This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

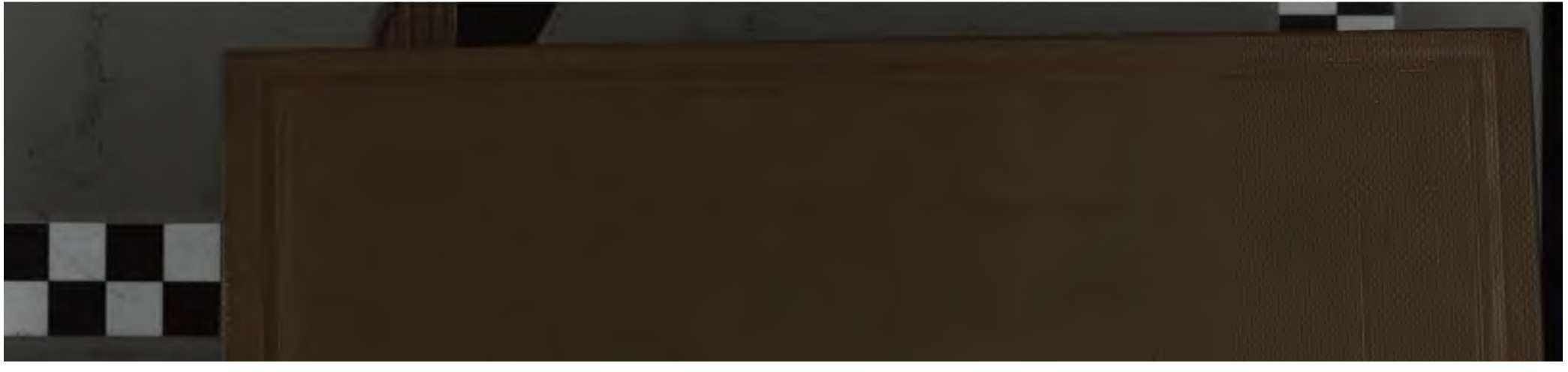

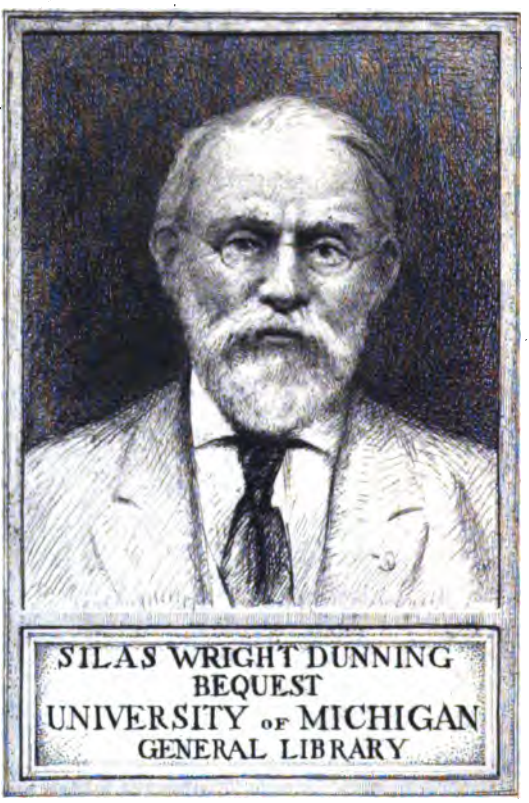

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

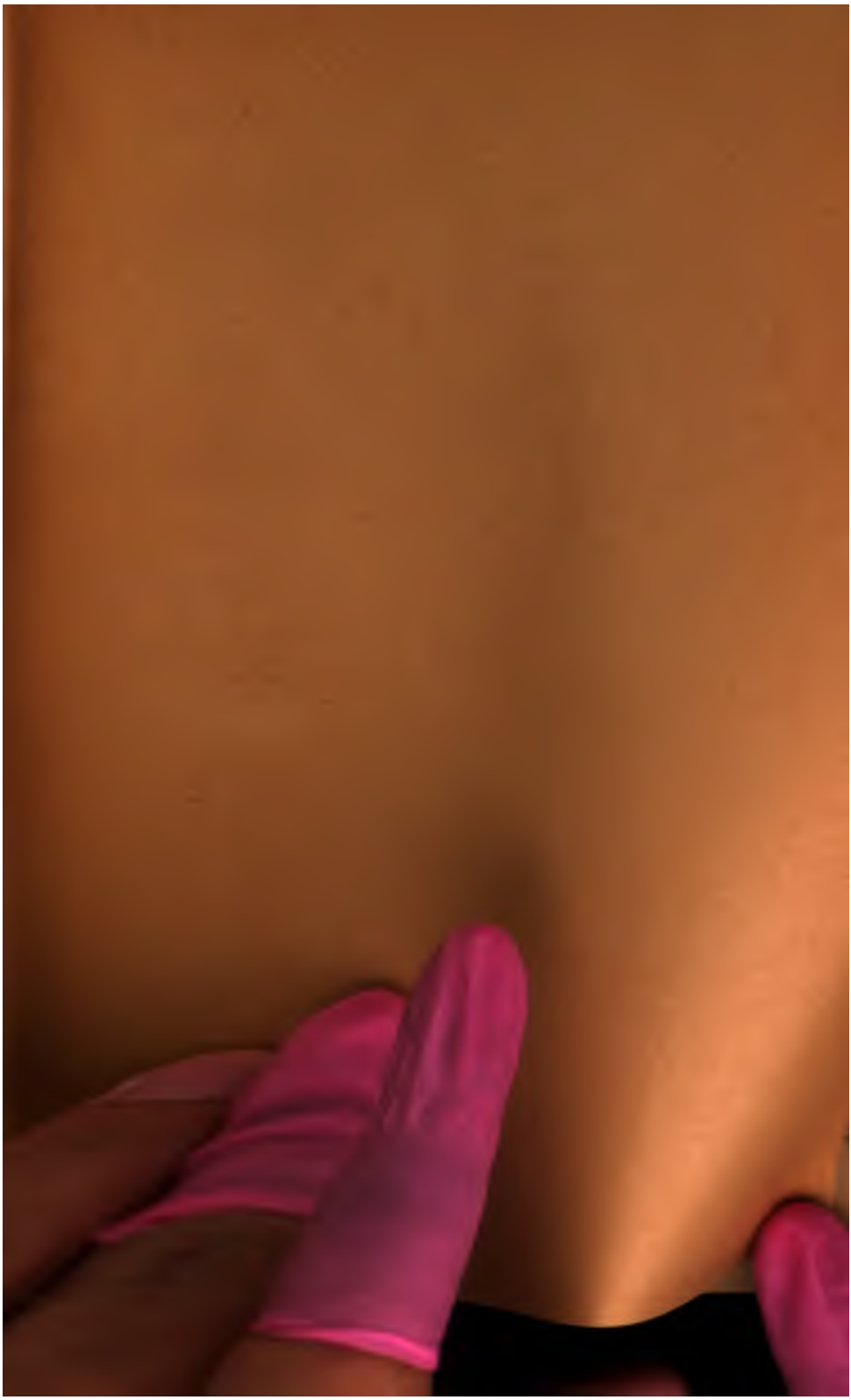

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1899-1900

CL^e^ ANNÉE

5^e^ SÉRIE. — TOME XVII

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie^

18, RUE DES GLACIS, 18

1900

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1899-1900

CL[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME XVII

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1900

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 MAI 1900

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR M. Am. GASQUET

MESDAMES, MESSIEURS,

M. de Monthyon, qui a trouvé en Lorraine de nobles imitateurs en MM. Jules Gouy et de Goussaincourt, ne fut pas seulement un bienfaiteur généreux. Sa perspicacité égalait son ardeur de bienfaisance. Il consacra sa fortune à doter la vertu. Mais il ne pensait pas que la vertu, dont le caractère essentiel est le désintéressement et l'oubli de soi-même, pût jamais être récompensée sur la terre ; si elle cède au calcul, elle n'est plus la vertu, mais une affaire. Tout au plus songeait-il à la seconder et à l'encourager ; il s'offrait comme un collaborateur et un associé. Avant tout il jugeait utile, au point de vue social, la publicité du bien. Il estimait que l'exemple vaut pour l'humanité mieux que la leçon. Celle-ci humilie et froisse qui la reçoit ; elle sent son pédant et rebute. L'exemple agit par la beauté propre et par les émotions spontanées qu'il suggère. Il éveille le remords de l'égoïsme

et incline à l'imitation. Il suscite une contagion généreuse qui combat les effets de la contagion du mal.

C'est pourquoi il convenait que cette publicité fût donnée de haut, et qu'au prestige du bien s'ajoutât le prestige de la compagnie chargée de le faire valoir. Les bienfaiteurs de Nancy sont restés fidèles à cette tradition. Ils ont pris l'Académie de Stanislas pour intermédiaire de leur générosité. Ils nous ont chargés du double honneur de rechercher dans l'obscurité, où le plus souvent elles se cachent, les actions dignes d'être honorées, et aussi de les mettre en lumière en leur donnant votre tribune pour piédestal, et pour juge l'auditoire d'élite qui se presse à vos réunions annuelles.

Vous avez souvent regretté, Messieurs, que vos libéralités, en même temps qu'elles sont limitées par l'exiguïté de vos ressources, le fussent encore par l'affectation spéciale qu'ont imposée vos donateurs. Vous ne récompensez que la piété filiale et le dévouement maternel. Ces donateurs semblent s'être dit: « Récompensons d'abord la pratique des devoirs de famille, qui sont les plus étroits et les plus prochains ; d'autres viendront après nous qui, étendant le cercle de votre action, vous donneront licence d'exercer plus à l'aise votre choix et de récompenser tous ceux qui ont bien mérité de l'humanité, qui n'est elle-même qu'une famille agrandie. » C'est ainsi que jusqu'à ce jour nous avons dû exclure de nos enquêtes toute une catégorie de dévouements d'autant plus méritoires qu'ils sont plus désintéressés et qu'ils s'imposent moins à la conscience comme une obligation morale : œuvres d'assistance consenties par de pauvres gens en faveur de plus pauvres qu'eux, sauvetages de la misère ou du vice, abné-

gation de garde-malades volontaires, actes d'héroïsme périlleux et répétés pour arracher des malheureux au désespoir et à la mort. A l'humanité si ingénieuse à prendre toutes les formes pour satisfaire l'instinct du sacrifice, que ne pouvons-nous répondre par des libéralités aussi variées ? Heureuses les compagnies qui, n'ayant pas à calculer strictement leurs ressources, peuvent assumer un rôle de Providence et s'acquitter envers ces bienfaiteurs autrement que par un tribut d'admiration, mettre d'accord à la fois les besoins de leur cœur et les soins d'une exacte comptabilité, et n'avoir pas à distinguer, entre des vertus de même valeur, celles qui rentrent exactement dans les cadres de nos fondations !

Piété filiale, dévouement maternel ! Ces mots ne rappellent à la plupart d'entre nous que de douces pensées ; elles n'évoquent à nos yeux que les familières images du bonheur domestique. Qui songerait à des devoirs, où tout nous entretient de tendresse mutuelle, d'attentions réciproques, d'intime pénétration des âmes ? Hélas ! il n'en est pas partout de même. Il est des foyers tristes et hostiles que la misère et l'incertitude du lendemain assombrissent. Les joies y sont courtes ; les tristesses y abondent. Le souci du pain quotidien, les appréhensions du chômage, l'horreur de la maladie et de la mort étendent sur eux une morne atmosphère, où les fleurs de tendresse ont peine à éclore en sécurité. Là les contraintes du devoir, ailleurs d'une pratique si aisée, apparaissent parfois difficiles et rudes ; les vertus familiales y prennent un caractère de grandeur presque tragique. Une bouche de plus à nourrir, c'est la part de chacun diminuée, l'heure du loisir et du repos raccourcie ou suppri-

mère, la lutte pour la vie plus âpre et plus implacable. Comment s'étonner, dans ces conditions, de défaillances trop fréquentes, l'homme, plus rarement la femme, essayant d'échapper par la fuite ou l'oubli à des servitudes trop lourdes, les enfants trop émancipés qui s'envolent où les appellent le caprice et la séduction d'une vie plus facile?

Entre ces devoirs, personne ne s'étonnera que la part des parents soit plus large que celle des enfants. Les actes de dévouement ne se comptent pas parmi les mères et chaque année en multiplie les exemples. La nature elle-même l'a voulu ainsi. C'est un instinct primordial et nécessaire qui attache la femme à l'être né de ses entrailles. Il devient quelque chose d'elle-même, la chair de sa chair, le dédoublement et le prolongement de son humanité. Elle l'aime pour les douleurs qu'il a causées, pour les larmes qu'il a coûtées et doit coûter encore, pour ce lait qu'elle épanche et qui se transmue en sang dans les veines du nourrisson. C'est une observation constante dans les maternités, qu'une fille mère, si elle a une fois consenti à donner le sein au nouveau-né, ne songe plus à se séparer de lui, et, l'acceptant, elle est souvent sauvée par lui.

La nature ne donne pas à l'enfant de tels enseignements. Elle ne tend en effet qu'à la conservation de l'espèce ; par elle-même elle est indifférente et amorale. Si elle agit énergiquement sur la mère, elle est à peu près muette pour l'enfant. Le petit de l'oiseau, dès qu'il sent ses ailes assez fortes, déserte son nid pour n'y plus revenir. Mais d'autres voix alors parlent à l'enfant : le souvenir des tendres caresses dont il enivrait sa jeunesse, [illegible]

raison, ce besoin d'abri et de confiance qu'il ne trouve aux heures troublées qu'auprès des vieux parents. Et toutes ces voix ensemble, chuchotant à son oreille leur mystérieux concert, éveillent en lui les suggestions bienfaisantes du devoir.

Ces considérations vous expliquent les décisions de votre commission, qui a décerné trois de ses prix à la piété filiale et quatre au dévouement maternel.

Un des prix Jules Gouy, de 400 fr., la plus haute récompense dont l'Académie dispose, a été attribué à Mlle Eugénie Waltener, ouvrière de la manufacture des tabacs.

Elle vint à Nancy en 1870, âgée de 10 ans, avec sa mère et deux sœurs plus jeunes qu'elle. Le père, cordonnier à Dieulouard, était mort. La malheureuse famille dut songer à se pourvoir ; la mère fit des ménages pour nourrir ses enfants, jusqu'au jour où les trois filles, l'une après l'autre, entrèrent à la manufacture des tabacs. Le directeur, M. Wunschendorf, s'exprime ainsi sur le compte de l'aînée, qu'il connaît depuis vingt-deux ans : « C'est une ouvrière d'une assiduité exemplaire et très laborieuse. Dans l'intérieur de l'établissement, la modestie de sa tenue, son caractère doux et obligeant lui ont depuis longtemps concilié toutes les sympathies ; au dehors, sa conduite est d'une honorabilité parfaite et sa réputation à l'abri de tout reproche. »

Mais il faut pénétrer dans le très modeste intérieur où elle habite, rue du Ruisseau, 48, pour se rendre compte

du mérite extraordinaire de cette humble fille. Les deux sœurs ont depuis longtemps quitté la maison pour se marier ; elles-mêmes appellent l'aide, plus qu'elles ne peuvent la donner. La mère, usée par l'âge et par la vie, impotente, presque aveugle, ne sort plus guère et reste toute à la charge de sa fille aînée. Celle-ci gagne environ 2 fr. 15 c. par jour ; rarement son salaire s'élève à 2 fr. 40 c. Néanmoins, elle suffit à tout. La chambre est propre, le ménage net, la mère bien tenue. On devine par quels prodiges d'épargne, par quels miracles d'économie ce frêle budget peut tenir en équilibre. Ceci n'est rien encore. M^lle^ Waltener est de santé chétive, contrefaite, anémiée par le travail et les privations. Chaque effort lui coûte une souffrance, et la nécessité de l'effort s'impose pour elle à toute heure. En 1896, sa mère resta six mois au lit ; la malade à peine debout, elle-même dut s'aliter à son tour et garder quatre mois la chambre. Dès qu'elle put se soulever, elle se traîna plus qu'elle n'alla jusqu'à la manufacture, afin d'y réclamer sa place et son travail. Pour comble d'infortune, une des sœurs, fuyant les mauvais traitements de son mari, vient frapper à sa porte, amenant avec elle deux enfants. La porte et les cœurs s'ouvrent simplement, naturellement, à ces trois nouveaux hôtes. Ils sont désormais à demeure au foyer commun. Mais sous ces charges répétées, les forces et non le courage de M^lle^ Waltener menacent de fléchir. Sa santé s'altère, sa vue de jour en jour s'affaiblit. Les hommes ne feront-ils rien pour cette créature d'élite, qui s'est dépensée tout entière pour les autres et n'a jamais oublié qu'elle-même ? Et quelle récompense paiera jamais tant d'énergie, d'abnégation et de tendresse ?

C'est un intérieur presque riant par contraste que celui où M^lle^ Vaillard fait régner le contentement et la paix. L'ouvrière est jeune et elle envisage l'avenir sans effroi, pensant bien qu'il la paiera de ses peines présentes. Le ménage occupe deux chambres. Il est habité par la mère de M^lle^ Vaillard et par sa jeune sœur. La mère, au seuil de la vieillesse, est débile et impropre à tout travail extérieur. Elle se contente de tenir la main au bon état de la maison. La sœur cadette est entrée aux ateliers Berger-Levrault et C^ie^ et promet de devenir une ouvrière d'élite ; mais elle ne gagne encore que 1 fr. par jour. Presque tout le poids du ménage repose sur M^lle^ Jeanne. Elle a travaillé longtemps dans un atelier de confection comme giletière. Pour augmenter son modique salaire, elle emportait de l'ouvrage à la maison et souvent a prolongé bien avant dans la nuit ses veillées laborieuses. Elle a fait l'acquisition d'une machine à coudre. Aujourd'hui la machine est, je crois, entièrement payée ; vous soupçonnez au prix de quelles privations quotidiennes. Les patrons de M^lle^ Vaillard vantent l'aménité de ses manières, l'exactitude de son travail, la parfaite dignité de sa vie. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul font l'éloge de sa piété et de son assiduité au patronage. Depuis peu de temps elle a cessé de travailler à l'atelier ; elle prend l'ouvrage à façon chez elle pour le même magasin. Il lui reste ainsi plus de temps à consacrer à sa mère, à qui chaque année enlève un peu de sa force et de son activité. Elle veille de plus près sur sa sœur qui sera digne d'elle. Dieu veuille que rien ne trouble désormais la sécurité de ce calme et doux intérieur ; puisse-t-il mesurer le vent à la voile qui lui confie ses espérances et lui éviter la tourmente et les écueils !

L'Académie a attribué le prix Goussaincourt de 300 fr. à Mlle Jeanne Vaillard.

Elle accorde d'autre part une récompense de 100 fr. de la fondation Mangeon à Mlle Cochel. C'est un hommage plus qu'un secours qu'elle pense lui adresser. Le secours, elle ne semble pas en avoir rigoureusement besoin. Mlle Cochel s'occupe de confections pour dames.

Elle travaille chez elle et ne manque pas de clientèle. Cette aisance relative, elle ne la doit qu'à la diligente activité de ses doigts d'ouvrière. Elle a trois personnes infirmes à sa charge, sa mère qui approche de quatre-vingts ans, deux sœurs, l'une aveugle, l'autre paralysée et qui ne quitte pas son lit. Elle n'a aucune aide à attendre de ces trois pauvres femmes; toutes trois au contraire dépendent uniquement de ses soins et de son travail. Elle viendrait par malheur à leur manquer que ces existences suspendues à la sienne s'effondreraient dans un désastre commun. L'Académie a pensé qu'elle ne pouvait moins faire que d'honorer d'une de ses mentions tant de persévérance dans l'effort, un si louable dévouement au service des siens.

Il existe une solidarité nécessaire dans la pratique des vertus familiales. Une fille dévouée à de vieux parents deviendra sans peine une mère de famille attentive et vigilante. Habituée à tout sacrifier au devoir et à trouver sa récompense dans son sacrifice même, elle s'appliquera à favoriser chez ses enfants l'éclosion des vertus où elle a puisé sa force et sa fierté. Elle la voudra semblable à elle-même.

Tel est le cas de Mme Vicaire. Elle a connu des jours

plus heureux ; de sa première éducation, elle a gardé des goûts de bonne tenue et de simplicité décente. Une longue maladie de son père, imprimeur-lithographe à Nancy, puis à Paris, la santé délicate de sa mère firent d'elle, dès l'âge de quatorze ans, le principal soutien de la famille. Préposée au comptoir de vente d'un pâtissier-boulanger, elle y resta jusqu'à la mort du père et jusqu'au retour à Nancy. Deux jours après son arrivée, elle entrait comme employée dans un magasin de chaussures de la rue Saint-Dizier. Depuis 17 ans, elle ne l'a pas quitté, à la grande satisfaction de ses patrons, qui ne peuvent trop se louer de cette auxiliaire modèle. La vie lui réservait d'autres traverses. En 1886, M^lle^ Vicaire se maria. Le mari était léger, brutal, changeant sans cesse d'atelier, plus souvent en chômage qu'au travail. Plusieurs fois, il abandonna sa femme et disparut pendant de longs mois. Ses retours étaient marqués par des scènes de violence telle, qu'il fallut libérer la femme par un divorce.

Un enfant était né de cette union malheureuse. Toutes ses facultés aimantes, M^me^ Vicaire les reporta sur lui et sur sa mère. Elle partage entre eux son affection et tous deux les fait vivre de son salaire. Elle est d'ailleurs payée de ses soins. L'enfant a 12 ans, il est bien doué, sage, appliqué à tous ses devoirs. Le directeur de l'École municipale s'accorde avec le clergé de Saint-Sébastien pour le dépeindre comme un écolier exemplaire. Il promet un sujet d'élite. Il le devra à sa mère. L'Académie décerne une médaille de 100 fr. (fondation Gouy) à M^me^ Vicaire.

M^me^ Parmentier, née Jenny Braquet, a perdu son mari

depuis dix ans, après quatorze années d'une union où les cœurs et les goûts se trouvèrent parfaitement assortis. La longue maladie de M. Parmentier emporta les dernières épargnes du ménage. Sa veuve restait sans ressources avec quatre enfants, dont le dernier naquit quelques mois après le décès du mari. Heureusement, elle était femme de grand courage, intelligente et énergique. Elle se fit lingère, repasseuse, acceptant toutes les tâches pour faire vivre ses enfants. Elle réussit, avec quelques concours généreux, à traverser les premières années, qui furent les plus rudes. Aujourd'hui, les enfants ont grandi. Sérieusement élevés, surveillés de près, ils commencent à dédommager leur mère de ses peines. L'aînée, Louise, a 18 ans; elle est entrée à l'atelier de reliure de la maison Berger-Levrault et Cie, et gagne 2 fr. par jour, trois fois elle y a obtenu un des livrets attribués aux meilleures ouvrières. Le second, Jules-Joseph, d'une santé délicate, a dû interrompre son apprentissage. Il occupe un petit emploi dans les bureaux de la Société d'Alsace-Lorraine et gagne 30 fr. par mois. Les deux dernières petites filles fréquentent encore l'école des sœurs de Saint-Charles; toutes sont douces et appliquées. Élevés dans de solides principes, ayant connu dès l'enfance la gêne et le travail, associés de près aux angoisses domestiques, tous quatre sauront tenir tête à la mauvaise fortune et, plus tard, améliorer le sort de leur vaillante mère. En attendant, le logis est pauvre. Il consiste, pour cinq personnes, en deux chambres au fond d'une cour, payées 12 fr. par mois; l'humidité suinte des murs; des rhumatismes précoces paralysent parfois l'activité de Mme Parmentier. On comprend qu'elle gagne peu de chose, retenue à la maison par les

soins et l'entretien de sa famille. Dans un jour d'ambition elle a acheté une machine à coudre; cette machine n'est pas entièrement payée. Nous l'aiderons à acquitter sa dette. L'Académie décerne à Mme Parmentier un des prix Gouy de 200 fr.

Un prix de même valeur et de la même fondation est attribué à Mme Maurice, née Dub. Elle aussi est une mère courageuse. Veuve depuis dix ans, elle a élevé trois enfants. Elle gagne 2 fr. à 2 fr. 25 c. par jour et doit prélever sur ce gain 17 fr. pour payer son loyer mensuel. Le logis est d'une rigoureuse propreté; l'honorabilité et la probité scrupuleuse de la veuve sont attestées par tous les voisins. De bonne heure les enfants ont senti le goût et le besoin du travail. L'aîné, qui a 17 ans, apprenti dans l'atelier d'ébénisterie de M. Schwartz, gagne déjà 1 fr. 75 c. par jour; la cadette a 15 ans et apprend le métier de couturière. Le dernier fils se destine à la profession de mécanicien. Dans quelques années, la famille sera à peu près hors d'embarras, les enfants pourvus de métiers qui les feront vivre honorablement, et, s'ils sont fidèles aux enseignements et à l'exemple de leur mère, ils lui assureront une vieillesse tranquille et respectée.

Mme Mathis, née Schoher, est âgée de 51 ans; elle est veuve depuis le 5 mai 1888. La mort de son mari l'a laissée sans ressources avec huit enfants; l'aîné venait d'avoir 10 ans. Mme Mathis envisagea avec courage cette effrayante situation. L'amour maternel lui donna des forces que sa santé, plutôt assez frêle, semblait lui refuser. Sans perdre une journée, elle accepta les plus

rudes et les plus humbles tâches. Si elle fut parfois aidée, elle compta surtout et toujours sur elle-même, afin que ses enfants dussent bien réellement à leur mère deux fois la vie. Des familles influentes et charitables la pressèrent maintes fois de céder quelques-uns de ses enfants à des établissements hospitaliers, qui se chargeraient de les élever. Elle résista opiniâtrément à toutes ces instances et finit par les décourager ; quelques-uns la taxèrent de présomption et d'orgueil. Mais Mme Mathis voulait la maternité tout entière avec toutes ses charges, et, d'ailleurs, son cœur ne se résignait pas à faire choix entre ceux de ses enfants qu'elle garderait près d'elle et ceux qu'elle priverait volontairement de son affection jalouse. L'événement lui a donné raison, et ses enfants se sont bien trouvés de de cet égoïsme maternel dont ils ont profité. Elle a mené à bonne fin la plus grosse part de la lourde tâche. Elle a fait des cinq aînés d'honnêtes ouvriers, tous aimés et appréciés de leurs patrons. Ils apportent exactement leur gain à la mère et contribuent avec elle, de leur travail, à élever les trois dernières fillettes. Grâce à eux, l'avenir est moins précaire et le pain du lendemain semble mieux assuré. Ce qu'ils valent, ils le doivent à leur mère, à son exemple d'abord, et aussi à son inquiète sollicitude également éveillée sur les besoins de l'âme et sur ceux du corps. Pourquoi craindrais-je d'en citer un fait touchant, puisqu'il fait autant d'honneur à la mère qu'à l'enfant? Un de ses fils, entraîné par de mauvaises fréquentations d'atelier et aussi par les illusions d'un cœur dévoyé, commençait à oublier le chemin du pauvre logis, où veillait une affection en alarme. La mère comprit le danger et fit tête intrépidement au mal. Chaque jour elle allait

attendre son fils, à l'heure où cesse le travail. Sa présence seule était un reproche vivant ; ses conseils et sa tendresse firent le reste. L'enfant sauvé revint au bercail, et depuis il n'en a pas oublié la route. Tels sont les miracles de la maternité, comprise dans toute sa plénitude et dans toute sa grandeur. M^me^ Mathis a été une mère admirable. Elle est seule peut-être à l'ignorer, tant le devoir lui a semblé simple et facile, et à s'alarmer dans sa modestie que j'aie dévoilé et son nom et ses mérites. L'Académie a décerné à M^me^ Mathis le prix Gouy de 300 fr.

Ce sont là, Messieurs, de simples et touchants récits. Ils font honneur à l'humanité et, dans une certaine mesure, la réhabilitent. Ils reposent l'âme attristée par le spectacle de la mêlée cruelle des intérêts et des appétits, et par ces conflits où la pitié et la charité sont trop souvent sacrifiées. Derrière ces figurants tumultueux, qui occupent le devant de la scène et semblent l'emplir tout entière de leurs gestes, il nous montrent la modestie d'existences laborieuses et saines, où la douleur elle-même sait se taire par pudeur et par fierté. On voudrait pour eux une publicité égale à celle qu'usurpent le désordre et le mal. Mais cette publicité, les pauvres gens ne la recherchent pas, et, d'autre part, depuis longtemps, chez nous, la littérature la dédaigne, avec la complicité d'un public insouciant et léger. A ces drames obscurs de la misère et de l'effort moral il préfère les aventures bruyantes et passionnées qui amusent sa curiosité et flattent ses instincts de sensualité ; le roman qui se plaît

aux psychologies compliquées, aux élégances décadentes, aux saveurs pimentées des péchés aristocratiques.

Du peuple, il ne connaît par ses historiens habituels que sa brutalité instinctive. Sous prétexte de réalisme, il méconnaît la meilleure part de la réalité. La vie ne lui apparaît que par un de ses côtés, le côté caricatural et douloureux. Et il calomnie ainsi la vertu, en opposant à la monotonie de ses peintures le pittoresque et l'imprévu du vice. Combien sont plus près de la vérité, et j'ose le dire du grand art, ces écrivains, pour la plupart des étrangers, qui n'ont pas craint d'aborder l'étude des milieux sociaux les plus humbles, dont la pitié s'est émue des misères ignorées et silencieuses, que n'a point rebutés, dans l'ombre où elle se plaît, la vertu sous la livrée de l'ouvrier, du paysan et de la femme du peuple, et qui, sans le vain prestige du décor et le luxe conventionnel du cadre, ont su animer d'une pathétique émotion les drames simples et douloureux de l'âme humaine, qui est la même dans toutes les conditions !

Car il n'est pas vrai que la vertu soit plus facile aux pauvres qu'à ceux qu'a comblés la fortune. Si la richesse est corruptive, si elle rapproche plus aisément l'oisif de l'objet de sa convoitise et multiplie ses désirs mauvais par la facilité même qu'il trouve à les satisfaire, par contre le milieu clos et surveillé d'une famille aisée ne semble-t-il pas le terrain de prédilection où la vertu peut s'épanouir? L'enfant y grandit protégé contre toutes les contagions par la sollicitude de ses proches; il n'y est exposé que prémuni par une longue et saine éducation. Ses besoins satisfaits et contrôlés font taire les appétits tumultueux et déréglés. S'il est dispensé de l'effort, il

est du moins préservé de l'imminence de la chute. Combien plus précaire est la santé morale de l'enfant du peuple et surtout de la jeune fille ! Quelle que soit la vigilance des parents, la rue avec ses laideurs, ses séductions et ses promiscuités est nécessairement son principal éducateur. Il n'est pas d'ignorance qui résiste à ses suggestions et à ses enseignements.

Entre les servitudes du travail quotidien maigrement rétribué, la platitude et le dégoût d'une vie étroite et morne, et, d'autre part, les provocations d'un luxe tapageur et facile, les mirages du plaisir et de la vanité, ne s'interpose pour la fille et la femme du peuple qu'une barrière en apparence bien fragile ; il semble qu'elle soit aisée à franchir ou à rompre. Et cependant elle résiste et suffit à défendre les meilleures. Car elle est faite d'un faisceau de sentiments singulièrement solides et efficaces : le souci de la dignité personnelle, la foi religieuse, la conscience du devoir qui ne se laisse pas discuter. Souvent l'arbuste de plein air croît plus robuste et plus sain que la plante de serre, mieux défendue contre les intempéries, mais plus délicate et plus sensible aux épreuves de la vie réelle.

Il semble du moins certain que les vertus sociales sont d'une pratique plus fréquente chez le pauvre que chez le riche. La fraternité n'y est pas un vain mot ; on sait mieux s'y entr'aider. Le peu que l'on a, l'on n'hésite pas à le mettre en commun. Les hommes se connaissent mieux et de plus près ; les sympathies sont plus franches et impliquent moins de réserves. L'expérience de la misère rend les cœurs plus pitoyables. De là, ces héroïsmes incomparables, ces sacrifices sublimes et simplement

acceptés, qui surprennent notre scepticisme, quand le hasard les décèle, et dont ceux qui en sont les auteurs paraissent à peine soupçonner le mérite. Mais ne croyez pas que, pour s'ignorer elle-même, la vertu perde pour cela de son prix. Si l'habitude rend le devoir plus facile, si elle devient comme une seconde nature qui se substitue insensiblement à l'être primitif qui est en vous, loin de diminuer la qualité de la vertu, elle la rehausse. Car elle est une conquête de la volonté et le produit de l'effort soutenu longtemps sans défaillance.

Saluons donc la vertu, où qu'elle naisse et se prouve. Ne lui demandons pas ses parchemins; elle constitue à elle seule une noblesse qui se recrute dans tous les rangs de la société. Honorons-la toujours et ne nous croyons pas quittes envers elle pour l'avoir célébrée et fêtée en une solennité académique. Soyons-lui surtout reconnaissants de tout le bien qu'elle suscite, de l'exemple salutaire qu'elle nous offre, de l'émulation qu'elle provoque. Assez de causes la tiennent en échec dans nos sociétés, peu suspectes d'idéal, éprises des résultats pratiques, où tant d'hommes ne songent qu'à leurs intérêts, à leurs plaisirs, aux soins de leur vanité. Pour beaucoup, dans cette poursuite aveugle, la morale est un embarras, la vertu un souci suranné, l'idéal une affaire qui ne se solde pas par des bénéfices. Il importe d'autant plus que quelques braves gens se rencontrent, pour maintenir quand même, et sans se croire des héros, le culte désintéressé du devoir. Ils sont une élite, autour de qui se groupera l'armée en désarroi, incertaine de sa route. Ils montrent le chemin et tiennent un drapeau qui ralliera, aux jours de doute et de crise, ceux qui l'ont momentanément dé-

serté. Ceux mêmes qui ne les suivent pas, les admirent, et peut-être, en secret, les envient. Ils sont la réserve d'un pays et les gages de son avenir. C'est d'eux que le Livre a dit qu'il suffit de quelques justes pour contrebalancer un monde mauvais. Car ils sont le sel qui conserve la terre et qui la garde de se corrompre.

RAPPORT

SUR LE

PRIX STANISLAS DE GUAITA[1]

PAR M. CH. PFISTER

RAPPORTEUR

MESSIEURS,

Stanislas de Guaita compte parmi les esprits d'élite qu'a produits notre Lorraine. Il se révéla, aussitôt après sa sortie du lycée de Nancy, poète charmant. De 20 à 25 ans, il publia coup sur coup trois recueils de vers : *Oiseaux de passage,* la *Muse noire* et *Rosa mystica,* où il chante les dieux antiques, les légendes de l'ancienne Gaule, la douceur des premiers rayons de soleil, l'ivresse des premières amours. Il nous dit sa joie à lire une ode d'Horace ou de Ronsard ; la mélancolie dont son âme est pénétrée les soirs, dans l'humble église du village. Il se livre à nous avec son cœur généreux, qui a soif de jus-

1. Rapport présenté au nom d'une commission composée de MM. Audiat, Lederlin, Gasquet et Pfister. — Sur Stanislas de Guaita, voir les articles de l'*Initiation,* 38e volume, XIe année (janvier 1898), de la *Lorraine Artiste* (numéro du 20 février 1898), et surtout celui de M. Maurice Barrès, dans *Cosmopolis,* octobre 1898.

tice. Pour défendre l'innocence condamnée, il jette des cris de passion, et, sans doute, quand il flétrit les conquérants, il songe que les bords paisibles de l'étang de Lindre où se sont écoulées ses jeunes années, n'appartiennent plus à la France. A ses vers il a laissé accrochés des lambeaux de lui-même. L'épitaphe qu'il a composée du poète était la sienne, et on pourrait la graver sur son tombeau à Tarquimpol.

... Hélas ! c'était son âme
Qui s'exhalait pour toi de sa lèvre de flamme,
Et son sang qu'il versait pour te désaltérer.

Mais déjà, dans le dernier recueil, certaines pièces montrent des tendances nouvelles. Le poète a respiré la fleur cabalistique ; il a été séduit par son parfum, et désormais il se précipite dans l'étude des sciences occultes. Il dépouille les œuvres des anciens alchimistes et des mystiques de tous les temps. Albert le Grand lui dévoile ses secrets. Le livre étrange d'Henri Khunrath devient son livre de chevet ; il saisit le sens enfermé dans les ouvrages d'Éliphas Lévi ou de Fabre d'Olivet. Pour pénétrer les arcanes de l'ésotérisme, il s'assimile toute une série de sciences : il apprend l'hébreu ; il manipule les substances chimiques et observe les combinaisons des métaux ; il renouvelle, avec une fébrile curiosité, les troublantes expériences d'hypnotisme de notre école de Nancy. Il condense ses recherches en un grand ouvrage, véritable encyclopédie de l'occultisme, qui est déjà consulté et respecté par les adeptes comme une Bible[1]. Effort d'un

1. *Essais de sciences maudites.* Au seuil du mystère. 3e édition. Paris, 1895. — *Le Serpent de la Genèse.* — Première septaine : *Le*

noble esprit pour percer le mystère qui nous enveloppe, pour savoir d'où nous venons et où nous allons, pour comprendre l'homme en ses rapports avec la nature, et la nature en ses rapports avec l'homme ! Il peut être comparé à ces Argonautes qu'il a célébrés en l'une de ses pièces :

> Sous des cieux incléments, sur des mers inconnues,
> Narguant l'écueil, bravant et forçant le destin,
> Voguez, navigateurs, vers le but incertain,
> Comme un large albatros prend essor vers les nues !
>
> Jason, Thésée, Orphée, et Pollux, et Castor,
> Et vous autres — salut, héros inaccessibles
> Qui reviendrez, vainqueurs des luttes impossibles,
> Arborant, comme un étendard, la Toison d'Or !

De Guaita, lui aussi, a tenté une vaste entreprise ; il a navigué sur une mer immense, au milieu de dangereux récifs ; il a sondé les abîmes, les yeux fixés vers un glorieux trophée, vers cet Idéal qu'il voulait atteindre. Et, au milieu de ces luttes, il est resté, comme en sa première jeunesse, profondément bon et délicat ; et, quand ses amis voulaient décrire une conscience pure, étrangère à tout sentiment bas, à tout ce qui n'est pas la vérité, la beauté, la bonté morale, ils lui empruntaient tout naturellement les principaux traits de leur portrait.

Stanislas de Guaita a été enlevé prématurément à l'âge de 36 ans, et sa mort fut celle d'un chrétien résigné. Sa mère, M^me^ François de Guaita, l'a disputé à la destinée avec une énergie opiniâtre, et, après la catastrophe, elle

---

Temple de Satan. 1891. — Seconde septaine : *La Clef de la Magie noire*. 1896. Il n'a pu mettre la dernière main à la troisième septaine : *Le Problème du Mal*.

a voulu, en mémoire de ce fils bien-aimé, faire une fondation à notre Académie. Elle sait combien il était attaché à sa petite patrie lorraine, avec quel bonheur il venait chaque année se retremper au foyer domestique et dans l'air natal. Elle sait de même que votre Compagnie est la gardienne jalouse de toutes les gloires de la Lorraine et qu'entre toutes les tâches que vous a assignées le roi de Pologne, un autre Stanislas, votre fondateur, celle-là vous est la plus agréable. Elle vous a donné un titre de rente de 100 fr. et je suis autorisé à vous annoncer que prochainement cette somme sera doublée. Nous pourrons de la sorte décerner chaque année un prix de 200 fr. qui portera le titre : *Prix Stanislas de Guaita*. Il « doit récompenser les efforts et les mérites d'un littérateur ou être distribué à un jeune homme se destinant aux lettres ».

Vous avez décidé que, pour la première fois, le prix sera conféré à un littérateur qui a déjà fait ses preuves, et vous n'avez point cherché longtemps autour de vous. Un homme s'imposait à votre choix. M. François Basse, en sa grande modestie, sera le seul étonné que vous l'ayez désigné. Nous pensons qu'il nous pardonnera de proclamer son nom dans la solennité de cette séance publique. Ce nom est celui d'un homme foncièrement droit et dont toute la vie a été consacrée aux belles-lettres. Après avoir été l'un des plus brillants lauréats de notre lycée, après avoir été l'élève préféré de notre regretté confrère M. Duchesne, il a continué de vivre en communion avec les grands auteurs classiques : il les a lus et relus ; il les aime comme de fidèles compagnons ; il les connaît comme un humaniste de la Renaissance, mais un humaniste qui reste fidèle à l'esprit chrétien. M. Basse a communiqué cet

amour des auteurs anciens à de nombreuses générations d'élèves, et vos suffrages unanimes ne font que sanctionner les leurs. La récompense que vous lui conférez sera acceptée de lui comme un témoignage de leur respectueuse reconnaissance et de votre chaude sympathie, et aussi comme un souvenir de Stanislas de Guaita, que l'impitoyable mort a emporté en sa belle jeunesse et dans toute la vigueur de son beau talent.

LE

DÉCOR SYMBOLIQUE

PAR M. EMILE GALLÉ

DISCOURS DE RÉCEPTION

Dans l'instant où je viens remercier l'Académie de Stanislas de l'honneur qu'elle me fait par une admission publique, je pèse avec inquiétude ma dette envers votre hospitalité : bientôt dix années ! Mes créanciers ne se sont pas montrés trop rigoureux envers la parcimonie de ma contribution à leurs travaux. Et je sais trop bien votre longanimité, comme l'insuffisance de mes titres à vos faveurs.

Ces délais, tolérés par vous bonnement, me privent aujourd'hui d'une joie. Je ne vois pas ici les deux amis qui furent mes garants auprès de vous ; M. Jules Lejeune et le pasteur Othon Cuvier ne sont plus des nôtres. Si j'évoque ces deux nobles figures, ce n'est pas par vanité, au moins ; mais je n'ignore pas qu'en accueillant un artisan trop superficiel en des essais divers, vous avez fait *crédit* surtout au sentiment de ces deux hommes vénérés, exemplaires l'un et l'autre par la lumière de leur charité,

par leur tolérance pour toute sincère conviction et leur sainte ardeur à unir les hommes dans l'estime, l'étude et la paix. Ils n'eurent qu'à endormir un peu mes raisons de douter, non de votre bienveillance, mais de moi-même. Car ma piété envers notre Académie est née au temps lointain de ma jeunesse, au grand jour des séances annuelles, à ces antiques et bons jeudis de mai où mes condisciples, Hubert Zæpfel et l'angélique Paul Seigneret, le jeune martyr, deux pures victimes, nous prenaient aux joies bruyantes du cours Léopold pour venir écouter, dans ce décor royal, les Lacroix, les de Margerie, les Burnouf, les Benoît, les Godron, les Lombard, les Volland, les Duchêne.

Nos humanités toutes fraîches savouraient le régal d'une science aimable, d'un atticisme joli comme les guipures dorées de Jean Lamour. Qui eût pensé que le médiocre élève des meilleurs maîtres qui fussent oserait un jour, ici, et, Dieu merci, devant plusieurs d'entre eux, *une dissertation française attardée?*

Ce devoir trouvera, je l'espère, plus aisément grâce par le choix d'un sujet familier à mon travail habituel. Ce sera plus sincère et moins dénué d'intérêt, peut-être.

C'est donc à un compositeur ornemaniste, à un assembleur d'images que vous voulez bien cette fois donner la parole, pour vous parler du symbolisme dans le décor.

Imaginer des thèmes propres à revêtir de lignes, de formes, de nuances, de pensées, les parements de nos demeures et les objets d'utilité ou de pur agrément, adapter son dessein aux moyens d'élaboration propres à

chaque matière, métal ou bois, marbre ou tissu, cela est une occupation absorbante, certes. Mais elle est plus sérieuse au fond, plus grave de conséquences, que le compositeur d'ornements ne le soupçonne d'habitude.

Toute mise en action de l'effort humain, si infime que, souvent, le résultat paraisse, se résume dans le geste du *semeur*, geste redoutable parfois. Or, inconsidérément ou de propos délibéré, le dessinateur, lui aussi, fait œuvre de semeur. Il ensemence un champ dévolu à une culture spéciale, le décor, à des outils, à des ouvriers, à des germes, à des récoltes déterminées. Car parmi les ornements qui naissent de ses préoccupations habituelles, les plus humbles comme les plus exaltés, peuvent devenir un jour des éléments dans cet ensemble documentaire révélateur : *le style décoratif d'une époque*. En effet, toute création d'art est conçue et naît sous les influences, parmi les ambiances des songeries et des volitions les plus coutumières de l'artiste. C'est de là, quoi qu'il en ait, que surgit son ouvrage. Qu'il y consente ou non, ses préoccupations sont au nouveau-né des marraines, bonnes fées ou sorcières, qui jettent des mauvais sorts ou confèrent des dons magiques. L'œuvre portera la marque indélébile d'une cogitation, d'une habitude passionnée de l'esprit. Elle synthétisera un symbole, inconscient, et d'autant plus profond. — Certains tapis d'Asie sont marqués, parmi la trame et les laines, d'une soyeuse mèche de cheveux de femme ; c'est la marque personnelle de la tâche accomplie. Tel un livre clos laisse voir, au ruban fané, la page méditée, préférée, parfois à jamais interrompue. Ainsi le décorateur mêle à son ouvrage quelque chose de lui. Plus tard on démêlera l'éche-

veau ; on retrouvera le cheveu blanchi, la larme essuyée, — les autographes de Marceline Valmore en sont illisibles — et la chose muette exhalera ou bien le soupir de lassitude et de dégoût pour la tâche non volontaire et rebutante, ou bien le viril satisfecit du poète :

O soir, aimable soir, désiré par celui
Dont les bras, sans mentir, peuvent dire : Aujourd'hui
Nous avons travaillé !

On ignore le nom du bel artiste penseur, statuaire d'Égypte, orfèvre royal, mage, ou décorateur de temples, qui, s'étant arrêté à contempler le manège d'un fangeux insecte, le *bousier stercoraire,* pétrissant une boule de fumier pour y déposer ses œufs dans la chaleur du sable libyque, fut ému d'un respect religieux. Il sut le premier, par delà les apparences, découvrir le reflet d'une image auguste, inventer ce joyau mystique, le *scarabée sacré*. De ses pattes antérieures, — et plus tard dans les imitations phéniciennes, de ses ailes éployées, — l'icone soutient le globe solaire, foyer de la lumière, de la chaleur ; dans ses pattes postérieures elle roule maternellement un autre corps céleste, *un globe, la terre,* où elle dépose les germes de la vie. Quel témoignage, rendu par l'inventeur artiste, à l'existence d'un Dieu créateur, à la providentielle mise au point du satellite avec la source du calorique ! étrange et très antique prescience, dirait-on, de la forme planétaire terrestre elle-même : voilà un symbole artistique, cosmographique, religieux et divinateur. Mais ce qu'atteste surtout, chez l'artiste, une telle invention, c'est une qualité d'âme et de pensée habituelle d'une surprenante et prophétique beauté.

Cet exemple caractéristique me permet de vous épargner les définitions plus ou moins rébarbatives qu'on a données du symbole, du symbolisme et de l'art symbolique. Nous entendons bien, n'est-ce pas, que le symbole dans les domaines divers de l'art, de la poésie, de la religion, c'est *la figuration d'une chose, abstraite le plus souvent, figuration conventionnelle, signe convenu entre initiés ;* c'est, dans le décor, dans le vase comme dans la médaille, la statue, le tableau, le bas-relief, le temple, aussi bien que dans le poème, l'œuvre chantée ou mimée, — c'est toujours la traduction, l'éveil d'une idée par une image.

Dans le grossier symbole éclate l'idéal,

dit Maurice Bouchor. Et le décor symbolique s'accommode humblement de cette définition : à lui toute figure ornementale, toute synthèse du dessin, de la plastique, de la nuance, propres à rendre les abstractions les plus subtiles ; à condition qu'il soit un peu poète, il a carte blanche ; car le poète est le symboliste par excellence. Comment le décorateur s'y prendra-t-il donc ? — Un peu comme Bernardin de Saint-Pierre : « J'apportai un bouton de rose..... avec ses épines, comme le symbole de mes espérances, mêlées de beaucoup de craintes. »

Mais il est désirable que le symbole ne soit pas trop énigmatique ; l'esprit de France aime la clarté ; il a raison ; car, dit Hugo :

L'idée à qui tout cède est toujours claire.

Et le spectateur français, devant les modernes florilèges britanniques, qui sont parfois de véritables charades

fleuries, se pique de pouvoir à la fin, comme Victor Hugo, déchiffrer le rébus :

Une rose me dit : Devine !
Et je lui répondis : Amour !

Est-ce à dire que la rose soit plus amoureuse que la pivoine ? « Le saule pleureur, dit un esthéticien, Lévêque, dans sa *Science du beau*, ne pleure point davantage que les autres saules ; la violette n'est pas plus modeste que le pavot. » L'expression morale des végétaux est donc purement symbolique. Nous, les concitoyens d'un des plus délicieux symbolistes, Grandville, nous qui avons appris à lire dans ses *Fleurs animées* et ses *Étoiles*, nous savons bien que cette éloquence de la fleur, grâce aux mystères de son organisme et de sa destinée, grâce à la synthèse du symbole végétal, sous le crayon de l'artiste dépasse parfois en intense pouvoir suggestif l'autorité de la figure humaine. Nous savons que l'expression, dans notre chardon héraldique par exemple, tient au geste braveur, et dans d'autres plantes à l'air penché, à la ligne pensive, à la nuance emblématique, et que nuances, galbes, parfums, sont des vocables de ce que Baudelaire appelait :

Le langage des fleurs et des choses muettes.

Ici se présente une question : Quelle est la qualité décorative du symbole ? Pour nous servir d'un mot de métier, le symbole dans l'ornement est-il *meublant ?* Le symboliste ne sacrifiera-t-il pas le plaisir des yeux à des jeux de l'esprit ? Il est certain que le signe symbolique de la plus noble idée ne fera pas une tache plus décora-

tive que toute banale rosace, s'il n'est pas vivifié par l'accent du dessin, par la mise en valeur, et puissance du simulacre, au moyen des prestiges du relief ou du coloris. Il n'est pas moins évident que ce n'est point l'emploi du symbole qui pourra conférer magiquement des grâces si spéciales à un décor sans métier et sans génie.

Mais qui ne conçoit que l'artiste, penché à reproduire la fleur, l'insecte, le paysage, la figure humaine, et qui cherche à en extraire le caractère, le sentiment contenu, fera une œuvre plus vibrante et d'une émotion plus contagieuse que celui dont l'outil ne sera qu'un appareil photographique, ou qu'un froid scalpel? Le document naturaliste le plus scrupuleux, reproduit dans un ouvrage scientifique, ne nous émeut pas, parce que l'âme humaine en est absente ; tandis que la reproduction, cependant très naturelle de l'artiste japonais, par exemple, sait traduire d'une façon unique le geste évocateur, ou le minois tantôt moqueur, tantôt mélancolique de l'être vivant, de la chose pensive. Il en fait inconsciemment, par sa seule passion pour la nature, de véritables symboles de la *Forêt,* de la *Joie du printemps,* des *Tristesses de l'automne*. Ainsi, dans l'ornement, le symbole sera un point lumineux parmi l'insignifiance paisible et voulue des rinceaux et des arabesques; le symbole pique l'attention; c'est lui qui fait entrer en scène la pensée, la poésie et l'art. Les symboles sont les pointes où se concrètent les idées.

Mais d'ailleurs, disons-le, il serait bien inutile de déconseiller au décorateur l'emploi du symbole, qui est si volontiers accepté chez le poète. Et, tant que la pensée guidera la plume, le pinceau, le crayon, il ne faut pas

douter que le symbole ne continue de charmer les hommes. D'ailleurs, l'amour de la nature ramènera toujours le symbolisme : la fleur aimée de tous, populaire, jouera toujours dans l'ornement un rôle principal et symbolique. Gutskow raconte qu'un chercheur du vrai bonheur, ayant interrogé la fleur, celle-ci l'avait renvoyé à l'étoile. A son tour l'astre répondit à l'homme : « Retourne bien vite au bleuet. »

Pas plus que les poètes, les joailliers, les dentellières, ne sauraient se passer de la nature. C'est leur *droit* à tous, c'est leur *domaine,* c'est la *source vive !* Victor Hugo l'avoue, lui, le grand agitateur de symboles :

Nous ne ferions rien qui vaille
Sans l'orme et sans le houx,
Et l'oiseau travaille
A nos poèmes avec nous.

Calderon rend à la fleur cet hommage : « Si ma voix est nouvelle, si j'ai reçu un nouveau cœur, c'est à la fleur que je dois mon renouveau ! »

Et pour lui la fleur devenait le symbole de la réconciliation avec la beauté morale, avec la divinité.

Pour bannir le symbole du décor, il faudrait chasser du firmament notre satellite :

Cette faucille d'or dans le champ des étoiles !

Il faudrait éteindre « l'étoile du matin et l'étoile du soir », il faudrait effacer ces apostrophes, les constellations, pour que le symbole se taise à jamais dans l'art, il faudrait effacer « Dieu, l'astre sacré que voit l'âme »,

car, au fond, le mot de toute la nature, de règne en règne, de symbole en symbole, de reflet en reflet,

..... Le mot c'est Dieu :
Les constellations le disent en silence !

Et voilà justement ce qui a fait la force de notre art national, depuis ses manifestations primitives jusqu'au geste émouvant qui lance vers le ciel la flèche de nos cathédrales. Voilà ce qui a fait sa beauté dans sa verte expansion du XIII[e] siècle, c'est qu'il ne s'enfermait pas dans l'atelier; comme le lierre au tronc du chêne, il se cramponnait à la libre nature, c'est-à-dire au symbolisme même. Baudelaire a formulé d'une façon grandiose cette conception des résonnances harmoniques en l'immense création :

La Nature est un temple, — où de vivants piliers
Laissent parfois sortir de confuses paroles.
L'homme y passe à travers des forêts de symboles,
Qui l'observent avec des regards familiers.

C'est là toute l'histoire de notre décor national celtique, gaulois, fier enfant de la rude nature, fils des druides, des bardes, revenant toujours, après toutes les invasions, celles du Midi et celles de l'Est, après tous les mélanges, toutes les modes, romaines ou barbares, à sa nature, la nature, à son génie libre, à ses sources, la flore et la faune indigènes, à la joie de l'ouvrier d'orner son œuvre librement à son foyer, à son goût, amoureusement. Et ainsi, notre décor populaire, symboliste sans le savoir, comme la nature elle-même, comme le chêne vert et la lande, va des fougeraies de Gavr'innis aux

bronzes fleuronnés de Besançon, aux poteries feuillagées de la Champagne, puis aux lierres et aux vignes de ces délicates œuvres gallo-grecques, concédez-moi ce néologisme en faveur des produits attiques de nos vieilles officines de la Marne, de l'Allier, du Rhône, au IVe siècle. L'esprit de terroir se formulait alors en joyeux souhaits sur les gobelets parlants de Reims et de Vichy, qui se souvenaient des calices devisants de la Grèce, et faisaient présager notre gaillarde faïence gauloise des XVIe et XVIIIe siècles. De même nos repentirs contemporains vers l'art décoratif sont des retours heureux à la Brocéliande, à la forêt celtique, comme l'ont été les glorieuses frondaisons nationales des XIIIe et XVIe siècles.

Car c'est bien l'antique poterie des Gaules qui, dans les « rustiques figulines » de Bernard Palissy, réapparaît, se moule étroitement sur la nature comme l'empreinte d'un fossile, se revêt de couleurs vraies, mouillant les objets d'un liquide émail ; c'est elle qui précise, dans des reproductions vivantes, les caractères spécifiques des frondes de nos diverses fougères, et, au bord des eaux douces endormies, ou des eaux courantes, les caractères de nos coquilles palustres ou fluviales, de nos crustacés et de nos poissons. — Oui, nous savons qu'il a été naguère de bon ton de rabaisser, en de certaines chaires à paradoxes, en de certaines chapelles à préjugés, l'*Art utilitaire*, et les ouvrages de nos vieux métiers. Saisissons au passage cette occasion-ci de proclamer *le principe de l'unité de l'art*, en rendant hommage au fier ancêtre, à l'un des patrons des arts français du feu, au symboliste de « l'art de terre ». Et il suffit, pour lui rendre justice, de rappeler quelle fut la qualité des préoccupations d'où

sortirent ses argiles vives, et l'invention française, gauloise, des couvertes limpides. Laissons-le dire lui-même quel fut son dessein, son but :

« Quelques jours après que les émotions et les guerres civiles furent apaisées, et qu'il eut plu à Dieu de nous envoyer sa paix, j'étais un jour me promener le long de la prairie de cette ville de Saintes, près du fleuve de Charente. Et tandis que je contemplais les horribles dangers desquels Dieu m'avait garanti au temps des tumultes passés, j'ouïs la voix de certaines jeunes filles assises dans les saussaies et qui chantaient le psaume CIV. Et parce que leurs voix étaient douces et bien accordantes, cela me fit oublier mes premières pensées, et m'étant arrêté pour écouter ledit psaume, je laissai le plaisir des voix et entrai en contemplation sur le sens. Et dis en moi-même : Admirable bonté de Dieu ! *Mon dessein serait que* nous eussions les œuvres de tes mains en telle révérence comme David en ce psaume. Et dès lors je pensai d'édifier un jardin conforme au dessin, ornement et excellente beauté de ce que le prophète a décrit dans ce psaume, un *amphithéâtre de refuge* qui serait une sainte délectation et honnête occupation de corps et d'esprit. »

Ainsi donc, voilà le mystère de toute cette « conchyliologie qui ennuya Bouvard et Pécuchet » et nous valut cette boutade pédantesque d'un de nos modernes critiques français à propos des ouvrages de Palissy : « Il n'y a pas d'art dans un pot, parce qu'il n'y a pas de dessein », c'est-à-dire de préméditation. Or, ce fut chez le potier de Saintes un dessein, un véritable vœu d'initier les hommes, par des reproductions de la nature, à voir Dieu à travers

les similitudes et les beautés de ses œuvres les plus humbles.

A son tour, le décorateur moderne aura-t-il assez de sincérité, de foi, pour qu'il fasse jaillir de son œuvre une symbolique rajeunie, un art libre, en réalisant au travers et au moyen d'une constante scrutation de la nature le progrès et l'idéal meilleur et plus haut qui ont droit de compter parmi les préoccupations habituelles d'un artiste ?

Et d'abord, la nature lui apporte aujourd'hui des formes nouvelles ; la science lui offre des symboles vierges, caractéristiques, inconnus à nos ancêtres et propres à frapper les regards qui ont désappris de voir les choses familières. Dans la circulation des idées et l'échange de nos officines décoratives actuelles, on voit déjà passer aujourd'hui la *parmentière,* cette bonne solanée, la *paradisie alpestre* ou *lis de Saint-Bruno,* les *dictames,* les *malvacées,* le *diélytra,* introduit depuis le commencement du siècle, et qui, par sa forme cordée, si élégante et si suggestive, par ses tendres coloris, par le pli ailé de ses deux pétales externes, s'imposera aujourd'hui comme un symbole d'amour et de cordialité. La fleur à la corolle caractéristique, turbinée, la *pervenche,* avec son étymologie *pervincio,* j'unis, j'attache ; la *parisette,* d'une douteuse bonne foi. Et la *douce-amère,* de l'illustre famille des bonnes empoisonneuses, cette sœur des poisons, ou plutôt des remèdes intenses : la *jusquiame,* la *belladone,* la *mandragore ;* la Douce-Amère, quel touchant emblème, c'est la saveur de la douleur féconde, de l'épreuve salutaire, elle est l'emblème des consciences inquiètes.

Nous avouons des préférences pour les *bonnes vieilles*

plantes, chères à nos aïeules. Mais le rapide courant moderne est plus profond, plus puissant que le ruisseau paisible de nos prédilections. Il emporte tout. Il nous jette, — comme un dernier bouquet d'Ophélie, — l'orchidée, avec une richesse, une étrangeté inconcevable de formes, d'espèces, de parfums, de coloris, de caprices, de voluptés et d'inquiétants mystères.

Enfin, la science, de tous les côtés, ouvre au décorateur des horizons nouveaux. L'océanographie, qui a parmi nous l'un de ses plus passionnés adeptes, est comme le magicien plongeur dans les *Contes des Mille et une nuits*, le roi de la mer, qui emporte dans ses bras ses favoris terrestres pour leur faire visiter ses palais bleus :

> Homme libre, toujours tu chériras *la Mer*.
> La mer est ton miroir, tu contemples ton âme.
> Vous êtes tous les deux ténébreux et discrets.
> Homme ! nul n'a sondé le fond de tes abîmes.
> O mer ! nul ne connaît tes richesses intimes,
> Tant vous êtes jaloux de garder vos secrets [1].

Ces secrets de l'Océan, les braves sondeurs nous les livrent. Ils vident des récoltes marines qui, des laboratoires font des ateliers d'art décoratif, des musées de modèles. Ils dessinent, ils publient pour l'artiste ces matériaux insoupçonnés, les émaux et les camées de la mer. Bientôt les méduses cristallines insuffleront des nuances et des galbes inédits aux calices des verres.

Ainsi pour trouver, à côté des formes et des décors nouveaux, les symboles d'un art neuf, il suffira de regar-

1. Baudelaire.

der autour de soi, de chercher à savoir, d'étudier et d'aimer ; car le symbole jaillira spontanément chez le décorateur de ces deux forces combinées, l'étude de la nature et l'amour de son art.

C'est là ce qu'a trop souvent oublié l'artiste au XIX^e^ siècle. Ce siècle, surprenant, admirable à tant d'égards, a prétendu produire du décor, en inonder industriellement, commercialement le monde, et cela dans des conditions bien spéciales, bien fâcheuses ; les exécutants de ces décors actuels n'ont guère pu, comme leurs ancêtres, apprécier la pure joie de l'ouvrier amoureux de son œuvre ; le compositeur lui-même s'est traîné dans de serviles imitations du passé, copies dont la pensée était absente, dont le symbole, créé par d'autres âges, est incompris du nôtre, et répond à d'autres besoins, à une autre conception de la vie.

Ceci fut l'une des erreurs, l'une des peines amères de l'âge de l'industrialisme, de la division outrée du travail, de son organisation loin du foyer domestique, de la famille et de ses naturelles ambiances, dans une atmosphère empoisonnée, artificielle. Le siècle qui va finir n'a pas eu d'art populaire, c'est-à-dire d'art appliqué aux objets d'utilité et exécuté spontanément, joyeusement par les artisans eux-mêmes à leurs métiers ; et ce sont les mieux informés de nos contemporains, les plus généreux esprits, les plus laborieux et les plus nobles artistes qui ont fait cette constatation. Mais saluons le retour à une meilleure conception du travail.

William Morris, ce grand artiste, ce philosophe humanitaire, ce prophète de la joie du travail, a dit que le labeur est humain ; qu'il est bon, que l'art est salutaire ;

que l'art béni, sauveur, c'est l'art populaire, c'est-à-dire l'expression de la joie de l'homme dans le travail des choses.

Et nous pouvons proclamer à notre tour notre foi profonde en la doctrine qui assigne à l'art une fonction de culture humaine, d'éveil des esprits et des âmes par la traduction des beautés épandues dans le monde.

De si hautes visées sont-elles interdites à l'art? Qui l'oserait soutenir devant les calligraphies paridisiaques de l'Alhambra, les loges du Vatican, les lambris de la Sixtine, les allégories pleines de bonhomie, de simplicité, de douceur et d'amour, l'art symbolique, l'art suave chrétien des IIe et IIIe siècles, du cimetière de Saint-Callixte? N'est-ce point précisément parce que le symbole vit et vibre dans ces œuvres d'élite qu'elles ont sur les âmes une si mystérieuse action? C'est le décor tel que l'a réalisé Puvis de Chavannes.

Une femme très âgée, très émaciée par les veilles, les sacrifices de toute une vie de piété et de pitié, un corps que soutient seul et dresse debout une ardente charité, s'appuie avec une sollicitude auguste sur le balcon d'une terrasse. La nuit est avancée. Les étoiles pâlissent. La ville dort. C'est sa ville. C'est son enfant à cette femme. C'est une inquiétude maternelle pour la cité qui l'a forcée à se lever, qui la cloue à sa place dans le silence du matin.

Sainte Geneviève craint pour sa Lutèce l'incendie, les Huns au dehors, l'ennemi au dedans. Paris, tu peux dormir. Geneviève écoute dans le silence profond. Sa lampe veille aussi et sa main se pose sur la pierre comme si elle redoutait d'éveiller un nouveau-né. Cette ombre

d'aïeule est le symbole même de l'amour. Cette lampe est le symbole de l'âme éveillée. Ce silence qui émane de l'œuvre et se pose à l'entour, chacun l'emporte dans son cœur.

Laissez-moi m'arrêter après cet exemple admirable du plus pur symbole.

Ma conclusion est donc que le terme de *symbole* est bien près de se confondre avec celui d'*art*. Conscient ou inconscient, le symbole qualifie, vivifie l'œuvre ; il en est l'âme. Et à l'aube du XX^e^ siècle il est permis de saluer le renouveau d'un art national populaire, *annonciateur de temps meilleurs*. — « C'est l'œuvre de l'artiste moderne, a dit Charles Albert au Congrès pour l'Art à Bruxelles, qui créera l'atmosphère de demain. » Elle doit être, cette œuvre, une lutte pour la Justice en nous-mêmes, pour la Justice autour de nous. Et ainsi la vie au XX^e^ siècle ne devra plus manquer de joie, d'art, ni de beauté.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. Ch. de MEIXMORON de DOMBASLE

AU RÉCIPIENDAIRE

M. Émile GALLÉ

Monsieur,

L'Académie de Stanislas a toujours porté le plus vif intérêt aux manifestations et au développement des beaux-arts en Lorraine. C'est vous dire avec quelle sympathie elle a été heureuse d'ouvrir ses rangs, en votre personne, à un des représentants les plus éminents d'une branche de la science du beau aussi importante que l'art décoratif, à un novateur hardi dont la carrière si laborieuse a porté au loin la renommée de notre région, et qui, à la valeur de l'artiste consommé, joint les mérites d'un lettré élégant et fin.

Si nous avons le douloureux regret de ne plus voir au milieu de nous les deux confrères vénérés dont vous évoquiez tout à l'heure la mémoire avec une émotion reconnaissante, soyez assuré que les sentiments dont s'est inspiré leur patronage sont les nôtres, et que les compliments de bienvenue que j'ai la bonne fortune de vous

adresser au nom de notre Compagnie sont aussi cordiaux que leur attachement eût pu le souhaiter.

Vous venez de nous exposer, avec la plus noble élévation de pensée et la plus grande richesse d'expressions, la théorie de l'art symbolique et sa valeur dans le décor ornemental par l'évocation des idées et des sentiments; vous avez montré les écueils dans lesquels sont tombés tant de chercheurs par la méconnaissance des symboles éternels, par l'altération des signes, par l'abâtardissement des ornements détournés de leur véritable application. En traits éloquents, votre parole a précisé les devoirs de sincérité et de vérité de l'artiste, ses joies de créateur et de poète, sa mission d'éducateur et d'initiateur. Ce sont vos aspirations, vos convictions et aussi votre rôle que vous avez définis. Par trop incompétent, je ne saurais vous suivre dans les hautes régions où vous avez transporté l'auditoire; il me faut rester sur le terrain plus familier à mes pas de la mise en pratique de ces grandes pensées, de leur application aux satisfactions de notre vie, du plaisir que procure à un modeste ami des arts, qui se flatte d'être un de vos plus anciens admirateurs, les productions d'art industriel écloses sous votre inspiration.

La décoration de leurs habitations et de leur mobilier n'a cessé de préoccuper les hommes, depuis les peuplades barbares jusqu'aux nations les plus policées. Il y a dans l'âme de tout être humain un instinct qui le porte à parer et à orner sa personne d'abord, puis sa demeure et les objets à son usage. Brutal et violent chez les peuples primitifs, ce sens inné s'affine avec le développement de la civilisation : il en suit les progrès, reste grave, noble

et distingué chez les nations en pleine possession d'elles-mêmes, et devient maladif et torturé avec leur décadence. Chaque pays, chaque époque, chaque race a son caractère décoratif bien différencié et bien personnel. Pour ne parler que de notre pays, l'art décoratif français a traversé les phases les plus diverses : austère à l'époque romane, extraordinairement riche du XIII^e^ au XV^e^ siècle dans la période ogivale, d'une sobriété délicate et discrète sous Louis XII, vivant et débordant sous la Renaissance, massif et austère sous Louis XIII, majestueux sous Louis XIV, spirituel et un peu sensuel sous Louis XV, d'une grâce aimable et naïve sous Louis XVI, sévère et froid pendant le premier Empire, le style décoratif reflète de la manière la plus typique les habitudes, l'histoire même de chacune de ces époques.

Je me suis arrêté à dessein au début du XIX^e^ siècle, car, en constraste avec ses aînés, il n'a pas eu, tout au moins jusqu'aux trois quarts de sa durée, de vie décorative spéciale et indépendante. Ni la Restauration, ni la monarchie de Juillet, ni le second Empire ne peuvent revendiquer un style bien à eux, malgré les tentatives de plusieurs artistes de talent qui n'ont pas su donner à leurs idées un corps suffisant pour les imposer. Pendant que la peinture se revivifiait au souffle ardent du romantisme, la décoration restait enlisée dans la copie et le pastiche des styles anciens, passant de l'un à l'autre pour tâcher de plaire au goût changeant de la mode, ce tyran dont les victimes ne se comptent pas. Les archaïsmes néo-grecs, les caprices du moyen âge, les élégances contournées et enrubannées du XVIII^e^ siècle, et, ce qui est pis, les mélanges irraisonnés de tous ces caractères,

se sont tour à tour partagé les faveurs du public. Les plus riches demeures, les salons les plus opulents, n'étaient qu'une réunion de meubles et d'objets de tous les styles, originaux ou contrefaits. Dès 1836, Alfred de Musset s'indignait de cet éclectisme anarchique dont la banalité ne devait que s'accentuer. « Nous ne vivons que de débris, s'écriait-il dans la *Confession d'un enfant du siècle,* comme si la fin du monde était proche; nous avons des objets de tous les siècles, hors du nôtre, ce qui n'a jamais été vu à aucune autre époque. »

Une lueur vint à briller dans ce chaos. L'apparition des produits des arts de l'Extrême-Orient à l'Exposition universelle de 1867, et surtout à celle de 1878, fut un enchantement pour les yeux fatigués de cette longue phase d'imitations. Quoi, tant de grâce dans l'objet le plus futile, tant de charme, tant d'élégance, avec des moyens absolument nouveaux et en dehors des vieilles ornières! On pouvait donc se passer des immuables feuilles d'acanthe, de chêne ou de laurier, des éternelles fleurs de lotus renouvelées des Égyptiens, des enroulements, des rinceaux et des oves en dehors desquels il semblait qu'il n'y eût pas de salut! Il existait d'autres couleurs que le bleu de Sèvres, d'autres décors que les bouquets de Saxe, d'autres ornements que les succédanés des trois ordres, d'autres formes que les sphères, les cônes, les cylindres ou les courbes ovoïdes!

Je ne me risquerai pas, Monsieur, à rechercher quelle fut sur vous l'influence de cette réalisation d'idées fraîches et neuves, coïncidant avec votre entrée dans la carrière artistique. S'il est intéressant, il est toujours délicat d'apprécier par quels motifs un artiste a choisi sa voie et l'a

suivie. Il m'est tout au moins loisible de croire que les merveilleuses nouveautés des arts asiatiques ont exercé sur votre jeune imagination une action à laquelle tout, d'ailleurs, vous préparait : votre entourage, votre éducation et vos dispositions personnelles. Mais je me hâte d'ajouter que si cette empreinte, ressentie par toutes les branches de l'art, la peinture en particulier, s'est traduite chez vous par une profonde émotion, elle n'a été qu'un stimulant qui vous a amené à une conception d'art très distincte. L'art de la Chine et du Japon se contente du plaisir et de l'amusement des yeux ; le vôtre a des visées plus hautes : il parle au cœur et fait penser.

Cet art, vous l'avez trouvé de toutes pièces, non dans les écoles et les traditions, mais en vous-même. Avant de l'apprécier, je voudrais étudier dans de courtes notes biographiques la genèse de votre initiation aux nouvelles formules d'expression qui caractérisent l'expansion de votre talent.

Votre famille paternelle est originaire du département si riant et si fertile de l'Oise, un des joyaux de cette ancienne Ile-de-France qui est le berceau de notre patrie. M. François Gallé, votre grand-père, officier sous le premier Empire, était un amateur passionné de fleurs et un bibliophile distingué. Élevé au collège de Clermont-sur-Oise, votre père, M. Charles Gallé, remplit pendant plusieurs années les fonctions de directeur des ateliers de décor sur pâte tendre de la célèbre fabrique de porcelaine de Chantilly. Au cours de ses voyages d'affaires, il rencontra à Nancy et y épousa, en 1845, M^lle^ Reinemer, d'une famille lorraine, et y fonda la même année, de concert avec sa belle-mère, une maison de cristaux et de

céramique dont il prit la partie de dessin et de fabrication. Doué d'une imagination vive, actif, laborieux, il décora des blancs de Sèvres, dessina un grand nombre de modèles de faïence et de verrerie exécutés à Raon-l'Étape et à Meysenthal, restaura et compléta les anciens moules de vaisselle et de vases du XVIII^e^ siècle appartenant à la faïencerie de Saint-Clément, tout en créant lui-même plusieurs centaines de modèles originaux. L'annexion de l'Alsace, en 1871, l'amena à installer ses ateliers de fabrication à la Garenne, faubourg de Nancy, et à céder son commerce à M. Dannreuther, son beau-frère.

Je regrette de ne pouvoir m'étendre plus longuement sur cet excellent artiste, que vous avez le bonheur d'avoir toujours à vos côtés comme un précieux coopérateur, et dont M. Ch. Robert, dans son rapport officiel sur l'Exposition de 1855, appréciait hautement le grand talent en louant dans ses œuvres « une originalité qui plaît, une élégance qui lui est propre, exempte de tout entraînement de servilité, où l'audace de l'exécution égale le bonheur de la réussite ».

Né à Nancy, en 1846, vous fîtes à notre lycée de fortes études, dont je prends à témoin les éminents confrères au dévouement desquels votre gratitude vient de rendre un hommage si mérité. C'est vers les lettres que votre goût semblait vous porter, et ce fut le grade de bachelier ès lettres que vous avez vaillamment conquis. Ce succès obtenu, M. votre père vous prit auprès de lui pour vous initier à son industrie. Le soir, vous feuilletiez à la table de famille les volumes illustrés qui ont charmé tant de jeunes curiosités, le *Magasin pittoresque*, dont vous aimez comme notre Grandville à vous dire l'élève, divers

recueils d'histoire naturelle, les *Fleurs animées,* les *Mille et une Nuits* éditées par Bourdin, les *Toppfer,* les *Contes d'Hoffmann,* où Gavarni a semé tant de croquis alertes, les jolies plaquettes de Havard avec les dessins de Bertall, de Gérard Séguin et de Lorentz, la *Bible* de Sylvestre de Sacy, et tant d'autres ouvrages qui comptent toujours parmi les préférés de la bibliophilie. A ces sources de premières émotions il faut rapporter, dans votre œuvre, un certain côté mystique, le goût des affabulations orientales et des arabesques sur le verre, un symbolisme un peu sentimental, l'amour du merveilleux, la passion des fleurs et la patiente observation de la nature.

Dès ce moment, votre inclination pour les fleurs, que vos ascendants vous avaient transmise, car ils les ont tous cultivées et aimées, s'affirmait en dominatrice. Vous suiviez les cours du professeur Vaultrin et accompagniez dans ses promenades l'éminent Dr Godron. Tous vos loisirs se passaient à herboriser, d'abord à l'Avant-Garde, près de Pompey, où la flore lorraine est si riche, puis dans la forêt de Haye, dans les Vosges, dans les Alpes de Savoie et en Alsace. Vous étudiiez ces délicates productions de la nature, non seulement en artiste épris de leur charme, mais en vrai botaniste. En même temps, le professeur Casse et le peintre Paul Pierre, que nous avons eu le regret de perdre il y a quelques mois, vous donnaient des leçons de dessin et de paysage en plein air.

De 1862 à 1864, vous avez parcouru l'Allemagne et l'Angleterre, vous livrant au dessin et au modelage à Weimar et à Londres, apprenant les langues de ces deux pays et cultivant aussi la musique, pour laquelle vous

manifestiez de bonne heure un goût très marqué. A Weimar, d'heureuses circonstances vous permirent de connaître Liszt, et d'entendre chez lui les œuvres de son illustre gendre, Richard Wagner : vous étiez alors le wagnérien convaincu que vous êtes resté, devançant de trente années le mouvement d'opinion qui devait exalter si haut la gloire de ce grand génie. A Berlin et à Londres, puis à Paris, vous admirez les chefs-d'œuvre décoratifs accumulés dans les collections de Brandt, et dans les musées de Kensington, de Cluny, du Louvre et des Arts-et-Métiers ; vous nouez des relations avec l'artiste-verrier Rousseau, auteur d'ouvrages de la plus brillante et de la plus solide tenue, et vous apprenez de vos amis MM. Bonnaffé et de Fourcaud l'esthétique du mobilier.

En 1864, vous rentrez à la maison paternelle pour y prendre la place de dessinateur industriel. Les débuts sont pénibles, car vous n'avez trouvé, ni à Nancy, ni ailleurs, un enseignement du dessin spécialement approprié au décor, à la céramique, à la verrerie, au mobilier et à la construction des formes ; mais cette difficulté, à laquelle je serais tenté de trouver beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients, car elle vous a permis de garder votre individualité, n'était pas pour embarrasser une volonté tenace comme la vôtre : mettant à profit vos connaissances approfondies et les enseignements de style puisés dans les plus belles collections publiques et particulières de l'Europe, vous complétez vous-même votre éducation. Le nombre et la variété de vos travaux sont incalculables : si sèche que puisse en paraître sous ma plume la rapide énumération, je ne résiste pas au plaisir de les citer, parce que cet énorme labeur const-

tue l'histoire même du progrès des arts décoratifs à Nancy dans ce dernier quart de siècle.

Ce sont d'abord des lettres enlacées, des armoiries, de la vaisselle, puis des corps de lampe en faïence peints au grand feu, des cache-pots et des vases tournés, des palmes indoues en bleu foncé galonné de jaune et en orangé bordé de bleu, des Rouen, des Moustiers, où le caprice personnel se substitue vite à la tradition, des tasses turques, où la nuance de la pâte rouge de Saint-Clément est utilisée comme fond à des rosaces de décor sous couverte, des diélytra rosés, lilacés, à grands feuillages de toutes les nuances de la turquoise, des oiseaux de nuit sur des ciels orageux, des décors sur verre, myosotis Louis XVI, herbages lorrains, saynètes dans le goût du XVIII^e^ siècle. C'est ensuite un herbier de Lorraine, composé d'une centaine d'aquarelles d'après nature, mouvementées, vivantes, destinées à des assiettes, à des plats et à des légumiers, où un art consommé de peintre précise tous les effets à tirer du camaïeu bleu de grand feu fondu dans le suave émail d'étain. Pour des coquelles à œufs, vous créez, avec la collaboration de Victor Prouvé, alors âgé de 13 à 14 ans, et dont la verve caricaturale était prodigieuse, des sujets de coqs, canards ou poules, avec des inscriptions burlesques. Pour orner des assiettes à dessert, vous composez une seconde série d'aquarelles, où vous étendez le symbolisme des fleurs animées à d'autres espèces ; vous y joignez des textes calligraphiés en caractères expressifs empruntés d'abord aux styles arabe et chinois, puis à celui du XV^e^ siècle, enfin aux contournements des vrilles dans les végétaux.

La guerre de 1870, au cours de laquelle votre patrio-

tisme vous fait contracter un engagement volontaire au 23e régiment de ligne, interrompt brusquement vos travaux. Vous les reprenez en 1871 et débutez par une série d'allégories où vous exhalez la tristesse restée dans votre cœur des malheurs de la patrie : exposées à Londres, la même année, par les soins du commissaire général français, M. du Sommerard, ces plaintives faïences de Lorraine et d'Alsace sont acquises avec sympathie par les princesses de Galles, Louise et Mary. Vous modelez des pièces de fantaisie destinées à compléter les services de Saint-Clément, porte-couteaux, salières, manches de couteau, pendules rocaille, flambeaux, coquilles, les variant par des chats, des paons, des hiboux grotesques, des cruches et des pots à tabac noués de rudes osiers en terre brute, avec des gueux de Callot peints au grand feu, des vases-coqs ornés de la florule des ruelles de village, des cylindres émaillés de grès avec d'épais bossages d'émail bleu, figurant les perce-neige et leur couverture d'hiver. Des services de ferme sont semés des graines volantes du pissenlit, de l'épervière, de l'ombellifère. Sur des pichets à cidre, je le confesse en votre nom à l'ombre du grand roi qui plane sur cette assemblée, vous peignez un Stanislas ventru, se promenant sur la Carrière, sa classique canne à la main. Après l'émaillage de toutes les vanneries lorraines, hottes, tendelins, calbotins et charpagnes de Saizerais et de Nancy; après les papiers pliés et les cartes à jouer, qui se transformèrent en faïences lotharingiennes par l'apposition de tout notre armorial et de textes miniaturés en style moyen âge, empruntés à Villon et à Charles d'Orléans, vous vous entraînez à corps perdu, avec Gengoult Prouvé, dans les

figurations héraldiques : de là, des bougeoirs-casques, des cendriers-écussons et ces fougueuses torchères, ces lions cabrés, porteurs de tourelles, où se déploie l'énergique tempérament de votre collaborateur. Un instant, notre concitoyen Jean Cayon, étrange figure trop méconnue aujourd'hui, traverse ces activités : il livre à vos ateliers quelques blasons, malheureusement trop rares, du style le plus élégant et le plus personnel.

Nous arrivons en 1874, époque où M. votre père vous confie la direction de son usine. Votre préoccupation se porte, dès lors, vers la centralisation de vos moyens d'action. En prévision de la retraite du directeur de la verrerie de Raon-l'Étape, M. Müller, dont l'hospitalité à vos peintres et à vos modèles, la délicatesse scrupuleuse, les connaissances pratiques et la complaisance infinie vous furent d'un grand secours, et en raison de la hausse des droits sur le verre provoquée par l'annexion de l'Alsace, vous ne cessez de compléter votre outillage à Nancy. En plus des anciens ateliers de dessin, de composition, de décor et de gravure, vous installez à la Garenne le laboratoire de recherches qui servit de base aux fabrications du dehors et fut l'embryon des usines actuelles. Les appareils nécessaires aux préparations de verres de couleur, d'émaux, de terre, devinrent peu à peu producteurs d'objets d'art, jusqu'au jour où des imitations en Lorraine, puis à Nancy même, contraignirent l'atelier à s'organiser d'une façon industrielle sans perdre le caractère personnel de ses ouvrages.

Aux approches de 1878, année qui marque dans l'évolution de vos tendances et de votre talent une date capitale, vous vous êtes préparé à l'Exposition universelle

par la création d'une foule de modèles appliqués au décor sous couverte, alors en faveur. Vous inspirant de la flore et de la faune égyptiennes, et du japonisme en même temps, vous produisez de grands vases, de vastes jardinières, revêtus de feuilles métalliques sous d'épaisses glaçures colorées, des scarabées sacrés, des lotus, des papyrus, des sauterelles, des scènes antiques. Ce furent vos dernières concessions à des traditions dont les préjugés entravaient votre personnalité. Une ère nouvelle s'ouvrait pour vous : maître de vos procédés, ayant sous la main tous vos éléments d'action, vous ressentez des aspirations nouvelles, non plus celles de séduire uniquement le regard, mais d'éveiller le sentiment, de parler à l'esprit par des formes et des décors émanant d'une pensée maîtresse, d'un thème intellectuel à développer. Vous voulez donner une âme à la matière inerte, grand problème que les artistes du moyen âge avaient résolu et dont vous rénovez la solution en l'assortissant à nos tendances modernes.

En 1883, vous construisez de vastes ateliers pour une faïencerie, une verrerie et une industrie nouvelle, l'ébénisterie. C'est dans le cadre de cette belle usine, ouverte aux visiteurs par votre accueillante hospitalité, qu'il faut en voir les produits pour en apprécier la variété et le caractère. Tout autour, de grands arbres éveillent des idées de calme et de paix; le recueillement de ce coin de banlieue n'est rompu que par quelques appels de clairons s'envolant des casernes voisines. Une fois la porte franchie, le voyage s'accomplit dans des surprises et des satisfactions croissantes. Au milieu des cours, dans la belle saison, des parterres de fleurs décoratives réjouis-

sent la vue en même temps qu'ils sont pour votre personnel un enseignement de tous les instants. Dans le bâtiment principal, édifié avec une véritable élégance architecturale, le travail est réparti méthodiquement. Ici, les ébénistes trient, assemblent, découpent et appliquent les minces lamelles de bois précieux qui orneront les tables, les consoles, les coffrets, les glaces, les meubles de toute forme montés dans un atelier voisin. Là, les modeleurs préparent et les peintres décorent les objets de faïence qu'une série de moufles recevront dans leurs flancs embrasés, d'où ils sortiront tout resplendissants. Ailleurs, les tourets et les roues entaillent le verre, le strient et l'enrichissent des plus délicates gravures. Dans une autre salle, des spécialistes coulent, cisèlent et patinent les montures en bronze qui compléteront les meubles. Au centre, une pièce remplie de dessins, de projets, de fragments de verre et de bois, de flacons et de tout l'arsenal du chimiste est votre cabinet, le studieux asile où s'élaborent et d'où se distribuent vos idées, vos inventions, vos volontés : c'est là que je vous vois tel que V. Prouvé vous a peint, tenant d'une main et interrogeant d'un regard anxieux un vase au col allongé dans les chaudes transparences duquel vous cherchez le décor qui le complétera. Plus loin, dans un vaste hall, de nombreux fours liquéfient le verre, que des poitrines puissantes ou que la pression des moules transforment en vases, en coupes, en buires, en ces mille fantaisies qui ont acquis une si juste célébrité à vos cristalleries. Un autre bâtiment renferme des spécimens terminés de toutes ces productions. Je ne veux pas pousser cette investigation plus loin, et je croirais dépasser les limites de

la discrétion en parlant de votre demeure particulière, de ces vastes salles où vous avez réuni une sélection de vos créations les plus remarquables, et de ce riant jardin rempli des essences et des plantes les plus rares, beau livre où vous ne cessez de puiser vos inspirations à la source même de la nature.

Trois substances, la faïence, le verre et le bois, absorbent vos préférences et servent de base à toute votre œuvre.

J'ai montré déjà l'étendue de vos travaux appliqués à la faïence, dont la facilité à se soumettre aux caprices les plus divers de forme et de couleur a de temps immémorial séduit les artistes. Dans notre région, Strasbourg, Niederviller, Sarreguemines, Aprey, Lunéville, Saint-Clément, furent d'importants centres de céramique dont plusieurs ont conservé et accru leur bon renom. Vers 1860, les Pull, les Deck, les Jean, les Ulysse, les Parvillée, les Havilaud, avaient entrepris de régénérer cette spécialité charmante, tombée depuis la fin du siècle dernier en de serviles imitations. Votre part dans l'innovation de ses procédés et de ses applications est très considérable. Mais la faveur dont elle était entourée il y a une vingtaine d'années ne s'est pas maintenue : le goût public devait se porter de préférence sur les grès, et surtout sur le verre, devenu rapidement le favori de la mode.

Le verre, cette noble matière dont certains auteurs font remonter la découverte à Tubal-Caïn, le huitième homme après Adam, et qui, pour rester sur un terrain moins hypothétique, était certainement connu des Égyptiens, plus de deux mille ans avant l'ère chrétienne, a

été et reste encore l'objet de toutes vos prédilections. Séduit par sa transparence d'eau courante immobilisée, par sa fluidité qui se prête à toutes les transformations, par sa docilité à se modifier au contact des oxydes, des métaux précieux, du charbon, vous l'avez conquis et discipliné, en lui donnant, en outre de la splendeur et de la grâce extérieures, une voix, un chant, une âme. Il vous a servi à réaliser vos rêves, à symboliser vos aspirations, à transmuer en images parlantes le texte de vos auteurs préférés. De 1864 à 1874, vos travaux sur le verre n'avaient pas été moins ardents que sur la faïence : vous découvriez de curieux moyens de le décorer dans la projection aux creusets, ou dans l'interposition entre ses couches de matières colorées, métalliques ou vitrifiables, qui transformaient instantanément, en le décorant des plus riches couleurs, le verre ordinaire blanc de nos gobeleteries lorraines. La gravure sur verre avait éprouvé dans vos ateliers des vicissitudes diverses : les gravures blanches, les fleurs champêtres sur cristaux, imaginées par M. votre père, ensuite compliquées par vous de textes, de fabliaux et de naturalisme, avaient paru froides à l'apparition des verres coloriés. Un moment l'atelier périclite, mais l'application des gravures sur les verres massifs marbrés, imitant des gemmes, leur enrichissement par des bordures d'émaux, lui assurent une nouvelle période de travail ; puis l'étude des verres à plusieurs couches des collections Gréaux et du Palais d'été, ainsi que vos découvertes sur le marquetage des verres, donnent à l'industrie du cristal dans vos ateliers, malgré les imitations concurrentes par l'eau-forte, un essor dont le développement ne fait que croître.

L'art exquis de l'ébénisterie, dont l'application à la parure de nos habitations est si essentielle, devait aussi tenter et captiver un esprit aussi inquiet que le vôtre des formules nouvelles d'art décoratif. Triomphant du XVI^e^ au XIX^e^ siècle, le travail du bois avait perdu tout caractère avec les imitations du style romain sous le premier Empire. Le romantisme n'avait pu le régénérer dans son mélange banal et confus de la Renaissance et du gothique ; depuis, l'abus du chêne sculpté et l'envahissement irraisonné de la tapisserie avaient alourdi et vulgarisé le mobilier. Frappé du parti qu'offrait à l'art l'utilisation de nos forêts françaises et des bois exotiques que les soleils des Indes et de l'Amérique ont revêtus des plus somptueuses colorations, vous vous êtes mis, c'est à vous-même que je fais cet emprunt, « à adorer le bois que jusqu'alors le potier avait brûlé ». Entouré de ces essences qui prennent sous l'outil des tons exquis, vous vous êtes ingénié à les marier dans d'élégantes arabesques et dans des compositions appropriées aux meubles les plus variés. Cet art nouveau a pris sous votre direction un développement tel que vous avez peine à y suffire, malgré l'extension toute récente de vos ateliers.

Je dois me borner, pour arriver à votre œuvre, aux grandes lignes de ces trois groupes d'industrie artistique. Qu'elle s'applique au bois, au verre ou à la terre, votre esthétique a cette marque qu'elle est l'interprétation de la réalité par un cerveau de poète et un œil de peintre. Constamment intéressé par la nature, vous aimez tout de cette charmeuse et de cette évocatrice : les voix mystérieuses qui parlent si haut à ses initiés, l'éloquence de ses grands spectacles, l'attendrissement de ces heures

fugaces où le réel disparaît sous le réseau de l'ombre, la magie des tableaux mobiles de ses éléments, les délicatesses, les puissances, les mélancolies de sa flore, les élégances des êtres qui y multiplient l'infinité de leurs espèces, depuis les profondeurs des abîmes jusqu'aux confins respirables de l'éther. Impressionné, inspiré par un aspect, par un moment, par une production de cette inépuisable créatrice, vous traduisez vos sentiments dans un objet auquel vous donnez d'abord une forme générale en rapport direct avec votre émotion.

La forme, ô grand sculpteur, c'est tout et ce n'est rien;
Ce n'est rien sans l'esprit, c'est tout avec l'idée,

écrivait jadis Victor Hugo au statuaire David.

Avec quelle souplesse, quelle convenance, quel tact vous savez varier ces formes, qu'une légère déviation dans les lignes suffit à rendre vulgaires, mais qui sous vos doigts savent toujours rester élégantes, personnelles et éloquentes !

C'est sur cet ensemble que vous brodez vos délicieuses ornementations de couleurs et de détails, peignant sur les contours d'un vase opalin les coquillages et les algues des mers profondes, incrustant sur une table formée des nodosités d'un vieux cep lorrain, sous la lueur glauque d'un ciel inquiétant qui fait songer au danger des gelées matinales, la floraison des plantes ennemies de nos vignobles, évoquant dans le violet profond d'une pâte vitrifiée l'armée de ces redoutables infiniment petits que le génie d'un Pasteur a su vaincre, consacrant un meuble magnifique aux humbles plantes potagères de nos jardins, et leur rendant par l'enchevêtrement le plus délicat et la

plus riche harmonie leur droit, contesté jusqu'alors, au décor et à l'ornementation. En philosophe compatissant, vous nous incitez à chercher la consolation de nos peines en symbolisant la *Bonté de la nuit*, le *Charme attristant du jour qui baisse*, la *Bonté calme des choses*, le *Sourire dans les larmes*, le *Diadème de la tristesse*. D'autres fois, vous célébrez les douceurs de notre sol lorrain, l'apaisement de ses grands bois, la mélancolie pénétrante de ses chemins mouillés par les pluies d'automne. Et toujours, dans ces milliers d'objets graciles ou puissants, se déroule en variations infinies votre hymne à la fleur; vous chantez, tantôt avec des murmures de flûte, tantôt avec des sonorités de cors, les grâces et les éclats de ces amies si chères, *Anémones de Pâques*, *Soldanelles des Alpes*, *Veilleuses*, *Safran d'automne*, *Crocus hivernal*, *Orchidées*, qui deviennent autant de motifs stylisés de pensées et d'ornementations.

En outre des évocations que vous savez si bien trouver dans votre cœur, vous aimez aussi, Monsieur, à chercher des inspirations dans les œuvres de nos poètes. « Les maîtres du verbe, avez-vous écrit, les poètes, sont aussi les maîtres du décor; ils ont le génie de l'image, ils créent le symbole. » L'œuvre immense de Victor Hugo, dont la lyre géante a tout compris et tout chanté, est pour vous un trésor inépuisable auxquels vous devez beaucoup de vos plus remarquables créations. Vous aimez aussi de Lamartine ses mystiques tendresses, d'Alfred de Vigny sa noble et hautaine sérénité, de Th. Gautier la saveur picturale de ses images, de Baudelaire et de Verlaine l'âpre amour des choses où s'était retranchée leur misanthropie, de Th. de Banville son souffle attique, de

Marceline Desbordes-Valmore la douceur élégiaque de son cœur brisé.

C'est ainsi que vous avez non pas rajeuni, mais renouvelé l'art industriel, en lui imprimant une impulsion qui s'est vite propagée dans tous les pays épris de nouveauté. Ce mouvement, qui s'est particulièrement manifesté à Nancy même, où l'établissement récent de belles et importantes industries de mobilier et de verrerie d'art affirme la renaissance et la vitalité du goût lorrain, appartient à votre initiative. Notre Lorraine vous doit cette éclatante couronne artistique, dont nous sommes justement fiers, et à laquelle l'Exposition universelle qui vient de s'ouvrir à Paris apporte une nouvelle et décisive consécration.

Le succès le plus franc et le plus rapide a accueilli dès leur apparition toutes vos productions décoratives. Les critiques les plus éminents les ont appréciées dans une série d'articles dont la collection formerait un gros volume et constitue pour vous le plus précieux des livres d'or. M. de Fourcaud vante, dans vos verreries, « les suggestions multiples qui sourdent de ces vases énigmatiques et parlants comme une eau mystérieuse qui s'échappe, sans bruit, d'une fontaine ombragée », dans vos meubles, « les indicibles tendresses de vos bois, leur fraîcheur de sensation, leurs noblesse de marbre, leurs opulences de soie, leurs grâces de fleurs, leur sensitivité insoupçonnée ». M. Marius Vachon salue avec enthousiasme dans vos œuvres la renaissance provinciale dont elles sont l'affirmation. M. Roger Marx loue « votre constant respect des lois d'appropriation dans l'originalité, l'affinement de votre perception, votre amour sans

bornes pour le sol natal que vous chérissez avec les mille tendresses d'un sensitif, d'un lettré, d'un savant ». M. Henrivaux déclare que « l'art du verre ne semble pas pouvoir aller plus loin et qu'un artiste comme vous fait songer à un abstracteur de quintessence qui essaie de matérialiser l'impalpable et de vitrifier le rêve ». M. Paul Desjardins « renonce à classer votre génie » et déclare « que vous avez tout inventé, avec le secours d'une sorte de divination et grâce à une entente toute particulière du symbole qui fait songer à Richard Wagner, ce grand créateur et interprète de mythes ». « Voici, écrit le vicomte Melchior de Vogüé, un homme qui nous fait comprendre la folie de l'art, telle que Vasari la décrit chez les maîtres florentins; il a rendu aux plantes une personnalité, un langage; il a retrouvé les lois mystérieuses de leurs attitudes, soit qu'il incruste leur image dans la marqueterie de ses meubles, soit qu'il la jette dans la pâte de ses cristaux. »

Mais il faut me borner à ces quelques extraits, de même que je ne puis que mentionner les nombreuses récompenses, médailles d'or, diplômes et grands prix, que vous avez obtenus à toutes les expositions françaises et étrangères auxquelles vous avez pris part. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1884, promu officier en 1889, vous êtes membre titulaire depuis 1892 de la Société nationale des beaux-arts, et membre du Comité d'admission de votre section à l'Exposition universelle. Les musées du Luxembourg, des Arts décoratifs et de la ville de Paris, les collections royales et princières les plus estimées de toutes les contrées, se disputent l'honneur de posséder vos œuvres.

Le mérite d'avoir créé ces pièces de musée, uniques dans leur magnificence, n'est pas le seul dont j'aie à vous louer. Je ne saurais trop applaudir à votre industrie journalière qui multiplie les objets les plus pratiques de la vie courante, et qui vulgarise par un enseignement quotidien les principes décoratifs et le caractère artistique dont le plus humble d'entre eux est toujours revêtu.

Sachant, Monsieur, combien ce sujet vous est sympathique, je voudrais dire quelques mots de vos collaborateurs, au talent desquels vous vous êtes toujours fait un devoir de rendre justice en publiant leurs noms à chacune de vos expositions. J'ai déjà parlé de Gengoult Prouvé, enlevé si tôt à l'art du modelage où il excellait, mais dont le nom se perpétue dans son fils Victor, placé aujourd'hui en si haut rang dans la phalange de nos artistes lorrains. Pendant sept à huit ans, ce chercheur fougueux et primesautier vous a prêté sa coopération : il vous a livré des cartons et des bas-reliefs pour une pendule en cristal, appartenant à la reine d'Italie, et représentant la *Fortune endormie sur sa roue,* pour une coupe où s'enlacent les figures de la *Nuit,* du *Silence* et du *Sommeil,* pour des vases sur lesquels sont gravés un *Orphée pleurant Eurydice* et une *Tête de Jeanne d'Arc,* pour une superbe table en mosaïque, où se développe en d'énergiques sculptures un texte de Tacite, consacré à notre vieille Gaule, pour un jeu d'échecs où un *Prospero* et une *Miranda* rappellent un épisode d'une des plus puissantes tragédies de Shakespeare. Je sais et veux dire aussi de quelle cordiale gratitude vous entourez la collaboration de vingt années de Louis Hestaux, le char-

mant peintre des horizons nancéiens, l'auteur de pages délicieuses où la vivacité des impressions est rendue avec une poésie pénétrante, et dont la main est reconnaissable au tracé élégant et sûr dans les nombreux cartons, dessins, aquarelles, études de fleurs, profils de vases, semis, bordures, qu'il fournit quotidiennement à vos ateliers. Je rappellerai encore le nombre considérable des élèves que vous avez formés dans les divers corps de métiers que vous employez, et qui doivent à votre direction leur goût et leur savoir : modeleurs, sculpteurs sur bois, marqueteurs, ébénistes, ciseleurs sur métal et sur verre, souffleurs, verriers, graveurs à l'eau-forte, émailleurs, peintres et décorateurs.

J'ai fait divers emprunts à vos écrits, et je voudrais que le temps me permît de citer de nombreux passages de ceux que vous avez consacrés à votre art, notices aux jurys, description de vos œuvres, rapports officiels, toasts, où se retrouvent les qualités d'élégance et de finesse qui viennent de nous charmer dans votre discours. Je ne saurais mieux en comparer le style qu'à vos exquises productions, si raffinées, si gracieuses, si nouvelles dans leur ornementation, tout en gardant la noblesse et la fierté d'allures de leurs lignes et de leur dessin.

Poursuivez votre œuvre, Monsieur, continuez à charmer nos yeux, à élever notre esprit par ces subtiles et précieuses inventions qui nous permettent de quitter le terre-à-terre de notre existence pour nous plonger dans les délices du rêve, dans les aspirations de l'irréel, dans les mystères des symboles, et d'échapper pour un instant aux misères de notre humanité. Chantez-nous toujours ces beaux poèmes de la nature ennoblie, faites-nous

aimer ces dons de notre sol que la munificence du Créateur a semés en prodigue autour de nous, mais que nous sommes trop enclins à délaisser dans le tumulte et l'agitation de notre vie.

Je voyais l'autre jour dans une vitrine un petit vase phénicien en verre moucheté, vieux de plus de deux mille ans, et récemment rapporté de son pays d'origine. Ce contemporain d'Alexandre, gros comme un poing d'enfant et que l'effort de deux doigts eût brisé, avait traversé les siècles sans une fêlure. La ville où il a été créé n'est plus qu'un monceau de ruines, ses temples, ses palais, se sont écroulés dans la poussière, les bronzes et les métaux qui le décoraient sont déformés par l'oxydation, les phalanges des conquérants orgueilleux qui s'y pressaient ont fait place à quelques familles de pêcheurs et de bergers, tandis que ce petit morceau de verre, que sa fragilité semblait condamner le premier à l'anéantissement, avait survécu pour attester la richesse et l'ancienne opulence de cette région dévastée.

Nos discussions, nos discordes, sont vaines et stériles; les hommes passent, les institutions s'effondrent, nos ambitions s'éteignent dans le silence des tombeaux. Comme toutes les manifestations de l'intelligence, ce don divin, l'art aura pour lui la durée. Si l'artiste a ses fatigues, ses déboires, ses découragements, il en est bien récompensé par ses joies de créateur et par le sentiment de la permanence de son œuvre, lorsqu'elle repose comme la vôtre sur la base indestructible de la passion du beau.

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1899-1900

PAR

M. G. FLOQUET

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Avant de quitter les fonctions que vous m'avez fait l'honneur de me confier, je dois, suivant l'usage, résumer l'histoire de votre année académique. Comme ses devancières, elle a vu bien des travaux, elle a eu ses heures de quiétude, ses événements heureux; comme elles, elle a eu aussi, hélas! ses douloureuses compensations. Donner un suprême souvenir aux regrettés collaborateurs que vous avez perdus, rappeler les mérites de vos nouveaux membres honoraires ou titulaires, de vos nouveaux associés-correspondants, énumérer les distinctions qui ont honoré vos confrères, retracer sommairement les travaux de votre Compagnie : tel est le détail du programme que je voudrais réaliser.

I

Jamais la mort n'épargne au secrétaire annuel la partie douloureuse de sa tâche, et c'est avec une impitoyable ponctualité qu'elle lui impose une revue nécrologique.

Cette année, vous avez eu à déplorer la perte de deux membres titulaires, MM. Mourin et Tourdes, et celle de trois associés-correspondants, MM. Ménant, d'Hamonville et de Ribbe.

Recteur honoraire de l'Académie de Nancy et l'un de vos membres titulaires les plus vénérés, M. Ernest Mourin est mort le 24 janvier 1900.

Qui de vous n'a encore devant les yeux la physionomie bienveillante, les allures paternelles, la dignité si simple et si naturelle de notre éminent confrère?

Né à Sisteron en 1822, M. Mourin était destiné à vivre bien loin du département des Basses-Alpes. Après avoir débuté dans l'enseignement comme professeur au collège de Cambrai, en 1848, il avait conquis, un an plus tard, le titre d'agrégé d'histoire et de géographie. Successivement professeur aux lycées de Besançon, de Reims, d'Angers, de Nantes, aux écoles supérieures des sciences et des lettres de ces deux dernières villes, il obtenait, en 1856, le grade de docteur, à la suite de la soutenance d'une thèse importante sur *la Réforme et la Ligue en Anjou*. Mais des raisons de convenance familiale le décidèrent alors à quitter l'enseignement et Angers devint pour longtemps sa résidence attitrée.

C'est là qu'en 1869 il publia son magistral ouvrage sur

les *Comtes de Paris*, dont MM. Debidour et Duvernoy vous ont si bien décrit la doctrine élevée et qui fut honoré deux fois d'un prix Gobert par l'Académie française. Entouré de l'estime générale que lui valaient son caractère, son talent, son libéralisme, M. Mourin fut nommé maire de la ville d'Angers, le 11 mai 1876.

Président de la Société académique de Maine-et-Loire, il avait souvent en mains les mémoires de votre Compagnie. Il ne se doutait guère que, quelques années plus tard, il en dût être membre titulaire. Comment aurait-il pu supposer qu'il allait devenir le chef de l'instruction publique dans cette Lorraine même, dont il avait parlé si généreusement dans son histoire des Comtes de Paris?

Cependant, un décret du 1er décembre 1879 le nommait recteur de l'Académie de Nancy et, plus heureux que le bon roi René d'Anjou, l'excellent maire angevin prit aisément possession de son domaine lorrain. Dès le 16 juillet suivant, vous avez tenu à honneur de vous l'attacher comme membre titulaire et, le 21 mai 1885, il prononçait son discours de réception sur les prix de vertu.

Vous savez ce que fut à Nancy M. le recteur Mourin. Chef respecté de l'Université pendant quinze années, il avait rapidement gagné ces sympathies générales qui l'ont environné partout. Sa bonté et sa bienveillance étaient connues de tous; sa loyauté était universellement appréciée; son patriotisme et ses idées libérales étaient du meilleur aloi. Homme délicat et modeste, d'une grande noblesse de caractère, sa vie entière est un modèle d'honorabilité.

La croix de chevalier de la Légion d'honneur avait

reconnu ses services comme maire; celle d'officier vint, en 1892, récompenser le recteur. En avril 1894, atteint par la limite d'âge, il était nommé recteur honoraire.

Le repos ne devait pas être pour lui l'oisiveté et, en 1895, sous le titre de *Récits lorrains*, il publiait un ouvrage dont vous avez goûté la forme attrayante autant que le fond. Malheureusement, sa santé fut bientôt profondément atteinte et une inexorable maladie vint l'enlever à vos séances et à ses travaux. Après des mois d'anéantissement, il s'est éteint, le 24 janvier dernier, en vous laissant au cœur un nom entouré de respect et de bien affectueux regrets.

Deux jours ne s'étaient pas écoulés et vous étiez encore sous l'impression pénible des obsèques de M. Mourin, quand vous parvint une nouvelle bien faite pour l'accentuer. M. le docteur Gabriel Tourdes, doyen honoraire de la Faculté de médecine de Nancy, correspondant de l'Académie de médecine, venait de décéder. La mort avait la cruauté de vous atteindre coup sur coup dans deux de vos personnalités les plus considérables.

M. Tourdes était né le 21 janvier 1810, à Strasbourg, où son père était titulaire de la chaire de pathologie et d'hygiène de la Faculté de médecine, en même temps que professeur à l'Hôpital militaire d'instruction. Comme lui, il débuta dans la médecine militaire et il dut d'abord quitter sa ville natale pour être attaché au Val-de-Grâce en qualité de chirurgien aide-major, puis à l'hôpital militaire de Metz. Mais il ne tarde pas à revenir à l'hôpital militaire strasbourgeois, où il avait débuté en 1829, et, le 7 octobre 1840, il y est promu professeur titulaire.

C'est à ce moment qu'il se dirige vers le professorat universitaire. Agrégé le 20 février 1845, il est bientôt nommé à cette chaire de médecine légale qu'il devait tant illustrer à la Faculté de Strasbourg et à celle de Nancy. Il était en outre chargé de la clinique des maladies des enfants, où il avait succédé à M. Victor Stœber. En 1870, il appartenait à la commission administrative des hospices et dirigeait un service hospitalier; son patriotisme se montra à la hauteur des plus douloureuses circonstances.

Lorsqu'en 1872 fut opéré le transfert de la Faculté de médecine de Strasbourg, le professeur Tourdes en était un des vétérans les plus renommés. Aussi est-ce avec un véritable élan de cordiale sympathie que, dès 1873, vous avez accueilli comme membre titulaire ce savant réputé, ce représentant qualifié du corps médical de Strasbourg, cet exilé d'Alsace que des événements inouïs avaient arraché à la terre natale. A votre séance publique du 27 mai 1875, il prononçait son discours de réception sur *l'Origine de l'enseignement médical en Lorraine et la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson*. Élu par vous vice-président en 1878, il prit la parole sur la tombe du général Didion, cet autre exilé de renom. C'est lui aussi qui, le 29 mai 1879, répondit comme président aux récipiendaires, MM. Duvernoy et Hecht. Vous lui devez, en outre, quelques-uns de ces lumineux rapports, dont la netteté a toujours été si appréciée.

Mais vous lui devez surtout l'honneur que son nom et ses travaux ont fait rejaillir sur votre Compagnie. Des voix autorisées en ont dit toute la valeur et nous n'avons qu'à recueillir le jugement. Je me borne à rappeler que

les travaux du Dr Tourdes touchent à presque toutes les branches de la science médicale, mais que c'est plus particulièrement à l'*hygiène publique* et à la *médecine légale* qu'il a consacré ses labeurs. Il a été avant tout le *créateur* et l'*organisateur* de l'enseignement *pratique* de la médecine légale.

M. Tourdes était correspondant de l'Académie de médecine. En 1879, il avait été élu doyen de la Faculté de médecine, à l'unanimité des votes de ses collègues. Il avait représenté les Facultés de médecine au Conseil supérieur de l'instruction publique. Il était président de l'Association de prévoyance et de secours mutuels des médecins de Meurthe-et-Moselle et, en 1898, l'assemblée générale de l'Association des médecins de France, à Paris, l'avait élu vice-président de l'Association. Il avait été vice-président du Conseil d'hygiène et de salubrité de Meurthe-et-Moselle. Dès 1849, la croix de chevalier de la Légion d'honneur avait récompensé le professeur et le médecin légiste; celle d'officier lui fut décernée en 1884. Il était admis à la retraite en 1889, après avoir fourni une longue carrière qui est de celles qui ont le plus honoré la médecine française.

A côté du maître et du savant, il y avait l'homme soucieux de l'honneur professionnel; il y avait aussi l'homme affable et bon, le causeur aimable que vous avez connu, et vous avez subi le charme de sa verte vieillesse. Caractère toujours jeune, il avait la sérénité d'âme de celui qui n'a cessé de marcher

.....pur, loin des sentiers obliques.

Chrétien convaincu, il était d'une piété fervente.

Il aimait votre Compagnie, dont il avait voulu être dès son arrivée à Nancy. Comme il vous remerciait de son admission, il ajoutait : « Je suis bien décidé à remplir avec zèle mes devoirs d'académicien. » Vous savez s'il a tenu parole : il n'a disparu de cette place que pour mourir. C'est le 26 janvier que l'événement se produisit : votre regretté confrère venait d'accomplir sa quatre-vingt-dixième année.

Vous assistiez, Messieurs, aux obsèques de M. le recteur Mourin et de M. le doyen Tourdes; votre vice-président a lu au cimetière les discours de M. le président, retenu chez lui par l'état de sa santé; ils exprimaient dignement vos unanimes regrets.

M. Joachim Ménant, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rouen, était né à Cherbourg en 1820. Il est mort à Paris, le 30 août 1899. En 1887, il avait remplacé M. Charles Robert comme membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Vous l'aviez élu associé-correspondant le 2 décembre 1864.

Esprit curieux, orientaliste distingué, M. Ménant a publié un grand nombre de mémoires et d'ouvrages sur *le Déchiffrement raisonné et scientifique des inscriptions cunéiformes,* sur *la Grammaire assyrienne,* sur *les Pierres gravées de la haute Asie,* sur *Zoroastre et la philosophie religieuse de la Perse.* Dans ces dernières années, il avait abordé l'étude si nouvelle et si difficile des *Inscriptions héthéennes,* pour lesquelles aucune base certaine ne s'offre encore à l'investigation. En 1868-1869, votre éminent associé a fait un cours d'assyriologie à la Sorbonne, le premier qui ait été professé.

Élu associé-correspondant le 6 mai 1892, M. le baron Tardif d'Hamonville est décédé, au château de Boucq, le 17 novembre dernier, à l'âge de soixante-neuf ans.

Le souci des affaires publiques et l'étude de l'histoire naturelle ont partagé son existence. Longtemps conseiller général de Meurthe-et-Moselle, il fut maire de Manonville pendant près de quarante ans. L'ornithologie l'avait particulièrement séduit et il l'a cultivée avec une ardeur constante. Membre de la Société zoologique de France, il a souvent écrit dans son *Bulletin*, et ses ouvrages, surtout celui qui a pour titre : *la Vie des oiseaux*, lui ont valu une juste notoriété. Sa riche collection ornithologique était célèbre.

Amant passionné de la nature, il s'était consacré aux sciences naturelles; charitable envers les humbles, il s'était voué à la défense des petits oiseaux. Aujourd'hui, la tombe s'est fermée sur leur éloquent ami, et l'on ne peut entendre sans émotion les tendres propos qu'il leur tenait à la fin d'un de ses derniers ouvrages et qui ont été déjà cités par un de vos confrères : « Et vous, petits oiseaux, mes amis, que j'ai défendus tant de fois, en cherchant à faire comprendre vos charmes et votre rôle si utile, ne m'oubliez pas quand je ne serai plus. Venez quelquefois vous poser sur la croix qui abritera ma tombe, pour m'y redire vos joyeux cantiques. »

M. Charles de Ribbe, avocat, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix, est mort aussi en novembre 1899.

Né à Aix en 1827, il n'a cessé d'exercer la profession d'avocat dans sa ville natale. Mais il n'était pas seulement un jurisconsulte : il était aussi un économiste et un histo-

rien. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur les anciennes institutions de la Provence, parmi lesquels on doit remarquer : *la Provence au point de vue du bois, des torrents et des inondations, avant et après 1789; l'Ancien barreau du Parlement de Provence; une Famille au* XVI^e^ *siècle; les Familles et la société en France avant la Révolution; deux Chrétiennes pendant la peste de 1729; la Société provençale à la fin du moyen âge.* Ce dernier ouvrage, joint à l'ensemble de ses travaux sur la famille, lui avait valu, en 1898, le second prix Gobert à l'Académie française.

M. de Ribbe entretenait les meilleures relations avec votre Compagnie. C'est le 6 janvier 1865 que vous aviez admis notre regretté correspondant.

Permettez-moi, Messieurs, avant d'abandonner le chapitre nécrologique, de réparer une omission commise l'an dernier, involontairement, faute d'un avis qui a manqué. Nous avons longtemps ignoré qu'aux trop nombreux décès survenus en 1898 il fallait encore adjoindre celui d'un correspondant étranger, d'un associé éminent, de M. Rivier. Sa mémoire mérite un hommage qui, pour venir un peu tard, n'en est pas moins sincère.

M. Alphonse Rivier, professeur à l'Université de Bruxelles, était né à Lausanne le 9 novembre 1835. Après avoir étudié dans sa ville natale, à Genève, à Berlin, à Paris, puis de nouveau à Lausanne, il avait enseigné le Droit à l'Université de Berlin et à celle de Berne. Mais, en 1867, il avait quitté la Suisse pour aller occuper, à la Faculté de droit de l'Université libre de Bruxelles, la chaire où il a professé jusqu'à sa mort.

Sa situation dans la capitale de la Belgique était considérable et le roi Léopold l'avait appelé, bien qu'étranger, à siéger dans le conseil supérieur de l'État libre du Congo. Consul général de la Confédération suisse auprès du gouvernement belge et de l'État du Congo, M. Rivier avait d'absorbantes fonctions politiques.

Malgré cela, il a su accomplir une œuvre juridique et historique vraiment importante. Nous citerons ses publications sur le *Droit romain*, ses travaux de *Droit international privé et public*, ses nombreuses *Monographies de jurisconsultes*, et surtout le livre qu'il a publié en 1896, sous le titre de *Principes du droit des gens*.

Secrétaire général et, plus tard, président de l'Institut de droit international, l'auteur de ces travaux s'était vu ouvrir les portes de plusieurs académies ou sociétés savantes. Vous l'aviez admis le 6 août 1880.

Son autorité en matière de droit des gens l'avait fait parfois choisir comme arbitre dans les litiges internationaux. Quelques semaines avant son décès, un conflit s'élevait entre la Russie et l'Angleterre au sujet de vaisseaux canadiens; les deux puissances désignèrent M. Rivier comme arbitre unique. Mais la mort ne lui a pas laissé le temps de remplir cette mission : le 21 juillet 1898, il succombait en quelques minutes.

II

Je passe à l'indication des mérites que vous avez eu la satisfaction de reconnaître et qui ont motivé l'élection de vos nouveaux membres honoraires ou titulaires et de vos nouveaux associés-correspondants.

Vous avez décerné un titre d'honoraire, deux de membre titulaire et trois d'associé-correspondant.

Le 21 juillet 1899, vous avez conféré l'honorariat à S. Ém. le cardinal Mathieu.

Votre illustre confrère appartient à l'Académie depuis le 2 mai 1879, date à laquelle il fut élu associé-correspondant. Il professait alors au petit séminaire de Pont-à-Mousson et venait de débuter dans les lettres par une remarquable thèse de doctorat, que l'Académie française récompensa deux fois par un de ses plus beaux prix. Appelé à Nancy comme aumônier au couvent des Dames dominicaines, il était élu titulaire presque aussitôt, le 23 janvier 1880. Vous avez le souvenir de ses rapports, de ses lectures et surtout de son discours de réception, qui obtint un si grand succès. Nommé curé à Pont-à-Mousson, il dut reprendre le titre de correspondant, le 20 juin 1890, après dix années d'un titulariat des plus actifs. Au bout de deux ans, il était appelé à l'épiscopat. La valeur littéraire de ses mandements l'y mit singulièrement en relief et, en moins de sept années, il fut évêque d'Angers, puis archevêque de Toulouse et enfin cardinal, chargé de représenter spécialement, dans la curie romaine, les intérêts de la France.

En lui décernant le titre de membre honoraire, vous n'avez pas espéré ajouter à tant de dignités; mais, selon l'expression de M. Druon, vous avez voulu « offrir au cardinal un nouveau souvenir de ce pays lorrain qu'il aime tant » et qu'il se plaît à rappeler dans les circonstances les plus solennelles.

Vous aviez à pourvoir aux vacances; votre choix s'est porté sur MM. Albert Friot et Pierre Boyé.

M. le docteur Albert Friot était associé-correspondant depuis le 2 août 1889; ses travaux, son dévouement vous étaient bien connus.

Après avoir commencé ses études médicales à Nancy, en 1874, M. Friot a terminé sa scolarité à Paris. Sa thèse inaugurale, d'un réel intérêt, soutenue en mars 1879, était le prélude de recherches consciencieuses, qui ont valu à leur auteur d'honorables succès. La plupart concernent les maladies de l'enfance et l'hygiène urbaine. Je citerai les suivantes, dont le mérite a été sanctionné par l'Académie de médecine. Un mémoire couronné sur l'*étiologie et la prophylaxie de la scrofule dans la première enfance;* ce travail a obtenu de plus, en 1884, une médaille d'argent de la commission de l'hygiène de l'enfance. Un mémoire sur le *rachitisme dans la première enfance* a été l'objet d'une mention honorable de l'Académie de médecine en 1886. Dans un troisième concours, en 1888, la même académie a récompensé par un prix un ouvrage important sur l'*hygiène des habitations*.

Conseiller général, conseiller municipal, président de la Société de prévoyance et de secours mutuels, membre actif de nombreuses sociétés, le docteur Friot se plaît à rendre service ; partout sur la brèche, il prodigue sa science, ses forces et son temps. Votre Compagnie, si heureuse quand elle peut reconnaître le talent et le dévouement, ne pouvait que prendre plaisir à s'attacher complètement son aimable associé.

Les mérites de M. Pierre Boyé sont encore présents à votre souvenir, car c'est le dernier rapport annuel qui les énumérait.

Vous n'ignorez pas l'étonnante variété de ses titres universitaires, qui parcourent le cycle des quatre Facultés. Vous connaissez l'humour, le style coloré de ses ouvrages, consacrés tous à sa chère Lorraine. Vous savez surtout qu'il s'est spécialement appliqué à l'époque du roi Stanislas et qu'après avoir publié quelques brochures sur ce prince, il en a entrepris une histoire complète, qui doit former trois volumes.

Le premier volume, rempli de documents laborieusement obtenus et qui fut la belle thèse française de l'auteur, a quelque peu malmené le roi de Pologne. D'aucuns penseront qu'en admettant M. Boyé comme membre titulaire, vous avez eu le secret dessein d'aider à un rapprochement entre notre glorieux fondateur et lui. Touchons-nous vraiment à la fin de la crise? Il est permis d'en douter. Votre jeune élu ne craint rien et l'ombre du feu roi ne l'épouvante guère. N'est-ce pas lui qui a demandé à fréquenter cette salle? Mais, si les deux volumes en suspens semblent gros de menaces, il est deux constatations qui sont bien propres à vous rassurer; c'est d'abord l'extrême solidité de la réputation du bon roi, c'est aussi cette circonstance que l'Académie française a assumé toute responsabilité, puisqu'elle a couronné cette année le célèbre ouvrage de votre sympathique confrère.

MM. Blondel, Mélin et Pierre Parisot sont vos nouveaux associés-correspondants.

Originaire du département de la Meuse, M. Raymond Blondel, professeur à la Faculté de droit de l'Université

de Nancy, avocat à la Cour d'appel et ancien bâtonnier, a été le premier des élèves et des docteurs de cette Faculté qui lui ont ensuite été attachés comme professeurs. En juin 1869, il soutenait sa thèse de doctorat qui vint couronner brillamment des études brillantes. Moins de trois ans après, malgré l'interruption de ses études par son service militaire volontaire en 1870-71, M. Blondel obtenait le titre d'agrégé des Facultés de droit. Nommé à celle de Nancy, il y devenait rapidement titulaire de la chaire de Code civil où, depuis tant d'années déjà, il fait bénéficier de sa science profonde de nombreuses générations d'élèves.

Une importante partie des travaux de votre nouveau confrère résulte de sa collaboration à la *Grande Encyclopédie :* là, dans des articles parfois très étendus, il a su mettre à la portée des personnes étrangères au Droit des notions juridiques souvent très ardues. Il a collaboré également à un ouvrage sur le *département des Vosges,* dont il a écrit la partie « Administration, Clergé, Justice », à la *Revue critique,* au *Bulletin de l'Office agricole.*

Parlerai-je des discours prononcés en public, de ceux qu'il prononça comme président de la Société des familles, de 1880 à 1888, de celui que vous avez entendu à la séance de rentrée des Facultés du 12 novembre 1891 ? Il en est deux, du moins, que je ne saurais passer sous silence et au sujet desquels je rappellerai ce que M. Henri Mengin vous disait dernièrement : « Le 19 décembre 1896, le barreau de Nancy, en fête, célébrait le cinquantième anniversaire de l'inscription à son tableau de son vénéré doyen, qui est aussi celui de votre Compagnie, l'honorable M. Lombard père. A peine un an après, le 10 jan-

vier 1898, devant la tombe de son bâtonnier Paul Lombard, il mêlait sa douleur à celle d'une famille frappée, comme lui-même, dans ses plus chères affections et dans ses plus légitimes fiertés. Dans ces deux circonstances, M. Blondel a prononcé, au nom de l'Ordre des avocats, deux admirables discours, dont les émotions contraires, les pensées délicates, les sentiments élevés sont rendus avec la même élégance, le même tact, le même élan cordial. »

C'est au talent de M. Blondel, qu'en 1890, le conseil général des Facultés, plein d'alarmes, a voulu s'adresser, pour faire valoir, dans un rapport, les titres de Nancy à la création d'une des universités régionales alors en projet, et ses collègues n'ont pas oublié son éloquent et victorieux plaidoyer. C'est ce même talent qu'ont reconnu les conseillers généraux du département des Vosges en portant leur collègue à la vice-présidence du conseil.

Les mérites scientifiques et professionnels de M. Blondel, ses qualités personnelles, sa notoriété comme avocat le désignaient à vos suffrages, et vous avez accueilli avec empressement un homme de cette valeur.

En conférant à M. Mélin le titre de correspondant, vous avez restitué à la liste de vos associés un nom que la mort en avait effacé, mais que les années n'avaient jamais réussi à retrancher de vos souvenirs : M. Mélin père avait été, lui aussi, votre associé-correspondant, et vous avez conservé la mémoire de sa sympathique personnalité.

Élève distingué de la Faculté de droit de Nancy, docteur en droit, M. Gabriel Mélin aborda, non sans talent, la pratique de la profession d'avocat. Il s'est voué parti-

culièrement à l'étude des sciences sociales et, sur son initiative, un cours a été institué à la Faculté dans lequel il enseigne la science sociale elle-même. Le succès de ses leçons, établi dès leur début, montre bien qu'elles répondaient à un besoin réel; mais il témoigne surtout en faveur du professeur, qui a su faire réussir un enseignement absolument nouveau, à Nancy du moins.

Les deux ouvrages que M. Mélin a soumis à votre appréciation remontent à l'année 1889 et ont été alors présentés comme thèses pour le doctorat en droit. Ils révèlent déjà la vocation de leur auteur pour les sciences sociales; un savant compte rendu vous en a souligné les mérites. Le premier est un *Essai sur la clientèle romaine;* il se rapporte à la première époque de cette institution; M. Mélin a reconstitué les origines et il a étendu son travail jusqu'à la clientèle en Gaule et en Germanie. Le second ouvrage est un *Traité de la protection de l'enfance contre les abus de la puissance paternelle.* « Cette étude, disait M. Mengin, doit être classée dans la catégorie de ces efforts individuels précieux et féconds qui, agitant les questions, les éclairant, appelant sur elles l'intérêt général, devancent, préparent et activent l'œuvre du législateur. »

A tous égards, vous avez jugé M. Mélin digne de son nouveau titre et sa jeunesse, autant que son talent, vous assurent une longue série d'intéressants travaux.

M. le docteur Pierre Parisot est l'héritier d'un nom populaire dans notre cité et qui a laissé ici même les meilleurs souvenirs. En se présentant à vos suffrages, il a voulu renouer les liens rompus, depuis 1870, par la mort

de votre éminent confrère : le docteur Léon Parisot. Vous avez été heureux d'accueillir le neveu, non seulement pour faire revivre un nom qui vous était cher, mais aussi pour vous associer un savant dévoué, que des titres tout personnels recommandaient de la façon la plus pressante.

D'abord externe, puis interne des hôpitaux de Nancy, lauréat de la Faculté, M. Parisot a conquis, en 1883, les fonctions de chef de clinique médicale. Docteur en 1884, il subit avec honneur, en 1886, les redoutables épreuves de l'agrégation. Cette date marque son entrée à la Faculté de médecine de Nancy en qualité d'agrégé pour la section de médecine et de médecine légale. Pendant dix ans, il conserva ces fonctions. Mais d'inflexibles règlements limitent à cette durée le mandat de l'agrégé de médecine et la Faculté ne put s'attacher définitivement le maître qu'elle avait apprécié. Elle est parvenue, du moins, à le conserver, dans une certaine mesure, car, depuis le 15 mars 1895, il est chargé de l'enseignement des maladies mentales. Il dirige, d'ailleurs, la clinique des maladies des vieillards à l'hospice Saint-Julien. En 1893-1894, il avait suppléé votre confrère, M. Hecht, dans ses cours de pathologie interne et de pathologie générale.

De nombreux travaux ont valu au docteur une légitime réputation et, dans sa session de 1898, à Angers, le Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France l'a élu son vice-président. Ces travaux sont tous relatifs à la *médecine générale*, aux *maladies mentales et nerveuses*, à l'*hygiène publique*. A côté d'une quantité de notes concernant les sujets les plus variés sur ces questions, la science lui doit des études de longue haleine, où l'auteur applique *les théories nouvelles* aux faits d'observation

clinique, à l'hygiène, à la thérapeutique. Ces publications ont été l'objet des jugements les plus favorables de la part des personnes compétentes et j'enregistre avec plaisir leur appréciation.

Conseiller municipal, le docteur Parisot est un vigilant gardien des intérêts de notre ville. Depuis quelques années, il a assumé les fonctions très absorbantes de rédacteur en chef de la *Revue médicale de l'Est*, donnant ainsi une preuve de plus de son dévouement.

III

J'arrive, Messieurs, à une partie essentiellement douce de ma tâche : il s'agit de rappeler les distinctions honorifiques qui ont été décernées à vos confrères.

M. Jules Liégeois, ancien membre titulaire, a été élu membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.

MM. R. Blondlot et F. Schlagdenhauffen, associés-correspondants, ont vu leurs travaux honorés par l'Académie des sciences : le premier a obtenu le prix La Caze, pour ses travaux de physique et spécialement d'électricité; le second, une partie du prix Barbier, pour ses contributions à l'étude du genre *Coronilla*.

M. Pierre Boyé a été récompensé sur le prix Thérouanne par l'Académie française, pour son ouvrage sur *Stanislas Leszynski et le troisième traité de Vienne*.

M. le colonel Mathieu de Vienne, membre titulaire, a été promu officier de la Légion d'honneur; M. de Souhesmes, aussi membre titulaire, a été nommé chevalier.

M. le grand-rabbin Bloch, associé-correspondant, a été également nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Vous avez applaudi, Messieurs, à ces distinctions et vous avez été heureux de féliciter vos confrères.

J'ajouterai que votre associé, M. Ch. Diehl, correspondant de l'Institut, a été chargé d'un cours d'histoire byzantine à la Sorbonne; mais là, votre satisfaction a été singulièrement atténuée par les regrets que vous a fait éprouver l'éloignement de cet aimable collaborateur.

IV

Il me reste à vous entretenir de vos travaux de l'année.

Invités à la plupart des congrès scientifiques ou littéraires de l'Europe, conviés aux grandes fêtes de la civilisation, vous ne pouviez manquer d'être appelés à participer à l'Exposition universelle. Pour répondre au désir qui vous était exprimé, vous avez entrepris la revision complète des œuvres de l'Académie depuis son origine jusqu'à ce jour. Plusieurs de vos séances ont été consacrées à la lecture d'historiques détaillés, relatifs aux différentes études qui ont été en honneur dans votre Compagnie. C'est ainsi que vous avez entendu successivement : une *Histoire des études littéraires,* due à MM. Duvernoy et Pfister; un travail de M. Bleicher sur les *sciences physiques, chimiques et naturelles* ; une *Notice,* de M. Mathieu de Vienne, *sur la numismatique;* un *Rapport,* de M. Floquet, *sur les sciences mathématiques et astronomiques.* Votre obligeant confrère, M. Pfister, a fait, en

outre, un *Résumé général*, et c'est par l'envoi de tous ces travaux et de vos Mémoires que vous avez répondu à l'appel du Ministère.

Au milieu des richesses éclatantes qui s'étalent actuellement sur les bords de la Seine, votre exposition ne sera pas de celles qui éblouiront les regards. Mais elle séduira l'esprit du visiteur curieux et distingué. Il y lira l'hymne que vous chantez ; il y verra tout ce que votre Compagnie a donné aux lettres, aux sciences, aux arts, à la vertu, non seulement durant ce siècle, que l'on clôt si glorieusement, mais depuis l'époque lointaine où le roi de Pologne la faisait naître.

Indépendamment de ces historiques spéciaux qui visaient l'Exposition, vos travaux de l'année comprennent avant tout ceux qui ont été lus à vos séances.

Vous regretterez que deux d'entre eux, publiés séparément par leurs auteurs, MM. de Souhesnes et Thoulet, ne figurent pas dans le volume de vos Mémoires.

Au mois de juillet, époque fort bien choisie pour une telle lecture, M. de Souhesmes vous a charmés par un nouveau récit de voyage. Cette fois, le voyage se bornait à *une promenade à Jersey ;* mais, pour ne plus conduire jusqu'à Boukhara et Samarkand, vous vous rappelez qu'il n'en était pas moins rempli d'agréments.

En février, M. Thoulet vous a lu un travail sur *les grands sondages océaniques*. Dans le langage pittoresque qui donne tant d'attraits à ses écrits, le savant océanographe vous a fait toucher du doigt les difficultés que présentent les explorations sous-marines ; il vous a décrit cette sonde océanique avec laquelle il est si familier et

qui désormais nous met en relation facile avec les grands fonds de la mer.

Quant à vos mémoires en publication, vous n'en avez pas oublié les sujets variés et, après en avoir écouté attentivement la lecture, vous prévoyez tout le plaisir que vous aurez à les lire vous-mêmes.

M. de Meixmoron de Dombasle en a ouvert la série par un travail intitulé : *Souvenirs artistiques, Victor de Bouillé*. Avec sa haute compétence, votre éminent président vous a vivement intéressés, en faisant revivre pleinement une figure d'artiste si peu banale.

Sous le titre de : *L'Engrenage*, M. Déglin vous a livré une étude qui atteste une fois de plus cette guerre, honorable entre toutes, qu'il a déclarée à la misère et ces sentiments de pieuse charité qui guident sa vie entière.

Vous devez à M. F. des Robert un long et important travail sur *les dernières campagnes de Turenne en Allemagne (1673-75)*, où il a su rassembler les documents les plus sûrs et les plus nombreux.

M. Léon Germain, toujours en quête d'objets intéressants, a captivé votre attention en vous parlant de *la cloche de Bussières, en Haute-Saône*.

Enfin, M. Ch. Guyot, dans une notice intitulée : *les fêtes publiques à Mirecourt, de 1789 à 1816*, a fait réapparaître, de la manière la plus vivante, certaines scènes vraiment curieuses de ce temps et de ce lieu.

Le volume de vos Mémoires sera en outre enrichi de *lettres inédites du roi Stanislas à Marie Leszczynska (1754-1766)*, recueillies et annotées par M. Pierre Boyé et dont l'impression avait été votée précédemment.

Vos membres titulaires et vos associés-correspondants

vous ont d'ailleurs offert de nombreuses publications que je vais énumérer.

De vos membres titulaires, je citerai les ouvrages suivants :

DRUON (H.). — Un élégant volume, *Bossuet à Meaux*.

MARTIN (abbé Eug.). — Le tome I de son important ouvrage sur l'*histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*.

VACANT (abbé A.). — Les deux premiers fascicules du *Dictionnaire de théologie catholique*, publié sous sa direction et contenant des articles de M. l'abbé L. Jérôme, associé-correspondant.

Ils vous ont offert en outre :

FLICHE (P.). — *Contribution à la flore fossile de la Haute-Marne. — Sur une nouvelle localité d'*Ostrya Carpinifolia. — *Sur un bois de vigne des cinérites du Cantal. — Sur le pin sylvestre dans les terrains quaternaires de Clérey. — Sur quelques fossiles végétaux de l'oligocène dans les Alpes françaises.*

FLOQUET (G.). — *Quatre notes sur des sujets d'analyse mathématique et de mécanique rationnelle. — Sur l'éclipse de soleil du 28 mai 1900.*

GERMAIN (Léon). — *Sur l'armorial des écuyers du bailliage de Saint-Mihiel, rédigé par Dominique Callot. — Sur René de Maria, abbé de Saint-Mihiel. — Sur les épitaphes de l'église d'Amance.*

GUYOT (Ch.). — *Notes sur Montfort. — Sur les maisons-types de la plaine des Vosges. — Notice sur M. Nanquette.*

LEDERLIN. — *Rapport sur les travaux de la Faculté de droit, pour l'année 1898-99.*

MATHIEU (cardinal) — *Discours prononcé à Rome en l'église Sainte-Sabine.*

MENGIN (Henri). — *Discours prononcé à la distribution des prix du lycée de Nancy.*

MILLOT (Ch.). — *Sur une hache en quartz de filon trouvée en Bretagne.*

SOUHESMES (R. de). — *Puits et Fontaines du vieux Nancy. — Nancy inconnu.*

Parmi les publications offertes par vos correspondants nationaux, on remarque :

BONVALOT (Éd.) — Un important ouvrage sur l'histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois-Évêchés.

HANAUER (abbé Aug.). — Un ouvrage intéressant sur le cartulaire de l'église Saint-Georges de Haguenau.

LABOURASSE (H.). — Un volume intitulé : *Jandeures, abbaye et domaine.*

TISSERANT (H.). — Un volumineux rapport général sur les travaux du Conseil central d'hygiène publique et de salubrité et des Conseils des arrondissements du département de Meurthe-et-Moselle, pendant l'année 1898.

Ils vous ont donné encore :

BABEAU (A.). — *Les Maisons du pays d'Othe. — Dom Mareschal et les archives du diocèse de Troyes.*

BARDY (H.). — *La Vérité sur la mort du général Lecourbe. — Le Corps d'observation du Jura (1er mai 1815). — La Naissance d'une société littéraire et scientifique.*

BOYÉ (P.) — *Les Travaux publics et le régime des corvées en Lorraine au* XVIII^e^ *siècle. — La Lorraine industrielle au* XVIII^e^ *siècle.*

BRAUX (baron G. de). — *La Famille de Fligny du Fay. — La Famille des Colsons.*

COLLIGNON (Albert). — *Sur les monuments, l'iconographie et les légendes de la bataille de Nancy.*

HAMONVILLE (baron d'). — *Sur les mouettes.*

JADART (H.) et DEMAISON (L.). — *Monographie de l'église de Rethel.*

LEHR (E.). — *Notice nécrologique sur Alphonse Rivier.*

M. Charles Arendt, associé-correspondant étranger, vous a fait aussi hommage de ses publications : *Sur les croix de justice. — Le Dingstuhl d'Echternach. — Die Jungst restaurirten Chor-Fresken in der Pfarrkirche zu Junglinster.*

Toutes ces œuvres, celles qui vous sont offertes par des personnes étrangères à l'Académie, celles que vous obtenez encore par l'échange, si souvent demandé, de vos Mémoires avec ceux de nombreuses sociétés savantes, enrichissent de plus en plus la bibliothèque de la Ville, et vous contribuez ainsi à augmenter le nombre des instruments de travail mis à la portée du public.

Vous avez remercié et félicité votre questeur pour la sollicitude avec laquelle il gère vos intérêts. Grâce à son zèle, grâce aux subventions du Département et de la Ville, votre budget s'est maintenu dans l'état d'équilibre qui lui convient.

Deux noms, qui étaient déjà sur la liste de vos bienfaiteurs, vont y occuper désormais une plus grande place ; Mme de Guaita a doublé la valeur du prix annuel qu'elle a institué si généreusement en souvenir de son fils Stanislas, et M. René de Goussaincourt, d'une bonté sans limites, a fondé un *troisième* prix ayant pour objet de reconnaître des mérites de fidélité et de dévouement qu'il a définis.

Vous avez accueilli avec la plus grande reconnaissance ces deux nouvelles libéralités qui honorent tant leurs auteurs. Elles vous ont réjouis, parce qu'elles vont accroître vos moyens de récompenser le talent et la vertu. C'est pour moi un plaisir, en terminant cette esquisse si imparfaite, de signaler ce vent de générosité qui souffle, à la fin de votre siècle académique, comme une douce brise à la fin d'un beau jour.

DISCOURS PRONONCÉ

Le 26 janvier 1900

AUX OBSÈQUES DE M. ERNEST MOURIN

PAR M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

La mort de M. Ernest Mourin est un deuil cruel pour l'Académie de Stanislas. Depuis de longs mois, notre cher confrère était retenu loin de nos séances, mais nous laissait l'espoir de le voir reprendre dans nos rangs la place qu'il y occupait si dignement depuis 1880. La redoutable maladie qui l'avait frappé devait être inexorable.

J'ai la douloureuse mission d'adresser un suprême adieu à ce confrère éminent : avec une profonde tristesse, je viens rappeler sur cette tombe ses titres à nos regrets et attester de quel précieux concours sa disparition prive notre Compagnie.

Si M. Mourin (Ernest-Marie-Charles), né en 1822, dans les Basses-Alpes, à Sisteron, où son père était fonctionnaire, et élevé à Valence, n'appartenait pas à la Lorraine, les hautes fonctions qu'il a remplies avec tant d'éclat au

milieu de nous, non moins que ses importants travaux littéraires, dans lesquels il a fait une large part à l'histoire de notre province, lui ont donné, depuis longtemps, à Nancy, un droit de cité qui nous rend sa mémoire doublement chère.

La carrière de M. Mourin fut extrêmement laborieuse et féconde. Bachelier ès lettres en 1841, licencié en 1845, docteur en 1856, agrégé d'histoire et de géographie dès 1849, sciences qu'il professa successivement au collège de Cambrai, aux lycées de Besançon, de Reims, d'Angers, de Nantes et à l'École supérieure des sciences et des lettres de ces deux dernières villes, deux fois maire d'Angers, de 1876 à 1879, il avait vaillamment conquis la dignité de recteur de l'Académie de Nancy en 1879 ; il l'exerça jusqu'en 1894, et le titre de recteur honoraire le retint attaché à notre jeune Université.

Cette existence de travail et de dévouement à la chose publique et aux grands intérêts de nos institutions d'enseignement fut honorée par des distinctions amplement méritées. Officier d'académie, puis de l'instruction publique, nommé chevalier de la Légion d'honneur en récompense de son attachement à la prospérité de la ville d'Angers en 1878, il fut élevé au rang d'officier en 1892.

Les goûts du jeune professeur le portaient vers les études historiques auxquelles il préluda, dès 1856, par sa thèse de doctorat : *La Réforme et la Ligue en Anjou*, œuvre savante où des vues très élevées éclairent la plus sûre érudition. Sa curiosité était surtout attirée par les époques d'enfantement où les sociétés s'organisent, où les nationalités prennent un corps, où l'idée

de patrie se dégage des luttes entre les partis qui, tour à tour, conquièrent la prépondérance. Aussi l'avènement de la troisième race était-il bien fait pour séduire cet esprit chercheur. Il sut distinguer et définir le rôle des comtes de Paris dans le dédale des chroniques contradictoires qui fait du x^e^ siècle l'époque la plus obscure de notre histoire nationale.

Dans le livre magistral, deux fois honoré du second prix Gobert, par l'Académie française, en 1871 et en 1872, que M. Mourin consacra à cette succession d'indomptables défenseurs de notre unité, sa plume nous dépeint la lutte des Carolingiens et des Capétiens, de la royauté et des grands vassaux, de l'esprit romain et de l'esprit barbare. Là, on touche du doigt les causes multiples qui ont préparé la grandeur des Capétiens ; on apprécie la triste influence exercée sur l'autorité carolingienne par son lâche abandon de la Lotharingie, dont la conservation aurait modifié si heureusement les destinées de l'Europe.

Ce remarquable ouvrage, abondant en aperçus nouveaux, riches en portraits saisissants, demeure le travail le plus complet sur l'instauration de la troisième race des rois de France.

Fixé à Nancy, dont la physionomie élégante et fine l'avait captivé, M. Mourin y occupa les loisirs de sa retraite par la composition d'un livre dont vous avez apprécié la valeur et le charme : Les *Récits lorrains, Histoire des ducs de Lorraine et de Bar*. Un sujet aussi vaste, aussi fertile en évocations d'un passé glorieux, devait tenter son courage. Il y étudie les fondateurs de la commune en Lorraine, leur dévouement à la France, les

*

illustrations de ce pays, notre héroïque Jeanne d'Arc en tête, les défenseurs de sa politique, les phases de la Lorraine sous Richelieu, sous Mazarin et sous Louis XIV, les derniers ducs nationaux, enfin la réunion de la Lorraine à la France, dès longtemps préparée. Le souffle du plus pur patriotisme anime ces pages généreuses, dont rien ne peut mieux résumer l'élévation et la portée que ces lignes de l'auteur :

« Il n'y a rien de plus beau et qui puisse élever plus haut les âmes que le spectacle d'un petit peuple se constituant lui-même, organisant et accroissant ses forces, se faisant sa place dans la mêlée humaine, en sachant défendre, jusqu'à en mourir, son indépendance et sa dignité..... Aucun membre de la famille française n'a plus réellement conscience de notre devoir à tous, qui est de serrer les rangs en regardant la frontière[1]. »

M. Mourin suivait nos travaux avec le plus vif intérêt et la plus scrupuleuse activité. Chargé, en 1885, à la séance publique de l'Académie de Stanislas, du rapport sur les prix de vertu, il s'acquitta de cette tâche avec un tact et une délicatesse de sentiments que ses auditeurs n'ont pas oubliés. Toute son âme y apparaît, comme du reste dans chacun des actes de sa vie. Un hommage particulier est aussi dû à son aménité, à la droiture de son caractère, à l'exquise distinction de sa personne, à son dévouement absolu à tous les intérêts dont il avait la charge.

Tels sont, Messieurs, les titres du recteur Mourin à un souvenir qui ne s'effacera jamais. Sa mort est une perte

1. Avant-propos, pp. VIII, IX.

sensible pour les lettres françaises, que ses écrits ont honorées ; pour le corps universitaire, dont il a été longtemps le chef aimé et respecté ; pour la Lorraine, qu'il avait adoptée ; pour l'Académie enfin, dont il était une des lumières, et qui adresse à sa famille, à ses amis, par ma voix, le témoignage ému de sa reconnaissance, l'expression de ses regrets.

Notre douleur s'adoucit par la conviction qu'il se retrouvera, auprès de Dieu, dans une vie éternelle que la philosophie aidait sa raison à concevoir, pendant que la lecture habituelle de l'Écriture sainte en donnait à son cœur le désir et l'espérance.

DISCOURS PRONONCÉ

Le 29 janvier 1900

AUX OBSÈQUES DE M. LE DOCTEUR TOURDES

PAR M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Pour la deuxième fois en trois jours, les membres de l'Académie de Stanislas, que j'ai le douloureux mandat de représenter, sont réunis autour d'une tombe pour rendre à un des leurs les derniers devoirs. Bien que ce deuil ne soit pas prématuré, si résignés que nous devions être aux décrets infaillibles de Celui qui dispose à son gré de nos existences, n'est-il pas permis de déplorer que sa main frappe avec tant de rigueur notre Compagnie, en ravissant à son affection deux de ses confrères les plus considérables, ces deux amis intimes, unis dans la mort comme dans la vie. Le docteur Gabriel-Alexandre-Hippolyte-Joseph Tourdes, l'éminent doyen honoraire de la Faculté de médecine de Nancy, à qui je viens, non sans une vive émotion, adresser un suprême adieu, était de beaucoup notre doyen d'âge, et le second en

date de nos membres titulaires. Nommé directement à ce titre, le 5 décembre 1873, il représentait parmi nous cette glorieuse Faculté de Strasbourg, arrachée par nos malheurs à la mère patrie, qui ne voulait pas la priver de sa science séculaire.

Issu d'une vieille famille d'Auvergne, né à Strasbourg, le 21 janvier 1810, fils du docteur Tourdes, que je vois déjà figurer comme professeur à la Faculté de Strasbourg sur une thèse de 1823, médecin par vocation irrésistible, Herbert Spencer dirait par hérédité, il avait à cœur de continuer la tradition que notre Compagnie a toujours pieusement conservée. Le docteur Gabriel Tourdes a vu presque tout un siècle : trop modeste pour prétendre atteindre cent ans, même pour toucher au vingtième siècle, il bornait son ambition à accomplir sa quatre-vingt-dixième année. Son vœu a été exaucé dimanche dernier ; il a pu alors murmurer : « *Nunc dimittis servum tuum, Domine...* » C'était donc un de ces liens frêles, mais résistants, qui rattachent le passé au présent. Il pouvait être fier de dépasser Caton l'Ancien, qui ne vécut que quatre-vingt-cinq ans, et que Cicéron, forcé d'idéaliser son modèle, dans le *De Senectute,* considérait comme le plus grand effort que pût faire la vie humaine. Ce rude Romain avait-il plus de jeunesse, plus de verve que notre doyen ? Pouvait-il, mieux que lui, faire aimer la vieillesse ? Cicéron lui aurait fait dire, plus justement qu'à Caton : « Je ne veux pas médire de la vie, comme l'ont fait beaucoup de philosophes : je ne me repens point d'avoir vécu, parce que je ne crois pas avoir été inutile au monde... La vieillesse m'est légère et, loin qu'elle me soit importune, elle m'est agréable. »

Ainsi, comme il eût pu le proclamer, lui qui, sans doute, a relu souvent, dans la majesté du texte, le charmant dialogue de Cicéron, la haute influence de sa vie, entièrement vouée au bien, ajoutait un éclat particulier au prestige dont une institution ancienne et durable comme l'Académie de Stanislas se montre justement fière.

Pendant la longue période qu'il a passée au milieu de nous, où son esprit se délectait, le docteur Tourdes n'a pas cessé de marquer l'intérêt le plus passionné à nos travaux, autant par sa précieuse coopération que par une assiduité exemplaire, à laquelle la maladie qui devait l'emporter l'avait seule forcé de manquer depuis quelques semaines. Il y a vingt jours, il demandait un congé de deux mois, pour cause d'indisposition, comptant revenir, moins encore par scrupule que par plaisir, car il recherchait la jeunesse, et nous étions des jeunes gens pour lui ! Dans les derniers temps, ne pouvant presque plus se guider lui-même, il se faisait conduire et ramener ! Avec les académiciens de son quartier, il continuait en route la séance. Rien des lectures ne lui avant échappé, il commentait, appréciait, jaillissait en saillies, en citations : nul n'a plus aimé à causer, à la clarté des étoiles qui éveillaient sa verve et enchantaient son imagination. Tel devait être Socrate, tels, les péripatéticiens.

La sereine et verte vieillesse du doyen apportait donc à nos séances un charme difficile à remplacer. Quelle exquise urbanité ! Quelle paternelle bienveillance ! Reflets d'une âme à la fois candide et raffinée, habile à conquérir toutes les sympathies ! Quelle douce étreinte avait

cette petite main fine, aussi habile à manier les livres, à toucher les cœurs, qu'à faire les opérations les plus délicates de la médecine !

Les titres de notre confrère à l'estime et à la gratitude du monde médical viennent d'être signalés avec tant d'autorité, que ma parole, incompétente, ne saurait y rien ajouter. De ce labeur qui eût écrasé un corps moins robuste, une volonté moins indomptable, de cette centaine de mémoires et d'études sur la médecine et l'hygiène, de ces enseignements donnés à tant de générations avides de mettre à profit l'expérience du vieux maître, je ne retiendrai que les travaux spécialement destinés à notre Compagnie.

Elle lui ouvrit ses rangs en 1873, heureuse d'accueillir le savant dont la modestie, ainsi que l'écrivait le docteur Edmond Lallement, dissimulait en vain la célébrité. Ce fut le premier membre de la Faculté de Strasbourg qu'il lui fût donné de recevoir. En 1875, notre nouveau collègue prononçait son discours de réception en retraçant l'histoire de l'Université lorraine créée par le duc Charles III, les phases de sa prospérité, le développement de la Faculté de médecine, qu'elle comporta dès 1592, la physionomie de ses plus illustres maîtres, notamment de Charles Le Pois, un grand nom. Ce travail insigne se termine par une étude sur l'installation à Nancy de la nouvelle université, et, en particulier, de la Faculté de médecine. En 1879, M. Tourdes, appelé à répondre aux discours de réception de M. Duvernoy, professeur d'histoire, et du docteur Hecht, faisait songer à Épaminondas, dont Justin se demande si c'était un homme de lettres versé dans l'art de la guerre ou un général habile à dis-

serter des choses de l'esprit. Mais il disait lui-même, pour se recommander aux suffrages de l'Académie, que les médecins ont toujours conservé le goût des lettres au milieu de leurs devoirs sérieux. L'année précédente, M. Tourdes avait prononcé un discours ému, pénétré de la mélancolie restée dans son cœur au souvenir de la cruelle séparation de l'Alsace, sur la tombe du général Didion, exilé lui aussi de sa terre natale, et pareillement adopté avec une joie douce et triste par l'Académie de Stanislas.

Le rapport de M. Tourdes, en 1898, sur la candidature de son cher confrère, le docteur Hecht, à la dignité de membre honoraire, fut également fort remarquée : non plus une lecture, mais la plus heureuse des improvisations, étincelante de verve, de bonne grâce, de trouvailles d'expressions, un vrai régal !

Ces qualités, d'ailleurs, se retrouvent dans chacun des écrits de M. Tourdes : l'érudition solide y revêt une forme pure, et la parfaite appropriation des mots s'embellit d'une élégance naturelle.

Disciple de la vieille école, formé aux humanités, aux belles-lettres, possédant à fond les auteurs classiques, chérissant les citations d'Homère et d'Horace qui s'épanchaient comme les paroles de miel de la bouche de Nestor, ce vieillard, se renouvelant encore, se tenait au courant de tous les ouvrages contemporains, même des plus modernes. Aussi, quel esprit fin, égayé par les joyeuses et coquettes petites poésies du XVIII^e^ siècle, dont il aimait à posséder et à toucher les ravissantes éditions originales !

L'éducation reçue au foyer paternel, dans une cité

fière de son passé, lui avait aussi inspiré un goût passionné pour l'histoire : M. Tourdes parlait des temps anciens comme s'il y avait vécu ; il a ainsi duré plusieurs siècles. Se plaisant à assister aux leçons de ses fils et de ses filles, le père en prenait sa part, aidait le professeur. Sa verve, sa mémoire prodigieuse lui permettaient de soutenir la conversation sur tous les sujets ; du reste, bibliophile, amateur éclairé, vivant au milieu des plus rares productions de l'art et des lettres, pendant que ses yeux se charmaient à la contemplation des toiles de maîtres, authentiques, des portraits de famille, des ravissants pastels de ses jolies aïeules, son oreille juste se berçait aux sons de la harpe ou du piano, des chants de la musique de Mozart et de Wagner.

Cet artiste, ce savant, était aussi un croyant. Profondément et hardiment chrétien, à la foi naïve de « la pauvre femme dont Fénelon enviait la prière[1] », il joignait les convictions inébranlables d'une âme réfléchie, sans crainte de la mort, que le médecin avait si souvent combattue, désireux de mériter la béatitude assurée à ceux qui ont, comme lui, passé en faisant le bien.

Le bien sous ses meilleures formes : son ingénieuse et inépuisable charité se répandait sur toutes les misères ; cet ami des pauvres leur prodiguait les dons qui secourent en même temps que les paroles qui consolent. A lui s'appliquent les vers d'un des poètes qu'il citait volontiers :

> Approche-t-il du but, quitte-t-il ce séjour,
> Rien ne trouble sa fin ; c'est le soir d'un beau jour.

1. Victor Cousin : *Leçons sur Kant*.

Telle fut, Messieurs; la longue existence du collègue révéré, de cet illustre patriarche de la science, de l'homme de cœur et de devoir dont la renommée sera, elle, plus que centenaire.

Sa chère fille, ses tendres fils, à qui l'Académie adresse le témoignage de sa douleur, fiers d'un tel héritage de vertus et de mérites, trouveront une consolation dans le souvenir impérissable de si nobles exemples.

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

LETTRES INÉDITES DU ROI STANISLAS

DUC DE LORRAINE

A MARIE LESZCZYNSKA

(1754-1766)

ANNOTÉES ET PUBLIÉES PAR M. PIERRE BOYÉ

Stanislas eut le cœur empli d'une immense tendresse qui illumina sa vie. Rarement fille fut chérie par un père comme le fut Marie Leszczynska.

Tout contribua à développer l'amour du noble aventurier pour cette cadette, devenue son unique enfant. A peine était-elle au berceau que les vicissitudes d'une fortune singulière avaient éprouvé la princesse. Délaissée de sa nourrice, elle est retrouvée, comme par miracle, dans une auge d'écurie, en une misérable chaumière; mais c'est pour manquer, peu après, de périr dans le four où certaine brave femme de Posnanie a dû la cacher. Les malheurs qui planèrent sur cette jeune tête, les tribulations que la faible créature partagea, les angoissantes absences qui ne permettaient au monarque traqué que de courtes entrevues et de rapides baisers;

plus tard, encore, l'isolement dont est fait le sévère intérieur de Wissembourg, avaient rendu plus aimable et plus précieuse au rival d'Auguste l'innocente victime de sa turbulente ambition et de ses rêves vite évanouis.

Au fond de l'Alsace où s'était réfugiée en 1719 la pauvre famille polonaise, Stanislas put à loisir demander à Marie de douces consolations. Là Leszczynski avait veillé à l'éclosion de cette adolescence ; jalousement, il avait gardé le seul trésor qui lui restât. Affection d'autant mieux payée de retour que la froideur de la mère rebutait la nature sensible de la fille. Malgré la haute noblesse de son caractère, aigrie et malade, tout au regret de l'aînée préférée, Catherine Opalinska fut souvent injuste pour son enfant. Ne la verra-t-on pas jusqu'au pied du trône semoncer durement la femme de Louis XV? Aussi, quand elle n'était pas aux côtés de son aïeule, Jablonowska, brodant des linges d'autel ou se récréant par de pieuses lectures, c'était dans la compagnie du père affable et câlin que la princesse venait chercher l'oubli des gronderies fréquentes. Et ainsi, chaque jour, les yeux indulgents de Stanislas, désolé de voir cette fille de vingt ans consumer sa jeunesse dans l'exil, craignant, en face des dédains superbes ou des refus polis, de ne jamais la marier, s'étaient plu à embellir et à parer la médiocrité un peu mièvre, très nonchalante, de Marie Leszczynska.

Mais, soudain, dans cette obscurité où la princesse traînait ses jours uniformes, une splendeur a lui. Ce que, tout étonnée, Marie ne peut croire, ce à quoi elle n'eût osé songer, est pourtant. Le manteau violet aux fleurs de lys d'or va recouvrir de ses plis somptueux les humbles

épaules de la descendante du proscrit. Le père est tout à la féerie. Il ne s'avise pas du truc infâme, agencé dans l'ombre. Il bénit les misérables machinistes. L'union polonaise est conclue. Elle pèsera lourdement sur la France et la royauté. Marie en sera la première, peut-être la plus douloureuse rançon.

Dans cette élévation de sa fille, Leszczynski trouva de nouvelles tendresses. L'affection enveloppante, protectrice, qu'il prodiguait, n'a pas disparu. Elle s'est augmentée en se modifiant. Il s'y mêle un sentiment voisin du respect et de l'admiration, pour celle qui incarne par son alliance cette majesté souveraine que Stanislas, par trois fois, s'épuisa à fixer sur sa propre tête. Et cet amour qui tient — si j'ose dire — de la vénération, va, se vivifiant à sa flamme même, grandir et s'exalter pendant quarante années.

***

Du jour où Marie quitte la triste demeure alsacienne pour le palais de Louis XIV, commence, entre la nouvelle reine et son père, une correspondance suivie. Si la fille confie ses débuts à la cour, les pièges tendus et les fautes commises, ses enthousiasmes naïfs, trop tôt ses déboires amers, Stanislas dit, d'autre part, sa vie bourgeoise à Chambord et l'équilibre instable de son maigre budget. Puis de chimériques visées se devinent sous la plume de l'ancien staroste ; vastes espoirs inavoués qui ne tardent pas à se préciser dans une attente fébrile. La République aura à désigner sous peu le successeur d'Auguste moribond.

Le trône des Piast est vacant. Voici que les courriers

ne portent plus les missives habituelles de Sologne à Versailles. Stanislas, déguisé et tremblant, chemine vers Varsovie. Marie, en larmes, prie pour un mystérieux voyageur.

A peine un cri de joie pour annoncer la réussite d'un plan aussi puéril qu'audacieux et, derechef, tout se tait. Après l'ivresse du triomphe, l'effroi de la déroute. La première lettre qui parvient à la reine est, hélas ! datée de Danzig. L'antique gardienne de la Baltique a refermé ses portes sur Leszczynski. Le roi d'un jour est l'assiégé de six longs mois. Quels sujets pour Stanislas ! Nostalgie et accablement dans les lenteurs ou les périls du blocus ; doutes poignants sur un abandon trop bien calculé ; colères frémissantes contre des trahisons qui se lèvent de toutes parts.

L'ennemi cerne plus étroitement l'hospitalière cité. Toute communication est impossible. Pour la troisième fois, Marie Leszczynska reste sans nouvelles. Même après sa périlleuse évasion, son père, longtemps encore, doit garder le silence. Il est à la merci d'un caprice de Frédéric-Guillaume. Le Roi-sergent consent, il est vrai, à accueillir le fugitif à Kœnigsberg. Mais l'interminable séjour dans la ville prussienne ne vaut guère à Marie que des lettres aussi désolées. Les menaces impuissantes s'y ajoutent aux supplications plaintives ; le cri de la révolte y éclate.

Indifférents aux vœux de Stanislas, les ministres, à la cour impériale, ont enfin décidé de son sort. La tranquille Lorraine recevra le prince vagabond. On le décore de titres illusoires. On le débarrasse des soucis de tout gouvernement. Et c'est de la calme retraite de Lunéville

que vont reprendre, pour ne cesser qu'avec la mort, les causeries du père à sa fille.

*
* *

Volumineuse et tendre correspondance, classée jadis avec amour par la reine Marie ; depuis, feuillets épars et profanés. Toutefois, un certain nombre de ces lettres nous ont été conservées. La première en date (3 octobre 1733) se trouve être celle par laquelle Stanislas annonçait et sa course affolée loin de sa capitale, et le salut probable offert dans Danzig. La dernière (3 février 1766) a clos irrévocablement les périodiques entretiens. Elle ne parvint à Versailles qu'après l'accident qui hâta la fin du monarque.

Sans parler de regrettables et nombreuses mutilations, une vaste lacune scinde cette collection, presque entièrement autographe, déposée aujourd'hui aux Archives nationales[1].

Le contraste se présente frappant entre les deux séries. L'une est d'un intérêt puissant avec ses billets dictés par tous les sentiments extrêmes. Telles de ces lignes ont été tracées pendant un assaut, à la lueur des bombes et au sifflement des balles ; telles, au lendemain d'une sortie

1. K, 141, n° 17 *bis*. — Lorsque, il y a plusieurs années, nous parcourûmes pour la première fois ces papiers, le complet changement qui s'effectue dans l'écriture de Stanislas au cours de la longue période que sa correspondance embrasse ; le désordre, aussi, dans lequel cette correspondance était restée, nous avaient amené à penser que, pour beaucoup de ces billets, nous n'avions plus que des copies. Le classement opéré depuis et un examen attentif nous permettent d'affirmer que toutes les pièces transcrites ici sont conservées en originaux, à l'exception des lettres de 1762 et de cinq billets de l'année suivante.

meurtrière. Papiers aux phrases violentes, hachées, incohérentes presque. Pêle-mêle de français, de polonais, de latin, de clés, de chiffres. L'importance des événements dont ces lettres notent la marche précipitée ou laborieuse domine tout. D'affectueuses paroles s'y rencontrent sans doute, de petites confidences. Mais ces sourires sont contraints et ces gentillesses font mal. La destinataire n'est pas seulement la fille chérie qu'un père caresse de mots charmants. C'est avant tout la femme du roi de France, la souveraine qu'un candidat malheureux charge d'épier les ministres, de convaincre Chauvelin, de fléchir Fleury. Nous avons naguère mis longuement ces pages à contribution pour redire la lamentable histoire de la Succession de Pologne et pour suivre Stanislas dans ses pénibles étapes du Nord[1]. Il resterait à peine à y glaner.

Autres sont les lettres de la seconde époque, les seules que nous voulions réunir. Les sujets abordés ne sont plus amples ni tragiques. Il y a de délicieuses trouvailles à faire. Nous avions quitté Stanislas au début de 1736, alors que, dans une crise terrible, il s'indignait des négociations entamées et poursuivies sans lui. Comme aucune lettre ne se rapporte aux dix-sept premières années de son règne nominal dans les duchés de Lorraine et de Bar, quand nous le retrouvons, au déclin de 1754, depuis longtemps le traité de Vienne est un fait accompli. Le beau-père de Louis XV joue au philosophe. Il publie, il bâtit, il fonde une Académie. C'est un vieillard, bientôt

1. *Un roi de Pologne et la couronne ducale de Lorraine. Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne.* Paris, 1898, un vol. in-8° de xx-588 pp.

aveugle, presque impotent. Marie Leszczynska compte par quatre lustres déjà la durée de son définitif abandon. Désabusée et mûrie, elle regrette le temps où, par les bois de Wissembourg, elle cueillait le muguet, tandis que sa bonne grand'mère Anne berçait ses rêveries ingénues de quelque mélodie de la patrie slave [1].

*
* *

Les cent trente lettres transcrites ici fourniront au lecteur des renseignements d'ordre général, qui complètent ou rectifient ceux donnés par les mémoires et les autres écrits du XVIII[e] siècle. Grâce à elles, surtout, on pourra suivre Stanislas dans ses divers déplacements ; apprendre quels petits incidents relevaient la vie uniforme du Ducroi. Détails parfois bien menus, puérils même pris isolément ; mais qui ont cette qualité de garder toute leur couleur, et à chacun desquels on ne déniera pas un réel intérêt, si l'on songe à une synthèse. Cette correspondance est précieuse aussi parce qu'elle met en lumière certains côtés peu connus du caractère complexe que fut Leszczynski. Çà et là se saisit sur le vif une tendance, un geste du monarque. Voici une ligne, un trait qui se dessine, puis se précise, de cette physionomie essentiellement mobile et changeante. Nous avons dans ces papiers, enfin, un document de premier ordre pour pénétrer, de-

1. « Je n'ai jamais été à l'Oratoire », écrivait-elle, en 1751, au président Hénault, « mais quand je cueillais du muguet auprès de ma grand'-mère qui priait Dieu, cela y ressemblait bien ; il me semble qu'il n'a plus le même parfum. » (Cf. des Diguères, *Lettres inédites de la reine Marie Leckzinska... au président Hénault*. Paris, 1886, in-8° ; lettre 6.)

viner tout au moins, l'opinion, les sentiments du prince sur nombre d'événements contemporains.

Au cours de ces douze années, il n'y eut guère pour la France et la royauté, au dedans comme au dehors, que querelles et revers, orages et deuils. Pendant qu'il s'ouvre à sa fille de ses dernières espérances comme de ses suprêmes tristesses, ce sera donc avant tout un Stanislas vieilli, aimant, priant, souffrant et pleurant qui se révélera à nous. Parcourir ces lignes, c'est assister — témoin indiscret peut-être, mais ému et respectueux — aux plus délicates effusions, aux épanchements les plus intimes. Leszczynski s'arrache d'abord à ses plaisirs, bientôt à sa torpeur; Marie rejette le douloureux fardeau d'un rang illusoire; et ces deux êtres qui s'adorent se disent et se répètent, en des termes toujours neufs, leur incomparable tendresse.

1 [1].

Moja najserdeczniejsza Kochaneczko [2], On dit en Pologne que la vache après avoir donné du lait, le renverse de son pied. Sans comparaison, ma chère Mareczka [3] ne fait-elle pas de même ; m'ayant dit les plus belles choses sur le jour de ma naissance [4], elle les a effacées avec son ***in petto*** sujet perpétuel de guerre contre nous [5] qui n'empêche pas que je ne vous

---

1. *Observations générales.* — L'orthographe de ces lettres est très fantaisiste, sans règle dans son inexactitude, parfois presque incompréhensible. Nous en éviterons la fatigue au lecteur, sauf pour les noms propres, dont la véritable forme sera indiquée dans des notes. Nous avons cru pouvoir également suppléer à une absence fréquente de ponctuation. Mais les tournures de phrases, même les plus incorrectes, ont été scrupuleusement respectées.

Moins que la plupart de ses compatriotes et contemporains qui écrivaient en français, Leszczynski intercale dans sa correspondance — pour la période qui nous occupe — des termes polonais. Il nous a toutefois semblé superflu de reproduire ces fragments d'une langue peu connue en France. Nous nous contenterons d'en donner la traduction littérale.

En tête de chacune de ses lettres, où en général aucun alinéa n'a été ménagé, Stanislas a tracé, selon une pieuse habitude, une toute petite croix. Mais il n'ajoute pas la formule consacrée qui précède tous ses autres écrits : Ad. M. D. G. B. M. S. V. H. (*Ad majorem Dei gloriam beatæque Mariæ semper virginis honorem*).

2. Traduisez littéralement : *Ma bien chère petite Mignonne*. Stanislas remplaçait souvent cette formule polonaise par les mots : *Mon cher Cœur, mon très cher Cœur*. C'est la traduction même du roi que nous adopterons, comme rendant mieux que toute autre sa pensée.

3. *Mareczka*, diminutif de *Marya*, petite Marie. Nous conserverons cette forme, Stanislas n'ayant presque jamais employé le nom français. Sur le texte le mot est généralement au vocatif : *Mareczko*.

4. Stanislas était né à Lemberg, le 21 octobre 1677. Il nous l'apprend lui-même dans une autre lettre (V. lettre 21) qui nous permet de rectifier la date adoptée : 20 octobre.

5. Depuis la fin de 1753, tout faisait prévoir un conflit inévitable. L'attitude de l'Angleterre devenait de plus en plus hostile, aux Indes

rende mille grâces pour la neuvaine à votre sainte Vierge de Bon-Secours[1]. Je vous réponds que la mienne de Nancy[2] fera paroli[3], où on prie bien le bon Dieu pour vous. Je vous demande le secours de vos chères mains pour embrasser la chère Madame Adélaïde[4] de ma part pour ce que vous me marquez, en l'assurant que je suis pénétré de ses tendres sentiments pour moi. Je suis charmé que les beaux spectacles[5] rendent

---

orientales et en Amérique. Le cabinet britannique avait menacé Louis XV de la guerre s'il ne rappelait pas Dupleix. Quelques jours avant cette lettre de Stanislas, le 12 octobre, le malheureux gouverneur avait été embarqué, presque de force, pour la métropole. Mais il était visible que toutes les concessions accordées par la France resteraient vaines et n'assureraient pas la paix.

1. Marie Leszczynska avait en grande vénération une statue de la Vierge, provenant de la vieille église Saint-Julien, détruite en 1678. De la chapelle du couvent des Récollets, cette vierge fut ensuite transférée à la paroisse Notre-Dame.

2. Sur ce sanctuaire préféré de Stanislas et la dévotion du prince pour la Vierge, voir Abbé L. Jérôme, *L'Église N.-D. de Bon-Secours à Nancy*. Nancy, 1898, in-8°.

3. On sait que cette expression est empruntée au langage des joueurs On l'emploie notamment au jeu de trictrac dont Stanislas était grand amateur.

4. Marie-Adélaïde (née le 23 mars 1732, morte le 27 février 1800) était, avec Madame Victoire, une des petites-filles préférées de Stanislas.

5. Le 5 octobre, les comédiens italiens avaient fermé leur théâtre pour se rendre à Fontainebleau. Cf. Barbier (l'avocat), *Journal* (Paris, 1857, 8 vol. in-12), VI, 67. — D'Argenson écrit dans son *Journal* (Ed. Rathery, Paris, 1859-1867, 9 vol. in-8°., Soc. Hist. de France, VIII, 356 et 359) : « *19 octobre*. Les spectacles de Fontainebleau ont paru charmants, mais coûtent fort cher. — *24 octobre*. Voilà que l'on fait trouver au Roi quelque agrément aux spectacles et aux ballets : on a déjà arrêté un état de 1,300,000 liv. pour pareille dépense aux deux voyages de Fontainebleau de 1755 et 1756. Cela s'appelle l'extraordinaire. On lui prétexte l'honneur et la gloire d'une cour magnifique et qui attire beaucoup d'étrangers. Véritablement on n'en a jamais tant vu qu'à ce voyage-ci.... » — Pour plus de détails sur ces spectacles, voir de Luynes, *Mémoires, 1735-1758* (Dussieux et Soulié, Paris, 1860-1865, 17 vol. in-8°), XII, pp. 372 et sq.

Fontainebleau agréable. *Sciskam cie, moja jedyna Mareczko* [1], de tout mon cœur et de toute mon âme à vous [2].

Le 25 d'octobre 1754 [3].

2.

Mon très cher Cœur, La nouvelle que vous me mandez de la course de l'Anglais m'est fort intéressante par le désir que j'aurais d'avoir ses chevaux et de pouvoir m'en servir tous les jours pour vous aller voir avec tant de diligence. Je gagnerais bien plus que tout ce qu'il y a à parier [4]. Mais ma pensée est encore plus prompte, car cent fois par jour je me transporte en un moment auprès de vous. Il ne me manque que de pouvoir réaliser ces flatteuses idées. Je suis bien persuadé que la quantité du monde vous ennuie et que vous voudriez déjà être dans votre solitude de Versailles [5]. Mais songez

---

1. C'est-à-dire : Je vous embrasse, *mon unique, mon incomparable petite Marie*. Ici encore nous remplacerons les termes polonais par l'équivalent que Stanislas leur donne dans plusieurs lettres : *Ma chère et unique Mareczka*. — La formule d'adieu étant presque toujours exactement celle-ci : « Je vous embrasse, *ma chère et unique Mareczka, de tout mon cœur et de toute mon âme à vous* », nous ne la reproduirons à l'avenir que lorsqu'elle offrira quelque variante.

2. Ces lettres ne portent pas de signature. Dans sa correspondance avec les étrangers Leszczynski signait invariablement : *Stanislas roy*.

3. D'ordinaire, quand la localité n'est pas indiquée par Stanislas, dans le texte ou à la fin du billet, la correspondance est datée de Lunéville. — En cas contraire, chaque fois que les documents nous permettront de suivre le prince dans ses déplacements, nous aurons soin de mentionner le lieu d'où la lettre a été écrite.

4. Il s'agit de l'exploit d'un Anglais fort riche, milord Powerscourt. Ce jeune homme avait parié 1,000 louis qu'il ferait à cheval le trajet de Paris à Fontainebleau en deux heures et en changeant trois fois de monture. La course eut lieu le 29 octobre ; Powerscourt arriva avec une forte avance. On trouvera des détails dans d'Argenson, de Luynes et Barbier (*op. cit.*), ainsi que dans la *Gazette de France*.

5. La cour était à Fontainebleau depuis le commencement d'octo-

donc que si le grand monde ne vous plaît pas, vous plaisez à tout l'univers. Je vous embrasse.....

Le 3 de novembre 1754.

3.

Mon cher Cœur, La date de cette lettre, du 23 de juin, me représente bien sensiblement le grand jour qui vous a fait naître et qui me fait renaître moi-même, ne vivant, mon Cœur, que par vous[1]. Que Dieu qui a produit cet heureux jour comble de ses saintes bénédictions tous ceux que vous passerez et les prolonge à l'infini. Pour moi je ne saurais mieux solenniser le moment de votre naissance qu'en contemplant ce bienfait de Dieu et de le prier bien ardemment de m'en rendre digne, aucun mortel ne pouvant se glorifier du bonheur pareil à celui dont je jouis dans vous. Je vous embrasse.....

Le 23 de juin 1755.

4.

Mon cher Cœur, Vous êtes, mon petit Cœur, plus fine que moi. Je m'étais arrangé de coucher aujourd'hui à Paris chez la princesse Talmont[2] pour éviter l'heure incommode d'arri-

---

bre. Une lettre du 26 octobre, citée par de Luynes, portait : « Fontainebleau est plus brillant qu'il n'a jamais été ; on ne peut pas s'y retourner : les spectacles sont superbes. Il y a quarante personnes à dîner dans toutes les maisons où l'on mange. » (*Op. cit.*, XIII, 381.)

1. Marie Leszczynska était née à Breslau, le 23 juin 1703.

2. Marie-Anne-Louise comtesse Jablonowska, fille de Jean-Stanislas Jablonowski, palatin de Russie, était la cousine germaine de Stanislas. Le roi de Pologne la combla de faveurs et lui fit épouser, en 1730, Anne-Charles-Frédéric de La Trémoille, prince de Talmont. — Voici deux lettres que Leszczynski écrivait à cette occasion à son ami le maréchal Du Bourg : « Je me flatte que vous apprendrez avec plaisir le

ver le soir et pour me présenter demain à votre réveil. Mais comme c'est autant de gagné que d'arriver aujourd'hui, je ne me priverai d'aucuns moments pour vous voir plus tôt. Ils me sont trop précieux. Ainsi je viendrai pour vous dire le bonsoir et me coucher le plus heureux des mortels, après vous avoir embrassée [1]. Je vous embrasse en attendant mentalement.....

A Lusency [2], le 19 d'août 1755.

5.

Mon très cher Cœur, Je baise les larmes que vous versez,

---

mariage que nous venons de contracter de ma cousine avec le fils de M. le prince de Talmont..... » (De Versailles, 3 oct. 1730.) — « J'ai été obligé de m'engager à donner 18,000 livres par an à ma cousine, que j'ai assignées sur mes subsides jusqu'à ce qu'elle jouisse de sa dot qui ne peut lui manquer, ou jusqu'à ce que les grâces du Roi m'en dégagent auxquelles il n'était pas possible présentement de prétendre. Comme je dois avoir beaucoup de monde aux noces qui se feront le 29 de ce mois, dimanche qui vient, je suis fort occupé à arranger tout selon la bienséance et pour que mon économie n'en souffre au delà de mes facultés..... » (De Chambord, 23 oct. 1730.) [*Bibliothèque de l'Arsenal*, Ms. n° 6615.]

Mme de Talmont habitait alors au faubourg Saint-Germain, dans l'ancienne maison de Mme de Mazarin. « M. de Talmont l'achète 100,000 écus et 1,800 livres de rentes viagères. On dit que pour cette acquisition le roi de Pologne lui donne 100,000 livres ou même 50,000 écus », consignait de Luynes, dans ses *Mémoires*, le 24 février 1744.

1. Stanislas arriva en effet à Versailles ce mardi, 19 août, entre six et sept heures du soir. Cf. de Luynes, *op. cit.*, XIV, 235.

2. *Luzancy* (Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de la Ferté-sous-Jouarre). Le comte Ladislas-Ignace de Berchény (1689-1778), seigneur de Luzancy, Courcelles et autres lieux, lieutenant-général des armées du Roi Très-Chrétien, inspecteur général de la cavalerie légère, créé maréchal de France en 1758 et ami intime de Stanislas dont il était le grand-écuyer, avait à Luzancy un château où le prince aimait à s'arrêter. Berchény était de plus conseiller d'honneur à la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, gouverneur des ville et château de Commercy, et bailli d'épée du même bailliage.

ces petites perles qui sont des bijoux d'un prix infini pour moi. Voilà le premier jour d'absence que je passe qui est un échantillon de toute l'année que je vas passer dans l'amertume et que vos bontés infinies me rendront insupportable. Adieu, mon Cœur ; au lieu de me recommander à votre cher souvenir, je voudrais que vous m'oubliiez pour ne pas souffrir. Mais non, ne souffrez pas, et souvenez-vous, mon cher Cœur, Mareczka, que rien n'égale la tendresse avec laquelle je vous embrasse et avec laquelle je suis de tout mon cœur et de toute mon âme à vous [1].

6.

Mon cher Cœur, J'arrive dans ce moment à Commercy [2]. J'ouvre les yeux pour voir ce qui m'a paru jusqu'à présent agréable. Mais je crois que ma vue est beaucoup baissée depuis que votre personne, Mareczka, n'en est pas le plus charmant objet [3]. Mon Cœur, il n'y a que vous qui m'occupez et toute ma consolation, depuis que je vous ai quittée, est de me répéter dans mon idée toutes vos bontés dont vous m'avez comblé. J'en suis pénétré, ma chère Mareczka, et c'est

---

1. Cette lettre n'est pas datée, mais les caractères déjà altérés, quoique très lisibles encore, et identiques à ceux des autres billets de 1755, permettent de la classer parmi ces derniers.

Stanislas ayant, cette année-là, quitté Versailles le 4 septembre, ces lignes sont sans doute du 5 du même mois.

2. Depuis la mort (1741) de la duchesse douairière de Lorraine, Élisabeth-Charlotte d'Orléans, qui y habitait, Stanislas avait fait du château de Commercy une de ses résidences préférées.

3. « Le roi de Pologne a repris ce matin la route de Lunéville. Ce prince, pendant le séjour qu'il a fait ici, a été attaqué d'une fluxion sur les yeux. Sa Majesté Polonaise a consulté sur cette indisposition le sieur de Saint-Yves. Elle l'avait déjà consulté l'année dernière sur l'affaiblissement de sa vue qui, moyennant les soins de cet habile oculiste, s'est rétablie et fortifiée. Le sieur de Saint-Yves dans cette circonstance-ci n'a pas eu moins de succès et lorsque le roi de Pologne est parti, ce prince n'avoit plus ni rougeur, ni inflammation. » (De Versailles, le 4 sept. 1755. *Gazette de France*, pp. 425-430.)

dans tout le transport de ma tendresse que je vous embrasse et que je suis de tout mon cœur et de toute mon âme à vous.

Le 7 de septembre 1755.

7.

Mon très cher Cœur, La veille de la Nativité de Notre-Seigneur m'excite à lui demander la grâce de donner l'efficacité à mes bénédictions que je répands sur vous et, quoique je sois un mauvais grain, il produira, j'espère, tout ce que je souhaite, jeté dans une si bonne terre que vous êtes et cultivé de toutes les vertus. Je suis charmé du bien que vous dites de Thibau[1]. Ce sera bien autre chose celui qu'il dira de vous à son retour; tout ce qui s'est passé à cette occasion me met du baume dans le sang. A vous tout l'honneur et à moi tout le plaisir[2]. Je vous embrasse, ma chère Mareczka.....

Le 23 décembre 1755.

8.

Mon cher Cœur, Je ne sais comment j'ai la force de vous

---

1. *Thibault* (François-Timothée), né à Nancy en 1600, mort à Bains en juillet 1774; alors lieutenant-général de police de la ville de Nancy.

2. Thibault était un des quatre députés de l'hôtel de ville de Nancy envoyés à Versailles pour présenter au roi et à la famille royale, avec les médailles en or et en argent frappées à l'occasion de l'érection de la statue de Louis XV sur une des places de la capitale lorraine (26 novembre 1755), une relation imprimée de la cérémonie. La délégation avait été introduite, le 14 décembre, chez le roi, par le duc de Fleury, gouverneur et lieutenant-général de Lorraine et Barrois, et par le comte d'Argenson. Elle eut le même honneur chez la reine, le Dauphin et Mesdames. Ce fut Thibault qui, en qualité de chef de la députation, porta la parole. « Il a fait des compliments fort courts et qui ont paru bien », écrit de Luynes, *op. cit.*, XIV, 336. — Cf. Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*. Nancy, 1778-1783, 4 vol. in-4°; I, 220.

écrire aujourd'hui, ayant le cœur pénétré de douleur et l'esprit égaré quand je pense à la vôtre. Le cher défunt que j'aimais et estimais, comme il en était assurément bien digne, mérite tous mes regrets. Mais quand je songe par rapport à ce que vous perdez, cela met le comble à mon affliction [1]. Mais, enfin, comme tout ce qui vous intéresse est en moi, le sentiment prédominant y prend le dessus pour faire quelque réflexion dans le cas de ce malheureux événement ; ce que vous verrez dans le mémoire ci-joint que je vous représente [2] en vous conjurant de modérer votre juste douleur. Je vous embrasse, ma chère Mareczka.....

Le 23 de janvier 1756.

9.

Mon cher Cœur, Je vous rends mille grâces de votre sou-

1. « Le P. Radominski, jésuite, confesseur de la Reine, qui était fort sujet à l'asthme, en eut une attaque si violente la nuit du 17 au 18 qu'il fut saigné deux fois et mourut le 18 au matin. Il n'avait que soixante-neuf ans et avait été confesseur de la feue reine de Pologne, mère de la Reine. La Reine en a été très affligée. » (De Luynes, *op. cit.*, XIV, 394 et sq. ; du vendredi 23 janvier 1756.) — Ce religieux avait suivi Catherine Opalinska à Wissembourg, à Chambord, puis à Lunéville. Quelques mois après la mort de la reine de Pologne, le confesseur de Marie Leszczynska, le P. Labiszewski, étant décédé (11 février 1748), le P. Radominski avait été appelé à Versailles pour le remplacer.

2. Dans nombre de circonstances, le Duc-roi avait l'habitude de rédiger, soit pour lui-même, soit pour ses correspondants, des *mémoires* ou *réflexions* dont on retrouve généralement le brouillon ou la copie parmi les autres papiers du prince. Nous avons, toutefois, cherché en vain l'écrit en question dans les recueils d'ouvrages manuscrits de Stanislas, que conservent les Bibliothèques de Nancy et de Cracovie.

Quand Leszczynski écrivait cette lettre, la désignation du nouveau confesseur était déjà faite. De Luynes (*loc. cit.*) consigne, en effet, en date du 19 janvier : « Comme la Reine est dans l'habitude de ne se confesser qu'en polonais, on lui a présenté un autre jésuite de la même nation, qui était ici à la maison professe ; il s'appelle le Père Biégenski, il n'a que trente-deux ou trente-trois ans. La Reine voulut bien hier le nommer son confesseur. »

venir auprès de notre patron saint Jean Népomucène [1]. Je reconnais que tout le bonheur de ma vie me vient par votre canal et j'en ressens toute la douceur en vous le devant. Voilà donc, mon cher Cœur, Belle-Isle en place où il fera assurément bien valoir ses talents au profit de l'État [2]. Pourvu que sa santé réponde à son zèle [3]. Je suis enchanté de celle de M^me^ de Luynes [4]; que le Seigneur la conserve. J'attends avec impatience et non sans inquiétude des nouvelles de Port-Mahon [5]. Je vous considère comme l'ange gardien du Royaume

1. Jean Népomucène, le martyr du secret de la confession, avait été canonisé par Benoît XIII, en 1729. Sa fête se célèbre le 16 mai. Outre que ce saint est en grande vénération en Pologne, il est le *patron* de la Bohême. Or, le berceau de la famille des Leszczynski — maison de Wieniawa — fut précisément la Bohême, où elle portait le nom de Perstein. — Parlant de la reine de France, l'abbé Proyart écrit (*Vie de Marie Leckzinska*, édit. de Lyon, 1839, in-12, p. 330) : « Sa dévotion particulière envers ce saint était fondée sur la parenté : il était de la maison de Leckzinski, comme on le voit par les actes de sa canonisation » ; et il ajoute en note : « La Reine possédait une précieuse relique de ce saint martyr qu'elle laissa aux Récollets de Versailles. »

Stanislas avait fait placer la statue de saint Jean Népomucène sur une des tours de la nouvelle église paroissiale de Lunéville et, à Nancy, dans le sanctuaire de Notre-Dame de Bonsecours.

2. Le 16, le maréchal de Belle-Isle avait été déclaré ministre d'État, et, dès le lendemain, était entré au Conseil. — Belle-Isle avait épousé, en 1729, une fille du comte de Béthune, grand-chambellan de Stanislas, Marie-Casimire, morte le 3 mars 1755. Les Béthune ayant eu des alliances avec la famille du prince, on comprendra la vive amitié que Leszczynski témoignait au maréchal.

3. Il avait alors soixante-douze ans.

4. Marie Brulart, fille de Nicolas Brulart, marquis de La Borde, avait épousé en secondes noces, le 15 janvier 1732, Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, l'auteur des *Mémoires*. Elle mourut le 11 septembre 1763, dans sa soixante-dix-neuvième année. Marie Leszczynska l'honora d'une amitié constante. On sait que la Reine appelait le duc, la duchesse et le cardinal de Luynes, leur frère et beau-frère, « ses honnêtes gens ».

5. Sans déclaration de guerre, les Anglais avaient attaqué de tous côtés les vaisseaux français. Malgré son désir de la paix, Louis XV avait dû enfin se résigner à combattre. Les hostilités avaient été vigoureuse-

et votre piété m'en fait espérer un heureux succès. Vous me demandez, mon Cœur, quand je penserai au bonheur de vous voir; doutez-vous que je puisse penser à autre chose. Vous allez à Compiègne[1]. Voyez s'il n'y a aucun embarras que j'y puisse venir, mais examinez bien et ne me déterminez pas avant que je puisse juger sur ce que vous me dites du pour et du contre, car au bout du compte cela revient au même, quoique mon bonheur serait différé à votre retour à Versailles qui est plus agréable à l'attendre qu'à le voir passer[2]. Je vous embrasse, ma chère Mareczka.....

Le 25 de mai 1756.

10.

Mon très cher Cœur, Votre heureux jour qui vous a fait naître me fait renaître tous les ans[3]. Il me semble qu'à chacune de ces époques je commence à revivre, ne comptant pour rien tous les moments de ma vie que ceux que me fait passer ma chère et unique Maruchna[4] par toutes les douceurs que je ressens quand je pense à la grâce que Dieu m'a faite de me l'avoir donnée. Au reste, je voudrais vous dire quel-

---

ment entamées. Le 18 avril, la flotte française, sous la conduite de La Galissonnière, avait mouillé devant Minorque. Les troupes, commandées par Richelieu, avaient aussitôt commencé le célèbre siège de Mahon, place réputée imprenable. Le 20 mai, la flotte de l'amiral anglais Byng avait été complètement défaite. Le 28 juin, enfin, Mahon capitulera.

1. Ce fut seulement au début de juillet qu'eut lieu ce déplacement. — Cf. de Luynes, *op. cit.*, XV, 144.

2. Il dut y avoir, en effet, quelque inconvénient à ce projet, car le prince retarda sa visite jusqu'au milieu de septembre, afin d'attendre la rentrée de la cour à Versailles.

3. Cf. page 12, note 1.

4. Autre diminutif de *Marya*, mais que Stanislas employait plus rarement que *Mareczka*. Par contre, Marie Leszczynska signait ainsi les lettres adressées à son père.

que chose de positif sur l'état du duc Ossolinski[1]. Mais sa langueur persévérante ne décide encore rien, puisqu'il n'avance ni ne recule, tout ce qui me flatte que tout d'un coup son bon tempérament prendra le dessus; en attendant je souffre dans l'esprit toutes les douleurs de son corps[2]. Je me réjouis du retour de vos enfants du pèlerinage où ils ont eu double mérite par la dévotion à la sainte Vierge et par leur cour qu'ils vous ont faite par leur piété[3]. Dieu soit loué de la santé du duc de Berry[4]. Je vous embrasse, ma chère Mareczka.....

Le 27 de juin 1756[5].

11.

Mon très cher Cœur, Je change depuis mon retour de lieu

---

1. François-Maximilien, comte de Tenczyn, duc d'Ossolin-Ossolinski, prince du Saint-Empire, chevalier de l'Aigle-Blanc et de l'ordre du Saint-Esprit. Ancien maréchal de la diète de Pologne, puis grand-trésorier de la Couronne, il avait suivi Stanislas en Lorraine. Il était grand-maître de la maison du Duc-roi, gouverneur des ville et château de Lunéville, etc. Il avait épousé en secondes noces Catherine-Dorothée Jablonowska, cousine germaine de Stanislas et sœur de Mme de Talmont. Voir sur Ossolinski et son rôle politique notre étude : *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne,* passim.

2. Ossolinski, que l'on appelait en Lorraine *M. le Duc,* avait perdu sa femme le 5 janvier 1756. Depuis, il était gravement malade au château de la Malgrange, où il mourut le 1er juillet — c'est-à-dire quatre jours après la lettre de Stanislas — âgé de quatre-vingts ans.

3. Le Dauphin et la Dauphine avaient accompli, du 19 au 21 juin, un pèlerinage à Chartres, en exécution d'un vœu fait par Marie-Josèphe pendant que son mari était atteint de la petite vérole. Cf. de Luynes, *op. cit.,* XV, 129.

4. Le futur Louis XVI, né le 23 août 1754.

5. De la Malgrange, château ducal près de Nancy. — M. de Lucé, ministre de Louis XV à la cour de Lorraine, écrivait, le 19 juin, à Versailles : « S. M. P. habite actuellement la Malgrange où elle restera jusqu'au 3 du mois prochain qu'elle se rendra à Commercy. » (*Archives du ministère des Affaires étrangères,* Lorraine, t. 143.)

tous les jours [1]. Je pars dans ce moment pour aller coucher à Lunéville [2]. La douleur, ma triste compagne, me suit partout. Votre chère lettre que je reçois dans ce moment, l'augmente par toutes les bontés dont elle est remplie, n'en pouvant point jouir qu'en pensée. Enfin, pour tout vous dire, vous êtes mon unique élément qui m'anime. Je suis charmé que vous êtes contente de votre médecine [3]. Dans trois jours j'espère que vous le serez de la mienne et de mon obéissance à vos ordres. Dieu merci que la douleur de notre malade s'est calmée [4]. Au nom de Dieu, conservez votre chère santé, car je ne tiens qu'à cela dans le monde. Le précieux moment de votre café m'est toujours présent pour souhaiter de m'y retrouver. Voilà bientôt huit jours de gagnés qui m'approchent du séjour de Compiègne. Je vous embrasse, ma chère Mareczka.....

A la Malgrange, le 5 d'octobre 1756.

J'embrasse tendrement les chers enfants avec vos bras.

12.

Mon cher Cœur, Tout ce que je peux vous dire que je voudrais que le lendemain de la fête de la sainte Vierge soit aujourd'hui et que mon impatience de vous voir puisse l'accé-

---

1. Stanislas, arrivé à Versailles le 12 septembre précédent, en était reparti le 24, à dix heures du matin. Il avait dîné à Bagatelle et couché à Luzancy. Le 1er octobre, il était à Commercy.

2. Durival (*Description de la Lorraine et du Barrois*, I, 222) mentionne le retour du roi de Pologne à Lunéville en date du 6 octobre.

3. « La Reine prit médecine jeudi par précaution... » (De Luynes, *op. cit.*; du dimanche 3 octobre 1756.)

4. Le 1er octobre, Louis XV étant à la chasse, avait soudain senti une douleur assez forte au côté. A son retour, il avait beaucoup souffert. On crut à une indigestion. Dans la nuit, la douleur se dissipa presque complètement. Cf. de Luynes, *op. cit.*, XV, pp. 212 et sq.

lérer[1]. Les circonstances grâce au Seigneur de tous côtés favorables nous fournissent des matières agréables à nous entretenir[2]; pourvu que le suprême plaisir de me trouver avec vous m'occupe entièrement à ne jouir que de ce bonheur. Je suis charmé, mon Cœur, que vous me rappelez le souvenir de Rothbach[3], car c'est la véritable époque duquelle (*sic*) nous pouvons compter tous les effets de la sainte Providence. Épuisons-nous à l'adorer et d'en mériter la continuation. Je vous embrasse.....

Le 25 de juillet 1757[4].

13.

Mon très cher Cœur, Je suis curieux de savoir si l'on n'a pas changé touchant le maréchal d'Etre[5]. Je ne saurais croire

1. Stanislas attendait que l'Assomption fût passée pour se mettre en route. Il voulait aller célébrer à Bonsecours même la fête du 15 août.

2. La campagne de 1757 était jusqu'alors heureuse pour la France. Le 18 juin Frédéric avait été battu à Kolin par les Autrichiens. Les Anglo-Hanovriens, ses alliés, reculaient. Le maréchal d'Estrées avait occupé Clèves, Juliers, Wesel, franchi le Rhin et le Weser sans coup férir; et, le lendemain même de cette lettre (26 juillet), les troupes françaises, commandées par ce général, remporteront sur l'armée du duc de Cumberland la célèbre victoire de Hastenbeck.

3. Rothbach, avant 1870 village du Bas-Rhin, arrondissement de Wissembourg, canton de Niederbronn. C'était avec Neubourg, Haguenau, Brumath ou Saverne, un des buts d'excursion de Stanislas et de sa famille durant les années passées à Wissembourg. Le prince aimait à reparler avec sa fille de cette triste vie d'exil, soudain abandonnée pour les splendeurs de Versailles. C'est sans doute un court voyage que Leszczynski avait fait au mois de juin précédent jusqu'à Saverne, qui l'invitait à évoquer ainsi, une fois de plus, les souvenirs déjà lointains de l'Alsace.

4. Stanislas était à Commercy depuis le 3 juillet.

5. Lisez *d'Estrées*. Louis-Charles-César Le Tellier, marquis de Courtanvaux, comte, puis duc d'Estrées, maréchal de France. Stanislas s'intéresse d'autant plus au maréchal qu'il l'a connu à Wissembourg. Il

que l'on lui ôte le commandement après la bataille gagnée[1]. Au reste rien de plus particulier que la plainte que vous me faites par rapport au Primat[2]. Je n'en savais pas un mot de son cardinalat qu'en recevant, en même temps que votre lettre sur ce mystère, la sienne que je vous renvoie pour ma justification, en vous assurant que je suis étonné tout comme vous de n'en avoir eu la moindre connaissance. Je suis charmé de cette délicatesse là-dessus et je vous réponds que je ne suis pas capable de la blesser dans la moindre chose[3]. En savez-vous la raison, parce que vous êtes un autre moi-même et que mes pensées sont autant unies aux vôtres que mon cœur, puisque je ne vis que par vous. Je vous embrasse.....

Le 5 d'août 1757[4].

---

avait même été très sérieusement question alors de son mariage avec Marie Leszczynska. Voir sur ce point *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne,* j. cit., p. 36.

1. Cf. la lettre précédente, note 2.

Barbier écrit à cette époque (*op. cit.*, VI, pp. 548 et sq.): « On dit à Paris que le jeudi, 28 juillet, il est parti un courrier avec une lettre du roi au maréchal d'Estrées, qui lui mandait qu'il envoyait le maréchal de Richelieu avec des troupes pour réunir à la première armée et pour en prendre le commandement, étant plus ancien maréchal de France que M. le comte d'Estrées... On dit encore que quelque ami de cour du comte d'Estrées l'a averti de ce changement pour le presser d'avoir une action, parce qu'il paraîtrait singulier de rappeler un général après le gain d'une bataille. » — Le 20 juil'et, le maréchal de Richelieu était passé à Lunéville. (Durival, *op. cit.*, I, 225.)

2. Antoine-Cléradius de Choiseul-Beaupré, prince du Saint-Empire, archevêque de Besançon (1754), primat de Lorraine et grand-aumônier du roi de Pologne.

3. Le primat de Lorraine venait d'obtenir la nomination du chevalier de Saint-Georges pour la première promotion de cardinaux qui se ferait en faveur des couronnes. (Cf. *Gazette de France*, 1757, p. 389.) Il eut le chapeau le 23 novembre 1761. Marie Leszczynska, supposant que son père s'était entremis à cette occasion, avait dû lui reprocher de ne l'avoir pas tenue au courant de ses démarches. C'était en réalité le parent du prélat, le comte de Stainville, depuis duc de Choiseul et futur ministre, qui, durant son ambassade à Rome, lui avait ménagé cette faveur.

4. De Commercy.

14.

Mon cher Cœur, Vous avez donc quitté votre terrasse et vos chères Carmélites de Compiègne [1]. Si ce n'était la fête de l'Assomption vous m'auriez trouvé à votre arrivée à Versailles [2]. Je crois comme vous qu'on partagera l'armée pour laisser le commandement aux deux maréchaux [3] et que de cette sorte tous les deux se trouveront à leur place, et moi à la mienne quand j'aurai le bonheur de vous voir. C'est le point de toute mon ambition, car vous êtes le sujet de toute ma gloire. Je vous embrasse.....

Le 11 d'août 1757 [4].

15.

Mon très cher Cœur, Vous avez bien deviné que le rappel du maréchal d'Etre me ferait de la peine. Je ne saurais concevoir quelle raison en peut être, ne pouvant douter ni de sa

---

1. Marie Leszczynska aimait beaucoup cette résidence à cause du paisible panorama dont elle jouissait depuis ses appartements. Elle était heureuse aussi, pendant ces séjours, de se retirer de longues heures dans la maison des Carmélites. Le nom de ces religieuses reviendra plusieurs fois dans cette correspondance. — La reine, arrivée à Compiègne le 5 juillet, en était repartie le 7 août.

2. V. la lettre suivante, note 3.

3. Cf. la lettre précédente, note 2. — « On ne sait pas bien positivement le vrai de cette affaire, ni si l'événement de cette victoire, à laquelle on ne s'attendait pas, n'a pas fait changer de parti », écrit encore Barbier (*loc. cit.*). « Quoi qu'il en soit, la *Gazette de France* du 6 de ce mois ne parle pas de ce rappel de M. le maréchal d'Estrées; au contraire, il y est dit qu'un tel, commissaire des guerres, a été nommé pour être intendant de l'armée que M. le maréchal de Richelieu doit commander sur le Mein... et qui n'a plus de rapport avec l'armée que commande M. le maréchal d'Estrées dans la Westphalie et dans l'électorat de Hanovre. »

4. De Commercy.

capacité ni de sa bonne volonté[1]. D'ailleurs avec tous ces changements dans les grandes affaires rien ne peut être bien suivi. Pour moi, je mets toute mon espérance en Dieu qui commande à tous les commandements et qu'il les dirigera à sa gloire et au bien de la bonne cause. Vous avez donc fait baiser à vos chères Carmélites mon portrait; que ne me suis-je trouvé en original pour profiter de cette faveur. Pour y répondre puis-je prendre la liberté de vous prier de les baiser de ma part comme autant de reliques? Je vous rends mille grâces de l'ananas que vous m'envoyez[2]. Je me suis jeté dessus par l'endroit que vous l'avez entamé. Il est excellent; mais il le serait encore bien plus si je le mangeais à votre table, assis vis-à-vis de vous, ce qui sera bientôt s'il plaît à Dieu[3]. Je vous embrasse.....

Le 13 d'août 1757[4].

Tout est merveille dans le siècle où nous vivons. En finissant cette lettre votre courrier m'arrive. Je suis extasié de la nouvelle qu'il apporte. J'en rends grâces infinies à Dieu et charmé que le rappel du maréchal d'Etre n'aura pas lieu

---

1. Barbier (*op. cit.*, VI, 551) écrit le 14 août : « Il est vrai que M. le maréchal de Richelieu est arrivé avec de nouvelles troupes à l'armée de Westphalie et que M. le maréchal d'Estrées lui a remis le commandement, et qu'il est même allé prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle. Il est bien glorieux au maréchal d'Estrées d'avoir gagné cette bataille avant ce changement..... Ce changement, qui était médité auparavant, a paru fort extraordinaire dans ces circonstances..... On l'impute à Mme la marquise de Pompadour, qui favorise le prince de Soubise qui avait eu quelques démêlés avec M. le maréchal d'Estrées. » — Sur cette disgrâce de d'Estrées, préparée de longue main à Versailles, voir R. Waddington, *La Guerre de Sept ans. Les débuts*. Paris, 1899, in-8°; pp. 445 et sq.

2. Depuis 1733, environ, l'ananas était cultivé dans les serres royales.

3. Stanislas arriva, en effet, le 18 au soir à Versailles. Cf. *Gazette de France*, 1757, p. 404.

4. De Commercy, au matin. Stanislas partit ensuite pour la Malgrange. Il était de retour le 15.

comme je crois et comme il le vient de mériter par une des plus avantageuses actions [1].

16.

Mon cher Cœur, Vous avez donc aussi la bonne Dame de Bon-Secours comme j'ai la mienne, avec cette différence que la vôtre est mieux servie que la mienne par moi [2]. Au reste je n'ai encore qu'un mot à vous dire sur mon accident [3] : qu'à cette occasion je reconnais que mon amour-propre naturel pour sa conservation n'agit pas sur moi autant que celui que j'ai pour vous, par le motif duquel je vous assure de toutes

1. Stanislas eut une fausse joie. La nouvelle de la victoire d'Hastenbeck était arrivée trop tard pour d'Estrées. Le maréchal fut sacrifié aux intrigues de la cour. Richelieu, parti pour le remplacer, ne reçut pas de contre-ordre. Ce n'est qu'en 1759, après la défaite de Minden, que d'Estrées fut renvoyé à l'armée. On voit par ce post-scriptum de Stanislas que la reine de France n'était guère mieux renseignée que le public.

2. Cf. page 10, notes 1 et 2.

3. Stanislas avait quitté Versailles le 5 septembre et était de retour à Commercy le 7. Durant le trajet, la voiture dans laquelle le prince se trouvait seul, versa, non loin de Saudrupt, sur la grand'route de Saint-Dizier à Bar. Toutes les glaces furent brisées. C'était un véhicule à trois roues, de l'invention du Duc-roi qui avait absolument voulu en faire l'essai. Les officiers qui étaient à la suite de Leszczynski ayant volé à son secours, le trouvèrent dans une posture très contrainte ; mais, malgré cela, tranquille et souriant. L'abbé Porquet, précepteur du jeune abbé de Boufflers, envoya à cette occasion au *Mercure de France* les vers suivants :

Votre péril nous livre aux plus justes terreurs,
Vous seul l'envisagez sans crainte !
Avec un doux souris vous condamnez nos pleurs
Et la sérénité sur votre front est peinte !
Vos sujets sont encore d'épouvante glacés.
Grand roi ! leur destinée à la vôtre est unie.
Si vous aimez si peu la vie,
Vous ne les aimez pas assez.

Cf. Durival, *Description de la Lorraine*, I, 225. — De Luynes, *op. cit.*, XVI, 165. — *Mercure de France*, octobre 1757, p. 203.

mes attentions pour me conserver, très persuadé par vos bontés que c'est ménager vos précieux jours et votre tranquillité. Le devoir que vous avez eu de faire vous-même votre courrier que vous m'avez envoyé, me prouve bien cette vérité combien je dois avoir soin de moi par celui que vous prenez de ma santé. Je ne me possède pas des lettres que vous ont écrites le Dauphin et la Dauphine sur mon sujet. J'en ai reçu de l'un et de l'autre auxquelles je réponds. L'accident de la chère Sophie[1] était bien plus sérieux que le mien. Que le Seigneur en soit loué qu'il n'a pas de suite. La plaie de rien un peu plus profonde aurait pu assurément devenir dangereuse[2]. Mon tremblement d'effroi n'est pas encore démêlé du ravissement de la joie que je ressens d'un si grand danger évité. Pour le coup vous serez, je crois, attentive aux nouvelles; celle que vous devez déjà savoir le mérite. Je viens de l'apprendre par un courrier du maréchal de Richelieu qui m'envoie la capitulation qu'il vient de faire avec le prince de Cumberland, qui est très avantageuse[3]. Selon

1. Philippine-Élisabeth-Justine-Sophie, sixième fille de Louis XV; née le 27 juillet 1734, morte le 3 mai 1782.

2. Une lettre datée de Fontainebleau, 12 septembre, et citée par de Luynes (*op. cit.*, XVI, 168), nous renseigne sur cet accident de la jeune princesse : « Madame Sophie, en voulant couper un gros bâton de chocolat fort dur, avec un couteau très affilé, s'est enfoncé la pointe dans la cuisse gauche assez avant pour faire juger qu'il n'était qu'à trois ou quatre lignes de la veine cave. La plaie a beaucoup saigné. On l'a pansée sur-le-champ et La Martinière assure que ce ne sera rien, mais que cela sera long et que peut-être cela suppurera. »

3. Il s'agit de la capitulation ou convention que Richelieu, après avoir mis en état d'infériorité l'armée du duc de Cumberland, avait fait signer à ce prince, les 8 et 10 septembre, au camp de Kloster-Seven, par la médiation et sous la garantie du roi de Danemark. Les Hanovriens s'engageaient à garder la neutralité. Le duc de Duras était arrivé le 16 à Versailles, porteur de la nouvelle. « S. M. P. », écrivait à Bernis M. de Lucé, le 27 septembre, « m'a fait l'honneur de me dire qu'elle préférait cette capitulation à une victoire qui, quelque glorieuse qu'elle puisse être, coûte toujours la vie à tant de milliers d'hommes. » (*Archives des Affaires étrangères*, Lorraine, t. 143.)

toutes les circonstances voilà la campagne finie, Dieu merci, de ce côté-là. Nous n'avons plus que le roi de Prusse en butte qui ne sera pas longtemps aussi, j'espère, à demander à capituler[1]. Je suis enchanté de la bonne nouvelle de savoir le cher cardinal de Tavanne hors de danger[2]. Je vous embrasse...

Le 17 de septembre 1757.

Griffon[3] a eu le même sort que son maître et se porte bien.

17.

Mon très cher Cœur, Est-il possible que le raffinement de vos bontés aille si loin? Ce n'est que dans ce moment que Syster[4] m'apprend que vous lui avez ordonné de prendre votre petit fauteuil pour pourvoir à ma commodité. Je l'attends avec impatience, n'étant pas encore arrivé, pour me mettre dedans, m'imaginant qu'on va me porter à votre porte

---

1. On sait que les Prussiens avaient encore été battus à Jægerndorf par les Russes (30 août).

2. Nicolas de Saulx-*Tavannes*, archevêque de Rouen (1733), cardinal (1756), avait été nommé, le 21 juin précédent, grand-aumônier de France. Il était auparavant grand-aumônier de la reine et possédait toute la confiance de Marie Leszczynska. Ce prélat souffrait depuis très longtemps de la pierre.

3. Le chien favori de Stanislas, le même que l'on peut voir représenté sur quelques toiles aux côtés du nain Bébé. Ces vers sont bien connus :

> Voilà les trois jouets d'un roi cher au Lorrain :
> *Griffon*, son chien ; son singe ; avec Bébé, son nain.

4. *Suster* (Jean-Baptiste), un des premiers valets de chambre du roi de Pologne. Il était fort dévoué à son maître, auprès duquel Claude Suster, son père, mort en 1737, était déjà attaché en la même qualité. Il se brûlera grièvement en secourant le prince lors du terrible accident du 5 février 1766. Cf. notre travail *Les Derniers moments du roi Stanislas*, j. cit. ; p. 28.

comme on a fait quand j'étais à Versailles[1]. Je voudrais avoir à *mon tour toute* la finesse pour répondre à celle avec laquelle *vous m'enchantez*. Nous sommes aux écoutes que veut devenir le roi de Prusse avec son projet téméraire sur M. de Soubise[2]. Tout nous conduit avec la grâce de Dieu à la paix. En attendant, je voudrais que cette guerre domestique avec des évêques finisse[3]. Je regrette beaucoup le duc de Gevre[4] et suis charmé du bon état du cardinal de Tavanne[5]. Je reçois dans ce moment, dans une lettre, des compliments sur mon aventure de ma chute, de toute la chère famille[6]. Je ne me possède pas de joie de leur souvenir et de tendresse pour vous, ma chère et unique Mareczka, que j'embrasse....

Le 25 de septembre 1757.

1. Stanislas avait déjà atteint un embonpoint extrême. Il ne marchait plus qu'avec difficulté.

2. Le 1er septembre, le prince de Soubise, qui se trouvait à Erfurt, avait appris que Frédéric II, quittant brusquement son armée de Silésie, était arrivé à Dresde et marchait sur lui. Le roi de Prusse cherchait, malgré ses échecs, à reprendre l'offensive. La nouvelle en était arrivé le 14 à la cour de France.

3. L'archevêque de Paris, Beaumont du Repaire, était en exil, dans sa maison de campagne de Conflans, depuis le début de décembre 1754. A la suite de leur adhésion à une *Instruction pastorale* du prélat, les évêques d'Auxerre, d'Orléans et de Saint-Pons avaient été pareillement exilés et ceux de Chartres et de Meaux avaient reçu défense de paraître à la cour (novembre 1756), etc. Sur cette affaire on trouvera de longs détails dans de Luynes, *op. cit.*, XV, pp. 260 et sq.; Barbier, *op. cit.*, VI, pp. 382 et sq.

4. François-Joachim-Bernard Potier, duc de *Gesvres*, premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, était mort d'apoplexie le 19 septembre, âgé de soixante-cinq ans. Le 30 septembre 1754, le duc de Gesvres avait reçu avec magnificence Stanislas dans sa maison de Saint-Ouen.

5. Cf. la lettre précédente.

6. Marie

18.

Mon très cher Cœur, J'ai reçu vos deux lettres. Je baise la chère petite menotte qui s'est fatiguée à les écrire. Voilà la flotte d'Angleterre qui paraît sur nos côtes [1] et qui va un peu me tourmenter l'esprit jusqu'à ce qu'elle en soit chassée avec l'aide de Dieu et qu'ils s'en iraient comme le roi de Prusse à qui son projet sur M. de Soubise n'a pas réussi; et de quelque côté qu'il se tournera, il donnera du nez contre les forces supérieures [2]. Tout cela ne saura conduire qu'à une paix prochaine. Je voudrais bien que celle de l'Église soit établie. Je ne puis pas concevoir pourquoi on tient toujours les évêques en exil [3]. Au reste, savez-vous mes délices dont je ne saurais me rassasier? C'est quand l'ennui me presse, je me mets vis-à-vis de votre portrait que vous m'avez donné, et pendant que j'y suis je ne pense qu'à ce cher objet. Voilà mon plus doux entretien et il me semble que vous entendez tout ce que je dis à ce cher portrait. Je vous embrasse....

Le 29 de septembre 1757.

---

1. On avait appris le 24, à Versailles, que la flotte anglaise était arrivée devant l'île de Ré et paraissait menacer cette île, La Rochelle et Rochefort; le lendemain, qu'elle s'était avancée jusqu'à l'île d'Aix.

2. Le 25, date même de la dernière lettre de Stanislas, était parvenue la nouvelle d'un petit combat entre un détachement des troupes de Soubise et un régiment de dragons prussiens. Les Prussiens avaient dû se retirer avec perte. La situation du roi de Prusse était à ce moment fort critique; le guerrier se sentait découragé. Le 23, il avait adressé au marquis d'Argens les vers bien connus :

> Ami, le sort en est jeté,
> Las du destin qui m'importune,
> Las de ployer dans l'infortune
> Sous le poids de l'adversité.
> . . . . . .

3. Depuis quelque temps, il était question du retour des prélats exilés. (Cf. page 28, note 3.) Le 1er octobre, l'archevêque de Paris put enfin quitter Conflans. Les autres évêques disgraciés reçurent également, peu après, des lettres de rappel.

19.

Mon cher Cœur, Vous ne voulez pas retarder d'un moment ma joie en prévenant la voix publique qui m'aurait appris l'agréable nouvelle de l'heureux accouchement de M^me^ la Dauphine et de la naissance d'un prince [1] que vous me faites savoir par votre courrier et que j'apprends même par le dessus de la lettre, avant que de l'avoir ouverte, par le mot *garçon* [2]. Que le Seigneur en soit loué! J'envoie le prince de Listenois [3] au Roi pour lui faire mon compliment sur cet heureux événement. N'oubliez pas, je vous prie, de lui demander : « Comment se porte mon papa? ». Je vous embrasse....

Le 13 d'octobre 1757.

20.

Mon cher Cœur, La recommandation qu'on vous a faite de

---

1. Charles-Philippe, comte d'Artois, le futur Charles X, était né le 9 octobre.

2. Le 11, était arrivé à Lunéville un courrier de la reine de France apportant l'heureuse nouvelle. Le lendemain, M. Pernot du Bnat, gentilhomme ordinaire, était venu de la part de Louis XV en informer officiellement Stanislas. Cf. *Journal de Durival* [Ms. n° 863 de la *Bibliothèque de Nancy*], du 11 octobre. (L'auteur de ce *Journal* était alors greffier en chef des Conseils d'État et des finances de Lorraine.)

3. Charles-Roger, chevalier de Listenois et plus tard prince de Bauffremont, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, brigadier des armées du roi, né le 4 octobre 1713. Il était venu à la cour de Lunéville au mois de janvier 1745 et, depuis, avait « beaucoup de part à l'amitié et à la confiance intime de Stanislas ». (Durival, *Description de la Lorraine*, I, 187.) C'était un des premiers gentilshommes de la chambre du roi de Pologne. En 1751 il avait été fait bailli d'épée du bailliage de Briey. Dans la lettre 22, Stanislas l'appelle plus exactement : chevalier. C'est son frère aîné, Louis, mort sans descendant mâle en 1769, qui venait d'obtenir, par diplôme de ce même mois d'octobre, le titre de prince d'Empire.

Thibaut[1] aurait certainement son effet, car c'est un homme de mérite[2]; mais par cette même raison elle ne peut avoir lieu, car il est lieutenant-général de la police de la ville de Nancy, laquelle souffrirait beaucoup si on le déplaçait. D'ailleurs j'en ai déjà nommé un autre que j'ai proposé à la cour pour en avoir l'agrément[3]. Je crois que le duc de Fleury[4] et le bailli de Fléville[5] se payeront de ces raisons, sans quoi je me ferais un plaisir sensible de les satisfaire. Voilà une excellente nouvelle que j'apprends que nous avons pris dans le Canada le fort de Saint-George, très considérable, aux Anglais[6], ce

---

1. Cf. page 15, notes 1 et 2. — Il s'agissait de remplacer le procureur général de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, M. Toustain de Viray, mort le 5 octobre. — Lors de la démission de J.-Fr. Collenel, en février 1760, Thibault sera nommé procureur général de la Chambre des comptes de Lorraine.

2. Thibault était effectivement un magistrat assez distingué. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, voire même de pièces de théâtre. Il publiera, en 1763, son œuvre la plus importante, l'*Histoire des loix et usages de la Lorraine et du Barrois dans les matières bénéficiales*; Nancy, in-fol. — Mais il est probable que ce qui le faisait plus particulièrement apprécier de Stanislas et de sa fille, c'est son fameux discours du 3 février 1751, dans lequel, le premier, il avait décerné au Duc-roi le surnom de *Bienfaisant*.

3. Pascal-Joseph de Marcol, conseiller d'État. Il reçut ses provisions dès le 17 octobre, et, le même jour, prêta serment entre les mains du Chancelier.

4. André-Hercule de Rosset de Pérignan, duc de Fleury, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur et lieutenant-général des duchés de Lorraine et Barrois (1737), des ville et citadelle de Nancy, et grand-bailli d'épée du bailliage de Nancy depuis 1756.

5. Stanislas veut parler de Charles-Just de Beauvau-Craon, titulaire du marquisat de *Fléville* depuis la mort du marquis de Beauvau-Fléville (1744), et *bailli* d'épée du bailliage de Lunéville depuis le 22 novembre 1756. Né à Lunéville le 10 novembre 1720, futur maréchal de France et académicien, le prince de Beauvau était grand-maître de la maison de Stanislas (1756). Il fut également gouverneur et bailli de Bar. Il avait d'autant plus de crédit à la cour de Lorraine qu'il était frère de la célèbre marquise de Boufflers, la favorite du Duc-roi.

6. Montcalm avait attaqué le fort Saint-George le 1er août; la gar-

qui les mettra de mauvaise humeur aussi bien que le retour infructueux de leur flotte dans leurs ports[1]. Je suis charmé de votre nomination du comte d'Artois[2]; c'est un présage que ses frères imiteront saint Louis. Je vous prie que le premier qui viendra soit nommé prince d'Austrasie dont la Lorraine fait partie[3]. Je suis enchanté de savoir que vous avez solennisé Saint-François à l'intention de mon couronnement et vous en rends mille grâces[4]. Toutes vos bontés ne font qu'augmenter mes ennuis quand je pense à la douceur quand je peux personnellement vous en rendre million de grâces et à la différence qu'il y a de vous dire à cent lieues que je vous embrasse....

Le 15 d'octobre 1757.

21.

Mon cher Cœur, C'est aujourd'hui que le bon Dieu m'a mis au monde[5]. Je serais fort insensible à ma naissance si je la considérais autrement que par sa production dont vous êtes

---

nison, composée de 2,500 hommes, avait capitulé le 5. La nouvelle en était parvenue à Versailles le 11 octobre au matin. Cf. de Luynes, *op. cit.*, XVI, 210.

1. Après avoir un instant occupé l'île d'Aix (Cf. page 29, note 1), le général anglais Mordaunt, n'ayant pu s'emparer de Rochefort, était reparti avec ses vaisseaux (23 septembre-1er octobre).

2. « Le Roi ne s'était point déterminé sur le nom qu'il donnerait à cet enfant. La Reine, occupée du respect que mérite la mémoire de saint Louis, se souvint de Robert d'Artois, frère de ce prince; elle proposa par cette raison le nom de d'Artois qui fut accepté sur-le-champ. » (De Luynes, *op. cit.*, XVI, 205.)

3. Déjà, en 1736, Stanislas eût désiré recevoir lui-même le titre de *roi d'Austrasie*.

4. Élu pour la première fois roi de Pologne le 12 juillet 1704, Stanislas avait été couronné à Varsovie le 4 octobre 1705, jour de la Saint-François d'Assise.

5. Cf. page 9, note 4.

le fruit, ma chère Mareczka. Comme c'est par elle que je vis, je ne compte aussi les plus beaux jours de ma vie que par le bonheur dont elle me fait jouir. Entre tous les vœux qu'on me fait aujourd'hui, je m'en fais celui que le Seigneur vous conserve, mon Cœur, et que vous conserviez toujours vos tendres bontés à votre papa. Je vous embrasse....

Le 21 d'octobre 1757.

22.

Mon très cher Cœur, Le chevalier de Listenois est revenu [1] qui fait le sujet de mon plus doux entretien en m'assurant de votre chère santé et infinie bonté. La grâce que le Roi vient de faire au prince de Beauvau [2] me met dans une ambiguïté, ne pouvant me flatter qu'elle soit faite en faveur de ma recommandation, ne l'ayant pas fait directement. D'un autre côté, le souris que le Roi a fait quand vous lui en avez parlé, me devrait faire croire que son intention était de me faire plaisir et m'obliger. Ainsi il n'y a que vous, mon Cœur, qui puissiez me tirer de cette perplexité en disant au Roi combien je suis sensible, si vous jugez que ce que vous lui avez dit lui a donné occasion à me donner cette marque de sa bonté pour moi; mais tout cela sauf votre bon plaisir, si vous le jugez à propos. Suivez, je vous prie, votre jugement là-dessus. Je suis extasié d'une lettre que le cher Dauphin vient de m'écrire par le chevalier de Listenois. Je vous supplie de lui dire, ses sentiments pour moi m'inspireraient beaucoup de vanité si je ne les devais qu'au seul excès de sa tendre amitié. Les souhaits qu'il fait pour les princes ses fils s'accompliront bien mieux sur l'exemple de leur digne père sans monter à la troisième

1. Cf. lettre 19.

2. Cf. page 31, note 5. — Le prince de Beauvau venait d'être fait capitaine des gardes du corps en France. Au moment où Stanislas écrivait, Beauvau quittait l'armée de Richelieu. Il était à Lunéville le 29 octobre et en repartait dès le lendemain pour Versailles.

génération dans laquelle, pour tout mérite, ils ne trouveront qu'une tendresse infinie [1]. Baisez, je vous prie, de ma part, ce cher Dauphin ; cela lui vaudra mieux que tout ce que je pourrais lui dire. Je vous rends mille grâces sur ce que vous me dites sur le jour de ma naissance [2] qui n'a été qu'un moment pour me faire naître ; mais c'est vous qui me faites renaître à tous les moments de la vie. Je vous embrasse....

Le 25 d'octobre 1757.

23.

Mon très cher Cœur, Toujours des millions de grâces pour votre souvenir du jour de vos dévotions [3]. Chaques soupirs que vous élancez au Seigneur sont autant de revenants-bons pour moi. Nous célébrons la Saint-Hubert aujourd'hui et je m'en vais à la chasse. Je suis sûr que vous prenez part à ce divertissement en pensant : Dieu merci, papa se porte bien puisqu'il chasse en grand garçon. Le père Biganski [4] nous mande

---

1. Voici cette lettre du Dauphin, en réponse aux félicitations de Stanislas : « Monsieur mon Frère et très cher Grand-père, Je suis infiniment sensible à la part que vous prenez à ma joie qui, je vous l'avoue, ne saurait être plus grande. Je me vois quatre garçons : tout ce que je souhaite à présent, c'est que Dieu les conserve, et qu'il les fasse ressembler à leur Bisaïeul ; ils n'auront pas besoin d'autre recommandation pour être aimés et respectés, pour faire le bonheur du Pays qu'ils habitent. Pardonnez-moi cette vérité, elle a échappé au sentiment qui me pénètre, et à la tendre amitié avec laquelle je suis, de Votre Majesté, le très respectueux petit-fils, Louis. » Cf. Proyart, *Histoire de Stanislas premier...*, édit. de Paris, 1785 ; II, 183-184. — Durival, *Description de la Lorraine,* op. cit., I, 225.

2. Cf. page 9, note 4.

3. Le jour de la Toussaint, le premier sermon de l'Avent avait été donné à Versailles. Cf. de Luynes, *op. cit.*, XVI, 233.

4. Cf. page 16, note 2. — L'*Almanach royal* appelle le confesseur de la reine *Bieganski ;* de Luynes, *Biegenski ;* et l'ex-jésuite Georgel (*Mémoires,* I, 83) le nomme, enfin : *Brigansesky.*

que vous êtes enrhumée. Mandez-moi, je vous supplie, si vous en êtes quitte. Je vous embrasse.....

Le 3 de novembre 1757.

24.

Mon cher Cœur, Je suis charmé que vous pouvez lire mon griffonnage. Je voudrais que les pensées de mon cœur soient aussi lisibles [1]. L'heureux succès qu'a produit votre saignée et votre purgation n'enchante, ayant provoqué notre maladie [2]. C'est une provision, Dieu merci, de bonne santé. J'ai la puce à l'oreille de ce qui se passe du côté du maréchal de Richelieu contre les Hanovriens, à moins que la convention ne se raccommode par les soins du roi de Danemarck [3] et par l'heureux événement de la prise de Kweidnictz [4], en Silésie, que vous devez savoir présentement. Je suis en peine de la ville de Breslau où est maintenant le fort de la guerre ; cette ville me tient fort à cœur, étant votre berceau [5]. Je suis étonné que

1. La vue de Stanislas baisse de plus en plus. Quelques mois plus tard, l'écriture du prince sera presque illisible.

2. Stanislas et sa fille étaient sujets à des accidents hémorroïdaux.

3. Frédéric V. — Sur l'instigation de William Pitt, rappelé au ministère en juillet 1757, l'Angleterre cherchait à rompre la capitulation de Kloster-Seven (Cf. page 26, note 3) On déniait au duc de Cumberland le droit de disposer des troupes payées par la Grande-Bretagne. Bientôt la convention avait été enfreinte. L'ennemi se rassemblait et formait des magasins, à la vive inquiétude du duc de Richelieu. Le 28 novembre, enfin, lendemain même du jour où Stanislas confiait ses préoccupations à sa fille, le prince Ferdinand de Brunswick écrivait au maréchal pour le prévenir que, la trêve conclue n'existant plus, il allait prendre le commandement de l'armée et rouvrir les hostilités.

4. Lisez *Schweidnitz*. — Cette ville, occupée par les Prussiens et assiégée depuis le 26 octobre par le général Nadasdy, s'était rendue aux Autrichiens dans la nuit du 11 au 12 novembre. Le 25, M. de Boisgelin avait apporté la nouvelle de la capitulation à Versailles.

5. Cf. page 12, note 1. — On sait que, durant la guerre de Sept ans, Breslau fut tour à tour prise et reprise par les Autrichiens et les Prus-

M^me^ d'Antin vous a quittée, étant doyenne de votre palais [1]. Je suis persuadé que vous l'avez bien remplacée ; votre choix selon moi assure les mérites des personnes sur lesquelles il tombe [2]. Je vous embrasse.....

Le 27 de novembre 1757.

25.

Mon cher Cœur, Je m'en vais demain, s'il plaît à Dieu, à mon pélerinage de Notre-Dame de Bon-Secours [3], où je prierai bien le bon Dieu pour vous. Mais vous perdrez au change, mes prières n'étant pas de la valeur des vôtres quand vous avez la bonté de les faire pour moi. Je m'étonne que vous ne me dites rien des bonnes nouvelles de Silésie que vous devez déjà savoir [4]. Dieu nous en donne des pareilles du côté du maréchal de Richelieu [5] ! Au reste, il faut avouer que vous êtes

---

siens, pour passer définitivement, en 1763, sous la domination prussienne. — Depuis la prise de Schweidnitz, on attendait à tout moment des nouvelles d'une action en Silésie. On savait, en effet, que l'armée qui avait fait ce siège, avait eu ordre de marcher sur le camp retranché de Breslau où le prince de Bevern commandait les forces prussiennes.

1. Inconsolable de la perte de son fils, la duchesse d'Antin, dame du palais, s'était retirée. Elle était la plus ancienne et la seule qui restât encore de la création.

2. M^me^ de Tonnerre avait précisément été présentée, le 26, à la place de la duchesse d'Antin.

3. A l'occasion de la fête de la Conception (8 décembre).

4. Cf. la lettre précédente, note 5. — Breslau avait capitulé le 25 novembre. Stanislas en avait été informé dès le 2 décembre ; mais la nouvelle n'en parvint à Versailles que le 4. (*Journal de Durival.* — De Luynes, *op. cit.*, XVI, 262.)

5. On avait annoncé de différents côtés que le 5 décembre aurait lieu l'effort des mouvements combinés des Prussiens. Le prince Henri de Prusse était arrivé à Magdeburg. Une autre colonne s'avançait de la Saale sur Quedlinburg. Se trouvant dans une position chaque jour plus critique, le maréchal de Richelieu venait de quitter Luneburg, le 2 décembre, n'ayant d'autre but que de gagner du temps pour réunir ses troupes et se présenter à l'ennemi.

fidèle à vos amis, vous souvenant de M. Griffon [1]. Tout ce que je peux vous en dire, c'est qu'il voudrait se trouver déjà à vos pieds pour avaler sa portion de lait. Son maître en pense de même. Je vous embrasse.....

Le 5 de décembre 1757.

26.

Mon très cher Cœur, Sur le nouveau changement [2] il faut prier Dieu que ce changement change le mal en bien [3]. Ce qui est cependant : que ce nouveau général a beaucoup de talent pour la guerre [4]. Ce que vous me recommandez que je ne m'afflige, vous y portez un bon remède, car je vous assure que mon cœur est si content, occupé de ma chère Mareczka, que je ne sais pas comment il peut être sensible à tout ce qui est affligeant. Conservez donc cette chère bonté et votre chère santé pour me rendre invulnérable à tous les tourments. Il fait ici un froid insupportable [5]. Je m'en garantis ne quittant pas la cheminée. Je vous embrasse.....

Le 23 de janvier 1758.

---

1. Cf. page 27, note 3.

2. Le comte de Clermont avait reçu, le 17, le commandement de l'armée de Hanovre, en remplacement du duc de Richelieu. Quelques jours après, le 5 février, le prince, partant pour l'Allemagne, passera à Lunéville.

3. Le roi de Prusse avait repris Breslau ; ses troupes avaient leurs quartiers d'hiver en Silésie. D'autre part, Richelieu, qui avait perdu le bénéfice de la campagne, s'immobilisait dans l'électorat de Hanovre.

4. Appréciation bien indulgente sur celui qui allait commettre les plus grandes fautes, laisser prendre Minden et Dusseldorf, se faire battre à Crevelt et compromettre toutes les opérations.

5. Barbier (*Journal*, VII, 4) écrit : « Depuis le 20 de ce mois le froid est excessif » ; et Durival consigne dans son *Journal*, en date du 29 janvier : « A neuf heures du matin, mon thermomètre (Réaumur) était, dans ma chambre, un demi-degré au-dessous de glace. Exposé à l'air libre, il était descendu, une heure après, à sept degrés. »

27.

Mon très cher Cœur, Je vous ai déjà dit combien j'ai ri de la confession du jeune Infant [1] et en même temps combien j'ai été étonné de la connaissance qu'il a des péchés qu'il n'a pas commis [2]. On m'a dit, ceux qui l'ont vu, que c'est un prodige d'esprit [3]. Ce que vous me dites que nous reculons n'est que trop vrai [4]. Dieu donne qu'on se recule pour mieux sauter. Voilà le théâtre de la guerre qui s'ouvre en Pologne où les Prussiens vont chercher les Moscovites [5]. Le beau temps est revenu. Je chasse le cerf [6]. Je voudrais chasser plutôt les inquiétudes de ma tête sur la campagne prochaine. Priez. Je vous embrasse.....

Le 21 d'avril 1758.

---

1. L'arrière-petit-fils de Stanislas, don Louis-Marie-Ferdinand. Ce fils de don Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme et de Plaisance, et de Louise-Élisabeth de France, était né le 20 janvier 1751. Il succéda à son père en 1765 et mourut en 1802.

2. L'Infant venait d'atteindre l'âge de raison, et il s'agit, sans doute, de sa première confession.

3. Don Ferdinand avait alors, pour un de ses précepteurs, Condillac dont il fut le digne élève. Il ne démentit pas les promesses que l'on fondait sur sa jeune et précoce intelligence. Mais qu'eût dit l'aïeul s'il lui avait été donné d'entrevoir dans quel sens elles se réaliseraient? Ce petit prince, ardent à travailler aux réformes réclamées par l'esprit du temps, engagera une lutte violente contre le Saint-Siège, expulsera les Jésuites et s'attirera les foudres de l'Église.

4. Clermont, dont les lignes étaient trop dispersées, *reculait,* effectivement, en désordre. Le 14 mars, il avait laissé enlever la garnison de Minden. Les troupes françaises abandonnaient sans combattre le Hanovre, la Westphalie et la Hesse.

5. Le général russe Fermor, après avoir occupé, en mars, Thorn et Elbing, avait marché sur la Vistule. Au commencement d'avril, différents corps russes s'étaient avancés par la Pologne et la Lithuanie pour renforcer les troupes de ce capitaine. D'autre part, Frédéric avait quitté Breslau, le 15 du mois précédent, pour couvrir le siège de Schweidnitz. Cette place venait de capituler le 16 avril.

6. C'était là une des distractions préférées de Stanislas. Comme il

28

Mon très cher Cœur, Je ne suis pas jeune[1]; je voudrais cependant être plus vieux de trois mois pour me rajeunir par le plaisir de vous voir[2], car, en vérité, hors ce temps-là, je ne m'aperçois pas de vivre en traînant seulement la vie. La nouvelle que vous me mandez des bruits de paix est bien incertaine et pour être désirable il faut que quelque heureux événement la précède[3]. Mon Parlement, après m'avoir donné la peine de les vouloir réduire à la raison, me laisse celle de les avoir punis malgré moi, n'aimant pas à faire souffrir personne[4]. Je vous embrasse, mon très cher Cœur... .

Le 5 de mai 1758.

était absolument interdit de tuer les cerfs et les biches, réservés aux plaisirs du roi, et que la vue affaiblie du monarque ne lui permettait plus guère de se livrer à sa chasse favorite, ces animaux se multipliaient alors dans les forêts voisines de Lunéville au point de nuire considérablement aux moissons. Enfin, au mois de décembre suivant, le prince permettra d'en tuer et fera une réforme dans sa vénerie, principalement en ce qui concerne cette chasse du cerf. (Cf. Durival, *Description de la Lorraine,* I, 230, et *Journal,* décembre 1758.)

1. Stanislas était dans sa quatre-vingt-unième année.

2. Le prince pensait alors se rendre à la cour de France aussitôt après l'Assomption; mais il dut reculer la date de ce voyage jusqu'après la Nativité. Il arriva à Versailles le 12 septembre.

3. La cour de Vienne, malheureuse en Silésie à la fin de la dernière campagne, avait, en effet, incliné un moment à consentir à la paix avec la Prusse. Mais la France, inquiète de ces dispositions pacifiques et de la tournure des affaires en Hanovre, ranimera, par l'influence de ses ministres à Vienne, les passions calmées de l'Autriche. L'ancienne animosité contre la Prusse va se réveiller et la lutte continuer plus ardente que jamais.

4. Depuis la fin de 1757, la Cour souveraine était en lutte ouverte avec l'administration française. L'édit de septembre, établissant un second Vingtième, avait fourni aux magistrats l'occasion de se livrer aux attaques les plus violentes contre le chancelier-intendant La Galaizière. Les remontrances avaient succédé aux remontrances. Le 1er mai, La Galaizière avait obtenu de Stanislas des lettres de cachet exilant onze

29.

Mon très cher Cœur, Je suis trop intéressé à l'honneur de mes chères ventouses pour ne vous pas prier de leur donner le temps à faire l'effet que j'attends sur mes yeux[1]. La tête me tourne sur les nouvelles d'aujourd'hui. Voilà les Anglais sur nos côtes[2]; les ennemis ont passé le Rhin[3]; quelle inquiétude sur l'événement que va produire le commencement de cette campagne! Le prince Xavier[4] n'arrive pas, je crains que la chère Dauphine ne croie qu'il est tombé malade[5]. On meurt de chaud; je crois que le même temps est chez vous

---

conseillers. Les trois magistrats les plus compromis avaient été révoqués. Le 4, une députation, composée de presque tout ce qui restait de la Cour, était venue, avec le procureur général, demander au roi de Pologne le rappel des exilés et le rétablissement des membres destitués. Stanislas avait répondu qu'il ne voulait rien changer à cette dernière mesure; pour ce qui était des conseillers simplement disgraciés, sa résolution, avait-il ajouté, dépendrait de leur propre conduite.

1. Cf. pages 14, note 3, et 35, note 1.

2. La flotte ennemie s'était montrée de nouveau, menaçant les côtes de Normandie et de Bretagne. Les Anglais avaient même opéré une descente le 5 juin, pillé Cancale et brûlé Saint-Servan.

3. Dans la nuit du 1er au 2 juin, de 5,000 à 6,000 hommes, sous le commandement du prince Ferdinand, avaient passé le Rhin dans des barques au village de Bienen, près de la frontière hollandaise, au-dessous d'Emmerich.

4. François-Xavier-Auguste, né à Dresde le 25 août 1730 et connu en France sous le nom de comte de Lusace, était le second fils d'Auguste III et le frère préféré de la Dauphine. Il venait d'Allemagne à Versailles offrir ses services à Louis XV qui le nomma lieutenant-général. Xavier devait bientôt se signaler à Minden, puis à Cassel. — Marie Leszczynska avait, depuis quelques jours, prévenu son père du passage du prince à Lunéville.

5. La lettre de Stanislas a dû être écrite entre 8 et 9 heures du soir. Nous lisons, en effet, dans le *Journal de Durival*, en date du 11 juin: « S. M. alla vers huit heures jusqu'au delà des grilles du Bosquet, et, le prince tardant trop, elle est retournée au château. Enfin le prince Xavier y est arrivé à neuf heures du soir. »

qui vous incommode. Je vous embrasse de toute mon âme et de tout mon cœur.

11 juin 1758.

Un mot, mon très cher Cœur, de votre petite bouche au maréchal de Belle-Isle pour le fils d'Alliot[1], pour une compagnie.

30.

Mon très cher Cœur, Nous ne sommes pas, je crois, quitte des Anglais malgré leur retraite de Saint-Malo. Mais je crois qu'ils seront bien reçus par les bonnes dispositions qu'on a faites sur nos côtes[2]. Vous êtes bien aise de voir qu'il n'y a point de bataille, mais je la crois inévitable. Espérons de la grâce de Dieu un heureux succès[3]. Je prends part à la peine que vous donne le changement du voyage de Compiègne[4]. Venez à Commercy, aux saintes Carmélites près. Je choisirai les plus beaux moutons et vaches pour les faire passer devant

1. François-Antoine Alliot, maître des cérémonies des ducs Léopold et François III, et lieutenant-général de police de Lunéville, avait été fait par Stanislas son conseiller aulique, commissaire général et intendant de sa maison. Il était depuis 1756 l'un des fermiers généraux de France et de Lorraine. — Il s'agit ici du cinquième des six fils du conseiller aulique, Charles-Joseph-Balthasar, né à Lunéville le 13 janvier 1737, exempt des Gardes du corps du roi de Pologne, qui obtint, peu après, en effet, un brevet de capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Navarre.

2. Les Anglais, qui venaient de se montrer devant Brest, devaient prendre Cherbourg le 8 août ; mais, revenus sur Saint-Malo, ils seront, en effet, culbutés le 11 septembre, dans la baie de Saint-Cast, par les troupes et les milices bretonnes. Les lettres de Bretagne annonçaient pour l'instant que « les Anglais s'étaient rembarqués les 11, 12 et 13 de juin avec effroi et précipitation. » (Cf. *Mercure de France*, juillet, II. 202.)

3. Six jours plus tard (23 juin), avait lieu la malheureuse affaire de Crefeld !

4. La cour n'alla pas à Compiègne cette année.

vos fenêtres[1]. Au reste, en faveur de l'événement extraordinaire, je vous prie de faire un peu de violence à la nature et bien recevoir le prince Xavier[2]. Je vous demande toujours grâce pour mes chères ventouses, en leur donnant le temps à faire leurs exploits sur ma vue. Je vous embrasse.....

Le 17 de juin 1758.

31.

Mon très cher Cœur, Vous connaissez mon impatience; elle est à l'épreuve aujourd'hui. La poste qui devait arriver ce matin n'arrive point, et le jour est sur son déclin, ce qui fait que je ne l'attends point pour vous écrire. Forcé de me coucher sans avoir reçu de vos chères nouvelles, je dormirai sur les épines pour les recevoir à mon réveil. Je vous embrasse.....

Le 29 d'août 1758[3].

---

1. Marie Leszczynska écrivait de Compiègne, juillet 1753 (?), à Hénault : « Je vous dirai donc tout simplement que je suis à ma fenêtre, au bord d'un fort joli parterre, entendant un concert d'oiseaux, découvrant une campagne très agréable où j'aperçois un troupeau de moutons... » (Des Diguères, *Lettres inédites de la reine Marie Leckzinska.....*; lettre 20.)

2. Le prince avait quitté Lunéville dès le 12 juin, à quatre heures et demie de l'après-midi, pour arriver à Versailles le 14. Le Duc-roi avait fait le meilleur accueil au fils et petit-fils de ses anciens rivaux; mais, sur l'arrière-pensée du monarque, voir *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*, pp. 522 et sq.

3. Stanislas se trouvait à la Malgrange depuis le 12 août. — Cette lettre doit être classée comme étant du lundi *28*, au soir. C'est, en effet, le lundi qu'arrivait l'ordinaire. D'ailleurs, Durival mentionne dans son *Journal*, en date du *28* : « La poste de Paris n'est arrivée à Lunéville qu'à minuit; c'est 6 ou 7 heures de retard. » Le billet du roi fut écrit pour partir de Nancy par le courrier habituel, c'est-à-dire dès le lendemain, mardi, à l'aube. — Nous aurons à signaler plusieurs confusions de dates faites par Leszczynski. (Sur une erreur analogue, voir notamment la lettre 50.)

32.

Mon très cher Cœur, Vous ne vous contentez pas de me suivre avec toutes vos attentions, vous me prévenez, votre chère lettre ayant fait plus de diligence que moi, puisqu'en arrivant hier à la Malgrange elle a fait ma réception[1]..... (*quelques mots illisibles*). Elle me rappelle le triste moment que je vous ai quittée. Toute ma consolation en dépend de celui de vous revoir. Je vais coucher, s'il plaît à Dieu, à Lunéville. Le premier pas que je ferai sera de contempler votre beau portrait en lui adressant tout ce que je pense sur le cher original que j'embrasse, ma chère et unique Mareczka, de tout mon cœur et de toute mon âme à vous.

Le 7 d'octobre 1758.

33.

Mon très cher Cœur, Vous devez être présentement au fait de la victoire de Monsieur Daune, pendant que je suis dans une grande impatience d'apprendre les suites que doit produire ce grand événement[2]. Je vous laisse le soin, mon très cher Cœur, de bien remercier l'Infant de tout ce qu'il vous dit d'obligeant sur mon sujet. Le désir qu'il vous marque de me connaître me flatte beaucoup. Peut-être qu'il ne me serait pas si avantageux s'il me connaissait[3]. Je vous embrasse.....

Le 27 d'octobre 1758.

---

1. Le *Journal de Durival* nous apprend, de même, que Stanislas, arrivé à Versailles le 12 septembre, en était reparti le 3 octobre, pour rentrer le 6 à la Malgrange. Le 7, après son dîner, le prince regagna Lunéville.

2. Il s'agit du succès complet remporté, le 14 octobre, à Hochkirchen, par le généralissime autrichien *Daun* sur les troupes de Frédéric II.

3. Stanislas veut-il encore parler de son arrière-petit-fils, don Ferdi-

34.

Mon cher Cœur, Je viens de faire une conquête d'une personne inconnue. C'est de Mme la comtesse de Benthiny, née d'Oldenburg, de la famille du roi de Danemark, qui vient de faire soixante lieues pour me voir[1]. Assurément on ne viendrait pas de si loin à la foire de Saint-Germain[2] pour voir un Iroquois. Je ne saurais assez vous dire combien elle a de l'esprit, de savoir et combien elle est aimable[3]. Au reste, je ne suis pas tranquille sur ce qui peut encore arriver dans notre armée. Le duc de Chevreuse vient d'avoir un petit échec[4].

Le 29 d'octobre 1758.

35.

Mon très cher Cœur, Je viens de faire la Saint-Hubert. Savez-vous le plaisir que j'y ai pris? Ce n'est pas celui de la chasse, mais celui que vous prenez en sachant que, grâce à

---

nand? (Cf. lettre 27, note 1.) Il semble, toutefois, qu'il doive plutôt s'agir ici du père de ce dernier, l'infant-duc don Philippe, qui n'avait jamais vu Stanislas. Marie Leszczynska, elle-même, ne connaissait pas son gendre, comme elle nous l'apprend dans une lettre écrite à Hénault en 1765, après la mort du prince. (Cf. des Diguères, *op. cit.*, lettre 211.)

1. Cette dame était passée la veille à Lunéville.

2. On sait que la foire de Saint-Germain était une des plus célèbres de Paris. Elle durait alors du 3 février au dimanche de la Passion.

3. Durival (*Journal*) lui donne les mêmes éloges : « C'est une dame de beaucoup d'esprit, qui voyage ; elle venait de Genève et avait vu M. de Voltaire à Délices. »

4. A Soëst (Westphalie), le 18 octobre, le prince de Holstein, ayant franchi la Lippe avec un corps considérable, était tombé à l'improviste sur le camp de Chevreuse. Le duc n'eut pas le temps de se mettre en défense. Deux compagnies de grenadiers furent perdues.

Dieu, je suis en état de chasser. Au reste, le P. Bieganski[1] vous présentera une chanson que les soldats chantent à l'armée. Je vous prie de la donner à lire à la chère Dauphine; qu'elle lui fera plaisir[2]. Je suis pénétré d'inquiétude pour la santé du duc de Luynes[3] et de celle dans laquelle s'est trouvée M^me^ de Luynes. Je vous embrasse.....

Le 5 de novembre 1758.

36.

Mon très cher Cœur, Je vous baise la main malgré vous pour toutes les douceurs qu'elle prend la peine de me dire dans votre chère lettre. Je m'en vais, s'il plaît à Dieu, demain à mon pèlerinage de la sainte Vierge de Bon-Secours[4], aux pieds de laquelle je prosternerai ma chère Mareczka tout de son long[5], que j'embrasse de tout mon cœur et de toute mon âme. A vous.

Le 5 de décembre 1758.

---

1. Cf. page 34, note 4.

2. Le *Chansonnier historique du* XVIII^e^ *siècle* ne nous fournit guère pour cette période que des *Soubisades*. Peut-être s'agit-il de l'une d'elles où se trouve reproduit un bon mot de la Dauphine. M^me^ de Pompadour avait obtenu pour Soubise le commandement qui valut Rossbach à la France. Marie-Josèphe, inconsolable de cet échec, aurait fait remarquer que la marquise n'eût dû se mêler que de créer des fermiers généraux et non des généraux d'armée. De là ces vers :

> Delphine à Pompadour a tenu ce propos :
> Madame, désormais, si vous voulez m'en croire,
> Vous vous contenterez pour votre propre gloire
> De faire des fermiers et non des généraux.

3. Cf. page 17, note 4. — Souffrant depuis plusieurs années, le duc de Luynes n'était plus quand Stanislas écrivait cette lettre. Il s'était éteint le 2 novembre, âgé de soixante-trois ans.

4. Comme d'habitude pour la fête du 8 décembre.

5. Attitude que prennent souvent les Polonais pieux lorsqu'ils font leur adoration dans une église.

37.

. Mon très cher Cœur, Je m'en ai retourné aujourd'hui de mon pèlerinage à Lunéville sauf et sain. Je voudrais l'être autant de l'âme que du corps [1], me portant aussi bien que vous le pouvez désirer. C'est beaucoup dire. J'ai eu un très beau temps pendant ce petit voyage. Je n'attends plus rien des nouvelles du dehors..... (*quelques mots illisibles*). Je vous embrasse.....

Le 9 de décembre 1758.

38.

Mon très cher Cœur, Comme je suis sûr autant de votre bonté que de votre impatience de savoir des nouvelles de mon rhumatisme, je vous dirai qu'il commence à se passer, moyennant votre eau dont je me suis servi avec succès. Hors de cela je n'ai point d'autres nouvelles à vous apprendre, sur quoi vous me direz que vous ne vous en souciez pas, pourvu que votre papa se porte bien. Je vous embrasse.....

19 décembre 1758.

---

1. Le prince fait allusion aux ennuis que lui causait la lutte entre la Cour souveraine et le Chancelier (Cf. lettre 28, note 4). — « A la fin de 1758 et au commencement de 1759 », nous dit Durival (*Description de la Lorraine*, I, 231), « Stanislas fut fort peiné des tracasseries que l'on faisait à son ministre ; il le soutint de tout son pouvoir. » Cette grande querelle était alors à son maximum. Le ministre français avait mandé La Galaizière, et, au moment même où Stanislas écrivait, le Chancelier partait pour Paris, déterminé à quitter plutôt que de signer la révocation d'un arrêt ordonnant que la répartition de l'abonnement du Vingtième serait faite par ses soins. Le roi de Pologne manifestait beaucoup d'humeur contre la Cour souveraine et même contre la plupart de ses conseillers d'État.

39.

Mon très cher Cœur, Ma petite campagne faite[1], je pars dans ce moment pour regagner mon quartier d'hiver à Lunéville. Le temps qui a été beau m'a favorisé. Comme la poste arrive aujourd'hui trop tard[2], je préviens par celle-ci votre chère lettre en vous embrassant, ma chère Mareczka.....

Le 3 de février 1759[3].

40.

Mon très cher Cœur, Me voilà de retour de mon petit pèlerinage[4]. Votre idée sûrement est juste sur le roi de Prusse et la Pologne est un pays à lui faire naître des projets vastes selon son humeur, s'il n'avait pas d'autres affaires sur les bras. Je suis moi-même persuadé que, par son amitié pour moi, la pensée lui passera par la tête de me faire des offres. Mais je crois qu'il pense plutôt aux États du roi Auguste qu'à sa personne. Mais si la campagne lui est favorable, il est certain qu'il s'emparerait de Danzig[5]. Nous

1. Son pèlerinage à Bonsecours, à l'occasion de la fête de la Purification, le 2 février. Stanislas était parti pour la Malgrange le 31 janvier.

2. Le 3 février 1759 était un samedi; or, l'ordinaire de Paris arrivait à Nancy tous les lundis, mercredis et samedis, dans l'après-midi.

3. De la Malgrange.

4. Stanislas avait quitté Lunéville pour la Malgrange le 25; il était revenu dès le lendemain. (*Journal de Durival,* du 25 mars.)

5. Frédéric avait passé l'hiver entier à Breslau. A la fin de février, il avait détaché de Glogau le major général Wobernosow pour entrer en Pologne et ruiner les magasins des Russes, formés par le prince polonais Sulkowski. Les puissances belligérantes agissaient désormais en maîtres sur le territoire polonais, devenu l'objet de leurs convoitises. Si Frédéric II songeait à renverser Auguste, le ministre même de ce dernier, le comte de Brühl, ne proposait-t-il pas à la tsarine de lui livrer la République!

On voit que Marie Leszczynska et surtout Stanislas, bien que sin-

avons le jubilé que nous allons commencer[1]. Je vous embrasse.....

Le 27 de mars 1759.

41.

Mon très cher Cœur, Vous ne vous êtes pas vantée d'un rhumatisme que vous avez et qui doit bien vous incommoder pendant les exercices de la semaine sainte[2]. J'entends avec plaisir les Jésuites persécutés à Rouen[3]. Je voudrais avoir tous les Jésuites portugais pour les mettre à l'abri de toute persécution[4]. Je vous souhaite toutes les bénédictions du

---

cèrement attristés par les revers de la France, ne pouvaient s'empêcher de songer à l'occasion unique qu'offrirait à l'ancien roi de Pologne la déchéance d'Auguste III ; au rôle que pourrait jouer, comme autrefois Charles XII, Frédéric victorieux. Ces préoccupations mal avouées de Stanislas, et qui percent déjà dans certaines phrases ambiguës des lettres précédentes, sont confirmées de la façon la plus évidente par les papiers du prince et l'attitude que Leszczynski allait tenir, quelques années après, lors de la vacance du trône des Piast.

1. Ce jubilé s'ouvrit à Lunéville le 1er avril, à six heures du soir. (*Journal de Durival,* du 1er avril.)

2. Cette lettre est du vendredi saint.

3. Plusieurs Parlements commençaient à marquer nettement leur hostilité à l'égard de la Compagnie. L'attentat de Damiens (1757), l'affaire de Portugal (Cf. ci-dessous), celle d'Ambroise Guis, remise sur le terrain par les ennemis des Jésuites, montaient les esprits. — Le Parlement de Rouen se distingua par son animosité. Il devança les mesures prises par le Parlement de Paris au sujet de la mise en séquestre des biens de la Compagnie et de l'expulsion de ses membres. Ses arrêts des 12 février et 27 mars 1762 sont de la plus grande violence.

4. Dans la nuit du 3 au 4 septembre 1758, le roi de Portugal, Joseph Ier, revenant en carrosse de l'hôtel de Tavora à son palais, avait été frappé au bras d'une balle de pistolet. Après un silence de trois mois, le ministre Pombal procéda à de sanglantes représailles. Le 13 janvier 1759, des membres de la plus haute noblesse furent exécutés. Pombal accusait les Jésuites d'être les instigateurs et les complices du régicide. Le 12 décembre, les trois maisons des Jésuites de Lisbonne

ciel à l'occasion des fêtes de Pâques; c'est assurer tout le bonheur de ma vie que de vous les souhaiter. Je vous embrasse *serdecznie*[1].....

Le 13 d'avril 1759.

42.

Mon très cher Cœur, Vous avez manqué une belle occasion, puisqu'on n'entend pas parler de jubilé à Paris, c'est d'aller le faire ici; le mien que je viens de faire m'aurait produit un plus saint effet si j'avais joint mes indignes prières aux vôtres[2]. Je viens d'entendre entonner l'*alleluia* ; je vous le renvoie, recevez-le et que je sois l'écho pour vous l'annoncer avec toutes les bénédictions célestes que je vous souhaite et que je prie le Seigneur de répandre sur vous. Je vous embrasse tendrement....

Le 15 d'avril 1759.

---

avaient été investies par les troupes; le 12 janvier, plusieurs Jésuites avaient été emprisonnés et mis à la question. Les PP. Maladriga, Mattos et Alexandre furent condamnés à mort; le 19, des lettres du roi avaient ordonné la mise en séquestre de tous les biens et revenus des Jésuites de Portugal qui furent enfermés dans leurs résidences, en attendant des nouvelles de Rome.

Le 20 avril, Pombal fera remettre au Pape une lettre de Joseph Ier annonçant son intention d'expulser de son royaume les membres de la Société. Au mois d'octobre, les Jésuites seront embarqués pour les États ecclésiastiques. Le 24, le premier navire en débarquera 133 à Civita-Vecchia. L'Ordre de Jésus n'existait plus en Portugal. La sentence de mort contre les trois Pères ne fut pas exécutée; mais, le 21 septembre 1761, le P. Maladriga périra dans un auto-da-fé solennel, comme prévenu d'hérésie.

Parlant de Stanislas, l'ex-Jésuite Georgel écrit dans ses *Mémoires* (I, 104) : « Ce pieux monarque aurait voulu pouvoir rassembler dans les Duchés tous les enfants d'Ignace que la persécution proscrivait ailleurs... »

1. Comprenez : *tendrement.*

2. Cf. page 48, note 1. — Cette lettre est du jour de Pâques.

43.

Mon très cher Cœur, La conversion de cinq mille juifs en Pologne est surprenante. Depuis le commencement du christianisme pareil événement n'est pas arrivé. Elle est ravissante pour la gloire de Dieu et très édifiante par la joie que vous en ressentez comme bonne Polonaise et comme zélante pour la gloire de Dieu. Que son nom soit béni à jamais[1]! Je suis sur des épines pour savoir des nouvelles du côté des Autrichiens. Le début de leur campagne me donne de l'inquiétude pour la suite[2]. Consolons-nous de celui du duc de Broglie[3]. Ma médecine m'a fait grand bien. Je vous embrasse...

Le 3 de mai 1759.

44.

Mon très cher Cœur, Je fais parodie à vos promenades, ayant fait un petit séjour à Einville[4] que je voudrais trans-

1. « Il y a une secte de juifs en Pologne, au nombre de six mille, qui ont demandé au primat du royaume à être baptisés et la protection du gouvernement; cela est assez extraordinaire. » (Barbier, *op. cit.*, VII, 164; de mai.)

2. Le prince Henri était entré en Bohême et Frédéric rassemblait ses forces. Résolu à se tenir simplement sur la défensive jusqu'à l'arrivée des Russes, le maréchal Daun campait alors avec son armée non loin de Jaromier.

3. Il faut comprendre : consolons-nous par celui du duc de Broglie. Le futur maréchal venait, en effet, de remporter la victoire de Bergen (13 avril).

4. Einville-au-Jard, à 7 kilomètres au nord de Lunéville. Les ducs de Lorraine y avaient un ancien château avec un beau parc. Stanislas embellit cette résidence. Quoi qu'en ait dit M. Viansson-Ponté (*Notes historiques sur Einville-au-Jard*. Nancy, 1896, in-8°, pp. 25 et sq.), le Duc-roi n'abandonna jamais Einville où, jusqu'à la fin de sa vie, il se rendait avec plaisir. M. Viansson-Ponté va jusqu'à avancer que Stanislas

porter auprès de Versailles pour vous le présenter. C'est un endroit champêtre selon votre goût[1]. J'ai bien pris part à la maladie de notre chère marquise de Broglie[2]; elle mérite de vivre. Le bon Dieu la conserve. La *Gazette de Hollande* m'a bien réjoui en nous apprenant que la flotte d'Espagne a ordre de se joindre à la nôtre pour combattre les Anglais[3]. Je voudrais que cela soit aussi vrai que l'inexprimable tendresse avec laquelle je vous embrasse...

Le 17 de mai 1759.

45.

Mon très cher Cœur, Je suis bien sensible au témoignage que vous a rendu de moi M. de Staremberg[4], mais encore

---

ne revint dans ce château qu'en deux occasions très spéciales (1752 et 1753); la lettre ci-dessus serait à elle seule une preuve du contraire.

1. Cf. page 42, note 1.

2. Il s'agit de Théodore-Élisabeth de Bezinwal de Bronstat, qui avait épousé, en 1733, Charles-Guillaume-Louis dit le marquis de Broglie. Par sa mère, Catherine Leszczynska, elle se trouvait parente du roi de Pologne.

3. Cette nouvelle, sans fondement, fut encore répandue au milieu d'août; Barbier rapporte dans son *Journal* (VII, 179) : « On dit et l'on croit que notre escadre de Toulon, qui est sortie le 5, doit joindre une flotte d'Espagne pour aller à Gibraltar. »

Par contre, il était déjà sérieusement question d'une descente de la flotte française en Angleterre. Toutefois, le public n'y croyait guère. « Il y a apparence », écrit à cette époque notre chroniqueur (*ibid.*, 164), « qu'on ne répand ce bruit que pour faire peur aux Anglais et les obliger de conserver leurs troupes dans leur île. »

4. Le comte George de *Starhemberg* (1724-1807), ambassadeur d'Autriche en France. Ce diplomate était passé peu avant en Lorraine, alors qu'il retournait de Vienne à Paris. Le ministre de Louis XV à Lunéville, M. de Lucé, écrivait le 24 mai à Choiseul : « M. le comte de Starhemberg est ici depuis hier avec Mme la princesse de Hesse, sa sœur. Le roi de Pologne les a accueillis d'une façon très distinguée. » (*Archives des Affaires étrangères*, Lorraine, t. 144.)

plus de ce que vous vous en rapportez à lui en m'inspirant de la vanité, qu'enfin je me croirai charmant, puisque je le suis pour vous, mon cher Cœur; c'est à quoi se bornent tous mes désirs. Je rends grâces infinies au Seigneur pour l'amélioration de la santé du Roi[1]. Dieu donne que nous lui en rendrons pour l'expédition d'Angleterre; son succès est trop important pour ne le point attendre avec crainte tandis qu'il est incertain[2]. Vous voilà dans le jubilé; un petit soupir pour votre papa qui vous embrasse tendrement...

Le 3 de juin 1759.

46.

Mon très cher Cœur, Comme notre armée est presque à la vue des ennemis, vous pouvez juger combien j'ai la puce à l'oreille pour apprendre l'événement d'une bataille qui paraît prochaine[3]. Espérons dans la grâce du Seigneur. Au reste, mon mois de septembre m'a toujours été si cher par la jouissance de vous voir, que je croirais perdre au change par le mois d'auguste. Ainsi permettez-moi de suivre mon train ordinaire auquel je me suis toujours si bien trouvé par vos bontés. D'ailleurs je pourrais me dédommager sur le mois d'octobre à ce que je perdrais sur l'août. Je vous embrasse....

Le 23 de juin 1759.

---

1. Barbier (*Journal*, VII, 165) écrit en juin : « Le Roi a toujours son incommodité sans être, Dieu merci, malade. Son incommodité vient de dartres sur le corps, qui causent des démangeaisons, ce qui ne peut venir que d'un sang échauffé. On lui a fait des remèdes, des eaux, purgations, et il a été baigné tout ce mois.... On dit toujours que cela va mieux; mais la cause de l'incommodité subsiste toujours... »

2. L'embarquement pour l'Angleterre était alors définitivement décidé.

3. Contraintes à l'offensive par le manque de subsistances, depuis le mois de mai les troupes françaises opéraient un mouvement en avant et, par campements successifs, se portaient sur Minden. Au moment même où Stanislas écrit, elles approchaient de Paderborn.

47.

Mon très cher Cœur, J'ai senti la même consolation que vous, comme vous me le mandez, d'un grand concours du peuple pour la dévotion du jubilé. Sur quoi on peut sûrement augurer les heureux succès que nous espérons de la miséricorde du Seigneur. Le prochain retour de l'archevêque assure encore nos espérances [1]. On a mandé hier de Paris que les médecins proposent au roi les eaux de Plombières pour purifier son sang; je crois qu'il n'en est pas question [2]. Je pars dans ce moment pour coucher à la Malgrange [3]. Ainsi je fais le premier pas pour aller jouir du plus grand bonheur de ma vie. Je vous embrasse.....

Le 29 de juin 1759.

48.

Mon très cher Cœur, Je perds de vue les armées de terre pour ne voir que l'expédition sur mer qui doit se faire et dont les préparatifs sont considérables [4]. C'est un projet digne du cher maréchal de Belle-Isle [5]. Que le Seigneur le con-

1. Rentré dans la capitale, à l'automne précédent (Cf. page 29, note 3), l'archevêque de Paris avait dû de nouveau, le 4 janvier, à la suite de l'interdit de l'église des Religieuses Hospitalières du faubourg Saint-Marceau, partir pour l'exil. Une terre du Périgord lui avait été assignée. — Le prélat ne sera toutefois rappelé qu'à la fin d'octobre. Sur ce point, voir Barbier, *op. cit.*, VII, pp. 1 et sq, ; 192 et sq.

2. Cf. page 52, note 1.

3. Durival (*Journal*) mentionne ce déplacement en date du 28.

4. Durant tout le mois précédent, on avait travaillé avec activité dans les ports, notamment à Brest et au Havre. La flotte de Toulon devait passer de la Méditerranée dans l'Océan. On parlait d'au moins 50.000 hommes et l'on savait que le marquis de Conflans commanderait la flotte.

5. Le 26 février 1758, le marquis de Paulmy s'était démis de sa charge de secrétaire d'État au département de la guerre et le maréchal de Belle-Isle l'avait remplacé.

duise. Ce qui est certain que c'est en Angleterre qu'il faut mettre la fin à tous les maux comme dans la source qui les produit. Je voudrais que le beau temps vous rende agréables les promenades que vous faites. Il est exécrable ici. J'espère qu'il sera beau pour mon voyage. Voilà ma première station à la Malgrange ; je m'en vais faire la seconde à Commercy ; et la troisième entre vos bras. Je vous embrasse....

Le 1er de juillet 1759.

49.

Mon très cher Cœur, Vraiment c'est une grande nouvelle que vous me mandez, d'autant plus qu'on dit que le café qu'on donnait à la cour étant réformé, j'ai craint que ma portion ne fût dans le même cas[1]. Présentement qu'elle est assurée, rien ne m'empêchera de faire mon voyage et profiter du quartier de M. Sausad[2]. L'expédition en Angleterre est bien intéressante. Vos saintes prières donneront un heureux succès que nous espérons de la grâce de Dieu[3]. Me voilà à Commercy[4]; il me

1. « On est fort occupé à retrancher une grande quantité de dépenses superflues dans les maisons du Roi, de la Reine et des Enfants de France.... On a supprimé aussi chez le Roi l'usage où l'on était de donner du café à tout le monde. Les femmes de chambre des dames de la cour avaient du café de chez le Roi tous les matins, et il y avait des gens de la cour employés sur l'état de dépenses du café pour dix ou douze tasses dans un jour, soit en café, soit en chocolat.... Ces dépenses montaient à 200,000 livres par an ; elles viennent d'être retranchées. » (De Luynes, *op. cit.*, XVII, 37 ; du 10 août 1758.)

2. Officier de la bouche de la reine et « chef du café », *Saussade* était de quartier durant les mois de juillet, août et septembre, c'est-à-dire précisément pour l'époque où Stanislas venait à Versailles.

3. Cf. la lettre précédente, note 4. — Stanislas pouvait-il prévoir que cette expédition, pompeusement annoncée, n'aboutirait qu'à de nouveaux désastres ; pouvait-il prévoir la journée prochaine de Lagos et la bataille de M. de Conflans !

4. Le roi de Pologne avait quitté la Malgrange le 3, à une heure de l'après-midi.

semble que mes bras s'allongent pour vous embrasser, mon cher Cœur, de tout mon cœur et de toute mon âme à vous.

Le 5 de juillet 1759.

50.

Mon très cher Cœur, Vous me dites que vous n'avez rien de nouveau. N'est-ce pas toujours nouveau pour moi, tel habitué que je sois à vos bontés, toutes les fois que vous m'en renouvelez les assurances ? On dit de nouveau que le voyage de Lyon aura lieu[1]. Si cela arrivait pendant mon séjour à Versailles, je serais à mon aise, ayant tous les moments libres pour jouir de mon bonheur suprême et pour n'être occupé que de voir ma chère et unique Mareczka que j'embrasse tendrement, de tout mon cœur et de toute mon âme. A vous.

Le 21 de juillet 1759[2].

51.

Mon très cher Cœur, Je ne suis pas ingrat. Vous m'avez régalé de la prise de Munster[3]. Je vous rends la pareille, et même au delà, en vous apprenant que les Moscovites ont battu le général prussien Dohna[4]. Vous le devez présentement

1. Depuis plusieurs mois, à l'instigation de Choiseul, il était question de ce déplacement royal. Louis XV se serait rencontré à Lyon avec don Carlos, en vue de combiner une alliance entre toutes les branches de la maison de Bourbon qui régnaient à Versailles, à Madrid, à Parme et à Naples. Mais, au mois d'août suivant, don Carlos succédera à son père, Ferdinand VI, sur le trône d'Espagne ; et le voyage n'aura pas lieu. Toutefois, la combinaison projetée devait aboutir, comme on sait, au *Pacte de famille* (1761).

2. De Commercy.

3. Dans la nuit du 24 au 25 juillet, les Français s'étaient emparés de Munster.

4. Le général Dohna, parti de Landsberg le 23 juin, avait passé la

savoir par les courriers, ce que nous avons appris hier par la poste. Rendons grâces au Seigneur. C'est un événement qui me fait espérer la suite de la campagne très heureuse[1]. Je vous embrasse....

Le 5 août 1759[2]. — Remarquez, je vous prie, la date et que le mois d'août s'écoule insensiblement et agréablement.

. . . . . .

52.

Mon très cher Cœur, Depuis ma précédente j'ai gagné trois jours; il m'en reste encore autant pour partir. Je m'occupe tout entier de cette agréable pensée. Je n'ai autre chose à vous dire sinon que je vous embrasse, ma chère et unique Mareczka, et que je suis de tout mon cœur et de toute mon âme à vous.

Septembre 1759, à la Malgrange[3].

53.

Comme j'espère de vous faire réponse de bouche à votre chère lettre, je ne vous en fais point d'autre par écrit que

---

Wartha le 5 juillet, et donné aux Russes, par sa lenteur, le temps de se réunir à Posen. Mais le 21, le roi de Prusse, mécontent de sa mollesse, l'avait remplacé par Wedel, qui prit le commandement le 22. Le lendemain, les Russes étaient vainqueurs à Züllichau ; toutefois, comme on voit, ce n'était pas Dohna qui perdait la bataille. La nouvelle de la victoire était parvenue à Lunéville, mais on en ignorait encore les détails, ce qui explique l'erreur commise ici par Stanislas.

1. Mais dès le 9 août, on apprenait à Lunéville la malheureuse affaire du 1er, le désastre de Minden.

2. Stanislas était toujours à Commercy ; il en partira pour l'Assomption.

3. Durival (*Description de la Lorraine*, I, 232) nous apprend que Stanislas quitta la Malgrange pour Versailles le 8 septembre; cette lettre est donc du 5 ou du 6.

pour vous dire qu'avec le cœur tressaillant de joie, je vous embrasse, ma chère Mareczka.....

Le 9 de septembre 1759[1].

54.

Mon très cher Cœur, Chaque pas que je fais en avant redouble mes tourments. Je m'enfuis et vous me suivez. J'emporte toute ma tendresse qui n'échappera jamais de mon cœur et qui me rappelera toujours vos bontés. Je vous embrasse....

A Lusancy[2], le 3 d'octobre 1759.

Je vous écris dans le moment heureux du déjeuner de Griffon[3]. Il me rappelle, étant aussi triste que moi.

55.

Mon très cher Cœur, Vous en voulez donc à mes vilains pieds[4]; je suis bien aise de le savoir pour les mettre en sûreté. Je les mettrai dans le beau sac que vous m'avez donné, me trouvant avec vous, pour les garantir de toute surprise. Dieu soit loué que le maréchal de Belle-Isle est très bien; j'en fais mon compliment à tout l'État sur lequel influe sa

1. Stanislas avait quitté la veille la Malgrange pour aller coucher à Saint-Aubin. C'est de cette localité, et avant de se remettre en route après le repos de la nuit, que le roi dut écrire ce court billet. Cf. *Journal de Durival*, du 8 septembre.

2. Lisez *Luzancy*. Cf. page 13, note 2. — Stanislas avait quitté Versailles le 2; il coucha le 4 à Saint-Aubin et arriva le 5 à la Malgrange; le 6, il était de retour à Lunéville. (*Journal de Durival*, du 6 octobre.)

3. Cf. page 27, note 3.

4. Cf. page 28, note 1. — Les jambes du roi étaient de plus en plus faibles. Vers cette époque Stanislas commença aussi à souffrir de nombreuses varices.

santé [1]. L'usage qu'on féra du duc de Broglie nous fera espérer une meilleure campagne [2]. Comme il arrive dans notre siècle des événements auxquels on ne s'attend point, il faut croire qu'elle réussira malgré les apparences. Mon médecin Renow [3] a été fort malade ; il est mieux. J'attends son rétablissement pour le consulter sur le jour de ma médecine. En attendant, mon très cher Cœur, soyez contente que, Dieu merci, je me porte bien et que je n'en aie pas besoin. Cela vaut mieux que de la prendre, sinon que c'est toujours un grand bien que de vous obéir. Je vous embrasse....

Le 15 d'octobre 1759.

56.

Mon très cher Cœur, Mon père Ubermanowicz [4], hôte inat-

1. Cf. lettres 9 et 48.

2. Le duc de Broglie arrivait à Versailles pour conférer avec le roi sur les opérations de la campagne. Il en repartira, le 26 du même mois, avec le titre de général en chef de l'armée d'Allemagne. En décembre, Louis XV le fera maréchal de France.

3. *Rönnow* (Casten), médecin de Stanislas. — Né à Carlshamn (Suède), le 15 février 1700, d'une famille luthérienne, Rönnow étudia la chirurgie à Stockholm et la médecine à Upsal. Il vint en France en 1728, fut reçu docteur à Reims (1730) et choisi, en 1734, par Catherine Opalinska, pour aller donner ses soins à Leszczynski, alors retiré à Kœnigsberg. Arrivé le 1er janvier 1735 dans la ville prussienne, Rönnow ne devait plus quitter le roi de Pologne qui, dès 1737, le nomma son premier médecin à la cour de Lunéville. Au décès du prince, il regagna la Suède où il mourut, le 5 mai 1787. Membre de l'Académie des sciences de Stockholm (1755) dont il fut deux fois président, attaché à l'Académie des sciences de Pétersbourg (1770) et à l'Académie de médecine de Paris (1779), fait gentilhomme suédois (1759) et chevalier de l'Étoile du Nord (1766), Rönnow était un très habile dessinateur de planches d'anatomie et de chirurgie. Complètement oublié aujourd'hui en Lorraine, le premier médecin de Stanislas a laissé dans son pays natal une réputation méritée. — Cf. *Biographiskt Lexicon öfver namn kunnige svenska man ;* t. XIII (Upsal, 1847), pp. 147-150. — *Les derniers moments du roi Stanislas,* pp. 44-45.

4. Ou *Ubermanowitz* (le Père Sébastien), confesseur, prédicateur et l'un des aumôniers ordinaires de Stanislas. V. page 88, note 2.

tendu, a l'honneur de se mettre à vos pieds. Il profite de l'occasion qui se présente de mener à Paris un jeune Jésuite polonais. J'espère que le cher P. Bieganski[1] sera assez poli pour me rendre une pareille visite dans le temps que vous pourrez vous en passer. Je vous embrasse tendrement....

Le 5 de novembre 1759.

57.

Mon très cher Cœur, Vous voilà donc à la fayence[2]. Cela ne fera pas changer l'habile Najac[3] à vous servir de bons ragoûts, si je les assaisonne du bonheur de me trouver vis-à-vis de vous. Je vous assure que quand je n'y suis pas je perds l'appétit avec tout ce qui pourrait me ragoûter, ne pouvant jamais être rassasié que par la vue de ma chère Mareczka. Le duc de Bourgogne avec sa petite jambe me fait de la peine[4]. On croit que les eaux de Barreige (*Barèges*) le pourront guérir.

1. Cf. page 34, note 4.

2. « Sur la fin d'octobre », consigne Barbier dans son *Journal* (VII, pp. 200 et sq), « dans un conseil royal, M. de Silhouette a présenté une déclaration par laquelle le Roi, dit-on, ne contraint personne, mais invite et exhorte seulement ses bons sujets et les bons citoyens à porter leur vaisselle d'argent, soit plate, soit montée, à l'hôtel de la Monnoie, le contrôleur général ayant fait entendre que, sans cette ressource pour fournir des espèces, le Roi serait presque obligé de manquer tout à fait.... On a rassemblé ces jours-ci les différentes vaisselles d'argent du Roi lui-même... »

3. Appartenant à une ancienne famille du Rouergue, Jean-Baptiste de Najac avait été à Lunéville maître d'hôtel de Catherine Opalinska. A la mort de la reine de Pologne (1747), Marie Leszczynska l'avait nommé son « contrôleur de la bouche ». M^me^ de Najac, née Marie-Thérèse Macalan de Dampierre, était, depuis 1755, femme de chambre de la reine de France.

4. « M. le duc de Bourgogne est dans un très mauvais état », écrit Barbier (*loc. cit.*, 214). « On conte qu'il est attaqué depuis longtemps d'une humeur scorbutique, et on parlait, ces jours passés, de lui couper une jambe. » On sait que ce prince mourut le 22 mars 1761, après de longues souffrances.

Je suis impatient d'avoir votre réponse sur l'offre que j'ai faite au Roi en qualité de bon citoyen ; je ne compte pas que ce petit secours soit utile, mais que ma bonne intention sera agréable[1]. Je vous embrasse tendrement.....

Le 15 de novembre 1759.

58.

Mon cher Cœur, Je vous apprends avec bien de la douleur l'accident arrivé à mon pauvre Griffon ; on prétend qu'il a été mordu d'un chien enragé. On l'a condamné à un mois de prison et moi, tout ce temps, à ne le point voir. J'espère que, moyennant les précautions qu'on prend, cela n'aura point de suite. A propos de Najac, vous me remerciez pour le bénéfice que je lui ai donné[2] ; il n'en est pas quitte pour cela, à moins qu'il ne me prépare une bonne soupe à l'oignon au moment heureux de mon arrivée à Versailles. Cela ne sera pas, je crois, une simonie. Je vous embrasse.....

Le 17 de novembre 1759.

---

1. Voici la lettre même à laquelle Stanislas fait allusion, ainsi que la réponse attendue. « A Lunéville, le 12 novembre 1759. Monsieur mon Frère et très cher Gendre, Comme je voudrais avoir, à tout moment, des occasions fréquentes de vous marquer mon tendre attachement, j'ai saisi avec empressement celle qui s'est présentée pour satisfaire mon penchant naturel à vous prouver, quoique faiblement, la part que je prends à tout ce qui concourt au besoin de l'État, me mettant en parallèle avec vos plus fidèles sujets. Mes vœux suppléent à la médiocrité de la valeur que je voudrais qui soit suffisante à soutenir la gloire et la prospérité de V. M. » — « On ne peut être plus touché que le Roi a été de l'action généreuse que le roi de Pologne a faite en envoyant sa vaisselle à la Monnoie.... Vous ne pouvez trop assurer ce prince de la vive reconnaissance de S. M., ni de sa tendre amitié pour lui. » Choiseul à M. de Lucé. — (*Archives des Affaires étrangères*, Lorraine, t. 144.)

Le 28 novembre, le roi de Pologne, le chancelier et l'intendant de Lorraine envoyèrent leur vaisselle d'argent à la monnaie de Metz.

2. S'agit-il vraiment d'un bénéfice que Stanislas aurait accordé à un parent du contrôleur ordinaire de la maison de Marie Leszczynska ?

59.

Mon très cher Cœur, Grâce au jour d'aujourd'hui que je suis encore sur pied pour aller aux trois messes de minuit, ce qui me donne le temps à vous écrire, la poste ne faisant que d'arriver[1] et de m'apporter votre chère lettre, ce qui fait que je n'ai qu'un mot à vous dire, m'en réservant cent mille au pied de l'autel où je vas actuellement pour demander au Seigneur votre précieuse santé et continuation de vos tendres bontés pour votre papa qui vous embrasse...

Le 25 décembre 1759[2].

60.

Mon très cher Cœur, Il est sûr que plus je pense à l'horreur du procédé contre les pauvres Jésuites, moins je peux croire et me persuader que leur perte puisse avoir lieu[3]. J'ai ici le

1. Régulièrement la lettre de Marie Leszczynska, ayant été confiée à l'ordinaire, eût dû arriver à Lunéville, comme tous les lundis, mercredis et samedis, entre cinq et six heures du soir.

2. Ce billet eût été plus exactement daté du lundi 24, puisqu'il fut écrit avant minuit.

3. Depuis la lettre du 13 avril 1759, dans laquelle Stanislas déplore les mesures prises contre les Jésuites en Portugal et à Rouen, de graves événements se sont passés, sur lesquels la vaste lacune de la correspondance pour les années 1760 et 1761 ne nous permet pas de connaître les sentiments exacts du roi de Pologne. — La faillite du P. Lavalette devait hâter la perte de la Compagnie. Le 18 avril 1760, un arrêt était intervenu pour supprimer ses congrégations. Le 17 avril 1761, le Parlement de Paris avait enjoint aux Jésuites de déposer, au greffe de la Cour, un exemplaire des constitutions de leur Ordre. Le 8 mai, la sentence rendue au profit des créanciers du P. Lavalette avait été déclarée exécutoire sur les biens appartenant à toute la Société établie en France. Sans doute, le 2 août, Louis XV enjoignait au Parlement de surseoir pendant un an ; mais, le 6, les magistrats déclaraient la doctrine de la Société « meurtrière et attentatoire à la sûreté des

plaisir d'avoir mon ami l'évêque de Verdun[1]. Si tous les évêques pensent comme lui, on ne pourra pas faire subsister ce qui a été fait sur ce sujet sans se déclarer contre la religion et contre toute l'autorité de l'Église[2]. Au reste, à mesure que votre envie augmente, ma douleur est plus vive de ne pas jouir, à cette occasion du voyage des chères princesses[3],

---

souverains ». Un édit du mois de mars 1762 avait bien annulé les procédures entamées depuis le 1er août précédent; mais le Parlement avait refusé d'enregistrer cet édit, et le roi l'avait retiré. Le 1er avril, les 84 collèges des Jésuites avaient été fermés. Le 23, le Parlement avait de plus ordonné que les scellés seraient apposés dans toutes les maisons des religieux et que leurs biens, meubles et immeubles, seraient mis en séquestre. La capitale et la province étaient inondées d'ouvrages sérieux ou de pamphlets dirigés contre l'Institut.

Par arrêt du 12 février 1762, le Parlement de Rouen avait fait fermer les résidences des Jésuites; ils avaient dû quitter Laon pour le 1er avril, et, en Auvergne, Mauriac. A Rennes, le procureur général La Chalotais avait prononcé contre l'Institut un réquisitoire retentissant.

Le jour même où écrivait Stanislas, le Parlement rendait trois nouveaux arrêts sur l'affaire des Jésuites. — Cf. de Saint-Priest, *Histoire de la chute des Jésuites au* XVIIIe *siècle* (1750-1782). Paris, 1844, in-8°. — Crétineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*. Paris, 1851, 6 vol. in-8°; t. V. — Carayon (le P.), *Notes historiques sur les Parlements et les Jésuites au* XVIIIe *siècle*. Poitiers, 1867, in-8°.

1. Aimard-Chrétien de Nicolaï, né à Paris en 1720; sacré le 5 juin 1754; mort le 9 avril 1769. L'évêque de Verdun avait été élevé dans l'intimité du Dauphin qui l'honora de son amitié, lui confia en partie l'éducation de son fils, et voulut l'avoir à son chevet lors de son agonie. Il fut ensuite aumônier de la Dauphine. Nicolaï était un des plus ardents défenseurs des Jésuites. Les adversaires de la Compagnie l'appelaient « le fanatique évêque de Verdun ».

2. Le 1er mai 1762, le Clergé de France s'était réuni en assemblée extraordinaire à Paris. Précisément, le 18, une lettre au roi, en faveur de la conservation des Jésuites, venait d'être mise en délibération. (*Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de France,* VIII, 2e partie, col. 1048 et sq.)

3. Mmes Adélaïde et Victoire (cinquième fille de Louis XV, née le 11 mai 1733) étaient déjà venues en Lorraine, l'année précédente, pour prendre les eaux de Plombières. — Les princesses arrivèrent le

du bonheur de vous avoir. Je me console à le réparer par mon prochain voyage de Versailles. Je vous embrasse tendrement.....

Le 19 de mai 1762[1].

61.

Mon très cher Cœur, Voilà mon plaisir d'avoir vu les chères princesses interrompu. Nous nous sommes séparés aujourd'hui, elles pour Plombières et moi pour Lunéville où je suis[2]. Je ne saurais assez vous dire combien elles sont adorées dans ce pays et combien elles sont adorables[3]. C'est un revenant-bon pour moi que pour l'amour d'elles j'en tirerai des faveurs de tous les Lorrains. Ce que vous me dites sur la diversité des Parlements est excellent, si cela continue, car celui de Paris ne viendra pas à bout de ce qu'il a commencé, s'il reste seul[4]. Mme la Dauphine m'a annoncé l'arrivée de la princesse sa sœur[5], ce qui fera un grand em-

---

26 à Commercy; le surlendemain, à huit heures du soir, elles entraient à Nancy, en compagnie du roi de Pologne qui les fêta à la Malgrange.

1. Stanislas avait quitté, le 11, la Malgrange pour Commercy.

2. Mesdames étaient parties de la Malgrange à huit heures du matin; une demi-heure après, Stanislas avait regagné Lunéville.

3. Sur l'accueil fait dans les Duchés aux filles de Louis XV, voir : Fillion de Charigneu, *Relation du second voyage de Mesdames de France en Lorraine en 1762*. Nancy, Hœner, in-8°. — La Blachère, *Relation du second voyage de Mmes Adélaïde et Victoire depuis leur départ de Plombières pour venir à Lunéville et à Nancy, jusqu'à leur retour à Plombières*. Lunéville, Messuy (1762), petit in-8°.

4. Il surgissait au sein des Parlements de courageuses minorités. Les Cours de Douai et de Besançon étaient même tout à fait favorables à la Société de Jésus. Les Conseils souverains d'Alsace et d'Artois refusaient également de s'associer au mouvement de l'opinion et de subir le mot d'ordre envoyé de Paris.

5. Marie-Anne Christine, cinquième fille d'Auguste III, née à Dresde le 12 février 1735. Cette princesse mourut le 19 novembre 1782, au château de Brumath (Alsace) qu'elle habita à partir de 1770. — Chris-

barras à Mesdames. Je ferai tout ce que je pourrai pour les aider à s'en tirer. Je vous embrasse tendrement....,

Le 29 de mai 1762.

Je me joins à mes missionnaires [1] pour vous rendre grâce des chasubles. Je ne les ai pas encore vues, car elles ne sont pas déballées.

62.

Mon très cher Cœur, Rien de plus à propos dans la peine où je suis depuis ma séparation avec mes chères princesses que votre charmante lettre. Votre idée sur mon mariage avec la princesse Christine m'a fait crever de rire. Il ne faudrait que cet événement pour combler les merveilles de l'histoire de notre siècle [2]. Après avoir bien ri sur votre pensée, ce que vous me dites sur nos Jésuites m'a comblé de joie et de bonne espérance [3]. Dieu donne qu'elle s'effectue plus réellement que mon mariage. Mandez-moi, je vous prie, la suite. Je suis à Lunéville jusqu'à la Fête-Dieu [4]. Le bon Dieu vient en procession à ma chapelle ; il convient de le recevoir. Après quoi je ferai quelques voyages à Plombières en me

---

tine, venant de Saxe à Versailles, devait s'arrêter à Plombières, pour y faire une cure durant le séjour de Mesdames de France.

1. Les Jésuites du Séminaire royal des Missions de Nancy, fondé par Stanislas.

2. Marie Leszczynska avait engagé son père à aller recevoir la princesse Christine à Plombières, puis à l'inviter à séjourner au château de Lunéville. — Sur cette idée d'un mariage entre le Duc-roi et la fille d'Auguste, idée que Stanislas ne prit guère au sérieux, comme on voit, mais qui, cependant, pour certains motifs d'ordre intime, souriait à la reine de France, Cf. *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne,* pp. 515 et sq.

3. Il s'agit sans doute des bonnes dispositions des évêques réunis pour l'Assemblée du Clergé. Cf. pages 62 et 67, note 2.

4. Le 10 juin.

bouchant le nez pour me garantir de la vapeur de la fontaine. Je vous embrasse.....

Le 1er de juin 1762.

63[1].

Mon très cher Cœur, J'apprends avec bien du plaisir la continuation des bonnes dispositions du Parlement à l'égard de nos chers Jésuites. Il faut espérer que celui de Paris mettra de l'eau dans son vin[2]. Du moins, il n'aura pas le pouvoir d'exercer sa fureur dans tout le royaume et surtout il y a apparence que le roi sera épaulé pour faire agir son autorité. Voilà du sérieux. Je me chatouille pour rire sur votre projet de mon mariage. Je viens d'apprendre que ma prétendue épouse est terriblement laide[3]. Vous jugez bien que je ne voudrais pas me marier sans vous donner une belle-mère et non une laide.

Mes chères princesses se portent à merveille. J'irai, s'il plaît à Dieu, les voir après la Fête-Dieu. Je vous embrasse tendrement mon unique Mareczka. Votre père affectionné.

Le 5 de juin 1762.

---

1. Une traduction polonaise, incomplète et quelque peu inexacte, de cette lettre a été donnée par E. Raczyński, *Materyali do historyi Stanislawa Leszczynskiego krola polskiego z oryginalow w jezyku francuzkim i lacinskim tlomaczone...* Posen, 1841, in-16, p. 247-8. (*Obraz Polakow i Polski w wieku XVIII.* 1840-1842, 21 vol.; t. XIII). — Toutefois, le texte original n'avait pas été publié.

2. Cf. page 61, note 3. — Le Parlement de Paris, ayant, le 19 mai 1762, cassé et annulé tous les arrêts favorables rendus par le Conseil provincial et supérieur d'Artois dans l'affaire des Jésuites, et ayant enjoint à cette Cour d'exécuter les arrêts rendus contre l'Institut, le Conseil avait, le 29 mai, fait défense d'exécuter lesdits arrêts dans son ressort. — Cf. *Arrest du Conseil provincial et supérieur d'Artois, du 29 mai 1762.* Arras, in-4° de 32 p.

3. Christine de Saxe, qui avait alors vingt-neuf ans, était d'apparence un peu lourde. Le chevalier de Boufflers l'appelle « princesse boursouflée » et « Altesse sauvage ». Mais elle se montrait instruite et son esprit n'était pas sans finesse.

64.

Mon très cher Cœur, Je vous dis, de même que ce que vous me dites, que je ne sais rien de nouveau et que malheureusement tout ce qui est mauvais persiste et ne change point. Sur mes chers Jésuites je ne sais plus sur quoi fonder mes espérances. Voyons avec résignation si la Providence a résolu leur perte entière. Je m'en vais demain, avec l'aide de Dieu, comme je vous ai dit, à Plombières pour revenir lundi [1]. Je ne recevrai votre chère lettre du samedi qui vient [2] qu'à mon retour, et je ne pourrai vous écrire pendant ma petite absence. Mon Père de Menoux [3] arrive dans ce moment de Plombières, ayant apporté vos chasubles que j'ai trouvées très belles. Vous ne devez pas douter de toute sa reconnaissance, étant persuadée qu'il aime beaucoup à recevoir. J'y joins la mienne à vos petites menottes qui y ont travaillé.

Le 10 de juin 1762.

65.

Mon très cher Cœur, Voilà le jour de votre naissance qui

---

1. Nous savons qu'en effet Stanislas partit le 11 pour Plombières et qu'il en revint le lundi 14.

2. Cf. page 61, note 1.

3. Le P. Joseph de Menoux, né à Besançon en 1695, mort à Nancy le 6 février 1766, était supérieur du Séminaire royal des Missions. Confident de Stanislas, il exerça longtemps le plus complet ascendant sur l'esprit du prince. et sut obtenir de fortes sommes d'argent, ce que Stanislas souligne ici assez malicieusement. Son crédit, en effet, commençait à faiblir. Le religieux-courtisan sera disgracié deux ans plus tard. — Le P. de Menoux fit tout pour gagner, durant ce voyage, les bonnes grâces des princesses Adélaïde et Victoire qui s'étaient fait accompagner, elles aussi, à Plombières, d'un Jésuite, leur confesseur.

me fait renaître, en rendant heureux tous les moments de ma vie [1]. Que le Seigneur vous comble de toutes ses saintes bénédictions. Pour les Jésuites, je les crois perdus, puisque le Roi ne s'oppose pas à leur perte [2]. Malgré cela, je ne puis pas la comprendre, puisqu'elle est contre la raison et contre toute justice; et plus elle est énorme et plus elle doit faire espérer qu'elle ne pourra pas subsister. Je sais la nouvelle que comme vous dites que le Czar veut faire bâtir les églises luthériennes; si cela (est), je vous réponds qu'il n'y aura point de Polonais qui ne se fasse plutôt égorger que de le permettre [3]. Comme j'apprends que la princesse Christine doit arriver aujourd'hui à Plombières [4], j'y vais demain, s'il plaît à Dieu, lui rendre visite [5]. Je vous embrasse tendrement...

Le 23 de juin 1762.

66 [6].

Mon très cher Cœur, Je reviens dans ce moment de Plombières [7], ayant laissé les chères Mesdames dans une parfaite

---

1. Cf. page 12, note 1.

2. Au moment même où Stanislas écrivait, la lettre mise en délibération le 18 mai dans l'Assemblée du Clergé (Cf. page 62, note 2), et adoptée à l'unanimité le 21 juin, était précisément presentée à Louis XV par l'archevêque de Narbonne, La Roche-Aymon. — Au fond, le roi désirait sauver la Compagnie en lui faisant simplement consentir des modifications sur l'autorité du général.

3. On sait qu'imbu des idées prussiennes, l'ancien duc de Holstein-Gottorp, Pierre III, monté sur le trône de Russie le 5 janvier précédent, ne cachait pas son mépris pour la religion nationale qu'on l'accusait de vouloir atteindre. Mais, dès le 8 juillet, Catherine renversera son mari, pour régner à sa place.

4. Elle n'y arriva que le 24, vers six heures du soir, étant tombée malade en chemin. (*Journal de Durival.*)

5. Stanislas était à Plombières le 26.

6. Même observation que pour la lettre 63. — Cf. Paczyński, *op. cit.*

7. Le roi de Pologne était rentré le 28 à Lunéville, assez avant dans la nuit. (*Journal de Durival.*)

santé et Mme la comtesse d'Henneberg[1] dans une estime générale de tout le monde, qu'elle s'est acquise par son mérite, lequel pourrait faire un progrès particulier sur moi et réaliser votre pensée. Mais il y a une raison insurmontable à ne me pas faire aller plus avant. Voulez-vous la savoir? C'est que cette union ne produirait pas une autre reine de France, ma chère et incomparable Marie. Ainsi cet événement ne sera pas mis dans le compte des extraordinaires de ce siècle. Je vous embrasse tendrement... ma chère et unique Mareczka. Le chérissime Papa.

Le 29 de juin 1762.

Mais passons au sérieux. Je suis enchanté des remontrances du Clergé et de leur lettre au Roi[2]; mais je ne le serai parfaitement qu'en apprenant ce que le Roi répondra. Dieu veuille que cette réponse soit des meilleures.

67.

Mon très cher Cœur, Vous avez bien raison de dire que Mesdames sont charmantes d'avoir imaginé de vous envoyer mon portrait. C'est vous prendre par votre faible dont l'original est bien glorieux par le plaisir que cette galanterie vous a fait. Je m'en vais, s'il plaît à Dieu, aujourd'hui coucher à la Malgrange[3] pour la bonne fête de demain[4], où je demanderai à la sainte Vierge de Bon-Secours qu'elle affermisse les espérances de la paix que vous avez[5] et qu'elle la fasse avoir aux pauvres Jésuites. Je vous embrasse tendrement...

Le 1er de juillet 1762.

---

1. C'est le nom sous lequel voyageait la princesse Christine.

2. Cf. la lettre précédente, note 2.

3. Stanislas y arriva, en effet, vers quatre heures de l'après-midi. (*Journal de Durival.*)

4. La Visitation.

5. Dès son avènement (Cf. page 67, note 3), Pierre III s'était em-

68.

Mon très cher Cœur, Je suis charmé de l'apparition de M. Saussade [1]; je voudrais être aussi exact que lui et profiter de la bonne grâce avec laquelle il me présente son café. Le Parlement me remet bien les rentes de la Mission [2], mais je voudrais savoir quel droit il a eu de saisir les biens des Jésuites de Lorraine qu'il avait saisis, la Lorraine n'étant pas assujettie à sa juridiction. Je reçois votre chère lettre par l'exprès qui va à Plombières. Je suis charmé que le voyage de Strasbourg de Mesdames n'est pas de votre goût. J'en pense de même, mais ce n'est qu'à Saverne qu'elles ont écrit d'aller, invitées par le cardinal de Rohan [3]. Je tâcherai de les en dé-

---

pressé d'abandonner la coalition (16 mars) et même de mettre ses troupes à la disposition de Frédéric II. D'autre part, au mois de mai, la Suède avait signé la *paix de Hamburg*. Restée seule en face de la Prusse, l'Autriche ne pouvait plus espérer reconquérir la Silésie. La guerre continentale n'avait plus raison d'être. Toutefois, les informations restaient vagues. Barbier (*Journal*, VIII, 46) écrivait à la fin de juin ces lignes contradictoires : « ... Il est toujours certain que les Russes et la Suède ont fait leur paix avec le roi de Prusse. — La nouvelle ci-dessus n'est pas véritable quoique fondée en apparence sur la *Gazette* ; les nouvelles de l'armée sont opposées. »

Ce sera dans la nuit du 4 au 5 novembre suivant qu'un courrier, dépêché tout exprès par la reine, apportera à Stanislas la première nouvelle de la paix.

1. Cf. page 54, note 2.

2. Sur les clauses financières de cette fondation pour missions données en Lorraine par les Jésuites, et sur l'établissement à Nancy du Séminaire royal des Missions, voir le *Recueil des fondations et établissements faits par le roi de Pologne*... Lunéville, 1762, in-fol. ; p. 1 et sq.

3. Louis-Constantin, prince de Rohan, évêque de Strasbourg depuis 1756, cardinal en 1761. Les évêques de Strasbourg possédaient à Saverne un magnifique château, qui avait été somptueusement restauré par le cardinal Armand-Gaston de Rohan.

tourner sans vous commettre en aucune façon [1]. Je vous embrasse tendrement.....

Le 8 de juillet 1762.

69.

Mon très cher Cœur, Vous pouvez être tranquille sur l'envie des princesses d'aller voir Strasbourg; elle leur est entièrement passée, comme elles m'en ont elles-mêmes assuré il y a trois jours [2], ayant senti tous les inconvénients de ce voyage [3]. Je les attends ici le 3 du mois [4], comme je vous l'ai mandé. Au reste, quant aux affaires du temps n'en parlons point; si cela pouvait être, je dirais n'y pensons point. Mais cela est impossible. Ainsi, en silence et en souffrance, espérons dans la miséricorde du Seigneur [5]. Le P. Bieganski [6] nous mande que vous êtes devenue une grande promeneuse,

---

1. Les princesses devaient venir voir leur grand-père à Lunéville du 10 au 25 juillet, entre deux saisons d'eaux.

2. Stanislas avait séjourné à Plombières du 15 au 17.

3. Un de ces inconvénients eût peut-être été l'interprétation à laquelle aurait donné lieu cette visite des princesses chez le cardinal de Rohan. L'évêque de Strasbourg, en effet, s'était posé en ardent défenseur des Jésuites; il avait demandé au roi leur conservation en Alsace, et, le 8 août, Choiseul venait de lui répondre par de vagues promesses. Une démarche imprudente pouvait d'ailleurs tout perdre.

4. Lisez : du mois prochain. Mesdames n'arrivèrent à Lunéville, en quittant définitivement Plombières, que le 4 septembre au soir. (*Journal de Durival.*)

5. C'est le 6 août précédent que le Parlement de Paris, jugeant l'appel interjeté un an auparavant par le procureur général, avait rendu son fameux arrêt où défense était faite « aux soi-disans Jésuites » de porter l'habit de la Société, d'obéir au général et aux constitutions de l'Institut, de vivre en commun. Il leur avait été enjoint d'abandonner les maisons de la Société, l'arrêt réservant d'accorder à chacun d'eux, sur sa requête, la pension alimentaire nécessaire.

6. Les Jésuites confesseurs de la famille royale étaient restés à Versailles.

ce qui me fait grand plaisir. J'attends celui avec grande impatience de vous embrasser, ce que je fais mentalement, ma chère et unique Mareczka.....

Le 19 d'août 1762.

70.

Mon très cher Cœur, Ils ont menti ceux qui vous ont dit que je ne partais que le 15; en arrivant[1] je vous dirai le jour que je serai parti et vous dirai le sujet de mon délai d'un couple de jours[2]. En attendant, que M. Najac mette le pot au feu et M. Saussade son café[3]. J'en ai grand appétit. Mais le plus impatient c'est celui de vous voir, ma chère et unique Mareczka, que j'embrasse.....

Le 9 de septembre 1762[4].

71.

Mon très cher Cœur, J'arrive dans ce moment à Sarry[5] où

---

1. Le roi de Pologne arriva à Versailles le 15 au soir. — Cf. *Gazette de France,* 1762, p. 342.

2. « S. M. Pol. comptait partir pour Versailles le jeudi 9, mais elle veut auparavant être obéie sur la réception de M. Garaudé. » (*Journal de Durival,* du 7 septembre.)

En 1758, à la suite de la querelle entre la Cour souveraine et le chancelier-intendant La Galaizière (Cf. pages 39, note 4, et 46, note), Stanislas avait destitué les trois conseillers les plus compromis et remplacé arbitrairement l'un d'eux par le sieur Garaudé. La mesure fut rapportée. Mais lorsqu'en 1762 un siège vint à vaquer, les magistrats qui étaient de nouveau en lutte avec l'administration française, humilièrent le protégé du prince en refusant de l'admettre dans leurs rangs. Six conseillers furent exilés. La Cour céda en partie le 12 au matin, et alors, aussitôt après son dîner, le roi se mit en route.

3. Cf. pages 54, note 2, et 59, note 3.

4. De la Malgrange où Stanislas était depuis trois jours.

5. Sarry (Marne), arrondissement de Châlons, canton de Marson. Les

je trouve votre courrier qui m'a attendu ici depuis quatre jours, très fâché de l'avoir fait attendre si longtemps. Comme c'est en même temps un espion qui vous apprendra le jour de mon arrivée, je ne saurais vous tromper. Je vous ai mandé que j'arriverais le jeudi pour éviter les peines que vous vous donnez d'envoyer au-devant de moi et pour ne pas mettre toute la cour sur pied à mon arrivée, ayant eu dessein d'arriver un jour avant, le mercredi, comme j'espère avec l'aide de Dieu d'y arriver, qui est après-demain. L'impatience que vous me marquez de me voir me tente d'arriver un jour plus tôt en courant la nuit; mais je serais grondé si vous craignez que cela ne me fatigue, et je veux être le bienvenu, comme je l'espère par vos bontés. En attendant, je vous embrasse tendrement.....

A Sarry, lundi au soir[1].

72.

Mon très cher Cœur, Vous avez toujours mon rhume dans la tête; délivrez-vous-en, je vous prie, car, Dieu merci, j'en suis tout à fait quitte, en remerciant le Seigneur que toute la famille royale se porte bien. Oserais-je vous prier d'assurer de ma part Madame la chère Victoire de la joie que

---

évêques de Châlons y avaient un château où Stanislas était reçu, presque chaque année, par Claude-Antoine de Choiseul-Beaupré. Ce prélat était le frère de l'archevêque de Besançon, grand-aumônier du roi de Pologne.

1. Bien que cette lettre ne porte aucune date, nous pouvons lui assigner celle du *lundi 13 septembre 1762*. Les caractères, fort difficiles à lire et tremblés, ne permettent pas de supposer que ces lignes aient été écrites avant 1760. Or, pour les cinq derniers voyages du prince à Versailles, il n'y a que les dates de départ et d'arrivée de l'année 1762 qui concordent avec les indications fournies par le billet lui-même. Nous savons par Durival que, cette fois, le roi de Pologne quitta la Malgrange le dimanche 12 septembre, pour aller coucher à Saint-Aubin, et qu'il arriva effectivement à Versailles le mercredi 15.

j'ai de savoir sa colique passée[1]. Nous avons ici des nouvelles de la fermeté du Parlement de Douai qui met en mauvaise humeur celui de Paris[2]. Il commence aujourd'hui le grand froid à se ralentir[3]. Je finis la lettre sans jamais finir de vous remercier de votre souvenir le jour de vos dévotions. Je vous embrasse.....

Le 21 de janvier 1763.

73.

Mon très cher Cœur, Comme vous allez faire vos dévotions après-demain[4], n'oubliez pas que vous avez votre conscience chargée de m'avoir détourné de mon petit pèlerinage. Malgré le beau temps qu'il fait aujourd'hui ici, j'obéis à vos ordres et par mon obéissance je me fais un mérite comme si j'y

---

1. Marie Leszczynska écrivait à cette époque au président Hénault : « Victoire m'a bien inquiété hier : elle menaçait de la petite vérole : de la fièvre, beaucoup mal aux reins, grand assoupissement; enfin, Dieu merci, elle est bien; encore de la fièvre, mais peu. — Vous aurez su toutes mes inquiétudes pour ma pauvre fille Victoire, quoique l'on assurât qu'il n'y avait point de danger; mais la souffrance affreuse où elle était faisait peine à voir... — Ma pauvre Victoire est dans des souffrances horribles; elle a eu six jours de bon : les douleurs l'ont reprise pis que jamais. On a beau dire, je ne puis m'empêcher d'être inquiète. » (S. d.) — Cf. des Diguères, *op. cit.*, lettres 158, 159 et 160.

2. Cf. page 63, note 4.

3. « Il y a longtemps qu'on n'a vu ici en France un hiver aussi long et aussi rude. La grande gelée a commencé vers le 18 décembre, et la rivière a charrié; mais sur la fin de décembre, elle a été prise entièrement et elle a continué de n'être qu'une glace jusqu'au 29 de ce mois de janvier, que le dégel a commencé à se déclarer peu à peu, heureusement. Tous les chantiers sont presque vides par la quantité de bois qui a été brûlé. Toutes les provisions de carême, qui commence au 14 février, ont été arrêtées... » (Barbier, *op. cit.*, VIII, 63.) En Lorraine, il y avait eu, deux jours avant, 9 degrés Réaumur de froid. Le 21, le thermomètre marqua de 4 à 5 degrés. (*Journal de Durival.*)

4. A l'occasion de la Purification.

avais été[1]. Je vous répète mes remerciements d'avoir exécuté ce que j'ai pris la liberté de vous charger, et surtout d'avoir parlé à... (*illisible*), ce qui a fait un très bon effet[2]. Vous êtes charmante en tout ce que vous faites. Je vous embrasse tendrement.....

Le 1er de février 1763.

74.

Mon très cher Cœur, Vous avez bien de la bonté qu'après m'avoir dit qu'il n'y a rien de nouveau, d'y ajouter que vous m'aimez rudement, ce qui étant, quoique très ancien, il me devient toujours très nouveau et très précieux, et me rend, mon cher Cœur, le plus heureux des mortels. Au reste, vous

---

1. Après tous les historiens du prince, nous avions avancé naguère (*Les Derniers moments du roi Stanislas*, p. 14) que rien, même les plus mauvais temps, ne put jamais détourner Leszczynski d'accomplir un seul de ses cinq pèlerinages annuels à Bonsecours. On voit qu'il y a quelques réserves à faire. — Cf. lettres 84 et 125. — Le *Journal de Durival* nous apprend qu'en raison des rigueurs de la saison, Stanislas s'était également abstenu en février 1761.

2. Il doit s'agir de la nomination de Richard Mique, premier architecte du roi de Pologne, comme ingénieur des ponts et chaussées de Lorraine et Barrois, en remplacement du sieur Baligand, décédé le 21 décembre précédent. Au mois de janvier, Stanislas, ayant demandé cette satisfaction à Trudaine, avait essuyé un refus catégorique. Fort irrité, le prince jura qu'il l'emporterait et s'adressa à sa fille. Le 7 février, Mique succédait, en effet, à Baligand. (Cf. *Journal de Durival*, 18 janvier et 9 février.) — Voici, en cette hypothèse, la lettre de Marie Leszczynska à laquelle répondait Stanislas : « Je suis dans la joie, cher Papa, de vous savoir en bonne santé : que le bon Dieu en soit loué. Je me suis acquittée tout de suite de vos ordres, et j'ai remis au Roi votre mémoire : j'ai fait plus, j'ai envoyé chercher le contrôleur général, qui m'a assuré qu'il n'y a pas un mot de vrai dans ce qu'on vous a rapporté ; que l'on n'a point nommé à la place, et qu'il n'y a que M. Micque qui l'aura, à moins que vous n'en voulussiez un autre... » (S. d. ; citée par Proyart, *Histoire de Stanislas premier*, j. cit., II, 177-178.) — Le mot absolument illisible serait dès lors *Berlin*.

commencez votre carême[1] à présent, à l'ordinaire duquel j'ai grande part, car si vous vous mortifiez en faisant maigre, je suis bien mortifié par l'inquiétude pour cette chère santé[2]; ainsi je me recommande en vous ménageant à votre sagesse et à la tendresse pour celui, ma chère et unique Mareczka, qui vous embrasse.....

Le 21 de février 1763.

75.

Mon très cher Cœur, Je vous remercie de la nouvelle que vous me donnez du relâchement du mal de la chère Victoire[3]; mais pour le guérir tout à fait je crois qu'il n'y a que les eaux minérales de salutaires. Mais lesquelles? C'est à la Faculté de décider. Au reste, touchant nos chers Jésuites, on n'en dit pas un mot, comme s'ils n'avaient jamais été au monde[4]. Je ne suis pas un moment tranquille sur la sûreté des miens en Lorraine, qu'il me semble que je ne tiens que par la queue[5]. Tâchez, mon cher Cœur, je vous prie, de

1. Le mercredi des Cendres tombait, cette année, le 16 février.

2. Stanislas détestait le maigre qui, d'ailleurs, l'incommodait; d'où ses inquiétudes pour la santé de sa fille.

3. Cf. lettre 72.

4. Le 18 janvier, Voltaire avait écrit à d'Alembert : « Les Jésuites ne sont pas encore détruits : ils sont conservés en Alsace ; ils prêchent à Dijon, à Grenoble, à Besançon. Il y en a onze à Versailles, et un autre qui me dit la messe. »

5. En Lorraine, les Jésuites nationaux ou étrangers ne furent cependant pas inquiétés. Pour ne point chagriner Stanislas, on n'étendit pas à cette province les mesures de rigueur prises contre l'Institut dans le reste du royaume.

A la mort du prince, Marie Leszczynska obtiendra même prolongation de cette faveur jusqu'à son propre décès. Par édit de juillet 1768, les Jésuites de Lorraine et Barrois verront enfin leur Société dissoute et seront tenus d'évacuer leurs maisons pour le 1er septembre suivant.

L'édit royal du 26 novembre 1764, enregistré le 1er décembre et

découvrir si, après la guerre finie, la bonne intelligence continue entre nous et l'Autriche[1]. Je vous embrasse tendrement.....

Le 3 de mars 1763.

76.

Mon très cher Cœur, Comme j'ai beaucoup de vanité et peu d'occasions à me vanter de bonnes actions, je saisis celle que je viens de faire pour vous dire, comme je vous l'ai mandé, que je pris hier médecine; et comme je n'ai pas meilleur exemple à vous donner, j'espère que vous imiterez celui-là et que vous en ferez autant pour vous purger des mauvaises nourritures du carême[2]. Quoique je croie que le Roi est quitte de deux accès de la fièvre, je voudrais en être bien sûr pour être tranquille aussi bien que sur la colique de la chère Victoire[3]. Je vous embrasse tendrement.....

Le 7 d'avril 1763.

---

confirmant les arrêts du Parlement, permit aux Jésuites de vivre en simples particuliers dans le royaume; mais, comme il statuait « que la Société des Jésuites n'y aurait plus lieu », il consacrait en même temps la dissolution définitive de l'Institut. C'est alors que beaucoup de Jésuites se retirèrent en Lorraine. (Cf. Durival, ***Description de la Lorraine***, I, 251.)

1. La paix venait d'être définitivement signée à Paris, le 10 février, entre l'Angleterre d'une part, la France et l'Autriche de l'autre ; et, cinq jours plus tard, à Hubertsbourg, entre la Prusse, l'Autriche et la Saxe. — Après avoir applaudi autrefois au projet d'écraser Marie-Thérèse et souhaité que l'on étouffât, comme il disait, « la dernière étincelle de la maison d'Autriche », Stanislas s'était laissé gagner à d'autres idées. Il avait composé un écrit pour persuader que l'alliance des Bourbons et des Habsbourg était le seul moyen d'entretenir la paix en Europe. Après le traité de Versailles (1756), il avait donné le nom d'*Alliance* à une place qu'il faisait construire à Nancy et sur laquelle il éleva même une fontaine monumentale, afin de conserver le souvenir de cette union.

2. Cf. page 75, note 2.

3. « Ma pauvre Victoire souffre toujours », écrivait encore la reine

77.

Mon très cher Cœur, Me voici au plus grand, au plus aimable, au plus heureux jour de ma vie; c'est celui de votre naissance, jour qui me fait passer tous les moments de ma vie avec la plus grande douceur que peut goûter un mortel[1]. Je vous en fais mes compliments, ou plutôt à moi-même. Au reste, vous me demandez si j'ai vu le *Discours des richesses de l'État*[2]. Vraiment oui. J'en ai été frappé et saisi[3]. Mais, malheureusement, je désire trop passionnément de le voir réaliser pour l'espérer. Je vous embrasse.....

23 juin 1763.

à Hénault. « Quand on la croit bien, ses douleurs reprennent, qu'elle souffre avec une patience attendrissante. » (S. d.) — Cf. des Diguères, *op. cit.*, lettre 162. — On sait que Mme Victoire ne mourut qu'en 1799 (7 juin).

1. Cf. lettre 3.

2. *Mémoire des richesses de la France* (par Roussel de La Tour, conseiller au Parlement), 1763, in-4°; réimprimé sous le titre *Richesses de l'État*, 1763, in-8°. Cet écrit fit grand bruit et provoqua des réfutations. L'auteur proposait une taille réelle sur les terres et une taxe personnelle qui eût atteint seulement deux millions de personnes par classe. Il voyait dans cette combinaison un moyen de remédier à la détresse financière, de produire même un revenu considérable à l'État tout en abolissant tous les autres impôts.

3. Durival consigne dans son *Journal*, en date du 11 juin : « Mon frère [Claude Durival, secrétaire de l'intendance] m'écrit du 9 : Le roi de Pologne saisit avidement les vues du projet de finances que vous faites réimprimer (la *Richesse de l'État*). Il en parle à tout le monde, voudrait le faire exécuter en Lorraine, et dit qu'il faut vous charger de l'exécution [l'auteur du *Journal* était lieutenant-général de police de Nancy depuis 1760]. L'on attend avec impatience la réimpression pour en distribuer des exemplaires... On assure que M. le duc de Choiseul goûte beaucoup et protège ce projet, et qu'il a occasionné une brouillerie entre lui et le ministre de la finance. — J'envoie des imprimés de ce projet à Lunéville. »

Le *Recueil des ouvrages manuscrits de Stanislas* (Ms. n° 360 de la *Bibliothèque de Nancy*) contient quelques réflexions, écrites de la

78.

Mon très cher Cœur, Je vous fais mon compliment sur la campagne glorieusement finie[1]. Tous les officiers ne chantent que votre gloire et votre générosité dans les gratifications qu'ils ont reçues. Vous allez bientôt quitter Compiègne et vos chères religieuses[2], je crois que leur règle devient bien mortifiante par votre absence. J'en juge par mon expérience. J'ai beau m'amuser des plaisirs de ma campagne agréable, tout m'ennuie sans voir ma chère et unique Mareczka que j'embrasse.....

Le 29 de juillet 1763[3].

79.

Mon très cher Cœur, Je voudrais à mon tour porter ma réponse moi-même, pour être au plus tôt là d'où je ne voudrais jamais bouger. Votre courrier dérange ma petite ruse. En partant de la Malgrange, je vous ai fait mander que je n'arriverais que le mercredi et je comptais d'arriver mardi, comme je le ferai avec l'aide de Dieu; cela était pour éviter toutes les cérémonies et arriver dans mon grand incognito

---

main même du roi, sur le projet de Roussel de La Tour (fol. 341-342), ainsi qu'une copie de ces pages, modifiées par Solignac. Cette pièce est inédite. « En lisant l'écrit qui a pour titre *Richesse de l'État,* dit Stanislas, j'ai cru avoir en main une production du génie même de la France, qui, prenant l'essor, voulait enfin dévoiler ce qui peut la rendre plus puissante et plus heureuse. »

1. Singulière appréciation sur cette malheureuse guerre de Sept ans d'où la France sortait épuisée et humiliée ! — Le 21 juin précédent, la paix avait été publiée dans Paris. Les troupes revenaient peu à peu. Les dernières quitteront Francfort le 28 février 1764.

2. La reine était à Compiègne depuis le 6 juillet.

3. De Commercy où Stanislas était arrivé le 4 juillet.

pour ne jouir en descendant du carrosse que du plaisir de vous voir. Cela se pourrait encore. Ainsi, si vous voulez, dites que je n'arriverai que le mercredi, et, en conséquence, n'envoyez pas au-devant de moi vos équipages. Mais comme je me rends sous vos lois, vous ferez ce qui vous plaira. Je vous embrasse tendrement.....

A Châlons ce lundi matin[1].

80.

Mon très cher Cœur, J'ai supporté la faiblesse de mes yeux avec patience jusque à présent, mais dans ce moment elle m'est insupportable. Depuis que je vous ai perdue de vue, nul objet ne m'en peut dédommager. Les délices de mon petit séjour rendent mes regrets plus douloureux après les avoir quittées. Le cher maréchal... (*nom illisible*[2]) vous rendra cette lettre. Que n'est-il pas possible pour qu'il me rende à ma chère et unique Mareczka, pour que je ne sorte jamais d'entre ses bras. Je vous embrasse tendrement[3]...

---

1. Une méthode analogue à celle que nous avons déjà employée (Cf. lettre 71) nous permet de dater ce billet du *lundi 12 septembre 1763*. — Stanislas avait quitté la Malgrange le samedi précédent pour aller coucher à Saint-Aubin. Il arriva à Versailles, selon ses prévisions, le *mardi 13*, à huit heures du soir. — Au reste, la reine n'avait guère tenu compte des recommandations de son père. M^mes^ Adélaïde et Victoire vinrent à la rencontre du prince, et l'entrevue se fit à Paris, près des boulevards où le peuple s'était rendu en foule. (*Journal de Durival.*)

Si Stanislas ne s'arrêta pas cette fois à Sarry (Cf. page 71, note 5), c'est que l'évêque de Châlons qui l'y recevait d'habitude, était alors fort souffrant. Le 3 octobre, on apprendra à Lunéville la mort du prélat.

2. Très probablement : *Berchény*; et, dans ce cas, la lettre aurait été écrite de Luzancy. — Cf. page 13, note 2.

3. L'altération des caractères et leur complète similitude avec ceux de la lettre précédente indiquent que ces lignes ont été tracées en 1763. Elles n'ont pu l'être, dès lors, que dans les premiers jours d'octobre.

81.

Mon très cher Cœur, Je vous annonce par celle-ci le moment de mon arrivée à la Malgrange et ma réception des plus agréables par votre courrier chargé de votre chère lettre qui me rappelle le plus sensiblement toutes vos bontés, quoique très présentes dans mon souvenir, et la reconnaissance inexprimable pour la première nouvelle. Je vous dirai celle qui vous étonnera, c'est que notre petite maladie m'est arrivée fort à propos et sans aucune douleur[1], ce qui enchante mon Rönnow, comme vous le verrez par le rapport qu'il en a fait à M. Lassone[2]. Pour moi, je la prends pour un effet de sympathie très salutaire. Au reste, je m'en vais offrir, si je peux, ma douleur[3] pour la rendre du moins supportable. Faites-en autant, mon Cœur, et que l'espérance, avec la grâce de Dieu, de nous revoir nous soutienne. Je vous embrasse tendrement.....

Le samedi à la Malgrange[4].

82[5].

Mon très cher Cœur, Je sens beaucoup de peine de toutes les mauvaises nouvelles que vous me mandez ; je n'en sens

---

1. Cf. lettre 24.

2. De Lassone était premier médecin de la reine.

3. Stanislas veut dire qu'il va se consoler aux pieds de la Vierge de Bonsecours du chagrin d'avoir quitté sa fille.

4. Même observation que pour les lettres 71, 79 et 80. — La date est : *samedi 8 octobre 1763 ;* nous pouvons même ajouter : *après midi,* car Durival nous apprend, dans son *Journal,* que Stanislas arriva à midi à la Malgrange.

5. Même observation que pour la lettre 63. — Cf. Raczyński, *op. cit.*, 250.

pas moins de penser à la vôtre de les voir et de me les apprendre[1]. Tout ce qui me console en recevant vos chères lettres, c'est de savoir que, grâce à Dieu, ma chère Marie se porte bien et que son gros papa Lala[2].

J'ai ici toute la Lorraine à l'occasion de la nouvelle année, qui tous me disent qu'ils veulent me suivre en Pologne[3]. Je suis devenu bien précieux en voyant que je suis en butte à qui voudra m'avoir ; mais, étant ce que je veux être le reste de mes jours, je ne suis que tout à vous, ce qui me tient lieu de tout ce qu'on peut désirer dans ce monde. Je vous embrasse tendrement, mon unique Mareczka. Votre père qui vous aime de tout son cœur.

Le 1er de janvier 1764.

83.

Mon très cher Cœur, Il est certain qu'en commençant la nouvelle année, je me la représente très heureuse par l'espérance de vous voir dans son courant. Mais je partage autrement le temps. Les six mois je languis à vous voir et les six autres à me désespérer de vous avoir quittée, de façon que, tout calcul fait, il n'y a que le moment dont je jouis du bonheur d'être avec vous que je mets en compte. Pourquoi ces heureux moments ne sont-ils pas de la durée de l'année? Le

---

1. Voir page 82, notes 4 et 5.

2. *Lala*, terme polonais, employé quelquefois pour *latka* ; il signifie *poupon* et renforce la plaisanterie que fait Stanislas sur lui-même. Il semble que, par cette phrase peu claire, le prince veuille dire à sa fille que sa propre santé est également satisfaisante.

3. Auguste III étant mort le 5 octobre précédent, le trône de Pologne était vacant. A ce moment même, Leszczynski brûlait de retourner à Varsovie. Sur ce secret désir du prince et le sens de son allusion à Marie, voir *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*, pp. 522 et sq.

prince de Beauvau[1] a passé chez sa mère[2]; je ne l'ai pas encore vu pour savoir des nouvelles. Je ne crois pas qu'il m'en donne de bonnes. Je vous embrasse tendrement.....

Le 7 de janvier 1764.

84.

Mon très cher Cœur, Je suis bien aise de la santé du Pape[3]. Mais il faudrait des circonstances plus favorables pour arrêter ce qui vient de se passer à l'égard du saint archevêque ; cela ne met pas du baume dans le sang[4]. Vous faites bien de vous épargner la peine de m'apprendre tout ce qui se passe : je ne le sais et ne le sens que trop[5]. Je pars après-demain pour mon pèlerinage chercher le secours dans la protection de la

---

1. Cf. page 31, note 5.

2. Anne-Marguerite de Ligniville, princesse douairière de Beauvau et Craon, avait tenu autrefois auprès de Léopold le rôle que la marquise de Boufflers, sa fille, jouait maintenant auprès de Stanislas. A la cession des Duchés, le prince de Craon avait été fait premier ministre de François en Toscane. Mais, depuis leur retour en Lorraine (1749), depuis, surtout, la mort de son mari (1754), la princesse vivait dans la retraite, au château de Haroué.

3. Clément XIII, élu le 6 juillet 1758 et alors âgé de soixante et onze ans.

4. Le 28 octobre 1763, l'archevêque de Paris avait publié sa célèbre *Instruction pastorale* sur les atteintes données à l'autorité de l'Église par les jugements des tribunaux séculiers dans l'affaire des Jésuites. Le 21 janvier 1764, le bourreau brûla l'œuvre du prélat qui fut cité par le Parlement à comparaître. Louis XV trouva un palliatif ; il exila, une fois de plus (Cf. lettres 18 et 47), le premier pasteur du diocèse, à 40 lieues de Paris.

5. A la suite de l'affaire de l'archevêque de Paris, le Parlement sévissait de nouveau contre les Jésuites. Il fut enjoint à tous les Pères qui voudraient rester en France, d'abjurer leur Institut. Le 9 mars 1764, un second arrêt sera rendu dans le même sens. Les Jésuites choisirent le bannissement. Les Parlements de Toulouse, de Rouen et de Pau imitèrent cette mesure, et les religieux de ces quatre ressorts subirent l'exil.

sainte Vierge pour celle qui porte son nom[1]. Je ne suis pas hors d'inquiétude de l'humeur des dartres du comte de Provence[2] avant que de savoir qu'elle soit extérieurement. Enfin, on ne peut pas avoir l'esprit en repos qu'en pensant à ce qui fait toute ma consolation qui est ma chère et unique Mareczka que j'embrasse.....

Le 29 de janvier 1764.

85.

Mon très cher Cœur, Voilà le beau temps qui revient ; je voudrais qu'il se répandit dans tous les esprits ; mais je m'en tiens aux deux articles de votre chère lettre sur la confiance que vous avez en Dieu et sur votre bonté que vous m'aimez terriblement ; cela est suffisant pour dissiper toutes mes inquiétudes et pour ne penser, dans tout l'épanchement de mon cœur, qu'au plaisir de vous embrasser tendrement, ma chère et unique Marie, et à celui de vous dire que je suis de tout mon cœur et de toute mon âme à vous.

Le 17 février 1764.

86.

Après vous avoir écrit, il m'a pris une petite indigestion que j'ai pu mériter en mangeant du melon. Mais de quoi je vous jure, par la foi du bon papa, que cela m'a fait du bien, ayant rendu tout ce que j'avais dans le corps, et que je me porte

---

1. Durival (*Journal*) nous apprend qu'à cause du mauvais temps, ce voyage ne se fit pas.

2. Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, né à Versailles le 17 novembre 1755 ; depuis Louis XVIII. Il était le filleul du roi de Pologne.

bien, grâce à Dieu, et que j'observerai un très exact régime. Soyez tranquille, je vous prie, mon Cœur[1].

87.

Mon très cher Cœur, L'arrivée de votre courrier me pénètre de la plus tendre reconnaissance, mais il me fait juger de votre inquiétude, qui me fait plus de mal que toute mon indigestion, laquelle, comme je vous ai mandé, m'a fait un très grand bien. Après donc vous avoir rendu un million de grâces de votre empressement sur l'envoi de votre courrier, je vous jure sur toute l'attention que j'ai à me conserver. Vous m'en pouvez croire quand je vous assure que la seule raison de vivre pour jouir de la bonté de ma chère Mareczka suffit à m'intriguer pour me conserver. Soyez donc, je vous prie, tranquille et persuadée qu'il ne me reste d'autre suite d'indigestion que de ne pouvoir pas digérer ce qui se passe chez vous[2]. Je vous embrasse tendrement.....

Le 28 de mai 1764[3].

---

1. L'écriture de cette lettre nous permettrait déjà de la classer positivement parmi celles de l'année 1764. Mais, grâce au *Journal de Durival*, nous pouvons préciser : ce billet doit être daté de *la Malgrange, le 21 mai, au soir*. Ce jour-là, en effet, le roi de Pologne, après son dîner, et au moment de partir de Lunéville pour sa maison de campagne, eut une indigestion et de violents vomissements. Il se mit quand même en route, quelques heures après. « Arrivé à la Malgrange, continue Durival, le Roi voulait faire mystère de son accident : mais il a été obligé de tout avouer et *d'écrire à la reine. Il lui a mandé qu'il se modérerait, qu'il lui promettait.* » — Stanislas aimait beaucoup le melon. Grâce à une *melonnière* qu'il avait fait établir à Lunéville, il en mangeait une partie de l'année. A Versailles, d'ailleurs, les jardiniers de Louis XV en présentaient, d'habitude, sur la table royale, dès le jeudi saint.

2. Cf. page 82, note 5.

3. Le roi de Pologne quitta ce jour même la Malgrange, vers deux heures et demie.

88.

Mon très cher Cœur, Je crois qu'en ouvrant ma lettre votre premier coup d'œil est de savoir des nouvelles de ma santé[1]. Je réponds par la grâce de Dieu à vos désirs à continuant à vous assurer que je me porte autant bien que vous pouvez le souhaiter, c'est-à-dire parfaitement bien. Au reste, je vous prie de faire réparation à mon Commercy sur l'humidité[2]. Soyez, je vous prie, persuadée qu'il n'y en a aucune et que c'est une situation des plus belles tant pour la santé que pour l'agrément, hormis celui de n'y point voir ma chère et unique Marie que j'embrasse.....

Le 15 de juillet 1764.

89.

Mon très cher Cœur, Continuez, je vous prie, comme vous avez la bonté de me marquer, à remercier le Seigneur, car je continue par sa grâce à me fort bien porter. Ma cousine, après m'avoir charmé par son petit séjour[3], est partie hier, disant qu'elle avait beaucoup d'affaires de conséquence qui pressent son retour; en quel cas je la plains, car je la croyais très heureuse, pensant qu'elle n'avait rien à faire. Les nouvelles d'aujourd'hui nous apprennent la mort de l'évêque de

1. « Avant-hier soir vers les huit heures, le roi de Pologne eut encore à Commercy une indigestion, mais moins forte que la précédente; elle s'est passée de même par des vomissements, et n'a point eu de suites fâcheuses. » (*Journal de Durival*, du 11 juillet.)

2. Stanislas était à Commercy depuis le 5 juillet. — Marie craignait que le voisinage de la Meuse, la multiplicité des bassins et des cascades qui ornaient les jardins et jusqu'aux pavillons eux-mêmes, ne rendissent ce séjour malsain pour un vieillard.

3. La princesse de Talmont était arrivée à la Malgrange le 24 mai: elle avait suivi le roi de Pologne à Commercy. — Cf. page 12, note 2.

Soissons[1]. Je crois qu'il a fort bien fait, et que celui qui lui succédera, ne succédera pas à sa façon de penser[2]. Je vous embrasse tendrement.....

Le 23 de juillet 1764[3].

90.

Mon très cher Cœur, A quoi ont servi tous vos chers soins pour mes yeux, puisque, avec les plus clairvoyants, en vous perdant de vue je ne vois pas l'objet qui fait toutes mes délices? Mais cependant, malgré tout cela, vos bontés infinies me représentent bien sensiblement ce que je ne vois pas et que je sens bien vivement. Pour lesquelles je vous baise les mains, en vous embrassant de tout mon cœur et de toute mon âme.

Berciny[4] et sa femme[5] vous baisent les pieds. Griffon, fidèle compagnon de ma douleur, n'a pas eu le cœur de vous dire adieu[6].

---

1. François, duc de Fitz-James, pair de France, né à Saint-Germain-en-Laye, le 9 janvier 1709; mort à Soissons, le 19 juillet 1764.

2. En 1761, Louis XV avait consulté sur l'Institut des Jésuites tous les cardinaux, archevêques et évêques qui se trouvaient à Paris. Les prélats s'étaient réunis en conférence, au nombre de 51, le 30 novembre, chez le cardinal de Luynes. Après avoir étudié pendant un mois les constitutions et les statuts de l'Ordre, ils s'étaient prononcés à l'unanimité moins 6 voix en faveur des Jésuites. Des 6 prélats opposants, à la tête desquels marchait le cardinal de Choiseul, 5 demandaient quelques modifications au régime de la Société ; un seul, l'*évêque de Soissons*, « dont les vertus servaient de drapeau à la secte janséniste », tout en rendant justice aux mœurs des Jésuites, opina pour l'entière suppression de l'Ordre.

3. De Commercy.

4. Pour *Bercseny* qui est la vraie forme du nom du maréchal, nom écrit en France : *Berchény* ou *Berchiny*. — Cf. page 13, note 2.

5. Anne-Catherine de Wiet-Girard, morte le 24 août 1766.

6. Cf. page 27, note 3.

L'écriture indique que cette lettre n'a pu être adressée que dans les

91.

Mon très cher Cœur, Je crois que vous avez plus de confiance au rapport de votre courrier sur mon heureuse arrivée que tout ce que je pourrais vous en dire. Il vous rendra donc compte de m'avoir vu, Dieu merci, en bonne santé à mon retour. J'ai joui d'un très beau temps dans mon voyage qui était plutôt une promenade dont je pourrais dire avoir été content[1], si la douleur de vous avoir quittée ne me rendait indifférent tout ce que je sens. Au reste, je vous conjure de vous tranquilliser sur ma médecine que je prendrai sitôt que Rönnow le voudra. En attendant, l'honnête garçon Maciek[2] me rend plus de services que tous les remèdes. Je vous embrasse tendrement.....

A la Malgrange, le 7 d'octobre 1764.

92[3].

Mon très cher Cœur, Vous voilà donc dans votre bel apparte-

---

deux dernières années de la vie de Stanislas. Le contexte permet, de plus, de la dater du mois d'*octobre 1764,* alors que Leszczynski revenait de Versailles où il séjournait depuis le 14 septembre. Ce billet fut sans doute tracé à Luzancy. « Grâce à Dieu, j'ai eu des nouvelles de mon papa de Lusanci et de Sari », écrivait, le 7 octobre, Marie à Hénault. « Il se porte à merveille... il arrive aujourd'hui à la Malgrange. » (Des Diguères, *op. cit.,* lettre 203.) — Le prince quittait la cour de France pour n'y plus revenir.

1. Durival consigne, en effet, dans son *Journal,* en date du 7, que le roi de Pologne arriva « en très bonne santé et très content de son voyage ». Et M. de Lucé écrivait, dans le même sens, le 8 octobre, à Choiseul-Praslin : « Le roi de Pologne arriva hier au soir à la Malgrange. Ce prince jouit d'une santé parfaite. » (*Archives des Affaires étrangères,* Lorraine, t. 145.)

2. Un des trois « garçons de garde-robe » de Stanislas.

3. Même observation que pour la lettre 73. — Cf. Raczyński, *op. cit.,* 251.

ment[1]; je voudrais que ma vue se raccommode pour le contempler quand j'aurai le bonheur d'y être. Mais quand je vous vois, je suis aveugle sur toute autre chose. Au reste je suis étonné que vous êtes si occupée de mon confesseur[2]. Vous serez obéie; mais en vous obéissant je me donne la liberté de vous remontrer que cela ne fait ni froid ni chaud aux Jésuites qui savent que j'attends mon confesseur de Pologne pour être perpétuel. En attendant son arrivée, je voulais, en bon gentilhomme de campagne, me servir de mon curé[3]. Mais depuis ce que vous me dites, je me servirai d'un Jésuite[4], ma chère et unique Mareczka. Je vous embrasse tendrement.....

Le 19 de décembre 1764.

93.

Mon très cher Cœur, Voici une grande matière pour la lettre d'aujourd'hui, qui est la Nativité du Seigneur. Mais ce serait en vain que je m'appliquerais à vous faire des souhaits, puisque je les fais tous les moments de ma vie, et tout ce que je pourrais vous dire se réduit qu'il n'y a rien de nouveau, comme vous le dites, sur le train des affaires, avec cette différence que je voudrais que ce qui dure sur les affaires du temps changeât et que ce que je dis qu'il n'y a rien de nouveau sur mes vœux durât autant que ma vie et que la tendresse avec laquelle je vous embrasse.....

Le 25 de décembre 1764.

---

1. Tous les quatre ou cinq ans, on tendait un meuble complet dans la chambre de la reine : lit, tapisseries, rideaux, portières et pliants. Par suite de la détresse financière, ce renouvellement avait été retardé depuis plusieurs années.

2. Le P. Ubermanowitz était mort à Lunéville le 13 décembre, âgé de soixante-seize ans.

3. Le R. P. Leroy, chanoine régulier, prieur claustral de Saint-Remy et curé amovible de la paroisse Saint-Jacques de Lunéville.

4. Cf. page 75, note 5.

94.

Mon très cher Cœur, Je prends comme vous le commencement de l'année pour le plus heureux qui pourrait m'arriver pendant le cours duquel je peux me flatter du plus grand bonheur qui puisse m'arriver, c'est celui de vous voir. Pour qu'il fût parfait, il faudrait que ce moment ne fût pas si long à attendre. Me voilà délivré de la grande compagnie que la nouvelle année m'a attirée, et réduit à ma solitude. J'ai tout le temps sans aucune distraction de penser à ma chère et unique Mareczka que j'embrasse.....

Le 5 de janvier 1765.

95

Mon très cher Cœur, J'aime infiniment le canal que vous avez pris pour me dire quand quelque chose mérite circonspection[1]. Je serai très aise d'apprendre par cette voie ce que vous voudrez que je sache. J'ai été enchanté de ce que vous m'apprenez, mais malheureusement j'apprends le contraire et que tout ira sans qu'on puisse espérer rien de bon[2]. Mon emplâtre le plus consolant c'est que ma chère Marie se porte bien, par la grâce de Dieu, que j'embrasse tendrement.....

Le 5 de mars 1765.

96.

Mon très cher Cœur, Je continue à être très content du

---

1. Fort probablement un des Jésuites polonais.

2. Peut-être s'agit-il encore de la situation faite aux Jésuites. Le 7 janvier 1765, à l'annonce de la destruction définitive de l'Institut en France, Clément XIII avait lancé la bulle *Apostolicum*; les amis des Pères en attendaient un heureux effet.

P. Luskina[1], et à vous remercier de m'avoir déterminé à le faire venir. Je crois que je vous ferai plaisir de l'amener avec moi en abbé à Versailles[2], et à lui un grand bien d'avoir une occasion de se jeter à vos pieds. Les rumeurs sur les ministres se sont dissipées[3], ce qui n'est pas étonnant, n'ayant été fondées sur rien autant que tout ce qui pourrait faire espérer quelque chose de nouveau et de bon. Je vous embrasse tendrement.....

Le 9 de mars 1765.

97.

Mon très cher Cœur, Oublions et ne sentons rien d'affligeant. Je sors de l'église ayant entendu *Alleluia* dont pénétré

1. Le jésuite polonais appelé auprès de Stanislas pour remplacer, comme confesseur, le P. Ubermanowitz. (Cf. lettre 92.) — Le P. Étienne Luskina était arrivé à Lunéville le 12 février, accompagné d'un autre religieux, son compatriote. (Chatrian, *Anecdotes ecclésiastiques du diocèse de Nancy*, t. V; Ms. du *Grand séminaire de Nancy*.)

2. Jusqu'à la fin de 1764, la famille royale avait gardé au château de Versailles les Pères qui possédaient sa confiance. (Cf. page 70, notes 5 et 6.) L'édit du 26 novembre les atteignit, et Louis XV n'osa plus les disputer au Parlement. La reine, néanmoins, put conserver deux Jésuites polonais, dont le P. Bieganski; elle avait réclamé, avec insistance, leur maintien comme nécessaire à la tranquillité de sa conscience. Mais ces religieux devaient être habillés comme de simples ecclésiastiques, soit en habit long, soit *en abbés*. Ils demeurèrent ainsi à la cour jusqu'à la mort de Marie Leszczynska.

3. Marie Leszczynska écrivait, à la fin de février ou au début de mars, à Hénault : « Savez-vous pourquoi on dit que le chancelier [Lamoignon, exilé depuis 1763] revient ? C'est pour faire M. Laverdy [le contrôleur général des finances] garde des sceaux. Je ne vous assure pas ma nouvelle, mais nous sommes dans un temps où l'on peut tout croire. » Ce bruit n'était pas fondé. (Cf. des Diguères, *op. cit.*, lettre 207.) Dans certains milieux on parlait même, contradictoirement, de la disgrâce de L'Averdy et du renvoi prochain de Choiseul. C'est à la chute du destructeur des Jésuites que Stanislas semble surtout faire allusion.

je vous félicite avec tous les vœux d'une parfaite joie, qui fait aujourd'hui celle de toute l'Église[1]. Dites-moi si les cérémonies de la semaine sainte ne vous ont pas beaucoup fatiguée. Je suis bien aise que vous allez profiter de la belle saison à Marly ; pour moi elle m'est partout égale où je ne vois point ma chère et unique Mareczka que j'embrasse tendrement.....

Le 7 d'avril 1765.

98.

Mon très cher Cœur, Je puis vous assurer que, sans avoir autre raison de me purger que le plaisir de vous obéir, je l'aurais déjà exécuté ; mais ce qui me retient c'est la crainte de déranger ce bon garçon Maciek[2] qui, en faisant son exact devoir, me fait mieux porter que jamais. Cependant je m'en vais tenir conseil avec Rõnnow et vous en manderai le résultat. Je ne trouve rien de si choquant que la démission du Parlement de Bretagne[3] ; c'est tout ce qu'on peut faire de

1. Cette lettre est du jour de Pâques.

2. Cf. page 87, note 2.

3. Depuis longtemps la lutte était aiguë entre les États, le Parlement de Bretagne, où dominait le procureur général La Chalotais, et l'autorité royale. La situation se compliquait d'une inimitié personnelle entre La Chalotais et le gouverneur, le duc d'Aiguillon. Le Parlement, après avoir enregistré l'édit bursal du 21 novembre 1763, relatif aux deux Vingtièmes et aux sols pour livres, avait défendu la perception de ces impôts. Les magistrats avaient été mandés à Versailles en mars 1765 ; ils y avaient eu deux audiences du roi. Mais, rentrée à Rennes, le 5 avril, cette Cour venait de prendre la résolution de se démettre de ses fonctions et de « ne les continuer que jusqu'à ce qu'il eût plu au roi d'envoyer d'autres juges ». Quand Stanislas écrivait, l'anxiété était grande, à Versailles, sur cette résolution. Enfin, le 20 mai, à la grande majorité, le Parlement démissionnera — Cf. sur cette affaire : L. de Carné, *Les États de Bretagne et l'administration de cette province jusqu'en 1789*. Paris, 1868, 2 vol. in-8° ; § VII, *Les États sous Louis XV et l'administration du duc d'Aiguillon*. — Marcel Marion, *La Bretagne et le Duc d'Aiguillon, 1753-1770*. Paris, 1898, in-8° ; pp. 203 et sq. — B. Pocquet, *Le duc d'Aiguillon et La Chalotais*. Paris, 1900, in-16.

plus insultant à un bon ministre que de demander son congé, sans autre raison que celle qu'on n'est pas content de le servir. Peut-être que ce procédé mettra le holà à toutes ses extravagances[1]. Je vous embrasse tendrement.....

Le 15 d'avril 1765.

99.

Mon très cher Cœur, Je voudrais vous faire sentir aussi vivement le plaisir que je ressens, c'est celui de vous obéir. Pour cette raison la médecine que j'ai avalée m'a paru un doux sirop. Je voudrais à tout moment avoir des occasions de vous rendre contente de moi, comme je suis persuadé que vous l'êtes d'avoir fait cette expédition héroïque. Je vous embrasse tendrement.....

Le 19 d'avril 1765.

100.

Mon très cher Cœur, Votre chère lettre est un beau bouquet pour ma fête, que j'ai planté au fond de mon cœur pour qu'il ne se fane jamais[2]. J'ai fait aujourd'hui parodie à Marly : je viens de dîner à Chanteheux[3]. La plus belle pièce de mon

1. Stanislas parle avec d'autant plus d'aigreur du Parlement de Rennes que les arrêts de cette Cour contre les Jésuites avaient renchéri sur les décisions de toutes les autres. La Chalotais y avait porté cette grande querelle à son terme extrême. Par 32 suffrages contre 29, les magistrats bretons avaient déclaré privés de toutes fonctions civiles et municipales les parents qui enverraient leurs enfants étudier chez les Jésuites à l'étranger; ces enfants, à leur retour, devaient se trouver dans la même exception.

2 On sait que la Saint-Stanislas tombe le 7 mai.

3. Stanislas avait fait construire, à Chanteheux, une fort belle habitation de plaisance, désignée sous le nom de *Salon*. Depuis le château de Lunéville, auquel elle faisait face du côté des Bosquets, on arrivait à cette résidence par une avenue d'une demi-lieue de long.

cabinet est Mme la princesse Christine qui me tient compagnie et qui en fait le plus bel agrément[1]. Il faut s'étourdir en jouissant du beau temps qu'il fait, pour ne pas songer à tout ce qui fait de la peine. Faites-en autant. Je vous embrasse tendrement.....

Le 9 de mai 1765.

101.

Mon très cher Cœur, Je suis bien aise que le miracle de Rome fait du bruit à Paris[2]. Il faut espérer que le bon Dieu se manifestera par de pareilles voies pour faire éclater sa justice et sa sainte volonté. Ce que vous dites par rapport à l'accommodement avec la Pologne est fort difficile, cependant fort à souhaiter en cas que quelque circonstance exige une bonne intelligence. Pour moi j'y aurais peut-être contribué si j'avais été employé[3]. Mais, Dieu merci, je suis très content

1. Durant cette année, la princesse Christine, qui avait obtenu, en janvier 1764, la coadjutorerie abbatiale de Remiremont, vint plusieurs fois, de sa résidence des Vosges, passer quelques jours auprès de Stanislas, soit à Lunéville, soit à Commercy.

2. Il s'agit de la guérison subite d'un novice, nommé Célestini, qu'on disait avoir été miraculeusement obtenue par l'intercession de saint Louis de Gonzague.

3. Poniatowski avait été élu à Wola, le 27 août précédent. Par une lettre du 15 septembre, parvenue à Lunéville au commencement d'octobre, le nouveau roi avait notifié son avènement à Stanislas qui n'eut, toutefois, la liberté de lui répondre qu'à la fin de la même année 1764. Louis XV se refusait en effet à reconnaître l'ancien favori de Catherine. L'autorisation n'avait été donnée à Stanislas, en ce qui le concernait personnellement, que pour éviter au vieillard un réel chagrin. Depuis, Poniatowski multipliait les avances auprès du Duc-roi : il lui demandait son intervention à Versailles. Dans une dernière lettre, du 27 avril, le successeur d'Auguste III avait dit à Leszczynski : « Personne, Sire, n'est plus à même que vous d'aplanir les difficultés qui peuvent avoir empêché jusqu'ici la cour de France de me reconnaître. Les apprenant

de n'avoir en tête rien de sérieux et de jouir de ma profonde tranquillité et n'être occupé que de ma chère et unique Marie que j'embrasse.....

Le 29 de mai 1765.

102 [1].

Mon très cher Cœur, Je suis charmé que vous soyez contente de la lettre du roi de Pologne ; effectivement j'ai raison d'en être enchanté. Je souhaite seulement qu'elle produise son effet selon mon projet, sur quoi j'attends que Hulin[2] m'en rende compte, après avoir parlé à M. le duc de Praslin[3].

---

par vous, je croirai apprendre en même temps les moyens de les lever. C'est à quoi j'ai lieu de croire que vous emploierez volontiers des soins qui deviendront une nouvelle preuve des sentiments que vous conservez pour votre patrie... » — Les trois lettres de Poniatowski, des 15 septembre 1764, 12 janvier et 27 avril 1765, ont été publiées par Proyart (*op. cit.*, II, pp. 118 et sq.). Les originaux, entièrement autographes, de la première et de la dernière, sont conservés à la *Bibliothèque de la Société d'archéologie lorraine* (carton *Jankowitz*). — Pour d'autres détails sur cette question, Cf. *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*, pp. 538 et sq.

1. Même observation que pour la lettre 63. — Cf. Raczinski, *op. cit.*, 254.

2. Le ministre de Stanislas en cour de France.

3. Il s'agit de la lettre de Poniatowski du 27 avril. Dès sa reception, Stanislas avait écrit à son agent à Paris : « ...Voici une lettre du roi de Pologne que je vous envoie en original, que je vous prie de communiquer à M. le duc de Praslin [ministre des Affaires étrangères] et, ensuite, la reprendre pour me la renvoyer. J'écris par la ci-jointe à ce ministre en me reportant dans ma lettre à tout ce qui consiste à lui faire entendre combien le roi de Pologne désire de renouer la bonne cointelligence avec la cour de France, et qu'il marque beaucoup de confiance en moi, dans l'espérance que j'y pourrai coopérer. Comme j'ignore les intentions du Roi mon gendre, vous prierez le ministre de me les faire connaître et de me dire, par la réponse de ma lettre, dans quel sens je pourrai faire la mienne au roi de Pologne... Enfin, je vous prie d'exposer votre

Quant à la brochure qu'on vous a envoyée, puisqu'elle mérite votre approbation, je voudrais en être l'auteur. On parie me reconnaître sous le nom que l'anonyme se donne d'ignorant, mais non de jeune homme[1]. Si je voulais entreprendre un

---

commission avec votre prudence ordinaire, de m'en faire rapport et surtout de prier M. le duc de Praslin de m'instruire dans quel sens je dois répondre au roi de Pologne... Lunéville, le 21 mai 1765. » (C'est évidemment par erreur que la copie de cette lettre, conservée aux *Archives nationales* [ά, 141, n° 17 *bis*, fol. 240], porte, au début et à la fin : « *mon cher Alliot.* » Il faut lire *Hulin*. — Raczyński [*op. cit.*, 252-253] a donné une traduction polonaise de cette pièce, mais sans relever la substitution de nom). — La lettre de Stanislas à Poniatowski, insérée dans Proyart (*op. cit.*, 122-123) sous la date du 21 mai 1765, n'est point la réponse à celle du 27 avril, mais à celle du 12 janvier précédent. Sa vraie date est en effet : *20* février. (*Archives nationales*, loc. cit.; Raczyński, *loc. cit.*)

1. Stanislas veut parler d'une de ses propres élucubrations : *Recueil de diverses matières*. Nancy, Leseure, in-8° de 88 pp. — Le secrétaire du prince, Solignac, avait adressé cet opuscule au président de l'Académie de Nancy, M. du Rouvrois, comme étant l'œuvre d'un jeune homme qui avait des talents et qui désirait faire partie de la Compagnie. L'Académie s'était assemblée, le 29 mai, pour examiner le travail. On ne fut pas longtemps sans reconnaître, dans le prétendu jeune homme, un roi de 88 ans. C'était là un des enfantillages dont Leszczynski était coutumier. Cf. *Journal de Durival*. — Druon, *Stanislas et la Société royale des sciences et belles-lettres*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1892, p. 75. — Naturellement, il fallut déclarer que le coup d'essai était un coup de maître. Un membre de l'Académie publia même, à cette occasion, les vers suivants :

Encore un coup, Messieurs, tout beau !
Ce qu'on nous donne pour esquisse
Me paraît un fort grand tableau ;
Ne tombons point dans le panneau :
Dans l'art, l'auteur n'est point novice.
Un apprenti, sur ce pied-là,
En saurait donc plus que les maîtres ?
. . . . . .
Songez-y donc, Messieurs, et comme
Nous craignons les mauvais plaisans,
Empêchons-les de dire aux gens :
« A l'école d'un tel jeune homme,
Qu'on mène ces pauvres enfans. »

(Cf. *Mercure de France*, juillet 1765, II, p. 57.)

ouvrage sur le sujet que j'aime, c'est-à-dire sur ma chère Marie, il y aurait de quoi remplir une bibliothèque. Je voudrais déjà savoir le bon effet de votre saignée et de votre médecine ; je le demande au Seigneur et que la santé de ma chère Mareczka soit égale à la tendresse avec laquelle je l'embrasse, de tout mon cœur et de toute mon âme à elle.

Le 3 de juin 1765.

103.

Mon très cher Cœur, Je suis charmé du bon effet de la médecine, ce qui me donne le goût pour en prendre quand j'en aurai besoin et me guérit de l'aversion que j'ai toujours eu de m'en servir. Le jeune homme doit être bien glorieux de votre approbation sur sa brochure, et il se croit n'être plus ignorant après un pareil suffrage et bien payé de son travail dès que la chère Mareczka l'aime. Je réponds pour lui qu'il en sera bien touché en obtenant un tel prix, plus précieux que toutes les académies auraient pu lui donner[1]. J'attends le dénouement de l'Assemblée du Clergé pour juger des conséquences[2]. Dieu veuille les plus salutaires. Je vous embrasse tendrement.....

Le 11 de juin 1765.

---

1. Cf. la lettre précédente.

2. Le Clergé de France s'était réuni, pour son assemblée quinquennale ordinaire, le 25 mai précédent. Il devait délibérer, entre autres questions pouvant intéresser Stanislas et sa fille, sur les entreprises des Parlements et émettre des vœux en faveur des Jésuites. Le rapport de la commission ne sera lu que le 17 juin, et les discussions sur les sujets précités commenceront le 18. Cf. *Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de France,* VIII, 2e partie, col. 1123 et sq.

104[1].

Mon très cher Cœur, J'ai cru que je n'entendrais plus parler de l'affaire de Pologne[2], mais vous l'avez remise sur le tapis avec une très grande prudence et très à propos[3], ce qui m'apprend la façon de penser du Roi sur cela et me donne la satisfaction de savoir qu'on aurait été plus content d'accommoder cette affaire par mon entremise que de la voir entamée par la cour de Vienne[4]. Vous avez encore agi très prudemment en touchant la chère Adélaïde de la façon dont vous vous y êtes prise, puisque sur cet article on peut juger de l'inconvénient qui décide d'en rester là. Ainsi n'en parlons plus. Je vous embrasse tendrement, ma chère et unique Mareczka. Votre père affectueux.

Le 17 de juin 1765.

105.

Mon très cher Cœur, Je répète dans la joie de mon cœur

---

1. Même observation que pour la lettre 63. — Cf. Raczyński, *op. cit.*, 255.

2. Cf. lettres 101 et 102.

3. En intervenant, Marie Leszczynska, sans doute, voulait non seulement calmer les préoccupations de son père, mais être agréable à Poniatowski qui, très habilement, favorisait la famille de la reine de France. C'est ainsi que, dans sa lettre du 12 janvier précédent (*j. cit.*), le nouveau roi avait dit à Stanislas : « Je vous prie, Sire, de remarquer et de faire remarquer à Sa Majesté la reine de France que, entre plusieurs concurrents pour le Palatinat de Mazovie vacant, j'ai choisi, de mon propre mouvement, M. Opalinski, afin de le consoler du refus qu'il a essuyé sous le règne passé, quoiqu'il fût alors appuyé des recommandations du Roi Très-Chrétien. »

4. Le ministre autrichien Kaunitz fut pour beaucoup dans la détente qui s'opéra, mais seulement au commencement de 1766, entre les cours de Versailles et de Varsovie. Cf. *Stanislas Leszczynski et le Troisième traité de Vienne*, pp. 539 et sq.

à vous dire que le jour de votre heureuse naissance est celui de ma renaissance auquel je recommence à vivre et à compter tous les moments de ma vie. J'en rends les grâces infinies à Dieu, indigne que je suis de les mériter. Au reste, les abbés polonais[1] m'ont rendu votre chère lettre. J'adore vos saintes intentions sur la dévotion au cœur de Jésus-Christ[2]. Elle se célèbre déjà dans notre diocèse comme vous l'avez souhaité[3], et avant qu'elle devienne générale je me réserve de vous en parler. En attendant, observons le secret selon les intentions du Saint-Père[4]. Quant à ce que vous me dites de M. de Choiseul, un pareil événement devait arriver comme un éclair, sans être précédé du bruit qui en court depuis si longtemps[5].

---

1. Comprenez : les Jésuites polonais. — Cf. page 90, note 2.

2. La reine avait chargé l'archevêque de Reims, président de l'Assemblée générale du Clergé, de faire part aux prélats de son désir de voir établir, dans tous les diocèses où ils ne l'étaient pas encore, la dévotion et l'office du Sacré-Cœur de Jésus. Le 17 juillet, l'archevêque déférera au désir de la souveraine et, le même jour, les évêques présents décideront à l'unanimité d'agir en conséquence dans leurs diocèses respectifs, « et d'inviter, par une lettre circulaire, les autres évêques du royaume d'en faire de même... ». — Cf. *Collection des procès-verbaux*, j. cit.

3. Par un mandement du 25 décembre 1763, l'évêque de Toul avait ordonné que l'office du Sacré-Cœur se ferait solennellement, à l'avenir, le deuxième dimanche après l'Épiphanie, dans toutes les églises de son diocèse. Stanislas lui en avait exprimé sa satisfaction par une lettre rendue publique. On trouvera le mandement et la lettre du prince (in-4° de 11 pp.) reproduits dans les *Instructions pratiques et prières pour honorer le Sacré-Cœur de Jésus ; imprimées par ordre de Mgr l'Ill... évêque*... Nancy, Leseure, 1765, in-8° de 196 pp. — V. aussi : *Officium Sacratissimi Cordis Domini Nostri Jesu-Christi, illustrissimi... Drouas de Boussey*... Nancy, Leseure, 1764, in-12 de 22 pp.

4. Ce secret paraît être l'avis particulier que le nonce avait donné à la reine sur de grandes difficultés venant de l'Espagne et qu'il faudrait lever avant de pouvoir instituer partout la fête du Sacré-Cœur.

5. Depuis quelques mois Choiseul était de plus en plus violemment attaqué (Cf. page 90, note 3), ainsi que Praslin et L'Averdy. Déjà on parlait de la chute imminente du ministre, lorsque Louis XV résolut de déclarer comme maîtresse Mme d'Esparbès. C'eût été certainement la

Sur le grand zèle du Clergé il n'y a plus de secret[1]. Pourvu qu'on ne leur ferme pas la bouche. Me voilà à la Malgrange pour huit jours[2] et à vous pour toute ma vie. Je vous embrasse tendrement.....

Le 27 de juin 1765.

106.

Mon très cher Cœur, Mon Alliot[3] est comblé de la grâce que vous lui annoncez d'avoir parlé à M. le contrôleur général[4]. Il vous en demande encore une, qui est de le recevoir

---

disgrâce. Pour la prévenir, Choiseul n'avait pas craint, non seulement de dissuader le roi, mais de ridiculiser, d'insulter presque, la future favorite. Dans une lettre du 8 juillet 1765 à Xavier de Saxe, le général de Fontenay raconte cette scène, qui s'est passée, dit-il, « il y a une dizaine de jours ». Le roi avait donc cédé ; mais en marquant une telle froideur, que le duc de Praslin venait de demander la permission de se retirer, annonçant la même intention de la part de son cousin. — Un mémoire, présenté à cette occasion, allait, toutefois, rendre à Choiseul la faveur royale et le faire revenir sur sa détermination : « Votre Majesté l'exige, ajoutera-t-il ; il viendra un temps où, après tous ces témoignages de bonté, elle m'exilera. » — Cf. *Mémoire de M. de Choiseul remis au roi en 1765*, publié par Ch. Giraud dans *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1848, p. 299. — Thévenot, *Correspondance inédite du prince François-Xavier de Saxe*. Paris, 1875, in-8° ; p. 188. — Cte Fleury, *Louis XV intime et les petites-maîtresses*. Paris, 1899, in-8° ; pp. 280 et sq.

1. Le 17 juin, la commission de juridiction de l'Assemblée du Clergé avait été d'avis de faire des remontrances sur les entreprises des Parlements contre les droits de l'Église, et de répandre une instruction pastorale « pour venger » ces droits.

2. Arrivé à la Malgrange le 25 au soir, Stanislas partit pour Commercy le 3 juillet, dans l'après-midi.

3. Cf. page 41, note 1.

4. Probablement en faveur d'un des deux derniers fils du conseiller aulique, Jean-Baptiste-Antoine ou Stanislas Alliot. L'un d'eux avait été nommé, à la fin de 1763, receveur général des Fermes à Nancy. — De L'Averdy était contrôleur général des finances depuis le mois de décembre de la même année 1763.

et ses très humbles remerciements à vos pieds. Le secret de l'Assemblée du Clergé fait espérer pour ce qu'ils gardent entre eux intérieurement ; pourvu qu'ils ne soient pas obligés de le garder extérieurement. Je suis sur des épines pour en savoir le dénouement[1]. Vous partez le mardi pour Compiègne et moi, s'il plaît à Dieu, pour Commercy[2]. Nous voilà rapprochés, ce qui augmente mon impatience pour nous trouver qu'à un pas l'un de l'autre. Je vous embrasse tendrement.....

Le 29 juin 1765.

107.

Mon très cher Cœur, Je répète encore que je continue dans mon chemin pour Versailles, partant d'ici, s'il plaît à Dieu, après-demain pour Commercy. Malheureusement je serai un peu longtemps en route. Ce que vous me dites de l'autel du Cœur de Jésus-Christ est exécuté[3]. J'ai à Nancy un couvent de religieuses du Saint-Sacrement où j'ai fondé douze pensionnaires qui font une continuelle adoration devant cet autel, et cette dévotion ne saurait être mieux célébrée que par ces anges comme sont ces filles[4]. Quant à l'autel de la cathédrale

---

1. Le 20 juin, l'Assemblée avait unanimement approuvé les propositions précitées ; mais rien n'avait encore transpiré de cette décision.

2. Cf. page 99, note 2.

3. Par les soins de la reine et du Dauphin, on disposait alors, à Versailles, la première chapelle en l'honneur du Sacré-Cœur. Marie Leszczynska avait demandé à son père qu'il y eût également, pour ce culte, des autels spéciaux en Lorraine. — Le 6 février précédent, la Congrégation des Rites avait enfin approuvé cette dévotion.

4. Sur ce couvent et la fondation du 14 juin 1751 en faveur de douze jeunes filles nobles, à laquelle fait allusion Stanislas, voir A. Benoît, *Les Dames du Saint-Sacrement à Nancy, 1669-1793,* dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1895. — Au reste, l'historien du monastère ne parle pas de cet autel du Sacré-Cœur. Il est à noter qu'après celui de Versailles, ce fut le premier érigé. Celui de la cathédrale de Toul, dont il est parlé ci-après, n'est ainsi que le troisième en date.

de Toul[1], l'évêque[2] s'en est chargé comme de raison. Ce qui est sûr, c'est que vous en avez tout le mérite, car votre sainte intention est généralement établie dans tout le diocèse. Quant à l'Assemblée du Clergé, il est sûr que tous les évêques pensent bien. Attendons quel en sera le dénouement et le succès. Je vous embrasse tendrement.....

Le 1[er] de juillet 1765[3].

108.

Mon très cher Cœur, Me voilà à Commercy et vous à Compiègne ; nous voilà rapprochés ; malgré encore cette distance je suis toujours en vous et vous présente en moi. Au reste quand saurons-nous donc les exploits du Clergé et qu'ils rendront public ce qu'ils ont formé en secret[4] ? Je vous supplie de faire réparation d'honneur à Commercy que vous croyez

---

1. Cet autel, dû à la générosité de la reine, de Stanislas et du Dauphin, fut érigé sous le vocable du Sacré-Cœur, à la place de celui de saint Gérard. On le voit encore aujourd'hui dans le transept de gauche. Le tableau qui s'y remarque est de Girardet. Il représentait jadis Jésus, la poitrine ouverte et montrant son cœur. Après la mort de M[gr] Drouas, un des derniers évêques de Toul, le chapitre fit dessiner les plis de la robe pour couvrir le cœur. La première disposition de ce tableau lui a été rendue. — La lettre de Stanislas nous permet de fixer la date de la transformation, pour la nouvelle dévotion, de l'antique chapelle Saint-Gérard, transformation que tous les historiens de la cathédrale étaient jusqu'ici d'accord à faire remonter à *1763*. (Cf. Morel, *Monographie ou notice historique et descriptive de la Cathédrale de Toul*. Toul, 1841, in-8°, pp. 35 et sq. — Bataille, *La Cathédrale de Toul*. Toul, 1855, in-8°, pp. 72 et sq. — Guillaume, *La Cathédrale de Toul*. Nancy, 1863, in-8°, pp. 65 et sq.) Cet autel ne fut, d'ailleurs, complètement terminé que longtemps après la mort des trois fondateurs. En 1774, on y travaillait encore.

2. Claude Drouas de Boussey, sacré le 12 mai 1754.

3. De la Malgrange.

4. Cf. page 100, note 1.

un endroit humide, car il ne l'est point du tout[1]. Je vous embrasse tendrement.....

Le 5 de juillet 1765.

109.

Mon très cher Cœur, Vous avez bien raison d'avoir à cœur celui de Jésus-Christ. J'avoue ma faute que j'ai cru de vous avoir obéi par l'autel que j'ai dressé aux filles du Saint-Sacrement ; mais cela va être réparé incessamment. J'attends au premier jour l'évêque pour y mettre la main[2]. Au reste, je viens de lire l'instruction pastorale de l'archevêque de Tours ; rien de si beau, de si vrai, de si édifiant[3]. Dieu donne qu'elle

---

1. Cf. lettre 88, note 2.

2. Cf. lettre 107. — Ce passage de la lettre de Stanislas est assez vague. Il est permis, toutefois, de présumer que, dans son zèle à servir les vues de sa fille et à propager la dévotion du Sacré-Cœur, le prince ne s'était pas assez inquiété de certaines formalités d'ordre liturgique, formalités d'autant plus importantes qu'il s'agissait d'un culte nouveau, ayant eu ses adversaires au sein même du chapitre de la cathédrale de Toul.

3. Il s'agit de l'*Instruction pastorale de Nosseigneurs les archevêque et évêques de la province ecclésiastique de Tours*, du 30 avril 1765. Ce mandement, signé par Rosset de Ceilhes de Fleury, archevêque de Tours, et par six de ses suffragants, venait d'être publié (in-4° de 23 pp.) avec les lettres d'adhésion de quatre autres suffragants, dont trois datées des 7 et 15 mai, et 5 juin 1765 ; la quatrième sans date. Les prélats y protestaient contre l'empiétement continuel des tribunaux séculiers sur les droits de la puissance spirituelle. Ils dénonçaient, notamment, les entreprises des magistrats sur l'*enseignement public de la religion*, l'*administration des sacrements*, les *objets les plus sacrés et les plus spirituels*. Dans cette dernière partie, l'*Instruction* déplorait l'anéantissement de la Société de Jésus. — Le 7 septembre, toutes chambres assemblées, le Parlement supprimera cette pièce « comme attentatoire à l'autorité souveraine du roi ».

soit autant profitable pour le maintien de la sainte religion. Je vous embrasse tendrement.....

Le 13 de juillet 1765[1].

110.

Mon très cher Cœur, Sur votre lettre d'aujourd'hui je n'ai qu'un mot à vous dire pour réponse, qui est de vous prier de me laisser venir selon mon ordinaire après la fête de septembre, en vous apercevant que ni froid ni chaud ne me font aucun mal, et que le plaisir de vous aller voir me garantira de tous les frimas[2]. Je ne songe qu'à cet heureux moment, en vous embrassant.....

Le 21 de juillet 1765[3].

111.

Mon très cher Cœur, Je manque d'expression pour vous assurer de toute ma reconnaissance et combien je suis pénétré de tout ce que vous me dites sur ma santé dont votre bonté me la fera conserver tant que je pourrai avec l'aide de Dieu. Je vous ai déjà dit que j'ai été fort tenté d'accepter votre projet[4] et de jouir ici de vous plus à mon aise; mais comme le

1. De Commercy.

2. La reine avait reçu de mauvaises nouvelles de la santé de son père. Bien que ne paraissant nullement affecté de son état, Stanislas s'affaiblissait d'une façon qui inquiétait son entourage. — « Mon jeune frère m'écrit de Commercy : Le roi de Pologne ne souffre d'aucune indisposition extraordinaire, cependant il est fort affaissé depuis trois jours et ne marche qu'avec une extrême difficulté. On voudrait qu'il fût à Lunéville. On pense même à le déterminer à abandonner le projet du voyage de Versailles. » (*Journal de Durival*, du 22 juillet.)

3. De Commercy.

4. Marie Leszczynska proposait à son père de venir le voir à Commercy.

voyage, au lieu de me fatiguer me fera au contraire du bien, je vous prie de me permettre que je le fasse à mon ordinaire. Je sais que le Clergé est très bien intentionné; pourvu qu'on lui permette d'en faire usage[1]. Je vous embrasse tendrement.....

Le ... de juillet 1765[2].

112.

Mon très cher Cœur, Toutes vos chères lettres pleines de bonté et, en même temps, d'inquiétude sur ma santé, me font faire une réflexion que je fais le malheur de votre vie qui surpasse le bonheur que je peux vous causer. Jugez par là si je puis être tranquille, à moins que vous ne le soyez sur ma santé que je vous jure d'être, par la grâce de Dieu, dans l'état que vous la souhaitez[3]. Aussi jouissons de notre commun bonheur. Je vous rends grâce de votre souvenir chez vos chères Carmélites. Je m'en vais faire la parodie chez mes Capucins[4]. Je vous embrasse tendrement.....

Le 1er d'août 1765[5].

---

1. Cf. page 99, note 1.

2. De Commercy. — Le quantième a été omis par Stanislas.

3. Un mieux sensible s'était produit, en effet, dans l'état de Stanislas. Toute inquiétude était dissipée. Durival consigne dans son *Journal*, en date du 31 juillet: « On m'écrit de Commercy: La santé du roi se soutient et, à l'affaissement près des jambes et des reins, on peut dire qu'elle est aussi bonne qu'elle fut jamais. La Reine insiste pour la suppression du voyage de Versailles, mais le prince n'y veut pas entendre. » Et, le 3 août: « On m'écrit de Commercy, le 2, que le roi continue à jouir d'une bonne santé et qu'il sera difficile de le dissuader du voyage de Versailles. »

4. Une maison de Capucins avait été fondée à Commercy en 1704. Stanislas aimait beaucoup cet ordre. En 1742, il avait fait également construire près de son château de la Malgrange, pour trois de ces religieux, un petit monastère où il se retirait parfois. Dans l'entourage du prince, on appelait ce minuscule couvent: *la Capucinière*.

5. De Commercy.

113.

Mon très cher Cœur, Vous êtes en vérité bien bonne de me remercier de la permission que je vous donne de venir me voir[1]. C'est moi qui vous en dois tous les remerciements, grâce à ma prétendue incommodité qui me procure ce bonheur. Vous êtes bien prévenante de prendre vos précautions pour l'année qui vient. J'espère par la grâce de Dieu de n'y point manquer; même pour une visite que vous me rendez cette année, il sera de mon devoir de vous en rendre deux. Au reste, je ne vous parle point d'affaires. Je le réserve au temps que nous serons ensemble. Je vous embrasse tendrement.....

Le 13 d'août 1765[2].

114.

Mon très cher Cœur, Vous étalez toute votre joie d'être à la veille de me voir. Je vous prie de céder à la mienne et de lui donner la préférence, car rien ne la peut surpasser. Enfin, c'est donc le lundi que j'aurai le bonheur de vous posséder[3]. J'admire votre circonspection dans la petite suite pour ne me point ruiner. J'espère que le bon Dieu y pourvoira. Je voudrais être tout à fait tranquille sur l'incommodité du cher Dauphin[4] et que tout mon cœur ne se livre qu'au plaisir dont

---

1. « Un courrier arrive à Commercy, portant la nouvelle que la reine de France partira de Compiègne le 17, pour venir en Lorraine voir le roi son père. » (*Journal de Durival,* du 7 août.)

2. De Commercy.

3. Partie de Compiègne le 17 août, la reine de France arriva, en effet, à Commercy le lundi 19, au soir.

4. Depuis plus de deux ans, un mal caché minait le Dauphin, lorsqu'au mois de juillet, durant les manœuvres de Compiègne, le prince se surmena. Au retour d'une promenade qu'il fit ensuite, par un temps

il est pénétré. Je m'en vais aujourd'hui, les bras étendus[1], à mon petit pèlerinage et j'en reviens, avec la grâce de Dieu, demain[2] pour vous embrasser.....

Le 15 d'août 1765[3].

115.

Mon très cher Cœur, Votre courrier me rend votre chère lettre; par tout ce que vous me dites, il me paraît de voir sortir les paroles de votre petite bouche et s'imprimer au fond de mon cœur qui, comme il est vous est ouvert, lisez-y pour réponse tout ce que je pourrais vous dire pour exprimer la joie de vous avoir possédée et le désespoir de vous avoir quittée[4]. Je reçois, depuis votre départ, une lettre du cher Dauphin ou plutôt un billet doux[5]. Je joins ici ma réponse en vous priant

---

humide, il gagna un gros rhume qui porta une atteinte mortelle à sa poitrine affaiblie. Au moment où Stanislas écrit, le Dauphin gardait la chambre, à Compiègne; il se soignait énergiquement afin d'être, ou tout au moins de paraître guéri pour le retour prochain à Versailles.

1. Allusion à une coutume des Polonais qui, pour mieux marquer leur ferveur, restent immobiles, les bras en croix, devant le tabernacle. Stanislas et sa fille y étaient demeurés fidèles. — Cf. lettre 36.

2. Lisez *après-demain*. — On ne put dissuader Stanislas de faire son voyage ordinaire à Bonsecours, à l'occasion de l'Assomption. Le prince arriva à la Malgrange le 14, vers cinq heures et demie du soir; il était de retour le 16.

3. Lisez : *De Commercy, le 14 août au matin*. — Stanislas a fait dans cette lettre une confusion de dates. Il pourrait déjà paraître étrange que le prince n'ait quitté Commercy que dans la journée même de la fête pour laquelle il se rendait à Bonsecours. Mais le *Journal de Durival*, très précis à cette occasion, ne laisse aucun doute sur l'erreur commise par le vieillard.

4. Marie Leszczynska avait quitté son père le 10 septembre.

5. Stanislas ayant demandé, en plaisantant, à son petit-fils, un emploi dans son régiment, avait reçu la lettre suivante : « Monsieur mon Frère et très cher Grand-Père, C'est avec bien de la satisfaction que je vous accorde une sous-lieutenance réformée, en attendant qu'il en

de la remettre par vos menottes et d'y ajouter tout ce que mon cœur ressent pour lui. Notre saint patron, saint Jean Népomucène, aura son autel comme vous me l'ordonnez[1], et tout ce que vous m'avez recommandé sera exécuté; mais surtout que je ne cesserai de vous tendrement aimer qu'en cessant de vivre. Je vous embrasse.....

Le 11 de septembre 1765[2].

116.

Mon très cher Cœur, Vous voilà donc au milieu de votre chère famille[3]. Je vous prie de supprimer pour ce moment

---

vaque une en pied. Le régiment est en garnison à Thionville. Je vous prierais, ce qui ne vous détournera pas beaucoup, de me l'amener ici, l'année prochaine, afin que je vous y reçoive vous-même. Mais savez-vous bien avec toute votre bonne humeur que je ne prétends point du tout plaisanter, et que le regret de ne pouvoir partager avec la Reine le plaisir de vous embrasser, ne me donne nulle envie de rire. Non, je ne puis exprimer à Votre Majesté toute la vivacité de mon regret; et tout ce qui me console, c'est la certitude où je suis du bon état de votre santé; la mienne est tout à fait rétablie. Je suis sans fièvre depuis trois jours et j'ai été purgé ce matin pour la dernière fois. Il ne me manque qu'un peu de forces qui seront bientôt recouvrées. Je vous renouvelle encore mes regrets, qui partent de la plus tendre amitié, avec laquelle je serai toute ma vie, de Votre Majesté, le très respectueux petit-fils, Louis. » — Cf. Proyart, *Vie du Dauphin, père de Louis XVI*, pp. 178 et sq.; Id., *Histoire de Stanislas premier*, j. cit., p. 186.

1. Cf. page 17, note 1. — Nous n'avons pu découvrir dans quel sanctuaire Stanislas, sur la prière de sa fille, érigea cet autel. Peut-être la mort du prince, arrivée quelques mois plus tard, ne lui permit-elle pas de réaliser ce projet. — C'est déjà à la sollicitation de Marie Leszczynska qu'en juillet 1758, le roi de Pologne avait fait placer, dans la chapelle des Carmes déchaussés de Lunéville, un bel autel dédié à saint Jean Népomucène; une messe basse devait y être dite chaque lundi. (Chatrian, *ms. cit.* — *Recueil des fondations*..... pp. 169-170.)

2. De Commercy.

3. La reine était arrivée à Versailles ce même jour, 13 septembre, à six heures du soir.

la douleur de notre triste séparation, pour que rien ne trouble votre joie entre les bras de cette chère compagnie. Pour moi je quitte actuellement mon Commercy[1] qui m'est devenu insupportable depuis que je ne vous y trouve point. Mais vous m'êtes toujours et partout présente dans ma pensée et au fond de mon cœur où vous êtes gravée. Je vous embrasse tendrement.....

Le 13 de septembre 1765.

117.

Mon très cher Cœur, Tout ce qui me reste encore à désirer sur la santé du cher Dauphin, c'est de le savoir quitte de sa toux et de le voir reprendre son embonpoint naturel à son tempérament[2]. Quant à vos ordonnances, je continue à les observer régulièrement; celle qui m'intéresse le plus est que je vous aime rudement, car je suis persuadé que vous me l'ordonnez et j'y obéis avec le suprême plaisir de ma vie. Sur ce que vous me dites d'être fâchée de m'avoir vu[3], ayant manqué par là le moment présent qui ne vous donne pas le plaisir de me voir, faites donc réflexion que le présent est passager et que le passé nous rappelle un doux souvenir de bonheur

1. Ou Stanislas s'est mal exprimé, en laissant croire qu'il est encore sur le point de partir de Commercy, ou bien le prince, par erreur, avance d'un jour la date de sa lettre. Nous savons, en effet, par le *Journal de Durival*, fort explicite sur les circonstances de ce voyage, que le roi de Pologne arriva à la Malgrange dès le *12*, à cinq heures de l'après-midi. Il y séjourna jusqu'au 15. Nous avons, de plus, l'emploi de son temps dans la journée du 13.

2. Il est intéressant de comparer désormais, sur les différentes phases de la maladie qui allait emporter le Dauphin, les lettres de Stanislas avec celles que sa fille écrivait à Hénault (Des Diguères, *op. cit.*, lettres 215 et sq.), ainsi qu'avec le journal de la Dauphine, publié en partie par Proyart (*Vie du Dauphin..*, pp. 307 et sq.).

3. C'est après le séjour de la cour à Compiègne que Stanislas se rendait d'habitude auprès de sa fille.

que l'avenir nous fait espérer, qui est Compiègne, mon grand point de vue. Je vous embrasse tendrement...

Le 19 de septembre 1765.

118.

Mon très cher Cœur, Je baise tous les caractères de votre chère lettre qui me confirme la continuation du meilleur état de la santé du très cher Dauphin. Je suis sûr, avec beaucoup de confiance, que vous ne le perdez point de vue un moment pour veiller à son exact régime et que vous le portez à l'observer. Au reste, je ne sais ce qui s'ensuivra de l'arrêt du Conseil du Roi sur l'affaire du Clergé ; mais, selon moi, j'en suis content, le Roi ne pouvant que soutenir ce qui est prononcé de sa part en faveur du Clergé[1] ; à cela patience et espérance. Vous êtes, dites-vous, charmée d'avoir été à Commercy, et moi languissant de douleur que vous n'y êtes plus. Pour grand remède, Compiègne fait ma ressource et adoucit mes amertumes de ne pas être avec vous[2]. Je vous embrasse...

Le 21 de septembre 1765.

---

1. Le 8 septembre, l'Assemblée générale du Clergé s'était rendue à Versailles et avait été reçue par le roi. L'archevêque de Toulouse avait présenté à Louis XV le « cahier des supplications » sur les nouvelles entreprises du Parlement de Paris qui, le 4, avait supprimé la publication des *Actes de l'Assemblée du Clergé sur la religion*. Le roi répondit le lendemain par écrit : « J'assemblerai très incessamment mon Conseil sur des sujets aussi importants : vous connaissez mon zèle pour soutenir les intérêts de la religion et vous ne devez pas douter de ma justice. » Le 15, il avait adressé à l'archevêque de Reims cette seconde lettre : « Vous direz, de ma part, à l'Assemblée du Clergé..., que j'ai cassé les arrêts de mon Parlement des 4 et 5 de ce mois ; mon intention, au surplus, est d'aller à la source du mal... Je suis définitivement résolu de prendre un parti capable de faire régner la paix et la tranquillité, et de calmer les alarmes du Clergé..... » Cf. *Collection des procès-verbaux*... j. cit., VIII, 2e partie, col. 1371 et sq.

2. La cour était alors à Versailles ; Stanislas veut dire qu'il se con-

119.

Mon très cher Cœur, Mille grâces encore de ce que vous me dites sur le jour de ma naissance. J'aurais bien plus à vous dire sur le vôtre qui fait le bonheur de ma vie. Au reste, il n'y a rien à dire sur les affaires du temps[1]; attendons la Saint-Martin[2] pour en bien augurer. Grâces infinies au Seigneur pour la continuation du bon état du chérissime Dauphin. Je crois que vos saintes prières lui sont plus salutaires que le lait d'ânesse[3]. Je vous embrasse tendrement.....

Le 25 d'octobre 1765.

120.

Mon très cher Cœur, Je suis hors de moi-même sur ce que vous m'apprenez du cher Dauphin; ce petit accident retarde beaucoup son parfait rétablissement et prolonge nos inquiétudes dans lesquelles je suis jusqu'au premier ordinaire, et, en l'attendant, je souffre par l'impatience de ne me pouvoir

---

sole de la séparation en songeant à son prochain voyage. Cf. page 108, note 3.

1. Une lettre du roi, du 24 septembre, à l'Assemblée générale du Clergé avait porté suspension des séances pour le 2 octobre et leur prorogation au 2 mai 1766.

2. On sait que le Parlement vaquait du 7 septembre au 12 novembre, lendemain de la Saint-Martin.

3. Allusion à cette lettre — la dernière — que le Dauphin avait écrite, de Fontainebleau, à son grand-père, en date du 16 octobre: « La Reine veut que je vous donne moi-même des nouvelles de ma santé, à laquelle vous voulez bien vous intéresser. Elle est de beaucoup meilleure; ma toux est diminuée, quoiqu'elle subsiste encore; mes forces sont augmentées sensiblement depuis que je suis ici, et mon sommeil, quoique interrompu, est très bon. Le lait d'ânesse me fait fort bien et commence même à m'engraisser... » Cf. Proyart, *Vie du Dauphin*..., pp. 179-180.

rassurer que par la confiance de la grâce du Seigneur. Au reste, les affaires du temps présent, j'espère, se déclareront selon que nous les désirons; mais, avant tout, remettez mon esprit sur la chère santé du Dauphin. Je vous embrasse tendrement.....

Le 27 d'octobre 1765.

121.

Mon très cher Cœur, Votre chère lettre d'aujourd'hui me rassure sur le progrès que fait la convalescence du cher Dauphin. Dieu en soit loué! Rien de si prudent que le cautère qu'on lui a appliqué; j'aime beaucoup les remèdes qui ne peuvent faire aucun mal et peuvent produire beaucoup de bien. Enfin, chaque jour nous fortifiera dans l'espérance de son parfait rétablissement[1]. Sur la lettre de cette dame que vous m'envoyez, le P. Bieganski vous rendra compte sur celui que lui en rend Alliot[2]. Sur mon sommeil prétendu interrompu, je vous assure que, malgré celui de l'après-dîner, celui de la nuit n'est point du tout interrompu, à quelque pituite près dont je me débarrasse avec succès. Pour ce qui est de la médecine, je la prendrai quand Rönnow me la fera avaler. Enfin, sur le plus intéressant, que vous m'aimez rudement, je ne cesse à vous en faire le paroli[3]. Je vous embrasse tendrement.....

Le 3 de novembre 1765.

122.

Mon très cher Cœur, Enfin, par la grâce de Dieu, je m'at-

1. Durival écrit dans son *Journal*, en date du 4 novembre, d'après une lettre adressée de Lunéville à Nancy : « Les nouvelles de la santé de M. le Dauphin sont un peu meilleures. »

2. Nous n'avons pu trouver l'explication de ce passage.

3. Cf. page 10, note 3.

tends par la suite de vos chères nouvelles que vous changerez le mot de *mieux* en *très bien*, sur la santé du très cher Dauphin. Votre chère lettre d'aujourd'hui me le fait bien espérer et à pouvoir juger de la maladie qu'elle était de conséquence, et de la grâce de la Providence de l'avoir surmontée. Ce qui s'est passé à Aix est un canevas pour tous les Parlements; on sait à ce qu'on peut s'attendre[1]. Le grand point à prévoir c'est ce que le Roi dira là-dessus. Il n'est pas possible de ne pas croire que l'affaire ne mérite pas qu'elle ne se passe avec beaucoup d'éclat et d'autorité, et que les Parlements ne feront que donner des armes contre eux-mêmes[2]. Patience et confiance. Je vous embrasse tendrement.....

Le 11 de novembre 1765.

123.

Mon très cher Cœur, Vous devez être fâchée de la prolongation du séjour de Fontainebleau, mais ce mal est supportable au prix de la santé du cher Dauphin que Dieu conserve[3]. J'espère que nous apprendrons par le premier ordinaire le résultat sur l'affaire de Bretagne qui, je crois, est telle que nous désirons sur ce que vous m'apprenez; enfin, il faut es-

---

1. Sur ces incidents, voir Cabasse, *Histoire du Parlement de Provence*. Paris, 1826, 3 vol. in-8°. — Giraud, *Du Parlement et du barreau dans l'ancienne Provence*. Aix, 1842, in-8°.

2. Depuis la fin de 1764, les Parlements, se croyant les maîtres, montraient de plus en plus d'arrogance. Après le Parlement de Rennes, celui de Pau avait démissionné.

3. Marie Leszczynska n'aimait pas Fontainebleau (Cf. lettres 2 et 127). « J'ai encore trois jours francs à rester ici », écrivait-elle de cette résidence à Hénault, « cela me paraît trois ans. » Et encore : « J'ai des vapeurs à Fontainebleau. Fontainebleau est affreux ! » — La cour y était depuis le 4 octobre, le Dauphin ayant désiré que ce voyage eût lieu comme de coutume. La gravité de l'état du prince s'opposait au retour à Versailles.

pérer que cela ne peut pas être autrement[1]. Vous avez été trop occupée pour vous souvenir du pauvre Tressan[2]. Lorsque vous serez plus tranquille, vous reprendrez la bonté de lui continuer votre protection. Je vous embrasse tendrement.....

Le 13 de novembre 1765.

124.

Mon très cher Cœur, J'éprouve bien que vous faites toute ma consolation, car pendant que les nouvelles de tous côtés me mettaient aux abois, vos chères lettres m'ont soutenu ; celle

1. L'agitation était toujours grande en Bretagne (Cf. page 91, note 3). La Chalotais était accusé d'être l'auteur de lettres anonymes adressées au roi. Le 18 juillet, la Tournelle criminelle avait été saisie. L'affaire traînait, lorsque, après bien des débats sur le parti à prendre, Louis XV s'était décidé. Au reçu d'un des courriers suivants, Stanislas put être satisfait. Le 11 novembre à une heure du matin, en effet, La Chalotais, son fils et trois conseillers avaient été arrêtés à Rennes et enfermés dans une forteresse, comme instigateurs des troubles de la province. Une commission de douze maîtres des requêtes allait être aussitôt chargée d'instruire leur procès.

2. Louis-Élisabeth de La Vergne de Tressan, né au Mans, le 5 octobre 1705 ; mort à Paris, le 31 octobre 1783. Littérateur, physicien et soldat, Tressan avait obtenu, en 1744, le grade de maréchal de camp et s'était distingué à Fontenoy. Lieutenant-général en 1748, il avait reçu l'année suivante, par la protection du maréchal de Belle-Isle, gouverneur des Trois-Évêchés, le commandement du Toulois. De ce moment, il tint une grande place à la cour de Stanislas. Le prince l'avait attaché à sa personne, en 1751, en le nommant son grand-maréchal des logis. Mais, en 1764, après la paix, Tressan s'était vu priver de son traitement de lieutenant-général. Réduit à un revenu trop modique pour soutenir son rang et les fonctions de gouverneur de Bitche auxquelles il avait été appelé en 1760, il vivait, au moment où Stanislas écrit, retiré à Nancy, attendant en vain quelque faveur ou une compensation pécuniaire.

Pour comprendre les termes dans lesquels le roi de Pologne parle de son ami à la reine de France, il faut se rappeler que Tressan, qui connaissait Stanislas et sa fille depuis 1725 — époque où il avait accompagné le duc d'Orléans à Strasbourg, à l'occasion du mariage royal —

d'aujourd'hui calme toutes mes inquiétudes[1]. Après cela, jugez comme je vous aime rudement. Je rends grâces infinies à votre Dame de Bon-Secours ; mais je vous prie que cela ne déroge à la mienne où on a bien prié Dieu[2]. Je vous dirai que, dans l'état de ma joie, j'étais tenté d'aller jouir en personne de cette grande satisfaction ; mais j'ai surmonté cette tentation, étant assuré que vous m'auriez bien grondé d'avoir fait ce voyage dans une saison si rude. Enfin, après cette grâce de Dieu si visible de la conservation de notre cher Dauphin, nous devons être assurés que le Ciel nous protégera en toute occasion. Je vous embrasse tendrement.....

Le 21 de novembre 1765.

125.

Mon très cher Cœur, Je conviens que votre chère lettre d'aujourd'hui ne m'alarme point ; mais elle m'inquiète au delà de toute expression[3], espérant de poste en poste de voir ce

---

avait été reçu dans l'intimité de Marie Leszczynska. La sage souveraine se serait même montrée presque coquette avec lui. — Cf. Druon, *Le Comte de Tressan,* dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1889.

1. Le 16, on avait appris, à Nancy et à Lunéville, que trois jours plus tôt le Dauphin avait reçu les derniers sacrements. Le 20, Durival écrit : « Les nouvelles de la poste sur M. le Dauphin sont à peu près comme les précédentes. » — Le 25 : « Les nouvelles arrivées par la poste d'aujourd'hui en donnent d'assez satisfaisantes de M. le Dauphin des 21 et 22. »

2. Sur la demande du roi de Pologne, l'évêque de Toul avait fait commencer, le 20, dans toutes les églises de Nancy, les prières des quarante heures, pour la santé du Dauphin. On les disait également à Lunéville, le 21 ; et nous savons par Durival que ce jour même Stanislas y assista. — Le 26, une lettre circulaire du prélat prescrivit ces prières dans tout le diocèse. — Durant la maladie de son fils, la reine alla prier plusieurs fois la vierge de Bon-Secours, notamment le 14 décembre.

3. Le 2 décembre, un douloureux accident était survenu. Comme le remarque un prêtre qui approcha alors le Dauphin, il n'y avait plus une partie de son corps qui ne fut éprouvée par quelque souffrance.

qui puisse calmer toutes mes inquiétudes, malgré les raisons de la terrible saison qui ne sauront que retarder les progrès de la parfaite guérison de notre chérissime Dauphin. Au reste, Dieu merci, les affaires présentes sont en bon train, à pouvoir espérer de très bons succès[1]. Vous saurez pour nouvelles de ce pays-ci que mon Rönnow a déployé toute son autorité pour m'empêcher à faire mon pèlerinage[2]; je m'y suis soumis à cause de la forte gelée qu'il a fait et parce que ma Malgrange est bien froide en cette saison[3]. Je suis persuadé de votre approbation. Je vous embrasse.....

Le 7 décembre 1765.

126.

Mon cher Cœur, Je suis persuadé que c'est la saison qui empêche, par sa rudesse, un mieux plus notable sur l'état du chérissime Dauphin, et qu'il faut se contenter que le mal n'empire point. Cette lenteur est insupportable, qu'on ne saurait vaincre qu'avec la patience, en méritant le secours plus prompt du Seigneur. Quant à moi, je me veux du bien de n'avoir pas été en pèlerinage cette fois-ci. Il est vrai que j'avais un rhume que le grand froid aurait pu faire empirer; au contraire, ne sortant pas de ma chambre chaude, ce rhume me fait grand bien en me dégageant de quantité de pituite, et d'ailleurs j'ai gagné par là à ne vous pas inquiéter. J'attends des nouvelles de la réception des parlementaires parisiens[4]; on doit présumer qu'elle sera telle qu'elle doit être.

Le 9 de décembre 1765.

---

1. Louis XV semblait recouvrer quelque fermeté et se disait résolu à tenir tête aux Parlements.

2. Pour la fête de la Conception.

3. Cf. page 74, note 1.

4. Comprenez : de l'audience accordée aux membres du Parlement de Paris. Cette Cour, se déclarant solidaire de la cause bretonne, présentait au roi les plus vives remontrances.

127.

Mon très cher Cœur, Le cher Dauphin a fait un grand progrès dans sa santé, puisque vous l'avez trouvé moins maigre. J'espère que le lait d'ânesse dissipera le reste de la toux et que l'embonpoint naturel reviendra, et qu'enfin nous n'aurons que des sujets à rendre grâce au Seigneur[1]. Je trouve que vous faites tort à Fontainebleau en le trouvant si triste[2]; pour moi je pense que partout où est ma chère Marie c'est un paradis et là où on ne la voit, que c'est un désert, comme j'en fais une douloureuse expérience. La raison en est parce que je vous aime rudement en vous embrassant tendrement.....

Le 11 décembre 1765.

128.

Mon très cher Cœur, Je m'aperçois d'avoir été égaré de toute la présence d'esprit par notre commun malheur[3], ne me souvenant pas d'être au premier jour de l'année pour vous la souhaiter bonne et à moi en vous tout le bonheur de ma vie. C'est ce que je fais aujourd'hui, en offrant à Dieu la fin de la cruelle année passée et en lui demandant le commencement de la nouvelle : pour vous telle que vous le méritez et pour moi tel que je le désire en votre parfaite santé et tranquillité, et continuation de vos bontés pour votre papa qui vous embrasse.....

Le 1er de janvier 1766.

---

1. Le 19, le chevalier de Boufflers, arrivant de Fontainebleau en Lorraine, apportera de fort mauvaises nouvelles de la santé du Dauphin. Le bulletin du 16, arrivé le 20, ne laissera plus aucune espérance.

2. Cf. page 112, note 3.

3. Le Dauphin était mort le 20 décembre, à huit heures du matin. La triste nouvelle n'était parvenue à Stanislas que le 23. Sur le coup cruel que cet événement porta au vieillard, voir notre travail : *Les Derniers moments du roi Stanislas*, pp. 9 et sq.

129.

Mon très cher Cœur, Je reçois dans ce moment votre chère lettre, et par conséquent je jouis de la douceur qu'elle répand dans tout mon sang qu'elle fait circuler, me remettant dans toute ma tranquillité naturelle, dérangée par notre funeste événement. Je suis fâché qu'il n'y ait aucune affaire sur le tapis; je voudrais qu'il y en eût pour dissiper, autant que cela se peut, les tristes pensées. Je ne sais ce qu'il vous faut pour vous garantir du froid insupportable[1], pour moi je me grille toute la journée au coin de mon feu. Je vous embrasse tendrement.....

Le 11 de janvier 1766.

130.

Mon très cher Cœur, Il me vient en pensée en vous écrivant celle-ci, pourquoi, dans un aussi grand mal que j'ai essuyé de notre commun malheur, je n'ai pas couru au grand remède, je veux dire pourquoi je n'ai pas couru auprès de vous, sans vous consulter parce que vous me l'auriez défendu à cause du grand froid qui ne m'aurait pas fait tant de mal que les premiers moments auxquels je n'aurais pas résisté sans le secours du Seigneur; et si j'avais pris le parti de vous joindre, nous aurions plus aisément étouffé notre commune douleur. Du moins j'y aurais réussi en partie, ma chère Marie étant mon remède universel et mon tout, comme je suis à elle en l'embrassant.....

Le 17 de janvier 1766.

---

1. D'après Durival, ce même 11 janvier il y avait à Nancy, vers huit heures du matin, 8° 1/2 Réaumur de froid. La veille, le thermomètre était descendu au-dessous de 10°.

131 [1].

Moja najserdeczniejsza Kochaneczko [2], Me trouvant aux pieds de la sainte Vierge, je suis à l'abri de tout le mauvais temps. Je quitte le séjour d'icy demain en très bonne santé [3]. Le cardinal Choiseul a fait aujourd'huy son funèbre office à la Primatiale, avec tout l'éclat possible, au contentement de tout le monde. Je voudrais que vous ayez la bonté de me marquer dans votre lettre un mot (?) sur ce sujet, car il le mérite [4].

---

1. Même observation que pour la lettre 63. — Cf. Raczyński, *op. cit.*, pp. 255-256.

2. Cf. lettre 1, note 2.

3. Stanislas était arrivé à la Malgrange, le 1er février; le 2, il fit ses dévotions à Bonsecours; le 4, dans l'après-midi, il repartit pour Lunéville. — Pour plus de détails, voir ***Les Derniers moments du roi Stanislas***, pp. 14 et sq.

4. Il s'agit du service funèbre solennel pour le Dauphin, qui avait été célébré à Nancy dans la matinée. Pendant l'office, Stanislas était resté à la Malgrange; seul, son fauteuil avait été placé dans l'église. Tout ne se fit pas aussi bien que la lettre du prince le donne à entendre. D'après les registres secrets de la Chambre des comptes et la correspondance de M. de Lucé avec Choiseul-Praslin, nous avons raconté dans les ***Derniers moments du roi*** (pp. 15 et sq.) le regrettable incident qui se produisit. Un manuscrit de Durival — acquis depuis par la Bibliothèque de Nancy — nous permet de compléter le récit de cette triste et double querelle. Voici, en effet, ce que consigne, dans son ***Journal***, le lieutenant général de police : « La cérémonie d'aujourd'hui ne s'est pas passée aussi tranquillement qu'on aurait pu le croire. Le service pour M. le Dauphin devait commencer à 10 heures précises. Un détachement du régiment du roi était au portail, les Gardes du corps de S. M. Pol. dans l'Église Primatiale. Le Bailliage, la Maîtrise des eaux et forêts, l'Hôtel de Ville et la Justice consulaire étaient déjà placés; la Chambre des comptes est venue peu après prendre place dans le chœur, et on n'attendait plus que la Cour souveraine. Mais il s'était élevé une difficulté. M. le cardinal de Choiseul officiant a prétendu que le P. Coster, jésuite, qui devait prononcer l'oraison funèbre, lui adresserait la parole, sinon qu'il monterait à l'autel et continuerait. La Cour voulait que ce fût à elle que l'orateur s'adressât, sinon il serait décrété. Cela a retardé jus-

Vous craignez qu'on ne se relâche de la rigueur qu'on avait commencé d'agir. Tant pis si on recule après de si belles avances[1]. Que le Seigneur y mette le bon ordre. Tout ce qui est humain ne fait rien espérer de bon. Tout ce qui est du très bon, *jest ze cie serdecznie kocham i sciskam*[2], de tout mon cœur et de toute mon âme à vous.

Le 3 de février 1766[3].

---

qu'à dix heures et demie. Enfin, la Cour souveraine s'est présentée à la porte principale. Les Gardes du corps ont refusé de laisser passer la maréchaussée qui escortait la Cour, et la Cour n'a voulu entrer qu'avec la maréchaussée. Elle s'est retirée ; les stalles qui lui étaient préparées sont restées vides. »

Nous avions avancé qu'on n'avait rien pu cacher à Leszczynski ; que probablement le prince savait tout lorsqu'il écrivit à sa fille ; qu'il essayait simplement de lui déguiser la vérité ; que, tout au moins, il n'ignorait plus rien quand, le soir, il expédia son billet — l'ordinaire partant le lendemain mardi, à l'aube. L'affirmation d'un témoin vient à l'appui de cette hypothèse. Durival continue, en effet, en date du 4 : « S. M. est repartie pour Lunéville après son dîner. Elle a *hier* querellé M. le premier président de la Cour et n'a pas voulu voir les deux conseillers qui l'accompagnaient. Elle m'a dit qu'elle savait bon gré aux autres corps de s'être trouvés à la cérémonie. » — En demandant à la reine « de lui marquer un mot » au sujet du service funèbre, Stanislas voulait sans doute savoir si le chagrin d'un récit trop exact avait été épargné à la pauvre mère.

1. Cf. pages 113 et 115, notes 1. — Malgré le peu de confiance de la reine sur la fermeté du roi, Louis XV parut vouloir prouver, en effet, que la perte de son fils n'affaiblirait pas la puissance souveraine. Irrité de l'opposition du Parlement à l'institution du tribunal spécial chargé de juger La Chalotais, le roi répondra avec éclat « aux remontrances incessantes des cours de justice et aux hardis exposés de principes qu'elles étalent à l'envi depuis quelques années ». Le 3 mars, il ira au Parlement tenir un lit de justice. C'est la fameuse séance dite « de la flagellation ».

2. Traduisez : *c'est que je vous aime tendrement et vous embrasse...*

3. Cette lettre est la dernière qu'ait tracée Stanislas. Le 5 février, entre six et sept heures du matin, le prince, négligé de ses serviteurs, s'étant trop approché de sa cheminée, mettait le feu à sa robe de

chambre et, cherchant à étouffer les flammes, tombait dans le foyer. Quelque espoir que l'entourage du monarque voulût conserver et entretint au dehors, il fut bientôt visible que le royal vieillard, secouru trop tardivement, ne se rétablirait plus. La situation empira de jour en jour; le 23, Stanislas succombait à ses multiples brûlures. Nous avons démontré, dans *Les Derniers moments du roi* (j. cit.), qu'après son accident, Leszczynski dut se contenter de faire écrire à sa fille. C'est en ce sens qu'il faut modifier le passage des *Anecdotes relatives à Marie Leszczynska* où Mme Campan (Barrière, X, 406) parle du suprême adieu du roi de Pologne à la reine de France.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS PROPRES CITÉS DANS LA CORRESPONDANCE

Les chiffres indiquent le numéro des lettres.

A

Adélaïde (Madame), fille de Louis XV, 1, 60, 61, 62, 63, 66, 67, 68, 69, 104.

Aix (Ville et Parlement d'), 122.

Alliot (François-Antoine), conseiller aulique, intendant et commissaire général de la maison de Stanislas, 29, 106, 121.

Alliot (Charles-Joseph-Balthasar), exempt des Gardes du corps, fils du précédent, 29.

Alliot (J.-B.-Antoine *ou* Stanislas), receveur général des Fermes à Nancy, frère du précédent, 106.

Anglais, *voir* Angleterre.

Angleterre (L'), 20, 29, 30, 44, 45, 48, 49.

Angleterre (Flotte d'), 18.

Antin (La duchesse d'), dame du palais, 24.

Archevêque (L') de Paris, *voir* Beaumont.

Archevêque (L') de Tours, *voir* Fleury (Rosset de).

Artois (Le comte d'), depuis Charles X, 19, 20.

Auguste III, électeur de Saxe, roi de Pologne, 40.

Autriche (L'), 43, 75.

Autrichiens, *voir* Autriche.

Averdy (De L'), contrôleur général des finances, 96 (note 3), 105 (note 5), 106.

B

Barèges (Eaux de), 57.

Bauffremont-Listenois (Le chevalier de), *voir* Listenois.

Beaumont du Repaire (De), archevêque de Paris, 17 (note 3, p. 28), 47, 84.

Beauvau-Craon (Mme de), princesse de Craon, *voir* Craon.

Beauvau-Craon (Le prince Charles-Just de), fils de la précédente, 20, 22, 83.

Belle-Isle (Le maréchal comte de), 9, 29, 48, 55.

Bentiny (La comtesse de), née d'Oldenbourg, 34.

Berchény (Le maréchal comte de), 4 (note 2, p. 13), 80, 90.
Berchény (La maréchale de), femme du précédent, 90.
Berry (Le duc de), depuis Louis XVI, 10.
Bertin, contrôleur général des finances, 73.
Bieganski ou Biegenski (Le P.), jésuite polonais, confesseur de Marie Leszczynska, 8 (note 2), 23, 35, 56, 69, 121.
Bon-Secours (Sanctuaire et vierge de N.-D. de), à Nancy, 1, 16, 25, 36, 37, 40, 67, 84, 114, 124, 125, 131.
Bon-Secours (Vierge de N.-D. de), à Versailles, 1, 16, 124.
Bourgogne (Le duc de), petit-fils de Louis XV, 57.
Breslau (Ville de), 24.
Bretagne (Parlement de), 98.
Bretagne (Troubles de), 123.
Broglie (Victor-François, duc de), maréchal de France, 43, 55.
Broglie (La marquise de), parente de Stanislas, 44.

C

Canada (Le), 20.
Capucins (Religieux et couvent des), à Commercy, 112.
Carmélites (Religieuses et couvent des), à Compiègne, 14, 15, 30, 78, 112.
Chanteheux (Château de), près Lunéville, 100.
Charles X, *voir* Artois (Le comte d').
Chartres (N.-D. de), 10 (note 3, p. 19).
Chevreuse (Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Luynes et de), lieutenant général, 31.
Choiseul (Le duc de), ministre de la guerre et de la marine, etc., 96 (note 3), 105.
Choiseul-Praslin (Le duc de), cousin du précédent, ministre des Affaires étrangères, 102, 105 (note 5).
Choiseul-Beaupré (Antoine-Clérادius de), archevêque de Besançon, cardinal, primat de Lorraine, 13, 131.
Choiseul-Beaupré (Claude-Antoine de), frère du précédent, évêque de Châlons, 71 (note 5), 79 (note 1).
Christine de Saxe (Marie-Anne-), fille d'Auguste III, coadjutrice, puis abbesse de Remiremont, 61, 62, 63, 65, 66, 100.
Clément XIII (Le pape), 84, 105.
Clergé (Assemblées du), 66, 103, 105, 106, 107, 108, 111, 118.
Clermont (Louis de Bourbon-Condé, comte de), 26.
Commercy (Ville et château de), 6, 30, 48, 49, 88, 106, 107, 108, 116, 117, 118; *voir* Capucins.
Compiègne (Ville et château de), 9, 11, 14, 30, 78, 106, 108, 118; *voir* Carmélites.
Conseil du Roi (Le), 118.
Contrôleur général des finances (Le), *voir* Bertin, Averdy (de L').
Cour souveraine de Lorraine, 28.
Courtanvaux (Le marquis de), *voir* Estrées (d').
Craon (La princesse douairière de Beauvau-), née Anne-Marguerite, comtesse de Ligniville, 83.
Cumberland (Le duc de), troisième fils du roi George II, 16.

D

Danemark (Le roi de), *voir* Frédéric V.
Danzig (Ville de), 40.
Daun (Le maréchal), généralissime des troupes impériales, 33.
Dauphin (Le), fils de Louis XV, *voir* Louis.
Dauphine (La), *voir* Marie-Josèphe.
Dohna, général prussien, 51.
Douai (Parlement de), 72.
Drouas (Mgr), évêque de Toul, 107, 109.

E

Einville (Château d'), près Lunéville, 44.
Espagne (Flotte d'), 44.
Estrées (Louis-Charles-César Le Tellier, marquis de Courtanvaux, comte, puis duc et maréchal d'), 13, 14, 15.
Évêque de Soissons (L'), *voir* Fitz-James.
Évêque de Toul (L'), *voir* Drouas.
Évêque de Verdun (L'), *voir* Nicolai.
Évêques de France (Les), 18, 107.

F

Ferdinand (Don), *voir* Infant (l') don Ferdinand.
Fitz-James (François, duc de), évêque de Soissons, 89.
Fleury (André-Hercule, duc de), gouverneur de Lorraine et Barrois, 20.
Fleury (Rosset de), archevêque de Tours, 109.
Fléville (Le marquis de), *voir* Beauvau (le prince de).
Fontainebleau (Ville et château de), 1, 123, 127.
François (Saint) d'Assise, 20.
Frédéric II, roi de Prusse, 16, 17, 18, 40.
Frédéric V, roi de Danemark, 24, 34.

G

Gazette de Hollande (La), 44.
Gesvres (Le duc de), gouverneur de Paris, 17.
Griffon, chien de Stanislas, 16, 25, 54, 58, 90.

H

Hanoviens (Les), 24.
Hastenbeck (Bataille d'), 13, 15 (note 1, p. 25).
Hennebeg (La comtesse d'), *voir* Christine de Saxe.
Hubert (La Saint-), *voir* Saint-Hubert.
Hulin, ministre de Stanislas en cour de France, 102.

I

Infant (L') don Philippe, duc de Parme et de Plaisance, gendre de Marie Leszczynska, 33.
Infant (L'), don Ferdinand, fils du précédent, 27, 33.

J

Jean Népomucène (Saint), 9, 115.
Jésuites (Les), 41, 60, 63, 64, 65, 67, 75, 92.
Jésuites de Lorraine, 61, 68, 75.

Jésuites de Pologne, 92, 105.
Jésuites de Portugal, 41.
Juifs polonais convertis, 43.

L

Lassone (De), premier médecin de Marie Leszczynska, 81.
Leroy (Le P.), curé de Lunéville, 92.
Listenois (Le chevalier de Baufremont-), premier gentilhomme de la chambre de Stanislas, 19 et 22.
Lorraine (La), 20, 68, 75, 82.
Lorraine (Parlement de), *voir* Cour souveraine.
Louis (Saint), 20.
Louis XV, 11, 19, 22, 45, 57, 66, 76, 104, 118, 122.
Louis XVI, *voir* Berry (duc de).
Louis XVIII, *voir* Provence (comte de).
Louis, dauphin, fils de Louis XV, 10, 16, 22, 114, 115, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127.
Lunéville (Ville, château et cour de), 11, 32, 37, 39, 61, 62.
Lunéville (Le curé de), *voir* Leroy.
Luskina (Le P.), jésuite polonais, confesseur de Stanislas, 96.
Luynes (Le duc de), 35.
Luynes (La duchesse de), femme du précédent, 9, 35.
Luzancy (Château de), propriété du maréchal de Berchény, 4, 54.
Lyon (Ville de), 50.

M

Macier, garçon de garde-robe de Stanislas, 91, 98.
Malgrange (Château de la), près de Nancy, 10 (notes 2 et 5), 11, 32, 47, 48, 67, 79, 81, 105, 125.
Marie-Josèphe de Saxe, dauphine de France, 10, 16, 19, 29, 35, 61.
Marly (Château de), 97, 100.
Menoux (Le P. de), jésuite, 64.
Ministres (Les) de Louis XV, 96.
Missions (Séminaire royal des) et jésuites missionnaires de Nancy, 61, 68.
Moscovites (Les), 27, 51.
Munster (Prise de), 51.

N

Najac (J.-B. de), contrôleur ordinaire de la maison de la Reine, 57, 58, 70.
Nancy (Ville de), 1, 107.
Nancy (Parlement de), *voir* Cour souveraine.
Nancy (Primatiale de), 131.
Nicolaï (Aimard-Chrétien de), évêque de Verdun, 60.

O

Ossolinski (François-Maximilien, duc d'Ossolin-), grand-maître de la cour de Lunéville, 10.

P

Pape (Le), *voir* Clément XIII.
Paris (Ville de), 4, 42, 47, 56, 101.
Paris (Parlement de), 61, 63, 68, 72, 126.
Parlements (Les) de France, 61, 63, 122; *voir* Aix, Bretagne, Douai, Rouen (Parlements de), Cour souveraine de Lorraine.

Philippe (Don), *voir* Infant (L') don Philippe.
Pierre III, empereur de Russie, 65.
Plombières (Ville et bains de), 47, 61, 62, 64, 65, 66, 68.
Pologne (La), 27, 40, 43, 65, 82, 92, 101, 102, 104.
Pologne (Le roi de), *voir* Auguste III, Poniatowski.
Polonais, *voir* Pologne.
Poniatowski (Stanislas-Auguste), roi de Pologne, 102.
Port-Mahon (Ville et fort de), 9.
Powerscourt (Lord), riche anglais, 2.
Praslin (Choiseul, duc de), *voir* Choiseul-Praslin.
Provence (Le comte de), depuis Louis XVIII, 84.
Prusse (Le roi de), *voir* Frédéric II.
Prussiens (Les), 27.

R

Radominski (Le P.), jésuite polonais, confesseur de Marie Leszczynska, 8.
Recueil sur diverses matières, écrit de Stanislas, 102, 103.
Rhin (Le), 29.
Richelieu (Le duc de), maréchal de France, 14, 16, 24, 25.
Richesses de l'État ou *Discours des richesses de l'État*, écrit financier, 77.
Rönnow (Casten), premier médecin de Stanislas, 55, 81, 91, 98, 121, 125.
Roi (Le), *voir* Louis XV.
Rohan (Louis-Constantin, prince de), évêque de Strasbourg, 68.
Rome (Miracle de), 101.
Rothbach, village d'Alsace, 12.
Rouen (Ville et Parlement de), 41.

S

Sacré-Cœur (Culte du), 105, 107, 109.
Saint-George (Fort), Canada, 20.
Saint-Hubert (La), 23, 35.
Saint-Malo (Ville et port de), 30.
Saint-Martin (La), 119.
Saint-Père (Le), *voir* Clément XIII.
Saint-Sacrement (Religieuses et couvent des Dames du), à Nancy, 107, 109.
Saints..., *voir* aux noms.
Saray, maison de campagne de l'évêque de Châlons, 71.
Saussade, chef du café de la Reine, 49, 68, 70.
Saverne (Ville de), 68.
Saxe (Maison de), *voir* Christine, Marie-Josèphe, Xavier de Saxe.
Schweidnitz (Prise de), en Silésie, 24.
Silésie (La), 24, 25.
Soissons (L'évêque de), *voir* Fitz-James.
Sophie (Madame), fille de Louis XV, 16.
Soubise (Charles de Rohan, prince de), lieutenant général, 17, 18.
Stanislas-Auguste, roi de Pologne, *voir* Poniatowski.
Starhemberg (Le comte George de), ambassadeur d'Autriche en France, 45.
Strasbourg (Ville de), 68, 69.
Suster (J.-B.), un des premiers valets de chambre de Stanislas, 17.

T

Talmont (La princesse Marie-Anne-Louise de), née comtesse Jablonowska, 4, 89.

TAVANNES (Le cardinal de Saulx-), grand-aumônier de France, 16, 17.
THIBAULT (Fr.-Timothée), lieutenant-général de police de Nancy, puis procureur général de la Chambre des comptes, 7, 20.
TOUL (Cathédrale de), 107.
TOUL (L'évêque de), *voir* Drouas.
TOURS (L'archevêque de), *voir* Fleury (Rosset de).
TRESSAN (Le comte de), gouverneur de Bitche, grand-maréchal des logis de Stanislas, 123.
TSAR (Le), *voir* Pierre III.

U

UBERMANOWITZ (Le P.), jésuite polonais, confesseur de Stanislas, 56.

V

VERDUN (L'évêque de), *voir* Nicolaï.
VERSAILLES (Ville, château et cour de), 2, 9, 14, 17, 44, 50, 58, 60, 96, 107.
VICTOIRE (Madame), fille de Louis XV, 60, 61, 62, 63, 66, 67, 68, 69, 72, 75, 76.
VIENNE (Cour de), 104.

W

WIET-GIRARD (Anne-Catherine de), *voir* Berchény (la maréchale de).

X

XAVIER DE SAXE (Le prince), *dit* le comte de Lusace, fils d'Auguste III, 29, 30.

SOUVENIRS ARTISTIQUES

VICTOR DE BOUILLÉ

PAR

M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE

Une revue sérieuse du mouvement artistique d'une contrée serait incomplète si elle se bornait à l'étude des grandes figures qui dominent la foule comme les arbres altiers s'élevant dans une forêt au-dessus des essences plus humbles. A côté des maîtres, il faut réserver une place aux élèves dont les efforts, réunis en faisceau, ont contribué à la renommée de leur pays. Je voudrais acquitter un tribut de justice envers les serviteurs de l'art lorrain qui se sont signalés à des degrés divers au cours de ce siècle, et je commence aujourd'hui l'exécution de mon projet en consacrant quelques pages à un peintre modeste qui mérite tout au moins un petit médaillon dans la galerie où je désire réunir les portraits d'une partie de nos artistes.

C'est à mes premiers souvenirs de jeunesse qu'il me faut remonter pour évoquer la figure de Victor de Bouillé,

à laquelle je laisserai le vague de pastel pâli qui rendra mieux qu'un dessin serré la physionomie d'une existence indécise, incomplète, ébauchée, si je puis me servir de ce terme technique, telle que le fut la sienne.

Il y a cinquante ans, le développement de l'art à Nancy était loin d'avoir l'ampleur qu'il a prise depuis. La Société des Amis des arts, où il se concentrait, ne comprenait guère que 200 membres, et ses expositions, aujourd'hui annuelles grâce à l'activité du zélé et regretté président qu'elle vient de perdre, M. Em. Adam, étaient irrégulières et restreintes. Le salon de 1851, le 11e de la série, ne comptait que 138 ouvrages envoyés par 44 exposants, et ce chiffre se réduisait à 122 œuvres pour 38 artistes au 12e salon, en 1853. D'autre part, sept années s'écoulèrent avant l'installation, en 1860, de la 13e exposition, où figurèrent 67 exposants et 223 numéros. Comme comparaison, je rappellerai qu'en novembre dernier, 326 exposants adressèrent, au salon de Nancy, 731 œuvres. Le nombre des sociétaires, actuellement de près de 900, a suivi cette progression.

Puisque je remue ces cendres du passé, j'ouvre une parenthèse qu'il ne me sera que trop permis de qualifier de mélancolique pour constater, en parcourant les catalogues des expositions de 1851, de 1853 et de 1860, que la mort a cruellement éclairci les rangs des artistes lorrains qui y ont pris part. Elle nous a enlevé Bailly, L. Benoît, V. de Bouillé, Ch. Bour, Casse, Cathelineau, Charpentier, Châtelain, Collignon, Cras, Daulnoy, A. Dubois, Émeraux, Em. Faivre, Faivre-Duffer, Feyen-Perrin, Géniole, Gérard, Gomien, Grandjean, Guérard, Mlle Haillecourt, Hussenot, Klein, Lalaisse, Lapaix, Le Borne, Loyeux, Majorelle père,

Marquis, L. et Aug. Menessier, Morey, Mlle Paigné, Palianti, Paulus, P. et R. Pierre, Préfontaine, C. Rauch, Mme Rouchier-Iaser, Roger de Scitivaux de Greische, Sellier, Em. Thiéry, Thorelle, Valério, Mlle Voïart et certainement beaucoup d'autres. Je m'en voudrais d'augmenter inconsidérément cette nomenclature nécrologique en y comprenant plusieurs noms sur lesquels je n'ai pas de données, mais, à ma connaissance, je ne vois plus que MM. Eug. Feyen, A. de Montjoye, F. Pène, Pierson de Brabois, Anatole de Scitivaux de Greische et moi de survivants dans les listes de ces trois expositions. Six sur une centaine, en moins de quarante ans! La seule conclusion que je veuille tirer de cette revue funèbre est le droit que me donne l'ancienneté de mes débuts artistiques de parler de quelques-uns de mes compatriotes.

L'enseignement de l'art à Nancy n'était pas non plus très développé au commencement du second Empire. Quelques professeurs, Casse, Dedôme, Le Borne, Paul et René Pierre, Préfontaine, Thorelle, se le partageaient, et l'atelier où fréquentaient le plus grand nombre d'élèves était celui du conservateur du Musée et du directeur de l'École municipale de dessin, Louis Le Borne, digne et excellent maître auquel j'ai rendu un court hommage dans ma biographie de Sellier, souriant, malicieux, lettré délicat, musicien raffiné, vraie figure du XVIIIe siècle par les goûts et les habitudes. L'atelier public qui servait à la fois aux élèves de la municipalité et à son cours privé de jeunes gens se trouvait à l'Hôtel de ville, dans l'angle de la place Stanislas et de la rue des Dominicains, attenant au Musée, auquel on accédait par le même escalier. Son atelier particulier, où il donnait des leçons aux jeunes

filles, et son appartement, englobés depuis dans les frises de la salle des fêtes, étaient au-dessus; à côté, demeurait son adjoint, Louis Alnot, qui devint habile restaurateur de tableaux, après avoir été le coopérateur culinaire de son oncle le célèbre Christophe Alnot, ancien conservateur de notre Musée, dont l'hôtel Stanislas, situé rue Saint-Julien, a été le rendez-vous de tous les gourmets de sa génération. Toute cette aile de l'Hôtel de ville était une ruche de travailleurs, parfumée par cette pénétrante odeur de peinture si grisante pour les adeptes de l'art.

A mon entrée dans l'atelier Le Borne, en novembre 1857, je remarquai, au milieu d'une douzaine d'élèves dont plusieurs sont restés de parfaits amis pour moi, un petit homme qui, le chapeau sur la tête, debout, dessinait sur un grand carton appuyé à son flanc un des plâtres rangés tout autour de la salle : une étroite redingote à pans trop courts, comme celle d'un ouvrier le dimanche, enserrait son corps chétif; ses jambes flottaient dans un pantalon dont les cassures attestaient de longs services, et son chapeau haut de forme, d'un noir usé, vrai cylindre posé sur des bords exigus, était campé crânement sur l'oreille. De son visage je ne fus frappé que par deux yeux petits, clignotants, mais vivaces sous l'arcade des sourcils, et par une moustache blanche taillée au ciseau, suivant la coupe qu'affectionnait la corporation des cordonniers de l'époque. Le reste me parut quelconque, inconsistant, banal comme les vêtements du personnage.

Mes nouveaux camarades m'apprirent bientôt que ce compagnon de leurs travaux, hôte immuable de l'atelier

depuis sa création, s'appelait le comte Victor de Bouillé, qu'on lui avait donné le surnom de Coco, et qu'il approchait de 68 ans, étant né à Nancy le 12 avril 1790.

Nous fîmes promptement connaissance, autant qu'on le pouvait avec ce vieillard craintif, qui parlait le moins possible et ne pensait guère plus. Son chapeau, qu'il n'ôtait que par les chaleurs des jours caniculaires, étant tombé par mégarde, je remarquai qu'il recouvrait un crâne sur lequel Gall aurait constaté l'absence de beaucoup de protubérances intellectuelles. Bouillé ne lisait jamais, et paraissait insoucieux de toutes les branches des connaissances humaines, hormis l'art. Une de ses manies, dont on s'amusait dans son entourage, était une peur extraordinaire, extravagante, de la maladie et de la mort : jamais il ne donnait la main à personne, pour éviter tout danger de contagion ; le passage d'un enterrement dans une rue le faisait fuir dans une direction opposée, et pour l'éloigner on n'avait qu'à simuler la plus légère indisposition. En historien fidèle, je dois ajouter que son péché mignon — je le mets au singulier, bien que la chronique lui en prêtât un autre — était la passion de la pâtisserie, et que presque tout son menu argent de poche s'en allait en tartelettes et en petits fours chez les spécialistes de la ville, déjà nombreux et renommés alors. La physionomie de Bouillé ne serait pas complète si je ne mentionnais un vaste manteau de drap de couleur incertaine, à la conspirateur, dont il se revêtait pendant l'hiver en en rejetant fièrement sur l'épaule un pan qui lui cachait la moitié du visage. Tel Sparafucile traitant avec Rigoletto, dans le mystère nocturne d'un carrefour, l'assassinat du duc de Mantoue. Cet accoutrement de traître de mélodrame est

la seule concession au romantisme que se soit permise ce vieillard placide.

Fils de Claude-Charles-Victor comte de Bouillé et de Jeanne-Félicité de Monginot de Noncourt, Jacques-Marie-Joseph-Henry-Jules-Victor de Bouillé était resté orphelin de bonne heure ; en raison de son insuffisance à se diriger dans la vie, il fut pourvu d'un tuteur, qui était alors M. de Lallement de Liocourt, notaire, son petit-cousin, décédé il y a deux ans. M. de Liocourt l'avait placé en pension dans la famille Peultier, qui tenait, dans la rue des Dominicains, à côté du pâtissier Lebègue, vanté par Edmond About dans *Les Mariages de province,* un magasin d'articles de dessin et de peinture où la plupart des artistes s'approvisionnaient. Après le repas du soir, Bouillé se retirait dans une petite chambre au n° 15 de la rue Saint-Pierre, aujourd'hui rue de Guise.

Originaire de l'Anjou, la famille de Bouillé était d'épée : une de ses branches vint s'établir en Lorraine dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle. En 1776, un chevalier de Bouillé était lieutenant-colonel du Régiment provincial de Nancy ; en 1789, un comte de Bouillé fut député aux États généraux par la noblesse du bailliage royal de la même ville ; un des membres de cette grande famille fut le lieutenant-général envoyé par Louis XVI à Nancy pour pacifier les troubles qui occasionnèrent la sanglante journée du 31 août 1790.

Le père de Victor de Bouillé avait passé lui-même un certain temps à l'armée avant de rentrer à Nancy, où il se fixa et où il se fit remarquer par ses excentricités. Poète, artiste et collectionneur, c'est lui qui initia son fils aux premiers éléments du dessin ; plus tard, il lui fit

donner des leçons de peinture par Joseph Laurent, le premier conservateur de notre Musée, et le plaça à Paris dans l'atelier de Cartellier pour y apprendre le modelage.

La précocité artistique de Bouillé fut véritablement exceptionnelle : il suffit, pour s'en rendre compte, de parcourir les nombreux dessins qu'il exécuta pendant les vingt-cinq premières années de sa vie, et qui sont réunis au Musée lorrain et dans plusieurs collections particulières de Nancy. La main admiratrice de son père les a soigneusement annotés et datés. L'un d'eux, représentant un chien poursuivant une poule sous l'excitation d'un enfant, porte la mention : « fait par Victor, à l'âge de 8 ans, après souper ». D'autres indiquent les âges de 11, 12 et 15 ans, et ont été exécutés soit à Nancy, soit à Paris, où le jeune artiste fit deux séjours, le premier en 1805, l'autre en 1813 et 1814. Ces dessins, généralement à la plume d'oie sur papier vergé, avec quelques rehauts d'aquarelle sur certains, dénotent chez leur auteur l'influence du retour à l'art grec imposé à la France par le despotique David, lorsqu'il peignait non le *Sacre de Napoléon*, le *Portrait de M^me^ Récamier*, et tant d'autres chefs-d'œuvre, mais le *Serment des Horaces*, *Brutus défendant son fils*, la *Colère d'Achille*, *Mars désarmé par Vénus et les Grâces*, le David qui traitait de ridicule la peinture de son parent Boucher. Tous représentent des figures de l'antiquité, dieux et déesses, héros casqués, chevaux aux encolures parthénonéennes, amazones, toute la lyre mythologique que l'aimable avocat Demoustier décrivait dans les trois volumes mi-prose et vers de ses *Lettres à Émilie*. Si monotone que soit à re-

garder à la longue cette série d'essais où une musculature énorme décèle la méconnaissance de la vraie anatomie et un goût de faux héroïsme, elle n'en est pas moins fort intéressante et pleine de promesses. Mais, pour une cause qu'en l'absence de tout renseignement on en est réduit à supposer et qui ne peut être attribuée qu'à une maladie dont l'influence s'exerça sur les facultés de ce jeune homme si heureusement doué, Bouillé ne persévéra pas dans cette voie du grand art ; à partir de 25 ou 30 ans il abandonna la trompette épique pour jouer de petits airs bourgeois sur un modeste pipeau, sans se laisser influencer par la fièvre de transformation artistique qui transporta tous les ateliers à l'apparition du *Massacre de Scio*.

Rentré à Nancy, pour ne plus le quitter, Bouillé éparpilla ses efforts en petits travaux, représentation des scènes familières qu'il avait sous les yeux, copies d'après les tableaux du Musée, lithographies de monuments et de statues, figurines en terre cuite, études de fruits, de fleurs et d'insectes. Sous tous ces rapports, sa production est considérable ; mais, bien qu'un talent indiscutable s'y fasse jour, pas un morceau capital ne vient y affirmer l'artiste de valeur que ses premiers essais semblaient faire espérer. Toute imagination, tout souffle inventif en sont à jamais exclus. Toutefois, ce terre-à-terre de la vie courante a une qualité maîtresse qui sauvera Bouillé de l'oubli noir dans lequel tant d'artistes sont ensevelis, un accent de vérité et de naïve observation dont la signification est plus pénétrante que celle d'œuvres plus importantes, mais qui ne sont que des imitations et des reflets. Le verre minuscule dans lequel buvait l'artiste était

bien à lui, et dans les copies même d'une cinquantaine de tableaux du Musée, qu'il choisissait de préférence parmi les écoles italienne et flamande, on retrouve toujours une note personnelle qui les marque plus ou moins heureusement, plutôt moins que plus, à ses tendances et à sa manière.

Dès l'introduction en France du procédé de lithographie trouvé par Senefelder, plusieurs ateliers d'imprimerie de Nancy s'empressèrent de se munir du matériel qui devait jouer un rôle si important dans leur industrie. Bouillé fut un des premiers artistes qui leur apportèrent leur collaboration : il dessina sur la pierre, chez Labouré, chez Vicaire et François, chez Nicolas Digout et chez Christophe, plus de cent planches, les unes de sa composition, les autres d'après des monuments, des tableaux, des statues et des tapisseries. Sa première lithographie, éditée par Labouré en 1826, nous montre une marchande de radis, la *Mère Duranton*, vendant ses produits au marché à côté de deux jeunes filles ; cette œuvre vraiment charmante fut tirée en noir et en couleurs. Dans cet ordre de travaux, on peut citer de lui, comme œuvres originales, une *Jeune femme*, une *Sainte Vierge*, *Saint Pierre consolant Pie VII*, la *Croix de mission à Nancy, en 1825*, le *Portrait de M^me^ d'Hausen*, en bonnet et en douillette, et, dans les intréprétations, le *Médaillon de Porcelets, évêque de Toul*, celui *de René II et de Philippe de Gueldre*, un *Fragment de cheminée d'après Ligier Richier*, des *Vitraux dans l'église d'Ormes*, la *Statue du duc Antoine* d'après Jiorné Viard, des *Bas-reliefs de la porte de la Craffe*, des *Fragments de peinture à fresque* attribués à Léonard de Vinci dans l'an-

cienne église Saint-Epvre, une *Vierge* d'après le Pérugin, une *Sainte Catherine* d'après Raphaël, la *Toilette de Vénus* d'après le Titien, et plusieurs sujets d'après Aubry, Horace Vernet, Léopold Robert et Guérard. Quelques-unes de ces planches parurent dans la publication éphémère appelée *Galerie lorraine*.

Toutes ces œuvres se recommandent par une incontestable souplesse de crayon : quelques-unes, comme une tête d'après un enfant du groupe du *Laocoon*, constituent de véritables types de ces hachures méritoires que tous nous avons cherché à copier dans notre jeunesse sur les très sages modèles de Julien.

Les leçons que Victor de Bouillé avait reçues de Cartellier n'ont point été perdues, et le goût du modelage ne l'a jamais quitté. On le rencontrait souvent rapportant, de la poterie de la rue des Fabriques, des fardeaux de terre glaise, que son ingéniosité transformait en figurines, en animaux, en copies de statues ou de bas-reliefs, et qui, ramenée dans les fours de l'usine, s'y revêtait de cette chaude couleur de brique chère aux sculpteurs. Ces travaux, vendus à des marchands et à des amateurs, sont bien dispersés aujourd'hui, mais je suis certain que leur réunion, si elle était possible, étonnerait par le caractère nerveux et personnel qui s'y révèle.

Bouillé, épris de tous les procédés de l'art, fit aussi quelques essais d'eau-forte, mais son œuvre importante, celle qui justifie cette courte étude biographique et le maintien de sa mémoire, est la série de dessins, d'aquarelles et de peintures à l'huile qu'il jetait à tous les vents en vrai prodigue, monuments, cavaliers, arbres, rochers, statues, insectes, coquillages, oiseaux, plantes, fleurs, pa-

pillons. Ces productions, dont le chiffre est incalculable, seront toujours regardées avec plaisir par tous ceux qu'intéresse la poursuite de la nature. Il y a dans ces pages bien des maladresses, les traits en sont souvent tremblés et hésitants, les tons n'y sont pas étalés suivant les bonnes méthodes et leur amalgame incorrect dénote le manque de soin d'une palette où des entassements de couleurs desséchées ressemblaient à des coulées de lave superposées, mais on y sent une vision de vrai artiste et une recherche constante de la vérité. Certains insectes, scarabées, mouches, papillons, araignées, raviraient un entomologiste par la justesse de leur structure et la précision de leurs formes, en même temps qu'ils charmeraient un artiste par la vivacité de leurs colorations. Beaucoup d'études de fruits, humbles modèles que Bouillé achetait à vil prix aux étals de nos marchés, font songer par la sincérité de leur accent et la franchise de leurs tons aux futurs peintres impressionnistes qui devaient tant faire parler d'eux trente ans plus tard. Ce ne sont pas les orgueilleux ornements des tables luxueuses ou des ateliers de peintres de natures mortes en vogue ; ils n'ont rien de commun avec l'opulence des bergamotes, des doyennés, des duchesses d'Angoulême ou des reinettes sélectionnées : ce sont les amis du pauvre, petits, surets, vendus au tas, mais dont il est difficile de rendre avec plus d'à-propos la verdure un peu mordante et la chair un peu acide. Puis vient une série considérable de fleurettes dont l'artiste affectionnait tout particulièrement les élégances ténues, qu'il étudiait avec une conscience infinie et qui jettent dans son œuvre leur sourire et leur grâce. Les plus importants de ses travaux figurèrent de

1833 à 1862 aux expositions de la Société lorraine des Amis des arts.

Il existe de Victor de Bouillé un portrait ressemblant lithographié par Ant. Cholet, de Rosières-aux-Salines, un de nos camarades de l'atelier Le Borne, qui se rendit à Paris vers 1866 pour y dessiner des portraits agrandis d'après des photographies et qui a disparu depuis plus de trente ans de la scène artistique.

Pendant cinquante années, Bouillé poursuivit ce doux labeur, indifférent à tout, aux événements qui se déroulaient, aux vides qui se creusaient dans les rangs de ses relations, souriant, heureux de vivre sans payer de tribut aux misères de notre humanité, n'ayant d'autre objectif et d'autre joie que de crayonner et de peindre.

La mort, qui l'atteignit le 23 septembre 1866, fut clémente à ce frêle vieillard qui l'avait tant redoutée ; elle lui épargna l'appareil de ses angoisses et son cortège de souffrances, et il lui suffit d'un léger coup d'aile pour l'endormir comme un enfant qu'il avait toujours été dans le sommeil final.

J'accomplis un devoir en traçant de ce fidèle ami de l'art ce léger crayon sur lequel je me reprocherais d'avoir trop insisté, et je dépose sur sa tombe trop oubliée un bouquet de ces humbles fleurs des champs qu'il a aimées jusqu'à son dernier souffle.

LES

FÊTES NATIONALES A MIRECOURT[1]

(1789-1816)

Sous l'ancien régime, les fêtes publiques avaient, à peu près exclusivement, un caractère religieux. Ce caractère devait nécessairement être modifié, en même temps que les institutions qui se succédèrent pendant la durée de la période révolutionnaire. Il est dès lors intéressant de rechercher sous quelles formes se produisirent à cette époque les manifestations de la joie populaire, soit spontanément, soit sur l'ordre des autorités nouvellement établies. Cette recherche, que nous avons faite pour la petite ville de Mirecourt, l'un des chefs-lieux de canton et de district du département des Vosges, est relativement facile, au moyen des registres de délibérations de la mu-

1. Le programme du congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1900 demande, au numéro 23 de la section d'histoire et de philologie, de « tracer, d'après les archives départementales et communales, l'histoire des fêtes nationales qui furent célébrées dans un chef-lieu de canton sous le Directoire ». Il nous a semblé que nous pouvions utilement élargir ce programme, en commençant, pour Mirecourt, dès 1789, le récit des fêtes et cérémonies publiques dont cette petite ville fut le théâtre, et en continuant notre étude pendant le Consulat et l'Empire, jusqu'à la Restauration.

nicipalité ; à cette source très abondante de renseignements, nous en avons joint quelques autres, provenant aussi de documents locaux[1].

La première mention d'une fête publique dans cette période porte la date du 21 juillet 1789. La nouvelle de la prise de la Bastille venait d'arriver à Mirecourt : on organise aussitôt un service solennel à la paroisse pour le repos de l'âme de ceux qui sont morts à Paris, en combattant pour la patrie et la liberté. Le soir, grande illumination en ville, en réjouissance de ce que la paix est donnée à la France[2]. Nous ne savons par qui fut organisée cette fête, non plus que la suivante : les registres municipaux ne les mentionnent point. A ce moment d'ailleurs, les pouvoirs publics sont comme frappés d'inertie et laissent à des citoyens sans mandat le soin de régler bien des affaires importantes. Ainsi, c'est spontanément que s'organise la garde citoyenne, à l'intervention d'un soi-disant « comité permanent », et lorsque cette organisation est achevée, une grande cérémonie a lieu, pour la bénédiction des trois drapeaux, le 11 octobre 1789. Les deux fêtes que nous relevons dans le courant de cette année continuent ainsi la tradition, en ce sens que la cérémonie religieuse en est la partie la plus importante.

L'année suivante, ce sont des fêtes militaires dont il est

1. Nous n'indiquerons point, dans ce qui va suivre, les très fréquents emprunts que nous faisons aux délibérations de l'assemblée municipale ; nous aurons soin, au contraire, de mentionner les autres sources auxquelles nous aurons recours, notamment les délibérations de l'administration du district, et quelques pièces manuscrites intéressantes.

2. *Souvenirs* de l'abbé Salle. (Ms.)

fait mention dans les archives municipales. A cette époque, les gardes nationaux occupent très bruyamment la scène ; ils sont heureux de manifester à tout propos, de montrer partout leur bel uniforme « bleu de roi, avec revers blancs, parements et collet rouges ». Il n'est question que de fédérations avec les gardes nationales voisines ; on va fraterniser à Nancy en février, puis le mois suivant à Épinal ; enfin on décide d'adhérer à la fédération générale de toutes les communes de France. A ce sujet nous trouvons deux délibérations du corps municipal, ordonnant des fêtes qui sont bien caractéristiques de l'esprit public à ce moment.

D'abord, à la date du 13 mai 1790 : « Touchant le serment civique. Le conseil général de la commune... arrête : Le jour de la fédération des gardes nationales du district, qui doivent se réunir pour prêter le serment civique, sera fixé au second dimanche qui suivra immédiatement la formation du district ; la cérémonie de la prestation du serment civique se fera à la campagne, si le temps le permet, dans le terrain communal appelé le Bois du Four, où il sera dressé un autel aux frais de la commune ; les gardes nationales seront logées par billets chez les citoyens, qui sont invités à leur faire accueil ; il sera distribué du pain aux pauvres jusqu'à concurrence de la quantité qui proviendra de quinze resaux de blé... »

La seconde délibération est du 1er juillet : « Les maire, officiers municipaux et notables de la ville de Mirecourt, justement frappés de la grandeur du projet imaginé par nos très chers frères et illustres amis les citoyens de Paris, d'une fédération générale qui a été décrétée par l'Assemblée nationale le 8 juin dernier ; pénétrés de re-

connaissance envers cette cité qui a si bien su par son courage déconcerter les ennemis de la Révolution qui s'opère si avantageusement dans toutes les parties de la France ; brûlant d'amour pour le premier roi-citoyen, restaurateur de la liberté française, vraiment digne de régner sur un peuple libre ; considérant combien il serait doux à leurs concitoyens de donner et recevoir le baiser de l'alliance éternelle qui, le 14 de ce mois, va unir tous les Français, et de contempler ces héros vainqueurs du despotisme qui, de la Bastille démolie par leurs mains, ont formé le théâtre de la Liberté... ont délibéré que, le 14 du présent mois, il sera dressé un autel dans l'emplacement le plus convenable ; que les gardes nationales et la commune de cette ville, unis de cœur et d'esprit à tous les Français, jureront, en présence de l'Être suprême, à l'heure précise de midi, de conserver jusqu'au dernier soupir l'étendart de la liberté conquise le 14 juillet 1789. Là, enflammés du feu divin sorti de l'autel sacré, nous porterons jusqu'au pied du trône nos transports d'allégresse, et, d'une voix unanime cent fois répétée, nous dirons de toutes nos forces : Vive la Nation, vive la Loi, vive le Roi !... »

Une cérémonie analogue eut lieu en 1791, comme le montre la mention suivante : « Jeudi, 14 juillet. Fédération ou serment civique. On a dit la messe sur la place de Poussay ; une grande pluie survenue a troublé la fête. » Autres réjouissances le 17 septembre : « Un courrier du département est arrivé annonçant que le roi avait accepté la charte constitutionnelle du royaume. En conséquence on a chanté à onze heures une messe solennelle pendant laquelle on a lu la lettre du roi à l'Assemblée

nationale, et, à l'issue de la messe, on a chanté le *Te Deum*. Le soir, grande illumination[1]. »

Nous ne trouvons l'année d'après aucune mention de fêtes publiques à Mirecourt. En revanche, à la date du 21 juillet 1793, le registre de la commune contient un long procès-verbal, dont nous extrayons ce qui suit :

« Le Conseil général... Considérant que l'acte constitutionnel vient d'être accepté à l'unanimité par les citoyens de Mirecourt et par les deux assemblées primaires du canton ; que ce jour sera à jamais mémorable et fera époque dans les annales de la commune ; qu'il est de son devoir de l'honorer autant qu'il est en son pouvoir, a arrêté : 1° que pour faire déjà sentir d'une manière efficace les avantages d'une constitution libre et populaire, il sera distribué dans la journée aux pauvres de la ville dix-huit cents livres de pain et quinze sols à chaque prisonnier ; 2° qu'il y aura illumination générale ; 3° que toutes les autorités constituées seront invitées à se rendre à la maison commune pour assister en corps à un *Te Deum* qui sera chanté à neuf heures du soir en l'église paroissiale ; 4° que soixante jeunes citoyennes, avec les musiciens, seront invitées de prendre le cortège ; 5° que de l'église on se rendra à la place du Breuil, qui sera désormais appelée la place de la Constitution, où il y aura une bure[2], autour de laquelle on chantera des hymnes relatives à la cérémonie ; 6° qu'il sera distribué des cartouches aux gardes nationales qui prendront les armes et aux canonniers ; 7° que deux membres du Conseil se transporte-

1. *Souvenirs* de l'abbé Salle.

2. Terme local qui signifie *feu de joie*.

ront à l'instant à l'hôpital pour lire aux malades et aux infirmes de cette maison la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen avec l'acte constitutionnel, et leur apprendre qu'ils vivent sous un gouvernement libre et populaire, de quoi les commissaires rendront compte au Conseil séance tenante ; qu'enfin du tout sera dressé procès-verbal et copie envoyée à la Convention nationale...

« Ledit jour, sur les minuit, le Conseil général de la commune, rentré au lieu de ses séances, les commissaires nommés pour la distribution du pain ont rapporté qu'ils ont délivré la quantité énoncée au procès-verbal ; que les pauvres et les prisonniers ont reçu le bienfait avec reconnaissance. Le maire a dit : La fête a été belle ; les citoyens et citoyennes ont quitté leurs maisons, c'était une assemblée de frères. Nous avons parcouru toutes les rues ; partout on entendait les cris de : Vive la République une et indivisible ! Vive la Convention nationale ! Vive la Constitution ! »

Avec l'an II, les mentions de fêtes et autres manifestations publiques deviennent plus fréquentes. Le nouveau calendrier a été mis en vigueur ; les autorités veulent faire oublier les dimanches et les solennités religieuses de l'ancien régime, en rendant obligatoires les décadis et les nouvelles fêtes légales. Ainsi, à la date du 8 nivôse, l'administration du district[1] prévient les communes de son ressort « que l'on regardera comme mauvais citoyens ceux qui, par suite d'un entêtement bizarre, se refuseraient à honorer par des œuvres de civisme et par la

1. Registres des délibérations du Conseil général de l'administration du district de Mirecourt. (*Arch. dép. des Vosges.*)

sainte obéissance aux lois les jours solennels de décadis, consacrés par la Convention nationale au repos des fonctionnaires publics, à la célébration de nos victoires, à la fête des vertus civiques... »

Le lendemain, 9 nivôse, on indique aux communes de quelle manière il convient de célébrer le prochain décadi en l'honneur de la prise de Toulon. La fête consiste essentiellement en une assemblée dans la ci-devant église, où l'on entonne « l'hymne de la Liberté et d'autres chansons civiques ». Puis le maire fait aux assistants un discours patriotique « analogue à la circonstance ». C'est ainsi que les choses ont dû se passer à Mirecourt, où la cérémonie ne paraît pas avoir soulevé de difficultés. Nous n'en connaissons les détails que par le récit d'une petite émeute qu'occasionna la fête de Toulon dans une commune rurale voisine, à Puzieux : là, le maire avait cru bien faire en montant dans la chaire de l'église pour prononcer son discours ; il fut indécemment interrompu, dit le rapport officiel, par des fanatiques, à raison sans doute de l'habitude où ils étaient de n'entendre que des capucinades catholiques dans ce qu'ils affectent d'appeler « la chaire de vérité ». Il y eut alors des propos outrageants, des menaces, une assemblée tumultueuse, et même des « apparences de voies de fait ». Toutefois, l'administration voulut bien, pour cette fois, user de bienveillance envers ces hommes simples, mais opiniâtres : elle se borna à leur enjoindre de se montrer à l'avenir patriotes éclairés et fils obéissants de la Liberté et du gouvernement révolutionnaire.

A Mirecourt, un arrêté du 27 nivôse, pris par Balthazard Faure, représentant du peuple en mission, prescrit

les mesures à prendre pour l'ornement du temple de la Raison, qui doit être dorénavant consacré aux cérémonies populaires. En conséquence, le 13 pluviôse, la municipalité nomma cinq commissaires chargés de « ... mettre la ci-devant église paroissiale en état d'être habitée comme temple de la Raison à compter du décadi prochain ».

Le 16 floréal, on arrête à la somme de vingt livres le mémoire de quatre jardiniers de la commune, « pour avoir planté deux arbres chênes sur la place de la Liberté et les avoir arrachés dans les forêts à eux indiquées ».

Mais à ce moment même le législateur intervient pour régler l'établissement de fêtes nationales destinées à « entretenir la fraternité entre les citoyens, les attacher à la Constitution, à la patrie et aux lois ». Ce texte, inséré dans la Constitution du 5 fructidor an III, n'est que la répétition du décret du 18 floréal an II, qui institue tous les ans quatre fêtes, destinées à rappeler les grandes dates de la Révolution, savoir : le 14 juillet, prise de la Bastille ; 10 août, prise des Tuileries ; 21 janvier, mort du roi ; 31 mai, victoire des Jacobins sur la réaction girondine. Ces fêtes, devenues obligatoires, vont en conséquence être célébrées dans toutes les communes, et plusieurs mentions du registre des délibérations municipales nous montrent qu'à Mirecourt la loi était régulièrement observée.

Ainsi, le 18 prairial, la commune charge Grégoire, l'un de ses membres, de présenter un projet pour la fête qui doit être célébrée le surlendemain (anniversaire du 31 mai), sous le nom de fête de l'Être suprême. Ce projet, qui malheureusement n'est pas détaillé au registre, est adopté et reçoit son exécution.

Comme il convient dans une ville où la musique a toujours été brillamment cultivée, la municipalité de Mirecourt veut rehausser l'éclat des fêtes nationales en engageant des musiciens qui voudront bien y assister. A ceux qui ont besoin de leur travail pour vivre, on promet une rétribution, ainsi que les frais de réparation de leurs instruments. Il en est ainsi notamment pour la fête du 23 thermidor, correspondant au 10 août (vieux style).

A cette époque, les autorités attachent la plus grande importance à la célébration des fêtes républicaines, qui de plus en plus sont considérées comme une arme de guerre contre le catholicisme proscrit. Nous trouvons à ce sujet, parmi les arrêtés de Michaud, représentant en mission dans la Meurthe et les Vosges, un document bien caractéristique, daté d'Épinal, 27 brumaire an III[1] :

« Aux administrateurs du département des Vosges. Considérant qu'il importe au maintien de la tranquillité publique de réprimer les sourdes agitations du fanatisme expirant ; qu'un des plus sûrs moyens d'atteindre ce but salutaire est de faire réunir les citoyens dans les temples dédiés à l'Être suprême, les jours décadaires, de leur faire entendre les principes de la morale publique, au lieu du langage imposteur des prêtres, de leur faire aimer le gouvernement sous lequel ils vivent, en leur donnant connaissance des lois bienfaisantes de la Convention nationale, de dissiper enfin par les lumières de la raison les ténèbres de la superstition ; arrête... »

Les articles qui suivent imposent l'assiduité aux fêtes décadaires, notamment pour les membres des corps ad-

1. *Archives départementales de Meurthe-et-Moselle*, L. 121.

ministratifs et judiciaires, ainsi que pour la garde nationale. Les instituteurs publics doivent aussi y conduire leurs élèves. L'agent national y donnera lecture des lois et nouvelles politiques ; puis un cours de morale sera fait par un orateur des sociétés populaires, sinon par l'agent national.

C'est sur ce modèle que furent organisées les fêtes décadaires dans les Vosges, et notamment à Mirecourt. Parfois la solennité était encore plus complète, comme le 20 frimaire, à cause de la présence du représentant Bailly : au cérémonial accoutumé, le représentant ajoutait un discours « touchant l'union et la fraternité qui doivent régner entre les citoyens et qui sont la force d'un État républicain ». Il faut croire cependant que, malgré les objurgations officielles, la célébration des décadis n'était pas admise par toute la population, car le même Bailly, pendant sa mission dans les Vosges, jugeait nécessaire, à la date du 30 frimaire, de rappeler aux municipalités « qu'elles doivent empêcher, les jours des ci-devant fêtes et dimanches, la cessation des travaux des ouvriers employés par elles ou pour un service public ; le suspension du travail ne doit avoir lieu que les jours de décadis[1]. »

A Mirecourt, le conseil général de la commune fait de de son mieux pour rehausser l'éclat des réunions décadaires. Le 27 pluviôse, le service journalier de la garde nationale ayant été momentanément interrompu, on rappelle cependant que cette modification ne doit point por-

1. Délibérations de l'administration du district de Mirecourt. (*Arch. dép. des Vosges.*)

ter préjudice aux assemblées qui ont lieu dans le temple de la Raison : le commandant doit continuer à y conduire ses hommes, pour maintenir l'ordre et la discipline. Et cependant, l'insouciance d'un grand nombre de citoyens rend ces assemblées « absolument tristes et peu animées ». Afin d'y attirer un plus grand nombre de curieux, il faut renforcer l'orchestre ordinaire, et dans ce but on décide, le 3 fructidor, l'achat d'une paire de cymbales « pour rendre la musique d'autant plus bruyante et harmonieuse ».

Dans l'intervalle, le local affecté à ces fêtes avait été changé. Le 17 prairial, le procureur de la commune fait savoir que le citoyen Frichelet a exprimé son intention d'exercer le culte catholique dans l'édifice national de cette commune connu plus particulièrement sous le nom de paroisse, et qu'il a déclaré sa soumission aux lois de la République, conformément au décret du 11 prairial. Maintenir les assemblées décadaires dans ce même édifice pourrait occasionner du trouble dans la cité. On décide en conséquence de les transporter dans un autre local, et l'on fait choix de la salle occupée par la Société populaire, qui n'est autre que l'ancienne chapelle des religieuses de la Congrégation Notre-Dame. C'est à partir du 20 prairial que le transfert doit avoir lieu ; à cet effet, on transporte immédiatement dans le nouvel emplacement « les décorations qui servaient à l'ornement de l'édifice national, avec tous les emblèmes de la fraternité et de la liberté... ».

Jusqu'à cette époque, ce sont donc à peu près exclusivement les jours décadaires qui constituent les solennités publiques. Mais le gouvernement avait senti le besoin de

varier le programme, un peu trop austère, de ces réunions. La lecture des lois et décrets, le discours de morale civique approprié aux circonstances, n'attiraient pas beaucoup de monde : à l'exception des fonctionnaires, la salle du club ne devait guère contenir que les enfants des écoles et les gardes nationaux de service. On résolut d'ajouter à la liste prévue par la loi du 18 floréal an II d'autres fêtes plus variées, dont le but était à la fois de distraire le peuple et de glorifier la Révolution. On était alors très porté aux réminiscences antiques, et ce fut sur le modèle des jeux publics d'Athènes et de Rome que la loi du 3 brumaire an IV organisa les fêtes de l'Agriculture, de la Jeunesse, des Époux, des Vieillards, de la Reconnaissance et de la Liberté, destinées à remplacer le culte des saints de l'Église catholique, de même qu'aux dimanches étaient substitués les décadis. Entre cette période du Directoire et celle de la Rome impériale, on peut apercevoir plus d'une analogie ; de peur d'une nouvelle révolution toujours possible, il faut non seulement nourrir, mais encore amuser le peuple souverain, celui des villes surtout, le plus redoutable ; on le nourrit au moyen des réquisitions de subsistances opérées sur les riches et sur les cultivateurs des campagnes ; les fêtes de la loi de l'an IV sont destinées à l'amuser en réchauffant son zèle patriotique. La formule *panem et circenses* se trouve ainsi renouvelée dans toute sa beauté.

Dès lors, chaque fête a son programme distinct, et plusieurs éléments de variété sont utilisés pour rompre l'uniformité qui n'aurait pas manqué de dégoûter à la longue les citoyens. D'abord, assez souvent ces fêtes ont un caractère militaire ; on en profite pour rappeler des triom-

phes de nos armes ou pour honorer des trépas glorieux : ainsi la fête de Hoche, le 30 vendémiaire an VI ; celle de Joubert, le 2 vendémiaire an VIII.

Nous lisons dans les registres de la municipalité deux procès-verbaux dressés à la suite de cérémonies militaires, que nous allons transcrire, à cause des détails curieux dans lesquels sont entrés leurs rédacteurs.

Le 8 floréal an V, on vient de recevoir à Mirecourt la nouvelle de la signature des préliminaires de paix avec l'Empereur ; on va donc voir la fin de cette terrible guerre qui a tant éprouvé le pays : l'autorité supérieure n'a pas besoin de commander l'allégresse, c'est l'explosion d'une joie universelle et spontanée que constate cette longue narration :

« Les autorités constituées s'étant rendues à la Maison commune à deux heures de l'après-midi, et un détachement de la garde nationale, précédé des tambours et de la musique militaire, s'étant formé en haie dans la rue, au-devant de la porte de ladite maison, l'administration municipale et les autres corps constitués, en costume, se sont placés au centre du détachement et se sont mis en marche au bruit du tambour et au son de la musique. Le cortège est d'abord allé sur la place principale de cette commune, et, après en avoir fait le tour, s'est arrêté auprès de l'arbre de la Liberté ; alors le président de l'administration a expliqué le motif de la cérémonie, en ces termes :

« Citoyens, c'est avec la plus vive satisfaction que nous venons vous annoncer un événement longtemps désiré et qui a fait l'objet de nos vœux les plus ardents. Déjà, par des succès brillants et des conquêtes importantes, nous

avions contraint plusieurs des puissances coalisées contre nous à accepter la paix, lorsqu'un jeune héros, mis à la tête de notre armée d'Italie, après avoir conquis une partie de cette belle contrée, surmonté tous les obstacles, culbuté les forces qui lui ont été opposées, a pénétré dans l'intérieur de l'Allemagne, où il vient de mettre le comble à sa gloire en forçant le chef de l'empire germanique à signer les préliminaires d'une paix avantageuse pour la République. Nous attendions avec impatience la confirmation de cette nouvelle importante répandue dans un département voisin, quand le commissaire du Directoire exécutif près de l'administration municipale a reçu hier soir, par un gendarme d'ordonnance, une copie de différentes lettres écrites de Strasbourg, qui contiennent des détails sur cet heureux événement. Persuadés que nos concitoyens partagent notre allégresse, nous avons cru devoir donner à ces lettres une publicité éclatante ; à cet effet, nous avons invité tous les corps constitués d'assister à leur publication solennelle. Je vais, citoyens, vous en donner lecture.

« Cette lecture terminée, des cris réitérés de : Vive la République ! se font entendre. Ensuite le cortège a repris sa marche, a traversé la rue vulgairement appelée rue Basse, où les lettres ont été lues à deux endroits différents ; de là, il a été au faubourg dit d'Épinal, qu'habitent les parents d'un grand nombre de nos défenseurs ; une nouvelle lecture y a été faite, qui a été précédée et suivie d'une décharge de canon ; une autre lecture a eu lieu au faubourg de Mattaincourt, et une sixième au quartier des Halles. Toutes ces lectures ont été entendues avec ravissement par tous les habitants des différents

quartiers, qui ont témoigné leur joie en répétant avec le président, à la fin de chaque lecture, le cri de : Vive la République !

« L'administration étant rentrée dans la salle de ses séances a arrêté, ouï le commissaire du Directoire exécutif, que procès-verbal de ce qui venait de se passer serait inscrit sur le registre de ses délibérations, que pour rendre la fête plus complète, il serait donné à ses frais un bal dans la salle au-dessus des Halles, qui commencerait au moment où l'on sonnerait la cloche, pour prévenir les citoyens d'illuminer leurs maisons ; et que copie dudit procès-verbal serait adressée au citoyen François de Neufchâteau, commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale, avec remerciement de ce qu'il a bien voulu faire connaître aux citoyens de cette commune les premières nouvelles qu'il a eues d'un événement aussi mémorable... »

Ces réjouissances toutes spontanées avaient lieu ainsi en dehors des fêtes légales ; mais voici une circonstance dans laquelle l'administration municipale a été heureuse de rehausser l'anniversaire de la fondation de la République par l'éclat d'une grande cérémonie militaire :

« Du 1er vendémiaire an VI... Sur l'avis donné aux administrateurs municipaux que le général de division ferait rassembler à Mirecourt les 18e et 21e régiments de cavalerie et (un) détachement du 4e dragons cantonnés à Épinal, Neufchâteau et Charmes, pour y renouveler leur serment civique conjointement avec les escadrons du même régiment de dragons placés à Mirecourt, l'administration a invité ces braves militaires à se réunir à elle et aux autorités constituées, pour tous ensemble manifes-

ter leur attachement inviolable à la République. A onze heures sont arrivés ces différents corps militaires, et ont donné au public le spectacle intéressant des vigoureux combats qu'ils ont soutenus en réalité contre les ennemis de la République. A midi, le cortège est parti de la maison commune, au bruit du canon et au son de la cloche, dans l'ordre suivant, pour se rendre au champ de la Fédération, près la route de Charmes, lieu destiné pour la cérémonie. Les tambours ouvraient la marche; une musique militaire, composée de quatorze artistes, exécutait en chœurs alternatifs avec les tambours, les airs chéris des Français. A la tête du cortège, marchaient les militaires blessés dans les combats pour la défense de la patrie, tirés tant de la garde nationale sédentaire que des trois régiments, tous invités nominativement à venir se joindre à la municipalité et recevoir le tribut de reconnaissance dû à leur bravoure. Ces respectables soldats, marchant la plupart avec deux crosses, témoignaient par la joie peinte sur leurs visages leur dévouement au salut de la patrie, et recevaient du peuple rangé en haie le long des rues, des éloges flatteurs justement mérités; venaient ensuite les membres des administrations (municipales) intérieure et extérieure[1], des tribunaux de Mirecourt et ceux des tribunaux d'Épinal en vacance dans leurs foyers, tous en costume; les juges de paix, leurs assesseurs, les administrateurs forestiers, et tous les citoyens employés à Mirecourt au service de la République,

1. Sous le régime de la Constitution de l'an III, la commune de Mirecourt formait à elle seule un canton, dit intérieur; les communes rurales suburbaines constituaient le canton de Mirecourt-extérieur, plus tard appelé canton de Rouvres.

suivis de la gendarmerie nationale. La garde nationale sédentaire marchait sur deux lignes, à la droite et à la gauche du cortège.

« Dans le milieu du pré destiné pour l'assemblée, avait été élevée, par les soins de l'administration municipale, une estrade en charpente de trente pieds en carré de toutes faces. Au milieu de cette estrade s'élevait l'Arbre de la Liberté, qui soutenait la tribune aux harangues, surmontée de la statue de la Liberté, ornée de feuillages et de guirlandes de chêne. L'estrade était garnie de banquettes pour y placer à l'entour de la tribune les militaires blessés et les autorités constituées. Les drapeaux et étendards des corps militaires étaient rangés autour de l'estrade, environnée d'ailleurs de la musique et des citoyens et citoyennes destinés à entonner les chants patriotiques. La milice nationale formait ensuite autour de l'estrade un bataillon carré : plus loin, les régiments de cavalerie et de dragons, rangés en bataille sur quatre faces, les officiers et leurs musiques militaires en avant.

« Le président de l'administration a ouvert la séance par un discours analogue à la fête. Il y a développé les avantages du gouvernement républicain, les services rendus à la patrie par nos représentants et les membres du Directoire ; les glorieux exploits de nos armées et spécialement ceux des militaires présents, aux passages du Rhin et du Lech, et leurs valeureux combats contre les ennemis les plus acharnés de la France, n'y ont pas été oubliés. Toutes les autorités constituées, tous les militaires présents, tous les citoyens spectateurs, ont été invités à prêter ensemble le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, et d'attachement et de fidélité à la République

prescrit par la loi. Le président l'a prononcé à haute et intelligible voix, les officiers l'ont répété à leurs soldats, et tous, levant les mains au ciel, l'ont répété avec enthousiasme, au bruit d'une salve d'artillerie et aux cris de : Vive la République ! Les chantres et élèves d'Apollon ont entonné des hymnes patriotiques, tels que le *Chant du départ* et autres analogues à la fête, et les refrains ont été répétés par une foule innombrable de citoyens et de militaires des régiments.

« Le cortège est rentré dans la ville et s'est rendu par une autre route en la maison commune, dans le même ordre, à 2 heures et demie. Là les militaires blessés ont été invités à un banquet concerté à frais communs par les officiers des trois régiments, ceux de la garde nationale, les autorités constituées et employés de la République. Les militaires et les citoyens entremêlés à ce banquet ont manifesté leur joie par des chants et des hymnes à la patrie. Des toasts ont été portés aux représentants et aux membres du Directoire, dont le zèle et la vigilance ont sauvé de nouveau la République trahie par des malveillants, aux braves armées de la République, aux blessés dans les combats, aux valeureux officiers, cavaliers et dragons des 18e, 21e et 4e régiments, presque tous ornés de nobles cicatrices, symbole des blessures qu'ils ont reçues aux passages du Rhin et du Lech, et aux combats livrés par eux à ces féroces Français qui, depuis le commencement de la Révolution, font d'inutiles efforts pour la destruction de leur patrie.

« La fête a été terminée par un spectacle donné gratis au peuple. Des artistes dramatiques et des amateurs ont représenté la pantomime intitulée : *Offrande à la Patrie,*

suivie d'un drame lyrique sous le titre de : *Nouveau génie de la France,* le tout terminé par une pièce gaie du créateur de la scène française. Enfin, une illumination générale et un bal public ont complété les plaisirs des citoyens dans cette mémorable journée. Partout les militaires blessés pour la défense de la République ont eu le premier rang et les premières places ; partout a régné la joie et l'allégresse ; partout les citoyens, envisageant le bonheur que leur permet le gouvernement républicain, faisaient de nouveaux projets de réjouissance pour le jour de la publication de la paix. »

Le long procès-verbal que nous venons de reproduire intégralement n'a pas été uniquement composé pour la satisfaction des membres de la municipalité : il était surtout destiné à montrer au gouvernement que l'on entrait dans ses vues et que l'on savait exécuter les ordres qu'il avait donnés. On lit en effet dans un préambule inscrit au registre :

« L'administration municipale, voulant entretenir dans le cœur des citoyens la joie qu'ils ont tous ressentie en apprenant l'heureux succès des opérations de nos représentants et du Directoire exécutif à l'époque du 18 fructidor, voulant aussi rappeler à leur mémoire le souvenir du jour mémorable de la fondation de la République, a célébré la fête de ce jour ainsi que suit... »

Et à la date du 6 vendémiaire, le commissaire du Directoire exécutif s'empresse d'écrire au citoyen François de Neufchâteau, directeur, la lettre suivante[1] :

« Citoyen, l'administration municipale de Mirecourt

1. Journal de correspondance, du 30 brumaire an IV au 2 fructidor an VI. (*Arch. municipales.*)

s'empresse de seconder les vues sages du Directoire en substituant les fêtes républicaines à celles du fanatisme. Elle a célébré la fondation de la République d'une manière propre à ranimer l'amour du gouvernement républicain. Je vous envoie la relation de cette fête : vous y verrez que vos compatriotes ont exalté avec reconnaissance l'important service que le Directoire a rendu à la République le 18 fructidor. Salut. »

Ainsi cette belle fête, une des plus complètes qu'ait vues Mirecourt pendant cette période, avait surtout pour objet de célébrer le succès de ce que le commissaire appelle, par un ingénieux euphémisme, « les opérations » du 18 fructidor !

Les préoccupations politiques apparaissent également dans cette délibération, datée du 13 ventôse an VI :

« Mesures à prendre pour la célébration de la fête de la Souveraineté du peuple, instituée par la loi du 13 pluviôse dernier, et de celle de la Jeunesse, fixée au 10 germinal prochain... Considérant qu'à l'approche des élections il est important de déjouer les manœuvres des ennemis de la République en entretenant parmi les républicains l'enthousiasme constitutionnel qui les anime... »

Le caractère de l'institution se dévoile ainsi clairement. Dès lors, il n'est pas surprenant de voir la loi du 17 thermidor an VI, mettant sur la même ligne les décadis et les fêtes nationales, ordonner de chômer les uns et les autres, sous la même sanction pénale (amende de 25 à 500 fr.).

Enfin, une autre manifestation politique qui se relie tout naturellement à la célébration des fêtes nationales, c'est la prestation de ces nombreux serments que la Ré-

volution a si fréquemment multipliés, sous des formules diverses. On a vu ci-dessus, lors de la fête du 1er vendémiaire an VI, les fonctionnaires et les citoyens prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République. Il n'est presque point de fêtes qui ne soit l'occasion de cérémonies semblables, sans compter les serments exigés entre temps pour des causes diverses.

Ainsi, à la date du 30 nivôse an IV, l'administratiou du district écrit à tous les fonctionnaires sous ses ordres la lettre suivante[1] :

« En conformité de l'article 3 de l'arrêté pris par le Directoire exécutif le 22 courant, pour l'exécution de la loi du 21 nivôse an III relative à l'anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français, tous les fonctionnaires publics de la commune où siège l'administration du département doivent se rassembler... pour délibérer en présence du peuple qu'ils sont sincèrement attachés à la République et qu'ils vouent une haine éternelle à la royauté. Nous vous prévenons que demain cette déclaration se fera dans le temple dédié à l'Être suprême en cette commune, onze heures du matin, et vous prions d'en instruire les citoyens vos collègues... »

Les années suivantes, le serment fut renouvelé dans les mêmes conditions, jusqu'à l'an VIII, qui vit successivement, à trois mois d'intervalle, une double cérémonie :

« Du 1er vendémiaire an VIII. Fête de la fondation de la République... Les autorités se rendent au temple dé-

1. Délibération de l'administration du district de Mirecourt. (*Arch. dép. des Vosges*, L, 65.)

cadaire, où l'on avait élevé un autel à la Patrie, sur lequel est placé la statue de la Liberté et à ses côtés des génies portant les attributs de la paix, de la guerre, de la marine, du commerce, de l'agriculture, des sciences et des arts ; aux extrémités, une Renommée publiant les exploits et les ressources du peuple français... Un administrateur prononce un discours sur les avantages du gouvernement républicain... Puis, le serment civique est prononcé sur l'autel de la Patrie. »

« Du 6 frimaire. Prestation, devant l'autel de la Patrie dressé dans le temple décadaire, du serment prescrit aux fonctionnaires par la loi du 25 brumaire. Un administrateur donne lecture de la proclamation de la commission législative, et de la loi du 25 brumaire ; puis il fait un discours recommandant aux citoyens le calme et la tranquillité ; il les engage à avoir dans le gouvernement des consuls toute confiance. »

C'est principalement pendant la période du Directoire que les fêtes nationales ont été le plus multipliées ; elles sont bien alors un instrument de règne pour un régime toujours chancelant et qui cherche par tous les moyens à retenir la confiance. Nous ne reproduirons pas toutes les mentions contenues dans les registres municipaux de Mirecourt, beaucoup n'auraient plus d'intérêt après les extraits qui précèdent. Nous allons cependant encore relever quelques particularités de nature à bien montrer la belle ordonnance théâtrale que les habiles metteurs en scène de cette époque avaient instituée.

Ainsi, à l'occasion des fêtes de la Jeunesse, ce sont de véritables distributions de prix que les autorités président, en faveur « des jeunes élèves qui seront reconnus

avoir fait des progrès dans l'étude des institutions républicaines, particulièrement de la Constitution[1]... » Les détails les plus complets nous sont donnés pour la fête du 10 germinal an VI :

« L'administration municipale, ayant assemblé en la maison commune les membres du jury d'instruction, les instituteurs et institutrices de cette commune et les jeunes personnes des deux sexes au-dessous de seize ans, s'est transportée en la salle de l'ancien club, destinée aux fêtes publiques. Les jeunes citoyennes marchaient les premières, portant des bannières sur lesquelles étaient écrits différents articles des Droits de l'homme et des Devoirs des citoyens. Viennent ensuite les jeunes citoyens élèves des écoles primaires, suivis des membres de l'administration décorés de leurs écharpes, des membres du jury et autres citoyens invités à la fête. La cérémonie a commencé par un discours du commissaire du Directoire exécutif sur l'objet de l'assemblée ; puis les jeunes citoyens et citoyennes, placés successivement sur une estrade élevée à l'extrémité de la salle, ont répondu aux questions qui leur ont été faites sur la constitution française de l'an III. Il a été ensuite distribué trois prix aux jeunes citoyens qui, au jugement des administrateurs et des membres du jury d'instruction, ont le mieux satisfait l'assemblée par leurs réponses... Quatorze des jeunes citoyennes, ayant également répondu de manière à satisfaire l'assemblée, ont tiré au sort le prix qui leur était destiné... Tous ont été couronnés de lierre par le président de l'administration. Puis, à trois heures de l'après-

1. Délibération du 13 ventôse an VI.

midi, il y a eu bal dans la même salle pour les enfants qui avaient assisté à la cérémonie du matin... »

Voici, pour la fête de la Souveraineté du peuple du 30 ventôse an VI, un ensemble de rites qui nous reportent à la fois à l'antiquité païenne et au peuple hébreu errant dans le désert :

« Le cortège se rend à la place de la Liberté où se trouve un autel de la Patrie, sur lequel est posée la statue de la Liberté, de grandeur colossale, et, à sa droite, le portrait du général Buonaparte, l'un de ses plus ardents défenseurs... Sur l'autel est placée l'arche destinée à contenir la Constitution de l'an III. Ce livre sacré, relié en veau fauve, avec filets d'or, repose sur un tapis en taffetas rose... Après la cérémonie, le cortège revient à la maison commune ; on y rapporte le livre de la Constitution, précieusement renfermé dans l'arche, pour être éternellement conservée et exécutée par le peuple... Le reste du jour se passe en galas, chants joyeux, promenades et illuminations. Partout retentit l'acclamation : Vive la République ! heureux pronostic pour les élections du lendemain... »

Tous ces procès-verbaux étaient immédiatement envoyés à l'administration du département, et, en cas de retard ou d'omission, le commissaire du Directoire exécutif avait à fournir des explications circonstanciées. Ainsi, en l'an V, le rapport concernant la fête de l'Agriculture n'ayant pas été expédié, le commissaire dut s'excuser comme il suit :

« Du 18 fructidor. Citoyen, par votre circulaire du 11 présent mois, vous demandez un extrait du procès-verbal qui a dû être dressé de la fête de l'Agriculture du

10 messidor. Je vous observe que l'administration municipale, à laquelle j'en ai parlé dans le temps, a reconnu toute l'importance de la célébration des fêtes de la République ; mais elle a réfléchi que, pour changer la marotte des cultivateurs, il faudrait les intéresser par des récompenses, les réjouir par des banquets, amuser leurs enfants par des danses et des instruments. Considérant que la caisse municipale est vide, que des besoins pressants ne permettent pas, dans les circonstances actuelles, de faire les dépenses nécessaires à la pompe d'une fête publique, considérant d'ailleurs que la commune de Mirecourt ne renferme qu'environ huit laboureurs alors occupés à la récolte pressante des foins, elle a cru devoir remettre cette cérémonie à des temps plus heureux. La paix fournira des ressources. Salut. »

Il est peu probable que ces excuses aient été agréées, et l'année suivante, l'administration municipale imagina, pour le 10 messidor, une belle fête où l'un de ses membres remplit la fonction dévolue en Chine à l'empereur. Le procès-verbal mentionne d'abord un cortège, mi-partie civil et militaire, précédé de deux chars avec attributs, et d'une charrue surmontée du génie de l'Agriculture. « On se rend dans un champ très élevé, sur le chemin de Ravenel, et là le président trace un sillon, au son de la musique, de la trompette et des tambours. Puis il prononce un discours analogue à la cérémonie. On revient sur la place, devant l'arbre de la Liberté ; on y chante les meilleurs airs patriotiques ; le couplet qui commence par *Amour sacré de la Patrie* est chanté avec enthousiasme et répété plusieurs fois. Enfin le cortège rentre à la mai-

son commune. » Le reste du jour se passe en bals et en réjouissances.

Bien que ces cérémonies de l'an VI se ressemblent beaucoup, et que nous nous exposions à des redites en les décrivant toutes, nous ne pouvons omettre la fête des Époux, du 10 floréal, pour laquelle le lyrisme sentimental de l'époque s'est donné pleine carrière.

« L'administration municipale après avoir fait annoncer la fête des Époux au son de la cloche... est sortie en costume de la maison commune, sur les trois heures après midi, accompagnée des autorités constituées et des employés de la République, précédée de la garde et de la gendarmerie nationales, s'est transportée sur la place de la Liberté, et, après avoir fait le tour de l'arbre qui en est le symbole, s'est rendue en la salle ordinaire des cérémonies publiques. Là étaient rassemblés les nouveaux époux, invités spécialement à la fête; les vieillards et leurs épouses occupaient les premières places. Dans cette salle avait été élevée une tribune aux harangues, au derrière était une statue colossale représentant la Liberté; autour de la salle était des génies portant les attributs de la guerre, la marine, les sciences et les vertus républicaines.

« La séance s'est ouverte par des chants républicains, répétés à grand chœur. Ensuite, le commissaire du Directoire exécutif, dans un discours moral, a exposé en quoi consiste le bonheur des époux, quelles sont les vertus républicaines propres à l'acquérir et à le conserver. L'administration avait préalablement examiné la conduite morale des habitants de Mirecourt; elle avait observé qu'Antoine Henry l'aîné, l'un d'eux, père de douze en-

fants vivants, les élevait avec soin, et les accoutumait dès leur enfance au travail et à l'économie, que sa conduite et celle de son épouse était régulière et irréprochable ; que ses enfants étaient respectueux envers leurs parents et ne s'écartaient pas de leurs devoirs ; que parmi un grand nombre de filles était un seul garçon en âge de servir la République, qui, de son propre mouvement, sans être de la réquisition, s'était présenté dans le cours de l'année dernière pour s'enrôler et aller défendre la patrie... ; qu'enfin Henry le père, outre les charges de cette nombreuse famille, a encore retiré dans sa maison son beau-père, d'un âge décrépit, hors d'état de gagner sa vie, quoique ce dernier ait d'autres enfants plus en état de le sustenter... Elle a fait approcher ce citoyen respectable et son épouse de la tribune, et après lui avoir témoigné au nom des habitants de Mirecourt et au bruit de leurs applaudissements combien le public était satisfait de sa conduite, le président lui a remis une couronne civique et l'a gratifié aux frais de l'administration de la quittance de son imposition personnelle et mobilière, et lui a donné l'accolade fraternelle. La cérémonie s'est terminée par de nouveaux chants, et le cortège, au milieu duquel était le respectable Henry, est retourné dans le même ordre à la maison commune. »

On ne pouvait certes reprocher à l'administration municipale de Mirecourt de manquer de zèle : elle variait de son mieux le programme des divertissements populaires, et ce n'était pas sa faute si les citoyens s'entêtaient dans leur « marotte », c'est-à-dire regrettaient quand même les cérémonies de la vieille religion. Mais les fêtes révolutionnaires n'eurent qu'une durée éphémère : sans doute

leur disparition fut une conséquence du changement politique qui date de l'an VIII ; avant même cependant que les dispositions légales de l'an IV eussent été rapportées, leur exécution soulevait à Mirecourt de graves difficultés financières, qui eussent suffi pour entraîner à la longue une suppression plus ou moins complète. Pendant cette période, le budget est constamment en déficit, tous les services publics sont en souffrance, la question des subsistances civiles et militaires prime tout ; dans une telle situation, comment prélever sur des ressources très médiocres de quoi payer les bals, les illuminations, les décors divers qui accompagnaient chaque fête républicaine?

Les registres municipaux contiennent de fréquentes mentions au sujet de ces dépenses que l'on considérait alors comme absolument obligatoires. Nous nous bornerons à quelques extraits.

Voici, par exemple les sommes déboursées pour la fête de la Souveraineté du peuple, du 30 ventôse an VI, que nous avons précédemment décrite, ainsi que pour celle de la Jeunesse, de l'année suivante :

« A Maucotel, menuisier, pour la construction de l'autel de la Patrie et du péristyle qui lui servait d'ornement, 94 livres. A Grégoire, peintre, pour les peintures de l'autel, du péristyle et toutes les décorations qui ont été faites pour servir tant à la fête d'aujourd'hui qu'aux fêtes qui suivront, 95 livres 12 sols. A Bouillon, imprimeur, pour papier, carton et impression de champs patriotiques, 25 livres 18 sols. A Grandjean, canonnier, pour l'artillerie, 45 livres. Au secrétaire, pour neuf aunes de ruban tricolore, 3 livres. A Lanciau, chef de musique, 30 livres. Pour la fête du 10 germinal prochain, livres pour

récompenser les élèves des écoles primaires, 17 livres 6 sols. Construction d'une estrade au club pour le bal qui sera donné en faveur des enfants des deux sexes, 28 livres 14 sols. Total : 322 livres 4 sols. »

Sans doute, une partie de ces décors pouvait encore servir pour l'avenir ; mais il y en avait d'autres qui se renouvelaient périodiquement. Ainsi, la fête des Époux, du 11 floréal an VI, a coûté 49 livres 16 sous ; celle de l'Agriculture, 10 messidor, 39 fr. 10 c. La fête de la fondation de la République, 1er vendémiaire an VII, a nécessité des frais pour 109 fr. 90 c., etc.

On s'ingénie à trouver des ressources, recherche difficile, lorsque la caisse municipale est vide. Le 1er fructidor an VIII, il reste à payer 122 livres 1 sol pour les dépenses des fêtes de cette année : comme on était en train de démolir à cette époque la ci-devant église des Cordeliers, sur l'emplacement de laquelle a été créée la place Neuve actuelle, on décide que les pierres tombales qui pavent l'église et « qui ne sont presque plus connues de personne en seront vendues et que l'argent en provenant sera affecté aux fêtes nationales ». Puis, comme la situation des revenus de la commune exige une grande économie, on décide de réunir ensemble les fêtes du 14 juillet, du 9 thermidor, du 10 août et du 18 fructidor, et de les célébrer en une seule fois le 30 thermidor[1]. Quelque temps auparavant[2] l'administration municipale avait demandé, mais paraît-il sans succès, à faire partager ces frais par moitié avec le canton extérieur.

1. Délibération du 7 thermidor an VII.
2. Du 21 prairial an VII.

Malgré tout, la charge était fort lourde. On en jugera par cet extrait d'un exposé de la situation financière fait au préfet des Vosges à la date du 26 thermidor an VIII : dans l'énumération des dépenses considérées comme strictement obligatoires, dont le total est de 13,528 fr. 66 c., on prévoit 2,000 fr. pour l'entretien du temple décadaire et les frais des fêtes républicaines. Et à côté de cela, on énumère des dépenses urgentes pour plus de 26,000 fr. !

Ce fut certainement avec une grande satisfaction que l'administration municipale accueillit la loi du 3 nivôse an VIII qui supprime toutes les fêtes ordonnées en l'an IV, à l'exception de celles du 14 juillet (prise de la Bastille) et du 1er vendémiaire (fondation de la République).

Celles-ci continuèrent encore quelque temps, avec le même programme qu'autrefois ; la seule différence consiste en ce que les ordres émanent du préfet au lieu du directoire de département. Ainsi, voici le procès-verbal de la fête anniversaire du 14 juillet et de celle de la Concorde, ordonnées par arrêté du préfet du 13 thermidor an VIII :

« ... Le cortège des autorités se rend dans la salle décadaire ; là le sous-préfet prononce un discours. On chante la strophe : *Amour sacré de la patrie,* et celle : *Peuples qui gémissez sous un joug tyrannique.* Puis viennent deux autres discours, récités par deux enfants, le premier analogue aux circonstances actuelles, le second consistant en une invocation à l'Être suprême pour qu'il protège le gouvernement. On se rend ensuite sur le cours, vulgairement place Saint-Georges, où a été dressée une statue de la Liberté. Le citoyen Rellot (adjoint)

prononce un autre discours sur la Concorde, qu'il termine par l'éloge du général Desaix. On chante : *Allons, enfants de la patrie. — Quels accents, quels transports. — Liberté, reçois l'hommage d'un peuple digne de toi...* On revient par la rue de l'Industrie et la place de la Liberté. A neuf heures du soir, illuminations, puis bal patriotique. »

Le nouveau régime tendait déjà sensiblement à l'abandon de toutes les institutions qui rappelaient les événements de la période révolutionnaire. On ne tenait plus la main aussi sévèrement qu'autrefois à la célébration des décadis : les réunions décadaires, désertées par les simples citoyens, ne demeuraient pour les fonctionnaires qu'une obligation monotone, dont ils s'acquittaient le plus simplement possible. Le 26 pluviôse an X, le conseil municipal de Mirecourt, après avoir examiné la situation financière de la ville, arrête que, par motif d'économie, les assemblées décadaires auront lieu désormais dans la grande salle de la mairie, afin de supprimer la force armée et les tambours chargés d'escorter les autorités ; il en résultera une économie d'environ 120 fr.

Quelque temps se passe encore et il n'est plus du tout question de réunions décadaires ni des fêtes républicaines. Bonaparte, jadis exalté comme le plus ferme appui de la République, s'est fait attribuer la dignité impériale. Le 2 fructidor an XII, les membres du nouveau conseil municipal de Mirecourt ont juré obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur. On traverse la plus brillante période de l'épopée napoléonienne, les armes impériales sont partout victorieuses, et

dans toute la France les triomphes de nos armées soulèvent un légitime orgueil.

Le 3 brumaire an XIV, le maire de Mirecourt, « instruit par les nouvelles publiques et des lettres particulières des victoires signalées que l'auguste empereur des Français vient de remporter sur les Autrichiens, savoir : vingt-cinq généraux pris, soixante mille hommes, dont quinze mille de cavalerie, soixante drapeaux, quatre-vingts pièces de canon, quatre cents chariots de bagages et munitions..., ordonne en conséquence que, pour faire connaître cet heureux événement, il soit sonné toutes les cloches depuis quatre heures jusqu'à cinq, en attendant qu'il ait déterminé avec M. le sous-préfet la fête solennelle qu'il se propose de faire annoncer au premier instant.., afin de répandre la gaîté et la joie dans l'âme de tous les bons citoyens... »

Cette fête solennelle, spontanément projetée par le maire en l'honneur de la reddition d'Ulm, fut-elle réellement célébrée? Cela est peu probable : nous n'en trouvons plus aucune trace sur le registre ; sans doute le sous-préfet n'a pas été d'avis. Sous le nouveau régime, les assemblées locales ne peuvent plus rien décider ; même les affaires les plus minimes sont réglées par le préfet, quand elles ne sont pas tranchées par un décret émanant du camp impérial. Spécialement les fêtes publiques seront dorénavant les mêmes dans tout l'Empire : l'autorité supérieure se charge, non seulement d'en fixer la date, mais encore d'en donner le programme ; les sujets n'ont plus qu'à exécuter et à payer les frais, dont le caractère obligatoire ne tarde pas à être établi.

Il y aura, pendant la période impériale, deux fêtes fon-

damentales : le 15 août, en l'honneur de saint Napoléon et du rétablissement de la religion catholique en France, le premier dimanche de décembre, pour l'anniversaire du couronnement de S. M. et de la bataille d'Austerlitz.

Pour le 15 août, le programme est religieux autant que civil ; voici, à Mirecourt, les principales dispositions d'un arrêté du 6 août 1806 sur cet objet :

« La fête sera annoncée la veille à six heures du soir, par le son de toutes les cloches et une salve de quatre coups de canon. Tous les fonctionnaires civils et militaires seront invités par le sous-préfet à assister à la cérémonie. Leur réunion aura lieu à huit heures du matin au local indiqué ; la garde nationale et la gendarmerie prendront les armes. Arrivés au lieu de la réunion, les fonctionnaires se placeront suivant les rangs assignés par le décret du 24 messidor an XII. M. le sous-préfet sera prié de faire un discours analogue à la cérémonie. A neuf heures et demie toutes les autorités se rendront à l'église paroissiale pour y entendre la messe et le *Te Deum*, et assister à la procession solennelle. Pendant la procession, il sera tiré trois salves d'artillerie, de quatre coups chacune. Il sera établi des danses publiques dans la salle des Halles, des jeux sur la place dite Saint-Georges. Il sera fait, aux lieux accoutumés, à l'issue de la messe, une distribution aux pauvres de la ville de 250 kilogrammes de pain. Il sera fait à chaque prisonnier délivrance de un kilogramme de pain, un quart de kilogramme de viande et un litre de vin. M. le sous-préfet sera prié d'ordonner une double distribution aux pauvres qui sont à l'hospice. Les citoyens seront invités à illuminer les façades de leurs maisons, de huit à dix heures du soir. »

Cette formule ne varie guère, pendant toute la durée de l'Empire. Nous voyons seulement, à partir de 1807, que la réjouissance est devenue obligatoire pour les citoyens : ils sont « tenus d'illuminer leurs maisons » ; on ne nous dit pas sous quelle sanction.

Quant à la fête du couronnement, l'administration impériale avait trouvé un moyen fort ingénieux de faire contribuer les villes, sous prétexte de réjouissances, à des pensions de retraite en faveur des vétérans de nos armées. La première mention à ce sujet est faite au registre municipal à la date du 18 novembre 1807 :

« Lettre de M. le sous-préfet où il est dit qu'en vertu du décret de S. M. I. rendu le 19 février 1806, il doit être célébré le premier dimanche du mois de décembre de chaque année une fête anniversaire du couronnement de S. M. et de la bataille d'Austerlitz. Cette même lettre porte que l'intention de S. M. est que, dans les villes qui jouissent d'un revenu au-dessus de dix mille francs, il soit doté une fille sage et vertueuse, qui sera mariée à un militaire ayant fait la guerre. Le choix de la personne à marier et de la dot doivent être faits par les conseils municipaux. Le conseil... n'ayant rien de plus à cœur que de se conformer aux vœux de S. M., considérant que les ressources de la ville sont peu conséquentes... délibère que la dot est fixée à une somme de 200 fr... Copie de la présente sera envoyée à M. le curé de la paroisse, pour en faire lecture au prône de dimanche prochain...

« Le lendemain de la séance se sont présentés chez M. le maire le nommé Mathias Martin, voltigeur au 4e bataillon du 15e régiment de ligne, retiré en cette ville avec

pension de retraite, âgé de vingt-trois ans neuf mois... et Marie-Anne Girard, âgée de vingt-trois ans, native de cette ville... lesquels ont dit qu'ils se voulaient prendre en mariage avec le consentement de leurs parents...

« Le conseil délibère (à la date du 26 novembre) qu'il choisit ces jeunes gens pour l'objet du décret de S. M., après s'être assuré de la sagesse de la future, et qu'ils recevront les 200 fr. de dot aussitôt le mariage célébré. »

Le préfet des Vosges voulut bien ratifier les dispositions prises par le conseil municipal, avec cette modification pourtant que, trouvant la dot trop maigre, il en doubla le montant en la portant à « vingt napoléons d'or ». La fête eut lieu à l'époque fixée : les autorités en cortège assistèrent à la célébration du mariage civil et religieux ; puis, spécialement pour le couronnement, il y eut messe, discours, *Te Deum* et bénédiction conformément au mandement de Monseigneur l'évêque. A deux heures, banquet offert aux époux à la mairie par les fonctionnaires publics. De quatre à onze heures, bal public au-dessus des Halles ; puis, sur la place Saint-Georges, illuminations le soir.

Le 30 novembre 1808, l'arrêté préfectoral contient une disposition nouvelle bien caractéristique : « M. le curé est invité à faire, ou à faire faire par un de MM. les vicaires, un discours sur la gloire des armées françaises et sur l'étendue du devoir imposé à chaque citoyen de consacrer sa vie à son prince et à sa patrie. » Ainsi, comme sous la République, les fêtes de la période impériale deviennent des instruments de règne, et de plus en plus étroitement se trouvent réglées les manifestations populaires.

Nous trouvons aux registres municipaux des détails plus nombreux pour l'anniversaire du couronnement que pour le 15 août. C'est que la première de ces fêtes impose au budget municipal une dépense relativement lourde, à laquelle il faut tous les ans pourvoir. Ainsi le budget de 1809, soit par une erreur involontaire, soit de propos délibéré, ne portait en dépense, pour les fêtes du gouvernement, qu'une somme de 100 fr. Le maire, sans doute à la suite d'une observation de la préfecture, demanda une rectification, et le conseil rétablit pour cet objet la somme réglementaire de 400 fr.

Dorénavant, il y eut toujours au budget un article spécial pour ce que l'on avait pris l'habitude d'appeler « la fête de la Rosière ». Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 avril 1810 contient notamment la mention suivante :

« Dotation de la rosière. On n'avait pas encore considéré cette dotation comme une dépense annuellement régulière. Cependant l'expérience de plusieurs années prouve assez que les occasions de faire éclater la joie publique par des actes de munificence se reproduisent fréquemment en France, tant qu'elle aura le bonheur d'être régie par un prince dont toutes les actions effacent ce que l'histoire nous offre de plus étonnant. Le conseil a donc classé cet objet au nombre des dépenses annuelles... »

On voit que le rapporteur de ce budget, ancien républicain de la période de la Convention et du Directoire, avait assez bien transformé son style pour le mettre à la hauteur des temps nouveaux.

Le 10 novembre 1810, on procède comme de coutume

au choix de la rosière pour la célébration de la fête anniversaire du couronnement de S. M. I. et R. Le futur marié est Charles-Antoine Vaillant, ex-carabinier au 25e d'infanterie légère, blessé grièvement au bras, jouissant d'une modique pension, d'ailleurs sans fortune et enfant de Mirecourt. Il a indiqué pour sa future épouse Marie-Élisabeth Jon, aussi née à Mirecourt, jeune fille dont la conduite régulière n'a jamais mérité de reproches. Le conseil lui accorde la dot de 400 fr., le mariage sera célébré le premier dimanche de décembre. « Vu les circonstances difficiles où le peuple se trouve relativement à la cherté des denrées de première nécessité, les frais que pourraient occasionner les bals et autres démonstrations de la joie publique, ainsi que cela s'est pratiqué dans cette ville à pareil jour les années précédentes, seront employés à une distribution de pain, qui sera faite par les soins de M. le maire, aux pauvres nécessiteux, immédiatement après la cérémonie civile et religieuse. »

C'est la première fois depuis l'an VIII que nous trouvons cette plainte sur les « circonstances difficiles » qui semblaient définitivement écartées grâce au régime nouveau. Mais les années malheureuses allaient revenir, le budget municipal ne s'équilibrera plus que péniblement, et la charge des fêtes publiques redeviendra bien pesante. Au lieu d'alléger cette charge, voilà bientôt qu'un décret du 12 mai 1811 ordonne qu'il sera fait dans la ville de Mirecourt, à l'occasion de la naissance et du baptême de S. M. le Roi de Rome, une dépense de 1,200 fr. pour mariages de militaires en retraite avec des filles honnêtes. Il faut s'exécuter ; on constitue donc deux nouvelles

dots, de 600 fr. chacune : la première est attribuée à Pierre Anciaume, la seconde à Jean-François Matton.

En revanche, on propose de réduire de moitié la somme allouée à l'occasion de l'anniversaire du couronnement. Le 23 novembre 1811, le conseil municipal ose présenter à M. le préfet, en réponse à sa circulaire pour la célébration de cette fête, des observations fondées sur la situation de la caisse communale : « ...Il constate qu'à peine les recettes sont au niveau des dépenses, et qu'il sera difficile de pourvoir aux dépenses courantes à la fin de cet exercice ; que cet état d'épuisement a pour cause, d'une part un déficit considérable dans le produit de l'octroi, et d'autre part les dépenses extraordinaires faites pour célébrer dignement la fête du 9 juin dernier... Néanmoins, le conseil ne peut rester indifférent lorsqu'il est question de fêter une époque glorieuse pour le souverain et ses armées ; regrettant de ne pouvoir mieux répondre aux intentions de M. le préfet, il veut donner au moins une preuve du bon esprit qui l'anime en votant une dot de 200 fr... »

Nous ne savons ce que répondit M. le préfet à cette proposition. En 1812, il semble bien qu'une réduction fut consentie, car nous ne trouvons en tout et pour tout qu'une somme de 600 fr. pour dot d'un militaire au budget de la ville. Et même on parvint à se dispenser de la distribuer, sous le prétexte qu'il n'y avait point de candidats réunissant les conditions requises, circonstance bien extraordinaire dans une ville de cinq mille âmes qui a toujours compté un bon nombre de ses fils sous les drapeaux.

« Du 4 décembre 1812. Concernant le choix à faire

d'une rosière... Observé qu'il ne s'est présenté personne dans les conditions voulues, les rosières et leurs futurs maris étant tous nés ailleurs qu'à Mirecourt. On ne peut raisonnablement pas supposer que l'esprit du décret soit tel qu'une commune obérée, peuplée d'une foule de misérables qui vont réclamer chaque jour à grands cris les premiers besoins de la vie, soit obligée de faire, en faveur d'étrangers vivant dans l'aisance, un sacrifice de 600 fr... Le conseil, voulant prouver qu'il ne cherche pas à éluder les vues bienfaisantes du Gouvernement, jaloux de signaler avec tout l'Empire une époque glorieuse, demande que la somme prévue pour une dot au budget de 1812 soit mise à la disposition du maire, pour être employée, pendant la mauvaise saison, à procurer du pain aux véritables indigents de la ville... »

Telle est la dernière mention relative à des fêtes publiques que nous trouvions dans les registres municipaux avant la fin de l'Empire Pendant les Cent-Jours, à la date du 22 avril 1815, les fonctionnaires publics et les employés salariés par l'État sont convoqués à Mirecourt par le maire pour la prestation du serment selon la formule suivante : « Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur. » Cinq mois plus tard, même cérémonie pour la seconde Restauration ; la formule du serment prêté le 17 septembre n'est que très peu changée : « Je jure obéissance aux constitutions du royaume et fidélité au Roy. »

Une note du 23 août 1816 indique enfin le programme de la fête qui aura lieu le 25, jour de la Saint-Louis : « Elle sera annoncée la veille au son des cloches et par une salve de toute l'artillerie... A l'issue de la messe, il

sera fait aux pauvres une abondante distribution de pain et de viande ; le maire fera savoir que ces aumônes sont le produit de la munificence royale et de la générosité compatissante des habitants aisés de la ville. A huit heures du soir, illuminations ; feu de joie entre les deux ponts, de l'autre côté de la rivière ; bal public au-dessus des Halles, lequel s'ouvrira immédiatement après le feu de joie... »

Nous terminons ici ces longs extraits sur les fêtes publiques à Mirecourt, depuis le commencement de la Révolution, que nous avons cru devoir poursuivre jusqu'au rétablissement de la royauté. Toutes ces citations, quelque monotones qu'elles soient, des documents officiels ont cependant une certaine saveur et ne manquent pas d'intérêt. Elles montrent que sous tous les régimes, sauf dans quelques rares circonstances, les fêtes publiques ne sont que très peu l'expression spontanée de la joie populaire : c'est presque toujours une joie factice et de commande, que le pouvoir s'efforce d'exploiter en sa faveur ; il ne faut y chercher qu'avec beaucoup de circonspection la traduction des sentiments intimes du peuple, qui se laisse amuser volontiers par ses maîtres du jour, tout en gardant au fond du cœur ses préférences et ses secrets désirs, ses antipathies et ses haines.

L'ENGRENAGE

Par H. DÉGLIN

Si j'étais ingénieur ou mécanicien je saurais vous donner la définition de l'engrenage. Je pourrais vous décrire cette roue dentée qui tourne avec rapidité et dont les dents s'insérant entre les dents d'une autre roue lui communiquent le mouvement qui l'anime, le multipliant ou le ralentissant suivant la proportion relative des diamètres des deux roues et le nombre de leurs dents. Plus le contact est parfait, plus la transmission se fait avec force et précision. Quand on visite une usine ou une manufacture, on est frappé de la puissance de ces engrenages obéissant à une action invisible et portant dans toutes les parties d'un atelier souvent immense les énergies d'une force lointaine. Si même on regarde longtemps ces roues tourner avec rapidité, on est pris d'une sorte de vertige bien connu dans les ateliers. Combien d'accidents se sont produits qui semblent incompréhensibles et ne peuvent s'expliquer que par cet instinct irrésistible et fou qui pousse le visiteur à poser les doigts ou les mains sur ces machines qui tournent si rapidement et sans bruit. Malheur à l'imprudent qui succombe à la tentation ! Le médecin ou l'avocat pourrait vous en dire les suites cruelles ; mais tout le monde les connaît. La machine saisit, en-

traîne et broie l'infortuné ; avant qu'un cri de douleur ait été poussé, avant qu'on ait eu le temps de débrayer la courroie de transmission, la catastrophe est accomplie. La machine est sourde, elle est aveugle ; elle va, elle va toujours tournant sans cesse tant que le mécanicien n'a pas suspendu l'action de la force motrice.

Toutes ces choses me revenaient récemment à l'esprit pendant que je lisais un intéressant ouvrage de M. Édouard Montheuil, intitulé : *La Charité privée à l'étranger*. M. E. Montheuil avait été chargé par M. le Ministre de l'intérieur d'étudier en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Suède et en Norvège, l'organisation et le fonctionnement des établissements d'assistance privée. Il a publié son rapport écrit avec simplicité et impartialité, ouvrage intéressant et instructif. Il étudie les œuvres non par pays mais par catégories. Lisez son travail, parcourez les ouvrages ou les articles de revues qui traitent les mêmes questions : vous verrez que l'ordre de développement des œuvres est presque partout le même, qu'il s'agisse de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Belgique ou de la France. En premier lieu les secours d'hospitalisation, puis l'assistance à domicile. En second lieu viennent les œuvres relatives à l'enfance, qu'il s'agisse de l'enfant à naître ou de l'enfant ayant déjà atteint un certain âge et ayant besoin d'être surveillé et soutenu soit à l'école, soit à l'atelier.

Puis on s'occupe des vieillards et des infirmes. Enfin on s'attache à donner aux ouvriers et aux humbles des habitudes d'ordre et d'économie, à les pousser à l'épargne, à l'assurance contre les accidents, les maladies et la vieillesse. En dehors de ces catégories, plus tôt ou plus

tard, les individus incomplets : aliénés, sourds, aveugles obtiennent qu'on s'intéresse à eux. Mais partout et presque à la même époque on s'attaque à la question vitale, essentielle, la question du logement ouvrier qui est le signe et la condition de la moralité dans la classe indigente.

C'est un cycle bien défini et si vous notez les noms des promoteurs d'œuvres, vous trouvez presque en chaque pays les mêmes noms et toujours les mêmes noms. Pourquoi? C'est que, dans le monde moral comme dans le monde physique, vous trouvez toujours l'engrenage; l'engrenage fatal, irrésistible, qui prend l'homme tout entier, l'étreint et l'absorbe.

Dans le monde physique il y a un moteur, appelez-le : eau, vapeur, électricité ; dans le monde moral c'est l'esprit de charité. Ces moteurs, tant qu'ils sont en action, agissent d'irrésistible et inéluctable façon. Mais comme je le disais, que le mécanicien renverse la vapeur, arrête la turbine ou interrompe le courant électrique, tout s'arrête! Que Dieu tarisse avec la vie la source même de la charité, l'engrenage cesse de fonctionner, mais pas avant.

Je me permettrai de citer un souvenir personnel. Dans un Congrès de patronage, on parlait de la nécessité d'adjoindre à une œuvre de relèvement une œuvre de placement. Il s'agissait d'un encouragement à donner pour le développement de l'œuvre entreprise au fondateur du patronage. L'un des hommes des plus experts en matière de charité qu'on puisse trouver assistait à ce Congrès. « Laissez faire, Messieurs, dit-il, il est pris dans l'engrenage, il ira jusqu'au bout. » C'est qu'en effet, il est impossible de s'occuper de faire le bien de quelque façon que ce soit sans s'apercevoir qu'en matière de charité

tout se tient et tout s'engrène. C'est un fait d'expérience générale, je pourrais citer à l'appui de ma thèse un nombre infini de noms propres.

Lorsque M. Montheuil quitta la France pour faire l'enquête dont il avait été chargé, un des hauts fonctionnaires de l'assistance publique lui dit d'un air moqueur : « Vous connaissez, cher ami, les mendiants professionnels, eh bien! vous apprendrez bientôt ce qu'est la bienfaisance professionnelle. »

Ce fonctionnaire montrait en ces quelques mots son dédain pour la charité privée et laissait voir la fâcheuse jalousie qu'inspirent à l'assistance publique les œuvres d'assistance privée. Jalousie bien inexpliquable et en même temps bien fâcheuse, car si ces deux modes d'assistance sont utiles, je dirai même plus, nécessaires, leur union et leur entente ne doublerait pas, mais décuplerait leur force.

Il existe dans les milieux officiels une tendance déplorable qui consiste à considérer les œuvres privées non comme des auxiliaires ou des alliées, mais comme des adversaires. On revendique bien haut pour l'assistance publique le monopole exclusif de la bienfaisance ; on se berce de l'idée que l'assistance publique pourvoit à tout et suffit à secourir toutes les misères ; on feint de croire que les promoteurs d'œuvres n'aspirent qu'à créer des sociétés pour avoir les titres, bien peu lucratifs d'ailleurs, de président, de secrétaire ou de trésorier. On affirme avec une singulière audace que, la plupart du temps, les sommes péniblement récoltées pour les indigents reçoivent des destinations autres que celles qu'on a indiquées. On soutient enfin que le développement des œuvres pri-

vées ne fait qu'augmenter le nombre des quémandeurs et attirer beaucoup de malheureux de la campagne à la ville où ils espèrent vivre de charité sans avoir à travailler.

L'examen et la réfutation de ces objections élevées par l'assistance officielle contre l'assistance privée sortiraient du cadre de ce travail. D'autres se sont chargés de défendre la liberté du bien contre l'absolutisme jacobin et de faire triompher le droit de la force brutale[1]. Je me demanderai seulement si les fonctionnaires chargés du service de l'assistance publique ne plaident pas *pro domo,* si l'espérance de l'avancement, des distinctions, des rubans n'a pas sur leur esprit plus d'influence que ne saurait en avoir le titre de président ou de secrétaire d'une modeste œuvre privée? Je trouve qu'ils font singulièrement bon marché de la conscience ou de la loyauté des directeurs d'œuvres. Ils oublient aussi que, malgré tous les efforts très méritoires de l'assistance publique, un nombre infini de malheureux se trouvent sans pain, sans asile et sans secours; qu'à Paris notamment, malgré tous les hospices ouverts, plus de seize mille vieillards meurent de faim sur le pavé de la capitale.

L'assistance publique est comptable des deniers publics, elle est astreinte, et cela est évidemment nécessaire, à l'observation de règlements très stricts pour l'admission des indigents : domicile, séjour, nombre des membres de la famille, nationalité, etc. Son champ d'action n'est pas moins limité au point de vue des misères à

1. Voir M. Léon Lallement, correspondant de l'Institut : *La Révolution et les Pauvres. — Le prétendu monopole des bureaux de bienfaisance devant la loi et devant l'histoire, etc....*

secourir et du mode de secours à donner. Pour modifier, pour étendre ou changer ses attributions, il faut une loi ou tout au moins un décret soigneusement et complètement motivé. Il s'agit en un mot de mettre en marche la lourde machine administrative ou même législative. Il faut ensuite que l'administration de l'assistance puisse organiser les nouvelles provinces annexées à son empire, ce qui n'est pas toujours possible à cause du manque d'hommes ou de ressources. C'est ainsi par exemple que M. Henri Monod, conseiller d'État, directeur de l'assistance publique, constatait en 1898 que son administration n'avait pu créer et faire fonctionner le patronage des jeunes libérés dont la loi du 12 août 1850 lui avait confié la charge.

Ajoutons enfin que tout mode nouveau d'assistance ne peut être créé d'un seul coup et pour ainsi dire d'un seul bloc. En ces matières essentiellement contingentes de la charité il faut procéder par voie de tâtonnements. Une fois l'idée première acceptée, il faut en voir l'application dans le domaine de la pratique. Avant d'arriver à un résultat certain on commet des erreurs, on fait des écoles ; c'est l'expérience souvent prolongée qui peut seule donner à l'idée sa forme définitive. L'assistance publique, ou plutôt la loi qui lui donne de nouvelles attributions, ne peut et ne doit procéder qu'à coup sûr ; l'assistance publique n'est pas créée pour faire des expériences.

Avant la Révolution, la charité était libre : toutefois, quand il s'agissait de créer des hôpitaux ou des hospices, elle devait se pourvoir de l'autorisation toujours facilement accordée du pouvoir royal.

La Convention adoptant les idées de Jean-Jacques

Rousseau, idées pleines de générosité mais aussi d'illusion, avait revendiqué pour la nation le droit et le devoir exclusif de la bienfaisance. Elle décida l'ouverture du Livre d'or de la bienfaisance qui ne fut d'ailleurs jamais ouvert; elle décréta solennellement aussi que, dans la nouvelle ère inaugurée par la Révolution, il n'y aurait plus de pauvres. Elle créa même une pénalité rigoureuse pour ceux qui auraient fait l'aumône à un malheureux.

Mais la force des choses l'emporta sur toutes les théories et sur tous les décrets; la Convention elle-même suspendit la vente ordonnée par elle du patrimoine hospitalier. Un rapport officiel, écrit en l'an V, constata « que le produit de toutes les impositions de la République ne suffirait pas à acquitter cette charge énorme, incalculable, de l'assistance donnée à tous les malheureux ».

L'expérience de la charité légale, dit M. Lefébure, était faite et définitivement condamnée. C'est qu'en effet la charité privée, que n'entrave aucun règlement, que ne retarde aucune formalité, peut plus promptement et plus efficacement secourir des infortunes non prévues ou cataloguées dans les règlements d'assistance publique. On comprend très bien que tel ou tel genre de misère puisse être soulagé par les particuliers, alors que l'assistance publique, pour des raisons d'ordre et d'économie, ne peut intervenir.

On pourrait trouver facilement de nombreux exemples de ce que nous avançons. L'assistance publique se doit d'abord aux citoyens de la ville et on ne peut considérer comme tels ceux qui, arrivés hier, partiront peut-être demain. Or, il se peut que parmi ces hôtes passagers cherchant du travail et souhaitant d'en trouver, il y en ait

qui soient vraiment dignes d'intérêt; qu'un chômage accidentel ou une maladie imprévue plonge dans la misère. L'assistance officielle locale ne peut s'occuper d'eux non plus que le bureau de bienfaisance de leur ancien domicile qu'ils ont définitivement quitté. Qui donc pourvoira à leurs besoins et les aidera dans leur misère? Mais allons plus loin. Je suppose que ces malheureux aient, d'après les règlements en vigueur, tous les droits possibles à être admis dans un établissement public. Aura-t-on de la place pour tous? L'hospice Saint-Julien, pour prendre un exemple à Nancy, peut-il recueillir tous les vieillards des deux sexes ayant droit d'y être hospitalisés, et n'est-il pas bon qu'une maison comme l'asile des Petites Sœurs des pauvres de la rue de Strasbourg puisse fournir annuellement entre 68,000 et 72,000 journées d'hospitalisation aux vieillards abandonnés? Je cite un autre exemple local : le Bureau de Bienfaisance de Nancy a un service de Patronage des apprentis bien organisé. Ce patronage se borne d'ailleurs à surveiller l'assiduité des jeunes apprentis à l'atelier ou à l'école du soir ouverte une fois par semaine; il n'est pas question, d'autre part, de loger ni de nourrir les apprentis pauvres. On comprend facilement l'utilité de la Maison des apprentis qui, logeant, entretenant et surveillant chaque année environ 130 enfants, fournit ainsi un total annuel de 47,000 journées d'hospitalisation complète à des enfants à qui elle apprend à être de bons chrétiens, de bons ouvriers et de bons Français.

Du reste, on ne peut mieux prouver l'utilité, disons mieux, la nécessité de l'assistance privée qu'en citant les paroles mêmes du directeur de l'assistance publique, de

l'honorable M. Henri Monod, rapportées par M. Lefébure dans son introduction au *Paris Charitable :* « La charité privée, qui n'est pas, comme l'assistance officielle, « condamnée à la sécheresse », peut se montrer plus compatissante et, par cela même, est plus efficace. Les représentants de l'État sont les premiers à l'admirer ; ils considéreraient comme un crime de l'entraver ou seulement de la décourager. » Et, avant M. Monod, un ancien chef de bureau de la préfecture de police, M. Lecour, disait déjà : « Jamais l'assistance officielle, avec des instruments salariés, si consciencieux que soit leur concours, avec ses sévérités de contrôle formaliste, ne produira dans des cas nombreux les résultats qu'obtient, par ses propres actes, la charité religieuse ou la bienfaisance privée. »

Bien plus, les hauts fonctionnaires de l'assistance publique qui ont vu et étudié en même temps que les œuvres officielles la plupart des œuvres privées, considèrent que le rôle de l'assistance privée est un rôle d'avant-garde et que « l'assistance officielle est chargée surtout de suppléer aux irrégularités et aux lacunes inévitables de la charité privée. C'est celle-ci, dit M. de Crisenoy, qui a été dans le passé et qui restera dans l'avenir la grande ressource des misères humaines ». Et voilà, n'en déplaise aux personnages officiels et aux partisans plus ou moins désintéressés du monopole de l'assistance publique, celle-ci ramenée au second rang et devenue la servante très humble de la charité privée [1].

1. Qu'on nous permette de reproduire le passage suivant d'un discours prononcé par M. Beurdeley, maire du VIII[e] arrondissement de Paris, le 10 février 1899. Il résume admirablement tout ce que nous avons

Loin de moi l'idée de nier l'utilité de l'assistance publique qui joue un rôle si indispensable qu'on ne saurait en concevoir la suppression. Loin de moi aussi l'idée de soustraire les œuvres privées à tout contrôle. L'État a certes le devoir de faire beaucoup pour le soulagement des misères humaines ; mais il ne peut être tenu à tout faire parce qu'il n'est pas le seul détenteur de la fortune publique et que l'idée de richesse implique l'idée corrélative du devoir de charité. Il n'a pas non plus le droit de puiser indéfiniment dans la poche du contribuable pour se substituer à lui dans l'exercice de la bienfaisance. La solution du problème est dans l'union parfaite de la charité publique et de la charité privée ; l'assistance publique apportant dans l'association sa puissante organisation, ses relations avec les pouvoirs publics, l'assistance privée apportant le dévouement de ses membres et un budget qui égale souvent celui de l'assistance publique.

Dans les villes comme Paris ou Bordeaux où l'assistance publique est entre les mains de gens intelligents, dévoués, l'accord est facile ; dans d'autres villes il existe des susceptibilités fâcheuses qu'il faut vaincre et qui sans doute finiront par disparaître quand on ne considérera plus que le bien à faire et les misères à secourir.

---

essayé d'expliquer. Nous avons connu cette allocution trop tard pour en tirer meilleur profit.

« L'assistance publique fait beaucoup, elle ne peut pas tout faire et il reste une large part qui doit être dévolue à l'initiative privée.

« D'abord l'assistance publique est une énorme machine dont on ne peut modifier les ressorts à la légère.

« Quand il s'agit d'une innovation, l'essai doit être tenté dans des conditions restreintes et sur un terrain limité aux risques et périls de ceux qui veulent bien exposer leur temps, leurs forces et leur argent, et c'est bien là ce que vous faites. »

La bienfaisance professionnelle ! ! Le fonctionnaire qui disait ces paroles à M. Montheuil ne savait pas si bien dire. Il est vrai que, pour ceux qui se donnent aux œuvres de bienfaisance, la charité devient peu à peu une profession absorbante, quoique absolument gratuite. A côté de la misère que l'on secourt, on en voit tant d'autres aussi lamentables et auxquelles nulle aide n'est offerte. On croirait manquer à sa tâche et à son devoir si, après avoir soulagé l'une on ne s'efforçait pas de venir en aide aux autres.

Un médecin, attaché au bureau de bienfaisance, était appelé un jour dans une maison pour constater une naissance ; la jeune mère avait à peine 13 ans ; tout le monde couchait pêle-mêle dans la même pièce et la fillette avait été mise à mal par son propre frère. Toute la famille était d'ailleurs dans une misère noire.

Un avocat avait été chargé de défendre devant le tribunal un enfant accusé de faits contraires à la morale. L'enquête du parquet révélait que dans la famille de l'enfant régnait la plus épouvantable promiscuité. Les ressources étaient bien minimes et la misère affreuse. Que faire ? Si ces deux hommes n'avaient eu au cœur l'amour désintéressé du bien, le médecin, après sa consultation faite ; l'avocat, après sa plaidoirie prononcée, n'avaient qu'à rentrer chez eux pour se livrer aux études qui leur étaient chères. Au point de vue professionnel, ils avaient rempli tout leur devoir. Aucun des cas qui leur avaient été soumis n'était prévu et secouru par les règlements de l'assistance publique. Il y avait cependant tout à faire dans les pauvres familles avec lesquelles le hasard les avait mis en rapport. Il fallait trouver un travail rému-

nérateur pour les parents valides et les enfants adultes vivant jusqu'alors de mendicité et de rapine, un établissement hospitalier auquel confier des grands parents infirmes et une fillette aveugle, une société de patronage qui pût se charger des enfants victimes de l'abandon et des mauvais exemples. La tâche était lourde. Les deux amis, j'allais dire les deux complices, s'en acquittèrent presque complètement.

Pour leurs clients ils se firent mendiants, enquêteurs, solliciteurs; ils suscitèrent des initiatives et peu à peu les malheureux auxquels ils s'intéressaient trouvèrent les uns du travail, les autres un asile, et les enfants des protecteurs et des éducateurs.

Mais la cause principale du mal provenait surtout des conditions défectueuses de l'habitation où manquaient l'air et la lumière; où les principes de l'hygiène physique n'étaient pas plus observés que ceux de l'hygiène morale; où dans des taudis infects la famille était entassée, les parents couchant pêle-mêle avec les enfants, les frères avec les sœurs. Dans de semblables milieux, comment faire observer les lois, non pas même de la morale, mais simplement de la décence? Et de ce jour les deux amis devinrent les apôtres convaincus de la grande cause de l'amélioration de l'habitation ouvrière. Ils étaient complètement pris dans l'engrenage.

Mais il ne suffit pas de secourir la misère présente, il faut aussi prévoir pour l'ouvrier bien portant qui trouve dans le travail et sa rémunération les ressources nécessaires à l'entretien de sa nombreuse famille, il faut prévoir les chômages futurs, la maladie et la mort. Il faut lui enseigner la pratique de l'assurance et de la mutua-

lité. Tout le bras a passé dans l'engrenage, le reste du corps suivra.

Bien ignorants, pour ne pas dire plus, sont ceux qui sourient de la multiplicité des œuvres et des prétendues dignités assumées à plaisir par des hommes de bien. Ces dignités sont le plus souvent de lourdes charges et de grandes responsabilités acceptées par ceux qui ont voué leur vie à l'accomplissement du bien. Le cycle est fatal, je pourrais presque dire, s'il ne s'agissait de charité, que c'est un cercle vicieux. Nul parmi ceux qui se sont occupés d'œuvres de bienfaisance ne me contredira quand j'affirmerai que noblesse oblige et que lorsque l'on a commencé à faire le bien, il n'est plus de raison pour qu'on s'arrête. Si j'avais besoin de donner d'illustres exemples, il en est un qui se présente naturellement à mon esprit : j'ai nommé Jules Simon. Les railleurs disaient qu'il avait son rond de cuir et son fauteuil de président préparés dans la plupart des sociétés charitables. C'était vrai ! Cet homme de haute intelligence et de grand cœur, dont toute la vie s'était passée à défendre la liberté pour les siens ou contre les siens, à combattre les injustices et les abus, à plaider la cause des faibles, à défendre l'initiative privée et la conscience individuelle, s'était consacré pendant les dernières années de sa vie aux œuvres de charité : Sauvetage et patronage de l'enfance et de la jeunesse, protection des jeunes filles et des ouvrières, amélioration des habitations à bon marché, perfectionnement de la législation pénitentiaire intéressant les mineurs, problèmes de la mutualité. On peut dire que rien de ce qui touche le monde des malheureux et des travailleurs ne lui était étranger.

A côté de ce nom vénéré, je pourrais en citer bien d'autres comme ceux de MM. Georges Picot, E. Rostand et Cheysson, etc., qui cumulent aussi les présidences et les obligations; de MM. Lefébure, Henri Monod, Siegfried, Charles Robert et tant d'autres qui ont compris qu'à notre époque il est impossible d'être l'homme d'une seule œuvre.

Un vieil auteur a dit : *Timeo hominem unius libri;* nous pouvons dire aussi : il faut craindre l'homme qui s'occupe d'une seule misère. La souffrance a tant de faces ; mais les misères se tiennent de si près qu'il est impossible de s'occuper de l'une sans s'occuper des autres et, fatalement, si vous êtes amené à vous intéresser à un genre quelconque de souffrances, vous serez obligé de vous intéresser à tous. C'est le pain quotidien qu'il faudra assurer d'abord ; c'est ensuite le travail du lendemain qu'il s'agira de procurer par une œuvre de placement ; pour les vieillards et les infirmes, il faudra des hôpitaux ; pour les enfants, des œuvres d'apprentissage et de patronage ; pour la famille, un logement sain et à bon marché ; pour l'avenir, des œuvres d'assurance et de mutualité.

La tâche est considérable; il ne faut pas craindre de l'entreprendre. Nous avons d'illustres exemples, l'expérience acquise dans l'exercice de quelques-unes de ces œuvres facilite l'accomplissement des autres. Le bien qu'on a conscience de faire est un puissant encouragement à mieux faire encore et, Dieu aidant, on vient à bout de toutes les entreprises désintéressées qui ont pour but l'amélioration du sort du prochain et, comme corollaire, le perfectionnement de sa propre individualité.

CAMPAGNES DE TURENNE

EN ALLEMAGNE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS[1]

(1672-1673)

PAR FERDINAND DES ROBERT

CHAPITRE Ier

CAMPAGNE DE 1672

C'était une étrange destinée que celle de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar.

Depuis la paix des Pyrénées, qui avait rendu la liberté à ce prince, prisonnier des Espagnols à Tolède, et à laquelle il était redevable de la restitution de ses États ; après son court séjour à Paris, où il avait scandalisé la cour de France par sa conduite irrégulière et fantasque, compromettant sa dignité par des amours de bas étage, ou se posant en concurrent de son neveu, le prince Charles de Lorraine, auprès de Marie de Mancini et de

1. Fragments d'un ouvrage en préparation : *De Tolède à Consarrbrück* (1654-1675). Campagnes et négociations, d'après des documents inédits, tirés des archives du ministère des affaires étrangères, pour faire suite à *Charles IV et Mazarin*.

Mlle de Montpensier, il avait eu la faiblesse, pour faire pièce à ce neveu, de léguer le duché de Lorraine à Louis XIV.

Cet acte antinational avait soulevé l'indignation générale parmi ses sujets et avait profondément blessé son frère, le prince Nicolas-François, ainsi que son neveu.

Le traité de Montmartre, qui consacrait cette cession honteuse, était resté sans effet, annulé par Louis XIV lui-même, et n'avait coûté à son signataire que la ville de Marsal.

Entre temps, Charles IV avait perdu Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, sa « femme de campagne », dont il avait eu deux enfants qu'il chérissait, Anne de Lorraine et le prince de Vaudémont. Il avait épousé leur mère sur son lit de mort, après l'avoir délaissée pour de nouvelles amours.

Ces deux enfants, légitimés par suite de son mariage *in extremis* avec leur mère, il les avait richement dotés.

Son fils avait épousé la fille du duc d'Elbeuf et Anne de Lorraine avait donné sa main au prince de Lillebonne.

Malgré qu'il se fût aliéné une partie de sa noblesse en supprimant le tribunal des Assises, où siégeaient, avant la guerre de Trente ans, les gentilshommes lorrains, Charles IV avait su garder l'amour de son peuple et, pour se faire des amis parmi la bourgeoisie de ses duchés, il avait distribué à profusion des brevets de noblesse à ceux qui l'avaient suivi dans ses nombreuses campagnes ou qui, restant en Lorraine, lui étaient restés fidèles.

Il aurait donc pu rester en repos et consacrer les dernières années qui lui restaient à vivre à réparer les désastres commis dans ses États par une guerre longue et

terrible. Mais ni son humeur guerrière, ni son caractère inquiet, ni sa nature remuante ne s'accommodaient à un genre de vie monotone et pacifique.

Ce qu'il fallait à ce condottiere d'un autre âge, à ce reître, à ce paladin des causes justes ou injustes, à ce prince brouillon et versatile, à cet homme fait pour les camps, c'était la guerre, le cliquetis des armes, le bruit du canon et la fanfare des clairons.

Ses amours avec la belle de Ludre, cette chanoinesse de Poussey, à laquelle il promit de la faire asseoir sur son trône ducal, sans tenir sa promesse, ne suffirent pas à occuper son âme ardente.

En 1665, une querelle insignifiante avec l'Électeur palatin lui donna l'occasion de faire de nouvelles recrues et d'augmenter son armée, au mépris des traités signés avec Louis XIV.

Grâce à l'intervention de ce roi, la guerre déclarée par Charles IV à l'Électeur se termina au bout de deux ans (29 septembre 1666).

Le duc de Lorraine, qui n'avait pu prendre part lui-même à la campagne entreprise par son armée, commandée par les princes de Vaudémont et de Lillebonne, dans le Palatinat, occupé qu'il était par ses récentes amours et son mariage ridicule et disproportionné avec la fille du comte d'Apremont, chercha une nouvelle occasion d'augmenter ses recrues et de mettre ses États sur le pied de guerre.

Le soulèvement de la Hongrie contre l'empereur lui parut un prétexte suffisant. Il désirait, disait-il, amener des renforts à Léopold, sous les drapeaux duquel était venu se ranger le prince Charles de Lorraine.

A la veille de la guerre de Dévolution, Louis XIV désira avoir l'armée lorraine à sa dévotion et s'en servir dès qu'il engagerait les hostilités contre l'Espagne. Charles IV demanda en vain des explications, voulant connaître quelle serait sa part dans les dépouilles à partager.

A son corps défendant, il fut obligé de fournir un contingent de troupes au roi de France, malgré sa répugnance à faire acte d'hostilité contre les Espagnols, ses voisins du côté de la Franche-Comté et du Luxembourg, pour lesquels il avait combattu si longtemps (1667).

Il accabla ses sujets d'impôts sous prétexte de calmer la colère du cabinet de l'Escurial et de préserver ses États de toute incursion. Terrifiés par l'attitude du duc, les habitants de Nancy désertèrent cette ville et, nonobstant les plaintes de Charles IV, Louis XIV garda les soldats lorrains à sa solde et ils ne revinrent en Lorraine qu'après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668).

C'est alors que le roi de France réitéra à Charles IV l'ordre de licencier son armée, mais le Palatin ayant de nouveau déclaré la guerre au duc de Lorraine, les choses en restèrent là jusqu'au mois de janvier 1669. A cette époque, le maréchal de Créqui lui intima l'ordre de licencier ses troupes, à l'exception de deux compagnies de ses gardes. Quarante-huit heures de délai lui furent accordées pour se soumettre. C'est en vain que Charles IV comptait sur la protection de l'Angleterre, de la Suède et de la Hollande qui s'étaient liguées contre la France l'année précédente (28 janvier 1668), et sur la nouvelle ligue en voie de formation entre la Hollande, l'Empire

et l'Espagne. Il ignorait que l'empereur Léopold avait conclu avec Louis XIV un traité secret, le 20 janvier, qui attribuait à l'empereur une part considérable dans l'héritage, à l'avance escompté, du jeune Charles II, roi d'Espagne, enfant débile, âgé de trois ans, qui régnait sous la régence de Marie-Anne d'Autriche, femme sensuelle, cupide et ambitieuse, dominée tour à tour par le jésuite Nithard et Fernand de Valenzuela.

Il ignorait également que Louis XIV était sur le point de détacher Charles II, roi d'Angleterre, de l'alliance hollandaise et qu'il avait obtenu la neutralité de la Suède.

Avant de déclarer la guerre à la Hollande, le roi de France avait résolu de s'emparer non seulement de la Lorraine, mais encore de son souverain, après avoir tenté inutilement de s'accorder avec le prince Charles de Lorraine, en ce moment à Vienne. Les prétextes étaient tout trouvés : Charles IV s'était refusé à licencier entièrement son armée et il avait signé avec les Électeurs de Trèves et de Mayence un traité défensif et entretenait des agents auprès des cours de Madrid, de Vienne, de Londres et à la Haye, qui se faisaient les échos de ses récriminations contre la France.

N'avait-il pas voulu créer une nouvelle ligue armée contre notre pays entre l'Espagne, l'Empire et la Hollande ; n'avait-il pas envoyé M. de Risaucourt aux États généraux pour les décider à envoyer un corps de 13,000 hommes entre le Rhin, la Meuse et la Sarre ?

Inopinément, le 23 août 1670, le comte de Fourille, mestre de camp général de cavalerie, et le sieur de Croissy, intendant à Metz, arrivèrent à Nancy pour se

plaindre à Charles IV de quelques péages indûment perçus sur les frontières de Lorraine par les agents du fisc ducal. Ce n'était qu'un prétexte. Trois jours plus tard, l'armée française, commandée par Créqui, se posta aux portes de Nancy. Charles IV n'eut que le temps de s'enfuir dans les Vosges. Le duché de Lorraine fut entièrement occupé et ses places fortes tombèrent tour à tour au pouvoir de l'envahisseur. Le duc, ne sachant plus où reposer sa tête, repoussé des frontières de la Franche-Comté par les Espagnols, traqué de toutes parts, passa le Rhin à Rheinfeld. Quelques mois plus tard, il arriva à Cologne, sans équipage, suivi seulement des princes de Lillebonne et de Lixheim, des comtes d'Arbois et de Trichâteau [1].

L'Allemagne tout entière s'émut à la nouvelle d'une telle violation du droit des gens.

La Diète de Ratisbonne s'assembla pour en délibérer et, par un vote unanime, le 13 octobre 1670, elle protesta contre les procédés du roi Très-Chrétien et conclut à l'envoi d'un ambassadeur à Paris, afin de réclamer, au nom du corps germanique, la restitution de la Lorraine à son souverain légitime.

Dans l'état troublé où se trouvait l'Europe, à peine remise des conséquences de la guerre de Trente ans et du traité de Westphalie, qui avait désorganisé l'Allemagne, celui d'Aix-la-Chapelle n'avait été qu'un palliatif aux démêlés de l'Espagne avec la France, qui s'était rendue maîtresse d'une partie des Flandres.

1. D'Épinal, le 10 septembre 1670, Charles IV écrivit aux treize cantons de Suisse pour se plaindre à eux de l'invasion de ses duchés par l'armée française. (V. archives de Schaffhouse.)

Aussi Louis XIV avait-il pris ses précautions et, par sa diplomatie habile, s'était depuis longtemps préparé des alliances en Allemagne, y employant de nombreux agents et y semant son or.

Pour défendre ses privilèges et ses droits de juridiction civile et criminelle, Cologne, ville libre impériale, venait de déclarer la guerre à son archevêque, Maximilien-Henri de Bavière, cousin de l'Électeur de Bavière, monté sur le trône archiépiscopal de Cologne en 1650, en même temps que sur le trône épiscopal de Liège. Il était, sur ces deux sièges, le successeur de Ferdinand de Bavière, son oncle. Né en 1620, Maximilien-Henri de Bavière s'était vu, à l'âge de 30 ans, titulaire de l'archevêché de Cologne, d'un électorat du Saint-Empire et de multiples bénéfices rhénans et mosans : héritage redoutable, dit un de ses historiens[1], pour un homme sans aptitudes politiques ni administratives.

C'était un dévot sincère, de mœurs ascétiques ; on ne lui connaissait qu'une passion : l'alchimie ; il y donnait tout son temps et ses efforts d'intelligence : « *Non hà hauuto mai altro pieusere che quello di distillare le sue Fortune, et il suo Ingegno in un Corigollio d'alchimia* », écrivait de lui l'ambassadeur vénitien Francesco Michel[2].

L'archevêque de Cologne était un personnage important. Il avait pour suffragants les évêques de Munster et d'Osnabruck, et c'était lui qui avait couronné l'empereur Léopold à Francfort, en 1658.

1. Cf. *Essai sur le règne du prince-évêque de Liège, Maximilien-Henri de Bavière*, par Michel Huisman, p. 48 et 49.

2. Voir *Fontes rerum austriacarum*. Die Relationen der Botschafter Venedigs im 17. Jahrhundert, publ. par J. Fiedler, II, p. 195.

Deux hommes avaient capté la confiance de ce prélat entêté et despote, quoique d'un caractère généralement indécis et apathique : c'étaient les comtes François-Égon et Guillaume-Égon de Furstenberg, ses anciens compagnons de jeux et d'études. Il leur avait abandonné la direction des affaires. Les Furstenberg appartenaient à une famille ancienne et illustre, qui avait fourni à l'Empire ses plus dévoués défenseurs, ses plus vaillants capitaines. Mais leurs ancêtres avaient quitté le service des empereurs pour s'attacher à celui de la Bavière, où ils exerçaient, à la cour de Munich, les fonctions de « majordome-major ».

Leur père, Égon VIII, général d'artillerie dans les armées de la ligue catholique, était mort le 24 août 1635. Leur mère se nommait Anne de Hohenzollern.

François-Égon de Furstenberg, élu évêque de Strasbourg en 1663, était né le 10 avril 1625, et Guillaume-Egon de Furstenberg, chef du conseil d'État de l'archevêque de Cologne, grand doyen et grand prévôt des chapitres de Cologne et de Hildesheim, prévôt d'Aix-la-Chapelle, de Minden, de Maëstricht, de l'église de Saint-Géréon, à Cologne, avaient été, le premier capitaine des gardes impériales, et le second colonel d'un régiment français.

Guillaume-Égon de Furstenberg, devenu français de cœur, joua un grand rôle à la fin du XVII^e^ siècle et rendit de nombreux services à Louis XIV, qui sut se le concilier par les faveurs successives qu'il lui accorda sans compter. L'évêque de Strasbourg devint également l'homme-lige du roi de France. Tous deux étaient entrés en scène à l'époque de la Fronde, lorsque Charles IV et Condé

avaient envahi le pays de Liège. Ils étaient parvenus à calmer les habitants de cette ville soulevés contre leur prince-évêque, avaient dès le principe fait appel aux princes allemands pour repousser l'invasion des Condéens et des Lorrains et s'étaient ensuite jetés dans les bras de la France, en réclamant l'intervention armée de Fabert, gouverneur de Sedan, et en préparant ainsi la paix de Tirlemont (1653-1654).

Au cours de son exil à Brühl, Mazarin avait appris à connaître les deux conseillers de l'archevêque de Cologne et avait su les séduire par la puissance de ses écus.

C'est en vain que l'Empire et l'Espagne, par leurs caresses et leurs promesses, cherchèrent à s'attacher les deux Furstenberg.

Après la mort de l'empereur Ferdinand II, en 1657, Mazarin jeta les yeux sur eux pour arracher à la maison d'Autriche la couronne impériale et la faire poser sur la tête du duc de Bavière ; mais ce fut surtout Guillaume-Égon de Furstenberg qui fut l'âme de toutes les intrigues nouées par Louis XIV, représenté par le maréchal de Gramont à la Diète de Francfort. La modestie de Ferdinand-Marie, duc de Bavière, candidat de la France, malgré les objurgations de sa femme, Henriette de Savoie, et celles de Hermann-Égon de Furstenberg, grand-maître de sa cour, fit échouer les efforts de Gramont et des deux Furstenberg (1658).

Heureusement[1], Mazarin réussit à brider le nouvel empereur en faisant voter par la Diète une capitulation

1. Voir le texte de la capitulation dans Dumont : *Corps universel diplomatique du droit des gens*, t. VI, 2e partie, p. 226.

par laquelle il s'engageait à ne fournir aucunes armes, argent, soldats, vivres ou autres commodités aux Espagnols, soit contre les Français, soit contre les Anglais, leurs alliés.

Depuis, les deux Furstenberg avaient été les promoteurs actifs de la Ligue du Rhin (15 août 1658), qui était la fusion des pactes particuliers que les princes allemands, catholiques et protestants, avaient conclu séparément dès l'année 1651. La France accéda à la ligue « en qualité de membre de la paix » par un traité particulier. Louis XIV obtenait la tutelle de l'Empire; il devenait, en réalité, « l'arbitre et le protecteur » de l'Allemagne.

L'année suivante, Mazarin acheva son œuvre : la Ligue du Rhin avait étendu la frontière de la France sur la rive gauche du Rhin; le traité des Pyrénées agrandit le royaume du côté du Midi et confirma l'annexion de l'Alsace et de l'Artois.

La paix de Westphalie recevait ainsi son complément naturel.

En 1661 et en 1664, les Furstenberg aidèrent la France lorsqu'elle voulut renouveler la Ligue du Rhin : François-Égon de Furstenberg y entra lui-même en qualité d'évêque de Strasbourg. Louis XIV investit Guillaume de Furstenberg de plusieurs missions en Allemagne, où il l'avait chargé de quêter de nouveaux alliés ou exciter le zèle des anciens. Il eut l'art de sauver, de corriger les écarts de la conduite vacillante de son aîné.

Hugues de Lionne, en prévision de la prochaine entrée de l'armée française en Hollande, avait, de 1668 à 1671, par sa diplomatie habile, isolé les États du nord de l'Allemagne de leurs anciens alliés. De la triple alliance, il

ne restait plus rien. Le traité de Douvres (1er juin 1670) avait mis Charles II, roi d'Angleterre, aux gages de la France. La plus grande partie des princes allemands avaient conclu avec la cour de Versailles des pactes de neutralité ou d'étroite union. L'Espagne était endormie et l'empereur Léopold, souverain inerte et versatile, lié par la convention secrète de 1688, s'était engagé à ne pas secourir les ennemis de Louis XIV.

Guillaume de Furstenberg avait contribué à la réalisation de cette grande œuvre diplomatique. Dès 1664, il avait jeté à Vienne les bases du traité pour le partage éventuel de la monarchie espagnole et la maison d'Autriche l'avait récompensé en élevant sa famille au principat (12 mai 1664).

Devenus princes de l'Empire, les Furstenberg continuèrent à servir les intérêts de la France, à Cologne, à Liège, à Strasbourg et à Munich, où ils formaient une sorte de trinité inséparable.

Ce furent eux qui organisèrent les Congrès de Cologne (2 août 1667) et de Bielefeld (7 avril 1671), dont « le grand dessein » était moins de veiller aux intérêts de l'Empire que de constituer « par l'étroite union » des États du nord-ouest de l'Allemagne une nouvelle ligue du Rhin et de soutenir les projets du roi de France contre la maison d'Autriche.

C'était surtout dans les petites cours d'Allemagne que Guillaume de Furstenberg avait exercé son zèle, malgré les efforts contraires faits par François de Lisola, ambassadeur impérial.

L'extérieur de Guillaume de Furstenberg n'était pas imposant ; il était de petite taille et eut de bonne heure,

dit un de ses biographes, « étant Allemand », beaucoup d'embonpoint. Sa physionomie, douce et agréable, respirait la bonté et l'intelligence : des yeux vifs, un front large, le nez assez épais, la bouche grande et sensuelle, au sourire fin et dédaigneux. Robert Nanteuil en a gravé un portrait en 1671. « C'était, écrit Saint-Simon dans ses *Mémoires,* un homme de médiocre taille, grosset, mais bien pris, avec le plus beau visage du monde et qui, à son âge, l'était encore, qui parlait bien le français, qui, à le voir et à l'entendre à l'ordinaire, paraissait un butor et qui, approfondi et mis sur la politique et les affaires, à ce que j'ai ouï dire aux ministres et à bien d'autres de tous pays, passait la mesure ordinaire de la capacité, de la finesse et de l'industrie[1]. »

Poli et affable, désireux de se faire valoir, magnifique et libéral, s'écoutant volontiers, il avait des échappées libertines, communes chez les prélats d'alors. Il écrivait mieux le français qu'il ne le parlait et conversait facilement dans six langues étrangères. Homme d'État subtil, éloquent, sournois et soupçonneux, il tenait du seigneur, il tenait du laquais.

Guillaume de Furstenberg était la véritable incarnation de l'agent diplomatique. C'était un caméléon, un Protée.

Bien que dirigé par le cabinet de Versailles, le prince Guillaume ne se parait que de la qualité de plénipotentiaire de l'archevêque de Cologne.

Dès 1666, alors que la guerre sévissait entre l'évêque

1. Saint-Simon, *Mémoires. Collection des grands écrivains de la France,* t. VIII, p. 86-92.

de Munster et la Hollande, le chancelier de Cologne était allé sonder les intentions de Frédéric-Guillaume Ier, Électeur de Brandebourg, qui se tint sur la réserve ; vers la fin de 1669, il parut de nouveau à Berlin. Il apportait, cette fois, un plan chimérique. Il s'agissait de partager les Provinces-Unies entre les puissances voisines, pour conjurer une guerre inévitable. Le Grand-Électeur ne se laissa pas séduire par l'ami de la France.

A la fin de l'année 1670, lorsque Charles IV, traqué de toutes parts dans son duché par les généraux de Louis XIV, qui avait donné l'ordre au maréchal de Créqui d'occuper Nancy et la Lorraine, ne savait où reposer sa tête, Guillaume de Furstenberg, qui revenait de la cour de Versailles, l'assura qu'il avait reçu de Louis XIV l'ordre d'affirmer au président du cercle de Westphalie que son intention était de restituer la Lorraine à son souverain légitime. La plupart des Électeurs crurent à cette promesse fallacieuse, afin d'avoir un motif de plus de s'allier au grand roi.

Mais bientôt leurs illusions se dissipèrent lorsqu'ils surent que Charles IV avait quitté son duché et s'était réfugié à Cologne.

Lorsqu'il y arriva avec sa jeune femme, cette ville venait, avons-nous dit, de se révolter contre son archevêque. Impériaux et Hollandais avaient pris fait et cause pour les bourgeois révoltés. Lisola leur avait envoyé de La Haye un ingénieur pour améliorer leurs fortifications: un officier énergique, le colonel hollandais Bampfield, avait renforcé la garnison au moyen de soldats aguerris. L'Électeur faisait alors en Italie un voyage de dévotions et de pèlerinages. Les deux Égons tenaient les rênes du

gouvernement. Ils réclamèrent l'assistance de Louis XIV et bientôt 15,000 hommes de troupes s'établissaient dans l'Électorat.

Charles IV se trouvait donc mal placé à Cologne pour y trouver le repos dont il avait besoin. C'est dans cette ville qu'il reçut la visite du comte de Windischgrætz[1], que l'empereur Léopold, encouragé par les assurances que M. de Grémonville, notre ambassadeur à Vienne, lui avait données des bonnes dispositions de Louis XIV envers le duc de Lorraine, avait envoyé à la cour de France afin de désarmer la colère du roi et obtenir de lui quelque espérance d'accommodement avec le prince dépouillé et exilé.

La mission de l'ambassadeur impérial avait échoué, car Louis XIV, en prévision de la guerre qu'il méditait contre la Hollande, ne voulait pas lâcher sa proie, la possession de la Lorraine lui étant indispensable pour soutenir le choc d'une attaque à prévoir des troupes impériales, si l'Empire prenait fait et cause pour la nation qu'il se préparait à combattre.

Les démarches faites par le président Canon, envoyé à Versailles par le duc lui-même, n'eurent pas un meilleur résultat, malgré les protestations de soumission dont Charles IV l'avait chargé d'être l'interprète. A force de bonhomie et d'affabilité, Charles IV réussit à s'accorder avec les bourgeois de Cologne, qui avaient commencé par lui refuser l'hospitalité, en les assurant de sa bonne foi. Il fit preuve d'une tranquillité d'âme bien extraordinaire dans ce milieu troublé.

1. Voir Conférence infructueuse du comte de Windischgrætz, etc. Bibl. municipale de Nancy, ms. 820 (674).

Réagissant contre lui-même, cherchant à se distraire des angoisses de l'exil, il continua à lever des troupes afin de faire croire qu'il était encore redoutable ; mais, à bout de ressources et privé de ses revenus, il permit aux gentilshommes de sa cour de retourner en Lorraine, car il ne pouvait plus contribuer à leur subsistance et il leur fallait mettre ordre à leurs affaires et s'occuper de leurs intérêts matériels compromis par l'état misérable auquel était réduit leur malheureux pays. Le prince de Vaudémont reçut lui-même son congé et leva un régiment pour le compte de l'Espagne, régiment qui coûta plus de 20,000 écus à son père.

Entre temps, Guillaume de Furstenberg entraînait les évêques de Munster[1] et d'Osnabrück[2] et Jean-Frédéric, duc de Brunswick-Hanovre[3], à signer avec Louis XIV des traités auxquels on donnait généralement le nom de « neutralité ».

Louis XIV n'avait pas pardonné aux Hollandais leur intervention dans la guerre de « Dévolution » et n'attendait que l'occasion de se venger de ces républicains orgueilleux qui n'avaient qu'un tort, c'était celui de vouloir défendre le sol de leur patrie et leur indépendance, tort grave assurément aux yeux des rois puissants qui prétendent être les maîtres du monde et étendre leurs conquêtes sur terre et sur mer en dépit du droit des gens et de toute justice !

La guerre que Louis XIV se préparait à déclarer aux

1. Traité de Bielefeld, du 28 juillet 1671.
2. Traité de Cologne, du 23 octobre 1671.
3. Traités de Hildesheim (10 juillet 1671) et de Hanovre (10 décembre 1672).

Provinces-Unies, dont il avait été l'allié, était surtout une guerre commerciale.

Les Hollandais ne s'étaient-ils pas rendus maîtres de tout le commerce par mer et n'avaient-ils pas riposté aux mesures, provocatrices pour le commerce français, prises par Colbert au moyen de l'élévation des tarifs douaniers?

Du reste, le moment était bien choisi par Louis XIV pour s'attaquer à la Hollande. Des dissentiments très graves s'étaient élevés entre les partisans de Jean de Witt, « le grand pensionnaire », et ceux du jeune prince Guillaume III d'Orange, arrière-petit-fils du Taciturne, jeune homme de 22 ans, d'une complexion délicate, mais d'un caractère froid et sévère, doué d'une énergie indomptable, que l'édit perpétuel de 1667 avait dépouillé du titre de stathouder porté par son père?

Si la marine hollandaise avait été maintenue dans un excellent état par l'amiral Ruyter, on ne pouvait en dire autant de l'armée de terre, complètement négligée par la suppression du stathoudérat.

Les Provinces-Unies ne pouvaient compter, en cas d'invasion, que sur des milices peu nombreuses et mal équipées, et leurs places étaient dépourvues de tout ce qui était nécessaire à leur défense. Cependant la Hollande pouvait se prévaloir de l'alliance de l'Angleterre et de la Suède, auxquelles l'unissait le traité d'alliance de 1668 (20 janvier-3 mai).

Louis XIV réussit à dissoudre cette triple alliance en renouvelant à Whitehall, le 31 décembre 1671, avec le roi d'Angleterre, le traité passé avec lui au mois de juin 1670, par l'intermédiaire de la duchesse d'Orléans et de milord Arlington.

Dès le 17 février 1670, il avait réussi à s'attacher l'Électeur de Bavière, Ferdinand-Marie, par une alliance défensive de dix ans, en lui promettant quelques territoires, en prévision d'un partage éventuel de la succession d'Espagne (car le jeune roi Charles II était d'une complexion délicate), à condition que, si l'empereur venait à ne plus s'entendre avec la France et à déchirer le traité conclu avec elle le 20 janvier 1668, par lequel Louis XIV et Léopold se partageaient à l'avance les dépouilles de l'Espagne, l'Électeur de Bavière s'engageât à faire tous ses efforts pour empêcher les États de l'Empire à soutenir l'empereur dans une querelle toujours possible avec la France.

Guillaume de Furstenberg, avec l'appui de son frère Hermann, ministre de l'Électeur de Bavière, sous prétexte de venir rendre visite à la comtesse de Löwenstein, sa sœur, vint lui-même à la cour de Munich plaider la cause de l'alliance franco-bavaroise ; il comptait influencer les princes encore indécis de l'Allemagne en engageant personnellement l'Électeur dans les hostilités.

Le traité conclu avec Ferdinand-Marie en 1670 fut renouvelé le 27 mai 1672. L'Électeur promit à la France un corps de troupes auxiliaires. Quant à l'Électeur de Cologne, son cousin, il s'engagea à donner à Louis XIV le libre passage des vivres et l'établissement de magasins ; il lui laissa construire un pont sur le Rhin à telle place qu'il lui plairait de choisir.

Un traité fut signé à Hildesheim le 11 juillet 1671 et renouvelé le 2 janvier 1672.

L'armée française pouvait ainsi envahir la Hollande : deux chemins lui étaient ouverts : le Rhin par l'Électo-

rat de Cologne, la Meuse par l'évêché de Liège ; mais Louis XIV promettait à Maximilien-Henri de Bavière de le faire rentrer en possession de Rheinberg et de Maëstricht, et les seigneuries de Leth et de La Rochette, que les Hollandais lui avaient enlevées. En outre, l'évêque de Strasbourg avait signé avec Verjus, comte de Crécy, un accord particulier par lequel toutes les possessions des Hollandais dans les bailliages de Dalheim, de Fouquemont, de Rolduc, situées outre Meuse, appartiendraient, après avoir été conquises, à la branche de Furstenberg-Heiligenberg [1].

Enfin, le 14 avril 1672, M. de Courtin, notre ambassadeur en Suède, fut assez heureux pour décider Charles XI, roi de Suède, à sortir de la Triple-Alliance et à contracter avec la France une alliance défensive, grâce à un subside annuel de 1,500,000 écus.

Ce roi s'engageait à envoyer en Poméranie ou dans le duché de Brême un corps de 10,000 hommes d'infanterie et de 10,000 cavaliers, afin de contenir les États d'Allemagne qui auraient la velléité de se porter au secours des Hollandais.

Le roi d'Angleterre promit, de son côté, à Louis XIV un corps de 6,000 Anglais et le secours d'une flotte considérable.

« Nos négociations, dit M. Henri Martin, dans son *Histoire de France*, exploitèrent habilement le ressentiment des princes de la Basse-Allemagne contre les Hollandais, qui leur avaient enlevé depuis longtemps diverses places

1. Marquis de Pomponne, *Mémoires*, éd. J. Madival, t. 2, p. 213. — Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. III, p. 292.

afin de se fortifier sur le Rhin. Le duc de Neubourg et deux des Brunswick, les ducs de Zell et de Volfenbuttel, refusèrent cependant de se lier au roi de France. »

A Vienne, M. de Grémonville eut la gloire de mettre dans les intérêts de la France l'empereur Léopold par un traité conclu le 1er novembre 1671.

Il fallait que la diplomatie française cherchât à contre-balancer les effets de l'alliance secrète que Louis XIV savait avoir été conclue par la Hollande avec l'Espagne, le 17 décembre 1671.

Au nord de l'Allemagne, au bord de la Sprée, à Berlin, régnait, sous le titre de margrave ou Électeur de Brandebourg et duc de Prusse, un prince batailleur comme tous ceux de sa race.

C'était Frédéric-Guillaume, dit le Grand-Électeur, de la maison de Hohenzollern, descendant d'un burgrave de Nuremberg.

Le traité de Westphalie a agrandi démesurément ses États. Si son prédécesseur, Jean-Sigismond, a hérité du duché de Clèves, du comté de la Marck et du comté de Ravensberg et du duché de Prusse, il a acquis la Poméranie ultérieure, l'archevêché de Magdebourg et les évêchés de Halberstadt, Minden et Camin, ainsi que le comté de Hohenstein en 1618.

Il a réussi à secouer le joug de la Pologne et a mis sur sa tête la couronne ducale de Prusse (1657). Il a 51 ans.

C'était un homme appliqué aux affaires et ses troupes étaient les meilleures de l'Empire. Ses officiers étaient excellents et il consacrait la plus grande partie de ses revenus à l'entretien de son armée.

« Il avait de l'esprit, de l'ambition et assez de connaissance, beaucoup de chaleur et de promptitude dans l'humeur ; mais, comme il changeait assez souvent de sentiments, il était accusé de légèreté et de peu de seuretés dans ses engagements et dans ses paroles. »

Il avait pour principaux ministres le baron de Schwerin et Menders.

Nous avons dit qu'en 1666 et en 1669 Guillaume de Furstenberg avait échoué dans ses négociations à Berlin.

La politique ondoyante et versatile du Grand-Électeur avait déjoué tous les projets du ministre de l'archevêque de Cologne.

C'est en vain que, méditant à l'avance le démembrement des Provinces-Unies, Louis XIV lui avait fait offrir la Gueldre et Zutphen.

Le Grand-Électeur se renferma dans un mutisme de mauvais augure.

A la fin de l'année 1671, le roi de France tenta une troisième fois d'entraîner dans son orbite Frédéric-Guillaume, dont l'alliance aurait été d'un grand poids à la veille de l'invasion de la Hollande par notre armée.

Aussi chargea-t-il Bernard de la Guiche, comte de Saint-Géran, de ses instructions et l'envoya-t-il à Berlin. La mission confiée à ce colonel du régiment d'Anjou consistait à dévoiler à l'Électeur de Brandebourg les projets belliqueux de Louis XIV et à briguer sa coopération à la guerre méditée ou, en cas de refus, son entière neutralité.

Sa Majesté promettait à Frédéric-Guillaume de remettre entre ses mains les places que les Hollandais occupaient dans ses États et de le dédommager des dégâts causés

par l'armée royale sur son territoire, tout en l'assurant qu'il aurait à tâche de maintenir une telle discipline parmi nos soldats, qu'aucun des sujets brandebourgeois n'aurait lieu de se plaindre.

L'Électeur ne fit que des réponses évasives au comte de Saint-Géran et le pria cependant de faire agréer au roi de France qu'il s'entremît entre la France et la Hollande, en qualité de prince voisin et intéressé, plus que tout autre, à la paix.

Tandis que la ville de Cologne, mal appuyée par la cour de Vienne, était obligée de se soumettre (7 janvier 1672), le prince Guillaume de Furstenberg signait à Brühl un traité d'action et d'alliance offensive qui renforçait l'armée française d'un puissant corps auxiliaire (2 janvier 1672) et, le 27 mai de la même année, l'archevêque de Cologne, prince-évêque de Liège, déclarait la guerre aux Provinces-Unies.

Louis XIV n'avait pas encore envoyé d'ultimatum aux États généraux. On n'en était encore qu'aux préliminaires.

Quelques jours auparavant, M. de Grott arrivait à Saint-Germain porteur d'une lettre des États généraux déclarant qu'ils n'avaient aucunement l'intention de violer le traité de Paris, contracté avec la France en 1662, mais qu'ils ne pouvaient cesser leurs armements devant les menaces de Louis XIV et les préparatifs de guerre faits par lui contre eux.

Lorsque le calme fut rétabli à Cologne et qu'une garnison fournie par le cercle de Westphalie y fut entrée, Charles IV y reçut la visite de François-Égon de Furstenberg, évêque de Strasbourg et de Metz, le 5 janvier

1672. Ce prélat, dans le but évident de réconcilier le duc de Lorraine, qu'il aimait comme un père, avec la cour de France, lui donna, le 5 janvier 1672, dans sa ville archiépiscopale, un repas somptueux auquel assistèrent également Van Galen, évêque de Munster, allié de la France, qui s'en constituait le défenseur, et le comte de Chamilly[1], qui commandait un corps d'armée sur la Meuse, ainsi que M. de Verjus, ambassadeur de France, et quelques autres personnages[2].

Les tentatives d'accommodement tentées par l'évêque de Strasbourg entre Charles IV et Louis XIV échouèrent, car, tout en continuant à tenir entre ses mains puissantes la Lorraine asservie et à la considérer comme une victime expiatoire des inconséquences et de la mauvaise foi de son souverain, le roi de France exigeait que ce dernier vînt fixer sa résidence à Paris. C'était la captivité déguisée, la soumission sans conditions de ce lion édenté, mais encore rugissant et vigoureux, dont la colère épouvantait encore son vainqueur, et qui, quoique réduit à un repos momentané, pouvait encore battre la campagne et faire ferme devant son ennemi acharné.

Toutes les promesses, toutes les séductions de Louis XIV ne trompèrent point Charles IV et il pouvait dire avec raison : « Toutes ces paroles n'ont été que pour amuser ceux qui ont bien voulu l'être ; le malheur [des Électeurs] de l'Empire est qu'ils croient ce qui se dit en

---

1. Chamilly (Noël Bouton, M^is^ de) avait été au siège de Candie ; maréchal en 1703, il se rendit célèbre par la défense de Grave en 1675. Il mourut en 1715.

2. *Gazette de France*, année 1672, p. 112.

France, nonobstant ce qu'ils connaissent le contraire, et c'est la plus grande force qu'ils ont, ces Français[1]. »

Charles IV n'était pas de la race de ce Van Galen, évêque de Munster, en compagnie duquel il venait de festiner chez l'archevêque de Cologne, et qui, de concert avec Maximilien-Henri de Bavière, avait voulu l'entraîner dans l'alliance française. Ce prélat guerrier et buveur était le fils d'un meurtrier. Il était né dans la prison où son père était détenu, et devait à l'intrigue son élévation à l'épiscopat. Il avait mis son évêché à feu et à sang. Van Galen était un brigand à gages ; après avoir reçu naguère de l'argent des Hollandais pour attaquer ses voisins, il en recevait maintenant de la France pour s'allier avec elle contre les Provinces-Unies[2].

Van Galen s'était déjà lié avec Louis XIV en 1667 et s'était engagé à s'opposer aux secours que l'empereur donnerait aux Espagnols, contre la France, aux Pays-Bas. N'avait-il pas des démêlés anciens contre eux, puisqu'ils avaient appuyé les prétentions du comte de Stirum sur la ville de Borkulo, et avaient envahi le pays de Munster en 1664. Il s'était vengé, il est vrai, en s'emparant de Borkulo et en envahissant dans l'Over-Yssel, et il aurait fort inquiété les États généraux, alors qu'ils avaient à lutter contre l'Angleterre, si Louis XIV n'était

1. *Mémoires autographes de Charles IV. Biblioth. nat , Lorraine,* t. XVIII, f^os^ 101 et 103.

2. Bernard van Galen, évêque de Munster, fut un des plus grands batailleurs de son siècle ; il réduisit la ville de Munster sous son obéissance en 1661 ; prit les armes contre la Suède en 1675 ; déclara deux fois la guerre aux Hollandais en 1665 et en 1672, et fut tour à tour allié et ennemi de Louis XIV.

venu à leur aide. Aussi s'était-il accommodé avec eux par un traité conclu à Trèves en 1666.

Et maintenant il accueillait avec enthousiasme les propositions d'alliance que lui faisait Louis XIV, au début de la guerre de Hollande. Le premier traité qu'il conclut avec lui fut un simple traité de neutralité (28 juillet 1671).

Sa Majesté Très-Chrétienne devait lui allouer un subside de 10,000 écus par mois, dès qu'elle entrerait en campagne contre la Hollande.

Le 3 avril 1672, ce traité devint offensif et le subside promis atteignit la somme de 20,000 écus par mois.

Par réciprocité, l'évêque de Munster s'engageait à mettre sur pied une armée de 9,000 hommes, en se réservant les contributions perçues dans les pays que ses armes occuperaient. Louis XIV promettait de lui faire céder, lors de la conclusion de la paix, Borkulo, Brewort et Lichtenvoort (comté de Zutphen).

Le corps levé par Van Galen devait rejoindre les troupes recrutées par l'archevêque de Cologne, auquel Louis XIV promettait 10,000 écus par mois en lui imposant une garnison suisse à Neuss et en lui ordonnant de fortifier Dorsten, ville située sur la rive gauche de la Lippe. On lui promettait de lui remettre, après la paix, Rheinberg et de lui restituer Maëstricht. Dolhain et Valkenbourg, dans le duché de Limbourg, qui avaient été cédés aux États généraux par l'Espagne, devaient être donnés en propre, comme nous l'avons déjà dit, à la maison de Furstenberg.

Charles IV, privé des revenus de son domaine, se trouvait réduit à un état de gêne dont il avait fort à souffrir,

pendant son séjour à Cologne : « Je n'en puis jurer que je n'ay pas à vivre pour l'année qui vient, écrivait-il de cette ville en 1672, et s'il n'y a point d'accomodement, je suis prêt à donner ce qui me restera au bout de l'année pour 10,000 écus, et logé où je suis avec une jeune femme, voyez où j'en suis[1]. »

L'Espagne venait d'offrir des secours aux habitants de Cologne avant de s'allier ouvertement avec les Provinces-Unies, au moment de l'entrée en campagne de Louis XIV, qui proclamait bien haut qu'il n'en voulait ni à l'Espagne ni à l'Empire, « estant prest à en donner toutes les paroles qui en seront de la mesme étoffe et du même lieu que celles qu'il avoit données pour rendre la Lorraine[2] ».

Louis XIV, au début de la guerre de Hollande, pouvait mettre en ligne 176,000 hommes, dont 110,000 étaient déjà rassemblés entre Sambre et Meuse.

En même temps, Colbert, ministre de la marine, armait et équipait une flotte de 44 vaisseaux, 6 frégates et plusieurs brûlots, aux ordres du vice-amiral comte d'Estrées, à laquelle devaient se joindre les 50 vaisseaux, les 20 frégates et les 15 brûlots composant l'escadre anglaise, sous le commandement du duc d'York, frère de Charles II, roi d'Angleterre, ancien compagnon d'armes de Turenne pendant la Fronde.

Cependant la Hollande, quoique comptant des forces bien inférieures à celles de la France, avait grande confiance dans la constitution naturelle de son territoire et dans le courage indomptable du jeune prince Guillaume

1. *Bibl. nat., Lorraine*, t. XVIII, f° 103.
2. *Passim.*

d'Orange, qui venait d'être nommé capitaine-général (25 février 1672).

Il avait sous ses ordres 52,000 hommes, fervents patriotes, amoureux de leur indépendance, prêts à vendre chèrement leur vie contre l'ambition du fils de Louis XIII.

Pendant que Louis XIV s'apprêtait à envahir la Hollande par l'est en franchissant le Rhin au-dessus d'Orsoy, puis l'Yssel, et en occupant le pays de Gueldre, en établissant des magasins à Bonn, à Neuss, à Kaiserwerth, près de Dusseldorf, et en envoyant sur le Rhin un corps d'armée destiné à protéger ses dépôts d'approvisionnement et à renforcer les troupes de l'évêque de Munster et de l'archevêque de Cologne, le prince d'Orange s'établissait avec 35,000 hommes derrière l'Yssel, sa gauche à Deventer, son centre à Zuphten, sa droite à Doesborgh, et faisait entrer 10,000 hommes de ses troupes, renforcées par 3,000 Espagnols ou Wallons, à Maëstricht.

Les Espagnols débarquaient à Ostende.

Ce fut le 11 mai 1672, qu'en quittant Charleroi, Louis XIV se mit à la tête de ses troupes.

Le comte de Chamilly envahissait le pays de Liége avec 5,000 hommes et s'établissait à Huy, sur la Meuse. Turenne, en arrière, établissait son camp au Châtelet, au-dessous de Charleroi; Condé se portait aux environs de Sedan, prêt à opérer de concert avec l'armée principale; le comte de Montal occupait l'Électorat de Cologne avec 7,000 hommes; le duc de Luxembourg occupait la Westphalie pour donner la main à l'évêque de Munster, qui, imitant l'archevêque de Cologne, fournissait 10,000 hommes à Louis XIV; le comte

de Nancré, avec 4,000 hommes, s'établissait à Ath, dans le Hainaut, pour observer les Espagnols débarqués à Dunkerque.

Charles IV, ne se trouvant plus en sûreté à Cologne, quitta Francfort avec la duchesse sa femme, après avoir envoyé le prince et la princesse de Vaudémont à Bruxelles. Ce dernier y conduisit son régiment de cavalerie, qu'il avait été chercher dans le comté de Waldeck [1].

Quant au prince et à la princesse de Lillebonne, n'ayant pas reçu de Louis XIV l'autorisation de se fixer à Nancy, ils allèrent habiter Commercy; mais bientôt, s'y ennuyant, ils se décidèrent à aller implorer le pardon de Louis XIV avant son entrée en campagne. Ce monarque les accueillit gracieusement, mais ils ne purent rien obtenir de lui en faveur du duc de Lorraine. Aussi quittèrent-ils Paris, le 7 avril 1672, le lendemain de la mort de leur tante, Marguerite de Lorraine, sœur de Charles IV et veuve du duc d'Orléans.

Le duc de Lorraine a rompu définitivement avec la France et s'est brouillé avec l'archevêque de Cologne, avec lequel il est cependant lié par les liens du sang.

Il aime mieux, malgré ses 68 ans, recommencer sa vie guerrière que de continuer à négocier avec son ennemi implacable. Le président Canon le lui conseille, et cet homme, pacifique par nature, devient un véritable foudre de guerre [2].

Charles IV cherche à recruter des soldats et à soulever les Électeurs contre la France.

---

1. *Gazette de France*, année 1672, p. 160.
2. D. Calmet, t. III, col. 690 et 691.

Il vient d'apprendre que, malgré les avances faites par Louis XIV au marquis de Brandebourg, ce dernier vient de conclure un traité d'alliance avec la Hollande et lui a promis d'amener à son secours une armée de 20,000 hommes et d'essayer de décider l'empereur Léopold à rompre avec la France (6 mai 1672).

Mais les succès des armées françaises en Hollande se précipitent : Tongres, Bilsen, Maeseck tombent entre nos mains.

Louis XIV se loge à Viset, ville située sur la Meuse, entre Liège et Maëstricht (17 mai), et Condé s'établit à la chartreuse de Robermont.

Il désirait que le roi assiégeât Maëstricht.

Louis XIV préféra assiéger Wesel, Burich, Orsoy et Rheinberg, après avoir passé la Meuse à Viset, le 24 mai, et s'être porté, d'après les conseils de Turenne, sur le Rhin.

Les trois premières avaient été enlevées à l'Électeur de Brandebourg par les Hollandais et la quatrième, il la détenait sur l'Électeur de Cologne.

Ces quatre places furent emportées en quatre jours (3-7 juin). Ensuite, Rees et Emmerich eurent le même sort.

Ces villes passaient pour les clefs de la Hollande et leur possession nous ouvrait le chemin de la Westphalie.

Louis XIV passa le Rhin à Wesel, le 9 juin.

Derrière la ligne de défense de l'Yssel, le prince d'Orange attendait l'armée française, à la tête de 25.000 hommes. Cette ligne était difficile à franchir à cause de l'escarpement du fleuve. Une espèce de boulevard avait été construit derrière elle, d'Arnheim à Zuphten.....

Aussi Louis XIV, écoutant les avis de Turenne, se proposa-t-il de la tourner par le sud.

Il s'agissait de franchir le Lech, bras septentrional du Rhin, entre le fort de Schenk et Arnheim, maintenant qu'on avait tourné le Wahal, fleuve difficile à franchir.

Franchir le Lech n'était guère plus facile ; mais le printemps avait diminué le niveau de ce fleuve, qui, ainsi que le Wahal, sert de frontière à l'île de Betaw, qu'il s'agissait d'envahir.

Luxembourg avait fait quelques démonstrations dans l'Over-Yssel.

Il fallait, avant de franchir le Lech, s'emparer du fort de Schenk qui défendait la pointe du Betaw.

Louis XIV se décida à traverser le Lech en face d'une tour appelée Tolhuis.

Orange était campé près d'Arnheim, au point de jonction du Lech et du Nieder-Yssel au canal de Drusus. Il surveillait les deux rivières et envoya un corps de troupes pour empêcher le passage projeté par le roi de France. Le commandant de ces troupes, un Français transfuge, M. de Monbas, abandonna son poste et renvoya ses soldats à Nimègue. Wurtz, envoyé par le prince d'Orange, se fit battre sur la rive gauche du Lech, que la cavalerie française, conduite par Turenne, avait réussi à traverser. Condé eut le poignet traversé par une balle et il eut la douleur de voir mourir son neveu, le fils du duc de Longueville (13 juin). L'infanterie et l'artillerie françaises traversèrent le Lech près de l'endroit choisi d'avance, à Tolhuis (13 juin)[1].

1. *Lettres historiques*, XIX, 14 juin 1672. Au camp du Roy, sous Emmerich.

Le Betaw était envahi et le prince d'Orange était contraint d'abandonner la ligne de l'Yssel.

Le fort de Schenk était tombé aux mains de Turenne (19 juin).

C'en était fait de l'armée hollandaise si Louis XIV, au lieu de se mettre à sa poursuite et de marcher droit sur Amsterdam, ne s'était laissé entraîner par son amour des sièges.

Le plus important fut celui de Nimègue, où Turenne put entrer le 9 juillet.

Les Hollandais avaient abandonné Utrecht; mais Guillaume d'Orange prit la précaution de lâcher les écluses, après avoir disséminé ses forces dans plusieurs villes.

La Hollande se trouvait donc suffisamment protégée par l'inondation et des retranchements considérables construits en toute hâte.

Et cependant la panique s'empara des habitants d'Amsterdam lorsqu'on apprit que l'armée française allait essayer de forcer les retranchements derrière lesquels les Hollandais avaient résolu de se défendre.

Rochefort ne venait-il pas d'occuper Utrecht[1] et ne menaçait-il pas Minden, « la clef d'Amsterdam ».

Ce fut le 30 juillet que Louis XIV entra dans Utrecht. Là, les députés de la province vinrent lui demander la paix[2].

---

1. Le 6 juillet, Louis XIV reçut dans son camp de Zeist le duc de Buckingham, lord d'Arlington, secrétaire d'État, et le duc de Montmouth que lui envoyait le roi d'Angleterre, afin d'appuyer les Provinces-Unies dans ses demandes de paix.

2. Une religieuse de Bruxelles avait prédit, en 1670, qu'on célébrerait publiquement la messe à Utrecht en 1672.

Pendant que le corps principal de l'armée française s'immobilisait au camp de Zeist, près d'Utrecht, Louis XIV se refusait à signer la paix, en montrant des exigences exagérées, car, quoique se trouvant arrêté dans sa marche en avant par les inondations de la Hollande et par les sages dispositions prises par Guillaume d'Orange, qui avait réussi à faire protéger par ses troupes, partagées en cinq petits corps, toutes les portions de son pays que ne protégeaient pas les inondations, de la Meuse au Zuyderzée, le roi de France avait résolu de conquérir le Brabant hollandais.

Tandis que Luxembourg, après s'être emparé de l'Over-Yssel, occupe avec 16,000 hommes le pays situé au nord du Wahal, Louis XIV met le siège devant Bois-le-Duc et Turenne, quittant Nimègue, s'empare de Crèvecœur, sur la Meuse, et de Bommel, sur le Wahal. Le voici campé à Berlikum, sur l'Aa, à l'est de Bois-le-Duc.

Louis XIV, qui a traversé le Wahal à Nimègue et la Meuse au-dessus de Grave, veut assiéger Boxtel, sur la Diest, le 13 juillet. La pluie l'empêche de continuer ce siège. Pourquoi ne pas écouter Turenne, qui propose de conquérir les Pays-Bas espagnols, de compléter nos con-

---

1. V. Demandes du roi de France, dans les *Lettres historiques de Pelisson*, t. I, p. 254 et suiv.

Les députés des États généraux, Van Gent, Odick et Van Beck, ainsi que Groot, arrivèrent au camp de Billioen, près d'Arnheim, le 22 juin 1672.

Étaient arrivés le même jour, les députés d'Utrecht au camp du roi. Ils lui demandèrent sa protection et ses sauvegardes pour leur ville. Des députés ecclésiastiques vinrent aussi trouver le roi. (*Lettres historiques de Pelisson*, t. I, lettre XXIII.)

quêtes précédentes dans les Flandres, ou, si l'on ne veut pas provoquer l'Espagne, malgré son alliance évidente, quoique non proclamée encore, avec les Provinces-Unies, ne pas envoyer une armée sur le Rhin, afin de forcer les Électeurs alliés aux Hollandais ou hésitant à s'allier avec eux, à rechercher notre alliance ou à nous rester fidèles, et intimider l'empereur qui hésite encore, malgré son alliance avec l'Électeur de Brandebourg, à mettre l'armée impériale en mouvement et à sonner la fanfare de guerre en faisant appel aux cercles de l'Allemagne pour recommencer la lutte trentenaire, si fatale à l'Empire?

Mais non. Louis XIV a assez de gloire. Il retourne en France et laisse Turenne seul à la tête de l'armée française.

Le maréchal a les mains liées et se contente de mettre ses troupes en quartiers (24 juillet). L'infanterie garde l'île de Bommel, la cavalerie Bois-le-Duc. Luxembourg occupe la seigneurie d'Utrecht, et Chamilly retourne devant Maëstricht.

Les contingents de Cologne et de Munster enlèvent Cœworden et assiègent Groningen; mais leurs opérations restent sans effet appréciable.

Une révolution a éclaté en Hollande. Jean de Witt, « le Grand Pensionnaire », ainsi que son frère, ont été égorgés, et Guillaume d'Orange, leur rival, a été nommé stathouder.

---

1. L'évêque de Munster marchait en équipage fort militaire. Il avait une garde d'heiduques beaux à voir, tous vêtus de couleur de musc, avec de grands boutons à queue sur le devant d'argent massif, et des écharpes rouges. Cependant on dit qu'il n'omet pas une des fonctions ecclésiastiques. (*Passim*, lettre XXV.)

Il est devenu le maître ; il a ses coudées franches et va bientôt imposer sa volonté aux États des Provinces-Unies. Il va pouvoir reconstituer son armée et entrer de nouveau en lutte contre Louis XIV et défendre pied à pied le sol du pays batave, décider l'Espagne, son alliée secrète, à sortir de son inaction et à détacher à son profit l'Angleterre de son alliance avec la France.

Au mois de juin dernier, après la prise de Rheinberg par Louis XIV, Charles IV, réfugié à Francfort avec sa jeune femme, cherchait à recruter des troupes et entraîner les Électeurs récalcitrants à prendre les armes contre la France. C'est alors que l'évêque de Strasbourg, Egon de Furstenberg, qui était venu le voir à Cologne, au mois de janvier dernier, chercha à le réconcilier avec Louis XIV.

Egon de Furstenberg, alors âgé de 46 ans, était le fils du comte Egon de Furstenberg et d'Anne-Marie de Hohenzollern. Il était évêque de Strasbourg depuis 1663. Il avait pour frère Guillaume-Egon de Furstenberg, administrateur des Électorats de Cologne et de Liège.

Tous deux étaient très dévoués à la France[1].

Quelques jours avant le passage du Rhin, à Tolhuis, par l'armée française, Louis XIV, tout à la joie, venait de faire chanter un *Te Deum* dans la principale église de Rheinberg, église protestante qui venait d'être rendue au culte catholique et réconciliée par M. Le Madie, doyen du chapitre de Cologne.

L'archevêque de Cologne avait assisté à ce *Te Deum*,

1. V. plus haut.

mais il n'avait pu y officier, car il n'était pas habillé en évêque, mais botté et revêtu d'un justaucorps brun.

Il se contenta de donner au roi la croix à baiser et l'eau bénite à la porte de l'église.

Après midi, on retourna au camp. Un dîner y eut lieu sous la présidence de Louis XIV.

L'archevêque de Cologne et l'évêque de Strasbourg y assistèrent.

S. M. était seule au bout de la table, dans sa chaise ordinaire.

Monsieur à l'un des côtés de cette table, l'Électeur de Cologne de l'autre côté, à gauche du roi, mais un peu moins près que Monsieur, tous les deux sur des pliants.

L'évêque de Strasbourg y était assis à la droite de Monsieur ; puis, des deux côtés, les seigneurs qui mangeaient habituellement avec eux.

Le dîner fut long. On fut bien près de deux heures et demie à table, parce qu'au fruit, l'Électeur de Cologne demanda un grand verre et commença à porter des santés. On répondit à sa civilité. Le roi lui-même engagea ses courtisans à lui tenir tête. Il but peu et fit boire les autres. Les brindes, le jambon, les grillades, les diverses liqueurs, l'harmonie des tambours et des trompettes accompagnaient chaque santé portée.

L'archevêque de Cologne, homme calme, quoique guerrier, n'avait pas l'habitude de boire. C'était un homme chaste et s'occupant d'alchimie. Il ne buvait ferme que quand il y était forcé.

En cette occasion, il resta sobre, mais M. de Strasbourg s'en acquitta pour tous les deux.

Le 8 juin, la cour s'achemina vers Offenberg.

M. de Strasbourg donna à dîner au roi en chemin, dans une petite maison qui lui appartenait. La table n'était que de 12 couverts. Le roi n'en avait pas voulu davantage. Il y eut aussi des tables dressées pour les personnes de la cour, mais en petit nombre [1].

Au milieu de la joie du repas, causée par l'enivrement du succès, M. de Strasbourg vint à parler de M. de Lorraine. Il redoutait, disait-il, son adhésion à la ligue formidable qu'il savait se former contre la France, avec le consentement tacite de l'Espagne. Celle-ci venait de renouveler son traité secret avec la Hollande, à l'heure même où Louis XIV cherchait à détacher de l'empereur un grand nombre d'Électeurs qu'il avait pris sous sa protection, en 1657, en 1661 et en 1664, par plusieurs traités consécutifs.

Egon de Furstenberg avait toujours montré un amour presque filial à Charles IV, dont il plaignait les malheurs. Il était l'oncle de sa femme.

Louis XIV l'écouta favorablement, lorsqu'il essaya, au cours du repas qu'il lui donnait, de l'apitoyer sur le sort du duc de Lorraine et lui déclara qu'il était prêt à entrer en accommodement avec sa victime.

Ceci se passait le 7 juin 1672, venons-nous de dire.

Aussitôt, l'évêque de Strasbourg avertit Charles IV des bonnes intentions du roi à son égard.

De Francfort, le duc lui envoya ses pleins pouvoirs, l'autorisant à négocier avec les ministres du roi, au sujet de son rétablissement sur le trône de ses pères.

Il fallait se hâter, car le Brandebourg accablait Char-

1. *Lettres historiques de M. Pelisson,* XVIII, t. I, pp. 119 et 122.

les IV de ses sollicitations et lui offrait son appui, tout en rassemblant 20,000 hommes prêts à entrer en campagne aussitôt que l'empereur, faisant honneur à sa parole, se déciderait à mettre son armée en mouvement.

L'évêque de Strasbourg ne jugea pas à propos d'accepter la mission dont le duc de Lorraine le priait de se charger. Il avait réfléchi, après ses premières offres d'intercession bénévole. N'était-il pas instruit par son échec du mois de janvier dernier, alors que, d'accord avec l'évêque de Munster et l'archevêque de Cologne, il avait essayé de ménager l'accommodement du duc Charles avec Louis XIV, tentatives qui avaient échoué, vu le refus du duc de Lorraine d'acquiescer aux conditions draconniennes du roi de France?

Faisant volte-face, l'évêque de Strasbourg n'accepta que la mission de défendre les intérêts de Louis XIV. Il était son commensal et son compagnon de guerre et craignait de mécontenter ce monarque altier et susceptible. Il pria donc Charles IV de désigner un plénipotentiaire qui se chargerait de ses intérêts.

Le choix du duc se porta sur l'abbé Lebègue, qui se rendit à Cologne et conféra avec l'évêque de Strasbourg et Guillaume de Furstenberg, son frère. L'un et l'autre essayèrent de faire souscrire l'abbé Lebègue au traité que le prince de Lillebonne avait refusé de faire ratifier, au nom de son beau-père, l'année précédente, à Paris.

Louis XIV ne se réservait-il pas, au cas qu'il restituât la Lorraine, d'y établir deux places d'armes à son choix[1]?

« Si Charles IV, disaient les deux Furstenberg, prétend

1. *Mémoires du président Canon.*

rentrer dans ses États à de meilleures conditions, ou elles dépendront de la bonne disposition du Roy, ou elles lui seront extorquées par force. La première supposition paraît presque impossible, parce que plus Sa Majesté connaîtra par son expérience l'utilité de la Lorraine, moins Elle aura envie de s'en dessaisir, ou, si Elle s'en dessaisit, Elle voudra en conserver une partie d'autant plus grande qu'Elle enflera davantage ses motifs d'indemnités et qu'Elle connaîtra de quelle importance la Lorraine lui est pour porter ses conquêtes en Allemagne. La seconde supposition est encore moins possible ; il se forme en Europe un parti capable de donner la loi à la France, et, quand il s'en formerait un, viendrait-il à temps pour rétablir Son Altesse [le duc de Lorraine], et viendrait-il sacrifier ses intérêts au rétablissement d'un prince étranger[1] ? »

L'Alsace était trop menacée par les armes des Confédérés allemands pour que Louis XIV ne comprît pas que l'occupation de la Lorraine, où se massait son armée de réserve, lui était indispensable dans la nécessité où il était de défendre avec la plus grande énergie la rive gauche du Rhin contre les tentatives de ses adversaires.

Lebègue répondit aux arguments de l'évêque de Strasbourg et de son frère qu'il deviendrait odieux à sa patrie, s'il acquiesçait aux conditions imposées par Louis XIV pour la restitution de la Lorraine, car il les trouvait trop préjudiciables à son maître et attentatoires à son honneur ainsi qu'aux intérêts du peuple lorrain.

De Cologne, Lebègue écrivait à Charles IV : « Tandis

1. D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. III, col. 690 et suiv.

que Votre Altesse est à Francfort, Elle publie par son exil l'usurpation de la France et annonce combien il est faux qu'elle n'en veut qu'à votre personne. Tandis qu'on retient vos États, il n'y a point de prince qui ne se déclare votre solliciteur par l'opinion qu'ils ont de la grandeur de votre âme et par la haine qu'ils ont conçue contre l'injustice de votre dépouillement. Enfin, tous les maux qui peuvent vous arriver n'ont rien d'égal à la perte que vous allez faire si vous souscrivez à ce malheureux traité [1]. »

Le prince Charles de Lorraine usa des mêmes arguments que Lebègue pour détourner son oncle de se jeter dans les bras de Louis XIV, en s'en faisant l'homme lige. Tous les ministres de Charles IV partagèrent son avis.

Les Lorrains eux-mêmes pensaient qu'il valait mieux pour eux rester momentanément sous la domination française que de savoir leur duc esclave de l'usurpateur de ses États.

L'évêque de Strasbourg, au contraire, dans les lettres qu'il adressait à Charles IV, lettres dans lesquelles il lui assurait qu'il lui parlait comme à un père et qu'il l'aimait comme un fils, qu'étant abandonné et méprisé de tous les princes en armes, qu'étant vieux, sans asile, ne sachant que devenir, il ne devait pas hésiter à accepter les conditions qu'on lui imposait, conditions qui ne pouvaient lier son successeur.

Il l'assurait qu'il sauvait, par son acceptation, son domaine et sa souveraineté, affaiblissait les forces de la

1. *Passim.*

France, assurait un douaire à la duchesse, son épouse, un patrimoine considérable au prince de Vaudémont et fournissait au prince Charles le moyen de subsister honorablement.

Il lui déclarait qu'à son avis la restitution de la Lorraine, quoique démembrée, était préférable à sa confiscation complète, qu'il appartenait à un bon prince de préférer à sa gloire le bonheur de son peuple, qu'il valait mieux se contenter d'une condition passable que de se trouver dans une position misérable et de faire le malheur de ses sujets, qu'espérer un meilleur sort lors de la paix future était compter sur une échéance douteuse et bien éloignée.

Charles IV ne se rendit pas à ces arguments et voulut essayer une fois de plus si le sort des armes lui serait plus favorable qu'il ne l'avait été jusqu'ici.

Il s'affermit dans sa résolution de combattre la France, lorsqu'il apprit que Louis XIV faisait réparer en toute hâte les fortifications de Nancy et qu'il avait ordonné à Condé de former, près de cette place, un camp volant de 2,000 fantassins et de 12,000 cavaliers. Il jugea que ces préparatifs de guerre lui ôtaient tout espoir de restauration et qu'il ne fallait plus compter sur les bonnes grâces du roi de France[1].

Il leva les yeux vers Vienne, avant d'amener, au marquis de Brandebourg, les contingents qu'il avait recrutés.

Entre temps, ce dernier, auquel Louis XIV promettait cependant, s'il restait neutre ou unissait ses armes aux siennes contre la Hollande, de lui restituer les places

1. *Mémoires du marquis de Beauvau*, p. 366.

occupées par les Hollandais dans le duché de Clèves, en lui envoyant à deux reprises, à Berlin, le comte de Vauguyon, concluait avec l'empereur un traité d'alliance où tous deux s'engageaient à maintenir par les armes les clauses des traités de Westphalie, des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle (25 juin 1672).

Un mois plus tard, Brandebourg décidait Léopold à apposer sa signature au bas d'un traité d'alliance offensive et défensive avec la Hollande (26 juillet 1672).

Brandebourg continuait à rassembler ses troupes avant de se mettre en campagne, car il attendait les 15,000 hommes que l'empereur lui avait promis, mais qui tardaient à se mettre en route, Léopold attendant les décisions de la diète de Ratisbonne.

Ce prince était un souverain d'un caractère faible et indécis et sous l'influence contraire de ses deux ministres. « Il n'était guère plus puissant qu'un doge de Venise, nous dit Voltaire dans le *Siècle de Louis XIV*. Vous savez que l'Allemagne, partagée en villes et en principautés, ne laisse au chef de tant d'États que la prééminence avec d'extrêmes honneurs, sans domaines, sans argent et, par conséquent, sans pouvoir[1]. »

Lors de son élection à l'Empire, en 1658, grâce aux agissements des ambassadeurs français, les Électeurs, réunis à Francfort, lui imposèrent une capitulation qui ne fut qu'un commentaire explicatif et confirmatif du traité de Westphalie. On lui interdisait de fournir aux ennemis de la couronne de France « aucunes armes, ar-

1. Voir *Siècle de Louis XIV*, par Voltaire, éd. Garnier, Paris, 1878, pp. 8 et 9.

gent, soldats, vivres ou autres commodités », de donner « logements, quartiers d'hiver ou passage à aucunes troupes qui seront conduites contre ceux qui sont compris dans les traités de Munster et d'Osnabrück ». (18 juillet 1659.)

Charles IV quitta Francfort au mois de juillet 1672 ; il alla rejoindre le marquis de Brandebourg à Halberstadt et lui laissa ses quatre compagnies de chevau-légers, ses gardes et les régiments de Dalamont, de Créange, de Berrière et de Dupuys, qui constituaient un contingent de 1,500 cavaliers.

Ces troupes, dont il donna le commandement au colonel Dalamont, en cas que le prince Charles, son neveu, ne pût en prendre le commandement, venaient en partie de la Franche-Comté, où elles étaient cantonnées. Le reste provenait de recrues qu'il avait faites aux environs de Francfort.

Au mois de mars 1672, avant de s'allier à l'Électeur de Brandebourg, Léopold avait déjà donné l'ordre de faire marcher vers Egra, en Bohême, les six régiments de Lorraine, de Souches, de Pio, de Schneider, de Schmidt et de Portia. Ils devaient être mis sous le commandement du prince Charles de Lorraine, qui venait de recevoir le titre de général des armées impériales, et se diriger sur le Rhin après s'être réunis aux contingents promis par plusieurs princes allemands. On comptait, à Vienne, pouvoir mettre sur pied 25,000 hommes dans la lutte qui allait s'engager entre la France et l'Empire pour la possession du Rhin.

C'était Montecuculi, le vainqueur des Turcs à Saint-Gothard, qui était destiné à commander en chef les armées

impériales. C'était un général habile qui s'était formé au métier des armes pendant la guerre de Trente ans.

Mais Léopold, avant d'agir, avait proposé à la diète de Ratisbonne une levée générale. Personnellement, il ne pouvait déclarer la guerre à la France que comme archiduc d'Autriche. Ce ne fut que le 28 mai 1674 qu'il put déclarer la guerre à Louis XIV comme chef de l'Empire, après y avoir été autorisé par la diète, où M. de Gravel, notre ambassadeur, avait défendu jusque-là les intérêts de la France.

L'aigle impériale se trouvait donc arrêtée dans son essor, ce qui donnait le temps à Louis XIV de recruter de nouveaux alliés et d'augmenter ses forces.

Les malheurs survenus à Charles IV l'avaient rapproché de son neveu, le prince Charles, auquel, après l'occupation de la Lorraine, en 1670, il avait offert le trône de Lorraine. Louis XIV, qui connaissait l'ascendant que ce jeune prince avait pris sur l'impératrice douairière d'Autriche, Éléonore de Gonzague, veuve de l'empereur Ferdinand II, et de l'intérêt que lui portait l'empereur lui-même, n'avait pas voulu agréer cette substitution à laquelle répugnait également le jeune prince, qui rêvait en ce moment de plus hautes destinées, puisqu'il avait jeté les yeux sur la fille aînée de l'empereur, sacrifiée par son père à sa politique et mariée, malgré elle, au triste roi de Pologne, Michel Koributh Wisniowiecki (1670).

Le prince Charles, qui avait pris part à la bataille de Saint-Gothard et était resté quelque temps en Hongrie à la tête d'un corps d'armée, était revenu à Vienne, où il s'était concilié la sympathie générale. Il n'avait, en 1672, que 29 ans, mais avait déjà acquis une grande réputation

militaire. Le beau rêve qu'il avait formé d'épouser l'archiduchesse Éléonore s'était bien vite évanoui, après l'échec de sa candidature au trône de Pologne, en 1668. Aussi, se consolait-il de la perte de ses espérances par les plaisirs de la chasse.

Ce fut lui, nous apprend le comte de Chavagnac dans ses *Mémoires*, qui amena à Vienne la première meute qu'on y ait vue.

Dans une des chasses auxquelles il prit part, le prince Charles eut la jambe percée par les défenses d'un sanglier et demeura six semaines au lit. Cette chasse avait duré trois jours et on y tua près de 400 bêtes[1].

M^lle^ de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, qui avait été sur le point d'épouser le neveu de Charles IV, en 1662, le trouvait mal vêtu, fort bien fait et beau, « mais de ces beautés inanimées » ; elle lui trouvait un air gauche : « A tout ce qu'il faisait, disait-elle, il n'y avait nulle élévation[2]. »

M^lle^ de Montpensier, amoureuse dépitée, était bien sévère envers le prince Charles, qu'avaient aimé tour à tour Marie de Mancini, depuis duchesse de Toscane, dont il avait disputé le cœur à Louis XIV lui-même, la duchesse d'Alençon, fille de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine, depuis duchesse de Guise, et M^lle^ de Nemours, depuis duchesse de Savoie.

Le comte de Chavagnac, qui avait été son ami à Vienne et avait fait la campagne de Hongrie à ses côtés, avait conçu une grande estime pour ce jeune prince, qui fut

1. *Mémoires du comte de Chavagnac* (1638-1643), pp. 269 et suiv.
2. *Mémoires de M^lle^ de Montpensier*, t. III, p. 498.

une des gloires de la maison de Lorraine, mais ne put jamais s'asseoir sur le trône dont il hérita de son oncle : « Ce prince était dans sa jeunesse, dit Chavagnac, impérieux et peu gracieux ; l'adversité lui avait appris à vivre, si bien que personne n'a jamais eu à s'en plaindre. Son génie était élevé et propre aux grandes choses. Sa sagesse venait de son tempérament et s'accordait à merveille avec la dévotion qui l'a fait passer pour le plus grand homme de bien de l'Empire.

« Quoiqu'il soit superflu de dire que les princes de cette maison ont du courage, cependant celui de M. de Lorraine était accompagné d'un tel sang-froid dans le péril, qu'on aurait eu de la peine à deviner ce qui, de la vie ou de la mort, lui était plus indifférent. Il était d'une application extrême à la guerre[1]... »

Tel était le prince accompli que son oncle, Charles IV, désirait marier à une archiduchesse d'Autriche, au lendemain de sa candidature au trône de Pologne.

Quoique Charles IV ne nomme pas dans ses *Mémoires autographes* la princesse dont il ambitionnait l'union avec son neveu, nous avons tout lieu de croire qu'il s'agissait de l'archiduchesse Maria-Josepha-Éléonore, une des filles de l'empereur Ferdinand III et de l'impératrice Éléonore, et sœur cadette de la reine de Pologne.

Cette princesse avait alors dix-huit ans.

Le prince de Vaudémont et M. de Valleroy, colonel au service de Charles IV, furent chargés tour à tour des démarches à faire auprès de l'empereur pour obtenir de lui la main de l'archiduchesse, sa sœur.

---

1. *Mémoires du comte de Chavagnac*, pp. 283 et suiv.

Valleroy prit les devants et Vaudémont resta à Cologne, où nous le trouvons le 23 juillet 1672.

Dans une lettre qu'il écrivit à Valleroy de cette ville, le bâtard de Charles IV semble redouter pour la Lorraine les conséquences d'une alliance matrimoniale avec la maison d'Autriche, au lendemain des tentatives d'accommodement faites par le prince de Lillebonne auprès de Louis XIV.

« M. Lebègue, écrit-il au colonel lorrain, vous écrivant l'ordinaire dernier une lettre qui me regarde et me regarde si bien que Son Altesse [Charles IV] a résolu, ce qui lui a obligé, ce qu'il se dit ici, ce qu'on ne voudroit faire, ce qui seroit contre M. le Prince de Lorraine et ce quy pourroit estre contre M. le Prince de Lorraine et ce qui pourroit estre bon pour luy et pour moy, ce que pourroit devenir l'État [de Lorraine], s'il tomboit entre les mains de gens qui ne dépendroient que des volontés de nos ennemis et qui feroient gloire de leur céder toutes choses pour une misérable protection ou avantage.

« Je remets à vostre bon jugement d'en juger et à l'amitié que vous m'avez promise le soing de mes intérest, et vous prie que tout cecy ne vous passe pas du moins, sans qu'il vous parust que cela vienne d'icy, mais bien d'une pensée de vous.

« Je vous demande le secret et une prompte réponse.

« Surtout, faites bien comprendre que l'union entre le Prince [Charles] et moy sera inviolable, car je comte plus sur cela que sur tout autre advantage et *qu'il faut que nous soyons jamais qu'un*.

« S'il entre dans ces sentiments que nous insinuons, je crois qu'il seroit bon qu'il en escrivît à Son Altesse [de

Lorraine], car il y a d'autres gens qui travaillent à cela de leur mieux et ne songe [nt] qu'à prendre les eaux de Spa. Vous savez à quoi elles sont bonnes.

« A Dieu ; croyez que je fais fond entièrement sur vostre amitié et vous prie de comter (*sic*) sur la mienne.

« Le Prince DE VAUDÉMONT. »

Il est à présumer que le prince de Vaudémont, qui de Bruxelles était revenu à Cologne, partit de cette ville pour Vienne afin de demander à l'empereur la main de l'archiduchesse Anna-Josepha, car à la Bibliothèque nationale nous avons trouvé une note ajoutée à une autre lettre de Vaudémont à Valleroy et écrite par Charles IV, ainsi conçue : « Faut scavoir si, en cas que les offres de M. de Vaudémont ne soient pas acceptées, ou à cause qu'il n'y aura point de guerre ou autrement, le sieur de Valleroy n'aura rien à négocier pour mon dit sieur de Vaudémont, soit auprès de l'empereur, soit auprès de M. de Vaudémont.

« En cas que, pour le mariage de M. le prince Charles avec une princesse d'Autriche, l'empereur et ses ministres veulent absolument que la demande s'en fasse ou par mon dit sieur le prince Charles ou de la part de son Altesse, comme son plus proche et celuy qui, présentement, lui tient lieu de père, attendu que ce sont toujours les parents du garçon qui font la demande de la fille pour le mariage. Il faut scavoir ce que le sieur de Valleroy fera en ce cas. Que, si l'empereur et ses ministres ne veulent point donner des villes, fiefs ou dons, pour estant unis aux villes que Son Altesse offre de son côté en faveur

du dit mariage, en faire un duché, il faut scavoir ce que fera le dit sieur de Valleroy en ce cas[1]. »

Charles IV avait l'intention, si le mariage en projet avait lieu, de céder à son neveu le duché de Bar mouvant et non mouvant, ainsi que le marquisat de Pont-à-Mousson, à condition qu'il vînt à s'y établir.

Il espérait, d'après ce que nous avons vu plus haut, que l'empereur y ajouterait quelques fiefs, quelques villes et « autres dons ».

Le sieur de Valleroy devait recevoir des instructions précises du prince de Vaudémont et les mettre par écrit, « la mémoire étant assez courte naturellement[2] ».

En attendant le succès de ses négociations avec l'empereur au sujet du mariage de son neveu, Charles IV promettait à ce dernier « pour une fois » la somme de 2,000 rixdallers sur l'argent qu'il attendait de Hombourg.

Au cas où le prince Charles ne pût conclure le mariage en projet, le duc de Lorraine lui promettait de chercher pour lui une autre alliance, mais à condition que, venant à être pourvu de quelque établissement, gouvernement de Flandre ou autre, il ne lui verserait plus aucune pension ni aucuns deniers, « qui seraient autrement la ruine du pays[3] ».

Le prince Charles de Lorraine n'épousa pas l'archidu-

---

1. Conditions proposées à l'empereur par Vaudémont. (*Bibl. nat., Lorraine*, t. XVI, f° 93.)

2. « Faut scavoir encore si le dit sieur de Valleroy verra l'ambassadeur de France, celui d'Espagne, les princes lorrains ou autres, et qu'est ce qu'il leur dira outre les compliments ordinaires. » (*Passim.*)

3. *Passim.*

chesse Anna-Josepha, car elle épousa, le 25 octobre 1678, Jean-Guillaume, comte palatin du Rhin.

Il avait du reste donné son cœur à la reine de Pologne et cet amour était partagé. Lorsque cette princesse devint veuve, au mois de décembre 1673, du roi de Pologne, elle encouragea les vœux de celui qui l'aimait si passionnément et c'est pour lui plaire qu'elle brigua de nouveau son élection au trône de Pologne, sur lequel, grâce aux intrigues de la France, malgré les subsides de Charles IV et l'intervention active de l'empereur, il ne réussit pas à s'asseoir.

Ce ne fut qu'en 1678 qu'il put épouser celle qu'il aimait.

Au mois de juillet 1672, Charles IV, déçu dans ses espérances de réconciliation avec la France et voyant s'évanouir ses rêves d'alliance avec la maison d'Autriche, et apprenant que Louis XIV se hâtait de relever les fortifications de Nancy et que Condé établissait sous Metz un camp de 2,000 hommes et de 12,000 chevaux, résolut de tirer de nouveau son épée du fourreau et de s'allier au marquis de Brandebourg, qu'il ne rejoignit qu'au mois d'octobre.

Il lui offrait de lever jusqu'à 2,000 cavaliers, y compris 600 ou 700 qui devaient le rejoindre immédiatement. Il offrait, en outre, de lever encore, du côté d'Alfeld[1], 2,000 cavaliers qui rejoindraient l'armée impériale.

Si l'empereur voulait y joindre autant de cavalerie et quelques cavaliers hongrois, Charles IV s'offrait de les commander « où S. M. I. trouvera bon ».

1. Ville de l'évêché d'Hildesheim.

Au cas où l'empereur voudrait former un corps encore plus considérable de cavalerie et y joindre 4,000 fantassins, le duc de Lorraine s'engageait à l'imiter.

En ce cas, il serait nécessaire d'avoir un canon « selon le dessein que l'on aura de faire agir ce corps ».

« Pour faire quelque chose de solide, ajoutait Charles IV, il faudrait connaître la résolution de Sa Majesté Impériale, ce qu'elle pourrait désirer de Son Altesse, qui aura tousjours joie de la servir, les propositions qu'Elle fait n'estant que des avances pour savoir qu'Elle fera tousjours beaucoup de soing d'entrer dans tous ses desseins et d'y servir autant qu'Elle pourra.

« De sorte que, sur ces premières avances de Son Altesse, il fauldrait voir ce que l'on peut faire tout de bon, estant certain que Son Altesse s'y portera tousjours avec joie.

« Le principal sera de savoir à quoy l'on vouldra employer ce corps. Ne pouvant faire des propositions solides ny, peut-être, conformes au dessein que Sa Majesté Impériale peut avoir, je diray que ce corps peut estre seulement destiné à rester sur la défensive, aiant l'œil à la conservation de la Bourgogne et des Pays héréditaires de l'empereur. »

Évidemment, l'empereur n'avait pas les coudées franches, malgré son alliance avec le marquis de Brandebourg, dont le comte de La Vauguyon, envoyé deux fois de suite à Berlin par Louis XIV, n'avait pu calmer les ardeurs guerrières.

Il n'était pas souverain absolu comme Louis XIV, ni le chef d'une nation unie et centralisée jusqu'aux dernières limites. Il avait à compter, comme chef de l'Empire, sur

les Électeurs dont il était l'élu. Il ne pouvait, en qualité d'empereur, de son propre mouvement, contracter aucune alliance offensive ou défensive qui pût intéresser le corps de l'Empire.

La capitulation signée par lui, lors de son élection, laissait aux Électeurs le droit de s'assembler pour les affaires générales, même sans son consentement, de se confédérer entre eux et de contracter des alliances avec les princes étrangers. Ils avaient le *droit de glaive*, c'est-à-dire de déclarer la guerre et de recruter des soldats. Il est vrai qu'ils ne pouvaient user de ces droits au détriment du Corps germanique, si l'on s'en rapporte aux Constitutions et à la Matricule de l'Empire. Le serment qu'ils prêtaient à l'empereur le leur interdisait; mais depuis longtemps et surtout pendant la *guerre de Trente ans* qui avait bouleversé l'Allemagne, mis en lutte les Électeurs protestants contre les Électeurs catholiques, excité les ambitions des uns et des autres, jeté les États protestants entre les bras de la France, tout n'était que chaos dans ce vaste assemblage d'États, relevant directement ou indirectement de l'Autriche, obéissant à des Électeurs séculiers ou ecclésiastiques, à des princes ou à des seigneurs immédiats, sans parler des villes impériales qui avaient gardé leurs privilèges[1].

Le traité de Westphalie, en agrandissant les États protestants et en sécularisant quelques évêchés, n'avait rendu à l'Allemagne qu'un calme relatif et avait eu pour résultat la formation de la Ligue du Rhin, sorte de fédération

1. Monyambano, dans son livre : *De statu imperii*. t. VI, p. 23, éd. 1681, nomme l'Empire germanique : ce corps irrégulier et monstrueux (*irregulare aliquid corpus, et tantum non monstro simile*).

destinée, dans l'esprit des contractants, au maintien des derniers traités et à réprimer les atteintes qui pourraient y être portées.

Deux ligues s'étaient formées primitivement en 1651. La Ligue catholique, entre les Électeurs de Cologne, de Trèves, l'évêque de Munster et le duc de Neubourg, renouvelée en 1654, et la Ligue protestante conclue entre le roi de Suède, les trois ducs de Brunswick-Lunebourg et le landgrave de Hesse-Cassel. Ces deux ligues s'étaient bientôt fusionnées (août 1651).

Après l'élection de l'archiduc Léopold à l'Empire, Louis XIV, renonçant à la couronne impériale, prit la Ligue du Rhin sous sa protection par un traité renouvelé deux fois, en 1661 et en 1664.

Cette Ligue du Rhin permettait aux Électeurs confédérés de s'entr'aider pour la défense de leurs États contre toute invasion, toutes réquisitions, tout brigandage commis par des armées envahissantes, qu'elles fussent suédoises, espagnoles et même impériales.

Elle avait reçu la promesse d'être aidée dans ses résolutions de défense « *pro focis* » par Louis XIV, auquel le traité de Westphalie avait accordé la rive gauche du Rhin et qui l'occupait depuis Wesel jusqu'à Bâle.

Lors de la guerre de *Dévolution*, terminée par le traité d'Aix-la-Chapelle, cette Ligue du Rhin avait rendu de grands services à Louis XIV, en empêchant les armées impériales de se porter au secours de l'Espagne.

Charles IV, jusqu'alors, avait suivi avec attention les péripéties de la guerre entreprise par Louis XIV contre la Hollande. Dès le début des hostilités, il s'était rendu compte qu'elles n'étaient que le prélude de plus vastes desseins.

Lorsqu'il avait vu tour à tour tomber entre nos mains les places les plus fortes de la Hollande, Wesel, Rheinberg et Resé, sans tirer un seul coup de canon et leurs garnisons se rendre à discrétion, il avait mal auguré pour la Hollande, car, disait-il, « on ne sait quelle mesure prendre ni qu'espérer[1] ».

Lorsqu'il apprit le passage du Lech par l'armée française et la prise de Nimègue et d'Utrecht, il pouvait écrire avec raison : « Les Français étant maistres de la Hollande n'ont autre chose à faire que d'envoyer des ordres à l'empereur et au roi d'Espagne de dépendre d'eux et recevoir ces ordres. La Hollande est avec très peu de monde, l'empereur sans résolution et enfin conseillé et gouverné par ceux qui sont attachés à la France, qui promet aux ministres de les faire maîtres des biens de l'empereur, des revenus de Bohême et des autres terres héréditaires.

« Cela dépendra du roi de France.

« Je n'ai pas voulu m'accorder avec tant de méchantes conditions, mais si l'empereur remet à agir, il n'y a plus rien à faire du tout.

« Il est vrai que cette armée de France est grande et que ces évêques de Strasbourg et de Munster font le possible pour faire du monde, et si l'empereur ne parle fortement à Messieurs les Électeurs de Saxe et de Brandebourg, tout est perdu[2]. »

Quant au marquis de Brandebourg, nous savons qu'il s'apprêtait à combattre la France, fort de son alliance

1. *Bibliothèque nationale, Lorraine,* t. XVIII, f° 111.
2. *Passim,* f° 109.

avec l'Empire et le duc de Lorraine, pour venir au secours de la Hollande.

Mais Louis XIV avait sous ses ordres des ministres habiles, tels que Louvois et Colbert, et des diplomates de premier ordre formés à l'école de Richelieu et de Mazarin.

A la diète de Ratisbonne, il avait envoyé M. de Gravel ; à Mayence, le marquis de Vaubrun, lieutenant-général de ses armées ; à Cologne, le duc de Chaulnes, Courtin et Barillon ; à Francfort, de Persode de Maizeroy. Ces ambassadeurs renseignaient Pomponne, notre ministre des affaires étrangères, sur ce qui se passait et se disait dans les pays où ils représentaient la France.

En étudiant leurs correspondances qui remplissent dix volumes, rien que pour l'année 1672, on peut se rendre compte des efforts faits par notre diplomatie pour détacher une partie de l'Allemagne de la coalition formée entre l'empereur, le marquis de Brandebourg et le duc de Lorraine.

Le Corps germanique était un assemblage disparate de forces contraires et rivales : Électeurs et cités impériales ne s'entendaient pas entre eux.

Les uns, gagnés par la France, qui n'épargnait ni ses intrigues ni son or, se déclaraient ouvertement pour elle ; les autres désiraient rester neutres. Quelques-uns seulement étaient prêts à suivre l'impulsion venue de Vienne ou de Berlin.

Si la voix de l'empereur ne se faisait pas entendre aux quatre coins de l'Empire, si, capitaine habile, il ne dominait pas la tempête et ne se faisait pas obéir, l'Allemagne allait se trouver en péril.

Menacé par Louis XIV sur les bords du Rhin, l'empereur avait encore à redouter un nouveau soulèvement de la Hongrie et de la Transylvanie, à peine apaisée, et l'approche des Turcs, dont le sultan Mahomed IV venait de déclarer la guerre à la Pologne :

« Il vaudrait mieux, écrivait Charles IV, que le grand vizir fût à Francfort avec ses 2,000 hommes[1]. »

Le duc de Lorraine se repentait d'être resté si longtemps l'arme au bras et estimait que les Hollandais étaient lâchement abandonnés par tous : « Il n'y a rien au monde, disait-il, que je n'aye fait pour les servir, il y a un an. »

Afin de pouvoir soulever l'Allemagne contre les visées ambitieuses de Louis XIV, qui menaçait à la fois l'Empire et la Franche-Comté, Charles IV envoya un émissaire au comte de Waldeck[2], « qui gouverne fort ces ligues de M. l'Électeur de Saxe, de Brandebourg, Brunswick et Trèves », pour voir s'il pouvait en tirer quelque promesse d'intervention armée dans la campagne qui allait commencer en Allemagne.

Charles IV demandait à pouvoir passer quelques jours dans ces pays héréditaires, la plupart des princes de l'Empire le lui ayant permis : « Je crois, écrivait-il, que cela se peut faire sans bruit et je ne m'en servirai que dans l'occasion[3]. »

---

1. *Bibliothèque nationale, Lorraine*, t. XVIII, f° 111.

2. Christian-Louis de Waldeck, né le 29 juillet 1636, mort le 12 décembre 1706, à l'âge de 71 ans. Il eut 25 enfants. Il résidait à Drossen, dans le comté de Waldeck. Il était également comte de Waldeck et de Pyrmont.

Ces deux comtés furent érigés par la suite en principautés.

3. *Bibliothèque nationale, Lorraine*, t. XVIII, f° 111.

Charles IV brûlait d'entraîner dans l'orbite de l'empereur, pour satisfaire sa vengeance et son amour de la guerre, les Électeurs que la France ne réussirait pas à atteler à son char en flattant leur ambition ou en attisant leurs rancunes personnelles, fort de son passé guerrier et continuant à se croire un diplomate habile, malgré l'insuccès constant de sa diplomatie maladroite et versatile. Il essayait donc de profiter des éléments de discorde qui bouleversaient l'Allemagne et pouvaient faire écrouler ce vieil édifice vermoulu que le traité de Westphalie avait ébranlé sur sa base.

Parmi les Électeurs que le duc de Lorraine voulait entraîner dans le parti de l'empereur et du marquis de Brandebourg, il cite l'Électeur Philippe-Guillaume de Neubourg, les Électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne, Jean-Georges, Électeur de Saxe, ainsi que l'Électeur de Hesse.

Il s'agissait, pour lui, d'obtenir de ces princes l'autorisation de passer dans leurs États : « Si le Turc entre dans la chrétienté d'un côté, et l'autre Turc chrétien, de l'autre, il serait à souhaiter, disait Charles IV, qu'on leur donnât passage, afin qu'ils se battent et qu'on le sache oui ou non en France, tout le monde étant dans la désolation de voir que l'on demeure les bras croisés. Les Espagnols souffrent plus d'outrage que jamais et font plus de soumission aux Français. Dieu nous assiste[1]. »

Évidemment les 30,000 cavaliers et les 20,000 fantassins levés par Louis XIV n'étaient pas destinés uniquement à soumettre les Provinces-Unies.

---

1. *Bibliothèque nationale, Lorraine*, t. XVIII, f° 103.

Ces 30,000 cavaliers étaient bien inutiles dans un pays tel que la Hollande sillonnée de canaux, à moins, observait malicieusement Charles IV, de les mettre en bataille sur les vaisseaux[1].

C'était assurément contre Cologne, Strasbourg et le Palatinat qu'étaient destinées ces forces considérables, ainsi qu'à intimider les princes allemands qui feraient cause commune avec l'empereur, l'Électeur de Brandebourg et Charles IV.

Sûr de la neutralité de la Bavière dont il invitait l'Électeur Marie-François-Ignace Wolffang, gendre du duc de Savoie, auquel le traité de Westphalie avait rendu le Palatinat du Rhin et le Vicariat de l'Empire, Louis XIV l'avait invité à faire observer à Vienne et à la diète de Ratisbonne les conséquences d'un armement capable d'attirer la guerre à l'Allemagne tout entière, si l'armée impériale, en dépit du traité de Westphalie, marchait au secours de la Hollande et envahissait les États de l'Électeur de Cologne et de l'évêque de Munster.

Le roi de France cherchait à reconstituer la Ligue du Rhin, renouvelée en 1664, et à s'attacher, malgré les efforts contraires de Charles IV, uni à l'Électeur de Brandebourg, le duc de Wurtemberg, la ville de Cologne, le Palatin et le duc de Hesse.

Nous avons dit, plus haut, que jusqu'alors toutes les tentatives faites auprès du Grand-Électeur par Louis XIV, afin d'obtenir sa neutralité, avaient été inutiles. La Vauguyon envoyé deux fois à Berlin, auprès de Frédéric-Guillaume, échoua dans sa mission, malgré l'offre que lui faisait

1. *Passim.*

Louis XIV de lui rendre Orsoy, Wesel et Emmerich, villes engagées par lui à la Hollande et conquises récemment par nos armes (24 juillet).

Ne se contentant pas de son traité défensif avec la Hollande, signé le 26 avril dernier, Brandebourg avait contracté, le 22 juin et le 13 juillet, un pacte défensif avec l'empereur, malgré le traité de neutralité conclu par ce dernier avec Louis XIV, au mois de novembre 1671.

Le 23 juillet 1672, le baron de Lisola, un des ennemis les plus acharnés de la France, conclut avec les Provinces-Unies, au nom de Léopold et du marquis de Brandebourg, un traité d'alliance défensive et offensive, moyennant un fort subside.

La guerre allait donc commencer entre la France et l'Empire. Léopold semblait oublier qu'au mois de janvier 1668 il avait, par un traité secret, en prévision de la mort prochaine de Charles II, roi d'Espagne, partagé d'avance avec Louis XIV les dépouilles du fils de Philippe IV, et Brandebourg continuait ses armements dans la Basse-Saxe et en Westphalie.

Mais il fallait se hâter et prévenir au besoin les desseins de Louis XIV.

C'est ce que conseillait Charles IV : « Si la Maison d'Autriche, écrivait-il, le veut et que je puisse les servir de quelque chose, c'est-à-dire, que l'on me donne de l'emp'oi, je seray ravi de servir, mais, si je ne suis de rien, l'empereur et l'Espagne me devraient conseiller de m'accorder... J'ai toute l'affection du monde pour servir. Je n'ay fait toutes avances sy advantageuses, si, dans l'occasion, l'on me laisse dans la honte. Je n'y demeure-

rai pas... car c'est un dernier mépris que je ne souffrirai pas[1]. »

Charles IV conseillait à ses alliés de faire une diversion en Alsace et en Lorraine, et, au besoin, en France.

Cette diversion, selon la pensée du duc de Lorraine, surtout si l'on se décidait à envahir la France par le Bassigny et le duché de Bourgogne, forcerait Louis XIV à doubler ses contingents, car les Impériaux pourraient facilement pénétrer à travers ces deux provinces, ouvertes à l'invasion, vu le peu de places fortes qu'elles possédaient.

Un corps de cavalerie pouvait se montrer aux portes de Paris, ce qui obligerait une partie de l'armée française qui opérait en Hollande et sur les bords du Rhin d'envoyer un corps d'armée sur les frontières de l'Espagne.

Charles IV prévoyait avec raison que la présence des Impériaux et du Grand-Électeur dans le Palatinat forcerait un jour, bientôt peut-être, Louis XIV à faire la paix avec les Provinces-Unies, car il lui serait impossible de garder les nombreuses places occupées par ses troupes dans les Pays-Bas.

Il était donc nécessaire que tous les gouverneurs des places fortes de la Franche-Comté et de toutes les terres de l'Empire correspondissent entre eux et s'entr'aidassent.

Il ne tenait qu'à l'empereur, pensait Charles IV, de faire jeter bas les armes à Louis XIV. Mais, pour cela, il fallait agir avec vigueur et que l'empereur ordonnât aux

1. *Bibliothèque nationale, Lorraine*, t. XVIII, f° 109.

Allemands au service de l'Électeur de Cologne et de l'évêque de Munster de ne plus se battre pour la France, ce qu'ils feraient assurément et, peut-être, pourrait-on obtenir la soumission des deux prélats eux-mêmes. Ce qu'il faudrait, avant d'arriver à ce résultat, ce serait une entente formelle avec le gouvernement espagnol[1].

Malheureusement pour elle et l'Empire, qui comptait de plus en plus sur son alliance, l'Espagne était bien déchue de son ancienne puissance. Ce n'était plus l'Espagne de Charles-Quint et de Philippe II. La guerre de Trente ans et la guerre de Dévolution avaient amoindri ses finances. A l'incapable Philippe IV avait succédé son fils, Charles II, enfant d'une complexion délicate. Sa mère, Marie-Anne d'Autriche, d'abord mal conseillée par le P. Neidhart, son confesseur, et ayant ensuite à lutter contre l'ambition de Don Juan, bâtard de Philippe IV, hésitait à s'allier à l'Empire et à prendre parti pour la Hollande.

Ce fut le 5 août 1672, que Charles IV quitta Cologne, à la pointe du jour, avec toute sa suite. Il arriva le lendemain à Coblence, où il ne fit que toucher barre. Le bruit courait, disait la *Gazette de France*, qu'il voulait mettre sur pied un corps de 10,000 à 12,000 hommes, tant cavalerie qu'infanterie, pour se joindre à l'armée impériale, qui se concentrait à Egra, sous le commandement de Montecuculi, un des héros de la guerre de Hongrie, et du prince Charles de Lorraine, général de la cavalerie, auquel l'impératrice douairière venait de faire

1. *Mémoires autographes de Charles IV, passim*, f° 101.

don, avant son départ de Vienne, d'une paire de timbales d'argent, avec des banderoles brodées et enrichies de perles et de diamants, ainsi que d'un très beau guidon, garni de pierreries, le tout estimé 15,000 rixdalers.

Les régiments réunis à Egra se nommaient Caprara, Sporck, Schneider et Lorraine. Ils comprenaient chacun 1,000 hommes.

En même temps, les troupes de l'Électeur de Brandebourg et celles de Brunswick, de Hesse, du duc de Lorraine et d'autres princes s'assemblaient en Westphalie.

Le rendez-vous général devait avoir lieu, le 30 août, à Lippstadt, ville située sur la Lippe [1].

Plusieurs officiers lorrains que Charles IV avait envoyés à Bréda, où le prince de Vaudémont avait un commandement, accoururent auprès du duc de Lorraine, qui leur donna immédiatement de l'emploi dans l'armée qu'il venait de recruter.

Dans les derniers jours d'août, Montecuculi, quittant Ulm, prit le commandement de ses troupes à Egra. Brandebourg était prêt également à entrer en campagne.

Louis XIV, avant de retourner à Saint-Germain, avait laissé le commandement de l'armée royale au maréchal de Turenne.

Après avoir recruté 8,000 hommes à Berlikum, après s'être campé à Oerlo, au nord-est de Venloo, en passant par Bakel, il recevait l'ordre de Louis XIV de se rendre, lorsqu'il aurait reçu les renforts dont il avait besoin, au lieu qu'il trouverait utile d'occuper pour empêcher les Confédérés de se porter sur le Rhin (23 août 1672).

---

1. *Gazette de France*, année 1672, pages 388, 890, 892, 966.

Montecuculi s'était mis en route pour rejoindre l'armée du marquis de Brandebourg, réunie à Halberstadt, ville de la Saxe prussienne située dans le Hartz, que le traité de Westphalie avait cédée au Grand-Électeur.

Après avoir quitté Egra, le généralissime de l'armée impériale avait, avec ses 12,000 homme, traversé le duché de Saxe-Weimar, traversé Erfurt, et s'était arrêté à Mülhausen, ville impériale de la Thuringe.

En apprenant la marche en avant de Montecuculi, Louvois écrivit à Turenne : « Sa Majesté n'a rien voulu vous prescrire et, après vous avoir fait entendre ce qu'elle croit le mieux, elle vous laisse la liberté tout entière d'exécuter ce que vous jugerez le plus à propos pour la conservation de ses conquêtes et pour maintenir le cours du Rhin libre [1]. » (23 août 1672.)

Turenne était maintenant à la tête de 16,000 hommes. Il avait tout avantage à traverser le Rhin, afin d'en interdire le passage aux Confédérés, qui avaient résolu, quand ils auraient franchi le Weser, d'envahir l'évêché de Munster et l'Électorat de Cologne. Ce ne fut que le 12 septembre que ce projet fut arrêté dans une entrevue qui eut lieu entre Frédéric-Guillaume, le duc de Hesse, le prince Charles de Lorraine et Montecuculi.

Mais, à cette heure, Turenne ignorait si les Confédérés, après avoir traversé la Lenne et le Weser, et envahi la Westphalie et l'évêché de Munster, ne remonteraient pas l'Yssel, afin de se porter au secours du prince d'Orange, ou s'ils n'iraient point franchir le Rhin, entre Wesel et Cologne, pour prendre les Français à revers, ou si, enfin,

1. Lettre de Louvois à Turenne, 23 août 1672. Dépôt de la guerre.

ils ne se dirigeraient pas d'Halberstadt vers le sud de l'Allemagne pour pénétrer en Alsace ou en Lorraine, comme le leur conseillait Charles IV, qui ne pouvait que bénéficier de ce dernier plan de campagne.

En prévenant les ennemis sur la rive droite du Rhin, Turenne était en situation d'observer leurs mouvements et de les devancer sur n'importe quel point où ils sembleraient vouloir diriger leurs efforts.

En conséquence, Turenne quitta Oerlo, le 2 septembre 1672, passa la Meuse, traversa le duché de Gueldre et se dirigea sur Werl, ville forte située sur la rive droite du Rhin, à l'embouchure de la Lippe, dans le duché de Clèves, où il arriva le 10. Cette ville était occupée par une garnison française dont il détacha une partie pour renforcer son armée.

Le 12 septembre, Louis XIV écrivit à Turenne pour le prévenir que les nouvelles reçues par lui de Vienne et de Berlin ne lui laissaient aucune espérance qu'on pût détourner l'empereur et l'Électeur de Brandebourg d'unir leurs troupes et de les faire marcher vers le Rhin.

Mais, ne voulant pas que les princes de l'Empire pussent se plaindre que l'armée royale ait commis les premiers actes d'hostilité, Louis XIV ordonna à Turenne d'attendre que l'Électeur de Brandebourg ou les troupes de l'empereur eussent commencé à attaquer les alliés de la France avant d'envahir les États leur appartenant. Ainsi le roi désirait que Turenne contînt l'ardeur de ses soldats jusqu'à ce que les Confédérés fussent entrés en ennemis dans le pays de Munster ou dans l'évêché d'Hildesheim ou dans le duché de Westphalie, ou qu'ils quittassent Lippstadt pour s'approcher du Rhin. Dès les

premiers actes d'hostilité, Turenne devait les attaquer avec vigueur et les empêcher de se saisir d'un poste sur ce fleuve[1].

Rallié par quelques troupes du corps laissé à Mæseyk, Turenne alla se poster avec ses 20,000 hommes à Steel, dans le comté de la Marck. Il y arriva le 23 septembre.

De ce poste, Turenne pouvait observer ses adversaires : « Je ne m'éloignerai pas trop de ces quartiers, écrivait-il de Borbeck à Louvois, le 22 septembre, avant d'avoir vu les Allemands passer le Weser et connu leur dessein, car j'irai à eux en bien meilleur état que si, m'étant pas trop avancé, ils venaient à moi et m'obligeaient à me retirer faute de subsistances, ce qui ferait une mauvaise démarche à un commencement d'hiver..... M. de Tott[2] m'a dit que ce passage du Rhin de l'armée du Roy leur fait prendre d'autres conseils et qu'ils ne s'y étaient pas attendus[3]. »

En effet, Montecuculi, après avoir quitté Mülhausen, était remonté vers le nord, avait traversé le comté d'Hohenstein et toute cette partie boisée qu'on appelle le Harz, avait réuni ses forces à celles du Grand-Électeur, qui l'attendait à Halberstadt, et s'était dirigé avec lui vers Munster.

Mais, en apprenant le mouvement exécuté par Turenne, les Confédérés changèrent d'itinéraire. Ils quittèrent les

---

1. Le Roi à Turenne, 12 septembre 1672, Versailles (*Lettres et Mémoires de M. de Turenne,* par Grimoard, t. I, p. 57).

2. M. de Tott, ambassadeur de Suède en France.

3. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois au camp de Borbeck, 22 septembre 1672 (*Lettres et Mémoires de M. de Turenne,* t. II, p. 61).

rives du Weser et se portèrent vers le sud, à Hersfeld, sur la Fulda, au-dessous de Rottenburg.

On faisait courir le bruit que leur intention était de marcher droit à Giessen, dans la Hesse-Darmstadt, afin d'y passer la Lahn et, peut-être, de là se porter vers le Rhin et le traverser au-dessous de Coblence, pour empêcher la descente des grains dont nos munitionnaires voulaient munir les postes que nous avions sur la rive gauche du Rhin.

Les troupes de M. de Brandebourg étaient assez belles, mais peu aguerries et indisciplinées ; les officiers étaient bons. Celles de l'empereur étaient toutes vieilles, mais ne contenaient que les tronçons de 4 régiments, dépourvus de leurs colonels. Un seul commandait la cavalerie.

Montecuculi était infirme et l'empereur semblait lui avoir donné un commandement plutôt pour calmer la fougue guerrière de Brandebourg que pour combattre. Quant au prince Charles de Lorraine, ce n'était qu'un novice dans l'art de la guerre [1].

Avant d'entrer en lutte ouverte avec la France et pour contre-balancer l'alliance défensive qui venait d'être conclue par Louis XIV avec le roi de Suède, qui promettait, par un traité secret, de faire entrer une armée de 16,000 hommes dans les États de l'Empire qui se déclareraient contre nous, l'empereur et l'Électeur de Brandebourg réussirent à gagner le roi de Danemark, l'ennemi acharné de la Suède, les ducs de Brunswick et de Lunebourg,

1. Grémonville à Turenne, 14 septembre 1672, Vienne. (*Passim*, t. II, p. 257.)

ainsi que la landgravine de Hesse. Ces nouveaux alliés entrèrent le 22 septembre dans la Confédération [1].

Des conférences avaient lieu, en ce moment, à La Haye, entre les États généraux des Provinces-Unies et Manuel de Lira, ambassadeur d'Espagne ; mais les négociations entre les deux puissances n'avançaient guère.

Les hommes d'État hollandais prétendaient dicter aux Espagnols la ligne de conduite à suivre et leur conseillaient, s'ils voulaient éloigner les Français des Pays-Bas, de reprendre tous les pays de la Généralité, en abandonnant à la France une partie de la Flandre, du Hainaut et du marquisat de Namur.

C'était faire la partie belle à Louis XIV. C'était l'aider à se faire « son pré carré », comme le lui conseillait Vauban.

Les propositions faites par la Hollande à l'Espagne furent renouvelées au congrès de Cologne et furent agréées par la Suède, qui s'était portée comme médiatrice entre les belligérants.

Quoique ce projet d'échange ne pût nuire à l'Espagne, Lira le repoussa, car il se rappelait la façon dont la Hollande avait secouru l'Espagne dans la guerre précédente et l'*alternative* qu'elle lui avait, pour ainsi dire, imposée. Il taxa les Hollandais d'ingratitude et alla jusqu'à insinuer que le roi d'Espagne pourrait bien renoncer une bonne fois aux Pays-Bas, qui le ruinaient en

1. Ce traité du 12-22 septembre 1672 n'est pas imprimé dans Dumont. Il est reproduit par Lünig, *Pars spec.*, p. 162. Traité d'assistance mutuelle : « Les confédérés veilleront à ce que la ville de Cologne ne soit pas maltraitée par voie de fait. » C'est la clause essentielle.

hommes et en argent. La Hollande serait alors à la merci de la France.

Pendant que Turenne attendait à Steele que les Confédérés accentuassent leurs mouvements, M. de Pomponne, notre ministre des affaires étrangères, jeta les yeux sur un officier français du plus grand mérite, à la fois soldat et diplomate, auquel il avait déjà confié une mission à Stockholm. C'était Nicolas de Bautru, marquis de Vaubrun et du Tremblay, lieutenant-général des armées du roi, qui fut tué à Altenheim en 1675. Son frère aîné, Armand, maréchal de camp, lieutenant-général d'Auvergne, venait d'être tué au passage du Rhin. Leur père, Nicolas Bautru, marquis de Vaubrun et du Tremblay, capitaine des gardes de la porte, était mort en 1651[1].

Il se trouvait au camp de Tongres, le 23 septembre 1672, quand il reçut l'ordre de Pomponne de se rendre à Wurtzbourg, ville épiscopale du cercle de la Basse-Franconie. Il devait s'y aboucher avec Jean-Philippe de Schœnborn, archevêque de Mayence, et essayer de l'entraîner dans le parti de la France.

M. de Vaubrun quitta Tongres le 25 septembre et vint coucher à Liège. Le lendemain, il se mit en route et se dirigea vers Francfort, où il arriva le dernier jour du mois.

Il y attendit les instructions que devait lui apporter l'abbé de Gravel, notre résident auprès de l'archevêque de Mayence et neveu de M. de Gravel, ambassadeur du roi à Ratisbonne. Cet abbé devait l'accompagner à Wurtzbourg.

---

1. Toutes les lettres du marquis de Vaubrun sont signées : « de Baume de Vaubrun ».

A Francfort, le marquis de Vaubrun rencontra Charles IV, qui s'y trouvait avec sa femme. Il y avait loué une maison pour six mois. Ce souverain errant et dépossédé de ses États passait ses journées à acheter quelques méchants chevaux et leurs équipements ; mais, dépourvu de ressources et forcément économe, il ne voulait pas mettre plus de 25 écus à l'achat de chaque cheval et marchandait également pour l'achat de son équipement.

Il recruta cependant quelques chevaux qu'il envoya dans les terres du prince de Hombourg, qui lui avait promis de se mettre sous ses ordres. Le 1er octobre, il envoya plusieurs chariots chargés d'armes et de cuirasses au prince Charles de Lorraine, son neveu.

Charles IV devait bientôt quitter Francfort et rejoindre les Confédérés avec les 5,000 hommes qu'il avait tirés de la Franche-Comté et quelques autres troupes recrutées aux environs de la ville impériale. Il en donna le commandement à Dalamont.

Les troupes du prince de Bade s'approchaient de Wurtzbourg. Elles avaient campé, le dimanche précédent, près de Friedberg.

Le même jour, l'Électeur de Brandebourg, accompagné par M. de La Vauguyon, ambassadeur de France, qui, après l'insuccès de sa première mission et son retour momentané en France, était revenu auprès de lui, avait traversé la Fulda et était arrivé près de Zigenhain, dans la Hesse[1]. On aurait pu croire qu'il voulait régler sa marche sur celle des Impériaux, dont on signalait la

1. Vaubrun à Pomponne, à Francfort, ce 4 octobre 1672. *Aff. étr., Allemagne*, t. 264, f° 34.

présence près de Friedberg (Hesse-Darmstadt), mais son intention était de rester pendant quelque temps séparé d'eux, pour pouvoir subvenir à la subsistance de ses troupes.

C'est à cette époque que Louis XIV, dans des mémoires envoyés à tous nos agents près des cours d'Allemagne et particulièrement à la diète de Ratisbonne, accusait son désir de respecter le traité de Westphalie, malgré l'obligation où il était de faire la guerre aux États généraux, « même en faveur de l'archevêque de Cologne ». Il rappelait les clauses de ce traité qui interdisaient à l'empereur d'assister les ennemis de la France hors de l'Empire, et dénonçait la conduite du marquis de Brandebourg, auquel il promettait de rendre les places conquises par ses armes dans le duché de Clèves, en rejetant sur lui l'invasion de l'Allemagne par Turenne. Louis XIV invitait les princes les plus intéressés au repos de l'Empire à se liguer entre eux, de même qu'en 1658, pour s'opposer aux princes qui, au préjudice de leur patrie, voudraient se porter au secours de nos ennemis. Le roi de France chargea spécialement le prince Guillaume de Furstenberg d'être son interprète. Il devait agir par lui-même auprès de l'Électeur de Cologne, de l'évêque de Munster et du duc de Neubourg, et communiquer ses instructions à Gravel, notre représentant à la diète de Ratisbonne, à Louis Verjus, comte de Créci, notre agent à la cour des ducs de Brunswick et de l'évêque de Paderborn, et à l'abbé de Gravel, chargé d'une mission identique auprès des Électeurs de Mayence et de Trèves, de la landgravine de Hesse et du duc de Wurtemberg. Le duc de Vitry avait été envoyé en Bavière et

le marquis de Dangeau auprès des Électeurs de Trèves et du Palatin.

M. de Vaubrun fut reçu à Wurtzbourg par Jean-Philippe de Schœnborn, évêque de Wurtzbourg et archevêque de Mayence, ainsi que par son neveu, Melchior-Frédéric de Schœnborn, membre du conseil privé de l'empereur, échanson héréditaire de l'archevêché de Mayence.

C'était un personnage important que l'archevêque de Mayence. En dehors de son autorité spirituelle, il était prince feudataire de l'Empire, pour le temporel de son archevêché, et il en avait reçu l'investiture des mains de l'empereur. Il était la seconde personne de l'Empire, doyen perpétuel des Électeurs, gardien de l'archive et de la matricule de l'Empire. Il avait droit d'inspection sur le conseil aulique. Il était donc l'arbitre naturel des affaires publiques. C'était à lui que les princes et les États étrangers adressaient les propositions qu'ils avaient à faire à l'Empire. Aussi le devoir de l'archevêque de Mayence était de maintenir l'union des princes et des États de l'Empire entre eux et l'empereur et la paix entre l'Empire et les autres puissances de la chrétienté. Voisin de la France, il avait tout intérêt à rester en paix avec elle.

Jean-Philippe de Schœnborn avait été, en 1658, le promoteur de la Ligue du Rhin, lorsque le maréchal de Gramont et de Lyone se rendirent à Francfort pour l'élection de l'empereur. Cette ligue, qui avait été signée pour trois ans et dans laquelle étaient entrés les trois Électeurs ecclésiastiques, l'évêque de Munster, l'Électeur de Saxe, l'Électeur palatin, les ducs de Lunebourg et de Neubourg et le roi de Suède, comme duc de Poméranie

et de Brême, fut renouvelée en 1660 et dura jusqu'en 1666 ; mais, lorsque le roi de France porta la guerre en Franche-Comté, une partie des anciens ligueurs firent difficulté de la renouveler et, parmi eux, l'archevêque de Mayence, bien qu'en 1664 Louis XIV lui eût envoyé un corps considérable de troupes pour l'aider à contraindre Erfurt à l'obéissance. Plusieurs membres de l'ancienne ligue du Rhin se contentèrent d'agir auprès de Sa Majesté pour la disposer à la paix et lui envoyèrent des députés, dont les négociations furent suivies du traité d'Aix-la-Chapelle en 1668.

L'Électeur de Mayence s'était cependant acquis la reconnaissance du roi en empêchant l'empereur de s'allier à l'Espagne. Il avait négocié un traité, signé à Cologne en 1667, entre lui et les Électeurs de Cologne et de Trèves, le duc de Neubourg et l'évêque de Munster. Ce traité était dans le même esprit que la ligue du Rhin et produisit le même effet. Mais, malgré ses services rendus à la France, l'archevêque de Mayence n'inspirait plus la même confiance à Louis XIV et il attribuait la froideur du roi à son égard aux mauvais offices de M. Gravel, notre représentant à la diète de Ratisbonne, et surtout à l'évêque de Strasbourg et à son frère, le prince Guillaume de Furstenberg, qu'il accusait d'être jaloux des bonnes relations qu'il avait jusqu'alors entretenues avec le roi de France.

Il est vrai qu'il avait depuis peu contracté un traité provisionnel avec l'empereur, dans lequel étaient entrés, avec lui, les Électeurs de Trèves et de Saxe et l'évêque de Munster. Ils s'obligeaient à joindre leurs troupes ensemble pour former une armée capable d'agir pour

la défense de l'Empire, sans attendre la réponse de la diète de Ratisbonne, qui délibérait sur ce sujet depuis longtemps. Selon lui, ce traité n'était pas contraire à la France et ne concernait que la sûreté de l'Empire au dedans et au dehors, au cas qu'il fût attaqué par les Turcs. Toutefois, M. de Schœnborn se plaignait à Louis XIV de la non-exécution de la sentence d'Heilbronn, au sujet du droit de *Wildfang* exercé par le Palatin.

Le voyage que fit le neveu de l'archevêque de Mayence à Paris, au commencement de l'année 1672, rassura Louis XIV sur l'attitude ultérieure de cet Électeur. Il suivit ses avis en faisant connaître par ses ministres, dans tout l'Empire, que ses démêlés avec la Hollande ne concernaient en rien l'Allemagne et qu'il resterait fidèle aux traités de Westphalie, des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle.

Le marquis de Feuquières, envoyé près de tous les princes allemands, confirma à M. de Schœnborn les intentions pacifiques du roi de France vis-à-vis l'Empire [1].

Il était donc de toute importance que M. de Vaubrun cherchât à maintenir l'archevêque de Mayence dans notre alliance, au moment où les Confédérés s'apprêtaient à s'avancer vers le Rhin et que leur marche en avant devenait un danger pour la France.

Mais, avant d'exposer les négociations entamées par M. de Vaubrun avec M. de Schœnborn, qu'il nous soit permis d'en donner le portrait retracé de main de maître par le maréchal de Gramont, qui l'avait connu à Francfort en 1658, lors de l'élection de l'empereur :

« Sa physionomie, écrit le maréchal dans ses *Mémoires*,

1. *Mémoires de Pomponne*, t. II, pp. 191 et suiv.

témoignait la douceur de son naturel ; son parler était un peu lent en allemand comme en français et donnait dans les commencements quelque peine ; mais, pour peu qu'on le pratiquât, l'on lui démêlait tant de bon sens, qu'on ne pouvait s'empêcher de concevoir pour lui beaucoup d'estime. Il avait une grande tendresse pour ses parents, et l'on ne se brouillait pas avec lui pour leur faire du bien. Aussi leur en procurait-il autant que les voies honnêtes et licites lui pouvaient permettre. Il avait très bien fait ses études et sa conversation gaie et libre ne tenait rien du pédant. Il était sobre dans ses repas, mais ne laissait pas de boire autant qu'il était nécessaire pour être agréable à ses convives, qui ne se paient pas de médiocrité en ce pays-là, et pour lesquels il avait la complaisance qui est indispensable en Allemagne, lorsqu'au lieu d'un compliment l'on ne veut pas faire une injure à ceux qu'on a conviés. Il se mettait régulièrement à table à midi et n'en sortait qu'à 6 heures du soir. Sa table était longue et de 30 couverts. Il ne buvait jamais que trois doigts de vin dans son verre et buvait régulièrement à la santé de tout ce qui était à table, puis passait aux forestiers (aux étrangers), qui allaient bien à une quarantaine d'augmentation ; de sorte que, par une supputation assez juste, il se trouvait qu'en ne buvant que trois doigts de vin à la fois, il ne sortait jamais de table qu'il n'en eût six pintes dans le corps ; le tout sans se décamper jamais ni sortir de son sang-froid ni des règles de la modestie affectée à son caractère d'archevêque.

« Il était très chrétien, sans avoir rien de bigot, exact observateur de ses fonctions épiscopales, d'un travail quasi continuel et d'une application si grande aux affaires,

que nul plaisir dans la vie n'était capable de l'en divertir. Étant aussi bon catholique qu'il l'était, il ne pouvait avoir que de l'aversion pour la religion luthérienne. Cependant ceux qui la professaient ne laissaient pas d'être bienvenus près de lui. Il avait plusieurs de ses domestiques qui en étaient, et il tâchait de les tirer de leur erreur plutôt par de savantes instructions et de bons exemples que par autorité, qu'il s'était acquise à un tel point qu'il n'y a point de prince luthérien en Allemagne, à commencer par le roi de Suède, qui ne le fît avec joie l'arbitre de ses différends pour les choses séculières. »

Tel est le portrait du prélat auprès duquel le marquis de Vaubrun était accrédité.

Lors des premières audiences qu'il lui accorda, l'archevêque émit l'avis qu'il n'y avait pas lieu de séparer la Hollande de l'Empire dans les essais de médiation faits par la Suède entre les belligérants.

C'est en vain que M. de Vaubrun fit appel, au nom de Louis XIV et « comme son meilleur ami », à la sagesse de l'Électeur ; c'est en vain qu'il essaya de lui faire comprendre qu'une ligue entre les princes allemands bien intentionnés envers la France serait fort utile au repos de l'Allemagne, M. de Schœnborn prétendit se renfermer, au milieu de l'orage qui grondait, dans une neutralité absolue, « qui ne se mêle de rien [1] ».

M. de Vaubrun rendit compte à M. de Pomponne et à Louis XIV de l'échec de ses premières tentatives de négociations.

---

1. Vaubrun à Pomponne, à Wirtsbourg (*sic*) ce 9 octobre 1672. *Aff. étr., Allemagne,* t. 272, f° 36.

Et cependant Louis XIV, pour complaire à l'archevêque de Mayence, avait ordonné à Turenne de ne se livrer à aucunes hostilités avant que l'Électeur de Brandebourg n'eût dépassé Lippstadt, car il voulait mettre tous les torts du côté de ce prince turbulent et ambitieux, près duquel les tentatives de conciliation faites par M. de La Vauguyon avaient échoué[1].

Louis XIV promettait à l'archevêque de Mayence de lui donner les meilleures preuves de son amitié et de sa modération, en lui faisant entrevoir les périls auxquels s'exposait l'Allemagne, si les princes de l'Empire intéressés ne s'opposaient fermement à l'invasion de leurs États par les forces coalisées contre la France.

M. de Vaubrun, pour ôter tout prétexte d'intervention armée aux princes qui hésitaient à se déclarer neutres ou hostiles aux projets belliqueux de l'empereur et du Grand-Électeur, rappela à l'Électeur de Mayence les promesses faites, à plusieurs reprises, par Louis XIV à Frédéric-Guillaume, de lui rendre après la paix les places du duché de Clèves qu'il prétendait lui appartenir.

L'Électeur de Mayence, dans ses entrevues avec MM. de Vaubrun et de Gravel, ne sembla pas douter de la modération de Louis XIV envers l'Électeur de Brandebourg, mais il fit remarquer qu'il était de la plus haute importance d'adresser à la diète de Ratisbonne un mémoire,

1. L'Électeur de Brandebourg venait d'écrire à l'Électeur Palatin pour le presser de se joindre à lui « contre les infracteurs de la paix ». Le Palatin, auquel Louis XIV venait d'envoyer le marquis de Dangeau, ne répondit pas à la lettre du marquis de Brandebourg et lui envoya M. Paul, un de ses conseillers, pour le détourner de la résolution qu'il semblait avoir prise (Dangeau au Roi, d'Heidelberg, le 10 oct. 1672. *Aff. étr., Palatin*, t. 12, f° 138.)

contenant la relation des négociations entamées jusqu'ici avec l'Électeur de Brandebourg, car ce dernier, par l'organe de ses représentants à la diète, les avait présentées sous un jour bien différent.

Le grand grief invoqué par Frédéric-Guillaume contre la France, c'était les infractions faites par l'évêque de Munster au traité de Clèves, pendant la dernière campagne de Hollande.

Le traité de Clèves avait été passé, le 16 septembre 1666, au sujet du partage de la succession de Juliers, entre l'Électeur de Brandebourg et le comte Palatin de Neubourg.

Par cette convention, l'Électeur de Brandebourg obtint le duché de Clèves et les comtés de la Marck et de Ravensberg ; le Palatin de Neubourg reçut pour sa part les duchés de Juliers et de Bergue et, peu après, la seigneurie de Ravenstein.

Au mois de février de l'année précédente, une autre convention avait eu lieu entre les deux princes rivaux, à propos du directoire du cercle de Westphalie. Il fut arrêté entre eux qu'ils l'exerceraient alternativement et conjointement avec l'évêque de Munster.

Brandebourg prétendit que ce dernier avait violé ces deux traités, mais l'évêque rejetait cette violation sur les infractions fréquentes faites par les Hollandais à leur teneur.

Léopold invoquait ces atteintes portées au traité de Clèves pour excuser son intervention dans la guerre de la France contre la Hollande, sans se rappeler que ni la capitulation signée par lui lors de son élection à l'Empire, ni le traité de Westphalie ne l'y autorisaient. Ne lui

fallait-il pas le consentement des Électeurs et des princes de l'Empire pour déclarer la guerre à la France?

Vaubrun était d'avis que Louis XIV acceptât la médiation que lui offrait l'archevêque de Mayence entre lui et l'empereur, mais il ne conseillait pas au roi de l'accepter en ce qui concernait la Hollande, « car cette médiation, écrivait-il à Louis XIV, le 10 octobre 1672, de Wurtzbourg, quoiqu'elle vînt d'un prince non armé ni ligué avec l'empereur, ne laisserait pas d'être comptée comme venant de l'Empire et soutenue des armées qui ont commencé à marcher ».

Toutefois, les bonnes intentions de l'archevêque de Mayence, son désir ardent de procurer la paix à l'Empire, « le plaisir que son tempérament lui fait trouver de manier de grandes affaires » faisaient persister ce prélat dans son rêve de médiation et il voulait charger son neveu des démarches à faire. Il employa les arguments qu'il estimait les plus persuasifs pour convaincre M. de Vaubrun de la nécessité de son intervention « jusques à dire que le refus de cette médiation pouvait estre capable de faire joindre à l'empereur tous les princes de l'Empire ». Il prétendait que les meilleurs amis de Louis XIV en Allemagne partageaient ses sentiments, qu'ils lui avaient écrit dans ce sens et qu'ils se trouveraient froissés par un refus du roi et en déduiraient qu'il ne voulait pas la paix.

M. de Vaubrun eut beau prouver le contraire à son interlocuteur et lui faire remarquer « les démarches et les offres » de Louis XIV pour ce qui concernait les intérêts de l'Empire et son acceptation de la médiation du roi de Suède, l'archevêque de Mayence ne voulut pas dis-

joindre les intérêts de la Hollande de ceux de l'Allemagne. Il craignait que la diète de Ratisbonne, si le roi de France ne lui permettait pas de se porter comme médiateur entre lui et la Hollande, n'accordât des quartiers aux troupes impériales, car, selon lui, aux intérêts de l'Empire se rattachaient d'autres questions à élucider, et ne pas s'occuper de la Hollande serait indisposer les Électeurs et les princes allemands qui s'étaient le plus engagés avec cette puissance.

Vaubrun craignait que l'argumentation de M. de Schœnborn ne fût que le fait d'un esprit peu porté à forcer les princes de l'Empire, mal disposés pour nous, à régler leur conduite sur ce qui importait au repos de l'Allemagne.

Il pensait que l'archevêque de Mayence cherchait à se maintenir dans une neutralité qui ne pouvait être que fort dangereuse pour les États de l'Allemagne, puisqu'elle permettait à l'empereur de mobiliser à son gré son armée, sans qu'un prince de l'Empire s'y opposât.

Vaubrun estimait que dans l'intérêt de la paix, l'Allemagne ne devait pas s'intéresser d'une façon si énergique à ce qui concernait la Hollande.

M. de Vaubrun, dans la seconde audience que l'archevêque de Mayence lui accorda, s'aperçut de la répugnance éprouvée par ce prélat à entrer dans la ligue que Louis XIV voulait créer dans l'Empire contre les visées belliqueuses de Léopold et de ses alliés.

M. de Schœnborn craignait évidemment, en rompant avec l'empereur, d'attirer sa vengeance sur son pays mal disposé pour une défense que l'état de ses places fortes non achevées ne pouvait lui permettre.

M. de Vaubrun lui fit observer inutilement qu'une ligue défensive des princes de l'Allemagne qui se déclareraient hostiles à toute guerre contre la France pouvait se former sans mettre le feu aux poudres.

Les constitutions de l'Empire ne permettaient-elles pas à chacun de s'armer pour défendre son territoire ?

L'archevêque de Mayence continua à vouloir se renfermer dans une *neutralité morte*.

Il fallait donc que Louis XIV trouvât d'autres moyens de faire sortir ce prélat de sa torpeur, tout en l'engageant à soutenir nos intérêts à la diète de Ratisbonne.

Le Collège des Princes avait décidé d'envoyer à l'empereur une adresse pour le remercier de s'être décidé à faire marcher ses troupes « pour la sûreté de l'Empire ».

Il était à présumer que la visite rendue par le prince Herman de Bade à l'archevêque de Mayence, envoyé près de lui par l'empereur, l'avait décidé à prendre de nouveaux engagements de neutralité avec lui.

Le prince de Bade l'avait pressé avec instance de se joindre à l'empereur, mais il échoua dans ses tentatives.

Vaubrun eut une troisième audience avec l'archevêque de Mayence, le 9 octobre. M. de Schœnborn persista une fois de plus à se renfermer dans une stricte neutralité, craignant qu'en s'engageant à fond dans l'alliance française, il ne parût faire preuve de partialité et que les États de l'Empire ne nommassent un autre directeur du Collège électoral, si, après le vote de remerciement émis par le Collège des Princes à l'adresse de l'empereur, il formait une ligue contraire à leurs vœux.

Les raisons invoquées par M. de Schœnborn étaient

bien faibles. Car que signifiait le *Conclusum* envoyé par le Collège des Princes ?

Il n'avait pas force de loi, car les droits de ce Collège étaient limités pour ce qui regardait l'intérêt public de tout l'Empire. Il ne pouvait s'en occuper sans l'aveu et le consentement des diètes générales. La ligue défensive rêvée par Louis XIV n'avait-elle pas le même but que celui que visait ce Collège : la défense et la sûreté de l'Empire ?

Refuser de faire partie de la nouvelle ligue du Rhin, c'était avouer qu'on caressait d'autres projets.

L'archevêque de Mayence demanda quelques jours pour réfléchir à la formation de cette ligue dont Louis XIV lui demandait de prendre l'initiative et la direction.

Malgré les craintes éprouvées par le marquis de Vaubrun au sujet de la réussite de ses négociations et de la sincérité de l'archevêque, il était d'avis de le ménager [1].

Le duc de Bavière venait d'envoyer à Jean-Philippe un courrier pour le presser de se porter comme médiateur entre la France, la Hollande et l'Empire. Il alléguait que lui et les autres princes de l'Empire comptaient depuis longtemps sur cette médiation et qu'il ne saurait assez exprimer le mauvais effet que produirait en Allemagne le refus de Louis XIV d'accueillir cette médiation. Le duc de Bavière ajoutait que la cour de Versailles le mettait dans une situation fausse, car toutes ses correspondances et tous ses rapports avec les princes de l'Empire avaient

1. Vaubrun au Roi, à Wurtzbourg, ce 10 octobre au soir 1672. *Aff. étr., Allemagne*, t. 264, f° 38. (V. Gurhauer, *Kurmainz in der Epoche von 1672*. Hambourg, 1839.

exprimé l'espoir de l'acceptation par Louis XIV de cette médiation.

Entre temps, Jean-Georges, Électeur de Saxe, avait signé, le 28 août, un traité d'alliance défensive avec l'empereur. Il promettait la mise sur pied, dans un délai de trois mois à partir de la ratification, d'un corps de 3,000 Saxons, tant infanterie que cavalerie, qui devaient servir sous les ordres de Montecuculi, qui donnerait place à leur général au conseil de guerre. Enfin, la dernière clause portait que « l'Électeur de Saxe ne pouvant, malgré le désir de S. M. I., garantir, comme l'Électeur de Brandebourg, plusieurs pacifications antérieures, concourra au maintien de la paix des Pyrénées et de celle d'Aix-la-Chapelle[1] ».

Ce n'était pas un acte définitif. Chassan, notre résident à Dresde, essaya de rompre un pacte aussi dangereux pour la France. Jean-Georges II, Électeur de Saxe depuis 1658, avant de succéder à son père, hostile à notre politique, avait été un grand ami de la France ; mais, à partir de son avènement au trône, malgré l'offre qui lui fut faite par Mazarin de la couronne impériale, il se montra dévoué à la maison d'Autriche. Cependant, il signa depuis, avec la France, le traité de Francfort (2-12 avril 1664) et celui de Zwickau (17 décembre 1665) et adhéra à la ligue du Rhin. Mais, malgré l'envoi de M. de Chassan, ancien résident de France en Suède, à Dresde, l'alliance défensive et offensive contractée par l'Électeur de Saxe avec la France avait subi de nombreux accrocs.

1. V. le texte allemand signé par Mansfeld et Bantz, Friessen et Gersdoff. Archives de Dresde, 8564, *Correspondance française*, f° 143. Il n'est pas imprimé dans Dumont.

Prince besogneux, avide d'argent, Jean-Georges était le jouet de ses ministres et peu fidèle à ses engagements. Cependant, à la veille du traité d'Aix-la-Chapelle, il se porta comme médiateur entre la France et l'Espagne au congrès de Cologne (1668). Lors de l'invasion de la Lorraine par une armée française, en 1670, l'Électeur de Saxe offrit à Louis XIV un petit corps de troupes ; mais en secret il écouta les propositions de l'archevêque de Mayence, promoteur d'une ligue nationale de l'Allemagne, et celles de l'empereur. Il appuya de ses vœux les démarches faites à Paris par le comte de Windischgrætz en faveur du duc de Lorraine et s'allia à l'empereur et à l'archevêque de Mayence contre les visées ambitieuses de Louis XIV, par le traité de Marienburg (septembre-octobre 1671).

Ce qui empêchait surtout, en ce moment, l'archevêque de Mayence de suivre l'impulsion de la France et de se ranger à son avis, en refusant de se porter comme médiateur entre elle et la Hollande, c'était sa répugnance à agir de concert avec le prince Palatin, car une querelle ancienne existait entre lui et ce prince, au sujet du droit de *Wildfang,* que ce dernier persistait à vouloir exercer sur tous ceux qui, originaires des pays voisins, venaient s'installer dans ses États. Louis XIV avait cependant promis à M. de Schœnborn d'aplanir ce différend, comme il l'avait déjà fait, en 1667, lors de la convention d'Heilbronn.

Du reste, le Palatin, comme le Mayençais, se renferma dans une neutralité prudente, malgré les 20,000 rixdales que lui offrait Louis XIV pour l'aider à lever 3,000 fantassins et 300 cavaliers et la promesse d'un subside de 5,400 rixdales par mois pour leur entretien.

Cependant, en apprenant le traité conclu par l'Électeur de Saxe avec l'empereur, l'archevêque de Mayence l'avait adjuré de ne pas encourir la colère de Louis XIV. Peine inutile.

Chassan reçut l'autorisation de Pomponne de promettre 20,000 écus à Buckerxode et à Ramsdorf, ministres de Jean-Georges, si ce dernier contractait l'engagement ou de s'opposer aux entreprises de l'Électeur de Brandebourg ou de rester en dehors de la nouvelle ligue formée en faveur des Hollandais.

L'agent français leur fit part, en outre, du désir de Louis XIV de voir accéder l'Électeur de Saxe au traité qu'il avait fait avec la Suède pour la sûreté de l'Empire.

Pour se tirer d'embarras, Jean-Georges promit sa médiation entre la France et la Hollande, comme il l'avait fait en 1668, pendant la guerre de Dévolution.

Louis XIV refusa cette offre. Il répugnait à une médiation générale destinée à confondre les différends de Hollande avec ceux d'Allemagne, avons-nous dit. Il exhorta Mayence et Bavière, qui se posaient en médiateurs de la chrétienté, à rendre d'abord « le repos à leur patrie[1] ».

« Lorsque ces princes, écrivait Pomponne à Chassan, le 28 octobre 1672, voudront étendre cette même médiation à la guerre de S. M. avec les États généraux, ni la raison ni la bienséance ne lui permettraient de les admettre, lorsque le chef de l'Empire et un des principaux de leurs membres sont si visiblement armés pour les Hollandais[2]. »

---

1. *Mémoire pour servir de réponse à M. l'Électeur de Mayence sur l'offre de sa médiation.* Gurhauer, II, p. 29.

2. Pomponne à Chassan, 28 octobre 1672.

Aussi Chassan repoussa-t-il bien haut, de la part du roi de France, toute médiation armée de l'Électeur de Saxe, qui protestait de son intention de ne se joindre ni à l'Angleterre ni à la Suède, mais de s'entendre avec ses coélecteurs.

Chassan fit appel aux Suédois, qui s'apprêtaient à envahir la Poméranie et à entrer à Brême.

La Suède n'avait pas failli à ses devoirs. Elle avait disposé les rois de France et d'Angleterre à consentir à un armistice, pendant la guerre de Hollande ; mais la mort de Jean de Witt avait tout remis en question.

La Suède s'opposait cependant à l'immixtion de l'empereur dans les affaires de Hollande et lui refusait le droit de faire avancer à travers les États de l'Empire sa puissante armée sans le consentement de la diète de Ratisbonne.

Pourquoi attaquer la France qui n'avait pas déclaré la guerre à l'Empire et qui offrait de restituer les places du duché de Clèves à Brandebourg ?

La Suède avait envoyé M. de Tott à Turenne pour lui faire prendre patience et l'arrêter dans sa marche. Mais elle se refusait à faire le jeu du Grand-Électeur stipendié par la Hollande. Grafenthal, envoyé par Christian IX à Dresde, convainquit Jean-Georges des loyales intentions de son maître et lui fit promettre de l'aider dans son œuvre de pacification auprès de l'empereur et des Électeurs « non intéressés ». L'Électeur de Saxe invita le roi de Suède à restaurer dans l'Empire « une union et cohésion loyale, forte et toute allemande ». Ce qui n'empêcha pas Jean-Georges de continuer à flirter avec le gouvernement impérial, de se faire marchan-

der par lui et finalement de s'engager à fournir un renfort de 3,000 hommes à l'empereur (8 mars 1673).

En somme, Louis XIV éprouvait de sérieuses déconvenues dans son désir de reformer la ligue du Rhin, malgré ses assurances formelles de vouloir s'unir à tous ceux qui voudraient s'en tenir aux termes du traité de Munster et le faire respecter.

Le duc de Vitry fut envoyé à l'Électeur de Bavière, non seulement pour lui faire les mêmes démonstrations d'amitié qu'aux autres Électeurs, mais encore pour le solliciter de se rendre médiateur, ainsi que l'archevêque de Mayence, de tous les intérêts qui pouvaient concerner l'Empire et même la Lorraine, pourvu que les Électeurs restassent neutres dans ses démêlés avec la Hollande[1].

L'empereur envoya, de son côté, le comte de Kœnigseg, vice-chancelier de l'Empire, auprès de Ferdinand-Marie de Bavière, afin de défendre auprès de lui ses intérêts, de sorte, nous apprend le marquis de Beauvau, qui se trouvait alors à sa cour, que, « tous deux [Vitry et Kœnigseg] lui tenant le bouton, il ne se trouvât pas dans un petit embarras, bien qu'il n'eût d'autre but que de rester neutre et tranquille dans ses États, ne jugeant pas que ce *dessein de guerre* regardât la Hollande[2] ».

Par ce *dessein de guerre,* Beauvau entendait faire allusion à l'entrée en campagne de Turenne contre les Confédérés.

---

1. Instructions données au duc de Vitry, sous le ministère du marquis de Pomponne, 30 octobre 1672. *Bavière, Palatinat, Deux-Ponts,* par Lebon. Paris, 1889, in-8°.

2. *Mémoires du marquis de Beauvau.* A la Sphère, p. 359.

Le duc de Bavière resta cependant fidèle à la France, lié qu'il était avec elle par le traité qu'il avait conclu pour dix ans avec Louis XIV, en 1670, et par la promesse faite par ce dernier de marier sa fille au Dauphin.

Revenons à Turenne.

Dans la crainte que les Confédérés ne voulussent se porter vers Cologne pour rallier le prince d'Orange, il quitta Steele et se porta vers Wittlaer, près de Kaiserswerth, dans l'angle formé par le Rhin et la Ruhr ; ensuite, remontant le Rhin, il s'arrêta à Mülheim, aux portes mêmes de Cologne (7 octobre).

Là, il pouvait attendre que les Impériaux, qui avaient passé la Fulda sur le pont de cette ville, le 3 octobre dernier, et s'approchaient de Francfort, ainsi que les Brandebourgeois, qui s'étaient montrés à Fritzlar, accentuassent leur mouvement.

M. de Grémonville, notre ambassadeur à Vienne, venait d'écrire à Louis XIV que Léopold avait intimé l'ordre à Montecuculi de suspendre sa marche en avant et de se tenir dans le repos le plus absolu.

L'empereur jusque-là n'avait envoyé que peu de troupes aux Confédérés, qui avaient cependant sous leurs ordres près de 20,000 hommes. Il hésitait maintenant à dégarnir ses États héréditaires et semblait vouloir reprendre le cours de ses négociations avec la France. C'est que la Hongrie commençait à se révolter, par suite des attentats portés à sa constitution politique et des persécutions renouvelées par les agents impériaux contre les protestants, et que les Turcs envahissaient la Pologne méridionale.

Le Grand Seigneur, après s'être emparé de Kaminiec

et de Léopol, avait détaché 25,000 Transylvains ou Moldaves pour aller au secours des 4,000 Hongrois en état de rébellion contre l'empereur, dans la Hongrie supérieure.

Avant de donner l'ordre à Montecuculi d'attaquer Turenne, Léopold attendait que l'Espagne rompît ouvertement avec la France et s'alliât avec lui et la Hollande.

C'est pourquoi le généralissime impérial proposa à Brandebourg de franchir le Rhin vers le sud, de manière à ne pas se heurter au maréchal.

Louvois s'émut à cette nouvelle, car la Lorraine, gardée par 1,000 cavaliers français, et Metz, qui n'était défendue que par les 150 hommes de sa citadelle, se trouvaient en péril.

Aussi prit-il, sans perdre de temps, ses mesures en conséquence, car il craignait que Turenne ne fût forcé de repasser le Rhin à Wesel. Il aurait fallu au maréchal, en ce cas, plus de six semaines pour faire passer quelques troupes en Lorraine. Louvois envoya, dès le 13 octobre, 10 compagnies de grenadiers et 4 de Suisses à Metz et il se proposait d'y envoyer encore 3,000 fantassins et 17,000 cavaliers qu'il ferait venir des Flandres ou détacherait de l'armée de Duras.

Coblence fut choisi par les Confédérés comme le but de leurs efforts. Mais il fallait obtenir le consentement de l'archevêque de Trèves auquel cette ville appartenait. Il le leur refusa.

Les Confédérés, rebutés par le refus de M. de Trèves, s'adressèrent à l'archevêque de Mayence pour savoir s'ils pourraient passer le Rhin près de cette ville. Ils rencontrèrent la même opposition chez ce prélat.

En ce moment, les Confédérés faisaient mine de traverser le Mein.

Aussitôt, M. de Schœnborn fit entrer une garnison dans chacune des places qui lui appartenaient sur cette rivière. Malgré son apathie ordinaire, il jurait qu'il ne céderait qu'à la force ces places, surtout Aschaffenbourg.

A Mayence, l'inquiétude était grande, car on venait d'apprendre que les Confédérés jetaient un pont entre Francfort et Hanau et que leur intention était de passer le Mein, afin de se rapprocher des terres de l'Électeur palatin et du duc de Wurtemberg et les entraîner dans le parti de l'empereur.

« Leur principal but, écrivit le 15 octobre le marquis de Vaubrun, de Wurtzbourg, à Pomponne, dans la marche qu'ils ont faite de ces côtés, ici, était pour mieux disposer Mayence et Trèves à faire ce qu'ils désiraient. »

M. de Vaubrun profita de l'approche des Confédérés pour attiser le mécontentement de Schœnborn et l'engager à se coaliser franchement avec nos alliés allemands.

La crainte seule, assurait son neveu, pouvait décider le prélat pusillanime à tirer l'épée du fourreau, d'autant plus que Louis XIV lui envoyait 2,000 hommes pour le protéger.

M. de Mayence avait été indigné en apprenant que l'Électeur palatin avait fait arrêter, à Baccarat, un bateau chargé de munitions de guerre et de troupes que l'archevêque faisait descendre à Oberlahnstein (Nassau). Les officiers commandant ce convoi avaient été faits prisonniers. Les soldats seuls avaient pu s'échapper.

Ce qui n'empêcha pas l'Électeur de Mayence d'envoyer au marquis de Brandebourg un beau cheval[1].

En face d'événements aussi graves pour le repos de ses États, M. de Schœnborn quitta Wurtzbourg, et eut, à Francfort, une entrevue avec Frédéric-Guillaume et Charles IV. M. de Vaubrun l'y accompagna.

Le trajet de Wurtzbourg à Francfort, où l'archevêque ne passa qu'un jour, s'était fait en bateau. Partis le 17 octobre de Wurtzbourg, les deux voyageurs avaient fait halte, le 19, à Aschaffenbourg, ville située sur la rive droite du Mein et sur l'Aschaff, et résidence d'été de l'Électeur de Mayence.

On arriva dans cette ville le 22 octobre.

M. de Vaubrun, rendu inquiet par les allures suspectes de l'archevêque, au cours de son voyage, avertit à plusieurs reprises Louis XIV et M. de Pomponne de l'entrevue qui avait eu lieu entre les deux Électeurs.

Il leur envoya courriers sur courriers. On croyait que les troupes confédérées se mettraient en route le lundi suivant, mais on ne savait pas au juste quelle route elles devaient prendre. Beaucoup de gens croyaient que les Confédérés avaient conçu le dessein de traverser le Rhin, à deux heures au-dessous de Coblence, afin d'établir leurs quartiers dans l'angle formé par le Rhin et la Moselle et de s'y maintenir le plus longtemps qu'ils le pourraient.

L'archevêque de Mayence avait sollicité, par l'intermédiaire de l'évêque de Strasbourg, les conseils de l'archevêque de Cologne et lui avait demandé de lui envoyer un

1. Vaubrun à Pomponne, à Wurtzbourg, ce 15 octobre 1672. *Allemagne*, t. 264, f° 63.

homme de confiance. Cet envoyé de l'Électeur de Cologne trouva M. de Schœnborn peu disposé à entrer « par accession » dans l'alliance faite par Louis XIV avec la Suède, ni même à se liguer avec d'autres Électeurs pour se garantir de l'invasion de ses États.

Et cependant, le 24 octobre, 30 maîtres de l'armée confédérée s'étaient présentés devant Castel, ville située sur la rive droite du Rhin à la tête du pont de Mayence, et en avaient voulu forcer les portes pour y loger.

On pouvait présumer que ce fait aurait excité la colère de l'archevêque de Mayence et lui aurait fait prendre des mesures de défense. Il n'en fut rien, tant M. de Brandebourg et M. de Lorraine l'avaient accablé « de leurs honnêtetés et excès de civilité ».

A Mayence, M. de Vaubrun eut une entrevue avec Charles IV qui lui parla de Nancy où il avait commandé, l'assura de l'amitié qu'il avait toujours eue pour son père et l'entretint du mauvais état de ses affaires et des conditions mises par le roi de France à la conclusion d'une paix générale, en lui demandant s'il avait l'ordre d'y travailler. Charles IV recommanda à M. de Vaubrun de se fier à l'archevêque de Mayence. Sa familiarité était grande. Il le prit par le bras et insista tellement, que le général français fut contraint d'acquiescer à ce que lui demandait son interlocuteur et à lui donner de l'eau bénite de cour.

Charles IV voulait que Vaubrun signât immédiatement les clauses d'un traité de paix. Vaubrun lui répondit qu'il aurait fallu y penser plus tôt, pendant que M. de Brandebourg et Montecuculi se trouvaient à Francfort en conférence avec l'Électeur de Mayence.

M. de Lorraine s'offrit à les faire venir de suite[1].

Sa proposition n'eut aucune suite.

Le baron de Schœnborn, neveu de l'archevêque de Mayence, était venu trouver Louis XIV au commencement de l'année 1672. Il était chargé de l'assurer de l'amitié de son oncle et de son attachement à ses intérêts, et de lui témoigner son désir de faire tout ce qu'il pourrait pour empêcher l'empereur de prendre la défense de la Hollande, mais il conseilla au roi de spécifier d'une façon claire l'attitude qu'il comptait prendre vis-à-vis de l'Empire au cours de la guerre qu'il s'apprêtait à déclarer aux Provinces-Unies. Le 5 novembre 1672, le baron de Schœnborn retourna en France.

M. de Vaubrun avait, avant le départ du baron de Schœnborn, mis en œuvre tous ses talents diplomatiques et usé de ses meilleurs arguments pour préparer une solution définitive et rendre le voyage du baron de Schœnborn efficace. Il l'avait engagé à donner à Louis XIV l'assurance que son oncle était prêt à entrer dans l'alliance rêvée par le monarque avec quelques Électeurs d'Allemagne pour la sécurité de l'Empire et de leurs États, à condition que cette alliance n'exclût pas leur médiation en faveur de la paix.

Le baron de Schœnborn, sans rejeter d'une façon absolue les avis et les conseils du marquis de Vaubrun, exposa aux ministres de Louis XIV l'intention conçue par son oncle, en face du trouble qui agitait l'Empire et du

1. Vaubrun à Pomponne, à Wurtzbourg, ce 17 octobre 1672. *Passim*, f° 10. Du même au même, à Aschaffenbourg, ce 19 octobre 1672. *Passim*, f° 77. Vaubrun à Pomponne, à Mayence, ce 24 octobre 1672. *Passim*, f° 97.

péril dont le choc des armées belligérantes le menaçait, de former un parti de princes qui s'offriraient comme médiateurs entre la France et ses ennemis. Se proposant d'en être le chef, il n'y admettrait, de concert avec Sa Majesté, que les princes qui ne lui seraient pas suspects et il concerterait avec elle les conditions qui lui agréeraient.

M. de Schœnborn se flattait de l'efficacité d'une telle offre.

Si la constitution de ce tiers parti, si cette ligue des princes amis de la France, était acceptée par l'empereur et les États, elle devait engager dans une neutralité nécessaire tous les princes qui lui donneraient leur adhésion, car leur qualité de médiateurs les empêcherait de prendre parti dans la querelle présente. Si cette ligue, au contraire, n'était pas agréée par l'empereur, les princes qui en étaient partisans, s'irriteraient de ce refus et leur attachement pour notre pays ne pourrait que s'accroître, en les éloignant de l'empereur. Il serait alors plus facile de leur persuader que le but de Léopold, en prenant les armes pour la Hollande et en défendant une cause étrangère aux intérêts de l'Allemagne, était d'augmenter sa puissance, de récupérer le pouvoir qu'avaient ses ancêtres sur l'Empire et de déchirer cette capitulation à laquelle, lors de son couronnement, les Électeurs, sous la pression de la France, l'avaient enchaîné.

Dans les deux cas, Louis XIV devait trouver son avantage : ou il aurait des médiateurs à sa dévotion, ou il serait l'inspirateur d'un parti de princes mécontents et irrités contre le chef de l'empire.

D'une manière ou d'une autre, le roi entraînerait

la plupart des princes allemands dans une neutralité absolue.

Cette proposition faite par le baron de Schœnborn parut fort avantageuse aux ministres de Louis XIV, qui ne doutaient point des bonnes dispositions de l'archevêque de Mayence, mais, en présence des événements, du choc probable des armées belligérantes, du projet avoué des Confédérés de se porter vers le Rhin, ils n'y répondirent que d'une façon équivoque.

Ils remercièrent l'archevêque de ses marques d'affection envers le roi, acceptèrent son offre de médiation entre la France, l'empereur et le marquis de Brandebourg, mais ils repoussèrent sa médiation entre notre pays et les États généraux, car on ne pouvait accueillir des princes allemands comme médiateurs entre la France et la Hollande que lorsque l'Empire serait en paix avec nous, grâce à leur médiation.

Mais, afin que les Électeurs favorables à la France ne pussent attribuer ce refus d'une médiation générale à son désir de pouvoir réduire plus facilement la Hollande en la privant des seuls alliés qui s'intéressassent à elle, Louis XIV offrit une suspension d'armes jusqu'à la fin du mois de mai 1673.

Durant cette accalmie, le roi de Suède, déjà accepté comme médiateur par les deux partis, pourrait s'entremettre au sujet d'une paix désirable et nécessaire au repos de l'Europe.

La réponse de Louis XIV aux propositions de l'archevêque de Mayence lui fut remise par écrit, dans les derniers jours de l'année 1672.

Mais la façon dont il l'accueillit était à prévoir, car,

malgré les instances du marquis de Vaubrun, il persistait à vouloir s'entremettre dans les affaires de Hollande et il avait chargé son neveu, lors de son départ pour Paris, de déclarer aux ministres français que, si l'on n'accédait pas à ses désirs, il cesserait toutes négociations avec eux.

Ce fut inutilement que Vaubrun et Pomponne essayèrent de persuader à l'oncle et au neveu que les intérêts de la Hollande ne devaient point mettre l'Allemagne en feu[1], que le dessein de Louis XIV, fidèle observateur du traité de Munster, ne voulait rien retenir de ce qu'il avait conquis sur les États généraux, dans l'Empire, et qu'aussitôt après la paix, il remettrait à l'Électeur de Brandebourg les places qui lui appartenaient dans le duché de Clèves.

La réponse de Louis XIV à l'archevêque de Mayence ne le satisfit point.

Du reste, sa conduite présente prouvait bien que ce prélat, d'un caractère faible, était homme à laisser dévaster ses États, sans empêcher cette dévastation par une

1. « Vous verrez, Monsieur, écrivait le marquis de Vaubrun au marquis de Pomponne, de Mayence, le 31 octobre 1672, par tout ce que je me suis donné l'honneur de mander à Sa Majesté que M. l'Électeur ne veut point se laisser persuader qu'il soit possible de faire la distinction des deux médiations, et qu'il envoie Monsieur son nepveu pour en représenter les raisons, disant que, s'il n'en peut venir à bout, il abandonnera toutes choses. Il ne se laisse point toucher de ce qu'on lui dit que les intérêts de la Hollande ne doivent point mettre l'Allemagne en combustion et que les princes de l'Empire, qui peuvent y avoir des intérest meslés, n'auroient nul sujet de se plaindre, quand une médiation de l'Empire s'y intéresse assez pour examiner leurs griefs et leur prouver la satisfaction qui seroit trouvée raisonnable. » (Vaubrun à Pomponne, à Mayence, ce 31 octobre *Aff. étr., Allemagne*, t. 274, f° 117.)

Vaubrun nous apprend que le neveu de l'archevêque de Mayence était passé par l'armée, c'est-à-dire qu'il avait été trouver Turenne, avant ou après son voyage à Paris.

médiation efficace et énergique et son entrée dans une ligue défensive contre les visées de l'empereur.

Cette incurie était si peu en rapport avec son caractère épiscopal et le patriotisme dont il avait toujours fait montre, qu'il était à supposer qu'elle provenait de ses mauvaises intentions envers la France ou de l'espoir qu'une entente commune de tous les États de l'Empire aurait pour conséquence la conclusion d'une paix générale où la Hollande et la Lorraine, si cela se pouvait, seraient comprises[1].

Cependant, lors de l'arrivée à Mayence de M. Harem, résident de Suède à Francfort, qui était venu s'entretenir avec l'archevêque, sur sa demande, Vaubrun put supposer que M. de Schœnborn lui avait déclaré que son intention était de forcer l'Électeur de Brandebourg à évacuer ses États et à faire en sorte que l'armée impériale, lorsqu'elle prendrait ses quartiers d'hiver, ne les concentrât sur un même point et indemnisât les pays occupés[2].

En somme, si l'Électeur ne se montra pas ouvertement hostile à la France, s'il interdit aux Confédérés le passage du pont de Mayence, il ne prit pas les armes contre eux, les laissa maîtres du Rhin et tout faisait supposer que, mécontent du rejet de ses propositions de médiation générale par la cour de France, il se jetterait dans les bras de l'empereur et que, par crainte des suites désastreuses

---

1. *Passim.*

2. *Passim.* « Il est venu aujourd'hui ici (à Mayence) un nommé Hensius, qui est Hollandais. Il a vu M. d'Amerongue à l'armée. Il a vu M. l'Électeur, quoiqu'il dise qu'il n'a pas moins de mission et s'en va à Heidelberg d'où il redoit repasser ici dans cinq ou six jours. » (*Passim.*)

pour l'Empire de l'ambition croissante de Louis XIV, il finirait par se montrer hostile à nos intérêts.

Mais sa mort, arrivée au commencement de 1673, mit fin au doute que la cour de France avait pu concevoir de son attitude équivoque. Il eut pour successeur Lothaire-Frédéric de Metternich et Burscheid, évêque de Spire, dès 1652, coadjuteur de Mayence en 1670, et évêque de Worms, qui devait mourir en 1675.

M. de Schœnborn, malgré ses promesses, n'avait pu décider les Confédérés à quitter les quartiers qu'ils occupaient depuis trois semaines.

C'était à Bergen, à une heure de Francfort, que les généraux avaient établi leur quartier général, à six lieues duquel ils avaient dispersé leurs troupes le long du Mein.

Au milieu du mois d'octobre, sur le refus persistant de l'archevêque de Mayence de leur livrer son pont, Montecuculi et Brandebourg rassemblèrent les 30 bateaux qu'ils avaient sur le Mein et, à la fin du mois, ils firent travailler à un pont de bateaux à Sindlingen, sur le Mein, à quatre lieues au-dessous de Francfort. Ce pont fut achevé le 31 octobre.

On croyait qu'ils passeraient le Mein dès le lendemain et que leur dessein était de s'étendre dans le landgraviat de Darmstadt, tout en gardant des quartiers sur le Mein et le Rhin, en y subsistant assez longtemps aux frais du pays et en tirant leur blé et leur avoine des magasins établis par eux à Francfort et en Franconie. Leur but évident était de fatiguer l'armée royale qui serait obligée de les observer et, aussitôt campés dans le landgraviat de Darmstadt, de faire construire assez de bateaux pour jeter un pont sur le Rhin du côté d'Oppenheim, mais,

pour cette opération, il leur fallait attendre que la saison fût plus avancée et que Turenne ne pût se porter en bon ordre contre eux et les déranger dans leurs tentatives.

Ils pourraient ainsi prendre des quartiers dans le Palatinat et ravager le pays de *Wildfang*, ou même, après avoir fait leur pont, y envoyer des partis qui obligeassent tous les habitants du Palatinat à fournir à leurs besoins.

Les Confédérés avaient dissimulé, tant qu'ils avaient pu, leurs projets et, depuis douze ou quinze jours, ils avaient envoyé des quartiers-maîtres au-dessus et au-dessous du Rhin, sur les deux rives, pour y visiter tous les lieux où ils pourraient le plus aisément jeter un pont et prendre leurs quartiers.

Ils prièrent M. de Mayence de trouver bon qu'ils pussent faire descendre jusqu'à Mayence, et l'un après l'autre, les bateaux qu'ils avaient accumulés sur le Mein et dont ils pourraient avoir besoin.

M. de Schœnborn, qui aurait bien désiré se débarrasser de ces hôtes importuns et les voir hors de ses États, déclara cependant à M. de Vaubrun qu'il ne pouvait leur interdire le passage du Rhin, le cours de ce fleuve appartenant à tous.

A plus d'une lieue au-dessous de Mayence, existent deux îles dont l'emplacement pouvait grandement faciliter la construction d'un pont sur le Rhin. Cet endroit, le Nieder-Walluf, a été souvent choisi par tous les hommes de guerre qui ont voulu passer le Rhin. Les Confédérés hésitaient entre ce lieu et Schierstein.

Ils rassemblèrent donc le plus de bateaux qu'ils purent et essayèrent d'en acheter partout. Ils en trouvèrent peu

sur le Rhin et eurent grand'peine à en trouver en nombre suffisant pour construire leur pont[1].

L'Électeur palatin[2] arrêta un de ces bateaux à Mannheim. Aussi le menacèrent-ils de ruiner ses États.

Tant que Turenne avait pu croire que l'intention des Confédérés était de se porter vers le nord, afin de forcer le passage du Rhin à Cologne ou au-dessous de cette ville, son devoir était de rester immobile, à Mülheim, non loin de la ville impériale, car il n'ignorait pas que l'intention du marquis de Brandebourg et de Montecuculi était de rejoindre le prince d'Orange qui avait rassemblé une armée de 20,000 hommes à Berg-op-Zoom. Il lui fallait donc s'interposer entre ce prince et ses alliés. Cela était préférable à une marche périlleuse sur le front ou sur les derrières de l'ennemi.

Louis XIV et Louvois n'avaient pas compris l'immobilité de Turenne et l'avaient pressé de s'avancer vers le Mein. Mais qu'aurait-il pu faire avec ses 20,000 hommes contre une armée bien supérieure à la sienne, double même depuis que Charles IV lui avait envoyé un renfort de 5,000 hommes ?

Les inquiétudes augmentèrent à Versailles, lorsqu'on apprit que les Confédérés, campés à Kostheim, se disposaient à passer le Mein et à se jeter en Alsace par Strasbourg. Pour prévenir cette invasion, Condé rassembla une armée à Metz, prêt à marcher au secours de la province menacée.

---

1. Vaubrun au prince de Condé, *passim*, f^os^ 127 et 132.

2. Charles-Louis I^er^, Électeur palatin, venait de marier sa fille Élisabeth-Charlotte à Monsieur, frère de Louis XIV.

Turenne fit observer que les Confédérés ne pouvaient faire que quelques démonstrations inutiles de ce côté, car nous possédions des places solides entre le Rhin et les Vosges et l'hiver était trop avancé pour qu'ils se risquassent à les assiéger.

Turenne quitta donc Mülheim et remonta les rives du Rhin jusqu'à Linz, près de l'embouchure de l'Ahr dans le Rhin. Son avant-garde s'avança jusqu'à la Lahn, autre affluent du Rhin.

Un parti français, composé de 40 à 50 maîtres, repoussa un parti de Confédérés commandés par le capitaine Arnem, près de cette rivière.

Il avait voulu empêcher nos éclaireurs de la traverser et avait été, disait-on, blessé à mort pendant l'engagement, mais M. de Vaubrun affirmait qu'on n'avait pas tiré un coup de fusil.

Le marquis de Brandebourg fit répandre le bruit que les Français avaient été les agresseurs et s'en réjouissait comme d'une provocation et une véritable déclaration de guerre.

En réalité, il n'y avait pas eu de combat, ni de sang répandu. Ce n'était qu'une simple rencontre. Lorsque les Confédérés s'étaient avancés en criant : Vive Brandebourg ! un seul coup de pistolet avait été tiré en l'air, les deux commandants s'étaient adressé la parole, mais le trompette du sieur Arnem fut pris d'une telle panique qu'il s'enfuit et vint faire un récit fantaisiste au camp des Confédérés où sa version fut accueillie avec joie [1].

---

1. Vaubrun au prince de Condé. *Aff. étr., Allemagne,* tome 261, f° 127. — Vaubrun au même, *passim,* f° 132.

Louis XIV, averti de cet incident, fit déclarer, dans des Mémoires présentés par M. de Gravel à la diète de Ratisbonne, que les soldats de Frédéric-Guillaume avaient tiré les premiers et que par conséquent Brandebourg était dans son tort en portant atteinte à l'état de paix qui, jusqu'alors, régnait officiellement entre la France et l'Empire.

Quoi qu'il en soit, les Confédérés se figurèrent que ce parti français, rencontré par eux dans ce pays montueux et boisé que traverse la Lahn et dans lequel Turenne n'avait pas cru devoir s'aventurer, était l'avant-garde de 10,000 cavaliers que le maréchal aurait envoyés à leur rencontre.

La tête des quartiers français se trouvait alors à Andernach[1]. Les Confédérés prirent le parti de concentrer leurs troupes pendant la nuit du mercredi au jeudi (2-3 novembre) et ils se mirent en bataille dans une petite plaine située près d'Höchst. Leurs généraux les passèrent en revue[2].

Après être passé par Erpel, Turenne se trouva le 1er novembre à Andernach. Il s'était fait suivre d'un pont volant et put passer d'une rive à l'autre. Le 6 novembre, le maréchal arriva à Neuwied, ville située dans un angle formé par le Rhin et la Moselle, au nord de Coblence.

L'intention évidente des Confédérés, en voulant traverser le Mein et ensuite le Rhin, était d'intimider les princes allemands auxquels ils imputaient des sympathies

1. *Passim.*
2. *Passim.*

pour la France. Leur but était également de se porter vers la Moselle, d'en remonter le cours et de pénétrer, par Metz, dans le duché de Lorraine, en ralliant le prince d'Orange près de Coblence.

Posté près du confluent de la Moselle avec le Rhin, Turenne, dont l'immobilité inquiétait cependant Louis XIV, faisait bonne garde. Il n'avait pas renoncé à traverser la Lahn, mais il voulait se tenir prêt à la repasser sur un pont volant, si les Confédérés atteignaient le Rhin, et se porter, par le Hundsrück, au secours de Condé.

L'échec éprouvé par le prince d'Orange sous les murs de Narden et de Woerden, défendu par Luxembourg, était de bonne augure pour nos armes. Les Confédérés avaient porté leur quartier général de Höchst à Hofheim, au pied des montagnes du Rheingau, et avaient établi la plupart de leurs quartiers le long du ruisseau de Wiesbade[1].

Ce poste les mettait à l'abri des attaques de Turenne, protégés qu'ils étaient par le Niederwald, montagne difficile à franchir.

Tout faisait supposer que c'était de là qu'ils avaient l'intention de s'approcher du Rhin et d'y jeter un pont, soit à Nieder-Walluf, au-dessous de Mayence, soit à Schierstein. Dans ce but, ils s'en approchèrent en se postant à Förshein, à trois lieues de Mayence (7 novembre)[1].

Condé avait reçu l'ordre de s'avancer jusqu'à Simmern, aussitôt que Turenne aurait placé son pont volant entre l'embouchure de la Lahn et de la Moselle et aussitôt

1. *Passim.* — Vaubrun à Pomponne, à Mayence, ce 4 novembre 1672. *Aff. étr., passim.* f° 134.

qu'il aurait appris que les ennemis auraient construit un pont sur le Rhin. Louis XIV désirait que le maréchal fît passer de la cavalerie et de l'infanterie du côté de Condé sans que ces troupes s'éloignassent trop des rives du Rhin lorsque les ennemis l'auraient traversé. Mis à couvert par la Lahn, Turenne ne courait aucun risque, car il aurait toujours le temps nécessaire pour faire repasser le Rhin au secours qu'il aurait envoyé à Condé.

Si Turenne ne pouvait placer son pont volant à l'embouchure de la Lahn et de la Moselle, Louis XIV désirait qu'il le plaçât le plus près de Coblence qu'il lui serait possible et en avertit M. le Prince, pour que celui-ci s'avançât sur la Moselle aussi près qu'il le pourrait et se retranchât sur ses rives.

Mais Turenne ne devait se résoudre à ce parti qu'à la dernière extrémité. Louvois préférait qu'il se portât sur la Lahn.

Le maréchal prévint son désir : le 6 novembre, après une marche de cinq heures avec ses troupes, il s'avança avec quelques-unes de son avant-garde jusqu'à Nassau, ville située sur la Lahn. Là, il se rencontra avec un parti brandebourgeois.

Le comte de Dohna, major du régiment des gardes de M. de Brandebourg, fut tué dans l'engagement qui eut lieu près de Nassau. Mais Turenne, vu la difficulté des chemins, n'avait pu emmener son bagage. Il se contenta d'arrêter là sa marche et se campa à deux ou trois lieues de Nassau, où un pont traversait la Lahn (7 novembre).

Comme les Allemands, campés à Flörsheim, cherchaient à acheter des bateaux pour jeter un pont sur le Rhin,

Louvois recommandait à Turenne de ne point en laisser remonter au-dessus du poste qu'il occuperait, et de ne point en laisser descendre de Brisach et de Philippsbourg.

En somme, à la cour de France, on avait déploré la longue immobilité de Turenne à Mülheim et sur les bords du Rhin et on l'accusait d'être la cause de la marche en avant des Confédérés.

On venait d'apprendre, à Versailles, que l'empereur avait ratifié le traité de La Haye, et que le prince d'Orange s'avançait avec toute sa cavalerie du côté du Brabant et traversait le territoire espagnol pour envahir le pays de Liège. Mais il ne possédait aucune infanterie et, si le maréchal de Duras arrivait à temps avec les troupes venant d'Utrecht et du Betaw, il pourrait se repentir de son audace.

Entre temps, l'Électeur de Brandebourg, de son camp de Russelsheim, se plaignit à Turenne des deux attaques consécutives faites par nos soldats contre les siens qu'il avait envoyés reconnaître quelques passages, *loin des frontières de France*. Il s'étonnait de cette contradiction flagrante avec les assurances pacifiques de Louis XIV proclamant bien haut qu'il ne voulait pas troubler le repos de l'Empire (8 novembre).

Grande alarme à Mayence. L'archevêque, qui avait montré peu d'émotion en voyant son pays envahi par les Confédérés, se révolta lorsqu'il apprit, le 4 novembre au soir, qu'ils voulaient se rendre maîtres du pont de Mayence. Il donna immédiatement l'ordre de défaire ce pont et de s'opposer à toute tentative de la part des Confédérés. C'est en vain que M. de Vaubrun le supplia, pour couper court à toute violence, de faire brûler le pont

menacé, lui en promettant le paiement. Il refusa, malgré la sagesse de ce conseil. Il refusa également d'informer de ce qui se passait Turenne et Condé, mais l'agent français le suppléa dans ce soin (5 novembre).

Vaubrun avertit également Louis XIV et Pomponne des événements graves qui se préparaient[1].

Ce n'était qu'une fausse alerte. Brandebourg envoya M. Blumenthal rassurer l'Électeur de Mayence et Montecuculli écrivit au résident impérial à Mayence que le projet prêté aux Confédérés était faux. Quinze ou vingt bateaux furent distraits par les soins de l'archevêque, du pont de Mayence. Les Confédérés pouvaient s'en emparer facilement pour construire un autre pont, un peu plus bas, sur le Rhin.

Les précautions prises par M. de Schœnborn, qui rachetait enfin par son énergie sa pusillanimité passée, confinant à la duplicité, firent renoncer les Confédérés à leur projet et ils quittèrent Hofheim pour aller se camper à Ulerseim, sur le Mein, à trois heures de Mayence, où ils jetèrent un pont. Dès qu'il fut achevé, ils firent défiler aussitôt sur ce pont les dragons et cinq à six escadrons. L'infanterie impériale suivit et les bagages fermèrent la marche. Le 8 novembre, l'armée impériale était sur l'autre rive. Les Confédérés établirent leur quartier général à Russelsheim, ville appartenant au landgrave de Darmstadt et munie d'un fort sur le Mein. Leurs troupes se campèrent aux environs.

On croyait que leur dessein était de se poster le long

1. Vaubrun à Pomponne, à Mayence, ce 4 nov. 1672. — Vaubrun au Roi. — Vaubrun à Pomponne, à Mayence, ce 5 novembre 1672. (*Passim*, f^os^ 134, 141, 143.)

du Mein, ayant Russelsheim à leur gauche et Gustavenbourg à leur droite.

Gustavenbourg était une place forte sise dans l'angle que forme le Rhin avec le Mein. Ses six bastions étaient assez délabrés, mais les fossés étaient en assez bon état ; le dedans de la place était « labouré » et le terre-plein des bastions presque en son entier. De l'avis de M. de Mayence, on n'y pouvait demeurer quand les eaux étaient hautes et encore moins quand le Rhin et le Mein étaient gelés. Lorsque le Mein dégelait plus tôt que le Rhin, toute la place était inondée. On n'y pouvait tenir.

Les commissaires impériaux et brandebourgeois achetèrent à Mayence vingt-trois bateaux de la longueur de ceux qui composaient le pont de Mayence, mais moins larges, et pour près de 1,000 écus de bois. Tout cela faisait croire que les Confédérés avaient l'intention de jeter un pont sur le Rhin, près d'Oppenheim, à quatre heures de Mayence. Oppenheim appartenait à M. de Schœnborn. La ville ne valait rien comme défense, mais le château pouvait contenir 300 hommes de garnison, quoique de médiocre importance.

Les Confédérés auraient pu également construire leur pont à Gernsheim.

Cette ville appartenait aussi à l'archevêque de Mayence. Il avait mis quelques soldats dans le château.

Vaubrun estimait que les positions choisies par l'ennemi étaient solides et que, s'ils savaient se ravitailler, ils pouvaient rendre la besogne difficile à ceux qui les y attaqueraient.

Charles IV de Lorraine, depuis que l'armée confédérée avait levé son camp de Bergen, ne l'avait pas quittée.

Trois de ses régiments, venant de Franche-Comté, devaient l'y rejoindre.

Le général-major Croneberg, au service du Grand-Électeur, fut détaché du gros de l'armée confédérée pour se porter vers la Lahn avec 2,000 cavaliers le jour que Montecuculi et Brandebourg s'acheminèrent vers le Mein.

On ne peut dépeindre le désordre commis par ces troupes allemandes qui brûlaient et pillaient les villages, même ceux où ils avaient mis des sauvegardes. Ils ne respectèrent pas même les propriétés particulières de l'Électeur de Mayence et insultèrent ses chanoines jusque dans leurs demeures.

Aussi M. de Mayence en exprima tout son mécontentement[1].

On pouvait donc tout espérer de ce prélat que les excès commis par les alliés ramenaient brutalement à l'alliance française.

On avait également lieu d'avoir confiance en la mission de son neveu à Versailles.

Le mécontentement dont M. de Mayence faisait étalage ne l'empêchait pas de nouer commerce avec l'Électeur de Brandebourg et ses ministres. Brandebourg lui-même vint à Mayence, rendre visite à l'Électeur « incognito ».

Les deux Électeurs passèrent une demi-heure ensemble. M. d'Amerongue, envoyé de Hollande, assista à leur entrevue; puis ils sortirent en carrosse pour aller visiter les fortifications de la ville. Le soir, M. de Blumen-

1. Vaubrun au Roi, à Mayence, ce 7 nov. 167?. *Passim*, f° 146.

thal revint à Mayence et eut avec l'archevêque une audience qui dura plus d'une heure.

Toutes ces entrevues avaient pour résultat fâcheux que toute l'Allemagne allait être convaincue que M. de Schœnborn ne désapprouvait pas la conduite des Confédérés. Ne comptait-il pas, tout en continuant à se targuer de son désir de médiation, sur les subsides bien aléatoires de la Hollande ?

Brandebourg envoya son commissaire général à Mayence s'entendre avec des brasseurs pour des fournitures de bière destinées à son armée et s'entendre avec d'autres marchands pour l'achat de l'avoine nécessaire à sa cavalerie. Cette bière et cette avoine devaient être envoyées à Coblence.

Toutes ces allées et venues de Brandebourg, de Blumenthal et du comte de Hollac n'avaient réellement pour but que l'achat de ce qui était nécessaire aux Confédérés pour la jetée d'un pont de bateaux entre Mayence et Oppenheim, à Weissenau, où se trouvent des îles sur le Rhin qui en auraient facilité la construction.

A la date du 9 novembre, on ne savait pas encore si les Confédérés conserveraient leur pont du Mein, qu'ils protégeaient en construisant une redoute du côté de Mayence. Ils avaient traversé ce pont la veille (8 novembre).

Vaubrun, afin de les contrecarrer dans leur projet de jeter un pont sur le Rhin, fit acheter ou louer par M. Sadoc, un des fournisseurs de l'armée française, presque tous les bateaux appartenant aux marchands de Mayence.

Aussi les Confédérés n'en trouvèrent que deux ou trois de disponibles, mais les vingt-trois qu'ils avaient pu re-

cruter venaient de Franconie. C'étaient les meilleurs de ceux qu'on pouvait utiliser sur le Rhin. Il leur en devait arriver également du Haut et du Bas-Rhin où ils avaient trouvé à en acheter.

« Il n'y a d'artifices qu'ils n'emploient pour persuader M. l'Électeur de Mayence du bon état de leurs affaires, écrivait, le 9 novembre, M. de Vaubrun à Louis XIV ; un jour ils font venir le courrier qu'ils disent avoir porté la nouvelle que l'Espagne va se déclarer, et hier, c'était M. de Bednon qui était revenu de Bréda assurer que le prince d'Orange venait avec un corps de 10,000 chevaux à Maëstricht à dessein de se joindre avec ses troupes[1]. »

Vaubrun ne croyait pas à la possibilité de la jonction des Confédérés avec Guillaume d'Orange, puisqu'ils se heurteraient forcément, en essayant de faire cette jonction, à l'armée commandée par Turenne et à celle de Condé, dont l'avant-garde devait, sous peu, être bien près d'eux.

M. de Mayence a déjà donné audience, le matin du 9 novembre, à M. d'Amerongue, envoyé de Hollande.

Cet ambassadeur extraordinaire des Provinces-Unies venait demander à l'archevêque sa médiation, avec l'assentiment de l'empereur, de l'Électeur de Brandebourg et de l'Espagne.

Pendant que les Confédérés s'apprêtaient à jeter leur pont sur le Rhin, à Nierstein, au-dessous d'Oppenheim, croyait-on, l'Électeur de Mayence faisait reconstruire le sien[2].

---

1. Vaubrun au Roy, à Mayence, ce 9 novembre 1672, à six heures du soir. *Aff. étr, Allemagne,* tome 264, f° 152.

2. Vaubrun à Pomponne, ce 10 novembre 1672, à 5 heures du soir. *Passim,* f° 158.

Le 10 novembre, Charles IV vint coucher à Mayence.

Le 8, Turenne se trouvait à deux heures en deçà de Nassau et ses troupes étaient campées dans les villages qui bordent la Lahn, depuis Lahnstein jusqu'un peu plus loin que Nassau.

Pourquoi avait-il si longtemps séjourné à Mülheim, pendant que les Confédérés étaient campés à Bergen, près de Francfort? C'est que Bergen était trop loin d'Andernach où Turenne aurait pu trouver des farines, mais n'aurait eu aucuns bateaux pour les transporter; c'était aussi l'impossibilité où il se trouvait de passer la Lahn avec des bagages, à moins de se diriger vers Limbourg par le *haut chemin,* ce qui l'éloignait tellement du Rhin, qu'il n'en aurait pu tirer aucune subsistance.

Il lui aurait fallu douze heures de marche dans un pays sans ressources et il aurait risqué de se heurter à un ennemi qui se ravitaillait à Francfort et qui était à proximité du Mein.

Cependant, en s'immobilisant si longtemps à Mülheim, Turenne avait laissé les Confédérés consommer leurs vivres et se faire refuser les ponts de Coblence et de Mayence.

Maintenant, le voilà posté sur la Lahn et ils n'osent l'attaquer et passent le Mein après avoir mangé leurs fourrages.

Après avoir laissé des troupes sur la Lahn, Turenne se rapprocha du Rhin et se campa à Neuwied, au-dessus d'Andernach, où il trouva, en arrivant, son pont volant (6 novembre). Il envoya M. de Rumigny à Mayence et quelques troupes à Oppenheim.

Turenne ne croyait pas que les Confédérés passassent

le Rhin dans une saison aussi avancée et menaçassent la Lorraine[1] (10 novembre).

Mais pour pouvoir faire repasser ses troupes au besoin en deçà du Rhin, il s'apprêta à jeter un pont sur ce fleuve à Andernach, « à l'opposite de la ville ».

Il écrivit à Vaubrun pour qu'il lui envoyât des bateaux.

Entre temps, le 13 novembre, les Confédérés commencèrent à jeter un pont sur le Rhin, vis-à-vis de Weissenau, à une demi-heure au-dessus de Mayence. Une île émerge, en cet endroit, du Rhin. En face, une montagne où un carrosse peut passer.

Au bout de cinquante pas, on trouve une vaste plaine qui s'étend du côté de Creutznach et que traversent la Seltz et la Wie.

En construisant leur pont à Weissenau, les Confédérés se mettaient sous la protection du fort de Gustavenbourg dont le terre-plein aboutissait à ce pont. Se serviraient-ils de leur pont du Mein pour construire leur nouveau pont ou attendraient-ils, pour démolir leur pont du Mein, que leur arrivât un corps de 4,000 ou 5,000 hommes de pied qu'ils attendaient de la Hesse? C'est ce qu'on ignorait.

Du haut de la citadelle de Mayence, Vaubrun pouvait très bien se rendre compte de la construction du pont de Weissenau qu'il supposait devoir être terminé dans cinq ou six jours.

Montecuculi, le 12 novembre, vint se rendre compte

---

1. Le marquis de Louvois au grand Condé. Versailles, 11 novembre 1672. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, par le comte de Grimoard, t. II, p. 107.

lui-même du pays et gravit les côtes qui sont en face de Weissenau, sur la rive droite du Rhin.

Brandebourg se promenait d'un autre côté avec M. de Lorraine qui « opine à tout et veut être de tout ».

Neuf bateaux venaient d'être posés, mais il n'y avait pas plus de 20 à 30 ouvriers d'occupés. Le vent était violent et le froid très vif.

Bientôt, les chefs de l'armée confédérée activèrent la pose de leur pont sur le Rhin. Le nombre des ouvriers augmenta et on se servit des bateaux du pont du Mein, décidément défait. M. de Vaubrun envoya 12 bateaux à M. de Turenne pour son pont d'Andernach (13 novembre). Le fort projeté par les Confédérés à la tête de leur pont de Weissenau n'était pas encore commencé[1].

Louvois ne présumait pas que les Allemands songeassent à faire passer 5,000 chevaux dans des bateaux, pour rallier le prince d'Orange ou les Espagnols, ni que ceux-ci prissent part à cette jonction.

M. de Villars, notre ambassadeur en Espagne, venait de faire savoir à Louis XIV que l'avis du comte de Peñaranda avait prévalu dans le conseil d'Espagne, que la résolution était prise d'assister les Hollandais et les Allemands en leur fournissant des subsides en argent, mais d'éviter la guerre dans les États du roi d'Espagne[2].

Louis XIV ne croyait pas pouvoir obtenir de l'Électeur Palatin la livraison de ses places fortes. Cependant il était prêt à faire son possible pour cela et avait envoyé dans

---

1. Vaubrun au Roi, ce 13 novembre 1672. *Aff. étr., passim,* f° 161.

2. Le marquis de Louvois au grand Condé, à Versailles, 11 novembre 1672. *Lettres et mémoires de M. de Turenne,* tome II, p. 106 et suiv.

ce sens ses instructions à M. de Dangeau, notre agent auprès du Palatin.

Louvois ne croyait pas qu'il fût utile que Condé s'avançât jusqu'à Mannheim et Heidelberg. Il lui faudrait pour cela 4,000 à 5,000 chevaux, ce qui affaiblirait d'autant la cavalerie de Turenne que les Confédérés, en repassant le Mein, pourraient, dans ce cas, attaquer.

Condé ne pouvait faire mieux que d'envoyer les gardes françaises du côté de Bacharach ou de Simmern pour les incorporer dans l'armée que M. de Turenne destinait à couvrir le Hundsrück, et laisser le reste de l'infanterie à Metz, d'où l'on pourrait l'envoyer à Toul.

Condé devait s'avancer avec sa cavalerie composée de 1,500 chevaux et des dragons que Turenne devait lui envoyer du côté d'Oppenheim pour empêcher les Allemands de se saisir de quelques postes en deçà du Rhin, après avoir jeté un pont sur ce fleuve (ce qu'ils faisaient). Il devait ensuite immédiatement se retirer à Kreuznach, où toute l'armée de Turenne se concentrerait, si le gros de l'armée allemande traversait le Rhin[1].

Pendant que les Confédérés jetaient leur pont sur le Rhin, à Weissenau, Turenne se trouvait encore à Neuwied (14 novembre).

Il lui avait été impossible de se conformer aux désirs exprimés par Louis XIV, c'est-à-dire de mettre son pont volant au confluent de la Moselle avec le Rhin, la Lahn étant impraticable, et le pays qui l'avoisine semé de rochers et couvert de montagnes. On ne pouvait le traverser qu'un à un. L'archevêque de Trèves n'aurait pas

1. *Passim.*

consenti à démolir son pont de Coblence pour laisser passer celui de Turenne et lui aurait refusé des vivres pour ne pas se compromettre aux yeux des Confédérés[1].

En ce moment, le marquis de Vaubrun demandait à Pomponne qu'il voulût bien le décharger de la mission ingrate qu'il lui avait confiée à Mayence; il sollicitait son retour à l'armée, alléguant que sous peu, « les armées se mettant en état, il est vraisemblable qu'il s'y passera quelque grande action[2] ».

Les tergiversations et la conduite plus que suspecte de l'archevêque de Mayence lui faisaient prendre en dégoût son rôle de diplomate, dont il s'acquittait cependant avec le plus grand zèle, passant une partie de ses journées et de ses nuits à correspondre avec Louis XIV et Pomponne, Turenne et Condé.

Il se croyait plus propre au métier des armes « qu'il avait fait toute sa vie ». Il avait également prié Louvois d'intervenir auprès du roi, afin que, si la mission du neveu de l'Électeur de Mayence à Versailles avait un heureux résultat et au cas que la présence de l'abbé de Gravel suffît à Mayence, on lui rendît son grade de lieutenant-général dans l'armée du prince de Condé (17 novembre).

En même temps, Vaubrun suppliait ce prince d'accourir au plus vite du côté de Mayence, afin de ramener à la cause française l'archevêque, si ébranlé par les intrigues

---

1. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, de Neuwied, 14 novembre 1672. *Lettres et mémoires de M. de Turenne*, t. II, p. 109 et suiv.

2. Vaubrun à Pomponne, à Mayence, ce 16 novembre 1672. *Aff. étr., Allemagne, passim*, f° 165.

des ennemis de la France qu'on ne pouvait dire s'il était leur complice ou leur jouet.

La présence de Condé sur les rives du Rhin aurait été bien opportune avant l'achèvement du pont du Rhin, à la construction duquel les Allemands éprouvaient de sérieuses difficultés.

En abordant l'île située en face de Weissenau, ils avaient trouvé peu d'eau et leurs ancres ne mordaient pas facilement dans le sable qui formait le lit du Rhin.

Ils amenèrent, dès le 16 novembre, les bateaux de leur pont du Mein, deux par deux, « en laissant les traverses de poutres et de planches ».

Aux endroits où l'eau était peu profonde, ils plantèrent des chevalets. Il fallait se hâter, car M. de Bebnon, ancien colonel au service de Charles IV, que les Hollandais avaient envoyé aux Confédérés, les pressait, au nom du prince d'Orange, de se hâter à passer le Rhin, « leur laissant entendre que les Hollandais ne peuvent continuer les subsides qu'à ces conditions[1] ». M. de Bebnon ne devait quitter Mayence que lorsque les Confédérés se seraient décidés à franchir le Rhin. L'Électeur continuait à bien accueillir dans son palais archiépiscopal Montecuculi, avec lequel il prenait ses repas. M. d'Espance et le prince Charles de Lorraine, le coadjuteur de Mayence, étaient également les hôtes de M. de Schœnborn[2].

Condé, dont Vaubrun désirait avec tant d'ardeur l'arrivée sous Mayence, se trouvait, le 14 novembre, à

1. Vaubrun à Pomponne, à Mayence, ce 16 novembre 1672. *Passim*, f° 169.

2. *Passim*.

Créhange, près de Faulquemont. Turenne venait de lui envoyer le baron de la Rivière pour l'informer qu'il s'apprêtait à jeter son pont sur le Rhin à Andernach. Sur ce pont devaient passer quelques troupes destinées à rallier Condé.

Si l'ennemi traversait le Rhin à Weissenau, Turenne en ferait autant à Andernach. En contradiction avec Louvois, il recommandait à M. le Prince de ne pas dépasser Sierck et d'y construire un pont de bateaux.

Mais Condé brûlait d'avoir des renseignements précis sur les mouvements des Confédérés. Il se dirigea vers Créhange le 14 novembre. Le 15, il se trouva à Sarrebruck, après avoir détaché M. de Coulanges avec 400 chevaux et 200 dragons du côté de Frankenthal, où M. de Dangeau devait le renseigner sur les mouvements de l'ennemi.

A Kreuznach, il avait fait poster 100 cavaliers. Il avait chargé Coulanges de voir s'il pouvait brûler les bateaux qui étaient sur le Rhin et de se saisir d'Oppenheim, en cas que M. de Dangeau, notre agent à Heidelberg, lui eût dit qu'il pouvait le faire sans blesser l'Électeur palatin et si ce poste était tenable.

Croisilles des Gardes commandait les dragons, qu'on avait choisis dans l'infanterie et qu'on avait montés sur des chevaux de paysans « assez bons ».

Si le pont de Weissenau n'eût pas été sur le point d'être terminé, si Montecuculi ne l'eût pas protégé de redoutes construites en toute hâte et remis en état le fort de Gustavenbourg, Condé se serait avancé pour empêcher les Confédérés d'achever leur œuvre.

Il avait chargé Coulanges et Dangeau de s'informer si

les ennemis n'avaient point de bac sur le Rhin et n'avaient pas déjà fait traverser le fleuve à un corps plus grand que le sien.

Condé avait envoyé son infanterie à Sierck, avec l'intention, aussitôt qu'il recevrait des instructions de Turenne, conformes aux ordres du roi, de marcher vers Kreuznach, pour joindre les troupes de son collègue.

Turenne s'était réservé de donner ses ordres aux troupes qu'il faisait passer sur la rive gauche du Rhin, en s'arrogeant le droit de les envoyer à Condé lorsqu'il le jugerait à propos.

Aussi l'embarras de M. le Prince était grand, car en s'avançant entre Trèves et Coblence avec le peu de troupes qu'il avait à sa disposition et la défense donnée par Turenne aux troupes de secours de se soustraire à son autorité, il aurait été dans une méchante posture, si les Confédérés l'attaquaient.

Aussi Condé se résolut-il, à la date du 14 novembre, à attendre à Sarrebruck ou à Deux-Ponts les ordres de Louvois et les avis de Turenne, en laissant son bagage, son infanterie et son pont à Sierck.

Il se proposait de conformer sa conduite ultérieure aux avis qu'il recevrait de M. de Coulanges, de M. de Dangeau, de M. de Vaubrun, et surtout aux ordres du roi.

En attendant, si les Confédérés ne se hâtaient pas de terminer leur pont de Weissenau, il garderait son poste, entre Sarrebruck et Deux-Ponts.

S'il apprenait, au contraire, que les Confédérés fussent sur le point d'achever leur œuvre, il se proposait de retourner à Sierck, où, de son côté, il jetterait son pont

volant, en attendant qu'il reçût les renforts que Turenne lui avait promis [1].

Ce dernier, toujours campé à Neuwied, se refusait, malgré les ordres réitérés de Louvois, de jeter son pont volant au-dessus de l'embouchure de la Lahn. Il envoya, le 13 novembre, le comte de Roy et le régiment de dragons, sous le commandement du comte de Choiseul, du côté de Trèves. Ils devaient laisser la Moselle à leur gauche et se poster à 8 heures de Sierck, pour y recevoir les instructions de Condé.

Turenne était décidé, si les ennemis s'avançaient du côté de M. le Prince, d'envoyer toute son armée à son secours.

Il essayait de jeter un pont sur le Rhin à Andernach. Une partie s'était rompue, les ancres étant trop petites et les bateaux ne valant rien. Son pont volant était prêt ; il venait de faire acheter des câbles.

Il avait envoyé un parti de 60 chevaux jusqu'à Maeseyck, afin que M. de Duras pût faire croire que toute son armée pouvait le rallier (14 novembre).

Enfin, Turenne trouva à acheter des ancres pour fixer son pont d'Andernach. Il estimait qu'il fallait couvrir la Lorraine et le pays de Liège. Son pont fut achevé le 17 novembre, mais il était à craindre que les glaces et le débordement du Rhin ne le rompissent. Le froid avait causé quelques ravages dans son infanterie. Ses soldats n'étaient pas assez couverts [2].

---

1. Le grand Condé au marquis de Louvois, 14 novembre 1672, à Créange (*sic*). *Lettres et Mémoires de M. de Turenne,* par le comte de Grimoard, t. II, p. 112 et suiv.

2. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois. Neuwied, 14 no-

Pendant que Louvois s'impatientait de la résistance de Turenne à exécuter ses ordres et de son refus à placer son pont volant au-dessus de l'embouchure de la Lahn avec le Rhin, ce qu'il ne pouvait faire, parce qu'il redoutait qu'après avoir achevé leur pont sur le Rhin, les Confédérés ne prissent les devants sur lui, l'obligeant à aller rejoindre Condé, et marchassent droit à Cologne, Vaubrun voulut se distinguer par un coup d'audace.

Les bateaux amenés par les Confédérés pour la construction de leur pont à Weissenau étant gardés par des sentinelles placées le long du pont, M. de Vaubrun n'avait pu songer à les faire brûler sans craindre d'exciter le mécontentement d'un homme aussi timoré que l'archevêque de Mayence, et, du reste, il ne pouvait trouver dans le pays aucunes gens à qui il pût se fier « pour toutes sortes de raisons ». Cependant, il trouva un gentilhomme de sa suite disposé à agir, mais cela lui était impossible s'il n'usait de ruses. Aussi se rendit-il à Philippsbourg. De cette ville, il avait le dessein de descendre le Rhin sur de petits bateaux, aidé dans sa tâche par des hommes dévoués, et d'essayer de brûler, jusqu'à Weissenau, tous les bateaux des Confédérés ou du moins ceux employés au pont auquel ils travaillaient (13 novembre)[1].

Mais, malheureusement, le Français dévoué qui s'était chargé d'une mission aussi périlleuse ne trouva pas à

---

vembre 1672. — Du même au même, 16 novembre 1672. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, p. 109 et 113.

1. Vaubrun à Pomponne, à Mayence, ce 13 novembre 1672. *Aff. étr., passim*, f° 167.

Philippsbourg ce qui lui aurait été nécessaire pour réussir[1].

Le 19 novembre, le pont de Weissenau devait être terminé. Vaubrun ignorait encore les desseins de l'ennemi. Toute leur armée restait campée sur la rive droite, et on ne savait pas si les 2,000 chevaux qu'on disait être commandés traverseraient le pont construit.

La baisse des eaux du Rhin empêcha les Confédérés d'achever leur pont de Weissenau et ils se virent forcés de se servir de chevalets pour relier l'espace vide de bateaux à la rive opposée.

Ce qui ne les empêcha pas de faire passer, le 21 novembre, 3 ou 4 bataillons sur ce pont jusqu'à l'endroit terminé. Le reste du parcours se fit sur des pontons. Toute cette infanterie se posta le long de Weissenau « un peu au-dessus et à mi-côte ».

Ils firent travailler à deux petits retranchements, vis-à-vis du pont, et avaient l'intention de construire des forts sur une hauteur qui est à main droite, où ils pourraient se poster, ce qui faisait croire que leur dessein était d'y séjourner quelque temps. Ce poste était bon « à cause des hauteurs avantageuses qui s'y trouvent et que la situation de la citadelle de Mayence « qui s'advance à la campagne, rétrécirait le front de ceux qui voudraient marcher à eux en venant de Kreuznach ».

L'insouciance de l'archevêque de Mayence stupéfiait le marquis de Vaubrun : « Il voyait avec sa patience ordinaire qu'on construisait un pont à la vue de ses fenêtres, qu'on se poste quasi sous ses bastions et qu'on remue la

1. Du même au même, 16 novembre 1673. *Passim*, f° 169.

terre pour faire des retranchements sous la portée de son canon. »

M. de Vaubrun lui avait représenté plus d'une fois le préjudice que sa somnolence causait à sa réputation et combien elle mettait d'entraves à ses projets de conciliation; il lui faisait remarquer tous les inconvénients qu'il y avait pour lui d'avoir une armée si près de Mayence, dont l'état de défense imparfait permettait aux Confédérés de se rendre maîtres, dès leurs premiers mouvements de mauvaise humeur, ou lorsque les nécessités de la guerre les y forceraient. M. de Mayence se contentait de faire rompre les ponts des travailleurs qui aboutissaient, par plusieurs endroits, à la citadelle, et d'y faire mettre quelques palissades. Il se prévalait des précautions qu'il prenait pour ne laisser entrer aucun homme armé dans Mayence et faisait observer à Vaubrun qu'il faisait venir des gens du pays pour renforcer sa garnison. C'est ainsi qu'il croyait ne pouvoir être surpris. Mais cette confiance affectée par le prélat ne laissait pas de paraître suspecte chez un homme qui, quinze jours auparavant, était persuadé que les Confédérés s'apprêtaient à s'emparer de son pont et qui considérait leurs généraux capables des actes les plus audacieux, dès qu'il s'agirait de leurs intérêts.

Dans son affectation à conserver une stricte neutralité, usant de l'influence que lui donnait le poste important qu'il occupait dans l'Empire, et sous peine de faire éprouver aux Confédérés l'effet de son ressentiment, il aurait bien dû les déterminer à ne pas construire un pont si près de lui, et à ne pas laisser leur armée à sa porte, ce qui leur permettait de laisser entendre partout qu'il proté-

geait leur parti, « personne ne pouvant démesler si c'est à la bonne volonté pour leurs intérêts ou à la présence de leurs armées qu'ils doivent tous les secours qu'ils reçoivent de son pays, soit par les quartiers qu'ils y prennent, soit par le pain et autres subsistances qu'ils tirent de ses villes, soit par la seureté de leurs passages et de leurs postes qu'ils y trouvent[1] ».

Au lieu de prendre un parti énergique, M. de Schœnborn se contenta d'adresser de faibles reproches à Brandebourg et à ses alliés et de se plaindre à Vienne de leurs exactions. Ses plaintes restèrent sans écho et il ne pensa pas à en référer à la diète de Ratisbonne.

Aux reproches incessants que lui adressait Vaubrun, l'archevêque de Mayence n'opposait que de faibles arguments. Il invoquait son impuissance et lui répondait que chaque chose avait son temps. Sa conduite à double face, ambiguë et sans franchise, indiquait qu'il faisait intervenir ses intérêts particuliers dans ses moindres actes, qu'ils en étaient le mobile et qu'il persistait à désirer une médiation générale.

Les objurgations faites par les Hollandais à l'Électeur de Mayence n'étaient que l'effet de l'orgueil que leur inspirait, selon toute prévision, l'intervention de l'empereur et de Brandebourg dans leur querelle avec la France. Ne savaient-ils pas que les princes de l'Allemagne non ligués, qui avaient envoyé des agents à la cour de Mayence, après avoir espéré que Schœnborn leur ferait des ouvertures sur ce qui pouvait le mieux contribuer à

1. Vaubrun au Roi, à Mayence, ce 22 novembre 1672. *Aff. étr., Allemagne, passim*, f° 175.

la sûreté de l'Empire et à réprimer les desseins pervers des ennemis de la paix, n'en avaient pas reçu de réponses satisfaisantes ?

Que n'avait-il imité l'Électeur palatin, dont tout le monde approuvait la conduite sage et prudente ? Outre son antipathie manifeste contre ce prince, M. de Schœnborn était persuadé qu'une telle conduite était un danger pour un Électeur dont le pays était occupé par une armée considérable et pouvait en causer la ruine entière[1].

Une nouvelle sensationnelle arriva le 22 novembre à Mayence. Le marquis de Brandebourg avait envoyé des éclaireurs du côté de l'Alsace. Ils avaient chevauché jusqu'à cinq lieues de Strasbourg[2].

Condé, campé entre Sarrebruck et Deux-Ponts, avait été chargé de la garde de l'Alsace.

Il s'attendait plus que jamais à être attaqué par l'Orthenau, lorsqu'il apprit le passage du Mein par les Confédérés. Il ne doutait pas qu'ils se dirigeassent vers Strasbourg, et, comme il craignait que le Magistrat de cette ville ne leur accordât tout ce qu'ils lui demanderaient et ne leur livrât leur pont, il chargea M. de Lescouet, gouverneur de Brisach, de détruire le pont de Kehl, en lâchant sur le Rhin des bateaux pleins d'artifices, ce qui fut ponctuellement exécuté (14-15 novembre)[3].

---

1. *Passim.*

2. « Il n'y a que deux heures qu'il est venu ici à Cassel, qui est à la tête du pont du Rhin, trente maîtres de Brandebourg qui ont voulu forcer les portes pour y loger. » (Vaubrun à Pomponne, 24 octobre 1672. *Aff. étr., passim*, f° 97.

3. *Beschreibung von der Stadt Strassburg.* Jung, Colmar, 1873, p. 28.

M. de Lescouet fit preuve d'un grand courage. Il avait avec lui 300 ou 400 soldats français montés sur des barques dites « bernoises ». Ils traînaient derrière eux six brûlots et étaient accompagnés de quelques charpentiers.

Arrivés au pont de Kehl, ils l'escaladèrent, enduisirent ses arches de poix et de soufre, puis y mirent le feu[1].

L'ammeister-régent, après avoir reconnu qu'il s'agissait de tout autre chose que d'un incendie à Kehl, donna l'alarme et fit partir en toute hâte le major Wolf avec 50 hommes. Par un hasard très heureux, ces hommes ne tirèrent ni sur les barques, ni sur ceux qui les montaient.

Notre représentant à Strasbourg, Freschmann, allégua comme excuse qu'il fallait à tout prix barrer la route aux troupes de l'empereur ainsi qu'à celles de l'Électeur de Brandebourg, qui voulait se venger de l'alliance contractée par l'évêque de Strasbourg avec la France.

Le Sénat de Strasbourg envoya ses doléances à la diète de Ratisbonne, à l'empereur, aux Électeurs de Mayence et de Brandebourg[2], et à Montecuculi.

Enfin, il s'adressa à Louis XIV lui-même, six jours après l'incendie, pour se plaindre de cet acte sauvage et pour lui réclamer des indemnités.

Louis XIV lui répondit que la destruction du pont de

1. Le Roi à M. de Gravel, 24 novembre 1672. *Aff. étr., Allemagne*, t. 261.

2. *Memoriale Argentinæ civitatis nomine Imperii statibus exhibitum. Dictatum Ratisbonæ, die novembris, 1672. Aff. étr., Allemagne*, t. 262. — *Copia litterarum civitatis argentoratensis ad Imperatorem.* — Cf. *Beschreibung von der Stadt Strassburg*, p. 29. — Reisseissen, *Mémorial*, p. 36.

Strasbourg avait été jugée indispensable par Condé, afin de s'opposer à la jonction des Impériaux avec les Brandebourgeois et qu'elle avait empêché les désordres qu'auraient pu commettre les Confédérés sur le territoire de la ville impériale, mais il promit de l'indemniser lorsque tout danger serait écarté [1].

Le Sénat punit quelques bourgeois coupables d'avoir maltraité plusieurs des soldats français venus de Brisach pour incendier le pont qui relie Strasbourg à Kehl et qui, l'opération achevée, n'avaient pas craint de se montrer dans les rues de Strasbourg [2].

L'archevêque de Mayence manifesta à Vaubrun le vif mécontentement qu'il ressentait du coup de main exécuté par Lescouet. Il redoutait les effets fâcheux qu'il produirait dans l'Empire. Vaubrun, malgré qu'il fût très bien renseigné, nia connaître ce qui s'était passé.

Maintenant que le pont de Weissenau est terminé, que vont faire les Confédérés ? Ils n'avaient pas encore commencé à travailler aux forts qu'ils avaient eu l'intention de construire au-dessus de Weissenau. Tout faisait prévoir que, s'ils passaient le Rhin, ils se resserreraient dans les villages situés le long de ce fleuve, en remontant jusqu'à Nierstein et Oppenheim. Leurs grands équipages avaient tellement consommé les fourrages du pays qu'ils ne pouvaient conserver longtemps les mêmes quartiers. Il y aurait eu beaucoup d'inconvénients pour eux à s'éloigner du Mein et du Rhin, puisque, quoique ravitaillés

1. Kentzinger, *Documents relatifs à l'histoire de France*, t. I, pp 326-329.

2. V. Strobel, t. V, p. 40, note 3.

par Mayence et Francfort, ils manquaient souvent de pain. Ils n'avaient pas conservé leurs moulins, et il n'y avait aucune sûreté pour les paysans qui venaient leur vendre du pain dans leurs quartiers.

On continuait cependant d'établir de grands magasins de blé, d'avoine et de farine à Francfort. Ces approvisionnements provenaient de Franconie. Ces précautions prises faisaient croire que l'armée confédérée resterait stationnaire, sous ce camp de 2,000 fantassins, couvert par un grand retranchement et placé sur la hauteur qui se trouvait vis-à-vis de leur pont « au-devant du village qui est dans le fond ». Les Confédérés étaient prêts cependant à faire passer le Rhin à un grand corps de cavalerie, si Turenne et Condé le leur permettaient.

On disait néanmoins que leur intention était de laisser leur grosse artillerie à Gustavenbourg, où ils avaient logé le régiment de Kneik, composé de 5 compagnies, formant un contingent de 1,000 ou 1,200 hommes.

On croyait qu'ils remettraient ce fort en état, car ils commençaient à couper toutes les broussailles qui le couvraient et « à y relever quelque terre et palissader tout autour[1] ».

Vaubrun mandait à Louis XIV, à la date du 21 novembre, qu'on assurait que l'armée brandebourgeoise allait se mettre en marche le lendemain et que les Impériaux la suivraient le jour suivant. Maintenant leur grosse artillerie à Gustavenbourg et laissant en deçà du Rhin leurs bagages, il était à supposer que les Confédérés

1. Vaubrun au Roi, à Mayence, ce 22 novembre 1672. *Allemagne*, t. 261, f° 175.

allaient se poster entre Kreuznach et Bingen, couverts par la Nahe et se ravitaillant par le Rhin.

Mais le retard des Confédérés à s'ébranler faisait croire qu'ils n'étaient pas très résolus à passer le Rhin. Le 20 novembre, le bruit courait, à Mayence, qu'ils avaient le dessein de construire un pont sur le Mein à Kostheim, à une demi-heure de Mayence, derrière le quartier de Montecuculi, campé à Flörsheim. On prétendait également que Montecuculi s'apprêtait à retourner à Vienne. Aucun ordre de mobilisation n'était arrivé au camp des Confédérés. On commençait à dire qu'ils ne passeraient peut-être pas le Rhin et qu'ils se décideraient à rester à leur poste.

En se servant du pont du Mein, ils étaient en état ou d'établir leur cavalerie en quartiers pendant quelque temps du côté du Rheingau ou dans le pays d'Odenwald ou dans la Bergstrasse, qui appartenait à l'Électeur de Mayence, « dont à la fin il n'y aurait pas un village qui n'eust été mangé ».

Pendant que les Confédérés hésitaient à traverser le Rhin et à se porter dans le Palatinat, et que Vaubrun essayait d'inféoder définitivement M. de Mayence à notre alliance, après avoir tenté inutilement, vu l'insuffisance des fonds qui lui étaient alloués pour les frais de son ambassade, à soudoyer Bertram, chancelier de l'archevêque de Mayence, et Jodoci, un de ses ministres[1], et à augmenter les subsides promis à l'archevêque de Mayence lui-même, on apprenait, à Neuwied, dans le camp de

1. Vaubrun au Roi, à Mayence, le 26 novembre 1672. *Aff. étr., Allemagne*, t. 261, f° 187.

Turenne et dans celui des Confédérés, que le stathouder venait, après être entré à Maëstricht, le 17 novembre, de traverser la Meuse, en trompant Luxembourg, avec 7,000 chevaux et dragons, sans canon ni infanterie. Il disait bien haut qu'il allait au-devant des Allemands, mais son dessein n'était autre, disait-on, que de se saisir de Tongres ou de Maeseyck, ou de quelque autre poste pour couper toutes les communications qu'avait l'armée française avec la Hollande du côté de Liège[1].

M. de Bournonville, général impérial, était arrivé au camp des Confédérés pour les prévenir de cette marche en avant de Guillaume d'Orange et les presser de hâter leur mouvement, s'ils voulaient se rencontrer à temps avec leur allié et unir leurs forces aux siennes.

Les Confédérés traversèrent le Rhin le 23 novembre. Ils le firent passer à 2,000 cavaliers au moins, de gens détachés de tous leurs corps, et à 1,000 dragons. Le tout était commandé par le général-major Caprara. Ils se dirigèrent vers Kreuznach. On répandait le bruit que leur dessein était ou de se rapprocher de la Moselle, croyant y trouver un détachement de l'armée française, commandée par Turenne, destiné à aller rejoindre le prince de Condé, ou pouvoir s'approcher assez près des quartiers de ce prince pour en surprendre quelques-uns, ce qui paraissait difficile au marquis de Vaubrun, car ils auraient eu plus de trente heures de marche à faire à travers un défilé.

Le 24 novembre, dans la nuit, défila encore sur le pont

1. Le marquis de Louvois au vicomte de Turenne, Versailles, 21 nov. 1672. (*Lettres et mémoires de M. de Turenne*, t. II, p. 122.)

de Weissenau un corps de 1,200 à 1,500 chevaux, se dirigeant vers le même but. Dès le soir du mercredi (23 novembre), M. de Vaubrun voulut faire prévenir Condé de tous ces mouvements de l'ennemi par un valet de pied qui fut fait prisonnier.

Aussi lui dépêcha-t-il quatre autres courriers par différentes voies.

Il avertit également en toute hâte Turenne et il espérait que son premier avis avait dû lui arriver au pont d'Andernach, à midi, jeudi (24 novembre).

Les Confédérés disaient bien haut qu'il leur était arrivé de nouveaux ordres de l'empereur, qui leur accordaient beaucoup plus de liberté d'agir contre nous qu'auparavant.

Depuis six jours, deux alertes avaient eu lieu au camp ennemi.

La première mit en éveil le quartier général de l'Électeur de Brandebourg, où tout le monde monta à cheval, et la seconde troubla le quartier du régiment du prince Charles de Lorraine. On alla, dans son camp, jusqu'à charger les équipages. Mais ce n'était que pour mettre les soldats en haleine. Les officiers du régiment du prince lorrain et quelques autres de l'armée confédérée avaient écrit à l'empereur pour lui demander qu'on leur donnât leur solde, car ils n'en avaient pas touché depuis deux mois.

Caprara, après avoir traversé la Nahe, entre Kreuznach et Bingen, s'avança du côté de Simmern et de Kastellaun, en s'approchant de la Moselle.

Le duc de Lorraine, M. de Blumenthal et M. de Pœlnitz, ministres du Grand-Électeur, obsédaient M. de

Mayence de leurs visites. Il avait reçu également celle de M. Hensius, agent hollandais [1].

Turenne, averti du passage du Rhin par les Confédérés (18 novembre), de la rupture de leur pont sur le Mein et du passage de la Meuse effectué par le prince d'Orange, malgré les efforts de Duras, avec 10,000 cavaliers, s'apprêta à quitter Andernach et à faire passer le Rhin à son armée, en cet endroit, après avoir laissé 2,600 hommes à la garde de son pont volant (19 novembre), sous le commandement de Réveillon.

Turenne était sans bagages. Son intention était de côtoyer la Moselle et de se gouverner selon les avis qu'il recevrait de tous côtés.

Il pensait qu'il devrait pousser jusqu'à Sierck et y rallier Condé, car il éprouvait de vives appréhensions au sujet de la Lorraine : « Je crois, écrivait-il à Louvois, le 19 novembre, de son camp de Neuwied, que le prince Charles pourra faire du bruit en Lorraine, Nancy n'étant pas en état ; mais il faut voir par leur derrière, c'est-à-dire vers Oppenheim, où j'ai quatre de mes gens, avec quoi il fait ce bruit-là [2]. »

Turenne fit amasser des bateaux tout le long du Rhin. Il espérait, sans des incidents difficiles à prévoir, pouvoir, d'accord avec Condé, pénétrer en Lorraine avec des forces plus considérables que celles des Confédérés : « Comme la Lorraine est affectionnée à leur parti, je crois que la moindre tête y fera grand bruit [2]. »

---

1. Vaubrun au Roi, à Mayence, le 26 novembre 1672. *Aff. étr., Allemagne,* t. 261, f° 187.

2. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, 19 novembre 1672,

Il fallait se hâter, car, le 23 novembre, le duc d'Enghien, qui se trouvait au camp de Sierck avec son père, le prince de Condé, avertissait Turenne que le prince d'Orange s'apprêtait à s'avancer vers Stablo, Malmédy et Wianden. Duras avait reçu l'ordre, en se couvrant de la Ruhr, d'empêcher le prince d'Orange de se porter vers la Moselle ; mais Condé, s'il n'était pas rallié par Turenne, ne croyait pas pouvoir demeurer en sûreté à Sierck, entre le prince d'Orange et les Allemands.

« Le château n'est qu'un trou, la ville ne vaut rien, et il serait obligé de porter son pont à Thionville », ce qu'il ne voulait faire qu'y étant contraint, car c'était allonger la marche des troupes que Turenne lui avait promises. Il fallait donc que Turenne lui fît connaître ses intentions, afin qu'il pût prendre ses mesures [1].

Turenne arriva, le 23 novembre au soir, à Wittlich, sur le Lieser, le jour même où fut achevé le pont jeté par les Confédérés sur le Rhin, à Weissenau. Wittlich était sur le chemin direct de Maëstricht et de Liège à Mayence. Il avait mis quatre jours pour arriver à son nouveau quartier général et n'avait pu se faire suivre que par peu de munitions, tant le pays était boisé. Il faisait très froid. Son bagage était resté à six lieues en arrière et il n'avait pu faire passer son pont volant ni jeter un pont au-dessus de Coblence, comme le lui avait ordonné Louis XIV. Il envoya 20 escadrons de cavalerie,

---

au camp de Neuwied. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*. t. II, p. 120.

1. Le duc d'Enghien au vicomte de Turenne, Sierck, 23 nov. 1672. *Passim*, p. 123.

sous les ordres de MM. de Joyeuse et de Lucinge, au-devant de Condé [1].

Il y avait beaucoup de malades dans l'armée de M. de Turenne.

Le parti commandé par Caprara n'avait pas encore dépassé le Hundsrück. Il s'était contenté d'envoyer 700 à 800 cavaliers et plusieurs petits partis du côté de la Sarre.

Le 29 novembre, il rentra dans ses quartiers avec presque toutes ses forces, ne laissant que quelques détachements le long de la Nahe, à tous les passages situés entre Kreuznach et Bingen.

Les désordres commis par les incursions de Caprara furent excessifs. Les villages appartenant à l'archevêque de Mayence en furent les victimes. Des prêtres furent maltraités à l'autel ; on leur arracha leurs calices et des capucins reçurent des coups d'épée.

Chose étonnante, presque tous les villages de l'Électeur palatin furent respectés.

Tous ces excès ne firent pas sortir M. de Mayence de son apathie. Il reçut les excuses de Montecuculi, qui rejeta tout sur l'Électeur de Brandebourg. Le prince Charles de Lorraine fit de même [2].

Une partie de l'infanterie allemande, qui avait traversé le pont de Weissenau, vint se camper dans une île du Rhin, à deux heures au-dessous de Mayence. Elle se retrancha de telle façon que l'armée française se vit

---

1. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, du camp de Wittlich, 24 novembre 1672. *Passim*, p. 123.

2. Vaubrun à Pomponne. *Aff. étr., Allemagne*, t. 261, f° 193.

enlever toute communication, le long du Rhin, avec le pont d'Andernach.

La nuit du mardi au mercredi (30 novenbre), les Confédérés firent passer le Rhin à 12,000 cavaliers qui prirent le même chemin que le premier parti, conduit par Caprara. Ils avaient quelques chariots avec eux, ce qui faisait croire qu'ils n'avaient que le dessein de fourrager.

On prétendait que l'armée coalisée avait reçu l'ordre de prendre du pain pour cinq jours. Vaubrun ne croyait pas cependant que les Confédérés fissent passer leur armée entière au delà du Rhin.

Ne faisaient-ils pas reconstruire leur pont de Kostheim, sur le Mein, qui venait d'être rompu par la crue des eaux et noyé. Ils le recommencèrent à 400 pas au-dessous, espérant que les ancres mordraient mieux que plus haut. Ils se servirent des mêmes flottes de bois.

Leur pont du Rhin devenait impraticable. Depuis trois jours, les eaux, qui avaient grossi, en inondèrent les chevalets posés sur la rive et auprès de l'île. On le restaura un peu pendant la nuit, mais il y eut trois cavaliers avec leurs chevaux de noyés[1].

Les Confédérés faisaient travailler à de nouveaux forts au-dessus de Weissenau, mais ces travaux étaient peu sérieux et seulement pour faire croire qu'ils avaient l'intention de s'y établir.

Beaucoup de malades dans les rangs ennemis et grande animosité entre officiers et soldats. Non moins de désaccord entre officiers. Un Français servant dans leurs rangs en qualité de général-major, le comte Gaspard de Cha-

1. Vaubrun à Pomponne, de Mayence, le 1er déc. 1672. *Passim*.

vagnac, qui avait poussé jusqu'à Bingen avec ses éclaireurs, disait bien haut qu'il ne voulait plus guerroyer côte à côte avec les Brandebourgeois.

Tout se coalisait contre les Confédérés. Pendant que la crue des eaux emportait chevalets et ancres de leur pont du Rhin, ils ne pouvaient refaire celui que les eaux avaient emporté sur le Mein.

Aussi firent-ils passer sur des pontons, dans la nuit du 2 au 3 décembre et le jour suivant, 3,000 cavaliers, au-dessous de Russelsheim, sous les ordres du lieutenant-général polonais Goalst. D'autres suivirent.

On les croyait destinés à marcher vers le pont d'Andernach, que défendait Reveillon. Vaubrun l'avertit de cette menace.

Castel, qui sert de tête de pont à Mayence, fut gardé par 50 maîtres allemands, qui reçurent la consigne de ne laisser passer personne[1].

Les Confédérés savaient-ils que le prince d'Orange, après avoir traversé la Meuse avec 4,000 chevaux, avait eu à lutter contre le comte de Duras qui, à l'approche de l'ennemi, avait levé le siège de Maëstricht et pris, derrière la Ruhr, une position tellement avantageuse, que le stathouder ne put la forcer, quoique rejoint par 7,000 cavaliers espagnols[2]?

Que faisait Turenne, lorsque les Confédérés, précipitant leur marche, se dirigeaient vers le pont d'Andernach, à travers « un méchant pays » de montagnes et de grands

1. Vaubrun au Roi, à Mayence, ce 4 décembre 1672. *Aff. étr., Allemagne*, t. 261, f° 203.

2. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, 1er décembre 1672, Wittlich. *Lettres et Mémoires de Turenne*, pp. 127 et suiv.

défilés, projetant de passer la Lahn à Nassau, ou peut-être se porter vers Lippstadt pour y rallier la garnison de cette ville et celle de Minden, et de là envahir l'évêché de Munster (5 décembre)[1] ?

Turenne, toujours campé à Wittlich, ne croyait pas, à la date du 1er décembre, que l'ennemi, malgré l'envoi d'un parti de 3,000 hommes vers la Nahe, se portât du côté de la Moselle. Condé, dans cette crainte, lui avait renvoyé la brigade de Roye.

Turenne alla lui-même surveiller les rives de la Moselle, sur laquelle il croyait utile de jeter un pont. Les montagnes qui se dressent entre Trèves et Coblence lui permettaient d'attendre avec patience Caprara, lors de son excursion dans la Hundsrück.

Condé défit son pont de Sierck. Turenne comptait se servir de ses bateaux. Il se voyait dans l'impossibilité de se porter vers la Meuse à la rencontre du prince d'Orange, vu le mauvais temps, mais se réservait d'agir si Duras se dirigeait vers Andernach. En attendant, il avertissait la garnison de Trèves de se tenir sur ses gardes. Le prince Guillaume de Furstenberg, ministre de l'Électeur de Cologne, était venu le voir, le 25 novembre, à Wittlich. Quelques jours après, il s'embarqua sur la Moselle et redescendit le Rhin jusqu'à Wesel, où il se disposait à se mettre à la tête de 3,000 hommes, afin de rejeter le prince d'Orange au delà de la Meuse, en se concertant avec Duras, qui s'avança vers Maeseyck, lorsqu'il apprit que le stathouder repassait ce fleuve, après s'être emparé

1. Vaubrun à Pomponne, à Mayence, ce 5 déc. 1672. *Aff. étr., passim*, f° 208.

de Fauquemont (Walkenbourg, dans le pays de Juliers) [7 décembre][1].

Dès que Turenne fut averti que Caprara était revenu au camp des Confédérés et que le pont d'Andernach était menacé, il fit marcher ses dragons pour le protéger contre toute attaque.

Si l'armée allemande restait en repos, Turenne était bien résolu, après avoir jeté un pont sur la Moselle, « qui communique à la Lorraine », de surveiller le pont d'Andernach et de s'étendre, autant qu'il le pourrait, entre les deux. Le Hundsrück est un pays montagneux, où l'on ne pouvait garder aucun bagage[2].

Le pont d'Andernach fut rompu par le pont volant et il fallut rattraper les bateaux et tout refaire.

Turenne ne croyait pas que l'évêque de Munster nous fournît des troupes, puisqu'au contraire il en demandait, sur le bruit que des troupes recrutées à Lippstadt se mettaient en campagne ; mais il présumait que la petite armée de l'archevêque de Cologne serait obligée de l'assister.

Pendant que le prince d'Orange s'emparait du château de Fauquemont, Duras s'était approché d'Oberwinter, entre Bonn et Andernach. Campé entre le Rhin et la Ruhr, il observait les allures du prince d'Orange pour l'empêcher, au besoin, avec l'aide de Turenne, de se porter vers Cologne.

En somme, Turenne, de son camp de Wittlich, atten-

1. *Passim.*

2. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, au camp de Wittlich, 3 déc. 1672. *Lettres et mémoires de M. de Turenne,* t. 2, p. 128-129.

dait que les Allemands et le stathouder eussent prononcé leurs mouvements. Ayant avec lui 1,000 cavaliers de la maison du roi et de la gendarmerie commandée, il envoya du côté du pont d'Andernach 140 mousquetaires du roi, sous les ordres de M. de Marsin.

Évidemment, la marche du prince d'Orange était combinée avec celle des Allemands, qui ignoraient que le pont d'Andernach, défendu par MM. de Reveillon et de Montbron, avait été rompu (5 décembre)[1].

Le 6 décembre, Turenne envoya la brigade de Roye et son régiment de dragons au duc de Duras, qui se trouvait près de Bonn. Le prince d'Orange se trouvant encore dans le pays de Juliers, sur la Ruhr, Turenne se proposait de faire avancer quelques brigades de cavalerie pour lui donner le moyen de gagner Maeseyck avant que les troupes que Louvois devait lui envoyer pussent le rallier[2].

Guillaume d'Orange, se trouvant exposé entre Duras et Turenne, repassa la Meuse et rétrograda sur Maëstricht et résolut de couper les communications de Turenne, Duras et Luxembourg avec la France. Il voulait s'emparer de Charleroi, la position la plus importante de la vallée de la Sambre. C'était de cette ville que s'était mise en marche l'armée française qui avait envahi les Provinces-Unies. Soutenu par le comte de Monterey, qui, sans l'assentiment du gouvernement de Madrid, lui envoya 10,000 hommes de l'artillerie, il fit une démonstration vers

1. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, au camp de Wittlich, 5 déc. 1672. *Passim*, p. 129-130.

2. Du même au même, au camp de Wittlich, 6 déc. 1672 *Passim*, pp. 130 et 131.

Tongres. Montal, gouverneur de Charleroi, arriva au secours de Tongres et s'y enferma.

On parlait, à Mayence, d'un armistice possible entre l'armée française et l'armée hollandaise, à l'heure où M. de Vaubrun, nommé, le 24 novembre, maréchal de camp, venait de recevoir l'ordre de M. de Pomponne de se rendre à Stuttgard et attendait ses passeports demandés, de sa part, par le grand veneur de l'évêque de Mayence, pour se rendre à la cour du duc Eberhard III de Wurtemberg-Stuttgard [1].

A la nouvelle d'une suspension d'armes accordée par Louis XIV à la Hollande aux instantes prières de la Suède, M. de Mayence s'émut et son premier mouvement fut de demander ce que feraient les armées, « prévoyant par là ou la nécessité qu'elles se retirassent chacune dans les États de leur prince, ou celle de s'opposer à cette suspension » [2].

Mais l'Électeur, se remettant peu à peu, exprima à Vaubrun la joie qu'il en éprouvait, en faisant l'éloge de la modération du roi de France, « convenant que cela faisait bien voir ses bonnes intentions pour la paix, mais que ce qui lui restait le plus à souhaiter était que cette suspension fût générale entre toutes les armées et qu'il craignait beaucoup que les Hollandais, en cela comme

1. Eberhard de Wurtemberg, né le 16 déc. 1614, succéda à son père, Jean-Frédéric, le 2 mai 1633, mort le 2 juillet 1674, à l'âge de 60 ans. Il avait épousé : 1° Anne-Dorothée, fille du comte de Wild-et-Rhin, en 1637, † 27 juillet 1655 ; 2° Marie-Dorothée-Sophie, fille de Joachim-Ernest, comte d'Oettingen, le 20 juillet 1656, † 29 juin 1698.

2. Vaubrun au Roi, à Mayence, 10 décembre 1672. *Aff. étr., Allemagne*, t. 261, f° 212.

dans tous leurs intérêts, ne voulussent rien faire séparément d'avec l'Électeur de Brandebourg[1] ».

M. de Vaubrun fit remarquer à son interlocuteur que cette conduite des Hollandais attirerait contre eux le mécontentement général, espérant que M. de Mayence serait le premier à s'en irriter, si la guerre continuait, alors que Louis XIV, dans le désir de faire la paix, sacrifiait toutes les espérances qu'avaient pu lui faire concevoir les derniers succès de ses armes à la veille de l'hiver, qui ne pourrait que faciliter ses entreprises belliqueuses (10 décembre).

Le pont jeté par les Confédérés sur le Mein fut achevé le 10 décembre et ils commencèrent à défaire le pont de Weissenau. On croyait qu'ils en construiraient un autre sur le Mein.

Quelques-uns estimaient que l'Électeur de Brandebourg voulait s'avancer avec toute son armée jusqu'au pont d'Andernach, pour en attaquer les retranchements, et ferait, dans ce but, embarquer un grand nombre de fantassins sur le Rhin. On parlait même de quelques préparatifs faits pour mettre le feu à ce pont. D'autres croyaient à la marche des Confédérés vers la Westphalie pour y prendre leurs quartiers et, de là, envahir l'Électorat de Cologne et l'évêché de Munster. Enfin, d'autres estimaient qu'ils devaient reprendre lentement le même

1. « L'Électeur de Brandebourg, avait dit à M. de Schönborn, sur le sujet de la suspension d'armes, qu'il se tenait assuré que les Hollandais ne feraient rien là-dessus sans sa participation et que toutes leurs mesures étant prises pour la subsistance et quartier d'hiver de leurs troupes et de leurs alliés, il était persuadé qu'ils ne l'accepteraient pas. » (Vaubrun à Pomponne, à Mannheim, ce 16 décembre 1672. *Passim*, f° 227.)

chemin que celui qu'ils avaient parcouru pour venir se camper sous Mayence, en ne s'éloignant de Francfort que le plus tard possible[1].

Le pont d'Andernach avait été réparé. Ce fut le 15 décembre que les Confédérés passèrent le Mein sur les deux ponts qu'ils y avaient jetés.

Turenne quitta alors Wittlich et se porta à Altenahr (17 décembre). Arrivé à ce nouveau poste, d'où il pouvait surveiller en même temps Cologne et Andernach, lorsqu'il sut que les tentatives faites par les Brandebourgeois pour se saisir du pont d'Andernach avaient échoué, il ordonna à M. de Montbron et à M. de Reveillon de faire passer de l'infanterie et du canon en deçà du Rhin, de ruiner le fort d'Andernach et de mettre le canon, les bateaux de cuivre et le pont volant dans cette ville « pour faire descendre le tout plus bas, s'il dégèle ».

Toute l'infanterie devait être logée dans les villages. M. de Montbron et M. de Reveillon devaient rejoindre Turenne.

La France pouvait se réjouir. Les Confédérés n'avaient pu traverser le Rhin et rallier Guillaume d'Orange. Ils reprirent le chemin déjà parcouru par eux et se dirigèrent vers Wetzlar[2].

---

1. *Passim*. La tentative faite par les Confédérés sur le pont d'Andernach, à l'attaque duquel ils avaient envoyé un grand parti de cavalerie de plus de 4,000 cavaliers et de 1,200 dragons, échoua, grâce au courage des soldats français. Les Confédérés perdirent à cette attaque 300 cavaliers ou dragons et un major dont ils pleurèrent la mort. Les paysans du Rheingau en tuèrent un grand nombre. D'autres désertèrent et beaucoup de ceux qui étaient mal montés furent faits prisonniers ou, s'étant trop écartés pour se mettre en quête de pain, subirent le même sort. (*Passim.*)

2. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, au camp d'Altenhar,

Le prince d'Orange, avons-nous dit, en apprenant la retraite de ses alliés, avait repassé la Meuse et s'était porté vers Charleroi, après avoir traversé la province de Namur et tenté de surprendre Tongres ; mais Montal, après avoir sauvé cette ville, par une nuit obscure, traversa le camp ennemi avec 100 cavaliers, et se jeta dans Charleroi dont il était gouverneur.

Le lendemain de cet acte audacieux, il fit une sortie si heureuse que Guillaume d'Orange, jugeant que la saison était trop avancée pour continuer le siège d'une ville si énergiquement défendue, se décida à en lever le siège (22 décembre).

Vaubrun quitta Mayence, vers le 16 décembre, muni de passeports signés par l'Électeur de Brandebourg et Montecuculi et se rendit à Stuttgart, à la cour du duc de Wurtemberg, qu'il s'agissait d'unir à la France par un traité d'alliance, car les offres de trêve faites par Louis XIV n'avaient pas été acceptées par la Hollande, qui ne voulait pas disjoindre sa cause de celle des Confédérés.

Pendant que Guillaume d'Orange reprenait le chemin de la Hollande, le duc de Luxembourg, voulant mettre à profit la gelée qui avait durci les canaux naguère débordés, marcha droit vers La Haye. Heureusement pour la Hollande, le dégel survint le jour même de son départ. Il avait amené avec lui 8,000 hommes de Wœrden. Il ne put s'avancer que jusqu'à Bodegrave et Swammerdam. Le prince d'Orange accourut en toute hâte de la province de Namur. A Alphen, il apprit que Luxembourg avait

---

21 déc. 1672. *Lettres et mémoires de M. de Turenne,* tome II, pp. 139 et suiv.

été forcé de regagner Wœrden et Utrecht sur des digues étroites au milieu d'une inondation complète (30 décembre).

Entre temps, les Confédérés arrivèrent sur la Lippe, le 27 décembre, après une marche exécutée au cœur de l'hiver, par des chemins difficiles, qui éprouva leur armée beaucoup plus qu'une bataille perdue.

Malgré leur retraite, l'empereur était toujours résolu à faire cause commune avec l'Électeur de Brandebourg et comptait de plus en plus sur le concours de l'Espagne et même sur celui de l'Angleterre.

Malgré le voyage de son neveu en France, l'archevêque de Mayence persistait dans son désir de se porter comme médiateur d'une paix générale ; il parlait même de convoquer une assemblée des Électeurs dans ce but.

Ce qui empêchait l'empereur et le grand Électeur de désarmer, c'étaient les inquiétudes qu'ils éprouvaient au sujet de l'avenir de l'Empire auquel la Hollande affaiblie ne pourrait plus envoyer de subsides.

Louis XIV aurait voulu que l'archevêque de Mayence, écoutant ses conseils, usât de son influence auprès de l'Électeur de Brandebourg, pour l'amener à la paix et fit adhésion à la ligue en voie de formation dans l'Empire pour le maintien de la paix signée à Munster. On pourrait alors discuter chacune des questions en suspens « par degrés et successivement les unes aux autres[1] ».

M. de Vaubrun, laissant M. de Gravel à Mayence pour

---

1. Vaubrun au Roi, à Mannheim, ce 16 décembre 1672. *Aff. étr., Allemagne*, t. 261, f° 220.

y représenter la France, arriva à Mannheim, le 16 décembre.

Il savait que le premier ministre du duc de Wurtemberg était « fort Autrichien » et touchait une pension de l'empereur.

Il s'agissait donc pour l'agent français de lui proposer de la part de Louis XIV des subsides plus considérables[1].

M. de Vaubrun fut présenté à l'Électeur palatin, lors de son séjour à Mannheim. M. de Dangeau représentait Louis XIV à sa cour. Charles-Louis I^er^[2] fit à Vaubrun « toutes les civilités imaginables ». — « Je crois, écrivait le marquis de Vaubrun à M. de Pomponne, le 16 décembre, de Mannheim, en parlant du Palatin, que M. de Dangeau vous mande bien le plaisir qu'il prend à parler beaucoup de toutes les affaires et à n'en guère conclure. »

Vaubrun partit, le 17 décembre, de Mannheim pour se rendre à Stuttgart, mais, ayant appris en chemin que le duc de Wurtemberg se trouvait à Lauffen, une de ses résidences située sur le Neckar, il lui fit demander une audience par M. de Manteible, son grand maréchal, et fut reçu par lui le 19. Le prince Frédéric, fils du Pala-

1. Vaubrun à Pomponne, ce 16 décembre 1672. *Passim*, f° 227.

2. Charles-Louis, de la maison de Bavière-Simmern, comte Palatin du Rhin, né le 20 déc. 1617, succéda à Frédéric V, son père, en 1650 et mourut le 28 août 1680. Il avait épousé Charlotte, fille de Guillaume V de Hesse-Cassel, le 12 février 1650, † 16 mars 1686, qu'il répudia pour épouser morganatiquement Marie-Louise, fille du baron Christophe de Degenfeld.

Sa fille Charlotte-Élisabeth, née le 28 mai 1652, épousa, le 1^er^ nov. 1671, Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV. Le traité de Westphalie ne leur avait laissé que le Bas-Palatinat, mais il fut créé un 8^e^ Électorat en sa faveur.

tin, s'était porté au-devant de notre ambassadeur jusqu'à deux lieues de Lauffen.

Le prince de Wurtemberg comprenait bien le français, mais le parlait mal. Aussi répondit-il en allemand à la harangue de Vaubrun et son grand maréchal servit d'interprète.

M. le duc de Wurtemberg assura Vaubrun de son amitié pour le roi et de son désir de rester neutre dans la querelle de la France avec l'empereur. Mais Vaubrun exigeait davantage et, lui donnant en exemple l'Électeur de Mayence qui, sous prétexte de neutralité, avait laissé ravager ses États par les Confédérés, il aurait voulu le voir s'armer contre les Confédérés et prendre hautement le parti du roi.

Il s'agissait donc de l'amener à se modeler sur la Bavière et d'armer ses places fortes en mauvais état et d'ajouter à ses 10,000 hommes de milice et à ses 3,000 cavaliers une armée permanente [1].

Vaubrun comptait sur l'amitié qui liait le duc de Wurtemberg au duc de Bavière pour le faire entrer dans l'alliance française et le décider à observer une neutralité armée.

L'agent français avait hâte de réussir dans ses efforts, car, pour plaire au duc de Wurtemberg, il était forcé de boire avec lui soir et matin « au-dessus de ses forces [2] ».

Un jour, à table, Wurtemberg lui promit, écrivait le 31 décembre Vaubrun au roi, que, dès son retour à Stuttgart et après s'être concerté avec l'Électeur de Ba-

1. Vaubrun au Roi, à Lauffen, ce 21 décembre 1672. *Passim*, f° 230.
2. *Passim*.

vière, il ferait une levée de 1,500 hommes à ses frais et « qu'il se confierait entièrement aux assurances que je lui donnais que Votre Majesté ne le laisserait manquer de rien quand il lui arriverait des affaires dans la suite et qu'il aurait le soing de tous les secours de V. M.[1] ».

Chose étonnante, le duc de Wurtemberg, pour entrer dans la ligue des neutres rêvée par Louis XIV, ne demandait aucuns subsides, « convenant d'ailleurs du besoin que Votre Majesté pouvait avoir de ses finances, mais à la seule considération d'un aussy grand Roy et aussy honnête homme[2] ».

Mais, si Wurtemberg se montrait désintéressé, il craignait de se compromettre vis-à-vis des alliés de l'empereur et comptait bien observer une stricte neutralité entre les belligérants.

Vaubrun suivit le prince de Wurtemberg à Stuttgart. Dès leur arrivé dans cette ville, le prince fit voir à l'agent français 600 fantassins et 400 cavaliers de ses milices dont il était très fier, mais qui, en réalité, n'étaient composées que de paysans et « quasi sans officiers ». Il se vantait de pouvoir mettre sur pied en peu de temps 3,000 cavaliers et 7,000 ou 8,000 fantassins « qui n'étaient pas la cinquième partie du monde de son pays ».

M. de Vaubrun s'aperçut des mauvais conseils donnés au prince de Wurtemberg par M. de Mantcible, sujet de l'Électeur de Brandebourg, et subventionné par la cour de Vienne.

Le prince et son premier ministre attendaient, disaient-

1. Vaubrun au Roi, à Stuttgard, le 31 déc. 1672. *Passim.* f° 239.
2. *Passim.*

ils, pour se prononcer, le retour de Paris du neveu de l'archevêque de Mayence, ce qui prouvait leur entente avec cet Électeur, et ils différaient d'envoyer un agent à Munich pour connaître les intentions du duc de Bavière, avec lequel ils craignaient évidemment de se lier d'une façon formelle en épousant ses bonnes dispositions envers la France.

Vaubrun, constatant que la cour de Stuttgart répugnait à entrer dans la nouvelle ligue du Rhin, était d'avis qu'il fallait se contenter de l'amener à prendre quelques mesures communes avec la Bavière « qui assuraient encore davantage qu'elle ne se laisserait pas entraîner dans une autre liaison ».

M. de Manteible remettait l'envoi d'un agent à Munich après les fêtes de Noël, « qui sont, à leur style, deux jours plus tard que les nostres[1] ».

Le prince de Nuremberg attendait, pour prendre un parti, le résultat de l'œuvre des médiateurs, mais promettait d'émettre, à la diète de Ratisbonne, un vote favorable à la France.

Il s'engagea à ne point se laisser entraîner par les conseils de l'archevêque de Mayence et à ne point mêler, comme lui, les intérêts de la Hollande à ceux de l'Empire. Il promit même de parler avec fermeté à l'empereur et aux « mal intentionnés » quand on serait, au lieu désigné, pour signer le traité de paix.

Vaubrun lui recommanda de se faire représenter, à la diète de Ratisbonne, par un de ses ministres, parce que, ayant jusqu'alors donné sa procuration à M. Stein, chan-

1. *Passim*.

celier de Baireuth qui est extrêmement partial pour l'Autriche », il était à craindre que les sentiments d'amitié exprimés par lui pour le roi de France ne trouvassent pas à la diète un interprète suffisant.

Wurtemberg promit d'envoyer un de ses ministres à la diète et s'engagea à lui adresser un mémoire. Il assurait que son gendre de Baireuth[1] était si mécontent de la conduite de l'Électeur de Brandebourg, qui avait incorporé les troupes qu'il lui avait fournies dans d'autres régiments, qu'il ne croyait pas qu'il défendît, à la diète, ses intérêts avec chaleur.

M. de Vaubrun se proposait de mettre Gravel, notre représentant à la diète de Ratisbonne, au courant de ce qu'il avait appris à Stuttgart, afin qu'il surveillât les agissements de Stein et agît en conséquence[2].

En somme, sans vouloir se compromettre, le prince de Wurtemberg refusa cependant de prêter l'oreille aux propositions que vint lui faire le président de Rottenbourg, de la part de l'empereur.

M. de Vaubrun, rassuré sur les intentions du prince demanda à Louis XIV un congé qui lui permît de venir à Paris s'occuper de ses affaires personnelles[3].

Enfin, le marquis de Vaubrun signa avec le prince de Wurtemberg un traité par lequel le prince promettait

1. Christian-Ernest, margrave de Baireuth, né le 27 juillet 1644, avait épousé, en secondes noces, Sophie-Louise, fille du duc Éberard III de Wurtemberg, le 29 janvier 1671, † 30 octobre 1702. Il mourut le 10 mai 1712. Il descendait des marquis de Brandebourg par son bisaïeul.

2. Vaubrun au Roi, à Stuttgart, le 31 décembre 1672, *Aff. étr., Allemagne*, t. 261, f° 239.

3. Vaubrun à Pomponne, à Stuttgart, ce 31 déc. 1672. *Passim*, f° 251.

« d'employer tous ses soins pour le maintien des traités et de la paix, qu'il ne se meslera pas dans la guerre que Sa Majesté fait au dehors de l'Empire et s'emploiera avec tous les princes de l'Empire pour terminer tous les différends qui s'élèvent par une médiation qui ne regardera que les intérêts de l'Empire[1] ». Tels étaient les points principaux du mémoire scellé du sceau du prince de Wurtemberg et contenant sa réponse aux propositions faites par M. de Vaubrun, de la part du roi de France, et remises par lui à MM. de Manteible et Bulow, ministres du prince.

Ce fut à Kornthal, le 17 janvier 1673, que M. de Vaubrun reçut la réponse du prince de Wurtemberg lors d'une partie de chasse à laquelle il avait été invité à prendre part avec la cour près de cette ville. La veille, était passé à Stuttgart le vice-chancelier du duc de Neubourg, qui se rendait à Ratisbonne. Il eut une assez longue audience du prince de Wurtemberg et conféra avec M. de Manteible ainsi qu'avec M. de Vaubrun auquel il assura « que les affaires de l'Empire ne devaient point se mesler avec les étrangères et qu'il trouvait bien juste, après les démarches que fait Sa Majesté pour procurer la paix de parler avec beaucoup de fermeté et de vigueur à ceux qui n'y contribueraient pas[2] ».

Louis XIV cherchait, en ce moment, à s'attacher le landgrave de Hesse, qui s'était allié au grand Électeur, et le duc de Brunswick-Lunebourg avec lequel il passa un traité d'alliance, le 10 décembre 1672.

---

1. Vaubrun à Pomponne, ce 17 janvier 1672. *Passim*, f° 265.
2. *Passim*.

Pomponne avait signé, à Zoest, avec Philippe-Guillaume, duc de Neubourg, dont Louis XIV avait appuyé la candidature au trône de Pologne après l'abdication de Jean-Casimir, un traité d'alliance défensive.

On lui promit 3,000 écus par mois, jusqu'à la fin de la guerre, et on mit en dépôt entre ses mains 150,000 écus, comme gage du dédommagement des ravages que les troupes françaises pourraient commettre dans ses États qui confinaient aux Pays-Bas.

UNE ANCIENNE CLOCHE

DE BUSSIÈRES (HAUTE-SAONE)

1660

PAR LÉON GERMAIN

Une ancienne cloche, légèrement fêlée, de l'église paroissiale de Bussières[1] est arrivée, dans le courant de 1899, à la fonderie de M. L. Robert, à Nancy, pour être remise au creuset. Avant sa destruction, j'ai tenu à en faire une description, qui n'a peut-être pas encore été donnée ; l'inscription ainsi que les ornements de cette cloche la rendent particulièrement intéressante et la feront regretter.

Haute d'à peu près $0^m,84$ ou $0^m,64$, si l'on compte ou non les anseaux, la cloche, d'une bonne forme, a environ $0^m,765$ de diamètre à la *pince*. Elle pèse 258 kilogrammes. Les anseaux, deux dans un sens, un seul dans l'autre, offrent à leurs six proéminences des têtes humaines grotesques, très curieuses, dont les longues

1. Bussières-sur-l'Oignon, canton de Rioz, arrondissement de Vesoul (Haute-Saône).

chevelures tirées en arrière se fondent avec le prolongement de l'anseau.

Tout en haut du cerveau existent une couronne de palmettes feuillées, assez fortes, et au-dessous une autre, de palmettes analogues beaucoup plus petites, triangulaires, alternées de palmettes encore plus étroites, presque en flammes; puis viennent des filets, trois lignes d'inscription, bordées au-dessous par une guirlande à petite section; les pans, tous uniformes, sont ornés de feuillages et de fruits, et bordés par deux filets; ils dessinent un arc de cercle avec une légère pointe au bas; aux points de contact, ils sont attachés par des draperies qui pendent gracieusement.

Plusieurs filets contournent la pince, et d'autres, plus nombreux, le bas de la panse. Sur ces derniers, posent plusieurs sujets décoratifs. Les deux principaux sont un crucifix et un saint Georges, qui lui correspond de l'autre côté de la panse; deux sujets marquant les autres côtés de la cloche sont un saint Michel (à la droite du crucifix) et une sainte Barbe. Entre ces quatre sujets, en existent d'autres de moindre importance, savoir, en partant de la gauche du crucifix: une croix de Saint-André, une branche de marguerite, une petite croix, un saint Roch. Enfin, au-dessus de saint Michel, on voit la marque du fondeur.

Il importera de faire connaître séparément chacun de ces sujets; mais, auparavant, voici le texte de l'inscription:

1. ☞ CAMPANAM SVMPTIBVS PAROCHIANORVM ECLE-

SIAE S$^{T}_{I}$[1] MAVRITII DE BVSSIERRE INSTORAM ARDO D[2] MARCO DE VALIMBERT PB̄RO[3]

2. ☞ CANONICO BISVMTINO DOMINO DE BUSSIERRE & NEC NON AB ILLVSTRVM DVA D[4] DOISELAI[5] & PRESENTATAM DOMINVS.

3. ☞ N GOVDARD PBRE[6] PAROCHVS DE BVSSIERRE DEO OPT MAX[7] DICAVIT & BENEDICXIT DIE 17 MAII ANNO DOMINI 1660 CHAROLINE[8].

La singularité de ce texte et ses défectuosités sont de nature à piquer vivement la curiosité. Il paraît certain que le chanoine Marc de Valimbert est le parrain ; il faut donc rectifier « ARDO D » en « AR^{no} D » (*a Reverendo Domino*). La désignation de la marraine doit suivre : nécessairement, ILLVSTRVM ne peut être que la transcription inexacte d'un mot dont le modèle était sans doute abrégé et qui semblerait devoir signifier *Illustrissima*. Ensuite, considérant le mot en lui-même, on serait tenté de corriger DVA en DNA (*Domina*) ; mais il y a encore un D qui vient après et qui, évidemment, signifie aussi *Domina*. Il

1. *Sancti*.

2. Il faut sans doute lire : A R^{no} D (*a reverendo Domino*).

3. *Presbytero*.

4. Ainsi que je l'expliquerai plus loin, il faut probablement rectifier : *Illustri* (ou *Illustrissima*) *vidua Domina*.

5. *D'Oiselai*. — Oiselay, canton de Gy, arrondissement de Gray (Haute-Saône).

6. Les deux dernières lettres de ce mot ont dû être transposées par erreur : PBER (*presbyter*).

7. Deo optimo maximo.

8. Nom de la cloche, *Caroline ;* l'*h* provient sans doute de la forme masculine *Charles*, ou des formes féminines plus populaires : *Charlotte, Charlette*.

est vrai que, dans les formules de politesse, cette qualification se doublait souvent[1]; cependant, je suis plutôt disposé à penser que DVA est la fin du mot VIDVA. Peut-être la première syllabe de ce mot a-t-elle été déplacée et transformée en la lettre qui termine ILLVSTRVM; alors, au lieu de *Illustrum dva,* il faudrait lire: *Illustri vidua*. Quoi qu'il en soit, qu'il ait dû y avoir *illustri* ou *illustrissima,* l'interprétation *vidua* me paraît certaine d'après les considérations historiques qui vont être exposées.

Qu'on le remarque, à l'encontre de la coutume, la marraine n'est pas nommée, je veux dire désignée par son nom personnel. Mais ce nom est assurément celui de la cloche même, placé à la fin de l'inscription: CHAROLINE, c'est-à-dire *Caroline,* forme alors rare: l'on disait d'habitude *Charlette* ou *Charlotte,* d'où vient peut-être l'*h* mis dans le nom inscrit sur le bronze. Or, quelle pouvait être, en 1660, la dame d'Oiselay nommée Caroline?

Cette terre d'Oiselay a donné son nom à une famille illustre dont, en la première partie du XVII^e^ siècle, le chef, d'après le *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chesnaye-des-Bois (3^e^ édit.), était « Léopold-Eugène d'Oiselet, que l'Empereur créa prince de Cantecroy[2] et du Saint-Empire, et qui mourut en 1636, laissant Béatrix de Cusance, sa

1. Si le mot *Domina,* pour la marraine, devait être redoublé, il faudrait, ce semble, que *Domino* le fût également pour le parrain; de la sorte, « ARDO D » devrait se lire : A R D^o^ D (*a Reverendo Domino, Domino*); mais cette explication paraît trop forcée et je ne sache pas que le redoublement de la qualification dont il s'agit ait été, au XVII^e^ siècle, en usage sur les cloches.

2. Cantecroix, dépendance de Mortsel, canton de Contich, arrondissement d'Anvers (Belgique).

femme, enceinte d'un fils qui est mort l'année suivante, le dernier de sa race. »

Béatrix de Cusance fut la célèbre *femme de campagne* du duc de Lorraine Charles IV : la naissance de son fils donna lieu à un procès fameux ; M. Pingaud a retracé les curieuses péripéties de ces événements[1] ; ils importent peu ici, bien que l'histoire de ces personnages ajoute de l'intérêt à la cloche qui rappelle leur famille.

Mais, d'après le même recueil généalogique, Léopold-Eugène était fils de Thomas-François d'Oiselet, comte de Cantecroy, prince du Saint-Empire, qui avait épousé « *Caroline,* Marquise d'Autriche, fille naturelle et légitimée de l'Empereur Rodolphe II ». Ainsi s'est d'abord présenté à moi, dans cette famille, le nom de la cloche et de sa marraine. J'ignore à quelle époque mourut Caroline d'Autriche ; évidemment, elle a pu survivre à son mari. Mais comment croire qu'elle aurait encore vécu en 1660 et que l'inscription de la cloche n'aurait pas rappelé sa qualité de princesse impériale ?

Voyant La Chesnaye-des-Bois signaler dans cette branche la fin de la famille d'Oiselay, et ne sachant à qui cette terre était advenue ensuite, j'ai pris le parti de consulter M. Jules Gauthier, le savant archiviste du Doubs ; il a bien voulu m'apprendre que la maison en question ne s'est point ainsi éteinte ; une autre branche a survécu, à laquelle est passée la terre dont il s'agit. M. Gauthier a eu, en effet, l'obligeance de m'écrire : « La dame d'Oiselay,

---

1. L. Pingaud, *Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix (1614-1663)*. Besançon, 1876 (extr. des *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*).

veuve en 1660, ne peut être que Caroline de la Baume, veuve d'Ermenfroy-François d'Oiselay, mort à Dôle le 24 février 1646. » Ainsi se trouvent confirmés le nom de la marraine de la cloche et la leçon VIDUA.

Toute l'inscription peut donc, je pense, se traduire de la manière suivante :

L'an du Seigneur 1660, le 17e jour de mai, messire N. Goudard, prêtre, curé de Bussières, a dédié à Dieu, très bon, très grand, et a béni, la cloche refaite aux frais des paroissiens de l'église Saint-Maurice de Bussières, qui a été présentée par Révérend messire Marc de Valimbert, prêtre, chanoine de Besançon, seigneur de Bussières[1], *ainsi que par très illustre veuve la dame d'Oiselay. — Caroline.*

La composition de cette inscription est surprenante. Contrairement à l'usage, le nom est rejeté à la fin ; la cloche est dédiée, non pas à un saint, mais directement à Dieu, sous la dénomination néo-païenne de la Renaissance : *Deo optimo, maximo*[2]. Ce n'est pas l'instrument sonore qui parle lui-même ; aucun texte biblique ou liturgique, aucune invocation pieuse n'existe. Cette inscription semble avoir, en quelque sorte, un caractère janséniste ; elle est presque purement commémorative. Mais, par ce caractère même, elle offre un intérêt spécial, outre celui que lui accorderont sans doute les historiens locaux.

---

1. Marc de Valimbert était-il seigneur de Bussières à titre personnel ou comme curé du lieu ; à quelle famille appartenait-il ? Cette double question m'échappe ; mais elle mérite d'être étudiée par les historiens régionaux.

2. V. ce que j'ai dit sur cette formule dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1894, p. 139.

La marque du fondeur mérite d'être examinée. Elle représente une cloche en un médaillon ovale posé sur un cartouche à volutes. On lit en légende : ✠ IEAN[1] LIVREMON[2], 1660; au-dessus, un petit cartouche rectangulaire allongé, surmonté d'une crête de palmes, qui vont en augmentant des extrémités au milieu, porte le mot BAPTISTE. Il faut sans doute lire : Jean-Baptiste Livremont ; mais il est étrange que l'on ait inscrit le mot *Baptiste* sur un cartouche spécial ; c'est chose curieuse aussi que la marque soit datée de l'année même en laquelle fut faite la cloche, qui serait donc l'une des premières œuvres de ce fondeur, si cette marque remonte à ses débuts comme maître. Son nom m'est d'ailleurs absolument inconnu ; toutefois, je ne me suis jamais guère occupé que des fondeurs lorrains.

Je vais maintenant parler des motifs décoratifs qui garnissent le bas de la panse ; je les range par ordre d'importance.

1. CRUCIFIX. — La croix est de forme latine. La tige ligneuse se divise, dans le sens de la hauteur, en trois parties, chacune composée de longues palmettes unies, imbriquées ; la traverse se divise de la même manière, mais sans imbrications. A chacune des trois extrémités supérieures, on voit une rose à quatre lobes. Le christ, de dimension relativement petite, est d'un faire très ar-

1. Si ma note est exacte, ce mot IEAN est précédé de la croix initiale, mais finit au haut du médaillon, là où devrait être le commencement.

2. J'ai lu LIVERMON, sans *T* final. — Une commune du département de l'Oise se nomme *Libermont*. Il existait des fondeurs en Picardie, notamment les célèbres Cavillier, de Carrépuis (Somme).

tistique ; mais il est particulièrement remarquable en ce qu'il se détache en haut relief, ce que je n'ai jamais rencontré sur aucune autre cloche. Le bas de la croix est assujetti par deux pièces de bois volumineuses, et pose sur trois degrés composés de fragments de frises décoratives ; les deux du bas sont garnis de feuillage, fleurs et fruits, et le supérieur d'arabesques finissant au milieu par deux têtes de dauphins affrontées.

2. Saint Georges. — Ce sujet, en fort relief, n'est pas très bien venu à la fonte. Sur un cheval galopant à sénestre, le saint, revêtu de la cuirasse et d'un mantelet voltigeant, la tête coiffée d'un casque à grand panache au cimier peu distinct, tient une arme, épée plutôt que lance, avec laquelle il fait le geste de pourfendre un ennemi étendu ; mais le dragon traditionnel est absent. Le guerrier est abrité sous une arcade en arc de cercle soutenue par deux cariatides en gaîne et surmontée d'une forte tête d'ange ailée ; un soubassement se compose d'une grosse rose, accostée d'ornements végétaux formant, aux extrémités, d'amples volutes. Enfin, latéralement existent des ornements analogues, en *s*, la partie supérieure dessinant une grosse fleur.

3. Saint Michel. — Le saint archange debout, les ailes dressées, vêtu en guerrier, tient élevé de la main droite un glaive flamboyant et porte, au bras gauche, un petit écu ovale, à une croix. A ses pieds, Satan, qui paraît être de forme humaine, est étendu, la tête à la droite.

4. Sainte Barbe. — Cette sainte, debout, mouvementée, un peu tournée à gauche, tient de la main droite un

livre et une palme, et de l'autre main une épée levée. A ses pieds, à la gauche, pose sa tour, ronde (?), avec une porte et seulement deux fenêtres[1], surmontée d'une flèche aux pentes légèrement concaves.

5. Saint Roch. — Le saint pèlerin, vêtu de son costume ordinaire, tient son bâton de la main gauche et, de la droite, relève son vêtement pour montrer la plaie de sa jambe. A sa droite, une saillie informe laisse soupçonner le chien traditionnel.

6. Petite croix. — Elle est latine, ligneuse, terminée aux extrémités supérieures par de petites marguerites à six pétales, et au bas par une rose à quatre lobes.

7. Croix de Saint-André. — Ce *sautoir* est composé de deux fragments de frises, offrant des arabesques feuillagées, dans le goût du XVI^e^ siècle.

8. Branchette de marguerite. — Jolie petite branchette avec cinq feuilles qui m'ont paru être de marguerite. C'est l'objet même qui a été moulé sur la « fausse cloche », genre de décoration très gracieux et dont on trouve de nombreux exemples.

Il convient de commenter la décoration de cette cloche.

A part la marque du fondeur et la gracieuse petite branche de marguerite, les sujets décoratifs appartiennent tous à la symbolique religieuse.

---

1. Ordinairement, il y a trois fenêtres, en l'honneur de la sainte Trinité.

Il est de tradition que le motif principal de la décoration d'une cloche soit le crucifix, souvent même la crucifixion, c'est-à-dire le crucifix accompagné de divers personnages : la vierge Marie, saint Jean, Marie-Madeleine, etc. Quelquefois, il y a une simple croix, que l'on fait alors de grande dimension, fréquemment avec des fragments de frises. De l'autre côté de la cloche, il est habituel de représenter, sous une forme ou sous une autre, la Vierge-Mère. Rarement on se tient à ces deux motifs : d'autres ornent les deux autres côtés de l'instrument, dont le son doit se propager tout à l'entour, ce qui s'exprime en iconographie par l'indication, au moyen d'une image hagiographique, des quatre points cardinaux. Les sujets ordinairement choisis sont de saints patrons locaux ou régionaux et des saints particulièrement invoqués contre les puissances démoniaques qui, croyait-on, déchaînaient les orages, envoyaient les épidémies et, bref, produisaient tous les maux ; les saints le plus généralement invoqués en Gaule, dans ce but, étaient l'archange Michel, sainte Barbe et sainte Agathe[1].

Notre cloche de Bussières reste fidèle à la tradition en offrant des images principales de J.-C. et de saints aux quatre côtés de son orbe. Le crucifix occupe, comme de juste, la place d'honneur. Mais, chose surprenante, au côté opposé, la Vierge est absente ; saint Georges la remplace ; il est le patron de la Franche-Comté, à ce que je crois, et celui de l'ordre de la chevalerie fondé par Philibert de Molans en 1390. Aux deux autres faces sont placés saint Michel, chef de la milice céleste, et sainte Barbe,

1. Cf. *Journal Soc. d'archéol. lorr.*, p. 62.

que j'ai indiqués comme les deux protecteurs qui me paraissent le plus souvent représentés ou mentionnés sur les cloches[1].

Des sujets de moindre importance alternent avec les précédents : une petite croix ; saint Roch, très particulièrement invoqué au XVII^e^ siècle contre la peste et contre toutes les épidémies que l'on groupait sous cette dénomination générique ; enfin, la croix en *sautoir*, emblème de saint André, patron de la Bourgogne.

Il serait facile, mais sans doute hors de raison, d'attacher un sens symbolique à la petite branche de marguerite. Toutefois, je pense qu'il faut agir autrement à l'égard des marguerites qui terminent les trois branches supérieures de la petite croix, et des roses dont l'une sert de base à cette croisette, tandis que les autres décorent les extrémités supérieures de la croix au grand crucifix. Certes, je ne veux nullement dire que le fondeur de 1660 attachait à ces fleurs un caractère emblématique bien précis ; mais il a agi par imitation, par tradition ; l'on doit donc remonter aux époques antérieures, au moyen âge, et là le sens symbolique s'impose impérieusement.

Pour quelques-uns, la marguerite est la fleur de l'espérance[2], et pour d'autres, celle du souvenir ; comme telle, elle rappelle la Passion, par laquelle le monde a été racheté ; elle fleurit au printemps, à l'époque où le divin sacrifice eut lieu, et spécialement la pâquerette

1. Cf. *ibid.*, et *Anciennes cloches de Saugues*, p. 7 et 27.

2. Van Mieris, cité par M. Édouard Van den Broeck dans la *Revue belge de numismatique*, 1886, p. 16 ; cf. p. 23.

évoque par son nom même l'idée de la résurrection du Christ[1] ; on remarque aussi sa relation emblématique avec l'Eucharistie[2].

Si singulier que ceci puisse paraître de prime abord, l'un des rôles symboliques de la rose se rapporte aussi à la Passion ; souvent, dans la représentation de la crucifixion, le champ ou l'encadrement est parsemé de cette fleur : c'est que la rose fleurit aussi au printemps et, par sa couleur rouge, rappelle les gouttes de sang du Christ[3]. Elle est la fleur tout à la fois de l'amour et du martyre[4]. Elle est la reine des fleurs : or, l'*Imitatio Christi* parle du Chemin royal de la Croix[5], et c'est par le bois de la croix que le Christ règne : *regnavit a ligno Deus*[6].

L'idée du triomphe par la croix, ou de la croix triomphale, est attestée par l'ornement même que, sur la cloche, les roses et les marguerites ajoutent à l'instrument

---

1. Mgr X. Barbier de Montault, *Les Ostensoirs du* XIVe *siècle en Limousin ;* Tours (1880), in-8°, p. 31, note 2.

2. Mgr X. Barbier de Montault, dans la *Revue de l'Art chrétien,* 1895, p. 200 : « ..., marguerite, si bien nommée la fleur du souvenir, car l'Eucharistie est, dit saint Thomas d'Aquin, un mémorial de la mort du Sauveur :

« *O memoriale mortis Domini.* »

Sur le symbolisme de la marguerite, voir aussi, du même auteur : *Le Trésor de l'église paroissiale de Saint-Yrieix ;* Brive, s. d., gr. in-8°, p. 22, note 1.

3. *Respice rosam passionis sanguinæ :* saint Bernard, cité par Mgr X. Barbier de Montault, *Œuvres,* VIII, 593. — Voir plusieurs autres travaux du même ecclésiologue, notamment sur des fers à hosties.

4. « Pitra, *Spicileg. Solesmen.,* III, 405, 489 », cité par Mgr X. Barbier de Montault, *Le Trésor de Cherves,* 2e édit., p. 25.

5. Titre du chapitre XII et dernier du livre II. — Cf. l'ouvrage de Dom Bernard d'Hæften, bénédictin, *Regia via Crucis ;* Anvers, 1635 et 1728, in-8° avec nombreuses gravures mystiques.

6. Hymne *Vexilla Regis.*

du salut : c'est la croix parée, décorée[1], glorifiée, l'arbre de vie[2].

Ces notions symboliques, que je me borne à indiquer, ne sauraient être négligées dans l'étude des monuments de l'art chrétien[3]. Elles augmentent l'intérêt iconographique des sujets qu'offre la cloche de Bussières, outre celui que lui donne sa bizarre et curieuse inscription.

---

1. *Arbor decora et fulgida* (hymne *Vexilla Regis*) ; *Arbor una nobilis...* (ant. de l'Adoration de la croix au Vendredi-Saint) ; *O Crux, splendidior cunctis astris...* (ant. du *Magnificat* aux 1res vêpres de l'Invention de la sainte Croix), etc., etc.

2. Cf. mon travail *Les anciennes cloches de Saugues*, 1890, p. 8, note 2. — E. Rupin, *Une croix en forme d'arbre à l'église Saint-Pierre de Moissac*, dans *Revue de l'Art chrétien*, 1897, p. 225. — *Mors mortua tunc est ligno quando mortua vita fuit :* 1re ant. des vêpres à l'office de l'Invention de la sainte Croix ; etc.

3. L'intérêt actuel de ces études vient d'être prouvé par le succès de deux ouvrages de genre bien différent : l'étrange livre de J.-K. Huysmans, *La Cathédrale*, et la thèse de doctorat ès lettres soutenue, en 1898, par M. Em. Male : *L'Art religieux du* XIIIe *siècle en France*.

LES

PREMIERS ESSAIS POÉTIQUES

DE STANISLAS DE GUAITA

PAR A. COLLIGNON

C'est à la fin de 1897 que notre concitoyen Stanislas de Guaita fut si prématurément enlevé aux siens, à ses amis, aux lettres et à la science. De touchants hommages ne tardèrent pas à lui être rendus par la plume d'écrivains distingués. Qu'il me suffise de rappeler les articles que lui consacrèrent l'*Initiation* (numéro du 4 janvier 1898) et la *Lorraine artiste* (numéro du 20 février 1898). Plus récemment, Maurice Barrès a publié dans le *Cosmopolis* une remarquable étude[1] sur un ami qui lui était bien cher. En ces pages pénétrantes revit, fortement gravée, l'image de l'homme droit et généreux, du poète élégant, du philosophe, de l'occultiste au savoir profond.

A ces divers portraits, je n'ai pas la prétention de vouloir rien ajouter. Ceux qui les ont tracés ont vécu plus avant que moi dans l'intimité et dans la pensée du re-

1. Tirée à part sous ce titre : *Un rénovateur de l'Occultisme. Stanislas de Guaita* (1861-1898). *Souvenirs*, par Maurice Barrès ; Paris, Chamuel, 1898.

gretté Stanislas de Guaita. De plus, je serais incapable de le suivre jusque dans les spéculations transcendantes et enveloppées de mystère où il s'était porté en dernier lieu. Pour le fond, ces volumineux ouvrages sur la magie dépassent de beaucoup ma compétence ; mais du moins j'en ai vivement goûté le style vigoureux, net et brillant. On sent à lire tel morceau historique ou descriptif que celui qui a su leur donner cette couleur et ce relief était un poète. C'est par la poésie en effet que Stanislas de Guaita a débuté dans les lettres. Ses tout premiers essais furent des pièces de vers. Encore sur les bancs de la rhétorique, au Lycée de Nancy, en 1878-1879, il avait composé un petit recueil, resté inédit, qu'il dédia à son professeur. J'ai conservé ces vers écrits souvent à l'occasion d'un devoir de classe ou d'une explication d'auteur.

L'élève enthousiaste, passionné pour le beau, que l'on reconnaît sans peine, malgré l'addition ou le changement de certains traits, dans le Saint-Phlin des *Déracinés,* avait dès lors et a gardé jusqu'à la fin une vive admiration pour les poètes latins, pour Horace, Virgile, Lucain et surtout pour Lucrèce. On peut lire dans les *Oiseaux de passage,* p. 39, son agréable et facile traduction de l'ode d'Horace à la fontaine de Bandusie, la pièce sur Lucrèce et Virgile, intitulée *Somnia pythagorea,* p. 77, et celle qui est adressée à Horace dans *Rosa mystica,* p. 49. Il a aimé aussi les écrivains latins de la décadence, qu'il célèbre en ces vers :

Stace ! Apulée, et toi chèvre-pieds Martial,
Poètes décadents ! Notre chant filial
Doit vibrer jusqu'à vous, nos ancêtres de Rome !
— Jusqu'à toi, Claudien ! — A toi, Juvénal, homme

Dont la colère a fait flamboyer sur César
Le formidable arrêt, terreur de Balthazar ! —
— Glorifions vos noms illustres, ô nos maîtres[1] !

Et ce goût pour les anciens lui est demeuré jusqu'en ses dernières années. Il apprenait encore et me récitait avec admiration de longs morceaux de Virgile et de Lucrèce. De même nos classiques français lui furent chers, malgré les ironies et les révoltes habituelles de la dix-huitième année. Il a, somme toute, rendu justice à Boileau. (*La Muse noire,* épître à *Boileau,* p. 153.) Même après qu'il eut pleinement subi l'influence des poètes modernes, des romantiques, de Th. Gautier, de Baudelaire, d'autres encore dont il a si bien défini le talent dans la préface de *Rosa mystica,* il resta, en ses vers, un classique, un Latin, par le fini de la forme, par la clarté de l'image et l'harmonie oratoire de la période poétique.

Il serait intéressant de suivre, dans le détail de son œuvre trop courte, le progrès de son inspiration et de sa technique. Des *Oiseaux de passage* (1881) à *Rosa mystica* (1885), il est considérable. Ce dernier recueil, dédié à Leconte de Lisle, « poète absolument parfait », nous fait voir un brillant disciple de l'école Parnasienne, mais qui a cependant sa note personnelle. Volontiers il se rattachait à ceux qui, comme lui, s'étaient donné une forte culture classique et continuaient les traditions d'une poésie pleine, sonore et précise en ses contours. Il touchait à la maturité du talent quand d'autres études vinrent le détourner de la muse et bientôt l'absorber complètement. Déjà dans son dernier recueil, comme le fait

1. *Rosa mystica.* Décadence, p. 129.

remarquer M. V. Émile-Michelet[1], la tendance mystique, toujours manifestée, s'épanouissait. Plusieurs pages y annonçaient la prochaine évolution. « Ce furent là ses derniers vers. Il renonça courageusement, mais non sans chagrin, à la langue divine. La haute science le devait alors prendre tout entier. Il ne reprit plus la plume du poète que pour écrire, en 1894, un unique sonnet. » M. V. Émile-Michelet ne regrette pas cette abdication : « Les dieux, dit-il[2], qui l'avaient si richement doué d'autre part, ne lui avaient pas départi l'originalité primesautière, le pouvoir d'un art personnel. Son incantation de poète n'ébranlait pas les ondes d'un monde illimité. Prosateur si bellement audacieux, il maniait le sceptre du vers avec une certaine timidité. »

Il est permis de ne point partager ce sentiment. Je crois, pour ma part, que si Stanislas de Guaita avait continué à appliquer à la poésie toutes les heureuses facultés de son intelligence et de son âme, il eût de plus en plus accentué sa personnalité et se fût fait une place dans le jeune Parnasse.

Au reste, de telles hypothèses sont vaines. C'est au berceau de son talent que je voudrais revenir quelques instants : on n'entendra pas sans un certain intérêt les premiers bégaiements de sa muse adolescente, promesses d'un avenir qui devait beaucoup donner, mais que la destinée a si cruellement réduit.

Le petit cahier qui m'est dédié a pour titre : *Essais poétiques* et contient douze pièces : *la Mort de Louis XIV ;*

---

1. L'*Initiation*, n° 4, janvier 1898, p. 51.
2. *Ibid.*, p. 52.

le *Chant du cygne ;* le *Vieillard, Rectification de Gresset; Gustave-Adolphe avant son départ de Suède* (1630) ; *l'Orage à la montagne ; l'Autel des druidesses ; les Oubliettes ; Bucolique, adieux ; le Prisonnier, romance espagnole ; les Sorcières ; Lucrèce et Virgile.*

La plupart de ces poésies extrêmement jeunes, où les réminiscences abondent, ne peuvent être considérées que comme les exercices d'un écolier intelligent, à la mémoire bien meublée. Après Malherbe et Bossuet, il proclame le néant de toute grandeur (*la Mort de Louis XIV*). Deux passages de Lucain lui fournissent la matière principale de *Gustave-Adolphe avant son départ de Suède.* A côté de petites pièces insignifiantes, quelques morceaux descriptifs semblent des souvenirs de Saint-Lambert ou de Delille. L'orage fait siffler le vent du nord par les ravins et par les monts. La foudre éclate.

... C'est l'écho de la terre
Qui répète en grondant le bruit sourd du tonnerre.

Puis la colère céleste s'apaise et l'on voit apparaître ce portique éclatant qui,

semblable au pont suspendu sur l'abîme,
A la terre pour base et l'infini pour cime.

D'autres pièces, telles que le *Prisonnier,* romance espagnole, quoique d'une donnée banale et d'une forme encore impersonnelle, révèlent déjà un sentiment assez vif du tour et de l'harmonie. L'*Autel des druidesses* et les *Sorcières* marquent dès ce temps aussi une préoccupation des choses de la magie. Ces sorcières ont fréquenté chez Shakspeare (*Macbeth*) et chez Victor Hugo (*Odes et ballades*).

Je suis l'amante des ténèbres ;
Je hante ces grottes funèbres ;
Viens-tu me braver ici ? — Non —
Fuis donc... crains d'être ma victime,
Car je suis la haine et le crime,
Mon ouvrage n'a pas de nom !

. . . . . .

La caverne aussitôt se remplit de fantômes,
De vampires sanglants, de spectres et de gnomes,
Blêmes esprits du soir ;
Ils frémissent dans l'air comme, à l'heure nocturne,
Une chauve-souris, d'une aile taciturne,
Traverse le ciel noir, etc.

Les deux meilleurs morceaux du recueil sont les *Oubliettes* et *Lucrèce et Virgile*. L'auteur lui-même les a jugées telles, puisque son premier volume, *Oiseaux de passage*, les reproduit en partie. Il peut être intéressant de voir comment, à deux ans d'intervalle, le jeune homme corrigeait pour l'impression les vers du rhétoricien[1]. Voici le premier jet :

Lucrèce et Virgile.

A Rome sommeillait le souffle poétique
Quand Lucrèce parut. Géant mélancolique,
Comme un sinistre oiseau qui hurle au ciel, le soir,
Il éleva bien haut son cri de désespoir ;
Et tandis que Catulle, aimable et fin poète,
Murmurait doucement sur sa lyre discrète,
Lui, sondant d'un coup d'œil le destin des humains,
Méprisa leur néant et périt de ses mains.

1. « Déjà du lycée il adressait des vers à une petite revue parisienne et j'avais lu avec frémissement mon nom dans la dédicace d'un sonnet. »

Maurice Barrès (*Stanislas de Guaita*), p. 10.

Dieu, n'osant pas damner son âme grandiose,
Permit en sa faveur une métempsycose,
Ajourna son arrêt, pour qu'il pût expier,
Redescendre sur terre et s'y purifier :
L'âme du grand Lucrèce et le corps de Virgile
S'unirent pour former un tout harmonieux ;
Et la sublime muse, aux lois de Dieu docile,
Éleva désormais la tête vers les cieux.
Le poète divin étendit ses deux ailes,
Et pour glorifier celui qui fut clément,
Montant plus haut encore que les cris infidèles
De Lucrèce, il chanta, planant au firmament,
La juste Providence et le dieu du tonnerre.
Il vécut chastement, fut nommé le pieux ;
Puis l'émule charmant d'Hésiode et d'Homère,
Ayant tout expié, s'éteignit radieux.

— O Virgile, dis-moi, toi couronné de roses,
Si dans tes premiers chants tu ne t'écriais pas :
« Heureux qui peut savoir la nature des choses,
Et foulant toute crainte, affronter le trépas »,
Si parfois, ressentant une douleur sans cause,
Tu ne maudissais pas les malheurs d'ici-bas ?

C'est que Lucrèce, en toi, reprenait son empire ;
De ses émotions il inondait ton cœur,
C'est qu'en toi renaissait, poète au doux sourire,
Le poète de la douleur !

Cette pièce reparaît sous le titre : *Somnia pythagorea* (*Oiseaux de passage*, p. 77). Mais en maint endroit l'expression s'est mûrie et affermie. Je soulignerai les changements par des italiques.

A Rome sommeillait le souffle poétique,
Quand Lucrèce parut. *Aigle* mélancolique,
Déchirant de sa voix le ciel brumeux et noir,
Il éleva bien haut son cri de désespoir ;

Et tandis que Catulle, aimable et fin poète,
Tirait de son luth d'or une note discrète,
Lui, sondant d'un coup d'œil le destin des humains,
Méprisa leur *faiblesse* et *mourut* de ses mains.
Minos, n'osant damner sa *grande âme morose,*
Permit en sa faveur une métempsycose,
Ajourna son arrêt pour qu'il pût expier,
Redescendre sur terre et s'y purifier.
. . . . . .
Le poète divin étendit *les* deux ailes,
Et pour glorifier Celui qui fut clément,
Montant plus haut encor que les cris infidèles
De l'*athée,* — il chanta, planant au firmament,
La juste Providence, et *Cybèle, la mère*
Des *humains :* il *chanta la majesté des dieux.*

Dans les derniers vers, les variantes se font plus rares. Les *Oubliettes,* après avoir été non seulement refondues, mais développées, deviennent la pièce intitulée : *Féodalité* (p. 129, *Oiseaux de passage*). On pourrait suivre ce progrès d'une même pièce reprise et perfectionnée par l'auteur en comparant *Oiseaux de passage* à la *Muse noire,* recueil de deux ans postérieur. Stanislas de Guaita, de plus en plus exigeant pour lui-même, remanie pour les insérer dans son nouveau volume divers morceaux déjà publiés dans le précédent — le sonnet : *Lequel vaut mieux, Seigneur ?* et *Cruauté,* qu'il intitule *Fantaisie césarienne.*

Rosa mystica ne nous offre aucune reprise de pièces antérieures. C'est l'œuvre poétique la plus forte et la plus originale de Stanislas de Guaita, celle qui m'inspire le réel regret qu'il se soit brusquement détourné vers d'autres travaux, rompant avec sa vocation poétique. « Les vers de *Rosa mystica* », écrit M. Laurent Tailhade,

dont j'aime à opposer le jugement à celui de M. V. Émile-Michelet, « sont à coup sûr des plus beaux parmi ceux qu'ont publiés les hommes de ma génération » (*Lorraine artiste,* 20 février 1898), et plus loin : « *Rosa mystica,* la *Muse noire* suffisent à témoigner quel poète il eût pu donner si la mer Ténébreuse de la Cabale et du Martinisme n'avait englouti son labeur, sa volonté. »

Je n'ai voulu ici que remonter à la source première de ce distingué talent poétique. Il y a quelque chose qui nous touche dans ces balbutiements, dans ces imitations naïves d'une muse novice, dans cet effort, disproportionné avec le résultat, d'un adolescent qui cherche à cueillir d'une main encore débile

> Les belles feuilles toujours vertes
> Qui gardent les noms de vieillir.

Quel plaisir aussi quand un vers bien tourné, une expression délicate, une strophe harmonieusement construite viennent éclairer comme d'une lueur d'avenir l'uniformité un peu grise de ces vers de bon écolier !

On pardonnera à un vieux professeur de s'être attardé trop longuement sur ces *tirocinia poetica,* qui évoquent pour lui la pensée d'un ancien élève bien vivement regretté et ont le charme mélancolique des lointains souvenirs.

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Bonfils.

M. Paul Bonfils, préparateur de chimie à la Faculté des sciences de Nancy, décédé en 1857, avait disposé d'une somme de 10,000 fr., qui devait être partagée en vingt prix de 500 fr. destinés à récompenser « le vainqueur d'un concours sur une question de chimie industrielle ».

Ce prix a été décerné pour la dernière fois en 1890.

2° Prix Herpin.

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1,000 fr. à décerner tous les quatre ans à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

3° Prix Dupeux.

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 fr. à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

4° Prix Stanislas de Guaita.

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, M^me^ de Guaita a institué un prix annuel de 200 fr. ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy.

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et M^me^ la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, chaque année depuis 1876, 600 fr. pour récompenser le dévouement maternel et 600 fr. pour récompenser la piété filiale.

2° Legs Bourgon.

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de Mlle Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10,000 fr., payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, tous les cinq ans, une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3° Prix Mangeon.

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, Mlle Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas le soin de décerner chaque année un prix de piété filiale de 100 fr.

4° Prix René de Goussaincourt.

Prix de 300 fr. destiné à récompenser la piété filiale; décerné depuis 1894.

5° Prix du 3e bataillon des mobiles de la Meurthe.

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix quinquennal et indivisible de 500 fr. est destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy); en seconde ligne par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

6° Prix Chassignet.

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet,

membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix quinquennal et indivisible de 1,500 fr. en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par M^me^ Chassignet de son droit d'usufruit permettra d'attribuer ce prix dès 1903.

7° Prix de Goussaincourt.

Prix triennal et indivisible de 200 fr. « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par des soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à des maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Le prix sera décerné pour la première fois en 1901.

CONCOURS DE 1901

PRIX STANISLAS DE GUAITA A DÉCERNER EN 1901

L'Académie de Stanislas décernera, en 1901, un prix de 200 fr., institué par M^me^ de Guaita en mémoire de son fils Stanislas.

Ce prix a pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres.

Les renseignements relatifs aux candidats devront être adressés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy, au plus tard le 31 décembre 1900.

PRIX DUPEUX A DÉCERNER EN 1901

L'Académie de Stanislas décernera en 1901 un prix de 350 fr., fondé par M. Dupeux; il sera attribué au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé depuis le 1^er^ janvier 1897, qui aura été présenté sur un sujet d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine.

Le dépôt des mémoires et des travaux imprimés (ces derniers en triple exemplaire) sera effectué au plus tard le 31 décembre 1900 au Secrétariat de l'Académie de Stanislas.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1899

ARENDT (Charles). — Le « Dingstuhl » d'Echternach (Deutelt), ancienne maison de justice monacale ; Luxembourg, 1897, 1 plaq. in-8°. — Notice sur les croix de justice en général et l'ancienne croix du marché d'Echternach en particulier ; Luxembourg, 1897, 1 plaq. in-8°. — Die jüngst restaurirten Chor-Fresken in der Pfarrkirche zu Junglinster (Kanton Grevenmacher) ; Luxembourg, 1897, 1 plaq. in-8°.

AVENEL (Vte d'). — Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800. T. 3 et 4 ; Paris, 1898. 2 vol. in-8°.

BABEAU (Albert). — Grosley et les archives de Troyes ; Troyes. 1899, 1 br. in-8°.

BADEL (Émile). — Monument de Fontenoy. La défense du pont ; Nancy, 1899, 1 plaq. in-4°. — Visites artistiques aux Églises de Nancy en 1899 ; Nancy, 1899, 1 vol. in-12. — La noce de not'Ugène ; Nancy, 1899, 1 vol. in-24. — Huit jours dans les Vosges ; Nancy, 1899, 1 vol. in-16.

BARDY (H.). — La culture intellectuelle dans le pays de Saint-Dié jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; Saint-Dié, 1899, 1 br. in-8°. — Quelques pages de l'histoire de Saint-Dié pendant la Révolution; Saint-Dié, 1899, 1 br. in-8°. — Le général Guye (1773-1845); Saint-Dié, 1899, 1 br. in-8°. — Étude historique sur Belfort au commencement du XVIIe siècle; Belfort, 1899, 1 vol. in-8°. — La vérité sur la mort du général Lecourbe; Belfort, 1899, 1 br. in-8°.

BLED (Abbé du). — Les chartes de Saint-Bertin, t. IV, fasc. 3; Saint-Omer, 1899, 1 vol. in-4°.

BLEICHER (Dr). — Géographie régionale. La colline de Malzéville. Excursion de la Société le 26 juin 1898; Nancy, 1899, 1 plaq. in-8°.

BONVALOT (E.) — Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois-Évêchés. 843-1789; Paris, 1895, 1 vol. in-8°.

BOURGOINT-LAGRANGE. — Le Bouddhisme éclectique; Paris, 1899, 1 br. in-8°.

BOYÉ (Pierre). — Les travaux publics et le régime des corvées en Lorraine au XVIIIe siècle; Nancy, 1900, 1 vol. in-8°.

BRAUX (G. de). — La famille de Fligny du Fay; Nancy, 1899, une plaq. in-8°. — Une famille d'écuyers du Barrois, Famille des Colsons; Nancy, 1899, 1 plaq. in-8°.

BRIQUEL (Paul). — Hommage au 153e régiment d'infanterie. Poésie; Malzéville-Nancy, 1899, 1 plaq. in-18. — Le sens de la vie; Nancy, 1898, 1 plaq. in-18. — Variations sur un thème d'automne; Malzéville-Nancy, 1899, 1 plaq. in-4°. — La voix; 1 plaq. in-4°. — Les joies humaines; Paris, 1 vol. in-18.

BULLETIN de la Société industrielle de l'Est. Conférences sur les habitations ouvrières; Nancy, 1899, 1 br. in-8°.

CATALOGUE GÉNÉRAL des ms. des Bibliothèques publiques de France. Départements. T. XXXI ; Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève. Introduction ; Paris, Bibliothèque Mazarine. Supplément.

CHAUTARD (J.). — Deux grandes médailles de César, duc de Vendôme, et sceau du cardinal Louis de Vendôme, suivis des dessins de deux jetons inédits de César et d'un autre de Charles de Bourbon, 1er duc de Vendôme ; Vendôme, 1899, 1 br. in-8°.

COLLIGNON (A.). — Note sur les monuments, l'iconographie et les légendes de la bataille de Nancy (1477) ; Nancy, 1899, 1 br. in-8°.

COMPTE RENDU des fêtes du cinquantenaire de la Société d'archéologie lorraine. 28, 29 et 30 juin 1898 ; Nancy, 1898, 1 vol. in-8°.

CRÉPIN-LEBLOND. — Annuaire de Lorraine ; Nancy, 1899, 1 vol. in-8°, cart.

DANNREUTHER. — Martin Mourot, imprimeur à Longeville devant Bar-le-Duc (1501-15...), sa marque typographique et son enseigne ; Paris, 1899, 1 plaq. in-8°.

DEHAISNES (Mgr). — Notices descriptives sur les objets mobiliers conservés dans les établissements publics de l'arrondissement de Lille ; Lille, 1894, 1 vol. in-8°. — Notices descriptives sur les monuments historiques conservés dans le département du Nord ; Lille, 1894, 1 vol. in-8°.

DISCOURS prononcés sur la tombe de M. Nanquette, ancien inspecteur général des forêts, par MM. Fétet, Guyot et Dérué, le 30 août 1899, à Revin (Ardennes) ; Nancy 1899, 1 plaq. in-8°.

DOCUMENTS du Congrès archéologique et historique d'Arlon ; Arlon, 1899, 1 br. in-8°..

DUHAUT. — L'individualisme et l'esprit de corps. Discours de rentrée de la Cour d'appel ; Nancy, 1899, 1 br. in-8°.

FLICHE (P.). — Sur la présence du pin sylvestre (*P. sylvestris L.*) dans les graviers quaternaires, aux environs de Troyes ; Paris, 1 plaq. in-4°. — Une nouvelle localité d'*Ostrya carpinifolia* Scop. en France ; Paris, 1899, 1 plaq. in-8°. — Note sur un bois de vigne des Cinérites du Cantal ; Paris, 1899, 1 plaq. in-8°.

FLOQUET (G.). — Sur les fonctions algébriques à trois déterminations ; Paris, 1 plaq. in-8°. — Sur certaines fonctions à trois déterminations considérées comme solutions d'une équation différentielle linéaire ; Nancy, 1 plaq. in-8°. — Sur une généralisation des fonctions périodiques ; Nancy, 1 plaq. in-8°. — Sur le mouvement d'un point ou d'un fil glissant sur un plan horizontal fixe lorsqu'on tient compte de la rotation de la terre et du frottement ; Nancy, 1 plaq. in-8°.

FORRER (Dr R.). — Die Heidenmauer von Sankt Odilien ihre prähistorischen Steinbrüche und Besiedelungsreste ; Strassburg, 1899, 1 vol. in-f°.

FOVILLE (de). — Enquête sur les conditions de l'habitation en France. Les maisons-types, t. II, avec une étude historique de M. Jacques Flach ; Paris, 1899, 1 vol. in-8°.

FRIREN. — Catalogue des mousses de la Lorraine et plus spécialement des environs de Metz et de Bitche ; Metz, 1898, 1 br. in-8°.

GASQUET (A.). — Essai sur le culte et les mystères de Mithra ; Paris, 1899, 1 vol. in-18.

GERMAIN (Léon). — Armorial des écuyers du bailliage de Saint-Mihiel, rédigé par Dominique Callot, d'après la recherche de Didier Richier; Nancy, 1899, 1 vol. in-8°. — Arthur Benoit; 1 plaq. in-8°. — Une planche à gravure d'un fondeur de cloches; Saint-Dié, 1899, 1 br. in-8°. — L'inscription du couvent N.-D. à Mattaincourt, 1719; Remiremont, 1898, 1 br. in-8°. — L'ancienne cloche de Mattaincourt, 1723; Nancy, 1898, 1 br. in-8°.

GUYOT (Ch.). — Les maisons-types de la plaine des Vosges. Ancien Saintois; Paris, 1899, 1 br. in-8°. — Notes sur Montfort; Nancy, 1899, 1 plaq. in-8°. — Les comtes de Ravenel à Mandres et au Joly, près Mirecourt, 1684-1793; Nancy, 1899, 1 br. in-8°.

HAMONVILLE (B^on^ d'). — Séjour de la mouette de Sabine sur les côtes de la Bretagne; Paris, 1 plaq. in-8°.

HEITZ. — Recueil de notes inédites sur la famille de Pierre de Sivry, du XVII^e^ au XIX^e^ siècle; Nancy, 1899, 1 vol. in-8°.

HUYGENS (C.). — Œuvres complètes, t. VIII; La Haye, 1899, 1 vol. in-4°.

JADART (H.). — Quelques embellissements à nos monuments. Revue des édifices, musées, statues et promenades de Reims vers la fin du XIX^e^ siècle; Reims, 1898, 1 vol. in-8°.

JADART et DEMAISON. — Monographie de l'église de Rethel (Ardennes); Paris, 1899, 1 vol. in-8°.

JÉRÔME (Abbé L.). — Les élections et les cahiers du clergé lorrain aux États généraux de 1789. Bailliages de Nancy, Lunéville, Blâmont, Rosières, Vézelise et Nomeny; Paris-Nancy, 1899, 1 vol. in-8°.

KRANTZ (E.). — Rapport de la Faculté des lettres (séance de rentrée, 10 novembre 1898); Nancy, 1899, 1 plaq. in-8°.

LABOURASSE. — M. Félix Gillon, ancien président du tribunal civil de Bar-le-Duc, 1799-1870; Nancy, 1899, 1 vol. in-8°.

LAMBERT (Th.). — La conversion de Chapelle; Paris, 1899, 1 vol. in-32.

LEDERLIN. — Rapport sur les travaux de la Faculté de droit pendant l'année scolaire 1897-1898; Nancy, 1899, 1 br. in-8°.

LEFORT (A.). — Les Français à Luxembourg; Reims, 1900, 1 vol. in-8°.

LEHR (Ernest). — Le mariage, le divorce et la séparation de corps dans les principaux pays civilisés. Étude de droit civil comparé; Paris, 1899, 1 vol. in-8°. — Alphonse Rivier. Notice nécrologique; Lausanne, 1 plaq. in-8°.

LOQUIN (A.). — Le masque de fer et le livre de M. Frantz Funck-Brentano; Paris, 1899, 1 plaq. in-8°.

MAIRE (Ch.). — Pensées et maximes d'un octogénaire; Paris, 1899, 1 vol. in-32. — Rimes d'en haut; Paris, 1899, 1 vol. in-8°.

MALESCH (C. L.). — L'art de voyager à l'étranger; Paris, 1 vol. in-18.

MARSY (C^te^ de). — Trois solennités archéologiques; Paris, 1898, 1 plaq. in-8°.

MATHIEU (M^gr^). — Instruction pastorale de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse sur le « Testament du Seigneur » et mandement pour le Carême de l'an de grâce 1899; Toulouse, 1899, 1 br. in-4°.

MATHIEU (S. E. le cardinal). — Discours de S. E. le cardinal Mathieu, archevêque de Toulouse, prononcé à Rome le 25 juin 1899 à l'occasion de la prise de possession de son titre cardinalice de Sainte-Sabine ; Rome, 1899, 1 plaq. in-8°.

MENGIN (Henri). — Distribution des prix aux élèves du Lycée de Nancy, le 31 juillet 1899. Discours du président ; Nancy, 1899, 1 plaq. in-16. — Maîtres Volland, Boulangé et Gérard, discours de réception ; Nancy, 1899, 1 plaq. in-8°.

MIEG et BLEICHER. — Excursions géologiques en Alsace. Colline de Sigolsheim ; Paris, 1899, 1 plaq. in-8°.

MILLOT (C.). — Températures extrêmes de 1878 à 1897 à Nancy ; Nancy, 1899, 1 br. in-8°. — Sur une hache en quartz de filon, trouvée en Bretagne ; 1 plaq. in-8°.

NOËL DE KERGOR. — Pauca, poésies ; Fragny, près Autun, 1 vol. in-8°.

PIETTE et DE LAPORTERIE. — Études d'ethnographie préhistorique. Fouilles à Brassempouy en 1897 ; Paris, 1 br. in-8°.

PILOT DE THOREY. — Catalogue des actes du dauphin Louis II, devenu le roi de France Louis XI, relatifs à l'administration du Dauphiné ; Grenoble, 1899, 2 vol. in-8°.

PROUVÉ (C.). — Régénération par plantation des coupes de futaies ; Paris, 1899, 1 br. in-8°.

PUYMAIGRE (Cte de). — Un poète apologiste de Louis XIII ; Paris, 1898, 1 br. in-8°.

ROBERT (F. des). — Charles IV et Mazarin, 1643-1661 ; Nancy, 1899, 1 vol. in-8°. — Les seigneurs de Saulny (près de Metz), 1240-1789 ; Metz, 1898, 1 vol. in-8°.

ROCHE DU TEILLOY (A. de). — Notice biographique sur M. Jules Gérard, ancien recteur, ancien membre titulaire de l'Académie; Nancy, 1898, 1 br. in-8°. — Compte rendu des travaux de l'Académie de Stanislas pendant l'année 1898-1899; Nancy, 1899, 1 br. in-8°.

SAVE (Gaston). — Le duc René I^er^, artiste peintre; Nancy, 1899, 1 br. in-8°.

SEILLIÈRE (B^on^ F.). — Documents pour servir à l'histoire de la principauté de Salm en Vosges et de la ville de Senones, sa capitale, dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle; Paris, 1898, 1 vol. in-f°.

SOUHESMES (de). — Un épisode de l'histoire de l'alchimie en Lorraine; Nancy, 1899, 1 plaq. in-8°. — Une auge aux armes des Le Grand; Nancy, 1 plaq. in-8°. — Puits et fontaines du vieux Nancy; Malzéville-Nancy, 1 br. in-8°. — Nancy inconnu. Répertoire archéologique de la ville et des cantons de Nancy (moyen âge et époque moderne); Nancy, 1899, 1 vol. in-8°.

TEIL (B^on^ J. du). — Les missions catholiques françaises et les raisons de leur participation à l'Exposition de 1900; Paris, 1899, 1 br. in-8°.

TÉNICHEFF (W.). — L'activité de l'homme (traduit du russe par l'auteur); Paris, 1898, 1 vol. in-8°.

THÉVENOT (A.). — L'anarchie littéraire et l'évolution de la langue française; Arcis, 1899, 1 placard in-f°.

THIEULLEN (A.). — Lettre à M. Chauvet, pour faire suite aux véritables instruments usuels de l'âge de pierre; Paris, 1898, 1 br. in-4°. — Silex anticlassiques présentés à la Société normande d'études préhistoriques; Paris, 1899, 1 plaq. in-8°.

TISSERANT. — Rapport général sur les travaux du conseil central d'hygiène publique et de salubrité, et des conseils des arrondissements du département de Meurthe-et-Moselle pendant l'année 1897, t. XXXIII; Nancy, 1898, 1 vol. in-8°.

VACANT (A.). — Dictionnaire de théologie catholique, fasc. 1; Paris, 1899, 1 vol. in-8°.

VIANSSON-PONTÉ (Abbé). — Une excursion à Marville (18 septembre 1898); Montmédy, 1 plaq. in-8°.

VIARD (Jules). — Documents parisiens du règne de Philippe III de Valois (1328-1350). T. I; Paris, 1899, 1 vol. in-8°.

ZEILLER (René). — Sur la découverte, par M. Amalitzki, de *Glossopteris* dans le permien supérieur de Russie; Paris, 1898, 1 plaq. in-8°. — Étude sur la flore fossile du bassin houiller d'Héraclée (Asie Mineure); Paris, 1899, 1 vol. in-f°.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1900-1901

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

ANGERS. — Société industrielle et agricole.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften.

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire.

BRUXELLES. — Société d'archéologie (11, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique.

BUFFALO. (N. Y.). — Society of natural Science.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAIRE. — Institut égyptien.

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société archéologique.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

ELBEUF. — Société industrielle.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di professionamento.

GENÈVE. — Société biblique.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

GOTHENBOURG. — Société royale des sciences et lettres.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

HALLE. — Academiæ Cæsareæ Leopoldino-Carolinæ Germanicæ naturæ Curiosorum, etc.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HEIDELBERG. — Historisch-philosophischer Verein.

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LÉOPOL (Galicie). — Société d'histoire.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (35, rue Pont-d'Avroy).

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONDRES. — Geological Society.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation du Jura.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique.

LUXEMBOURG. — Vereine für Geschichte, Litteratur und Kunst.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MÂCON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

MADISON. — Visconsin Academy of sciences, arts and lettres.

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MERIDEN (Connect.). — Scientific association.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle.

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio alzate ».

MEXICO. — Institut géologique.

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.

MOULINS. — Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Königlich-bayerische Akademie der Wissenschaften.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

NEUCHATEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW-YORK. — Academy of sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

NIMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (49, rue des Saints-Pères).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'Instruction publique).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Louvre).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle-Saint-Germain).

PARIS. — Société des études historiques (6, rue Garancière).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (à la Bibliothèque nationale).

PARIS. — Société de médecine légale de France (Palais de Justice).

PARIS. — Société philomathique (7, rue des Grands-Augustins).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

PHILADELPHIE. — Geological Survey of Pensylvania.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest.

REIMS. — Académie nationale.

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Missouri botanical Garden.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SAINTES. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.
TOURNAI. — Société historique et archéologique.
TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.
TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.
TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.
TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.
UPSAL. — Geological Institution of the university.
VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.
VANNES. — Société polymathique du Morbihan.
VERDUN. — Société philomathique.
VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.
VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).
VIENNE. — K. k. geologische Reichsanstalt.
VIENNE. — K. k. geographische Gesellschaft.
VIENNE. — K. k. zoologische und botanische Gesellschaft.
VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.
WASHINGTON. — Smithsonian Institution.
WASHINGTON. — National Academy of sciences.
WASHINGTON. — United states Geological Survey.
WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.
ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

BERKELEY. — University of California.

CEARÁ (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione Italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

KIEL. — Christian Albrechts-Universität in Kiel.

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon.

MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l'), 60, rue des Francs-Bourgeois.

PARIS. — École polytechnique (Journal de l'), 5, rue Descartes.

PARIS. — Journal des savants.

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet, 13, rue Boissière.

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université (publié par la Société académique franco-hispano-portugaise).

VALENCE. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.
CHAUMONT. — Bibliothèque de la ville.
LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.
METZ. — Bibliothèque de la ville.
PARIS. — Ministère de l'Instruction publique.
PARIS. — Académie française.
PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres.
PARIS. — Académie des sciences morales et politiques.
PARIS. — Académie des sciences.
PARIS. — Académie des beaux-arts.
PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne.
PARIS. — Muséum d'histoire naturelle.
PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.
STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.
TOUL. — Bibliothèque de la ville.
VENDÔME. — Bibliothèque de la ville.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1900.

BUREAU.

—

Président : M. A. DE ROCHE DU TEILLOY.
Vice-Président : M. Henri MENGIN.
Secrétaire perpétuel : M. Gabriel THOMAS.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. FAVIER.
Questeur : M. A. DE METZ-NOBLAT.
Secrétaire annuel : M. l'abbé Eugène MARTIN.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1893. 7 Juillet. M. CAMPAUX (Antoine), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres (Membre titulaire le 2 août 1872), 5 *bis*, faubourg Saint-Georges, Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 26 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés correspondants nationaux et aux associés correspondants étrangers.

1898. 18 Mars. M. HECHT (le Dr Louis), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine (Membre titulaire le 10 novembre 1876), 4, rue Isabey, Nancy.

1899. 21 Juill. Mgr MATHIEU (Son Éminence le Cardinal), villa Volskonski, à Rome (Membre titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

II

MEMBRES TITULAIRES.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD (Adolphe), Avocat à la Cour d'appel, Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Associé le 15 février 1861), 82, rue Stanislas, Nancy.

1875. 9 Juill. M. DUVERNOY (Frédéric), Professeur honoraire au Lycée, 8 *bis*, rue Bailly, Nancy.

1876. 17 Mars. M. FLICHE (Paul), Professeur à l'École nationale forestière (Associé le 6 mars 1874), 9, rue Saint-Dizier, Nancy.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN (Eugène), Doyen de la Faculté de Droit, 12 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

23 Nov. M. BLEICHER (le Dr Gustave), Professeur à l'École supérieure de Pharmacie, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 9, cours Léopold, Nancy.

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 37, cours Léopold, Nancy.

5 Août. M. DRUON (Henri), Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet.

1884. 18 Janv. M. GUYOT (Charles), Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883), 12, rue Girardet, Nancy.

2 Mai. M. FAVIER (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. DES ROBERT (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 32, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1885. 23 Janv. M. GRUCKER (Émile), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 59, rue Stanislas, Nancy.

1885. 6 Mars. M. GERMAIN (Léon), Archéologue (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. MELLIER (Émile), Inspecteur honoraire d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 5, rue des Tiercelins, Nancy.

1887. 21 Janv. M. AUDIAT (Edgard), Président de chambre honoraire (Associé le 4 décembre 1885), 35, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 3 Fév. M. PFISTER (Christian), Professeur à la Faculté des Lettres (Associé le 2 juillet 1886), 11, rue du Bastion, Nancy.

21 Déc. M. MILLOT (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

M. VACANT (l'abbé Alfred), Professeur au grand séminaire de Nancy (Associé le 4 février 1887), 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1889. 7 Juin. M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. THOMAS (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 2 juillet 1886), 82, rue Stanislas, Nancy.

1891. 17 Juill. M. MATHIEU DE VIENNE (Maurice), Lieutenant-Colonel, directeur de l'artillerie à Toul (Associé du 18 février 1887), 6, rue d'Alliance, Nancy.

4 Déc. M. GALLÉ (Émile), Artiste-Céramiste (Associé du 26 décembre 1890), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1893. 17 Fév. M. BERGER-LEVRAULT (Oscar), Imprimeur-Éditeur (Associé du 16 décembre 1888), 7, rue des Glacis, Nancy.

5 Mai. M. RISTON (Victor), Avocat (Associé du 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

M. THOULET (Julien), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

3 Nov. M. GASQUET (Amédée), Recteur de l'Université de Nancy Palais de l'Université.

1894. 15 Juin. M. MENGIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 12 mai 1893), 8, rue Lafayette, Nancy.

1895. 1er Fév. M. MATHIEU (Auguste), Conservateur des forêts en retraite (Associé du 12 mai 1893), 7, rue Trouillet, Nancy.

1896. 24 Janv. M. DES GODINS DE SOUHESMES (Raymond), Homme de lettres (Associé du 15 juillet 1892), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1897. 5 Fév. M. DE ROCHE DU TEILLOY (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé du 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

16 Juill. M. MARTIN (l'abbé Eugène), Professeur à l'École Saint-Sigisbert (Associé du 7 juillet 1893), 11, place Carnot, Nancy.

1898. 3 Juin. M. VILLARD (Évrard), Président de Chambre honoraire (Associé du 15 juill. 1892), 68, rue Charles III, Nancy.

M. FLOQUET (Gaston), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 3 mars 1893), 17, rue Saint-Lambert, Nancy.

16 Déc. M. DÉGLIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 20 novembre 1896), 79, rue Saint-Georges, Nancy.

1900. 27 Avr. M. FRIOT (Albert), Docteur en médecine (Associé du 2 août 1889) 11 rue Saint-Nicolas, Nancy.

M. BOYÉ (Pierre), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 18 novembre 1898), 53, rue de l'Hospice, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. LALLEMENT (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. LEUPOL, Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1862, décédé le 29 octobre 1896.

M. LEJEUNE (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

M. CHASSIGNET (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1854. 3 Nov. M. FAYE (Hervé), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), ancien Recteur de l'Académie, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857), 95, avenue des Champs-Élysées, Paris.

1855. 2 Fév. M. BURNOUF (Émile-Louis), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872), 14, rue d'Alésia, Paris.

16 Fév. M. MÉZIÈRES (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Député de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris.

27 Avril. M. CHAUTARD (Jules), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 1er décembre 1876), à Croissanville (Calvados).

1857. 10 Juill. M. DE MARGERIE (Amédée), Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877), 122, boulevard de la Liberté, Lille.

M. LAFON, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. CHASLES (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 6, rue Paul-Louis-Courier, Paris.

M. LIÉGEOIS (Jules), Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 8, rue de la Monnaie, Nancy.

1865. 17 Mars. M. JALABERT (François-Philippe-Victor-Théophile), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur honoraire de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), 13, rue Saint-Martin, Versailles.

1865. 16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE (Joseph-Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN (Eugène), Professeur honoraire à l'École supérieure de pharmacie, associé national de l'Académie de médecine de France (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 18, rue d'Amance, à Malzéville, près Nancy.

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE (Eugène), Professeur honoraire au Lycée Hoche (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), 2, rue des Réservoirs, Versailles.

1872. 12 Avril. M. ADAM (Lucien), Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné.

22 Nov. M. MICHEL (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) [Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879], 9, avenue de l'Observatoire, Paris.

22 Nov. M. VIANSSON (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), à Fillières (Meurthe-et-Moselle).

1873. 10 Janv. M. PIERROT (Émile), Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1874. 1er Mai. M. JACQUINET (Paul), Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), place de Rennes, 6, Paris.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. GIGOT (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 85, rue de la Pompe, Paris.

20 Avril M. DECHARME (Paul), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 3 février 1888), 95, boulevard Saint-Michel.

1878. 15 Nov. M. DENIDOUR (Antonin), Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris.

1882. 4 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Président de Chambre à la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

M. LORIN (Edmond), Directeur des Contributions directes en retraite (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1884), Saint-Lô (Manche).

1889. 5 Juill. M. BARTHÉLEMY (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 61, rue de Rome, Paris.

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. MARCUS (Adolphe), ancien Officier du génie, 20, rue des Prisons-Militaires, Metz.

M. PÊTRE (Charles), Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

B

1847. 17 Juin. M. LE BRUN (Joseph-Félix), Naturaliste, à Lunéville, place Saint-Jacques, 9 (Meurthe-et-Moselle).

1858. 14 Mai. M. COURNAULT (Charles), Artiste-Peintre, 16, rue de la Rivière, Maizéville (près Nancy).

10 déc. M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine (Meurthe-et-Moselle).

1861. 21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE (Théodore), Homme de lettres, rue de l'Université, 17, Paris.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1863. 24 Juill. M. LAMBERT, Professeur au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

1865. 30 Mars. M. BONVALOT (Édouard), ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 2, place des Vosges, Paris.

5 Mai. M. GÉRARDIN (Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 49, rue Madame.

1867. 15 Mars. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), ancien Inspecteur des établissements insalubres, 34, rue de Vaugirard, Paris.

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Alexandre), Conservateur des forêts en retraite, 57, rue de Toul, Nancy.

21 Déc. M. DUBOIS (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD (Gustave), Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. CUNY (A.), Architecte, 13, Grande-Rue, Nancy.

1874. 6 Mars. M. HYVER (l'abbé), vicaire général honoraire d'Alger, villa Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. DEPAUTAINE (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 7 Déc. M. GRAND'EURY (Cyrille), Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut, 12, rue d'Amance, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

1879. 2 Mai. M. CASPAR, Professeur et Compositeur de musique à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. PFEIFFER (Édouard), ancien Officier supérieur d'artillerie, 135, rue Saint-Dizier, Nancy.

M. GLEY (Gérard), ancien Professeur au Collège d'Épinal, 5, rue de la Calandre.

1881. 20 Janv. M. QUINTARD (Léopold), Homme de lettres, 30, rue Saint-Michel, Nancy.

6 Mai. M. BROILLIARD (Charles), Conservateur des forêts en retraite, Directeur de la *Revue des forêts*, 97, rue du Cherche-Midi, Paris.

1882. 5 Mai. M. FOURNIER (Alban), Docteur en médecine à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. BARDY (Henri) Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

*

1883. 15 Juin. M. le comte DE WARREN (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. DINAGO (F.), 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. HAILLANT (Nicolas), Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 17, rue du Quartier, Épinal.

1885. 15 Mai. M. BOUVIER (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 5, place Possoz, avenue de la Muette, Paris.

20 Nov. M. THIRION (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Limoges (Haute-Vienne).

18 Déc. M. NETTER (Abraham), Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire honoraire, 9, rue de la Hache, Nancy.

1886. 19 Mars. M. TISSERANT (H.), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Févr. M. KRANTZ (Émile), Doyen de la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

1888. 2 Mars. M. COLLIGNON (le docteur René), Médecin-Major de 1re classe au 25e régiment d'infanterie, à Cherbourg (Manche).

16 Mars. M. SCHLAGDENHAUFFEN (le Dr Frédéric), Directeur de l'École supérieure de Pharmacie, associé national de l'Académie de Médecine, 63, rue de Metz, Nancy.

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Curé de Lamarche (Vosges)

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie, 80, rue de Grenelle, Paris.

1889. 3 Mai. M. ROGIE (l'abbé J.), Clerc régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, à Benoite-Vaux, par Souilly (Meuse).

1891. 6 Fév. M. CHARAUX (Charles), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère), 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

10 Avril. M. MASSON (Ernest), Homme de lettres, à La Trinité, commune de Dommartemont (Meurthe-et-Moselle), près Nancy.

17 Juill. M. DE LANNOY DE BISSY (le colonel Victor-Amédée-Richard), Commandant le 5e régiment du génie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1892. 8 Janv. M. BRUNOT (Ferdinand), Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris, 105, boulevard Saint-Michel.

15 Juill. M. BLONDLOT (René), Professeur à la Faculté des Sciences, Correspondant de l'Institut, 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1893. 17 Fév. M. BUISSON (l'abbé E.), Professeur, 14, rue Legendre, Paris.

M. le baron DE BRAUX (Gabriel), Homme de lettres, à Boucq (Meurthe-et-Moselle).

M. COLLIGNON (Albert), Professeur à la Faculté des Lettres, 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

M. POINCARÉ (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Sciences) 63, rue Claude-Bernard, Paris.

3 Mars. M. JOURNÉE (L^t-C^el Félix-Albert), Lieutenant-Colonel au 149^e régiment d'infanterie à Épinal (Vosges).

7 Juill. M. DIEHL (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 67, rue de Seine.

1894. 2 Mars. M. BASSET (René), Directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger, 77, rue Michelet, à l'Agha, près Alger.

21 Déc. M. FERRY (René), Docteur en droit et en médecine, à Saint-Dié (Vosges).

1895. 21 Juin. M. LEFEBVRE (Henri), Contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny, Nancy.

1896. 21 Fév. M. BRIOT (Félix), Inspecteur des forêts, à Chambéry (Savoie).

6 Mars M. POIRINE (abbé Jean-Joseph), Aumônier du pensionnat Saint-Joseph, 17, rue Gambetta, Nancy.

M. JÉROME (l'abbé Léon), Professeur au grand séminaire, 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1897. 2 Avril. M. LE MONNIER (Georges), Professeur à la Faculté des Sciences, 3, rue de Serre, Nancy.

7 Mai. M. BLOCH (Isaac), Grand Rabbin, 18, rue de l'Équitation, Nancy.

29 Oct. M. PARISET (Georges), Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, 15, rue Saint-Lambert, Nancy.

1898. 4 Mars. M. LIÉGEOIS (le D^r Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

1898. 22 Avril. M. IMBEAUX (le Dr Ed.), Ingénieur des Ponts et Chaussées, 9 *bis*, rue du Montet, Nancy.

M. HENRY (Edmond), Chargé de Cours à l'École nationale forestière, 5, rue de Rigny, Nancy.

1899. 20 Janv. M. BOPPE (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 40, rue de Toul, Nancy.

1900. 16 Mars. M. BLONDEL (Raymond), Professeur à la Faculté de Droit, 13, rue de l'Hospice, Nancy.

M. MELIN (Gabriel), Avocat à la Cour d'appel, 22, rue Saint-Nicolas, Nancy.

M. PARISOT (le Dr Pierre), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, rue Gambetta, Nancy.

28 juin. M. NICKLÈS (René), Professeur adjoint à la Faculté des Sciences, 27 *bis*, rue des Tiercelins, Nancy.

2°

1845. 18 Déc. M. HERMITE (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 2, rue de la Sorbonne, Paris.

1852. 16 Déc. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), Professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris.

1860. 21 Déc. M. LOYSON (l'abbé Jules-Théodore), Aumônier du Lycée Lakanal, 15, rue Angot, à Bourg-la-Reine (Seine).

1862. 4 Juill. M. PASSY (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Labordère, à Neuilly (Seine).

1864. 15 Juill. M. MILLIEN (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École spéciale des Langues orientales, 28, rue Mazarine, Paris.

6 Juill. M. le duc DE BROGLIE (Albert), Membre de l'Académie française, 10, rue de Solférino, Paris.

1869. 19 Fév. M. TERRIEN DE LACOUPERIE (Albert), Professeur de chinois, 136, Bishop's Road Fulham, Londres.

1870. 17 Juin. M. LEHR (Ernest), Docteur en droit, Attaché-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de Législation comparée à l'Université de Lausanne (les Toises), 12, chaussée de Mon-Repos, Suisse.

1871. 7 Juill. M. OPPERT (Jules), Professeur d'assyriologie au Collège de France, 19, rue Mazarine, Paris.

1872. 22 Nov. M. PETSCHE (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 8 *bis*, chaussée de la Muette, Paris.

20 Déc. M. REVOIL (Henry), Architecte du Gouvernement, avenue Feuchères, Nîmes (Gard).

1874. 19 Juin. M. RAMBAUD (Alfred), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Sénateur, professeur à la Faculté des Lettres, 76, rue d'Assas, Paris.

4 Déc. M. GARRIGOU (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 9 Juill. M. GRAVIER (Gabriel), Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, Rouen (Seine-Inférieure).

6 Août. M. PETITOT (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

M. VINSON (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 5, rue de Beaune, Paris.

M. GAFFAREL (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, 10, rue du Gaz, à Dijon (Côte-d'Or).

M. DE SÉMALLÉ (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 21 Déc. M. SACHOT (Octave), Homme de lettres, 37, rue Vaneau, Paris.

1880. 5 Mars. M. GÉRARD (Alexandre), Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, 12, rue des Missionnaires (Croix-Rousse), à Lyon.

16 Avril. M. BLIER (Paul), Professeur au Lycée de Coutances (Manche), 49, rue Saint-Nicolas.

1881. 3 Juin. M. GLASSON (Ernest), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 40, rue du Cherche-Midi, Paris.

1882. 5 Mai. M. HANAUER (l'abbé Auguste), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. BARRAU (Albert), Homme de lettres, Correspondant de l'Institut, 133, boulevard Haussmann, Paris.

1883. 16 Mars. M. DENY (Édouard), Ingénieur, à Mertzwiller (Alsace).

6 Juill. M. comte DE MARCON (le Colonel Gabriel-Marie-Joseph-René), à Meaux (Seine-et-Marne).

7 Déc. M. ANTOINE (Ferdinand), Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, 1, rue des Teinturiers, à Toulouse (Haute-Garonne).

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE (Othenin), Membre de l'Académie française, 41, rue Saint-Dominique, Paris.

1885. 20 Fév. M. DIETZ (Émile), pasteur à Rothau (Alsace).

1886. 7 Mai. M. RENDU (Eugène), Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, 90, rue d'Amsterdam, Paris.

21 Mai. M. TARDIEU (Ambroise), Homme de lettres, 2, rue Bansac, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL (Paul), ancien Magistrat, 10, rue Washington, Paris.

1888. 2 Mars. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 15, rue Saint-Lazare, Compiègne (Oise).

27 Avril. M. ALLAIN (l'abbé), Chanoine honoraire, 39, rue de l'École-Normale, à Caudéran (Gironde).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, 25, rue Lesdiguières, à Grenoble (Isère).

5 Avril. M. BARTHÉLEMY (Toussaint), Docteur en médecine, 21, rue du Paradis-Poissonnière, Paris.

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris.

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris.

26 Déc. M. LABOURASSE (Henri), Inspecteur primaire en retraite, à Troyon (Meuse).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 260, rue Saint-Jacques.

12 mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris.

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs), 17, rue Saint-Vincent.

1894. 5 Janv. M. MIEG (Mathieu), Archéologue, à Mulhouse (Alsace).

23 Nov. M. ZEILLER (René), Ingénieur en chef des Mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris.

1895. 1er Fév. M. INGOLD (A.), ancien Notaire, place des Six-Montagnes-Noires, à Colmar (Alsace).

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 10, avenue du Chapitre, à Créteil (Seine).

1898. 4 Mars. M. BEAUNE (Henri), Doyen de la Faculté libre de Droit de Lyon, 21, Cours du Midi, Lyon.

18 Nov. M. BERGER (Philippe), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, 3, quai Voltaire, Paris.

1900. 1er juin. M. LYAUTEY (le Colonel Louis-Hubert-Gonzalve), Commandant supérieur du territoire sud, à Fianarantsoa (Madagascar).

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Recteur de l'Université de Kiel.

1854. 15 Déc. M. VAN DER STRATEN PONTHOZ (le Comte), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1864. 5 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur honoraire de l'Athénée à Bertrange, Luxembourg.

1869. 17 Déc. M. MULLER (E.), Chambellan et veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade (Copenhague).

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, 26, rue de l'Académie, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. HAYNES, Professeur, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

M. SCHMIDT (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [îles Canaries (Espagne)].

1884. 21 Nov. M. DE SAUSSURE (Henri), cité 24, à Genève (Suisse).

1888. 13 Avril. M. AAGAARD, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. MARCHAL (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. LANGSTED (Adolphe), Rédacteur correspondant du Journal officiel du Royaume de Danemark, 6, rue de Bagneux, Paris.

1892. 15 Juill. M. DE LORIOL LE FORT, Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

1893. 7 Juill. M. GOSSE (le Dr), Professeur à l'Université de Genève (Suisse), 7, rue des Chaudronniers.

15 Déc. M. NOELTING, Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. ARENDT (Ch.), Architecte de l'État, à Luxembourg.

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 17 mai 1900.

	Pages.
Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. A. Gasquet. .	I
Rapport sur le prix Stanislas de Guaita, par M. Ch. Pfister, rapporteur.	XVIII
Le décor symbolique, par M. Émile Gallé	XXIII
Réponse du président, M. Ch. de Meixmoron de Dombasle, au récipiendaire, M. Émile Gallé.	XXXIX
Compte rendu de l'année 1899-1900, par M. G. Floquet, secrétaire annuel	LXII
Discours prononcé le 26 janvier 1900, aux obsèques de M. Ernset Mourin, par M. de Meixmoron de Dombasle, président	LXXXVII
Discours prononcé le 29 janvier 1900, aux obsèques de M. le docteur Tourdes, par M. de Meixmoron de Dombasle, président	XCII

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Lettres inédites du Roi Stanislas duc de Lorraine à Marie Leszczynska (1754-1766), annotées et publiées par M. Pierre Boyé	1
Souvenirs artistiques. Victor de Bouillé, par M. de Meixmoron de Dombasle	127
Les Fêtes nationales à Mirecourt (1789-1816)	139
L'Engrenage, par H. Déglin	179
Campagnes de Turenne en Allemagne d'après des documents inédits (1672-1673), par Ferdinand des Robert . .	193
Une ancienne cloche de Bussières (Haute-Saône), 1660, par Léon Germain.	340
Les Premiers essais poétiques de Stanislas de Guaita, par A. Collignon	353

Pages.

Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas 362
Concours de 1901 366
Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1899. 367
Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'Étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1900-1901 376
Publications périodiques adressées à l'Académie 384
Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications. 385
Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception (juin 1900) 386

Nancy, Imprimerie Berger-Levrault et Cie.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1900-1901

CLI[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME XVIII

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1901

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1900-1901

CLI[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME XVIII

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1901

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 1901

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR M. LE Dr FRIOT

Messieurs,

En fondant les prix de dévouement maternel et de piété filiale, qu'à l'exemple de l'Académie française notre Compagnie remet chaque année, en pareil jour et en semblable solennité, les Montyon nancéiens, les Gouy, les Mangeon et les de Goussaincourt nous permettent de reprendre contact, une fois par an, avec la réalité du bien.

Vous étiez appelés, pour la première fois, à vous prononcer sur l'attribution d'un prix réservé aux servantes, par son fondateur M. de Goussaincourt. Vous l'avez décerné à une « de ces servantes au grand cœur » qui, pendant vingt ans, s'est donnée tout entière à une famille aisée que les malheurs de la guerre franco-allemande ont ruinée.

Mlle Clémence Clément est née dans notre département.

dans le canton de Colombey-les-Belles, à Dolcourt, commune de Selaincourt, le 26 août 1840.

Faire plus que son rude devoir, rester fidèle et soumise à ses maîtres dans leur mauvaise fortune, continuer à les servir gratuitement et, pendant douze années consécutives, devenir leur bienfaitrice, ce qui est simplement héroïque, telles sont, résumées à grands traits, d'après quelques attestations qu'il m'a été donné de parcourir, les émouvantes péripéties de cette humble et belle vie.

Mlle Clément avait vingt-trois ans quand ses parents la firent entrer en 1864 au service d'un percepteur des contributions directes, à Montlhéry. La guerre vint l'y surprendre. Son maître, âgé de soixante ans, en partant pour l'armée de la Loire, lui confia sa fille unique, âgée de dix-huit ans, de constitution chétive. Quelques semaines plus tard, les deux femmes, abandonnées, seules et sans soutien, se réfugiaient à Paris, combattant la tristesse et le découragement par la préparation de pièces de pansement pour les hôpitaux. Pendant l'investissement, Mlle Clémence pouvait escompter le remboursement des frais de nourriture et de logement prélevés sur les gages de sept années de service; le siège terminé, un irrémédiable désastre s'abattait sur le percepteur. Il rentrait à Montlhéry les pieds gelés, dans l'impossibilité absolue de continuer son service et sans aucun droit à la retraite.

Un an plus tard, une hémiplégie suivie à bref délai de ramollissement cérébral le clouait définitivement sur sa chaise, le laissant sans ressources, sans amis, presque sans pain.

La jeune maîtresse de Clémence caressait l'espoir de

faire vivre son père du produit de quelques leçons de français, en Angleterre. Elle l'y suivit. La fortune n'est point venue. Le rêve s'est envolé.

Les privations eurent bientôt raison de la santé toujours chancelante du professeur improvisé ; l'amertume la gagna.

Mlle Clément s'efforça pendant douze années à faire vivre, à Londres, deux malheureux. Elle sacrifia le reste de ses petites économies, fit l'abandon complet de ses gages jusqu'au moment où, épuisée, son état de santé la forçait à rentrer en France, en 1884.

Cette servante modèle ne s'en tint pas là. La maladie et la misère avaient pu l'accabler sans la dompter. Elle avait pris le pli du sacrifice. Résolue à ne pas vivre pour elle, comprenant la nécessité de venir en aide à un père octogénaire, à une mère infirme auxquels des sœurs mariées et mères de famille ne pouvaient être d'aucun secours, à peine remise, elle rentra en service pour leur assurer le pain quotidien péniblement mais courageusement gagné. Vous avez tenu, Messieurs, à récompenser cette vie d'abnégation par le prix des servantes, de deux cents francs.

M. de Goussaincourt, dont la générosité aussi inépuisable qu'ingénieuse se plaît à encourager tous les dévouements, a mis à votre disposition un autre prix de 200 fr. pour récompenser les actes de vertu signalés à votre attention parmi les habitants de Bouxières-aux-Dames.

L'Académie a attribué le prix dit de Bouxières à la fille aînée d'une famille d'honnêtes ouvriers, vivant depuis longtemps dans cette commune.

Mlle Céleste Félicité Marie Hémin, née le 15 février

1881, partage avec sa mère, veuve depuis le 13 février 1900, le soin d'élever avec peine, mais avec grand dévouement, quatre petits frères et sœurs. Depuis plus de six ans, elle aide sa famille à vivre de son travail ; sa conduite irréprochable lui a concilié l'affection et l'estime générales et les sympathies de ses compagnes unanimes à rendre hommage à sa vertu et à son dévouement aux siens.

Les demandes de récompenses pour dévouement maternel abondent comme toujours. L'Académie a le regret de ne pouvoir récompenser toutes les personnes recommandées en des notices rédigées avec plus ou moins d'art. Les membres de votre commission ont dû faire appel à toute leur sagacité et prendre des balances de précision pour peser des mérites très voisins que j'ai le devoir de vous présenter en un tableau synthétique.

Mme Reine-Eugénie Buret, veuve Rapold, née à Blénod-lès-Toul le 21 juin 1855, a fait preuve depuis de longues années d'un inlassable dévouement : le prochain départ sous les drapeaux d'un fils aîné devant priver la famille, pendant un an, de son principal gagne-pain, l'Académie n'a pas voulu ajourner une récompense bien méritée.

Mme Rapold a perdu son mari le 15 juin 1895 ; elle l'a soigné chez elle pendant six ans et l'a entouré de soins affectueusement dévoués. Restée veuve avec cinq enfants dont un seul gagnait 1 fr. 25 c. par jour, elle refusa d'abandonner les plus jeunes à l'assistance publique et se résolut à suffire seule à sa lourde charge. La longue maladie de son mari avait épuisé les quelques économies péniblement amassées pendant de longues années ; elle l'avait endettée de quelques mois de loyer. Dans cette ex-

trémité elle redoubla de courage, rechercha pour assurer le pain de la famille les plus rudes besognes, celles habituellement réservées aux manœuvres, et parvint, à force d'industrie, à solder propriétaire et fournisseurs.

Renonçant au gain immédiat de ses enfants, malgré sa misère, elle a mis tous ses soins à leur procurer de convenables métiers. Ses habitudes d'ordre et d'économie, son travail excessif et sa vie de privations, sa scrupuleuse probité l'ont préservée des dettes et entourée de l'estime générale ; ses enfants ont répondu à sa constante sollicitude, à son énergie remarquable et à son sentiment élevé du devoir. L'Académie honore ce dévouement persistant d'un prix Gouy de 200 fr.

Deux prix de la même valeur et de la même fondation sont attribués à MM^mes^ Pivois et Jacques.

M^me^ Marie-Madeleine Pichancourt, veuve Pivois, née à Atton le 19 août 1842, habite Nancy depuis 1884 ; elle est installée rue du Bastion. C'est une humble et pauvre femme que les tristesses du ménage et les épreuves les plus difficiles ont usée avant l'âge. Accomplissant sa tâche sans fléchissement et sans plainte, elle s'est abîmée au travail pour faire vivre ses deux enfants et son mari atteint d'une tuberculose pulmonaire qu'il a transmis sous forme de mal de Pott à une fille décédée l'an passé, après un séjour au lit de plusieurs années.

La pauvreté n'exclut pas la générosité de cœur ; M^me^ Pivois en a fourni la preuve en adoptant en 1889 un enfant, mis d'abord en pension chez elle pour 25 fr. par mois, puis délaissé par sa mère à l'âge de douze ans.

Refusant de le remettre à l'assistance publique, M^me^ Pivois l'a placé en apprentissage et parvint à en faire un

excellent typographe rapportant exactement son gain et faisant vivre de son travail sa mère et sa sœur adoptives, l'une presque aveugle, l'autre menacée d'hérédité.

Mme Jacques Françoise, née Turenne, giletière, habite depuis trente-six ans un logement de deux pièces, au n° 64 de la rue Notre-Dame, entretenues avec beaucoup d'ordre et de propreté. Laborieuse et dévouée, toujours énergique, elle a eu le courage et la force d'accomplir une bien lourde tâche. Je vous en fais juge. Veuve depuis dix ans, elle a mis tous ses soins, tout son cœur, à éduquer les deux enfants qui lui restent et à pratiquer la piété filiale non moins que le dévouement maternel, puisqu'elle garde a sa charge son père, âgé de 73 ans, perclus, et sa mère presque aveugle, âgée de 68 ans, qui l'aide dans les gros soins du ménage. Depuis un an, Mme Jacques à recueilli deux neveux de 17 et 18 ans, orphelins de père et de mère qui, travaillant régulièrement comme manœuvres, suffisent à peine à leur entretien; voulant les soustraire aux aléas d'un placement chez des étrangers, elle leur tient lieu de mère.

C'est la mise en commun d'un gain journalier moyen de 4 fr. 50 c. qui lui permet de suffire, sans dettes et avec d'insignifiants secours, à la nourriture, au logement et à l'entretien de sept personnes.

Ce budget est triste, n'est-ce pas? Il révèle par sa modestie toutes les privations dont se compose la vie de ce ménage.

La pauvreté honnête, laborieuse et digne, l'énergie calme, constante et bien ordonnée de Mme Jacques l'ont signalée à l'estime publique. Excellente fille, épouse et mère dévouée, femme de grand mérite et d'un très

grand cœur, elle méritait à tous ces titres le prix de 200 fr.

Mme Wagner (Marie-Catherine), née Conrad, a élevé onze enfants qui ont tous répondu à sa sollicitude maternelle ; quatre sont encore à sa charge. Depuis la mort de son mari, survenue le 22 avril 1895, sa santé a été tellement altérée qu'elle doit se borner aujourd'hui aux soins de son ménage. Son courage et son dévouement ininterrompus, le succès avec lequel elle a rempli sa mission de mère dans des circonstances particulièrement difficiles, l'énergie dont elle a fait preuve, la dignité extrême de sa vie qui l'a toujours empêchée de recourir à la charité officielle ou privée, lui méritent à titre d'hommage et non de secours la médaille d'argent de 100 fr. de la fondation Gouy.

Les exemples de piété filiale ne sont pas rares, heureusement, dans notre ville, et l'on est toujours heureux de les signaler à l'estime publique.

J'offenserais inutilement la délicate modestie de Mlles Maria et Léonie Joly en rappelant les témoignages qui nous décrivent la piété filiale exemplaire dont elles ont fait preuve à l'égard de leurs parents et le dévouement désintéressé avec lequel elles ont soulagé et pansé les plaies de voisines malades.

Leur vie n'a été qu'une longue série d'épreuves consacrée par l'attachement persistant à leur famille indigente et par la joie de soutenir par un labeur opiniâtre la vie de parents tendrement aimés.

En 1874, un accident du travail a privé M. Joly de l'usage de la main droite, l'empêchant désormais d'exercer son métier de tailleur de pierres ; en 1880, Mme Joly

s'alite à son tour des suites d'une maladie de cœur. A maintes reprises, on conseille à M^lles^ Maria et Léonie de la faire admettre à l'hôpital : on met à leur disposition un lit de fondation ; elles le refusent, préférant, pendant onze ans, après avoir passé la journée au travail, se relayer toutes les nuits, à tour de rôle, auprès du lit de la malade.

A tant d'efforts, auxquels s'ajoutent l'existence sédentaire, la privation d'air et d'exercice, elles sacrifient leur santé.

L'atelier de tailleuses en chambre en souffre, pendant qu'elles sont victimes elles-mêmes de la lourde concurrence des grands magasins et de l'abaissement continu du prix de la main-d'œuvre. A force d'économie, elles se trouvent encore heureuses avec le peu qu'elles gagnent. Elles ne se plaignent pas. Elles n'ont pas de quoi gaspiller, mais de quoi vivre. Et pour se consoler elles pensent aux gens moins heureux ! Elles souffrent cependant de la morte saison qui sévit quatre mois chaque année sur l'industrie du vêtement féminin, et l'ancienne clientèle, exigeante et changeante, les abandonne peu à peu. Elles n'hésitent pas à faire pour elles tous les sacrifices afin d'entourer de soins plus attentifs la vieillesse d'un père de 85 ans, alité depuis plus de deux ans. Se refusant l'une et l'autre d'être particulièrement distinguée — ce sera un prix à placer sur deux têtes — l'Académie attribue à la sœur aînée, Léonie-Catherine, née le 17 novembre 1852, la plus haute récompense dont elle dispose, le prix de 300 fr. de la fondation de Goussaincourt.

C'est un tableau absolument identique que je placerais sous vos yeux en mettant à jour la vie d'une autre tail-

leuse, Mlle Marie Ferrand ; avec cette particularité qu'après s'être dévouée à son frère, elle s'est totalement donnée à sa mère. Les deux vies se sont écoulées côte à côte, la fille travaillant ferme, la mère retenue au logis par la vieillesse et les infirmités, rendant en ce modeste intérieur tous les services qu'elle pouvait rendre quand elle pouvait en rendre, ayant surtout ce rôle d'être la personne à laquelle la vie de sa fille se consacre sans qu'elle pense avoir mérite à le faire puisqu'elle l'aime. L'Académie accorde à Mlle Ferrand un prix de 250 fr. de la fondation Gouy.

Une récompense de même valeur est décernée à Mlle Marie-Gabrielle Jubert, domiciliée rue Vayringe 115, qui est l'*ange gardien* d'un pauvre foyer.

Né à Thumeréville, canton de Conflans, le 31 juillet 1878, elle n'a pas de longs services à faire valoir, mais ils sont *exceptionnels*. C'est dans sa piété éclairée et forte qu'il faut chercher le secret de son dévouement auquel sa modestie ajoute un charme naïf, une candeur imprécise.

Mlle Jubert n'a pas encore vingt-trois ans. A sa maturité précoce, à la gravité de sa physionomie et de son regard, on sent qu'elle a été mise de très bonne heure en présence de grands devoirs, d'austères réalités.

Elle n'avait pas vingt ans lorsque sa mère mourait, en 1898, laissant cinq enfants, dont trois fréquentaient encore l'école. Voilà dans quelles tragiques circonstances et avec quelles charges cette adolescente devint chef de famille. Mlle Jubert n'hésita pas à quitter une place avantageuse de femme de chambre pour suppléer autant que possible à l'absence de sa mère et pour se faire la gar-

dienne d'une sœur de onze ans et de deux petits frères de six et sept ans. Elle s'ingénie non seulement à trouver de l'ouvrage, à faire tous les métiers pour apporter un peu de mieux-être au logis; pendant les fréquents chômages du père, elle est seule à gagner pour tous; elle fait mieux : elle passe une partie des nuits à confectionner et à entretenir les vêtements de la famille quand elle ne veille pas sur les petits dans leurs maladies, car tous ont plus ou moins souffert de l'hérédité maternelle. Vous devinez que la vie n'est pas large et qu'il faut compter sou par sou. Cet exemple méritait d'être d'autant mieux récompensé que Mlle Jubert, d'une frêle santé, constamment malade, se voit atteinte avant l'âge d'infirmités pénibles qui n'ont pas dompté sa vaillance au travail et à la peine.

Mlle Spick (Victorine), née à Nancy le 12 janvier 1865, ouvrière bonnetière, rue de l'Abbé-Grégoire, 28, a obtenu en juillet dernier le prix Roch, décerné par la ville de Nancy aux ouvrières pauvres qui se sont fait remarquer par leur bonne conduite et leur piété filiale. Elle est depuis de longues années le seul soutien de sa mère, veuve, âgée de 80 ans et infirme. Celle-ci avait d'autres enfants, mais en s'établissant de différents côtés, ils ont laissé à Mlle Victorine le fardeau exclusif d'une mère que l'âge et la maladie rendaient absolument incapable de gagner même pour son entretien. Mlle Spick a refusé toutes les propositions d'établissement qui lui furent faites à différentes reprises et a tenu à se consacrer exclusivement à sa mère dont elle entoure la vieillesse des soins les plus affectueux. Sa conduite est d'autant plus digne d'éloges que nous nous trouvons en présence d'un

dévouement absolument volontaire qui s'est affirmé avec la plus grande persévérance et qui certes mérite d'être récompensé.

L'obtention du prix Mangeon de cent francs sera très favorablement accueillie par les habitants du quartier Saint-Pierre, qui admirent le dévouement de Victorine Spick.

En votre nom, Messieurs, je salue ces femmes pour leur vie exemplaire, pour leur courage et pour la longue série de leurs immolations familiales. A vous qui nous donnez ces nobles exemples, nous devons plus de remerciements que nous n'en méritons pour la faible somme que nous avons le plaisir de vous remettre.

En cherchant à fixer l'attention sur ces mères, isolées, livrées à leur propre faiblesse, qui s'efforcent de sauver leurs enfants par tous les sacrifices, sur ces pauvres filles, sereines et gaies, renonçant au mariage pour sauver un père, une mère malades ou infirmes, pour nourrir des frères, des sœurs, et leur assurer péniblement les avantages dont elles se privent elles-mêmes, nous ne nous méprenons pas sur les intentions des fondateurs de nos prix.

Nous n'avons pas la simplicité de croire que l'appât de nos récompenses puisse devenir un motif suffisant pour leur susciter des imitateurs intéressés. De semblables dévouements ne s'achètent pas.

Il nous plaît d'entrer en sympathie, très sincèrement et, laissez-moi le dire, humblement, avec ces vies douces et pitoyables qui ont cherché le vrai bonheur dans le travail quotidien, dans le dévouement durant jusqu'à la vieillesse.

L'aptitude de la raison a-t-elle fabriqué de toutes pièces la conscience, les vertus, les tendresses, l'âme de ces femmes du peuple, si grandes moralement?

Pour savoir ainsi aimer et se dévouer, « le vieil Évangile est encore aujourd'hui le meilleur auxiliaire de l'instinct social[1] ».

1. Taine : *Origines de la France contemporaine*, t. XI, p. 146.

RAPPORT

SUR LES CONCOURS

POUR LES PRIX DUPEUX ET DE GUAITA

PAR

C. MILLOT ET R. COLLIGNON

MESSIEURS,

La vertu n'est pas seule aujourd'hui sur le pavois. L'Académie a reçu de généreux donateurs la noble mission de récompenser aussi les travaux de l'esprit, et j'ai à vous rendre compte du résultat des concours de cette année pour le prix Dupeux et pour le prix Stanislas de Guaita.

J'analyserai le plus brièvement possible les œuvres couronnées.

Trois concurrents ont soumis à votre appréciation, pour le concours Dupeux, quatre travaux : deux imprimés, deux manuscrits. Le vainqueur seul nous occupera.

En 1889, l'Académie décernait le prix Herpin à M. Barthélemy, pour son ouvrage *La Lorraine avant l'histoire*, et le rapporteur, après avoir fait ressortir, ici même, la méthode vraiment scientifique avec laquelle l'auteur

avait conduit ses propres recherches sur le terrain et loué la conscience de ses déductions, terminait en regrettant que M. Barthélemy se fût arrêté au seuil de l'histoire. Cette année, le comte Jules Beaupré, élève également de notre confrère M. le Dr Bleicher, a présenté au concours Dupeux le manuscrit d'un ouvrage qui continue, dans le même esprit, celui du lauréat de 1889. Étudiant avec soin tous les documents découverts depuis cette époque et dus pour la plupart à ses propres recherches, il confirme et complète d'abord les conclusions de son prédécesseur, puis, pénétrant décidément dans le domaine de l'histoire, mais suivant toujours la même méthode dans ses enquêtes et ses fouilles, il nous conduit à travers le gallo-romain jusqu'à l'époque mérovingienne et donne ainsi satisfaction au vœu exprimé il y a douze ans.

Par méthode scientifique, j'entends celle qui tire uniquement ses déductions de faits authentiques et précis, la lutte d'une attention toujours en éveil contre la tendance naturelle, et par suite inconsciente, de l'esprit humain, à subordonner les faits aux idées préconçues.

L'ouvrage manuscrit de M. Beaupré, comprenant 255 pages de texte grand format, de nombreux plans et dessins, est intitulé : *Les études préhistoriques en Lorraine de 1889 à 1900 et aperçu général sur les époques gallo-romaine et mérovingienne dans le département de Meurthe-et-Moselle.*

Dès l'avant-propos, on voit venir un auteur avec les mains pleines de documents nouveaux et probants, possédant bien aujourd'hui la solution de problèmes dont il s'occupe depuis longtemps. Aussi n'est-on pas surpris de

l'énergie avec laquelle le candidat prévient le lecteur du peu qui reste de la nombreuse bibliographie du sujet — elle occupe treize pages du manuscrit — quand on en a élagué les suppositions, les faits mal établis, les explorations superficielles et surtout ce qu'il appelle « les pages de littérature ». Aux enquêtes méthodiques sur place on a trop souvent préféré le travail de cabinet. Il parle aussi de la façon dont doivent être conduites les fouilles et des mesures à prendre afin d'empêcher la dispersion et la perte pour la science, des trouvailles dues au hasard.

Abordant ensuite le champ de ses études, M. Beaupré traite successivement, avec beaucoup de savoir et surtout à l'aide d'une importante contribution personnelle, les sujets que voici :

Époques préhistoriques : âges dits de la pierre, du bronze, du fer; monuments mégalithiques; enceintes; établissements sidérurgiques.

Époque gallo-romaine : état du pays, forteresses, voies romaines, sépultures, industries locales.

Époque mérovingienne : considérations générales, sépultures, conclusions.

Pour le lauréat de cette année, comme pour son prédécesseur, rien jusqu'à présent n'a décelé la présence certaine de l'homme quaternaire en Lorraine. Les classifications vraiment trop systématiques, admises ailleurs dans la taille des armes et outils de pierre, ne se vérifient pas dans notre pays. La rareté du silex en Meurthe-et-Moselle a contraint nos lointains ancêtres de se servir des plus petits éclats, sans souci des formes reçues; ils ont aussi beaucoup employé des quartzites et diverses roches feldspathiques dans la confection de leurs instru-

ments, quelquefois même à l'exclusion du silex, principalement dans les stations les plus voisines des Vosges. Et il demeure de mieux en mieux prouvé qu'aucun établissement préhistorique ne remonte chez nous à une époque plus reculée que celle de la pierre polie, durant laquelle les haches seules, comme on le sait, étaient soumises au polissage.

Les tribus semblent avoir été peu nombreuses, se déplaçant à la recherche du gibier, séjournant sur les hauteurs où la vue s'étend au loin et autour des sources. Elles ont dû conserver les vieilles coutumes, les instruments démodés, pendant des âges nouveaux, protégées par leur pauvreté même et la solitude des forêts, où le porc était le seul bétail possible, contre la cupidité des envahisseurs des plaines et des vallées, déjà en possession des métaux.

La race de la pierre polie paraît avoir été petite dans l'Est de la France ; le fait s'est trouvé de nouveau confirmé par les crânes et les ossements trouvés en 1897 à Belleau.

Une autre conclusion importante semble formellement établie par l'auteur : on n'a pas trouvé jusqu'ici en Lorraine une seule station de l'époque des métaux où le bronze ait été exclusivement employé. Des objets ou des traces de fer se rencontrent toujours parmi le mobilier funéraire de l'époque du bronze, quel que soit d'ailleurs le rite suivi, inhumation ou incinération.

Le même fait a été également constaté en Champagne, par M. Bosteaux Paris[1]. Il n'en serait pas ainsi, paraît-il,

1. A. F. A. S. Boulogne, 1899.

dans le Centre et dans le Midi de la France, où une époque du bronze proprement dite a précédé tout emploi du fer.

Je voudrais pouvoir vous décrire les fouilles, si bien conduites par M. Beaupré, des nombreux tumulus de Clayeures, échelonnés sur un espace de près d'un kilomètre, depuis la ferme de la Naguée jusqu'au bois de Jontois. Il faut se borner. Je n'ose parler non plus des enceintes préhistoriques, à l'étude sinon à la découverte desquelles l'auteur, avec une rare compétence, consacre des pages si intéressantes. Il n'est pas jusqu'à la montagne de Sion, pourtant si connue des Lorrains érudits, au sujet de laquelle le candidat n'ait du nouveau à dire et à nous laisser espérer encore, conséquence de fouilles répétées et de méditations persévérantes. Je dois de même, sans pouvoir m'y arrêter, mentionner simplement un nouveau champ d'études à peine entrevu avant les découvertes de MM. Bleicher et Beaupré : ce sont les établissements sidérurgiques préromains et gallo-romains de notre département.

Arrivant à l'époque historique de la domination romaine, l'auteur, confrontant les textes anciens, les écrits de ses prédécesseurs et ses constatations personnelles, résume d'une façon saisissante l'état social du pays. Devenant peu à peu plus technique, aidé puissamment de sa compétence militaire, il parle de l'enceinte de Toul, mais surtout de Scarpone dont il a étudié sur place et reconstitué avec patience la topographie ancienne, figurée par lui dans plusieurs dessins, outre un plan détaillé : 1° sous Auguste et ses premiers successeurs ; 2° sous Valentinien ; 3° après l'invasion des Barbares ; 4° au

XVIII^e^ siècle ; 5^e^ au XIX^e^ siècle. Ce n'est pas sans détruire bien des légendes, des conjectures devenues peu à peu articles de foi, que ce remarquable chapitre a été écrit. Mais, vraiment, la sévérité de l'enquête sur place impose la plus grande confiance dans les conclusions.

Ce qui reste des voies romaines dans notre département est étudié dans le même esprit, et nous arrivons enfin à l'époque mérovingienne, avec laquelle les Nancéiens sont aujourd'hui familiarisés depuis la découverte récente du cimetière du Vieil-Aître, à Nancy même, découverte faite après tant d'autres, mais devenue populaire grâce aux articles de la presse locale et à l'exposition des objets trouvés, dans une vitrine spéciale du Musée lorrain.

L'invasion franque marque un retour prononcé vers la barbarie, et l'examen des stations mérovingiennes lorraines laisse l'impression d'une occupation du pays par des groupes militaires peu nombreux, épars au milieu des populations gauloises, mais présentant une remarquable homogénéité de race, constatée à la fois sur les restes de l'homme et sur le mobilier funéraire.

Obligé par le règlement d'abandonner son manuscrit qui reste la propriété de l'Académie, M. Beaupré n'a pu se séparer des vingt et un feuillets composant le département de Meurthe-et-Moselle dans la carte au 80,000^e^, sur laquelle il reporte au jour le jour les emplacements des stations préhistoriques, gallo-romaines et mérovingiennes, au fur et à mesure de leur découverte. Cette carte, qui a eu le plus grand succès au Congrès des Sociétés savantes tenu à Nancy au mois d'avril, est cependant un complément utile ; nous exprimons le vœu qu'elle

figure dans l'ouvrage que le lauréat ne manquera pas de publier.

Tant d'éloges ne seront pas amoindris par une légère critique : pourquoi, dans des recherches relatives à une époque aussi reculée, adopter pour limites du champ d'études celles du département, si récentes, si arbitraires et aussi notoirement sans rapport avec le sujet ?

En résumé, M. Beaupré a fait une œuvre qui restera et dont les chercheurs à venir auront toujours à tenir compte.

A l'unanimité, Messieurs, l'Académie a jugé digne du prix Dupeux ce beau et important travail.

C'est pour répondre au vœu des généreux fondateurs du prix Stanislas de Guaita que nous le réservons à un littérateur appartenant à la Lorraine. L'Académie peut ainsi le connaître autrement encore que par ses écrits et ne risque pas d'égarer la récompense dont elle dispose sur quelque vague et lointaine personnalité ou sur un professionnel de ce genre de concours.

M. Léon Malgras, auquel vous avez décidé de conférer cette année le prix Guaita, est entièrement nôtre ; car, né à Toul, élève du collège de Neufchâteau, il a terminé ses études à Nancy, a obtenu dans notre Université le grade de licencié en philosophie, et depuis lors n'a plus quitté notre ville, où il s'est consacré aux lettres et aux arts. Ses maîtres, ses amis, ses collaborateurs sont là pour porter témoignage en sa faveur.

M. Léon Malgras, plus connu sous son pseudonyme printanier de René d'Avril, a déjà publié deux recueils de vers : *Un jour puis l'autre,* rondels (1898) et : *Pro-*

cessions dans l'âme (1900). Il a composé, avec M. Paul Briquel, une série de poèmes en vers libres sous ce titre : *De Messidor à Prairial* (1899). Il a de plus donné à diverses revues, *L'Hémicycle*, *La Lorraine artiste*, *L'Ermitage*, etc., quelques articles de critique, mais surtout des vers. Enfin, il est un des fondateurs et des principaux collaborateurs de la revue *La Grange Lorraine*, âgée déjà de cinq fascicules où périodiquement s'amassent les gerbes d'or moissonnées dans le champ de l'idéal par les poètes nés sur notre sol lorrain.

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, qu'en décernant le prix Guaita à un jeune poète, nous rendons un indirect hommage à la mémoire de celui en souvenir de qui ce prix a été créé ? N'est-ce pas par la poésie que lui-même avait débuté dans les lettres ? Et ne lui avait-il pas conservé un culte fidèle, même alors que des travaux d'un tout autre genre eurent absorbé son effort de penseur et d'écrivain ? N'en doutez pas ; il eût ratifié votre suffrage. Il eût goûté le charme de ces vers délicats, subtils, imprégnés de symbolisme, tout différents qu'ils soient des siens. Car de Guaita était un disciple de l'école Parnassienne ; ses préférences allaient à une poésie plastique, nette, précise et brillante, d'une facture absolument finie. M. Malgras se rattacherait plutôt par certains côtés à l'école nouvelle, à celle qui procède de Verlaine et de Henri de Regnier et qui, usant d'une prosodie beaucoup plus libre et plus souple, se propose surtout de suggérer des sentiments et d'exprimer les mystérieuses affinités qui existent entre notre âme et les choses. Non pas que M. Malgras tombe dans les exagérations fâcheuses, les négligences préméditées, les obscurités voulues, les re-

-cherches un peu puériles d'assonance et d'allitération où le symbolisme a trop souvent versé. Il ne lui emprunte que son inspiration générale et certaines libertés de prosodie que des critiques même sévères jugent aujourd'hui légitimes. Ses *Processions dans l'âme* font défiler devant nous, en des tableaux finement nuancés, les visions, les rêves, les illusions du poète, ses tristesses et ses espérances ; parmi les bois et les eaux, il évoque les divinités de l'antique mythologie, ou bien encore il repeuple cet hôtel de la place Royale où nous sommes de toute une aristocratie chatoyante et poudrée ; penchés aux balcons d'or, les marquis en jabot de dentelle et les marquises en vertugadin contemplent l'arc de triomphe, œuvre d'Emmanuel Héré, et les fontaines monumentales de Neptune et d'Amphitrite :

> Entouré par l'acanthe et fleuri de rinceaux,
> Poseïdon, le maître et le seigneur des eaux,
> Sombre parmi les ors, sombre sur le feuillage,
> Laisse flotter sa barbe et se rit de l'orage.
>
> Amphitrite la svelte : au milieu des coraux,
> Des coquilles de nacre et des dieux à la nage ;
> Chère aux fleuves hautains couronnés de roseaux,
> Le miroir d'un bassin reflète son image.

En même temps que poète, M. Malgras est musicien. Il rédige avec compétence pour un journal de Nancy le compte rendu de nos concerts et de nos auditions, et surtout de ces beaux concerts de notre Conservatoire qui, grâce à l'éminent directeur, M. Guy Ropartz, ont singulièrement contribué à répandre la renommée artistique de notre ville. Les articles de M. René d'Avril ont été

réunis en deux petits volumes sous ce titre : *L'Année musicale à Nancy,* (1897-98, 1898-99). Un troisième volume paraîtra cette année.

En conférant, à ces divers titres, à M. Léon Malgras le prix Stanislas de Guaita, l'Académie satisfait pleinement aux intentions du donateur, puisque le littérateur dont elle récompense les efforts et le mérite déjà constaté est un jeune homme et qu'elle encourage ainsi de fécondes espérances d'avenir.

L'IDÉE DE PROGRÈS

PAR M. AM. GASQUET

DISCOURS DE RÉCEPTION

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

L'heure est venue pour moi, bien que longtemps retardée par votre bienveillance, de m'acquitter à mon tour de ce tribut littéraire qui, sous forme de discours de réception, s'impose à tous ceux que vous admettez à la distinction flatteuse de membre de votre Compagnie. Mais ne comptez pas que je pense, en m'exécutant, épuiser envers vous ma dette de reconnaissance. Je n'oublie pas qu'en m'accueillant comme confrère, dès les premiers mois de mon séjour dans cette ville, sans m'imposer ce stage obligatoire qui est la règle de votre institution, c'est en quelque sorte une bienvenue et une adoption que vous m'avez offertes ; ce sont mes lettres de naturalisation nancéienne dont je vous suis redevable. Vous vous êtes portés garants de mes sympathies certaines pour ce glorieux pays lorrain, pour les illustrations de tous genres qui ont fait sa grandeur, pour son histoire et pour ceux qui en ont fait leur étude. Vous avez été de

bons répondants, et chaque année qui s'écoule ajoute quelque chose à la solidité des liens qui m'attachent à votre province, à votre ville et à votre compagnie.

Non que je me fasse illusion sur les intentions qui vous ont guidés en portant sur moi vos suffrages. Ce n'est pas seulement à ma personne que vous prétendiez faire honneur, au modeste historien qui sait, aussi bien qu'aucun de vous, en les comparant aux vôtres, combien étaient faibles ses titres à votre choix; mais c'est surtout — et je l'ai senti dès la première heure sans m'en prévaloir — au chef de cette Université lorraine, à qui vous devez tant de confrères éminents et qui tient une part tous les jours plus large dans les destinées et dans la sollicitude de ce pays.

Et voyez; si vous aviez compté sur moi pour augmenter le nombre de ces patients érudits, qui s'appliquent à remettre en lumière quelque point obscur de vos annales, à quel mécompte vous vous seriez exposé. Je vous devais, au moins pour cette cérémonie, une étude d'histoire locale, un travail qui, par ses attaches avec le passé lorrain, justifiât la préférence que vous m'avez marquée. J'ai reculé devant la difficulté de cette tâche; j'ai craint de repasser sur les traces de devanciers mieux documentés, et, pour éviter l'inconvénient de comparaisons périlleuses, j'ai préféré soumettre à votre indulgence quelques réflexions sur un sujet très vieux, mais que rajeunit l'expérience de tous les jours, très rebattu, mais qui pourtant obsède la pensée de chacun de nous; sur l'idée de progrès. C'est encore de l'histoire, puisque c'est à elle que nous demanderons la plupart des données qui l'éclairent.

Nulle question n'est plus banale que celle-ci ; nulle ne se prête plus aisément au lieu commun ; en réalité il en est peu de plus complexe, de plus vague, de plus incertaine en ses solutions. De nos jours, la foi au progrès est pour beaucoup une sorte de dogme intangible. Le pas franchi par l'homme en quelques siècles a été si démesuré qu'il légitime pour l'avenir les prévisions les plus intempérantes. La foi au progrès se justifie par des miracles quotidiens. Toutefois cette religion ne rallie pas une unanimité de croyants. Une note pessimiste se mêle, surtout depuis quelques années, à l'hymne triomphant des temps nouveaux. On remarque, que plus instruite, mieux outillée pour parer à ses besoins, l'humanité ne semble ni plus heureuse, ni meilleure. D'autres, ironistes et sceptiques, proclament qu'en tout temps, en tout pays, l'homme est toujours le même, que c'est folie que d'espérer le changer et qu'il se laissera toujours gouverner par ses intérêts et par ses passions. *Eadem sunt omnia semper*. A qui entendre et que conclure de ces contradictions ? Faut-il renoncer à déchiffrer l'énigme que nous pose le présent et à dégager des lueurs confuses qui nous enveloppent quelque clarté sur l'avenir?

Observons d'abord que l'idée de progrés est relativement récente. L'antiquité n'en a point connu l'obsession. Si quelques sages l'ont pressentie, aucun ne l'a formulée. Au contraire, et d'une manière générale, les légendes qui ont bercé l'enfance de tous les peuples les entretiennent dés félicités d'un âge d'or, reculé dans le plus lointain passé, exempt des rudes servitudes du travail, où l'homme, plus près des révélations premières, vivait en partage de la sagesse et d'un bonheur presque divin.

L'âge présent est toujours, pour les contemporains, le siècle d'airain. Seul peut-être le sombre et profond génie de Lucrèce s'attachait à combattre ces chimères, et devançant sur ce point, comme sur tant d'autres, les vues de la science moderne, il peignait, en des tableaux d'un puissant réalisme, l'homme primitif, nu sur la terre nue, aux prises avec la nature hostile, et sous l'aiguillon du besoin, s'élevant lentement à l'invention des arts utiles et à la dignité d'une personne morale.

Sous l'influence des mêmes préjugés, pendant tout le moyen âge et jusqu'à des temps très rapprochés de nous, la pensée craint de relever son bandeau et de regarder vers l'avenir. Elle languit sous le joug de la tradition et de l'autorité. Le passé pèse comme un poids mort sur le présent. La mesure de la vérité réside dans son accord avec les livres anciens, aussi bien les textes sacrés que ceux qu'a légués l'antiquité profane. « On se fait des oracles de tout ce qu'ils ont transmis et des mystères même de leur obscurité. » Comme la *Chimæra bombynans,* la pensée travaille à vide sur elle-même, sans s'ouvrir au monde extérieur. Et tout l'effort de la scolastique n'est qu'un interminable et vain commentaire de quelques cahiers d'Aristote.

C'est au XVII^e^ siècle que, pour la première fois, la question du progrès est abordée avec netteté, et qu'elle reçoit de René Descartes une solution dont l'audace ne sera surpassée, même de nos jours, ni par Auguste Comte, ni par Berthelot. Ces quelques pages du *Discours sur la Méthode,* toutes pleines d'enthousiasme contenu et de confiance tranquille, portent en elles l'avenir de la science. Vous connaissez les grandes lignes du système. Si toute

réalité consiste dans la pensée et dans l'étendue (et le philosophe entend par là l'univers sensible) ; et si la première est comme le miroir où l'autre se reflète, la connaissance n'est que l'expression exacte de la correspondance de ces deux parties. L'intelligence est donc capable d'embrasser la vérité et de la contenir toute. Il ne s'agit que de savoir conduire correctement son esprit et de le purger des préjugés et des fantaisies qui le troublent. La science se résout donc finalement en une question de méthode ; et c'est de cette méthode que Descartes se flatte de tracer les règles infaillibles. Une fois sûr de cet instrument, l'homme deviendra le possesseur et le maître des choses. Il forcera la nature à lui livrer l'un après l'autre tous ses secrets. Il triomphera des misères multiples qui affligent l'humanité. Il vaincra la maladie et la mort elle-même ; tout au moins il arrivera à en reculer l'échéance. Tel est le programme superbe que l'obscur penseur qu'était alors Descartes, enfermé dans son *poêle de Hollande*, proposait aux méditations et aux efforts de ses contemporains.

Un seul d'entre eux, Pascal, semble en avoir d'abord mesuré toute l'importance. Il acquiesce aux idées de Descartes sur le principe d'autorité. « Toute la suite des hommes, écrit-il, pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même homme, qui subsiste toujours et qui apprend continuellement ; d'où l'on voit avec combien d'injustice nous respectons l'antiquité dans ses philosophes. Ceux que nous appelons anciens étaient véritablement nouveaux en toutes choses et formaient l'enfance des hommes proprement. Et comme nous avons joint à leurs connaissances l'expérience des

siècles qui les ont suivis, c'est en nous que l'on peut trouver cette antiquité que nous révérons dans les autres. » Ainsi s'exprime Pascal. Mais avec une mesure et une pénétration admirables, il se retient sur la pente d'orgueil où a glissé son illustre émule. Cette raison dont l'homme est si fier, cette pensée en laquelle réside toute sa dignité, il montre à quelles faiblesses elle est sujette, soumise aux égarements des sens et de l'imagination. Devançant la critique de Kant, il soupçonne la contingence des lois de la connaissance, et, en dehors du cercle borné où s'exerce légitimement la pensée, il découvre tout un domaine qui lui reste fermé et où l'homme ne peut pénétrer que par d'autres accès « que la raison ne connaît pas ».

Il ne semble pas que la doctrine cartésienne du proprès ait exercé grande influence sur les esprits au XVII^e^ siècle. Elle chemine obscurément et souterrainement, pour tout conquérir et tout emporter au XVIII^e^. De Bayle et Fontenelle jusqu'à Turgot et à ce Condorcet qui, sous le couteau de la guillotine, affirmait sa foi dans le progrès de l'esprit humain, tous les philosophes, tous les encyclopédistes chantent un hymne enthousiaste à la raison et célèbrent ses rites. Empruntant leurs procédés à la géométrie et aux sciences expérimentales, par le seul effort de cette raison, affranchie des préjugés du passé, ils prétendent fonder en principe le droit et réaliser la justice dans les institutions humaines. La Révolution française est sortie de là. Sa noblesse et ses misères, sa grandeur et ses défaillances s'expliquent et se justifient par ces origines.

Le XVIII^e^ siècle a légué au nôtre sa foi dans le progrès nécessaire et indéfini. Il lui a transmis sa méthode d'ob-

servation et d'investigation, qui, perfectionnée de jour en jour, maniée par des mains de plus en plus sagaces et expérimentées, nous ont valu les surprenantes découvertes qui sous nos yeux ont transformé le monde. Une ère nouvelle, différente de tout ce qui a précédé, celle du progrès scientifique, s'est ouverte pour les hommes. Elle n'est qu'à son aurore ; nous n'en voyons que les commencements ; elle marque vraisemblablement l'étape dernière et définitive de l'humanité.

Il faut se hâter d'ajouter : L'ère scientifique n'est qu'une des formes que cette humanité a traversées. Elle a connu d'autre types de civilisation, dont la science ne fut pas le principal objet, et qui répondaient eux aussi à un besoin impérieux et supérieur de sa nature. Sa soif d'idéal s'est étanchée à d'autres sources. Les Grecs, par exemple, dont la souple et lumineuse intelligence a exploré tous les horizons de la pensée, semblent avoir relégué au second plan la curiosité scientifique et la préoccupation du progrès matériel. La nature les enchantait de sa beauté et tout leur effort s'exerça à réaliser cette beauté dans leurs créations, dans la noble architecture de leurs temples, dans le marbre et l'ivoire où vivaient leurs dieux, dans les chants de leurs poètes et la parole de leurs orateurs, dans tout l'ensemble de la vie harmonieuse de la cité. L'ordre même, la justice et la vertu ne leur apparurent qu'en fonction de la beauté et comme quelques-uns de ses éléments essentiels. Rome à son tour, maîtresse de domination, brisa le cadre étroit des patries locales, et étendit au monde alors connu, de l'Euphrate à l'Atlantique, la majesté du droit et de la paix romaine. Le moyen âge féodal et chrétien trouva son expression la

plus parfaite au XIII^e^ siècle, qui a raconté ses joies et ses souffrances dans les pages de pierre de ses cathédrales, agenouillé son mysticisme dans le demi-jour des nefs illuminées par la pourpre des vitraux, trouvé sa stabilité politique dans la hiérarchie des justices féodales. Et nous voici arrivés, à n'en pas douter, à un stade nouveau de cette longue histoire. Auguste Comte avait raison d'en saluer l'avènement. Il est venu à son heure et à sa date quand, le ciel exploré et la terre conquise, l'humanité a pu prendre conscience de son unité et déterminer exactement sa place dans l'espace et dans le temps.

Les progrès fondés sur la science ont un caractère particulier de permanence et de durée qui a manqué aux civilisations antérieures. Ils sont acquis définitivement et à jamais. Ils constituent pour l'humanité un patrimoine inaliénable et dont rien ne la dessaisira plus. Supposât-on je ne sais quelle éclipse de la civilisation moderne, une fois les lois établies et les méthodes fixées, il sera toujours possible à l'esprit, en suivant les mêmes voies, de retrouver les mêmes solutions. Mais ces éclipses mêmes, on peut aujourd'hui en nier le retour. Elles étaient possibles dans le passé, où toutes les nations, qui par leur puissance et la splendeur de leur culture ont jeté un incomparable éclat, vivaient pourtant dans un isolement relatif, enfermées soit par les déserts, soit par la barbarie, comme dans un cercle infranchissable. C'est pourquoi le dépôt accumulé des civilisations antiques a failli sombrer dans la tourmente des premiers siècles du moyen âge.

Mais aujourd'hui le monde a pris conscience de lui-même. Le globe n'a plus de mystères, depuis qu'il n'a

plus de plages inconnues. Sa surface même semble diminuée depuis que, rapprochant les distances, tant de lignes de fer, de câbles, de fils télégraphiques lui font une ceinture dont les mailles se resserrent de jour en en jour. Pas un événement ne peut se passer sur un point quelconque de la planète, pas une découverte se produire, qui n'ait sa répercussion immédiate dans ces centres nerveux que sont nos capitales. La science n'a plus de sanctuaires fermés, ni d'initiés asservis au secret. Toutes les nations marchent d'un pas à peu près égal vers la conquête des vérités nouvelles. Si l'une d'elles venait à défaillir et à disparaître, la civilisation certes pourrait y perdre, mais la marche de l'humanité n'en serait pas pour cela sensiblement ralentie, ni son caractère altéré !

Oui ! le siècle qui vient de finir a dépassé les rêves les plus complaisants du passé ; le programme ambitieux de Descartes ne paraît plus à personne une chimère ; l'utopie d'hier s'est faite réalité. La nature n'est plus la divinité redoutable et mystérieuse devant qui les âges primitifs s'inclinaient sans la comprendre. Nos savants se sont familiarisés avec elle ; ils l'ont soumise à leurs expériences, pénétrée dans ses éléments, assujettie à nos besoins. Ils ont détruit l'illusion de son caprice et l'ont montrée asservie à des lois immuables. Dans l'espace si étroitement mesuré d'une vie humaine, nous avons vu le monde physique se transformer autour de nous et se modifier les conditions mêmes de l'existence. Est-il besoin de rappeler tant de merveilles, dont l'habitude, sitôt prise, émousse seule chez nous la surprise ! Pensez seulement aux innombrables applications de la vapeur et de l'électricité ; à la puissance de l'homme multipliée par le tra-

vail automatique de ces énormes engins de fer et d'acier, capables des mouvements les plus délicats comme des énergies les plus irrésistibles, à la vulgarisation du luxe et du confort. L'imagination des vieux conteurs paraît courte et timide, auprès des inventions dont la science a fait pour nous des réalités. Elle avait pu, si l'on veut, prévoir dans le tapis d'Aladin le capitonnage des wagons rapides. Nulle féerie n'avait osé rêver la parole échangée en un instant d'une extrémité du monde à l'autre ou captée dans des appareils qui la reproduisent à volonté, l'opacité de la matière pénétrée par les rayons lumineux, ni pour vaincre la nuit le *fiat lux* de l'étincelle électrique, docile à la main d'un enfant. La science envahit le domaine de la médecine et de la chirurgie, abandonnées depuis des siècles à l'empirisme et par la révélation du monde des infiniment petits révolutionne l'art de guérir. L'hygiène se dégage de la routine et improvise toute une stratégie savante pour conjurer le péril des contagions. La vie humaine plus précieuse est aussi mieux préservée et sa durée moyenne s'est prolongée de près d'un tiers.

Et qui peut prévoir les miracles que tient en réserve l'avenir ! Quels spectacles verront nos fils ! Il est inutile de le prévoir ; l'événement dépasserait nos conjectures. Les savants modernes ont remplacé les magiciens de jadis, et ce n'est plus de Dodone ou de Delphes, mais des laboratoires que sortent les oracles. Demandez à M. Berthelot ce que sera demain. Il vous dira : Un jour viendra que la chaleur centrale de la terre ou celle du soleil se substituera à celle du charbon, péniblement extrait des mines. Toute préoccupation de l'alimentation

publique sera bannie, et du même coup la question du paupérisme sera résolue, par la confection à bon marché de tablettes chimiques concentrant et dosant les substances nécessaires à la vie. La culture de la terre et l'élevage du bétail ne sera plus qu'un souvenir, comme aujourd'hui celle de la garance et de l'indigo. « La terre rendue « à sa beauté première se recouvrira de verdure, de bois « et de fleurs ; elle deviendra un vaste jardin arrosé par « l'effusion des eaux souterraines, où la race humaine « vivra dans l'abondance et dans la joie du légendaire « âge d'or[1]. »

J'apprécie certes le charme de cette idylle scientifique, et je comprends l'enthousiasme qui a dicté de telles pages. Et cependant je ne puis me défaire d'un doute persistant, quand j'entends affirmer qu'au progrès scientifique est attachée la réalisation de cet éden terrestre. Je songe, après avoir montré les pages brillantes de ce siècle, à leur brutal revers et à la rançon qui a payé toutes ces victoires. Je songe aux lamentables misères qu'a engendrées cet âge de la vapeur et du machinisme, aux tristesses de l'usine, aux promiscuités qu'elle tolère, à la dégradation physique et morale qu'elle entraîne. Je pense à ces populations dont plus de la moitié de la vie s'écoule dans l'enfer des mines et pour qui le soleil et la nature n'ont plus de sourires. Et je vois les haines s'accumuler dans les cœurs, les terribles et aveugles tempêtes qui s'amassent dans des âmes ulcérées par l'envie et aigries par la souffrance, les discordes sociales toujours prêtes à se déchaîner, l'entente entre les hommes plus

1. Berthelot, *En l'an 2000*.

que jamais compromise par l'inégalité croissante des conditions. Voilà donc à quoi peut aboutir ce progrès scientifique dont nous sommes enorgueillis ! Tel est le bilan par lequel se solde le doit et avoir de notre civilisation ! Hélas ! c'est de si peu que nous avons diminué l'humaine souffrance ; de si peu la plainte qui depuis les premiers jours monte des créatures jusqu'au créateur ! En vérité, je ne crois pas m'abuser ; mais je ne sais si des servitudes nouvelles du machinisme la distance est si grande aux servitudes réelles du passé, et si, au XIII^e^ siècle par exemple, l'homme n'a pas vécu plus heureux sur sa terre grevée du cens et des redevances féodales, que dans quelques-unes des agglomérations ouvrières de notre âge.

Avons-nous le droit d'être plus fiers de notre progrès moral ? Les idées de paix, de tolérance, de concorde, ont-elles fait un pas décisif parmi les individus et parmi les peuples ! Ici encore cette fin de siècle est bien faite pour déconcerter l'optimisme le plus déterminé. Les nations paraissent plus que jamais séparées par des haines inexpiables ; leur paix ressemble à une veillée des armes et à la préparation des conflits futurs. La science n'a servi qu'à perfectionner des engins de destruction dont la puissance terrifie. Dans les relations de peuple à peuple, la force ne prend plus la peine de dissimuler sous de spécieux prétextes ses attentats. Jamais elle n'a affirmé avec tant de cynisme son mépris des faibles. Toute revendication au nom du droit et de la justice est traitée de vieillerie surannée ou de don-quichottisme ridicule. Les consciences mêmes sont alarmées dans leur for intérieur et la tolérance est mise en péril, que nos pères

croyaient avoir conquise, au prix de combien de luttes, de larmes et de sang.

Attristée par ces spectacles, la pensée se reporte involontairement vers la fin de cet aimable XVIII^e^ siècle, dont les effusions sentimentales nous ont fait parfois sourire. Jamais les cœurs ne furent plus près de s'entendre et d'oublier leurs griefs séculaires en une réconciliation définitive ; jamais l'homme ne fut plus fraternel à l'homme ; jamais les mots d'égalité, de liberté, de respect de la personne humaine ne retentirent en des âmes plus sincères et plus éprises d'idéal. Et les actes répondaient alors aux paroles. On voyait un duc de Noailles, un duc d'Aiguillon, dans un magnifique élan de générosité civique, venir sacrifier « sur l'autel de la patrie » les privilèges de leur ordre ; la noblesse et le clergé applaudir à cette immolation volontaire. On voyait la plus vieille monarchie de l'Europe tendre la main aux insurgents d'Amérique avec une spontanéité qui contraste avec l'égoïste indifférence de l'Europe actuelle. De jeunes armées improvisées se levaient, qui après avoir chassé l'ennemi des frontières et vengé d'anciennes injures, se croyaient de bonne foi appelées à briser les fers des nations vaincues et à inaugurer dans le monde le règne de l'égalité et de la liberté. Ces va-nu pieds superbes, à qui Mayence et Francfort dressaient des arcs de triomphe, auraient cru déshonorer une cause sainte par le pillage, l'incendie et ces prétendues nécessités de la guerre, par où la barbarie essaie de justifier ses pires instincts. Gœthe, qui les vit de près, saluait en eux l'aube d'une humanité nouvelle. Moment unique dans notre histoire, je le sais, et suivi de tristes retours et d'amères palinodies ! mais mo-

ment inoubliable, et qui prouve de quoi l'homme est capable, quand il est soulevé au-dessus de lui-même par une noble passion et un fervent idéal.

Ce seul rapprochement ne nous prouve-t-il pas qu'il n'existe aucune connexion nécessaire entre le progrès scientifique et économique et le progrès social et moral ! Ces deux progrès, sans s'exclure, ne s'accompagnent pas par définition. Nous pouvons, sans contradiction, imaginer une société, qui sera peut-être celle de demain, réglée par la science, soulagée de la plupart de ses besoins par l'artifice de mille inventions ingénieuses, avide de richesse et de jouissance, mais d'ailleurs peu tourmentée de perfection morale, insoucieuse de poésie, d'art et de toute culture désintéressée. Ce bien-être banal, cette félicité « de troupeau au pâturage », comme s'exprime le philosophe Nietzsche, doit-elle être le terme des ambitions humaines et le dernier mot des civilisations de l'avenir ? Au plus profond de nous-mêmes, des voix mystérieuses protestent contre cet idéal sans noblesse qui mutile notre nature et néglige de faire leur part à nos aspirations les plus hautes.

Ceux-là se sont donc trompés qui ont attendu de la science seule toutes les solutions de l'avenir. Ils lui ont demandé ce qu'elle ne peut ni promettre ni donner. Elle est par elle-même indifférente et se prête également au vice et à la vertu. C'est un coefficient qui décuple la puissance de l'une et de l'autre. Ce terme même de science me paraît mal venu ; il favorise une équivoque. Il n'y a pas une science, je ne sais quelle entité mystique, embrassant l'ordre entier de la connaissance, mais des sciences dont chacune a son domaine propre, celle-ci

s'occupant des rapports des nombres, celle-là des propriétés de la matière, une troisième du mouvement des molécules. Chacune ne peut conclure que pour elle-même et demeure incompétente en dehors de la sphère qui délimite son objet. Les sciences sociales et morales appartiennent à un monde à part et ne se laissent pas pénétrer par les mêmes procédés. Il avait vu clair, le profond génie de Pascal, qui, après avoir épuisé toute la science de son temps, en avait reconnu la vanité pour l'explication du problème qu'il lui importait le plus de connaître, et avait proclamé la distinction essentielle « de l'ordre de l'esprit et de l'ordre du cœur », nous dirions de la catégorie de l'intelligence et de celle du sentiment. C'est du cœur et de la volonté que relève la vie spirituelle. Là se cachent et jaillissent à notre appel ces sources d'énergie qui renouvellent l'homme tout entier et le rendent capable des grandes actions.

Or il en est des nations comme des individus. Les lois qui les régissent sont loin d'avoir le caractère de nécessité et de fatalité qui s'impose aux choses inanimées. Les philosophes qui ont tenté de tracer à l'humanité sa route dans le temps comme aux astres dans l'espace, négligent trop dans leurs calculs un facteur essentiellement variable, qui est la liberté. « L'homme a le pouvoir d'insérer une force spontanée dans les rouages des choses et d'en changer ainsi les résultantes. » Il lui appartient dans la mesure de son énergie de dévier de leur orbite implacable la courbe idéale des destinées. Sa supériorité sur la nature consiste surtout en ceci que la défaite n'est pas pour lui irrémédiable, qu'il peut en appeler d'une défaillance passagère et qu'il ne succombe que s'il y consent.

Son sacrifice même, s'il l'accepte, peut avoir soit l'efficacité de l'exemple, soit la vertu d'une rédemption. Il suffit parfois d'un homme de génie, doué d'une intelligence supérieure des besoins de son temps, pour dérouter des prévisions qui passaient pour infaillibles, pour accélérer ou ralentir le courant des choses et pour frayer à ses contemporains une voie nouvelle et féconde.

Nul ne dira assez haut ce que peut peser une volonté dans les destins d'un peuple. C'est en effet par les individus, par les minorités, par l'élite et non par les masses inconsistantes et médiocres que s'opère le progrès. Celles-ci, lentes à s'émouvoir, n'ont guère que l'instinct vague de leurs besoins et du remède qui convient à leur malaise. Passives à la fois et mobiles, elles ne connaissent guère que la résignation et la révolte aveugle. Elles ne créent pas un courant d'opinions et d'idées, elles le suivent ; elles s'indignent contre les choses, non contre les causes qui les déterminent. Il faut un truchement à leurs sensations obscures, un porte-voix à leurs doléances indistinctes. Et longtemps elles peuvent errer et souffrir en silence avant que se rencontre l'homme qui par une initiative hardie réussisse à tourner la difficulté où s'était vainement butée une humanité impuissante.

A chaque instant l'histoire vérifie cette loi. Quelques plébéiens appartenant à une race méprisée, sortis d'un obscur canton de Judée, viennent apporter la révélation d'un évangile de paix, de consolation pour les humbles, de fraternité et d'amour. Ils parlent dans des conciliabules secrets à des hommes aussi pauvres et aussi misérables qu'eux-mêmes. Leur foi gagne de proche en proche, et bientôt, malgré la conjuration de la puissance la plus

redoutable que la terre ait connue, de la richesse, du savoir, malgré des persécutions sanglantes et redoublées, elle impose son symbole au monde renouvelé. L'exemple d'une révolution si éclatante et si complète est sans doute unique. Rappelez-vous cependant la France, conquise presque entière par l'Anglais et rappelée à la conscience d'elle-même, réveillée à l'espérance par la voix de Jeanne d'Arc. Plus près de nous, que serait l'Italie, celle que Byron appelait encore la Niobé des nations, morcelée par l'étranger, démoralisée par le despotisme le plus dégradant, rendue aujourd'hui à la dignité d'un peuple libre, sans Cavour? Que serait la Russie sans Pierre le Grand, la Prusse sans le dur génie de Bismarck? Bonaparte, héritier et bénéficiaire de la Révolution française, avait au début de ce siècle le choix entre Washington et César. Il choisit César. Croyez-vous que la rude empreinte qu'il a laissée sur les institutions et les mœurs de notre siècle n'eût pas été différente, s'il s'était déterminé pour l'autre alternative? Et sans parler de la direction d'un État ou des destins d'un peuple, ne suffit-il pas d'un homme comme Pasteur, qui engage la science dans des voies inattendues, pour modifier par répercussion les conditions matérielles de l'existence humaine? d'une invention comme l'application de la vapeur ou de l'électricité au travail de l'homme, pour bouleverser les lois de la production, transformer le milieu social et par contre-coup la forme même des gouvernements et la politique des peuples?

Il n'en va pas autrement du progrès moral. Si l'idée mène le monde, l'idée n'est pas anonyme. Elle n'est rien sans le cerveau qui la conçoit, sans les cerveaux qui la recueillent et l'élaborent. Il faut qu'elle se fasse chair,

pour émouvoir et pousser à l'action les êtres de chair et de sang que nous sommes. Or, ce progrès, seul un pessimisme aveugle peut s'obstiner à le nier. Malgré des oscillations et des reculs sans nombre, malgré les contre-courants imprévus qui menacent de nous ramener en arrière, malgré l'accoutumance du mal d'autrui qui nous ferme les yeux sur son iniquité, oui, l'humanité marche vers une notion d'âge en âge plus claire de la justice et du droit. La rigueur et la dureté des mœurs se sont adoucies ; la loi prévoit la pitié et sa protection s'étend à des catégories de personnes qu'elle a longtemps ignorées. Mais comptez le nombre, calculez les efforts des philosophes, des législateurs, des apôtres et des saints, qui ont dépensé leurs talents, usé leurs cerveaux, sacrifié leurs vies pour assurer ces conquêtes, qui sont nos titres réels à une civilisation supérieure. A chacun de ces progrès, qui ne sont consacrés et consolidés que lorsqu'ils ont acquis l'autorité d'un texte inscrit dans nos codes, nous pouvons attacher un nom et une date. C'est la législation des Antonins qui désarme la rigueur du despotisme paternel, en reconnaissant les droits de la femme, de l'enfant, de l'esclave. Au milieu des guerres civiles et religieuses qui désolent la France au XVI^e^ siècle, c'est le noble et touchant appel de Michel de l'Hospital à l'humanité et à la tolérance, qui trouve son expression dans les grandes ordonnances de Moulins et de Blois et qui plus tard dicte à Henri IV son édit de Nantes. C'est toute la pensée de la philosophie du XVIII^e^ siècle qui se condense dans la Déclaration des droits de l'homme et les articles de notre Code civil. Ce sont les lois d'assistance, de mutualité, de réglementation du travail qu'a fait éclore

ce large courant de sympathie et de solidarité sociale, qui sera la marque et l'honneur du siècle qui finit. Fragiles et chères conquêtes, toutes emportées de haute lutte et âprement disputées ; héritage du grand cœur et de la raison de nos aînés, et autour desquelles la prudence nous oblige de veiller sans cesse, crainte des brusques agressions et des sournoises reprises du passé.

Si l'on additionne ces gains, on reconnaît qu'au total l'issue de la lutte n'est pas pour nous décourager. Elle se solde par un bénéfice certain. Elle nous prouve que les destinées de notre espèce sont entre nos mains, que l'effort, même isolé, ne demeure pas stérile, que rien ne se perd dans la dynamique sociale, pas plus que dans la dynamique naturelle. La vibration d'une molécule se répercute dans l'univers ; le son d'une noble pensée retentit de siècle en siècle dans les âmes. Le progrès universel n'est que la somme exacte des progrès individuels et c'est la personne humaine qui est au fond l'agent souverain de ce progrès. La pierre du fellah a concouru à édifier les pyramides ; il est ainsi pour quelque chose dans la gloire de ses Pharaons. Nous avons aussi notre pierre à porter à l'édifice de l'avenir. Soyons meilleurs et le monde vaudra mieux. Si la réforme morale consiste pour chacun de nous à faire prédominer, sur les bas instincts hérités de l'animalité primitive, la volonté et les hautes parties de notre nature, elle consistera pour la société à refouler les mêmes instincts et à exalter les mêmes énergies bienfaisantes. Faisons donc régner en nous, installons-y en maître l'esprit de concorde, de tolérance, de justice et de charité. Croyons à la vertu de l'exemple pour recruter au bien et au vrai des clients et des amis,

jusqu'au jour où le plus juste sera le plus fort. Pour combattre le découragement et les défaillances passagères, songeons que nous ne sommes que des collaborateurs d'un jour, et que le monde a devant lui des siècles de durée. D'où la nécessité d'être exigeants pour soi et indulgents pour le prochain. Ce n'est pas seulement plus de lumière, mais aussi plus de bonté qu'il nous faut réclamer pour l'humanité future. Et s'il nous fallait préciser la formule du progrès, telle que nous le concevons, nous proposerions celle-ci : le cœur éclairé par la raison ; la raison échauffée et vivifiée par le cœur.

LA SOCIÉTÉ

FOI ET LUMIÈRES[1]

PAR

M. L'ABBÉ EUG. MARTIN

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Le présent vit du passé et l'homme se sentirait un étranger sur une terre ignorée, si les souvenirs et les leçons du vieux temps ne se présentaient pour charmer sa mémoire et fortifier son âme. Il veut savoir ce qu'ont

1. SOURCES. Archives de la *Société Foi et Lumières*, aimablement communiquées par M. René Vagner, auquel je suis heureux de témoigner ici toute ma reconnaissance.

Foi et Lumières et autres publications de la Société, citées dans les notes du présent travail. — (Guerrier de Dumast), *Nancy, Histoire et Tableau*, 203, 281 et *passim*.

Vagner, *M. Guerrier de Dumast envisagé au point de vue religieux*, notice lue aux conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Nancy, le 14 février 1883, et imprimée dans une plaquette qui a pour titre *Auguste-Prosper-François, baron Guerrier de Dumast*, 1796-1883. Nancy, Berger-Levrault et C^ie^, 1883, pp. 60 et suiv.

J'ai esquissé déjà le sujet dans mon *Introduction* à la vie de *La Mère Clara de Gondrecourt* (Nancy, Vagner, 1895), sur *le Mouvement catholique à Nancy*, pp. 19 et sq.

fait ses devanciers, s'instruire de leur expérience, suivre leurs efforts, applaudir à leurs succès ou pleurer leurs revers : besoin fécond qui rattache les siècles, forme les traditions et fait l'amour du clocher, le culte de la patrie ! Ce besoin, votre Compagnie ne l'a point méconnu ; le satisfaire est de toutes les missions qu'elle revendique, celle que vous estimez la plus noble et la plus consolante ; vous aimez, et je m'en félicite, à vous agréger les chercheurs qui se montrent soucieux des choses d'autrefois ; vous vous plaisez à entendre rappeler des noms, des événements, des institutions de notre Lorraine et de notre Nancy.

Aussi, Messieurs, en ce jour où il m'est donné de vous offrir l'hommage de ma profonde reconnaissance pour la distinction dont vous m'honorez, je voudrais vous entretenir d'une société qui eut avec l'Académie de Stanislas de cordiales relations ; qui compta beaucoup, et non des moindres, de vos membres titulaires ou de vos associés correspondants[1] et dont l'initiateur, je devrais dire l'âme, fut cet homme éminent qui aima sa ville d'un ambitieux amour ; qui, pendant près de soixante ans, enrichit vos *Mémoires*, anima vos séances et pour lequel

---

1. Membres titulaires de l'*Académie de Stanislas* qui ont appartenu à la *Société Foi et Lumières* :

Jean Blau, Désiré Carrière, Auguste Digot, Jules Gouy, Guerrier de Dumast, de Haldat, l'abbé Marchal, Alexandre de Metz-Noblat, Piroux, l'abbé Rohrbacher, le marquis de Villeneuve-Trans.

Associés-correspondants de l'*Académie de Stanislas* qui ont appartenu à *Foi et Lumières* :

Justin Bonnaire, Comte Charles du Coëtlosquet, l'abbé Delalle, Alexandre Gény, l'abbé Guillaume, Dr Morel, Joseph Régnier, Vagner.

votre respectueuse gratitude créa le titre exceptionnel de président d'honneur.

Ce sont, pour votre Compagnie et pour la grande famille nancéienne, des souvenirs intimes que je vais évoquer ; la génération présente y notera des noms qui lui restent chers ; elle y puisera, je me le persuade, de l'estime pour un noble exemple, de la reconnaissance pour un service rendu.

Depuis la Renaissance, et sans qu'on y prît garde, l'éducation classique avait exalté la sagesse antique aux dépens de l'Évangile. Après s'être complu aux riantes fictions de la Mythologie, chastement voilées par la prudence des maîtres, après avoir admiré l'austère dévouement des Régulus et des Cincinnatus, les jeunes Français éprouvaient, en face du monde païen, un véritable éblouissement ; comme Attale, ils pouvaient redire : « Je n'ai vu que des vertus dans Rome », et ils étaient incapables d'apprécier quelle transformation avait lentement opérée, dans les idées et dans les mœurs, la doctrine de Jésus-Christ. Tenus dans un ignorant dédain des fastes de notre histoire, ils étaient persuadés que les humanistes du XVI^e^ siècle avaient tiré l'Europe d'une lamentable barbarie et ils reprochaient à l'Église, quelques-uns avec une entière bonne foi, d'avoir contrarié l'essor de la pensée et le progrès de la civilisation.

Chateaubriand avait étonné ses contemporains en leur découvrant dans le génie même du Christianisme des trésors de poésie ; mais une thèse plus vraie et plus féconde encore restait à poser : l'un des premiers en

France, pour des motifs que je n'ai point à rappeler ici[1], Guerrier de Dumast le comprit. « Dans l'état présent des esprits, écrivait-il à l'évêque de Saint-Dié, Mgr de Jerphanion[2], l'un des principaux obstacles au retour de la vérité, c'est ce qu'on pourrait appeler le préjugé scientifique, c'est-à-dire l'idée trop généralement répandue que le Christianisme peut être une chose belle, autrefois assez bonne, actuellement encore regrettable, si l'on veut ; mais qui ne saurait pas rester debout en face des lumières nouvelles, après les découvertes récemment faites dans l'histoire de la nature et dans celle des peuples. »

Or, à cette époque d'irréligion et de respect humain, dans une cité qui venait de chasser son évêque et de disperser son grand séminaire, cet homme, à l'initiative hardie, devina que le moyen le plus efficace de renverser ce préjugé serait de grouper des chrétiens et de les amener, par des études variées, approfondies, documentées, à se convaincre eux-mêmes, afin d'en convaincre les autres, que le dogme catholique ne redoute nullement la science, mais qu'il en provoque les investigations, certain que les conquêtes du savoir humain ne peuvent, si elles sont complètes, contredire les communications que daigna nous faire la Vérité divine. Il rêva un salon de lecture et de conversation où l'on causerait de littérature et

1. Guerrier de Dumast avait appartenu à la Franc-Maçonnerie ; il avait été longtemps écarté du Christianisme par ce qu'il croyait l'*absurdité* de la foi et il souffrait de voir beaucoup de ses anciens amis retenus loin de la vérité par le même préjugé (Adam, *Le baron Guerrier de Dumast*, Nancy, Berger-Levrault et Cie, pp. 29 et sq.).

2. Lettre du 23 décembre 1838 (Recueil Vagner).

de beaux-arts, d'histoire et d'économie sociale, beaucoup de religion et jamais de politique ; une bibliothèque, riche en documents de tout genre, surtout en livres d'apologétique et d'actualité ; des réunions fraternelles où les discussions, érudites et courtoises, seraient « imprégnées » de cette doctrine évangélique « dont il faut, disait-il avec Bacon, embaumer les sciences pour les empêcher de se corrompre[1] ».

Longtemps, dans le travail de ses réflexions et dans la ferveur de ses prières, il médita son projet. Il s'en ouvrit à des amis capables de le comprendre, l'abbé Mirguet, son ancien collaborateur au *Courrier lorrain,* Désiré Carrière, l'auteur du *Curé de Valneige,* et surtout Nicolas Vagner, professeur au Collège royal, ce grand chrétien dont il avait su discerner le zèle ardent, l'activité docile et l'indomptable ténacité. Peu à peu, le concept devint plus précis d'une Académie catholique, pénétrée du plus pur esprit de Jésus-Christ, indissolublement attachée à la chaire de Pierre, où des hommes d'étude et d'action démontreraient, par leur conduite et par leurs travaux, quelle alliance peut et doit exister entre les vérités de la *Foi* et les *lumières* de la raison.

A Noël 1836, le règlement fut prêt et Vagner et lui purent s'employer au recrutement. Ils réussirent au delà de leurs espérances : le premier président François-Alexandre-Emmanuel de Metz ; le marquis de Villeneuve-Trans, le biographe du roi René et de saint Louis ; Piroux, le créateur de notre Institut de sourds-muets ; l'abbé Delalle, plus tard évêque de Rodez ; le vicaire général Dieulin,

1. *Foi et Lumières,* p. 247.

l'auteur du *Bon curé ;* Dominique Boiselle, le rédacteur du *Courrier lorrain ;* René de Landrian et Paul Dolard de Myon, les fondateurs de l'*Espérance ;* l'abbé Rohrbacher ; Alexandre Gény, artiste et amateur, et son ami, le peintre Dieudonné Pierre, à l'âme si pure, au talent si suave et si relevé ; Auguste Digot et Maurice Foblant, encore étudiants en droit, et bien d'autres qu'ici je ne puis faire entrer, lui promirent leurs sympathies et leur concours ; Conty, libraire, au coin des rues Saint-Dizier et de la Poissonnerie, accepta de loger la société et d'administrer sa bibliothèque.

L'œuvre dès lors semblait viable : elle avait des statuts, des salons, un premier fonds de livres ; elle comptait cinquante-quatre membres, prêtres ou magistrats, avocats ou médecins, étudiants ou professeurs, tous hommes distingués et chrétiens convaincus, désireux de se prêter un mutuel appui dans les travaux de la science et dans les combats de la Foi[1]. Ce fut donc tout radieux d'espérance que, le 27 décembre 1837, fête de saint Jean l'Évangéliste, Guerrier de Dumast provoqua chez lui, dans son hôtel de la place Carrière, une réunion préparatoire.

Dès le premier jour, il fut ce qu'il resta : un maître au milieu de ses disciples. Il se leva et, avec cette vigueur de pensée, cette chaleur de conviction, cette beauté de parole qui le rendaient irrésistible, il développa de vibran-

1. Une feuille contenant la liste des membres fondateurs, des membres honoraires et des membres titulaires actuels a été imprimée vers 1847 : elle se trouve dans le Recueil Vagner. — Les demandes des candidats au titre de membres ont été reliées en un volume et font partie des archives de la famille Vagner.

tes considérations sur les rapports de la Science et de la Foi ; il chanta les triomphes de l'Église à travers les siècles ; il pourfendit Voltaire, l'idole du siècle, par une phrase terrible de cent onze lignes, lourde des accusations les plus graves et des mieux documentées[1]. Son auditoire transporté l'acclama président ; lui donna, comme lieutenant, M. Froment, conseiller à la Cour ; comme secrétaire, Justin Bonnaire, avocat, poète et lotharingiste ; comme trésorier, Vagner ; et l'on décida que l'on ouvrirait, dès le 1er janvier, salle de conférences et bibliothèque[2].

On avait sollicité l'autorisation du Gouvernement ; elle arriva, le 13 juillet 1838, signée de Salvandy, et, quelques jours plus tard, le 25 du même mois, une assemblée solennelle, tenue dans les salons de l'hôtel de Dumast, inaugura l'existence officielle de la *Société catholique nancéienne pour l'alliance de la Foi et des Lumières.*

Ce vocable, il faut le reconnaître, était assez mal choisi. « Pourquoi ne pas mettre Foi et Science ? cela est juste et cela s'entend, écrivait Lacordaire à Mme Schwetchine[3]... (tandis que) Foi et Lumières, c'est-à-dire ténèbres et lumières, ténèbres du côté de Dieu, lumières du côté de la nature, c'est un abominable contre-sens, surtout aujourd'hui où il devient évident que la Foi est la lumière principe sans laquelle aucune autre ne s'allume... Je ne

1. Elle se trouve dans les deux éditions de *Foi et Lumières,* 1re édit., pp. 4 et sq. ; 2e édit., p. 4 et sq.

2. Cahier des procès-verbaux (Archives de la famille Vagner).

3. Lettre du 17 novembre 1839, édit. Falloux, p. 209.

vous pardonne pas, concluait-il, de ne m'avoir pas fait une tirade contre ce beau titre ! » Néanmoins, le titre prévalut et les travaux de la société prévinrent tout fâcheux contre-sens.

Dans la grande séance d'inauguration, Guerrier de Dumast avait précisé le caractère de l'œuvre, sa raison d'être, son rôle à la fois religieux et social. « Courage, Messieurs, s'était-il écrié[1], marchons avec notre siècle..., marchons avec la Vérité divine qui est bonne pour tous les siècles... On a voulu nous rendre ridicules sous le nom mal compris de parti de Dieu. Oh ! Messieurs, loin de repousser ce titre, efforçons-nous d'en devenir plus dignes... Oui, Messieurs, soyons du parti de Dieu, afin de n'être d'aucun autre ; soyons-en par générosité, car il est noble et beau d'y appartenir... ; soyons-en même par prudence, car, après cette vie si courte... à l'heure où l'Agneau ressuscité s'appellera le lion de Juda et où l'étendard de la Croix sera celui de la victoire..., avoir choisi le parti de Dieu, ce sera finalement s'être mis du parti du plus fort ! »

Or, à cette phalange, il fallait un manifeste qui la posât devant l'opinion : c'était hardi, en face d'un monde qui avait cru savoir *comment les dogmes finissent* et qui n'avait pas encore entendu dénoncer *la banqueroute de la Science* ; mais à quoi servirait de travailler dans l'ombre ? ne serait-ce point se faire taxer de pusillanimité, alors que l'on prétendait forcer l'estime et la considération par la dignité de son caractère, le courage de ses convictions, la largeur de ses idées et la valeur de ses

1. *Foi et Lumières*, p. 263.

travaux ? On décida donc d'imprimer, en une brochure-programme, le *Règlement constitutif de la Société*, le *Discours d'ouverture* prononcé le 25 juillet et les *Considérations*, jadis développées, *sur les rapports de la Science et de la Foi*. Le tout forma une élégante plaquette de cent onze pages que l'on répandit avec une noble profusion [1].

Le premier auquel on l'adressa, ce fut l'évêque de Nancy, Mgr de Forbin-Janson, toujours retenu loin de son diocèse par les susceptibilités de la politique : « Ce sera pour vous, nous l'espérons, une sensible consolation, Monseigneur, lui écrivait-on [2], que de savoir ainsi votre diocèse devenu le berceau d'une œuvre chrétienne, nouvelle dans son genre, dont les débuts, longuement, patiemment et prudemment préparés, s'annoncent aujourd'hui comme heureux. » Guerrier de Dumast déposa son livre, car c'était le sien, sur le bureau de votre Compagnie ; il en fit hommage aux sociétés savantes, aux esprits distingués, et ils étaient légion, avec lesquels il était en relations et, de tous côtés, même des camps opposés, il reçut des félicitations et des encouragements : « Qu'il nous soit permis d'exprimer hautement notre sympathie pour de telles paroles, écrivait du discours d'ouverture, le rédacteur d'un journal protestant, le *Se-*

1. *Société catholique nancéienne pour l'alliance de la Foi et des Lumières. Règlement constitutif suivi du Discours d'ouverture et précédé de Considérations sur les rapports actuels de la Science et de la Foi.* Nancy, Conty, 1838. — La brochure fut tirée à 750 exemplaires.

2. Lettre de Guerrier de Dumast, du 23 novembre 1838. (Recueil Vagner.)

meur[1], si beaucoup de voix s'accordaient pour les faire entendre, ce serait un véritable événement au sein de l'Église catholique ; peut-être nous défendra-t-on de dire que ce serait une réforme, mais on nous accordera du moins que ce serait une transformation. »

Tous les amis du fondateur, Frayssinous, Lacordaire, Dom Guéranger, Gerbet, Bautain, Montalembert, le vicomte de Bonald ; Auguste Chevandier, pair de France ; Bonnetty, directeur des *Annales de Philosophie chrétienne ;* Louis Veuillot ; De Haller, ancien membre du Conseil souverain de Berne ; l'abbé de Ram, recteur de l'Université de Louvain ; Wiseman, le futur archevêque de Westminster ; Silvio Pellico ; Manzoni, le chantre des *Fiancés ;* Gœrres, le célèbre mystique allemand, et bien d'autres se laissaient volontiers enrôler comme membres honoraires et c'était de leur part (ainsi le déclarait l'auteur de *Fabiola*), moins une affectueuse déférence pour le président qu'un témoignage de reconnaissance pour des hommes qui « avaient su donner un exemple digne d'être imité par les fidèles des autres villes et des autres pays[2] ».

Partout, et cela ravissait le fervent nancéiste, on s'intéressait à cette initiative. L'*Univers* la faisait connaître par des articles fort élogieux[3]. Rome, mandait Lacordaire, s'occupait « de faire quelque chose » pour elle[4]. « L'Académie que vous venez de fonder, écrivait au pré-

1. Numéro du 20 février 1839.

2. *Foi et Lumière*, p. 267, n. 2.

3. Numéros des 24 octobre 1839 ; 24 février, 6 juin 1840.

4. Lettre à Mme Schwetchine, 17 novembre 1839 (édit. Falloux, p. 209).

sident un professeur de Liège, me paraît bien utile et il serait avantageux qu'une pareille association établisse ailleurs des colonies[1]. » Une dame allait quitter Troyes pour Nancy : elle vint prendre congé de son évêque, M^gr^ Cœur, en compagnie de son fils, aujourd'hui votre distingué confrère : « Oh ! Madame, lui dit le prélat, vous allez donc voir M. de Dumast ! » et longuement, il l'entretint de *Foi et Lumières*[2]. « Nancy, ville extraordinaire ! s'écriait une autre personne de la même cité, quelle brillante jeunesse ne forme-t-elle pas ? nous avons vu ici l'un de ces jeunes gens : il nous a stupéfaits. » Cet enthousiasme ne vous surprendra point, Messieurs : ce jeune homme était Foblant. Un Nantais fit tout exprès le voyage de Lorraine pour étudier le fonctionnement de la société. La Rochelle, Aix, Lyon, Paris lui empruntèrent son règlement et fondèrent sur son modèle leurs *Instituts catholiques*. Les auteurs lui adressaient leurs livres et Guerrier de Dumast ne laissait point échapper cette occasion d'exercer au loin son magistère : « Notre Académie vous applaudit, Monsieur, de ne point vous être borné comme d'autres à rendre aux vérités religieuses une partielle et timide justice, écrivait-il au docteur Buchez qui avait envoyé son *Introduction aux Sciences médicales*[3], mais d'avoir osé faire de grands pas dans la

---

1. Le D^r^ Würth, lettre du 19 octobre 1838. (Recueil Vagner.)

2. Je tiens ce renseignement et plusieurs autres aussi précieux, de ce jeune homme aujourd'hui notre distingué confrère, M. Paul Fliche, professeur à l'École forestière.

Je suis heureux de présenter ici à ce fidèle gardien de nos traditions nancéiennes, le respectueux hommage de ma profonde gratitude.

3. Lettre du 24 novembre 1828. (*Loc. cit.*)

route des affirmations orthodoxes. Établissez-vous sans crainte sur la route du catholicisme complet : plus on le seconde, plus on le trouve ferme... Et si, par la suite, ajoutait-il, dans ces crises de doute dont le retour est inévitable chez les penseurs, il se présente à vous des objections spécieuses....., ne vous laissez point troubler : demandez-en la solution alors, non pas seulement à vous-même par un redoublement de réflexion et de labeur, mais à Dieu surtout par l'effusion de la prière. Car, vous le savez, ce Père des lumières... accorde souvent aux humbles sollicitations d'une prière soumise tel éclaircissement qu'il refusait aux plus fiers efforts du génie. » Cette grande âme se révèle ici tout entière, avec la vigueur et l'humilité de sa foi.

Cependant le nombre des membres augmentait. Aux ouvriers de la première heure, étaient venus se joindre Jean Blau, inspecteur honoraire d'Académie, et le docteur de Haldat, directeur de l'École de médecine, tous deux les seconds fondateurs de votre Compagnie après la tourmente révolutionnaire ; Jules Gouy, votre Montyon ; le bon et vénérable baron de Fisson du Montet ; l'abbé Gridel, l'une des lumières du clergé de Nancy ; Melchior Toquaine, le premier professeur de droit forestier à notre École nationale des eaux et forêts, etc. On était soixante-dix en janvier 1840 et près de cent l'année suivante ; le budget de l'exercice 1840 atteignit le chiffre de 2,232 fr. de recettes : 900 fr. de plus que la première année[1]. Depuis septembre 1839, on était installé au n° 27 de la rue Stanislas, dans des locaux plus vastes et

1. La cotisation annuelle était de 20 fr., payable en deux semestres.

mieux aménagés[1]. On aimait à se retrouver chaque soir dans le salon de conversation que décorait *le Christ au Jardin des Olives*[2], du regretté Dieudonné Pierre, le premier défunt de la société, et c'était là surtout, dans ces réunions intimes, que la verve, l'enthousiasme du prestigieux causeur qu'était Dumast (le terme de *monologiste* serait plus vrai) attirait, subjuguait, éveillait les âmes ; tel en était l'attrait que Digot, le méthodique Digot, y vint à son heure habituelle le jour même de son mariage. On fréquentait assidûment la bibliothèque qui lentement s'enrichissait des meilleures publications[3]; souvent on se livrait à des joûtes scientifiques et littéraires sur une thèse arrêtée d'avance et des travailleurs infatigables se multipliaient pour fournir aux séances mensuelles des communications solides, intéressantes et variées[4].

Ici encore, le fondateur payait largement de sa per-

---

1. Ce transfert eut lieu à la mort du libraire Conty, arrivée le 17 août 1839. — L'appartement contenait trois pièces : un vestibule, un salon de conversation, une salle de lecture et de bibliothèque. — En 1842, la *Société de Saint-Vincent-de-Paul*, trop à l'étroit dans une salle que lui avait prêtée Auguste Digot, demanda et obtint l'hospitalité dans les locaux de *Foi et Lumières*. Je ne sais combien de temps elle en usa.

2. Cette œuvre de Dieudonné Pierre se trouve aujourd'hui au musée de Nancy (n° 486 du *Catalogue*).

3. En 1844, comme journaux et revues, on recevait : *l'Univers, l'Ami de la Religion, la Presse, le Globe, le Commerce, la Quotidienne, le National, l'Espérance, le Journal de la Meurthe, le Correspondant, la Revue des Deux-Mondes, les Annales de philosophie chrétienne* et *l'Université catholique*..

4. Une liste partielle des travaux de la Société se trouve dans *Foi et Lumières*, p. 274. — Plusieurs de ces communications sont imprimées dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, ou d'autres sociétés savantes de la région.

sonne ; cet homme universel abordait tous les sujets ; il les traitait avec une égale compétence et, ce qui est encore plus rare, avec un égal entrain. Il signalait les *assauts et les calomnies que recommençait à subir la religion ;* il dénonçait *Volney, ses théories et son influence ;* il cherchait les *divers sens du mot de la Genèse que l'on a coutume de traduire par Firmament ;* il exposait l'*état physique et moral des populations en Lorraine sous le règne de Stanislas ;* il tirait d'un *Mémoire sur l'unité des langues* un argument nouveau en faveur de la Bible ; il racontait avec humour son *Voyage dans les provinces rhénanes ;* il pleurait sur les ruines de La Mothe et flétrissait en termes indignés la politique de Richelieu... ou bien, prenant la harpe du prophète, il déclamait avec feu quelqu'une de ses belles traductions des *Psaumes* ou disait en des strophes inspirées *les langueurs et les triomphes de l'Église*... et l'on ne savait ce qu'il fallait admirer davantage de l'ardeur de ses convictions, de la pénétration de son esprit, de l'ampleur et de la netteté de ses connaissances.

Avec un tel chef, comment aurait-on pu refuser le travail, surtout quand on s'appelait Rohrbacher ou Digot ? Celui-ci célébrait les *beautés littéraires de l'Écriture,* interprétait le *sens religieux de la IV^e^ Églogue de Virgile* et se révélait lotharingiste par ses études si consciencieuses sur *les écoles épiscopales et monastiques,* sur *les limites primitives des diocèses du nord-est de la France,* etc. ; celui-là lisait des chapitres de sa remarquable *Histoire de l'Église catholique,* discutait sur l'*âge des patriarches* ou vengeait le x^e^ siècle de tout reproche d'ignorance. L'abbé Délalle familiarisait ses collègues avec l'exégèse et cons-

tatait combien les *rapports* se multipliaient *entre les découvertes géologiques et les traditions bibliques;* Stephen Morelot leur parlait de l'*Avenir de la musique religieuse;* l'abbé Garot, aumônier du Collège royal, de *la prédication moderne;* Justin Bonnaire exposait les *relations de saint Vincent de Paul* avec la Lorraine ou appréciait les *œuvres de Ligier Richier;* Désiré Carrière, le barde chrétien, chantait en beaux vers *la mission de la femme* ou donnait des fragments de sa gracieuse idylle, *Le curé de Valneige*[1].

Le comte Charles du Coëtlosquet envoyait de Metz des *réflexions sur la manière de traiter les vérités religieuses* ou sur l'*émulation en matière d'éducation.* Des membres honoraires, de passage à Nancy, acceptaient d'adresser à leurs confrères d'éloquentes et chaleureuses improvisations : en 1841, l'abbé Frère, prédicateur de la retraite ecclésiastique, montra *quelle guerre l'Église catholique a toujours faite à l'ignorance;* en 1842, Lacordaire signala l'*utilité que peuvent avoir les Académies chrétiennes* et, quelques semaines plus tard, Louis Veuillot, qui recueillait, avec des souscriptions pour l'*Univers* les éléments de son curieux chapitre sur *la résurrection d'une ville,* parla *des sentiments fraternels que se portent les vrais disciples de Jésus-Christ.*

Ainsi donc, dans ce cénacle, exégèse et philosophie, voyages et linguistique, histoire et belles-lettres se réunissaient, pour charmer les réunions, étendre les connaissances, éclairer et fortifier les convictions religieuses.

---

1. *Le curé de Valneige, pages retrouvées du Journal de Jocelyn.* Paris, Gaume, 1842, 2 vol. in-8°.

Plus que tout autre, Guerrier de Dumast s'applaudissait du résultat et, dans son enthousiasme, il rêvait un Nancy transformé.

Courage, ô reine détrônée,

redisait-il à sa ville bien-aimée[1] :

Un lot choisi reste le tien.
Veuve de tes grandeurs premières,
Deviens un centre de lumières,
Un foyer de zèle chrétien.
Oui, réalisant les présages
Que déjà l'on forme sur toi,
Séjour d'apôtres et de sages,
Au vrai savoir unis la Foi.

Et, se tournant vers ses disciples, il s'écriait[2] : « Comprenez donc l'importance et l'élévation de votre rôle. On vous dirait : soyez-en fiers, si ce mot ne paraissait avoir pour des chrétiens quelque chose de trop fort et s'il ne prêtait ouverture à un sens trop voisin de l'orgueil humain. Loin de nous, à coup sûr, l'idée de vous inspirer de la vanité ! ce serait un pitoyable mobile. Mais de la vigueur, mais de la dignité, mais de la confiance... oui, certes, vous n'en sauriez trop avoir. Il faut se garder de fermer les yeux aux faveurs célestes, car on est tenu de les faire fructifier ; il faut en connaître la mesure, parce qu'elles portent avec elles des devoirs proportionnés à

1. *Nancy, Histoire et tableau*, p. 289.

2. *Discours prononcé par le président de la société Foi et Lumières à l'ouverture de la séance du 15 juin 1840.* Nancy, Grimblot, 1840, p. 11. — Reproduit en partie dans *Foi et Lumières*, pp. 365 et sq.

leur étendue. Ainsi, reconnaissez, Messieurs, que vous ne pouviez rien, c'est fort juste ; mais que Dieu vous a investis d'un grand pouvoir ; que vous n'aviez rien, c'est à merveille ; mais qu'il vous a beaucoup donné. »

La société avait donc une vie intense ; son action toutefois était restreinte aux seuls membres qui prenaient part à ses réunions ou fréquentaient sa bibliothèque. Pour lui donner plus d'extension, on songea, dès 1840, à imprimer dans un bulletin périodique les mémoires et les communications qui sembleraient dignes d'intérêt. Des considérations financières firent ajourner cette création et l'on se borna, pour l'instant, à préparer une seconde édition de la brochure-programme. Guerrier de Dumast mit à ce travail une religieuse sollicitude : son ambition était d'en faire une œuvre accomplie, pour le profit de la sainte Église et le bon renom de son Académie. Dans sa pensée, l'ouvrage devait être, je cite ses propres expressions, « un arsenal fourni pour la lutte, qui tiendrait lieu d'une foule de livres et suffirait à tous les besoins..., un corps apologétique de preuves variées, fortes et choisies... destiné à jeter un jour sagement hardi sur des matières de la plus haute importance et à changer de fond en comble, à beaucoup d'égards, l'édifice des idées reçues[1]. »

Foi et Lumières (tel fut son titre) parut en 1843[2] et

---

1. *Prospectus* de la seconde édition..... et lettre de Dumast à la *Société philotechnique de Paris*, 12 juillet 1845 (Recueil Vagner).

2. *Foi et Lumières. Considérations sur les rapports actuels de la Science et de la Croyance, suivies du règlement et du discours d'ouverture de la Société Foi et Lumières de Nancy.* Paris, Waille, 1843, in-8°, XLII-398 pages. — Outre la première édition, revue, cor-

l'accueil qu'il reçut fut des plus flatteurs. Il le méritait par la profondeur, la variété, la fécondité des considérations, le nombre et la solidité des preuves, l'originalité et l'entrain de la discussion, la pureté, la richesse et l'élégance du style. La Science et la Religion semblaient réconciliées et sur la couverture brillait une croix radieuse qui portait en gros caractères le mot VÉRITÉ.

La *Société catholique nancéienne* avait atteint son apogée. Les recrues se présentèrent encore nombreuses et distinguées, Alexandre de Metz-Noblat, Edmond de Vienne, le père Jandel, alors prieur des Dominicains, Guillemin, le futur recteur de l'Académie de Nancy, Augustin Morel, médecin en chef de l'Asile de Maréville, etc. ; mais elles ne comblèrent point les vides qu'avaient creusés les décès, les départs, les démissions, les absences prolongées. On travaillait toujours, et sur les sujets les plus variés : Alexandre de Metz-Noblat s'essayait à l'économie politique, sa science de prédilection, en esquissant l'*état des populations agricoles sous la loi musulmane ;* l'abbé Guillaume étudiait les *phénomènes hypnoïdes ;* le docteur Morel se livrait à des *réflexions médico-philosophiques sur l'amélioration du sort des aliénés* ou retraçait l'*histoire des institutions de bienfaisance de la ville de Nancy ;* l'abbé Breton, ancien chapelain de Sainte-Geneviève, signalait l'*évolution de la philosophie contemporaine vers le Christianisme,* etc. ; mais l'enthousiasme des premiers temps était tombé et plusieurs parlaient même, au grand

---

rigée et surtout considérablement augmentée, ce recueil renfermait quelques-uns des mémoires qui avaient été lus aux séances mensuelles ; il préludait ainsi au bulletin que l'on ne désespérait point de créer un jour.

scandale du fondateur, d'annexer un cercle aux salles de lecture et de conversation. Préoccupé de maintenir l'équilibre de son budget, Vagner, l'inlassable trésorier, se voyait contraint de discuter les achats de livres, et la bibliothèque n'était plus au courant. Un changement de local vint compliquer la situation : en 1847, on dut émigrer au n° 5 de la petite rue des Carmes, aujourd'hui rue Dom-Calmet. On crut sauvegarder les intérêts matériels en recevant, dans l'une des salles, un cercle de jeunes gens qui fournirait à la dépense commune, servirait de pépinière et assurerait le recrutement ; mais ce voisinage par trop bruyant écarta les habitués du cabinet de lecture et précipita les démissions.

Et pourtant, dans des circonstances aussi critiques, les membres ne désespéraient pas : ils continuaient leurs travaux, leurs conférences, leurs œuvres de charité. Sur une motion du Dr Morel et un rapport très documenté de l'abbé Gridel, ils décidèrent, en 1850, la création d'une *Société de patronage en faveur des aliénés, des sourds-muets, des aveugles et des orphelins*[1]. Ce fut le legs suprême de *Foi et Lumières* à la ville de Nancy. Guerrier de Dumast pria ses confrères, le 26 mars 1852, de le décharger de la présidence : c'était l'âme qui s'en allait ! Gouy et Vagner[2] essayèrent quelque temps de sauver l'œuvre en péril ; mais les dissentiments politiques qui partagèrent les catholiques au début du second Empire, contrarièrent leurs efforts. Ils représentèrent encore leur

1. Cf. Girard, *La Charité à Nancy*, pp. 305 et sq.

2. Le bureau comprenait : Jules Gouy, président ; Vagner, trésorier ; Jules Madelin, Stanislas Marmod et l'abbé Bureau.

Académie à votre séance solennelle du 26 mai 1853 ; mais, quelques semaines plus tard, le 28 juin, ils durent souscrire à sa transformation radicale et, le 6 décembre, le *Cercle de la place d'Alliance,* héritier de ses livres et de ses revues s'ouvrit au rez-de-chaussée du n° 3 de la rue Bailly[1].

Foi et Lumières avait à peine duré quinze ans : espace bien court, même pour une institution des hommes ! mais sa mission était accomplie. Elle avait élevé les âmes au-dessus des querelles des partis vers les sereines régions du vrai, du beau et du bien ; elle avait attiré vers Nancy les regards de l'Europe savante. Non seulement elle avait formé, pour les *Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul,* de *Saint-François-Régis* et tant d'autres, des chrétiens de foi, d'initiative et d'action qui devaient leur imprimer une si puissante et si durable impulsion ; non seulement elle avait communiqué aux œuvres charitables dont notre cité a le droit d'être fière, cet esprit large, cette distinction qui prévient tout reproche d'étroitesse ou d'ignorance ; elle avait éveillé et entretenu dans les cœurs l'amour de la patrie lorraine ; avec votre Compagnie, Messieurs, elle avait fourni à l'*École* décentralisatrice *de Nancy,* à la *Société d'Archéologie lorraine* des hommes aux idées fécondes qui joignaient au culte du passé, au respect des traditions, le prudent souci de préparer l'avenir ; et, mieux encore, elle les avait retenus et

1. Ce cercle émigra ensuite chez Nicolas Vagner, 3, rue du Manège, il se dispersa peu à peu et sa bibliothèque fut distribuée ou vendue.

groupés dans leur province, alors que déjà Paris tendait à absorber les forces vives du pays.

Aux catholiques, elle avait donné confiance et courage ; à leurs adversaires, elle avait imposé respect et estime ; à tous, elle avait inspiré des sentiments de tolérance et de modération, et Guerrier de Dumast avait la joie de constater qu'elle avait amplement contribué à faire de l'ancienne capitale de la nation lorraine « la ville modèle de la réconciliation de tous les Français[1] ».

1. *Nancy*, p. 164.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. Alexandre de ROCHE du TEILLOY

AUX RÉCIPIENDAIRES

MM. Amédée GASQUET et l'Abbé Eugène MARTIN

Messieurs,

C'était déjà une belle et périlleuse mission de recevoir un académicien ; le risque s'est accru avec l'honneur, puisqu'il me faut vous en présenter deux à la fois, deux historiens. L'analogie de leur mérite et de leurs œuvres autorisant les mêmes formes d'appréciation, ma tâche en sera-t-elle facilitée ? Je ne sais ; s'ils différaient, mon insuffisance pour l'un eût pu être compensée par un peu moins d'incompétence pour l'autre. Encore, si les parallèles n'étaient point passés de mode, j'aurais essayé de me sauver par là ; les auteurs classiques m'eussent fourni des modèles. Bossuet ne tient-il pas la balance égale entre Turenne et Condé, semblablement aimés ? La sympathie de La Bruyère pour Racine le rend-elle injuste à l'égard de Corneille ? On a reproché à ce procédé commode sa symétrie artificielle, l'abus des rapprochements, l'exagération des contrastes, la facilité à ne

pas se prononcer et à manquer de franchise à force d'affecter l'impartialité. L'opinion publique veut plus de liberté et de sincérité. Chacun doit être pris en soi ; sa physionomie semble plus nettement ressortir ; aujourd'hui, on ne compare plus, on sépare.

Je n'ai de commun avec mes deux confrères que le culte des lettres et l'amour de la jeunesse. Ce seul titre m'encourage à les louer. Mais il ne suffit pas de sentir : les grandes pensées ont pu quelquefois venir du cœur ; que n'en est-il ainsi du grand style ?

Dans Corneille, le jeune général dit au vieux guerrier[1] :

> Je vois ce qu'il faut faire, à voir ce que vous faites...
> Votre exemple est partout une étude pour moi.

Ici, un vieux professeur doit se mettre à l'école de jeunes maîtres.

MONSIEUR,

Vous êtes un maître à bien des titres : le savoir, l'art de bien dire, l'art plus difficile et plus important de bien penser, de bien agir, que produit

> L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

Ce talent se devina de bonne heure : dans une très forte classe de rhétorique du lycée Louis-le-Grand, vous étiez, à Pâques, le second en excellence, après avoir été le premier, non seulement en histoire, bien entendu,

1. Pierre Corneille, *Sertorius*, acte III, scène I.

mais en vers latins, en discours latin, exercices trop délaissés depuis ! Voilà le secret de votre façon d'écrire ! Le latin vous a-t-il empêché d'être le premier en discours français ? de devenir un grave historien, un sage administrateur ? Et quels rivaux il fallait battre ! Cochin, de Royer, Paul Bourget, Dareste, Cavaignac, Foucard, Maxime Collignon, Brunel, Ferdinand Brunetière et, surtout, Auguste Burdeau ! Si, à Louis-le-Grand on avait encore composé en poésie française, comme au temps de Voltaire, là aussi l'élève Gasquet eût eu des chances de triompher, car un de ses amis aime à raconter qu'il y faisait volontiers des vers de grande allure, à la manière de Leconte de Lisle.

Malgré cette aptitude, Monsieur, après avoir obtenu au concours général, avec le premier prix d'histoire et plusieurs accessits, le second prix d'honneur de philosophie (il fallut le terrible Burdeau pour vous enlever le premier !) vous étiez reçu, avec un bon rang, à dix-sept ans, à l'École normale supérieure, dans une promotion dont le premier fut mon élève et ami, Émile Châtelain, ce pénétrant psychologue qui professe avec tant d'autorité la philosophie au lycée de Nancy.

A l'école, la philosophie et l'histoire se disputaient vos préférences : les lettres étaient en coquetterie avec leur ami ; enfin, l'histoire l'emporta. Voici les termes mêmes du rapporteur de la commission, qui vous recommandait, en 1893, aux suffrages de l'Académie de Stanislas : « Au sortir de l'École normale, Amédée Gasquet, issu d'une famille universitaire, conquit de haute lutte, avec le numéro 2, le titre vivement disputé d'agrégé d'histoire. Les lycées de Moulins, de Pau, de Clermont-Ferrand ne

furent pour lui qu'un passage. Des thèses d'histoire, soutenues avec éclat à la Sorbonne, lui ouvrirent vite l'accès de la faculté des lettres de Clermont-Ferrand, sa ville natale, où il fut le collègue et devint le parent de notre éloquent poète Emmanuel des Essarts. Titulaire de la chaire d'histoire et de géographie de l'antiquité et du moyen âge, élu maire de la ville, il mérita pour ces divers services la décoration de la Légion d'honneur[1]. En 1893, le ministre le plaça à la tête de l'Académie de Nancy, quand l'âge contraignit notre cher et éminent confrère, M. Ernest Mourin, à prendre sa retraite. »

Dès lors, Monsieur, votre vie est connue de tous. Personne mieux que moi, pourtant, ne saurait prouver comme est appréciée la direction d'un tel chef.

Si l'on osait encore citer du latin, ici se placerait à propos ce que disait Pline le Jeune d'un maître aimé et vénéré : « Son enjouement ne fait pas tort à sa sévérité, ni sa simplicité à sa grandeur, ni sa douceur à son prestige[2]. »

Quel prix enviable pour ma carrière de recevoir à l'Académie de Stanislas l'homme qui représente les traditions de l'Université, ma bienfaitrice, qui en tient le drapeau avec l'enthousiasme d'un soldat de la Révolution et le loyalisme d'un chevalier du moyen âge !

Le temps m'interdit, Monsieur, d'insister sur vos œuvres magistrales : *De l'Autorité impériale religieuse à Byzance,* thèse de doctorat ; *l'Empire byzantin et la Mo-*

---

1. Par décret du 23 juillet 1901, M. Gasquet vient d'être promu officier de la Légion d'honneur.

2. *Panégyrique de Trajan,* IV.

narchie franque ; Précis des Institutions politiques et sociales de l'ancienne France, si recherché par les candidats aux différents doctorats, ouvrages dont mon vénéré maître, M. Frédéric Duvernoy, a fait valoir l'importance et l'originalité. J'aurais eu à cœur d'y signaler l'indépendance des jugements, la sûreté avec laquelle, en dépit des fantaisies romantiques d'Augustin Thierry, élève trop enthousiaste de Chateaubriand, le hardi historien veut, à la suite de Fustel de Coulanges, rendre aux rois mérovingiens leur vraie physionomie, en les présentant, non plus comme des Germains barbares, mais comme des successeurs des empereurs romains. Vers la fin du XIX^e^ siècle, votre plume écrit : « La liberté humaine ne s'exerce que sur les données fournies par le passé ; elle se borne à modifier, suivant ses besoins présents, les éléments que les âges précédents lui ont transmis, et à les approprier aux circonstances nouvelles qui déterminent son mode d'action. C'est dans le passé que le présent plonge par toute ses racines. » Un professeur d'histoire n'eût pas ainsi pensé, il y a moins de cent ans ; ainsi parle Hippolyte Taine, mais avec moins de modération et de justesse ; c'est que vous n'aviez point de parti pris.

Que ne m'est-il permis de juger dignement vos travaux en géographie ? Mais voici un petit livre, plus à la portée de tous : *Lectures sur la société française aux* XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècles.* Je l'ai lu et relu, pour me l'assimiler et le répandre. Votre part, Monsieur, y semble d'abord modeste : une introduction, le choix des morceaux, et de courtes notes. Mais, quel discernement ! Quelle discrétion ! Que d'indications précieuses ! Merci,

d'avoir ranimé tant d'ombres charmantes, empressées à causer avec notre jeunesse démocratique ! M^me^ de Motteville, Madeleine de Scudéry, M^mes^ de La Fayette et de Sévigné, au milieu d'elles, le bon cardinal et le tendre duc François de La Rochefoucauld, les marquises de Maintenon et du Deffand, les comtesses de Caylus, de Genlis, M^mes^ du Hausset et de Noailles, et, parmi de grandes dames, une pétillante petite bourgeoise parisienne, Manon Phlipon, qui deviendra M^me^ Roland ! toutes femmes élevées selon les anciennes méthodes, dépourvues de fortes études, ou à peu près. Délicieuse société où vos lecteurs aussi se plaisent. Est-ce à tort ? Non, si on lit votre introduction, fin bijou dont se fût paré Sainte-Beuve. Il a dû vous en coûter de ne pas tout admirer en un siècle « où, selon votre expression, la vie de salon passe en habitude et devient un besoin ». « Les vices de ce temps, dites-vous, tenaient moins aux hommes qu'aux institutions, car jamais les mœurs ne furent plus aimables et plus douces qu'à la veille de 1789, les esprits plus cultivés et plus ouverts aux pensées généreuses de sacrifice et de renoncement, les âmes plus sensibles et plus apitoyées sur les maux d'autrui, l'intelligence et la science plus honorées et plus fêtées[1] ». Dans les mêmes termes, à peu près, Talleyrand et Daunou regrettaient la douceur de vivre aux jours qui précédèrent la Révolution.

Un tel ouvrage, justement classique, n'empêchera personne d'être ou de devenir républicain.

Encore un régal, Monsieur, ces allocutions, auxquelles

1. Préface des *Lectures sur la société française aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, page 13.

nul ne pourrait prêter plus d'attraits, prononcées aux séances de rentrée des facultés ! Quelle tendresse dans les adieux aux vieillards, aux hommes jeunes ravis à la science, à l'affection de leurs collègues et de leurs élèves ! Que de touchants regrets à ceux qui partent ! Quel souriant accueil aux nouveaux venus ! Que d'allégresse dans les souhaits adressés à l'Université naissante !

Naguère encore, ne faut-il pas reconnaître que jamais une cause, qui divisait les esprits, ne fut plaidée avec tant de tact et de délicatesse que par votre bouche autorisée, quand, prenant la défense d'un établissement d'instruction nouvellement créé à Nancy, vous l'avez présentée avec une vigueur et une courtoisie qui, si elles n'ébranlent pas toutes les convictions, font goûter et admirer de chacun votre franchise, non moins que votre habileté ?

Excellente leçon, bien propre à concilier les cœurs, très appréciée, soyez-en sûr, dans une ville rebelle à toute violence, qui, comme M. le ministre Decrais lui en rendait récemment le témoignage, « est restée fidèle à cette élégance, à cette grâce, dont son aspect extérieur, disait-il, nous offre un parfait modèle ». Faut-il donc s'étonner que ces qualités, dominant en votre personne, s'harmonisent agréablement avec le caractère de Nancy ?

Le même esprit, Monsieur, anime votre discours de réception. Quel heureux sujet : « L'Idée de progrès ! » qui résume votre doctrine et celle de l'Université ! La foi dans un avenir meilleur, sans dédain ni dénigrement du passé. Ainsi pensait déjà Leibniz après Roger et François Bacon.

A ce propos, l'amour de la province natale ne vous a-t-il pas fait un peu trop accorder à votre cher compatriote Pascal ? Pascal ne sera jamais trop célébré ; mais, avant que fût écrit le fragment d'un *Traité sur le vide*, François Bacon n'avait-il pas déjà éveillé l'idée et le désir du progrès en s'écriant, dans son sémillant latin : *Antiquitas seculi juventus mundi*[1] ! Ne doit-on pas constater, avec Jules Simon[2], que Bacon, en reprochant au syllogisme de n'ajouter rien à la somme de nos connaissances (Stuart Mill, encore un Anglais, insistera là-dessus), veut que la philosophie soit une science active, qui porte à l'esprit humain, à la société, des idées nouvelles, des principes féconds, capables de changer les mœurs, d'élever les lettres, de susciter de nouvelles applications de la force et de l'industrie ? Bacon affirme que l'âge d'or n'est pas derrière nous, mais devant, principe qui contredit la loi de décadence inéluctable, mise en vers par l'insouciant Horace[3], et contient l'esprit humain tout entier, créé pour marcher en avant, pour faire des découvertes. Dès lors, la civilisation eut un avenir. Les philosophes et les savants furent chargés de l'y conduire. On a reproché à Descartes de n'avoir jamais cité Bacon. Petite erreur : il l'a cité une fois en latin, en l'appelant *Verulamius*, Baron de Verulam.

---

1. Bacon : *De Dignitate et Augmentis scientiarum*. Lib. I, page 20 de l'édition in-folio de Francfort-sur-le-Mein, MDCLXV, impensis Joannis Baptistae Schonwetteri, typis Matthaei Kempfferi.

2. Amédée Jacques, Jules Simon et Émile Saisset, *Manuel de philosophie*, édition de 1847, page 562.

3. « Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem. »
(Horace, Odes, III, VI.)

Signalons encore que ce rôle de la science moderne fut un des arguments spécieux de Charles Perrault, d'ordinaire trop légèrement traité. M. Ferdinand Brunetière[1] remarque que l'idée de progrès, vague encore, ou éparse, inconsciente d'elle-même, circule néanmoins dans le *Parallèle des Anciens et des Modernes*. « Nous savons plus de choses que nos pères, et nos fils en sauront plus que nous. » Cette idée n'a donc pas tout à fait « cheminé souterrainement et obscurément au XVII^e^ siècle ». Qui niera ce progrès? Ce n'est pas Lucrèce, à qui vous avez su rendre un éclatant hommage, Lucrèce, dont les derniers vers du V^e^ livre du *De Rerum natura* formulent la foi dans la perfectibilité, mais avec le tort de la croire fatale. Pas n'est besoin donc, à la rigueur, des noms retentissants d'André Chénier, de Condorcet, d'Auguste Comte et de Berthelot, duquel, d'ailleurs, l'optimisme, parfois pris de tristesse, se montre aussi soucieux que vous, Monsieur, de ne pas froisser des âmes délicates, comme vient de le déclarer M. Jules Lemaître[2].

Cet état des esprits, entretenu par Bayle, par Fontenelle, s'exprime dans Voltaire avec la gaieté française :

Oh! le bon temps que ce siècle de fer!

cela, en dépit de J.-J. Rousseau qui, ce jour-là, n'eût point été écouté. L'auteur du *Mondain* ajoute, il est vrai :

Qu'un cuisinier est un mortel divin!

---

1. Ferdinand Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, 1897, pages 241 et sq.

2. Discours prononcé, le 2 mai 1901, par M. Jules Lemaître, directeur de l'Académie française, en réponse au récipiendaire, M. Berthelot.

Avec quelle sincérité, Monsieur, vous déclarez que les vraies causes du progrès sont, non pas seulement matérielles et scientifiques, mais surtout philosophiques, d'accord avec Tolstoï, Ibsen, Secrétan, qui établissent que la question sociale est une question plutôt morale qu'économique. Vous avez tenu à glorifier « ce qu'ont fait quelques plébéiens, appartenant à une race que même l'honnête Tacite méprisait, sortis d'un obscur canton de Judée, apportant la révélation d'un évangile de paix, de consolation pour les humbles, de fraternité et d'amour. Leur foi, ajoutez-vous, impose son symbole au monde renouvelé ». Mais l'Église ne dédaignera pas la science : ses ministres lui réserveront presque toujours leurs loisirs ; votre jeune confrère en est une preuve.

MONSIEUR,

Je ne me sens pas dépaysé en me tournant de votre côté. Lorrain de naissance, vous avez consacré vos études à l'histoire de notre province, tout en gardant avec les lettres un commerce quotidien ; à ce double titre, une place semblait vous être réservée à l'Académie de Stanislas. Jugez donc du charme qui m'attire vers vous.

La renommée d'un professeur, si distingué qu'il soit, ne dépasse guère les murailles d'un collège ; le grec et le latin sont trop peu en vogue pour que les succès des élèves suffisent à rehausser leur maître ; mais vos ouvrages sont là pour proclamer votre mérite : *Si hi tacuerint, lapides clamabunt,* selon la parole de saint Luc[1].

1. Saint Luc, *Évangile,* XIX, 40.

Lapides, Monsieur, n'est-ce pas l'*Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson,* l'*Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié?* Pierres monumentales d'un solide édifice, que votre main voudra plus tard orner de chapelles, d'autels, mais dont les deux tours, ingénieusement sculptées, comme celles de notre indestructible cathédrale de Toul, s'élèvent déjà dans le ciel, radieuses et triomphantes.

Le clergé français rend un hommage légitime à l'Université, quand il lui demande pour ses jeunes membres voués à l'enseignement, des diplômes qui nécessitent des grades préalables et déjà difficiles à conquérir. Cet honneur est particulièrement agréable à l'Université de Nancy lorsque, préférée à une autre, elle reçoit des thèses relatives à la Lorraine, que son savant historien se plaît et excelle à susciter.

L'abbé Eugène Martin était dès longtemps signalé par de fortes études classiques au petit séminaire de Pont-à-Mousson, puis par les fonctions de professeur de seconde à l'école Saint-Sigisbert, quand vous offrîtes, Monsieur, une rare surprise, le jour où vous souteniez à Nancy, en 1891, vos thèses de doctorat. Dans la grande salle de la Faculté des lettres était accouru un auditoire nombreux et brillant, comme aux savantes leçons des professeurs, qui presque tous, d'ailleurs, prirent part à la lutte. On se croyait transporté à plus de deux cents ans en arrière. Nous aimons parfois à revivre quelques heures évanouies du passé, comme s'il était regrettable; et pourtant, la vie du XX^e^ siècle n'est-elle pas plus propice aux choses de l'esprit?

Au sortir de cette belle séance, j'eus la bonne fortune

de me représenter encore cette Université de Pont-à-Mousson, en contemplant un splendide *Cicéron* in-folio, doré sur tranches, *Opera Ciceronis*, avec le *Sigillarium Mussipontanæ Universitatis*, relié en plein veau marbré aux armes du duc François II, édité et imprimé à Lyon, en 1520, par Jodocus Badius, que Antonius Renatus de Bralle S. J., *studiorum præfectus*, avait décerné, le 18 août 1730, à Ambrosius Henry, élève de troisième, comme premier prix de vers latins, *strictæ orationis præmium*. Vivant souvenir de cette illustre maison dont venaient de se dérouler les fastes séculaires !

M. Charles Guyot démontrait justement à l'Académie de Stanislas comme une telle thèse devenait opportune au moment où, suivant le mouvement général en France, une grande agitation s'organisait à Nancy pour obtenir la restauration de l'Université lorraine et pour en établir les titres auprès des pouvoirs publics. Ce plaidoyer avait à cœur de rappeler les services que l'enseignement supérieur de Pont-à-Mousson avait rendus à la province et à la France.

Cet enseignement était-il égal au nôtre ? Doutons-en. La solidité, la souplesse du candidat, l'argumentation serrée et pressante des examinateurs prouvèrent, lors de votre soutenance, que nous n'avons rien à lui envier. Mais il a ouvert la voie, développé en Lorraine le goût des études, le désir des diplômes, destinés à devenir les vrais titres de noblesse.

Ce fut loyal d'un prêtre séculier d'exalter, dans sa thèse latine, les Prémontrés, dont le savoir tenace, l'activité artistique risquaient de s'ensevelir dans l'oubli. Quelles rares intelligences : le rigide Servais de Lairuels,

le compagnon de saint Pierre Fourier, l'abbé de Sainte-Marie-Majeure ! Pour n'avoir produit qu'un ou deux poètes médiocres (je parle d'autrefois !), la Lorraine donna-t-elle seulement de profonds mathématiciens, d'héroïques soldats, de valeureux généraux? Non certes, l'érudition, les lettres lui doivent beaucoup.

Vous avez aussi publié, Monsieur, de ces brochures délicates que saint Thomas d'Aquin aurait savourées dans un coin de sa cellule : *In angello cum libello*. Telle, l'histoire de Pulligny. Bon exemple. Celui qui vantait cette étude à l'Académie pouvait mieux que personne en goûter la généreuse attention, s'étant lui-même voué, avec autant de piété, à célébrer le berceau de sa famille.

Comment oublier votre *Première communion des enfants forains,* pages émues qui reflètent votre dévouement connu pour cette œuvre? Il ne faut plus croire, a-t-on dit, qu'il y ait des missionnaires seulement au fond de l'Afrique et de l'Océanie. J'ai vu, il y a plus d'un demi-siècle, les débuts de cette évangélique mission, quand, à l'époque où la foire de mai se tenait sur la place de la Carrière et sur la terrasse de la Pépinière, les enfants du Petit Cirque de la famille Paul, grimpant librement par une échelle sur les murs de l'évêché, venaient à l'envi, sous de majestueux ombrages, recueillir l'aristocratique et douce parole de M^gr^ Menjaud. Entouré de ses disciples, turbulents mais dociles, le prélat pouvait encore se croire proviseur du collège royal de Nancy.

Sans vouloir sortir d'un domaine restreint que votre curiosité filiale se plaît à fouiller en vous disant : *Terra quam calco, mea est,* vous avez éclairé plusieurs points

obscurs de l'histoire religieuse de la Lorraine. En touchant au XIXe siècle, comme à la terre promise, l'historien s'empare de Nancy : aussitôt ses regards sont attirés par le mouvement chrétien qui échauffa le esprits et les cœurs il y a quelque soixante ans. Par une attention délicate, vous réserviez ce travail de prédilection à notre compagnie, pour votre discours de réception, sans songer à adresser une épître aux Romains ou aux Corinthiens : il n'y a pas ici à opérer de grandes conversions qui exigent un apôtre. L'histoire de la « Société de foi et lumière » sera plutôt un reconnaissant hommage aux créateurs de cette œuvre, dont les plus importants furent des nôtres.

Quoique fidèlement attaché aux traditions sacrées de l'Église dont la domination a traversé les siècles, vous êtes vraiment, Monsieur, un homme moderne : sagacité dans les recherches, minutieux examen des textes, art de grouper les faits, étude des caractères, prudence éveillée, conscience scientifique, constant souci d'équité, tous les procédés récents de l'histoire vous sont familiers. Séduit, mais non fasciné par les figures majestueuses des anciens évêques de Toul, quelque peu batailleurs, le chroniqueur, chez vous, ressuscite volontiers leur existence souvent épique, parfois égayante. Tous n'ont pas la perfection de nos grands saints lorrains, Léon IX et Pierre Fourier, dont l'éclat étincelle sous votre plume. Telle lutte semble un récit de chanson de geste ; plus d'une querelle fait penser au *Lutrin*, comme la cathédrale de Toul provoque l'image de la Sainte-Chapelle. La gravité de l'historien est déridée par l'humeur agressive de ces bons chanoines agréables à regarder, amusants à entendre.

Pardonnez aux profanes, si ce côté pittoresque et dramatique de votre sérieux ouvrage les attira et les retint ; parfois ils s'oublient à se délecter aux sculptures naïves et attachantes du portail, au lieu de franchir le seuil pour aller prier au pied de l'autel.

Docile aux avis du grand pape Léon XIII, qui désire que l'histoire de l'Église soit écrite de manière à constituer à elle seule une magnifique et concluante démonstration de la vérité et de la divinité du christianisme, vous terminez, Monsieur, votre avant-propos par cette déclaration : « Puissé-je, en écrivant « un livre de bonne foi » réaliser ce consolant programme et servir ainsi l'Église notre mère, la France et la Lorraine, notre double et indivisible patrie ! » Vœu digne d'un heureux succès.

Avec la même exactitude, une vivacité passionnée, mais scrupuleuse, captivé par les mots « foi et lumière », radieuse alliance d'idées, plutôt qu'antithèse, vous excellez à retracer le tableau d'une société disparue. Mais cette époque éloignée paraît, peut-être, à vos yeux attristés trop différente de la nôtre, tant votre esprit s'est habitué à l'étude des institutions tombées ! Le feu allumé par ces hommes vaillants n'a cessé de brûler que le jour où des mains avides de reprendre vie à sa flamme, se sentirent suffisamment ranimées. Le présent ne vaut-il pas mieux que sa réputation ? L'intérêt même accordé à vos travaux ne prouve-t-il pas la sympathie que la critique réserve aujourd'hui plus que jamais aux questions religieuses ?

Mon âge me vaut d'avoir connu et fréquenté la plupart de ces ancêtres, dont plusieurs m'honorèrent de leur amitié. Lacordaire ! Je le vois, je l'entends encore pro-

noncer, le 25 mai 1847, dans la Cathédrale l'oraison funèbre de notre illustre confrère le général Drouot ! Au Congrès scientifique de France, qui tint à Nancy sa 17e session, au mois de septembre 1850, et où l'Académie de Stanislas occupa une place d'honneur, figurèrent, il m'en souvient, tous ces noms brillants. Dans ce grand salon même de l'Hôtel de ville, Désiré Carrière soupirait ce vers touchant :

Il est doux de chanter ce qu'il est doux de croire.

Le comte Charles du Coëtlosquet protestait de toute son âme contre le préjugé du duel, l'esprit original de Justin Bonnaire étincelait. L'érudition ingénieuse de Joseph Baillard ressuscitait l'antiquité romaine ; le baron Guerrier de Dumast faisait retentir la galerie des Cerfs de son éclatante épopée : « Cent ans de l'Académie de Stanislas. » L'œuvre imposante d'Auguste Digot se construisait sous nos regards étonnés.

Votre imagination fait revivre, Monsieur, les belles figures du docteur Morel, ce philanthrope chrétien, si tendre aux souffrances humaines, que j'ai tant admiré et tant aimé, d'Alexandre de Metz-Noblat, de Boiselle, de Jules Gouy, d'Edmond de Vienne, de Piroux, de Nicolas Vagner, de l'abbé Gridel, de Dolard de Myon, de tous ces bienfaiteurs, l'ornement, la gloire de notre cité.

Prenons garde pourtant de parer un peu trop la société « Foi et lumière » de l'éclat de notre Académie pour laquelle je dois réclamer. De Haldat, Alexandre de Metz-Noblat, Piroux, Jules Gouy, Guerrier de Dumast ne nous sont-ils pas restés ? L'élite de « Foi et lumière » continua

à faire partie de l'Académie de Stanislas dont la vie s'annonçait plus durable.

Comment les citer tous ? L'abbé Régnier, avocat disert, vrai prélat de cour, poète inspiré, musicien exquis, causeur ingénieux, n'appartint-il pas à ce groupe ? Si vous l'aviez vu ! Maurice de Foblant, un de ceux qu'Horace veut qu'on regarde comme *exemplar vitæ morumque*, Foblant, le modèle des honnêtes gens, dans tous les sens du mot, que les hommes politiques ne s'accoutument pas à ne plus pouvoir consulter, ce sage modeste, dont Alexandre de Metz-Noblat, bien digne d'être son meilleur ami, disait dans son testament : « Le plus noble cœur que j'aie rencontré de ma vie ! » Et celle qui fut jadis l'amie attendue de tous les deux jours, *l'Espérance*, qui ne voulait pas se résigner à ne plus paraître, parce que son titre était un symbole ! Tous les chefs de « Foi et lumière » furent ses fondateurs et ses rédacteurs, et inspirèrent l'intègre Kaeuffer, l'honneur du journalisme français. Ne craignons pas de saluer ici ce journal, puisqu'il n'est plus, et que sa loyauté, son indépendance ont laissé à ses partisans et à ses adversaires un exemple qu'ils s'efforcent de suivre !

Il faut s'arrêter. Ceux de ma génération menacent de devenir intarissables dès qu'ils se racontent. Plus heureux que Tibulle, il m'est accordé de retracer aux jeunes les temps lointains, les jeunes qui consolent de vieillir, quand nous voyons ce que leur intelligence, leur ardeur promettent pour la prospérité de l'Académie, de Nancy, de la France.

MESSIEURS,

Les anciens de l'Académie peuvent aussi répéter à leurs nouveaux confrères : « Nous profiterons de vos lumières et vous trouverez quelque réconfort à participer à nos travaux. Vous rencontrerez parmi nous des hommes d'origines, de destinées, de talents divers, des victorieux, des vaincus, unanimes toutefois à déposer au seuil de cet asile de liberté les divergences qu'ils reprendront en sortant[1]. »

C'est là ce qui fait la force et la longévité des sociétés savantes : l'entière liberté laissée à leurs membres, parfois engagés dans les luttes qui divisent le monde, mais qui constituent la vie d'une nation : Cicéron et Montesquieu[2] diraient même, son harmonie ; la science seule ne saurait suffire toujours à satisfaire l'activité d'un homme qui a d'autres devoirs à remplir. Sans abdiquer ici ni nos sentiments, ni nos opinions personnelles, nous aimons à nous rencontrer dans une même vocation, et, en dehors même de nos séances, notre confraternité sait subsister franche et cordiale, sans atteindre la liberté, ni les opinions de personne.

1. Discours prononcé, le 18 avril 1901, par M. Émile Ollivier, directeur de l'Académie française, en réponse au récipiendaire, M. Émile Faguet.

2. Cicéron, *De Republica*, II, XLII. — Montesquieu, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, chapitre IX.

C'est ainsi que les membres de l'Académie de Stanislas viennent se grouper au pied d'une tribune humble, mais retentissante ; que l'un des maîtres les plus savants et les mieux écoutés de l'enseignement libre fut choisi pour prendre place à côté du chef éminent et respecté de l'Université.

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1900-1901

PAR

M. L'ABBÉ EUGÈNE MARTIN

SECRÉTAIRE ANNUEL.

I

MESSIEURS,

La tâche qu'impose le règlement à votre secrétaire annuel de vous tracer, à la fin de son mandat, un tableau fidèle de l'exercice écoulé, serait douce à remplir, s'il ne lui fallait évoquer des noms encore tout voilés de tristesse et, en ravivant des souvenirs, renouveler de bien cuisants regrets.

La mort, cette année, Messieurs, a frappé cruellement dans vos rangs; elle vous a ravi un membre titulaire, un associé-correspondant ancien titulaire, cinq associés-correspondants nationaux et un associé-correspondant étranger.

M. le chanoine VACANT, professeur de théologie dogmatique au grand séminaire de Nancy, était encore presque un inconnu, quand son confrère, M. l'abbé Mathieu, aujourd'hui cardinal de la Sainte-Église Ro-

maine, vous le présenta au début de l'année 1887. Travailleur infatigable, professeur distingué, il avait conquis les grades canoniques de licencié et de docteur en théologie, par deux thèses fort remarquables, et les articles qu'il publiait dans des revues ecclésiastiques commençaient à le faire apprécier des théologiens. En recommandant sa candidature, son éminent parrain vous annonçait « un théologien philosophe, lettré, conciliant, qui pratiquait à merveille la belle maxime de saint Anselme : *Fides quærens intellectum* ». Vous ne fûtes pas longtemps à reconnaître la vérité de cet éloge : dès le 21 décembre 1888, vous nommiez M. Vacant membre titulaire et, chaque jour, dans l'abandon si cordial de vos réunions, comme dans l'étude attentive de ses doctes traités, vous avez estimé davantage ce prêtre si digne, cet homme si aimable, ce confrère si serviable, ce savant si modeste. Le renom qui, dans tout le monde catholique, s'attachait à sa doctrine et à ses ouvrages, rejaillissait sur votre Compagnie et lui-même se faisait une fête de vous offrir ses travaux. Naguère encore, il vous adressait le cinquième fascicule de ce grand *Dictionnaire de Théologie catholique* dont il avait conçu l'idée, le plan, l'organisation. Le sixième est tombé de ses mains défaillantes ; mais il a été repris par ses confrères du séminaire de Nancy et les livraisons de cette vaste publication viendront successivement vous rappeler la mémoire de celui qui se déclarait si honoré de vous appartenir. Le 2 avril dernier, vous avez associé votre deuil à celui du clergé de Nancy, permettez à un élève, à un ami de M. le chanoine Vacant, de vous dire, en son propre nom et au nom de tous ses confrères, un respectueux merci.

L'un des plus vifs regrets qu'éprouva M. Jules CHAUTARD, doyen de la Faculté des Sciences, lorsqu'il dit adieu à notre ville en 1876, ce fut de rompre les liens intimes qui, depuis vingt et un ans, l'attachaient à l'Académie de Stanislas. Les fondateurs de l'Institut catholique de Lille faisaient appel à son dévouement : sa foi ne sut point leur refuser un concours envié; mais, dans la cité flamande où ses talents d'organisateur accrurent encore l'estime que l'on avait de son enseignement, de ses connaissances en numismatique et de ses vertus, comme dans cette douce retraite de Croissanville où la mort est venue le visiter, le 18 février dernier, il gardait de votre Compagnie (vos archives en ont conservé des preuves) un aimable et fortifiant souvenir.

M. Némis BLOCH, manufacturier à Tomblaine, avait attiré votre attention par d'ingénieuses applications des sciences physiques et chimiques à l'industrie et par de remarquables communications qu'il avait adressées à différentes revues. Vous vous l'étiez agrégé, le 10 décembre 1858 : il était, quand il mourut, en juin 1900, l'un des doyens de vos associés-correspondants lorrains.

M. Édouard PEIFFER, ancien officier supérieur d'artillerie, avait consacré ses loisirs à la topographie, c'est-à-dire à l'observation minutieuse et détaillée des localités, des terrains, de l'œuvre de la nature et des travaux de l'homme; sa sagacité pénétrante et son inaltérable patience se sont appliquées à scruter l'origine des noms qui se lisent sur nos cartes géographiques et à leur restituer leur vraie forme quand parfois elle se trouve viciée. Revenu à Nancy, pour y prendre sa retraite, il sollicita et obtint, le 2 mai 1879, l'honneur d'être ins-

crit parmi vos associés-correspondants. Vous vous flattiez qu'il recommencerait en notre Lorraine cette *promenade topographique* qu'il avait jadis entreprise *dans le département du Loiret;* le mauvais état de sa santé empêcha votre confrère de se rendre à ce désir. Il est mort le 3 septembre 1900, à Nice, où il était allé chercher un ciel plus serein et un climat plus doux.

En vous associant, le 20 décembre 1872, M. Henri Revoil, architecte diocésain de Lyon, Marseille et Nîmes, vous entendiez marquer votre estime et votre approbation au savant technicien, à l'historien érudit, à l'infatigable promoteur de l'architecture romane. Depuis le Romantisme, la vogue allait exclusive à cet art ogival qui, selon le mot de Montalembert, semble « vouloir porter jusqu'au ciel, au sommet de ses tours et de ses flèches, l'hommage universel de l'amour et de la foi » ; à côté de cette source d'inspiration, le restaurateur du cloître de Montmajour en signalait une autre, aussi riche et aussi chrétienne, dans ces majestueux édifices que les onzième et douzième siècles nous ont légués et, quand il mourut, le 13 décembre 1900, il put se rendre le témoignage que ses efforts n'avaient point été sans fruit: Nancy, aux blanches chapelles, eût suffi à lui en fournir la preuve.

M. Charles Hermite n'avait que vingt-trois ans, et la commission que vous aviez nommée pour examiner la candidature de ce compatriote, concluait ainsi son rapport : « Vous remplirez votre devoir académique qui est d'encourager tous les talents et vous vous assurerez l'honneur d'avoir prévenu par vos récompenses une gloire infaillible en décernant le titre d'associé lorrain à

un jeune homme qui a mérité, par des travaux déjà éminents, les éloges et les pronostics les plus flatteurs de MM. Jacobi, Cauchy, Arago, Liouville, etc. »

Ces pronostics se sont réalisés et quand, il y a quelques années, les sommités scientifiques du monde entier offrirent, comme témoignage de reconnaissance et de respect, une médaille d'or reproduisant ses traits à celui que tous acclamaient comme le doyen des mathématiciens, comme l'éminente personnification du génie des mathématiques, votre Compagnie, Messieurs, se sentait toute fière d'avoir, dès le 18 décembre 1845, deviné et encouragé ce mérite, dont la gloire incontestée se reflète aujourd'hui sur elle et sur notre Lorraine bien-aimée.

Membre de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Paris et à l'École polytechnique, M. Hermite a succombé le 14 janvier dernier. Cinq jours plus tard, une perte aussi considérable unit, dans un nouveau deuil, la France et votre Compagnie. Le duc Albert DE BROGLIE était déjà, depuis plusieurs années, de l'Académie française, pour des titres que je n'ai point à rappeler ici, quand il sollicita, le 6 juillet 1866, avec son collègue Saint-Marc-Girardin, le titre d'associé-correspondant de l'Académie de Stanislas. Cette double candidature fut acceptée avec une joyeuse gratitude : « L'inscription de pareils noms, écrivait le rapporteur, Alexandre de Metz-Noblat, est un grand honneur pour nous. Nos successeurs s'en pareront dans un siècle, comme nous nous parons aujourd'hui de ceux de Fontenelle et de Montesquieu. » L'auteur de l'*Église et de l'Empire romain au* IV^e^ *siècle* ne partageait point le dédain qu'il est assez de

mode à Paris d'affecter pour les académies de province : c'était un sentiment qui l'honore autant que votre Compagnie. En ce jour, Guerrier de Dumast dut déborder d'enthousiasme.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont visité Genève, ont pu remarquer avec quel soin est organisé le musée archéologique dans les sous-sols de la bibliothèque publique : ce musée fut l'œuvre d'un associé-correspondant dont vous déplorez aujourd'hui la perte. M. le docteur Jean-Hippolyte Gosse, professeur de médecine légale à l'Université de Genève, est mort dans cette ville, le 22 février dernier, après avoir été durant trente-sept ans chargé de la direction de ces riches et intéressantes collections. Il avait mérité vos suffrages, le 7 juillet 1893 (le même jour que votre rapporteur), par une double série de travaux qu'il menait simultanément et avec un égal succès; les uns, par devoir professionnel, dans le domaine de l'hydrologie, de l'hygiène et de la médecine légale ; les autres, par goût, je devrais dire par passion, dans les régions encore si brumeuses de l'archéologie et de l'anthropologie préhistoriques.

Le rapporteur qui soutint devant vous la candidature de M. le docteur Gosse fut M. François Barthélemy. Lauréat du prix Herpin de 1888, pour ses études sur les *Temps préromains en Lorraine*, élu associé-correspondant le 5 mai 1889, et membre titulaire le 3 juin 1892, ce disciple de M. le docteur Bleicher était alors fort assidu à vos réunions et vous aimiez à entendre les relations concises et claires qu'il vous faisait de ses sagaces et fructueuses explorations. Mais d'impérieuses exigences appe-

lèrent bientôt à Paris celui que son maître saluait comme « le pionnier de l'archéologie lorraine » ; quelque temps, M. Barthélemy se flatta de vous être rendu et à son cher Nancy ; il vint même souvent de Paris, tout exprès pour assister à vos séances ; mais il dut renoncer à un espoir bien doux et vous offrir sa démission de membre titulaire, le 29 juin 1900. Vous ne le perdez point entièrement, M. Barthélemy reste votre confrère au titre d'associé-correspondant ancien titulaire.

II

A ce fauteuil devenu vacant, vous avez élu, le 21 décembre, M. Albert COLLIGNON, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy. Depuis trop peu de temps, au gré de votre impatience, vous vous étiez agrégé, comme associé-correspondant, le professeur érudit qui non seulement mena victorieuses tant de générations de rhétoriciens aux épreuves redoutables du baccalauréat, mais surtout qui éleva les esprits et les cœurs de ses élèves vers les hautes régions du beau et de l'idéal, et que son mérite, joint à son labeur, éleva de l'enseignement secondaire à l'une des chaires de notre Université ; c'était le regretté M. Benoit qui vous présentait cette candidature : n'était-ce pas Cicéron plaidant pour Archias ? Il vous a semblé que des liens plus forts et plus intimes devaient vous attacher ce fin littérateur, ce critique sûr, ce spirituel causeur, l'auteur de ces remarquables études sur Pétrone et sur Pierre de Blarru, d'un intérêt tout actuel en ces temps où triomphe *Quo Vadis* et où s'agite de nouveau (est-ce sérieux cette fois ?) le projet de re-

construction de notre Croix du Téméraire. Vous avez déjà mis sa compétence à contribution pour le rapport sur le concours Stanislas de Guaita; la bonne grâce avec laquelle M. Collignon s'est exécuté nous permet d'espérer qu'il charmera bientôt vos soirées par l'une de ces études qu'il expose avec tant de finesse, d'élégance et d'humour.

Outre ce membre titulaire, vous avez élu trois associés-correspondants nationaux.

M. le colonel Hubert LYAUTEY est un homme d'initiative et d'action, un intrépide soldat, un organisateur prudent, un penseur très pratique (ce qui est assez rare!). En France, condamné à la monotonie de la vie de garnison, il conçoit sur le *Rôle social de l'officier* des idées qui font, dans l'Europe entière, une sensation profonde et qui, mieux que cela, exercent dans notre armée une influence salutaire, travaillant à faire du régiment une véritable école de formation nationale. A Madagascar, il est le bras droit du général Galliéni; il déploie, dans l'organisation du quatrième territoire militaire, de remarquables talents, une prudence calme et discrète, une indomptable énergie, et il nous livre le secret de sa réussite dans une étude d'une haute valeur sur le *Rôle colonial de l'armée,* livre vécu et peiné, s'il en fût. Enfant de Nancy, il a désiré qu'un lien bien doux le serrât plus près de la patrie : il a sollicité le titre d'associé-correspondant de l'Académie de sa ville natale, et votre Compagnie fut heureuse et fière d'agréer cette requête, le 1er juin 1900, et de témoigner ainsi, dans la personne de l'un de ses membres les plus distingués, son estime et son admiration à cette vaillante armée coloniale qui, en

ces temps d'inquiétude et de tristesse, jette une gloire si pure et si radieuse sur notre étendard aux trois couleurs.

M. René NICKLÈS, professeur adjoint de géologie à l'Université de Nancy, vous appartient, « et par droit de conquête, et par droit de naissance. » Son père, l'un de ceux qui ont puissamment contribué à valoir, dès leur début, à nos facultés lorraines le juste renom dont elles jouissent, fut, durant de longues années, l'un de vos confrères les plus aimés et les plus appréciés; et lui-même a conquis de haute main ce titre envié, par les études si documentées qu'il a soumises au monde savant sur la géologie et la paléontologie du sud-est de l'Espagne, du Larzac, des Montagnes-Noires, de la Lorraine, et par la collaboration précieuse qu'il a fournie à l'établissement de la carte géologique de France. Le dévoué professeur conduit souvent ses élèves en des excursions où la science se montre à leurs yeux sous l'aimable parure dont l'a entourée la sollicitude du Créateur : vous seriez déçus si vous n'entendiez, l'un de ces soirs, l'écho fidèle de ces utiles et délicieuses promenades, comme si vous ne receviez de la « grande île » le mémoire que vous espérez du pénétrant et judicieux observateur qu'est M. le colonel Lyautey.

En M. Pierre DE LALLEMAND DE MONT, vous aurez un membre autorisé de votre commission des prix de vertu, en même temps qu'un écrivain à la pensée ferme et élevée, au sentiment profond et discret, à la plume élégante et distinguée. Secrétaire adjoint de la Société d'Archéologie lorraine, votre nouvel associé-correspondant avait d'abord charmé ses loisirs par des études d'histoire et

d'archéologie; mais il a préféré donner son temps aux œuvres d'enseignement et de charité. Assurément, ce ne seront point les pauvres qui s'en plaindront. Ce ne seront pas non plus les Frères des Écoles chrétiennes qui trouvent dans le président de leur comité un appui sûr, un collaborateur infatigable; ni les membres des conférences de Saint-Vincent-de-Paul qui goûtent tant d'attraits dans les rapports si lumineux, si complets, si suggestifs, que leur présente chaque année le zélé secrétaire général du Conseil central de Nancy. J'ajoute que M. de Mont est le beau-frère de Stanislas de Guaita et que son attachement à votre Compagnie, son intérêt pour notre littérature lorraine ont inspiré la fondation qui vous permet de réaliser davantage la devise qui se lisait jadis sur votre sceau : ***Leges et præmia Musis***.

III

Cette année, comme d'habitude, les talents et les mérites de vos confrères leur ont valu des distinctions flatteuses.

M. Mézières, député de l'arrondissement de Briey, a été élu sénateur de Meurthe-et-Moselle.

M. le Dr Friot a été élu premier adjoint de la ville de Nancy : l'Académie de Stanislas ne pouvait avoir un plus dévoué représentant de ses intérêts auprès du Conseil municipal.

M. le Dr Bleicher a été nommé directeur de l'École supérieure de pharmacie et membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique et M. le Dr Schlagdenhaufen, directeur honoraire de l'École de pharmacie.

M. René Zeller, ingénieur en chef des mines, l'un des maîtres incontestés des sciences naturelles, a été élu membre de l'Académie des Sciences.

L'art lorrain, les sciences celtiques, de multiples services rendus à l'École forestière et à la Société d'archéologie lorraine, ont été récompensés en MM. Émile Gallé, Henri d'Arbois de Jubainville et Charles-Guyot, respectivement promus commandeur, officier et chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur.

M. Fliche a été nommé officier de l'Ordre du Mérite agricole, M. Boyé, officier d'Instruction publique, MM. Déglin, Quintard et Pariset, officiers d'Académie.

M. le Dr Friot a obtenu la médaille d'or des Œuvres de mutualité.

IV

L'archéologie et l'histoire, la littérature et la poésie, les sciences sociales et la psychologie se sont rencontrées pour varier les heures si agréables et si fructueuses que vous passez ensemble, dans l'intimité. Dans une étude très attachante sur l'*Énergumène de Nancy, Élisabeth de Ranfaing*, M. Pfister vous a fait revivre un épisode qui attira sur notre petite capitale l'attention de l'Europe, au commencement du XVIIe siècle. M. Raymond de Souhesmes vous a donné les prémices pleines d'espoir de l'*Histoire* si curieuse, si féconde en révélations, qu'il prépare *de la criminalité en Lorraine*. M. Léon Germain de Maidy vous a déchiffré, avec sa rare compétence, les *Monuments héraldiques de Sarrebourg*. M. Collignon

vous a soumis une délicate critique des *Premiers essais poétiques de Stanislas de Guaita*. M. Lombard, votre vénéré doyen, vous a redit, avec quel charme de fraîcheur! quelques-uns de ses doux et poétiques *Souvenirs*. Le guide sûr qu'est M. Thoulet vous a fait descendre dans les vertigineux abîmes de l'Océan et, d'un regard ébloui, vous avez parcouru ce *Fond de la mer*, auquel votre savant confrère veut arracher tous ses secrets. M. Ferdinand des Roberts, l'érudit et infatigable historien de Charles IV, vous a fort intéressés par la communication qu'il vous a lue sur les *Relations du Marquis de Dangeau et du Palatin*. M. l'abbé Jérôme a tiré, pour charmer l'une de vos soirées, un chapitre plein de détails piquants sur l'*Abbaye de Moyenmoutier au XVI^e^ siècle*, de la remarquable monographie qui lui a mérité le prix Herpin dans votre concours de 1896 et qu'il a complétée depuis, avec une science et une sagacité dignes de ses héros, les Bénédictins de Saint-Hidulphe. M. Gabriel Melin vous a célébré la *Science sociale*, objet troublant et complexe, mais science féconde et salutaire dont il est l'apôtre zélé, le maître prudent et sage, pour le plus grand bien de notre jeunesse nancéienne. M. de Metz-Noblat vous a analysé le phénomène de la *Peur*, avec une psychologie pénétrante, et M. Grucker, avec une verve et une clarté toutes françaises, vous a fait connaître *une comédie allemande du commencement du XIX^e^ siècle*, la *Cruche cassée*, de Kleist.

Les plaquettes et les ouvrages que vos confrères se sont honorés de vous offrir attestent la même variété de compétences et de travaux.

C'est de M. le Dr Bleicher : *Étude géologique de la colline de Malzéville; Recherches sur les origines et la nature du grès des Vosges; Compte rendu des excursions faites par la Société belge de Géologie à Nancy et dans les Vosges (15-20 août 1898); Le Plateau de Haye,* etc.; de M. Boyé : *La Lorraine industrielle sous le règne de Stanislas;* de M. Collignon : *Notes sur l'*Euphormion, *de Jean Barclay;* de M. Déglin : *Rapport historique et technique sur la Société immobilière nancéienne;* de M. Fliche : *Pirus cordata, notes sur un bois fossile de Madagascar; Sur un insecte fossile trouvé dans le Trias en Lorraine;* de M. Floquet : *Photographie des astres; Mouvement d'un fil dans l'espace; Équations d'un fil en coordonnées quelconques,* etc.; de M. le Dr Friot : *Épidémie de fièvre scarlatine à Jœuf;* de M. Gallé : *Orchidées lorraines, formes nouvelles et polymorphistes de l'Aceras hircina;* de M. Germain : *Le comte de Marsy; L'Épitaphe de Thévenin Jacquesson, capitaine enseigne des bourgeois de Dun (1660-1683),* etc.; de M. Guyot : *Fêtes nationales à Mirecourt (1789-1816);* de M. l'abbé Martin : le tome II de l'*Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié;* de M. Millot : *Notions de météorologie utiles à la géographie physique;* de M. Pfister : le *Journal du libraire Jean François Nicolas*; de M. de Souhesmes : *le Pétrole à Bakou;* de M. Thoulet : *Résultats des campagnes scientifiques accomplies sur son yacht, par Albert Ier, prince souverain de Monaco,* etc.; du regretté M. Vacant : les fascicules III, IV et V du *Dictionnaire de théologie catholique.*

Vos membres honoraires vous donnent du travail un touchant exemple : M. Antoine Campeaux vous a fait

hommage de deux livres, d'une poésie toujours si souriante, si sereine, si printanière. Ils ont pour titres : *Causeries* et *la Femme de Pilate, mystère en trois parties*.

Quant à vos associés-correspondants, ils ne se laissent pas vaincre en laborieuse activité. Je citerai de M. François Barthélemy : *Excursions géologiques dans les Vosges;* de M. Arendt : *Der Römische Fund bei Consdorf,* etc.; de M. Paul Boppe : *La Croatie militaire;* de M. Bardy : *Étude historique sur Belfort; Haches en silex poli découvertes à la Madeleine, près Saint-Dié,* etc.; de M. Bonvalot : *La Juveignerie, ou privilège de l'enfant dernier-né, chez les roturiers et les nobles de l'ancienne Alsace;* de M. Bossu : *Un couvent janséniste : Voisins et sa dernière abbesse;* de M. Boutroux : *Pascal,* de la collection des *Grands écrivains français;* de M. Bouvier : *Un amour de Napoléon; Le conventionnel Blaise Laurent;* de M. Caspar : *La Coupe enchantée, opéra-comique en un acte;* de M. Cuny : *Nancy, ses origines et ses accroissements;* de M. Deny : *Les barreaux de grilles de foyers industriels;* de M. le pasteur Dietz : *Observations météorologiques en Alsace-Lorraine;* de M. Fourier de Bacourt : *Anciennes épitaphes des églises de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois,* etc.; de M. le Dr Imbeaux : *L'alimentation en eau et l'assainissement des villes à l'Exposition universelle de 1900;* de M. Jadart : *Quelques vieux arbres de la contrée* (*Marne, Aisne, Ardennes*); de M. Lehr : *Éléments de droit civil scandinave;* de M. Netter : *Examen des mœurs des abeilles au double point de vue des mathématiques et de la physiologie expérimentale;* de M. Léopold Quintard : *Bayon et ses seigneurs;*

Note sur deux cippes funéraires gallo-romains découverts à Scarpone; de M. Léon de Rosny : la quatrième édition de sa traduction du *Traité de l'éducation des vers à soie au Japon;* de M. René Zeiller : *Sur une Sélanigellée du terrain houiller de Blanzy.*

Tous ces ouvrages et ceux qui vous sont envoyés par des auteurs étrangers à votre Compagnie, comme les publications périodiques que vous obtenez par l'échange de vos *Mémoires* avec tant de sociétés savantes du monde entier, enrichissent de plus en plus la bibliothèque de la ville, sur les rayons de laquelle vous déposez vos collections. Aussi, fûtes-vous autorisés à vous préoccuper du projet qui fut mis en avant, au début de cette année 1901, de fondre les deux bibliothèques municipale et universitaire. Sur votre mandat, votre bureau adressa une lettre à M. le Maire de Nancy, pour lui exposer en quelle situation critique ce projet pourrait mettre un jour les intérêts de l'Académie de Stanislas.

Avec les années encore, augmente le nombre de vos *Mémoires* et de vos travaux. Pour faciliter la mise en œuvre de ces trésors, votre bibliothécaire-archiviste, M. Favier, a conçu le dessein de dresser une *table alphabétique et méthodique* des indications que renferme la série de vos publications, sur les membres de l'Académie, sur les communications qu'ils ont lues aux séances et sur les ouvrages qu'ils lui ont offerts. Cette initiative fait trop d'honneur au dévouement de son auteur; elle promet trop d'avantages aux chercheurs, pour que vous ne l'ayez point acceptée avec une profonde gratitude.

Une fois de plus, M. Favier aura bien mérité des Lotharingistes.

Vous avez pu d'autant mieux souscrire à ce projet que la prudente administration de votre questeur, M. de Metz-Noblat, maintient vos finances en très bon état; aussi, lui avez-vous renouvelé vos félicitations et vos remerciements.

L'inépuisable générosité de M. René de Goussaincourt vous permettra, dès votre prochaine séance solennelle, de récompenser, par un prix triennal de deux cents francs, le mérite que votre commission des prix de vertus aura découvert dans la commune de Bouxières-aux-Dames; heureux village, où désormais sera béni le nom de votre Compagnie !

Autant que le lui a permis un essai trop timide de décentralisation, l'Académie de Stanislas a dignement tenu son rang au *Congrès des Sociétés savantes* qui marque, pour Nancy, cette première année du XX^e^ siècle. Elle a été priée de prêter son concours à l'organisation et aux travaux de ce Congrès; son président a été invité à la représenter officiellement à la grande séance de clôture, où MM. Pfister et Le Monnier ont prononcé des discours fort applaudis; plusieurs de ses membres titulaires ou de ses associés-correspondants, MM. Bleicher, Floquet, Gasquet, Germain, Guyot, Le Monnier, Liégeois, Pfister et Pariset, ont été désignés pour présider des séances dans les différentes sections.

Sur le programme des communications, je relève les noms d'un bon nombre de vos confrères: MM. Boyé,

Guyot, Haillant, Jadart, Jérôme, Martin et Pfister, à la section d'histoire; MM. Bleicher, Cournault, Germain et Jadart, à la section d'archéologie; MM. Boyé et Guyot, à la section des sciences économiques et sociales; MM. Bleicher, Fliche, Floquet, Henry, Imbeaux, Nicklès et Tisserant, à la section des sciences.

M. Gallé a fait aux Congressistes les honneurs de ses ateliers; MM. Bleicher, Germain, Imbeaux, Nicklès et Quintard les ont guidés dans des excursions scientifiques et, au défaut de votre président, M. de Roche du Teilloy, empêché par un deuil de famille, votre vice-président, M. H. Mengin s'est chargé, en votre nom, vis-à-vis des principaux membres du Congrès, des associés-correspondants et des amis de votre Compagnie de ce que sa modestie me contraint d'appeler « les soins épulaires indispensables de toute hospitalité cordiale ».

Au début du XIX^e^ siècle et durant de longues années, votre *Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy,* que le D^r^ de Haldat avait reconstituée en 1804, fut seule à soutenir le mouvement artistique, littéraire et scientifique dans notre cité et dans ce qui forma jadis les duchés de Lorraine et de Bar. Aujourd'hui, des sociétés existent à Nancy, à Bar, à Verdun, à Épinal, à Saint-Dié, lesquelles se sont marqué des domaines restreints dans le champ toujours plus vaste qu'ouvre la Providence à l'activité des hommes. Toutes travaillent d'une vie intense; mais isolées comme elles le sont, recueillent-elles tout le fruit de leurs labeurs? on peut ne pas en être persuadé et croire à une notable déperdition de forces, du moins au point de vue particulier de la centralisa-

tion provinciale. Permettez-moi de vous le confier, en concluant ce rapport, il me semble que, mises en danger par les empiètements constants des œuvres parisiennes, nos sociétés lorraines s'apercevront un jour que leur avantage est de former entre elles une union large, disons le mot puisque la chose vient d'être votée pour les grandes Académies, une *fédération*, qui, laissant à chacune son individualité, son indépendance, sa sphère d'action, les fera bénéficier toutes du concours et de l'appui d'une collectivité puissante, pour la culture des arts lorrains, le développement des sciences lorraines, le maintien du caractère lorrain. Or, cette *fédération des sociétés savantes de la Lorraine* (c'est à dessein que j'insiste sur ce mot ou plutôt sur cette idée), à qui donc appartiendra-t-il de la provoquer, sinon à votre Compagnie, dont les membres ont fondé, dont les membres président la plupart de ces sœurs plus jeunes et dont le prestige incontesté se relèvera encore de l'éclat d'un service rendu ?

Et alors, si de généreux donateurs, comprenant quelle est votre mission, continuent et complètent une belle et féconde tradition et vous permettent d'encourager les arts et les sciences de notre province, comme déjà vous en récompensez l'histoire et la littérature, vous réaliserez complètement, au profit de toutes les Muses lorraines, les deux parties de la devise que vous donna Stanislas. Stimulant et groupant les efforts dans ce coin de France, vous hâterez cette œuvre de décentralisation dont Nancy fut l'un des premiers apôtres et dont il prétend bien rester l'infatigable tenant.

Sont-ce là des utopies ? je le crains, et je n'ai d'autre

excuse à vous les présenter que le tournant d'histoire où nous sommes. Il m'a semblé que vous permettriez au premier rapporteur du XX^e^ siècle de s'abandonner un instant à des rêves d'avenir, heureux de constater chez lui, sinon un esprit très pratique, du moins un profond intérêt pour votre Compagnie.

---

*

DISCOURS PRONONCÉ.

Le 3 avril 1901

AUX OBSÈQUES DE M. LE CHANOINE VACANT

PAR M. ALEXANDRE DE ROCHE DU TEILLOY

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Si notre regretté confrère s'était douté que la mort dût le prendre si prochainement, il ne m'aurait pas été permis d'exprimer les regrets que sa perte cause à l'Académie de Stanislas : sa modestie eût refusé, sans doute, des éloges bien mérités pourtant, et qui seuls calment la douleur d'amis affligés. Bien que difficile, ma tâche est douce à remplir ; elle dépasse mes forces, mais elle sera un témoignage des sentiments de notre Compagnie, fière d'attester la franchise, l'empressement avec lesquels elle salue et accueille le talent partout où elle le rencontre, jalouse de manifester ainsi son esprit libéral et indépendant. Tous m'envieront l'honneur de m'associer au deuil du diocèse et de l'Église.

Quand la perte d'un tel homme ne laisse pas insensible le libre penseur le plus indifférent, quelle ne doit pas

être l'émotion de ceux qui partageaient ses convictions et ses espérances?

Il y a deux mois, notre cher confrère m'écrivait : « Ma santé m'empêche désormais d'assister aux séances durant l'hiver, et la direction d'une publication de longue haleine, entreprise avant ma maladie, et qui ne sera point achevée d'ici quinze ou vingt ans, m'ôtera la liberté d'apporter ma contribution aux mémoires. Je viens donc vous prier d'accepter ma démission de membre titulaire. J'avais espéré jouir jusqu'à la fin de mes jours du charme et de l'intérêt de ces réunions de chaque quinzaine, où je rencontrais un accueil si cordial et où j'ai reçu tant de témoignages inoubliables d'estime et de sympathie. Puisque la Providence en a disposé autrement, je serai du moins heureux et grandement honoré de garder un lien avec la Compagnie. » Cette démission ne pouvait être acceptée ; l'Académie, en lui accordant un congé de trois mois, rassurait la conscience d'un membre précieux qu'elle voulait conserver et espérait revoir, comme lui espérait vivre. Ne protestons pas, Messieurs, contre les décrets de la Providence. Oui, le fruit de vingt ans de vie dont avait encore besoin le savant directeur du *Dictionnaire de théologie catholique,* semble perdu. Perte irréparable. S'il est permis de citer ici le doux poète païen qui, à l'aube du christianisme, exprimait avec tant de tendresse tous les accents de la mélancolie humaine, avide de consolations, nous murmurerons tristement :

« ... Pendent opera interrupta !... »

Mais celui qui peut dire avec saint Paul : *Bonum cer-*

tamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi, celui qui, pour parler comme le livre de la Sagesse, *fecit mirabilia in vitâ sua,* cet homme a sûrement rempli sa tâche. La religion s'offensera-t-elle pourtant si une Académie, qui regarde avec joie s'accumuler le trésor des connaissances humaines, regrette de n'avoir pas vu mûrir une moisson dont les semences répandues abondamment dans un bon terrain par le geste large d'une main agile et généreuse, promettait une riche récolte? Heureusement que M. le chanoine Vacant a formé des élèves dès longtemps initiés à son labeur, habiles déjà à manier l'instrument, à tracer droit le sillon, à le féconder, si bien que le laborieux théologien, tout en sentant les forces lui manquer, a pu dire cette parole que j'ai entendue il y a cinquante ans, au Congrès scientifique de France, de la bouche d'un des apôtres les plus infatigables de la science française, M. de Caumont : « Semons, semons toujours ! récoltera qui pourra » !

L'Église respecte et cultive tellement la science, qu'elle aime à s'associer aux regrets causés par la mort d'un savant. Ses docteurs ont toujours été éminents par leurs connaissances non moins que par leurs vertus. Tout n'est pas vain en l'homme, même « si nous regardons ce qu'il donne au monde[1] », surtout quand donner au monde, c'est donner aussi à Dieu, c'est contribuer à la gloire de la France qui n'amuse pas seulement l'Europe par sa littérature légère, mais l'édifie et l'instruit encore par les monuments de son érudition profane ou sacrée. Car,

---

1. Bossuet, *Oraison funèbre de Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans.*

vous le savez, Messieurs, la renommée de M. l'abbé Vacant s'étendait au loin. Que n'ai-je le temps de raconter sa vie ! Vous seriez étonnés que, dans une carrière aussi courte, cet homme, qui n'a pu franchir l'âge redoutable de cinquante ans, ait trouvé la force et le temps de produire tant d'œuvres considérables.

Jean-Michel-Alfred Vacant est né à Morfontaine, arrondissement de Briey (Moselle), le 23 février 1852, d'une famille de cultivateurs, appartenant à cette race robuste, tenace et fine que produit le sol lorrain lorsqu'il est fécondé par les sueurs de ses enfants. Il fit ses études littéraires et philosophiques au petit séminaire de Montigny-lez-Metz et au grand séminaire de Metz et étudia la théologie au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Docteur en théologie dès 1879, loin de dédaigner les lettres, il se fit recevoir bachelier à Lyon ; suivit les cours de la faculté de Nancy dans la section de philosophie, pour se préparer au grade de licencié que lui décerna la faculté de Paris. Dès lors commence une série nombreuse et variée de travaux où se manifeste l'influence heureuse de saint Thomas d'Aquin, tant recommandé par le pape Léon XIII, et d'un délicat psychologue, dont il fut un des meilleurs élèves, M. Victor Egger, interprète fidèle de la philosophie universitaire. Mgr l'évêque de Nancy et de Toul, désireux d'encourager, de stimuler les études du clergé de son diocèse, tira un grand profit de la science, de l'activité du jeune théologien. L'abbé Vacant se multiplia : successivement professeur, directeur au grand séminaire de Nancy,

« Chacun en a sa part, et tous l'ont tout entier. »

La foi et la charité ont des secrets que les profanes lui envient. N'est-ce pas aussi l'amour de l'étude, la passion des lettres, la moins irréligieuse de toutes, celle que Dieu doit traiter avec indulgence, qui décuplèrent les forces de cet ouvrier infatigable ? Son œuvre la plus belle fut encore peut-être le cours de théologie que l'abbé Vacant professa au grand séminaire de Nancy, car il est encore de ces vaillants proscrits qui s'obstinèrent à vouloir rester Français, et Nancy l'avait enlevé au diocèse de Metz où Mgr Dupont des Loges tenait tant à le conserver. Seules les générations de prêtres qu'il a formées savent et pourraient attester ce qu'il a dépensé de forces et fait de bien dans ces années d'enseignement. Un jeune abbé, déjà très apprécié pour la richesse de son savoir, se plaisait à me dire hier le profit que lui et ses contemporains avaient retiré de ces leçons d'une doctrine si sûre, d'une critique si ferme et si pénétrante.

Mais ai-je le droit, Messieurs, quelque attrait qu'exercent ces graves et sublimes travaux, de me hasarder seulement à en faire l'énumération ? Une main profane n'ose y toucher. Je serai plus à l'aise en retrouvant l'abbé Vacant à l'Académie de Stanislas, qui s'empressa de l'appeler à elle, en 1887, alors qu'elle n'avait déjà plus le mérite de deviner son talent. Le rapporteur de la commission, que son ardeur communicative avait désigné à cette mission, l'abbé, devenu le cardinal Mathieu, recommandait le candidat aux suffrages de l'Académie, en proclamant que ce jeune savant était un théologien, philosophe, lettré, conciliant, qui pratiquait à merveille la belle maxime de saint Anselme : *Fides quærens intellectum*. Belle formule qui rapproche la foi et la science ;

comme le pieux, hardi et sincère archevêque de Cantorbéry, le théologien du XIXe siècle aurait pu s'écrier : « Accordez-moi donc, ô mon Dieu, vous qui accordez à la foi l'intelligence d'elle-même, de comprendre que vous êtes et ce que vous êtes, aussi bien que je le crois... Or, je crois que vous êtes un être tel qu'on n'en peut concevoir de plus grand. Est-ce qu'une semblable nature n'existerait pas, parce que l'insensé a dit dans son cœur : Il n'y a point de Dieu » ? Noble lutte, Messieurs, entreprise pour le plus grand bien de l'adversaire qui sera vaincu, lutte qui mérite une victoire. Qu'on ne croie pas pourtant que le nouvel académicien se montrât indifférent aux questions purement littéraires ou scientifiques dont aiment à s'occuper les Académies de province. Nul n'y fut plus empressé, plus attentif, nul n'eut plus de gaîté, plus de curiosité. Élu membre titulaire en 1888, secrétaire en 1891, rapporteur des prix de vertu en 1895, président en 1896, il y prononça l'éloge d'un apôtre qu'il était digne de comprendre, le cardinal Lavigerie. Il devint l'âme de la Compagnie, comprenant, goûtant tout et ne manquant jamais une séance sans en témoigner par écrit ses regrets : son esprit en souffrait autant que sa conscience. Il revint une fois, au début de cette année, plein d'entrain ; sa main était défaillante, mais que l'étreinte en était douce !

C'est dans la salle de nos séances que nous continuerons à chercher et à considérer cette figure fine et austère, à entendre cette parole courtoise et persuasive. D'autres auront profité davantage de sa science et de sa foi, au pied de sa chaire ; mais, s'il n'a fait que passer de courtes heures à l'Académie de Stanislas, son souvenir

s'y perpétuera comme un exemple de ce que peut la volonté mise au service de la plus belle des causes, l'union et l'harmonie des exigences de la raison et des aspirations du cœur.

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

L'ÉNERGUMÈNE DE NANCY

ÉLISABETH DE RANFAING

ET LE

COUVENT DU REFUGE

PAR M. CHR. PFISTER

L'histoire des possédées de Loudun est bien connue. Très souvent on a décrit les crises nerveuses auxquelles furent en proie, en cette petite ville du Poitou, dans les années 1631 et suivantes, la mère Jeanne des Anges et les sœurs du couvent des Ursulines; et on a raconté les scènes d'exorcisme dont fut témoin le parloir du monastère. Le nom d'Urbain Grandier — le jeune prêtre auquel les religieuses attribuèrent leurs troubles — est presque populaire ; et qui ne s'est indigné de l'horrible supplice qu'il subit le 18 août 1634, à cause des accusations insensées portées contre lui ? Si cet épisode est dans toutes les mémoires, c'est apparemment que, dans le fond du tableau, apparaît la figure du cardinal de Richelieu. Des écrivains se sont emparés de ce procès

pour accabler le ministre de Louis XIII et dénoncer ses superstitions : ce qui a obligé d'autres à défendre sa mémoire. Parce qu'aucun Richelieu n'y fut mêlé, on ignore à peu près complètement les faits qui se sont déroulés à Nancy, environ douze années plus tôt. Et pourtant ils offrent avec ceux de Loudun la plus grande analogie. Élisabeth de Ranfaing[1] présenta les mêmes symp-

1. Les documents sur Élisabeth sont assez nombreux. Lors des cérémonies d'exorcisme qui eurent lieu à Nancy, les uns nièrent, les autres affirmèrent la possession. Dans la première catégorie se rangea — nous verrons au cours de notre récit pour quels motifs — un religieux minime, le R. P. Claude Pythois. Il publia contre la possession un pamphlet : *La Descovverture des faux possedez. Très-utile pour recognoistre et discerner les simulations, feintiles et illusions, d'avec les vrayes et reéles possessions diaboliques. Avec une briefve instruction qu'il ne faut croire aux diables possedants. Ensemble la Conference tenuë entre Monsieur l'Evesque de Toul et le R. Père Pythois, Minime, touchant la pretenduë possedée de Nancy.* A Chaalons, chez Germain Nobily, près l'église Sainct-Germain, M.DC.XXI. Avec approbations des docteurs, in-12 de 66 et 46 pages. (Bibliothèque de la Société d'archéologie lorraine.) Ce pamphlet amena une volumineuse réponse du médecin Remi Pichard, qui croyait à la possession. *Admirable vertu des saincts exorcismes sur les princes d'enfer possedants reéllement vertueuse dam^elle Elizabeth de Ranfaing, avec ses iustifications contre les ignorances et calomnies de F. Claude Pithoys, Minime.* Nancy, Sébastien Philippe, 1622, 12 feuillets non numérotés, 674 et 104 pages. (Exemplaire complet à la Société d'archéologie lorraine, incomplet à la Bibliothèque de la ville.) Pichard, au milieu de beaucoup de fatras et d'érudites citations des auteurs anciens, décrit avec une grande précision les symptômes que présenta Élisabeth et, à ce point de vue, il nous sera très utile. Nous citons l'ouvrage : Pichard.

Élisabeth, après la création du Refuge, a écrit, sur l'ordre de ses supérieurs, le récit de sa vie depuis son enfance jusqu'à sa possession ; c'était une autobiographie analogue à celle qu'a laissée Jeanne des Anges et qu'ont publiée les docteurs Gabriel Legue et Gilles de la Tourette : *Sœur Jeanne des Anges, supérieure des Ursulines de Loudun.* Paris, aux bureaux du *Progrès médical,* 1886, dans la bibliothèque diabolique. Cette autobiographie a servi de base, encore du vivant d'Élisabeth, à une histoire, composée par un jésuite du Noviciat, admirateur passionné de la sainte et qui fut condamné à ce propos, comme nous le

tômes morbides qu'on observa plus tard chez Jeanne des Anges ; et la nouvelle de sa possession fit grand bruit de par le monde. En ses accès, l'énergumène de Nancy prononça, elle aussi, un nom propre d'homme ; — et ce fut un arrêt de mort pour le jeune médecin Charles Poirot. Jeanne des Anges, le calme revenu, fut douée, dit-on, par le ciel, de vertus miraculeuses et, jusqu'au

---

verrons, par la cour de Rome. Le travail est demeuré manuscrit ; mais il nous a été conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale : fonds français, n° 1783 (ancien de la Mare 387 et Regius, 7840 *b*.). Il a pour titre : *La vie de la révérende Marie Élizabet de la Croix de Jésus, fondatrice de la congrégation de nostre Dame-du-Refuge et première supérieure de son premier monastère à Nancy*. La biographie s'arrête en 1619, lors de l'arrivée définitive d'Élisabeth à Nancy ; il ne semble pas que l'auteur l'ait achevée. A la fin du manuscrit, on lit en effet cette note : « L'auteur de cet ouvrage est le révérend père Jean d'Argombat, de la compagnie de Jésus et depuis de l'ordre des frères Prescheurs sous le nom de père Hiacynthe d'Argombat, qui mourut l'an 1654 en opinion de saincteté à Chaumont en Bassigny, avant que pouvoir achever cet ouvrage. » Pour les débuts de la vie d'Élisabeth, nous renverrons de préférence à ce travail, dont jusqu'à présent les historiens modernes n'ont pas fait usage. Nous citons le manuscrit : d'Argombat. Il y a peu de chose à tirer d'un autre manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds latin, n° 14,645, à la page 90 : *Vie de la Rév. mère Élisabeth de la Croix, religieuse de Nancy*. Ce ne sont que des notes très succinctes, contenant des réflexions plutôt que des détails biographiques. — La même biographie d'Élisabeth et des notes provenant du couvent du Refuge ont été à la disposition d'un écrivain mystique fort célèbre au XVII^e^ siècle, Henry-Marie Boudon, connu sous le titre de grand archidiacre d'Évreux. Né à la Fère-en-Thiérache (Aisne) en 1624, il avait eu pour marraine Henriette de France, la future reine d'Angleterre. En 1682, Boudon fut appelé à Munich pour diriger la conscience troublée de la duchesse de Bavière. Il passa à Nancy, assista le jour de la Pentecôte à l'office dans la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours ; puis il se rendit au monastère du Refuge. Là il s'engagea à écrire à son retour d'Allemagne la vie de la fondatrice. (Cf. Collet, *La vie de M. Henri-Marie Boudon*, nouvelle édition, Paris, 1762, p. 202 ; Cf. encore p. 222-250, où se trouve un véritable abrégé de l'ouvrage de Boudon sur Élisabeth.) On lui remit naturellement tous les papiers nécessaires. Il tint parole et l'écrit fut

XVIII[e] siècle, ses ossements, mis en un reliquaire, ont accompli des miracles. Élisabeth de Ranfaing, quand elle fut à moitié guérie, fonda un nouvel ordre de fem-

---

imprimé dans les Pays-Bas par les soins de la princesse de Vaudémont, belle-fille de Charles IV et de Béatrix de Cusance. Il a pour titre : *Le triomphe de la Croix en la personne de la vénérable mère Marie-Élisabeth de la Croix de Jésus.* Liège, 1686, 584 pages in-12. Boudon était l'homme le mieux désigné pour écrire cette œuvre. Les questions de possession le préoccupaient beaucoup et voilà sans doute pourquoi, à son passage à Nancy, il avait été faire visite au Refuge. En 1683, il fit paraître à Chartres une biographie du P. Jean-Joseph Surin, le jésuite illuminé et pris de délire érotique qui avait exorcisé, à partir de 1634, Jeanne des Anges : *L'homme de Dieu en la personne du P. Jean-Joseph Seurin,* Chartres, Claude Peigné, 420 p. La biographie d'Élisabeth forme comme un pendant à celle de Surin. Elle est fort longue, entremêlée d'effusions pieuses ; mais Boudon a puisé aux sources, et, pour la période de 1619, où s'arrête d'Argombat, jusqu'à la mort d'Élisabeth, c'est un document de premier ordre. Nous citerons l'ouvrage : Boudon. C'est d'après Boudon et « des Mémoires communiqués par la Mère Angèle, supérieure de Nancy », qu'a été écrit l'intéressant résumé dans [Hélyot] *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires,* t. IV (Paris, Coignard, 1715), p. 344-361. — Le livre de Boudon, fort indigeste, ne semble pas avoir été très répandu. Les religieuses du Refuge, au début du XVIII[e] siècle, demandèrent à un jésuite, le P. N. Frison, d'écrire une vie de leur fondatrice. Frison avait déjà publié quelques ouvrages de piété et des livres sur la Lorraine : une *Vie de saint Sigisbert,* une *Vie d'Éléonore d'Autriche,* mère du duc Léopold. (Cf. sa bibliographie dans le *Catalogue* de Sommervogel.) Après quelques hésitations, il accepta. Il ne semble pas avoir connu le travail de Boudon ; mais il a eu entre les mains « les mémoires originaux et les attestations autentiques d'un grand nombre de témoins occulaires les plus dignes de créance ». Visiblement, il s'est servi de d'Argombat et d'autres pièces contemporaines aujourd'hui perdues. Son livre parut à Avignon, où les sœurs du Refuge avaient fondé une maison : *La vie de la vénérable mère Marie-Élisabeth de la Croix de Jésus, dite dans le monde Élisabeth de Ranfaing.* Chez François Girard, M.DCC.XXXV, x-419 p., petit in-4°. Même après d'Argombat et Boudon, il y a des détails à glaner dans ce livre que nous citerons : Frison.

Les écrivains lorrains modernes se sont surtout servis de Frison. A lui sont empruntés les quelques détails donnés par dom Calmet, *Biblio-*

mes, et toujours les religieuses du Refuge l'ont considérée comme une sainte; à plus d'une reprise elles songèrent à demander au souverain pontife sa canonisation. Nous

---

thèque lorraine, 1751, col. 782-784; par Lionnois, *Histoire de Nancy,* III, 90-98 (avec une longue citation des Mémoires de Beauvau); par Digot, *Histoire de Lorraine,* V, 117-118; par Guinot, *L'abbaye de Remiremont,* 196-203. C'est Frison qu'a pris pour guide M. l'abbé Grandemange, aumônier de la Maison de secours, installée dans les anciens bâtiments du Refuge : *Notice biographique sur Élisabeth de Ranfaing, fondatrice de la maison du Refuge de Nancy,* Nancy, Vagner, 1883, 55 pages, in-8°, avec photographie d'un tableau de la Maison de secours (Extrait de la *Semaine religieuse*). M. Grandemange a fait preuve de bonne volonté; mais il reste fidèle à la tradition. — M. Félix Delaville a donné un petit écrit qui est de pure hagiographie : *Élisabeth ou résignation dans les souffrances,* Limoges, Barbou frères (1853). Autre édition s. d., parue en 1864. — Signalons encore dans l'*Est républicain* du 19 octobre 1899 et jours suivants des articles sur Élisabeth et le Refuge, de M. Badel.

Élisabeth a écrit elle-même et laissé écrire sa biographie. Ses trois filles, entrées en religion avec elle, ont imité son exemple, et leurs biographies nous ont été conservées dans un manuscrit, d'écriture fort nette, appartenant à la bibliothèque de Nancy : n° 963 (442) : *Copie de ce que la reverande mère Marie-Paule de l'Incarnation a écrit par obéissance* (autobiographie). Elle est suivie du : *Recueil des vertus de la reverande mère Marie-Paule, supérieure et fondatrice du monastère de Notre-Dame du Refuge d'Avignon, écrit par des religieuses qui en ont été les témoins oculaires.* Vient plus loin : *Abrégé des vertus de la mère Marie-Dorothée de la Sainte-Trinité, dite au monde Marie du Bois* et *Les vertus de la reverende mère Marie Colombe de Jésus, dite au monde Claude-Élisabeth du Bois.* On trouvera en ces récits beaucoup de traits intéressants pour l'histoire de la mère. On continua du reste d'écrire dans la suite la biographie des supérieures du Refuge; nous citerons plus loin la *Vie de la mère Marie-Thérèse Érard.*

Outre ces documents, nous nous servirons des archives du monastère du Refuge, aux archives départementales, H, 2752-2806, et de quelques autres dossiers aux mêmes archives. Nous publierons notamment d'après les pièces justificatives des comptes du receveur de Châtel les deux sentences qui condamnèrent à mort Charles Poirot et Anne-Marie Boulay, B. 4282.

Nous avons conservé quelques portraits d'Élisabeth. Le tableau qui se trouve à la chapelle du Refuge de Besançon (aujourd'hui chapelle de

voudrions raconter très simplement son histoire, telle qu'elle nous apparaît, dégagée de la phraséologie religieuse et des appréciations de ses anciens biographes, et à la lumière des observations qu'a faites la science moderne.

---

l'hôpital) ne présente pas grand intérêt. Élisabeth, en costume séculier, est entourée d'une gloire. Nous attribuons beaucoup plus de prix à un petit tableau qu'on conserve à la Maison de secours de Nancy et qui représente Elisabeth en religieuse : à ses pieds trois petits agneaux blancs qui symbolisent sans doute ses trois filles. Le tableau a été photographié pour la brochure de l'abbé Grandemange. Deux portraits ont été gravés : l'un en grand format représente la mère agenouillée, la couronne d'épines sur sa tête ; deux croix apparaissent à droite dans le ciel. Légende : *Portrait de la M. Élisabeth de la Croix de Jésus, fondatrice de l'Institut N.-Dame du Refuge des Vierges et Filles pénitentes à Nancy en Lorraine l'an 1624, professe avec trois de ses filles l'an 1634, toujours fille de la Croix depuis son enfance jusques à son decebs, qui arriva le 14e de janvier 1649, âgée de 56 ans.* (Archives départementales, H, 2795.) L'autre petit format a pour auteur S. de la Roussière. La mère debout tient les bras croisés et soutient de la gauche un crucifix. Légende : *Portrait de la M. Élizab. de la Croix de Jésus, fondatrice de l'instit. de Nre-Dame du Refuge des Vierges et filles pénit. à Nancy en Lorraine l'an 1624.....* A Nismes, en novembre 1654. L'abbé Marchal a fait reproduire cette gravure par Christophe. Il existe de cette gravure un second état : A. Pointel del. d'après de la Roussière.

I

NAISSANCE D'ÉLISABETH. — SON ENFANCE. — LA SORCELLERIE. — PREMIÈRES CRISES. — SON MARIAGE AVEC FRANÇOIS DU BOIS. — NAISSANCE DE SIX ENFANTS. — DISGRACE DU MARI; SA MORT. — VEUVAGE D'ÉLISABETH. — ELLE SE RETIRE A REMIREMONT. — ELLE VEUT ENTRER AU COUVENT.

Élisabeth de Ranfaing vint au monde le 30 octobre 1592[1]. Elle appartenait à une famille noble[2]; mais son éducation ne répondit pas à l'illustration de sa naissance. Son père, Jean-Léonard de Ranfaing, avait eu une jeunesse orageuse. Il s'était enfui de la maison paternelle, avait « passé les premières fougues de sa jeunesse à la suite des armées en qualité de soldat[3] », était rentré enfin en son pays et avait épousé, sur les conseils des siens, une femme beaucoup plus âgée, Claude de Magnières[4]. Jean-Léonard avait conservé les habitudes des reîtres et des lansquenets; Claude, toujours malade, ne put s'occuper de son enfant. On la confia à la doyenne du chapitre de Remiremont, M^me^ Marguerite de Ludres[5], qui

1. Nous ne donnerons pas de justification pour les faits sur lesquels tous les biographes sont d'accord.

2. Ranfaing est un hameau du territoire de Saint-Nabord, aujourd'hui canton de Remiremont (Vosges). Le grand-père, Simon de Ranfaing, avait été anobli le 19 novembre 1557. Les armoiries étaient d'or, à la jumelle d'azur, la première brisée d'une quintefeuille d'argent, surmontée d'un léopard de gueules. Dom Pelletier, *Armorial de Lorraine*, IV, 675.

3. D'Argombat.

4. Magnières, aujourd'hui canton de Gerbéviller, Meurthe.

5. Fille de Jean II de Ludres. Comte de Ludres, *Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine*, II, 219 note.

se montra envers elle bonne et douce; mais la chanoinesse mourut alors que son œuvre était à peine commencée. Quand Élisabeth eut atteint sa septième année, on la mit dans un pensionnat de l'ordre de saint François où l'on refusa bientôt de la garder. Elle grandit, livrée à elle-même, et tout ce qu'elle entendit dire en son entourage fit sur elle une impression profonde. Or, il n'était bruit alors que d'exploits du diable et d'effroyables sabbats ; la Lorraine était peuplée de sorciers et de sorcières, et le procureur général Nicolas Remi avait envoyé sur le bûcher plus de neuf cents victimes, sous prétexte qu'elles avaient signé un pacte infernal. Au seul nom de Satan, de Belzébuth, de Persin ou de Verdelet, l'on tremblait au fond des palais comme dans l'humble chaumière. Mais si tant de personnes se donnaient au Malin, d'autres redoublaient d'ascétisme et mortifiaient la chair pour ne pas succomber à la tentation, et l'on vantait en tous lieux l'excès même de leurs pénitences. Est-il étonnant que de telles conversations aient agi de façon funeste sur une enfant débile, prédisposée à la maladie par les fatalités héréditaires? Elle eut des visions atroces. L'un de ses biographes nous dit : « Il est assuré qu'à l'âge de quatre ou cinq ans l'un de ces esprits d'enfer se fit voir à elle sous la forme d'un monstre sans tête, et un autre, à l'âge de dix ans, la précipita du haut d'une muraille à bas [1]. » Et, pour échapper à ces obsessions, elle aussi va s'imposer des rigueurs qui achèveront de la détraquer. Elle se donnait en secret la discipline ; elle appliquait sur sa peau nue des ceintures de cilice ; elle s'abstint de

1. Boudon, p. 22.

manger à table; la nuit, après que sa mère l'avait embrassée et était sortie de sa chambre, elle se levait de son lit bien chaud et couchait sur le pavé.

Les parents essayèrent de réagir et la menèrent dans le monde: mais ils ne purent changer son humeur. L'on s'avisa qu'un seul remède pourrait être efficace : le mariage. Élisabeth avait grandi et était devenue belle, de cette beauté des mystiques aux grands yeux exaltés. Même l'archiduc Albert, qui passait par Remiremont pour se rendre en son gouvernement des Pays-Bas, frappé de cette grâce, avait demandé de l'emmener à Bruxelles, pour l'élever avec les demoiselles de sa cour. Au premier mot de mariage, tout l'être d'Élisabeth se soulève; elle déclare nettement qu'elle ne veut appartenir qu'à Dieu. Mais ses parents insistent, supplient, menacent; et, finalement, elle se laisse traîner à l'autel.

On s'explique aisément qu'Élisabeth ait montré envers son mari quelque aversion. Elle avait alors — c'était en l'année 1607 — quinze ans; et son mari en comptait cinquante-sept. C'était un gentilhomme, François du Bois, qui exerçait, depuis 1589[1], dans le voisinage de Remiremont, une charge assez importante. Il était receveur et capitaine d'Arches; il avait même le titre de « gouverneur de la Voge ». Sa fonction était à la fois militaire et financière. Il commandait le château et avait une petite garnison sous ses ordres; il levait les deniers du domaine ducal en l'étendue de la prévôté d'Arches. Nous avons encore la série des comptes de gestion qu'il présentait chaque année à l'administration centrale. Fran-

1. Voir ses comptes aux archives départementales, B. 2496-2562.

çois du Bois venait de perdre sa première femme, lorsque, triste de sa solitude, il demanda la main de la toute jeune Élisabeth.

Le mariage dura neuf années (1607-1616). Les deux premières, aucun enfant ne naquit. Mais, après un pèlerinage que fit Élisabeth à Saint-Nicolas-de-Port[1], elle se sentit enceinte et, dès lors, comme dit le biographe, elle unit à la beauté de Rachel la fécondité de Lia[2]. Les enfants se pressèrent « comme de nouveaux plants d'oliviers à l'entour de sa table[3] ». Ils furent au nombre de six, cinq filles et un garçon. Celui-ci et deux de ses sœurs moururent en bas âge ; mais elle conserva ses trois autres filles qui la suivirent plus tard dans le cloître. Ce n'est pas l'un de nos moindres sujets d'étonnement que la maternité n'ait point préservé cette femme des terribles crises dont nous devrons parler plus loin.

Malgré la naissance de ces nombreux enfants, l'union entre François du Bois et Élisabeth de Ranfaing ne fut pas heureuse. Les biographes de la femme ne sont pas tendres pour le mari. Ils nous le représentent fantasque, brutal, jaloux. Il l'aurait injuriée et souvent battue. Toute l'autorité à la maison aurait été accaparée par une fille du premier lit ; la belle-mère n'aurait été que son humble servante. Souvent, nous dit-on, l'époux envoyait sa jeune femme à deux ou trois lieues d'Arches à pied, par les temps les plus incommodes, sous prétexte de chercher quelque bagatelle ; il lui ordonnait de

1. Autobiographie de la mère Marie-Paule.
2. Frizon, p. 79.
3. Boudon, p. 53.

monter des chevaux ombrageux et elle fut obligée de dompter des « haquenées de Tartarie[1] ». Dans un voyage qu'il lui commanda de faire à Besançon, elle courut les plus grands dangers. Puis, partout, il la faisait épier. La moindre parole qu'elle adressait à un homme, le moindre signe de tête étaient mal interprétés et éveillaient la susceptibilité du mari. Et cependant les galants, nous dit-on, piqués au jeu, cherchaient à s'introduire dans la maison; ils saisissaient le premier prétexte et même avaient recours à des déguisements. Ils s'habillaient tantôt en pèlerins, tantôt en capucins. Mais toujours ils furent éconduits. Un jour, un gentilhomme[2], plus épris que les autres, décida le duc de Lorraine Henri II à se rendre à Arches : force était bien au fonctionnaire de le recevoir ainsi que les principaux seigneurs de la cour. L'occasion de parler à la belle était ainsi trouvée, par un moyen qui pourrait servir à quelque librettiste d'opérette. Mais Dieu protégea sa créature; le voyage de la cour fut contremandé et les bagages, qui étaient déjà arrivés, furent pliés. L'honneur de M. du Bois ne courut aucun risque; sa passion continuait, malgré tout, à torturer la femme et à lui rendre la vie insupportable.

Voilà ce que nous disent les panégyristes d'Élisabeth; pourtant — sans vouloir nier ces accès de jalousie bien naturels chez un vieillard qui a épousé une enfant —

1. D'Argombat.

2. D'Argombat prétend que c'était « le plus grand favori du souverain ». S'agirait-il d'André Desbordes qui devait plus tard être condamné pour sorcellerie, à la suite du supplice de Charles Poirot et d'Anne-Marie Boulay ? Si la conjecture est juste, combien plus tragique encore apparaît la destinée de Desbordes !

nous sommes tenté de prendre parti pour lui contre elle. Avec ses scrupules excessifs, ses bouderies, ses variations d'humeur, elle lui devait rendre la vie fort dure. « Le premier des devoirs d'une femme mariée, écrit l'un des biographes, c'est l'amour envers son mari[1]; » et Élisabeth n'aimait pas le sien. Tantôt elle lui montrait la froideur la plus glaciale, tantôt, comme pour se faire pardonner, elle multipliait les prévenances et les attentions. Je suppose que les médecins de l'époque, s'ils avaient eu la science de ceux de nos jours, auraient prononcé un nom de maladie; en tout cas, il me semble certain que, si le mari lui fit faire des exercices un peu violents, ce fut dans la louable intention de la guérir. Mais la guérison ne vint pas; et ces années d'union s'écoulèrent tristes, malgré la présence des enfants. Un coup terrible devait bientôt frapper le ménage. Du Bois avait fait d'assez fortes dépenses : près du château d'Arches, il s'était construit une fort belle maison[2]. Bientôt des bruits fâcheux coururent contre le receveur; on l'accusa de malversations; le duc Henri II envoya une commission pour examiner ses comptes. Il y avait eu négligence, non détournement; néanmoins, du Bois dut résigner sa charge à son fils du premier lit, Charles (1615)[3]. Le capitaine ne supporta pas sa disgrâce; il s'éteignit le 4 juin 1616, après avoir été admirablement soigné par sa femme[4]. Il laissait Élisabeth sans ressour-

1. Frizon, p. 25.

2. D'Argombat.

3. A partir de 1616, Charles du Bois est receveur d'Arches. Archives départementales, B. 2563.

4. D'Argombat raconte ici une histoire fort singulière. Le mari serait

ces, enceinte[1] de six mois, avec trois filles à élever et de nombreuses dettes à payer. La veuve, âgée de vingt-quatre ans, se retira à Remiremont, où un nouveau malheur ne tarda pas à la frapper. Elle perdit sa mère ; aussitôt son père de se remarier avec une jeune femme très avare[2]. On força Élisabeth de renoncer à l'héritage maternel auquel elle avait droit.

Tous ces malheurs exaltèrent encore chez la jeune veuve le sentiment religieux. Elle courait sans cesse de sa maison au confessionnal : elle communiait tous les jours. Elle restait des heures entières en contemplation devant le Crucifix. Un jour, dans l'église paroissiale, elle se sentit tellement enflammée de l'amour du Christ qu'en un transport de ferveur elle se lia au Divin Époux et fit vœu de chasteté perpétuelle. Elle voulut entrer au couvent et elle souhaitait se donner au monastère qui exigeait de la nature humaine le plus de sacrifices. Un recollet, le père Florent, qu'elle avait rencontré dans un voyage à Metz, lui indiqua les Recollettes de Verdun, récemment réformées ; — l'évêque Charles de Lorraine venait d'inaugurer leur nouvelle église, le 29 juin 1617[3]. On était tout disposé à la recevoir ; mais, avant d'entrer

---

mort sans confession ; aussitôt Élisabeth fit vœu d'accomplir un pèlerinage à Notre-Dame-des-Trois-Épis, si le défunt était rappelé à la vie. La prière fut exaucée et M. du Bois ne mourut — pour de bon — que quelques jours plus tard.

1. D'Argombat. L'enfant mourut aussitôt après sa naissance.

2. Marie de Launoy, fille de Jean de Launoy, écuyer, et de Jeanne de Moroge. Cf. dom Pelletier, IV, 675.

3. Roussel, *Histoire ecclésiastique de Verdun*, 2e édition, t. II, p. 270.

en religion, il lui fallait bien pourvoir au sort de ses filles[1]. On les eût volontiers acceptées comme pensionnaires au couvent de l'Annonciation de Nancy, qui avait été créé dans la Ville-Neuve[2] et qui fut l'une des maisons religieuses de la rue des *Quatre-Églises ;* seulement les Annonciades exigeaient que la mère fît profession chez elles et elle trouvait que la règle créée par Jeanne de France était trop douce! Élisabeth n'avait point encore pris de résolution définitive, quand tout à coup elle fut entraînée, à la suite d'un événement en apparence insignifiant, en un abîme de malheurs[3].

II

L'EXCURSION AU SAINT-MONT ET LE MÉDECIN CHARLES POIROT. — LE MORCEAU DE PETIT SALÉ. — PREMIERS SYMPTOMES DE LA POSSESSION. — NOUVELLE RENCONTRE AVEC LE MÉDECIN. — LES CRISES NERVEUSES. — LES CAPUCINS DE REMIREMONT. — LE PREMIER VOYAGE A NANCY. — EXORCISME A L'ÉGLISE SAINT-GEORGES. — EXORCISMES A REMIREMONT. — ÉLISABETH ENLEVÉE PAR ORDRE DU DUC.

Ce fut le 20 février 1618. Malgré un froid assez vif, la journée était très belle et un soleil d'hiver illuminait de ses pâles rayons la vallée de la Moselle. Une parente vint solliciter Élisabeth de profiter de ce temps favorable

---

1. Un neveu d'Élisabeth, chanoine à la cathédrale de Metz, s'était chargé de l'une d'elles. Il restait à pourvoir au sort des deux autres.

2. Le couvent venait d'être fondé en 1616 par François de Fresnel, capitaine des gardes de Henri II. Lionnois, III, 133.

3. D'après d'Argombat, elle aurait été avertie des épreuves qui l'attendaient par un songe ; et le jésuite raconte longuement son épouvantable cauchemar.

pour faire avec quelques amies un pèlerinage au Saint-Mont. Sur cette montagne, Romaric et Amé avaient fondé, au début du VII[e] siècle, un double monastère d'hommes et de femmes. Au XII[e] siècle, le monastère de femmes s'était transporté dans la vallée et avait gardé le nom de *Romarici-mons*, Remiremont; mais, sur le sommet, des moines continuaient de prier. Les chanoines augustins qui avaient succédé aux bénédictins desservaient l'ancienne église[1]. Arrivée au haut avec ses compagnes, Élisabeth de Ranfaing fit une fervente prière devant les sept chapelles qui précédaient le temple, puis elle entra dans l'église et, devant l'image de la Vierge, elle renouvela son vœu de chasteté. On fut obligé de l'arracher à sa contemplation pour l'avertir que le dîner était servi en une auberge du voisinage. Elle s'aperçut alors que des hommes se trouvaient dans la compagnie. L'un d'eux, Charles Poirot, médecin de S. A. et des dames de Remiremont, récemment anobli[2], comme les médecins l'étaient en général à cette époque, se montra empressé. Il pria la jeune veuve de s'approcher du feu; à table, il vanta la beauté de sa jeune fille qui était de la partie ; il lui reprocha doucement de ne boire que de l'eau ou de la tisane; puis, mais ici nous laissons la parole à la plus

1. Catherine de Lorraine y appellera bientôt les bénédictins de la congrégation réformée de Saint-Vanne. Cf. notre étude sur *Catherine de Lorraine* (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1897), p. 45.

2. Le 23 août 1616. Les lettres de noblesse ne furent vérifiées qu'après ces événements, le 19 février 1619. Les armoiries furent d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois grenades d'or, tigées et feuillées de même, et en pointe d'une levrette courante d'argent. Dom Pelletier, IV, 660.

ancienne relation — « comme elle ne prêtait point l'oreille à tous ces discours, et n'y faisait nulle sorte de réponse, il prend une pièce de salé (ah! voici le coup fatal!), il en sert à chacun selon le rang qu'il tenait à table et n'eut garde d'oublier d'en donner à notre veuve, puisqu'il n'en donnait aux autres que pour avoir occasion d'en donner à celle-ci. Elle n'en eut pas mangé un morceau qu'elle sentit aussitôt qu'elle avait mangé autre chose que du salé. Ah! détestable avorton de l'enfer, sous ce morceau de salé tu avais caché un philtre[1]! » — A notre tour, nous nous exclamerons : Étrange fatalité qui pèse sur la destinée! Pour avoir servi à la ronde d'un plat de viande, ce jeune médecin instruit, distingué, sera, après les plus extraordinaires péripéties, condamné à mort, quatre années plus tard et périra sur le bûcher!

Quand Élisabeth fut rentrée à Remiremont, elle fut poursuivie par l'image de Charles Poirot. Toutes les paroles du médecin furent scrutées par elle; tous ses gestes repassèrent sous ses yeux. « Le feu que le maléfice avait allumé, dit avec énergie un biographe, alla de l'imagination dans l'esprit, et de l'esprit au corps[2]. » Elle, si chaste, a des pensées obscènes et elle se trouve en des états physiques affreux. En même temps, elle devient coquette. Au lieu de porter le second deuil de sa mère, elle s'attife avec grand soin; elle frise ses cheveux; elle fait ses sourcils; et — nous donnons de nouveau la parole à la plus ancienne relation — « comme son affliction l'avait rendue toute pâle et défaite, elle pinsotait ses joues

1. D'Argombat.
2. Frison, p. 109.

afin d'y faire paraître du vermillon ». En même temps qu'elle se livrait à ces actes, elle en avait horreur ; ce n'était pas elle qui agissait, mais un autre ; ce n'étaient pas les deux hommes que chacun de nous porte en soi qui étaient aux prises ; non, c'était le démon lubrique qui luttait contre la chaste femme. L'idée qu'elle avait été ensorcelée se présenta tout naturellement. Elle eut recours aux prières, aux longues stations dans les églises. Mais les crises ne passèrent pas ; elles durèrent du 20 février jusqu'au milieu de juin. Elle commença à éprouver quelque soulagement pendant la Fête-Dieu, alors que le Saint-Sacrement était exposé sur l'autel.

Ce n'était que léger répit au mal. Le jour même de l'octave du Saint-Sacrement, le 18 juin 1618, elle rencontra par hasard, dans la rue, le médecin Poirot en compagnie d'un chanoine du chapitre. Poirot, par politesse, lui adressa la parole, lui demanda des nouvelles de sa santé. Élisabeth se sentit troublée profondément ; et, plus tard, elle soutiendra qu'à ce moment précis le médecin lui aurait « jeté un souffle puant où un sort était enfermé[1] ». De nouveau, ses odieuses pensées se réveillèrent ; mais à la douleur morale s'ajouta en plus la souffrance physique. Toute une moitié de son corps devint paralysée et, tandis qu'elle était tout à fait insensible, l'autre moitié lui causait des maux atroces ; puis Élisabeth perdait tantôt le goût, tantôt le tact, ou encore l'odorat, ou bien l'ouïe. L'apothicaire de Remiremont se déclara impuissant devant une telle maladie ; il fallait bien recourir au médecin et l'unique médecin de la ville

1. D'Argombat.

était Poirot. Mais chacune de ses visites, comme bien l'on devine, surexcite la patiente. Est-ce de l'amour? Est-ce de la haine? Les deux sentiments sont bien voisins; et, de fait, elle déteste maintenant ce docteur qui ne la regarde que comme un cas intéressant. Elle l'accuse de vouloir se faire aimer d'elle par des philtres magiques, de lui faire des saignées ou de lui poser des ventouses pour pouvoir contempler sa nudité, de placer près d'elle des personnes uniquement chargées de la décider à un mariage. Et Élisabeth redouble ses dévotions. L'abbesse de Remiremont, Catherine de Lorraine, qui voulait réformer les chanoinesses, vient d'appeler dans la ville toute une horde de religieux mendiants — et ignorants. En 1619, elle y a introduit les Capucins[1] et c'est chez ces moines que court Élisabeth, dès qu'elle peut se tenir debout. A la maison, elle relit sans cesse l'*Introduction à la vie dévote* de François de Sales[2]. Poirot lui reproche de trop fréquenter les Capucins; il l'appelle par plaisanterie Mademoiselle Philothée — l'on se souvient que c'est à Philothée, amoureuse de Dieu, que le tendre évêque de Genève adresse ses paroles. Toutes ces exhortations détournées, faites sur un ton enjoué, rendent la malade furieuse. Cette fois-ci, elle signifie avec rage au médecin son congé. Mais, lui parti, elle est hors d'elle; des abcès se forment dans la gorge et dans la bouche; la tête et le ventre enflent au point de devenir monstrueux[3]. D'odieuses calomnies sont répandues, et

1. Voir notre étude sur *Catherine de Lorraine*, p. 43-44.

2. D'Argombat.

3. La *Relation* de d'Argombat dit même : « D'autrefois, on voyait

la belle-mère chuchote à des oreilles complaisantes que la malade pourrait bien être enceinte [1]. Poirot, qui a refusé tout honoraire — on lui en fera un crime plus tard — est rappelé et revient par sentiment du devoir de la profession. Il conseille avec grande sagesse un changement d'air, un voyage aux eaux de Plombières ou bien même un pèlerinage au Saint-Suaire de Besançon : cette relique était, au début du XVII[e] siècle, fort à la mode. Mais, quand Élisabeth, revenue de sa crise, a appris la présence du médecin, elle s'irrite, elle déclare qu'elle ne veut rien savoir de lui, qu'il est la vraie cause de ses intolérables douleurs [2], et, au lieu de quitter Remiremont, elle courut à l'église et prit un nouveau confesseur.

Jusqu'à présent, sa conscience avait été dirigée par un prêtre séculier, M. Varinet, esprit doux et placide. Il avait, à ce qu'on assure, le don des larmes et pleurait à volonté, toutes les fois qu'il était nécessaire de toucher un pécheur [3]. Il s'était efforcé de calmer l'énergumène, de détourner ses soupçons. Mais voici qu'après cette crise

---

sa teste s'entr'ouvrir et à quelque temps de là se refermer, ce qui causait un extrême étonnement à l'esprit de ceux qui étaient présents. »

1. Jeanne des Anges présenta plus tard les mêmes phénomènes, et, quoique vierge, elle se crut enceinte des œuvres de Satan. Elle eut des vomissements continus et des douleurs d'estomac ; des sérosités blanchâtres sortaient de ses seins. Jeanne résolut alors de finir avec la vie, mais en sauvant l'enfant qu'elle croyait porter en elle. Le 2 janvier 1635, elle monta à sa chambre, prit un grand couteau et plaça près d'elle un vase rempli d'eau pour baptiser son fruit. Au moment où elle approcha le couteau de son corps, l'émotion fut trop vive et elle tomba en une violente crise. Plus tard, le ventre revint à l'état normal et l'on crut que l'enfant, né du diable, était retourné au diable. Voir l'autobiographie, éd. Legue et Gilles de la Tourette, p. 89-90.

2. Elle accusera Poirot d'avoir voulu l'empoisonner par deux fois.

3. D'Argombat. Frison, p. 90.

elle s'adressa à un de ces nouveaux venus à Remiremont, à un Capucin, le révérend père Léon qui lui était quelque peu parent. Après une confession, coupée au milieu par un horrible accès, le père Léon excita la pauvre femme ; il soutint que son état n'était pas du ressort de la nature, il la déclara en réalité victime des démons ; et c'est sur ses conseils qu'Élisabeth se décida à se présenter aux religieux de Nancy, pour les inviter à l'exorciser. Au moment du départ, elle revit le médecin qui blâma vivement ce voyage. Poirot devinait que les cérémonies étranges de l'exorcisme allaient achever la ruine de cette santé déjà si fortement ébranlée [1]. Plus tard, on dira qu'il a eu peur des révélations de Satan !

Élisabeth arriva à Nancy, le jour de la Saint-Jean, 24 juin 1619. Il y avait déjà plus d'un an et demi qu'elle était malade ! Elle se rendit aussitôt à l'église de la collégiale Saint-Georges, et y fit une prière fervente devant l'image de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle qui, encore de nos jours, est honorée à la cathédrale de notre ville. Elle consulta l'écolâtre de Saint-Georges, Didier Jullet [2], qui nous a laissé une curieuse relation des miracles accomplis devant cette statue ; il fut d'avis que ses souffrances avaient été causées par des maléfices et il l'exorcisa pendant un mois environ. Les Capucins qui s'étaient installés à l'extrémité de la rue Saint-Dizier, vinrent à la rescousse. Sans doute les démons refusèrent de donner

1. Frison, p. 138.

2. Pichard, p. 74. Sur Didier Jullet, voir Lepage, *La collégiale Saint-Georges*, LIX. (Extrait des *Bulletins de la Société d'archéologie lorraine*, 1849.) Jullet, provincial des Minimes, auteur des *Miracles de N.-D. de Bonsecours*, semble être un personnage différent.

des signes visibles de leur présence, mais Élisabeth se sentit soulagée ; elle voulut entrer chez les Annonciades, mais celles-ci ne consentirent à la recevoir que sur un certificat de santé signé de son médecin ordinaire, et Charles Poirot ne pouvait, en conscience, lui délivrer une pièce semblable [1].

Cependant, après son retour à Remiremont, Élisabeth resta bien portante jusqu'au jour où, après avoir communié à l'église des Capucins, elle rencontra de nouveau sur son chemin Charles Poirot. Aussitôt ses crises de reprendre plus terribles qu'auparavant. Les Capucins de Remiremont, à leur tour, eurent recours au remède employé dans la capitale; ils exorcisèrent en province — et avec succès. Le jour de la Saint-Bernard, 20 août, répondant au père Albert, gardien du couvent de Toul, alors en voyage à Remiremont [2], les démons affirmèrent leur présence; la sainte était, paraît-il, surtout en proie à Persin. Le 2 septembre, les diables sortirent du corps avec un bruit épouvantable [3]. Dès lors, l'on ne parla plus à Remiremont, dans la vallée de la Moselle, dans toute la Lorraine, que d'Élisabeth de Ranfaing. L'on se divisa en deux camps. Les uns crurent à la réalité de la possession et regardaient le médecin de travers. Les autres considéraient la femme comme une folle, éprise d'une

1. Frison, p. 140.

2. Le P. Albert était assisté du P. Hyacinthe, gardien des capucins de Remiremont, des autres religieux du couvent, du chanoine Huchet, du curé Verclot et de l'ancien confesseur Varinet. Pichard, p. 79.

3. Pichard donne, page 82, des dates un peu différentes. Il prétend que les exorcismes n'ont commencé à Remiremont que le 22 septembre 1619. Nous suivons d'Argombat.

passion déréglée pour celui qu'elle accusait. Les deux partis réclamaient une enquête. L'autorité spirituelle et le gouvernement temporel s'émurent. Sur les ordres de Mgr des Porcelets de Maillane, évêque de Toul, et sur ceux du duc Henri II, une carriole vint enlever Élisabeth, le 16 octobre 1619, et l'emmena à Nancy, avec deux femmes de mauvaise vie[1]. Et, de tous côtés, l'on se demandait quel cours nouveau allait prendre cette histoire, déjà si extraordinaire.

III

ÉLISABETH ET LES MÉDECINS DE NANCY. — LA MAISON DE LA RUE SAINT-NICOLAS. — LES EXORCISTES : VIARDIN; LE PRINCE ERRIC DE LORRAINE; LE P. DOMINIQUE DE JÉSUS-MARIE. — LE PUBLIC DE CES CÉRÉMONIES : LA COUR; LES SEIGNEURS; LES PRÊTRES; LE PEUPLE; LES ÉTRANGERS. — LES SIGNES DE LA POSSESSION. — CRISES NERVEUSES. — VIOLENCES DE LA POSSÉDÉE. — ÉLISABETH ET LE PÈRE FOURIER. — ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LE P. CYPRIEN ROUYER. — CHARLES POIROT ACCUSÉ. — L'INCIDENT ANNE-MARIE BOULAY. — L'ACCUSATION ET L'OPINION PUBLIQUE EN EUROPE. — L'EXÉCUTION. — PÈLERINAGES D'ÉLISABETH DE RANFAING. — SOULAGEMENT DANS LA MALADIE.

Ici le lecteur peut croire que, du moment où les autorités ecclésiastique et séculière prirent l'affaire en mains, le bon sens allait triompher; et cette conviction se fortifiera chez lui, quand il saura qu'on commit Élisabeth à l'examen de cinq médecins choisis parmi les plus renommés. C'était Christophe Cachet, qui avait étudié sa science à Padoue, qui, à la ville et à la campagne, possédait une nombreuse clientèle, qui aimait les vers latins et en a

1. D'Argombat. Ici finit le manuscrit de la Bibliothèque nationale.

composé de charmants, tandis qu'à cheval il visitait ses malades: *Exercitationes equestres*[1]. C'était Philippe Odet, un docteur de Paris, qui nous a laissé une série de proverbes sur la manière de se maintenir en bonne santé[2]; Jean Mousin, qui, sur les hauteurs de Buthégnémont, a écrit son célèbre discours sur l'ivresse[3]; Dominique Berthemin qui a fait connaître les vertus des eaux chaudes de Plombières[4]; enfin Jean le Febvre dit d'Ancy[5]; à eux se joignit Remi Pichard dont le nom reviendra sous notre plume[6]. Sans doute, l'on pensera qu'avec de tels garants la vérité fût sur le point d'être découverte et l'innocence de Poirot de luire claire comme le jour. Mais il n'en fut rien; raisonner ainsi, c'est ne pas tenir compte des préjugés que les médecins du XVII[e] siècle partageaient avec toute leur époque; ils croyaient, eux aussi, à la sorcellerie et aux philtres; ils avaient certainement donné des certificats qui avaient causé la mort de malheureux innocents. Ils furent d'accord pour reconnaître que la maladie d'Élisabeth était indépendante et hors de la nature; et leur excuse est dans l'étrangeté même du mal. Après

1. Nanceii, typis Antonii Charlot, 1622. Sur ses autres ouvrages voir dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, col. 175.

2. *De tuenda sanitate libri sex*, Jacob Garnich, 1604, in-12. Dom Calmet, *ibid.*, col. 695.

3. *Discours de l'yvresse et yvrongnerie*, Toul, Sébastien Philippe, 1612, XXI-390 pages.

4. Nancy, Jacob Garnich, 1615, XIV-334 pages. *Catalogue* Favier, n° 2805.

5. On trouvera indication de ce personnage dans Lepage, *Les Archives de Nancy*, III, 345 et 376. Voir le certificat que les médecins signèrent le dernier jour de l'an 1619, après avoir assisté aux séances d'exorcisme : Pichard, 172-174. Les noms estropiés dans Frison, p. 160.

6. Certificat de Pichard du 5 juin 1621, dans Pichard, p. 174-175.

cette déclaration, leur tâche était finie. Il ne restait qu'à livrer Élisabeth aux exorciseurs.

La pauvre malade, devinant que son séjour à Nancy se prolongerait, chercha à s'y installer : mais longtemps personne ne voulut lui louer d'appartement. Elle finit par trouver une petite maison assez écartée, derrière le noviciat des Jésuites et le couvent des Capucins, sur la rue Saint-Nicolas. Elle s'y installa avec ses trois filles, son père et sa belle-mère [1]. A côté d'elle, on plaça des gens qui la surveillaient jour et nuit ; jamais elle n'était laissée à elle-même ! Puis, souvent, l'on procédait dans la maison même aux exorcismes ; mais qu'étaient ces cérémonies auprès de celles qui avaient lieu dans les églises, particulièrement dans celle du Noviciat où l'on entraînait la malheureuse ? Elles commencèrent le 23 octobre 1619 [2], et se poursuivirent, souvent plusieurs fois par semaine, pendant six années consécutives, jusqu'en 1625 ! Je ne sais si la raison d'une personne de sens rassis eût résisté à toutes ces conjurations.

L'évêque de Toul avait nommé comme exorciste ordinaire M. Nicolas Viardin, docteur en théologie et écolâtre de la Primatiale de Nancy. C'était un personnage fort bien vu du duc Henri II, dont il avait géré les affaires en cour de Rome, l'année 1612 [3]. On lui adjoignit le capucin Jean Albert que nous connaissons déjà. Si l'un d'eux était absent de Nancy, il était remplacé par le jésuite Jean Guéret, recteur du collège nouvellement créé dans

1. Pichard, p. 86.
2. La date dans Frison, p. 149.
3. Sur Viardin. cf. dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, col. 1007.

notre ville. L'exorciste était toujours assisté de religieux appartenant à l'un de ces couvents qui pullulaient dans la cité : Capucins, Jésuites, Bénédictins, Cordeliers, Carmes, Augustins, etc.[1]. Toutes les fois que le prélat de Toul venait à la cour, il assistait lui-même aux exorcismes. A son défaut, les cérémonies étaient présidées par le prince Erric de Lorraine. Oh! celui-ci devait s'y connaître. Nommé à vingt et un ans évêque de Verdun, il n'avait pu résister aux charmes d'une religieuse ; et Monseigneur avait enlevé la belle et l'avait épousée en secret, non sans que celle-ci se fût convertie au protestantisme. Le scandale avait été immense et, quand la passion était tombée, Erric avait allégué l'ensorcellement ; lui aussi avait été exorcisé[2] et le démon avait été mis en fuite, puisque le prince s'efforçait, après avoir renoncé à son siège, de racheter par une vie exemplaire et une dévotion excessive ses péchés de jeunesse. Après avoir été opéré pour son compte, il suivait avec une commisération véritable les expériences qu'on tentait sur autrui. Hélas! elles n'eurent pas grand résultat. Élisabeth se tordait de désespoir ; mais, si un démon était chassé du corps, d'autres y pénétraient aussitôt. On crut que les exorcistes n'avaient point la vertu nécessaire et l'on eut recours à d'autres ecclésiastiques, à Didier Jullet, qui avait commencé jadis ces cérémonies à

1. Pichard, p. 89.

2. Ces faits nous ont été révélés par Ch. Langlois, *Un évêque de Verdun, prince de Lorraine, ensorcelé, marié et condamné par le tribunal de l'Inquisition*, dans les *Annales de l'Est*, IX, 277. L'Estoile, dans son *Journal*, avait fait allusion à ce scandale, éd. Jouaust, t. IX, p. 82.

Saint-Georges, à Cutry, curé de Vouxey[1], à l'évêque de Tripoli, Adam Peetz, suffragant de Strasbourg[2], à Charles de Lorraine, successeur de son oncle Erric sur le siège de Verdun[3]. La Sorbonne envoya deux de ses docteurs, les sieurs Garnier et Mincé, qui y perdirent leur grec et leur hébreu, puisqu'ils conjurèrent le diable en ces langues[4]. Inutiles furent aussi les efforts du baron de Mole, dit de Sansy, notre ancien ambassadeur à Constantinople, qui venait d'entrer à l'Oratoire[5]. Mais un jour un personnage plus saint que tous les autres se présenta à Nancy. Le pape, pour décider le duc à unir sa fille Nicole à son neveu Charles de Vaudémont, le futur Charles IV, lui avait député un Carme déchaussé espagnol, le P. Dominique de Jésus-Marie. La réputation de ce thaumaturge était grande : l'on attribuait à ses conseils et à ses prières le succès des catholiques en Bohême, à la journée de la Montagne Blanche[6]. Quand il entra à Nancy, le 23 avril 1621[7], le peuple se pressait sur ses pas, coupait des morceaux de ses habits pour s'en faire des reliques. Et l'on assurait que ses vête-

1. Canton de Châtenois, Neufchâteau, Vosges.

2. Sur Adam Peetz ou Adam Betz, voir Grandidier, *Alsatia sacra*, I, 22. Peetz mourut le 25 novembre 1626. Il avait été l'un des commissaires apostoliques pour la réforme de l'abbaye de Remiremont.

3. Tous ces exorcistes cités par Pichard, p. 90-91.

4. Pichard, p. 91 et 107.

5. Pichard, p. 106 ; Frison, 152.

6. Sur ce personnage, d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, 2e édit., t. I, p. 114. Cf. *Mercure français sous le règne du très chrestien roy de France Louis XIII*, t. VI, p. 410.

7. La date dans les Mémoires de Baltazard de Guillermé. Ms. bibl. de Nancy, 789 (128), fol. 19.

ments redevenaient d'eux-mêmes intacts[1]. Pourtant, ô surprise ! ce saint homme, mis en présence de l'énergumène, nia la possession, et il proclama son opinion avec une telle indépendance que l'évêque de Toul se fâcha et l'injuria publiquement. Le Père, voulant donner à tous un exemple d'humilité, fit acte de contrition : lui, l'envoyé du Saint-Siège, se jeta aux genoux du prélat, avoua qu'il avait tort et demanda humblement pardon[2]. Il fut mieux écouté en sa mission politique. Il maria le 23 mai la princesse Nicole à son cousin germain, suivant les vœux du pape et aussi l'intérêt bien entendu de la Lorraine ; et, après un séjour de près de deux mois à Nancy, il partit, le 16 juin, couvert d'honneurs.

A ces séances d'exorcisme dans les églises assistait toujours un public très nombreux. Le duc de Lorraine,

---

1. Baillet, *La vie d'Edmond Richer, docteur en Sorbonne.* A Liège, 1714, p. 295. Richer était un janséniste et son biographe est naturellement très défavorable au P. Dominique. Il montre sous un mauvais jour le rôle du Carme à Nancy, quand il dit : « Sa vertu échoua publiquement sur une prétendue possédée de Remiremont, dont il fut la dupe à Nancy, où l'on s'était assemblé de toute la province pour voir l'effet de ses exorcismes. Ayant été chassé comme un séducteur, et menacé de la punition des imposteurs par les évêques qui s'y étaient trouvés, il se sauva en Champagne. »

2. On consultera à ce sujet *la Vie du vénérable père Dominique de Jésus-Marie, général des Carmes déchaussés, composée en latin par le P. Philippe de la Sainte-Trinité et traduite en français par le P. Modeste de Saint-Amable.* Lyon, 1669, in-8°. Le marquis de Beauvau en ses *Mémoires*, éd. de Cologne, 1689, p. 6-7, a un peu travesti les faits. Il soutient que le P. Dominique avait annoncé qu'il exorciserait l'énergumène et que, pour signe de sa délivrance, l'on entendrait un coup de tonnerre. Mais, dit-il, « il en demeura à sa courte honte, quoique le coup de tonnerre eût éclaté comme il l'avait prédit. » Et c'est à cause du dépit causé par cet insuccès que le Carme aurait nié la possession. Cf. *Annales des Carmes déchaussés de France,* par le P. Louis de Sainte-Thérèse. Paris, 1665, in-folio.

Henri II, puis, après sa mort, son successeur, Charles IV, les princes et les princesses de la famille ducale y vinrent très souvent; puis c'étaient les seigneurs de la cour, les magistrats de la ville, les juges, particulièrement les échevins de Nancy, dont les sentences avaient envoyé à la mort tant de malheureuses, sous prétexte de sorcellerie. On y voyait aussi, outre les exorcistes, une foule de prêtres, tous ceux que leurs occupations amenaient à Nancy, tous ceux qu'à cause de leur célébrité l'on appelait de loin pour prêcher le Carême ou l'Avent, ou célébrer quelque autre grande fête. Parmi ces prédicateurs était l'ancien confesseur de Henri IV, le P. Pierre Coton, qui, après l'assassinat du roi, s'était retiré de Paris et dirigeait à ce moment le collège de Bordeaux. Il vint une année prêcher devant la cour de Lorraine l'octave de l'Assomption à l'église Notre-Dame, sur la place de l'Arsenal; suivit avec angoisse les exercices d'exorcisme; signa un certificat constatant que Mademoiselle du Bois « était véritablement énergumenée et possédée du malin[1] »; écrivit de Bordeaux à la malheureuse des lettres où il vantait les grandes souffrances qu'elle endurait à la plus grande gloire de Dieu et l'exhortait à la résignation chrétienne[2]. Le peuple, de son côté, se pressait à ces cérémonies; il écoutait parfois avec une véritable terreur les conjurations adressées à Satan, mais il espérait aussi que la possédée tiendrait, à son habitude, des propos fort obscènes, accuserait de vices contre la pureté quelque

1. Il est reproduit par Pichard, p. 190. Nous suivons la traduction de Frison, p. 164-165.

2. Pichard, 192; Frison, 166. Voir la *Bibliographie* de Sommervogel, art. Coton, t. II, col. 1558.

haut personnage, quelque ecclésiastique fort vénéré! Des jeunes filles même furent souvent présentes. Il y eut encore du monde, même au bout de quelques années; la badauderie humaine ne se lasse jamais,

Et cela fait toujours passer une heure ou deux.

Les étrangers, à leur tour, venaient en foule à ce spectacle; des Allemands, des Français, des Anglais faisaient exprès le voyage de Nancy pour voir l'énergumène et pour raconter dans leur pays qu'ils l'avaient vue[1]. On s'entretenait dans toute l'Europe des scènes qui se passaient en notre ville.

Remi Pichard, l'un des médecins les plus considérés de l'époque, nous a fait un récit de ces scènes et nous a indiqué les signes certains auxquels les contemporains ont reconnu la possession. Élisabeth de Ranfaing n'avait presque point fait d'étude; et pourtant, lorsqu'on lui donnait des ordres en n'importe quelle langue, hébreu, grec, latin, italien, allemand ou anglais, toujours elle les exécutait avec une grande précision. L'assertion sans doute est exacte; l'hystérique saisissait la suggestion et l'exécutait, après quelques hésitations toutefois, car le diable fait souvent « des coq-à-l'âne », pour qu'on perde du temps[2]. Notons encore que le démon répondait toujours à ces savants en langue rustique; tout au plus se permettait-il de dire à un religieux allemand : *Du bist ein Schelm*[3] : tu es un coquin. Puis, nous dit Pichard

1. Sur la présence de ces étrangers, Pichard, 106, 120, etc.
2. Pichard, p. 110.
3. *Ibid.*, p. 121.

l'on entendit cette ignorante disserter sur les mystères les plus profonds de la foi. Le 8 décembre 1619, elle discourt avec sagesse sur la transsubstantiation; les 24, 25 et 29 décembre de la même année, elle concilie le libre arbitre avec la prescience divine; d'autres jours, elle dévoile comment les anges parlent entre eux[1]. Sans doute elle retrouve dans sa mémoire surexcitée des bribes de sermons entendus jadis chez les Capucins de Remiremont ou à l'église d'Arches. Elle a aussi, nous dit-on, révélé à des personnes des secrets que celles-ci croyaient enfouis tout au fond de leur conscience. Il peut se faire qu'un reproche général d'impureté ou d'infidélité à la foi conjugale ait souvent éveillé quelque remords dans le cœur d'un assistant, car ce sont là faiblesses inhérentes à la nature humaine. Que ne nous raconte-t-on point encore sur elle? Elle lisait des billets bien cachetés dans leur enveloppe; elle disait leur nom à des hommes qu'elle n'avait jamais vus, leur âge à de vieilles coquettes. Elle distinguait les hosties consacrées de celles qui ne l'étaient pas; les premières causaient au diable qui était en elle d'épouvantables convulsions. Elle discernait de même les vraies reliques des fausses, et, dans l'assistance, les catholiques des hérétiques. Un jour, un gentilhomme qui était huguenot l'invitait à réciter un *Ave Maria*, et le démon répondit par sa bouche: « Dis-le, toi, si tu le sais; car on ne le dit pas chez toi[2]. »

Tous ces exercices faits au milieu de la foule provo-

1. Pichard, p. 122.

2. Sur tous ces signes, Pichard, 106-140. Pour le dernier trait p. 124-125.

quaient en cette femme des crises nerveuses atroces. Son visage était tuméfié, ses yeux hors de leur orbite, sa langue épaisse et livide, ses cheveux dressés tout droits sur sa tête. Les membres tordus paraissaient disloqués. Tantôt elle rampait par terre, sans se servir des mains ni des pieds, à la manière des serpents. Tantôt elle grimpait le long des colonnes de l'église et allait se percher sur les corniches. Le lundi 31 mai 1621, sur une cloison à peine large de trois doigts, elle étendit sa jambe et la moitié de son bras droit, et tout le reste du corps se tint dans le vide, en catalepsie parfaite[1]. Tantôt, enfin, elle se tenait la tête en bas, sans que ses jupes se renversassent[2]. Et l'on voyait enfler et désenfler successivement ou le cou, ou la gorge, ou le ventre, souvent le corps tout entier. Et la malheureuse poussait des cris qu'on entendait au loin et qui terrifiaient le quartier. Le médecin Pichard écrit : « Elle a souventefois japé comme font les mâtins, hurlé comme les loups, grogné comme les pourceaux, mugi comme les taureaux, croassé comme les corbeaux, glapi comme les renards, huant et contrefaisant toutes sortes de bêtes[3] », et il se rappelle les vers par lesquels les poètes anciens ont essayé de peindre les clameurs d'une armée combattant :

> Tantum vociferans, quantum novies deciesve
> Mille viri clamare solent, qui prælia miscent[4].

---

1. Toute cette séance longuement racontée par Pichard, p. 300. Le P. Dominique y assista.

2. Le fait cité dans les *Mémoires* de Beauvau, éd. citée, p. 6.

3. Pichard, p. 139.

4. Cité par Pichard, p. 307.

En ces crises, les forces physiques de l'énergumène étaient décuplées ; elle aurait pu lutter avec « Milon Crotoniate[1] » ; c'est toujours Pichard qui parle. Elle soulevait des fardeaux qu'à peine cinq ou six hommes robustes auraient pu remuer. Elle faisait tourner les individus « les plus verts et les plus gaillards où bon lui semblait, comme un bouchon de paille ». Quand on lit ces descriptions si précises, on est indigné que les exorcistes n'aient pas mis fin à de pareilles scènes ; l'on se demande s'ils ignoraient la pitié ; mais, à la réflexion, on reste convaincu qu'ils étaient miséricordieux et compatissants ; leur pitié se manifestait par leur obstination même à délivrer la possédée et par un redoublement de conjurations qui augmentait le mal.

Quand Élisabeth était en proie à ces rages, elle se jetait parfois sur les assistants qui couraient de véritables dangers. Un jour elle s'en prit à sa belle-mère, « la tiraillant et traînant par les cheveux et les lui arrachant à poignées, elle la jeta contre la muraille avec une aussi grande facilité que si ce fut été un petit enfant », et la pauvre femme n'en put plus vingt-quatre heures durant. Qu'elle en ait agi de la sorte avec sa belle-mère qui l'avait dépouillée, passe encore ; mais ses filles elles-mêmes qu'elle chérissait tant furent cruellement maltraitées par elle. Les exorcistes eux-mêmes n'étaient pas à l'abri de ses fureurs. Elle leur crachait au visage, leur versait des ordures sur la tête ! Elle prit un jour Monseigneur Erric de Lorraine par la barbe et l'ancien évêque

1. Pichard, p. 136.

de Verdun eut beaucoup de peine à sauver cet ornement[1].

Les assistants devaient redouter plus encore que les violences les propos injurieux que l'énergumène leur jetait à la face. Pierre Fourier, que l'Église catholique vient de canoniser, en fit un jour l'expérience. Au mois de mai 1621, pendant l'un de ses fréquents séjours à Nancy, il assista, au Noviciat des Jésuites, en compagnie de l'évêque de Toul, à une des séances d'exorcisme. Comme il souffrait d'une jambe, Mgr des Porcelets de Maillane le fit asseoir à côté de lui sur un fauteuil. Aussitôt Satan de s'écrier, par la bouche de la possédée : « Ne l'avais-je pas bien dit que tu étais un hypocrite ? Il faut une chaire pour Monsieur ! O le beau saint que voilà ! Que ne le mettez-vous dans une niche ? Bien ! bien ! courage ! tu es maintenant sur une chaire de tapisserie, mais je te réponds que je t'en prépare bien une autre aux enfers ; oui, je te dis, au plus profond et aux pieds de Lucifer, puisque tu trompes ainsi le monde. » L'assistance était consternée ; mais le bon Père répondit fort gravement : *Vere mereor :* véritablement, je le mérite ; et il prouva ainsi sa profonde humilité[2].

Avec Fourier, l'énergumène s'en était tenue aux injures gamines et aux menaces des peines éternelles ; mais contre d'autres elle lança les plus abominables calomnies. Elle ramassa dans la boue les accusations les plus ordurières et elle les répéta en des termes qu'une

1. Pichard, p. 144-145.

2. Bedel, *Vie du T. R. P. Pierre Fourier,* p. 429. Rogie, *Histoire du B. Pierre Fourier,* Verdun, 1887, t. I, p. 415.

imagination fort dépravée seule pourrait retrouver. Ces propos devaient faire des victimes.

Un jour Élisabeth ou, pour nous exprimer comme les contemporains, le démon qui était en elle affirma qu'un religieux d'un ordre observantin se livrait à tous les désordres ; pressé, il insinua que ce religieux était un Minime ; il laissa entendre que c'était l'un des supérieurs. A diverses reprises, il renouvela ce dire et donna des détails. Les Minimes, qui avaient un grand couvent près des remparts de la Ville-Neuve (les bâtiments sont englobés aujourd'hui dans le lycée) et qui desservaient le pèlerinage de Bonsecours[1], étaient atterrés et avec eux les autres enfants de saint François : Cordeliers, Capucins et Tiercelins. Le P. provincial des Minimes, en résidence à Châlons, Cyprien Rouyer, accourt lui-même à Nancy. Le 11 novembre 1620, l'on veut forcer le diable à rétracter ses calomnies ; mais, au lieu de le faire, il nomme comme le coupable le P. Cyprien lui-même[2] ! L'émoi devient de plus en plus grand. Désormais, les Minimes outrés soutinrent qu'Élisabeth n'était qu'une fausse possédée ; elle devint à leurs yeux « une mégère infernale à bouche de vipère et langue serpentine[3] ». Un Minime, le P. Claude Pythois, s'offrit de prouver l'imposture, dans des conférences qui furent tenues avec l'évêque de Toul, les 7, 9 et 10 février 1621 ; mais ces conférences, suivant la règle générale, n'eurent aucun résultat ; le prélat invita à se retirer le moine assez audacieux pour lui

1. L. Jérome, *L'église N.-D. de Bonsecours à Nancy*, p. 26.

2. Pichard raconte cette séance du 11 novembre 1620, pages 351 et suivantes.

3. L'expression est de Claude Pythois.

résister[1]. Pythois du reste se trompait. Si Élisabeth n'était pas possédée, sa maladie était bien réelle et il a tort de parler de feinte, de mensonge et d'hypocrisie[2]. Peu de temps après, le Minime, encouragé par son ordre, fit paraître, à Châlons-sur-Marne, un pamphlet : *La découverte des faux possédés*[3], véritable réquisitoire contre Élisabeth qui n'y est pas nommée, défense détournée du P. Cyprien, puisqu'on y démontre qu'il ne faut pas procéder criminellement contre une personne, « l'emprisonner, gehenner et sentencier sur les accusations d'un démon possédant ». Ce pamphlet excita la fureur des exorcistes et aussi des médecins qui suivaient les cérémonies de Nancy. Remi Pichard y répondit, en 1622, par tout un volume que nous avons eu souvent occasion de citer. Tandis que le moine nie, l'homme de science affirme la réalité de la possession et la parfaite sainteté de la possédée[4]. Il se moque de son contradicteur ; il lui reproche des fautes de quantité dans des vers latins ; il joue sur son nom et pousse jusqu'au bout un parallèle entre le Minime Pythois et l'animal nommé le putois[5] ; il lui jette à la tête toutes sortes d'injures, avec des citations profanes et sacrées ! Remi Pichard était fort

1. Pythois dans l'opuscule cité publiera de mémoire le compte rendu de ces conférences ; car on ne voulut pas lui communiquer les procès-verbaux officiels. Ces derniers ont été divulgués à la suite de l'ouvrage de Pichard.

2. C'est ce que fait remarquer Jules Baissac, *Les grands jours de la sorcellerie*, Paris, 1890, p. 453.

3. Voir le titre exact dans la bibliographie, p. 2, note.

4. L'observation est de Beaupré, *Recherches sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine*, p. 348.

5. Voir surtout p. 33-36.

érudit; mais, s'il savait par cœur ses classiques, il ne savait point lire dans le livre de la nature et il n'avait point cette intelligence qui sait secouer les préjugés; et c'est lui, beaucoup plus que son contradicteur, qui passera aux regards de la postérité pour un « âne bâté ». Le livre du médecin eut pourtant un vif succès à son époque, précisément parce qu'il suivait le courant, au lieu de le remonter ; il augmenta l'aversion publique et contre Pythois et surtout contre le P. Cyprien. Bientôt les Minimes, comme honteux, n'osèrent plus défendre leur provincial; le correcteur général de l'ordre fit informer de sa vie et de ses mœurs[1], et le religieux disparut sans qu'on en entendît plus parler[2]; il fut relégué, selon toute apparence, dans quelque cloître obscur, où il expia l'accusation portée au hasard contre lui par l'énergumène de Nancy.

Élisabeth devait faire une autre victime, plus illustre. Souvent en ces crises un nom revenait à sa bouche avec toutes sortes de blasphèmes : celui de l'homme qu'elle aimait et détestait à la fois de toutes les forces de son amour et de sa haine, du médecin Charles Poirot. Elle le signale comme le véritable auteur de ses maux ; elle affirme qu'il l'a ensorcelée et fait entrer les démons dans son corps. Poirot, poussé par la curiosité et peut-être aussi par un sentiment de compassion pour la malade, assiste à Nancy à quelques séances d'exorcisme[3]; mais à

1. L'information avait même été ouverte avant l'apparition du livre de Pichard. Voir les deux lettres du correcteur général des Minimes, François de Mayda, dans Pichard, p. 443 et 454.

2. En tout cas, nous n'avons plus trouvé de renseignement sur lui.

3. Frison, p. 186.

chaque fois la fureur d'Élisabeth augmente et, au milieu d'horribles vociférations, elle le désigne ! Les exorcistes ont beau imposer silence au démon : il renouvelle ses accusations. Dès lors, Poirot devient suspect; on se détourne sur son passage; les vieilles femmes se signent à sa vue et murmurent le mot de sorcier. Le médecin sait que ce mot a été une sentence de mort contre d'innombrables victimes. Il prend peur et songe à se retirer en Allemagne ou en Suisse. Il s'ouvre de son projet à un gentilhomme qui le trahit et aussitôt le duc Henri II — âme faible et pusillanime qui croyait aux maléfices de Satan comme il croyait à la pierre philosophale[1] — le fait arrêter, à la fin de l'année 1620[2]. On le mène prisonnier dans les Vosges, au château de Châtel qui domine les rives de la Moselle. Le procureur général de Lorraine commença aussitôt l'enquête. C'était Claude Remi, le fils de Nicolas qui avait écrit la *Démonolatrie;* les fortes convictions, le zèle ardent de son père revivaient en lui; il pensait qu'en poursuivant un sorcier, il faisait œuvre pie et accomplissait un sacerdoce. Les dénonciations anonymes arrivent nombreuses et accablantes. Un volumineux dossier est rassemblé. Le procureur conclut à la culpabilité et, sur son indication, l'affaire est envoyée à une commission extraordinaire. Elle était formée de l'élite des magistrats de Lorraine, comme jadis l'élite des médecins avait examiné Élisabeth. C'étaient Girard Gervaise et Gilles Theuvenin, conseillers aux grands jours

1. Voir sur les alchimistes à l'époque de Henri II la curieuse étude de M. de Souhesmes: *Un épisode de l'histoire de l'alchimie en Lorraine* dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1898, p. 143.

2. Frison, p. 187.

de Saint-Mihiel; Jean Bourgeois, ancien procureur général du Barrois, qui a fait imprimer les coutumes du bailliage de Saint-Mihiel[1]; Claude Bourgeois, maître échevin de Nancy, l'auteur de la *Pratique criminelle* qui nous donne des renseignements si curieux sur les procès de sorcellerie[2]; enfin, Charles Sarasin, conseiller d'État de S. A. Ces juges firent une enquête approfondie; trois d'entre eux se rendirent à Remiremont, pour recueillir les témoignages sur Charles Poirot. Claude Bourgeois fut remplacé au cours du procès; et deux juges supplémentaires furent appelés au tribunal. Ces nouveaux venus furent : de Bloize-Amblemont et de Haccourt, conseillers à Saint-Mihiel, et A. du Bois que nous ne connaissons pas autrement[3].

Cependant Poirot rendait attaque sur attaque; il se porta hardiment parti contre Élisabeth; il l'accusa de fourberie et de sentiments dévergondés; il demanda à faire les preuves. Une contre-enquête fut faite, mais elle tourna en faveur de l'énergumène. On avait, nous disent les biographes d'Élisabeth[4], aposté de faux témoins; mais, quand ceux-ci furent en présence des juges et quand ils furent confrontés avec Poirot, ils ne purent pas, comme contraints par une puissance supérieure, ne pas dire la vérité et ils proclamèrent hautement qu' « Éli-

1. A Pont-à-Mousson en 1599, et à Saint-Mihiel en 1615. Cf. Beaupré, *Recherches*, pp. 211 et 307.

2. *Pratique civile et criminelle pour les justices inférieures du duché de Lorraine*, Nancy, Garnich, 1614.

3. Ce sont les trois noms que nous trouvons, avec ceux de Gervaise, Theuvenin, Jean Bourgeois et Sarasin, au bas de la sentence que nous publions en appendice.

4. Frison, p. 190.

sabeth d'Arches était la femme la plus modeste, la plus retenue, la plus pieuse et la plus irréprochable qu'ils eussent jamais connue ». L'affaire tournait de plus en plus mal pour Poirot. Le 30 mars 1621[1], les juges ordonnèrent que l'inculpé serait rasé par tout le corps et que les chirurgiens y chercheraient la marque infernale, l'endroit insensible où Satan avait posé sa griffe; naturellement, on l'y trouva. Puis, le 24 avril[2], il fut décidé que le malheureux serait appliqué à la question; on l'étendit sur l'échelle, on disloqua ses membres, sans qu'un aveu lui échappât au milieu de la douleur. Les juges se montraient hésitants, et des mois s'écoulaient, lorsqu'il se produisit un coup de théâtre.

A la fin de novembre 1621, une jeune fille de Lèyr, nommée Anne-Marie Bouley[3], fut appelée sorcière par une méchante voisine. Fort inquiète, craignant d'être traînée devant la justice lorraine, elle quitta aussitôt le duché, se dirigeant sur Paris. Mais dans le coche elle bavarde; un brodeur de Nancy, nommé Marin, « fort honnête homme », l'écoute, l'excite; elle avoue à moitié qu'elle est sorcière; puis, probablement, le nom de Poirot, dont tout le monde parle à ce moment, est lancé dans la conversation; avec son imagination en éveil, Anne-Marie lie ce nom à sa propre cause. Marin, qui veut décidément jouer un personnage, décide sa compagne à rebrousser chemin et il la livre à la justice[4]!

1. Voir en appendice la sentence de mort.
2. Sentence en appendice.
3. Le nom dans Boudon, p. 113. La date résulte du cours du procès.
4. Les incidents où Marin fut mêlé sont longuement racontés dans Frison, p. 193 et suivantes.

Devant les juges, elle raconte tout ce qu'on veut. Oui, elle est sorcière ; c'est Poirot qui l'a menée au sabbat où elle s'est livrée au diable. Elle a signé de son sang deux cédules, l'une remise à Belzébuth, l'autre au médecin. Les deux procès dès lors sont confondus et renvoyés aux mêmes commissaires. Anne-Marie est amenée à Châtel-sur-Moselle ; les 6 et 7 décembre[1], elle répète ses aveux ; elle les rétracte un peu plus tard, pour rétracter bientôt ses rétractations. Confrontée avec Poirot, elle persiste à l'accuser. Nous voudrions bien posséder le procès-verbal authentique de cette séance où se trouvent en face l'un de l'autre deux êtres qui, selon toute apparence, ne s'étaient jamais vus ! Poirot dut nier avec la plus vive énergie ; et elle, qui en sa folie croyait avoir assisté au sabbat, qui s'était suggéré toutes ces scènes de perversion et de débauche, n'arrivait plus à distinguer son délire de la réalité ! Très sincèrement, elle affirmait ; et ce qu'elle disait, c'était la mort pour elle et pour le médecin. Après la confrontation, le maître des hautes œuvres rasa son corps, la sonda et découvrit la marque infernale[2] !

Cependant, ce procès passionnait l'opinion. Le public lorrain se montra féroce. Il réclamait la mort du médecin et traitait comme des hommes sans pudeur ceux qui, bien timidement, osaient prendre son parti et faire entendre la voix de la vraie justice qui est aussi celle du bon sens. Dans les pays étrangers, où plus froidement l'on examinait la cause, on fut plus équitable. Poirot,

1. Sentence d'Anne-Marie. Voir appendice.
2. Sentence.

abandonné de ses compatriotes, de ses amis d'enfance, des clients qu'il avait secourus, trouva des défenseurs en France, en Italie, en Flandre. Un docteur en théologie accourt à Nancy et compose un écrit où il montre l'inanité des preuves[1]. L'infante des Pays-Bas, la propre fille de Philippe II, Isabelle-Claire-Eugénie, envoya au duc Henri II une éloquente adjuration de ne pas laisser mourir un innocent et de ne pas souiller la Lorraine d'une tache. Les partisans de Poirot eurent recours au souverain pontife lui-même; on pressa Grégoire XV d'intervenir, de réclamer pour le tribunal de l'Inquisition l'examen de la cause[2]... Rien n'y fit. A cause de l'émoi causé par cette affaire, on avait adjoint aux sept juges dix-sept autres magistrats, du moins à titre consultatif; parmi eux étaient dix Français[3]. Tous furent unanimes à reconnaître la culpabilité; et, le 7 avril 1622, les sept juges lorrains prononcèrent la peine de mort contre Charles Poirot et Anne-Marie Bouley. L'homme et la femme devaient être livrés à l'exécuteur de la haute justice, attachés au poteau, étranglés jusqu'à ce que mort s'en suivît, puis leurs corps être réduits en cendres! Mais, détail sinistre! on décida qu'avant le supplice, ils seraient

1. Ce docteur en théologie, dit avec quelque mystère Frison, venait « de la part d'une princesse », p. 197. Quelle était cette princesse? Peut-être l'infante des Pays-Bas dont il sera question plus loin.

2. Boudon, 110; Frison, 198-199.

3. Boudon écrit, p. 109 : « Le prince ne se contenta pas seulement des juges de sa province, il donna ordre que l'on en fist venir de France, et ces juges furent au nombre de vingt-quatre. » Frison, p. 199, dit que les juges étaient au nombre de vingt-quatre, « entre lesquels étaient dix Français. » Notons pourtant qu'au bas de la sentence ne se trouvent que sept noms. Nous concilions ces deux textes en pensant que les autres juges n'ont eu que voix consultative.

mis encore une fois à la question ; on voulait leur arracher le nom de leurs complices[1] ! Suivant l'usage, la sentence fut exécutée immédiatement en la cour du château de Châtel. Les PP. Jésuites Ponce et Fagot[2] — ce dernier nom bien singulier dans la circonstance — assistèrent les malheureux. On envoya quérir le bourreau de Mirecourt, Nicolas Jeannel ; comme on ne le trouva pas d'abord, on dépêcha à Nancy pour inviter celui de cette ville d'accourir ; mais, dans l'intervalle, Jeannel s'était présenté[3]. Il étendit Charles Poirot sur l'échelle et disloqua le corps, en faisant faire à la corde un demi-tour[4]. Poirot supporta la douleur et déclara simplement qu'un innocent n'avait pas de complice. Puis d'un pas ferme il marcha au supplice qui fut la fin de son long martyre. Anne-Marie au contraire cria, dès qu'elle se sentit étirée, et, sous l'empire de la douleur, elle indiqua comme complices tous les individus dont les noms se présentèrent à son esprit, noms humbles ou noms illustres. Elle déclara avoir rencontré au sabbat entre autres André Desbordes, maître d'armes et grand favori du duc Henri II. Tant que celui-ci vécut, Desbordes fut protégé ; mais Charles IV, dont il avait contrecarré la politique, ramassa cette accusation, renvoya l'affaire devant une commission extraor-

1. Voir la sentence à l'appendice.

2. Ils sont nommés dans les comptes de Melchior de Ruz. Archives départementales, B. 4282, fol. 99. Le P. Fagot est mêlé à l'histoire d'Alix le Clerc. C'est lui qui prêcha à Mirecourt le Carême de 1618 et, à la suite de ses prédications l'on fonda dans cette ville un couvent de la congrégation Notre-Dame. *Alix le Clerc*, Liège, Dessain, t. II, p. 179 (ouvrage publié récemment par la congrégation Notre-Dame).

3. B. 4282 et 4283.

4. Sentence.

dinaire où figuraient la plupart des juges de Charles Poirot[1], et, le 28 janvier 1625, Desbordes à son tour fut brûlé dans la cour du château de Condé (Custines)[2]. Ainsi les procès de sorcellerie naissaient les uns des autres et les crimes engendraient les crimes.

Les historiens d'Élisabeth de Ranfaing admirent pourtant cette fille qui vocifère et désigne au bourreau de nouvelles victimes. Ils n'ont que paroles de mépris pour ce médecin qui, même à l'article de la mort, ne dit rien, ne confesse rien, ne donne aucun signe de repentir. C'est en 1735 qu'on écrira encore : « Je voudrais que la fin du misérable médecin eût été aussi édifiante que celle d'Anne-Marie ; car, après la nécessité où je me suis trouvé de parler des crimes de sa vie, ce que je n'ai fait que malgré moi, j'aurais de quoi me consoler, si je pouvais louer ici sa conversion et sa pénitence à la mort[3]. » Et le même ton se trouve chez des auteurs tout à fait contemporains qui certes ne croient plus aux sorciers : tant il est difficile de s'affranchir de la phraséologie du passé !

Veut-on encore quelques détails sur cette double exécution? Elle coûta 135 fr. 5 gros soigneusement enregistrés par le receveur de Châtel, Melchior de Ruz[4], outre quelques menues dépenses : par exemple, deux

1. Trois sur cinq : B. de Bloize-Amblémont, Haccourt et Ch. Sarasin.

2. Nous pensons raconter un jour cette histoire. Cf. H. Lepage, *André Des Bordes. Épisode de l'histoire des sorciers en Lorraine.* Nancy, 1857. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie.*) La sentence prononcée contre Desbordes se trouve en copie à la bibliothèque du Musée lorrain, Ms n° 135, fol. 19.

3. Frison, p. 202. Cf. Boudon, 111 et suivantes.

4. Archives départementales, B. 4282, fol. 99.

charretées de bois 3 fr., un cent de fagots 30 gros. Le bourreau Jeannel toucha 30 fr. pour sa peine, et, de plus, pour son voyage de Mirecourt à Châtel, aller et retour, 64 gros[1]. Les frais du procès furent très considérables pour l'époque; ils s'élevèrent à 7,241 livres[2].

La sottise humaine avait fait une nouvelle victime et augmenté la longue liste du martyrologe. Si au moins cette exécution avait produit un soulagement en l'état d'Élisabeth de Ranfaing! Mais elle demeura malade encore trois années, et les pratiques d'exorcisme continuèrent. Pourtant, peu à peu, avec l'âge, les crises diminuèrent d'intensité; puis, comme nous le verrons au chapitre suivant, Élisabeth s'imposa des occupations qui furent un divertissement salutaire à son imagination exaltée; enfin, on reconnut — un peu tard — que des voyages lointains pourraient produire le calme si nécessaire à ses nerfs. On lui conseilla de visiter les principaux pèlerinages. Elle se mit en route le 14 juillet 1625 et resta absente jusqu'au 1er avril suivant[3]. Elle s'arrêta successivement à Notre-Dame de Paris et à Notre-Dame

1. Archives départementales, B. 4282.

2. Dumont, *La Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar*, II, 57, nous ignorons d'après quelle source. Voici encore un détail sur la détention de Poirot. « Fait dépense de 208 francs délivrés par le comptable à deux particuliers de Chastel, servant de garde à Charles Poirot, médecin de Son Altesse, détenu es prison du château dudit lieu, lesquels ont été posez à l'antichambre d'iceluy par ordonnance de Son Altesse, en date du 12 septembre 1621..., en conformité de laquelle ont été payés deux francs par jour durant 104 jours, commencez au 10e de septembre 1621 et finis le lundi 27 décembre suivant. » B. 4280, fol. 84. Les biens de Poirot furent confisqués; mais il ne laissait audit Châtel qu'une « robe de nuitté, une hongroise fourrée et quelques livres de médecine et autres avec quelques menues hardes ». B. 4282, fol. 93.

3. Boudon, p. 219; Frison, p. 208.

de Chartres — et en cette ville elle eut le bonheur de s'entretenir une dernière fois avec le P. Coton[1] ; — elle se rendit au hameau jadis cher à Louis XI, Notre-Dame de Liesse, en Picardie[2]. Elle était accompagnée de sa fille aînée, de M. de Rennel, conseiller d'État de Charles IV, de son confesseur, M. Varinet. Elle recevait de loin les conseils du P. François Poiré, jésuite du noviciat de Nancy[3], et surtout ceux de M. Viardin, l'exorciste. « Ce qui est étonnant, dit son biographe, c'est que ce saint homme, tout éloigné qu'il fût d'elle, ne laissait pas de lui faire des commandements dont elle avait connaissance, Dieu favorisant par des voies secrètes et surnaturelles l'obéissance de sa servante[4]. » N'est-ce pas ici un exemple de ce que les médecins de nos jours appellent la suggestion à distance? Quand Élisabeth rentra à Nancy, elle passa pour guérie. L'était-elle entièrement? Certains indices permettent d'en douter. En tous cas, ses grandes crises étaient passées et, désormais, elle put se consacrer tout entière à l'admirable œuvre qu'elle avait entreprise.

---

1. Frison est sur ce point exact. Boudon, p. 248-249, dit à tort que le P. Coton était mort à ce moment.

2. Canton de Sissonne, Laon, Aisne.

3. Voir Boudon, p. 248. Sommervogel, t. VI, col. 925, cite dans la bibliographie de Poiré : « Un écrit sur la Mère de Ranfaing se conservant au monastère du Refuge à Nancy. » Cet écrit est-il le même que celui que nous avons attribué à d'Argombat ? Sans doute non.

4. Frison, p. 210.

IV

ÉLISABETH DE RANFAING ET LA MÈRE ALIX LE CLERC. — ÉLISABETH RECUEILLE LES FILLES PERDUES. — FONDATION DU REFUGE. — ÉLISABETH ET DOUZE JEUNES FILLES PRENNENT L'HABIT (1er JANVIER 1631). — RÉUNION AU REFUGE D'UN COUVENT DE MADELONNETTES. — APPROBATION DES STATUTS EN COUR DE ROME. — ANALYSE DE CES STATUTS. — LE REFUGE CHEF D'ORDRE. — CRÉATION DU COUVENT D'AVIGNON. — DERNIÈRES ÉPREUVES. — L'AFFAIRE DES MÉDAILLISTES : CONDAMNATION DES PÈRES DE TRANS, SEGLIÈRE ET D'ARGOMBAT. — MORT D'ÉLISABETH. — SES OBSÈQUES. — CONCLUSION SUR ÉLISABETH.

Bien avant ses voyages, lorsque la maladie lui laissait quelque répit, Élisabeth rêvait d'accomplir une action sublime, pour faire avancer le règne du Christ. Elle avait acquis, par ses entretiens avec les prêtres, par les encouragements qu'elle recevait de tous côtés, la conviction que Dieu lui envoyait de telles épreuves, parce qu'elle était spécialement élue de lui. Il importait de montrer que le doigt de Dieu l'avait en effet marquée. Elle fut encouragée en ses pensées par une autre femme, née elle aussi à Remiremont et son aînée de seize ans. Peut-être Alix le Clerc[1] aurait connu les mêmes maux qu'Élisabeth, si elle n'avait trouvé sur son chemin un

1. Sur elle, voir : *La vie de la vénérable mère Alix,* Nancy, Charlot, 1666 (relation autobiographique). — Petitmangin, chanoine de Remiremont ; très beau manuscrit, à la bibliothèque de Nancy, 599 (47). — [Gautrelle, Carme déchaussé], *La vie de la vénérable mère Alix Leclerc,* Liège, 1773. — Chapia, *Vie de la V. mère Alix Leclerc,* Mirecourt, 1858, et surtout le dernier ouvrage : *Alix le Clerc, dite en religion mère Thérèse de Jésus,* Liège, Dessain, 2 vol.

directeur de conscience, esprit avisé et fin, qui unissait à une piété fervente une grande bonté et une grande intelligence : l'on a reconnu Pierre Fourier. Fourier canalisa, si jose dire, le zèle de la pénitente et le tourna vers l'action. Il fit de la mère Alix la supérieure de la congrégation Notre-Dame vouée à l'éducation des jeunes filles; il la plaça à la tête du couvent construit en 1617 à Nancy, en face de l'hôpital Saint-Julien, et qui a donné son nom à la rue de la Congrégation (aujourd'hui rue de la Constitution). Les filles d'Élisabeth de Ranfaing furent mises en ce couvent[1], et ainsi les deux compatriotes entrèrent de nouveau en relations. De ces entretiens, l'énergumène sortait toujours fortifiée[2] en son idée qu'elle devait, par une œuvre extraordinaire, prouver ce que peut la charité chrétienne. Cette charité doit s'exercer sur les plus misérables; et en est-il qui méritent davantage ce titre que ces filles perdues, tombées dans la débauche la plus vile, ces prostituées de bas étage que tout le monde repousse et dont tout le monde se détourne? Élisabeth qui, en ses accès, avait eu de si atroces pensées, ira vers elles, leur adressera des paroles de pitié et de consolation, leur montrera l'image de ce divin Rédempteur sur les pieds de qui Madeleine avait fait couler le précieux parfum. Dès 1624, elle ouvre sa maison, derrière le Noviciat des Jésuites, à quelques-unes de ces malheureuses. Pour prix de son dévouement, elle ne recueille d'abord qu'ingratitude; elle doit renvoyer quelques-unes de ces pensionnaires; d'autres la quittent brusquement « en

1. *Alix le Clerc*, Liège, II, 136.

2. *Ibid.*, p. 193 et suivantes, surtout d'après Frison, p. 220-222.

sautant le mur[1] » : elle est contrainte d'administrer à d'autres « de charitables corrections[2] » ; mais elle n'en persiste pas moins en son dessein. Bien plus, à ces pécheresses, elle va immoler ses trois propres filles ; elle les fera servir par elles à table, instruire par elles, dans l'espérance de les toucher plus facilement par tant de grâce et d'innocence. « Jamais, dira-t-elle plus tard, je n'ai fait à Dieu de semblable sacrifice. » Au retour de son pèlerinage, en 1626, elle reçut en son logis jusqu'à vingt de ces personnes.

Élisabeth trouvait des encouragements autour d'elle. L'évêque de Toul, M^gr^ des Porcelets de Maillane, en son désir « d'exterminer l'impudicité comme la racine de tous les maux », lui laissa par son testament dix mille livres pour l'achat d'une maison dont elle ferait un couvent pour recueillir les pécheresses[3]. M. Viardin, son exorciste, écolâtre à la Primatiale, lui fit des dons nombreux, lui assura par son testament les rentes des capitaux qui lui étaient dus par le marquis de Mouy et Charles de Lorraine, évêque de Verdun[4]. Élisabeth put ainsi acheter des maisons voisines de la sienne, correspondant aux n^os^ 96 et 98 actuels de la rue Saint-Nicolas[5],

1. Archives départementales, H. 2772. Noms de toutes les sœurs qui sont entrées au couvent du Refuge.

2. Frison, p. 241. A la Maison de secours l'on conserve un battoir qui a appartenu à la mère Élisabeth. Aurait-il servi à ces corrections ?

3. Archives départementales, H. 2755.

4. *Ibid.*, H. 2762. Le testament est du 10 janvier 1629.

5. Le 24 décembre 1624, François de Rennel achète une maison « rue du derrier les R. PP. Capucins » ; le 1^er^ avril 1633, une autre maison « en la rue du Vieil faubourg, anciennement de Saint-Nicolas ». Voir les titres d'autres acquisitions encore, Archives départementales, H. 2785.

et y établit son monastère. Elle lui donna le beau nom de Notre-Dame du Refuge. Le 10 décembre 1627, le duc Charles IV, à la prière de Viardin, prit le couvent sous sa spéciale protection[1]; le 24 février 1629, le nouvel évêque de Toul, le cardinal Nicolas-François, frère du duc, confirma à son tour la création[2]. Il accorda la permission de construire dans le couvent une chapelle, qui fut élevée en effet très rapidement et inaugurée le jour de Pâques, 16 avril[3].

Tout étant disposé, Élisabeth se décida à prendre l'habit de religieuse avec ses trois filles, et neuf autres saintes. La cérémonie fut célébrée avec beaucoup de solennité, le 1er janvier 1631[4], dans la chapelle du couvent. Mademoiselle de Ranfaing devint désormais la mère Marie-Élisabeth de la Croix de Jésus, et ce nom lui convenait bien, à elle qui avait porté sa croix avec tant de patience. A partir de ce moment, le Crucifix ne la quitta plus, et sur sa guimpe de religieuse elle porta la couronne d'épines. Ses trois filles prirent des titres mystiques analogues au sien : sœur Marie-Paule de l'Incarnation, sœur Marie-Dorothée de la Sainte-Trinité, sœur Marie-Colombe de Jésus[5]. Un ancien tableau conservé à la maison de Secours nous représente Élisabeth tenant de sa droite un

1. Original, Archives départementales, H. 2755. Il est publié dans la brochure suivante : *Exposition de l'Institut de la Congrégation de Notre-Dame du Refuge*. Nouvelle édition, à Nancy, Cusson, M.DCC.XVI, p. 42. Cf. Frison, p. 235.

2. *Exposition*, p. 48, avec la requête de M. Viardin au cardinal de Lorraine.

3. Dom Calmet, *Notice de Lorraine*, a imprimé à tort : 1er juin.

4. La date dans Frison, p. 245.

5. Archives départementales, H. 2772.

livre ouvert, caressant de sa gauche trois petits agneaux blancs : images de ses trois filles qui, en même temps qu'elle, se vouaient au Seigneur[1]. Les religieuses, toutes de très bonne famille, devaient veiller sur les pécheresses et les initier peu à peu à la vie religieuse.

Mais il fallait faire reconnaître le nouveau couvent par le souverain pontife et faire approuver ses statuts. Ce n'est qu'après la reconnaissance en cour de Rome qu'Élisabeth et ses douze compagnes pouvaient cesser d'être novices et prononcer leurs vœux. Tandis que les démarches étaient faites, une série d'incidents allaient donner à Notre-Dame du Refuge une importance nouvelle.

La duchesse Marguerite de Gonzague, venue d'Italie, avait fondé à Nancy un couvent de Madelonnettes et l'avait installé dans la demeure qui plus tard sera occupée par les Prémontrés[2] (près du temple protestant actuel). A sa demande, son mari, Henri II, avait assuré, le 22 avril 1624, à cette maison une rente de 1,200 fr. à prendre sur les deniers de la ferme du scel, dans la prévôté de Lunéville. Elle-même, après le décès du duc, céda à ce monastère, le 14 novembre 1625, 800 fr. de rente sur ses revenus de la saline de Rosières[3]. Mais les Madelonnettes n'en témoignèrent aucune reconnaissance. Elles restaient paresseuses et se montraient fort peu repenties. Pour les amener à de meilleurs sentiments, M^gr de Gournay, vicaire général à Toul, fit venir à Nancy la mère Favrot, supérieure de la Visitation de Pont-à-Mousson,

1. Voir p. 6, note.
2. Lionnois, II, 239.
3. Les deux pièces, Archives départementales, H. 2752.

formée à la vie religieuse par M^me^ de Chantal elle-même. La mère Favrot réussit, grâce à ses procédés pleins de douceur et de charité[1]; et, quand les coupables se furent amendées une seconde fois, on les décida à se réunir à la maison du Refuge. M^me^ de Ranfaing les reçut avec joie, au nombre de neuf; elle acheva de les initier à la vie religieuse. L'union des deux maisons se fit avec une certaine solennité, le samedi 4 décembre 1632[2]. A dater de ce jour, Élisabeth toucha les fondations de Henri II et de Marguerite de Gonzague. L'avenir de son couvent était assuré.

Il le fut encore davantage lorsque arriva la bulle d'Urbain VIII, en date du 29 mars 1634, approuvant les constitutions de l'ordre[3]. Plus tard, quand le Refuge de Nancy fut devenu chef d'ordre et eut essaimé des colonies dans la chrétienté, ces statuts furent une seconde fois solennellement confirmés par le pape Alexandre VII, le 26 avril 1672[4].

Trois catégories de personnes étaient reçues au Refuge: d'abord des filles sans reproche qui s'engageaient, par un vœu spécial, au service des pécheresses et qui suivaient la règle de Saint-Augustin; puis les pénitentes qui donnaient des marques de repentir et étaient admises à faire profession. Celles-ci devenaient religieuses comme

1. Lionnois, II, 324. Sur la mère Favrot, voir l'*Année sainte*, t. V.

2. Frison, p. 256.

3. La bulle traduite dans l'*Exposition de l'Institut*, p. 68; Frison, p. 260. Les constitutions avaient été approuvées auparavant par le cardinal Nicolas de Lorraine, évêque de Toul, le 25 juin 1631. *Exposition de l'Institut*, p. 55.

4. L'original, enfermé dans une boîte en fer-blanc, aux Archives départementales, H. 2759, renferme les constitutions.

les autres, mais toujours elles en restaient séparées par une barrière. Les *vertueuses* seules, comme on disait, pouvaient aspirer aux dignités. La troisième catégorie se composait de pécheresses recueillies par les religieuses ou envoyées par les familles ; elles vivaient à part, dans le *quartier*, et étaient surveillées d'assez près. A la tête de la maison était un supérieur que désignait la supérieure. Le premier qui exerça cette dignité fut M. Viardin, que nous avons déjà souvent cité ; et, à sa mort, qui arriva le 9 mars 1631 [1], il fut remplacé par M. d'Allamont, chanoine de la Primatiale et abbé commendataire de Beaupré. Le supérieur en exercice désignait à son tour la supérieure, quand la place devenait vacante. Ainsi, le principe d'élection n'existait pas au Refuge ; car on craignait que le suffrage des sœurs pénitentes, plus nombreuses que les sœurs vertueuses, ne s'égarât sur quelque personne indigne. Deux comités, composés l'un d'ecclésiastiques, l'autre de laïques, étaient consultés par la mère, l'un pour les affaires spirituelles, l'autre pour les affaires temporelles. Les religieuses étaient habillées de serge brune tirant sur le roux. Un scapulaire blanc leur tombait jusqu'aux pieds [2].

La nouvelle de l'approbation de ces constitutions causa une grande joie aux filles du Refuge. Élisabeth de Ranfaing, ses trois filles et onze autres novices s'empressèrent de prononcer leurs vœux entre les mains du P. Bouvet,

---

1. Frison, p. 249. Il y avait au Refuge des vies manuscrites de M. Viardin, de M. d'Allamont et d'un autre bienfaiteur du Refuge, M. de Rennel. Frison les a résumées en son ouvrage.

2. Voir les constitutions manuscrites ; l'*Exposition de l'Institut* ; [Hélyot] *Histoire des ordres monastiques*, IV, p. 358 et suivantes.

recteur du collège des Jésuites. La cérémonie eut lieu avec solennité, le 1er mai 1634; et aussitôt Élisabeth fut nommée première supérieure[1].

Le Refuge de Nancy eut bientôt un grand honneur. Il devint chef d'ordre et, au loin, d'autres couvents se rattachèrent à lui. Trois congrégations de femmes ont ainsi eu, sous l'ancien régime, leur maison-mère à Nancy: cette admirable congrégation de Saint-Charles qui s'est dévouée au service des malades, la congrégation Notre-Dame et celle du Refuge[2]. Élisabeth eut elle-même la gloire de fonder au dehors la première colonie. Un mois après sa profession, elle fut appelée à Avignon. Elle y créa un couvent de repenties, auquel fut préposée sa fille aînée, la mère Marie-Paule, tandis que sa cadette, la mère Marie-Colombe, y dirigeait les novices[3]. La supé-

1. Frison, p. 264. Les noms des onze autres sont: Jeanne de Bufgnecour (Marie de Saint-Joseph de la Conception); Barbe Borville (Marie-Augustine de la Présentation); Françoise Lesage (Marie-Magdeleine de la Croix); Antoinette Soullet (Marie des Anges); Antoinette Croix (Gabrielle de l'Annonciation); Barbe Prévost (Françoise Séraphique); Françoise Menar (Angélique de la Résurrection); Marie de Colleville (Catherine du Saint-Sacrement); Marie Simonin (Marie-Michel de la Présentation); Alix Tapisie (Ignace du Saint-Esprit); Anne Mangin (Zoé de la Couronne). Archives départementales, H. 2774.

2. Lionnois, III, 91.

3. Frison, p. 272. La mère Marie-Paule avait déjà été supérieure du Refuge de Nancy avant la profession. Voici comment elle raconte elle-même le voyage à Avignon. Ms. Bibl. de la ville, n° 963 (442), p. 40. « Nous prîmes le chemin par eau depuis Lyon et il n'y a que Dieu qui sache ce que nous eûmes à souffrir. Nous fûmes trois ou quatre fois en danger de périr et tout le monde était extrêmement effrayé; il n'y eut que moi qui n'eus pas peur. J'attribue cette confiance à Celui seul qui peut donner quelle disposition il lui plaît... Le lendemain de la Pentecôte, nous arrivâmes le matin à Avignon en parfaite santé. On nous reçut très bien et l'on nous conduisit au palais pour recevoir la bénédiction de Mgr l'archevêque qui était pour lors vice-légat... L'on nous

rieure de Nancy fit un second voyage en cette ville, pour rétablir l'ordre troublé. Elle triompha de grandes difficultés que lui suscitaient les autorités temporelles et spirituelles. Elle éleva à ses frais de nouveaux bâtiments pour les religieuses[1], et, depuis cette date, le couvent d'Avignon fut prospère : il essaima des colonies à Toulouse, au Puy, à Arles, à Dijon.

La fin de la carrière d'Élisabeth de Ranfaing s'écoula à Nancy. S'il fallait en croire les biographes, elle fut fort calme et paisible ; mais, en fait, la mère eut encore à supporter de redoutables épreuves. Elle dut soutenir un procès contre les Capucins qui prétendaient lui fermer la petite rue située derrière son couvent et par où seulement il lui était possible de gagner un de ses immeubles[2]. Puis, les Français avaient occupé Nancy et saisi les

---

conduisit de là à la maison qui nous était destinée. Mais dans quel étonnement nous fûmes pour lors, lorsqu'en entrant, nous vîmes un lieu qui semblait avoir été fait plutôt pour des bêtes que pour des religieuses ! Il ne ressemblait pas mal à l'étable de Bethléem..... Le lendemain, qui était la dernière fête de la Pentecôte, nous communiâmes ; et, comme j'étais après ma mère, un vent s'éleva qui emporta une sainte hostie dans notre chœur ; et, comme on fut saisi et qu'on était embarrassé comment on ferait, je m'avançai et, m'étant mise à genoux, je l'adorai et la pris avec ma langue. Ensuite il me fut dit intérieurement que le bon Dieu me faisait prendre possession de cette maison. »

1. Frison, p. 288.

2. Voir aux Archives départementales, H. 2800, le *Factum* (imprimé) *des PP. Jésuites du noviciat de Nancy et des religieuses de Nostre-Dame du Refuge, joints en cause contre les PP. Capucins dudit lieu qui leur ont muré portes et fenêtres et la rue nécessaire à leurs passages dont ils étaient paisibles possesseurs* (avec une curieuse carte). Cette rue, dite des Capucins, commençait au n° 46 actuel de la rue Saint-Nicolas et continuait cette rue en ligne droite jusqu'aux remparts. Cf. l'histoire de ce différend dans Courbe, *Les Rues de Nancy*, II, p. 172-179.

revenus domaniaux ; les fondations de Henri II et de Marguerite de Gonzague étaient payées d'une façon très irrégulière ; et le couvent eut beaucoup de peine à subsister[1]. Il eut sa grande part dans les malheurs qui frappèrent la Lorraine. Élisabeth connut aussi les deuils privés ; sa fille, la mère Marie-Dorothée de la Sainte-Trinité, expira entre ses bras, le 4 mars 1639, âgée seulement de 25 ans[2], et d'odieux calomniateurs osèrent salir la réputation de son autre enfant, la mère Marie-Colombe de Jésus, qu'elle avait fait revenir d'Avignon, après la mort de son aînée, pour l'assister en sa charge[3]. Enfin, autour d'Élisabeth elle-même se joua une véritable tragédie dont nous connaissons mal les différents actes, mais qui causa une grande agitation et dans l'ordre des Jésuites et à la cour de Rome.

Quelques Jésuites du noviciat, d'esprit mystique, admiraient beaucoup la piété d'Élisabeth de Ranfaing, son abnégation, son dévouement envers les plus misérables des créatures. Et ils songeaient aux terribles crises que cette femme avait autrefois traversées ! En ses souffrances passées, ils voyaient comme une prédestination à la tâche présente. Ils considéraient par suite Élisabeth comme une sainte et déjà l'honoraient d'un véritable culte. Ils lui demandaient des médailles qu'elle avait touchées, des images de piété et autres objets dont elle

1. Archives départementales, H. 2753.

2. Bibl. de Nancy, ms. n° 963 (442), 2e partie, p. 238.

3. Frison, p. 291 et suivantes. Les feuillets où il était question de ces calomnies, p. 259-270, ont été arrachés dans la biographie manuscrite à la bibliothèque de Nancy. La mère Marie-Colombe mourra le 10 juillet 1663.

s'était servie ; ils les distribuaient autour d'eux comme des reliques ! Ils écrivaient aussi des biographies de la mère de la Croix de Jésus, et c'est même l'une d'elles, celle du jésuite d'Argombat, qui a servi de base à notre récit. Élisabeth entrait ainsi vivante dans le chœur des bienheureuses, et elle fut en une sorte de communion mystique avec ses admirateurs. Il fut question de fonder en son honneur une confrérie. Déjà quelques Jésuites âgés y entraînaient les tout jeunes étudiants en théologie de l'Université de Pont-à-Mousson et s'unissaient en des exercices d'une piété exaltée et maladive (1647)[1]. Rome, avertie, s'émut de ce fétichisme ; elle chassa deux Jésuites de la Compagnie. Mais, comme écrit le P. Abram, la flamme ne fut pas totalement éteinte ; quelques étincelles menaçaient de rallumer l'incendie. Dès lors, trois Jésuites profès, les PP. René de Trans, Charles Séglière et Jean d'Argombat, furent mandés à Rome et traduits devant le tribunal de l'Inquisition. Le pape Innocent X présida lui-même les séances et la sentence fut rendue le jeudi 10 septembre 1648. Les inculpés furent sans doute renvoyés du Saint-Office, mais à quelles dures conditions ! Ils durent, sous peine d'excommunication, cesser tout rapport soit personnel, soit par l'intermédiaire de

1. Notre récit est emprunté à l'*Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson*, du P. Abram. Ms de la bibliothèque de la ville, n° 923 (41), fol. 292 verso. Nous donnons en appendice tout cet important passage. Il est entièrement inédit. Dans la traduction abrégée du P. Carayon, *L'Université de Pont-à-Mousson*. Paris, Lécureux, 1870, on lit simplement à la page 532 : « Depuis quelque temps, la paix intérieure de notre maison avait été troublée par la faiblesse de quelques-uns des nôtres qui s'entêtèrent dans une affaire de fausse spiritualité ; mais leur cause ayant été déférée au tribunal du Saint-Siège, qui les condamna, ils furent chassés de la Compagnie. »

tiers, soit par lettres, avec l'énergumène de Nancy; il leur était interdit d'entrer dans toute congrégation qu'érigerait cette femme; d'écrire à son sujet, de s'entretenir d'elle, soit entre eux, soit avec tout autre individu; de se servir d'aucune médaille, image, prière, formule d'exorcisme ou d'imprécation qui proviendrait d'elle; défense à ces Jésuites de remettre à l'avenir les pieds en Lorraine et dans la ville de Nancy[1]. — La dureté de ces prescriptions nous prouve que le mal avait été profond. Les Pères furent atterrés de ce jugement, et René de Trans, lorsqu'on le lui annonça, tomba évanoui[2]. Ils se montrèrent pourtant obéissants, ce semble; ils ne voulurent point être dans leur ordre une pierre de scandale; ils profitèrent de la permission que le pape leur laissa de quitter les Jésuites et ils finirent leur vie dans la robe blanche des Dominicains[3].

Cet épisode mystérieux nous montre qu'Élisabeth de Ranfaing garda, jusqu'à la fin de sa vie, une exaltation maladive. La supérieure du Refuge n'était pas entièrement guérie et, par une sorte de contagion, la maladie mystique se répandait autour d'elle, jusqu'au jour où

---

1. La sentence analysée longuement dans le passage du P. Abram en appendice. Une analyse plus brève de cette sentence aux Archives départementales, H. 1816.

2. Les deux autres lui dirent incontinent : « Nous vous avons toujours bien dit qu'il ne fallait pas aller par ce chemin », H. 1816. — Bartoli (Daniel), *Della Vita del P. Vincenzo Caraffa, settimo Generale della Compagnia di Giesu*, Genova, 1652, fait une allusion à ce procès qui eut dans l'ordre grand retentissement. — Lionnois, III, 103, connaissait le fait, d'après une histoire universelle (nous n'avons pu trouver laquelle) ; et, d'après Lionnois, il est cité dans Beaupré, *Recherches sur l'imprimerie*, p. 349.

3. Voir la note du manuscrit de la Bibliothèque nationale citée p. 2.

Rome fit entendre sa voix. L'arrêt du pape dut lui causer une douleur très vive et hâter l'heure de sa mort. A la fin de 1648, elle tomba gravement malade, et elle rendit son âme à Dieu, vers minuit, entre le 13 et le 14 janvier 1649, à l'âge de cinquante-six ans. On exposa son corps à la grille des religieuses et tout Nancy défila devant, en un dernier hommage. Le farouche gouverneur français de la Lorraine, le maréchal de La Ferté-Senneterre, lui vint jeter de l'eau bénite. Elle fut enterrée trois jours après dans la chapelle du couvent, et son cœur fut envoyé au Refuge d'Avignon. En 1652, le corps fut transporté en un autre endroit, plus près de l'autel. En 1676, on orna son tombeau de peintures et l'on y grava l'inscription suivante :

Cy gist la révérende mère Marie-Élisabeth de la Croix de Jésus, issue de la noble maison de Ranfaing, institutrice de l'ordre de Notre-Dame de Refuge, fondatrice du premier monastère érigé à Nancy, l'an 1631, le premier janvier, et du second érigé à Avignon, l'an 1634. Est décédée dans son premier monastère, le quatorze de janvier 1649, âgée de cinquante-six ans[1].

Cette biographie d'Élisabeth de Ranfaing que nous venons de raconter est bien curieuse par elle-même. Peu d'existences présentent une série d'événements aussi extraordinaires : jeunesse abandonnée, mariage disproportionné, horribles crises de la maladie ; puis, à la fin, besoin de se dévouer, soif du sacrifice, recherches des

1. Frison, p. 313. Cf. l'inscription dans la chapelle des nouveaux bâtiments du Refuge, Lionnois, III, 100.

plus pénibles devoirs. Les contemporains n'ont point compris une pareille vie et, à ces accès, ils ont recherché une cause surnaturelle; en ces souffrances, ils ont voulu voir l'œuvre de Satan qui précédait et préparait l'œuvre de Dieu. Seule, la science moderne a projeté la lumière sur ce caractère; la physiologie devient ici une auxiliaire de la psychologie; les phénomènes du corps et ceux de l'âme se pénètrent et se combinent, et leur réunion nous explique vraiment Élisabeth de Ranfaing, ce qu'il y a eu de terrible en ses maux et de sublime en sa charité.

Mais le vrai intérêt de cette étude est peut-être ailleurs. Elle nous dévoile les sentiments de toute une génération d'hommes qui vécurent à l'aurore du grand XVII^e^ siècle. A la date où se passent ces événements, aucune distinction ne saurait être faite entre la foule et l'élite intellectuelle. Théologiens, médecins, juges, hommes de foi, de science et de loi partagent les erreurs et les superstitions populaires. Sans qu'aucun doute ait pénétré en leur âme, avec la calme conscience du devoir accompli, ils ont envoyé au bûcher des malheureux qui étaient certainement des innocents. Aujourd'hui, nous nous détournons de ces personnages jadis si haut placés; pour excuser leur conduite et leur zèle indiscret, nous ne pouvons que répéter que leur erreur était celle de leur époque. Ils ne sont plus pour nous que des fantoches, sans valeur propre, représentatifs de temps lointains; toute notre sympathie va à leur victime dont les anciens historiens d'Élisabeth ne prononçaient le nom qu'avec horreur. Le héros de cette histoire, ce n'est pas l'exorciste Viardin, le médecin Cachet ou le juge Gervaise; ce

n'est point même Élisabeth de Ranfaing, encore que son nom soit placé en tête de notre étude. Le vrai héros est l'innocent qu'ils ont brûlé, le médecin Charles Poirot.

V

HISTOIRE DU COUVENT DU REFUGE A PARTIR DE 1619. — NOUVELLES DONATIONS. — LES SUPÉRIEURES DU COUVENT. — LA MÈRE MARIE-THÉRÈSE ÉRARD. — TRANSFERT DU COUVENT RUE DES QUATRE-ÉGLISES. — LE CORPS DE LOGIS DES RELIGIEUSES. — LE QUARTIER. — LE PENSIONNAT. — LA CHAPELLE. — LA FONDATION DE L'ABBÉ DE BOUZEY. — PRIVILÈGES DONNÉS AU COUVENT. — LE REFUGE PENDANT LA RÉVOLUTION. — LA MAISON DE SECOURS. — SON HISTOIRE SOMMAIRE DE 1804 A NOS JOURS.

Il nous reste à retracer brièvement l'histoire de la maison du Refuge, depuis la mort d'Élisabeth de Ranfaing jusqu'à la Révolution française.

En 1649, le couvent était jeté sur des bases si solides qu'il put supporter sans secousse la mort de la vénérable fondatrice. Il continua de recevoir des dons qui agrandirent son domaine et augmentèrent ses revenus. Claire de Choiseul, veuve de Claude Lisseras, donna par un testament aux religieuses la terre et la seigneurie de Bosserville ; le testament fut, il est vrai, révoqué ; mais on substitua au premier cadeau un capital de 15,000 livres, hypothéqué sur la terre de Lenoncourt[1]. Albéric Viardin, frère du premier supérieur, céda au monastère 1,200 fr. barrois pour qu'en l'honneur du défunt des services solennels fussent célébrés à la chapelle[2]. M. d'Allamont, second supérieur, légua aussi ses biens à la

1. Voir les documents, H. 2762.
2. *Idem, ibid.*

maison qu'il dirigeait. C'étaient une série de cens qui lui étaient dus sur la seigneurie de Maixe, sur l'abbaye de Beaupré, sur les moulins de Stenay — et le prince de Condé, propriétaire de cette dernière localité, voulut bien autoriser les religieuses à entrer en possession de ce bien —; c'étaient ensuite tous ses meubles et ornements sacerdotaux[1]. Le couvent reçut aussi diverses sommes d'un conseiller au Parlement de Dijon, Bénigne Berbis[2]. Puis les religieuses qui prenaient le voile apportaient toujours avec elles une petite dot; le couvent acquit de la sorte une série de gagnages dispersés en Lorraine, à Amance, à Bioncourt, à Burthecourt-aux-Chênes, à Champenoux, à Fléville, à Gerbécourt-et-Haplemont, à Gripport, à Salonne, à Sommerviller, à Tomblaine[3]. La maison fut gouvernée avec sagesse, ce semble, par les diverses mères qui furent placées successivement à sa tête[4]. Une seule, d'origine étrangère, fit exception; elle dissipa le linge et la vaisselle, et finalement s'enfuit,

---

1. Le testament de M. d'Allamont, H. 2760. Maixe (prononcez Mâche), canton de Lunéville-Nord. L'autorisation de Condé pour Stenay, H. 2758.

2. H. 2762.

3. On consultera à ce sujet, H. 2786-2791. Amance, canton de Nancy-Est; Bioncourt, autrefois canton de Château-Salins, maintenant annexé; Burthecourt-aux-Chênes, canton de Saint-Nicolas; Champenoux, canton de Nancy-Sud; Fléville, canton de Saint-Nicolas; Gerbécourt-et-Haplemont, canton de Haroué; Gripport, *idem*; Salonne, autrefois canton de Château-Salins; Sommerviller, canton de Lunéville-Nord; Tomblaine, canton de Nancy-Ouest.

4. Elles eurent bien quelques difficultés d'affaires. En 1650, Jean-Marie Voillot refusa de payer une somme de 10,000 fr. empruntée au Refuge par son beau-père François de Rennel. Voir le *Factum pour les religieuses de Nostre-Dame du Refuge de Nancy contre le sieur Jean-Marie Voillot*, Monsieur Paiot, rapporteur, 7 pages in-4°.

emportant les archives du couvent[1]. Le monastère put ainsi traverser les crises que produisirent à Nancy les diverses occupations françaises; et la seconde occupation n'était pas terminée, quand il allait recevoir une impulsion nouvelle par l'habile gouvernement de la mère Marie-Thérèse Érard.

C'était une compatriote d'Élisabeth de Ranfaing[2]; elle vint au monde, le 25 octobre 1652, à deux lieues de Remiremont. Sa vocation religieuse se manifesta de bonne heure et les parents n'en purent avoir raison. Après l'avoir éprouvée en divers couvents, à la Congrégation d'Épinal, à l'Adoration perpétuelle de Rambervillers, elle entra au Refuge, reçut l'habit le 6 juin 1671, et fit quelque temps après sa profession. Le supérieur, l'abbé de Rosières, la nomma aux petits emplois de procureuse et d'économe[3]; elle devint, en 1682, maîtresse des novices; en 1684, assistante; enfin, le 15 février 1690, elle est désignée comme supérieure[4] et, à diverses reprises, elle est confirmée en cette charge. Les anciens

1. H. 2753 (Pétition des religieuses à Léopold). Voir sur le Refuge une pièce, du reste sans importance, Bibl. nat., Collection de Lorraine, ms. n° 280, fol. 110.

2. Tous les détails qui suivent sont empruntés à *La Vie de la rév. mère Marie-Thérèse Érard, supérieure du monastère de Notre-Dame du Refuge de Nancy,* Nancy, Gaydon, M.DCC.IV. 154 p. in-12. Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine,* col. 514, attribue l'ouvrage (avec la fausse date de 1715) au P. Hugo. Nous ne sommes pas bien sûr que cette attribution soit exacte.

3. Elle soigna l'archidiacre d'Évreux, Boudon, à son passage à Nancy, en 1682.

4. Elle avait eu comme prédécesseur la mère Marie-Marguerite, qui exerçait cette charge depuis 1677 au moins. Sœur Érard ne paraît pas avoir vécu en bons termes avec elle.

bâtiments du Refuge étaient devenus trop étroits ; la mère Érard décida le chapitre à en élever de nouveaux sur un autre point de la ville. Les religieuses avaient acheté un terrain sur les rues de Grève (Charles III) et de l'Église[1] (cette dernière s'appellera plus tard la rue des Quatre-Églises et l'église du Refuge sera l'une des quatre) ; on démolit les maisons qui s'y élevaient et, sur les plans de M. André, ingénieur du roi Très Chrétien, architecte habile et très dévoué au couvent, on construisit de nouveaux bâtiments. Le corps de logis des religieuses, qui donnait sur la rue de l'Église, fut achevé en 1696 et, sur la porte d'entrée, la mère Érard fit graver en grosses lettres l'inscription : *Gloire soit à Dieu*[2]. L'ancien couvent fut vendu à la Ville[3], et sur son emplacement se sont élevées, sous Léopold, des casernes d'infanterie, transformées plus tard en maison de force[4]. La mère Érard a aussi propagé son ordre ; elle envoya des religieuses à Besançon, pour fonder une nouvelle maison du Refuge ; elle se rendit elle-même à Metz, pour créer

1. Dès le 8 juin 1625, François de Rennel, auditeur des comptes de Lorraine, avait acheté de Jacques Le Febvre, autre auditeur des comptes, une maison « ayant sortie sur la rue de l'Église ». Cette maison fut donnée dans la suite aux religieuses. Le 28 décembre 1683, les religieuses acquirent de Noël Despernet, maçon à Nancy, et Anne Saucerotte, sa femme, une maison au bout de la rue des Ponts, derrière « le jardin desdites religieuses ». Le 12 avril 1688, elles achetèrent aux Tiercelines une autre maison « sise en la rue de Graive ». C'est sur le terrain de ces maisons qu'on construira la demeure des religieuses.

2. Lionnois, III, 99.

3. Le 8 mars 1691, Lepage, *Les Archives de Nancy*, III, 122. L'acte aussi cité par Courbe, *Les Rues de Nancy*, II, 180. Probablement les religieuses demeurèrent encore quelque temps dans l'ancien logis.

4. Lionnois, III, 219-221.

un couvent : mais cette tentative ne fut pas couronnée de succès[1]. Et cette femme si active souffrait d'une atroce maladie : un cancer lui rongeait le sein ! Ses dernières années ne furent qu'un long martyre ; elle supporta cette croix avec une rare patience et, tranquillement, elle rendit son âme à Dieu, le 25 décembre 1699[2].

L'œuvre de construction n'était pas encore achevée après sa mort. Si les religieuses, au nombre de quarante, tant religieuses de chœur que sœurs converses chargées des travaux domestiques, étaient bien installées, les pénitentes l'étaient fort mal. Les commissaires nommés par le duc Léopold pour l'examen des charges de l'État ne consentirent à rendre au Refuge les rentes jadis cédées par Henri II et Marguerite de Gonzague, qu'à la condition expresse qu'elles seraient employées à la construction d'un bâtiment bon et commode pour les pécheresses repenties[3].

Les religieuses acquirent de nouveaux terrains[4], si

---

1. Les autres maisons du Refuge fondées sous l'ancien régime furent Montpellier, Alais, Rouen, Beaucaire. Les maisons de Nîmes, Bagnères, Tarascon, Aix, Saint-Jean-de-Luz et Nantes disparurent d'assez bonne heure. Archives départementales, H. 2806.

2. Les supérieures après la mère Érard furent : Marie-Angèle (1699-1702) ; Marie du Saint-Esprit (1703-1706) ; Marie-Dorothée (1712-1717) ; Marie-Catherine (1719-1729) ; Marie Saint-Nicolas (1730-1733) ; Marie-Catherine (1734-1738) ; Marie-Élisabeth (1740-1745) ; Marie-Catherine (1745-1749) ; Marie-Anastasie Périn (1751-1763) ; Marie-Paule Bacon (1764-1768) ; Marie-Gonzague Chanel (1770-1774) ; Marie-Paule Bacon (1777-1781) ; Marie-Rosalie Drouot (1782-1784) ; Marie-Paule Bacon (1787-1793). D'après les actes de profession qu'elles ont signés, Archives départementales, H. 2774.

3. Archives départementales, H. 2752.

4. Le 22 mars 1696, elles acquirent sur Joseph de Bouzey, chevalier, une maison « faisant quart sur les rues des Églises et de Grèves,

bien qu'elles devinrent propriétaires de tout le carré entre les rues de l'Église et des Ponts d'une part, la rue de Grève et la rue Dublin[1] (Salpêtrière) de l'autre. Elles achetèrent même, de l'autre côté de la rue de la Salpêtrière, un jardin, avec lequel elles communiquaient par un souterrain[2]. En 1720, elles élevèrent le *quartier* qui fut bâti en équerre sur le logement des religieuses, le long de la rue de Grève. Aucune issue ne fut faite sur cette rue. Les chambres des libertines ne prenaient jour que sur le cloître intérieur. Et encore, les petites fenêtres en furent garnies de puissants barreaux de fer. L'architecte fut Jean-Nicolas Jennesson[3]. Le bâtiment des religieuses, qui avait eu beaucoup à souffrir d'une explosion de la Salpêtrière en 1718[4], fut réparé à la même époque.

Déjà au XVII[e] siècle, le Refuge avait ouvert ses portes à des filles perverties enfermées sur la demande des parents[5]. Au XVIII[e] siècle, cette catégorie devint plus nom-

---

entre lesdites religieuses de part et d'autre » ; le 8 novembre 1696, de Catherine de Roux, veuve de Baltasard Collain, « une maison sise audit Nancy la Neuve, consistant en deux corps de logis, l'un prenant sur la rue des Ponts et l'autre sur la rue des Églises ». H. 2785.

1. Le directeur de la Salpêtrière fut M. de Warren, originaire de l'Irlande : d'où ce nom. Par corruption, la rue est devenue la rue de Belin. Courbe, *Les Rues de Nancy*, II, 208.

2. Ce jardin fut acheté le 7 janvier 1709 sur du Bois de Riocour. Léopold donna l'autorisation de faire le souterrain. Sous la Révolution, on accusa les religieuses de recevoir par ce souterrain les prêtres réfractaires. Voir délibérations de la municipalité du 16 et du 18 janvier 1793.

3. Le 14 novembre 1719, Léopold ordonna de « publier » ces bâtiments et l'adjudication fut donnée le 11 décembre à Jennesson. Lepage. *Les Archives de Nancy*, II, 57. Cf. II, 340.

4. Sur cet incendie, voir le *Journal* du libraire François-Nicolas, année 1718.

5. On peut voir dans le registre H. 2773 combien la surveillance

breuse. Les familles qui redoutaient ou voulaient dissimuler quelque écart s'adressaient en général à l'autorité temporelle, et celle-ci expédiait les coupables au couvent par une lettre de cachet. Ces lettres nous sont conservées aux archives départementales[1]; mais le rôle de l'historien n'est pas de faire connaître les scandales privés d'autrefois, et il laisse ces documents dans la poussière qui les recouvre. Pour ces pensionnaires qui, en assez grand nombre, étaient mises au Refuge, on éleva, en 1733, un nouveau corps de bâtiments sur la rue de la Salpêtrière. On construisit aussi, dans le prolongement du bâtiment des religieuses, la chapelle qui existe encore[2]. On y transféra près de l'autel le tombeau de la mère fondatrice, comme aussi les ossements des bienfaiteurs qui avaient reposé dans l'ancienne église derrière les Capucins : Nicolas Viardin, son frère Albéric, leur neveu Mathieu de la Reauté, l'abbé de Beaupré Antoine d'Allamont ; on leur grava de pompeuses épitaphes[3]. On y amena encore les corps du père d'Élisabeth, du conseiller Charles Sa-

---

de ces femmes était difficile. Beaucoup d'entre elles s'évadèrent et il fallut les ramener de force au Refuge.

1. H. 2781-2783. Voici un des formulaires de ces lettres de cachet : « Vénérable chère et bien amie, le peu de satisfaction qui nous reste de la conduite déréglée de..... nous engageant à lui marquer notre ressentiment, nous vous faisons les présentes pour vous dire que notre intention est que vous ayez à recevoir dans votre couvent et monastère ladite..... pour y rester tant qu'il nous plaira en ordonner autrement, la pension de laquelle vous sera payée par..... »

2. Le chœur des religieuses se trouvait autrefois surélevé. L'autel, ce semble, était orienté et était mis contre la paroi qui donne rue des Quatre-Églises.

3. Ces épitaphes ont été reproduites par Lionnois, III, 100-103.

razin, de François de Rennel, etc.[1]. On y fit un caveau spécial pour la famille de l'architecte André, qui éleva les premiers bâtiments du nouveau Refuge[2].

Bientôt à ces morts viendra se joindre l'abbé de Bouzey, grand-doyen de la Primatiale et ancien supérieur du Refuge. Il avait mérité le titre de bienfaiteur insigne et de second fondateur du couvent. Grâce à lui, en effet, le Refuge avait reçu une nouvelle extension. Le 18 mars 1749, M. de Bouzey donna aux religieuses 20,000 fr. pour la fondation de quatre places destinées à de malheureuses libertines qu'il voulait de gré ou de force arracher à leur misérable vie; le 15 juillet 1751, il créa quatre nouvelles places; enfin, le 1er juin 1755, le nombre des places fut porté à vingt-cinq et la somme promise à 100,000 fr.[3]. Voici comment les places allaient être distribuées, après entente avec la Ville.

Les femmes ramassées pour libertinage devaient, en vertu d'une décision du 17 août 1754, être enfermées

---

1. Ajoutez : Claire de Choiseul, veuve de Claude de Lisseras, † 18 décembre 1650; Madeleine Chardot, † 1680; Thérèse de Raucourt, † 15 août 1686; Sibile Vautrin, † 10 août 1695. Archives départementales, H. 2802.

2. Archives départementales, *ibid.*; Lepage, *Les Archives de Nancy*, III, 99. André était mort le 30 avril 1712. Lepage, *ibid.*, III, 327.

3. Vingt-quatre places étaient fondées par lui; la 25e par M. de Tervenus, curé de Saint-Roch. Les trois donations de M. de Bouzey aux Archives départementales, H. 2764. Déjà avant lui quelques âmes charitables avaient fondé des places au Refuge. Le 27 avril 1628, Barbe de Rennel, veuve de Claude Bouvet, fit une fondation pour trois personnes dévoyées au choix du monastère; le 21 avril 1718, François-Gaspard Bourcier une autre pour une fille; le 15 septembre 1745, Françoise de Heillecourt, veuve du sieur Marcol, créa une demi-place. Mais le couvent ne toucha pas ces revenus ou bien les fondations furent détournées de leur destination. H. 2763.

dans l'ancienne Poissonnerie[1], située entre nos rues Gambetta et Stanislas. Enchaînées toute la journée à un poteau, elles étaient condamnées à piler du ciment, de 6 heures à 11 heures le matin, et de 1 heure à 6 heures le soir[2]. Le bâtiment fut même nommé pour ce motif, dans le langage populaire : *Le Ciment*[3]. Elles étaient nourries au pain et à l'eau par le concierge. Si, au bout de six mois de détention, les filles donnaient des marques de repentir, on les choisissait pour le Refuge et on leur donnait, en cas de vacance, les places fondées par M. de Bouzey[4]. Elles devaient rester au couvent quatre années; on pensait que ce temps serait suffisant pour les ramener dans le droit chemin. Le chanoine lui-même désignait celles qu'on devait accueillir.

La Renfermerie ne subsista pas longtemps; la ville ne put faire les frais de cet établissement[5], mais le Refuge accomplit, jusqu'en 1793, la tâche que M. de Bouzey lui avait assignée. A la mort du grand-doyen, 11 juillet 1761, les six personnes qui, chaque année, au 1er janvier, devaient être placées au quartier furent désignées, suivant les termes de l'acte de la fondation, par le supérieur du monastère, le lieutenant-général de police et les curés des villes et faubourgs de Nancy[6]. En 1792 seulement,

1. La salle au-dessus de la Poissonnerie avait servi pendant quelque temps aux représentations de comédie.

2. L'ordonnance du 17 août 1754 a été imprimée. Archives départementales, H. 2765 et H. 2778.

3. Lionnois, II, 234.

4. Elles étaient placées au *quartier*. Les pensionnaires libres habitaient, ce semble, les bâtiments sur la rue de la Salpêtrière.

5. Lionnois, II, 235-236.

6. Comme elles y restaient quatre ans, il y avait toujours 24 places

la municipalité se substitua aux « nominateurs ». Le Refuge, à cette époque, donna aussi asile à quelques folles[1], pour lesquelles les familles payaient pension.

Au XVII[e] siècle, les religieuses avaient multiplié les suppliques pour être remboursées des rentes qu'on leur devait sur l'État. Au XVIII[e] siècle, elles eurent sans cesse à défendre contre le fisc leurs privilèges. Charles IV avait accordé au couvent toutes les franchises et immunités qui étaient concédées aux hôpitaux[2]. Néanmoins, on voulut à diverses reprises les soumettre aux droits d'amortissement, de nouvel acquêt, de joyeux avènement, aux décimes ecclésiastiques, et l'ensemble de ces droits était très considérable, assurément plus considérable que ceux que, de nos jours, l'État exige des biens de mainmorte. A chaque fois, les mères supérieures protestaient et en général elles obtenaient gain de cause. Le 28 janvier 1713, le 1[er] août 1728, Léopold leur donna des lettres d'amortissement; le 23 juin et le 22 novembre 1730, François III, le 10 août 1754, Stanislas, leur renouvelèrent ce privilège[3]. Le roi de Pologne donna même, le 22 décembre 1755, aux religieuses le droit de *committimus;* toutes les affaires qui les concernaient étaient jugées directement en la Chambre des requêtes de la Cour sou-

---

occupées. Les curés de Saint-Roch nommaient à la 25[e] fondée par M. de Tervenus. Voir les nominations annuelles aux archives départementales, H. 2778; le procès-verbal des nominations pour 1788 et 1789 dans le ms. 159, fol. 58 et 59, du Musée lorrain.

1. Archives départementales, Q. 395.

2. Par l'acte du 10 décembre 1627 cité plus haut, p. 49, n. 1.

3. Ces documents copiés en un registre aux archives départementales. H. 2769.

veraine[1]. Mais un coup fatal fut porté à la maison par l'édit de 1759. Pour que les biens de mainmorte ne s'augmentassent pas outre mesure, il fut défendu aux couvents d'acquérir à l'avenir, sans permission expresse, aucun fonds de terre et même des rentes constituées sur des particuliers[2]. Or, précisément à ce moment, des capitaux rentrèrent aux religieuses; elles les placèrent sur un particulier qui promit de servir les rentes. Le débiteur décéda en 1781, laissant un grand passif. Les créanciers voulurent empêcher les dames du Refuge de prendre part à la succession et contestèrent leurs titres[3]. Les religieuses durent soutenir devant la Cour un long procès qui, semble-t-il, n'était pas terminé en 1789.

Le couvent était donc en une situation assez mauvaise lorsque éclata la Révolution. Les nouvelles autorités ne lui furent d'abord point défavorables. Le Refuge étant assimilé à un hôpital, les sœurs purent continuer leur service. En 1793 encore, la municipalité nomma les six libertines qui devaient être entretenues sur la fondation de M. de Bouzey[4]. Seulement, les sœurs devaient cesser de porter le costume religieux; on leur interdit de recevoir des prêtres réfractaires; on les surveilla assez

1. H. 2757.

2. *Recueil des ordonnances et règlements de Lorraine*, t. X, p. 19.

3. Sur ce procès, H. 2803. Voir aussi les deux factums: *Mémoire pour les créanciers de feu Me Tourtel contre les Dames du Refuge à Nancy*, 35 p. in-4°, M. Mollevaut, avocat (permis d'imprimer, 30 novembre 1782); et *Mémoire pour le monastère du Refuge à Nancy contre Me Denys, syndic des créanciers de feu Me Tourtel*, 58 p. in-4°, M. Jacqueminot, avocat (permis d'imprimer, 3 janvier 1783).

4. H. 2778.

étroitement. Enfin, on résolut de fermer la demeure. Le 28 septembre 1793, elles reçurent l'ordre de déguerpir et de continuer provisoirement leur service à l'hôpital des Trois-Maisons[1]. Le Refuge devint une prison et l'on y envoyait les suspects laïques ou ecclésiastiques[2]. Ces sombres murs furent les témoins de bien des drames! Mais quand, en 1795 et après le 18 brumaire, les portes des prisons se rouvrirent, ils demeurèrent sans emploi. Les quelques fondations avaient été dissipées; les bâtiments restés debout furent donnés au département. Le préfet Marquis, à qui la Meurthe doit tant d'utiles créations, résolut d'y installer un dépôt de mendicité[3]. La maison devint une maison *de répression et de secours*. Mais peu à peu on en écarta les mendiants valides; la maison ne fut plus que la *maison de secours*. On n'y garda que les hommes et femmes atteints de maladies spéciales ou des malheureuses qui venaient y faire leurs

1. Q. 395. Au 29 juillet 1793, il y avait dans la maison 47 religieuses, ayant à surveiller 8 pensionnaires libres, 22 pensionnaires de force, 3 folles, 1 pensionnaire de 46 ans, 2 pensionnaires âgées payantes. Quelques-unes des religieuses du Refuge furent enfermées sous la Terreur. Sept d'entre elles furent délivrées en frimaire an III par le représentant Genevois. Nous nous servons ici de notes qui nous ont été remises par M. Gaston Floquet, auteur d'un excellent mémoire sur le *Mouvement religieux à Nancy pendant la Révolution*, dans les *Annales de l'Est*, 1900.

2. Archives départementales, L. 3302-3328. Musée lorrain, ms. 159, fol. 31. Liste des différentes classes de citoyens composant la communauté du Refuge. Il y a 38 personnes de première classe, « riches et chargées de la nourriture et des frais »; 48 personnes de seconde classe, « médiocres, chargées seulement des frais communs »; 46 de troisième classe, « non aisées, qui ne peuvent contribuer à la dépense », et 56 indigents; en outre 22 ex-religieuses. La liste a été arrêtée le 30 floréal an II.

3. Courbe, *Les Rues de Nancy*, II, p. 96 et suivantes.

couches. En 1804, l'administration en fut confiée non aux sœurs du Refuge, qui n'ont plus d'établissement au diocèse de Nancy[1], mais à celles de Saint-Charles qui, au milieu de ces misères, ont fait preuve d'une très grande charité. La première supérieure, sœur Clotilde Potier, se distingua par son activité et son angélique patience. Elle resta fidèle à son poste, jusqu'au jour de sa mort, arrivée en 1837[2]. En ce siècle, de grandes améliorations ont eu lieu dans la maison. Après la guerre, en 1872, le bâtiment de la Maternité a été construit. On y reçoit, non pas seulement les pécheresses, mais aussi les femmes qui ne trouveraient point à domicile les secours nécessaires. Des cours d'accouchement y sont professés par les maîtres de la Faculté de médecine. L'hospice forme une clinique spéciale de la Faculté. On a élevé d'un étage, en 1873, le bâtiment sur la rue de la Salpêtrière, réservé aux hommes. La population des malades est aujourd'hui de 348, et pour chacun d'eux le département paie par jour 1 fr. 40 c. En l'année 1899, 1,808 individus y ont été soignés. Mais les locaux bâtis jadis pour les religieuses, les pénitentes et les pensionnaires du Refuge sont devenus insuffisants et trop délabrés ; ils ne répondent plus aux exigences modernes. Nos médecins réclament, en outre, la séparation de la Maternité

1. L'ordre du Refuge semble avoir disparu après la Révolution ; les congrégations des sœurs de la Miséricorde-du-Refuge, de Notre-Dame-de-Charité-du-Refuge, de Notre-Dame-du-Refuge, de Sainte-Élisabeth-du-Refuge qu'indique l'*Annuaire du clergé français* sont différentes.

2. *Histoire de la congrégation des sœurs de Saint-Charles de Nancy*, Nancy, 1898, t. III, p. 62-66. Cf. Girard, *La Charité à Nancy*, p. 361 et suivantes (avec un résumé de la vie d'Élisabeth de Ranfaing). E. B. dans l'*Est républicain* du 26 octobre 1899.

et de l'hospice proprement dit[1]. On a pu écrire un livre tout entier sur la *Charité à Nancy*. Sans doute, beaucoup d'argent a été donné, beaucoup de généreux efforts ont été faits : il reste cependant encore bien des réformes à accomplir, et le département, la ville et la charité privée le sauront comprendre.

Élisabeth de Ranfaing avait souffert pendant sa vie des maux extraordinaires ; aussi a-t-elle voulu venir en aide aux plus misérables ; elle a souhaité que sa maison fût celle des grands dévouements. Son vœu a été exaucé.

1. Quelques malades hommes sont transportés à l'hospice de Maxéville depuis mai 1900. Là aussi se trouve la clinique des enfants.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

SENTENCE DE MORT CONTRE CHARLES POIROT

(*Archives de Meurthe-et-Moselle*, B. 4283.)

Veu par nous, conseillers d'Estat de S. A., juges souverains par elle deputez en ceste part, le proces extraordinairement fait à la requete du sieur procureur general de Lorraine, demandeur en reparation de crime et delict d'une part, contre noble Charles Poirot, médecin de Sadite Altesse et de Madame de Remiremont, prisonnier détenu à Chatel-sur-Moselle pour cas de magie deffendeur d'autre, sçavoir les commissions de Sadite Altesse touchant notre pouvoir et delegation, les informations diverses faictes à la diligence dudit sieur demandeur, auditions du prisonnier, recolement et confrontation, plusieurs attestations et autres pièces produites de la part dudit sieur procureur, l'enquete justificative et sur fait de reproche a la requete dudit Poirot, plusieurs advis et autres pieces produites aux mesmes fins de justification, l'arrest du penultième mars, par lequel a esté ordonné qu'iceluy Poirot seroit rasé et visité en présence de medecins et chirurgiens pour recongnoitre si sur son corps y avoit marques insensibles, les proces-verbaux sur ce dressez, les rapports des medecins et chirurgiens, l'audition du deffendeur au subject de la dite visite, diverses missives et requestes dudit Poirot, les conclusions du sieur procureur tendantes à la question, autre arret du vingt-quatrième apvril mil six cens vingt et un par lequel est dit que, sans préjudice aux preuves ja faictes, ledit Poirot seroit applicqué à la question, et au destroit d'icelle enquis sur certains points resultant de ladite procedure, le proces-verbal de la torture,

plusieurs informations faictes par ampliation, auditions du deffendeur, recolement et confrontation, diverses missives, requêtes et papiers produits de la part dudit prisonnier, l'audition d'Anne-Marie, prevenue du crime de sortilege et detenue audit Chatel-sur-Moselle, la confrontation d'icelle audit Poirot sur la nomination par elle faicte comme estant celuy qui l'a séduit et porté à condescendre audit crime, la procedure contre elle faicte par laquelle elle a réiterement persisté en ladite nomination, autre advis produit de la part dudit deffendeur, les conclusions finales et dernieres dudit sieur procureur et tout ce qui faisoit a veoir et considérer; nous, en vertu dudit pouvoir, faisant droit definitivement sur la procedure, avons dit et disons que, par icelle, ledit Charles Poirot est attaint et convaincu suffisamment dudit crime de magie et d'avoir usé de sorts et malefices a plain mentionnez en ladite procedure, pour reparation de quoy l'avons condamné et condamnons à estre livré ez mains de l'executeur de haulte justice, pour par luy estre conduit au lieu qui sera a ceste fin ordonné, illec attaché à un potteau et contre iceluy estranglé si que mort s'en ensuyve, pour par apres et instamment estre son corps ars et reduit en cendres, declarant tous ses biens meubles et immeubles confisquez a qui il appartiendra, a charge que sur iceux se prendront au prealable les frais de justice tels que de raison; et neantmoins ordonnons qu'avant proceder a l'execution ci-dessus mentionnée, ledit Poirot sera applicqué à la question pour, en conformité des conclusions dudit sieur procureur, l'enquerir sur le fait de ses pretenduz complices, circonstances et deppendances et de ses interrogations et reponses dresser proces-verbal pour servir audit sieur procureur en ce que de raison. Ainsy signé : G. Gervaise, B. du Bloise-Amblemont, G. Theuvenin, J. Bourgeois, C. de Haccourt, A. du Blois et Ch. Sarazin avec paraffes.

Le septieme jour du mois d'apvril mil six cens vingt deux, nous souscritz, conseillers d'Estat de Son Altesse, juges commissaires et deputez par icelle en ceste partie, estans au lieu

de Chastel-sur-Moselle en une chambre du chateau dudit lieu, en laquelle ledit Poirot tenoit prison, luy avons fait faire lecture du contenu au present arrest par Didier Bonhomme, tabellion demorant audit Chastel, greffier commis à cest effect, et n'ayant iceluy Poirot (quoy que sur ce interpellé) voulu denommer ses complices, l'avons fait estendre par le maistre des haultes œuvres sur une eschelle, et, après l'avoir derechef remonstré et requis de nous nommer ses complices dudit crime de magie, sur la declaration qu'il a fait de n'en congnoistre aucuns, avons ordonné audit maistre des haultes œuvres de bander et tirer la corde à laquelle iceluy Poirot estoit lyé pieds et mains d'un demy tour, auquel estat ayant encor esté pressé suivant ledit arrest, de nous denommer ceux qui avoient assistez ou autrement cooperez avec luy à la perpétration des actes concernants ledit crime de magie a plain mentionné audit proces-verbal; ayant ledit Poirot persisté aux denegations, l'avons fait conduire en la cour du chateau dudit lieu et la fait attacher et supplicier a un potteau par ledit maître des haultes œuvres, en la forme prescrite par ledit arrest. Signé: J. Bourgeois, Ch. Sarazin, A. du Bois, C. de Haccourt et D. Bonhomme.

Pour copie prise sur l'original et qui concorde :

D. Bonhomme.

II

SENTENCE DE MORT CONTRE ANNE-MARIE BOULEY

(*Archives de Meurthe-et-Moselle*, B. 4283.)

Veu par nous soubsignez, conseillers d'Estat de Son Altesse, deputez par elle en ceste part, le proces extraordinairement instruit a la requeste de Monsieur le procureur general de Lorraine demandeur, en reparation de crime, d'une part, contre Anne-Marie, presentement detenue pri-

sonniere a Chastel-sur-Moselle pour crime de sortilège, deffenderesse d'autre, scavoir son audition des VI et septieme decembre mil six cens vingt et un, informations contre elle faictes en divers lieux, ses auditions reitérées contenantes ses confessions et denegations, le proces-verbal de sa confrontation a noble Charles Poirot, medecin de Sadite Altesse et de Madame de Remiremont, accusé du crime de magie et par ladite Anne nommé comme autheur de son malheur, le proces-verbal du rasement, visitation et sondes de la deffenderesse faisant mention de marques insensibles recongnues sur son corps, la declaration par elle faicte qu'elle tenoit les tesmoins contre elle ouys pour gens de bien et ne vouloit les reprocher, les conclusions finalles dudit sieur demandeur et ce qui faisoit a veoir veu et considéré, nous, faisantz droit definitivement sur ledit procès, avons dit et disons que par iceluy, et notamment par les volontaires et souvent reiterées confessions a divers jours et temps, il conste suffisamment que ladite Anne-Marie a renoncé a Dieu pour adherer a l'esprit malin, assisté diverses fois aux assemblées diaboliques, reçeu poudres propres a malefices et se servy d'icelles, et finalement commis plusieurs sacrileges et impietés detestables, indignes d'estre rapportées; pour reparation de quoy avons condamné et condamnons ladite Anne-Marie a estre livrée a l'executeur de haulte justice et par luy conduite au lieu qui sera ordonné a ceste fin, pour estante attachée a un poteau y estre estranglée de tant que la mort s'en ensuyve, et en suitte son corps ars, bruslé et reduit en cendres, déclarant tous ses biens meubles et immeubles acquis a qui il appartient, les frais de justice au prealable pris sur iceux; ordonnons ce neantmoins qu'avant qu'il soit procedé a l'execution que dessus, icelle Marie sera applicquée a la question et enquise par serment sur le fait de ses pretendus complices, ainsy que ledit sieur procureur l'a requis, pour des interrogations qui luy seront faitz et de ses reponses estre dressé proces-verbal pour servir audit sieur procureur en ce que de raison. Ainsi signé : G. Gervaise, B. de Bloise-Amble-

mont, G. Theuvenin, Ch. Sarazin, J. Bourgeois, A. du Bois, C. de Haccourt avec paraffes.

Le septième jour du mois d'apvril mil six cens vingt deux, l'arrest ci-dessus a esté prononcé à ladite Anne-Marie par Didier Bonhomme, tabellion demorant a Chastel-sur-Moselle, greffier commis en ceste partie, en presence et en l'ordonnance de nous soubscrits, conseillers d'Estat de Son Altesse et juges par elle deputez à cest effet, nous estans acheminez au lieu de Chastel-sur-Moselle en la chambre du sieur prevost dudit lieu à ceste fin ; a l'execution duquel arrest a esté procedé en la forme que se recongnoistra par le proces-verbal qui en a été dressé à part. Signé : J. Bourgeois, Ch. Sarazin, A. du Bois, C. de Haccourt et D. Bonhomme.

Pour copie :

D. BONHOMME.

III

L'AFFAIRE DES MÉDAILLISTES

(Extrait de l'*Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson*, du P. Abram. Bibl. de Nancy, ms., n° 923 (41), fol. 292.)

Anno 1647, quieti domesticæ nonnihil affecit illa clandestina conjuratio certorum patrum cum matre Refugii Nanceiani, qui tot tragedias in Gallia et Romæ notas excitarunt. Cum enim omnes pene juvenes quos illi suas in partes allexerant eodem tempore ad operam theologiæ navandam convenissent, eorumque causa etiam a nonnullis antiquioribus foveretur, non poterat non sequi quædam animorum offensio; sed, duobus e societate dimissis, reliqui ad officium redierunt, neque tamen flamma ita extincta est, quin favillæ quædam ex illo remanerent incendio, donec in authores anno 1648 feria quinta die 10 septembris prolata est sententia his verbis :

In congregatione generali sanctæ romanæ universalis in-

quisitionis, habita in palatio apostolico montis Quirinalis coram sanctissimo domino nostro Innocentio decimo papa ac eminentissimis ac reverendissimis dominis sanctæ romanæ ecclesiæ cardinalibus adversus hæreticam pravitatem inquisitoribus generalibus a sancta sede apostolica specialiter deputatis, relatis meritis causæ patrum Renati de Trans, Caroli Segliere et Joannis d'Argombat, in societate Jesu professorum, sanctissimus dominus, auditis votis eminentissimorum ac reverendissimorum cardinalium generalium inquisitorum, mandavit dictos religiosos Renatum de Trans, Carolum Segliere et Joannem d'Argombat dimitti a sancto officio, cum præcepto sub pœna excommunicationis latæ sententiæ ipso facto absque alia declaratione incurrendæ, a qua non possint absolvi nisi a sanctitate sua vel a sede apostolica, ut nec ipsi nec aliquis eorum conjunctim vel divisim audeant seu audeat conversari neque de persona neque verbo vel scripto nec per interpositam personam cum sorore Maria Elizabetha a Cruce Jesu, Nanceii commorante, ullamque cum illa habere correspondentiam sive per litteras sive per nuntios sive alio quovis modo directe vel indirecte ; — item cum præcepto sub eadem pœna excommunicationis latæ sententiæ ut supra ne prædicti Renatus de Trans, Carolus Segliere et Joannis d'Argombat neve aliquis eorum audeant seu audeat conversari vel aliam habere correspondentiam cum asseclis sodalibus seu confratribus prætensæ congregationis erectæ seu erigendæ per dictam sororem Mariam Elizabetham sive alium sub ejus nomine vel directione occasione prædictæ congregationis, nec uti exorcismis, votis, medalliis seu numismatibus, orationibus et imprecationibus aliisque, ut præfertur, exercitiis spiritualibus a prædicta sorore Elizabetha seu ejus asseclis inventis vel dispensatis : quam illorum congregationem, vota, medallia seu numismata, orationes imprecationesque, exercitia, ut præfertur, spiritualia et alia quæcumque a prædicta sorore Elizabetha seu ejus assecla congregatione derivantia sanctitas sua omnino prohibet et pro prohibitis habere vult ; — item sub eodem præcepto excommunica-

tionis latæ sententiæ sanctitas sua mandavit ne prædicti Renatus de Trans, Carolus Segliere et Joannis d'Argombat vel aliquis eorum audeant seu audeat in futurum neque verbo neque scripto tractare de omnibus supradictis neque inter se neque cum aliis et præsertim religiosis societatis Jesu, neque accedere ad provinciam Lotharingiæ et multominus ad civitatem Nanceianam ; — item cum præcepto sub eadem pœna excommunicationis ut supra ut prædicti Renatus de Trans, Carolus Segliere, Joannis d'Argombat infra terminum octo dierum ab intimatione præsentium redeant et unusquisque eorum redeat in societatem Jesu in quo professionem emiserunt..... Hanc postremam clausulam significavit Summus Pontifex se adjecisse non quod e re vel ipsorum vel societatis esse censeret iis postliminium ad societatem dari ; sed ut intelligerent sibi fieri gratiam, si ad aliud institutum transire sinerentur ; ac decreto postridie qui fuit tertio decembris[1] dictis patribus legitime denunciato, sive, ut fori vox est, intimato, postmodum iis indulsit ut ad sacrum prædicatorum ordinem emigrarent, nostrique tandem juvenes ab errore deducti quos fucata recti pietatisque species in fraudem induxerat.

1. Il doit y avoir ici un *lapsus* dans le manuscrit. Il faut : 11 septembre.

LA

SCIENCE SOCIALE

ET SA

CONSTITUTION INDÉPENDANTE

PAR G. MELIN

Pour des raisons qu'il serait sans doute assez facile de démêler, notre siècle commençant apparaît aux yeux les moins prévenus comme obsédé par la préoccupation des choses sociales.

Aujourd'hui tout ordre de connaissances est envisagé à ce point de vue : le droit, l'histoire, l'économie politique, la religion, la littérature, l'esthétique elle-même ; et quant aux questions plus particulièrement appelées sociales, celles relatives au travail, à la propriété, au patronage, à la famille, à l'éducation, on ne sait que trop à quelles discussions véhémentes et souvent passionnées elles donnent naissance dans les assemblées publiques, les revues, les journaux et jusque dans les conversations particulières.

Obsession d'une part, confusion et controverses de l'autre, tel est l'aspect le plus général sous lequel se pré-

sente, au premier abord, le mouvement qui porte de plus en plus les esprits vers les études sociales.

Il semble — dans ces conditions — qu'une science qui a la légitime ambition d'apporter la lumière parmi ces ténèbres, l'apaisement au milieu de ce tumulte devrait être la bienvenue — accueillie avec satisfaction et presque avec reconnaissance.

Il n'en est pas ainsi, et rien n'égale les préventions, les oppositions de toute sorte, que rencontrent ceux qui, en dépit de tout, s'obstinent à consacrer à ces recherches le peu qu'ils ont de loisir ou de bonne volonté.

C'est que la science sociale a contre elle de s'appliquer à des sujets qui nous touchent de très près et sur lesquels nous avons, tous, nos idées plus ou moins arrêtées. Nous avons un *parti pris d'avance,* un *préjugé* au sens étymologique du mot. Nous consentons bien, quand nous y consentons, à étudier les questions sociales, mais à condition que les conclusions proposées cadreront avec les opinions antérieures, philosophiques ou politiques par exemple, que nous pouvons avoir d'autre part. Nous avons notre siège fait et nous n'entendons pas être dérangés dans nos habitudes. Et puis, à tout prendre, le bon sens, le sens commun, ne suffit-il pas à traiter toutes ces questions? Nous le prétendons quelquefois; et si une vérité sociale, qui semble d'ailleurs démontrée, vient par occasion heurter en nous ce que nous appelons de ce nom, nous n'hésitons pas à la rejeter comme inacceptable et controuvée.

Or, celui qui fait de la science sociale est obligé d'avoir une attitude toute différente. Il doit, sans hésiter, faire abstraction, provisoirement du moins, de ses opinions

toutes faites, de ses préférences politiques, de ses convictions philosophiques, — sauf à voir ensuite et plus tard si la science sociale ne projette pas elle-même sur ces graves problèmes des lumières particulières et inattendues.

Quant au prétendu sens commun, il faut bien qu'il ne s'en soucie pas davantage. Il ne doit pas perdre de vue qne le sens commun ne saurait avoir ici plus d'autorité que dans les autres sciences, que c'est au nom du sens commun que de grands esprits ont autrefois nié que la terre fût ronde, « comme s'il était possible, disaient-ils en haussant les épaules, de faire marcher la moitié des hommes la tête en bas » ; que la seule règle en science sociale, comme en toute autre science, est une méthode rigoureuse, scientifique ; que, lorsqu'une investigation a été méthodiquement conduite, ses résultats s'imposent et que ce sont ces résultats, s'ils se confirment en se vérifiant, qui sont appelés dans la suite à devenir, eux-mêmes, des vérités de sens commun.

On conçoit que de telles dispositions d'esprit ne puissent se rencontrer qu'assez malaisément. L'effort qu'elles exigent ne peut être le fait que d'un petit nombre — et de là l'extrême difficulté que rencontre la diffusion de la science sociale.

Et cependant quelle satisfaction ne trouve-t-on pas dans la découverte et la possession de la vérité ! On craint que la science sociale ne heurte des *idées* chères, des *théories* auxquelles on est depuis longtemps affectionné. — Mais enfin est-ce la *vérité* qu'on cherche en toute chose ? — et si ces idées, ces théories sont *justes*, comment pourrait-il y avoir contradiction ? — Il ne faut avoir peur d'aucune

science. La vérité est une, la science est une. Qu'on veuille bien prendre patience, et l'on verra qu'un jour toutes les connaissances, quelles qu'elles soient, viendront se fondre dans une harmonieuse et merveilleuse conciliation.

Mais qu'est-ce donc que cette science appelée à répandre la lumière sur les obscurités sociales?

C'est une science relativement neuve, sinon par l'*objet*, du moins par la *méthode* dont elle use pour parvenir à la connaissance de cet objet.

En voici la définition : c'est l'étude méthodique des sociétés humaines, — l'étude des *lois* qui président à la formation, à la constitution, au fonctionnement et au développement de ces sociétés.

Elle est l'étude des sociétés humaines. Il serait plus juste encore de dire : l'étude des *groupements* humains.

En effet, elle n'a pas seulement pour objet la connaissance des *sociétés*, au sens où l'on entend habituellement ce mot lorsqu'on dit, par exemple : la société romaine, la société française, la société américaine ; mais la connaissance de tous les *groupements* humains quels qu'ils soient, depuis le plus simple qui est la *famille*, jusqu'aux plus compliqués, l'État, les associations d'États.

Est-il besoin d'insister sur ce phénomène du *groupement* que l'observation nous révèle avec un caractère de généralité si remarquable?

Il y a longtemps que les philosophes ont attiré l'attention sur la sociabilité foncière de l'homme. L'homme est un être essentiellement sociable, ζῶον πολιτικόν, selon l'expression d'Aristote. Il s'associe à ses semblables, il

recherche leur compagnie dont il sent la nécessité pour arriver à la satisfaction des besoins qui s'imposent à sa nature physique, intellectuelle et morale.

Rien ne peut faire mieux comprendre l'universalité de ce phénomène du *groupement* que cette page empruntée à l'un des fondateurs de la science sociale, M. de Tourville[1]. — L'auteur imagine un jeune homme dont l'esprit vient de s'ouvrir à la préoccupation des grands problèmes philosophiques et sociaux ; il le suppose placé sur une hauteur et contemplant à ses pieds l'agitation des hommes :

« Il vit... dans la plaine le spectacle de la société humaine dont il venait de se séparer : une *ville* animée, une industrieuse *campagne* s'étendaient sous ses regards ; il suivait aisément des yeux les mouvements de la foule à travers les rues et les champs ; le murmure de la vie montait de tout l'horizon jusqu'à lui, et pour la première fois s'éleva dans son cœur le sentiment de la grande œuvre divine au milieu de laquelle il avait vécu. Captivé par cette émotion, il se mit à considérer curieusement les allures de ce camp du travail, se demandant la raison de ces évolutions en apparence si confuses, au fond toutes dirigées sans doute par quelque dessein. Et le premier trait qui le frappa fut de voir qu'avant toute action, avant le travail à l'atelier, avant le travail aux champs, avant le travail à l'école, avant le repos du soir en famille, avant l'achat des denrées au marché, avant la prière aux églises, *les gens se cherchaient les uns les autres pour* SE GROUPER suivant le besoin particulier de l'action à laquelle ils

1. *Science sociale*, t. I, p. 19.

voulaient s'adonner. — Le matin *groupement* des hommes valides aux ateliers, *groupement* des enfants à l'école, *groupement* des femmes aux échoppes de vente ; midi venu et tous ces *groupes* dispersés, *réunion* des familles en chaque demeure pour le repas du jour ; et ainsi du reste, jusqu'à ce que le soir vînt suspendre toute action et arrêter tout mouvement. Le fait était flagrant : les hommes pour agir paraissent avoir incessamment besoin de *se réunir* en des *sociétés* de formes très différentes. »

Ainsi le besoin de se grouper se manifeste à tout instant :

Pour satisfaire à cette loi de nature qui pousse l'homme à se continuer lui-même dans une descendance, l'homme s'unit à une femme ; ils ont des enfants et voici un premier groupement qui est la *famille*.

Les familles vivent quelquefois isolées, mais rarement. Le plus souvent elles trouvent avantage à se grouper, à se réunir. Ces groupements de familles formeront la *tribu* s'il s'agit de familles nomades, la *commune* s'il s'agit de familles sédentaires.

Ces familles, il faut qu'elles vivent. Le père devra travailler. Peut-être se livrera-t-il à un labeur isolé, indépendant, comme la pêche ou la chasse ; le plus souvent il louera ses services à un individu plus entreprenant, plus prévoyant que lui qui fera travailler sous ses ordres un nombre plus ou moins considérable d'ouvriers ; — ou bien il sera lui-même ce directeur du travail, ce patron. En tout cas, voici un nouveau groupement d'hommes, sous la direction d'un chef : c'est l'*atelier*.

L'éducation des enfants, si le père ne peut s'en charger lui-même, sera confiée à un maître dont la tâche spéciale

sera justement d'instruire, d'élever tous les enfants remis entre ses mains. Et voici un quatrième groupement, l'*école*.

Les intérêts matériels ne sont pas les seuls : il faut tenir compte des intérêts moraux, religieux. Qui sera chargé d'y pourvoir? Ce seront les ministres de la religion. L'*église* sera un nouveau groupement.

Eh bien, ce sont ces groupements et beaucoup d'autres, ces sociétés de forme et d'importance si variées, qui constituent la *matière* de la science sociale.

Son *objet* propre est de rechercher les conditions de formation, de constitution, de fonctionnement et de développement de ces groupements humains — les *lois* suivant lesquelles ils se forment, se constituent, fonctionnent et se développent.

Elle constate des effets, elle recherche des causes, et elle s'efforce de découvrir les relations qui unissent ces effets à ces causes.

L'étude des *relations de cause à effet*, l'étude de l'*enchaînement naturel des phénomènes sociaux* entre eux, tel est l'objet véritable de la science sociale.

Pour atteindre son but, la science sociale doit être pourvue d'une *méthode* sûre et rigoureuse. Cette méthode elle la possède — c'est la méthode d'*observation*.

Les phénomènes sociaux doivent être considérés comme des réalités objectives, comme des faits, et l'observation doit se porter sur eux comme elle se porte sur les autres phénomènes naturels. — L'observateur social doit les analyser, les comparer et les classer exactement comme font, à l'égard des végétaux et des minéraux, le botaniste et le géologue. — Il doit se mettre en contact direct et

personnel avec les réalités sociales, les examiner sur *le vif*, afin d'en tracer des *descriptions* aussi exactes que précises.

C'est en se multipliant, en se comparant et en se classant, que ces descriptions permettent d'arriver enfin à ce qu'il importe le plus de connaître : à la dévouverte des LOIS qui président à l'enchaînement des phénomènes.

Est-il besoin de dire que l'observation dont il s'agit ici n'est pas l'observation vulgaire, mais bien l'observation méthodique, scientifique, poursuivie en vertu de règles fixes? — Ces règles existent, cette méthode est constituée depuis une quinzaine d'années[1] et son efficacité se mesure à la grandeur des résultats acquis déjà et constatés dans les trente volumes de la *Revue* qui porte le nom même de la science : *la Science sociale*[2].

Il n'y a pas longtemps encore, cette idée de soumettre à l'*observation* les phénomènes sociaux, comme les phénomènes de l'ordre physique, semblait inadmissible.

On ne pouvait comprendre que de simples particuliers

---

1. Pour trouver l'exposé complet de la méthode de la science sociale, il suffit de se reporter aux divers volumes de la *Revue* dont il est question dans la note suivante et, en particulier, aux articles suivants : *La Science sociale est-elle une science ?* (H. DE TOURVILLE), t. I et II. — *L'École de la Science sociale* (P. DE ROUSIERS), t. XVII. — *Cours de méthode de la science sociale* (R. PINOT), t. XI à XVI. — On pourra lire un résumé de la méthode et des résultats actuels de la science dans deux remarquables articles du R. P. SCHWALM publiés dans la *Revue thomiste*, t. I, p. 637, et t. II, p. 106.

2. La *Science sociale*, d'après la méthode d'observation, revue mensuelle publiée sous la direction de M. Edmond Demolins (librairie de Paris, Firmin-Didot et Cie, éditeurs). Au 1er janvier 1901, cette revue, fondée en 1886, comportait trente volumes. — La collection complète peut être consultée à la bibliothèque de la faculté de droit et à la bibliothèque publique de notre ville.

spécialement appliqués à cette étude pussent avoir la prétention de débrouiller, par le seul effort de leur attention, l'énorme enchevêtrement des faits sociaux.

Il n'y avait, pensait-on, que les hommes d'État qui fussent assez haut placés pour apercevoir le détail de cette immense complication et en révéler le secret au commun des mortels[1].

En outre — comme les questions sociales ne sont le plus souvent étudiées qu'en vue de réformes pratiques à opérer — on pensait que l'observation devait être, à ce point de vue, d'une faible utilité. — Puisqu'en définitive il s'agit de savoir *ce qui est à faire*, d'avoir une ligne de conduite déterminée, à quoi bon observer *ce qui est?* Ce qui importe, n'est-ce pas de trouver *ce qui doit être?* — Les choses ne vont pas comme il faudrait; soit, dit-on; il faut donc inventer, imaginer *du nouveau* : or les grands *philosophes* seuls ou les grands *politiques* ont qualité pour imprimer au monde des directions nouvelles.

On pense aujourd'hui de tout autre façon : on estime — et avec raison — que le plus modeste travailleur, s'il est armé d'une bonne méthode d'investigation et s'il l'applique avec rigueur et conscience, est parfaitement en mesure de se rendre maître de la complication réputée inextricable des phénomènes sociaux.

Mais surtout l'on se rend compte que, si l'on veut avoir *prise* sur le monde social, rien ne sert d'imaginer des solutions *à priori*. — On sait maintenant qu'à ces solutions, à ces inventions, à ces reconstructions fantai-

---

1. H. DE TOCQUEVILLE, préface du livre de M. DE ROUSIERS : *La Question ouvrière en Angleterre*, pp. VII-VIII.

sistes les événements se dérobent « avec une superbe indépendance. » Le monde marche et « suit un cours que personne n'avait prévu », se jouant, comme à plaisir, des impulsions qu'on a prétendu lui donner.

Il ne s'agit donc plus de « *faire* le monde à sa guise », mais de savoir « comment *il est fait* et comment *il se fait*[1] ». Il ne s'agit plus de combinaisons nouvelles à trouver, mais de phénomènes à observer, de lois à découvrir.

Et de fait — si l'on a le secret désir d'opérer des réformes — y réussira-t-on autrement qu'en *utilisant* les forces sociales en vue des résultats qu'on se propose; pour se mouvoir et se diriger au milieu de ces forces, sans en être écrasé, ce qu'il importe avant tout n'est-ce point de les connaître avec exactitude, de posséder les *lois* qui les régissent? Pour se rendre maître de la vapeur et en utiliser la puissance sans faire éclater les chaudières, n'a-t-il pas fallu commencer par en étudier les lois et s'y soumettre avec docilité?

Ce n'est donc point par des théories abstraites que se constitue la science sociale. — Il n'est point scientifique en ces matières de commencer par l'abstrait.

C'est par le *concret*, c'est-à-dire par la *réalité*, par les *choses*, par les *faits* eux-mêmes soigneusement observés que débute toute science de la nature. La science sociale ne procède pas autrement.

Ce n'est qu'ensuite — et plus tard — qu'on s'élève à l'abstrait. — L'abstrait, ce sont les vues d'ensemble, les conceptions générales, les principes, qui se dégagent de l'étude méthodique et prolongée des faits et ne peuvent se

1. H. DE TOURVILLE, *op. cit.*

dégager que de cette étude patiente et minutieuse, — les faits constituant et devant toujours constituer les données essentielles et primordiales de toute science d'observation.

Ainsi la science sociale ne doit être dominée par aucune considération d'ordre philosophique ou religieux. Elle se suffit à elle-même ; elle se constitue en pleine indépendance ; elle ne doit être inféodée à aucun parti, à aucune école, à aucune confession.

C'est un champ largement ouvert à tous les travailleurs de bonne volonté, quelles que soient leurs convictions.

La raison en est simple : c'est une *science*, une science d'observation, analogue à la botanique, à la géologie, à la physiologie, et une science absolument neutre dont les conclusions, une fois acquises, doivent s'imposer à tous les esprits, quels qu'ils soient, parce qu'elles sont fondées sur les faits, et que des faits, toujours aisés à vérifier et à contrôler, sont des réalités à l'empire desquelles nul ne peut, de bonne foi, avoir la prétention de se soustraire.

C'est pourtant ce que bien peu d'esprits ont le courage d'admettre.

Beaucoup soutiennent que la philosophie et, en particulier, la philosophie morale, doit présider à la constitution de la science sociale.

La philosophie, disent-ils, est la science des sciences ; elle a des lumières qui éclairent et illuminent tout. Elle a d'immuables principes qu'il faut rappeler sans cesse pour ne les jamais perdre de vue. Comment étudier, par exemple, la famille, la propriété sans rappeler les grands

principes philosophiques et moraux qui fondent ces deux institutions ?

Comment étudier les sociétés humaines si l'on ne connaît la *fin* de la société ?

Et ils ajoutent : la philosophie est une *science* tout comme la science sociale elle-même. Elle a une méthode, elle aboutit à des conclusions sûres. Elles ont entre elles d'incontestables points de contact. Leur objet le plus général est le même : la connaissance de l'homme. Ces deux sciences ne sauraient donc être séparées l'une de l'autre, et, comme la philosophie a une portée supérieure, c'est elle qui doit être au sommet et dominer, pour les éclairer, toutes les matières de la science sociale.

Que la philosophie soit une *science* au sens où l'on entend aujourd'hui ce mot, c'est ce qu'il est, semble-t-il, à peu près impossible d'admettre.

Quelques mots d'explication ne seront peut-être pas inutiles sur ce point.

Autrefois — et pendant longtemps — avant la constitution ou les progrès modernes des sciences proprement dites, on a pu se montrer moins difficile sur la définition même de la science et donner ce nom à toute étude poursuivie sérieusement, consciencieusement, avec logique ou méthode. On ne le peut plus aujourd'hui, car le mot *science* a pris un sens précis qu'on ne saurait méconnaître.

Une science — au sens actuel du mot — paraît être caractérisée par les traits suivants :

Non seulement elle a un objet déterminé, une méthode rigoureuse, mais, grâce à cette méthode, elle par-

vient ou tout au moins elle est en voie de parvenir à des conclusions tellement certaines, tellement sûres, qu'elles s'imposent ou s'imposeront à tous les esprits compétents et loyaux avec une égale autorité.

La certitude dont il s'agit ici est la *certitude rationnelle*, la certitude de l'esprit, certitude telle que la conclusion contraire ou une conclusion différente soit inadmissible. — Et pourquoi inadmissible? Parce que la proposition contestée peut toujours être soumise à une nouvelle démonstration ou à une nouvelle vérification qui, si elle réussit, emportera de toute nécessité la conviction et entraînera une adhésion sans réserve.

Comme conséquence, la science est *une, anonyme* et *universelle*[1].

1° Elle est *une*, c'est-à-dire que, sur un sujet donné, l'ensemble systématisé des connaissances exclut la multiplicité; il est unique et ne peut être qu'unique. On ne peut concevoir et, de fait, il n'existe pas plusieurs manières de connaître l'objet de cette science. On le connaît ou on ne le connaît pas. — Il n'y a et il ne peut y avoir qu'*une* science mathématique, qu'*une* géométrie, qu'*une* physique, qu'*une* chimie, qu'*une* géologie.

2° Elle est *anonyme*. « On ne dit pas la *physique* de Galilée, l'*astronomie* de Newton, la *chimie* de Lavoisier; — ou si ces mots s'employaient, ce serait pour désigner les vues propres des savants, ce qui a pu contribuer à

1. Quelques-unes des idées exprimées ici ont été inspirées par le remarquable ouvrage du regretté M. Ollé-Laprune : *La Philosophie et le temps présent*, dont les conclusions sont, d'ailleurs, toutes différentes.

faire la science, mais n'y est pas entré proprement, n'y a pas été *reçu*, n'en fait pas vraiment partie [1]. »

3° Elle est *universelle*, c'est-à-dire qu'elle est *la même partout*. Tous les savants du monde y adhèrent d'un commun accord, quelles que soient leur nationalité, leur formation sociale, quels que puissent être leurs convictions particulières, leurs préventions, leurs préjugés. Il n'y a pas une géométrie allemande et une géométrie française, une géologie spiritualiste et une géologie matérialiste. Il y a *la* géométrie, *la* géologie, *la* botanique, sans qualificatif. Et tous les hommes compétents, d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient, peuvent travailler au progrès de leur science spéciale : ils se comprennent, ils parlent le même langage technique. Une découverte faite par l'un d'eux vient-elle à s'affirmer, elle rallie aussitôt l'adhésion de tous, une adhésion unanime [2].

---

1. Ollé-Laprune, *op. cit.*, p. 129.

2. « Ce qui est *scientifiquement* établi, dit M. Ollé-Laprune, c'est ce qui est susceptible de démonstration ou de vérification. La démonstration est à des conditions précises et strictes : si elles sont remplies, il y a démonstration ; si elles manquent, rien n'est fait. La vérification exige des opérations dont le nombre et la marche ne peuvent être fixés avec une absolue précision ; mais c'est très visiblement que l'hypothèse est vérifiée ou ne l'est pas. La conjecture aventureuse, la vue hardie, la théorie probable, la loi établie, se distinguent nettement les unes des autres. L'explication qui a subi avec un succès constant le contrôle de l'expérience, est acquise à l'égal des faits qui l'ont suggérée et qui la justifient ; elle est elle-même l'expression des faits ; elle est un fait général. Sans cesse le moyen de la vérifier est là, à la disposition du savant, et ce recours au fait triomphe de toute résistance. La dispute continue tout à l'entour ; elle cesse dès que les expériences, c'est-à-dire les faits, autorisent ou démentent l'idée. La preuve est palpable, péremptoire, décisive ou elle n'est pas, et, si la recherche est souvent tumultueuse, il y a un terme où l'on se repose en paix. Ce qui est établi est établi ; ce qui est acquis est acquis ; il y a des

Ainsi *certitude rationnelle* et, comme conséquence, *unité, anonymat, universalité,* tels sont les caractères fondamentaux d'une *science* proprement dite.

Mais la *philosophie* présente-t-elle ces caractères essentiels?

Que la logique et, dans une certaine mesure, la psychologie y travaillent et puissent y arriver un jour, c'est ce qu'il est possible d'accorder.

Mais qui ne voit, lorsqu'on parle de *philosophie* à propos de science sociale, qu'il ne s'agit ni de logique, ni de psychologie, mais bien de morale et de métaphysique?

Ce sont des *fins* qu'il faut reconnaître : *fin* de la société, *fin* de la famille, *fin* de l'homme; — ce sont des principes moraux qu'il faut établir, principes qui déterminent les relations des hommes entre eux, et grâce auxquels leur vie, leur personne, leurs biens doivent être respectés.

Que la vérité existe sur ces points et qu'on la puisse connaître, *nous pouvons* l'affirmer. Mais qu'on la puisse connaître *scientifiquement,* au sens où nous venons d'entendre ce mot, c'est ce qui, à notre avis, ne pourrait être soutenu.

---

points que l'on ne remet plus en question. De là on part pour aller plus loin; on ne revient plus en arrière. Des signes manifestes font reconnaître ce qui n'est plus à recommencer. La vérité scientifique s'impose à l'esprit par des preuves incontestables, et elle se transmet tout entière. Anonyme sans marque d'auteur, sans date, elle est la même en ceux qui la reçoivent qu'en ceux qui l'ont trouvée. La découverte a une histoire, et très intéressante; la formule, une fois fixée, entre dans la trame de la science et n'en sort plus. » (*Op. cit.*, p. 66. à propos des sciences mathématiques et physiques.)

Sans doute, et pour ne prendre que la morale, il peut bien y avoir une *science de la morale*, comme le disait récemment M. Brunetière, en ce sens qu'on ne saurait apporter à son étude ni moins de *circonspection*, de *prudence*, de *défiance* même, qu'à tout autre ordre de connaissances, et que cela est bien d'une certaine manière « scientifique [1] ».

Mais en vain essaierait-on de prétendre que la *certitude* qui résultera de cette étude, même ainsi conduite, soit une certitude *rationnelle*, s'imposant invinciblement à tous. Ce ne sera jamais qu'une *certitude morale*, qui, certes, a sa valeur et sa très grande valeur probante, mais ne s'imposera qu'à ceux qui *le voudront bien*, à ceux qui feront à son égard *acte de bonne volonté*, ce qui est tout autre chose.

De fait, l'histoire de la philosophie n'est-elle pas la démonstration même de ce qui précède ? Quelles sont les questions de haute philosophie, c'est-à-dire de métaphysique et de morale qui n'aient donné naissance à deux ou trois systèmes pour le moins, également puissants, fortement liés et charpentés, sollicitant avec une force égale notre attention et notre adhésion [2] ?

---

1. Brunetière, L'*Idée de solidarité*, conférence faite à l'institut catholique de Toulouse, le 16 décembre 1900. — *Journal des Débats* du lundi 17 décembre 1900.

2. « Capable de construire de savants et quelquefois admirables systèmes, capable aussi sur toutes les questions... de nous fournir deux ou trois réponses, la philosophie ne l'est ni de *fixer notre choix* entre ces deux ou trois réponses, ni surtout de nous *démontrer qu'il y en ait une de préférable aux autres*. Cela la passe et la dépasse. Elle a besoin ici d'un secours étranger. Il nous faut faire intervenir des considérations d'un autre ordre. Nous avons besoin d'une autorité

L'unité s'est-elle faite ou même seulement distingue-t-on qu'elle soit en train de se faire ?

Il n'y paraît pas. Jamais, semble-t-il, on n'a été si éloigné de s'entendre même sur les principes qui semblaient autrefois les plus incontestables : comme l'existence de Dieu, l'existence et l'immortalité de l'âme, l'obligation morale et sa sanction, etc. Et ce qu'il y a de plus grave, de plus troublant, c'est que ces controverses sont ouvertes entre hommes *également bien informés, également capables, d'une loyauté et d'une bonne foi éprouvées, d'une moralité même insoupçonnée.*

Combien l'accord est plus difficile à établir lorsque, de ces hautes spéculations, on passe aux problèmes de philosophie *sociale* proprement dite! Quelle est la *fin* des sociétés ? La société existe-t-elle pour l'homme, ou l'homme pour la société ? Quel est l'idéal social ? Est-ce la *justice,* est-ce la *liberté ?* Est-ce à la fois la justice et la liberté ? A moins que ce ne soit là de vains mots condamnés à disparaître au nom d'une prétendue rigueur scientifique.

C'est qu'aucun de ces problèmes n'est susceptible d'une solution qui s'impose d'une absolue nécessité à tous les esprits.

Pour déterminer le choix, l'adhésion à un système — de préférence à un autre — il faut autre chose qu'une démonstration scientifique d'ailleurs impossible ; il faut

---

qui décide. » (Brunetière, *Les Raisons actuelles de croire,* discours prononcé le 18 novembre 1900 à l'assemblée générale des catholiques du Nord. — *Journal des Débats* du 19 novembre 1900 et *Questions actuelles* du 8 décembre 1900, p. 305.)

un élan spontané et volontaire, ayant pour point de départ : la confiance, la *croyance*[1].

« La haute philosophie, dit M. Ollé-Laprune, ne peut se passer de la *croyance*, parce que la croyance est nécessaire à la pensée[2]. »

Or, la croyance vient non seulement de l'esprit, mais encore et surtout du sentiment, du cœur, des aspirations généreuses de l'âme[3] : elle a ses raisons sans doute, mais ce sont, en grande partie, de celles que la raison ne connaît pas.

C'est la croyance, c'est-à-dire un acte volontaire, qui dicte le plus souvent, sans qu'on y prenne garde, le choix philosophique. Ce choix fait, les arguments rationnels se pressent pour le soutenir et le défendre. Mais on *veut* d'abord, on *justifie* ensuite.

J'affirme que Dieu est — et j'en fournis *ensuite* des preuves ; — en réalité et, malgré ces preuves, je ne le sais pas *de science certaine*. Mais je *le crois*, « ce qui *ne* veut *pas* dire que *je le suppose*, mais bien *que je ne veux pas en douter* » — et que, pour ne le pas vouloir, j'ai

---

1. Est-il une solution, dit M. Brunetière, à propos du problème de l'immortalité de l'âme, « que la raison ou le raisonnement nous impose ? Car, sans doute, il n'y a point ici d'observation ou d'expérience pour terminer le débat. Mais que le raisonnement ou la raison n'y puissent pas réussir davantage, n'est-ce pas ce que prouve l'histoire de la philosophie ? Parierons-nous, comme le voulait Pascal, ou nous étourdirons-nous sur l'importance de la question ? Non, mais nous tirerons *d'ailleurs* le principe de la décision ; et la solution que le raisonnement ou la raison sont impuissants à nous donner, nous la demanderons à la *croyance*. » (Discours sur les *raisons actuelles de croire*.)

2. *La Philosophie et le temps présent*, p. 288.

3. Ollé-Laprune, *op. cit.*, pp. 284-285, 289-290.

des raisons très fortes et nombreuses. — J'ai la certitude volontaire.

Je crois que nous devons hâter sur cette terre le règne de la justice, de la liberté, de l'amour ; — et j'ai des raisons de le croire. Mais ces raisons ne sont, pour moi, démonstratives que parce qu'elles servent de support à une conviction volontaire qui n'a, je le reconnais, aucune base proprement scientifique.

Mais s'il en est ainsi, comment donc, autrement que par l'*apostolat*, pourrait se faire l'union ?

Et s'il en est ainsi, c'est donc que la *philosophie* est *d'un autre ordre* que la *science*.

Et nous voici ramenés à notre point de départ.

La *philosophie* est d'un ordre, et la *science* est d'un autre ordre. — Pour préciser, la haute philosophie métaphysique et morale n'est pas susceptible de donner la *certitude rationnelle*, cette certitude qui, résultant de vérifications et de démonstrations toujours faciles à répéter, s'impose invinciblement et sans résistance possible à tous les esprits de bonne foi. — La science *sociale*, au contraire, prétend, à l'égal des autres sciences d'observation, donner la certitude rationnelle et rassembler tous les esprits dans une adhésion commune et nécessaire.

Comment alors confondre dans une même étude ces deux ordres de connaissances si dissemblables ? Comment les mélanger ? Comment prétendre étudier l'un à la lumière de l'autre ?

La vraie solution est que la science sociale se suffise à elle-même, que son étude se poursuive et se constitue en toute indépendance, en vertu de la méthode qui lui est

propre, la méthode d'observation, et en dehors de toute philosophie.

Est-ce à dire qu'on nie pour cela ou tout au moins qu'on méconnaisse le rôle social de la philosophie ?

A Dieu ne plaise ! — Ce rôle a une importance considérable — et voici pourquoi : dès qu'on veut passer à la *pratique ;* dès qu'on veut savoir *ce qui est à faire, ce qui doit être fait* et non plus seulement ce qui se fait, la science sociale est impuissante et le rôle de la philosophie commence. — C'est qu'en effet la science sociale, telle qu'elle a été définie, est une science de faits : elle constate, elle décrit, elle fixe des relations de cause à effet, mais elle ne va pas au delà.

Par elle-même elle ne donne aucune *conclusion pratique;* par elle-même elle ne prescrit aucune direction, aucune ligne de conduite, elle ne préconise aucune réforme.

Pour cela il faut autre chose, et cet « autre chose » c'est la *philosophie.*

C'est la philosophie qui suggère à chacun l'idée du devoir social, l'idée du bien, du juste, les grands principes de liberté, d'égalité, de charité, de dignité humaine, de respect de la personnalité, etc.

Il apparaît alors qu'au point de vue *pratique,* le rôle respectif de la philosophie et de la science sociale pourrait être représenté sous la forme très simple d'un syllogisme[1] :

La majeure, qui déterminerait ce qui est *désirable,* serait donnée par la *philosophie.*

---

1. *Sic* Rabier, *Logique* p. 332. — P. Crépin, *Mouvement social,* juin 1900, p. 569.

La mineure, qui indiquerait comment ce désirable peut être réalisé dans les faits, serait donnée par la *science sociale;* la conclusion indiquant la voie pratique dans laquelle il faut résolument s'engager.

Voici un exemple :

La *majeure,* que fournirait la *philosophie,* serait cette proposition : « *Ce qui est souhaitable, c'est le développement le plus intense de la personnalité.* »

La *mineure,* fournie par la *science sociale,* serait cette autre proposition : « *Or — en fait — c'est tel procédé d'éducation qui produit le plus complet développement de l'individu.* »

Conclusion : « *Il faut donc donner ce genre d'éducation, si l'on veut assurer le plein développement des individus.* »

Ainsi pour la conduite pratique de la vie, l'intervention de la philosophie est non seulement légitime, mais nécessaire. — Sans la philosophie, qui nous pousse à l'action en nous avertissant que nous avons des devoirs à remplir et un idéal à réaliser, nous restons des observateurs impassibles et inertes.

Seulement une remarque s'impose aussitôt :

C'est que la philosophie, si précieuses que soient les indications qu'elle donne, n'en donne cependant et n'en peut donner que de *très générales.*

Sans doute nous devons, par exemple — et c'est elle qui nous l'enseigne — travailler au triomphe de la justice et de la liberté. — Mais comment, pratiquement, dans les faits, devra-t-on s'y prendre? C'est ce que, par elle-même, livrée à ses propres forces, la philosophie est

incapable de dire, et ce que la science sociale, au contraire, aidera puissamment à découvrir.

Ce n'est pas tout. — Il se pourra que les données de la philosophie ne soient même souvent que *provisoires*.

C'est ce qui arrivera si, laissant le *général*, la philosophie passe aux applications particulières. Le plus souvent ses indications n'auront alors *aucune valeur absolue*.

Elle dira, par exemple : *le père doit élever ses enfants, il doit assurer leur avenir;* elle en conclura volontiers qu'il doit *économiser* pour *eux*[1].

Et cependant si, dans les faits, il venait à être démontré que l'avenir des enfants est beaucoup mieux assuré et même leur valeur morale mieux assise lorsque, au lieu d'épargner pour eux, le père a dépensé précisément ce qu'il aurait épargné afin de leur donner une plus forte éducation et de mettre entre leurs mains un plus puissant instrument de travail — la morale serait bien obligée de modifier sa prescription, elle l'aurait modifiée *au contact des faits*[2].

Cette observation est essentielle : elle a une portée plus grande qu'il ne semblerait au premier abord.

C'est qu'en effet la philosophie n'est que la *spéculation* s'appliquant à des *données positives*, à des *réalités*. Or, ici, dans cette partie de la philosophie qui regarde le monde social, les données de la spéculation philosophi-

---

1. A. Durand, *Cours de philosophie*, t. II, p. 272 : « Les parents doivent l'éducation à leurs enfants..... Ils sont *tenus* aussi *de leur préparer par la prévoyance et l'économie des ressources pour l'avenir*. »

2. Cf. R. P. Schwalm, *Science sociale*, t. XVIII, p. 234.

que sont précisément les *faits sociaux,* avec leur enchaînement naturel et leurs lois.

La constitution de la *philosophie* sociale est donc intimement liée à la constitution de la *science* sociale : elle en est solidaire ; et même la philosophie n'aura quelque chance de se fixer avec vérité et précision qu'une fois la science sociale elle-même définitivement constituée, ou tout au moins parvenue à un degré d'avancement suffisamment élevé.

C'est une nouvelle raison pour laquelle la science sociale doit se constituer en toute indépendance et en dehors de la philosophie.

Elle est appelée — une fois faite — à renouveler en grande partie la *philosophie sociale,* qui n'existe pour ainsi dire pas encore et ne peut encore exister, pas plus que la philosophie de l'histoire — et pour les mêmes raisons — n'existe et ne peut exister encore.

Ainsi — à quelque point de vue qu'on se place — la constitution indépendante de la science sociale — en tant que science d'observation — apparaît bien comme le vrai commencement.

C'est par là qu'il faut commencer, parce que les principes philosophiques d'où l'on voudrait partir ne sont pas encore, dans leur ensemble (à part quelques principes très généraux), suffisamment fixés, suffisamment précisés dans leurs applications, et qu'ils ne le pourront devenir qu'après l'établissement définitif des faits sociaux et des lois de leur enchaînement.

C'est par là qu'il faut commencer, parce que c'est là *un terrain d'entente commun ;* débuter par la philosophie ce serait, dès ce début, susciter, et non sans raison,

des méfiances et des contradictions. C'est ce qu'il ne faut pas. — On doit chercher, avant toutes choses, ce qui peut être accepté de tous, ce qui peut réunir, non ce qui peut diviser.

La *science sociale* est ce terrain commun. Que les bonnes volontés s'y rencontrent pour travailler ce vaste champ d'études avec ordre, avec méthode. Quand on sera d'accord sur les faits, sur les lois, — nous ne disons pas, nous ne pouvons dire qu'on sera d'accord sur les principes ; — mais nous pensons qu'un pas décisif sera fait. La *philosophie sociale* pourra se constituer et, comme elle aura dans la science même une base solide et inébranlable, — si elle ne rallie pas encore l'adhésion générale, — elle se conciliera du moins celle de tous ceux qui croient au devoir, au juste, au bien, à toutes les hautes idées qui constituent la conscience de l'humanité.

SOUVENIRS

PAR M. LOMBARD

Le quatrième livre des *Contemplations,* consacré par Victor Hugo à la jeune enfant qu'il avait perdue, *Pauca meæ,* contient une pièce des plus touchantes qui commence ainsi :

> Quand nous habitions tous ensemble
> Sur nos collines d'autrefois
> Où l'eau court, où le buisson tremble
> Dans la maison qui touche aux bois...

Ces vers paisibles qui témoignent si bien par contraste de la douleur déchirante du père ouvrent d'abord notre âme aux douces impressions d'une vie de famille à la campagne. Tous ceux qui l'ont goûtée s'y reporteront en les lisant. Tous d'ailleurs, nous avons nos souvenirs qui deviennent d'année en année, et presque de jour en jour, une partie plus considérable de notre existence, tellement que nous finissons par revivre dans le passé avec plus d'intensité que nous ne vivons dans le présent. Pour moi, quand je relis cette émouvante élégie, d'une inspiration si pure, je ne puis pas, aux premiers accents du poète, ne pas revoir une modeste maison, près des bois, sur une colline qui regarde la Seille et qui est bien notre

colline « d'autrefois ». Nous l'avons longtemps habitée tous ensemble, un peu au printemps, vacances de Pâques, bien plus en automne, grandes vacances. Cela s'appelait *Merlinsol,* du nom d'un bois défriché dont le fonds a constitué la ferme. Il me semble en m'y reportant, que nous y avons trouvé tout le plaisir, disons mieux, le bonheur que la campagne donne à ceux qui savent l'aimer et particulièrement à une famille unie sous un chef vénéré. Il m'est arrivé, dans cet heureux temps, de composer quelques vers célébrant ces bonnes vacances qui parfois, comme les meilleures choses, avaient leurs déceptions, disant la joie des enfants à l'arrivée, leurs plaisirs pendant leur séjour, le départ qui les rappelait à leurs études, y mêlant un peu, très peu de morale. Ils n'en avaient guère besoin, car le travail ne les effrayait pas. Mais enfin, la perspective du lycée est toujours un peu sombre pour l'enfant, puisque c'est déjà passer d'une vie libre, joyeuse, pleine de mouvement physique, à la réflexion qu'exige le travail intellectuel et à la tension qu'il impose aux facultés de l'enfant.

Qu'ajouterai-je? Le temps a fait son œuvre. La scène de la vie a changé, si bien que nous ne pouvons plus que redire avec le poète et comme bien d'autres :

Toutes ces choses sont passées
Comme l'ombre et comme le vent.

MERLINSOL

—

L'ARRIVÉE

Salut à la verte colline,
Aux arbres que le vent incline,
Au chariot qui dans les prés
Chemine!
Je vous salue, ombrages frais,
Forêts!

Je vous revois, sapins, charmille!
Chère demeure de famille,
Sur le coteau je te revoi,
Gentille;
L'enfant grimpe, heureux comme un roi,
Vers toi.

Point ne surgis, superbe et vaine,
Au-dessus d'un vaste domaine,
Et tu n'as point un front altier
De reine :
Mais nous t'aimons, hospitalier
Foyer.

Enfant, voici l'heureux empire
Où ta joie éclate et respire;
L'écho redit aux alentours
Ton rire
Et pour toi brillent les beaux jours
Si courts.

Enfant, joue aux pieds du vieux chêne,
Au soleil qui dore la plaine!
A toi, chéri, bosquet, jardin,
Fontaine!
Va, remplis des fleurs du chemin
Ta main!

Au bois, sous un riant ombrage,
La source fuit sous le feuillage :
Son onde vive est de tes jours
L'image
Et précipite en gais détours
Son cours.

Sous le vieux saule qui se penche
Bouillonne une cascade blanche.
Vois-tu trembler sur le ruisseau
La branche
Et de son aile effleurer l'eau
L'oiseau.

Parle à l'enfant sous la verdure!
Fais couler sur sa lèvre pure
Le lait de tes douces leçons,
Nature!
Sortez des bois et des buissons,
Chansons!

BELLES VACANCES

(1865)

Déjà bien des enfants, troupe aux joyeux ébats,
Ont respiré mes fleurs, goûté mes fruits sans nombre
Et chéri pour jouer mon soleil ou mon ombre;
Sur la verte colline où se croisent leurs pas,
Où circule un air libre et jaillit une eau pure,
A leurs tendres esprits j'ai montré la nature.

Dans mon sein j'ai reçu l'enfant d'un beau printemps :
A ses yeux éblouis tout dit la bienvenue,
La feuille qui murmure en passant la salue.
Elle écoute l'oiseau, voit les cieux éclatants,
Des regards caressants, plus d'un rire qui brille
Et les bras que lui tend le cercle de famille.

Je n'ai point délaissé celle qu'un mal cruel
Écartait du jardin et renfermait captive
Sans flétrir la gaîté de cette âme si vive.
J'ai rendu l'allégresse à l'amour maternel :
La languissante fleur, cause de tant d'alarmes,
Sous mon souffle a repris sa vigueur et ses charmes.

Septembre a trente fois rappelé le soleil
Dont les feux trente fois ont dévoré l'espace
Sans qu'un nuage osât passer devant sa face;
Et toujours triomphant, à l'Occident vermeil
Dans la poussière d'or vous l'avez vu descendre
Et la paix des beaux soirs autour de vous s'étendre.

Le bon vin qui ruisselle a rougi le pressoir
Et la cave est remplie aussi bien que la grange,
Longtemps le vigneron chantera sa vendange.
Mais, Cieux! du laboureur il faut combler l'espoir.
Que l'eau si désirée arrose enfin nos plaines
Et sorte à flots bruyants du goulot des fontaines!

DÉCEPTIONS

O toi que nous aimions, trop pluvieux Septembre,
As-tu donc emprunté sa tristesse à Novembre?
Ce deuil, cet horizon par la brume noyé
Qu'un matin vif et gai n'a jamais balayé,
La clarté qui descend ténébreuse et blafarde,
Les ennuis du logis que malgré soi l'on garde,
Les vents qui battent l'air d'un vol précipité,
Nos arbres haletant sous leur souffle irrité?

Pourtant que fallait-il à d'heureuses vacances?
Nous avions sagement borné nos espérances;
Nous ne demandions pas un éternel azur,
L'année à son déclin n'a guère un éclat pur
Et de feux moins ardents s'anime et se colore.
Conserve ces brouillards qui voilent ton aurore!
Le matin, j'aime à voir tes longs flots de vapeurs
Blanchissant les vallons, tournant sur les hauteurs,
Où l'imprudent oiseau joue et soudain s'enlace,
Où le lièvre effaré dérobe en vain sa trace;
Mais laisse-nous du moins respirer à midi,
Aux doux rayons du jour, l'air des champs attiédi;
Souffre que le soleil sur la forêt qui fume
Lève un front éclatant qui disperse la brume;

Laisse le paysan rentrer l'herbe des prés;
Laisse le promeneur arpenter les forêts;
Ne nous verse pas d'eau quand tu nous dois du vin
Et permets à l'enfant de jouer au jardin.

Ne sois plus si maussade et rends-nous ces soirées
Des reflets du couchant mollement éclairées
Où l'on peut écouter les bruits mourants du jour,
Le pâtre au loin chantant ses rustiques amours,
Le chariot pesant qui gémit dans l'ornière,
Puis la cloche du soir qui sonne la prière,
Quand succède pour tous le repos à l'effort
Et que le vent se tait dans l'arbre qui s'endort.

Hélas! Il n'en est rien : chaque soir le mercure,
Par nous interrogé, rend un sinistre augure.
Merlinsol, grâce à toi, montagne sans abords,
Se dresse, inaccessible aux amis du dehors.
Les citadins chez eux frissonnent d'épouvante
Au penser d'affronter pluie et grêle et tourmente.
Tel aux confins du monde un solitaire îlot,
Entouré de récifs, est battu par le flot.
Si, comme Robinson, nous braquons la lunette,
Nous ne voyons rien poindre au bout de la lorgnette.
Nous réservons en vain le gibier du chasseur
Espérant des amis qui le rendraient meilleur,
Et poulets et canards te bénissent sans doute,
Toi qui mets nos projets de festins en déroute.

Grâce à toi, de nos bois tel est l'affreux chemin,
Qu'une dame ne peut y risquer son pied fin.
Tu chasses des forêts la douce rêverie,
La longue promenade avec sa causerie.
Clairières et taillis sont par toi défendus;
Plus de sentiers cent fois retrouvés et perdus!
Nous n'avons qu'un seul jour revu Blanche-Fontaine
Que gâte sans remords le noir tendeur de Fresnes,

Nous avons nettoyé, du plus beau zèle épris,
Et ses bords et son lit semés de vils débris,
Car c'est un lieu sacré; vénérable est ce chêne,
Ce vieux roi des forêts penché sur sa fontaine.
Des siècles ont passé sur ces sombres rameaux
Qui mêlent leurs rumeurs au murmure des eaux;
Et tu nous interdis cette charmante source,
Fille du chêne antique et si gaie en sa course.

O vous dont je conserve un souvenir plus doux,
Automnes disparus, je vous évoque tous!
Jamais, jamais saison de si triste mémoire
N'affligea ces feuillets gardiens de son histoire,
Ne changea si souvent notre espoir en regret,
Montrant un coin d'azur qui luit et disparaît
Lorsque la nue, énorme et pleine de ténèbres,
Accourt, enveloppant les cieux de plis funèbres,
Et qu'un vent furieux, ébranlant la maison,
Nous tient pour nos péchés bloqués comme en prison.

Cependant tu n'as plus que peu de jours à vivre;
Déjà je sens Octobre et l'approche du givre.
Puisses-tu mieux finir que tu n'as commencé!
Fais-nous par un sourire oublier le passé!
Car toujours l'ouragan ne fouette pas les nues
Et Novembre en mourant dore les plaines nues
Du languissant rayon de son tardif été,
Doux regard que le ciel à la terre a jeté
Avant les sombres jours où se plonge l'année
Pour descendre au tombeau, pâle et découronnée.
Tu suivras cet exemple et nous verrons encor
L'astre-roi se coucher dans la pourpre et dans l'or.
Qu'un beau soleil demain au réveil nous appelle!
Que partout à grands flots la lumière ruisselle!
Rends-nous les champs, les bois! Enfin, ô mois trompeur,
Ne me fais pas écrire un oracle menteur!

AUX ENFANTS

—

FIN DE VACANCES

Dans son cours fortuné, Septembre vous ramène
Ces loisirs, juste prix d'un travail courageux;
Il vous rend ce bonheur dont la campagne est pleine,
Vos outils et vos fleurs, vos rires et vos jeux.

Vos lignes vont chercher le goujon qui foisonne;
Vous lancez sur l'oiseau des traits peu destructeurs.
Vient la pluie et j'entends l'atelier qui résonne,
Jardiniers tour à tour, ouvriers ou chasseurs.

Mais Octobre, escorté de la bise et du givre,
Arrache leur couronne aux arbres jaunissants,
Et nous montrant de loin son règne qui va suivre,
L'hiver pose le pied sur les monts blanchissants.

Bientôt, comme un géant descendu dans la plaine,
En un jour il conquiert nos bois et nos vallons;
La neige à flots pressés, sous sa puissante haleine,
Ensevelit les blés dormant dans leurs sillons.

Mais sous ce blanc linceul, quand les champs font silence,
Règne encore la vie; et le sommeil divin,
Où germe l'avenir et renaît l'espérance,
Finit dans la lumière et les chants du matin.

Enfants, vous qui jouez sous la voûte azurée,
Vos rapides plaisirs ont aussi leur leçon.
Voyez autour de vous, dans sa marche assurée,
Le travail patient assurer la moisson.

LE RETOUR A LA VILLE

Au détour de la route apparaît la calèche;
Que l'on s'habille en citadin!
Il faut laisser pour l'an prochain
Le tonneau, les palets, l'arbalète et la flèche.

Avril nous souriait quand ses rayons amis
Versaient enfin la vie à nos champs endormis,
Quand la source des bois prodiguait son eau vive,
Qu'au murmure joyeux qui s'élève des eaux
A l'envi répondait la chanson des oiseaux
Volant aux branches de la rive.

Mais Avril n'a pour nous que des plaisirs trop courts;
L'automme à nos loisirs ménage plus de jours.
La famille est complète, on allonge la table
Qui devra satisfaire une faim redoutable,
Que de l'heureux chasseur honorent les perdreaux,
Où l'enfant balbutie et rit aux mets nouveaux.

Bientôt de ses fruits mûrs le verger se dépouille;
Sous les brouillards flottants, l'herbe froide se mouille
Et la feuille qui meurt de l'arbre jaunissant
A travers les rameaux se détache en glissant.
La brume chaque soir sous la voûte étoilée
Semble un grand fleuve blanc qui dort dans la vallée.
Pourtant le jour est beau, les airs sont doux encor
Au soleil de midi qui darde ses traits d'or.

Deux départs ont déjà resserré la famille;
Moins d'oiseaux et d'enfants passent sous la charmille :

Et de petites voix, de grands yeux éveillés
S'en vont charmer ailleurs les gens émerveillés.
Pour nous, après deux mois d'existence joyeuse,
Nous allons rallumer la lampe studieuse;
Et demain, saluant le collège au mur noir,
Reprendre le travail, pleins de force et d'espoir.

Au détour de la route apparaît la calèche;
Que l'on s'habille en citadin!
Il faut laisser pour l'an prochain
Le tonneau, les palets, l'arbalète et la flèche.

APRÈS UN DÉPART DE FROLOIS

Dieu! Quelle grande place ils tenaient, ces petits!
Nous les cherchons courant tous deux sur la pelouse
Et nous voilà bien seuls sitôt qu'ils sont partis.
Ah! le temps ravit tout sur son aile jalouse.

Les beaux jours avec eux se sont-ils envolés?
Ce jardin plein de vie est triste, monotone,
Comme si les oiseaux s'en étaient exilés.
Les arbres sont muets dans le brouillard d'automne.

Cher souvenir! Jamais qu'il ne soit effacé!
Mais qu'importe pour nous, s'ils sont heureux encore,
Vivant dans l'avenir, ignorant le passé,
Si leur âme a toujours les lueurs de l'aurore?

LA PEUR

ÉTUDE MORALE

PAR M. DE METZ-NOBLAT

« ... tant il y a que c'est une estrange passion ; et disent les médecins qu'il n'en est « aucune qui emporte plustost nostre jugement hors de sa deue assiette. »

(MONTAIGNE, *Essais*, l. I, ch. XVII.)

La peur rentre assurément parmi les ***mentis perturbationes*** des auteurs latins. C'est l'un des troubles mentaux qui déprime l'homme, l'égarent, le portent à des actions honteuses, pernicieuses à lui-même et à autrui, perverses même quelquefois.

Vieille comme le monde, elle n'est, de l'avis de qui que ce soit, attrayante ni flatteuse. Nul ne s'y livre par goût, encore moins par amour-propre. Elle sévit cependant avec une intensité croissante dans la société contemporaine. Elle se répand, comme l'alcoolisme, mais pour des raisons différentes et dans des milieux différents. Pour heurter moins les regards, pour blesser moins la décence publique, elle n'en fait pas de moindres ravages, mais seulement d'autres ravages.

On s'occupe beaucoup, et non sans raison, des causes et des effets, individuels et sociaux, de l'alcoolisme; on

s'efforce de le combattre dans la mesure où il peut être combattu. Aux mêmes points de vue et dans la même pensée, occupons-nous aussi de cette autre passion : elle n'est ni moins funeste ni moins dégradante.

I

La peur est une passion, cette « passion pénible, dit le dictionnaire de Littré, qu'excite en nous ce qui paraît dangereux, menaçant, surnaturel[1] ».

Elle a, comme toutes les autres, son origine dans le mauvais usage de l'un des attributs de l'humanité.

Les facultés spirituelles, les aspirations de l'âme peuvent être déviées de leur destination, ou bien être exagérées au delà de leur portée normale, en raison du plaisir éprouvé à les exercer ou à les satisfaire, ou bien d'un entraînement que la volonté ne vient pas modérer à temps. Il en est de même des facultés corporelles, des instincts naturels, des besoins physiologiques de l'être humain. Ce sont là les passions : passions fugitives ou réprimées, ou bien accueillies, nourries, et passées de tentations en actes ou en consentements.

La théologie morale a groupé les passions en ce qu'on nomme communément les sept péchés capitaux : chacun d'eux, si péché qu'il soit, n'en a pas moins son point de départ dans une aspiration originairement légitime ou dans une faculté naturelle dont il peut être normalement

1. Évidemment au sens du 2° de l'article « Surnaturel » du même dictionnaire : « Par exagération. Extraordinaire, etc. » On aurait pu dire : extra-naturel.

usé. Ainsi la gourmandise n'est que l'excès dans la satisfaction du très impérieux besoin de se nourrir, et l'avarice se rattache à la très recommandable, on peut dire l'indispensable prévoyance de l'avenir.

Plusieurs de ces passions sont une contre-partie, peut-être moins coupable absolument parlant, fâcheuse assurément au point de vue humain.

L'orgueil, par exemple, est l'exagération de la confiance en soi et de la conscience de sa valeur, tandis que la pusillanimité s'écarte, en sens opposé, du même sentiment.

Eh bien! la peur — qui n'est point classée dans les péchés capitaux — est une passion opposée à la colère, et résultant, comme elle, d'une déviation ou d'une exagération du sens ou de l'instinct de la conservation : la même menace qui met l'un en fuite, provoque l'autre à porter un coup, peut-être un coup mortel.

Suivant qu'elles ont pour point de départ des aspirations de l'ordre spirituel, ou bien des facultés ou des besoins se rattachant à la vie corporelle, les passions peuvent, idéalement parlant, tenter l'âme indépendamment du corps, ou bien s'en prendre à l'être humain tout entier, constitué d'une âme servie par un organisme.

Des anges ont pu pécher par orgueil : de purs esprits ne semblent pas pouvoir être accessibles à la peur, ou du moins à la peur humaine, telle que nous sommes exposés à l'éprouver. S'il est des peurs morales et extra-corporelles, il est difficile d'en imaginer une qui soit totalement indépendante de l'existence matérielle et de l'ensemble de ce qui s'y rattache, et, en général, l'organisme est pour

une grande part dans la « passion pénible » définie par Littré, comme dans les suites qui en résultent. C'est pourquoi, sans doute, un seul et même vocable réunit des peurs d'origines très différentes. « On peut jusqu'à un certain point, dit M. le Dr Richet[1], assimiler la frayeur que cause l'attente d'un examen... au sentiment que l'on éprouverait en se voyant poursuivi par un lion... L'effet psychique est à peu près le même ».

II

Il est, dans la vie organique, des mouvements qui s'accomplissent spontanément, sans que la volonté ait à les commander, sans que l'intelligence ait à s'en occuper. Certains, tels que le battement de cœur, leur échappent totalement; d'autres, comme la respiration, s'exécutent d'eux-mêmes, mais peuvent être suspendus — en général pour peu de temps — par un effort de la volonté.

Entre ces mouvements spontanés de la vie végétative et les mouvements volontaires des fonctions de relation, se place une série d'actes qui répondent à des circonstance extérieures, actes dans lesquels la volonté n'intervient pas, et que la conscience même ne perçoit pas toujours.

« Mouvement fatal », disait Bossuet du fait de fermer la paupière sous la menace d'un coup au visage; « action réflexe », disent les physiologistes[2].

---

1. « La Peur », par M. Ch. Richet; *Revue des Deux-Mondes*, 1er juillet 1886.

2. Un acte réflexe est, d'après le docteur Richet, « un mouvement involontaire succédant immédiatement à une irritation périphérique ».

Parmi ces actions réflexes, il en est d'absolument inconscientes : telles sont, par exemple, la constriction et la dilatation de l'iris de l'œil en présence de la variation de l'intensité lumineuse. Le sujet ne se rend aucun compte de la modification de son organe visuel, et cependant les objets lui apparaissent plus ou moins largement éclairés.

Il en est de conscientes, bien que tout à fait involontaires; ceci au point que sur une partie d'entre elles, — telles que celles de rougir ou de frissonner — la volonté soit impuissante, tandis que sur d'autres elle a un certain empire : la bienséance obtient, non sans efforts, la compression du bâillement ou celle du rire, actes réflexes individuels, et aussi collectifs et sympathiques, éminemment excitables par une manière de contagion.

Au delà se placent certaines actions encore spontanées, suggérées par l'expérience et la mémoire, bien que formellement soumises à la volonté : telles que celles de retirer sa main d'un corps brûlant, de chasser une mouche importune, etc. ; puis, les actes devenus automatiques à force d'être habituels, actes sur lesquels il faudra revenir plus bas.

De telle sorte que, par une gradation insensible, l'homme passe de l'action réflexe et inconsciente à l'acte volontaire, et finalement à l'acte humain par excellence, celui qui a été conçu par l'intelligence, mûri par le raisonnement, délibéré enfin avant d'être exécuté.

Un physiologiste italien, M. A. Mosso, professeur à l'Université de Turin, a consacré une étude longue et

approfondie à la peur physiologique et particulièrement aux actes réflexes qui s'y rattachent.

D'après les observations poursuivies par l'auteur, chez l'homme comme chez les animaux, l'émotion se traduit immédiatement par l'afflux du sang au cerveau ; un bruit trop faible pour tirer l'homme ou l'animal de son sommeil suffit, aussi bien que chez l'homme une simple pensée, pour que les battements du cœur s'élèvent et s'accentuent. Cet acte réflexe et à peu près inconscient a un but physiologique : « Le cœur, dit M. Mosso, ne travaille pas pour lui, mais pour le cerveau, et pour les muscles qui sont les organes de la lutte, de l'attaque, de la défense et de la fuite [1]. »

La peur, s'il s'agit d'elle, est un cas particulier de l'émotion, et les battements du cœur qu'elle excite, plus ou moins violents, « ne sont que l'exagération d'un fait que nous voyons se produire toutes les fois que l'organisme doit acquérir une plus grande énergie et renforcer la circulation vers les centres. »

L'accélération de la respiration et sa plus grande amplitude tendent de même à accroître la vigueur actuelle de l'organisme ; elles aboutissent à un halètement plus nuisible qu'utile, assurément.

La pâleur, autre réflexe résultant fréquemment de la peur, a été observée par Schiff, puis par Mosso, sur le lapin, dont la longue oreille devient exsangue. Beaucoup plus visible, naturellement, chez l'homme, la pâleur est

1. On peut comparer ces préparatifs d'action à ceux que fait le cavalier en rassemblant son cheval ; ici c'est le cheval qui se rassemble de lui-même pour se mettre, en quelque sorte, à la disposition du cavalier.

l'effet de la contraction[1] des canalicules sanguins superficiels sous l'action des nerfs vaso-moteurs.

S'il est difficile de lui reconnaître une utilité de défense, il semble plus impossible encore d'en assigner une au tremblement; Darwin lui-même n'y est point parvenu. Il résulte, d'après Mosso, de l'excitation excessive ou de l'affaiblissement des centres nerveux; il se rapproche donc de la paralysie, et il rentre, avec elle, dans le domaine de la pathologie.

Il n'en est sans doute pas autrement — mais ici les degrés sont différents — de la « chair de poule », de la dilatation des yeux et de la pupille, de cette impuissance qui tourne à la réalisation d'un cauchemar et, finalement, de la cataplexie définie par Preyer...

Donc, excitation d'abord, excitation qui est — pour emprunter le langage de l'escrime — la mise en garde de l'organisme; excitation qui accroît l'énergie actuelle et favorise l'effort du combat ou celui de la fuite; puis la dépression, l'impuissance, succèdent — parfois instantanément — à la première phase. C'est, au point de vue physiologique, ce qu'est, au point de vue psychologique, l'opposition de la colère et de la peur, toutes deux dérivées du sens de la conservation.

---

1. D'autres contractions sont relatées et analysées, le plus sérieusement du monde, par Mosso. Il faut lire (p. 138 de l'édition française, traduction de M. Félix Hément, Paris, Félix Alcan, éditeur) les mésaventures corporelles d'un volontaire italien à sa première bataille.

III

L'intensité et la modalité de l'émotion excitée chez l'être vivant sont fort diverses; non moins diverses en sont les conséquences réflexes, instinctives ou volontaires.

La cause et la nature de l'émotion mises à part, intensité, modalité et conséquences varient avec l'espèce, avec la race, avec l'expérience et l'intelligence du sujet, avec son tempérament, avec sa nature première, plus ou moins modifiée par le milieu et par l'éducation; elles varient, disons le mot, suivant le « dressage » qu'il a reçu de ses éducateurs et de lui-même.

S'il est très jeune, il n'a reçu ni éducation ni dressage; il n'a pas encore d'expérience, la faculté de raisonner manque d'éléments autant que de développement; il est, à des degrés différents, dans le domaine de l'instinct naturel.

L'instinct, d'après Reid, « est une tendance naturelle et aveugle[1] qui nous porte à certaines actions, sans délibération ni réflexion ».

L'instinct se manifeste dès les premières heures de la vie : sucer le lait maternel est un acte instinctif par excellence, aussi nécessaire à l'homme qu'aux autres mammifères; le poussin sait becqueter avant même de naître,

---

1. Ici, moins encore qu'ailleurs, « aveugle » n'est point synonyme d' « inéluctable ».

puisque c'est à coups de bec qu'il fait son entrée en ce monde.

Mais le Créateur a départi à l'homme d'autres facultés qui, s'il sait en user, l'élèveront au rang qu'il doit occuper; il lui a, en conséquence, fait la part plus étroite dans le domaine de l'instinct. L'homme en a moins besoin, au surplus, car il a une famille pour protéger et guider ses débuts dans la vie; — et, toute proportion gardée avec la durée normale du développement physique, cette protection s'étend au delà du terme de celle que les jeunes animaux reçoivent de leurs parents, ou tout au moins de leur mère.

Il est donc naturel que l'instinct de l'animal soit supérieur à celui dont est doué l'enfant, en même temps que plus précoce. Il est naturel, surtout, que cet instinct s'étende à des aptitudes plus nombreuses; — aptitudes merveilleuses quelquefois, dont l'animal ne pénètre pas le but, aptitudes dont le savant découvre la destination à force de patientes observations et d'efforts intellectuels; — aptitudes inférieures sans doute, mais adéquates à leur destination : la conservation de l'individu et de l'espèce.

L'instinct de la conservation ne saurait, dans la première enfance, se manifester autrement que par les actions réflexes dont il a été question plus haut, et qui ne peuvent avoir encore d'utilité chez un être incapable de l'action physique indépendante : ce sont là de simples dispositions, qui se développeront et entreront en jeu à leur heure.

A l'individu, quel qu'il soit, il faut la faculté de se

mouvoir pour qu'il puisse donner à l'alarme l'une des trois suites instinctives qu'elle comporte : lutter, se cacher ou fuir.

En général, l'enfant à ses premiers pas ne sait que fuir, fuir éperdu vers sa mère, ce qui n'est pas toujours, loin de là, le parti actuellement préférable : il ne faut pas avoir conduit longtemps son cheval ou sa bicyclette pour être éclairé sur ce point.

Le poussin de quinze jours, lui, sait déjà lutter, et il engage, sans hésiter, le combat contre son semblable d'égale force. Les deux adversaires tombent en garde le plus crânement du monde, s'observent immobiles, portent des coups et évitent ceux de l'adversaire, et se séparent avec une dignité comique lorsque l'honneur est satisfait, si auparavant l'un des deux n'a cédé le terrain.

L'oiseau fuit devant plus fort que lui, ou devant un bruit dont il ignore la nature. Il se garde toutefois de prendre chasse devant un ennemi qu'il sait, d'instinct, armé pour le saisir au vol ou à la course : perdreau ou passereau gagnent un abri proche ou se blottissent au besoin sur place, et attendent immobiles que le rapace s'éloigne; plus rapide, l'hirondelle va le braver à toute petite distance, sans que, lui, il semble s'émouvoir de ces défis. Chacun d'eux est, ici, éclairé par son instinct.

Est-ce à dire que cet instinct animal soit infaillible?

Assurément non. La preuve est que le rapace trouve à se nourrir, en dépit de la ruse des uns et de la célérité des autres. L'épervier découvre sa proie tapie entre deux mottes. Le fauve la guette avec patience et bondit sur elle à l'improviste. Fauve, oiseau de proie et poisson vorace ont l'impérieux besoin de se nourrir. C'est la lutte

pour l'existence dans laquelle le faible et le fort sont, en sens inverse, servis par l'instinct de leurs espèces respectives. Malheur aux défaillances! La fuite malavisée est aussi funeste que la lutte disproportionnée...

Dans une même espèce animale, la valeur de l'instinct, sa vivacité, son à-propos, si on peut s'exprimer ainsi, varient avec la race et l'individu. Autrement dit : comme les hommes, les animaux ont un caractère.

Ce caractère se diversifie en raison du niveau de l'espèce dans l'échelle des êtres, beaucoup plus encore avec son affinement par la domestication. Chez les espèces inférieures, il est difficile de faire une différence entre les individus. Le pêcheur n'en fait point entre les poissons d'une même espèce. Le chasseur le plus expérimenté ne distingue pas l'allure d'une alouette de celle d'une autre alouette. La dissemblance se manifeste déjà, au moins d'une compagnie à l'autre, entre les perdrix; parmi les sangliers, il en est de désespérément fuyards, comme de dangereusement combatifs.

Chez les animaux domestiques, les différences sont accentuées : parmi les chats, elles tiennent surtout au degré de domestication; parmi les chiens (l'espèce la plus modifiée et la plus diversifiée qui soit), elles tiennent sans doute à la race, à l'utilisation habituelle, au degré d'intimité avec l'homme par excellence — le maître! — elles sont très sensibles, éducation et dressage mis à part, entre des individus de même race et de même fonction. Il est des chiens actifs et des chiens paresseux, des chiens mordants et des chiens poltrons; ni berger ni chasseur ne le contestera.

Parmi les chevaux — espèce moins intelligente — on constate, de même, de notables différences d'humeur, de tempérament, selon le terme d'usage, et ceci en dehors de l'ensemble de ce que l'on nomme communément les moyens d'un cheval. Il est des chevaux ardents et des chevaux mous ; des chevaux doux et des chevaux méchants à l'homme ou bien à leurs semblables, qu'ils provoquent de loin, d'un hennissement sonore... Tous sont plus ou moins peureux ; ils ont la peur fuyarde et affolée, surtout si elle est collective : les poulains effarouchés galopent au loin et à l'aventure, et on sait que les chevaux, mal servis par leur instinct, refusent de sortir d'une écurie en feu.

Le caractère individuel est bien autrement accentué chez l'homme.

Ce qui est le fait de la race et des dons personnels se manifeste dès l'enfance. Les dissemblances se prononcent ensuite, sous l'influence du milieu et de l'exemple, sous l'action modificatrice de l'éducation, inégale dans son niveau, et différente dans ses procédés.

Par-dessus tout, peut-être, l'empreinte finale est le fait des conditions dans lesquelles s'effectue la transition de la vie dépendante à la vie autonome. La partie de l'éducation qui marque le plus est, en définitive, celle qu'on peut dire, en quelque sorte, l'œuvre de l'individu lui-même, par le choix qu'il fait d'une direction et par les efforts qu'il s'impose pour la suivre.

IV

« Enseigner un homme » et « dresser un animal », disait Bossuet.

Ce n'est point toutefois, croyons-nous, offenser la nature humaine que de qualifier de « dressage » l'enseignement qui porte sur les mouvements corporels, ou plus exactement sur leur allure. A part ceux qui sont du domaine des saltimbanques, les mouvements sont, en général, naturels, plus ou moins faciles à exécuter ; discipliner le jeu des muscles, des articulations et des nerfs est incontestablement un dressage, et, au surplus, ce dressage est autant l'œuvre du sujet qui s'applique à suivre l'exemple et à exécuter le précepte, que celle de l'instructeur lui-même.

De ce dressage plus ou moins méthodique résultent la précision des mouvements, leur adaptation à des destinations variées et quelquefois nouvelles, et, le cas échéant, une habitude telle qu'on les accomplit ensuite d'une manière automatique, quelquefois même sans que l'on en ait la conscience distincte ; la volonté commande bien l'ensemble de l'acte, l'intelligence n'a plus besoin de s'en occuper.

Les mouvements ainsi réglés et perfectionnés par le dressage s'incorporent, en quelque sorte, à la nature humaine ; ils y deviennent quelque chose de tout à fait comparable à ce que sont, chez l'animal, les mouvements instinctifs.

C'est d'eux, par exemple, que l'on peut dire que l'habi-

tude est une seconde nature que l'on n'arrive presque plus à distinguer de la première.

Ces actes que nous accomplissons instinctivement, machinalement, automatiquement pour ainsi dire, sont excessivement nombreux. Groupés en séries, ils deviennent des facultés ou des arts, et à peine pouvons-nous nous rendre compte de leur multiplicité et de leur caractère originaire.

Prenons pour exemple le langage articulé, attribut incontestablement propre à l'humanité.

Au jeu des poumons et des cordes vocales, aux mouvements de la mâchoire et de la langue qui en sont les éléments, il faut un long dressage pour fonctionner exactement, pour s'accorder de manière à produire la parole courante : est-il besoin de rappeler la difficulté que l'on éprouve à apprendre une langue étrangère ?

Eh bien ! une fois apprise, l'élocution est une série continue d'actes automatiques, soumis sans doute, dans leur ensemble, à la volonté, mais exprimant comme d'eux-mêmes la pensée intérieure, répondant aussi, le cas échéant, à des excitations extérieures. Dans ce langage commun chacun conserve son caractère : un timbre, un accent personnel, des intonations ou des locutions particulières[1].

1. Il est à remarquer que l'émotion, quelle qu'elle soit, ramène le langage à sa forme la plus naturelle, ou plutôt à la forme la plus profondément incorporée à l'individu. Des personnes capables de parler un langage correct et châtié redeviennent grossières sous une impression un peu vive ; dans les mêmes conditions, l'étranger s'exclame en sa langue, le paysan en son patois, etc.

L'écriture, le style même — et ce que, dans les arts, on nomme la touche, le mécanisme ou le jeu — ne sont pas moins automatiques que la marche, la natation, ou l'équitation. L'exercice, la répétition rendent toutes simples des actions, tout naturels des mouvements dont les premiers essais ont exigé beaucoup d'attention et coûté beaucoup d'efforts.

Il est inutile de multiplier les exemples de l'incorporation des habitudes acquises à la nature première. Celle-ci subsiste et ressort par les différences individuelles de la démarche, de l'allure, du jeu, etc., comme par celles de la voix et de l'élocution.

« ... Les réflexes[1] peuvent être modifiés par la volonté. Autrement dit, le cerveau et les centres nerveux supérieurs peuvent arrêter, diminuer et ralentir les actions réflexes » — certaines d'entre elles au moins, parmi celles qui sont conscientes.

Cet effort peut avoir pour raison d'être la bienséance, la discipline, l'amour-propre, ou telle autre considération extra-physiologique.

Un exercice répété facilite la répression volontaire de ces réflexes, et l'habitude de cette répression s'incorpore à l'individu, absolument comme l'habitude des actes automatiques dont il vient d'être question.

Tels étaient les gladiateurs — bien rares d'après Pline — qui ne baissaient pas la paupière devant une menace soudaine ; tels sont les Peaux-Rouges, à en croire les ro-

1. « La Peur », de M. Ch. Richet, *loc. cit.*

manciers, et d'autres races stoïques devant la souffrance et la mort; tels sont encore, à un moindre degré, ceux qui, personnages tenus à une grande dignité, ou bien policiers, fripons et malfaiteurs, conservent sous l'émotion un masque d'impassibilité.

A plus forte raison, la volonté exercée réprime-t-elle, à l'encontre même de la gêne et de la douleur, d'autres actes spontanés et instinctifs, ou simplement commodes. Garder le silence, conserver l'immobilité, marcher à son rang exigent un effort : le dressage et l'exemple arrivent assez facilement à l'obtenir, et à confirmer — par exemple chez le soldat — l'habitude de le faire et de le soutenir.

Les mêmes moyens préviennent ou corrigent d'autres mouvements, mouvements de défense à peu près spontanés, mal adaptés aux conditions de la lutte, ou bien mal mesurés, et comme tels plus nuisibles qu'utiles, en raison de l'excès de force ou d'amplitude qui leur est apporté.

Ainsi, s'abriter du bras le visage ou la tête est une fort mauvaise défense de la part d'un homme armé d'un fusil[1], d'un sabre, ou d'un simple bâton; de même, en escrime, répondre à la feinte par une parade exagérée ouvre au fer de l'adversaire la ligne opposée.

L'instructeur dresse le jeune soldat à faire usage de ses armes; le maître d'armes enseigne l'élève à parer

1. A l'un des premiers combats d'avant-postes livres devant Paris, un jeune soldat, attaqué par un cavalier allemand, en agit ainsi, au lieu de faire feu ou de pointer. Le malheureux eut le coude ouvert d'un coup de sabre, reçut les reproches de son officier, et mourut des suites de sa blessure !

sans se découvrir. Du conscrit et du novice ils font des combattants préparés à l'attaque, aussi bien qu'à la défense, par l'acquisition de nouvelles aptitudes.

La pratique de ce que l'on a appelé les « sports de combats » est éminemment propre à développer, non seulement la force et l'adresse, mais aussi l'à-propos dans les décisions à prendre et à exécuter rapidement.

Il n'y a pas que les coups à porter, à parer et à rendre (escrime, bâton, boxe, etc.); il y a l'équilibre nécessaire au gymnaste, au cycliste, au patineur; il y a la lutte contre l'eau, à la nage, à l'aviron ou à la voile; il y a la vitesse et la justesse; il y a l'appréciation de l'adversaire, le jugement des obstacles, le coup d'œil nécessaire pour les franchir ou pour les éviter...

S'il s'agit d'exercices collectifs, s'ils comportent le concours ou l'opposition de plusieurs agissant ou luttant ensemble, le commandement entre en ligne, et avec lui le maniement et le jugement des hommes.

Avec les aptitudes acquises se multiplient les ressources corporelles utiles dans des circonstances critiques. Avec leur nombre et leur variété, plus encore peut-être qu'avec le degré de possession de chacune d'elles, s'accroît la valeur physique de l'individu; à cet accroissement de la valeur physique correspond un accroissement de la confiance en soi, et de la somme des deux résulte incontestablement une plus grande valeur pesonnelle.

Tous ne sont pas également doués. L'accord de la volonté, du système nerveux et des muscles n'est pas aussi

exact chez les uns que chez les autres. Ni la vue, ni le tact ne sont de même finesse. Il est des tempéraments lents et lourds qui semblent voués à la maladresse ; il en est de prestes, qui réussissent rapidement ce qu'ils entreprennent, et semblent, en général, propres à tous les exercices dont l'adresse est la condition.

Il est rare que les premiers ne joignent pas, à leur gaucherie native, une certaine inertie résultant des déceptions qu'ils ont éprouvées ; il est rare qu'ils soient entreprenants, parce qu'ils se méfient, et à bon droit, d'eux-mêmes.

Il est rare que les seconds, au contraire, n'aient pas confiance en eux-mêmes ; l'amour-propre aidant, ils essaient du sabre après l'épée, de la carabine de tir après le pistolet ; le spécialiste excellera sans doute dans l'exercice qu'il aura choisi : le « cavalier adroit à toutes armes », comme on disait au XVIII^e^ siècle, est plus hardi, il est mieux préparé aux éventualités multiples qui se peuvent présenter.

Un homme adroit est aussi, en général, la lutte mise à part, un homme avisé : à combien de circonstances diverses répondent les mouvements, les maniements d'engins qui font partie intégrante des exercices du corps !

Les sports développent l'homme, les exercices militaires forment le soldat.

Enrichir la nature, si l'on peut s'exprimer ainsi, la renforcer d'une série de mouvements familiers au point d'être à peu près automatiques, et qui s'exécutent en quelque sorte d'eux-mêmes au moment voulu, tel est le

but du dressage à la salle d'armes, au gymnase, sur le terrain de manœuvres.

Si les mouvements des différents sports sont aussi différents, les actes militaires ne le sont pas moins. Dans les troupes réglées, ils varient avec les armes, et, dans chaque arme, avec les emplois. L'instruction d'une troupe réside dans la possession par chacun des mouvements qu'il a à faire lui-même, comme, pour les gradés, des commandements qu'ils ont à proférer pour en provoquer l'exécution. Qu'il s'agisse d'une mise en batterie ou d'un déploiement de bataillon, cette possession, acquise au prix des exercices prolongés du temps de paix, peut seule assurer la réussite d'une opération sur le champ de bataille.

La bravoure naturelle, la bonne volonté personnelle, l'instruction théorique ne sauraient y suppléer. Par contre, cette possession donne à une troupe confiance en soi, en ses chefs, et aussi dans le succès, favorisant en conséquence le déploiement de sa vigueur et de sa vaillance.

Le dressage confirmé agit encore là où les facultés individuelles sont paralysées par l'émotion, là où l'homme est, en face du péril, à peu près incapable d'une détermination réfléchie, là où l'attention même est devenue difficile. De l'acte habituel et devenu automatique dépendent alors le salut et le succès[1].

---

1. Cette pensée est développée par l'auteur anonyme de ***La Cavalerie et l'artillerie devant l'armement actuel de l'infanterie.*** (Paris, Baudoin.)

V

La crainte n'est point la peur.

Nous craignons Dieu et nous espérons en lui. Nous ne devons jamais faire peur à nos enfants; nous devons, au besoin, les rappeler à la juste crainte de l'autorité paternelle.

Dans l'ordre matériel aussi, il est des craintes légitimes, des craintes fondées sur un danger réel.

La prudence enseigne à apprécier le danger; elle déconseille de l'affronter inutilement, plus encore d'en affronter d'inutiles. A cette appréciation du danger se rattache étroitement la connaissance des moyens de l'éviter ou de le combattre.

Ainsi intervient, après la nature et l'éducation, le troisième élément du problème : l'intelligence, que vient aider, et souvent devancer, l'expérience.

Ce qui excite la peur, c'est ce qui *paraît* dangereux ou menaçant.

Ce qui la détruit, c'est d'en éprouver l'inanité; c'est de distinguer ce qui semble de ce qui est; de reconnaître l'insolite ou l'imprévu de ce qui réellement dépasse nos forces ou nos moyens de défense.

Le nouveau, l'inconnu, l'étrange sont l'une des causes les plus fréquentes, les plus naturelles de la peur.

Misonéisme, ont dit les uns, *néophobie*, propose M. Ch. Richet, c'est la répulsion craintive que suscite la nouveauté. Cette répulsion agit plus énergiquement sur les

êtres inférieurs : animaux, enfants, hommes ignorants, populations naïves.

Les oiseaux fuient un vulgaire épouvantail.

Le renard a peur de tout ce qui est voyant : un journal déployé suffit pour lui interdire l'entrée de son terrier.

Le cheval se détourne violemment des objets bruyants, volumineux, etc., tels que les automobiles, les trains de chemins de fer — et de bien autre chose encore, s'il est d'un naturel ombrageux !

Un visage étranger, une voix moins douce que celle de sa mère, suffisent pour effrayer l'enfant. Le loup qu'il n'a pas vu, le cabinet noir où il ne voit rien, le croquemitaine qu'il ne verra jamais, mettent chez lui le comble à l'effroi.

Moins servi par l'instinct que l'animal, même jeune, il est aussi entouré de plus de périls extérieurs ; il a moins de ressources personnelles pour s'en défendre ou y échapper.

Il est, au suprême degré, le

... souriceau tout jeune et qui n'avait rien vu

mis en scène par le fabuliste.

Les frayeurs des animaux cèdent assez vite à l'expérience.

Au bout de quelques jours, le moineau brave l'épouvantail et pille effrontément le cerisier ; le renard rentre et sort paisiblement ; chez le cheval lui-même, l'accoutumance finit par se produire, après que, comme les autres, il a constaté l'inanité de son épouvante.

L'enfant s'apprivoise rapidement, trop facilement quelquefois, avec les personnes nouvelles pour lui. Il apprend que le loup est bien loin, et que le croquemitaine est un mythe. L'éducation appuie chez lui l'expérience, ou bien elle y supplée. Il n'est pas rare qu'à douze ans un enfant qui a lu le *Robinson Suisse* et Jules Verne se croie à la hauteur de tous les périls de terre et de mer — jusqu'à ce qu'un incident ou une mésaventure de son âge vienne éprouver cette précoce et fragile bravoure...

Le sauvage est plus difficile à faire revenir de ses effarouchements, souvent fondés, il le faut avouer, sur le souvenir des violences ou des tromperies éprouvées, par lui ou par les siens, de la part d'hommes plus civilisés que lui.

Plus intraitables encore sont les personnes que rien ne trouble, d'habitude, dans leur vie étroite et paisible, et que rien n'ébranle dans leur conviction qu'elles n'ont rien à apprendre. Chez celles-là, la néophobie est un mal incurable ; chacun en sait de ridicules exemples.

C'est la prudence expérimentale qui met les choses au point. Par la mémoire tout au moins, elle est à la portée des animaux. L'homme seul est à même de la compléter de l'expérience d'autrui, comme de s'éclairer, par la raison, sur la réalité et la valeur des dangers ; chez l'enfant, c'est l'une des œuvres, et non la moins importante, de l'éducation.

Les animaux que l'homme poursuit à la chasse apprennent assez bien la tactique appropriée ; à leur instinct naturel, ils superposent ainsi une plus ou moins heureuse

prudence expérimentale, à défaut de la prudence raisonnée dont il sont incapables.

Le lièvre qui a été mené une fois ou deux par une meute un peu vite, perce, prend un grand parti, fût-il lancé par de simples bassets. Par contre, dans sa fuite devant les chiens, il sait mal se garer des tireurs postés. En battue, il est plus malavisé encore : il descend de préférence le vent, il s'arrête même pour écouter les bruits que lui apporte celui-ci, et la peur d'un mal le conduit en un pire! Cependant, il sait aussi rebrousser, ou même ne se lever qu'après le passage des traqueurs.

Le renard, plus poltron encore que rusé, passe habituellement droit, sans hésitation, mais à grande allure; il fait prestement demi-tour, s'il a connaissance ou soupçon d'un tireur.

Plus longévif et, partant, plus instruit, le grand gibier — cerf, chevreuil ou sanglier — cherche tout d'abord à éventer les postes en faisant le tour de l'enceinte; s'il y parvient, il rebrousse, charge au besoin la ligne des rabatteurs, et finit le plus souvent par débucher contre le vent.

Les animaux domestiques s'adaptent mieux encore aux circonstances de leur vie, et apprennent à s'y défendre; mais, ce qu'ils acquièrent, ils ne le doivent qu'à l'expérience, sans que l'intelligence y soit pour rien. Ainsi, comme le nôtre, le chien arabe redoute et évite le jet d'une pierre; il se laisse au contraire facilement atteindre d'un coup de pied, parce qu'il n'en a pas la notion, les Arabes ne risquant pas leur pied nu ou mal chaussé à la portée de ses crocs.

Pour échapper au roquet qui le bourre, ou au gamin

qui le taquine, le chat domestique se branche le plus souvent :

> Je n'ai qu'un tour dans mon bissac,
> Mais je soutiens qu'il en vaut mille.

Le chat *marron,* dès qu'il a pris l'habitude de vivre au bois, revient aux mœurs du chat sauvage : l'un et l'autre semblent savoir qu'en grimpant à un arbre ils s'exposent à la vue et au plomb du chasseur ; ils se font mener par les chiens, tourner dans les plus épais fourrés, et ne conservent que pour dernière et extrême ressource, dans le cas d'un *à vue,* le tour célébré par la Fontaine. Il y a sans doute là, de la part de tous les deux, une adaptation, et cette adaptation ramène le chat domestique au même point que son congénère sauvage.

« L'opposé de la peur, dit M. Alexandre Bain[1], c'est le sang-froid en face du danger. » On ne peut mieux dire. « Ce n'est pas, poursuit le même auteur, insensibilité, indifférence pour le mal, mais une juste estimation du danger et un effort correspondant pour l'affronter et le surmonter. »

On ne saurait donc confondre avec le sang-froid le calme qui, d'après M. Ch. Richet, résulte nécessairement, de l'habitude. « Sur la peur, dit-il[2], l'habitude a un tel effet que rien de ce qui nous est habituel ne peut nous effrayer. L'habitude émousse les émotions les plus fortes, et la peur en particulier. Il n'est pas de danger habituel

1. *Les Émotions et la volonté,* traduit de l'anglais par M. Le Monnier. — Paris, Alcan, 1885.

2. *Loc. cit.*

qui puisse produire la frayeur. De là la facilité et la fréquence de ce qu'on nomme le courage professionnel. »

C'est une facilité, soit! mais non un spécifique, et il n'est pas exact non plus que « le grand spécifique » contre la peur soit, comme l'indique, au revers de la page, M. Alexandre Bain, la science.

L'habitude du danger, notamment celle d'une catégorie spéciale de dangers, enhardit assurément, elle contribue au sang-froid, elle facilite, avec l'expérience dont elle n'est guère séparable, la saine appréciation des circonstances et le judicieux emploi des moyens actuels. La science rassure sur certains phénomènes effrayants; elle donne la mesure de certains dangers, souvent aussi la manière de les conjurer; elle éclaire sur le maniement et la surveillance des appareils dont elle a enrichi l'humanité, comme sur la défense à opposer aux moyens d'attaque qu'elle a mis au jour. Sans l'expérience, elle est assurément insuffisante dans un péril pressant.

Au vrai courage, fût-il professionnel, il faut d'autres assises que l'habitude et la science, il faut des éléments autrement estimables qu'un tempérament flegmatique ou qu'une âme devenue mousse aux émotions : ils se nomment lucidité, résolution et dévouement.

Une parfaite combinaison de ces éléments de combat est assurément aussi heureuse que rare.

Il serait difficile d'en citer un exemple plus approché que le dialogue, recueilli sur place par le capitaine Le Flô, qui eut lieu, à la veille[1] de l'assaut de Constantine,

1. Le 12 octobre 1837.

entre le général Valée et le lieutenant-colonel de Lamoricière.

Le général. — « Combien pensez-vous que vous perdrez d'hommes dans le trajet (de la batterie à la brèche, environ 120 mètres)?

Le lieutenant-colonel. — La colonne sera forte de 450 hommes. J'ai calculé cette nuit qu'il ne se tirait pas en avant de la brèche plus de 400 coups de fusil par minute; le quinzième au plus des coups pourront porter; je ne perdrai pas plus de 25 à 30 hommes.

Le général. — Une fois sur la brèche, avez-vous calculé quelles seront vos pertes?

Le lieutenant-colonel. — Cela dépendra des obstacles que nous rencontrerons. L'assiégé aura à ce moment un grand avantage sur nous. La moitié de la colonne sera vraisemblablement détruite.

Le général. — Pensez-vous que, cette moitié étant détruite, le reste ne fléchira pas?

Le lieutenant-colonel. — Mon général, les trois quarts fussent-ils tués, fussé-je tué moi-même, tant qu'il restera un officier debout, la poignée d'hommes qui ne sera pas tombée pénétrera dans la place et saura s'y maintenir.

Lamoricière faisait bon marché de sa vie; il évaluait (largement, car il ne tomba que deux blessés dans le trajet de la batterie à la brèche) les risques à courir; il estimait, d'après la connaissance qu'il avait de ses hommes, leurs moyens physiques et leur endurance morale; il renseignait son chef, et le lendemain, au point du jour, il prenait Constantine!

VI

Si l'on considère la peur comme un réflexe, il faut admettre aussi que ce réflexe peut être psychique, c'est-à-dire qu'il se manifeste, non pas seulement sous une irritation extérieure directe, mais encore à la suite de l'interprétation psychique d'un fait qui, par lui-même, ne serait pas de nature à l'exciter.

Un bruit violent, par exemple, et de nature inconnue, excite par lui-même le réflexe en question; un bruit très léger, tel qu'un sifflement ou un bourdonnement, qui n'est rien ou presque rien, peut l'exciter aussi, s'il est interprété par l'individu comme annonçant un ennemi ou un danger. Tel est le bourdonnement de l'œstre pour les bovidés, parce qu'il indique la présence d'un insecte à la piqûre redoutable; tel est, pour l'homme, le sifflement d'une balle; tel est encore, pour celui qui a échappé à un accident de chemin de fer, le tapage inoffensif qui se produit au croisement de deux trains en marche, parce que chez celui-là le souvenir de l'accident se rattache au fracas qui l'a accompagné.

Les exemples seraient innombrables, surtout pour l'homme, parce que, le plus intelligent des êtres, il est à même de rattacher, à la suite de son expérience personnelle, ou sur la foi d'autrui, ou par son instruction professionnelle, ou par simple imagination, l'idée du danger à une foule de perceptions auditives ou visuelles. Les signaux d'alarme, notamment, sont fondés sur ce rattachement.

Que le rattachement soit vrai ou bien qu'il soit faux, que le danger soit réel, ou bien exagéré, ou même purement imaginaire, l'effet produit est le même.

D'autre part, le réflexe désagréable qu'est la peur est susceptible, tout aussi bien que d'autres réflexes, d'être cultivé et développé par la culture. De tentation ou de passion fugitive, la peur devient un péché d'habitude; ajoutez-y quelque peu d'autosuggestion, et vous aurez le trembleur professionnel.

Il semble inutile d'insister, après Toppfer[1] et après tant d'autres, sur les terreurs puériles, ni sur les immenses inconvénients qu'il y a, dans l'éducation, à susciter des peurs imaginaires ou à ne les pas détruire chez les enfants.

Il n'y a pas lieu non plus d'insister sur celles qui atteignent et tourmentent les êtres naïfs : ils y sont, comme à la néophobie, fort accessibles, pour peu qu'elles touchent à des idées superstitieuses ou à des préjugés populaires.

Une foule de personnes qui ne croient nullement aux revenants, et qui sont assez cultivées pour n'attacher d'importance ni au nombre 13, ni à la chute d'une salière, tombent, par ailleurs, dans le même inconvénient : leur culture même leur est une occasion de développer des dispositions relatives à la peur.

M. Alexandre Bain[2] remarque à ce propos que le savoir supérieur révèle des dangers cachés aux ignorants, tout en estimant que cette révélation est bonne, puisqu'elle

1. *Nouvelles genevoises : La Peur.*
2. *Loc. cit.*

nous permet d'évaluer avec calme les dangers. Bonne, cette révélation ne l'est assurément pas pour tous.

Sans parler des ouvrages spéciaux sur les « catastrophes », ni des publications populaires qui chômeraient si chaque semaine elles n'en avaient pas quelqu'une à illustrer, les lectures alarmantes, y compris celle des *faits divers,* sont pour certaines imaginations une nourriture malsaine. L'un y prend la peur d'être assassiné, un autre celle des accidents de chemin de fer, un plus grand nombre celle des épidémies, et quelques-uns, ou beaucoup trop, la peur de tout.

Méditations et conversations confirment ce fâcheux état d'esprit. Si ce n'est pas la culture directe du réflexe, c'est tout au moins la préparation d'un terrain psychique qu'il envahira à la première occasion.

Le neurasthénique aggrave son cas en lisant mal à propos des livres de médecine. Le médecin *tant pis* n'est pas sans reproche, s'il vient à décrire à son client les complications et les aggravations éventuelles de son cas. La connaissance de la nature microbienne de certaines maladies et de la facilité de leur dissémination remplit, auprès de certaines personnes, le même office que la dénonciation de la chatte[1] à l'aigle et à la laie :

A demeurer chez soi l'une et l'autre s'obstine.

Elles n'osent plus voyager, elles n'osent plus se désaltérer, ou bien, sur un simple ouï-dire, elles fuient au loin le risque d'une contamination locale, se jetant dans

1. La Fontaine, livre III, fable 6.

d'autres périls, peut-être plus sérieux, et qui, la veille, les faisaient trembler.

L'imagination aggrave ce fâcheux état mental en raison inverse de l'énergie du sujet. Les faibles semblent se complaire dans cette faiblesse, comme les neurasthéniques dans leur souffrance. Les femmes y sont plus exposées que les hommes; souvent, la sollicitude maternelle, instinctive plus qu'éclairée, achève de les affoler. Les vieillards, fatigués ou affaiblis par l'âge, souvent désœuvrés, livrés au libre cours de leurs pensées, sont aussi fort accessibles aux terreurs imaginaires; chez eux, il n'est pas rare qu'elles atteignent le degré pathologique, sous la forme du délire de la persécution ou sous celle de l'hallucination.

« Mais c'est surtout, dit Mosso[1], dans le *delirium tremens* qu'il faut voir la peur et le tremblement le plus horrible des châtiments et le plus affreux déchirement de la nature humaine. » L'auteur donne la description clinique — et effroyable — de ce délire, qui fait défiler devant sa victime des insectes et des reptiles, des scorpions (cela se passe en Italie) et des chats noirs, finalement des spectres qui l'entraînent au tombeau.

Ces cas extrêmes, exceptionnels même, de l'aveu de Mosso, mis à part, il est certain que l'alcoolisme favorise la peur, parce qu'il affaiblit la volonté. « Les réflexes, dit M. Ch. Richet,... sont d'autant plus intenses que le cerveau agit moins. » L'alcoolique est aussi faible contre la peur que contre les autres passions.

---

1. *Op. cit.*, chap. VIII, § 7.

Une éducation défavorable au développement de la volonté prépare à la peur.

Les enfants trop choyés, ceux pour qui on a toujours tout réglé et tout prévu, peuvent être aimables et dociles, mais rarement seront-ils capables de vouloir. Vienne plus tard quelque événement qui les mette aux prises avec un danger, ou seulement avec une difficulté un peu sérieuse, leur personnalité insuffisamment développée sera incapable de *self help*, faute de volonté non moins que faute de connaissance du monde extérieur. Si le passage de l'adolescence à l'âge adulte s'est effectué dans les mêmes conditions, si la tutelle s'est prolongée au delà des limites normales, de telles personnes sont exposées à être au-dessous des circonstances. Selon les caractères, les unes s'agiteront, les autres s'effondreront, cédant, chacune à leur manière, à la peur. L'éducation affinée est une mauvaise préparation à la lutte.

Sur la suite de l'existence, on peut faire des observations analogues, et à peine est-il besoin de les formuler. C'est alors une question de milieu et de genre de vie. L'inaccoutumance aux exercices du corps, l'ignorance de toute discipline aussi bien que l'inaptitude à tout acte d'énergie semblent vouer certaines catégories de personnes à la peur et à ses pires conséquences. Si elle est collective, il est inévitable qu'elle tourne en une panique, parce que l'esprit d'imitation et la suggestion réciproque sont capables de la généraliser en un instant.

On ne peut contester qu'une civilisation avancée, coïncidant avec la diffusion du bien-être, produise sur l'en-

semble d'une nation quelque chose de ces mêmes effets. Lorsque l'État centralise l'activité en en multipliant et étendant sans cesse les branches, chacun peut se croire plus ou moins déchargé du soin de sa personne, et surtout de celle de son prochain ; dans une mesure aussi, de celui de ses biens. Qu'il s'en rende ou ne s'en rende pas compte, il est tenté de se laisser vivre, et de se reposer sur l'« administration » du soin d'assurer la sécurité des chemins de fer aussi bien que celle des grand'routes, d'empêcher les gens (riches ou pauvres, car l'usage s'établit de faire faire du pain par les ouvriers militaires lorsque les boulangers sont en grève) de mourir de faim, comme de repêcher ceux qui se noient, de distribuer à l'heure exacte le courrier de Paris, de préserver les fontaines publiques de la contamination, les mineurs du grisou, et les petits capitalistes de la perte de leurs économies. S'il s'est en outre affilié à une société de secours mutuels, il ne lui reste à peu près rien à prévoir, ou du moins il vit comme s'il en était ainsi. A force d'être administré, et de s'en bien trouver en général, à force d'être protégé contre tout et contre tous, y compris lui-même, l'homme laisse naturellement s'atrophier ses facultés de lutte et de défense, et en premier lieu sa volonté. Même et surtout s'il est fonctionnaire, l'initiative lui est interdite ; il en oublie donc jusqu'à la pensée.

Survienne un fléau, un accident, un péril? Il ne sait plus qu'appeler au secours le Gouvernement, dont il attend tout, et demander son salut aux employés, grands ou petits, qui le représentent visiblement. S'agit-il d'une catastrophe consommée? la presse se fait son interprète, les députés ses porte-paroles, pour en demander

compte : vite ! des règlements, des circulaires, et surtout des secours.

On ouvre des crédits, on noircit du papier, mais, de responsabilité, on n'en découvre jamais ; à peine, de temps en temps, un aiguilleur qui a eu une distraction et qui paie pour les autres ! Quant à l'« administration », elle est pratiquement aussi irresponsable qu'elle est théoriquement infaillible.

Le Dieu, poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs.

Tous les hommes, tous les Français ne se laissent sans doute pas également diminuer. Il subsiste des caractères. Il subsiste des braves, et beaucoup. Un grand nombre, la plupart peut-être, appartiennent à quelqu'un de ces cadres où le dévoûment, souvent obscur et sans récompense, est, chaque matin, à l'ordre du jour : armée, marine, gendarmerie, sapeurs-pompiers, équipes de sauvetage, etc. L'administration n'interdit pas absolument aux volontaires d'affronter un péril pour autrui, elle les récompense même quelquefois. L'opinion publique, généreuse dans son ensemble, est avec les braves, où qu'ils soient et d'où qu'ils viennent.

Ce qui est malheureusement vrai, c'est que la somme totale des bravoures, ou plus exactement celle des énergies, est en baisse, et que, s'il est matériellement prospère, notre pays ne joue pas dans le monde le rôle qu'il devrait y jouer, celui qu'il y a joué historiquement.

Nous avons une armée magnifique et une marine puissante : le personnel est instruit et dévoué ; les arsenaux

sont pleins d'un matériel perfectionné ; un appel électrique peut, en quelques jours, mettre sur pied une armée de deux millions d'hommes.

Eh bien ! il manque à l'ensemble, non pas, certes, le patriotisme, mais l'énergie voulue pour tirer parti de ces immenses forces — en leur demandant un point d'appui pour une politique résolue et pour une attitude ferme, plutôt qu'en les mettant en œuvre inconsidérément.

Le cerveau est-il insuffisant pour sa tâche, ou bien l'innervation est-elle trop paresseuse pour lui transmettre à temps les frémissements de l'épiderme ?

L'affaiblissement ne date pas d'hier.

Les années 1870-1871 ont suscité bien des bravoures et bien des abnégations. De Wissembourg à Metz, de Coulmiers aux forts de Joux, l'armée, la marine, les volontaires et les mobiles ont soutenu, non sans quelque gloire, des combats[1] qui, jusqu'au dernier jour, ont étonné de Moltke.

Le pays, consulté, a résolu que c'en était assez. Malgré l'ardente protestation de Keller, deux provinces ont servi de rançon aux départements qui n'avaient pas vu l'ennemi. Ces départements étaient les deux tiers du sol national ; près d'un million d'hommes[2] étaient encore sous les armes, et Chanzy ne désespérait pas...

---

1. Les bulletins allemands, relatant un succès, qualifiaient à peu près invariablement le combat d'opiniâtre (*hartnäckig*).

2. 988,035 hommes, sans compter les garnisons de Belfort et des autres places situées dans les parties occupées par l'ennemi. (*La Guerre sur les communications allemandes*, par le capitaine J.-B. Dumas, p. 301.)

Jadis la France, plus faible et plus maltraitée, avait tenu cent ans contre l'Anglais.

A-t-elle, dans ces six mois, donné la vingtième partie de l'effort qu'ont fourni et que soutiennent encore les Boërs ?

VII

La peur est mauvaise conseillère (*malesuada*), comme la faim, plus encore que la faim.

Elle emporte le jugement « hors de sa deüe assiette », dit Montaigne : elle dévie, elle trompe, ou elle paralyse l'acte instinctif ou raisonnable qui devrait répondre au péril ; elle compromet, physiquement et moralement, l'être qui l'éprouve.

Il semble inutile de revenir sur les conséquences de la peur chez les animaux : les rapaces vivent de ces défaillances, l'homme les exploite méthodiquement.

Il est à peine nécessaire d'en indiquer, chez l'homme, les méfaits physiques. Les victimes individuelles, qu'un peu de présence d'esprit eût sauvées, ne se comptent pas. Tel est celui qui se tue, en sautant d'une voiture qu'entraînent des chevaux emportés ; tel est encore, et pire, l'homme en passe de se noyer, qui se cramponne à son sauveteur et le fait couler avec lui.

La peur est à l'origine d'un grand nombre de catastrophes collectives ; quand elle n'en est pas la cause déterminante, il est fréquent qu'elle vienne les compliquer, et multiplier le nombre des morts parmi ceux qui ont

peur, et même parmi ceux qui n'ont pas peur, si ces derniers sont paralysés par les premiers. Un danger chimérique devient de la sorte réel.

Le cri « Au feu! » ou « Sauve qui peut! » fait quelquefois autant de victimes qu'en auraient pu faire un incendie ou un sinistre véritables.

Le dimanche 10 juillet 1864, à Lyon, la *Mouche n° 4* remonte la Saône, de Perrache vers Vaise. Les eaux sont basses. Une fausse manœuvre de l'homme de barre fait toucher un banc de vase : le bateau penche vers bâbord. Les passagers effrayés se rejettent à l'opposé. Leur déplacement change l'équilibre, le bateau oscille, il penche maintenant sur tribord, tout près de chavirer : les garde-corps cèdent sous le poids; quarante ou cinquante personnes tombent à l'eau; trente-deux se noient, toutes victimes de la peur, et probablement de la peur des autres.

Au Bazar de la Charité (4 mai 1897), tandis qu'une centaine de personnes réussissent à sortir par une fenêtre, défoncée par l'abbé Odelin, un grand nombre périssent au pied même d'autres fenêtres, qu'elles connaissaient parfaitement, pour les avoir, elles-mêmes, ouvertes et fermées la veille; la plupart, affolées, se précipitent vers les portes; quelques-unes tombent, les autres trébuchent sur les premières, et le feu et l'asphyxie font leur œuvre sur d'horribles entassements.

Ce qui a été, là, douloureusement observé et décrit, s'est passé en cent, en mille autres circonstances. Une centaine, un peu plus ou un peu moins, de victimes écrasées, étouffées et brûlées, tel est à peu près le bilan de l'incendie d'un théâtre rempli de spectateurs, que ce

soit, à Vienne, le Ring-Theater, ou bien, à Paris, l'Opéra-Comique.

La peur empêche de voir à temps les portes de secours; elle paralyse ou met en fuite ceux qui sont chargés de les ouvrir; les objurgations individuelles sont impuissantes à arrêter la poussée aveugle de la foule. L'architecte et la police ont tout prévu, mais leurs plans et leur sagesse sont déjoués par la peur. Il n'est pas à attendre qu'une multitude rassemblée au hasard soit, dans le péril, susceptible d'une discipline quelconque. Celle-ci suppose en effet, de la part de chacun, un certain degré de confiance dans les autres; c'est exactement le contraire, et le particularisme le plus intransigeant comme le plus méprisable règne en maître en pareil cas. On voit, aux issues d'une salle en feu, des gens arrêter l'écoulement en cherchant au vestiaire la fourrure de leur femme, ou le retarder, sur le seuil même, en ouvrant, s'il pleut, tranquillement leur parapluie; mais ceci n'est plus de la peur, c'est de l'égoïsme vil et naïf à la fois.

Il est par contre des cas où le sang-froid d'un homme qui réussit à se faire entendre et obéir suffit à conjurer ou à limiter le péril. Tel est, à la mer, le capitaine « maître à son bord après Dieu », qui commande — ce qui est la première des raisons d'être obéi — et maintient, par son autorité, les passagers qui ont peur, tandis que les matelots exécutent à sa voix les manœuvres qui doivent sauver le navire, ou tout au moins ceux qu'il porte. Il y a là, de la part de l'un, l'habitude du commandement et l'appréciation du danger; chez les autres, la possession des actes professionnels en même temps que la discipline et le dévouement; chez les passagers enfin,

une confiance soumise, inspirée par le savoir et l'habileté, en même temps qu'imposée par l'autorité, et peut-être, aussi par un commencement d'habitude.

Le paragraphe V de cette étude a cité et analysé un remarquable exemple de la valeur militaire.

Cette valeur n'est pas infaillible.

En quelques heures, une escadre, une flotte, une division, une armée, peuvent devenir la proie de la peur et de la déroute.

Quand la vigueur du commandement ou le jugement du chef sont en défaut, quand le dressage est incomplet, quand la cohésion est insuffisante ou rompue, quand la discipline fléchit ou devient impuissante, la nature humaine reparaît et, avec elle, la peur.

Sur le champ de bataille et, derrière lui, sur la ligne de retraite, les conséquences en sont fatales. L'histoire militaire est pleine de désastres immenses, causés par la peur beaucoup plus que par les avantages du vainqueur.

Au lendemain d'un combat vigoureusement soutenu, Gazi-Hassan jette l'ancre dans la baie de Tchesmé (Asie-Mineure); puis au moment où les Russes, commandés par Alexis Orloff et par Elphinstone, paraissent à l'entrée, les vaisseaux turcs coupent leurs câbles et vont s'empiler au fond de la baie, où ils ne tardent pas à être brûlés[1]; leurs canons, mis à feu par l'incendie, bombardent la ville. Seul, Gazi-Hassan a combattu; la peur a paralysé et perdu les autres.

1. 7 juillet 1770.

Le désastre de la Bérésina est l'un des plus célèbres et des plus terribles exemples qui soient de l'action successive de l'insouciance et de la peur sur des hommes individuellement braves, mais ayant perdu leur organisation militaire. Les 27 et 28 novembre, des milliers de voitures et des dizaines de milliers de soldats débandés pouvaient librement passer la rivière; ils n'en firent rien, simplement « parce que, dit le général Marbot, personne ne les y contraignit ». Le 29 la multitude se précipitait, les voitures encombraient les abords, une cohue sans nom s'entassait sur les ponts et les écrasait; elle se noyait dans l'eau glacée que fouettaient les boulets de Wittgenstein.

Quand ce n'est pas aussi atroce, cela demeure hideux. Le lendemain de Solférino, de la cavalerie en reconnaissance fait rappeler ses fractions les plus avancées; celles-ci, revenant au galop, ébranlent celles qui sont en arrière, et le tout fuit, bride abattue, l'espace de plusieurs lieues, semant l'épouvante sur son passage. L'émoi se propage, il gagne Castiglione, où les blessés de la veille se trouvent en grand nombre. On les jette sur des chariots, qui filent en arrière à toute vitesse, tandis que les habitants s'enfuient en criant : « *Tedeschi! Tedeschi!* » sans que personne ait aperçu un seul Autrichien.

En arrière c'est une confusion inouïe. Sur la route de Castiglione à Brescia, les conducteurs du train détellent les fourgons de vivres et les caissons de munitions, et font demi-tour avec leurs chevaux; un général blessé est jeté à bas de la voiture qui le porte, foulé aux pieds et écrasé! Effarés, les isolés en marche pour rejoindre leur régiment courent à travers champs, en abandonnant leurs

armes et leurs sacs. La cohue affolée gagne ou dépasse même Brescia, à 24 kilomètres en arrière de Castiglione! Au fond de cette vaine, bien que trop réelle panique, il n'y a rien, absolument rien, sinon, peut-être, une sonnerie de trompette mal interprétée. La peur a fait le reste.

Sonnerie à part, on trouve à l'origine de cette déroute artificielle la constitution même de la cavalerie : le tempérament de la monture a sa part dans la conduite du cavalier. Les chevaux s'entraînent les uns les autres, ils emportent leurs cavaliers. Comment le plus résolu reviendrait-il face en tête dans un pareil tourbillon?

La retraite rapide est, aussi bien que la poursuite, dans les allures historiques de l'arme. Il n'y a rien de choquant, de la part du combattant monté, à « devoir son salut à la vitesse de son cheval ». La fuite peut être aussi une tactique habile, louable par conséquent. Les Parthes, les anciens Scythes en ont fait un usage demeuré classique, continué par les Cosaques, leurs arrière-neveux. Elle était dans les allures des houzards à l'époque où, de l'Europe orientale, ils sont entrés dans les armées constituées. Les Arabes la pratiquent encore, et non sans compromettre ceux qui s'élancent inconsidérément à leur poursuite.

Se dérober, fuir même à toutes jambes, n'est pas nécessairement avoir peur; un tel parti peut être le salut, s'il est pris avec jugement et exécuté avec adresse. Ainsi fait le lièvre partant derrière le renard qui cherche à l'éventer. Prendre chasse devant plus gros que soi a toujours été pratiqué par les plus braves marins : c'est dans l'essence même de la guerre de course, et cela n'en diminue point l'honneur.

On a vu trois Kabyles isolés[1] traverser à la course deux kilomètres de terrain découvert, poursuivis par un peloton de chasseurs d'Afrique, et gagner la broussaille, après avoir réussi, tout en courant, à détourner, du bout de leurs longs fusils, non pas les sabres! mais simplement les têtes des chevaux qui les serraient de trop près.

Canrobert — c'était assurément un brave — conte quelque part avoir pris ses jambes à son cou, pour échapper à une bande de drôles qui le voulaient jeter à la Saône[2]. « S'il m'était égal, dit-il, d'être tué sur un champ de bataille, je ne tenais pas à être assassiné par une bande de sacripants... La mort a été peut-être en cent occasions plus près de m'atteindre; je ne l'ai jamais sentie si proche. »

Mais tous les châtiments atteignent, toutes les sévérités flétrissent ceux qui s'abandonnent, quand ils pouvaient tenir, ceux que la peur entraîne à une fuite inconsidérée alors qu'ils pouvaient résister.

En Alsace, « aux plus mauvais jours de 1848 », des bandes de paysans entreprirent de piller les juifs, et se portèrent à cet effet vers les villages où ceux-ci vivaient plus ou moins groupés. La garde nationale fut mise sur pied pour s'y opposer; là où les israélites se trouvaient en majorité, ils en constituèrent par conséquent aussi la plus grande partie.

Ainsi en fut-il à Durmenach (Haut-Rhin), où ils représentaient les deux tiers de la population.

---

1. Avril 1871, au col des Beni-Aïcha.

2. Il était alors (1830) lieutenant au 47e de ligne et en garnison à Lyon.

Des postes ayant été placés pour interdire, et au besoin par les armes, l'entrée du village, l'une des sentinelles, appartenant à la majorité de la milice citoyenne, a l'occasion d'exécuter sa consigne : elle fait feu, l'un des assaillants tombe[1], les autres se retirent. Israël est sauvé pour l'instant ; mais quelle affaire ! Ce sang ne va-t-il pas réclamer du sang ?

Dans une inspiration rapide, Aron Meyer, maire de la commune, guide son peuple en un nouvel exode, vers la frontière suisse...

Lorsqu'il l'en ramena, peu de jours après, « les rues de Sion pleuraient » : les maisons juives avaient été mises à sac, l'état de Durmenach rappelait vaguement celui de Jérusalem au lendemain de l'assaut de Titus[2] !

VIII

Les méfaits moraux de la peur sont, s'il se peut, plus horribles encore que ses méfaits physiques.

Il n'est point de bassesse, point de forfait que la peur n'engage à commettre ; il n'est point de honteux effondrement — public ou privé — dont elle ne soit ou ne puisse être la cause déterminante.

Timore malo humiliante, dit saint Thomas d'Aquin, déprimé par une crainte coupable, l'homme lui cède, et il fait le mal. C'est de peur que saint Pierre a renié son

1. Le 28 février 1848.

2. Les faits sont relatés dans l'arrêt de la Cour de Colmar qui, à la date du 14 mars 1852, débouta les israélites de Durmenach de l'action en responsabilité intentée par eux contre la commune, en se fondant sur la loi du 10 vendémiaire an IV.

Maître. On serait tenté de faire de la peur un VIII^e^ péché capital, de la ranger parmi ceux qui, dit le cathéchisme, « sont la source de tous les autres ».

Les bassesses suggérées par la peur ne sont ni à décrire, ni à compter.

Les gens d'honneur sont sans pitié pour elles. L'opinion les méprise généralement. Elle en tolère certaines, parce que son niveau s'abaisse. La simple peur du « qu'en-dira-t-on? » sert d'excuse à des vilenies. Pour un trop grand nombre, les transactions, les capitulations de conscience se groupent vaguement, non pas précisément en des maximes de conduite, mais en une manière de *modus vivendi*. « J'ai vécu », disait Sieyès au lendemain de la Terreur; « Je veux vivre », dit l'un; « Il faut que tout le monde vive », approuvent les autres. On peut être pitoyable pour une situation ou indulgent pour une personne; il n'est permis d'être ni l'un ni l'autre pour une passion avilissante.

L'opinion est formelle et unanime contre le lâche qui se dérobe aux conséquences de l'accident dont il est l'auteur responsable — ce qui, d'ailleurs, n'empêche guère ces lâchetés-là de se renouveler.

L'opinion est moins sévère à l'endroit du subalterne qui exécute un ordre contraire à sa conscience, ou qui adapte son « attitude » aux préférences marquées au-dessus de lui. Elle est équivoque ou partagée en ce qui concerne les abus d'autorité commis contre les particuliers, et plus souvent sans doute contre les fonctionnaires eux-mêmes par leurs supérieurs. Cependant ils reposent sur l'exploitation de la peur, et ils ont bien souvent, chez

ceux même qui les commettent, leur propre peur pour origine.

« Soyez justes et ne craignez rien, disait le vieux lord Salisbury ; soyez certains que, si vous craignez, vous ne serez pas longtemps justes. » Il le disait pour le Parlement anglais, inspiré sans doute de ce qu'il avait vu, confirmé de ce qu'il avait appris par ailleurs. Une assemblée qui délibère sous l'empire de la crainte, fût-elle en majorité composée d'honnêtes gens, est capable de toutes les iniquités : la Convention nationale, terrorisée par la Montagne, en est un exemple historique.

On ne peut, un seul instant, admettre la peur chez le juge. L'éprouver et lui céder en prononçant sa sentence, ne serait, de sa part, pas moins prévariquer que de rendre celle-ci à prix d'argent. Si les violences qu'affronta Achille de Harlay ne sont plus guère de mise à notre époque, le « *non es amicus Cæsaris* » qui eut prise sur la conscience de Ponce Pilate tente encore de pénétrer dans le prétoire, partant, de nos jours, du pouvoir ou de la presse plutôt que de la place publique. Les magistrats dignes de leur robe savent y fermer l'oreille ; il semble même que cette robe les y aide en leur rappelant les grandes traditions de leurs devanciers.

Le juré, juge d'occasion, n'a, lui, rien à craindre de ce côté, car il n'a ni carrière à faire, ni situation à soutenir. S'ensuit-il qu'il soit à l'abri de toute influence craintive? Non certes. Il peut subir l'influence de l'opinion publique, qui réclame un châtiment et surtout un coupable, ou qui, au contraire, s'efforce de lui dicter un acquittement. Il peut aussi avoir peur de lui-même, de la responsabilité

de son verdict, et, cette peur, les avocats savent souvent l'exploiter. Il peut enfin redouter le forfait lui-même, et il est profondément regrettable d'entendre parfois le ministère public, aussi désireux d'obtenir une condamnation que peut l'être l'avocat d'obtenir un acquittement, faire un honteux appel à la peur personnelle des jurés ; un mobile aussi bas appelle la sévérité sur l'assassinat, le vol, ou la tentative de déraillement dont il pourrait un jour devenir la victime, mais il laisse le juré indifférent à l'endroit d'autres crimes, tout aussi pervers, qui ne sauraient l'atteindre. Une telle disposition d'esprit est bien éloignée de la justice !

La peur conduit au crime, ou elle ajoute le crime au crime, en portant le coupable à en commettre un nouveau pour échapper au châtiment qu'il a encouru pour le premier, ou bien pour une moindre infraction, quelquefois pour une simple contravention. Exemple : assommer le conducteur d'une voiture après avoir accroché celle-ci par maladresse ; — cela s'est vu.

Les annales de la justice criminelle foisonnent de meurtriers ayant achevé leur victime, pour qu'elle ne parlât pas, d'incendiaires d'occasion ayant espéré dissimuler un vol, de menus larrons s'entre-tuant sur la menace d'une dénonciation. Il est, d'ailleurs, d'observation que cet ordre de crimes est particulièrement le fait des débutants, plus frustes, moins expérimentés, moins endurcis, plus accessibles à la peur ; le professionnel, mieux au fait de la loi comme de son vilain métier, se garde généralement d'aggraver son cas, et préfère de beaucoup le profit au sang versé.

L'histoire de la guerre franco-allemande rapporte un horrible exemple de la criminelle lâcheté à laquelle peuvent arriver des gens honnêtes de vie et de naissance, et n'ayant probablement mérité aucun reproche grave avant l'épreuve qui les met aux prises avec la peur.

Le 28 octobre 1870, un sous-officier prussien ayant été tué dans un engagement avec des francs-tireurs aux environs de Vaux-Villaine (Ardennes), le commandant de la troupe de landwehr à laquelle il appartenait fit enfermer dans l'église tout ce que ses hommes purent saisir de la population mâle de ce village; « ... le lendemain[1], après une nuit de menaces et d'angoisses, un officier supérieur vint apprendre à ces hommes traités en otages qu'il fallait que trois d'entre eux fussent fusillés et qu'en vingt minutes ils fissent leur choix ». L'un d'entre eux, sans consulter personne, désigna pour mourir les trois habitants qu'il savait avoir le moins de parents, le moins d'amis, le moins d'attaches dans la commune, escomptant ainsi par avance les vils sentiments des autres; « ... contre cette désignation arbitraire inspirée par le plus lâche et le plus coupable égoïsme, personne ne protesta... on vit, au contraire, presque toutes les mains se lever en signe d'assentiment ».

Quelques minutes plus tard, les trois victimes tombaient sous les balles. De la cruauté des uns, et de la bassesse des autres, laquelle est la plus odieuse?

Que la peur soit corrélative à un danger physique ou bien à un danger d'un tout autre ordre, la passion de-

1. Arrêt de la Cour d'appel de Nancy du 7 mars 1874.

meure mauvaise conseillère : on n'y saurait jamais puiser de bonnes inspirations.

De son alliage avec une autre passion, l'avarice, « qui est l'attachement désordonné aux biens de ce monde et principalement à l'argent », ne peuvent sortir de meilleurs conseils. En matière de finances, la peur porte donc aux mauvaises actions, comme elle conduit aux plus redoutables écroulements.

De peur de la faillite, l'un commet des actes qui le mèneront en police correctionnelle ; l'autre va jusqu'au faux, et finira en cour d'assises.

Les créanciers ne sont pas mieux inspirés que les débiteurs, lorsque, se précipitant à la même heure pour retirer leurs fonds qu'ils croient menacés, ils font — inévitablement — sauter la meilleure et la plus sûre des banques. Sur les grandes places commerciales, l'alarme est proportionnelle à l'importance des affaires : il arrive alors que le *run* s'étende à toutes les banques à la fois, et les cessations de paiement venant à se succéder au cours d'une même journée, l'émoi devient immense et, avec lui, le désastre.

Depuis la chute de Law, Paris n'a rien connu, même en 1848, qui ait approché des catastrophes financières anglo-saxonnes : le *black friday*[1] (vendredi 11 mai 1866) à Londres[1], et son pendant à New-York (jeudi 18 septembre 1873).

A ces désastres — privés, en somme, bien qu'attei-

1. Réminiscence du *black friday* historique, 6 décembre (vieux style) 1745, jour où l'épouvante se répandit dans Londres sur la nouvelle que le prétendant Charles-Édouard avait occupé Derby et contraint le duc de Cumberland à la retraite.

gnant un très grand nombre de personnes et de très grands intérêts — il ne serait point malaisé de trouver des analogues en matière de finances publiques. Les surintendants et les ministres en détresse ont en effet recouru à des expédients, tout aussi bien que les banquiers dans l'embarras : expédients ruineux, fâcheux et finalement condamnables, s'ils aboutissent à faire supporter les pertes par les créanciers de l'État ou par l'ensemble des citoyens.

L'exploitation de la peur, en tant qu'*instrumentum regni*, est des plus haïssables qui soient parmi les moyens de gouvernement. Le vainqueur se déshonore en l'imposant au vaincu.

L'Asie et l'Orient en ont usé et abusé. Fatalement le despote tremble pour lui-même. Le poignard et le poison limitent, en ces pays, la tyrannie sanguinaire. La peur en haut, la soumission craintive en bas, ne sont assurément pas faites pour élever les âmes et, avec elles, les destinées d'une nation. Abaissement des caractères et déchéance prochaine, tels en sont les inévitables effets.

. . . . . .

« En creusant dans nos annales, écrivait il y a près d'un demi-siècle le président Paillart[1], on trouve, au fond de trop de choses, le mal de la peur, dont on souffre soi-même, et dont on finit souvent par se venger sur les autres. » Point ne serait besoin de creuser, il suffirait

1. « Éloge de Zangiacomi » (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1854, page 9).

sans doute de gratter l'ère contemporaine pour y découvrir la peur.

. . . . . .

La peur ne conseille pas mieux les pouvoirs publics que les individus. A bout de mensonges et d'expédients, un ministère s'écroule devant l'opinion publique indignée. La place n'étant pas ici aux appréciations politiques, il suffira de donner, de la peur gouvernementale, un seul exemple, récent, incontestable, historique...

Le 20 août 1870, l'armée reconstituée au camp de Châlons est prête à marcher. Couvrir Paris le plus longtemps possible, puis défendre la place si elle vient à être investie, tel est le dessein — dessein tout militaire — du maréchal de Mac-Mahon.

Mais la régence et le conseil privé se prennent à craindre qu'à se rapprocher de Paris, l'Empereur ne risque sa couronne, sa vie peut-être! Tout le reste s'efface devant cette crainte. Un aide de camp d'abord, M. Rouher ensuite, sont dépêchés au quartier général. Mac-Mahon hésitant se porte d'abord sur Reims; puis il cède, et entreprend bravement, mais sans confiance, l'exécution d'un plan fantaisiste auquel il ne peut guère croire. On sait le reste; Mac-Mahon n'a pas eu peur! la peur des autres l'a perdu, lui et son armée : l'Empire en est mort.

*
* *

Telle est la peur!

Passion humiliante, dans laquelle la part de l'organisme est grande, et souvent prépondérante; passion souvent fatale à celui qui l'éprouve, à ceux qu'il dirige et à

ceux qui l'entourent ; passion mauvaise conseillère, portant à des actes méprisables, pervers ou funestes ; passion qui envahit et déprime les individus et les peuples et qui semble ravager de préférence les milieux affinés et civilisés ; passion dérivée d'un instinct naturel, et par conséquent très générale ; passion au-dessus de laquelle personne ne se peut prétendre.

> La peur ! La peur ! Dieu nous en garde !
> Nul n'est brave qui n'ait eu peur.

Rares sont ceux de qui l'on a pu dire : « sans peur et sans reproche ! »

Sans peur, nous ne le serons peut-être pas toujours ; sans reproche, nous devons nous efforcer de l'être. Si la tentation nous effleure, n'ayons jamais à nous reprocher un consentement coupable ! Armons-nous, et armons les nôtres.

La passion n'agit pas de même sur tous. La race, le tempérament, le caractère en modifient l'action, ou même la transforment.

Ici le faible, le sensible, l'impressionnable sont plus atteints que le fort, le calme, le flegmatique. L'être naïf, inexpérimenté, est plus exposé que l'individu renseigné sur le danger ou familiarisé avec lui. La réceptivité, native ou bien modifiée par la suite, est différente. Au moral comme au physique, les variétés sont en quelque sorte infinies.

Tout ce qui, milieu ou éducation, fortifie l'individu, tout ce qui développe ses moyens et sa confiance, tout ce qui le prépare ou l'accoutume à l'appréciation du danger, diminue son impressionnabilité. Dès l'enfance, l'œuvre

doit commencer. L'instruction intellectuelle, bien dirigée, y est une heureuse contribution ; l'éducation physique, la pratique d'exercices variés plus peut-être que celle des sports athlétiques, les voyages, l'alpinisme, la chasse, etc., doivent marcher de pair avec elle.

Ces exercices incorporent à la nature des séries de mouvements, ils l'enrichissent en quelque sorte d'aptitudes nouvelles. Ils ouvrent les idées, ils développent l'esprit de ressource et d'observation, et, avec lui, le ressort, l'énergie ; ils accoutument à l'endurance, au renoncement, au *self help*, et aussi, s'ils sont collectifs, à l'assistance réciproque. Ils diminuent le domaine de l'inconnu et habituent à l'imprévu. L'heure d'élection en est de l'adolescence à l'âge viril, au moment où l'âme et le corps prennent leur développement, et où le caractère se dessine.

La plus importante des formations est celle de la volonté, le plus nécessaire des développements est celui de l'empire sur soi-même. La volonté a prise sur l'instinct, elle l'a même, dans une certaine mesure, sur l'acte réflexe. Là où la volonté commande, elle crée la résolution, et la résolution est, avec la lucidité et le sang-froid, l'indispensable élément du courage utile.

A tout cet ensemble s'ajoute la discipline, dérivée de l'éducation et du dressage, et se superposent l'esprit de devoir et le dévoûment, dérivés, eux, de l'exercice des facultés les plus élevées de la nature humaine.

L'exercice, l'exercice habituel de ces facultés est, au fond, la seule arme qui soit contre les défaillances morales. L'homme sincèrement droit, profondément honnête, le juste, pour l'appeler par son nom, sait tenir

contre la menace, et sacrifier, s'il le faut, sa personne, ses biens ou sa carrière.

Qu'il soit permis, pour finir, de reprendre une comparaison déjà ancienne, qui donne une juste idée du commandement exercé par l'âme sur le surplus de l'être vivant. « Le cavalier est libre, non d'une liberté entière et absolue, mais d'une liberté relative, proportionnée aux vices et à la docilité de sa monture[1] ».

Il doit en être de l'organisme vivant comme du cheval bien dressé, prompt et exact à répondre aux aides, à se porter en avant à l'éperon, à se modérer et à s'arrêter sous l'action du mors. Le cavalier lui applique automatiquement l'aide voulue pour obtenir l'action qu'il désire actuellement, que ce soit la course, la volte ou l'arrêt.

Mais il faut que le cavalier soit maître de soi, non moins qu'il ne l'est de sa monture; il faut surtout qu'il ait l'habitude de l'être invariablement. Si non, cheval et cavalier sont à la merci d'une émotion, d'une surprise, suivies d'un mouvement instinctif et aveugle.

Ni la volonté ne doit cesser de commander, ni la raison de diriger. Leur déchéance est fatale à l'être humain tout entier.

---

1. *Le Cavalier et le cheval,* par A. de Metz-Noblat (*Correspondant* du 25 septembre 1865).

OBSERVATIONS

SUR DES

MONUMENTS HÉRALDIQUES

RELATIFS A SARREBOURG

PAR LÉON GERMAIN

Historien distingué, M. le baron de Hammerstein, président du département (*Bezirk*) de la Lorraine, à Metz, était il y a quatre ans le président de la « Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine », créée dans cette ville depuis environ une dizaine d'années. L'un des volumes de l'*Annuaire* qu'elle publie renferme de lui un travail important sur Sarrebourg[1]. « C'est[2] la reproduction d'un discours prononcé par le président de la Société à la séance du 10 mars 1898, et servant d'introduction à 135 actes. Ils s'espacent entre 1241 et 1560 et sont destinés à éclaircir la situation constitutionnelle de Sarrebourg, dont, chose curieuse pour l'époque, on a pu

1. Freiherr von Hammerstein, *Ein reichsgerichtlicher Prozess über die behauptete Reichsunmittelbarkeit der Stadt Saarburg in Lothringen aus der zweiten Hälfte des XVI. Jahrhunderts*, dans *Jahr-Buch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 9e année, 1897, p. 237.

2. J'emprunte ce résumé au compte rendu de M. Th. Schœll, *Annales de l'Est*, 1899, p. 328.

douter un instant si elle était impériale, épiscopale ou ducale. C'est par une note datée de Bruxelles (4 juillet 1549), que Charles-Quint demanda à la Cour impériale de Spire de repousser la requête d'immédiateté formulée par la ville, attendu qu'elle dépendait du duché de Lorraine. Ces 135 actes forment le dossier du procès, puisqu'ils représentent les preuves fournies par les parties plaignantes. »

Ce dossier renferme des dessins héraldiques, quelques-uns coloriés, que la Société a eu l'idée excellente de faire reproduire en fac-similé, sur trois planches jointes au volume. Il n'est pas entré dans les intentions de l'auteur d'étudier l'attribution précise et l'époque exacte des monuments reproduits. C'est ce que je voudrais essayer, d'une manière succincte. Sans m'étendre longuement sur les questions que peuvent soulever ces documents, je crois néanmoins faire œuvre utile en appelant l'attention sur eux et en montrant qu'ils ont une véritable importance historique. Je laisse à d'autres le soin de rechercher toutes les conséquences qui doivent résulter de mes constatations.

I. Je parlerai d'abord de la troisième planche (non numérotée), qui représente, en couleur, trois enseignes ou bannières (*Fahnen*) de la ville de Sarrebourg ; les drapeaux[1] sont étendus, un côté à droite de la hampe, l'autre à gauche. Ces trois drapeaux sont à fond rouge, offrant, d'une part, les trois bois ou demi-ramures de

1. Par le mot *drapeau*, j'entends ici uniquement la bannière d'étoffe, à l'exclusion de la hampe.

cerf, posés en *bande,* qui constituent les meubles héraldiques de la commune ; d'autre part, on voit sur les deux premiers une imitation altérée de la *bande* de Lorraine : le fond est du *champ* du drapeau, c'est-à-dire rouge, bordé de jaune pâle (pour *or*) ; sur le troisième, il n'y a qu'une croix de Lorraine jaune ; ce drapeau, plus grand que les autres et d'apparence plus moderne, est en forme de rectangle allongé, terminé en demi-cercle. — Il convient d'ajouter que les deux premiers sont en triangle allongé et portent, de part et d'autre, au-dessous des emblèmes signalés, le nom de SARBVRG ; sur le second, ce nom est écrit en beaux caractères de la Renaissance qui me paraissent être de la première moitié du XVI^e^ siècle. Sur le premier drapeau, qui est plus petit, et où les alérions ont un dessin plus ancien, ce mot se trouve en caractères gothiques bourgeois ; en haut, le crochet initial du **b**, et en bas le crochet final du **g**, sont ornés de vrilles ou fioritures, qui se projettent à dextre ; ces caractères doivent, je crois, indiquer la seconde partie du XV^e^ siècle.

Au-dessous de la première enseigne, une inscription ancienne porte : *Abcontrafactur der fenlin zu Sarburg* (Reproduction des enseignes de Sarrebourg). — L'inscription placée au bas de la planche donne les trois enseignes comme étant du XVI^e^ siècle ; mais, ainsi que je l'ai dit, la première me semble plutôt remonter au XV^e^. Je la rapporterais volontiers tout au moins aux commencements du règne du duc René II. Mais il serait imprudent de rien affirmer d'après un simple dessin sommaire.

Quelle est l'origine des armoiries de Sarrebourg ? Le

champ de l'écu avait toujours été donné *d'argent* et les demi-ramures *de gueules*[1]. L'on faisait remarquer leur ressemblance avec les armoiries de Wurtemberg[2], qui offrent les mêmes meubles, *de sable*, posés en *fasce* sur champ *d'or*[3]. Le plus ancien exemple des armoiries de Sarrebourg est, suivant A. Benoit, offert par un sceau appendu à un acte de 1418[4]; or, quelque trente ans avant cette époque, régnait sur la Lorraine le duc Jean Ier (1346-1390), marié à Sophie de Wurtemberg. Aurait-il existé à Sarrebourg une représentation des armoiries de ce duc et de la duchesse? Aurait-on cru que ces dernières désignaient la ville? C'est bien peu probable, presque impossible, surtout dans un temps relativement si court. D'ailleurs, le fond rouge des enseignes de Sarrebourg, reproduites sur la planche dont il s'agit, semble attester que le *gueules* était la couleur du champ des armoiries communales[5]. Le

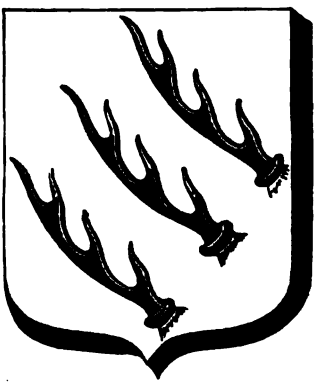

1. C. Lapaix, *Armorial des villes... de la Lorraine*, 2e édition, 1877, p. 232. — A. Benoit, *Sur les sceaux et les armoiries de Sarrebourg*, dans *Journal Soc. d'arch. lorr.*, 1878, p. 69. — Il n'y a pas lieu de s'occuper ici des armoiries postérieures à la Révolution.

2. C. Lapaix, *o. c.*, p. 233.

3. *Les Souverains du monde*, t. I, 1722, p. 384.

4. A. Benoit, *o. c.*, p. 71.

5. Ce fait est corroboré par les armoiries de la seconde planche dont il sera parlé plus loin.

problème d'origine de ces armoiries reste donc complet, mais s'augmente d'un élément nouveau.

II. La planche placée la première (*Tafel IX*) représente deux portes de la ville ; l'étage de chacune offre, dans une vaste niche arquée en accolade, un grand écusson, que je décrirai plus loin ; il est orné d'un heaume et de lambrequins, le heaume grillé, décoré d'une couronne à trois fleurons et surmonté, pour cimier, d'un petit aigle ou alérion essorant, le tout à demi-tourné à sénestre. Deux inscriptions anciennes existent ; l'une, au-dessous de la première porte, offre ce texte : « *Das obere thor uff Zabern und Straszburg zu in stein gehawen* » (la haute porte vers Saverne et Strasbourg ; sculpté sur pierre) ; l'autre est au-dessous de la seconde : « *Das thor über der straz uff Thus und Metz zu in stein gehawen* » (la porte sur le chemin vers Dieuze et Metz ; sculpté sur pierre). Enfin, au haut de la planche est imprimé : « *Saarburger Stadtthore des XVI. Jahrhunderts* », c'est-à-dire : « Portes de Sarrebourg, du XVI^e^ siècle ».

Prise d'une manière absolue, cette indication d'époque est certainement fautive [1]. En effet, d'après le dessin, l'importance matérielle des armoiries figurées ne laisse aucun doute sur le fait qu'elles n'avaient point été sculptées après coup ; elles font bien corps avec les monuments, et leur style s'accorde complètement avec l'époque

1. Evidemment, l'on a simplement voulu dire que ces portes sont ainsi représentées par des dessins du XVI^e^ siècle, c'est-à-dire qu'elles existaient ainsi au XVI^e^ siècle.

à laquelle elles se rapportent : ces armoiries sont celles de René II, duc de Lorraine, celles dont il fit usage depuis son avènement (1473) jusqu'à la mort de son aïeul maternel, le roi René d'Anjou (1480). L'écu est *écartelé :* aux 1er et 4e, de Lorraine simple (les alérions sont encore de petits aigles, mais ont le vol éployé) ; aux 2d et 3e, d'Anjou plein (*coupé :* au 1er, tiercé de Hongrie, de Sicile et de Jérusalem ; au 2d, parti d'Anjou et de Bar ; et sur le tout, d'Aragon). Après la mort de son aïeul, dont il était l'héritier, René II changea la disposition de ses armoiries ; il porta : *Coupé :* au 1er, les quatre royaumes, Hongrie, Sicile, Jérusalem, Aragon ; au 2d, les deux duchés lui venant du côté maternel, Anjou et Bar ; sur le tout, ses armes paternelles ducales, Lorraine. Le premier écu ducal de René II lui est tout à fait personnel ; il n'y a donc aucune hésitation : ces deux portes de Sarrebourg ne datent pas du XVIe siècle, car les armoiries qu'elles offrent sont celles que prit le duc de Lorraine René II de 1473 à 1480.

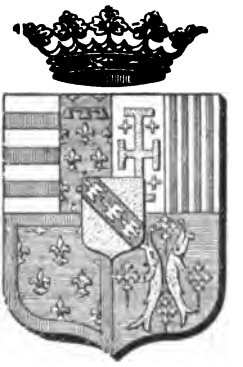

III. La seconde planche, dont il me reste à m'occuper (*Tafel X*), est aussi très intéressante ; elle représente quatre armoiries coloriées. Il s'y trouve également deux inscriptions anciennes, l'une au-dessus des deux premières armoiries : « *Uff der drinck stuben an der Hower porten* » (Sur la *Chambre à boire* contre la porte *Hower* (?) ; l'autre au-dessus des deux dernières : « *Am*

rhathus neben der uren » (Sur l'hôtel de ville, près de l'horloge). Enfin, au bas de la planche, on lit : « *Hoheits-wappen und Stadtwappen der Stadt Saarburg im XVI. Jahrhundert* » (Armoiries de seigneuries et armoiries urbaines de la ville de Sarrebourg au XVI[e] siècle).

Étudions chacune de ces armoiries.

1. En premier lieu, voici un écu *coupé d'un, parti de deux,* c'est-à-dire à six quartiers : *en chef,* Hongrie, Sicile et Jérusalem ; *en pointe,* Anjou, Bar et Lorraine ; ces armoiries n'ont appartenu qu'à un seul prince et dans un espace de temps très déterminé : nous avons là l'écusson que porta René d'Anjou de 1435, époque à laquelle il hérita des prétentions royales de sa famille, à 1453, année vers laquelle, ayant perdu sa première femme, Isabelle de Lorraine, il dut céder le duché de Lorraine à son fils Jean. Avant 1435, René porta : *écartelé* d'Anjou et de Bar, et, sur le tout, de Lorraine ; après 1453, il supprima de son écu le quartier de Lorraine ; ce ne fut pas son dernier changement, car, en 1466, il plaça *sur le tout* de ses armes l'écu d'Aragon : ces modifications sont très importantes à connaître, car elles forment des jalons précieux pour dater les monuments du règne, long et agité, de ce prince[1].

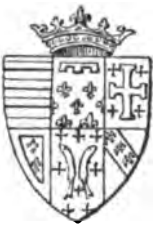

2. En second lieu, vient un écu *de gueules,* à trois

1. Cf. *Journal Soc. d'arch. lorr.,* 1880, p. 220.

bois de cerf garnis de quatre cornichons[1] *d'argent*, posés *en bande ;* il y a pour *tenants* deux personnages debout, qui me paraissent être Ève et Adam ; une couronne de feuillage entoure leur tête, et une très mince ceinture de même nature leur voile les reins ; Adam porte une petite barbe en pointe. Dans le texte de l'ouvrage, ces *tenants* sont mentionnés comme étant un homme et une femme sauvages ; mais, en blason, les sauvages sont ordinairement armés de massues, les femmes me paraissent rares, et les hommes sont très barbus. — Il est bien probable que cet écu date du même temps que le premier, et qu'il en est ainsi du monument où ils existaient. De là, deux conclusions intéressantes : 1° la *Drinck Stube* remonterait, pour le moins, au milieu du XV^e^ siècle ; 2° dès cette époque, le champ des armoiries de Sarrebourg auraient été *de gueules*.

3. Le troisième écu offre des armoiries semblables aux secondes du duc René II, telles que je les ai indiquées plus haut : elles furent portées par ce duc de 1480 jusqu'à sa mort (1508), puis par son fils et héritier, le duc Antoine, pendant tout le cours de son règne (1508-1544). L'écu est orné d'une couronne rehaussée de trois gros fleurons, alternés de deux petits ; on doit remarquer, de plus, qu'il est arrondi par le bas, comme les écussons du duc Antoine sur son lit conservé au Musée historique lorrain. L'attribution de ce prince est corroborée par le dernier écu, qui est celui de sa femme et par lequel je vais terminer.

---

1. Terme héraldique pour spécifier les ramifications de chacun des bois du cerf.

4. Ce quatrième écu est en losange, ce qui désigne une femme ; une couronne rehaussée de six petits fleurons (nombre pair incorrect) le surmonte. On y voit, sur champ d'*azur*, une *bande de gueules* accompagnée, en dessus, de deux fleurs de lis, et, en dessous, d'une autre même fleur, toutes *d'or*. Impossible de méconnaître les armoiries de Renée de Bourbon, qui épousa le duc Antoine en 1515. Elle était de la Maison de France, mais de la branche de Bourbon-Montpensier. Son père portait : *de France*, brisé d'*une bande de gueules* (Bourbon), surbrisée d'*un chef d'or, au dauphin d'azur* (rameau de Montpensier). Mais Renée de Bourbon supprima la surbrisure de Montpensier et même réduisit la *bande de gueules* à une simple *cotice* ou à un *filet*, comme il se voit sur le lit du Musée lorrain. Les deux derniers écussons désignent, par conséquent, Antoine, duc de Lorraine, et sa femme, Renée de Bourbon. L'hôtel de ville où ils existaient a donc dû être construit, ou décoré à nouveau, dans l'intervalle compris entre 1515 et 1539, dates du mariage et de la mort de Renée de Bourbon.

***

Ainsi, l'identification de toutes les armoiries me paraît faite d'une manière précise, et l'on voit que quelques-unes sont antérieures à l'époque qui leur était assignée. Ces écussons forment des éléments de chronologie pour les édifices qu'ils décoraient et qui ne sauraient leur être postérieurs ; ils attestent l'importance des œuvres des ducs lorrains à Sarrebourg ; de plus, nous avons trouvé, dans ces recherches, quelques données nouvelles et cu-

rieuses pour l'origine des armoiries de la petite ville lorraine.

Ces résultats ne me semblent pas négligeables. Mais, en rédigeant ce bref travail, j'ai eu surtout pour but de montrer la nécessité de l'étude des armoiries dans les questions d'archéologie et d'histoire ; les armoiries ne sont pas seulement précieuses pour l'art et pour les généalogies ; elles constituent des témoins d'une valeur inappréciable pour l'attribution et la date des monuments. J'ai désiré vivement de produire dans ces notes sommaires une preuve de l'intérêt qui s'attache à l'art héraldique, à la science du blason.

UNE COMÉDIE ALLEMANDE

AU COMMENCEMENT DU XIX^e SIÈCLE

PAR M. E. GRUCKER

MEMBRE TITULAIRE

I.

Ce titre donné au travail que j'ai l'honneur de présenter ici semblerait indiquer qu'une comédie en Allemagne est chose rare et exceptionnelle, quelque chose comme un phénomène dans l'ordre littéraire, une plante qui ne fleurit qu'à de longs intervalles.

Cela est vrai en effet s'il s'agit, bien entendu, non d'une comédie quelconque, médiocre ou incomplète — celles-là ne manquent en Allemagne à aucune époque — mais d'une œuvre de maître, d'une œuvre d'art complète et parfaite, sérieuse ou légère, destinée à franchir les limites de son pays d'origine.

Quintilien, dans le X^e Livre de son *Éducation de l'orateur*, énumérant les richesses littéraires de Rome, fait une réserve : « *In comœdia*, dit-il, *maxime claudicamus* », ce qui veut dire : « La comédie est notre partie la plus faible. »

L'Allemagne peut en dire autant, et encore n'a-t-elle à son actif ni Plaute, ni Térence. Non pas que l'activité de production dans ce domaine ne soit pas très grande. Les comédies pullulent à toutes les époques. Le nombre des auteurs comiques est légion. Ce n'est pas la quantité, mais la qualité qui fait défaut. Elles sont clairsemées même de nos jours, les très bonnes comédies allemandes, qui ne sont pas plus ou moins des imitations ou des pastiches de modèles étrangers. En tout cas, de même qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, ces productions exceptionnelles — elles existent assurément — ne suffisent pas à constituer une littérature comique comme la nôtre, et comparable à ce que l'Allemagne elle-même a produit dans d'autres genres.

Il peut être intéressant d'étudier les causes de cette stérilité relative, dans une littérature si riche d'ailleurs. On me permettra de m'arrêter un peu à ce problème d'histoire littéraire et de psychologie ethnographique, qui a préoccupé tous les critiques et tous les historiens de la littérature allemande.

Déjà M^me^ de Staël dans son livre de l'*Allemagne* y consacre un chapitre. Elle attribue l'infériorité de l'Allemagne dans la comédie, à une sorte de délicatesse, à un scrupule de loyauté qui empêche les Allemands de saisir chez les autres et chez eux-mêmes les ridicules de leur propre pays et de les traduire sur la scène. L'explication ne me paraît ni très exacte ni surtout suffisante.

L'art d'observer, de saisir les ridicules et les travers de nos semblables, de les mettre à découvert et en relief, de s'en moquer et d'en faire rire le public, en un mot, l'esprit satirique et comique, ne fait pas plus

défaut aux Allemands, qu'à toute autre nation, parce que c'est un penchant universel et inné de la nature humaine.

La satire et la verve comique circulent avec abondance, s'épanouissent sous mille formes, à toutes les époques de la littérature allemande : au XVI^e^ siècle, dans les contes, dans les farces, les jeux de carnaval, dans Hans Sachs, dans Sebastian Brandt, dans Fichart le traducteur et l'émule de Rabelais ; au XVII^e^ siècle, dans les satires de Lauremberg, de Philander von Sittenwald ; au XVIII^e^ siècle dans Rabener, Wieland, dans les polémiques littéraires et religieuses, chez les humoristes, dans les comédies, et de nos jours plus abondamment que jamais.

Mais l'esprit comique, le don de la satire, ne suffisent pas pour faire une comédie. Il faut que cet esprit comique prenne la forme dramatique, c'est-à-dire qu'il se traduise en action et que cette action, qui est l'essentiel de la comédie, comme de toute production théâtrale, forme un tout, dont les parties logiquement enchaînées, se nouent en une intrigue ingénieusement combinée, et dans une progression croissante d'intérêt et de gaîté marchent rapidement vers le dénouement. Cette action est représentée et conduite par des personnages. Il faut que ces personnages mis en présence par le développement même de l'action, mettent en lumière par leur langage, leur conduite, par l'opposition habilement amenée de leurs caractères, par les embarras, les situations comiques et ridicules où les jettent leur caractère et leurs actes, l'idée mère de la pièce et l'intention de l'auteur.

Ces personnages, il faut qu'ils soient non des abstractions personnifiées mais des êtres vivants, pris dans la réalité ambiante, et que la pièce elle-même dans son ensemble, malgré la part d'invention et de convention qu'exige le théâtre, nous présente un tableau de la société contemporaine; qu'elle en reflète l'esprit, la physionomie, les mœurs, et que le spectateur, tout en se sentant transporté dans le monde supérieur de l'art, se sente en même temps chez lui, et que dans les personnages qu'il voit sur la scène, il reconnaisse des gens de son temps et de son milieu.

Or, ces conditions de la vraie et bonne comédie, quelles qu'en soient les formes diverses, sont bien rarement réunies dans un heureux ensemble, dans les comédies allemandes. A en juger par les critiques d'une presse patriotiquement bienveillante et indulgente, elles pèchent, ou bien par la faiblesse et la maladresse dans l'invention et l'agencement de l'action ; et plus encore par le défaut d'appropriation du langage et des mœurs à la condition des personnages. « A voir les personnages de certaines de nos comédies, dit un critique d'outre-Rhin, on dirait un fendeur de bois qui se prélasse sur le canapé d'un salon. »

La critique allemande, il faut lui rendre cette justice, a constaté avec franchise cette lacune importante dans la littérature nationale.

Habituée par l'effet des tendances philosophiques de l'esprit germanique à aller au fond des choses, elle a cherché avec autant de sagacité que de bonne foi, la cause de cette stérilité relative du genre de la comédie. Elle l'a attribuée à la fois aux défauts et aux qualités in-

nés de la race, et aux conditions au milieu desquelles s'est développée la littérature allemande moderne.

Le fractionnement de l'Allemagne en une multitude d'États indépendants et le plus souvent étrangers les uns aux autres; la tyrannie des princes, l'absence de vie commune et nationale, de liberté politique, d'esprit public, d'intérêts généraux, ont peu à peu façonné d'une certaine manière l'âme du peuple allemand; ont affaibli chez lui le besoin et l'amour de l'action, développé la vie intérieure aux dépens de la vie extérieure et publique.

La littérature allemande était fractionnée comme le pays lui-même, sans lien commun, sans capitale centrale. Suivant le hasard des circonstances, elle se développe tantôt sur un point, tantôt sur un autre : à Leipzig, à Hambourg, à Göttingue, à Weimar. Elle mène une existence nomade; elle cherche sa patrie, comme Ulysse.

Ce fractionnement de la littérature a néanmoins été favorable à l'originalité, à l'indépendance du génie des penseurs et des poètes. La poésie personnelle et intime, la contemplation de la nature, la méditation et la spéculation philosophique, aussi bien que le travail de la science; tout ce que nous trouvons en nous-mêmes, tout ce que nous devons à l'étude et à la réflexion solitaire, tout cela peut et a pu mûrir et se développer, porter des fruits excellents, même dans ces petits centres isolés les uns des autres et c'est précisément dans la poésie lyrique et dans la spéculation philosophique, dans l'érudition historique et philologique, qu'excelle l'Allemagne et qu'elle a longtemps servi de modèle aux au-

tres nations. Mais il n'en va pas de même pour le théâtre et particulièrement pour la comédie. Ici l'inspiration personnelle du poète est subordonnée à la connaissance, à l'observation de la vie et de la société.

Dans la comédie, le poète ne se peint pas lui-même dans ses pensées, dans ses sentiments intimes. Il nous montre l'homme dans sa vie extérieure, dans la société, dans le monde, dans les situations où le jettent ses défauts, ses travers. Il nous donne le spectale des conflits qui naissent de ces défauts, ou de ces travers aux prises avec les conventions et les convenances sociales.

Or, pour peindre et représenter ces choses qui sont la matière même de la Comédie, il faut les observer, les saisir là où elles se produisent, c'est-à-dire sur la grande scène du monde. On ne les imagine pas ; on ne les devine pas aisément dans les formes variées et toujours nouvelles où elles se présentent. On n'en trouve pas nécessairement en soi les éléments essentiels. Elles ne se montrent pas au rêveur, au penseur, au savant solitaire. Elles ne se développent et s'épanouissent dans leur ampleur, dans leur variété, en pleine liberté, que sur une vaste surface, dans une société où les différentes classes se mêlent ou du moins ne sont pas fermées, et, par le contraste même de leurs mœurs, de leurs intérêts et de leurs prétentions, produisent perpétuellement, comme par une végétation naturelle, des figures, des types, des situations, en un mot cette comédie humaine, dont la comédie théâtrale n'est que la reproduction artistique. Il faut en outre, pour que cette comédie que les hommes jouent sans le savoir et sans le vouloir, puisse s'offrir à l'œil de l'observateur et lui fournir la matière d'une

comédie, non pas locale, mais générale, nationale et humaine, il faut une société une et homogène qui présente, avec des différences et des variétés inévitables, une certaine communauté d'idées, demœurs et d'allures, une vie, une âme collective, qui a son centre et son foyer dans une grande capitale.

Or, ces conditions ont à peu près fait défaut à l'Allemagne, et c'est le théâtre et surtout la comédie qui en a souffert. Dans une société ainsi fractionnée en sociétés particulières, souvent étrangères les unes aux autres, on aura des comédies locales, des comédies de clocher, qui n'intéresseront plus guère au delà des frontières étroites où elles ont vu le jour. C'est le cas de la plupart des comédies allemandes, et déjà Lessing les a sévèrement condamnées.

La tragédie, sous ce rapport, se trouve dans des conditions moins défavorables. Elle emprunte ses sujets au passé, à l'histoire étrangère aussi souvent qu'à l'histoire nationale, très peu à la société contemporaine. L'imagination et la science y ont une plus grande part que l'expérience et l'observation de la vie présente. L'auteur tragique, dans la solitude de son cabinet d'étude, peut ressusciter les époques disparues avec leurs caractères, leurs mœurs, leurs passions. Il devine, il construit plus encore qu'il n'observe. Aussi la belle époque classique en Allemagne a-t-elle produit quelques chefs-d'œuvre tragiques. Elle n'a vu naître aucune comédie qui marque dans l'histoire du théâtre.

Un homme d'esprit chez nous a dit : A vingt ans on peut faire une bonne tragédie ; on ne fait une bonne comédie qu'à trente.

En fait de comédie, les Allemands ont toujours vingt ans.

Lessing, l'infatigable champion du théâtre national allemand, a bien compris quel était le véritable obstacle à l'établissement de ce théâtre, quand, à la fin de sa *Dramaturgie,* découragé de l'inanité de ses efforts, il s'écrie : « O la naïve idée, de vouloir donner à l'Allemagne un théâtre, alors que nous autres Allemands nous ne sommes pas encore une nation ! »

Et c'est Lessing cependant qui a donné à l'Allemagne, dans *Minna de Barnhelm,* la première et la meilleure comédie vraiment nationale et populaire. Il a été le créateur et le maître d'un genre que peu d'œuvres dignes de ce modèle ont illustré depuis. Ce n'est pas tout. Cette Allemagne fractionnée territorialement et politiquement, l'était encore socialement. Elle a été longtemps et jusqu'à un certain point, encore de nos jours, divisée en castes, séparées par des barrières difficiles à franchir, à qui n'y appartenait pas par sa naissance. Les sphères supérieures de la société, le vrai monde, où le poète, le plus souvent d'origine bourgeoise ou plébéienne, aurait pu exercer son talent, observer et saisir sur le vif les originaux de la haute comédie, lui étaient presque toujours interdites.

Comme le naïf Wagner, le respectueux famulus du docteur Faust, le dit de lui-même dans le drame de Gœthe, il ne pouvait de sa cellule de savant « voir le monde que de loin comme à travers une lunette », et puisque j'ai nommé Faust, je dois rappeler que l'introduction, à la cour de Weimar, de Gœthe, issu de braves bourgeois, du moins du côté paternel, fit scandale dans

la haute société du petit duché, et provoqua des protestations et des intrigues hostiles, contre une si grave dérogation aux usages établis.

Ajoutons à toutes ces difficultés, la vigilance d'une censure impitoyable, qui protégeait contre d'indiscrètes critiques tout ce qui tenait à la cour, tout ce qui participait aux privilèges du pouvoir absolu, sauf les cas où le caprice débonnaire du prince daignait suspendre ses rigueurs. Ce que dit Figaro de la législation de la presse, était plus vrai en Allemagne, dans les petites résidences, qu'à Madrid et à Paris.

Il faut dire aussi, pour achever d'énumérer tous les obstacles qu'a rencontrés la comédie en Allemagne, que la langue se prête mal aux évolutions légères et rapides du dialogue de la comédie, à ce jeu de volant, où la raquette lance le mot et renvoie prestement la riposte. L'allemand moderne, le haut allemand, la langue nationale et littéraire, a été écrite avant d'être parlée. Elle a été créée, façonnée par des savants, des théologiens, des professeurs, pour les besoins de la science, de l'enseignement et de l'instruction religieuse. Elle n'a point été faite pour le commerce des gens du monde, par les femmes, développée par l'usage de la conversation. L'Allemagne a eu une littérature avant d'avoir eu une société polie et mondaine, laquelle ne s'est formée que tard et dans des conditions défavorables qui n'ont pas encore disparu entièrement. Les salons de la vieille société française n'ont pas d'équivalent en Allemagne.

Les quelques cercles à Berlin où, à la fin du XVIII^e^ siècle, les poètes, les adeptes du romantisme se groupaient

autour de quelques femmes distinguées, n'étaient que des cénacles étroits d'une école ou d'une coterie. Dans ces *thés esthétiques* comme on les a appelés, on dissertait, on discutait, on ne causait guère, dans le sens français du mot.

La langue de la conversation a été en retard sur la langue des livres, ce qui est le contraire en France. Elle s'est trop façonnée à l'image de celle-ci. On a parlé comme on écrit ; ce qui est une détestable manière de parler. La conversation, le dialogue de la comédie a gardé, même de nos jours encore, quelque chose de la lenteur, de la pesanteur et de la complication savante de la langue écrite ; comme aussi souvent quelque chose de la trivialité familière du langage populaire.

Ces défectuosités de la langue allemande apparaissent surtout dans les essais de traduction de certains de nos chefs-d'œuvre comiques. Cette langue allemande si riche, si fertile en ressources, supérieure à toute autre, lorsqu'il s'agit de s'approprier les formes poétiques les plus originales des littératures étrangères, anciennes ou modernes, orientales ou européennes, est, à certains égards, aujourd'hui encore, à part une ou deux heureuses exceptions, maladroite, presque impuissante à rendre les finesses du dialogue de Molière, de Beaumarchais, de Musset.

En passant du français en allemand, le dialogue descend de quelques degrés. C'est une transposition de ton, en bas, non pas dans l'échelle diatonique, mais dans l'échelle sociale. Ce n'est plus Arsinoé et Célimène, deux grandes dames qui se lancent d'aigres et fines réparties, dans ce duel à coups d'épingles. Ce sont deux commères

bourgeoises qui se querellent à coups de gueule, le poing sur la hanche.

En France, au contraire, tout tend à favoriser la comédie : le caractère actif, pratique, observateur et discoureur, éminemment sociable de la race, développé par la vie publique et la vie mondaine, par l'influence des femmes et des salons, par l'amour et l'habitude de la conversation et des discussions politiques ; enfin, un art tout particulier d'inventer, de combiner, de nouer et de dénouer une action dramatique, de mêler dans une heureuse mesure l'observation, l'imagination, le bon sens et la fantaisie, la hardiesse dans la conception, le goût et la mesure dans l'exécution. Un de nos critiques, très fantaisiste et très sensé à la fois, a dit tout récemment : « Je me chargerais de prouver rigoureusement et à quelques exceptions près, que tout écrivain contemporain un peu doué, de notre patrie française, contient son dramaturge latent, inconscient, dévoyé ou avorté, mais qu'il le contient. Notre style est à base de dialogue. »

Cette pénurie de bonnes comédies, non quant au nombre mais quant à l'excellence, dont je viens d'exposer les causes ; cette infériorité de l'Allemagne vis-à-vis de la France expliquent suffisamment l'influence et le succès constant et durable de nos auteurs comiques sur la scène allemande, depuis le XVII^e^ siècle jusqu'à nos auteurs contemporains, même les plus légers, depuis Molière jusqu'à Labiche. Lessing même qui a combattu à outrance la tragédie française et son influence funeste selon lui sur l'avenir du théâtre national, Lessing, par une inconséquence qui s'explique, n'a rien tenté contre la comédie, à laquelle il a fait au contraire les honneurs de sa *Dramaturgie*.

C'est lui qui a fait connaître à l'Allemagne les théories et les œuvres dramatiques de Diderot, et qui y a acclimaté la comédie bourgeoise et sentimentale, laquelle cependant n'a jamais produit, à part *Minna de Barnhelm*, que des œuvres médiocres et incomplètes. Le public allemand, en dépit de quelques protestations intermittentes du nationalisme littéraire, accueille, aujourd'hui encore, avec une faveur marquée, les œuvres françaises. Il y trouve son plaisir et les directeurs leur profit.

Si l'on consulte les journaux de Berlin, à la rubrique *Théâtres*, on peut constater qu'à certains jours, sur les vingt scènes de la capitale, quatre et, quelquefois cinq, représentent des pièces françaises traduites, sans compter les imitations. Tout récemment encore, un des vaudevilles les plus follement divertissants du répertoire parisien (la *Dame de chez Maxim's*), a atteint sur le *Residenztheater* sa 365^e^ représentation, et on pourrait citer bien des exemples encore d'une vogue pareille. Certains critiques allemands, et non des moindres, proposent sans cesse à leurs compatriotes, avec une impartialité qui fait honneur à leur jugement, nos auteurs comme modèles à imiter. Molière est classique en Allemagne. Il fait partie du répertoire, assez exclusif, du Théâtre royal (*Schauspielhaus*). Il est pour la comédie, ce que Shakespeare est pour le drame. Il y a même chez nos voisins de savants moliéristes, en attendant un Molière.

Cependant, depuis près d'un demi-siècle, de grands changements se sont produits dans la constitution politique et sociale de l'Allemagne, et le regret découragé exprimé par Lessing au terme de sa *Dramaturgie* n'a presque plus de raison d'être. L'Allemagne est devenue une

nation. Elle possède un gouvernement uni et homogène. La vie publique et collective s'est développée. L'âme allemande a pris d'elle-même une conscience plus vive et plus nette. Le divorce entre la littérature et la société dont l'Allemagne a si longtemps souffert tend à disparaître de plus en plus. La poésie sous toutes ses formes n'est plus seulement l'expression de la pensée individuelle, de l'inspiration solitaire de l'écrivain, mais l'interprète des idées, des intérêts, des aspirations de la nation tout entière. La langue aussi, grâce au journalisme et aux débats politiques, s'est assouplie, désossée pour ainsi dire. Le théâtre surtout a bénéficié de cette situation nouvelle. Il se trouve dans des conditions incomparablement plus favorables qu'auparavant. Néanmoins, malgré ce concours de circonstances favorables à la production dramatique, on ne peut pas dire, et les Allemands eux-mêmes n'osent l'affirmer, que leur théâtre contemporain a réalisé complètement ce rêve longtemps poursuivi, et qu'il possède enfin un répertoire qui lui permette de ne plus envier le nôtre.

Une nouvelle école, il est vrai, s'est formée, en partie sous des influences étrangères encore, mais surtout scandinaves et norvégiennes, celle du drame social et socialiste, avec des parties de comédie. Cette école dont Sudermann, Gerhart Hauptmann, Hermann Bar sont les chefs, a donné quelques œuvres d'une vigoureuse originalité, où sont développées dramatiquement avec une âpre éloquence et une brutale franchise, certaines revendications du prolétariat, et où sont mises à nu quelques-unes des plaies sociales qui depuis longtemps déjà avaient attiré l'attention du moraliste et du législateur.

Mais si, pour le dire en passant, on reproche à ce drame, tantôt son symbolisme ibsenien, tantôt trop de réalisme ou d'idéalisme, tantôt un excès de psychologie ou de métaphysique, et le plus souvent, comme dans la dernière production d'un chef de l'école, le *Michael Kramer*, de Gerhart Hauptmann, le défaut d'action et de vie dramatique ; à la comédie proprement dite, sous ses formes diverses : comédie de caractère ou d'intrigue, ou de mœurs, sérieuse ou légère, on reproche (et ici encore je ne fais que résumer l'opinion des critiques les plus autorisés) de se traîner dans les vieilles ornières, de manquer d'actualité, de modernité, d'offrir trop de déjà vu et de déjà entendu, « de pouvoir être jouée à volonté avec une perruque ou avec un chignon » ; « de s'affubler en vain d'un costume de jeune homme pour dissimuler sa vieillesse ». On lui reproche encore de se confiner trop exclusivement dans l'intérieur de la famille, et là encore d'écarter de parti pris certaines questions et certaines situations, dont l'observateur et le peintre de la société n'a pas le droit de détourner les regards. Enfin, même dans des œuvres d'auteurs distingués et aimés, on constate la lamentable impuissance de satisfaire aux conditions et aux exigences techniques du théâtre. « En suivant certaines pièces, dit un critique, on a l'impression d'un homme qui marcherait les pieds liés. »

C'est dans cette virtuosité technique surtout, qu'éclate la supériorité de nos auteurs, que l'on s'obstine encore à proposer comme modèles aux auteurs voués au culte d'autres dieux.

Enfin, il faut bien le constater, car le fait est patent : en dépit de la réunion de tous les États allemands sous

un gouvernement unique et central, la fusion n'est pas complète. Le particularisme traditionnel, qui est peut-être fondé dans la nature intime de la nation allemande, le particularisme n'a pas disparu ; en tout cas il est encore vivant dans la littérature et dans l'art. Berlin, qui est la capitale politique de l'Allemagne, n'en est pas sans contestation la capitale littéraire et artistique. Sur ce dernier point, Munich maintient sa supériorité. Dans ces derniers temps surtout, de vives protestations se sont élevées contre les prétentions d'omnipotence dictatoriale que s'arroge Berlin, particulièrement dans le domaine théâtral. On ne veut pas admettre que Berlin représente le génie de l'Allemagne, et que l'esprit berlinois fasse la loi au reste du pays. On conteste que Berlin soit la capitale de l'Allemagne dans le même sens que Paris est la capitale de la France.

Si cette tendance devait triompher, l'art dramatique en souffrirait le plus et l'on retomberait dans ces comédies locales et régionales qui exaspéraient Lessing.

Quoi qu'il en soit de l'avenir réservé à la comédie allemande, la stérilité relative qu'elle nous offre dans ce domaine, si fertile chez nous en riches moissons, donne plus de prix aux trop rares œuvres qu'on peut considérer comme des modèles du genre et parmi celles-ci, à la comédie dont je veux vous entretenir, et dont il est temps enfin de vous faire connaître le titre et l'auteur : c'est la *Cruche cassée* (*der Zerbrochene Krug*), de Henri de Kleist.

Cette comédie est d'autant plus remarquable, qu'elle est née au commencement du siècle dernier, à l'époque entre toutes la plus défavorable au genre dramatique et

particulièrement à la comédie. Je veux dire à l'époque romantique.

Le romantisme allemand, dominé par l'idéalisme subjectif de Fichte qui régnait alors sur l'Allemagne pensante, place toute réalité dans le *moi* du poète, pour qui le monde, la société, n'existent pas comme matière poétique. La seule réalité pour lui, c'est le monde créé par son imagination, souveraine absolue et irresponsable, qui est à elle-même sa propre loi, l'unique source de son inspiration. Le monde de la féerie et du rêve, les visions fantastiques, ou bien encore les effusions lyriques ou mystiques, en un mot l'expression de sa personnalité intime, et surtout les créations arbitraires de sa fantaisie capricieuse, voilà le vrai domaine de la poésie, laquelle est elle-même la forme supérieure de l'existence. On comprend dès lors que le romantisme allemand fidèle à son principe est en quelque sorte aux antipodes du véritable drame, tel que l'ont fait les maîtres, et plus encore de la comédie, non de la comédie satirique et fantastique de Tieck, dont il ne peut être question ici, mais de la vraie comédie, fondée essentiellement sur l'observation et la peinture de la société réelle, vivante et agissante.

On n'en est que plus étonné de rencontrer, en plein romantisme, une comédie qui n'a rien de romantique, et qui apparaît comme une heureuse anomalie au milieu des productions de l'époque.

Disons tout de suite que cette comédie n'a ni les allures ni l'envergure de la haute comédie. Mais dans un cadre restreint, elle réunit à un degré éminent et dans une juste proportion, toutes les qualités qu'on ne rencontre le plus souvent qu'isolées ou mal fondues dans les

productions similaires allemandes. Le sens de la réalité, une psychologie fine et pénétrante avec la liberté de l'humour, de la fantaisie et de la gaîté même outrancière ; enfin, la forme poétique légère et aisée dont l'a revêtue l'auteur, en font une œuvre d'art, un charmant tableau de genre, digne de figurer dans la galerie des maîtres.

Mais avant d'aborder cette comédie, donnons quelques notions sur l'auteur et sur sa vie.

La vie de Henri de Kleist, né en 1777 à Francfort-sur-l'Oder, mort en 1811, coïncide avec l'époque la plus tourmentée, la plus troublée de l'Allemagne, et la triste situation de sa patrie n'a pas été sans influence sur les malheurs de sa trop courte destinée et sur la catastrophe tragique qui la termina.

Kleist nous présente le spectacle d'une belle nature, douée des plus hautes qualités du poète, animée des plus nobles aspirations, mais sans énergie morale, sans persévérance ; flottant sans cesse entre des projets et des résolutions diverses ; ne se fixant à rien ; toujours dans les extrêmes ; tantôt visant aux plus brillantes destinées littéraires, ambitionnant d'éclipser la gloire dramatique de Gœthe et de Schiller ; tantôt doutant de lui-même, découragé jusqu'au désespoir, renonçant à jamais à la poésie ; puis se ressaisissant de nouveau pour poursuivre sa course vers la gloire.

Obligé, par sa situation de famille, de trouver un emploi pour vivre, il ne peut s'arrêter à aucun. D'abord militaire, bientôt degoûté du service, il le quitte. Passionné pour la science et la philosophie, il entre à l'Université, et en même temps il sent s'éveiller sa vocation poétique. Puis, sans plan ni dessein arrêté, il passe plu-

sieurs années à voyager, s'arrête à Paris où il rêve de répandre la philosophie de Kant dont il s'était épris. En même temps il ébauche des drames qui doivent le porter au premier rang des poètes de son pays. Pris tout à coup d'un besoin de vie solitaire et champêtre, il se rend en Suisse, essayant mais en vain d'entraîner avec lui sa fiancée qui préfère rompre avec lui. En Suisse, après avoir passé quelques semaines joyeuses avec des amis — Wieland, le fils du célèbre poète, et Zschokke, un conteur fécond et populaire — il se retire dans une île et tout en mettant en action une idylle avec la fille d'un pêcheur, il donne un corps à ses visions de poète, compose un drame, en ébauche un autre et achève en partie la comédie *La Cruche cassée,* dont l'idée première lui avait été suggérée dans le gai cénacle qu'il venait de quitter. Ensuite nous le voyons à Weimar, auprès de Gœthe et de Wieland le père, qui lui donne l'hospitalité et, plein d'admiration pour ce génie, riche d'avenir, l'encourage à poursuivre sa voie. Mais Kleist ne peut rester longtemps en place. Bientôt il quitte Weimar pour Leipzig, puis pour Dresde ; revient en Suisse toujours travaillant à une tragédie, ***Robert Guiscard,*** qu'il soigne plus particulièrement, qui ne fut jamais achevée, mais sur laquelle il avait fondé ses plus belles espérances de gloire. A Genève, il est saisi d'un violent accès de découragement. Il est convaincu qu'il n'est pas, qu'il ne sera pas le grand poète qu'il voudrait être : « L'enfer, écrit-il à sa sœur, m'a donné un demi-talent. Le ciel le donne entier, ou ne donne rien du tout. » Il veut renoncer à la poésie et même à la vie. Il brûle tous ses manuscrits et, pour mourir noblement, il résout de s'engager dans l'expédition

que Napoléon préparait alors contre l'Angleterre. Mais, en route, il est pris comme espion et n'échappe à la mort, qu'il ne souhaite pas sous cette forme, que grâce à l'intervention de l'ambassadeur de Prusse. Après plusieurs mois de maladie grave, il rentre dans sa ville natale et, sur les prières de sa famille, il se décide à accepter un emploi dans l'administration des domaines à Königsberg (1804).

Avec la santé et le repos, l'amour de la poésie lui revient. Il reprend ses projcts abandonnés. Il achève et récrit des œuvres commencées, entre autres la *Cruche cassée*. Mais à ce moment éclate la catastrophe d'Iéna, suivie de l'effondrement de la monarchie prussienne. Un voyage que Kleist entreprend à Berlin lui fut fatal. Il fut pris par les Français, interné d'abord au fort de Joux sur les frontières de la Suisse, puis à Châlons-sur-Marne pendant six mois. Au sortir de sa captivité, pendant laquelle les rêves du poète avaient consolé les ennuis du prisonnier; sans emploi, mais plus résolu que jamais à poursuivre la carrière dramatique, il se fixe à Dresde devenu alors pendant quelque temps le centre littéraire et artistique de l'Allemagne. La fortune lui sourit. Il a des succès littéraires et mondains. Outre une revue qu'il dirige, il met au jour plusieurs ouvrages importants, entre autres un drame longtemps populaire en Allemagne, *Kätchen von Heilbronn,* et un drame patriotique, *die Hermannschlacht* (la bataille d'Arminius), véhémente protestation contre l'usurpateur. Mais, par un revirement peu justifié, la faveur publique se détourne de lui, et lui-même, pris de nouveau d'un besoin de déplacement et d'aventures, s'apprête à quitter Dresde. Il veut participer

aux efforts héroïques d'indépendance de l'Autriche. Mais la bataille de Wagram et la paix humiliante qui la suit, ruinent définitivement ses patriotiques espérances.

Découragé, privé de ressources, il retourne à Berlin, où il épuise ses forces dans une lutte malheureuse contre l'indifférence du public et contre la misère. Ses œuvres, et une des plus remarquables, le *Prince de Hombourg*, ne lui donnent ni la gloire ni la fortune. Il essaye du journalisme politique, mais sans succès. Des relations compromettantes, une polémique maladroite lui aliènent le ministre, disposé à lui venir en aide. Tout lui fait défaut. Ses amis sont absents ou l'ont oublié. Sa sœur même, quand il vient la trouver, ne le reconnaît plus, tant le malheur l'a défiguré. La misère, le désespoir achèvent d'égarer sa raison, déjà troublée par de mystiques rêveries. Il ne voit de refuge que dans le suicide. Accompagné d'une dame amie, Mme Henriette Vogel, incurablement malade et éprise elle aussi de l'au-delà, il se noie avec elle dans un lac (le Wannensee) près de Postdam, le 21 novembre 1811, à l'âge de 34 ans.

Cependant dans cette existence si courte, si décousue, si malheureuse, Kleist a donné à l'Allemagne plusieurs œuvres dramatiques, qui, appréciées trop tard à leur vraie valeur, l'ont placé, depuis, immédiatement après les maîtres. De ses drames, non plus que de ses romans, je n'ai pas à parler ici, ni de sa traduction ou plutôt de son adaptation partielle, médiocrement heureuse d'ailleurs, de l'*Amphitryon* de Molière, aux idées allemandes. C'est sa comédie *la Cruche cassée* que je veux faire connaître.

II.

Dans l'esquisse de la vie de Kleist que nous venons de tracer, nous avons indiqué l'époque où fut conçue et en partie exécutée la comédie de la *Cruche cassée*. Ce fut en Suisse, pendant le séjour qu'y fit Kleist, au milieu de quelques amis, écrivains comme lui : le fils du célèbre poète Wieland, Zschokke, Gessner. La poésie, l'art, la littérature, faisaient les frais de leurs entretiens, de leurs fructueux échanges d'idées, et c'est alors pendant cette trop courte époque de liberté, de sérénité, de calme idyllique, que l'imagination de Kleist, enfanta ce petit chef-d'œuvre de gaité, d'esprit, de verve comique, que nous allons analyser.

Voici l'occasion qui lui donna naissance.

Dans la chambre où se réunissaient habituellement les membres de ce petit cénacle, était appendue au mur une gravure de l'école hollandaise, représentant (c'est Kleist lui-même, qui nous la décrit) « un tribunal, où siège un juge grave et solennel, assisté de son greffier et devant eux une femme avec une cruche cassée, dans l'attitude d'une plaignante ; à côté d'elle, un jeune gars qu'elle regarde avec colère, et qui paraît bien être l'auteur du dégât ; une jeune fille, embarrassée, honteuse comme si elle avait porté un faux témoignage. Le greffier assis à côté du juge le regarde d'un air de méfiance, comme Créon a dû regarder Œdipe, pour savoir s'il était le meurtrier de Laïus ».

Que signifiait, que représentait cette gravure ?

L'idée vint à ces jeunes gens de traduire par la parole, sous forme de récit, de poème, de drame ou de comédie, chacun à sa manière, ce petit tableau dont le sens énigmatique avait éveillé leur curiosité. C'était une sorte de concours institué. J'ignore ce qui en advint, quel en fut le résultat. Je sais seulement que Zochokke en fit un conte, Kleist une comédie. C'est elle seule qui nous intéresse ici.

L'entreprise n'était pas aisée.

Il arrive souvent que la peinture, l'art plastique, empruntent leurs sujets au drame, au roman, à l'histoire. Mais le contraire est plus rare, de voir l'art dramatique transformer une peinture en récit ou en pièce ; et cela est aussi plus difficile, on comprend pourquoi. Le poète dramatique ou le romancier, développe une action, à travers toutes ses phases successives, depuis le commencement jusqu'à la fin. Il fait agir, parler ses personnages directement sur la scène, ou, par l'intermédiaire du récit. Nous savons ce qu'ils veulent, ce qu'ils font, ce qu'ils deviennent. Le peintre n'a qu'à fixer sur la toile telle partie de l'action qu'il a choisie, de la concentrer dans un moment important et décisif, qui résume ce qui précède et ce qui suit ; de donner à ses personnages, l'expression, l'attitude, le geste indiqués par le poète. Mais, la peinture et la sculpture, en représentant une action, ne peuvent en montrer qu'un moment. Ce qui précède et ce qui suit ce moment, le spectateur est réduit à le deviner, à le supposer. Les personnages sont silencieux. Leurs attitudes, leurs gestes, leur physionomie expriment bien quelque chose. Mais, quel est le sens exact, le pourquoi de ces attitudes, de ces gestes, de cette expression de physionomie? Que

s'est-il passé entre eux? Qu'est-ce qui les amène en ce lieu? Quelles relations existent entre eux? Voici ce que le poète doit deviner. Il doit ouvrir, fouiller l'âme de ces personnages, captive et muette. Il doit révéler leur secret vaguement indiqué; reconstituer et développer l'action, immobilisée, éternisée dans un moment unique.

C'est là une véritable création du poète, plus originale que celle du peintre dans l'opération inverse.

Les personnages de la comédie imaginée par Kleist, et intitulée par lui *la Cruche cassée,* sont naturellement ceux mêmes du tableau, qui n'a d'ailleurs de commun que le nom avec la peinture bien connue de Greuze. Ce sont : le juge, son greffier, la femme qui tient la cruche cassée, la jeune fille et le jeune gars qui l'accompagnent. En outre l'auteur y a introduit quelques personnages accessoires, et un personnage principal qui conduira en quelque sorte l'action et amènera le dénouement. D'action à vrai dire, il n'y en a pas, si l'on entend par là un événement extérieur, visible. L'événement sur lequel repose la pièce est antérieur à la pièce elle-même. Nous ne voyons que la situation qui en résulte, et qui remplit l'acte unique de la comédie. Mais cette situation est variée avec un art ingénieux, et l'intérêt se soutient et grandit jusqu'au bout.

La chose se passe dans un village de Hollande, à Huisum, dans un petit tribunal, sorte de justice paix, qui ressortit de la Cour d'appel d'Utrecht. Nous sommes dans le local même du tribunal, qui sert également de logis au juge. Celui-ci — il s'appelle Adam, nom symbolique et prédestiné — vient de se lever et nous le voyons occupé à soigner son pied malade qu'il s'est démis. Entre

le greffier Licht, tout étonné de le voir dans cette posture. Adam s'empresse de lui expliquer qu'il vient de glisser sur le parquet au saut du lit. Le greffier remarque en outre que la figure du juge est toute contusionnée; le nez fortement endommagé; l'œil poché comme si quelqu'un lui avait porté un coup violent. Le juge, derechef, explique qu'en se levant et en cherchant à tâtons son pantalon qu'il avait suspendu au poêle pour le faire sécher, il a perdu soudain l'équilibre et a frappé du front et de la figure contre un des angles du poêle. Ce récit laisse incrédule le greffier qui connaît son chef. Mais il n'insiste pas, car il est venu pour lui annoncer l'arrivée immédiate et inopinée d'un inspecteur, Conseiller de la Cour d'Utrecht, chargé d'inspecter le tribunal, d'examiner les registres, et de vérifier la caisse; et de plus, il lui apprend, que c'est un inspecteur nouveau, sévère et méticuleux comme tous les débutants. Ainsi il est arrivé subitement au tribunal de Holla, non loin de Huisum, et à la suite de son inspection, il a révoqué le greffier, et infligé des arrêts au juge qu'on a trouvé le lendemain pendu dans sa grange.

Adam n'est pas à son aise, d'autant plus qu'on vient lui annoncer que l'inspecteur est déjà sur les lieux et qu'il ne va tarder à paraître. Il se sent malade; il n'est pas présentable; il veut se faire excuser; toute émotion lui fait l'effet d'une purge; il lui semble qu'il vient d'avaler une médecine. Mais comme le greffier insiste pour qu'il fasse son devoir, Adam se décide enfin. Avant tout, il faut mettre de l'ordre dans le greffe, où tout est sens dessus dessous, où les actes judiciaires servent d'assiettes aux saucisses et au fromage. Ensuite il faut

qu'il s'habille. Qu'on lui apporte ses vêtements, sa robe, son rabat, sa perruque. Mais la perruque est introuvable. Comment, pourquoi? Une des bonnes qu'il a appelées lui fait observer qu'il est rentré hier soir sans perruque, et même qu'elle a été obligée de lui éponger la tête pour enlever le sang d'une blessure. Comment, impudente, s'écrie Adam! Allez au diable avec vos sots bavardages! S'il a perdu la perruque, il n'a pas perdu la tête. Il a une explication toute prête. Cette blessure, il l'a reçue ce matin en tombant, et quant à la perruque, il l'a enlevée hier soir par mégarde en ôtant son chapeau. Elle est tombée par terre et le chat l'a prise, l'a portée sous le lit pour y déposer ses petits. Et pour donner plus de vraisemblance à ce conte invraisemblable, débité avec un imperturbable sérieux devant le greffier et les bonnes qui ont peine à ne pas éclater de rire, il donne des détails : il les a vus, il les a comptés, les petits chats; ils sont cinq : trois jaunes, un noir et un blanc, de jolies petites bêtes. Il y en aura un pour le greffier.

Mais ce n'est pas tout cela! Qu'on aille emprunter une perruque au sacristain!

En attendant la perruque qu'on est allé chercher, Adam est agité de sombres pressentiments. Comme les héros de tragédies, il a eu un songe prophétique, qu'il confie à son ami le greffier : « J'ai rêvé qu'un plaideur m'empoignait, me traînait devant le tribunal; et moi j'étais tout de même assis sur mon siège. Je m'invectivais, je m'injuriais moi-même; je me traitais de drôle; je me condamnais au pilori. Et puis nous deux nous ne fîmes de nouveau qu'un, nous prîmes la fuite et nous passâmes la nuit dans la forêt. Ce rêve ne lui promet

rien de bon. Il se trame quelque maléfice contre lui. Le greffier le rassure. Qu'il ait soin de bien juger en présence de l'inspecteur, pour que son rêve ne se réalise pas dans un autre sens.

Entrée du conseiller-inspecteur Walter, assez aimable et débonnaire d'aspect, et paraissant animé d'intentions bienveillantes, tout en annonçant que la Cour d'Utrecht veut réformer la juridiction du pays qui laisse beaucoup à désirer. Cependant des gens assiègent la porte du tribunal. Ce sont les plaideurs qui attendent. C'est aujourd'hui jour de séance. Cela se trouve bien. L'inspecteur y assistera. Il verra comment on rend la justice à Huisum. Ensuite il examinera les registres du greffe et vérifiera la caisse.

Mais voici que la bonne chargée d'emprunter une perruque pour M. le juge, revient les mains vides. La perruque du sacristain, est de service ce matin à l'église. Quant au pasteur et au maître d'école, on ne peut rien leur demander. A la suite de la suppression d'une dîme, ils sont brouillés avec la justice. Adam est dans un embarras extrême. Il possède bien une seconde perruque; mais elle est à Utrecht chez le perruquier pour être arrangée, et pour celle qu'il porte habituellement, il réédite l'histoire de tout à l'heure. Quel guignon : Mon royaume pour une perruque! pourrait-il s'écrier!

L'inspecteur, qui est pour les formes, n'est pas content. La perruque est nécessaire au prestige de la justice.

Néanmoins il veut qu'on commence, et il fait observer très judicieusement au juge perplexe qu'il ne peut pas attendre pour faire son devoir que les cheveux aient re-

poussé sur sa tête. Il faut ouvrir la séance. En attendant que Adam fasse sa toilette tant bien que mal, on fait entrer les plaideurs.

C'est d'abord dame Marthe, tenant dans ses bras une cruche cassée, avec sa fille Ève; puis Ruprecht, jeune paysan, le fiancé d'Ève, avec son père Veit. Avant l'ouverture de la séance ces gens s'entretiennent — ou plutôt se disputent avec véhémence.

Marthe est hors d'elle. Sa belle cruche cassée, qui la lui remplacera, qui pourra la dédommager de cette catastrophe ! Ève et Ruprecht cherchent en vain à l'apaiser. Elle n'en est que plus furieuse. Car ce n'est pas seulement sa cruche, c'est la réputation de sa fille qui est en morceaux. Nous saurons tout à l'heure pourquoi. Elle ne veut plus entendre parler de mariage avec Ruprecht, avec ce drôle qui est cause de tout le malheur. Mais Ruprecht non plus ne veut plus de ce mariage pour des raisons toutes contraires, que nous allons bientôt connaître. Il repousse durement sa fiancée, la traite de vile prostituée. La jeune fille le supplie en vain de l'écouter. Il ne veut rien entendre. Ce vacarme prend fin, car voici le tribunal qui entre en séance. Adam, sans sa perruque, prend place sur son siège, à côté de lui le malin greffier, et devant eux l'inspecteur qui va suivre le débat.

Le juge est assez interloqué en apercevant Ève et sa mère. Qu'est-ce donc qui les amène ! Il échange avec la jeune fille quelques paroles à voix basse, pour savoir les motifs de sa présence. Ève ne veut pas l'écouter, elle le repousse avec colère. Adam est de plus en plus mal à son aise. Sa blessure le fait souffrir; il a mal au cœur. Il voudrait bien s'en aller et se coucher. Il supplie la

jeune fille de lui dire pourquoi elle est là. Elle finit par lui dire que c'est par rapport à la cruche cassée. Ceci le rassure un peu. Il lui rappelle néanmoins certaines promesses qu'il lui a faites, la conjure d'être discrète.

L'inspecteur, qui a écouté ce dialogue à voix basse, rappelle sévèrement au juge qu'il ne lui est pas permis de s'entretenir avec les parties avant l'audience. Adam se trouble, il s'embrouille dans de bizarres explications qui étonnent fort l'inspecteur, et le greffier est obligé de lui rappeler plusieurs fois où il est.

L'interrogatoire commence, entremêlé de toutes sortes de drôleries amusantes et des réflexions de l'inspecteur intrigué et qui ne sait trop que penser de tout cela.

L'objet du litige est donc la cruche cassée. C'est dame Marthe qui est appelée à parler la première. Elle désigne comme l'auteur du dégât Ruprecht.

Ruprecht affirme que cela n'est pas vrai. Mais Adam, qui a repris courage : « Tais-toi, drôle, lui dit-il, tu verras assez tôt ton cou dans le carcan ! Greffier, écrivez : une cruche, avec le nom de celui qui l'a cassée. » L'affaire va être réglée de suite. L'inspecteur interrompt. Il trouve le procédé bien sommaire et bien arbitraire. Il faut remplir les formalités.

« Mais, répond Adam, votre seigneurie n'a-t-elle pas dit qu'elle n'aime pas les formalités ! »

« Monsieur le juge, si vous ne savez pas instruire un procès, ce n'est pas ici le lieu de vous l'apprendre. Si c'est là votre manière de rendre la justice, retirez-vous. Votre greffier le saura sans doute. »

« Permettez, Monsieur l'inspecteur, j'agis selon les coutumes d'ici, comme vous me l'avez demandé. »

« Je vous ai demandé de rendre la justice conformément aux lois. Je suppose que les lois sont appliquées ici comme partout dans les Provinces-Unies ! »

« Pardon ! nous avons ici des coutumes locales, non écrites, transmises par la tradition, et de ces formes, je ne me suis pas écarté d'un iota jusqu'à ce jour. Mais quant aux autres formes usitées dans le pays, elles me sont également familières. En voulez-vous la preuve ? Ordonnez et je rendrai la justice dans ce sens. »

« Soit, recommencez. Mais vous me donnez de vous une singulière idée... — Dame Marthe, exposez votre plainte. »

Dame Marthe s'approche avec sa cruche dont elle va donner une longue description pour attirer sur elle l'intérêt du tribunal.

Nous assistons ici à une amusante parodie de la description classique du bouclier d'Achille dans Homère.

« Voyez-vous cette cruche, mes nobles seigneurs, la voyez-vous ? »

« Oui ! »

« Non, vous ne la voyez pas, vous n'en voyez que les débris. La plus belle des cruches est brisée. Là, tout juste à la place de ce trou, où il n'y a plus rien, les provinces néerlandaises ont été livrées à Philippe d'Espagne. Là se tenait Charles-Quint, en grand costume ; vous ne voyez plus que les jambes. Là, Philippe était agenouillé et recevait la couronne. Maintenant il est couché au fond de la cruche, jusqu'à sa partie postérieure qui elle aussi a été endommagée. Plus loin, ses deux tantes, la reine de France et la reine de Hongrie, s'essuyaient les yeux. On voit encore l'une d'elles qui lève sa main avec son

mouchoir, comme si elle pleurait sur elle-même. Ici, au milieu du cortège, Philibert, à la place duquel l'empereur a reçu le coup, s'appuie sur son épée. Mais il a dû tomber, aussi bien que Maximilien, le drôle. Ici, au milieu, on voyait l'archevêque d'Arras avec sa mitre. Celui-ci a été tout à fait enlevé par le diable. On ne voit plus que son ombre qui couvre le pavé. Là, à l'entour, au fond, se tenaient les gardes du corps avec leurs hallebardes, leurs lances, en rangs serrés. Voyez ici les maisons sur la place du marché de Bruxelles. On aperçoit encore la tête d'un curieux qui regarde par la fenêtre. Ce qu'il voit maintenant, ma foi, je l'ignore. »

« A la question ! demande l'inspecteur, faites-nous grâce de cette matière en morceaux ! C'est le bris de la cruche et non les provinces néerlandaises qui nous intéressent. »

Mais la bonne dame n'a pas fini l'apologie de sa cruche. Après en avoir fait la description, elle veut en faire l'histoire et la généalogie. On parvient cependant à la ramener à la question.

« Eh bien, cette belle cruche, qui ne serait pas indigne d'être touchée par les lèvres de la femme du gouverneur général, cette cruche a été brisée par le misérable que voici, par Ruprecht. »

« Elle en a menti », s'écrie Ruprecht.

« Taisez-vous, drôle, réplique le juge, jusqu'à ce qu'on vous interroge ! Dites-nous, dame Marthe, comment les choses se sont passées. »

Dame Marthe raconte que le soir, au moment de se coucher, elle entend du bruit, des voix d'hommes dans la chambre de sa fille. Elle accourt, trouve la porte enfon-

cée ; elle entre la lampe à la main, et, qu'est-ce qu'elle trouve ? La cruche, placée sur le rebord de la fenêtre, brisée en mille morceaux répandus dans chaque coin, et sa fille au désespoir, et le garnement que voici qui court comme un fou dans la chambre.

« A cette vue, c'est comme si dans ma juste colère dix bras m'étaient poussés au corps, et chacun armé de griffes de vautour. Je le somme de me dire ce qu'il vient chercher ici, si tard dans la nuit, et pourquoi dans sa rage il a détruit la vaisselle de la maison. O l'effronté ! le pendard ! si je ne le fais pas rouer de coups, je ne me coucherai plus tranquillement. Il affirme que ce n'est pas lui ; que c'est un autre qui a jeté la cruche par terre, un autre, je vous prie, qui avant lui s'est échappé de la chambre et il accable d'injures ma fille, tremblante et blanche comme une morte.

« Je demande : C'était-il lui ou un autre ? Elle me jure ses grands dieux que c'était lui. »

« Mais non, s'écrie Ève, tu te trompes, ma mère. Je n'ai rien juré, absolument rien. ».

Le juge veut rassurer la jeune fille. Qu'elle se recueille, qu'elle se rappelle ce qui s'est passé, et qu'elle pense à ce qui peut encore se passer, si elle ne parle pas comme elle doit parler ; peu importent les serments qu'elle a pu faire. L'inspecteur trouve ce langage et ces conseils très équivoques. Le juge veut donc absolument que dame Marthe ait raison et qu'Ève ait accusé Ruprecht du méfait !

« Je ne sais que penser de votre conduite, Monsieur le juge. Si vous aviez vous-même cassé la cruche, vous ne chercheriez pas avec plus d'empressement à faire

porter les soupçons sur ce jeune homme. Faites votre devoir. »

Au tour de Ruprecht à déposer. En dépit des injures que le juge s'obstine à lui adresser, Ruprecht affirme que Marthe n'a pas dit un mot de vrai. Il veut parler, mais le juge l'interrompt sans cesse, au grand mécontentement de l'inspecteur qui trouve cette attitude intolérable. Enfin, Ruprecht commence sa déposition. Il raconte, avec force détails inutiles, que la veille au soir, voulant faire sa visite à sa fiancée dans le jardin, car les bienséances lui interdisent encore de monter à sa chambre, arrivé à la porte du jardin, que voit-il? Ève avec un inconnu, dont il ne peut reconnaître les traits. Mais il suppose que c'est un certain Leberecht, un gars du village, un savetier, qui rôdait autour d'Ève et qu'il avait une fois déjà jeté à la porte de la ferme.

Maintenant il les voit ensemble. Ils rentrent dans la maison, lui après eux. Il trouve la porte fermée, l'enfonce. Au moment où elle cède, il voit la cruche, placée sur le rebord de la fenêtre, tomber et se briser, et quelqu'un sauter par la fenêtre. Il voit encore flotter les pans de son habit.

« C'était bien Leberecht? » demande le juge comme pour se rassurer.

« Eh! qui donc autre, Monsieur le juge! Le fuyard reste accroché aux espaliers qui grimpent le long du mur. Moi je tenais encore en main le loquet de la porte, garni d'une boule de plomb, comme la garde d'une épée; je lui en assène un coup sur la tête. J'allais le suivre pour lui donner son reste, quand soudain je reçois une poignée de sable dans les yeux. Le drôle, la nuit, tout l'uni-

vers, la fenêtre, le rebord où je me trouve, tout cela, que Dieu me damne, se mêle dans ma tête comme dans un sac. »

Le juge respire. Il traite maintenant Ruprecht avec plus d'égards. Il suit le récit avec une attention bienveillante. Il prend intérêt à l'affaire ; il semble qu'il y était.

Mais dame Marthe ne veut rien admettre. Tout cela n'est que mensonge. Autrement, sa fille ne serait donc qu'une misérable prostituée ; l'honneur de sa famille serait à jamais détruit. Elle somme encore une fois sa fille de parler, de dire la vérité au tribunal.

Voici le juge de nouveau embarrassé. Il s'oppose à ce qu'Ève parle. La loi ne permet pas à une fille de déposer contre sa mère. Il invoque les textes.

« Mais non, réplique l'inspecteur, il ne s'agit pas de déposer contre sa mère, mais de continuer sa déclaration. Dans votre tête, Monsieur le juge, la science et l'erreur se confondent, sont pétries ensemble comme une pâte. A chaque instant vous nous servez une tranche des deux ! »

Ève va donc parler. Embarras croissant du juge. Il cherche comment il pourrait éviter cette déclaration, où il flaire un danger pour lui.

Et cependant il ne peut l'éviter. C'est le seul moyen de savoir la vérité, de calmer la colère de Ruprecht, qui se croit trahi par sa fiancée chez laquelle il a trouvé un rival, et la fureur de dame Marthe qui s'obstine à vouloir que Ruprecht soit l'auteur du méfait, car elle ne peut pas supporter l'idée que sa fille se soit déshonorée et perdue, en recevant chez elle un deuxième amoureux.

Il faut donc qu'Ève parle. Me Adam, de plus en plus embarrassé, tente un dernier effort. Il propose de terminer l'affaire par un arrangement à l'amiable.

« Comment, dit l'inspecteur, un arrangement ! Voilà qui est bien étrange, Monsieur le juge. Des gens raisonnables peuvent s'entendre entre eux. Mais comment vous, le juge, pouvez-vous obtenir cet arrangement avant que l'affaire ne soit tirée au clair. Je serais bien curieux de savoir comment vous vous y prendrez. Avez-vous déjà votre opinion faite ? »

« Mon Dieu, puisque la loi me laisse en plan, j'appelle à mon aide la philosophie. Je dirai que c'est Leberecht, à moins que ce ne soit Ruprecht. »

« Mais voyons, lequel des deux ; vous manipulez votre opinion comme une main qui tripote dans un sac de petits pois. »

« Mon Dieu, j'aimerais autant que c'eussent été tous les deux. »

« Eh bien ! interrogez la jeune fille, vous le saurez. »

Pas moyen d'échapper, cette fois. Cependant le juge, qui se raccroche où il peut, avant de donner la parole à la jeune fille, lui adresse une petite allocution à la fois paternelle et jésuitiquement équivoque :

« Parle, ma petite Ève ! donne à Dieu et au monde une portion de la vérité ! Songe que tu es devant le tribunal de Dieu, et que tu ne dois point affliger ton juge par des négations, par des bavardages étrangers à la question. Mais non ! tu es raisonnable, et tu sais, un juge est un juge. Tel a besoin de lui aujourd'hui, tel autre demain. Si tu dis que c'est Leberecht qui a cassé la cruche, c'est bien. Si tu dis que c'est Ruprecht, c'est encore

bien. Parle ainsi, oui, parle ainsi, et je ne veux pas être un honnête homme, si tout ne s'arrange pas selon tes désirs. Mais si tu veux faire des potins sur un autre, sur un troisième, nommer des noms absurdes, prends garde, mon enfant, je ne t'en dis pas davantage. Personne à Huisum n'en croira un mot, que le diable m'emporte, et personne non plus dans tous les Pays-Bas. Tu sais, les murs ne déposent pas. Il saura aussi se défendre, celui-là, et ton Ruprecht sera la proie du malheur ! »

L'inspecteur réclame : « Mais laissez donc ces discours, ce bavardage qui n'est ni huile ni vinaigre. Vous avez trop longtemps déjà parlé du haut de votre siège. »

« Mon Dieu, Monsieur l'inspecteur, je n'ai pas étudié. Si vous autres Messieurs d'Utrecht ne me comprenez pas, il n'en est pas de même de ces gens-là. Je parie que la jeune fille comprend ce que je veux dire. »

Ève prend la parole. Elle déclare que ce qu'elle a dit jusqu'ici, c'était par amour pour Ruprecht, par délicatesse, par scrupule. Mais puisqu'on la presse, puisque Ruprecht ne veut pas la comprendre, eh bien ! non, ce n'était pas lui qui a cassé la cruche. On peut le croire quand il le nie.

« Mais alors, dit le juge d'une voix insinuante, c'était bien Leberecht, n'est-ce pas, mon petit cœur ? »

Ève, irritée, perd toute mesure :

« Impudent, misérable, s'écrie-t-elle, comment pouvez-vous dire que c'est Leberecht ! »

L'inspecteur étonné la rappelle au respect qu'elle doit à un juge.

« Lui, un juge ! lui qui mériterait d'être là, devant le tribunal, comme un vil pécheur ! Il sait mieux que per-

sonne quel est le coupable. N'avez-vous pas vous-même envoyé hier Leberecht à la ville, à Utrecht, devant la commission de recrutement! Comment osez-vous dire que c'était lui, sachant qu'il était à Utrecht à ce moment même. »

L'inspecteur pense que la jeune fille seule peut éclaircir ce mystère et dire quel est cet inconnu et ce qui s'est passé dans cette chambre, au moment où la porte a été enfoncée par Ruprecht.

Le juge cherche un nouvel échappatoire. La question, pense-t-il, est bien délicate. Ève n'osera, ne voudra rien dire. Il la connaît; il était l'ami de son père. Elle est bien timide, un peu bébête. « Ces jeunesses, ça se laisse faire quand il fait nuit, et quand il fait jour elles nient *mordicus* devant le juge. »

L'inspecteur, de plus en plus intrigué, trouve que le juge est bien indulgent pour tout ce qui concerne cette jeune fille. Il veut absolument aller au fond de cette étrange affaire.

« Voyons, chère enfant, lui dit-il pour la mettre à l'aise, prends courage; dis-nous qui a cassé la cruche. Il n'est personne ici qui ne te pardonnerait une faute! »

Mais Ève supplie qu'on lui épargne ce récit, et qu'on n'interprète pas mal son refus. Elle affirmera sur la foi du serment, devant l'autel, que ce n'est pas Ruprecht qui a cassé la cruche. Mais quant à celui qui l'a cassée, elle ne peut le déclarer sans trahir un secret qui ne lui appartient pas et qui n'a aucun rapport avec l'accident. Tôt ou tard elle le dévoilera à sa mère. Mais ici, devant ce tribunal, ce n'est pas le lieu où on a le droit de le lui demander.

Dame Marthe n'accepte pas cette explication. Ce serait la première fois qu'on verrait quelqu'un prêter un faux serment pour se couvrir du déshonneur. S'il était prouvé qu'un autre que Ruprecht s'est introduit chez sa fille, elle la chasserait à tout jamais de chez elle !

Mais elle a le moyen de prouver que c'est bien Ruprecht qui est le coupable. Elle en appelle au témoignage d'une voisine, dame Brigitte, la propre tante de Ruprecht, qui l'a vu dans le jardin le même soir, se disputant avec Ève, à la demie avant onze heures, par conséquent avant l'accident de la cruche, avant la scène de la porte enfoncée.

Qu'on fasse venir dame Brigitte. Le greffier lui-même va la quérir. Adam tremble de nouveau et ne sait à quel saint se vouer. Il s'avise d'un nouvel expédient. Il trouve que la séance traîne trop en longueur. « Monsieur l'inspecteur doit être fatigué. En attendant le témoin cité, il accepterait bien un verre de vin pour se rafraîchir. » L'inspecteur refuse d'abord ; finit cependant par accepter, mais moins que rien. Le juge, qui a son idée, ne l'entend pas ainsi. Il fait monter toute sa cave.

Il compte sur son bon vin pour mettre l'inspecteur en veine de gaîté et d'indulgence. « C'est un avantage, dit-il, que nous avons, nous autres célibataires si calomniés, de pouvoir jouir, en compagnie d'un ami, des biens dont beaucoup d'autres sont privés, ou qu'ils sont obligés de partager pauvrement avec femme et enfants. »

Mais le malin juge se trompe dans son perfide calcul. Il rencontre plus malin que lui, et tombe dans le piège qu'il a préparé pour autrui. Le bon vin produit son effet, mais tout autre que celui que maître Adam espérait.

Il y a ici une scène d'un excellent et très amusant co-

mique. Au lieu de distraire et d'étourdir l'inspecteur, le vin ne fait qu'augmenter sa lucidité et aiguiser sa curiosité inquisitoriale. A chaque rasade, ce maudit personnage, devenu gai, mais d'une gaîté de mauvais aloi et de mauvais augure, adresse à son hôte improvisé, d'insidieuses questions sur l'affaire. C'est une véritable enquête, et l'inspecteur est devenu juge d'instruction. Avec bonhomie, et comme s'il lui portait un sympathique intérêt, il lui demande d'où lui vient cette blessure qu'il porte à la tête. Adam réédite son histoire du matin, en y ajoutant de nouveaux détails pour la rendre plus vraisemblable. L'inspecteur voudrait savoir aussi comment il a perdu sa perruque. Le juge, oubliant l'histoire qu'il a débitée à son greffier, celle du chat qui a enlevé la perruque pour y déposer ses petits, en invente une autre : la perruque s'est enflammée au contact de la bougie, pendant qu'il avait la tête plongée dans la lecture des pièces d'un procès.

Il essaye en vain, à force de verser à son hôte, de détourner ce désagréable interrogatoire. Celui-ci, malheureusement, ne perd pas de vue son idée, et sa curiosité est aussi insatiable que sa soif. Tout en trinquant gaîment avec lui et en le félicitant de ses excellents crus, les meilleurs des bords du Rhin, qu'il sait apprécier, lui, car il est connaisseur, le machiavélique inspecteur met à la torture son amphytrion devenu sa victime.

Cet amusant intermède, et qui n'est pas un hors-d'œuvre, tant s'en faut, finit avec l'entrée de dame Brigitte que le greffier est allé quérir, nouveau témoin à charge que le juge n'a pu éviter. Dame Brigitte paraît, tenant en main une perruque, qui a été trouvée par elle chez

dame Marthe, pendue à l'espalier sous la fenêtre même de la jeune Ève.

L'inspecteur voit clair maintenant et pour sauver l'honneur du tribunal, fâcheusement compromis, peut-être aussi poussé par un mouvement de générosité et de reconnaissance tardive pour le bon vin qu'il a bu : « Monsieur le juge, lui dit-il en se penchant à son oreille, si vous avez quelque confidence à me faire, pour l'honneur du tribunal, faites-m'en part. »

Mais le juge paie d'audace. Au lieu de rester sur la défensive, il prend hardiment l'offensive.

« Oui, Messieurs, s'écrie-t-il, cette perruque est la mienne, et c'est à ce drôle (désignant Ruprecht) que je l'ai remise lorsqu'il y a huit jours il se rendait à Utrecht, pour la porter au perruquier qui devait la réparer. Et maintenant, pour me jouer un mauvais tour, il l'a suspendue à l'espalier de dame Marthe. Attends, canaille, tu ne m'échapperas pas. Il y a là-dessous quelque ténébreuse machination. » Ruprecht furieux répond qu'en effet il a porté la perruque à l'endroit indiqué, mais qu'elle y est encore.

Personne ne se laisse prendre à la feinte indignation du juge. Dame Brigitte raconte que la veille au soir, elle a d'abord entendu, dans le jardin, Ève invectiver quelqu'un d'une voix où la colère se mêlait à la peur : « Arrière, misérable, arrière, ou j'appelle ma mère ! » et un peu plus tard, elle a vu sortir par la porte du jardin et s'échapper par l'allée qui précède le jardin, un individu, tête chauve, reluisant dans la nuit, avec un sabot de cheval. Elle croyait même sentir comme une odeur de soufre qui émanait de ce personnage étrange. Elle recom-

mande son âme à Dieu. Nul doute, c'est le diable en personne.

Mais ce qui est plus grave, c'est que le lendemain matin, revenant sur les lieux, elle a trouvé dans la neige des empreintes de pas très nettes, à droite celle d'un pied ordinaire, à gauche celle d'un pied énorme, et cette double empreinte se continuait, à travers le jardin et le champ, jusqu'ici, jusqu'à la demeure du juge, où elle s'arrêtait; d'autres indices confirment ceux-ci, et le greffier, qui est en train de lâcher son chef, confirme les observations de dame Brigitte, qu'il a pu vérifier tout à l'heure en allant la requérir comme témoin. Tout est exact, sauf pour le pied de cheval qui est un pied bot. Adam cependant ne bronche pas. Avec un magnifique sérieux, il feint d'entrer dans l'idée de dame Brigitte.

« C'était peut-être bien le diable ! Qui sait ? On a nié Dieu ; on n'a jamais nié le diable. Je propose, avant de prendre mes conclusions, de soumettre la question au synode de La Haye. »

Mais cette comédie n'a aucun succès. Tout accable l'infortuné juge. La perruque, elle est bien à lui ; le traître greffier la lui met sur la tête ; et elle lui va très bien. L'absurdité et la contradiction des histoires qu'il avait racontées à ce sujet sautent aux yeux de tous. Il n'a plus qu'un espoir, c'est la jeune Ève qui n'a pas parlé encore, et jusque-là on n'a pas le droit de le condamner.

L'inspecteur, qui maintenant sait tout et comprend tout, insiste pour que le juge prenne enfin ses conclusions et que l'affaire se termine au plus vite. Adam se résigne, mais la dernière branche où il pourrait encore se raccrocher lui échappe, et par sa faute.

Il commet une maladresse insigne qui causera sa ruine. *Quos vult perdere Jupiter dementat.*

Furieux contre Ruprecht qui l'invective et qui presse Ève de déclarer le vrai coupable, et pour se venger, il le condamne d'abord à la peine du carcan pour avoir cassé la cruche et causé du scandale, et ensuite à la prison pour injure au tribunal. Cette sentence inique et monstrueuse achève de le perdre. Il a compté sans Ève qui, exaspérée en entendant condamner son amoureux à une peine infamante et absolument imméritée, ne se contient plus :

« Comment, lui, condamné au carcan ! Mais c'est ce misérable qui est assis là sur ce siège qui est le coupable. C'est le juge Adam qui a cassé la cruche. Oui, c'est lui (se tournant vers Ruprecht) qui était hier soir chez ton Ève. Saisis-le, jette-le en bas du tribunal. »

Ruprecht ne se le fait pas dire deux fois. Il s'élance sur le juge, mais celui-ci prend peur et comprenant que tout est perdu, surtout l'honneur, et que la fuite seule peut le sauver, s'échappe prestement et ne laisse entre les mains de son agresseur que sa robe qui reçoit, par contumace, les coups qui lui étaient destinés.

Cette fuite termine la séance, mais pas encore la pièce. Ève espère bien que Ruprecht en appellera de cette condamnation injustifiable. Une autre crainte la tourmente. Elle se jette aux pieds de l'inspecteur et le supplie de sauver son amant de la conscription qui l'obligera à partir pour les Indes (c'est le juge lui-même qui le lui a certifié) d'où ne revient qu'un homme sur cinq. L'inspecteur étonné ne comprend rien à ces paroles. Ève alors lui montre une pièce que lui a communiquée le juge, soi-di-

sant émanée de l'autorité supérieure, et d'après laquelle toutes les recrues incorporées cette année dans la milice nationale devront partir pour les Indes.

« Mais c'est un mensonge, s'écrie l'inspecteur, et cette pièce est fausse. Les milices nationales sont destinées au service intérieur du pays, et jamais, au grand jamais, ne partent pour l'étranger. »

La jeune fille raconte alors que le juge s'est introduit chez elle la nuit dernière ; qu'il lui a présenté cet ordre de départ pour Ruprecht, lui promettant en même temps de délivrer au jeune homme un certificat de maladie qui le libérera du service et lui permettra de rester auprès de sa fiancée. Seulement, en échange de ce certificat qu'il écrivit lui-même sous ses yeux, il lui demanda ce qu'une honnête fille n'ose même pas dire. Elle le repoussa, le chassa avec colère et mépris, et l'obligea à prendre la fuite. Tout s'explique dès lors : le saut par la fenêtre de l'inconnu désormais connu ; le bris de la cruche et l'arrivée de Ruprecht, désolé maintenant d'avoir soupçonné à tort sa brave fiancée et demandant humblement qu'on lui pardonne.

Le trop galant et trop peu scrupuleux magistrat vient de se faire justice lui-même. On le voit encore courir à travers champs comme si Ruprecht, Ève et l'inspecteur étaient tous les trois à ses trousses.

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ? — *Qu'il courût !*

Mais on le rattrapera. Il n'échappera pas au châtiment. Il sera suspendu de ses fonctions. Licht, le malin greffier qui a su habilement, sinon généreusement, lâcher son chef, irrévocablement perdu, sera nommé juge à

sa place. Ruprecht et Ève célébreront leur union prochaine.

Cependant dame Marthe est toujours là, sa cruche cassée dans ses bras ! Qui lui rendra justice, qui la dédommagera de la perte de cette cruche historique et artistique, illustre et illustrée ?

L'inspecteur la renvoie à la cour d'Utrecht qui tient séance les mardis et les vendredis. Elle s'y rendra la semaine prochaine. Mais les débats y seront certainement moins intéressants et moins mouvementés que devant le petit tribunal d'Huisum.

Le principal reproche qui a été adressé, et de différents côtés, à la *Cruche cassée*, c'est de manquer d'action. D'action véritable, nous le savons, il n'y en a pas. L'événement qui fait le sujet de la comédie est passé au moment où elle commence. Ce sont les conséquences de cet événement et la situation qui en résulte qui sont le véritable sujet. Mais cette situation, imaginée par le poète, est elle-même féconde en péripéties amusantes et comiques, dont le développement et l'habile progression donnent à cette petite comédie l'intérêt, le mouvement dramatique.

On pourrait citer ici l'opinion de Lessing, corrigeant le jugement porté par Voltaire sur l'*École des femmes*, de Molière.

Voltaire avait dit que tout, dans l'*École des femmes*, paraît être action, quoique tout n'y soit que récit. Lessing au contraire pense qu'il est plus juste de dire « que tout y est action, quoique tout y paraisse n'être que récit ». Il en est ainsi de notre pièce. Elle se passe tout entière en récits et en conversations. Mais ces récits et

ces conversations nous révèlent les états et les mouvements d'âme des personnages; font saillir les traits de leur caractère, et c'est là la véritable action, l'action intérieure et psychologique où réside l'intérêt d'une œuvre dramatique et non dans l'action extérieure et visible, nécessaire sans doute, mais qui n'a de valeur que parce qu'elle nous découvre la vie intérieure des personnages. Certes, c'est un heureux sujet de comédie que celui choisi par Kleist, et qui pourrait même être celui d'une tragédie s'il s'agissait d'un crime perpétré, au lieu d'une tentative de séduction qui ne pouvait, qui ne devait pas aboutir. Voilà un juge libertin, coureur d'aventures nocturnes, amené malgré lui, et sans d'abord s'en douter, par devoir professionnel, à instruire sa propre cause, à requérir contre lui-même, à se dédoubler en quelque sorte, à être à la fois juge et accusé et même avocat, cherchant à force de ruse, d'habileté, d'expédients ingénieux et même de mensonges, à détourner le coup qui le menace, à sortir de l'engrenage où il est fatalement engagé. Quelle habileté, quels tours et détours, quelle stratégie savante ne déploie-t-il pas pour échapper au châtiment qui le guette, et éviter l'épée de Damoclès, ici le glaive de la justice, suspendue sur sa tête !

Il emploie tous les moyens, fait jouer tous les ressorts. Tour à tour et suivant les circonstances et les personnes, il est humble et autoritaire, insinuant et brutal, facétieux et colère ; il s'indigne et il plaisante. Son imagination aux abois lui suggère d'amusantes et invraisemblables explications, dans lesquelles il s'empêtre ensuite le plus comiquement du monde. Et ces embarras où il se débat, tantôt adroitement, tantôt maladroitement, font

pressentir la catastrophe finale. C'est dans ces alternatives de crainte et d'espoir, de confiance et de découragement, dans ces hauts et ces bas, dans ces états et ces mouvements en sens contraire, qui se succèdent dans l'âme désemparée de ce juge-accusé, que consiste l'essentiel de cette pièce.

Les faits eux-mêmes sur lesquels roule tout ce débat sont insignifiants. C'est leur contre-coup dans l'âme du personnage en question qui nous intéresse; mais pour voir l'effet qu'ils produisent, il fallait les suivre dans le détail. En les abrégeant ou en les résumant, on ferait disparaître la pièce elle-même.

Il faut admirer l'art avec lequel le poète a su, par une progression et une gradation savante de témoignages et de révélations, amener le dénouement et le châtiment du coupable magistrat. Ce châtiment n'est pas amené seulement par les dépositions successives et toujours plus accablantes des témoins. C'est lui-même qui se perd par sa propre maladresse. C'est la justice immanente qui le punit. Sans cette condamnation inique et odieuse qu'il prononce contre Ruprecht, sachant bien que ce n'est pas lui qui est le coupable, il aurait pu s'en tirer encore, puisque le témoin principal, la jeune Ève, refuse, par discrétion et générosité, de révéler la vérité. La question restait donc indécise. Mais ce juge si habile et si retors se montre ici un parfait maladroit. Il devait cependant, dans sa double carrière de magistrat et de séducteur, avoir appris un peu à connaître les femmes et savoir qu'en les blessant dans leurs affections intimes, en les atteignant dans les personnes qui leur sont plus particulièrement chères, elles sont capables de tout pour se

venger, surtout si, comme ici, la vengeance est légitime, car il s'agit de sauver un innocent et de démasquer le vrai coupable.

Il y a donc dans cette pièce si légère de fond, semée de détails fantaisistes et bouffons, et qui tient plutôt de la farce, une sérieuse moralité, conforme à la vraie poétique du théâtre, d'après laquelle c'est le coupable lui-même, qui par sa faute, par son imprudence et son aveuglement, et non par l'effet de causes extérieures, attire sur lui son châtiment.

En outre, cette comédie ne nous offre pas seulement le développement ingénieux et amusant d'une situation individuelle. Elle nous présente, en même temps, un tableau de mœurs rurales et locales, un coin de vie hollandaise, une vraie peinture à la Teniers, chose inconnue dans l'Allemagne romantique aussi bien que dans tout le théâtre du XVIII^e^ siècle.

Les paysans de Kleist ne sont pas des paysans de Marivaux qui baragouinent un patois de convention et étalent des sentiments romanesques ou quintessenciés. Ce sont de vrais paysans, qui sentent et parlent comme des paysans, avec la franche naïveté et la rusticité pittoresque de leur condition. A côté de cet élément de réalisme qui devance de près d'un siècle le théâtre allemand contemporain, la fantaisie du poète se donne carrière dans l'exagération drolatique et bouffonne de certaines scènes, qui rappellent ces juges et cette justice fantastique et caricaturale des *Guêpes* d'Aristophane et des *Plaideurs* de Racine. Mais cette verve outrancière ne déforme et ne fausse pas les caractères des personnages. Elle leur conserve, surtout au personnage principal, leur vérité humaine et

universelle. Enfin, la forme poétique que l'auteur a donnée à sa comédie achève d'en faire une œuvre d'art d'un travail exquis et rare. Le mètre choisi par lui est l'iambe de dix pieds, qui est le vers consacré du théâtre allemand, et dont la structure et la souplesse se prêtent le mieux au ton de la conversation et aux évolutions du dialogue noble ou familier. Au dire de juges compétents, aucun poète en Allemagne ne l'a manié avec plus de virtuosité.

Malgré ces mérites, la *Cruche cassée* n'eut pas de succès du vivant de Kleist, pas plus du reste que ses autres œuvres dramatiques.

Elle fut cependant représentée sur le théâtre de Weimar par les soins de Gœthe, le 6 avril 1808. Mais on eut la malencontreuse idée de diviser en trois actes cette pièce qui n'en a qu'un, un peu long il est vrai. Cette division ne fit que l'alourdir et l'allonger davantage, et en affaiblit l'intérêt.

En outre, l'acteur principal était insuffisant et pour comble de malchance, on avait fait précéder la comédie de Kleist d'une opérette, dont le succès lui fit grand tort. Bref, le public s'ennuya et siffla, et cette représentation ne fut suivie d'aucune autre. L'auteur fut très irrité de cet insuccès, qu'il attribua, bien à tort, à une arrière-pensée malveillante de Gœthe, et son amour-propre maladivement surexcité lui inspira l'étrange idée d'adresser une provocation au grand poète, qui naturellement n'eut aucun résultat.

Plusieurs journaux littéraires, il est vrai, rendirent justice au talent original, à la verve comique de l'auteur, à l'art ingénieux avec lequel il avait su tirer parti de son

sujet. Mais on reprocha à sa comédie, et à tort, nous l'avons dit, de manquer d'action ; mais, non sans raison, d'être trop peu concentrée, d'avoir développé trop longuement et inutilement l'unique situation qui remplit la pièce.

Plus tard encore, et à différentes reprises, la *Cruche cassée* fut jugée avec sympathie et même avec admiration, par d'éminents critiques, entre autres par Tieck, et peu à peu grandit la réputation du talent de Kleist, méconnue de son vivant.

Mais c'est de nos jours que Kleist a pris sa véritable place à côté des maîtres du théâtre allemand et que l'ingrate indifférence de ses contemporains à son égard est réparée. Ses drames figurent aujourd'hui à la place d'honneur sur le répertoire des scènes allemandes. Hier encore, le 6 avril 1891, le samedi de Pâques, le *Berliner-Theater,* dirigé par le distingué critique et romancier Paul Lindau, a représenté le premier acte, le seul qui reste, de cette tragédie de *Robert Guiscard,* sur laquelle Kleist avait fondé toutes ses espérances de gloire, et qu'il brûla dans un moment de découragement et de désespoir. Le public berlinois, plus juste que celui qu'il avait trouvé de son vivant, a pu admirer la beauté et la puissance dramatique de ce fragment d'un chef-d'œuvre perdu, et la critique embrassant, à cette occasion, l'ensemble de son œuvre, a montré que ses prétentions au laurier dramatique étaient justifiées (et encore il est mort avant sa maturité), et qu'il était digne entre tous de continuer, en la complétant et en l'enrichissant d'éléments nouveaux, l'œuvre de Gœthe et de Schiller.

Pour en revenir à notre comédie, l'analyse et l'appréciation que nous en avons données prouvent qu'elle n'est

pas le moindre titre de son auteur à la renommée et qu'elle est un des rares exemples en Allemagne d'une production comique à peu près parfaite. Sans doute les qualités que nous avons fait ressortir ne nous émerveillent pas tant que cela. Nous les rencontrons non seulement dans les chefs-d'œuvre de notre théâtre, mais dans presque toutes nos bonnes comédies, même les plus légères, et certes nous n'en manquons pas. Nous sommes gâtés et blasés là-dessus. Mais pour rendre pleine justice à la comédie de Kleist, il faut la placer et nous placer avec elle, à sa date, dans son pays et à son époque, c'est-à-dire dans un pays en général peu favorable, et à une époque particulièrement défavorable à la production de la bonne et vraie comédie.

Elle a de plus un mérite que nous ne devons pas passer sous silence. Elle est d'actualité et pourrait se passer de nos jours et chez nous. Depuis quelque temps le monde judiciaire a attiré l'attention de nos auteurs comiques et exercé, sous une forme sérieuse ou bouffonne, leur talent d'observation et leur verve satirique. On s'est plu à faire descendre les juges de leur siège pour les asseoir sur le banc des accusés.

La *Cruche cassée* est le joyeux pendant de la *Robe rouge* de Brieux, du *Bon juge* de Bisson, du *Client sérieux* et de l'*Article 304* de Courteline, etc.

Entre les mains d'un traducteur habile, débarrassée de ses longueurs, adaptée à nos mœurs judiciaires, elle obtiendrait, j'en suis sûr, un succès de gaîté sur nos théâtres. C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire d'une comédie allemande.

CAMPAGNES DE TURENNE

EN ALLEMAGNE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(1672-1675 [*Suite*])

PAR FERDINAND DES ROBERT

CHAPITRE II

CAMPAGNE DE 1673

Charles IV, duc de Lorraine, se trouvait en ce moment à Francfort avec sa femme, Marguerite d'Apremont, après avoir envoyé sa petite armée dans le Brisgau. Il y reçut, dans les derniers jours de 1672, la visite d'un vieillard de petite taille, agé de 60 ans, originaire de Sémier (*sic*). Il était habillé « d'un brun obscur tirant sur le noir ». Ce vieillard n'était porteur d'aucune lettre, mais avait informé le vieux duc qu'il pourrait, par le moyen d'un de ses agents dévoués et avec fort peu de troupes, s'emparer de Stenay et de Jametz.

Charles IV le renvoya le 30 décembre en Lorraine.

Les espions de Persode de Maizery, agent du roi de France à Francfort, l'informèrent de la présence de l'émissaire lorrain dans la ville impériale et de son départ

pour la Lorraine. Aussi prit-il ses précautions et pria-t-il M. de Gravel, résident de France à Mayence, de prévenir M. de Fourilles, commandant pour le roi à Nancy, afin qu'il pût s'emparer du Lorrain et découvrir ses complices, tout en avertissant M. de Bourlemont, gouverneur de Stenay, et celui de Jametz.

Les deux régiments espagnols commandés par le prince de Vaudemont, fils de Charles IV et de Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, qui combattaient pour la Hollande, venaient de recevoir l'ordre d'aller rallier le plus tôt possible le corps lorrain qui faisait partie de l'armée brandebourgeoise, en Westphalie, pour s'y préparer à prendre leurs quartiers d'hiver dans l'Évêché de Munster.

Il aurait été très important que Turenne pût les arrêter dans leur marche. Persode de Maizery fit reconnaître par ses espions les villes de Wetzlar, Friedberg et Gelnhausen. Dans la première de ces villes il n'y avait que 500 fantassins, 700 dans la seconde et 400 dans la troisième avec quelques chariots destinés aux bagages. Les deux tiers de ces 1,600 hommes n'étaient pas en état de servir, quoiqu'ils eussent avec eux des officiers qui en prenaient soin et faisaient des recrues. En somme, toutes les troupes de Montecuculi et de Brandebourg étaient fatiguées par les marches qu'elles avaient été forcées de faire à l'arrière-saison[1]. Le marquis de Dangeau[2], notre résí-

1. Persode à Pomponne, de Francfort, ce 1er janvier 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 271, f° 6.

2. Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, né en 1638. En 1657 ou 1658, servit en Flandre, sous Turenne, en qualité de capitaine de cavalerie, puis servit l'Espagne en Portugal. Favori de la reine-mère

dent à Mannheim, était d'accord avec Persode sur ce point. Voici ce qu'il écrivait, le 7 février 1673, au duc de Vitry, ambassadeur de France à Munich : « J'ai appris d'un gentilhomme qui vient de Bielefeld que les troupes de M. de Brandebourg sont dans le plus pitoyable état du monde et que néanmoins elles témoignent avoir dessein d'attendre M. de Turenne. J'ai de la peine à croire qu'elles persistent dans cette résolution, étant sûres, comme elles le doivent être, que le succès ne leur en peut être que très malheureux[1]. »

Persode craignait que les Confédérés ne vinssent prendre leurs quartiers d'hiver à Francfort. Aucun détachement n'était encore entré dans l'Évêché de Fulda ni dans celui de Bamberg, mais on y attendait les Confédérés. Il était à craindre que, s'ils se fortifiaient dans le voisinage de Francfort cet hiver, ils ne s'efforçassent vers le printemps de reprendre leurs postes de Gustavsbourg « pour brider les deux fleuves (le Rhin et le Mein), comme ils l'avaient fait l'année précédente et dans l'hypothèse que la France continuât à guerroyer contre la Hollande. Il était donc de toute importance, puisque l'Électeur de Mayence ne voulait pas démolir le fort de Gustavsbourg, ni souffrir qu'on le fît, que les généraux français s'en emparassent, avant que les Confédérés y missent garnison. Rien de plus facile pour le gouverneur de Philippsbourg, si l'on renforçait la garnison de cette ville et

---

et de Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV. Colonel du régiment du Roi et son aide de camp en Hollande. Ambassadeur de France auprès du Palatin (1672-1673). Membre de l'Académie française.

1. Dangeau à Vitry, de Mannheim, le 7 février 1673. *Aff. étr., Palatin*, t. 12, f° 364.

si on lui envoyait des troupes. La possession de Gustavsbourg mettrait le Rhin et le Mein à couvert et tiendrait en respect les Électeurs voisins[1].

L'échec subi par les Hollandais devant Charleroi avait été désastreux. Ils avaient perdu plus de 1,500 hommes à l'assaut de cette place et ils auraient été coupés dans leur retraite par le duc de Duras, si les Espagnols ne leur eussent permis de passer par Mons et par Bruxelles, car ce brave duc les attendait à la Chaussée de Liège où ils avaient mis à l'abri leurs canons, mais il n'eut pas le bonheur de les voir venir de son côté. En somme, les Hollandais avaient perdu, dans leur retraite sur La Haye, plus de 4,000 hommes et ne savaient plus de quel bois faire flèche, car le maréchal d'Humières se trouvait à Ath avec un corps de 15,000 hommes, le duc de Luxembourg à Utrecht avec 12,000, et MM. de Lorges et d'Estrades pouvaient former un corps de pareille importance, sans comprendre l'armée du prince de Condé, campée près de Sierck et de Thionville, celle de Turenne qui avait quitté Wittlich, le 17 décembre 1672, et qui, après avoir passé la Lieser à Daun, s'être arrêté, le 21 décembre à Altenahr, s'était campé le 4 janvier 1673 à Adenau, le 6 à Rheinbach, au-dessus de Bonn, et le 7 à Brauweiler, près de Cologne. Speen, général brandebourgeois, venait de mettre le siège devant Werl, ville appartenant à l'archevêque de Cologne (5 janvier 1673)[2].

---

1. Persode à M. le duc de Vitry, de Francfort, ce 3e janvier 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 271, f° 9.

2. « Si l'hyver se fait un peu rude et qu'il y ait des glaces, il ne faut pas doubter que les armées du Roy ne fassent encore de grandes conquêtes sur les Hollandais, à moins qu'ils n'acceptent la tresve et la

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que les Confédérés, n'ayant pu rallier le prince d'Orange tenu en échec par Luxembourg et ayant échoué dans leur dessein de s'emparer du pont d'Andernach, défendu héroïquement par les lieutenants de Turenne, s'étaient décidés à une prompte retraite et étaient arrivés, le 27 décembre 1672, sur les bords de la Lippe, après avoir laissé sur le chemin parcouru de nombreux malades.

Le Grand-Électeur s'était arrêté à Lippstadt « où il fut obligé de vivre sur le sien ». Il devait y faire très maigre chère, les troupes de l'évêque de Munster ayant ruiné ses États dont notre armée allait achever la dévastation : « Il mettra à présent de l'eau dans son vin, écrivait, le 3 janvier 1673, Persode à Vitry, et n'est pas à son premier repentir de son entreprise[1]. » Ses troupes étaient fort indisciplinées.

Quant à Montecuculi, il établit son quartier général à Bergstalt, dans l'Évêché de Paderborn, où ses soldats commirent tant d'excès que Ferdinand de Furstemberg, évêque de Paderborn, s'en plaignit à l'empereur. Du reste ils étaient si mal logés dans le Sauerland qu'on croyait qu'ils ne pourraient y subsister et seraient obligés de revenir sur leurs pas.

Dans les premiers jours de janvier, Louis XIV, renonçant à son voyage de Flandre, était retourné à Versailles.

---

médiation des Suédois, de quoy il ne faut presque plus doubter, se voyant malheureux partout et voyant qu'ils commencent à se mettre en quartiers d'hyver à Maëstricht, Bois-le-Duc et Bréda et dans le peu d'autres places qui leur restent, puisque M. le Prince a remonté la Moselle pour aller desporter ses quartiers d'hyver es environs de Sierck et de Thionville ». (*Passim.*)

1. Persode à Vitry, 3 janvier 1673. Déjà citée.

Les médiateurs avaient essayé d'apaiser son courroux contre les Hollandais et les Espagnols, pendant son séjour à Compiègne. Les Hollandais avaient accepté la médiation des envoyés extraordinaires de Suède et de Mayence et ils souscrivirent à la trêve proposée par ces derniers, mais Louis XIV n'en voulut pas entendre parler, alléguant que les Hollandais n'avaient pas voulu accéder à ses offres lorsque, lui-même, l'avait proposée.

Turenne, campé à Rheinbach, au-dessus de Bonn, résolut de fondre sur les Confédérés et de les forcer à repasser le Weser. Craignant qu'ils ne détachassent l'évêque de Munster de notre alliance, il émit le projet de se porter vers Wesel, dont il avait fait refaire le pont. Cette ville devait lui servir de base d'opérations.

Mais, avant d'exécuter son plan de campagne et de traverser le Rhin, il fit prendre les devants à 17 escadrons, composés de 3,000 chevaux, sous le commandement du comte de Choiseul, après avoir laissé le gros de son armée sur le Haut-Rhin[1].

Le maréchal constatait le peu d'entente qui existait entre les Cercles de l'Empire, même entre ceux qui étaient hostiles à la France. « Il est extraordinaire, disait-il, que tous les Allemands, qui peuvent voir clairement que ce sont eux qui empêchent la paix de l'empire, qui peuvent par une bonne union mesme contre la France établir sa seureté, ne veulent pas se joindre ensemble pour y donner les remèdes convenables et qu'ils veulent toujours croire que les affaires de Hollande y soient tousjours

1. Lettre de Turenne, de Rheinbach, le 6 janvier 1673. *Aff. étr., Allemagne*. Supplément, t. 271, f° 3.

nécessairement jointes, ne discernant pas que c'est par des intérêts particuliers que l'on veut lier si étroitement les affaires de l'empire avec celles des Hollandais. Le Cercle de Bavière et celui de Souabe y peuvent donner certainement un grand contre-poids[1]. »

Si ce manque d'entente entre certains Cercles de l'Empire était défavorable à l'Allemagne et éloignait toutes chances de paix entre la France et l'Autriche, il faut reconnaître qu'il était naturel que l'invasion des Provinces-Unies par les armées françaises inquiétât les princes du Nord de l'Allemagne et surtout les Électeurs protestants, à cause de leur communauté de religion avec les habitants de la Hollande.

Par contre, le but et l'intérêt de la politique française en Allemagne consistaient à vouloir disjoindre les intérêts hollandais de ceux de l'Empire, malgré l'opinion contraire émise par les Électeurs qui ne s'étaient pas déclarés encore contre la France, tels que l'archevêque de Mayence et l'Électeur Palatin.

Le maréchal, dans son désir d'agir au plus vite et de chercher à offrir la bataille aux envahisseurs de la Westphalie, se heurta aux volontés contraires de Louis XIV et de Louvois qui pensaient que la campagne sur le Rhin était terminée et le pressaient de prendre ses quartiers d'hiver. Le roi de France et son ministre avaient été avertis de l'attitude suspecte des alliés que nous comptions naguère en Allemagne et constataient avec peine la dissolution de la ligue du Rhin. En prolongeant le séjour d'une armée française en Allemagne, ils craignaient

1. *Passim.*

de nous aliéner entièrement les princes allemands qui nous étaient restés fidèles. Mais Turenne ne partageait pas leurs appréhensions et estimait qu'en frappant un grand coup et en forçant les Impériaux à repasser le Weser, il rendrait le repos à l'Allemagne et consoliderait, en les rassurant, l'alliance de nos alliés d'hier : « Je crois très important », écrivait-il à Louvois, le 7 janvier, de Brauweiler, « pour le service du Roy, qu'il faut que je passe le Rhin, assez fort pour empescher les Allemands de s'élargir dans la Westphalie, et même de les faire repasser, si l'on peut, au delà du Weser. Dans l'ébranlement de M. de Munster et vu la perte de Koevorden, cela attirerait, à mon avis, de fort méchantes suites, si on leur laissait prendre leurs quartiers en repos, et on ne les en fera sortir qu'en corps d'armée[1]. »

Après avoir fait descendre le Rhin, sur des bateaux, à ses 3,000 à 4,000 fantassins, Turenne se dirigea vers Wesel, où il arriva le 9 janvier.

Le pont de Wesel s'achevait. En attendant qu'il fût terminé, la cavalerie française passa le Rhin dans des bacs et se porta sur la rive droite du Rhin. Le maréchal avait à se féliciter du bon état de ses troupes. Il ne comptait pas plus de 50 déserteurs et ses malades se guérissaient. Il ne manquait pas 100 hommes dans chaque bataillon. Quant aux vieilles compagnies de cavalerie, elles étaient presque au complet.

L'évêque de Münster, dont la prise de Koevorden par les Hollandais avait ébranlé la fidélité envers la France,

1. Turenne au marquis de Louvois, de Brauweiler, 7 janvier 1673. *Lettres et Mémoires de Turenne*, t. 2, p. 152.

se rassura en voyant l'armée de Turenne arriver à son secours.

De bonnes nouvelles parvenaient de Munich au maréchal. Le duc de Vitry, qui y représentait Louis XIV, apprenait à Turenne les sentiments d'amitié du duc de Bavière envers la France et son intention bien arrêtée de rester neutre dans le conflit présent.

Turenne, qui entretint, pendant tout le cours de cette nouvelle campagne, une correspondance suivie avec M. de Vitry, dont nous nous sommes amplement servi pour notre récit, lui écrivit, le 14 janvier : « Je me réjouis de ce que vous me mandez. Il est certain que, si le costé où vous estes va bien, que tout le Cercle de la Westphalie prendra vigueur par la marche de l'armée du Roy, et que toute l'Allemagne connaîtra que par l'appréhension que l'on donne des armées du Roy on veut se rendre maistre de sa liberté et M. de Brandebourg en viendrait le chef[1]. »

Évidemment, l'ambition jamais assouvie de l'Électeur de Brandebourg devenait une menace pour l'Allemagne. Le descendant des Hohenzollern aurait désiré, comme le firent ses successeurs, se poser en chef de l'Allemagne protestante et balancer le pouvoir de l'empereur. Ses États n'étaient pas encore très étendus, mais il pouvait parcourir 300 lieues de France sans coucher autre part que sur ses terres, car il possédait la Prusse ducale du côté de la Pologne, sur la Baltique la Poméranie ultérieure, le marquisat de Brandebourg, les

1. Turenne à M. le duc de Vitry, à Munich, de Werl, ce 14 janvier 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 271, f° 15.

principautés d'Halberstadt et de Minden, les comtés de Ravensberg et de la Marck, ainsi qu'une partie du duché de Clèves. Si son armée ne contenait pas plus de 16.000 hommes, sans comprendre les garnisons de ses places fortes, il était redoutable par sa valeur et son expérience des choses de la guerre. C'était un soldat, sinon un grand capitaine, et on l'avait toujours vu à la tête de ses troupes en Pologne, en Hollande et en Poméranie, contre la reine Christine et ses successeurs.

Le marquis de Resnel, chargé de débloquer Werl, s'acquitta de sa mission avec succès. Brandebourg crut que Turenne avait déjà passé le Rhin et prit les cavaliers de Resnel pour l'avant-garde de l'armée française. Aussi rappela-t-il son corps de siège (10,000 hommes) à Lippstadt et se retira-t-il à Bielefeld, capitale du comté de Ravensberg, près de la Lutter.

Le général brandebourgeois Speen perdit plus de 1,000 hommes devant Werl. Il enfouit, avant de battre en retraite, de grosses pièces d'artillerie et de gros mortiers. Elles furent déterrées depuis par les soldats de Turenne et servirent plus tard au siège d'Unna[1]. Ce fut le 26 janvier que Turenne traversa le Rhin à Wesel.

Il avait sous ses ordres 16,000 hommes. C'était peu, mais c'étaient des soldats aguerris et « frais comme entrant en campagne ».

Étant arrivé à Dorsten, sur la Lippe, le maréchal fut averti que les Confédérés se concentraient à Bielefeld, et s'apprêtaient à défendre contre les attaques de l'armée

1. Persode à Vitry, de Francfort, ce 14 février 1673. *Aff. étr., Allemagne*, Supplément, t. 271, f° 41.

française les places fortes du comté de La Marck, comprises entre la Lippe et la Ruhr.

Werl, reprise par le marquis de Resnel aux Brandebourgeois, se trouvait donc de nouveau menacée.

Turenne voulut se porter au secours de cette ville, mais il ne pouvait laisser Unna derrière lui.

Après avoir passé par Lünen, il s'empara d'Unna en un jour (6 février). Le colonel Baumstorf, qui y commandait, se rendit à discrétion avec 1,200 fantassins et 800 cavaliers.

De là, M. de Turenne s'avança vers Kamen qu'il emporta sans coup férir. Il y fit prisonnier un régiment brandebourgeois qui y tenait garnison[1].

A l'approche de Turenne, les Brandebourgeois et les Impériaux levèrent en toute hâte leurs cantonnements et se rassemblèrent à Sœst, ville située sur la Sœster Bœrde, au nombre de 25,000 hommes. Brandebourg aurait désiré arrêter Turenne dans le pays accidenté qui s'étend entre Unna et Sœst, mais le duc de Bournonville, qui remplaçait Montecuculi, tombé malade à Paderbon, refusa de prendre une bonne position dans les défilés du Haarstrang, de sorte que le Grand-Électeur se décida à marcher sur Hamm, ville hanséatique, située sur la Lippe et capitale du comté de la Marck, qui lui appartenait. Il jeta plusieurs ponts sur la Lippe et envoya quelques cavaliers dans le pays de Munster, mais ils furent repoussés par les troupes de Van Galen.

Le mouvement opéré par le Grand-Électeur força Turenne à revenir lui-même sur la Lippe, afin d'être plus à

1. *Passim.*

portée de secourir l'évêque de Munster et aussi de peur d'être coupé de Werl.

Le 8 février, il se campa à Westrich, au sud de Kamen, où il fut rejoint par un contingent de 1,200 à 1,500 chevaux, que lui envoyait le duc de Duras[1].

La garnison de Hamm, qui se composait de 3,000 hommes, n'avait pas attendu l'arrivée de Turenne pour s'enfuir et avait rallié l'armée brandebourgeoise. Le maréchal laissa garnison à Hamm et s'avança vers Sœst, où Brandebourg avait concentré toutes les troupes qu'il avait pu ramasser. On croyait, dans le camp français, à une bataille imminente : « Comme ces deux armées liguées ou auxiliaires étaient comme réduites au désespoir, n'ayant plus de quartiers d'hiver ni de paye, il semble que M. de Brandebourg hasardera un combat, quoi qu'il lui puisse arriver. » Un correspondant qu'avait Persode à Lippstadt l'assurait « que le mauvais état où cet Électeur (de Brandebourg) se trouvait réduit l'avait fait sortir de cette forteresse tout triste, ayant proféré à ses officiers familiers ces tristes paroles, qu'il aimait mieux mourir glorieusement l'épée à la main que de se voir abandonné des princes de l'Empire, sur lesquels il avait fait fonds d'une grande ligue contre la France[2] ».

Turenne avait envoyé de la cavalerie jusqu'à Lünen. Sur sa droite, il fit avancer un corps de troupes au delà d'Arnsberg, sur la Ruhr, pour observer de plus près les allures des ennemis.

---

1. Turenne à M. le duc de Vitry, à Munich, du quartier général, près Unna. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 271, f° 46.

2. Persode à Vitry, de Francfort, ce 14 février. 1673. Déjà citée.

Lorsque les Confédérés s'aperçurent que Turenne faisait marcher son avant-garde vers les deux ponts que Brandebourg avait fait construire sur la Lippe, ils battirent en retraite.

Le Grand-Électeur fit répandre le bruit qu'il y avait suspension d'armes et ils se retirèrent dans leurs anciens quartiers de Lippstadt, Minden et Paderbon.

Turenne, après avoir passé la Lippe, revint vers Hamm dont les portes lui étaient ouvertes, tandis que les troupes alliées de l'archevêque de Cologne et de l'évêque de Munster marchaient au-devant des Hollandais.

Afin de protéger leur retraite, les Confédérés livrèrent quelques escarmouches. Le château de Heringen, à une heure de Hamm, qui était tombé entre nos mains, fut assiégé par des dragons qui furent repoussés, mais, pendant la nuit du 15 février, les Confédérés revinrent à la charge avec 100 fantassins, soutenus par l'ancienne garnison de Hamm. Ils échouèrent de nouveau et perdirent 50 hommes, sans compter les blessés. Le général major allemand réclama deux de ses officiers restés sur le champ de bataille[1].

Les Confédérés nous livraient toute la Westphalie et se trouvaient refoulés jusqu'au Weser (25 février) : « On a été deux ou trois jours assez proches les uns des autres », écrivait Turenne à Vitry, le 28 février, de Sœst où il était arrivé l'avant-veille[2].

Il ne put aller plus loin, bien que brûlant de poursui-

1. Turenne à M. le duc de Vitry, à Munich, ce 16 février 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 271, f° 16.

2. Turenne au marquis de Vitry, maréchal de camp des armées du Roy, à Sœst, 28 février 1673. *Aff. étr., Allemagne, passim,* f° 58.

vre l'ennemi dans sa retraite, mais le dégel avait défoncé les routes, les canons s'embourbaient et nos fantassins enfonçaient dans la boue.

Turenne se trouvait encore, le 8 mars, à Sœst. Là, il apprit que les Confédérés avaient repassé le Weser à Minden. Après avoir franchi la Leine et l'Innerste, Bournonville se campa dans l'Évêché d'Hildesheim.

Lorsque les soldats de Turenne furent remis de leur fatigue, le maréchal, après avoir laissé le gros de son armée à Sœst, mit une garnison à Hœxter, sur le Weser, une des villes hanséatiques, d'où il envoya des éclaireurs jusqu'à la Leine (21 mars) : « Vous voyez, Monsieur », écrivait-il quelques jours auparavant à Vitry, « comme ce temps est propre pour faire que tous les princes d'Allemagne se lient pour empêcher qu'il n'y ait aucunes armées dans l'empire qui puissent troubler leur repos, et, sans en excepter l'empereur même, à moins que ce ne soit du consentement de tout l'empire. Messieurs de Brunswick sont armés, qui prétendent qu'il ne passe aucunes troupes par force dans leur pays. Je n'entends rien dire de la Hollande. Tout paraît fort calme dans ce quartier[1]. »

La coalition des États protestants du Nord de l'Allemagne contre la France se dissolvait. M. de Gravendal, résident de Suède à Dresde, avait été à Zell (Hanovre), où tous les princes de la maison de Brunswick s'étaient réunis pour s'opposer au désir exprimé par les Confédérés de se cantonner dans leurs États.

---

1. Turenne à....., du camp de Sœst, ce 8 mars 1673. *Aff. étr., Allemagne*, Supplément, t. 271, f° 73.

L'évêque d'Osnabrück avait précédemment formulé un refus formel.

L'archevêque de Mayence, M. de Schœnborn, venait de mourir. M. de Metternich, évêque de Spire, lui succéda[1]. L'Évêché et le duché de Wurtzbourg furent donnés à l'évêque de Bamberg.

Le marquis de Feuquières, arrivé à Stockholm le 31 décembre 1672, après 86 jours de voyage, avait eu le bonheur de faire ratifier par Christian IX le traité d'alliance conclu entre lui et la France.

Georges-Louis, Électeur de Saxe, grâce à la diplomatie habile de M. de Gravendal, venait de contracter, ainsi que tous les princes de sa maison, une alliance avec la France et la Suède « pour la fermeté des traités de Westphalie ». Ils avaient promis d'unir leurs forces aux deux puissances alliées pour combattre ceux qui voudraient y apporter obstacle. L'Électeur de Saxe s'était engagé à ne donner aucun secours ni à l'empereur, ni à l'Électeur de Brandebourg[2].

Les princes de la maison de Saxe avaient offert trois régiments à la Suède et s'étaient réunis pour faire une levée de 6,000 à 8,000 hommes.

Enfin, le roi de Danemark avait offert sa médiation à Louis XIV et au roi d'Angleterre, d'accord avec la Suède. C'était le chevalier Trélon, résident de France à Copen-

1. Lothaire-Frédéric de Metternich et de Burscheid, évêque de Spire dès 1652, devint coadjuteur de Mayence en 1670, ensuite évêque de Worms. Il succéda, comme archevêque de Mayence, à M. de Schœnborn au commencement de l'année 1673.

2. Persode à Mgr le duc de Vitry, de Francfort, ce 31 janvier 1673. — Persode à....., de Francfort, ce 21 février 1673. *Aff. étr., Allemagne*, t. 271, fos 32 et 54.

hague, qui avait obtenu ce résultat heureux pour la France. Le traité de Brunswick du 22 septembre 1672 se trouvait donc dissous grâce aux succès remportés par Turenne en Allemagne.

Il ne restait plus que l'Électeur de Brandebourg à amener à résipiscence.

La marche de Turenne était triomphante. Non seulement Sœst et Hamm et d'autres villes importantes de la Westphalie étaient tombées entre ses mains, et leurs bourgmestres étaient venus à sa rencontre pour lui en présenter les clefs et implorer sa miséricorde, mais Bielefeld, où Brandebourg, abandonnant son armée en déroute, s'était réfugié, Lippstadt et Minden étaient menacées.

Le marquis de Resnel s'était saisi de quatre ou cinq postes importants aux environs de Lippstadt. C'étaient Rïthen, occupée par 3,000 Lorrains, qui abandonnèrent cette ville avant toute attaque et après l'avoir pillée, Gesecke et Brilon, ainsi que d'autres villes de la Westphalie (14 mars).

Brandebourg était las de la guerre. Quittant Bielefeld, il abandonna la rive droite du Weser et se retira en toute hâte vers les Évêchés de Halberstadt et de Magdebourg, se dirigeant vers Berlin.

Minden suivit bientôt le sort d'Hœxter et Turenne s'apprêtait à s'emparer de toutes les villes du Hanovre jusqu'à Brême, pendant que les Impériaux gagnaient Goslar et, de là, la Thuringe, accompagnés par les Lorrains, qui les quittèrent bientôt pour aller se camper dans le Brisgau (25 mars).

Condé et son fils, le duc d'Enghien, venaient de recevoir l'ordre de se préparer à aller occuper le pays mes-

sin et la Haute-Moselle, et Louis XIV s'apprêtait à quitter Versailles et à envahir le Brabant, lorsqu'il apprit que le marquis de Brandebourg, après avoir fait appel à l'intervention de l'évêque d'Osnabrück et à celle de M. de Paderbon « qui, rendant le bien pour le mal », avait écrit à Turenne pour lui demander une suspension d'armes.

Le roi de France possédait à Dusseldorf, à la cour du duc de Neubourg, un de nos alliés fervents, un ambassadeur de haute valeur.

C'était Louis de Verjus, comte de Crécy.

Louis XIV l'autorisa à traiter avec le Grand-Électeur et fit part à l'ambassadeur de Suède en France, ainsi qu'à la diète de Ratisbonne, de son vif désir de s'accommoder avec l'Électeur de Brandebourg[1].

On parlait plus que jamais, en France, d'une guerre avec l'Espagne et la reine de France ne pouvait dissimuler la douleur qu'elle en éprouvait.

Turenne attendit à Sœst le résultat des négociations pendantes entre le cabinet de Versailles et le Grand-Électeur et les Impériaux au sujet d'une suspension d'armes sollicitée par eux.

En attendant que M. de Blumenthal, désigné par Brandebourg pour conférer à Sœst avec M. de Verjus, se fût rendu au quartier général de Turenne, le maréchal permit à M. de Pœllnitz, un des ministres de Frédéric-

1. Turenne à Sœst, ce 11 avril 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 271, f° 99. Verjus était né à Paris en 1629. Il était fils d'un conseiller au Parlement. Chargé d'une mission diplomatique en Portugal, puis en Allemagne, il eut de vifs démêlés avec le baron de Lisola. Plénipotentiaire à la diète de Ratisbonne en 1679, puis au congrès de Ryswick, en 1697, il mourut en 1709. Il fut de l'Académie française.

Guillaume, et à M. d'Amerongue, agent hollandais à Francfort, d'aller avertir les États-Généraux de l'impuissance où se trouvaient les Confédérés de continuer la guerre contre la France, privés qu'ils étaient de tous subsides de leur part.

La régente d'Espagne, redoutant l'invasion de la Franche-Comté par l'armée française, cherchait à maintenir Léopold et Brandebourg dans l'alliance hollandaise. Aussi envoya-t-elle à Frédéric-Guillaume un de ses agents pour le dissuader de se réconcilier avec Louis XIV.

Les États-Généraux, inquiets des dispositions pacifiques de l'Électeur de Brandebourg, lui promirent de distribuer à ses soldats quelques *montres,* pour l'engager à renouveler avec eux le traité de Berlin.

Entre temps, Français et Brandebourgeois se livraient de fréquentes escarmouches dans le pays qui s'étend entre Sœst et Lippstadt.

Turenne fit rétrograder le gros de son armée dans le comté de la Marck, en attendant de nouveaux ordres de Louis XIV.

Il était prêt, si Brandebourg ne désarmait pas, à s'avancer vers l'Elbe afin de déloger les Impériaux et les Brandebourgeois du comté de Mansfeld et des Évêchés de Halle et de Magdebourg, et de protéger la maison de Saxe dont les membres s'étaient mis sur la défensive, ne pouvant souffrir plus longtemps la présence des Confédérés dans leurs États où ils vivaient à discrétion, comme ils l'avaient fait chez l'Électeur de Darmstadt[1].

---

1. Persode à M. le duc de Vitry, de Francfort, ce 14 avril 1673. — Persode au même, de Francfort, ce 6/15 avril 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 271, f^os^ 82 et 101.

A la veille de l'entrée en campagne d'une armée française dans les Flandres, Louis XIV était tout disposé à accepter M. de Metternich, archevêque-électeur de Mayence, comme médiateur entre lui et les princes de l'Empire qui n'avaient pas assisté le Grand-Électeur de leurs armes contre notre corps d'occupation en Allemagne.

Turenne était de l'avis de Louis XIV : « Il écrivait », le 11 avril, de son quartier général de Sœst, à un de ses correspondants : « Après la retraite du marquis de Brandebourg vers l'Elbe et celle des Impériaux en Thuringe, j'ai cru qu'il n'y avait pas de mal à vous dire une pensée que vous digérerez, et en escrirez à la Cour, si vous jugez la chose praticable. C'est que je crois que l'on pourrait tirer de chaque prince ou ville impériale, ou seigneurie particulière, qui fait corps dans l'Empire, une déclaration comme elle ne veut pas souffrir qu'il y entre d'armée sur ses terres qu'avec le consentement de tout l'Empire, leur faisant connaître que l'armée du Roy sera obligée d'aller loger sur les terres de ceux qui ne signeront pas un écrit si profitable à tout le corps de l'Empire, et qu'il est impossible que, puisqu'ils veulent souffrir les ennemis du Roy, qui ne demande qu'à en faire sortir ses armées, comme vous le déclarez de sa part, elles puissent vivre qu'aux dépens de ceux qui y attirent la guerre[1]. »

Le marquis de Brandebourg ne donnait plus signe de vie depuis qu'il s'était mis en sûreté derrière l'Elbe.

---

1. Turenne à... à Sœst, le 11 avril 1673. *Aff. étr. Allemagne*, Supplément, t, 271, f° 96.

M. de Verjus attendait Blumenthal depuis 15 jours au quartier général de Sœst. Maintenant, Brandebourg prétendait ne traiter que conjointement avec les Hollandais, ses alliés. Aussi Louis XIV refusa-t-il d'accorder la nouvelle suspension d'armes demandée par les médiateurs suédois. Turenne, pendant que Brandebourg hésitait à conclure la paix avec la France, fit avancer, dans les comtés de Waldeck et de Nassau-Usingen la brigade du comte Otto-Guillaume de Kœnigsmarck.

Les comtes de Waldeck étaient au service des Provinces-Unies. Et puis ne fallait-il pas que Turenne protégeât la Wetteravie contre les garnisons impériales de Friedberg, Gelnhausen et Wetzlar, qui empêchaient toutes ses communications avec Francfort?

En ce moment, Bournonville fit faire une contre-marche à l'armée impériale et la fit descendre des plaines de Leipsick et de Halle dans les environs d'Erfurt. Il semblait que son intention était de traverser la Franconie, avant de regagner la Bohême. Mais ce n'était qu'une supposition, car on pouvait craindre que le but des Impériaux ne fût, comme l'année précédente, de venir se cantonner dans les environs de Francfort où ils avaient trouvé à se ravitailler de toutes façons.

A l'approche de l'avant-garde de l'armée française, les petits princes de la Wetteravie prirent l'alarme : Le beau M. le landgrave de Hombourg, « qui est grand ami de « M. de Lorraine », fut terrifié, ainsi que le comte de Daun ; ils vinrent trouver Persode, à Francfort, qui, loin de les rassurer, se plut à aviver leurs craintes.

On parlait, à cette heure, du mariage prochain de l'empereur avec la fille de l'archiduc d'Insprück. On di-

sait même que cette belle et gracieuse princesse était déjà regardée comme impératrice.

On prétendait que Léopold était à la veille de demander une suspension d'armes générale et qu'à Vienne il s'était tenu de nombreuses conférences et de nombreux conseils au sujet des récriminations des princes de la maison de Saxe qui s'étaient plaints hautement de ce que les Impériaux et les Brandebourgeois s'étaient cantonnés dans les Évêchés de Halle et de Magdebourg.

Aussi Léopold s'était-il empressé d'envoyer des courriers pour faire retirer ces troupes de ces Évêchés.

Auparavant, M. de Blumenthal s'était enfin abouché avec M. de Verjus et il avait été convenu qu'une suspensions d'armes aurait lieu jusqu'au 10 avril.

L'Électeur de Brandebourg devait se rencontrer avec l'Électeur de Saxe à Leipsick afin de calmer la colère de ce prince et de ses frères. Le prince Auguste de Saxe-Halle, administrateur de Magdebourg, avait eu fort à se plaindre des exactions des Impériaux qui s'étaient vengés de ce qu'un prince de sa maison servait dans l'armée de l'archevêque de Cologne et qu'un autre commandait un régiment au service de la Suède.

Enfin, le petit corps de Lorrains, commandés par le lieutenant-général d'Allamont, et qui se montait à 3,000 ou 4,000 hommes, devait se diriger vers la Franche-Comté, en passant par le marquisat de Bayreuth, le Würtemberg et les villes forestières. Cette armée lorraine devait se mettre au service de l'Espagne et rejoindre le prince de Vaudemont, qui s'était enfermé dans Besançon.

Le vicomte de Lescouet, gouverneur de Brisach, en

reçut l'avis de Persode de Maizery, afin qu'il avertît le maréchal de Navailles qui commandait un petit corps d'armée en Lorraine. M. Persode envoya des espions du côté de Rothenburg (Franconie moyenne) pour connaître leur itinéraire; Charles IV avait envoyé à d'Allamont, qui commandait la cavalerie lorraine destinée à la Franche-Comté, 10,000 écus, afin qu'il pût payer ses quartiers. On avait déjà vu passer les Lorrains à Mariendal (Bavière).

Quant au régiment de Kaiserstein, lorsque son colonel eut appris que Turenne faisait avancer 1,000 hommes d'infanterie avec du canon pour le forcer à sortir de Friedberg, l'archevêque de Trèves « eut la charité » d'en prendre les deux tiers à son service.

Près de 1,000 hommes de ce régiment s'avancèrent pendant la nuit vers Hemmersheim et Coblence, où ils furent très bien reçus. Il ne resta que 300 à 400 hommes, formant deux compagnies, dans le bourg de Friedberg[1]. Pour obtenir un gage de la sincérité de M. de Brandebourg, et pour qu'il ne pût pas profiter de la suspension d'armes qu'on venait de lui accorder pour réparer ses forces et recruter de nouveaux alliés, Louis XIV exigea qu'il ne repassât pas le Weser et qu'il remît entre les mains du roi de Suède ou du duc de Neubourg ou de l'Électeur de Hanovre la ville de Lippstadt.

Cette ville devait lui être restituée après la conclusion de la paix, et, si cette paix ne pouvait être signée, être

1. Persode à Pomponne, de Francfort, ce 23 avril 1673. — Du même au même, de Francfort, ce 25e avril 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 271, fos 101 et 145.

remise entre les mains de l'archevêque de Cologne et de l'évêque de Munster.

Turenne se trouvait toujours à Sœst. Il y attendait que les Impériaux se décidassent à demander la paix ou recommençassent à se remettre en campagne.

Tout faisait croire à de nouvelles hostilités de leur part. Montecuculi avait quitté Vienne le 8 avril, après s'être entretenu longuement avec l'empereur et avoir reçu ses adieux.

Il se faisait suivre de sommes d'argent destinées à la solde des armées impériales au cours de la nouvelle campagne qui devait être, selon le jugement émis par Turenne, une des plus rudes et des plus cruelles du siècle[1].

Montecuculi passa par Nuremberg et se dirigea vers Ulm où il arriva le 23 avril, pour y prendre le commandement de l'armée impériale logée dans le monastère de cette ville. Un grand nombre de députés des princes et des États voisins et d'officiers accoururent à Ulm afin de le complimenter[2].

Ne jouissait-il pas d'une grande réputation militaire à laquelle ses derniers échecs n'avaient pu porter atteinte?

S'il n'avait pu traverser le Rhin, grâce aux manœuvres habiles de Turenne, et n'avait pu se porter au secours du prince d'Orange, lorsque celui-ci s'était avancé vers la Meuse et avait assiégé Charleroi, on pouvait attribuer son insuccès à la défection de plusieurs Électeurs gagnés à la cause française par l'habileté de nos diplomates et aussi par notre or.

---

1. Extrait d'une lettre de Vienne, le 14 avril 1673. (Divers extraits de lettres envoyées à M. l'abbé de Gravel. *Passim*, f° 143.

2. Persode à Pomponne, de Francfort, ce 23 avril 1973. Déjà citée.

Malgré la retraite momentanée, fictive, peut-être, du Grand-Électeur qu'on croyait s'être réconcilié secrètement avec la cour de Vienne et les Provinces-Unies, sans vouloir accepter la paix, comme « il en avait fait concevoir les espérances par ses plus intimes ministres », nos ennemis mettaient toute leur espérance dans les talents militaires de Montecuculi, cet Italien qui savait allier la ruse et la souplesse du Gênois au sang-froid et au flegme de l'Allemand.

Turenne observait les préparatifs de son adversaire et apprenait que 6,000 Impériaux avaient quitté l'Évêché d'Osnabrück et se dirigeaient vers Francfort, que les forces impériales logées dans l'Électorat de Cologne et dans les Évêchés d'Hildesheim et de Liège s'étaient avancées jusqu'à la Lahn, à 12 heures de Francfort, et que quatre régiments, Traumansdorff, Harant, Holstein étaient cantonnés auprès de Bonn, prêts à se joindre au duc de Lorraine lorsqu'il s'avancerait vers eux avec les troupes qu'il avait recrutées à Coblence[1].

Le 22 avril, Turenne quitta momentanément Sœst pour se rendre à Wesel. Il tenait à s'y concerter avec le prince de Condé qui venait d'y arriver avec son fils, le duc d'Enghien, le duc de Vendôme et les comtes de Soissons et de Guiche. Condé quitta Wesel, le 25 avril, pour se rendre à Utrecht.

Il était toujours question, pour répondre au désir exprimé par la Suède, de réunir un congrès soit à Aix-la-Chapelle, soit à Cologne, pour y traiter de la paix générale[1].

1. *Passim.*

Au cas où, comme on le disait, l'empereur désirât une trêve générale, tout faisait supposer que ni Louis XIV ni le roi d'Angleterre n'étaient disposés à y consentir, car l'union entre les deux rois, malgré l'opposition du Parlement d'Angleterre à la continuation de la guerre contre la Hollande, était plus étroite que jamais. Charles II avait fait prendre la mer à 80 navires de guerre.

Si Turenne était revenu à Sœst et y prolongeait son séjour, c'est qu'il manquait de fourrage pour sa cavalerie et qu'il ne pouvait, en ce moment, se remettre en campagne.

Il comptait, pour entraver les Impériaux dans leurs projets belliqueux, sur l'accord des Cercles de Souabe et de Franconie avec celui de Bavière et espérait que l'accord de ces trois Cercles empêcherait l'invasion de la Franconie.

Malgré les insistances de Persode de Maizery, notre agent à Francfort, les garnisons fournies par le régiment de Kaiserstein n'avaient évacué ni Wetzlar, ni Gelnhausen, ni Friedberg, et Bournonville, toujours campé entre Erfurt et Gotha, continuait à menacer la Franconie. Des forces considérables, pour le service de l'empereur, étaient levées de toutes parts.

Charles IV vint trouver Montecuculi à Ulm (23 avril).

Les deux hommes de guerre arrêtèrent le plan commun des opérations qui allaient commencer et le duc de Lorraine s'entendit avec l'Italien au sujet du camp volant qu'il était destiné à commander sur la Moselle. Charles IV avait l'intention de se diriger vers Mayence, car il était presque certain que les derniers contingents de l'armée impériale, recrutés dans l'Archevêché de Co-

logne, précédant Montecuculi, prendraient le chemin de cette ville, où les rejoindrait le gros de l'armée impériale. Le prince Charles de Lorraine, qui était parti pour Francfort, devait en prendre le commandement. On répandait le bruit qu'on forcerait M. de Metternich à recevoir une garnison impériale et que Mayence deviendrait le magasin de l'armée de Montecuculi, car cette ville regorgeait de blé et d'autres vivres.

La terreur s'était répandue dans les villages mayençais et les habitants de la Hesse-Darmstadt accouraient de 12 lieues à la ronde pour venir se réfugier dans la ville archiépiscopale.

Des forces considérables étaient cantonnées dans le diocèse d'Augsbourg et le long de la Forêt-Noire, mais leur mise en marche ne devait avoir lieu qu'après le 28 avril.

Les nouvelles qu'on avait reçues de Copenhague, du Hanovre et de Munster étaient favorables à la France. Le roi de Danemark, le duc de Hanovre et l'évêque de Munster se déclaraient ouvertement nos alliés.

La prise de la citadelle de Liège, défendue par le comte de Grana, gouverneur du Milanais, avait jeté la cour de Vienne dans la consternation[1].

En se cantonnant entre Gotha et Erfurt, Bournonville, auquel aucun prince de l'Allemagne ne voulait permettre de séjourner sur son territoire, cherchait à gagner les villes forestières, afin d'appuyer les Lorrains que conduisait d'Allamont en Franche-Comté.

---

1. Extrait d'une lettre d'Ulm, ce 22 avril 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 271, f° 143. — Extrait d'une lettre de Vienne, 14 avril 1673. *Passim.*

Les cantons suisses semblaient favoriser leur passage, aussi bien que celui d'autres troupes que le comte de Grana y envoyait concurremment au secours qu'eux-mêmes envoyaient en Franche-Comté, malgré les protestations de M. de Saint-Romain, ambassadeur de France en Suisse.

Le représentant du roi de France menaça les Suisses d'envoyer un corps considérable de cavalerie et d'infanterie dans le pays de Vaud pour s'opposer au passage des troupes impériales et lorraines.

Malgré les assurances d'amitié données par la cour de Bavière, l'heureuse influence exercée sur l'Électeur par Henriette-Adélaïde de Savoie, sa femme, alliée à la maison de France, et la promesse faite par Louis XIV d'unir le Dauphin à leur fille, Anne-Marie-Victoire de Bavière[1], on pouvait craindre que Ferdinand-Marie se laissât influencer par l'empereur et par le duc Charles IV, son cousin.

N'avait-on pas parlé d'un voyage projeté de Montecuculi à Munich?

Ferdinand-Marie resta fidèle à la France et, sortant de la neutralité qu'il avait gardée jusque-là et à laquelle il était tenu par son dernier traité avec Louis XIV, il se pré-

1. « Vous ne dites rien, écrivait Persode au duc de Vitry, le 25 avril 1673, du mariage que vous avez contracté pour M^gr le Dauphin avec l'incomparable princesse de Bavière. Toutes les gazettes en font mention, aussi bien celles de France que celles d'Allemagne : *Vox populi, vox Dei, Dieu le veut!* Si cela est, il ne faut plus demander quy sera le Roy des Romains. » Cette phrase prouve surabondamment que, dans la pensée des diplomates français, Louis XIV aspirait pour lui ou son fils aîné à la couronne impériale. (Persode à Vitry, 25 avril 1673, f° 145. *Passim.*) — V. aussi Turenne au duc de Vitry, de Sœst. *Passim*, f° 143.

para à défendre les armes à la main les Cercles de Bavière, de Franconie et de Souabe contre les Impériaux.

Son alliance avec la maison de Saxe et les Cercles de Franconie et de Souabe devait entraîner plusieurs autres Cercles qui ne s'étaient pas encore déclarés en notre faveur et forcer les Impériaux, croyait-on à Versailles, à se confiner en Bohême et à ne plus quitter les pays héréditaires.

Où en étaient les négociations de M. de Verjus avec les ministres du Grand-Électeur?

Le 13 avril était parti de Paris le sieur Stratmann, ministre du duc de Neubourg. Il se rendit à Berlin, chargé par Louis XIV de rappeler au marquis de Brandebourg qu'aussitôt après la ratification du traité de paix qui allait le réconcilier avec la France, il lui fallait rappeler ses troupes personnelles qui se trouvaient encore réunies à celles de l'Empereur.

Turenne ne devait évacuer ses États que lorsque cette clause serait exécutée. M. de Golstein, un autre ministre du duc de Neubourg, arriva à Berlin, afin d'appuyer les négociations entamées par Stratmann.

Au cas où l'armée impériale se retirât en Bohême, ou que Brandebourg exécutât ses promesses, Turenne devait, suivant ses instructions, repasser le Rhin et se retirer dans le pays de Liège ou dans le Brabant.

Il s'agissait, en ce moment critique, pour Louis XIV, d'essayer de se concilier, en les rassurant, la plus grande partie des princes de l'Allemagne. Aussi chargea-t-il M. de Gravel, son représentant à Ratisbonne, de promettre sa protection aux Électeurs qui refuseraient de laisser passer les Impériaux sur leurs terres.

Après les fêtes de la semaine sainte, qui avaient interrompu les Conférences de la diète de Ratisbonne, elles recommencèrent le 19 avril. Le comte de Lowenstein, commissaire général des troupes circulaires, se présenta devant la diète et lui remit les Mémoriaux de l'Électeur de Brandebourg. M. de Verjus partit le 30 avril de Sœst pour Cassel (Hesse-Électorale). De cette ville il se rendit à Lippstadt pour y conférer avec les députés du marquis de Brandebourg, qui était retourné à Berlin. Il réussit dans sa mission et bientôt le traité de Saint-Germain, ratifié par Louis XIV, le 5 juin, au camp de Vossem, réconcilia le Grand-Électeur avec la France. L'effort tenté par l'empereur pour soulever l'Allemagne entière contre nous avait échoué, quoique la Suède n'eût pas tenu la promesse qu'elle avait faite à la France, en opérant une diversion armée contre Brandebourg. Et cependant le duc de Hanovre[1] avait promis à la Suède de s'unir à elle et à la France, si la première de ces deux puissances se déclarait ouvertement en notre faveur. Il est vrai que, si les Suédois avaient cessé leurs hostilités habituelles en Westphalie et s'ils avaient envoyé la plus grande partie de leurs troupes dans le duché de Brême, c'était par crainte que les Danois et leurs alliés n'opérassent de ce côté quelques diversions. Il faut dire que depuis deux ans la Suède était en guerre contre le Danemark[2].

Nous sommes arrivés au mois de mai. Turenne n'a pas

1. Jean-Frédéric, de la maison de Brunswick, né en 1625. Il épousa la princesse Benedicte, fille de l'Électeur Palatin Édouard. Il était catholique. Il mourut à Augsbourg, en 1680.

2. Extrait d'une lettre d'Ulm, ce 23 avril 1673. *Aff. étr., Allemagne*, t. 271, f° 143.

quitté Sœst, mais il a étendu sa cavalerie dans le comté de La Marck et dans le duché de Berg, jusqu'aux comtés de Nassau-Siegen et Usingen.

La défection du marquis de Brandebourg rendait la position de la Hollande et de la Belgique plus critique que jamais, et les partisans de la guerre à Vienne avaient beau jeu et parlaient haut. Malgré le désir de Lobkowitz d'asservir la Hongrie à loisir, tout en amenant Léopold à un accommodement avec la France, accommodement qu'il croyait nécessaire au repos et à la sûreté de l'Empire, l'empereur venait de signer une amnistie générale pour tous les Hongrois rebelles, en leur promettant le libre exercice de leur religion. Il autorisait chaque communauté à avoir un prédicateur et permettait aux habitants dispersés de revenir dans leurs demeures. De plus, il leur promettait de les indemniser de toutes les pertes et de toutes les confiscations dont ils avaient été les victimes, ce qui faisait espérer l'apaisement des troubles récents (avril 1673)[1].

Au commencement de mai, l'armée impériale, cantonnée en Thuringe, n'avait pas encore reçu d'ordres. On y attendait des troupes de Bohême; d'autres étaient recrutées du côté de Rothweil et du lac de Constance.

Condé était arrivé à Utrecht. A Metz étaient passés plus de 30,000 hommes de recrues, destinés à renforcer l'armée de M. le Prince et celle de Turenne, qui prévoyait, à son grand regret, qu'il allait être contraint, peut-être, à se porter, comme l'an dernier, vers la Franconie, si l'armée impériale pénétrait dans ce pays pour soutenir

1. Extrait d'une lettre de Vienne, le 14 avril 1673. *Passim*.

l'armée lorraine en marche vers la Franche-Comté. Il fallait l'empêcher de se porter vers Francfort, si l'intention du Montecuculi était, cette fois encore, de marcher droit au Rhin.

Turenne demandait à Louvois s'il n'était pas possible, au cas où Montecuculi ne songerait qu'à appuyer l'armée de Charles IV, de mobiliser l'armée française cantonnée en Lorraine, qui serait soutenue et remplacée, dans ce duché, par d'autres troupes.

Une marche précipitée vers la Franconie, même en supposant qu'on y trouverait l'appui du duc de Bavière et des Cercles, ses alliés, devait offrir de graves difficultés, car le pays à parcourir était stérile et hérissé de montagnes. Dans les villes, impossible de trouver du pain. Il faudrait donc y faire porter des farines jusqu'au Mein, à travers la Hesse et le comté de Nassau, puisqu'il y avait peu de chance de trouver du pain à Francfort et à Mayence dont les Impériaux depuis quatre mois avaient épuisé les ressources [1].

Dans les premiers jours de mai, Turenne fit avancer un corps de cavalerie vers la Leine. M. de Grémonville, notre ambassadeur à Vienne, venait de l'avertir que l'empereur avait donné l'ordre à M. de Bournonville de revenir en Bohême avec l'armée impériale et les Lorrains, devant le refus que les Cercles de Franconie et M. de Bavière avaient exprimé à Johanelly, quartier-maître général de l'armée impériale, de leur donner des cantonnements.

1. Turenne à Louvois, 2 mai 1674, de Sœst. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 250-252.

La présence de M. de Beauvisé, maréchal de camp, qui commandait sa brigade et celle de M. de Kœnigsmarck, échelonnées dans les comtés de Nassau, de Dillenburg, d'Usingen, Siegen, Braunfels et Greiffenstein, fut une des causes des ordres donnés par l'empereur à l'armée impériale.

Turenne envoya quelques éclaireurs français en Franconie.

Les pays occupés, en Wetteravie, par l'armée française n'avaient pas à se plaindre de sa présence, car les officiers français y faisaient observer la discipline la plus sévère. On les voyait journellement à Francfort, ville neutre, où ils venaient faire leurs recrues ou se fournir de ce dont ils avaient besoin pour la subsistance de leurs soldats. C'étaient le chevalier de Mattignon, colonel du régiment de cavalerie du Roy; M. de Lamotte, lieutenant-colonel de Kœnigsmarck, et plusieurs autres capitaines des brigades de M. de Beauvisé [1].

Turenne ne savait pas où se trouvait, à cette heure, le petit corps de Lorrains, détaché de l'armée de Brandebourg et qu'on savait se diriger vers les villes forestières et la Franche-Comté : « Il serait à souhaiter, écrivait-il le 9 mai au duc de Vitry, qu'on ne les laissât pas séjourner dans l'Empire. » Il espérait que, pour peu que les Cercles montrassent quelque vigueur, ils ne trouveraient asile nulle part, mais il fallait agir énergiquement contre eux, aussitôt qu'ils se seraient séparés de l'armée impériale [2].

---

1. Persode à Pomponne, de Francfort, ce 14e mai 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 271, f° 169.

2. Turenne au duc de Vitry de Sœst, 9 mai 1673. *Passim,* f° 162. Les

Il fallait aussi qu'on priât, entre autres, le duc de Wurtemberg et le marquis de Bayreuth de ne pas laisser passer sur leurs terres ces Lorrains si redoutables, et si ces princes ne pouvaient ou ne voulaient s'opposer au passage des soldats à la solde de Charles IV, Turenne, qui ne pouvait, à son grand regret, envoyer à leur rencontre ses brigades de Beauvisé et de Kœnigsmarck, afin de les empêcher de traverser la Tauber à Rothenburg, parce qu'il n'avait pas de passage sur le Mein, désirait qu'on leur opposât un autre corps d'armée français. Cette menace d'une intervention de la France en Bavière devait stimuler le courage de nos alliés trop timorés et les amener à repousser eux-mêmes, et sans que la France s'en mêlât, ces Lorrains si redoutés malgré leur petit nombre.

Revenu à Francfort, Charles IV, depuis l'arrivée des troupes françaises en Wetteravie, commençait « à trembler et à ne plus se fier à son quartier qu'il pourra bien quitter comme celuy de Cologne, si nos troupes restent quelque temps en ces quartiers », écrivait, le 12 mai, Persode au marquis de Pomponne[1].

Le traité conclu et ratifié par le marquis de Brandebourg avec la France avait stupéfié les États-Généraux « comme un coup de foudre ».

Leur flotte, commandée par Ruyter et composée de 40 vaisseaux et de quelques frégates, avait fait une « rodomontade » devant la Tamise, mais elle trouva, à l'em-

---

Cercles de Franconie et de Souabe venaient de refuser des quartiers à l'armée impériale. Il était donc à présumer qu'ils ne seraient pas plus favorables aux Lorrains et que tous les autres princes voisins les aideraient à les repousser de leur territoire. (*Passim.*)

1. Persode à Pomponne, de Francfort, ce 14 mai 1673. Déjà citée.

bouchure de ce fleuve, 36 navires anglais en si bonne posture qu'elle rebroussa au plus vite vers les côtes de Zélande. Notre flotte rejoignit bientôt après la flotte anglaise près de Portsmouth, et tout faisait supposer qu'un combat sanglant sur mer aurait lieu avant la fin du mois de mai. Une défaite des Hollandais, aggravée par l'accommodement de Brandebourg et les hésitations de l'empereur à faire marcher son armée à leur secours, pouvait les forcer à demander grâce à Louis XIV.

Brandebourg avait, pendant quelque temps, tenu secrètes ses négociations avec la France, tout en donnant l'ordre aux gouverneurs de Lippstadt et de Minden de ne plus commettre aucunes hostilités contre l'armée française et ses alliés et de donner la liberté aux prisonniers faits sur l'ennemi sans en exiger aucune rançon, aussitôt que Turenne l'aurait prévenu qu'il agirait de même.

L'empereur, l'Espagne et les États-Généraux, dès qu'ils apprirent les entrevues de M. de Verjus avec les ministres du Grand-Électeur et les allées et venues de M. de Stratmann, vice-chancelier de l'Électeur de Neubourg, et de M. Minders, ministre brandebourgeois, mirent tout en œuvre pour détourner leur ancien allié de ses velléités d'accommodement. Lorsque son traité avec la France fut ratifié par lui et Louis XIV, il ne lui fut plus possible, malgré sa dissimulation vis-à-vis la cour de Vienne et des Provinces-Unies, de leur cacher sa détermination, bien qu'il eût autorisé Turenne à laisser une garnison française à Hamm « pour faire croire d'autant plus aisément qu'il n'y a qu'une cessation d'armes[1] ».

1. Turenne à M. de Vitry, de Sœst, ce 20 mai 1673. *Passim*, f° 180.

Par le traité de Vossem (6 juin), l'Électeur de Brandebourg recouvrait toutes les places occupées par nos armes dans le duché de Clèves, dans la principauté de Minden, dans le comté de la Marck et de Ravensberg, à l'exception de Wesel avec un fort sur la Lippe et la ville de Rees avec son fort.

Ces deux villes devaient être restituées au Grand Électeur après la paix, mais Louis XIV se réservait d'y maintenir une garnison, en laissant Frédéric-Guillaume en possession de la souveraineté et de tous ses droits.

Par un article secret, le roi de France lui donnait 800,000 livres, dont 300,000 devaient être versées dès l'échange des ratifications et les 500,000 autres en cinq ans.

Mais le point principal du traité conclu à Vossem était l'engagement pris par Louis XIV de faire retirer aussitôt son armée des États de son nouvel allié [1].

Ce fut l'Allemagne entière qui devint la victime de ce traité de paix, car, au lieu de rappeler à lui l'armée commandée par Turenne, le roi lui ordonna d'évacuer les États du Grand-Électeur et de se porter dans le comté de Waldeck, après lui avoir envoyé 7,000 hommes destinés à aider au siège de Maëstricht projeté par lui.

Louis XIV était entré en campagne dès le 1er mai, avait établi son quartier général à Cambrai le 15 mai et, huit jours après, il avait envahi le territoire espagnol et pris position aux portes de Gand.

On ignorait alors à Bruxelles de quels côtés il porterait ses pas.

---

1. *Mémoires de Pomponne*, t. 2, p. 294 et suiv.

Après avoir dévasté le comté de Flandre, l'armée française se jeta sur le Brabant et mit le blocus devant Bruxelles. Ce n'était qu'une feinte destinée à tromper les Espagnols et à les forcer à dégarnir Maëstricht.

La réconciliation du marquis de Brandebourg avec la France avait fort mécontenté la Suède, et il était à craindre que Charles XI, quoique ennemi irréconciliable du Danemark, ne s'unît à lui pour empêcher la perte de la Hollande, « ne voulant point que cet État-là fût abattu », et que Suède et Danemark ne mobilisassent leurs flottes pour venir au secours des États-Généraux.

Au moment où le congrès de Cologne, à l'instigation de la Suède, qui se contentait jusqu'à présent de son rôle de médiatrice, allait s'ouvrir pour essayer de réconcilier les belligérants, la ligue du Rhin, si habilement organisée par Mazarin et Lionne, n'était plus qu'un fantôme, et l'Angleterre était disposée à se rapprocher des Hollandais. L'archevêque de Cologne, lui-même, naguère si dévoué à la France, ainsi que l'évêque de Munster, boucs émissaires de la dernière campagne, cherchaient l'occasion de faire leur soumission à l'empereur. Maximilien-Henri de Bavière n'était plus retenu dans l'alliance française que par les instances du prince Guillaume de Furstemberg, son premier ministre, qui avait signé un nouveau traité avec Louis XIV le 5 avril dernier. M. de Verjus renouvela ce traité le 6 juin. L'archevêque abandonna à Louis XIV la possession ultérieure de Maëstricht, consentant à ce que le roi « en jouît en toute souveraineté, ainsi que les Espagnols en avaient joui et que les Hollandais en jouissent encore ». Ce qui n'empêchait pas Guillaume de Furstemberg de jeter des cris d'alarme

et de se plaindre des cruautés et des exigences de Turenne et du dédain avec lequel Louvois considérait nos alliés.

Il fallait réveiller en Allemagne le zèle de nos alliés d'hier et surtout celui du duc de Bavière, auquel l'empereur avait envoyé le docteur Rufelot pour essayer de le rappeler à ses devoirs de feudataire de l'Empire. Ce qui ne l'empêcha pas d'envoyer à la diète de Ratisbonne une déclaration dans laquelle il affirmait vouloir rester neutre dans le conflit actuel. Turenne aurait désiré, devant les menaces d'invasion de la Bavière par l'armée impériale qui n'avait pas encore quitté la Bohême, que Ferdinand-Marie garnît de troupes le Haut-Palatinat, « car rien n'est plus considérable pour la situation », écrivait le maréchal au duc de Vitry le 20 mai[1].

Turenne ignorait encore à cette heure si Montecuculi envahirait la Franconie et la Bavière avant de se porter vers le Rhin, ou se dirigerait vers le Nord, du côté de la Silésie et de la Moravie.

Le maréchal, malgré les nuages qui obscurcissaient l'horizon, avait confiance dans l'avenir : « Pour peu que l'Allemagne témoigne de vigueur, écrivait-il à Vitry le 27 mai, je crois que, dans l'état où vous me mandez que sont les troupes qui s'en sont retournées, elles penseront difficilement à rentrer en Allemagne, le Roy ayant, outre cela, de si bonnes armées pour l'empêcher[2]. »

Entre temps, les flottes de France et d'Angleterre

---

1. Turenne à M. de Vitry, à Sœst, ce 20 mai 1673. *Passim*, f° 180.

2. Du même au même, de Sœst, ce 27 mai, *passim*, f° 199.

livraient à l'amiral hollandais Ruyter, le 7 juin, sur les côtes de Zélande, une bataille dont le résultat resta indécis. Aucun vaisseau français n'avait été pris, mais par trois fois Ruyter repoussa la flotte anglo-française des côtes de Zélande. Ni le comte d'Estrées, qui commandait la flotte française, ni le prince Rupert, duc de Cumberland, qui commandait la flotte anglaise, ne purent aborder l'ennemi, de crainte de se jeter sur des bancs de sable. Les Français s'étaient battus comme des lions, mais ils avaient été contraints de se retirer du côté de Dunkerque, et les Anglais du côté de Douvres (7-14 juin)[1].

L'échec de la flotte alliée força le roi d'Angleterre à se décider à faire débarquer sur la côte de Flandre, près de Dunkerque, 18,000 à 20,000 hommes, sous le commandement du duc d'York, auxquels devaient se joindre 12,000 soldats de M. de Monmouth. Ces forces réunies devaient tenter d'envahir par terre la Zélande, appuyées par le prince de Condé qui se trouvait à Utrecht. Mais cette tentative échoua[2].

Après l'accommodement de l'Électeur de Brandebourg avec la France, Turenne, pour obéir aux ordres de Louis XIV et pour observer les Impériaux qui ne pouvaient encore se décider à agir, alla se loger à Korbach avec toute son infanterie. Il laissa sa cavalerie, à sa main droite, dans de petits comtés. Beauvisé s'établit à Herborn (Nassau). Les duchés de Hesse-Cassel et de Darmstadt furent épargnés. Le canon de Turenne devait le rejoindre

1. Persode à Vitry, de Francfort, ce 20 juin 1673. *Passim*, f° 247.
2. Du même au même, de Francfort, ce 24 juin 1674. *Passim*, f° 252.

sous peu. Le bataillon d'Orléans et une compagnie de cavalerie continuèrent à tenir garnison à Hœxter.

Le maréchal attendait les ordres de Louis XIV et la mise en mouvement des Impériaux pour conformer sa marche à la leur. Il ne croyait pas que Louis XIV eût l'intention de déclarer la guerre à l'Espagne, à moins, écrivait-il à Louvois, « que les Espagnols ne commençassent les hostilités ». — « Pourvu, ajoutait-il, que l'empereur ne remue point, on peut donner toutes les assurances que l'on n'en veut point aux Espagnols, mais ce sont choses qu'il faut que vous attendiez purement de la cour[1]. »

La Suède venait de se décider à mettre sous les armes 22,000 hommes que le Connétable devait conduire en Allemagne. Aussi Louis XIV s'empressa-t-il, pour bien marquer sa joie, d'envoyer à Charles XI un convoi de 12 chevaux admirables que lui amena un sous-écuyer de la Grande-Écurie qui prit la mer à Hombourg pour Stockholm[2].

Le 2 juillet, Turenne écrivait à Gravel, notre représentant à la diète de Ratisbonne, « qu'il ferait, en ce qui dépendrait de lui, tout ce qu'il pourrait, en accommodant deux choses différentes, qui sont de demeurer en Allemagne jusqu'on ait assurance de l'empereur et de faire que l'Empire en soit content, de qui on mange les terres[3] ».

---

1. Lettre de M. de Turenne à Louvois, au quartier général de Corbach, le 19 juin 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 271, f° 245.

2. Persode à Vitry, de Francfort, ce 27 juin 1673. *Passim,* f° 254.

3. Turenne à M. de Gravel, du quartier général de Corbach, ce 2 juillet. *Passim,* f° 282.

Le siège de Maëstricht continuait avec vigueur. On ne doutait plus que cette place ne tombât entre nos mains avant la Saint-Pierre, car les parallèles allaient jusqu'aux fossés, dans les derniers jours de juin.

Les assiégés se défendaient en gens de cœur, mais les Français ne comptaient jusqu'à présent aucune personne « de condition ny de marque » de tuée, sinon un capitaine blessé légèrement à la tête. Quelques soldats avaient été frappés à mort. Louis XIV faisait ses attaques avec la circonspection « du plus grand capitaine du monde » pour épargner officiers et soldats.

En ce moment, les Lorrains, qui avaient traversé la Souabe et s'étaient rendus dans les villes forestières pour entrer, par la Suisse, en Franche-Comté, se trouvaient bien embarrassés. Les Suisses de Berne, de Soleure, Bâle et leurs évêques leur refusèrent tout passage sur leur territoire, et le maréchal de Navailles envoya de la cavalerie du côté de Belfort pour les poursuivre et les attaquer s'ils faisaient mine d'entrer en Suisse. M. de Lescouet, gouverneur de Brisach, surveillait également les allures des Lorrains. Il fit sortir 600 hommes de cette ville, ainsi que 6 pièces de canon, afin de les charger[1].

Turenne se préparait à s'avancer vers Wetzlar, même s'il ne recevait pas de nouvelles de l'armée impériale, car ainsi posté, il aurait le pont de Bonn à sa main gauche, « soit pour avancer avec les troupes qu'il plairait au Roy de lui envoyer, si l'armée de l'empereur sortait de la Bohême, soit pour repasser le Rhin, si l'empereur

1. Persode à Vitry, de Francfort, ce 27 juin 1673. Déjà citée.

et l'Empire avaient donné quelque garantie suffisante au Roy[1] ».

Il faut le reconnaître, les soldats de Turenne commirent peu d'exactions dans le comté de Waldeck et ne touchèrent point aux blés. On réquisitionna seulement quelques vaches.

Turenne attendait avec impatience la prise de Maëstricht. Tous les dehors venaient d'être emportés : « Vous voyez bien, écrivait-il à M. de Gravel, quelle nouvelle face cela donnera aux affaires et quelles facilités aux armes du Roy de se porter commodément partout. Il y a trop d'habiles gens en Allemagne pour que cela ne soit pas vu d'eux dans toute son étendue. C'est à eux de faire des réflexions là-dessus[2]. »

La réconciliation de M. de Brandebourg avec Louis XIV avait fort ému Jean-Georges, Électeur de Saxe. La pointe hardie de Turenne au cœur de l'Allemagne exposait aux horreurs de la guerre la Haute et la Basse-Saxe qui risquaient de devenir le champ clos où Français et Impériaux en viendraient aux mains.

L'Électeur de Saxe demanda, au mois de mai, un rendez-vous à l'archevêque de Mayence et songea à envoyer un plénipotentiaire au congrès de Cologne. Mais, renonçant à ce projet, il fit partir M. Bukersode, un de ses ministres, pour Munich, « pour y concerter des moyens que l'on pourrait tenir pour empêcher l'entrée des troupes impériales en Allemagne ».

---

1. Turenne au M^is^ de Louvois. Au quartier général de Corbach, 1^er^ juillet 1673. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 292 et 293.

2. Turenne à M. de Gravel, au quartier général de Corbach, ce 2 juillet. *Aff. étr., Allemagne*, Supplément, t. 271, f° 282.

Bukersode trouva les esprits assez indécis à Munich, quoique la note pacifique y dominât. On combina, de concert avec l'archevêque de Mayence, un accord pour empêcher une rupture entre le roi et l'empereur[1].

Au cours des pourparlers de M. de Verjus et de M. Stratmann avec les ministres de l'Électeur de Brandebourg, Louis XIV avait fait avertir par son ambassadeur, lors de son séjour à Dusseldorf, l'évêque de Munster de la suspension d'armes convenue entre lui et l'Électeur, en lui faisant entendre qu'on n'était pas encore assez d'accord sur quelques clauses du traité pour abandonner les places que ses troupes occupaient dans les comtés de la Marck et de Ravensberg. Mais les officiers du marquis de Brandebourg, « étant tous plus âcres et plus violents qu'on ne le peut croire de gens qui, dans la guerre, ont paru si débonnaires », menaçaient de représailles Van Galen, notre allié, s'il ne se décidait pas à retirer immédiatement ses garnisons des places brandebourgeoises.

Il fallait donc remédier à cet état de choses, car l'évêque de Munster était au désespoir de l'éloignement de M. de Turenne, non seulement parce qu'il croyait que sa marche à travers l'Empire augmenterait le nombre des ennemis du roi et de ses alliés, mais parce qu'il craignait d'être attaqué par un corps considérable hollandais, qui, prétendait-il, se concentrait dans la Frise et dans la province d'Over-Yssel pour envahir ses États. Il croyait, en

1. V. *La Saxe pendant la guerre de Hollande*, par Auerbach, p. 388-389. — Gravel au duc de Vitry, 27 juin 1673. *Aff. étr., Allemagne*, Supplément, t. 271. — Gravel au Roy, *Aff. étr., Allemagne*, t. 266, f° 13.

outre, avoir bientôt sur les bras les Brandebourgeois et les Danois[1].

Le 22 juin, M. de Verjus, qui se trouvait à Cologne où le congrès venait de s'ouvrir, reçut l'ordre de se rendre immédiatement à Berlin. Au camp de Turenne venaient d'arriver quatre régiments du duc de Hanovre. Ces 6,000 hommes étaient destinés à fortifier son armée et à remplacer les troupes qu'il avait envoyées à Louis XIV pour le siège de Maëstricht.

Les Hollandais, avant la prise de cette ville, espéraient encore être secourus par les Suédois, les Danois et les princes de Brunswick, par l'empereur et ses alliés et même par l'Électeur de Brandebourg. Vaines illusions. Personne ne bougea et Maëstricht tomba entre nos mains.

Le 20 juin, le comte Magnus de Lagarde et le colonel Arentz, résident de Suède à Francfort, avaient quitté cette ville pour se rendre à Cassel et de là en Suède, en passant par Hombourg. Ils devaient s'aboucher avec les envoyés extraordinaires de la Haute et de la Basse-Saxe et du Danemark qui s'étaient réunis à Brunswick, « semblant brasser quelque chose contre les desseins de la France ». L'empereur y avait envoyé le comte de Windischgrætz.

L'Électeur de Saxe s'y fit représenter par MM. de Ramsdorf et Gerschdorf. Verjus fut chargé d'essayer de s'opposer à toute entente des princes du Nord de l'Allemagne, qui nous serait préjudiciable.

---

1. Verjus à Pomponne, Dusseldorf, 18 juin 1673. *Aff. étr., Palatin*, t. 12, f° 247.

Verjus reçut l'ordre de proposer aux six princes dont les ministres étaient réunis à Brunswick une alliance défensive entre eux et une autre entre eux et l'Électeur de Bavière.

Mais ces princes étaient loin de partager sa manière de voir.

Quelques-uns croyaient qu'il était impossible, étant éloignés des uns des autres, de s'entr'aider. Ils n'étaient pas d'avis de prendre des engagements dans ce sens. Le duc de Hanovre, ennemi déclaré d'une ligue commune, estimait qu'il était plus à propos d'en former une particulière « dans chaque canton » sans s'obliger à porter secours à d'autres qu'aux princes voisins.

Ainsi il proposait que le duc de Bavière se liât par une ligue défensive avec quelques princes et quelques États de son Cercle et des Cercles voisins du sien, « pour le repos de l'Empire ».

Il s'engageait à en former une autre avec les cinq princes du Cercle de Westphalie et tous ceux qui voudraient en faire partie.

On pourrait ensuite donner la même impulsion à ces deux ligues, mais de manière à ce qu'elles fonctionnassent, chacune de son côté, quoique parallèlement, et visant au même but.

M. de Pomponne, averti de ces arguties, permit à M. de Verjus, s'il ne pouvait déterminer les six princes, nos alliés, à se joindre au duc de Bavière, d'essayer du moins de faire entrer séparément dans la ligue en question quelques-uns d'entre eux.

M. de Verjus fit part de ses instructions au duc de Neubourg qui déclara être prêt à entrer dans la ligue

proposée pour les pays qu'il possédait en deçà du Rhin, comme il y était entré pour le duché de Neubourg. L'ambassadeur français était certain que l'archevêque de Cologne, auquel il n'en avait point encore parlé, entrerait dans la ligue projetée. L'évêque de Munster y acquiesça, mais avec cette restriction que, s'il s'agissait de le faire entrer dans la ligue que l'Électeur de Bavière aurait déjà conclue avec d'autres princes, il était raisonnable de mettre auparavant sous ses yeux le traité conclu par Ferdinand-Marie avec ses alliés.

Si ce traité reposait sur de nouvelles bases, il désirait qu'on lui fît savoir de Munich « sur quelque manière et sur quel pied » l'Électeur de Bavière la souhaitait, afin de pouvoir plus promptement se concerter avec lui. M. de Verjus avertit le duc de Vitry de l'état où se trouvaient ses négociations et le pria de lui répondre à Hanovre, sous le couvert de M. de Grott, conseiller et premier ministre de M. le duc Jean-Frédéric de Brunswick et de Lunebourg, et grand-maître de sa maison à Hanovre.

M. de Verjus pressa de plus en plus les Électeurs encore hésitants à s'unir à l'Électeur de Bavière « en cas de besoin »[1].

Nos alliés d'hier, sous prétexte d'augmenter leurs armées, demandaient à la cour de France subsides sur subsides, ce qui ne les empêchait pas de se ménager quelque accommodement ultérieur avec l'empereur, tant ils redoutaient ses récriminations et sa vengeance : « Les

1. Verjus à Vitry, de Cologne, le 22 juin 1673. *Aff. étr., Allemagne*, Supplément, t. 271, f° 249.

Allemands, disait Turenne qui s'y connaissait bien, en craignant les gens, ne veulent pas qu'on s'en aperçoive, car ils sont aussi glorieux que les Espagnols, mais, comme ils sont plus intéressés, ils sont plus faciles à conduire. »

Il faut rendre pleine justice à Vitry et à Verjus. Habiles diplomates, ils usèrent de tous les arguments et de tous les artifices pour renouer en Allemagne la ligue du Rhin qui comprenait encore le prince de Wurtemberg, la landgravine de Hesse, le duc de Hanovre, le Palatin, l'archevêque de Cologne, l'évêque de Munster et l'évêque de Strasbourg, ainsi que le duc de Neubourg et d'autres princes.

Les intrigues du comte de Windischgrætz à l'assemblée de Brunswick eurent peu de succès, car le Cercle de la Basse-Saxe, vu l'état critique où se trouvait l'Allemagne, quant aux décisions à prendre, s'en remit à la sagesse de la diète de Ratisbonne, « laquelle je m'assure, écrivait Turenne, considérera bien que le Roy sera, quand il le voudra, aussy fort que l'empereur en Allemagne. Mais je pense que ces conseils viendront de Madrid : l'importance est de savoir si on les suivra à Vienne. La prise de Maëstricht (2 juillet) rend les affaires du Roy incomparablement plus aisées, car on se porte au Rhin sans peine, ce qui était très difficile auparavant[1]. »

Turenne resta à Korbach jusqu'au 7 juillet et s'achemina vers Wetzlar, pendant que M. de Beauvisé se maintenait à Herborn (Nassau).

---

1. Turenne à M. l'abbé de Gravel, au quartier général de Corbach, ce 2 juillet. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 27.1, f° 282.

Louis XIV séjourna pendant quatre ou cinq jours à Maëstricht et ensuite se porta à Visé avec les troupes restées auprès de « sa personne sacrée », Sa Majesté renvoya une partie de ses troupes, commandée par MM. de Créqui et de Bellefonds en Flandre, au prince de Condé, et l'autre à Turenne.

Il y avait grande apparence que le roi ne quitterait pas Visé avant que toutes les lignes et les batteries, ainsi que « les réparations des dehors et de la demi-lune de devant et de dedans Maëstricht » ne fussent démolies et refaites[1].

Afin que le corps d'armée renvoyé par Louis XIV à Turenne pût repasser le Rhin et le rejoindre facilement, le maréchal fit remonter le pont volant de Bonn jusqu'à Andernach. Le 8 juillet, il se reposa à Ernsthausen, après avoir traversé l'Eder. Il y reçut une lettre du marquis de Feuquières, notre ambassadeur en Suède, qui lui apprenait qu'il avait été averti par M. de Gremonville, qui n'avait pas encore quitté Vienne, que l'empereur se mettait en état « de recommencer le même train que l'année passée et avec de plus grandes forces ». M. de Feuquières avait fait demander au roi de Suède de faire passer en Allemagne le reste des troupes qu'il s'était obligé à y envoyer et de vouloir ordonner à celles qui y étaient déjà de rallier Turenne, aussitôt que ce dernier les réclamerait. Charles XI n'avait pas encore répondu d'une façon explicite à la requête de M. de Feuquières, mais il avait ordonné au maréchal de Hemfeld de se disposer

1. Persode à Vitry, de Francfort, ce 11 juillet 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 271, f° 297.

à prendre le commandement des troupes suédoises destinées à entrer en Allemagne[1].

Ce fut le 12 juillet que Turenne arriva à Wetzlar, petite ville impériale sise sur la Lahn, à une journée de Francfort.

Au premier ébranlement de l'armée impériale, et de sa sortie de la Bohême, le maréchal devait se porter vers le Mein, en laissant Francfort à main droite, mais, avant d'affronter le choc de l'ennemi, il lui fallait des renforts que Louvois lui avait promis[2].

L'arrivée de Turenne à Wetzlar jeta l'alarme à Trèves, à Mayence et à Francfort où l'on ignorait les instructions données par Louis XIV au vicomte au cas où l'empereur mît son armée en mouvement.

Les plénipotentiaires, arrivés à Cologne pour y discuter des conditions de la paix, avaient commencé à se réunir et les flottes anglo-françaises s'apprêtaient à reprendre la mer. Les Hollandais s'attribuaient la victoire lors des journées du 13, du 15 et 16 juin où les flottes ennemies s'étaient de nouveau mesurées et leur orgueil avait atteint un tel diapason que les États-Généraux avaient prescrit des prières et des fêtes religieuses pour remercier Dieu des trois victoires navales qu'à en croire Persode de Maizery, ils n'avaient remportées « qu'en peinture ». Les plénipotentiaires hollandais présents à Cologne avaient pris part à ces fêtes, ce qui avait donné à rire à leurs

---

. M. de Feuquières au vicomte de Turenne, 6 juillet 1673. *Lettres Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 295.

. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, à Wetzlar, 12 juil- 1673. *Passim*, p. 295-296.

collègues. La nouvelle de la prise de Maëstricht vint refroidir cet enthousiasme patriotique.

Louis XIV, après la prise de Maëstricht, n'avait pas tardé à quitter la Hollande. Le 15 juillet, nous le trouvons à Rocroi et le 16 à Rethel où il se rencontra avec la reine. Le 20, les deux époux firent leur entrée à Verdun, puis ils s'acheminèrent vers la Moselle. Ils couchèrent à Mars-la-Tour et le lendemain ils prirent le chemin de Thionville, escortés par un grand nombre de troupes.

Le voyage de Louis XIV dans le pays messin et en Lorraine n'avait qu'un but : intimider l'empereur et rassurer nos alliés.

C'est sur Ratisbonne que l'Europe avait les yeux fixés, car du concert ou du désaccord des Électeurs et des princes de l'Empire, qui y étaient représentés, devait sortir la paix ou la guerre.

Au milieu des débats souvent bien orageux de la diète impériale, M. de Gravel, notre représentant, faisait entendre des paroles énergiques et il défendait avec force et éloquence les intérêts de la France.

L'abbé de Gravel connaissait, mieux que tout autre, l'état des esprits en Allemagne. Il savait qu'il ne dépendait pas de Louis XIV que l'Empire fût délivré entièrement de l'invasion, mais, comme Turenne, il estimait que la prise de Maëstricht aurait un grand retentissement dans les assemblées des Cercles.

La présence du duc de Vitry à la cour de Munich, malgré les excellents résultats déjà obtenus par ce diplomate, y était encore nécessaire, afin qu'il pût y combattre les intrigues des représentants de l'empereur et maintenir l'Électeur dans la stricte neutralité à laquelle il venait de

s'engager, tout en le disposant à repousser par la force toute invasion de l'armée impériale.

A la diète de Ratisbonne, les représentants de l'empereur venaient de présenter un décret où étaient exposés les excès commis en Allemagne par l'armée française. L'exagération des faits relatés dans ce décret était telle, qu'il fut facile à M. de Gravel d'en démontrer la fausseté.

Le but de l'empereur était évidemment de soulever les esprits, de surexciter le patriotisme national et de forcer les États allemands à unir leurs forces aux siennes pour repousser les attaques de Turenne et le contraindre à repasser le Rhin.

Le sentiment de l'unité n'existait pas encore en Allemagne. Quelques Cercles pouvaient s'unir entre eux, mais une fédération générale était impossible. L'Empire, vaste assemblage d'éléments divers, divisé par des intérêts contraires, n'avait pas d'hégémonie. Les princes se jalousaient entre eux et les villes libres, désirant conserver leur autonomie, n'avaient rien à gagner à un accroissement de l'autorité impériale. Le régime parlementaire qui régissait les États dont se composait l'Empire entravait l'empereur dans ses desseins guerriers, tout en étant un obstacle, sans cesse renaissant, aux efforts de nos diplomates auprès des différentes cours dont les princes étaient liés par les votes des assemblées des Cercles dont leurs États faisaient partie.

Les députés du Cercle de Franconie à Vienne s'étaient fait fort de décider les États de ce Cercle à donner passage à l'armée de Montecuculi, mais l'Électeur de Bavière et les membres de l'assemblée du Cercle de Franconie protestèrent contre cette offre imprudente.

Il fut décidé que l'empereur serait humblement supplié de respecter la neutralité de ce Cercle et de ne pas y faire entrer ses troupes[1].

A la lettre que Gravel avait adressée à Turenne et où il lui expliquait comment il comprenait et remplissait la mission dont Louis XIV l'avait chargé à la diète de Ratisbonne, le maréchal répondit le 19 juillet, de son quartier général de Wetzlar[2]. Il se félicitait, comme lui, de la protestation du Cercle de Franconie. Il ne s'était pas encore décidé, ajoutait-il, à se rapprocher du Mein, car il ignorait les résolutions de l'empereur. L'immobilité de Montecuculi en Bohême permettait à nos diplomates d'étendre les progrès de leurs négociations en Allemagne, en arrachant aux princes et aux Cercles qui nous étaient le moins hostiles des promesses de neutralité effective, au cas où l'armée impériale s'apprêterait à fouler leur territoire.

Jusqu'à présent, la plupart des Cercles de l'Empire avaient presque tous attendu, pour prendre position au milieu du conflit qui allait se produire entre la France et l'empire, que Louis XIV eût répondu à la demande d'armistice faite par la Hollande, au lendemain de la prise de

1. M. de Gravelle (*sic*) au vicomte Turenne, Ratisbonne, le 13 juillet 1673. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 297 et suiv.

2. Turenne à M. de Gravel, envoyé extraordinaire du Roy, à Ratisbonne, 19 juillet 1673. *Aff. étr., Allemagne*, Supplément, t. 271, f° 380. « Je crois que, si l'empereur ne veut pas se déclarer qu'il ne marchera pas, au moins ce temps-cy permet que l'on tire quelques assurances des Cercles dans lesquels il peut passer, et que, si l'empereur voulait laisser son armée dans ses pays héréditaires, le Roy, en faisant sortir son armée d'Allemagne, courroit danger ou de le voir sur le Rhin, ou marcher contre quelqu'un de nos alliés sans qu'on fust en estat de remédier ni à l'un ni à l'autre. » (*Passim.*)

Maëstricht. Comme Louis XIV avait repoussé cette demande, Turenne ne doutait pas que l'Espagne, qu'impatientait la lenteur des hommes d'État autrichiens, ne mît toutes choses en œuvre pour décider l'empereur à mettre flamberge au vent. Elle avait représenté à Vienne que le désir du roi de France n'était pas seulement de ruiner les Hollandais, mais encore de s'emparer des Pays-Bas pour arriver à l'empire et à la monarchie universelle.

Tel était le sens des instructions données, le 10 juin 1673, à don Pedro Ronquillo, membre du Conseil de Castille et du Conseil des Indes, superintendant de la justice militaire, envoyé extraordinaire à Vienne[1].

Dans la crise actuelle, ni les discussions des plénipotentiaires assemblés à Cologne, ni le zèle des médiateurs, ni l'intervention amicale des petits princes d'Allemagne, nos alliés, ne pouvaient empêcher la guerre de recommencer entre la France et l'empereur.

Il n'y avait que des Électeurs puissants, tels que le duc de Bavière disposé, disait-il, à jeter un corps d'armée dans le Haut-Palatinat, et l'Électeur de Mayence, auquel Louis XIV avait fait demander le libre passage de l'armée royale à travers ses États, qui pussent faire reculer Léopold, et le forcer par leur attitude énergique à remettre l'épée au fourreau.

Aussi Louis XIV recommanda-t-il à Turenne de ménager, au cours de sa marche vers la Franconie, les terres des princes dont nos agents en Allemagne et le prince

1. V. les Instructions données, le 10 juin 1673, à don Pedro Ronquillo (Secrétairerie d'État espagnole, t. CCXII, f° 213. [Archives de Bruxelles]) et le traité d'alliance du 28 août 1673 entre l'Autriche et l'Espagne aux Archives de Vienne.

Guillaume de Furstemberg affirmeraient les bons sentiments envers la France et la désapprobation des désirs belliqueux de Léopold[1].

Depuis sa réconciliation avec Louis XIV, le Grand-Électeur pouvait, lui aussi, s'unir à la Bavière et à la cour de Mayence pour intervenir auprès de l'empereur en faveur de la paix et entraîner dans leur orbite les princes de la maison de Brunswick, le duc de Hanovre, les ducs de Lunebourg et de Zell et l'évêque d'Osnabrück, à moins qu'ils ne fussent détournés de notre alliance par leurs passions et leurs intérêts.

Campé à Wetzlar, Turenne correspondait avec MM. de Courtin et de Barillon, nos représentants au Congrès de Cologne. Il venait d'apprendre qu'on y attendait le retour de M. Beverninck, un des représentants de la Hollande : « Peut-être qu'il n'en dira pas plus long à son retour s'ils veulent tirer les affaires en longueur; mais du moins il en saura davantage. Et comme il y a beaucoup de conférences depuis son voyage à La Haye entre les ministres de Bruxelles et ceux de Hollande,on pourra peut-être voir clair à quoi aboutit leur union, et si c'est à la continuation de la guerre. Et je crois que les démarches du côté de l'Allemagne, c'est-à-dire celles de l'armée de l'empereur, feront voir plus clairement que quoi que ce soit l'intention de Madrid[2]. »

L'hésitation mise par l'empereur à donner l'ordre de mobilisation à son armée qu'il devait passer en revue à

1. Lettre du Roi à M. de Turenne, de Maëstricht, 11 juillet 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 271, f° 278.

2. MM. Barillon et Courtin au vicomte de Turenne, 20 juin 1873, Cologne. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne,* t. 2, p. 289 et suiv.

Égra, le 10 août, n'était-elle pas motivée par son désir de faire montre de sa modération en faisant voir à tous que, malgré l'attitude agressive de l'armée française et sa présence sur le Mein, il restait l'arme au bras et ses troupes n'avaient pas encore reçu l'ordre de se porter au delà de ses États héréditaires ?

Mais l'Espagne ne s'opposerait-elle pas à ce piétinement sur place ? Malgré les intentions pacifiques de la Régente d'Espagne, ses ministres désiraient ardemment la guerre et il était évident qu'ils mettraient tout en œuvre pour mettre le feu aux poudres : « Je suis persuadé, écrivait Turenne le 3 août, à M. de Gravel, que leur plus grand dessein est d'allumer une guerre dans l'Empire, qui est aussi votre opinion[1]. »

Turenne était prêt. Il venait de passer la revue de sa cavalerie : « Elle est beaucoup plus belle que vous ne l'avez vue, écrivait-t-il à Vitry, de Wetzlar, le 3 août. »

La signature apposée par l'empereur au projet de traité élaboré à La Haye entre lui, l'Espagne, la Hollande et le duc de Lorraine démontrait amplement son intention de se porter au secours de la Hollande et de faire fouler les terres de l'Empire par ses troupes. On n'en doutait plus à Vienne. Si l'arrêt de l'armée impériale se prolongeait, c'est que Montecuculi n'était pas prêt et que Léopold cherchait à convertir Munich et Mayence à sa cause. « Je crois, écrivait Turenne à Vitry, le 3 août, que l'empereur est si engagé avec l'Espagne, qu'il pourrait bien vouloir de l'Électeur de Bavière ; ses affaires pourraient

1. Turenne à M. de Gravel, au quartier général de Wetzlar, 3 août 1673. *Aff. étr.*, t. 272, f° 13.

bien aussi l'obliger à lui parler de bonne foi. Vous verrez bientôt clair à cela, car, s'ils demeurent encore éloignés, sans venir tous au rendez-vous à Égra, c'est signe qu'ils n'ont guère envie de marcher[1]. »

Le duc de Vitry venait de signer avec Ferdinand-Marie de Bavière, au mois de juillet, un nouveau traité d'alliance offensive et défensive.

L'Électeur promettait, moyennant une somme de 50,000 écus qui lui serait remise par Louis XIV, de lever 1,500 chevaux. On devait, en outre, lui verser 12,000 écus d'augmentation de subsides par mois. Mais ce dernier traité ne devait être efficace que lorsque l'Électeur de Bavière serait entré effectivement en guerre.

Dans la suite, nous verrons que ce traité ne fut pas exécutoire, car Ferdinand-Marie n'eut pas l'occasion, quoique nous restant fidèle, de prendre les armes.

Il leva cependant plus de troupes qu'il ne s'était engagé à le faire et eut toujours sur pied 17,000 hommes, tant cavalerie qu'infanterie, armée superbe qu'il employa à la conservation de ses États. A la réserve du comté de Mindelheim et de quelques terres particulières qui lui appartenaient dans le Cercle de Souabe, les troupes impériales n'établirent aucun quartier dans son pays[2].

L'espace nous manque pour raconter en détail les négociations qui eurent lieu entre le duc de Bavière et le duc de Vitry.

L'empereur semblait avoir modifié l'ordre donné à son

---

1. Turenne à M. de Vitry, au quartier général de Wetzlar, ce 3 août 1673. *Aff. étr., Allemagne*, Supplément, t. 272, f° 15.

2. *Mémoires du marquis de Pomponne*, t. 2, p. 235 et suiv.

armée de s'assembler à Egra, le 10 ou le 12 août. De moins en moins sûr de l'assentiment de la diète de Ratisbonne, il temporisait et remettait à une date ultérieure la marche en avant de ses forces, tandis que, de Wetzlar, Turenne s'assurait des passages sur le Mein. Il avait à sa disposition 20 pontons de cuivre et se procurait sous main des bateaux, car ces pontons étaient insuffisants. Il se munissait également de blé, d'avoine et de fourrage.

L'Électeur de Bavière envoya à l'empereur, le 26 juillet, des ambassadeurs dont faisait partie le baron de Gleis. Ils devaient s'embarquer sur le Danube et arriver à Vienne cinq jours plus tard. M. de Vitry entretint M. de Gleis avant son départ « sur plusieurs points, dont j'ai bien cru, écrivait-il à Turenne le 26 juillet, qu'on ne se serait pas expliqué dans ses instructions, et desquels il paraît très bien informé ». Mais, avant que les ambassadeurs bavarois se missent en route, Ferdinand-Marie pria Vitry de faire demander à Louis XIV « que pour pouvoir mieux décider l'empereur à laisser l'Empire en repos et à renoncer à secourir les Hollandais, il plût au roi d'engager Léopold à régler les limites de la Flandre, d'accord avec les Espagnols, immédiatement après la conclusion de la paix avec la Hollande, afin qu'il ne résulte plus aucune défiance de leur côté, ni de semence de guerre avec eux[1] ».

Pendant que le Cercle de Franconie, pour se tenir prêt, sur son territoire, à tenir tête à l'invasion des forces impériales, levait des troupes et organisait ses milices, qu'il

1. Le duc de Vitry au vicomte de Turenne, à Landshut, 26 juillet 1673. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 306 et suiv.

jetait 500 hommes dans Schweinfurt, ville impériale, que l'évêque de Wurtzbourg et de Bamberg s'armait, ainsi que les villes de Kollback, Bayreuth et Ansbach, Ferdinand-Marie de Bavière s'effrayait des menaces de Vienne. Il suppliait Louis XIV de faire avancer jusqu'à Philipsbourg 4,000 cavaliers et 6,000 fantassins, afin qu'ils se portassent à son secours, en cas qu'il en eût besoin, et désirait que Vitry en reçût le commandement. En somme, il tremblait de peur, ce qui ne l'empêchait pas de s'éloigner de Munich le 31 juillet et d'aller courir le cerf pendant trois semaines consécutives, escorté par notre ambassadeur, à Landshut, sur le chemin de Vienne [1]. Ce qu'on voulait à la cour de l'empereur, c'était effrayer l'Électeur de Bavière. On y parlait bien haut de s'emparer de quelques-unes de ses places et même de sa personne. Le chevalier de Gremonville, notre ambassadeur à Vienne, se constituait le défenseur de notre allié, et il demandait à cor et à cri que l'empereur s'engageât à respecter ses États, s'il ne voulait pas que l'armée de Turenne entrât en Franconie pour se porter à son secours [2].

Au congrès de Cologne, dont les premières séances avaient, avons-nous dit, commencé au mois de juin, sous la présidence de la Suède, on examinait les conditions possibles d'une paix, désirée par tous, entre la France et la Hollande.

Les princes médiateurs, tels que l'archevêque de Co-

1. Le duc de Vitry au même, de Munich, le 31 juillet 1673. *Passim*, p. 303 et suiv.

2. Du même au même, de Landshut, le 1er août 1673. *Passim*, p. 306 et suiv. — V. aussi Lettre de l'abbé de Gravelle (*sic*), au marquis de Louvois, le 28 juillet 1673, à Mayence. *Passim*, p. 303.

logne, représenté au congrès de Cologne par le prince Guillaume de Furstemberg et l'évêque d'Osnabrück, espéraient encore que Louis XIV, après la prise de Maëstricht, arrêté dans ses conquêtes par les inondations de la Hollande, consentirait à s'accorder avec les Provinces-Unies.

Le roi avait envoyé à Cologne, pour défendre ses intérêts, des hommes de grande valeur, des diplomates de la bonne école. C'était le duc de Chaulnes, Colbert de Croissy, Courtin et Barillon [1].

Dès le 18 avril, il leur avait adressé ses instructions, après avoir accepté, à la fin de 1672, la médiation du roi de Suède.

Il leur avait prescrit de ne s'occuper que des affaires de la Hollande et d'écarter les récriminations de l'Empire au sujet de la Lorraine et de certaines questions relatives à l'Alsace et aux Trois-Évêchés.

Il les autorisait à traiter, pourvu que la Hollande lui cédât Maëstricht et ses dépendances, Grave et le pays de Kuick, Bois-le-Duc et sa mairie, les forts de Crèvecœur, de Woorne et Saint-André, la baronnie de Bréda, Nimègue et son territoire, sauf à raser Nimègue, si les États-Généraux consentaient à raser les forts de Krodzen bourg et de Schenk ; les États généraux investiraient de Berg-op-Zoom le comte d'Auvergne, descendant

1. L'Angleterre était représentée, au Congrès de Cologne, par le comte de Sunderland, les chevaliers Jenkens et Williamson ; l'Espagne par D. Manuel de Lira et von Oudenhofen ; la Suède, par le comte Tott, le baron de Sparre et von Ehrenstein. L'empereur envoya le baron Kœnigsegg ; le Brandebourg, Otto von Schwerin ; la Hollande, le b^on^ de Lisola et le comte de Beverninck et von Haren. Les deux Egon représentaient les États de Cologne et de Munster.

de Charles IX, qui avait des prétentions sur ce marquisat[1].

Les exigences anglaises comprenaient, entre autres exigences exorbitantes, le rétablissement du stathoudérat héréditaire dans la maison de Nassau et la remise de plusieurs ports de Zélande et de Hollande « en garantie ».

La Suède tira Louis XIV d'embarras en protestant qu'elle ne souffrirait jamais que l'Angleterre acquît en Hollande ou en Zélande des positions qui la rendraient maîtresse absolue de la mer et ruineraient entièrement les Provinces-Unies[2].

Les exigences de l'Angleterre diminuèrent après le retour de Louis XIV en France.

Le 5 août 1673, le comte de Tott, ambassadeur du roi de Suède en France, écrivait au duc de Chaulnes, un de nos représentants au congrès de Cologne : « Votre Excellence sera, sans doute, informé par les ambassadeurs de France que ceux d'Angleterre ne se sont pas seulement fort relâchés, mais qu'apparemment ils auraient entièrement cédé leurs prétentions touchant les places de seureté, si MM. les ambassadeurs de France eussent été en estat de se déclarer en même temps, car toutes les fois que nous pressions ceux d'Angleterre, ils nous ont demandé, au lieu de nous répondre, si les ambassadeurs de France s'étaient expliqués touchant leur modération, et, ayant appris qu'ils ne l'avaient pas encore fait, ils nous ont dit que, devant en tout aller de concert avec eux, ils ne pouvaient se déclarer, qu'ils ne le fissent en même temps[3]. »

1. *Négociations pour la succession d'Espagne,* Miguet, t. IV, p. 139.
2. *Passim*, p. 146.
3. M. le comte de Tott à M. le duc de Chaulnes, ambassadeur extraor-

La conclusion de la paix ne dépendait, au dire de M. de Tott, que de la modération de Louis XIV.

Il supplia le duc de Chaulnes d'user de toute son influence auprès du roi, son maître, pour l'entraîner dans cette voie et lui promit l'intervention de la Suède auprès du gouvernement espagnol pour qu'il acquiesçât à un échange de territoire avec les Provinces-Unies.

Les hommes d'État hollandais semblaient maintenant ne pas trop répugner à cet échange, car ce qu'ils redoutaient surtout, c'était le voisinage immédiat de la France, dont la politique, depuis Richelieu, n'avait été qu'une politique de conquêtes et d'accroissement.

De plus, le cabinet de Stockholm offrait de se conformer aux désirs de Louis XIV et d'agir de manière à le satisfaire, car Charles XI, roi de Suède, aimait et estimait le roi de France et était bien loin de lui envier ses conquêtes « n'y d'en avoir jalousie[1] ».

Aussi bien, le gouvernement suédois ne ménageait ni ses remontrances ni ses menaces pour amener les Provinces-Unies à faire la paix avec la France, mais, en même temps, par la voix de son ambassadeur, il faisait appel à la modération de Louis XIV « qui, sans doute, lui serait plus glorieuse et guère moins utile que quelques places de plus[2] ».

Louis XIV fit quelques concessions et renonça à Nimègue et au marquisat de Berg-op-Zoom.

Mais il fallait tenir compte de la conduite tortueuse de

---

dinaire et plénipotentiaire pour la paix, 5 août 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 272, f° 20.

1. *Passim.*

2. *Passim.*

l'Espagne qui, après avoir affecté, pendant quelque temps, d'éviter de se brouiller avec la France, semblait maintenant, par ses agissements secrets et l'envoi de nombreux émissaires dans toutes les cours de l'Europe, préparer la revanche du traité d'Aix-la-Chapelle et vouloir entraîner l'Empire dans une lutte, peut-être fatale pour elle, à coup sûr au-dessus de ses forces affaiblies par tant d'années de guerre.

On savait que le cabinet de l'Escurial venait d'envoyer en Hollande, chargé d'une mission secrète, D. Bernardo de Salines. Il s'était abouché à La Haye avec le prince d'Orange et M. de Beverninck, un de ses représentants à Cologne, et ensuite s'était rendu à Londres pour y conférer avec les ministres de Charles II [1].

Tout faisait prévoir un embrasement général. La moindre étincelle pouvait allumer l'incendie. Les préliminaires du traité de La Haye contenaient des menaces terribles contre la France.

Turenne, campé dans la ville impériale de Wetzlar le 1er août 1673, fit partir son artillerie, escortée par le régiment d'infanterie de La Ferté. Elle alla se loger à Butzbach, petite ville appartenant au landgrave de Hesse-Darmstadt, et à Friedberg, ville libre impériale.

Les brigades de cavalerie de Pilois et de Villiers, plus lestes dans leur marche, quittèrent les environs de Wetzlar trois jours plus tard et arrivèrent, après avoir dépassé

1. Turenne à M. de Gravel, de Wetzlar, ce 6 août 1674. *Passim*, f° 23. Enskirken, « envoyé de Hollande et pensionnaire ou d'Amsterdam ou de Harlem », venait d'arriver en poste à Dresde, se dirigeant vers Vienne, afin d'y hâter la marche de l'armée impériale, les États-Généraux étant décidés à faire séparément leur paix avec Louis XIV si l'empereur ne se hâtait pas (*Passim*).

Friedberg, dans de nouveaux quartiers dépendant des comtés de Hanau, d'Isenburg et de Solms-Rödelheim, et baignés par les rivières de Harloff, du Nidder et de la Wetter.

En quatre heures, cette cavalerie pouvait atteindre le Mein, tandis qu'à l'artillerie il aurait fallu huit heures, tant le sol, « dont le fond est de terre glaise » en cette contrée, était défoncé par des pluies continuelles.

Dès qu'il apprendrait la marche en avant des Impériaux, il était facile à Turenne de jeter un pont de bateaux sur le Mein. L'endroit qu'il trouvait le plus propice était Selingenstadt, entre Hanau et Aschaffenbourg.

Turenne aurait pu descendre plus au sud et ne traverser le Mein qu'à Wurtzbourg. En suivant cette route, il aurait rencontré moins de cours d'eau, mais le choix qu'il avait fait de Selingenstadt était préférable, car le Spessart et les montagnes du comté de Henneberg empêcheraient l'ennemi de l'attaquer de ce côté, vu leur inaccessibilité et le manque de subsistances dont il aurait souffert, n'ayant point de magasins de blé, et ne pouvant traîner derrière lui des caissons qui en porteraient. Aucune ville importante, où il pût se ravitailler, ne se rencontrerait sur sa route.

Les troupes, accourues de l'Archevêché de Cologne au secours de Turenne, avaient reçu l'ordre de se rafraîchir dans les comtés de Waldeck, de Dillenburg et de Witgenstein, car le maréchal n'avait pu les faire venir plus près de lui[1].

---

1. M. de Chamlai au marquis de Louvois, 1er août, de Wetzlar. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 307 et suiv.

Une assemblée devait avoir lieu, le 20 août, à Mulhausen, en Thuringe, dans le Cercle de la Haute-Saxe. Les membres du Cercle de Souabe et du Cercle de Bavière devaient se réunir à Dinckelsbühl. Le duc de Bavière devait s'y faire représenter.

La convocation de cette assemblée avait été provoquée par la crainte que les Lorrains vinssent prendre leurs quartiers en Bavière [1].

M. de Gravel y fut envoyé par Louis XIV, afin d'y défendre les intérêts de la France.

Entre temps, le roi de France avait présenté à la diète de Ratisbonne un mémorial où il faisait remarquer la discipline rigoureuse observée par notre armée d'Allemagne. L'intention de Louis XIV était que le soldat français y subsistât avec sa solde et le pain de munition, sans être à charge d'aucune façon aux habitants.

Philippe Van Leyen, archevêque de Trèves, à la lecture des assurances exprimées par ce mémorial, protesta contre des assertions qu'il jugeait mensongères. Non seulement, affirmait-il, des désordres incroyables avaient été commis par nos soldats dans son Électorat l'année précédente, mais ils s'étaient renouvelés au cours de la dernière campagne. Les 1,000 cavaliers, commandés par M. de Fourilles, qui avaient terrorisé Nancy trois ans auparavant, avaient non seulement occupé tout le plat pays de l'archevêché de Trèves, mais s'étaient encore emparés de Sarrebourg et de Wittlich, où leur général s'était logé

1. Turenne à M. de Gravel, de Wetzlar, 10 août 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 272, f° 23. — Turenne au marquis de Louvois de Wetzlar, 5 août 1673. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne,* t. 2, p. 308 et suiv.

dans la propre résidence du prélat. L'amitié pour la France de M. de Trèves, qui avait promis, au mois de février dernier, au marquis de Dangeau, envoyé auprès de lui par Louis XIV, de ne livrer passage à aucun ennemi du roi et avait répondu par un refus à la demande que lui avaient faite les Confédérés de lui livrer son pont à Coblence, était mise à une rude épreuve. Louis XIV reçut à Nancy les doléances de M. de Leyen (6 août). Un accommodement momentané eut lieu entre l'archevêque et le roi qui voulut bien reconnaître que le prélat n'avait pas outrepassé ses droits en laissant entrer une garnison impériale à Ehrenbreitstein et à Coblence. Il l'assura que l'occupation de l'Électorat de Trèves par nos troupes avait été rendue nécessaire par les menaces des Impériaux.

Turenne ne pouvait prolonger son séjour à Wetzlar, car il venait d'apprendre que Léopold avait quitté Vienne le 3 août pour se rendre à Egra (Bohême)[1].

« Ayant eu confirmation, par les lettres de Vienne du 28 du mois passé, comme tous les officiers généraux partent et que l'empereur doit être le 11 à Egra, je vais m'approcher du Mein et, faisant avancer les troupes, je serai lundi à Assenheim, pour me gouverner ensuite selon les avis qui me viendront de la marche de l'empereur[2]. »

Avant de quitter Wetzlar et de se porter vers le Mein, Turenne ordonna à M. de Réveillon de placer son pont de bateaux le plus près possible d'Andernach, afin de

---

1. *Mémoires de l'agent de l'Archevêque de Trèves à la diète de Ratisbonne,* Ratisbonne, 8 août 1673. *Passim,* f° 32. — Turenne à M. de Gravel, de Wetzlar, 10 août 1674. *Passim,* f° 24.

2. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, de Wetzlar, le 9 août 1673. *Passim,* p. 311 et suiv.

tenir en respect le Mein et de rendre libre le passage de la Lahn. Quatre ou cinq escadrons, détachés de la garnison de Maëstricht, suffisaient pour protéger ce pont d'Andernach et tout le cours de la Lahn, et surveiller les allures de la landgravine de Hesse et des ducs de Brunswick. En s'avançant vers la Franconie, Turenne allait laisser le Rhin et le Mein entièrement dégarnis, quoique l'attitude du marquis de Bayreuth et de quelques autres membres du Cercle de Franconie lui inspirât quelques inquiétudes.

En même temps, le maréchal engagea vivement Louis XIV à se rendre maître de Weilburg, ville mal fortifiée, mais dont la position stratégique rendait la possession indispensable et, avant de se porter vers la Franconie, il demanda aux bourgmestres d'Aschaffenbourg, ville située sur la rive droite du Mein et sur la Schaff et appartenant, comme Weilburg, à l'archevêque de Mayence, de permettre aux commissaires des vivres de son armée d'y amasser des grains et de la farine[1].

Les bourgmestres d'Aschaffenbourg lui firent répondre qu'ils ne pouvaient lui accorder cette autorisation sans la permission de M. de Metternich.

Le 10 août, Turenne avait toujours son quartier général à Wetzlar, surveillant à la fois la Westphalie et le Haut-Palatinat.

La cour de France venait de le prévenir de l'accommodement de l'archevêque de Trèves avec Louis XIV. Il

1. Turenne à M. de Vitry, au quartier général de Wetzlar, 10 août 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 272, f° 36. — Persode à Vitry, Francfort, ce 5 août 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 272, f° 17.

avertit aussitôt le duc de Vitry de cet heureux événement : « On vous mandera le détail de la façon que l'on désirera que vous le fassiez savoir ; c'est pourquoi je ne vous en parle point. Vous voyez bien qu'étant sur le Mein avec l'armée entre Hanau et Aschaffenbourg, je serais bien à portée de marcher où il serait nécessaire, et M. l'Électeur de Bavière peut bien juger que l'on serait bientôt à son secours si on approchait de lui et que l'on entrât dans son pays. Cet accommodement de M. de Trèves fera bon effet. Il y a grande apparence que l'empereur, touchant de l'argent des Hollandais et poussé par l'Espagne, entrera en action et ainsi, un peu après son rendez-vous, on connaîtra son dessein. On vous mande de Nancy la disposition des troupes du Roy, c'est pourquoy je ne vous en parle point[1]. »

C'était bien entre Hanau et Aschaffenbourg, à Selingenstadt, que Turenne songeait à jeter un pont sur le Mein, car il brûlait, après s'être rendu maître des rives de ce fleuve, de se porter en Franconie au-devant de l'armée impériale et de la rejeter dans le Bœhmerwald.

Mais il fallait compter sur les hésitations de Louvois, car, pendant que Turenne se disposait à quitter Wetzlar pour de là se porter à Assenheim, après s'être assuré des châteaux de Friedberg et d'Aschaffenbourg où il mit garnison, et ensuite de Selingenstadt, il se heurta à la défense de Louis XIV qui lui prescrivait la prudence devant les hésitations de l'empereur à nous déclarer la guerre et celles de l'Espagne à se proclamer son alliée. En s'éloi-

1. *Passim.* — Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, 9 août 1674, à Wetzlar. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, pp. 311-312.

gnant trop du Rhin, Turenne, au dire de Louvois, rendait difficile l'envoi des secours qui lui étaient indispensables pour résister à l'armée impériale qui s'était concentrée à Egra et recevait chaque jour des renforts, en attendant que Léopold vînt la passer en revue (15-25 août).

Turenne, malgré son désir de combattre, semblait partager les idées émises par Louvois. Il croyait encore que les Électeurs et les princes de l'Allemagne détourneraient Léopold de ses desseins belliqueux, que celui-ci résisterait aux injonctions de l'Espagne et hésiterait à jeter la désolation et la ruine dans l'Empire à peine remis des désastres de la guerre de Trente ans.

Tout, cependant, autour de lui, respirait la vengeance et la guerre. L'évêque de Constance envoyait des troupes à l'empereur et l'archevêque de Mayence, qui était parti pour Egra, dissimulait avec peine ses sympathies pour la cause impériale : « On ne sait, écrivait Persode au duc de Vitry le 5 août 1673, si ce voyage sera pour dissuader ce prince [l'empereur] de quitter son dessein pour la marche de ses troupes vers le Rhin ou de l'y fortifier. »

Mais Metternich était un politique. S'il avait eu la franchise de l'archevêque de Trèves, il se serait déclaré ouvertement contre nous. Ne laissait-il pas Charles IV, duc de Lorraine, établi à Francfort, faire des levées dans ses États et ne recevait-il pas à sa table M. de Créhange, un de ses colonels, qui débauchait les déserteurs de l'armée française et occupait, avec son régiment, l'Électorat de Mayence[1] ?

---

1. Persode à Pomponne, le 5 septembre 1673. *Aff. étr., Allemagne* (1668 à 1680), Supplément, t. 5, f° 116.

Pendant que les flottes franco-anglaise et hollandaise s'observaient près des îles de Texel et de Vlieland, en attendant un vent favorable pour se combattre, que M. de Fourilles[1], après l'accommodement de M. de Trèves, recevait l'ordre de quitter le Hunsrück et de regagner la Lorraine avec ses troupes, à l'exception de deux régiments de dragons de 1,200 à 1,500 cavaliers et de quatre brigades de cavalerie qui devaient passer le Rhin à Neuwied pour aller rejoindre Turenne, que M. de Vaubrun recevait l'ordre de faire camper ses 10,000 hommes au-dessous de Philippsbourg, où un pont sur le Rhin avait été jeté, Louis XIV s'apprêtait à quitter Nancy pour se rendre en Alsace, si cela était nécessaire, et au cas que « l'empereur fasse le moindre mouvement du côté du Rhin ou du Mein (15 août)[2] ».

Le prince de Condé avait quitté la mairie de Bois-le-Duc avec sa cavalerie, s'attendant à être rejoint par le maréchal d'Humières, et, en ce moment, tout faisait prévoir que l'empereur, quoique ne prenant pas le commandement de son armée, était décidé à entrer en lice. Après avoir communié à Zell et avoir pris, le crucifix à la main, Dieu à témoin de la justice de sa cause, il avait donné l'ordre à Montecuculi d'aller offrir le combat à Turenne.

Ce que veut Léopold, qui n'a pas encore déclaré la guerre à la France, c'est peut-être intimider Louis XIV

1. Jean-Jacques Chauméjean, chevalier de Fourilles, cornette au régiment d'Harcourt en 1645. Depuis mestre-de-camp. Fait la campagne de Hongrie, sous Coligny. En 1688, visiteur de la cavalerie. Mestre-de-camp général (février 1674).

2. Persode à Pomponne, le 5 septembre 1673. Déjà citée.

et continuer à toucher des subsides de la Hollande, avant que l'Espagne ne se déclare ouvertement pour lui.

Son désir est d'assigner de tels postes à son armée que Turenne ne puisse l'attaquer dans la Franconie qu'elle s'apprête à envahir.

Il veut, croit-on, qu'elle y attende la mauvaise saison jusqu'à la signature d'une trêve générale.

Turenne ne se trouble pas à l'annonce des menaces de l'empereur qui se vante de le chasser bientôt des terres de l'Empire.

Le pont de pierre d'Aschaffenbourg lui assure ses communications avec le Rhin moyen, l'occupation du château de Friedberg le rend maître du Mein et de la Wetteravie.

Quoique Louvois ne se hâte pas de lui envoyer des renforts, car Louis XIV se réserve des troupes, décidé qu'il est à tenter de nouveau la conquête de la Franche-Comté, Turenne, tout en gardant son quartier général à Wetzlar, quitte les bords du Mein et pénètre en Franconie. Il se hâte d'une façon extraordinaire. L'avant-garde de l'armée impériale est venue se camper à trois heures du camp français (12 août); M. de Turenne en éprouva une joie « plus grande qu'on ne saurait dire », et cette joie, il l'inspira à son armée. Chacun se préparait pour la bataille du lendemain comme pour une fête.

A 3 heures du matin, le maréchal quitta son camp de Röttingen (Basse-Franconie) avec les deux lignes de cavalerie de l'aile droite composée de la brigade de gendarmes, de celle de Villiers, de la brigade de Pilois et de deux régiments de dragons. Il s'avança au petit pas vers le camp des Impériaux dont on apercevait les feux.

Le soleil se leva. Turenne fit halte pour donner le temps à l'infanterie et au canon de le rejoindre, car il leur avait donné l'ordre de le suivre dès la pointe du jour avec les deux lignes de cavalerie de l'aile gauche. Le maréchal envoya le sieur de Saint-Clar avec 50 maîtres pour observer les allures de l'ennemi. Il vint lui apprendre qu'il l'avait trouvé en bataille. Cette nouvelle redoubla la joie des soldats. M. de Turenne alla lui-même se rendre compte de l'état des choses et fit mettre aussitôt son armée en bataille, ce qu'elle fit en moins d'une heure et avec un ordre parfait. Le ciel était serein, d'une clarté superbe, et il ne manquait plus, dit un témoin oculaire, que « la volonté de l'armée de l'empereur pour répondre aux souhaits de tant de bons Français ». Mais à peine se fut-on ébranlé pour marcher à l'ennemi en ordre de bataille, que l'on s'aperçut qu'il battait en retraite et prenait le chemin de Kitzingen, ville située sur la rive gauche du Mein.

La nuit allait venir ; deux heures de chemin séparaient les deux armées. La fatigue éprouvée par les soldats français à la suite d'une marche aussi précipitée empêcha Turenne de poursuivre les Impériaux le même jour, et il se contenta de se loger près du lieu qu'ils venaient de quitter. Le lendemain, 13 août. il les suivit pas à pas et les trouva campés près du Mein. Ils avaient leur droite près de Kitzingen et leur gauche à l'entrée d'un bois.

Une hauteur séparait les deux ailes. Ils y avaient installé leurs canons, mais comme on ne pouvait aller à eux qu'à travers des défilés du Steigerwald, Turenne vint se poster le long du Mein. Là, il pouvait surveiller les mou-

vements des Impériaux et aviser ensuite à ce qu'il aurait à faire.

Nos éclaireurs, après la retraite des ennemis, firent quelques prisonniers dans leur camp et en ramenèrent dix ou douze chariots.

Le lendemain, 14 août, Turenne avait posté près du camp des Impériaux une petite garde de cavalerie soutenue par 300 hommes de la brigade de Champagne ; pendant qu'il avait été se mettre en quête d'un autre camp, les ennemis vinrent au nombre de 800 hommes pour tâcher d'enlever le poste établi par lui. Une escarmouche s'en suivit. Notre infanterie, s'avançant un peu trop en avant pour les repousser, éprouva quelques pertes. Le capitaine de Tilly, qui commandait les Français, reçut six coups de mousquet et fut fait prisonnier. L'infanterie française tint ferme et se retira ensuite avec l'arrière-garde de l'armée pour s'installer dans un nouveau camp choisi par Turenne. Le comte de Guiche, pendant l'absence de Turenne, avait pris, à Wetzlar, le commandement du corps principal[1].

Cantonné près du Mein, Turenne était à même de protéger le duc de Bavière contre toute invasion. M. de Kœnigsegg, vice-chancelier de l'empereur, avait été trouver Ferdinand-Marie afin d'apprendre de lui s'il ferait difficulté de donner passage aux troupes impériales. Le traité qu'il venait de signer avec le duc de Vitry le lui interdisait. L'avant-garde de l'armée impériale, com-

1. Relation de ce qui s'est passé en Franconie entre les armées du Roy et de l'Empereur, le 11 et le 12 août 1673. *Aff. étr., Allemagne*, Supplément, t. 272, f° 38.

mandée par le général Jean Sporck, menaçait le duché de Bavière.

Kœnigsegg était arrivé à Munich le 11 août, et avait été reçu immédiatement par l'Électeur. Il voulait lui arracher la promesse de ne pas porter ses armes dans les pays héréditaires après l'entrée en campagne de l'armée impériale. Le vice-chancelier de l'Empire ne passa que deux jours à Munich. Il fit l'aveu à Ferdinand-Marie que l'empereur était forcé de tout risquer dans l'intérêt de l'Espagne et qu'il avait envisagé froidement tous les périls de son entreprise, mais qu'il s'y était résolu, parce qu'il croyait prudent de ne pas différer plus longtemps, sachant bien que, si son armée était défaite, les princes de l'Allemagne, effrayés de la puissance de Louis XIV, se rallieraient à lui pour la défense et la liberté commune de leur patrie.

M. de Kœnigsegg demanda à l'Électeur de Bavière qu'il n'envoyât point de troupes dans le Haut-Palatinat et qu'il accordât le passage de ses États à l'armée impériale si cela était nécessaire, tout en promettant qu'elle n'y camperait ni s'y logerait.

Le duc de Bavière lui répondit qu'il n'avait levé de troupes que pour la défense de son duché et que leur nombre était si restreint qu'elles ne pouvaient inquiéter l'empereur, mais qu'il n'avait pas assez confiance dans la loyauté de son suzerain pour ne pas songer à se garder lui-même. Il ne pouvait accorder aucun passage à l'armée impériale, vu le traité de neutralité qu'il venait de renouveler avec la France, ne voulant pas être forcé d'en accorder à l'armée française et attirer la guerre chez lui. A cette condition, il s'engageait à ne

point porter les armes dans les pays héréditaires, mais il entendait que l'empereur respectât également les territoires des Cercles et des princes alliés à la France.

Vitry avait lieu de s'étonner du manque d'initiative du duc de Bavière, intimidé, paraît-il, par les menaces de l'empereur et ne pouvant se résoudre à prendre les armes malgré les subsides que Louis XIV lui versait et la promesse qu'il lui avait faite de marier le Dauphin à sa fille (1670).

Les insistances de l'ambassadeur français ne réussirent pas à faire sortir Ferdinand-Marie de sa torpeur et à le décider à se déclarer ouvertement et efficacement pour la France. C'est en vain que Vitry lui proposa de dépêcher un courrier à Turenne pour le prier de s'approcher de la Bavière. Le duc se contenta de vouloir se renfermer dans une stricte neutralité et mobilisa ses milices et 500 cavaliers pour défendre les rives du Lech, et fit camper le reste de ses troupes à Neumarkt et à Amberg.

Depuis trois mois aucunes troupes nouvelles n'avaient envahi la Souabe. Les Lorrains n'avaient fait aucune recrue et s'affaiblissaient dans le comté de Bamberg [1].

Entre temps, M. de Louvois était arrivé à Philippsbourg, le 12 août, après avoir visité Brisach. Il allait être fait grand-maître de l'artillerie par Louis XIV [2].

Malgré son accommodement passager avec le roi de France, auquel il avait envoyé un ambassadeur à Nancy (6 août 1673), l'archevêque de Trèves se plaignit de

1. Le duc de Vitry, au vicomte de Turenne, à Landshut, 15 août 1673. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 314 et suiv.

2. Persode à Vitry, ce 12 août 1673. *Aff. étr., Allemagne*, Supplément, t. 272, f° 40.

nouveau à la diète de Ratisbonne, par la voix d'Umbescheiden, des exactions commises par nos soldats dans ses États.

Ces exactions redoublaient. Outre les villes et les châteaux de Sarrebourg, Manderscheid, Pfalzel et Wittlich, dont les Français s'étaient emparés à force de ruse et de menaces, en fermant tous les passages, en affamant tous les habitants. Ils avaient aussi bloqué Mayen et Kochem, afin de forcer ces deux villes à se rendre.

Que dire des excès commis par nos troupes dans le plat pays de l'Archevêché de Trèves? Ils égalèrent ceux commis dans le Palatinat par les soldats de Montclar.

L'armée commandée par le marquis de Rochefort pillait et rançonnait villes et villages où elle établissait ses quartiers à sa guise. De toutes parts, les habitants s'enfuyaient. C'était une désolation générale, une ruine complète.

Le marquis de la Trousse se distingua par ses exigences draconniennes.

Ce brigadier des armées du Roi très-chrétien n'épargnait ni les couvents ni les hôpitaux. C'est en vain que le marquis de Dangeau, envoyé à Trèves, s'efforça de calmer la colère bien naturelle de l'archevêque, ce prélat implora la protection de l'empereur. Il ne pouvait admettre[1] que Louis XIV ait pu prendre pour prétexte des exactions commises par ses soldats l'alliance qu'il avait contractée, comme prince allemand, avec l'empereur, son chef légitime, ainsi que d'autres Électeurs, dans la

1. Dicté à Ratisbonne, le 17 août 1673, et translaté de l'original allemand. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 272, f° 58.

Conférence de Brunswick, le 22 septembre 1672, car cette alliance défensive n'avait pour but que le repos et la paix de l'Empire.

Aux plaintes adressées par l'archevêque de Trèves à M. de la Trousse, celui-ci répondit qu'il avait reçu de son souverain l'ordre d'occuper l'Électorat de Trèves, d'y prendre ses quartiers selon son bon plaisir et d'exiger des habitants une somme de 133.000 livres.

Il avertit les ministres du prélat que ses troupes s'élargiraient dans les comtés et seigneuries voisines de Trèves, mais que personne dorénavant n'aurait plus à se plaindre des excès de la soldatesque, qui se contenterait d'être bien logée et bien nourrie, mais que, si on refusait à ses soldats la subsistance, ils avaient l'ordre de tout piller, de tout saccager et de déraciner vignes et arbres fruitiers dans toute l'étendue de l'Électorat.

De plus, si la ville de Mayen, où on lui avait assigné des quartiers, se refusait à recevoir ses troupes, il était prêt à faire venir de l'infanterie pour l'y contraindre et il livrerait le pays au pillage, sans permettre aux habitants de se sauver et d'aller chercher abri dans les pays voisins[1].

---

1. Mémorial de ce que M. le marquis de la Trousse, brigadier dans les troupes françaises, a déclaré de bouche au maréchal de S. A. E. de Trèves au sieur Jean-Jacob d'Eltz, seigneur de Kemmerich et baillif dans Meyen, et au sieur Charles Gaspard, baron de Leyen, seigneur de Schastig et baillif de sa d^e^ A. E. dans Munster. *Passim*. — Le courroux de l'Électeur de Trèves s'apaisa, car M. de Fourilles, qui avait envahi l'Electorat de Trèves, reçut l'ordre de retourner en Lorraine avec ses troupes, à la réserve de 2 régiments de dragons, de 1,200 à 1,500 cavaliers, et de 4 brigades de cavalerie qui devaient passer le Rhin à Neuwied et rejoindre Turenne. M. de Vaubrun, avec 9,000 à 10,000 hommes, devait se camper au-dessous de Philippsbourg où un pont avait été jeté. Le

Turenne se cantonna, le 15 août, à Hirstein, au nord de Selingenstadt, à deux heures d'Aschaffenbourg. Il jeta un pont sur le Mein, vis-à-vis de Selingenstadt. Il y avait trouvé quelques bateaux qui pouvaient lui suffire avec les 20 bateaux de cuivre qu'il possédait. Il aima mieux utiliser ce pont que de se servir de celui d'Aschaffenbourg dont il aurait dû s'emparer par force. Il n'avait osé en demander le passage à l'archevêque de Mayence, mais il ne pouvait s'empêcher d'occuper quelques-uns de ses villages. Il avait l'intention de ne lui donner aucun sujet de plaintes. Il le promit à un de ses gentilshommes qui était venu le trouver de sa part, tout en ne pouvant se dispenser de laisser quelques soldats malades à Selingenstadt. Ils étaient au nombre de 400 ou 500 et il les avait fait venir, derrière lui, de Wetzlar. Le pont jeté sur le Mein par Turenne faciliterait ses communications avec Andernach. Toutes ses troupes le suivirent en marchant séparément et logèrent dans les villages. Les troupes de Cologne étaient restées en arrière et ne pouvaient le rejoindre que dans 3 ou 4 jours.

Il attendait les dragons que Fourilles devait lui envoyer d'Andernach et qui ne devaient arriver que dans 6 jours.

Le bataillon d'Orléans, qui était à Hœxter, l'avait rejoint. D'Hirstein, Turenne pouvait entrer de nouveau et en peu de temps en Franconie. En correspondance avec le duc de Vitry, il le priait d'instruire exactement la cour

---

corps commandé par ce maréchal de camp comprenait 84 compagnies d'infanterie et 4 brigades de cavalerie. Il avait reçu l'ordre d'obéir à Turenne, ainsi que les troupes fournies par Fourilles au maréchal. (Persode à Vitry, de Francfort, le 15 août 1673. *Passim*, f° 43.)

de France de l'état présent de l'armée impériale, afin que Louis XIV, se basant sur ces renseignements, pût renforcer son armée en conséquence. Mais il fallait se hâter de le faire, car, aussitôt que les Impériaux sortiraient de la Bohême, il ne serait plus temps.

L'attitude de M. de Bavière préoccupait Turenne. Saurait-il utiliser les 17,000 hommes que, d'après ses conseils et grâce aux subsides du roi de France, il avait levés dans ses États? Pourrait-il les garantir de l'invasion? « Il est très capital », écrivait Turenne à M. de Vitry, le 21 août, « que M. de Bavière demeure armé et bien intentionné. Il se rencontre aisément des actions où il peut rendre des services très considérables ». Heureusement, le duc de Bavière se décida à faire marcher des troupes du côté du Haut-Palatinat[1].

Charles IV, duc de Lorraine, se trouvait en ce moment à Francfort où il cherchait à débaucher plusieurs cavaliers et fantassins de l'armée royale. Turenne y envoya M. de la Marck, adjudant-général de son armée, pour décider les magistrats de cette ville à en faire sortir le duc. Il avait déjà débauché plus de 100 soldats de nos troupes depuis que l'armée royale se trouvait à Wetzlar.

On promit à la Marck de n'accorder aucun passeport aux soldats recrutés par le duc et de laisser passer tous

---

1. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, 16 août, à Hirstein. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne,* t. 2, p. 317 et suiv. — Turenne à M. de Gravel, au quartier général, près Aschaffenbourg, ce 18 août 1673. — Turenne à M. de Vitry, même lieu et même date. — Turenne à....., quartier général de Hirstein, ce 21 août 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 272, f^os^ 62, 78 et 139.

ceux qui seraient munis de passeports signés par Turenne[1].

L'empereur arriva à Egra le 18 août et le 21 l'ordre de mobilisation fut donné à l'armée impériale.

Le 21 août, M. de Gravel donna à Turenne des nouvelles de ce qui se passait à Ratisbonne. A la diète, on s'occupait du règlement du conseil de guerre de l'Empire, en supposant qu'on pût le réunir. On avait du mal à s'entendre sur ce que l'on ferait devant l'égalité des suffrages exprimés au sein du conseil et on discuta longtemps si l'on admettrait que la voix de Montecuculi l'emportât en cas de partage. On résolut de lui accorder cette faveur, si l'on ne pouvait s'en dispenser.

Cette restriction prouvait que le pouvoir de Montecuculi n'était pas très étendu, et que les États avaient la prétention de le limiter, de peur qu'il n'en usât avec partialité. Les ministres impériaux souhaitaient que le conseil de guerre, ainsi que les généraux, relevassent directement de l'empereur. Mais Gravel ne pensait pas que ce désir prévalût, quand bien même l'armée impériale aurait été prête à entrer en campagne, « ce qui paraît encore éloigné ».

On s'était occupé également, à la diète de Ratisbonne, des mémoriaux envoyés par l'archevêque de Trèves, dans lesquels il se plaignait avec amertume des exactions commises par les soldats français dans ses États. On taxait ses doléances d'exagération et on le soupçonnait d'être le jouet des intrigues des ministres de l'empereur et de

1. Le vicomte de Turenne au marquis de Louvois, 16 août, à Hirstein. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne,* t. 2, p. 318 et suiv.

vouloir entraîner la diète à prendre quelque résolution en faveur des Impériaux.

Évidemment, le but visé par les amis de l'empereur était de soulever l'Allemagne et, sur quelques prétextes, forcer les États ou quelques-uns d'entre eux à unir leurs troupes à l'armée impériale.

La diète ne se laissait pas circonvenir ni aveugler par les mémoriaux de M. de Trèves. Elle voulait être éclairée et entendre la justification du roi de France. Gravel promettait d'en être l'interprète et comptait sur les ordres donnés par la cour de France pour le maintien d'une discipline rigoureuse parmi le corps français d'occupation en Allemagne[1].

Il ne fallait plus tabler sur la neutralité de l'Électeur de Saxe.

C'est en vain que Louis XIV avait cru avoir rallié ce prince à sa cause et acheter sa bienveillance en lui envoyant une somme de 30,000 écus qu'il prétendait lui être dus et en faisant cadeau à son fils d'une épée garnie de diamants, sans oublier Bukersode et Ramsdorft, ses ministres. Cet Électeur, irrité des exactions commises par nos soldats dans l'Électorat de Trèves, rompant avec la France, vint trouver l'empereur à Egra, le 20 août, et renouvela avec lui le traité d'alliance signé en 1669. Il s'engagea à lui fournir un corps de 15,000 hommes qu'il augmenta ensuite de 2,500 hommes, après avoir reçu de la cassette impériale 30,000 écus de subsides, comme avance, en attendant les subsides ultérieurs.

1. M. de Gravel au vicomte de Turenne, de Ratisbonne, 21 août. *Passim*, p. 320 et suiv.

Son fils vint prendre rang dans l'armée impériale.

Quant à l'Électeur Palatin, le marquis de Dangeau, qui représentait Louis XIV à sa cour, eut grand'peine à le maintenir dans la neutralité à laquelle il s'était engagé, tant il était irrité des exactions commises par nos soldats dans ses États. Sa défection était à craindre et même imminente.

Le 22 août, le duc de Vitry écrivit à Turenne. L'assemblée de Dinkelsbühl avait eu lieu. Les députés du marquis de Bayreuth et de l'évêque de Bamberg, directeurs du Cercle de Franconie, l'avaient entraînée à leur avis et on avait résolu qu'il fallait, avant tout, chasser les étrangers de l'Empire.

Quant aux députés du Cercle de Souabe, tous catholiques, en l'absence des députés protestants de ce Cercle, ils n'avaient émis aucun vote.

L'assemblée de Mulhausen n'avait pas encore eu lieu. On attendait, pour la convoquer, que celle de Leipsick fût terminée, car l'Électeur de Saxe avait nommé le même agent pour les deux assemblées.

Trente mille hommes étaient réunis à Egra. L'armée impériale brûlait de combattre Turenne, car on faisait accroire aux soldats qui la composaient que l'armée française ne comptait que 10,000 hommes. Aussi se promettaient-ils de « n'en faire qu'un déjeuner[1] ».

On faisait courir le bruit à Egra que les contingents de Cologne et de Munster, qu'on croyait s'élever à 2,000 ou 3,000 hommes, mais de « méchantes troupes », nous

1. Le duc de Vitry au vicomte de Turenne, 21 août 1673, à Œtting. *Passim*, p. 322 et suiv.

feraient défection, ainsi que celles du duc de Hanovre qu'on croyait faussement resté fidèle à l'empereur. On croyait à la jonction des troupes du Cercle de Franconie à l'armée impériale, dès qu'elle aurait franchi le Böhmer Wald.

A Egra, où chaque jour entraient les reîtres des régiments cantonnés près de cette ville, on se faisait de grandes illusions et on se promettait des merveilles de l'assemblée de Mulhausen.

On y disait que l'armée impériale se mettrait en marche vers le 30 août et que ses chefs avaient résolu, dans un conseil de guerre tenu à Pilsen (Bohême), de la diviser en trois corps, dont l'un entrerait dans le Haut-Palatinat, tout en le ménageant, si l'Électeur de Bavière se montrait favorable à la cause impériale et se dérobait à l'influence du cabinet de Versailles; les deux autres devaient, successivement, sortir de la Bohême par le Woigtland. Le premier corps devait, en prenant sa gauche, se diriger vers la principauté de Koburg, et redescendre dans la direction de Bamberg (Haute-Franconie); les trois corps devaient se rejoindre entre Königshofen et le Mein, du côté de Schweinfurt (Basse-Franconie), mais, comme Montecuculi craignait, à juste raison, que le duc de Bavière ne se déclarât pas en faveur de l'empereur, cet itinéraire n'était encore qu'en projet (24 août).

Si les membres les plus violents du conseil de guerre de Pilsen conseillaient l'invasion de la Bavière par toute l'armée impériale, afin d'intimider Ferdinand-Marie avant qu'il pût se reconnaître, les plus modérés ne partageaient pas cette manière de voir et voulaient qu'on se

contentât d'un poste solide en Franconie, où l'on attendrait patiemment le choc de l'armée française.

L'irritation de tous était grande contre le duc de Bavière, sans qu'on sût au juste où en étaient ses négociations avec la France et sans qu'on connût le dernier traité qui le liait à cette puissance. Dans leur rage de ne pas connaître à l'avance la conduite qu'il allait tenir dans ce moment critique, les partisans de l'empereur se proposaient de publier un manifeste contre cet Électeur, afin de soulever l'Allemagne entière contre ce vicaire de l'Empire qui, aux yeux des plus clairvoyants, trahissait la cause de cet Empire afin de recevoir de la France la récompense de sa défection.

On le maudissait presque à l'égal de l'Électeur de Brandebourg qui, quelques mois auparavant, avait abandonné subitement le parti national dont jusqu'alors il avait été un des adeptes les plus fervents.

En revanche, l'empereur avait rallié à sa cause le duc de Saxe, le duc de Saxe-Lauenbourg, le margrave de Bade, le duc de Wurtemberg, les marquis de Bayreuth et d'Ansbach et l'évêque de Wurtzbourg[1].

Turenne attendait, pour pénétrer en Franconie et se diriger vers Schweinfurt, qu'il fût rejoint par les troupes du marquis de Resnel et les gros canons que lui amenait Fourilles.

Et cependant l'armée impériale avait quitté Egra, le

1. L'abbé de Gravelle (*sic*) au vicomte de Turenne, 24 août 1673, de Ratisbonne et d'Erfurt. Extrait de deux lettres d'Egra. *Lettres et Mémoires de M. de Turenne*, t. 2, p. 324-328. — Le duc de Vitry au vicomte de Turenne, d'Othingen, 22 août 1673. *Passim*, p. 322.

28 août, après avoir été passée en revue par l'empereur, et établit ses cantonnements à Weiden (Nuremberg).

C'était le lieutenant-général Sporck qui commandait l'aile droite des Impériaux, composée de 4,000 cuirassiers et de 2,000 Cravates destinés à soutenir les troupes du Cercle de Franconie, qui devait s'avancer vers Schweinfurt et Kitzingen. Montecuculi et le prince Charles de Lorraine avaient le commandement du centre, composé de l'infanterie et de l'artillerie, qui s'était fait longtemps attendre. Une bonne partie de ces troupes devait passer par le Haut-Palatinat, du côté d'Amberg, au pied du Jura franconien, et le reste devait s'avancer vers le marquisat de Bayreuth, sur les rives du Mein.

L'armée impériale se composait de 30,000 hommes.

Ses trois colonnes se réunirent à Lauf, au nord-est de Nuremberg, avant de se mettre en marche vers Schweinfurt et Selingenstadt.

En apprenant que plusieurs partis ennemis avaient dépassé cette ville et avaient traversé la Tauber, Turenne voulut devancer l'armée impériale sur cette rivière. Louvois lui avait cependant interdit d'aller plus loin pour ne pas provoquer par une attaque trop vive la colère de l'empereur que M. de Gremonville, redoublant ses efforts, espérait encore ramener à résipiscence.

Mais avant de s'éloigner du Mein, Turenne ne voulut point laisser derrière lui les châteaux de Friedberg et d'Aschaffenbourg, occupés encore par des garnisons ennemies. Le 31 août, le château de Friedberg, que défendaient 60 hommes du régiment de Kaiserstein, capitula et se rendit à composition, sans s'être défendu, à M. de Pierrefitte, brigadier général de l'armée française et co-

lonel du régiment royal. La garnison fut conduite avec ses bagages jusqu'au camp de l'armée impériale.

Pierrefitte laissa 500 hommes dans le château dont il venait de se rendre maître et y établit un magasin d'approvisionnements. Il fallait que Turenne pût garder ses communications avec le pont d'Andernach[1].

Enfin, le 3 septembre, le maréchal quitta Aschaffenbourg, dont le château venait de capituler[2], et remonta le Mein en se dirigeant, par Wallstadt et Kleinheubach, vers Wertheim, dans le comté de ce nom. Il fut rejoint par les brigades de La Trousse et de La Feuillée, qui passèrent le Mein le 6 septembre.

L'intention de Turenne était de continuer sa marche vers Rothenburg, sur la Tauber, mais il ignorait encore si les Impériaux ne l'y devanceraient point.

Turenne pouvait compter sur 20,000 hommes. Pendant qu'il se tenait prêt à tenir tête aux Impériaux qui avaient envahi la Franconie, après deux batailles restées indécises contre la flotte hollandaise (7 juin), sur les côtes de la Hollande, puis le 14 juin sur celles de Zélande, les flottes alliées de France et d'Angleterre revinrent à la rescousse à la fin de juillet, tandis que 1,000 soldats an-

1. Persode à Vitry, de Francfort, ce 2 septembre 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 271, f° 6.

2. L'archevêque de Mayence venait de faire expulser d'Aschaffenbourg le chanoine von der Steg, grand partisan de la France. Il était originaire de la Westphalie. Il avait composé quelques écrits où il défendait la politique de Louis XIV et celle de l'Électeur de Cologne et de l'évêque de Munster. Il se réfugia à Francfort, avant de se rendre à la Cour de Versailles, pour y implorer « la miséricorde et la clémence du roi ». Il espérait obtenir « quelque bien d'Église », grâce à son intimité avec le cardinal de Bouillon. Persode lui donna un passeport ainsi qu'une lettre de recommandation.

glais, commandés par Schomberg, s'embarquaient sur des navires de charge et attendaient à Yarmouth le succès d'un nouveau combat pour tenter une nouvelle descente. Les alliés passèrent devant les côtes de Zélande au moment où Ruyter sortait des bancs pour aller à leur rencontre. Ils firent voile vers le Texel. Ruyter les suivit. La lutte recommença le 21 août et la lutte dura toute une journée. L'escadre anglaise du vice-amiral Spragge fut extrêmement maltraitée par l'escadre d'Amsterdam, commandée par Tromp. L'amiral prince Rupert se porta au secours de l'escadre en péril et fut suivi par Ruyter et par une partie de l'escadre de Zélande, qui avait eu à combattre les Français. Rupert accusa le vice-amiral d'Estrées d'avoir laissé passer les Zélandais et de ne s'être pas porté à son secours.

Les alliés ne purent opérer leur descente et le soir l'amiral Rupert ordonna la retraite.

Persode accuse les Anglais d'avoir montré peu de valeur. Il prétend que le prince Rupert débarqua ses troupes à Yarmouth et que, pour s'excuser de sa retraite précipitée, il écrivit au roi d'Angleterre que « ne pouvant faire descente nulle part es pays ennemys, il avait été contraint de les renvoyer, crainte qu'elles ne luy donnassent de l'embarras, s'il fallait combattre l'armée navale des Hollandais qui ne font que rire du peu de bravoure des Anglais »[1].

Ce qui était vrai, c'est que Louis XIV avait ordonné au vice-amiral d'Estrées de ménager sa flotte.

1. Persode à Vitry, de Francfort, ce 21 août 1673. *Aff. étr., Allemagne*, Supplément, t. 272, f° 81. — Persode à M. de Tourmont, conseiller du Roy, commis de M. de Pomponne, *passim*, f° 87.

L'Espagne devant les insuccès maritimes des rois alliés devint arrogante et menaçante, et le cabinet de l'Escurial promit aux Provinces-Unies de leur fournir 8.000 hommes.

Par un traité secret, les deux puissances se garantissaient leurs positions respectives et la République batave s'engageait à ne pas désarmer avant que l'Espagne ne rentrât en possession des territoires que le traité des Pyrénées lui avaient enlevés.

Quant à la Hollande, elle désirait recouvrer tout ce qu'elle avait perdu, à l'exception de Maëstricht qu'elle abandonnait à l'Espagne (28 août).

Le 26 août, les États-Généraux des Provinces-Unies avaient ordonné à leurs représentants au congrès de Cologne d'exiger que les ambassadeurs de France et de la Grande-Bretagne leur fissent part des conditions auxquelles les deux rois et leurs alliés voulaient conclure la paix « en sorte qu'il n'y eut aucune réserve ».

Les représentants du roi de France lui envoyèrent un exprès pour connaître sa volonté. Il fut de retour à Cologne dans les derniers jours d'août.

Les États-Généraux demandaient que les plénipotentiaires français et anglais leur fissent savoir par un écrit signé l'ultimatum de leurs prétentions « sur lesquelles on pourrait conclure un traité de paix avec toutes les parties, afin que nos seigneurs et maistres y prennent la dernière résolution, leurs affaires estant en tel état qu'elles ne souffrent aucun délai, et afin de ne laisser la négociation accrochée au point d'un équivalent ».

Les États-Généraux demandaient que les plénipotentiaires français se déclarassent nettememt sur l'offre faite

par les Provinces-Unies, le 15 août dernier, des villes de Maëstricht, Hülst, et du plat pays du comté de Zuphten[1].

D. Calmet prétend que Charles IV fut l'âme et le promoteur de la quadruple alliance qui se forma contre la France. Au sortir du congrès de Cologne, qui semblait ne pouvoir aboutir, tant la paix, but de ses délibérations, paraissait compromise, le baron de Serainchamps, qui y avait représenté le duc de Lorraine, prit le chemin de Madrid, afin de solliciter de la cour d'Espagne son appui et son alliance. Monterey, gouverneur des Pays-Bas espagnols, appuya les revendications de Charles IV, tandis que le prince de Vaudemont, gouverneur de Bréda, défendait les intérêts de son père à Bruxelles.

Les négociations entamées par Vaudemont et Serainchamps eurent un heureux résultat[2]. L'Empire, l'Espagne et la Hollande n'oublièrent pas le duc de Lorraine dans le projet de traité que les représentants de ces puissances rédigèrent à La Haye, le 1[er] juillet 1673, à l'heure même où Maëstricht tombait entre nos mains.

Et cependant Louis XIV, espérant amener la Hollande à un accommodement, avait réduit ses exigences. Il ne réclamait plus aux Provinces-Unies Lillo, ni Berg-op-Zoom, ni Willenstadt, ni Steenbergen[3].

Le traité de La Haye fut signé et ratifié le 31 août.

---

1. « Copie de la lettre escrite à MM. les médiateurs par les ambassadeurs des Estats, le 1[er] septembre 1673. » *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 271, f° 152. Cette lettre est signée : H. Bewerning, W. Harem, Isbrund.

2. D. Calmet, *Histoire de Lorraine,* t. 3, col. 694.

3. Louis XIV à Colbert de Croissy, 18 août 1673. Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne,* t. IV, p. 165.

Le sixième article du traité de La Haye était ainsi conçu : « que le cas échéant que l'on vienne à entrer en négociations de paix ou de trêve de quelques années, ils ne la commenceront point sans la participation du duc de Lorraine, et sans lui procurer aussitôt qu'à eux-mêmes la faculté et seureté requises et nécessaires pour envoyer les ministres sur les lieux où l'on traitera, comme aussy sans lui donner de temps en temps communication de tout ce qui se passera dans la dite négociation, et qu'ils ne passeront pas jusqu'à la conclusion de ladite paix ou trêve, sans l'y comprendre et le faire remettre, s'il le désire ainsi, dans la possession de ses terres, places, domaines et jouissances des droits, immunités et prérogatives dont il a joui avant la dernière invasion des Français en ses Duchés et sans stipulation pour les mesmes exceptions, seuretés et prérogatives, que pour eux-mèmes; pourvu que leurs Majestés catholiques et impériales s'obligent aussi aux mesmes choses envers ses Estats, pour la restitution des places et terres qui leur pourront estre otées »[1].

Le conseil de l'empereur s'émut à l'énoncé de cet article.

Il demanda qu'on y apportât quelques modifications.

Lisola et Campricht, représentants de l'empereur à La Haye, reçurent l'ordre de se renfermer dans de vagues

1. V. *Corps diplomatique,* par Dumont. V. dans P. L. Muller *Nederland's eerste betrekkingen met Oostenrijk,* dans les Mémoires de l'Académie royale des sciences d'Amsterdam, 5e partie, 1870. — Jules Grossmann, *Der Kaiserliche Gesandte Franz von Lisola in Haag,* 1672-1673, dans l'Archiv fur Osterreichische Geschichte, t. LI; Krâmer, *De nederlandsch-spaansche diplomatie.* Utrecht, 189?, et Pribram, *Franz Paul Freiherr Lisola* (1613-1674) *und die Politik zeiner Zeit,* pp. 594 et suiv.

promesses, qui, sous une clause générale, n'obligeraient l'empereur qu'à procurer une paix satisfaisant les alliés.

La reine-régente d'Espagne, qui n'agissait que d'après les conseils de l'empereur, se refusa également à s'engager à demander la restitution de la Lorraine à son souverain légitime.

Quant aux Hollandais qui, à cette heure, ne pensaient qu'à défendre leurs foyers, ils se gardèrent bien d'insister sur l'exécution du traité de La Haye, favorable à Charles IV, craignant de se brouiller avec leurs alliés.

Le duc de Lorraine, écœuré par tant d'ingratitude de la part de ceux pour lesquels il avait repris les armes, malgré son âge avancé, se contenta de protester et de rappeler les services éminents que depuis sa tendre enfance il avait rendus à l'Empire et à l'Espagne. Et ne fallait-il pas, pour la sûreté de l'Empire, que la Lorraine lui fût rendue? N'était-elle pas la barrière naturelle entre la France et l'Alsace que l'empereur ne désespérait pas d'arracher à Louis XIV?

Toutes ces raisons n'ébranlèrent pas les cours de Vienne et de Madrid. Le prince Charles de Lorraine, en ce moment à Vienne, bien placé pour se rendre compte de ce que pensait l'empereur, écrivit à son oncle pour l'assurer que le refus de Léopold de s'engager à fond au sujet de la restitution de la Lorraine à son souverain n'était pas le fait de sa mauvaise volonté, mais bien le résultat de la crainte qu'il éprouvait d'un insuccès des armes des Confédérés.

Le bon sens lui prescrivait donc de ne pas se lier par des clauses trop étroites, afin de n'avoir pas à se relâcher de ses prétentions et de ses revendications en cas d'échecs.

Si l'on parvenait à vaincre Louis XIV, il serait toujours temps, pensait l'empereur, de réclamer de lui, bien haut cette fois, la restauration de Charles IV sur le trône de ses pères.

Ce dernier n'insista pas. Ce ne fut que le 9 octobre 1673 que les ambassadeurs des États-Généraux des Provinces-Unies demandèrent au Congrès de Cologne des passeports pour les représentants que le duc de Lorraine, leur allié, désirait envoyer à ce Congrès[1].

Pendant son séjour à Nancy, Louis XIV, exaspéré par l'alliance de l'archevêque de Trèves avec ses ennemis, ordonna au marquis de Rochefort de faire investir Trèves.

Le maréchal de Bissy fut chargé d'assiéger cette ville. Les magistrats sollicitèrent de lui, le 26 août, une entrevue. Ils ne voulaient plus obéir au colonel lorrain Croonders et ils déclarèrent au maréchal qu'ils préféraient se mettre sous la protection de Louis XIV plutôt que de rester sous le joug de leur archevêque[2].

Le 8 septembre la garnison de Trèves capitula. Le duc de La Feuillade en fut nommé gouverneur. On n'eut à déplorer pendant le siège que la mort de six capitaines et d'autant de lieutenants français, et celle de plus de 200 soldats, mais on compta plus de 100 blessés, entre autres le marquis de Rochefort, atteint légèrement.

Louis XIV apprit la nouvelle de la prise de Trèves, quelques jours après son retour à Nancy, le 9 septembre

1. Les ambassadeurs des États aux médiateurs. *Aff. étr., passim*, f° 244.

2. Persode à Vitry, de Francfort, ce 5 septembre 1673. *Aff. étr., Allemagne*, Supplément, t. 272, f° 168.

au soir. Il venait d'envoyer au marquis de Rochefort un détachement de troupes, sous le commandement du duc de La Feuillade qui arriva après la capitulation[1].

Louis XIV revenait d'Alsace dont l'état troublé l'avait inquiété. Il fallait que le roi de France fît preuve d'énergie, car l'empereur, passant de la faiblesse à l'arrogance, prétendait lui imposer des conditions inacceptables pour un vainqueur, lui demandait l'évacuation immédiate des terres de l'Empire, des indemnités pour les princes dont les domaines avaient été foulés par nos armées, des garanties pour les villes alsaciennes de la Décapole et les feudataires des Trois-Évêchés, la restitution de la Lorraine et un armistice jusqu'à la paix générale.

Lorsque Léopold fut prêt, il fit ressortir, à la diète de Ratisbonne, les dangers auxquels la nation allemande et l'Empire étaient exposés et fit un brûlant appel aux Électeurs. Son alliance avec la Hollande devenait formelle[2]. Ne devait-il pas lui fournir 30.000 hommes et les faire marcher droit au Rhin, et le stathouder ne devait-il pas, de son côté, mobiliser 20.000 combattants et fournir des

1. Du même au même, de Francfort, ce 12 septembre 1673. *Passim*, f° 178.

Si Louis XIV n'avait pas eu la précaution de faire investir Trèves par nos troupes, les Espagnols, vingt-quatre heures avant l'arrivée du marquis de Rochefort sous les murs de cette ville, auraient réussi à y faire entrer 2,000 hommes venus de Luxembourg.

2. Il avait déclaré à Zell « que ce n'était pas par l'ambition de de gagner des États qu'il envoyait cette armée; qu'il était content de ce que Dieu lui avait donné et n'en demanderait pas davantage, et que les bonnes intentions qu'il avait lui faisoient espérer que Dieu meneroit et béniroit les armes de son serviteur et ne lui imputeroit point le sang qui seroit répandu ». *Lettres historiques de Pelisson*, t. I. A Nancy, ce Dimanche, 13 aoust 1673. Lettre LIX.

subsides à l'empereur (30 août)? Et, pendant que cette coalition formidable éclatait contre la France, que les succès maritimes de Ruyter consolaient les Hollandais de la perte de Maëstricht, que Condé se portait du Brabant en Flandre pour protéger l'armée française et tenir en échec les Espagnols, Louis XIV ne se décourageait pas. Il était venu en Lorraine avec une nombreuse armée pour soutenir au besoin Turenne, et de Nancy, après avoir été précédé par Louvois à Brisach, il s'était dirigé vers l'Alsace en apprenant que les dix villes impériales connues sous le nom de Décapole faisaient mine de refuser des garnisons françaises, prétendant maintenir leurs vieilles libertés municipales peu en rapport avec la constitution de notre monarchie et les nécessités de la guerre.

Le traité de Westphalie avait accordé au roi des droits qu'on pouvait interpréter différemment. Les dix villes impériales contestaient à Louis XIV ces droits, comme celui du Landvogt, et émettaient la prétention de faire encore partie de l'Empire, continuant, dans leurs procès, à faire appel à la chambre de Spire et envoyant leurs doléances à la diète de Ratisbonne[1].

---

1. Les termes du traité de Westphalie, en ce qui concernait les villes de la Décapole, étaient obscurs.

Par le traité de Munster et par le paragraphe : *Tertio Imperator...* l'Empereur et l'Empire cédaient à Louis XIV, tant pour eux que pour la maison d'Autriche, la souveraineté absolue de la préfecture des dix villes (Haguenau, Colmar, Schlestadt, Weissembourg, Landau, Obeyrhengheim, Rosheim, Munster, Kaysersberg et Turckheim, avec les quarante villages qui en dépendent) pour être unie à la couronne de France, dans tous les droits que l'Empereur et l'Empire y ont eus auparavant. Elles étaient donc soumises à la France ; mais un autre paragraphe du traité de Munster détruisait la clarté de celui que nous avons cité précédemment.

Ce paragraphe, qui commence par ces mots : *Teneatur rex chris-*

Louis XIV accusait les bourgeois de Colmar d'avoir demandé, en 1672, une garnison à l'Électeur de Brandebourg. Ils le niaient, mais ce qui était incontestable, c'est qu'ils s'étaient plaints à la diète de Ratisbonne de la visite que leur avait faite au nom du roi le maréchal de Navailles et des menaces de Louis XIV. Celui-ci arriva à Colmar le 30 août, suivi de Louvois, qui, quelques jours auparavant, avait été demander la soumission des bourgeois récalcitrants. Louis XIV fit entrer dans la ville insoumise des gardes françaises et suisses. Ils se mirent en bataille sur les places et on déclara aux habitants qu'on allait raser les murailles de leur ville et conduire leurs canons à Vieux-Brisach. Ils furent surpris par tant d'audace et se soumirent au roi de France. Les fortifications de Colmar furent rasées et les habitants désarmés, on ne rencontrait sur les chemins que des chariots. Tout le

---

tianissimus..., portait expressément que les dix villes de la préfecture d'Haguenau demeureront dans la même liberté et immédiateté envers l'empire romain dont elles ont joui auparavant, et que la France n'aura sur elles que les mêmes droits qui avaient appartenu à la maison d'Autriche, sans que toutefois par cet article il soit dérogé au droit de souveraineté qui lui a été accordé auparavant.

Louis XIV obligea les dix villes à lui prêter serment de fidélité entre les mains du duc de Mazarin, grand bailli de la préfecture d'Haguenau. Elles le prêtèrent en y ajoutant quelques restrictions, mais, croyant que ce serment portait atteinte à l'immédiateté qu'elles prétendaient conserver, elles envoyèrent leurs doléances à la diète de Ratisbonne. M. Gravel, représentant du roi auprès de cette diète, y répondit, sans toutefois remettre l'affaire au jugement de la diète. Louis XIV proposa de nommer des arbitres de part et d'autre. Ce furent les Électeurs de Mayence et de Cologne, le roi de Suède, comme prince de l'empire, et la maison de Hesse-Cassel, pour le roi, et ceux des dix villes furent l'Électeur de Saxe, l'évêque de Constance, l'évêque d'Eichstätt et la ville de Ratisbonne, qui avait le directoire des villes impériales (1665).

Les choses avaient traîné en longueur et étaient restées au même point, avant le voyage de Louis XIV en Alsace.

monde était dans la désolation. Schlestadt eut le même sort que Colmar.

Les huit autres villes courbèrent la tête. Elles furent démantelées. Louis XIV entra à Vieux-Brisach le 30 août, suivi par toute sa cour; ensuite il reprit le chemin de la Lorraine, après avoir reçu le serment des députés des cantons et des villes suisses. Les mesures énergiques prises par Louis XIV en Alsace étaient une réponse sans réplique aux provocations de la quadruple alliance qui venait de se former contre nous à La Haye. De Brisach, Louvois, craignant que l'investissement de Trèves par Rochefort n'indisposât contre nous les députés des Princes qui jusque-là s'étaient montrés favorables à notre cause, avait chargé M. de Gravel, notre représentant à la diète de Ratisbonne, de leur exposer les raisons qui avaient déterminé Louis XIV à prendre des mesures répressives contre un membre de l'Empire.

Louvois, au nom de la France, protestait hautement contre les violations du traité de Westphalie et de celui du mois de novembre 1671, commises par l'empereur, en s'alliant au marquis de Brandebourg et à la Hollande.

Louis XIV prétendait ne pas avoir contrevenu à ses engagements, puisque, après s'être accommodé avec le Grand-Électeur, il avait promis à l'empereur de retirer son armée de l'Allemagne aussitôt que les princes de l'Empire lui auraient accordé des garanties suffisantes et fait rentrer leurs troupes dans leurs États.

Louvois protestait également contre la conclusion du traité de La Haye, affirmant que le traité de Munster interdisait à l'empereur de se porter au secours des Espagnols dans les Flandres. Il lui était expressément

défendu, par ce traité, de s'allier aux ennemis de la France.

Quoique les Hollandais ne fissent pas partie de l'Empire, n'était-il pas de notoriété publique qu'il avait, en 1672, reçu d'eux des subsides? On avait vu ses ambassadeurs au congrès de La Haye aller à Amsterdam négocier les obligations qui leur avaient été fournies au lieu d'argent.

L'on savait pertinemment qu'un des pensionnaires d'Amsterdam s'était rendu à deux reprises différentes à Vienne et que, lors de son dernier voyage dans cette ville, il avait promis, de la part des Provinces-Unies, 60,000 écus de subsides à l'empereur.

Le traité signé par lui avec Léopold n'était que le précurseur de celui de La Haye, par lequel les Hollandais s'engageaient à ne point conclure de paix que Louis XIV ne rendît l'Alsace à l'Empire, et par lequel l'empereur promettait de ne point s'accommoder avec la France avant qu'ils n'aient repris toutes les places conquises sur eux par Louis XIV, même celles comprises dans l'Empire, c'est-à-dire Rhimberg, Wesel et Rees. Ce traité comprenait trois articles dont chacun était en contradiction avec les clauses du traité de Munster.

Le plan d'une action commune avait été concerté entre l'empereur et le pensionnaire d'Amsterdam.

Il était convenu que Charles IV, avec son armée, et celles que l'empereur avait en Souabe et dans le Brisgau, envahirait l'Alsace par Rheinfelden et mettrait garnison dans Colmar et Schlestadt et, de là, entrerait en Franche-Comté, que les Espagnols occuperaient Trèves et que l'armée impériale, observant celle de Turenne, vivrait

aux dépens de l'Empire et tâcherait de forcer la plus grande partie des princes allemands à se joindre à elle.

M. de Pomponne, notre ministre des affaires étrangères, avait ordonné à M. de Gravel d'exposer à la diète de Ratisbonne les intentions du roi de France à l'égard de Trèves qui allait tomber entre nos mains. Louis XIV avait le projet de garder cette ville jusqu'à la paix générale ou de la confier à la garde de quelque prince de l'Empire resté neutre dans le conflit qui allait s'engager entre la France et l'empereur.

M. de Gravel avait également fait part à la diète du démantèlement de Colmar et de Schlestadt où Charles IV avait manifesté l'intention de se jeter.

Louis XIV consentait à laisser à ces deux villes leurs privilèges autant qu'ils ne pussent nuire à la sécurité de l'Alsace. Il avait pris de telles précautions de ce côté qu'il était impossible au duc de Lorraine d'entrer en France par la Franche-Comté, car les cantons suisses avaient promis de faire respecter par ce condottiere la neutralité de leur territoire[1].

Quinze jours après la prise de Naarden par le prince d'Orange, les États-Généraux des Provinces-Unies, malgré les concessions déjà faites par Louis XIV au milieu du mois d'août, en renonçant à Nimègue et au marquisat de Berg-op-Zoom, refusèrent de céder à la France Maëstricht[2], Grave, Bréda, Bois-le-Duc, Crèvecœur et

1. De Louvois à M. de Gravel, Brisach, 31 août 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 272, f° 148.

2. Le 7 juin 1673, avant la prise de Maëstricht, Guillaume de Furstemberg, ministre de l'archevêque de Cologne, avait conclu, avec le marquis de Pomponne, un pacte par lequel Maximilien-Henri de Bavière

leurs dépendances. Ce fut inutilement que les médiateurs les supplièrent de ne pas persister dans un entêtement aussi préjudiciable au repos de la chrétienté et de ne pas s'exposer plus longtemps aux hasards d'une longue et sanglante guerre.

Ce fut en vain que les médiateurs leur proposèrent de céder à l'Espagne les places en litige, avec la perspective d'un échange équivalent avec cette puissance, en lui faisant l'abandon, en plus, d'Hülst et du Sas de Gand, et en lui versant une somme convenable en argent « ou quelque chose à la satisfaction dudit Roy [d'Espagne] ».

Les médiateurs, au cas où les Provinces-Unies accepteraient leurs propositions, s'engagèrent à offrir leurs offices pour décider les ambassadeurs français à se relâcher de leurs exigences « aussi bien que pour régler et ajuster le susdit équivalent[1] ».

Lorsque Louis XIV se trouva menacé sérieusement par l'empereur et que les Hollandais relevèrent la tête, enhardis par leurs derniers succès, il réduisit ses exigences passées et offrit à la Hollande des conditions beaucoup plus avantageuses que celles qu'il lui avait faites un mois auparavant.

Le 2 octobre 1673, les médiateurs adressèrent aux

---

renonçait à la promesse que Louis XIV lui avait faite de lui remettre Maestricht et consentait à ce que le roi en jouît en toute souveraineté, ainsi que les Espagnols en avaient joui et que les Hollandais en jouissaient encore (V. dans Saint-Priest, *Histoire des traités de paix*, t. I, p. 477, le traité de Netten). — V. aussi Louvois à l'archevêque de Strasbourg, 6 et 27 mai 1673 (Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 455).

1. Lettre de MM. les ambassadeurs de Hollande, touchant la signification de la France. *Aff. étr., Allemagne*, Supplément, t. 272, f° 153.

ambassadeurs des Provinces-Unies une lettre ainsi conçue : « Messieurs, voyant les affaires dans l'Empire et aux Pays-Bas se porter de jour en jour à de plus grandes extrémités, nous avons cru nécessaire, en mandant à vos Excellences de quelle façon Messieurs les ambassadeurs de France se sont déclarés touchant une alternative, d'adjouster que, si vos Excellences pouvaient procurer le pouvoir d'offrir au Roy très chrestien Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, leurs dépendances et les chatellenies de Cassel et de Bailleul, nous nous offrons à employer nos offices de médiateurs pour porter lesdits ambassadeurs à relascher le reste de la satisfaction qu'ils ont demandée en places pour le Roy, leur maistre, et à laisser Maëstricht et le pays d'Entre-Meuse à la disposition de Messieurs les États-Généraux. » Les médiateurs demandèrent, en même temps, au nom du roi de Suède, un armistice général que Charles XI regardait comme le seul moyen d'empêcher une rupture complète[1].

Le 13, le 21 et le 26 août, Turenne fit passer sur son pont de Selingenstadt une partie de son armée. Le maréchal, par l'intermédiaire de Persode, agent français à Francfort, y faisait acheter des armes et y faisait moudre son blé. Le Magistrat de la ville ne lui faisait payer aucuns droits de sortie ni pour le vin qu'il s'y procurait ni pour les autres denrées.

Charles IV, qui n'avait pas quitté Francfort, donnait à ses officiers des chevaux pris aux déserteurs français et

1. Copie de la lettre des médiateurs aux ambassadeurs de Hollande, du 2 octobre 1673. *Passim*, f° 228. — Les plénipotentiaires hollandais répondirent aux médiateurs qu'ils ne pouvaient plus traiter sans leurs alliés, y compris le duc de Lorraine.

cherchait à débaucher nos officiers et nos soldats, ou leur faisait tendre des guets-apens où ils trouvaient la mort. Le vieux duc s'était constitué le chef des *écumeurs* de grande route.

Suivant l'expression du chevalier de Grémonville, ambassadeur de France à Vienne, Montecuculi avait franchi le Rubicon. Léopold avait levé le masque, et on disait bien haut, à Egra, qu'il fallait chasser l'ennemi héréditaire, c'est-à-dire les Français, non seulement des terres de l'Empire, mais encore de l'Alsace. Le traité de Westphalie était déchiré et Léopold arborait l'étendard de guerre sans le consentement de la diète de Ratisbonne; le pacte signé naguère entre l'empereur et l'Électeur de Saxe était renouvelé, malgré les objurgations de Pufendorf[1], envoyé par le roi de Suède à Dresde (30 août), et un tiers parti, en opposition avec la ligue des États neutres, se formait en Allemagne.

Pendant que Turenne, entré en Franconie, se trouvait à Wallstadt, 2,000 ou 3,000 fantassins français, suivis de canons, se dirigeaient vers Friedberg et Aschaffenbourg qui allaient devenir la base d'opérations de l'armée française[2].

M. de Vaubrun, avec son petit corps d'armée, quittant l'Électorat de Trèves, devait s'avancer vers Heilbronn, afin de couvrir l'Électeur Palatin qui y avait rassemblé

---

1. Pufendorf (Samuel), publiciste et historien, né près de Schemnitz (Saxe), en 1652, est l'auteur de : *Elementa jurisprudentiae universalis*, 1660, de *De statu imperii germanici*, 1667; professeur à l'Université de Lund (Suède), il mourut à Berlin en 1696.

2. Persode à Vitry, ce 5 septembre 1673. *Allemagne*, Supplément, tome 272, f° 168.

quelques troupes pour se joindre au besoin à l'armée française[1].

Turenne, de Wallstadt où il se trouvait, le 4 septembre, se dirigea vers Mergentheim et Köttingen (Basse-Franconie).

M. de Turenne pouvait compter sur l'assistance de l'Électeur de Bavière, qui ne cessait de donner à la France de chaleureuses assurances d'amitié et de dévouement.

Montecuculi, à l'approche de Turenne, s'était retranché sous le canon de Nuremberg, puis il se décida à ébranler le gros de son armée et à se poster à Windsheim, dans la principauté d'Onolzbach (Cercle de Wurtzbourg) en passant par Furth et Langenzenn. Le colonel Husaud, commandant l'avant-garde des Impériaux, s'avança jusqu'à la Tauber que Turenne faisait surveiller par deux ou trois partis. On pouvait donc s'attendre à un engagement prochain.

Les soldats français se réjouissaient de pouvoir enfin en venir aux mains avec les Impériaux.

Les colonels saxons Kälin et Schlœunif s'occupaient en ce moment de compléter les deux régiments de cavalerie que les Cercles de la Haute-Saxe avaient promis de fournir à l'empereur et qui devaient se rendre au premier jour à Nuremberg. Le duc Christian de Saxe-Mersebourg et un jeune prince de Saxe-Helle devaient prendre le commandement du régiment d'infanterie levé par ces Cercles[2].

---

1. *Passim*.

2. Persode à Pomponne, de Francfort, ce 10 septembre 1673, à trois heures après midy. *Aff. étr., Allemagne* (1668 à 1680), Supplément 5, f° 120.

Le généralissime impérial semblait ne chercher qu'à gagner du temps en attendant l'hiver et profiter du mécontentement manifesté par les États de l'Empire en voyant l'armée française pénétrer si avant en Allemagne.

La prise de Trèves et la démolition des remparts des dix villes libres de l'Alsace effectuée par Louis XIV avaient surexcité jusqu'au paroxysme le patriotisme des partisans de l'unité allemande, et si Louvois n'envoyait pas immédiatement des renforts à Turenne, il était à craindre que plusieurs princes de l'Empire, dévoués jusqu'alors à la France, ne tournassent bientôt casaque et ne changeassent de parti [1].

M. de Leyen, archevêque de Trèves, avait reçu le juste châtiment de sa trahison et allait être bientôt forcé de remettre entre les mains du roi, pour adoucir son courroux, Ehrenbreitstein et Hombourg.

La prise de Trèves fut un coup de foudre pour la cour de Vienne, ainsi que la nouvelle de la perte de la flotte des Indes, et la prise de l'île de Sainte-Hélène par les Anglais.

La prise de Naarden par les Hollandais ne fut pour eux et l'empereur qu'une faible consolation.

Turenne, dès qu'il eut appris la présence de Montecuculi à Windsheim, marcha droit à lui, à travers les plaines de la Franconie, dans la nuit du 12 au 13 septembre, et s'avança jusqu'à Walkertshofen, de manière à s'interposer entre lui et la Tauber, pendant que son adversaire passait le Mein à Kitzingen.

---

1. Persode à Pomponne, de Francfort, 18 septembre 1673, *Passim*, f° 120.

Il s'agissait de barrer la route du Haut-Rhin à l'armée impériale. Mais ce n'était pas là la voie que Montecuculi cherchait à s'ouvrir.

Il ne visait qu'à attirer Turenne vers le Sud, afin de l'éloigner du Mein, et, maître de cette rivière, gagner Cologne ou la Westphalie et donner la main au prince d'Orange que Condé et Luxembourg tenaient en respect et empêchaient d'envahir les Flandres.

La présence de Turenne surprit Montecuculi. Il feignit d'accepter la lutte et de ranger son armée en bataille près de Brechtchofen (16 septembre).

Mais, pendant que Turenne s'approchait des Impériaux, ceux-ci se dérobèrent brusquement et filèrent sur Markt-Breit, au sud-est de Wurtzbourg. Placé sur une hauteur, le maréchal n'apercevait que leur arrière-garde. Ils se campèrent sur le Mein, derrière un bois, près de Kitzingen. Le lendemain, Turenne s'approcha fort près d'eux, mais, s'apercevant que leur poste était inattaquable, car le Mein forme une boucle autour de Kitzingen, il se logea à une heure et demie de leur camp. Les Impériaux essayèrent de déloger 300 mousquetaires que le maréchal avait placés au-dessus d'un vignoble. On s'escarmoucha longtemps, et nos soldats, se voyant pressés, repoussèrent l'ennemi, l'épée à la main, jusqu'en bas de la côte. Un capitaine du régiment de Champagne fut fait prisonnier, cinq autres officiers français furent blessés. On déplora la perte de quelques soldats : « L'infanterie a très bien fait, écrivit Turenne au duc de Vitry[1] le 15 sep-

1. Turenne à M. de Vitry, au camp près d'Oxenfort (*sic*), ce 15 septembre 1673. *Aff. étr. Allemagne.* — Supplément, t. 271, f° 181.

tembre, et n'a pas quitté son pont et les a repoussés l'épée à la main. »

Après cette escarmouche de peu d'importance, Turenne alla se camper à Dinkelshausen, entre Wurtzbourg et Ochsenfurt, n'ayant pu dépasser Aub dans sa poursuite de l'ennemi.

Montecuculi s'était arrêté à Markt-Breit et à Ober-Breit.

Turenne, de son poste, pouvait le couper du Bas-Rhin ou du moins essayer de le faire, car il avait gardé ses communications avec la Tauber dont il n'était éloigné que par deux heures de marche.

Il avait une bonne partie de la Franconie derrière lui, mais il ne pouvait communiquer ni avec Wurtzbourg, ni avec Ochsenfurt, où l'empereur envoyait des forces considérables : « J'ai derrière moi, écrivit Turenne au duc de Vitry, qui, de Munich, l'informait des moindres mouvements de l'armée impériale, toutes les plaines du Tauber et de grandes places et de grandes plaines. Saint-Clar marche dans deux jours avec une brigade de cavalerie. Les ennemis disent qu'ils attendent un renfort pour se remettre dans les plaines et combattre [1]. » (17 septembre.)

L'armée française, malgré sa retraite forcée, manifestait un violent désir de combattre, qui approchait de la folie, écrivait Turenne à Louis XIV. Si le maréchal avait obéi à ses soldats, il aurait été attaquer de suite l'ennemi dans ses retranchements.

Mais, malheureusement, il apprit que Pierre-Philippe de Dernbach, prince-évêque de Wurtzbourg et de Bam-

1. Turenne à....., au camp, près d'Ochsenfurt, ce 17 septembre 1673. *Passim*, f° 187.

berg, après avoir promis de rester neutre dans la lutte engagée entre la France et l'Empire, venait de recevoir dans sa ville épiscopale une garnison impériale et avait donné passage sur son pont au colonel d'Unewald, qui s'était dirigé vers Wertheim, capitale du comté de ce nom, située à la jonction de la Tauber et du Mein, près des bois du Spessart et de l'Odenwald.

Suivant l'expression énergique de M. Persode, une telle conduite de la part de M. de Wurtzbourg était un coup de Jarnac.

C'était agir en ingrat, car M. de Turenne s'était refusé à mettre garnison à Wertheim, qui appartenait à la comtesse de Lœwenstein-Wertheim, fille du comte Egon de Furstemberg et future belle-mère du marquis de Dangeau.

Les cavaliers du colonel d'Unewald rencontrèrent sur leur chemin 50 charrettes de vivres, escortées de 30 cavaliers, et s'en emparèrent.

Entre temps, les Impériaux envoyèrent par eau quelques fantassins à Wertheim, où Turenne n'avait que des sauvegardes, et jetèrent dans la Tauber 1,000 sacs de farine que le maréchal avait amassés dans cette ville [1].

Un autre détachement impérial poussa jusqu'à Rõttingen et y enlevèrent 600 rations de pain.

Les Français se trouvaient donc menacés de disette, et Turenne, ne pouvant se maintenir dans la Chartreuse de

---

1. Persode à Pomponne, de Francfort, ce 26 septembre 1673. *Allemagne* (1668 à 1680), Supplément 5, f° 122. — Lettre LXXVII, de Pélisson, Nancy, mardi, 26 septembre 1673. (*Lettres historiques*, t. 2, p. 55.) — Persode à Vitry, de Francfort, ce 26 septembre 1673. *Aff. étr., Allemagne*, Supplément, t. 272, f° 207.

Dinkelshausen, près d'Ochsenfurt, se décida, après avoir tâté son adversaire, à se rapprocher des magasins qu'il avait sur la Tauber et recula jusqu'à Wenkheim, à une heure de Wertheim.

Ainsi posté, il pouvait surveiller son pont d'Aschaffenbourg et se venger à son aise de la perfidie du prince-évêque de Wurtzbourg. Il se trouvait placé non loin de l'embouchure de la Tauber et du Mein et observait Wertheim où il s'était décidé à faire entrer de l'infanterie et avait fait descendre les bateaux nécessaires à un pont. Il tenait les Impériaux en bride et les coupait de Francfort, où ils avaient « leur bourse et leurs magasins ».

Il conservait également sa communication avec le pont d'Andernach, qu'il avait donné l'ordre de transporter à Bonn, et avec Philippsbourg, d'où il pouvait tirer autant de troupes qu'il le désirait, ce qu'il avait déjà fait.

Il attendait sous peu deux régiments des gardes françaises et suisses qui avaient procédé au démantèlement des villes alsaciennes hostiles à la France, ainsi que la brigade de M. de Fourilles.

Les Impériaux avaient descendu le Rhin et s'étaient cantonnés près de l'ancien camp de Turenne, non loin d'Ochsenfurt.

L'armée impériale avait dès lors le champ libre, car Turenne avait commis une faute très grave en exposant ses magasins au pillage et en ne s'assurant pas à l'avance des intentions du prince-évêque de Wurtzbourg. Mais pourquoi, maître qu'il était d'Aschaffenbourg et de Selingenstadt, ne marcha-t-il pas vers Hanau et n'essaya-t-il pas de prévenir Montecuculi sur le Mein et sur la Kinzig? Pourquoi s'attarde-t-il sur les rives de la Tauber?

C'est que ses soldats désertaient par centaines, après avoir pillé les convois de l'armée.

Turenne regrettait ses vieux Weimariens qui, quoique quelque peu réfractaires à la discipline militaire, souffraient de la faim sans se plaindre.

Et puis, il s'apercevait que les Allemands, catholiques et protestants, lui étaient hostiles.

On n'était plus à l'époque où les États protestants de l'Allemagne se jetaient dans les bras de la France et aidaient à la politique de Richelieu dans l'espoir de s'enrichir des dépouilles des États catholiques, et la Ligue du Rhin, composée en partie des États catholiques de l'Allemagne, avait perdu toute sa vigueur. Princes, villes libres et prélats se renfermaient dans une neutralité malveillante, en attendant qu'ils prissent les armes contre nous et nous déclarassent la guerre. La Bavière et la Suède nous restaient seules fidèles [1].

Devant l'immobilité de Turenne, Montecuculi peut attendre en toute sécurité les secours que l'empereur lui a promis, entre autres ceux que Charles IV et le marquis de Bade lui amènent, car, impatients d'entrer en contact avec l'armée française, ces deux princes ont demandé à l'Électeur de Mayence le passage de son pont.

Le duc de Lorraine avait sous ses ordres 200 ou 300

1. « Il est bien nécessaire, écrivait, le 30 septembre, Persode à Pomponne, de bien renforcer et seconder l'armée d'Allemagne qui n'est pas à beaucoup près sy forte que celle des ennemys quy se fortifient tous les jours et quy a les peuples et les paysans de son parti, puisqu'il est certain que, si le malheur nous en disait d'être battus, tous les Allemands, *qui sont les bons Français*, nous tourneraient le dos. » (Persode à Pomponne. de Francfort, ce 30 septembre 1673. *Aff. étr., Allemagne*, 1668-1680, Supplément, 5, f° 123.)

reîtres qui guettaient, dans les environs de Francfort, « sur tous les grands chemins », tous les courriers français qui sortaient de cette ville et les faisaient prisonniers. Plus de 50 Français attendaient, à Francfort, qu'ils pussent se rendre sans danger à l'armée de Turenne et que le maréchal, qui avait renforcé la garnison d'Aschaffenbourg, leur envoyât une escorte de 200 cavaliers.

Le 26 septembre, Montecuculi, à la tête de 40,000 hommes, se dirige sur Wurtzbourg et, le 29, il accentue sa marche, laissant Wertheim à sa gauche.

Le 30 au soir, le bruit courut qu'il avait formé un détachement de 6,000 à 7,000 hommes qui devait passer le Mein entre Wurtzbourg et Wertheim et marcher droit du côté de Wertheim pour se diriger vers Coblence. Le gros de l'armée impériale, disait-on, avait rebroussé vers Wurtzbourg.

La vérité était que Montecuculi s'était dirigé vers Lohr, en passant par Kitzingen, Wurtzbourg, Zellingen et Steinfeld.

A Lohr, il jette un pont sur le Mein, franchit ce fleuve le 4 octobre et vient établir son camp à Wiesthal, dans le Spessart, entre Lohr et Gemünden.

Turenne a toujours son quartier général à Wenkheim, au seuil de la Franconie, non loin de l'armée impériale. Il a logé une partie de son infanterie à Wertheim, Bischofsheim, Lauda et Mergenthein, le long de la Tauber.

Ces quatre petites villes lui ont fourni plus de 50,000 malters de grains, 100,000 malters d'avoine et plus de 500 foudres de vin. Avec ce que les Français trouvèrent à la Chartreuse de Dinkelshausen, ils eurent de quoi se consoler de la perte qu'ils avaient faite des 5,000 malters

de farine et de grains détériorés à Wertheim par les Impériaux.

Persode de Maizery envoya de Francfort quelques partis pour se rendre compte de la marche de l'ennemi.

Saint-Clar enleva 25 reîtres allemands, parmi lesquels se trouvaient des fourriers qui allaient faire les logements. Le grand prévôt était à leur tête. Il eut bien de la peine à se sauver.

L'avant-garde de l'armée impériale prit l'alarme et accourut sur le champ de bataille avec six escadrons. Saint-Clar fut obligé de se retirer avec ses 300 cavaliers.

Pendant trois jours les deux armées furent bien près l'une de l'autre. Montecuculi avait reçu des renforts.

Turenne attendait que ses éclaireurs attaquassent un de ses postes sur le Mein ou sur la Tauber pour marcher à eux, puisqu'ils lui avaient, à diverses reprises, refusé la bataille.

Depuis la prise de Naarden par les Hollandais, il ne s'était rien passé en Hollande, les troupes auxiliaires d'Espagne ayant été obligées de regagner la Flandre pour s'opposer aux attaques de Condé, qui se trouvait près d'Audenarde où il avait rassemblé un corps d'armée.

L'on écrivait de Worms que les Français avaient fait descendre leur pont de bateaux vis-à-vis de cette ville, probablement pour faciliter la marche des troupes de renfort qui se préparaient à rejoindre Turenne [1].

Le bruit s'était répandu en Allemagne que Louis XIV, après avoir quitté Nancy, songeait à reprendre le chemin

1. Persode à Vitry, de Francfort, le 30 septembre 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 272, f° 225. — Lettre LXXX, de Pélisson, lundi, 9 octobre 1673. (*Lettres historiques,* t. 2, p. 65.)

de la Flandre avec 10,000 fantassins et 6,000 cavaliers, sans comprendre ses volontaires et sa noblesse qui, chaque jour, accouraient pour se ranger sous ses drapeaux.

L'armée française destinée à opérer dans les Flandres s'élevait à 25,000 hommes et devait rallier celle que Condé y commandait.

Monterey, gouverneur des Pays-Bas espagnols, sur le bruit de la marche de Louis XIV, avait fait revenir toutes les troupes espagnoles qui se trouvaient en Hollande et le stathouder lui envoya huit régiments de renfort. Le roi de France n'alla pas plus loin que Saint-Quentin et revint à Versailles.

Le chevalier de Montcault, gouverneur français d'Aschaffenbourg, venait de recevoir 1,000 cavaliers, 500 dragons et 1,000 fantassins de renfort.

Le château et le pont avaient été fortifiés et se trouvaient en état de résister aux attaques des ennemis. M. de Montcault s'apprêtait, ainsi que M. de La Fereotz, lieutenant-colonel des dragons du Roi, à leur « faire bonne guerre ». Ils s'irritaient des agissements du duc de Lorraine qui se livrait à des incursions sans fin jusqu'aux portes d'Aschaffenbourg et dont les soldats s'étaient emparés d'un lieutenant de dragons. Persode de Maizery reprocha aux magistrats de Francfort leur condescendance envers Charles IV, dont ils laissaient les partisans et les cavaliers sortir de leur ville et y rentrer à leur guise.

Le dessein bien arrêté de Montecuculi, campé à Wiesthal depuis le 4 octobre, était d'assiéger Hanau et Aschaffenbourg. Aussi Turenne envoya-t-il dans cette dernière ville le comte de Guiche avec 2,000 cavaliers, 1,000 dra-

gons et 2,000 fantassins qui prirent les devants. Les ennemis s'arrêtèrent tout court dans le Spessart et se dirigèrent, à leur droite, vers Gelnhausen et Orb. Ils y attendirent le retour au camp de Montecuculi du prince de Hohenlohe, qui avait été demander au comte de Hanau de leur livrer sa capitale. Ce prince lui répondit qu'il entendait garder la neutralité la plus absolue. On lui avait offert 2,000 ou 3,000 soldats impériaux pour protéger Hanau.

Il les refusa en répondant qu'il était à même de se défendre lui-même avec ses propres ressources et que, du reste, il comptait sur la protection de M. de Turenne.

M. de Vaubrun avait passé, le 4 octobre, aux portes de Strasbourg, à la tête de 4.000 cavaliers qu'il amena à Philippsbourg, le 10. Le comte de Coligny y conduisit 7.000 fantassins, après avoir traversé la Lorraine. Toutes ces troupes allaient fortifier Turenne. Les 21 compagnies de gardes françaises et suisses qui lui étaient destinées reçurent l'ordre de quitter l'Alsace pour rejoindre Louis XIV à Nancy[1].

Turenne devait se repentir, à cette heure, de n'avoir pas quitté assez vite les rives de la Tauber et de n'avoir pas reculé jusqu'au Rhin, afin d'empêcher l'invasion du Spessart et de la Hesse-Cassel par Montecuculi. La trahison du prince-évêque de Wurtzbourg, dont les soldats attaquaient les nôtres, ainsi que le retard du marquis de Vaubrun contrarièrent Turenne dans ses plans. Si Turenne s'était trouvé en force, il aurait pu empêcher Mon-

1. Persode à Vitry, de Francfort, ce 3 octobre 1673. *Aff. étr., Allemagne*, Supplément, t. 272, f° 332.

tecuculi de traverser le Spessart et d'atteindre Gelnhausen et de là Bokenheim, au nord-est de Francfort (13 octobre)[1].

Ce dernier fit jeter un pont, avec la complicité du Magistrat de Francfort, au-dessous de cette ville et, après avoir simulé le passage du Mein, le 19, il fit passer sur la rive gauche, sous les ordres de Caprara, un corps de 3.000 à 4.000 hommes, en lui prescrivant de ne se livrer qu'à de simples démonstrations. Les Impériaux occupèrent quelques postes pour protéger leur pont et ils le fortifièrent solidement. On prêtait à Montecuculi le projet de se rapprocher du Rhin, comme il l'avait fait l'année précédente. C'est avec cette appréhension qu'établi à Wœrth, Turenne y rassemble toute son armée. Il s'imagine que son adversaire veut le couper de Philippsbourg, qui, maintenant, reste la base de ses opérations.

Aussi veut-il se rendre maître de la Bergstrasse, cette route pittoresque qui forme le versant occidental de l'Odenwald. Il venait d'apprendre que Montecuculi avait l'intention de faire passer encore 6.000 hommes au delà du Mein pour s'opposer à la marche des renforts envoyés de Philippsbourg.

Il fallait l'empêcher de se refaire et de se ravitailler dans les environs de Francfort, où ses soldats avaient été fort bien reçus par le Magistrat de cette ville[1]. Ils en avaient besoin, car ils étaient prêts à se débander, n'ayant plus ni pain ni souliers.

Montecuculi s'était installé à Francfort avec la plupart

1. Turenne à M. de Vitry, au quartier général de Wörth-sur-le-Mein, ce 8 octobre 1673. *Passim*, f° 242.

de ses officiers. Le Magistrat de cette ville leur donna à dîner. Persode eut la douleur de les entendre insulter la France « comme si nous n'étions que des pygmées contre eux »[1].

Ils prétendaient qu'ils avaient assez d'hommes pour refouler Turenne au delà du Rhin avec la moitié de leur armée, et avec l'autre moitié descendre la Moselle afin de reprendre Trèves.

Ils disaient bien haut que le prince d'Orange allait reconquérir tout ce que nous lui avions pris et qu'ils remettraient bientôt Charles IV sur son trône.

L'avant-garde de M. de Turenne, campé à Eberstadt, au sud-est de Darmstadt, commandée par Saint-Abre, s'est avancée jusqu'à Klein-Krotzenbourg, sur le Mein, vis-à-vis de Hanau[2].

Vaubrun, après avoir quitté Philippsbourg, avait remonté le Rhin jusqu'à Mannheim et, de là le Neckar jusqu'à Neckarhausen (17 octobre). Il y trouva deux ponts jetés sur cette rivière.

Turenne lui envoie l'ordre de s'y maintenir, en attendant qu'il se porte à Ladenbourg et y passe le pont que le Palatin y a fait jeter[3].

---

1. Persode à M. de Tournay-Saint-Amand, de Francfort, ce 19 octobre 1673. *Aff. étr., Allemagne,* 1668 à 1680, Supplément, 5, f° 124 : « L'armée impériale n'ayant pas été bien reçue à Hanau, le marquis de Grana et le vieil duc de Lorraine ont si bien cajolé les magistrats de cette ville [Francfort] que l'armée ennemie, qui était toute recrue et périe par la faim, la nudité et les autres nécessités, s'est remise en bon état depuis 4 ou 5 jours qu'elle est dans le voisinage. »

2. Persode à Vitry, de Francfort, le 15 octobre 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 271, f° 265.

3. M. de Bautru de Vaubrun à M. de Vitry, à Neckarhausen, ce 18 octobre 1673, mercredi, à 7 heures du matin. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 272, f° 270.

Turenne consentit à évacuer Aschaffenbourg, à condition que l'archevêque de Mayence ne permît pas aux Impériaux d'y passer le Mein, non plus qu'à Mayence.

Enfin, tandis que Saint-Clar se portait vers Dieburg, près de Darmstadt, « pour y prendre langue des ennemis », Turenne campa le 18 octobre à Stein et s'avança en bon ordre vers le Neckar pour se joindre aux troupes amenées dans le Palatinat par le marquis de Vaubrun.

Cette marche hardie décida les Impériaux à défaire le pont qu'ils avaient jeté au-dessous de Francfort pour le reconstruire à Flœrsheim, afin de pouvoir y faire défiler en toute hâte leur cavalerie.

Ce fut le 20 octobre, dès trois heures du matin, sous les ordres du major général Sporck. Elle passa sur ce nouveau pont afin de pouvoir couper les renforts qui arrivaient à Turenne : c'étaient 10.000 cavaliers, soutenus par un grand détachement d'infanterie auxquels incombait cette tâche.

Les Impériaux comptaient bien cette fois vaincre l'armée française. Le gros de leur armée qui ressemblait à une horde de Bohémiens, traînant derrière elle un grand nombre de filles publiques et d'enfants, s'avança droit vers Mayence où l'on cuisait une grande quantité de pains, ainsi qu'à Francfort.

Les Impériaux disaient bien haut que l'archevêque de Mayence leur livrerait leur pont et les laisserait mettre garnison dans sa capitale. Ce qui était à craindre, c'est qu'on leur donnât des bateaux pour construire un pont sur le Rhin.

Monterey, gouverneur des Pays-Bas espagnols, déclara la guerre à la France le 17 octobre. Un héraut d'armes

en fit l'annonce publique, à son de trompette, à Bruxelles et à Anvers. Le prince d'Orange s'avança vers les pays de Clèves, Juliers et Cologne, et, le 24, Montecuculi passa le Rhin sur le pont qu'il avait fait contruire au-dessous de Mayence, après avoir détruit celui qu'il avait jeté sur le Mein, à Flœrsheim.

L'archevêque de Mayence, pour plaire à Turenne, avait refusé le passage de son pont aux Impériaux, mais il n'avait pu les empêcher d'en construire un autre.

Turenne se trouve dans une position éminemment critique. Après avoir abandonné Aschaffenbourg, il est encore obligé de renoncer à occuper Friedberg qui se rend, le 16 octobre, au marquis de Bade, et M. de Réveillon, commis à la garde du pont d'Andernach, est obligé de descendre jusqu'à Bonn.

Montecuculi a réussi à ramener Turenne vers le Rhin. Maintenant il veut le forcer à repasser ce fleuve, car Trèves et Cologne se trouvent menacées par les Impériaux. Guillaume d'Orange n'est-il pas arrivé à Brauwiller près de Cologne, brûlant de rallier Montecuculi, avec 6.000 cavaliers et 4.000 fantassins[1]?

Depuis longtemps Turenne ne pouvait plus communiquer avec Francfort bloqué par les Impériaux qui recevaient journellement des renforts. Les Francfortois terrifiés voyaient leur territoire ruiné. Mais le marquis de Grave, qui y représentait l'empereur, savait si bien leur dorer la pilule, en essayant de leur démontrer que l'armée impériale ne tendait qu'à la liberté de l'Allemagne

1. Persode à Vitry, de Francfort, ce 3 octobre 1673. *Aff., étr., Allemagne,* Supplément, t. 272, f° 302.

menacée par la France, qu'il était à prévoir qu'ils prendraient plutôt le parti de l'empereur que le nôtre[1].

Rien n'était respecté par les soudards à la solde de Léopold. Le 18 octobre, les soldats du marquis de Bayreuth s'emparèrent d'un bateau où se trouvait l'apothicaire de l'armée française. Ils en firent sortir les infirmiers commis à sa garde, bien qu'ils fussent sans armes, y arborèrent un étendard portant l'aigle noire impériale et voulurent l'emmener du côté de leur pont de bateaux qui n'était qu'à un quart d'heure de là. Persode, dont le dévouement fut digne de tout éloge au cours de cette campagne, protesta contre cette violation du droit des gens auprès des consuls. Les soldats de Bayreuth furent expulsés par les gardes du port de Francfort et le bateau d'ambulance confisqué fut confié aux soldats de la ville impériale.

Les bateaux sur lesquels Montecuculi avait passé le Mein à Lohr, lorsqu'il quitta la Franconie, avaient été amenés à Francfort ainsi que les pontons, les ancres et les cordages nécessaires à la construction d'un pont. Les Impériaux en jetèrent un à Kostheim, sur le Mein, vis-à-vis de Mayence, afin de garder le passage libre sur le Rhin et sur le Mein et d'y étendre leurs quartiers d'hiver en cas qu'ils ne pussent passer outre.

Le 19 octobre, défilèrent sur ce pont 3.000 fantassins impériaux. La veille il était également passé à Walmunster près de 4.000 cavaliers venant de l'Evêché de Fulda. Ils avaient été recrutés en Saxe et en Bohême pour renforcer l'armée impériale.

---

1. Persode à M. de Tournay-Saint-Amand, de Francfort, ce 19 octobre 1673. *Aff. étr., Allemagne* (1668-1680), Supplément, 5, f° 124.

Enfin, depuis dix jours, du 19 au 29 octobre, plus de 10.000 soldats allemands s'étaient dirigés vers Mayence.

M. de Gremonville, notre ambassadeur à Vienne, avait été congédié par l'empereur. Partout l'Allemagne se soulevait contre la France. Léopold faisait des levées incessantes et faisait défense à tout Allemand de servir sous notre drapeau et sous celui de nos alliés, sous peine d'être accusé de rébellion : « Le moindre dégoût que nos Allemands ont dans nos troupes les fait déserter. »

Le 28 octobre, arriva à Francfort le prince de Lippe, qui venait de déserter l'armée de Turenne, près de Ladenburg. Des 5.000 hommes que comprenait le contingent envoyé par l'archevêque de Cologne à Turenne, lorsqu'il se trouvait sur le Mein, près de Selingenstadt, il n'en restait plus que 1.500. Les Allemands aussi bien que les étrangers nous abandonnaient. Plusieurs soldats anglais avaient l'intention de faire défection si on les mettait en contact avec les Hollandais, car ils avaient pris part à contre-cœur à la guerre que Louis XIV faisait aux Provinces-Unies[1].

Turenne voulut devancer son adversaire sur le Rhin. Dans ce but, il se dirigea en toute hâte vers Philippsbourg, après avoir rallié le petit corps de Vaubrun à Ladenburg et avoir renvoyé ce général en Alsace. Voulant ménager les pays qu'il traversait, il avait évité toute action, malgré le bon état relatif dans lequel se trouvaient ses troupes, plus considérables que l'armée impériale[2].

---

1. *Passim.*

2. Turenne à....., au camp, près de Philippsbourg, ce 27 octobre 1673. *Aff. étr. Allemagne,* Supplément, t. 272, f° 295. — Vaubrun à....., Berkausen, près de Spire, ce 29 octobre 1673. *Passim,* f° 297.

Le 27 octobre, Turenne commença à faire passer ses soldats sur le pont qu'il avait à Philippsbourg et fit marcher vers Trèves un détachement conduit par Saint-Clar, tandis que le reste des troupes, dragons français, s'échelonnaient de Neustadt à Kaiserslautern. Quant à lui, il chercha à se camper auprès de Spire, et sa brigade de gendarmerie traversa le Neckar.

Le gros de son armée le traversa le 27 et, le lendemain, se porta au delà du Rhin. Elle établit ses quartiers, brigade par brigade, le long de la Rehbach, près de Neustadt-an-der-Haardt, et entre cette ville et Spire.

Turenne séjourna pendant quelques jours dans cette contrée fertile, en attendant qu'il ait pu deviner les desseins de Montecuculi, qui avait compté pouvoir traverser le Rhin sans difficulté. Dans ce but il avait rassemblé plus de 1,000 bateaux.

Ils furent insuffisants et plusieurs étaient en mauvais état.

Le tablier de son pont n'atteignait qu'une île qui émerge au-dessus du Rhin. En voulant obvier à ces obstacles, il perdit du temps. Cependant, après avoir démoli son pont, Montecuculi fit embarquer dans les bateaux son infanterie, son artillerie et son bagage, tandis que le prince de Pio conduisait un corps de cavalerie et d'infanterie au delà du Rhin. Sporck ne put faire passer sa cavalerie au delà du Rhin (24 octobre).

Le généralissime impérial, en passant par Schwalbach, se dirigea vers Coblence.

Le 31 octobre, il s'y aboucha avec l'Électeur de Trèves et les officiers et les généraux espagnols en

attendant que le prince d'Orange réussît à faire sa jonction avec lui.

Les Impériaux prétendaient pouvoir s'emparer d'Andernach, de Bonn et de Neuss sans coup férir, aussi bien que de Trèves où Turenne n'avait pas oublié d'envoyer des renforts.

L'Électeur de Cologne fut contraint de se réfugier dans sa capitale, et Réveillon reçut l'ordre de Turenne de quitter Andernach pour se jeter dans Cologne. Tout faisait prévoir que, si les Impériaux avaient le projet d'attaquer cette place « par la rivière », elle ne serait pas en état de se défendre, ainsi que Neuss, car Turenne n'arriverait pas à temps pour se porter à leur secours.

Les Évêchés de Cologne et de Liège se trouvaient donc menacés.

Les fautes commises par Louvois avaient eu des conséquences terribles. Pourquoi défendit-il à Rochefort de s'emparer de Coblence après la capitulation de Trèves?

Il est évident que l'occupation de Coblence par nos troupes aurait rendu Turenne maître de Wurtzbourg, de Hanau et d'Ochsenfurt, ainsi que de la forteresse d'Ehrenbreistein, mais Louis XIV perdit son temps à fortifier Nancy.

La coalition contre la France devenait formidable et l'empereur, ressaisissant le pouvoir qu'il avait laissé échapper de ses mains et tous les princes de l'Empire qui ne voulaient pas épouser la haine de leur suzerain contre la France étaient traités de rebelles.

Les archevêques de Munster et de Cologne, boucs émissaires de la dernière coalition, cherchaient l'occasion de faire leur soumission à Léopold. Maximilien-Henri,

archevêque de Cologne, n'était plus retenu dans l'alliance française que par les instances d'Égon de Furstemberg, son ministre, qui faisait cependant entendre des cris de détresse, en se plaignant des exigences et des cruautés des Français.

Le stathouder a concentré ses troupes à Herenthals, dans le Brabant, en attendant que Monterey lui envoie les 6,000 hommes qu'il lui a promis. Il a avec lui 12,000 hommes.

Le 16 octobre, rallié par les Espagnols, il traverse la Meuse à Venloo, pendant que Montecuculi passe le Rhin à Coblence.

Les deux alliés font leur fonction à Andernach.

La position de Turenne devient critique, car Condé ne peut venir à son secours, n'ayant sous ses ordres que 14,000 hommes pour protéger les Flandres françaises. Il ne faut pas non plus qu'il compte sur le duc de Luxembourg qui a laissé le stathouder traverser la Meuse et s'avancer vers Andernach.

Les Impériaux réunis aux Hollandais avaient, croyait-on, 30,000 hommes de plus que toute l'armée française.

Ils espéraient sous peu ravager les Évêchés de Liège, de Cologne et de Munster afin de châtier les alliés de la France et reprendre toutes les places du Bas-Rhin, telles que Bonn, Neuss, Kaiserswerth, Dusseldorf et Wesel.

Comment les Français pourraient-ils leur résister, forcés qu'ils étaient de rester sur la défensive, s'ils ne voulaient pas perdre tout ce qu'ils avaient conquis[1]?

---

1. Persode à Vitry, de Francfort, ce 4 novembre 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 272, f° 315.

Cependant, Turenne ne se décourage pas. Il peut disposer maintenant de plus de 20,000 hommes, et le gouverneur de Trèves lui fait dire qu'il est en état de se défendre après l'envoi que le maréchal lui a fait de 500 cavaliers et de 200 dragons sous le commandement de M. de Saint-Clar.

Enfin, pendant que Turenne s'apprête à couvrir la Moselle, qu'il se poste à Freimersheim, entre Landau et Edenkoben, Condé s'avance vers Charleroi avec plus de 30,000 hommes, et Luxembourg avec 15,000 hommes cherche à couvrir les États du duc de Neubourg, ainsi que Clèves et Juliers.

La diète de Ratisbonne avait refusé, malgré les sollicitations de l'empereur, de donner l'ordre aux États de l'Empire de joindre leurs forces aux siennes. Le 3 novembre, un grand conseil de guerre eut lieu à Coblence. Y assistèrent Guillaume d'Orange, le marquis d'Affendof, le comte de Nassau, M. de Louvigny, Montecuculi, Charles IV, duc de Lorraine, et son neveu, le prince Charles.

Persode de Maizery se fit rendre compte par un de ses espions du résultat des délibérations des Coalisés.

Journellement, les Cercles de la Franconie et de la Haute-Allemagne envoyaient des renforts et des vivres qui étaient dirigés, à travers les montagnes de la Lahn, vers Coblence.

Le Mein était libre, et M. de Mayence facilitait la mise en route des immenses convois que l'on formait, après avoir déchargé les bateaux qui sillonnaient ce fleuve.

Les Impériaux, dès le 2 novembre, étaient entrés à Lintz et à Andernach. La jonction de Montecuculi et du

prince d'Orange eut lieu à la Tour-Blanche, près d'Andernach.

Toute leur infanterie y était arrivée par bateaux. Leur intention était d'assiéger Bonn.

En prévision de ce siège, le maréchal de Bellefonds était arrivé à Maëstricht avec 8,000 cavaliers, et le duc de Luxembourg s'apprêtait à se joindre à lui, afin d'observer les allures de l'ennemi[1].

Condé s'approchait du Rhin avec un grand corps d'armée, et le duc de Chaulnes recevait l'ordre de Louis XIV de quitter Cologne où il le représentait, car le congrès réuni dans cette ville pour discuter les conditions d'une paix générale, depuis le traité de La Haye, n'avait plus de raison d'être, et les plénipotentiaires présidés par le représentant de la Suède, ne s'entendaient plus entre eux. « C'était, écrivait Courtin à Pomponne, l'extrême-onction de leur négociation. »

Louis XIV ne pouvait consentir à une paix aussi peu glorieuse pour la France que l'avait été celle d'Aix-la-Chapelle et se montrait aussi opiniâtre dans ses revendications que les Hollandais : « Il était prêt, écrivait Louvois à Courtin, le 21 septembre 1673, à céder plutôt Paris et Versailles que Maëstricht. »

Et cependant Paris s'agitait et demandait à cor et à cris la paix.

C'est ce que ne comprenait pas Louvois qui désirait la continuation de la guerre jusqu'à l'épuisement des forces des puissances coalisées contre la France, tant il avait

1. Persode à Vitry, de Francfort, ce 4 novembre 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 272, f° 315.

confiance dans les ressources en hommes et en argent et dans la vitalité de notre nation.

Et cependant la France se trouvait isolée en face d'une coalition formidable. L'Angleterre allait se dérober à notre alliance, et il était à craindre que la Suède, notre fidèle alliée, suivie par la Bavière et le Hanovre, ne passât à l'ennemi.

Ces puissances avaient résolu de former un tiers parti, si l'empereur ne mettait pas bas les armes, et Louis XIV, faute de pouvoir s'y opposer, laissa faire ses alliés d'hier.

Le 19 octobre, il avait déclaré la guerre à l'Espagne.

C'est vers Bonn que maintenant Montecuculi et le prince d'Orange vont diriger leurs efforts, car il s'agit pour eux d'intimider l'archevêque de Cologne et l'évêque de Munster et de les détacher de l'alliance française.

Cologne a ses fortifications en mauvais état et ne compte, comme garnison, que 30,000 hommes. Le baron de Landberg, général-major, commande dans Boon les troupes de M. de Cologne, et M. de Réveillon, brigadier des armées du Roi, qui a sous ses ordres le régiment de Vermandois, en est le gouverneur. L'Électeur se retire à Cologne et l'évêque de Strasbourg à Kaiserswerth.

Avec 3,000 fantassins et 10,500 cavaliers, le prince d'Orange se campe sur la rive gauche du Rhin, tandis que Montecuculi, sur l'autre rive, commence à assiéger Bonn.

Turenne, qui se trouvait à Morbach le 3 novembre, puis à Wöllstein, au sud-est de Kreuznach, n'a pu dépasser la Nahe (11 novembre). Il reste quelques jours à Wöllstein pour pouvoir tirer ses vivres de Mayence et ne

paraît pas se hâter à s'avancer vers la Moselle, comme il en avait accusé l'intention. C'est que ses troupes sont démoralisées et qu'il ne peut compter sur elles[1].

Le maréchal d'Humières, envoyé par Condé au secours de Bonn, ne put dépasser Lechenich et se replia sur Neuss, où Luxembourg s'était jeté à la hâte avec un petit nombre de troupes, composé des siennes et des détachements prêtés par Condé et conduits par le comte d'Auvergne.

Sans être forcé de traverser le Rhin, Montecuculli pouvait envoyer des détachements quand il le jugerait à propos pour presser le siège de Bonn. Sa position était très avantageuse, car il pouvait se porter vers Coblence et y passer le Rhin et de là la Meuse, quand cela lui plairait, et occuper le pays que Turenne abandonnerait, ayant toujours le Rhin entre lui et son adversaire.

Condé venait de remporter quelques succès dans les Flandres. Il s'était emparé du château de Vemerlin, entre Marchienne et Saint-Amand, mais nous fûmes forcés d'abandonner Bommel, Crèvecœur et Wœrden.

C'est en vain que M. de Saint-Sylvestre réussit à se jeter dans Bonn avec 100 cavaliers français. Cette ville capitula le 12 novembre.

L'échec subi par nos armes est imputable à Louvois, qui n'a pas su renforcer les troupes aux prises avec nos ennemis coalisés à l'approche de l'hiver, et à l'entêtement de Louis XIV à conserver ses conquêtes en Hollande et à y laisser des garnisons : « Je ne doute pas, écrivait Tu-

1. Persode à Vitry, de Francfort, ce 14 novembre 1673. *Aff. étr., passim,* f° 348.

renne à M. de Gravel, que vous n'ayez été informé de la prise de Bonn. La saison et la difficulté des passages m'a ôté toute pensée d'y marcher, quand même les armées de l'ennemi auraient été inférieures à celles du Roy, car ce sont des pays impraticables à des corps d'armée depuis la Moselle jusque-là. M. de Luxembourg a jeté des gens dans Neuss et a un corps d'armée considérable de ce côté-là. L'armée du Roy est en très bon état, mais comme elle n'a pas pu subsister au Mein, l'ennemi a eu la liberté entière en se couvrant de cette rivière-là et, après cela, du Rhin jusqu'à Coblentz, et de le passer pour aller dans l'Archevêché de Cologne, sans qu'il fust possible d'y marcher avec l'armée. Je ne doute pas que cela ne fasse un assez grand bruit, comme en effet la chose est fort heureuse, mais aussi il faut s'assurer que, comme le Roy a de très grandes forces, Sa Majesté trouve les moyens de remettre M. l'Électeur de Cologne en son premier état, à quoy assurément elle les employera[1]. »

Après la prise de Brühl par le prince d'Orange (15 novembre), l'archevêque de Cologne s'était réfugié avec quelques chimistes à l'abbaye de Saint-Pantaléon, dont le savant abbé Ægidius Römer était abbé. Il y resta cinq ans et y fit construire un laboratoire d'alchimie.

Ses États, ainsi que ceux de l'évêque de Munster, furent occupés par les Impériaux et les Hollandais.

Cologne, sa capitale, inspirait de grandes inquiétudes à Louis XIV. Le prince d'Orange, après la prise de Bonn, y a envoyé des émissaires, et lorsque quelques troupes

1. Turenne à M. de Gravel, du quartier général de Kirschberg, 27 novembre 1673. *Passim*, f° 373.

envoyées par le maréchal d'Humières veulent y entrer, les magistrats de Cologne font quelques difficultés pour les y recevoir. C'est en vain que M. de Baville, notre représentant à Cologne, expose aux magistrats les raisons qui militent en faveur de l'occupation de leur ville par des soldats français, ses sollicitations n'ont aucun succès.

Alors, il s'emporte et leur fait observer que la France n'est pas abattue par ses derniers revers et leur déclare qu'il ne s'éloignera pas avant d'avoir reçu d'eux une réponse favorable. Il les menace, s'ils ne font pas droit à ses justes demandes, de vengeance et de représailles. Intimidés, ils cèdent à ses injonctions et Lisola, ambassadeur impérial au congrès de Cologne, en est pour ses frais d'éloquence. Il ne fut pas plus heureux à Liège [1].

Condé venait d'être rappelé à Versailles. Ce fut le maréchal de Bellefonds qui le remplaça dans son commandement en Flandre. M. Leroy, lieutenant de roi à Brisach, avait prévenu M. Persode que Sporck était arrivé dans le Brisgau avec 1,000 cuirassiers et qu'ils avaient pris leurs quartiers à Fribourg, Rheinfelden, Laufenbourg et Seckingen. Il attendait 4,000 hommes de l'Évêché de Constance. Il avait amené de l'argent pour faire des levées. On attendait dans le Brisgau MM. de Lorraine avec 5,000 ou 6,000 cavaliers.

Le grand-maître de l'Ordre teutonique, passant par la vallée d'Heilbronn, se dirigeait vers l'Alsace avec un corps de 10,000 à 12,000 hommes.

Turenne ne pouvait descendre vers le Bas-Rhin, et il était dans l'obligation de couvrir l'Alsace et Brisach et

1. *Lettres historiques de Pélisson*, t. II, p. 86.

Philippsbourg, car le marquis de Vaubrun, avec un faible contingent, s'était dirigé vers Belfort pour observer les allures de Sporck avec les troupes de Lorraine et d'Alsace.

Les Suédois ne marchaient qu' « à pas de plomb » et se contentaient de se porter comme médiateurs entre les belligérants au lieu de se déclarer franchement en notre faveur. Tous les princes de l'Allemagne, qui affectaient de paraître nos amis pendant que nous étions victorieux, se montraient tièdes en ce moment[1].

Enfin, Louis XIV, revenant de ses illusions, avait ordonné à ses généraux d'abandonner plusieurs places devenues inutiles au succès de nos armes et de les démanteler, afin de pouvoir augmenter les garnisons de celles qui nous étaient nécessaires et de renforcer l'armée que Luxembourg tenait sur pied du côté de Neuss et de Kayserswerth, après y avoir « fait couler » quelques régiments. Le maréchal d'Humières assiégea Naie, petite place assez forte, entre Maëstricht et Liège, qui appartenait aux Espagnols.

L'armée française, cantonnée à Kreutznach, se remettait de ses fatigues et avait reçu des renforts de Lorraine[2].

Après avoir traversé la Nahe le 21 novembre, Turenne ne dépassa pas Kirchberg, dans le Hunsrück.

Turenne ne jugea pas à propos d'assiéger Berncastel et se dirigea vers la Sarre et la Lorraine allemande, car il

---

1. Persode à Vitry, de Francfort, ce 14 novembre 1673. *Aff. étr., passim,* f° 348.

2. Persode à Vitry, de Francfort, ce 18 novembre 1673. *Aff. étr., passim,* 354.

désirait cantonner ses troupes entre Trèves et Metz avant la fin de l'hiver (28 novembre).

Là, il observerait le Luxembourg et couvrirait la Lorraine et le pays messin, pendant que Vaubrun couvrirait l'Alsace et le Luxembourg et d'Humières la Flandre et la Hollande, secondés par Bellefonds[1].

Depuis la prise de Bonn, les Impériaux étaient restés inactifs et n'avaient osé assiéger ni Neuss, ni Kaiserswerth, ni Dusseldorf, ni Juliers. Ils n'avaient pas su tirer parti de leurs avantages et ne purent barrer à Luxembourg la route de Maëstricht qu'il devait nécessairement prendre pour revenir en Flandre ou en Champagne. Ils se contentèrent d'enlever quelques postes que les Français avaient conservés dans le duché de Juliers. L'archevêque de Cologne et le duc de Neubourg nous restaient fidèles.

L'Électeur de Brandebourg avait envoyé au duc de Neubourg M. Elder, un de ses généraux, pour lui offrir toutes ses troupes en cas de besoin, et le roi de Suède lui avait fait les mêmes offres, après s'être réconcilié avec le Grand-Électeur. Le roi d'Angleterre, qui venait de proroger son Parlement, hostile à l'alliance française, avait refusé jusqu'ici les propositions de paix que lui faisaient les Provinces-Unies et on disait le prince régent du Portugal prêt à s'allier avec Louis XIV, pour se venger de la trahison dont l'Espagne venait de se rendre coupable envers lui.

---

1. Persode à Vitry, de Francfort, ce 29 novembre 1673. — Du même au même, de Francfort, ce 5 décembre 1673. — Du même au même, de Francfort, ce 5 décembre 1673. *Aff. étr., Allemagne,* Supplément, t. 272, f^os^ 379, 388 et 389.

Le 28 novembre 1873, le prince d'Orange et les Impériaux se séparèrent. Le stathouder repassa la Meuse à Venloo, et Montecuculi, pressé de retourner à Vienne, ramena les Impériaux et les Lorrains à Bonn, après les avoir fait camper entre Venloo et Dieren[1].

Il remit le commandement à Bournonville.

Luxembourg, libre de ses mouvements, put s'avancer vers la Meuse et ce ne fut que lorsqu'il se fut approché de Maëstricht, que le prince d'Orange s'avisa de manœuvrer pour le couper de la France. Louvois se décida à faire dégager le duc. Le comte de Schomberg, envoyé sur la Sambre avec 4,000 cavaliers, lui ouvrit la route de Charleroi (15 janvier 1674).

Ce fut le 28 novembre, le jour même de la dislocation des armées ennemies, que Turenne arriva à Vaudrevange. Il avait perdu à Kreuznach un de ses meilleurs officiers, le comte de Guiche, qui mourut entre les bras du comte de Louvigny, après avoir reçu les derniers sacrements « avec beaucoup de repentir ».

En même temps que Maximilien de Bavière, archevêque de Cologne, obtenait de Louis XIV l'assurance qu'il serait dédommagé au centuple des pertes subies par lui pour notre cause, M. Rousseau, agent de la cour de France, quittait Francfort et s'acheminait vers Munster afin d'y donner les mêmes assurances d'amitié et de protection à l'évêque de Munster. Ce dernier avait fait démolir Höchster. Le pont en avait été rompu et les 400 hommes qui y tenaient garnison reçurent l'ordre de se rendre à Wesel[2].

1. *Passim.*
2. Persode à Vitry, ce 5 décembre 1673. Déjà citée.

La campagne était finie. Louvois ordonna à Turenne de retourner à la cour. Il quitta son camp de Vaudrevange, le 12 décembre, mais, avant de gagner la France, il se portat à Dieburg (Hesse-Darmstadt) et s'approcha de Neckarhausen, pour empêcher les impériaux de s'emparer du pont de Mayence. Il fit entrer en Alsace, par le comté de Bitsche, sous le commandement de M. de Beauvisé, pour se conformer aux instructions de Louvois, 60 cornettes de cavalerie et quatre bataillons d'infanterie des régiments de Champagne, du Plessis-Praslin et La Ferté (infanterie) et des régiments de Joyeuse, Beauvisé, Prouville, Beaupré, Buzenval, Grignan, Armagnac et Harcourt (cavalerie). Le marquis de Vaubrun, qui se trouvait le 17 décembre à Ingwiller, le 21 à Neckarhausen (Palatinat), et le 24 à Marlenheim (Alsace), fut chargé de recevoir et de surveiller ces troupes destinées à tenir garnison dans les villes de la Décapole. Vaubrun eut soin qu'elles ne commissent pas les mêmes excès que dans le Palatinat. Le reste de l'armée française se logea à Trèves et dans d'autres « bonnes places », sur la Moselle et la Sarre. Dix régiments de cavalerie entrèrent dans Metz. C'étaient ceux de Saint-Clar, Chevrier, Saussay, Carnos, Thury, Mongeorges, Courcelles, Doucet, Bulonde et Montauban[1].

Avant de lui permettre de rentrer en France, Louvois avait prié Turenne de se porter vers l'Électorat de

1. Persode à Vitry, de Francfort, ce 16 décembre 1673. *Passim*, f° 412. — Lettre du secrétaire de M. de Turenne, 5 décembre 1673. *Passim*, f° 387. — Vaubrun à..... Ingwiller, ce 17 décembre 1673. — Vaubrun à..... à Marlenheim, 24 décembre 1673. *Passim*, f°s 425 et 427.

Cologne et de se jeter sur les Impériaux dispersés et sans cohésion, comme il l'avait fait l'année précédente.

Le Maréchal, qui espérait que le prince Guillaume de Furstemberg, premier ministre de Maximilien de Bavière, archevêque-Électeur de Cologne, ainsi que son frère Égon, évêque de Strasbourg, auraient assez d'influence sur ce souverain mitré pour le retenir dans notre alliance et l'empêcher de se jeter dans les bras de la Hollande, répondit à Louvois que les circonstances n'étaient plus les mêmes, non plus que les moyens d'exécution[1].

A la fin de l'année 1673, tous les *mandements des contributions* avaient été envoyés dans la Comté, du côté de la Bourgogne, de la Lorraine et de l'Alsace.

Quant au Brisgau, il était convenu tacitement de ne point l'attaquer ni de n'en exiger aucunes contributions; mais Vaubrun ignorait si cet état de choses durerait, car, vu le grand nombre de troupes françaises en Alsace, il était douteux que les généraux français ne se décidassent à en tirer de grosses sommes.

Les Suisses du canton de Bâle avaient donné des ordres plus sévères que jamais pour qu'on ne laissât point pénétrer chez eux les recrues du régiment de Staremberg que son colonel essayait d'y faire passer.

Depuis lors, il les envoya en Franche-Comté, par le canton de Berne, où plusieurs périrent ou s'égarèrent.

L'Électeur de Bavière semblait nous rester fidèle. Sa femme, remise d'une grave maladie, le maintenait par ses conseils dans l'alliance française, et on espérait qu'il

1. Turenne à....., au quartier général, près de Vaudrevange, ce 9 décembre 1673. *Aff. étr., passim,* f° 399.

ferait sortir de Passau la garnison que les Impériaux y avaient fait entrer malgré lui[1].

Vers le 10 décembre, de grands mouvements de troupes s'étaient opérés en Allemagne. Sur le pont de bateaux, qui avait été rétabli près de Bonn, avaient repassé le Rhin les régiments de Souches, de Staremberg, de Portia, de Montecuculi, de Caprara, de Sportz, de Gallas, de Holstein le Jeune, de Havana, d'Herberstein, de Trautsmandorff, de Lorraine le Jeune et de Dannevait.

Ces régiments s'étaient portés à Deutz et à Mulhausen et dans le pays de Berg et les environs, en attendant que des quartiers d'hiver leur fussent assignés, ce qui fut fait dès le 13 décembre[2] :

A Caprara, le comté de Dillenbourg, Haiger, Herborn et leurs dépendances ; à Dunewald le comté de Wichsenstein (Bavière), ses dépendances et ses frontières ; à Holstein, le comté d'Isembourg et ses dépendances, avec Driedorf, Altkirsch et Hohenstein, de l'Électorat de Trèves ; à Herberstein les comtés de Golms, Bilstein, Weilbourg ; à Portia le comté de Dietz, les villes de Limbourg et de Wetzlar, Schadeck, Villmar et Friedberg avec leurs dépendances ; au régiment de Jeune-Lorraine, les comtés de Siegen et de Westerbourg, Fredeburg et Lüdenscheid.

---

1. Vaubrun à....., à Ingwiller, ce 17 décembre 1673, *Passim*, f° 413.

2. « Nous voyons que douze régiments des Impériaux viennent reprendre leurs quartiers d'hiver dans toutes les petites villes sur la Lahn et dans les comtés de Wetterau et de Hanau. C'est de l'appréhension d'être coupés et de se voir toujours des fleuves entre leur armée et la nostre. Peut-être n'y réussiront-ils pas toujours. » (Persode à Vitry, de Francfort, ce 19 décembre 1673. *Aff. étr., Allemagne*, Supplément, t. 272, f° 417.)

Le régiment de Franconie, qui se mit le premier en marche, se trouva, le 14 décembre, à Dillenbourg ; puis il s'avança vers la Lahn. On ne savait pas encore s'il passerait à Marbourg ou à Wetzlar.

Le marquis de Bayreuth était arrivé le 11 décembre, à Giessen. Il venait y conférer avec les officiers de l'Électeur de Darmstadt au sujet de son passage à travers les terres de Fulda et les contrées adjacentes.

Les autres régiments impériaux que nous ne nommons pas devaient prendre leurs quartiers d'hiver dans le duché de Westphalie et les territoires dépendant de l'Electorat de Cologne et, peut-être, dans l'Évêché de Paderborn.

On avait voulu loger Sporck dans cet Évêché, mais, par suite d'un scrupule louable, il avait refusé de le faire, parce que c'était son pays d'origine ; on pensait que d'autres chefs impériaux avaient accepté d'y venir s'y cantonner.

Demeurèrent en deçà du Rhin 2,000 ou 3,000 cavaliers de l'armée impériale, en y comprenant les troupes de Charles IV.

Les Impériaux se logèrent le long de la petite rivière d'Esch, près de Bonn. Les Lorrains occupaient les montagnes qui se trouvent près de la source de cette rivière et de celles de l'Ahr et de la Ruhr, et tous les petits bourgs du pays neutre, appartenant aux comtes de Mérode et de Blankenstein, au baron d'Oldbrœk « et autres comtes et petits seigneurs ».

Charles IV sollicita ces cantonnements parce qu'il pouvait y mettre ses troupes à l'abri des montagnes, et aussi parce qu'il pouvait de là faire des incursions dans le du-

ché de Luxembourg et, plus au nord, du côté de la Ruhr, dans le pays de Liège et dans les Ardennes, « qui est tout ce que ces gens-là demandent ».

Charles IV était arrivé le 14 décembre à Coblence, « lui sixième ».

On croyait qu'il se porterait de là à Francfort, afin d'y récolter de l'argent qu'il devait distribuer pour aider à l'élection de son neveu, le prince Charles de Lorraine, qui, depuis la mort de Michel Koributh, briguait la couronne de Pologne [1].

La garnison impériale qui se trouvait à Andernach remonta le Rhin et arriva le 13 à Coblence.

Une partie passa le Rhin au-dessus de cette ville pour être mise en garnison dans les petites villes riveraines. Devait l'y rejoindre le régiment de Pio. Une partie de ce régiment entra à Andernach.

Enfin, le 14 décembre, passa sur le pont de Coblence un parti de 180 cavaliers commandés, qui s'avançaient dans le Hunsrück, pour tâcher, disait-on, d'enlever quelques troupes françaises ou auxiliaires qui étaient restées en deçà de la Sarre [2].

M. de Resnel était désigné pour servir en Lorraine, en

1. Persode écrivait, à la date du 30 décembre 1673, de Francfort, au duc de Vitry : « Je n'ai rien à dire à Vostre Altesse, sinon la nouvelle de la mort de Joanelly, commissaire général de l'armée impériale, arrivée le 17 à Limbourg, *à force de boire*. M. l'Électeur de Trèves est aussy malade, et MM. de Lorraine ne sont pas encore arrivés dans cette ville. Ils sont pourtant de retour à Coblentz avec le prince de Holstein et n'ont pas réussi en leur calvacade contre M. le duc de Luxembourg qu'ils ont cru pouvoir couper. » (Persode à Vitry, de Francfort, ce 30 décembre 1673. *Aff. étr., passim*, f° 435.)

2. État des quartiers d'hiver de l'armée de l'empereur, en décembre 1673. *Passim*, f° 415.

qualité de maréchal de camp, sous M. de Rochefort que suppléerait, dans l'Électorat de Trèves, M. de Maulevrier, maréchal de camp.

M. de Bissy était destiné à aller servir en Bourgogne, sous le duc de Navailles, car on venait d'apprendre que le gouverneur de la Franche-Comté s'était livré à quelques hostilités sur nos frontières, du côté de Belfort.

Le gouvernement de la Comté avait rejeté les propositions de neutralité que lui avait faites Louis XIV, par amitié pour les Suisses, « comme si de trois côtés de la duché de Bourgogne, de la Lorraine et de l'Alsace, le roi de France n'avait pas plus de troupes qu'eux [les Espagnols], mais, peut-être, écrivait le marquis de Vaubrun, veulent-ils se venger par là de leurs sujets qu'ils haïssent autant qu'ils en sont haïs[1] ».

En réalité, la dissension régnait au sein de la Franche-Comté, dont un des principaux personnages, Claude-Charles de Baufrémont, marquis de Listenois, s'était révolté contre Quinônes, gouverneur de la province pour le roi d'Espagne et ses partisans voulaient secouer le le joug de la métropole.

Louis XIV, mettant à profit cet état de choses, dès l'année précédente, pendant le siège de Charleroi, s'était appliqué à combiner avec Condé une seconde campagne en Franche-Comté.

La déclaration de guerre de l'Espagne à la France enleva au roi tout scrupule.

Afin d'entraîner les cantons suisses dans notre alliance, le cabinet de Versailles remit sur le tapis une des ques-

1. Vaubrun à...., Ingwiler, ce 17 déc. 1673. *Passim*, f° 413.

tions qui leur tenaient le plus au cœur : la neutralité des deux Bourgognes. Ce n'était là qu'un leurre pour acheter la neutralité des Suisses et les déterminer à refuser tout passage aux Impériaux.

Dans la campagne que nous venons de décrire de grandes fautes avaient été commises par Turenne livré à lui-même sur le Rhin moyen, et ne recevant que des secours insuffisants ou tardifs.

« Napoléon, dit le duc d'Aumale, juge sévèrement la conduite militaire de Turenne. Il lui reproche de s'être laissé jouer par Montecucoli[1], de s'être égaré sur le chemin de l'Alsace pendant que son adversaire terminait brillamment la campagne par sa jonction avec le prince d'Orange et la prise de Bonn, assurant ainsi aux alliés la liberté de manœuvrer sur les deux rives du Rhin, sauvant la Belgique et la Hollande : C'est la plus lourde faute de Turenne, disent les *Mémoires* de Saint-Hélène, un nuage pour sa gloire, tandis que cette marche a fait la réputation de Montecucoli[2]. »

1. Orthographe véritable du nom de Montecuculi.

2. *Les Princes de Condé*, par le duc d'Aumale, t. VII, p. 424.

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTERAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin.

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1,000 fr. à décerner tous les quatre ans à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

Le concours est ouvert pour 1904.

2° Prix Dupeux.

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 fr. à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine,

ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Le concours est ouvert pour 1902.

3° Prix Stanislas de Guaita.

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, M^me^ de Guaita a institué un *prix annuel* de 200 fr.

Ce prix a pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy.

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et M^me^ la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année*, depuis 1876, 600 fr. pour récompenser le dévouement maternel et 600 fr. pour récompenser la piété filiale.

2° Legs Bourgon.

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de M^lle^ Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10,000 fr., payable après

le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans*, une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3e Prix Mangeon.

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, Mlle Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas le soin de décerner *chaque année* un prix de piété filiale de 100 fr.

4e Prix René de Goussaincourt.

Prix annuel de 300 fr. destiné à récompenser la piété filiale ou exceptionnellement tout acte de vertu et de dévoûment, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5e Prix du 3e bataillon des mobiles de la Meurthe.

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix quinquennal et indivisible de 500 fr. est destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy) ; en seconde ligne par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

Le concours est ouvert pour 1904.

6e Prix Chassignet.

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 fé-

vrier 1898, a fondé un prix quinquennal et indivisible de 1,500 fr. en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit permettra d'attribuer ce prix dès 1903.

7° Prix René de Goussaincourt.

Prix *triennal* et indivisible de 200 fr. « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par des soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1904.

8° Prix de Bouxières-aux-Dames.

Prix *triennal* de 200 fr. en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1904.

CONCOURS DE 1902

PRIX STANISLAS DE GUAITA

L'Académie de Stanislas décernera, en 1902, un prix de 200 fr., institué par Mme de Guaita en mémoire de son fils Stanislas.

Ce prix a pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres.

Les renseignements relatifs aux candidats devront être adressés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

PRIX DUPEUX

L'Académie de Stanislas décernera en 1902 un prix de 350 fr., fondé par M. Dupeux; il sera attribué au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé depuis le 1er janvier 1897, qui aura été présenté sur un sujet d'ordre scientifique ou bien de linguistique, se rapportant de préférence à la Lorraine.

Le dépôt des mémoires et des travaux imprimés (ces derniers en triple exemplaire) sera effectué au plus tard le 31 décembre 1901 au Secrétariat de l'Académie de Stanislas.

N. B. — Sont de fait hors concours les ouvrages déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France ou par l'Académie de Stanislas elle-même.

CONCOURS DE 1904

PRIX HERPIN A DÉCERNER EN 1904

L'Académie de Stanislas décernera en 1904 un prix de 1,000 fr., fondé par M. le Dr Herpin (de Metz). Ce prix sera attribué au meilleur mémoire sur l'une des périodes suivantes de l'histoire de Lorraine :

1° Histoire du duché de Lorraine depuis l'avènement de Gérard d'Alsace jusqu'à la mort de Simon Ier (1048-1139);

2° Histoire du duché de Lorraine sous les règnes de Mathieu Ier et de Simon II (1139-1205);

3° Histoire du duché de Lorraine sous les règnes de Thiébaut II, Ferri IV et Raoul (1304-1346);

4° Le règne de Jean Ier (1346-1390);

5° Le règne de Charles II (1390-1431).

Les concurrents sont invités à suivre, autant que possible, l'ordre chronologique; ils feront un tableau des institutions du pays pendant la période qu'ils étudient; ils dresseront un catalogue des actes émanés des ducs, dont ils font l'histoire, en prenant pour modèle le catalogue des actes de Mathieu II, par M. Le Mercier de Morière.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Les mémoires doivent être déposés, au plus tard, le 31 décembre 1903.

Ils porteront deux devises, l'une en latin, l'autre en français. Ces devises seront aussi inscrites sur une enveloppe fermée, jointe au mémoire et contenant le nom et l'adresse

de l'auteur. Les enveloppes seront ouvertes seulement après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Les travaux présentés doivent être écrits en langue française.

Ils seront déposés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront en faire prendre copie au Secrétariat de l'Académie.

Sont exclus des concours les travaux imprimés ou manuscrits déjà récompensés par une des Académies composant l'Institut de France.

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part à ce concours.

Nancy, le 5 mars 1901.

Le Secrétaire perpétuel, Gabriel THOMAS.

Le Président, A. de ROCHE du TEILLOY.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1900

ARENDT (K.). — Der römische Fund bei Consdorf; Luxembourg, 1900, 1 plaq. in-8°. — Monographie der Burg Falkenstein a. d. Our; Luxembourg, 1901, 1 br. in-8°.

ARREGUINE (V.). — Estudios sociales; Buenos-Aires, 1899, 1 vol. in-18.

BABEAU (Albert). — Les maisons du pays d'Othe, d'après une publication récente; Troyes, 1900, 1 plaq. in-8°. — Dom Mareschal et les archives du diocèse de Troyes; Troyes, 1900, 1 br. in-8°.

BADEL (E.). — Une statue de saint Nicolas à Affracourt; Nancy, 1900, 1 br. in-18. — Souvenir du combat de la scierie Lajus; Lunéville, 1900, 1 plaq. in-18. — Le Souvenir français à Lunéville; Nancy, 1900, 1 vol. in-8°.

BARDY (H.). — La naissance d'une Société littéraire et scientifique à propos de son 25e anniversaire; Saint-Dié, 1900, 1 br. in-18. — Le corps d'occupation du Jura. 1er mai-12 juillet 1815; Belfort, 1899, 1 br. in-8°. — Les ateliers révolutionnaires de salpêtre et de charbon à Saint-Dié; Saint-Dié, 1900, 1 br. in-8°. — Hache en silex poli dé-

couverte à La Madeleine (près Saint-Dié) en décembre 1899; Saint-Dié, 1900, 1 plaq. in-8°. — Miscellanées; Saint-Dié, 1900, 1 br. in-8°. — Étude historique sur Belfort (XVII^e et XVIII^e siècles); Belfort, 1900, 1 vol. in-8°. — Saint-Dié pendant la Restauration. — F. M. Brevêt, maire royal du 26 février 1817 au 2 août 1829; Saint-Dié, 1900, 1 vol. in-8°.

BARTHÉLEMY (F.). — Compte rendu de l'excursion de Remiremont à Château-Lambert, par la route des Crêtes; Bruxelles, 1900, 1 br. in-8°.

BERNHEIM et Pierre PARISOT (D^rs). — De la pneumonie observée chez le vieillard; Nancy, 1889, 1 br. in-8°.

BIRKENMAJER (L. A.). — Mikolaj Kopernic; Cracovie, 1900, 1 vol. in-4°.

BLEICHER (D^r). — Compte rendu détaillé des excursions de la session extraordinaire annuelle de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie, tenue du 15 au 22 août 1898 à Nancy et dans les Vosges; Bruxelles, 1900, 1 vol. in-8°. — Géographie régionale. La colline de Malzéville; Nancy, 1900, 1 plaq. in-8°. — Recherches sur l'origine et la nature des éléments du grès des Vosges; Nancy, 1900, 1 plaq. in-8°.

BLONDEL. — De l'erreur, du dol et de la violence dans les contrats. — Des attributions respectives du Président, de la Cour d'assises et du Jury. (Thèses pour le doctorat); Nancy, 1869, 1 vol. in-8°. — Administration, clergé, justice (Extrait du département des Vosges); Épinal, 1889, 1 vol. in-8°. — Création d'une Université. Rapport de M. Blondel; Nancy, 1890, 1 br. in-8°. — Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée des Facultés, le 12 novembre 1891; Nancy, 1891, 1 br. in-8°. — Allocution de M^e Blondel, bâtonnier, à la célébration

du cinquantenaire de Me Ad. Lombard, 19 décembre 1846-19 décembre 1896; Nancy, 1897, 1 br. in-8°. — Paul Lombard, 1850-1898; Nancy, 1898, 1 br. in-8°. — La loi sur les accidents du travail et l'agriculture; Nancy, 1899, 1 br. in-8°.

Boppe (L.). — Chasse et pêche en France; Paris, 1900, 1 vol. in-18 cart.

Boppe (P.). — La Croatie militaire. Les régiments croates à la Grande-Armée; Paris, 1900, 1 vol. in-8°.

Bollack (Léon). — Grammaire abrégée de la langue bleue (Bolak), langue internationale pratique; Paris, 1899, 1 vol. in-8°.

Bossu (Louis). — Un couvent janséniste. — Voisins et sa dernière abbesse; Paris, 1900, 1 br. in-8°. — Un mariage dans la chevalerie lorraine en 1711; Paris, 1900, 1 br. in-8°.

Boutroux (E.). — Les grands écrivains français. — Pascal; Paris, 1900, 1 vol. in-18.

Bouvier (Félix). — Un amour de Napoléon; Paris, 1900, 1 vol. in-8°.

Boyé (Pierre). — La Lorraine industrielle sous le règne nominal de Stanislas (1737-1766); Nancy, 1900, 1 vol. in-8°.

Boyreau (J.). — De la tutelle des enfants naturels; Toulouse, 1900, 1 vol. in-8°.

Bressolles (J.). — Marguerite de France, bienfaitrice de Cujas; Toulouse, 1895, 1 br. in-8°. — Notice biographique sur M. Edmond Serville; Toulouse, 1896, 1 br. in-8°.

Campaux (A.). — La femme de Pilate. Mystère en trois parties; Paris, 1900, 1 vol. in-18. — Causeries. — Poésies; Paris, 1900, 1 vol. in-18.

CARNET DE LA SABRETACHE. — (Janvier à décembre 1900.)

CATALOGUE GÉNÉRAL des manuscrits des Bibliothèques publiques de France, t. XXX, I. II; XXXI; XXXIII, I; XXXVII. — Bibliothèque Mazarine, t. VIII; Paris, 1899-1900, 6 vol. in-8°.

CHEVALIER (Ulysse). — La renaissance des études liturgiques; Lyon, 1898, 1 br. in-8°.

COMPTE RENDU de la fédération catholique de charité de la ville de Strasbourg. Exercice 1899; Strasbourg, 1 br. in-32.

CRÉPIN-LEBLOND. — Annuaire de Lorraine pour 1900; Nancy, 1900, 1 vol. grand in-8°. cart.

CUNY (A.). — Nancy. — Ses origines et ses accroissements depuis le XIII^e siècle jusqu'au XIX^e; Nancy, 1900, 1 br. in-8°.

DÉGLIN (H.). — Historique et technique de la Société immobilière nancéienne fondée le 13 mai 1872; Nancy, 1900, 1 br. in-8°.

DENY (Ed.). — Étude sur les barreaux de grille de foyers industriels; Paris, 1900, 1 br. in-8°.

DISCOURS prononcés aux obsèques de M. le D^r Tourdes; Nancy, 1900, 1 br. in-8°.

DOMÉJEAN (A.). — Contribution à l'étude de la rectite blennorrhagique; Toulouse, 1900, 1 vol. in-8°.

DONNET (F.). — Une taque symbolique du XVII^e siècle; Anvers, 1900, 1 plaq. in-8°.

DOUILLON (C.). — Fables; Paris, 1875, 1 vol. in-18.

DOURVILLIÉ (H.). — Sur les fossiles recueillis par M. Villiaume dans les roches charbonneuses des environs de Nossi-Bé; 1900, 1 plaq. in-4°.

DRUON (H.). — Bossuet à Meaux; Paris, 1900, 1 vol. in-12.

DELAGE (Yves). — L'année biologique; Paris, 1 br. in-8°.

FÉVRIER (Dr). — Rapport sur la progression des maladies vénériennes à Nancy; Nancy, 1900, 1 plaq. in-8°.

FLICHE (P.). — Contribution à la flore fossile de la Haute-Marne (infracrétacé); Nancy, 1900, 1 br. in-8°. — Note sur un bois fossile de Madagascar; Paris, 1900, 1 plaq. in-8°. — Note sur quelques fossiles végétaux de l'oligocène dans les Alpes françaises; Paris, 1899, 1 br. in-8°. — Note sur le *Pirus Cordata Desr*; Paris, 1900, 1 plaq. in-8°. — Le pin sylvestre (*Pinus sylvestris L.*) dans les terrains quaternaires de Clérey; Troyes, 1900, 1 br. in-8°.

FLOQUET (G.). — Sur le mouvement d'un fil dans un cas où il présente partout égale chance à la rupture; Nancy, 1 plaq. in-8°. — Sur les équations intrinsèques du mouvement d'un fil et sur le calcul de sa tension; Paris, 1900, 1 plaq. in-4°. — Sur les équations du mouvement d'un fil en coordonnées quelconques; Paris, 1900, 1 plaq. in-4°. — Sur le mouvement d'un fil dans l'espace; Paris, 1900, 2 plaq. in-4°. — Sur la photographie des astres; Malzéville, 1900, 1 br. in-8°. — Sur l'éclipse de soleil du 28 mai 1900. Phase de Nancy (4 h. 12 du soir); Nancy, 1900, 1 br. in-8°.

FRANC (J.) et MAGNIER. — La grotte enchantée. Opéra-comique en un acte (musique de Ch. Caspar); Roubaix, 1900, 1 br. in-8°.

FRIOT (Dr). — Épidémie de fièvre typhoïde à Jœuf; Nancy, 1900, 1 plaq. in-8°.

GAFFAREL (Paul). — Cinquième décade du *De orbe novo* de Pierre Martyr d'Anghiera, traduite par Paul Gaffarel; Dijon, 1900, 1 vol. in-8°.

GAILLARD (Henri). — Le jugement du silence. — Histoire de l'heure présente; Paris, 1899, 1 vol. in-18.

GALLÉ (Émile). — Le mobilier contemporain orné d'après nature. (*Revue des arts décoratifs*, novembre-décembre 1900); Paris, 1900, 1 vol. in-f°.

GASQUET (Am.). — Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale; Nancy, 1900, 1 br. in-8°.

GERMAIN (Léon). — Saint-Florentin et l'église de Bonnet (Meuse); Nancy, 1899, 1 plaq. in-8°. — René de Maria, abbé de Saint-Mihiel, à propos d'une médaille à son effigie (1524); Nancy, 1899, 1 br. in-8°. — Le comte de Marsy; Nancy, 1900, 1 plaq. in-8°. — Représentation présumée de Jeanne d'Arc sur une plaque de foyer; Anvers, 1900, 1 plaq. in-8°.

GRAND'EURY. — Forêt fossile de *Calamites Suckowii*. Identité spécifique des *Cal. Suckowii Br.*, *Cistii Br.*, *Schatzlarensis St.*, *foliosus Gr.*, *Calamocladus parellelinervis Gr.*, *Calamostachys vulgaris Gr.*; Paris, 1897, 1 plaq. in-4°. — Sur la formation des couches de houille; Paris, 1900, 1 plaq. in-4°. — Sur les forêts fossiles et les sols de végétation du terrain houiller; Paris, 1900, 1 plaq. in-4°. — Sur les *Stigmaria*; Paris, 1900, 1 plaq. in-4°. — Sur les fougères fossiles enracinées du terrain houiller; Paris, 1900, 1 plaq. in-4°. — Sur les Calamariées debout et enracinées du terrain houiller; Paris, 1900, 1 plaq. in-4°. — Sur la formation des couches de stipite, de houille brune et de lignite; Paris, 1900, 1 plaq. in-4°. — Sur les troncs debout, les souches et racines de Sigillaires; Paris, 1900, 1 plaq. in-4°. — Sur la formation des bassins carbonifères; Paris, 1900, 1 plaq. in-4°. — Sur les tiges debout, les souches et racines de Cordaïtes; Paris, 1900, 1 plaq. in-4°.

GUYOT (Ch.). — Les fêtes nationales à Mirecourt (1789-1816); Nancy, 1900, 1 br. in-8°.

GUYOT (H. D.). — Généalogie de la famille Guyot, avec pièces justificatives; Groningue, 1900, 1 br. in-8°.

HANAUER (abbé C. A.). — Cartulaire de l'église Saint-Georges de Haguenau; Strasbourg, 1898, 1 vol. in-8°.

HELEN-KELLER. — Souvenir. N° 2; Washington, 1899, 1 vol. in-4° cart.

JACQUOT (Marie). — Les alérions de Lorraine. Sonnets, poèmes et poésies; Montmédy, 1899, 1 vol. in-18.

JADART (Henri). — Quelques vieux arbres de la contrée (Marne, Aisne, Ardennes); Reims, 1900, 1 vol. in-8°.

KARLOWICZ (J.). — Slownik gwar polskich. T. I. A-E; Krakow, 1900, 1 vol. in-8°.

KRUG-BASSE. — Histoire du Parlement de Lorraine et Barrois; Paris, 1899, 1 vol. in-8°.

LABOURASSE (H.). — Jandeures, abbaye et domaine; Bar-le-Duc, 1899, 1 vol. in-8°.

LACOMBE (A.). — De la réforme du régime fiscal des successions; Toulouse, 1899, 1 vol. in-8°.

LASTEYRIE (Robert de). — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publics par les Sociétés savantes de la France, t. III, 1re et 2e livr.; Paris, 1899, 2 vol. in-4°.

LEDERLIN. — Rapport sur les travaux de la Faculté de droit pendant l'année scolaire 1898-1899; Nancy, 1900, 1 br. in-8°.

LÉVY (abbé Joseph). — *Necrologium monasterii sancti Joannis ad Caules* (Zabern); Strasbourg, 1899, 1 br. in-8°. — Die Kollegial kirche St. Blasien von Saarwerden; Zabern, 1900, 1 br. in-8°.

LYAUTEY (Colonel). — Du rôle colonial de l'armée; Paris, 1890, 1 br. in-18. — Du rôle social de l'officier dans le service militaire universel; Paris, 1 vol. in-18.

MAIRE (Ch.). — Pensées, maximes et conseils d'un octogénaire; Paris, 1900, 1 vol. in-32. — Rimes d'un bisaïeul; Paris, 1900, 1 vol. in-8°.

MARCHAND. — Le vol en cas d'extrême misère et l'état de nécessité; Nancy, 1900, 1 br. in-8°.

MARTIN (abbé Eugène). — Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié, publiée sous le haut patronage de N. N. S. S. les évêques de Nancy et de Saint-Dié. t. I, II; Nancy, 1900, 2 vol. in-8° avec carte du diocèse, de Toul, dressée pour l'histoire du diocèse d'après le Pouillé de Benoît-Picart; in-f°.

MAX-MULLER. — Introduction à la philosophie védanta. Trois conférences faites à l'Institut royal en mars 1894; Paris, 1899, 1 vol. in-18.

MÉLIN (Gabriel). — Essai sur la clientèle romaine; Nancy, 1889, 1 vol. in-8°. — De la protection de l'enfance contre les abus de la puissance paternelle; Nancy, 1889, 1 vol. in-8°.

MESNARD (B^{on} de). — Mémoires en faveur de l'alliance avec la Russie et contre l'idée de la conquête des bords du Rhin faits en 1863 et en 1868 par un diplomate et publiés en 1895 et en 1897 par la *Revue du Bas-Poitou*; Fontenay-le-Comte, 1900, 1 vol. in-8°.

MILLOUÉ (L. de). — Petit guide illustré au Musée Guimet; Paris, 1900, 1 vol. in-18.

MISSET (abbé E.). — Jeanne d'Arc champenoise. Réponse à Sa Grandeur Monseigneur Turinaz, évêque de Nancy et de Toul; Paris, 1899, 1 br. in-8°.

MOSSÉ (Prosper). — État actuel de l'opothérapie ovarienne. (Étude expérimentale et clinique); Toulouse, 1899, 1 vol. in-8°.

NAU (F.). — Les croisés Henry et Godefroy du château de Ascha, 2e édition ; Hasselt (Belgique), 1900, 1 br. in-8°.

NICKLÈS (R.). — Sur les terrains secondaires des provinces de Murcie, Almeria, Grenade et Alicante (Espagne) ; 1 plaq. in-4°. — Sur le neocomien du sud-est de l'Espagne ; 1 plaq. in-4°. — Sur le callovien de la Woëvre ; 1 plaq. in-4°. — Sur la tectonique des terrains secondaires du sud de la Montagne-Noire ; 1 plaq. in-4°. — Extraits du *Bulletin* des services de la carte géologique détaillée de la France et des topographies souterraines. Feuilles de Bédarieux, Metz, Sarrebourg, Jura et Vosges, Saint-Affrique ; Paris, 6 fasc. in-8°. — Sur une astérie (*Stellaster Sharpii*) du bajocien des environs de Nancy ; Paris, 1886, 1 br. in-8°. — Note sur quelques gisements sénoniens et damiens au sud-est de l'Espagne ; Paris, 1889, 1 br. in-8°. — Études géologiques sur le sud-est de l'Espagne : I. Terrains secondaires et tertiaires de la province d'Alicante et du sud-est de la province de Valence ; Lille, 1891, 1 vol. in-8°. — Application de la photographie au dessin des cloisons des ammonites ; Lille, 1893, 1 br. in-8°. — Contributions à la paléontologie du sud-est de l'Espagne ; Paris, 1894, 1 vol. in-4°. — Notice sur les travaux scientifiques de J. Wohlgemuth ; Nancy, 1896, 1 br. in-8°. — Note sur quelques ammonites du bajocien des environs de Belfort ; Paris, 1899, 1 br. in-8°. — Études géologiques sur la Woëvre : I. Callovien ; Nancy, 1899, 1 br. in-8°. — La géologie et ses applications industrielles ; Nancy, 1899, 1 br. in-8°. — Compte rendu de la course du 18 août 1898 à Varangéville et Saulxures ; Bruxelles, 1900, 1 br. in-8°. — Sur un *Aptychus* de Sonninia du bajocien des environs de Nancy ; Nancy, 1900, 1 br. in-8°.

NICOLAS (I. F.). — Journal de ce qui s'est passé à Nancy de-

puis la paix de Ryswick, conclue le 30 octobre 1697, jusqu'en l'année 1744 inclusivement. Édité par M. Ch. Pfister ; Nancy, 1900, 1 vol. in-8°.

PARISOT (Dr Pierre). — Recherches sur le pouls dans le cours, la convalescence et la rechute de la fièvre typhoïde ; Paris, 1884, 1 vol. in-8°. — De l'hydro-pneumopéricarde par ulcère rond de l'estomac ; Nancy, 1884, 1 br. in-8°. — Pathogénie des atrophies musculaires ; Paris, 1886, 1 vol. in-8°. — Note sur un cas d'ulcère rond de l'estomac avec occlusion pylorique intermittente ; Nancy, 1886, 1 br. in-8°. — Contribution à l'étude de la parotidite chronique saturnine ; Nancy, 1886, 1 br. in-8°.

PARISOT (Drs Victor et Pierre). — Considérations cliniques physiologiques et thérapeutiques à propos d'un cas de cancer de l'estomac ; Nancy, 1887, 1 br. in-8°.

PARISOT (Dr Pierre). — Études d'hygiène sur Nancy et le département de Meurthe-et-Moselle ; Paris, 1892, 1 vol. in-8°. — Titres et travaux ; Nancy, 1894, 1 br. in-8°.

PARISOT (Dr P.) et A. LÉVY. — De la toxicité urinaire au cours de la démence sénile simple ou avec manifestations vésaniques ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

PARISOT (Dr Pierre) et L. SPILLMANN. — Œdème pulmonaire et anévrysme du cœur ; Nancy, 1897, 1 br. in-8°.

PARISOT (Dr Pierre). — Du prurit sénile généralisé et de son traitement ; Nancy, 1898, 1 br. in-8°.

PARISOT (Dr P.) et L. SPILLMANN. — Valeur diagnostique du bacille de Koch dans la tuberculose pulmonaire sénile ; Nancy, 1899, in-8°.

PARISOT (Dr Pierre). — Étude sur les maladies mentales et nerveuses ; Paris, 1899, 1 vol. in-8°. — De la fièvre neurasthénique ; Nancy, 1899, 1 br. in-8°.

QUINTARD (L.). — Bayon et ses seigneurs ; Nancy, 1900, 1 vol. in-8°. — Note sur deux cippes funéraires gallo-romains découverts à Scarpone ; Nancy, 1900, 1 plaq. in-8°.

REY-PAILHADE (J. de). — Extension du système métrique à la mesure du temps et des angles ; Paris, 1899, 1 br. in-8°. — Rapport sommaire sur l'exposition des appareils de mesure du temps et des angles gradués suivant le système décimal ; Toulouse, 1899, 1 br. in-8°. — Décimalisation du jour et du cercle. Table à neuf chiffres pour la transformation des angles et des degrés en fractions décimales du jour et du cercle ; Toulouse, 1899, 1 br. in-8°. — Projet d'établissement d'un système mètre-gramme-jour pour l'unification des mesures physiologiques ; Toulouse, 1899, 1 br. in-8°.

SCHAUDEL (L.). — Campagne de Charles VI en 1388, contre le duché de Gueldre ; Montmédy, 1900, 1 br. in-8°.

TARDIEU (Ambroise). — Autobiographie (3 portraits) ; Mâcon, 1900, 1 plaq. in-8°.

THE INTERNATIONAL competition for the Phoebe Hearst architectural plan for the university of California ; 1 vol. in-4° obl. cart.

THIEULLEN (A.). — Les pierres figures à retouches intentionnelles à l'époque du creusement des vallées ; Paris, 1900, 1 br. grand in-8°.

THOMAS (Paul). — Évolution de la théorie de la chose jugée à Rome ou de la coexistence des deux exceptions « *rei in judicium deductæ et rei judiciæ* » ; Toulouse, 1898, 1 vol. in-8°.

THOMAS (Stanislas). — Études rétrospectives. Nancy avant, après 1830 ; Nancy, 1900, 1 vol. in-8°.

TISSERANT (H.). — Rapport général sur les travaux du con-

seil central d'hygiène publique et de salubrité, et des conseils des arrondissements du département de Meurthe-et-Moselle, t.XXXIV ; Nancy, 1899, 1 vol. in-8°.

TOURRON (R.). — Les plaies non sanglantes. Leur réunion immédiate ; Paris, 1882, 1 vol. in-8°.

VACANT (abbé A.). — Dictionnaire de théologie catholique, fasc. 2, 3, 4 ; Paris, 1900, 3 vol. in-8°.

VAGNER (R.). — L'Étoile des bergers. Almanach moral, historique et récréatif pour l'an de grâce 1900 ; Nancy, 1900, 1 br. in-4°. — Le Postillon lorrain pour 1900 ; Nancy, 1900, 1 br. in-4°.

VIANSSON-PONTÉ (abbé). — Mussy-le-Château ou Mussy-en-Woèvre ; Montmédy, 1900, 1 plaq. in-8°.

WALCOTT (C. D.). — Geologic Atlas of the United States, feuilles 38 à 58 ; Washington, 1900, 21 feuilles in-f°.

ZEILLER (R.). — Sur quelques plantes fossiles de la Chine méridionale ; Paris, 1900, 1 plaq. in-4°. — Sur les végétaux fossiles recueillis par M. Villiaume dans les gîtes charbonneux du nord-ouest de Madagascar ; 1900, 1 plaq. in-4°. — Éléments de paléobotanique ; Paris, 1900, 1 vol. grand in-8° cart. — Sur une Sélaginellée du terrain houiller de Blanzy ; Paris, 1 plaq. in-4°.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1900-1901

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.

ANGERS. — Société industrielle et agricole.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften.

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (3, rue des Trois-Conils).

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire.

BRUXELLES. — Société d'archéologie (11, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique.

BUFFALO. (N. Y.). — Society of natural Science.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce.

CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAIRE. — Institut égyptien (à la Bibliothèque).

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

CONSTANTINE. — Société archéologique.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

ELBEUF. — Société industrielle.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di perfezionamento.

GENÈVE. — Société biblique.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

GOTHENBOURG. — Société royale des sciences et lettres.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

HALLE. — Academiæ Cæsareæ Leopoldino-Carolinæ Germanicæ naturæ Curiosorum, etc.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HEIDELBERG. — Historisch-philosophischer Verein.

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LÉOPOL (Galicie). — Société d'histoire.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (35, rue Pont-d'Avroy).

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONDRES. — Geological Society.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation du Jura.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique.

LUXEMBOURG. — Vereine für Geschichte, Litteratur und Kunst.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, sciences et industrie (17, rue Sainte-Catherine).

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MÂCON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MADISON. — Visconsin Academy of sciences, arts and lettres.
MADISON. — Visconsin geological and natural history Society.
MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.
MARSEILLE. — Société de statistique.
MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.
MERIDEN (Connect.). — Scientific association.
METZ. — Académie.
METZ. — Société d'histoire naturelle.
MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio alzate ».
MEXICO. — Institut géologique.
MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.
MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.
MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.
MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.
MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.
MOULINS. — Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais.
MULHOUSE. — Société industrielle.
MUNICH. — Königlich-bayerische Akademie der Wissenschaften.
NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.
NANCY. — Société centrale d'agriculture.
NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.
NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.
NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

NEUCHATEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW-YORK. — Academy of sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

NIMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (49, rue des Saints-Pères).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'Instruction publique).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Louvre).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle-Saint-Germain).

PARIS. — Société des études historiques (6, rue Garancière).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (à la Bibliothèque nationale).

PARIS. — Société de médecine légale de France (Palais de Justice).

PARIS. — Société philomathique (8, rue de la Banque).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

PHILADELPHIE. — Geological Survey of Pensylvania.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest.

REIMS. — Académie nationale.

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences.

SAINT-LOUIS (Missouri). — Missouri botanical Garden.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SAINTES. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (26, port Saint-Étienne).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOURNAI. — Société historique et archéologique.

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

UPSAL. — Geological Institution of the university.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.

VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).

VIENNE. — K. k. geologische Reichsanstalt.

VIENNE. — K. k. geographische Gesellschaft.

VIENNE. — K. k. zoologische und botanische Gesellschaft.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — United states Geological Survey.

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

BERKELEY. — University of California.

CEARÁ (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione Italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

KIEL. — Christian Albrechts-Universität in Kiel.

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, place de Fourvière.

MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l'), 60, rue des Francs-Bourgeois.

PARIS. — École polytechnique (Journal de l'), 5, rue Descartes.

PARIS. — Journal des savants.

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet, 13, rue Boissière.

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université (publié par la Société académique franco-hispano-portugaise), 2, rue de l'Université.

VALENCE. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.
CHAUMONT. — Bibliothèque de la ville.
LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.
METZ. — Bibliothèque de la ville.
PARIS. — Ministère de l'Instruction publique.
PARIS. — Académie française.
PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres.
PARIS. — Académie des sciences morales et politiques.
PARIS. — Académie des sciences.
PARIS. — Académie des beaux-arts.
PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne.
PARIS. — Muséum d'histoire naturelle.
PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.
STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.
TOUL. — Bibliothèque de la ville.
VENDÔME. — Bibliothèque de la ville.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1900.

BUREAU.

—

Président : M. Henri MENGIN.
Vice-Président : M. FLICHE.
Secrétaire perpétuel : M. Gabriel THOMAS.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. FAVIER.
Questeur : M. A. DE METZ-NOBLAT.
Secrétaire annuel : M. le Dr A. FRIOT.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1893. 7 Juillet. M. CAMPAUX (Antoine), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres (Membre titulaire le 2 août 1872), 5 *bis*, faubourg Saint-Georges, Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés correspondants nationaux et aux associés correspondants étrangers.

1898. 18 Mars. M. HECHT (le Dr Louis), Professeur honoraire à la Faculté de Médecine (Membre titulaire le 10 novembre 1876), 4, rue Isabey, Nancy.

1899. 21 Juill. Mgr MATHIEU (Son Éminence le Cardinal), villa Volskonski, à Rome (Membre titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

II

MEMBRES TITULAIRES.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD (Adolphe), Avocat à la Cour d'appel, Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Associé le 15 février 1861), 82, rue Stanislas, Nancy.

1875. 9 Juill. M. DUVERNOY (Frédéric), Professeur honoraire au Lycée, 8 *bis*, rue Bailly, Nancy.

1876. 17 Mars. M. FLICHE (Paul), Professeur à l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 6 mars 1874), 9, rue Saint-Dizier, Nancy.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN (Eugène), Doyen de la Faculté de Droit, 12 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

23 Nov. M. BLEICHER (le Dr Gustave), Directeur de l'École supérieure de Pharmacie, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 9, cours Léopold, Nancy.

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 37, cours Léopold, Nancy.

5 Août. M. DRUON (Henri), Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet.

1884. 18 Janv. M. GUYOT (Charles), Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883), 12, rue Girardet, Nancy.

2 Mai. M. FAVIER (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. DES ROBERT (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 32, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1885. 23 Janv. M. GRUCKER (Émile), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 59, rue Stanislas, Nancy.

1885. 6 Mars. M. GERMAIN (Léon), Archéologue (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. MELLIER (Émile), Inspecteur honoraire d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 5, rue des Tiercelins Nancy.

1887. 21 Janv. M. AUDIAT (Edgard), Président de chambre honoraire (Associé le 4 décembre 1885), 35, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 3 Fév. M. PFISTER (Christian), Professeur à la Faculté des Lettres (Associé le 2 juillet 1886), 11, rue du Bastion, Nancy.

21 Déc. M. MILLOT (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours à la Faculte des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1889. 7 Juin. M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1890. 10 Janv. M. THOMAS (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 2 juillet 1886), 82, rue Stanislas, Nancy.

1891. 17 Juill. M. MATHIEU DE VIENNE (Maurice), Colonel, directeur de l'artillerie à Toul (Associé du 18 février 1887), 6, rue d'Alliance, Nancy.

4 Déc. M. GALLÉ (Émile), Artiste-Céramiste (Associé du 26 décembre 1890), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1893. 17 Fév. M. BERGER-LEVRAULT (Oscar), Imprimeur-Éditeur (Associé du 16 décembre 1888), 7, rue des Glacis, Nancy.

5 Mai. M. RISTON (Victor), Avocat (Associé du 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

M. THOULET (Julien), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

3 Nov. M. GASQUET (Amédée), Recteur de l'Université de Nancy, Palais de l'Université.

1894. 15 Juin. M. MENGIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 12 mai 1893), 8, rue Lafayette, Nancy.

1895. 1er Fév. M. MATHIEU (Auguste), Conservateur des eaux et forêts en retraite (Associé du 12 mai 1893), 7, rue Trouillet, Nancy.

1896. 24 Janv. M. DES GODINS DE SOUHESMES [Raymond] (Associé du 15 juillet 1892), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1897. 5 Fév. M. DE ROCHE DU TEILLOY (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé du 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

16 Juill. M. MARTIN (l'abbé Eugène), Professeur à l'École Saint-Sigisbert (Associé du 7 juillet 1893), 11, place Carnot, Nancy.

1898. 3 Juin. M. VILLARD (Évrard), Président de Chambre honoraire (Associé du 15 juill. 1892), 68, rue Charles III, Nancy.

M. FLOQUET (Gaston), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé du 3 mars 1893), 17, rue Saint-Lambert, Nancy.

16 Déc. M. DÉGLIN (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 20 novembre 1896), 79, rue Saint-Georges, Nancy.

1900. 27 Avr. M. FRIOT (Albert), Docteur en médecine (Associé du 2 août 1889), 11, rue Saint-Nicolas, Nancy.

M. BOYÉ (Pierre), Avocat à la Cour d'appel (Associé du 18 novembre 1898), 53, rue de l'Hospice, Nancy.

21 déc. M. COLLIGNON (Albert), Professeur à la Faculté des Lettres (Associé du 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1901. 21 juin. M. BLONDEL (Raymond), Professeur à la Faculté de Droit (Associé du 16 mars 1900), 13, rue de l'Hospice, Nancy.

MEMBRES DONATEURS

M. LALLEMENT (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. LEUPOL, Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1862, décédé le 29 octobre 1896.

M. LEJEUNE (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

M. CHASSIGNET (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1854. 3 Nov. M. FAYE (Hervé), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), ancien Recteur de l'Académie, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857), 95, avenue des Champs-Élysées, Paris (8e).

1855. 2 Fév. M. BURNOUF (Émile-Louis), Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872), 14, rue d'Alésia, Paris (14e).

16 Fév. M. MÉZIÈRES (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris, Sénateur de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

1857. 10 Juill. M. DE MARGERIE (Amédée), Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877), 122, boulevard de la Liberté, Lille.

M. LAFON, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. CHASLES (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 6, rue Paul-Louis-Courier, Paris (7e).

M. LIÉGEOIS (Jules), Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 8, rue de la Monnaie, Nancy.

1865. 17 Mars. M. JALABERT (François-Philippe-Victor-Théophile), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur honoraire de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), 13, rue Saint-Martin, Versailles.

1865. 16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE (Joseph-Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870.

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN (Eugène), Professeur honoraire à l'École supérieure de pharmacie, associé national de l'Académie de médecine de France (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 18, rue d'Amance, à Malzéville, près Nancy.

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE (Eugène), Professeur honoraire au Lycée Hoche (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), 2, rue des Réservoirs, Versailles.

1872. 12 Avril. M. ADAM (Lucien), Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné.

22 Nov. M. MICHEL (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts) [Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879], 9, avenue de l'Observatoire, Paris (5e).

22 Nov. M. VIANSSON (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), à Fillières (Meurthe-et-Moselle).

1873. 10 Janv. M. PIERROT (Émile), Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, Nancy.

1874. 1er Mai. M. JACQUINET (Paul), Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), place de Rennes, 6, Paris (6e).

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. GIGOT (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 85, rue de la Pompe, Paris (16e).

20 Avril M. DECHARME (Paul), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 3 février 1888), 95, boulevard Saint-Michel (5e).

1878. 15 Nov. M. DEBIDOUR (Antonin), Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, Paris (5e).

1882. 4 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Premier Président de la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

M. LORIN (Edmond), Directeur des Contributions directes en retraite (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1884), Saint-Lô (Manche).

1889. 5 Juill. M. BARTHÉLEMY (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 61, rue de Rome, Paris (8e).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. MARCUS (Adolphe), ancien Officier du génie, 20, rue des Prisons-Militaires, Metz.

M. PÊTRE (Charles), Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

B

1847. 17 Juin. M. LE BRUN (Joseph-Félix), Naturaliste, à Lunéville, place Saint-Jacques, 9 (Meurthe-et-Moselle).

1858. 14 Mai. M. COURNAULT (Charles), Artiste-Peintre, 16, rue de la Rivière, Malzéville (près Nancy).

1863. 24 Juill. M. LAMBERT, Professeur au Lycée de La Roche-sur-Yon (Vendée).

1865. 30 Mars. M. BONVALOT (Édouard), ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 2, place des Vosges, Paris (4e).

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1865. 5 Mai. M. GÉRARDIN (Camille), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 73, rue de Rennes (6e).

1867. 15 Mars. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), ancien Inspecteur des établissements insalubres, 34, rue de Vaugirard, Paris (6e).

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Alexandre), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 57, rue de Toul, Nancy.

21 Déc. M. DUBOIS (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD (Gustave), Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. CUNY (A.), Architecte, 13, Grande-Rue, Nancy.

1874. 6 Mars. M. HYVER (l'abbé), Vicaire général honoraire d'Alger, villa Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. DEPAUTAINE (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 7 Déc. M. GRAND'EURY (Cyrille), Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut, 12, rue d'Amance, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

1879. 2 Mai. M. CASPAR, Professeur et Compositeur de musique à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. SERGENT (Gustave), Avocat, ancien Magistrat, 21, rue François-de-Neufchâteau, Épinal.

M. GLEY (Gérard), ancien Professeur au Collège d'Épinal, 5, rue de la Calandre.

1881. 20 Janv. M. QUINTARD (Léopold), Homme de lettres, 30, rue Saint-Michel, Nancy.

6 Mai. M. BROILLIARD (Charles), Conservateur des eaux et forêts en retraite, Directeur de la *Revue des forêts*, 97, rue du Cherche-Midi, Paris (6e).

1882. 5 Mai. M. FOURNIER (Alban), Docteur en médecine à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. BARDY (Henri), Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

15 Juin. M. le comte DE WARREN (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 3, place de l'Arsenal, Nancy.

1884. 18 Juill. M. DINAGO (F.), 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. HAILLANT (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1885. 15 Mai. M. BOUVIER (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 5, place Possoz, av. de la Muette, Paris (16e).

20 Nov. M. THIRION (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Limoges (Haute-Vienne).

18 Déc. M. NETTER (Abraham), Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire honoraire, 9, rue de la Hache, Nancy.

1886. 19 Mars. M. TISSERANT (H.), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Févr. M. KRANTZ (Émile), Doyen de la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en droit, Avoué, 16, rue Gambetta, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

1888. 2 Mars. M. COLLIGNON (le docteur René), Médecin-Major de 1re classe au 25e régiment d'infanterie, 6, rue de la Marine, à Cherbourg (Manche).

16 Mars. M. SCHLAGDENHAUFFEN (le Dr Frédéric), Directeur de l'École supérieure de Pharmacie, associé national de l'Académie de Médecine, 63, rue de Metz, Nancy.

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Curé de Lamarche (Vosges),

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie, 80, rue de Grenelle, Paris (15e).

1889. 3 Mai. M. ROGIE (l'abbé J.), Clerc régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, à Benoîte-Vaux, par Souilly (Meuse).

1891. 6 Fév. M. CHARAUX (Charles), Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Grenoble (Isère), 1, rue Jean-Jacques-Rousseau.

10 Avril. M. MASSON (Ernest), Homme de lettres, à La Trinité, commune de Dommartemont (Meurthe-et-Moselle), près Nancy.

17 Juill. M. DE LANNOY DE BISSY (le colonel Victor-Amédée-Richard), Commandant le 5e régiment du génie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1892. 8 Janv. M. BRUNOT (Ferdinand), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 4, avenue d'Orléans.

15 Juill. M. BLONDLOT (René), Professeur à la Faculté des Sciences, Correspondant de l'Institut, 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1893. 17 Fév. M. BUISSON (l'abbé E.), Professeur, 14, rue Legendre, Paris (17e).

M. le baron DE BRAUX (Gabriel), Homme de lettres, à Boucq (Meurthe-et-Moselle).

M. POINCARÉ (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Sciences) 63, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

3 Mars. M. JOURNÉE (Lt-Col Félix-Albert), Lieutenant-Colonel au 69e régiment d'infanterie, 6, rue Saint-Lambert, Nancy.

7 Juill. M. DIEHL (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 67, rue de Seine (6e).

1894. 2 Mars. M. BASSET (René), Directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger, 77, rue Michelet, à l'Agha, près Alger.

21 Déc. M. FERRY (René), Docteur en droit et en médecine, à Saint-Dié (Vosges).

1895. 21 Juin. M. LEFEBVRE (Henri), Contrôleur des contributions directes en disponibilité, 17, rue de Rigny, Nancy.

1896. 21 Fév. M. BRIOT (Félix), Inspecteur des eaux et forêts, à Chambéry (Savoie).

6 Mars M. POIRINE (abbé Jean-Joseph), Aumônier du Lycée, 2, rue de la Visitation, Nancy.

M. JÉROME (l'abbé Léon), Professeur au grand séminaire, 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1897. 2 Avril. M. LE MONNIER (Georges), Professeur à la Faculté des Sciences, 3, rue de Serre, Nancy.

7 Mai. M. BLOCH (Isaac), Grand Rabbin, 18, rue de l'Équitation, Nancy.

29 Oct. M. PARISET (Georges), Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, 15, rue Saint-Lambert, Nancy.

1898. 4 Mars. M. LIÉGEOIS (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

1898. 22 Avr. M. IMBEAUX (le Dr Ed.), Ingénieur des Ponts et Chaussées, 9 *bis*, rue du Montet, Nancy.

M. HENRY (Edmond), Chargé de Cours à l'École nationale des eaux et forêts, 5, rue de Rigny, Nancy.

1899. 20 Janv. M. BOPPE (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 40, rue de Toul, Nancy.

1900. 16 Mars. M. MELIN (Gabriel), Avocat à la Cour d'appel, 1, rue de la Visitation, Nancy.

M. PARISOT (le Dr Pierre), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, rue Gambetta, Nancy.

28 Juin. M. NICKLÈS (René), Professeur adjoint à la Faculté des Sciences, 27 *bis*, rue des Tiercelins, Nancy.

1901. 26 Avr. M. DE LALLEMAND DE MONT (Pierre), ancien Secrétaire général de Préfecture, 8, rue Isabey.

2°

1852. 16 Déc. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), Professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris (6e).

1860. 21 Déc. M. LOYSON (l'abbé Jules-Théodore), Aumônier du Lycée Lakanal, 15, rue Angot, à Bourg-la-Reine (Seine).

1862. 4 Juill. M. PASSY (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Labordère, à Neuilly (Seine).

1864. 15 Juill. M. MILLIEN (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e).

1869. 19 Fév. M. TERRIEN DE LACOUPERIE (Albert), Professeur de chinois, 136, Bishop's Road Fulham, Londres.

1870. 17 Juin. M. LEHR (Ernest), Docteur en droit, Attaché-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de Législation comparée à l'Université de Lausanne, villa Saint-Jean, 12, avenue des Toises, Suisse.

1871. 7 Juill. M. OPPERT (Jules), Professeur d'assyriologie au Collège de France, 19, rue Mazarine, Paris (6e).

1872. 22 Nov. M. PETSCHE (Charles), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 8 *bis*, chaussée de la Muette, Paris (16e).

1874. 19 Juin. M. RAMBAUD (Alfred), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Sénateur, professeur à la Faculté des Lettres, 76, rue d'Assas, Paris (6e).

4 Déc. M. GARRIGOU (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 9 Juill. M. GRAVIER (Gabriel), Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, Rouen (Seine-Inférieure).

6 Août. M. PETITOT (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

M. VINSON (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 5, rue de Beaune, Paris (7e).

M. GAFFAREL (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, 10, rue du Transvaal, à Dijon (Côte-d'Or).

M. DE SÉMALLÉ (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 21 Déc. M. SACHOT (Octave), Homme de lettres, 102, rue de Rennes, Paris (6e).

1880. 5 Mars. M. GÉRARD (Alexandre), Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, 12, rue des Missionnaires (Croix-Rousse), à Lyon.

16 Avril. M. BLIER (Paul), Professeur au Lycée de Coutances (Manche), 49, rue Saint-Nicolas.

1881. 3 Juin. M. GLASSON (Ernest), Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiq.), 40, rue du Cherche-Midi, Paris (6e).

1882. 5 Mai. M. HANAUER (l'abbé Auguste), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. BABEAU (Albert), Homme de lettres, Correspondant de l'Institut, 133, boulevard Haussmann, Paris (9e).

1883. 16 Mars. M. DENY (Édouard), Ingénieur, à Badonviller (Meurthe-et-Moselle).

6 Juill. M. comte DE MARGON (le Colonel Gabriel-Marie-Joseph-René), Colonel de cavalerie en retraite, à Meaux (Seine-et-Marne).

7 Déc. M. ANTOINE (Ferdinand), Professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, 1, rue des Teinturiers, à Toulouse (Haute-Garonne).

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE (Othenin), Membre de l'Acad. française, 41, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

1885. 20 Fév. M. DIETZ (Émile), pasteur à Rothau (Alsace).

1886. 7 Mai. M. RENDU (Eugène), Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, 90, rue d'Amsterdam, Paris (8e).

21 Mai. M. TARDIEU (Ambroise), Homme de lettres, 2, rue Bansac, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL (Paul), ancien Magistrat, 10, rue Washington, Paris (8e).

1888. 2 Mars. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 15, rue Saint-Lazare, Compiègne (Oise).

27 Avril. M. ALLAIN (l'abbé), Chanoine honoraire, 39, rue de l'École-Normale, à Caudéran (Gironde).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Professeur à la Faculté de Droit de Grenoble, 25, rue Lesdiguières, à Grenoble (Isère).

5 Avril. M. BARTHÉLEMY (Toussaint), Docteur en médecine, 21, rue du Paradis-Poissonnière, Paris (10e).

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris (6e).

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

26 Déc. M. LABOURASSE (Henri), Inspecteur primaire en retraite, à Troyon (Meuse).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Institut (Acad. des Sciences morales et politiques), Profess. à la Faculté des Lettres de Paris, 260, rue Saint-Jacques (14e).

*

1893. 12 mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris (16e).

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs), 17, rue Saint-Vincent.

1894. 5 Janv. M. MIEG (Mathieu), Archéologue, 41, avenue de Modenheim, à Mulhouse (Alsace).

23 Nov. M. ZEILLER (René), Ingénieur en chef des Mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e).

1895. 1er Fév. M. INGOLD (A.), ancien Notaire, place des Six-Montagnes-Noires, à Colmar (Alsace).

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 10, avenue du Chapitre, à Créteil (Seine).

1898. 4 Mars. M. BEAUNE (Henri), Doyen de la Faculté libre de Droit de Lyon, 21, Cours du Midi, Lyon.

18 Nov. M. BERGER (Philippe), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, 3, quai Voltaire, Paris (7e).

1900. 1er juin. M. LYAUTEY (le Colonel Louis-Hubert-Gonzalve), Commandant supérieur du territoire sud, à Fianarantsoa (Madagascar).

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Recteur de l'Université de Kiel.

1854. 15 Déc. M. VAN DER STRATEN PONTHOZ (le Comte), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1864. 5 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur honoraire de l'Athénée à Bertrange, Luxembourg.

1869. 17 Déc. M. MULLER (E.), Chambellan et veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade (Copenhague).

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, 26, rue de l'Académie, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. HAYNES, Professeur, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

M. SCHMIDT (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1884. 21 Nov. M. DE SAUSSURE (Henri), cité 24, à Genève (Suisse).

1888. 13 Avril. M. AAGAARD, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. MARCHAL (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. LANGSTED (Adolphe), Rédacteur correspondant du Journal officiel du Royaume de Danemark, 6, rue de Bagneux, Paris (6e).

1892. 15 Juill. M. DE LORIOL LE FORT, Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

1893. 15 Déc. M. NŒLTING, Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. ARENDT (Ch.), Architecte de l'État, à Luxembourg.

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 23 mai 1901.

Pages.

Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. le Dr Friot. . 1

Rapport sur les concours pour les prix Dupeux et de Guaita, par MM. C. Millot et R. Collignon XIII

L'Idée de progrès, discours de réception, par M. Am. Gasquet XXIII

La Société Foi et Lumières, discours de réception, par M. l'abbé Eugène Martin XLIII

Réponse du président, M. Alexandre de Roche du Teilloy, aux récipiendaires, MM. Amédée Gasquet et l'Abbé Eugène Martin. LXIV

Compte rendu de l'année 1900-1901, par M. l'abbé Eugène Martin, secrétaire annuel LXXXII

Discours prononcé, le 3 avril 1901, aux obsèques de M. le chanoine Vacant, par M. Alexandre de Roche du Teilloy, président. CII

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

L'Énergumène de Nancy. Élisabeth de Ranfaing et le couvent du Refuge, par M. Ch. Pfister. 1

La Science sociale et sa Constitution indépendante, par G. Melin. 81

Souvenirs, par M. Lombard 105

La Peur, étude morale, par M. de Metz-Noblat 116

Observations sur des monuments héraldiques relatifs à Sarrebourg, par M. Léon Germain 168

Une comédie allemande au commencement du XIXe siècle, par M. E. Grucker, membre titulaire. 178

Campagnes de Turenne en Allemagne d'après des docu-

Pages.

ments inédits (1673-1675) [*suite*], par Ferdinand des Robert 227
Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas 362
Concours de 1902 (prix Stanislas de Guaita et prix Dupeux). 366
Concours de 1904 (prix Herpin à décerner en 1904) 367
Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1900. 369
Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'Étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1900-1901. 381
Publications périodiques adressées à l'Académie 389
Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications. 390
Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception. 391

Nancy, imp. Berger-Levrault et Cie

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06353 8360